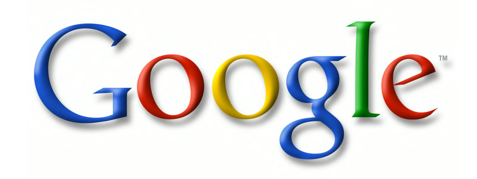
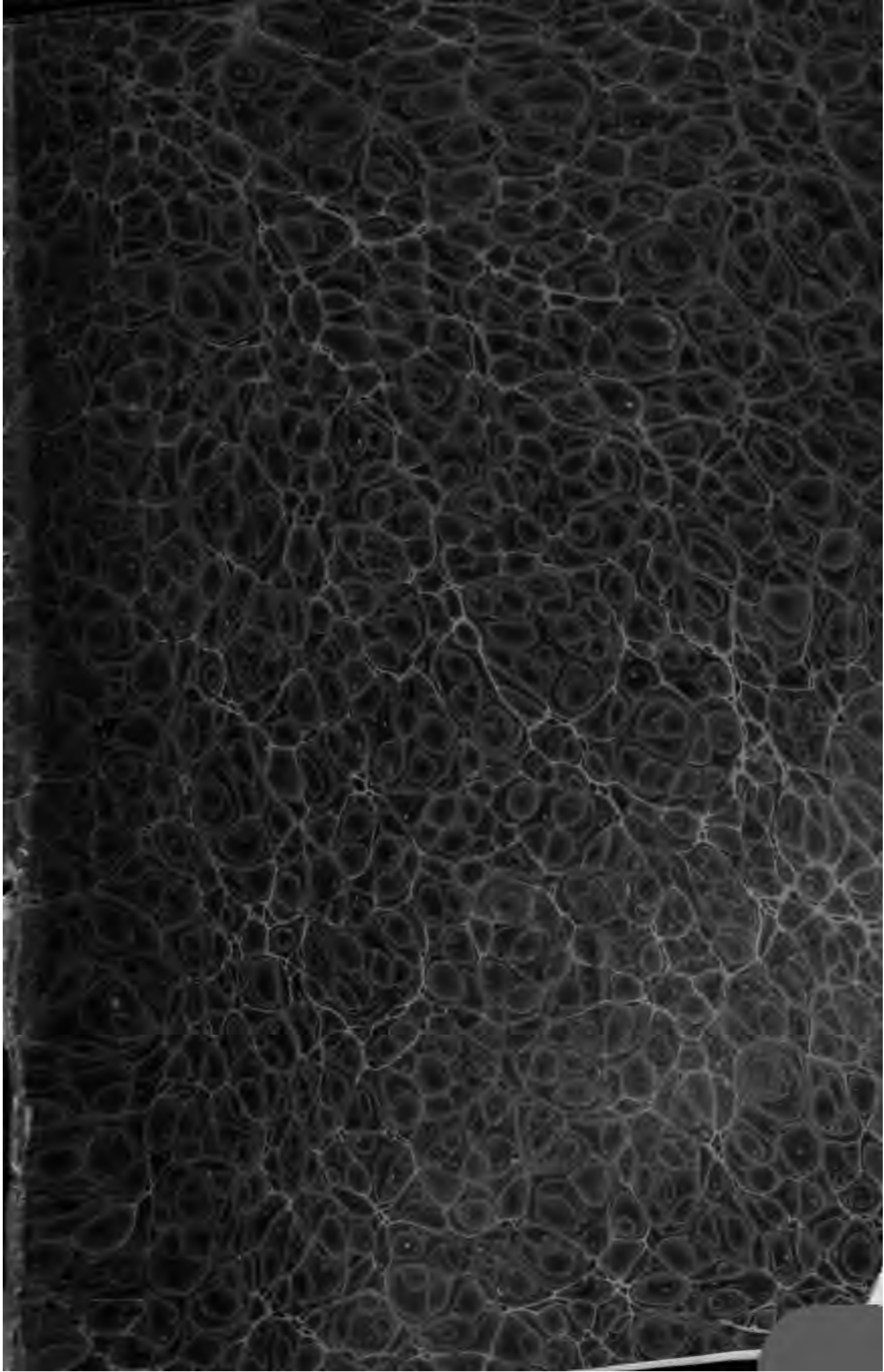
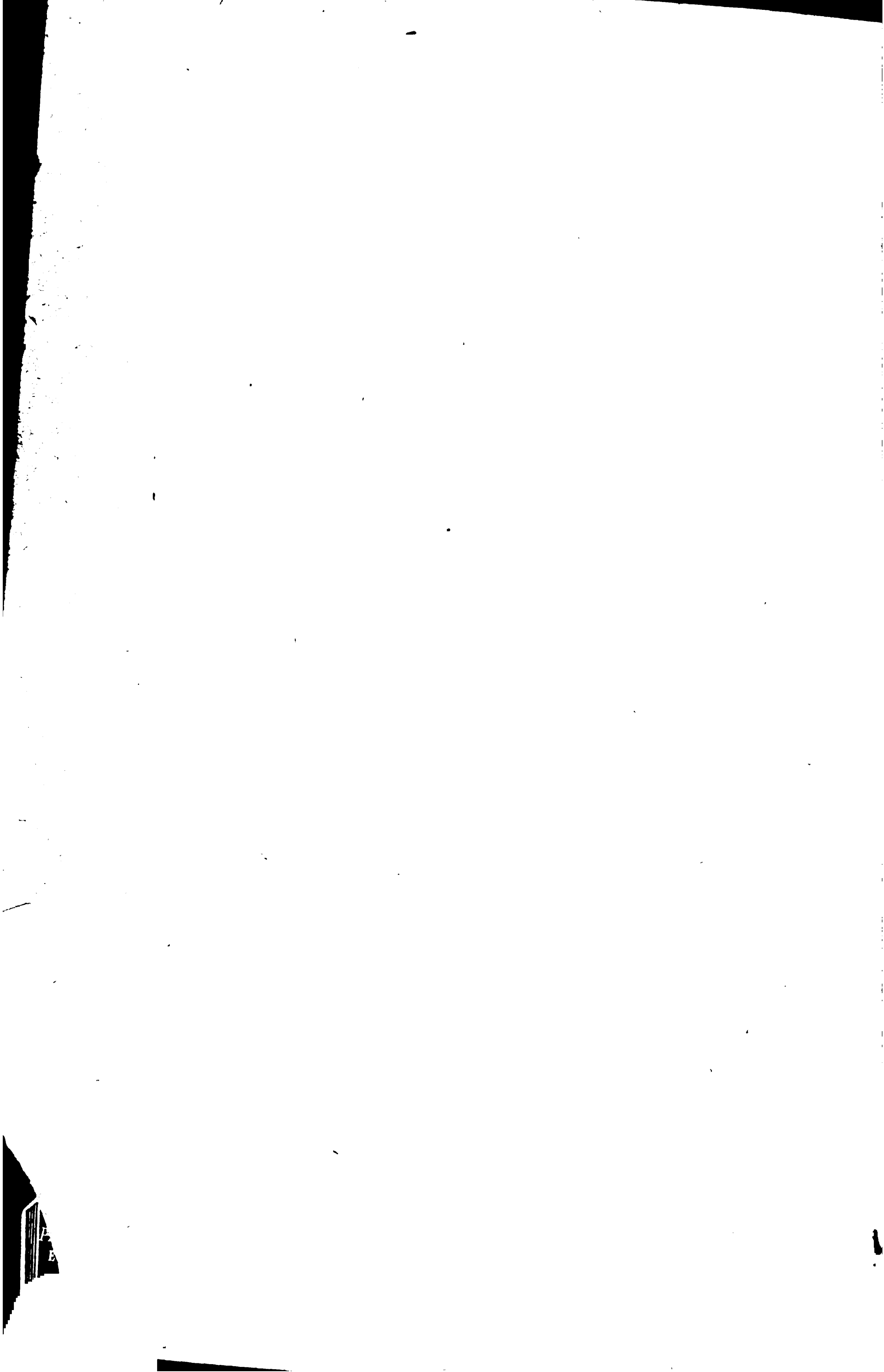



WIDENER
X48W V


HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
ACADEMIAE
SIGILLUM
CHRISTO ET ECCLESIAE


ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
-82-
PARIS VIe ARROND.
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
&
ETRANGERS





ÉTUDES

RELIGIEUSES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PARIS. — IMP. DE V. GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

ÉTUDES

RELIGIEUSES, HISTORIQUES

ET LITTÉRAIRES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

QUATORZIÈME ANNÉE — QUATRIÈME SÉRIE

TOME TROISIÈME

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ JOSEPH ALBANEL, LIBRAIRE

15, RUE DE TOURNON, 15

ET CHEZ AUGUSTE DURAND, RUE CUJAS, 7. (Ancienne rue des Grès-Sorbonne.)

1869

LE MARIAGE CHRÉTIEN

ET LE CODE NAPOLÉON[1]

On nous a plus d'une fois raconté en fort bon lieu que, lorsque Maleville fit paraître, en 1807, son *Analyse raisonnée*, etc., — un premier et bien modeste commentaire du Code civil alors vierge encore, — Napoléon, qui ne s'attendait à rien de tel, ne put s'empêcher de s'écrier avec humeur : « Mon Code est perdu ! »

Il s'était imaginé, ce grand capitaine, qu'une nation est faite pour être conduite par ses chefs comme une armée bien façonnée à la manœuvre, qu'on peut enfermer le droit et la loi dans des formules d'une précision géométrique, et que désormais, grâce à lui, le juge n'aurait plus que faire de tout ce qui s'appelle jurisprudence, attendu qu'il lui suffirait de savoir son Code à peu près comme un sous-lieutenant sait sa théorie.

Comme il était loin du compte ! On sait si les commentaires ont manqué à son œuvre, surtout depuis la chute de l'empire, et maintenant voici venir les critiques, les projets de réforme. Par une singulière ironie, aujourd'hui c'est un professeur de droit, occupant une des chaires de la Faculté de Paris, qui soumet un projet de révison du Code civil à cette

[1] *Révision du Code Napoléon*, par M. Batbie, professeur d'économie politique à la Faculté de Droit de Paris. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales. — *Études de législation*, etc., par A. Duverger, professeur de Code Napoléon. — *Instructions dogmatiques sur le mariage chrétien*, par le R. P. A. Braun, S. J. Québec, 1866. — *Considérations sur les lois civiles du mariage*, par Désiré Girouard, avocat. Montréal, 1868. — *Quelques mots concernant la réconciliation de l'Église avec la loi sur le Mariage civil*, par D. K. Schédo Ferroti. Dresde, 1868. — *Tractatus canonicus de Matrimonio*, A Septimio M. Vecchiotti. Turin et Milan, 1868.

même Académie des sciences morales que Napoléon avait supprimée, parce qu'elle n'était, disait-il, composée que d'idéologues. Les idéologues ont beau jeu pour prendre leur revanche.

M. Batbie, l'auteur du projet en question, n'est pourtant pas un réformateur bien redoutable; il est et il reste, avant tout, professeur; il ne touche aux articles qu'il voudrait corriger que d'une main aussi indulgente que respectueuse, et jamais il n'enfonce le fer jusqu'au vif. Toutefois, qu'un professeur de la Faculté de Paris convienne que le Code n'est pas dans toutes ses parties la perfection absolue, et qu'il pourrait être utile d'y introduire quelques changements, c'est déjà un fait assez remarquable, et, si j'ai bonne mémoire, cela n'arrivait guère il y a trente ans.

A Dieu ne plaise que nous poussions de gaieté de cœur à l'émancipation de la critique, particulièrement en ce qui touche l'autorité des lois; la conscience des citoyens en pourrait être troublée, et le respect, cette chose si catholique, y trouverait mal son compte. Seulement, quand la conscience proteste déjà, quand elle ne cesse d'élever contre une législation où ses droits sont méconnus des réclamations impuissantes, quand l'Église parle, quand la plus haute autorité qui soit sur terre a prononcé en dernier ressort, alors notre devoir est clair, et nous nous félicitons qu'il soit rendu plus facile par le concours de ceux-là mêmes qui sont les interprètes officiels et les défenseurs zélés de la loi.

C'est ce qui arrive dans la question présente, l'une des plus difficiles à démêler d'après les principes du droit moderne, comme vont le prouver jusqu'à l'évidence les incertitudes et les dissentiments des légistes. La jurisprudence, après tant d'années, est toujours flottante, et, il faut le dire, elle se ressent beaucoup trop, en général, des passions du moment et des crises qui agitent le monde politique; une révolution peut la faire passer du blanc au noir, au grand détriment de la famille dont l'existence ne devrait pas reposer sur une base si fragile. Pourquoi craindrait-on de changer des lois dont l'autorité morale est chancelante et qui se défendent mal au tribunal de la raison et de la conscience? Cela vaut pourtant la peine d'y réfléchir.

I

Voici en quels termes M. Batbie justifie, devant l'Académie des sciences morales, l'idée, le projet bien vague encore d'une révision du Code civil :

« Dans toute société qui progresse, les lois, même les mieux faites, même celles qui ont été accueillies par d'unanimes éloges, sont, après un temps plus ou moins long, en désaccord avec les faits moraux et économiques. La jurisprudence s'efforce d'abord, par une interprétation aussi large que possible, de plier les textes aux besoins nouveaux; mais un moment arrive, tôt ou tard, où ce procédé est impuissant parce que le texte résiste, qu'il est impossible de le plier, même de le tourner, et qu'il faut l'appliquer ou le briser. Ce conflit se produit surtout dans les pays où la législation est codifiée, où on n'a presque rien laissé à la coutume, où les pouvoirs du juge sont limités par des textes précis ou obligatoires. Partout où, comme chez nous, l'on pratique le principe : *Optima lex quæ minimum judici*, les ressources de la jurisprudence sont vite épuisées et les remaniements de la législation deviennent nécessaires après quelques années. »

Cette nécessité a été déjà plus d'une fois reconnue par le législateur lui-même; à diverses reprises, la législation pénale a subi des modifications; plusieurs titres du Code de procédure civile ont été simplifiés. Le Code Napoléon, au contraire, sauf quelques détails sans importance, n'a presque pas été changé. D'où lui vient cette immunité? De la nature même des droits qu'il régit, ou de la supériorité de sa rédaction? De l'une et l'autre cause peut-être. On s'est arrêté devant la pensée qu'il était l'œuvre d'esprits éminents et que d'ailleurs il portait tout entier sur un fonds déjà ancien et où le progrès n'était guère possible. Au point de vue politique et social, il mérite les éloges qu'on lui a donnés. Œuvre de transaction, il associe dans une juste mesure les dispositions anciennes et les principes du droit moderne; s'il adopte les idées marquées de l'empreinte révolutionnaire, c'est en corrigeant ce qu'elles ont d'excessif et, pour ainsi dire, sous bénéfice d'inventaire. Sa rédaction a de grandes qualités : elle est simple et claire; et si quelques négligences « trahissent par intervalles la précipitation de rédacteurs qui se pressent

sous les ordres d'une volonté puissante; n'importe, ces imperfections ne doivent pas nous empêcher de reconnaître que, même dans sa forme, le Code civil est une œuvre remarquable. »

Là-dessus, le savant professeur se met à l'œuvre et il note, en motivant ses critiques, un certain nombre d'articles peu en harmonie avec les principes du droit individuel, et notamment de la propriété et de la liberté des conventions. Ce qui ressort le mieux de cet examen, c'est que notre Code n'est pas, il s'en faut bien, aussi libéral que possible, et qu'il fait en général trop bon marché des droits de l'individu et de la famille, adjugeant à l'État *la part du lion*, procédé conforme à l'esprit moderne et passablement révolutionnaire. Le contraire ne sentirait-il pas son moyen âge? « Dans presque tous les titres, dit M. Batbie, on trouve des restrictions qui enchaînent inutilement la volonté des parties. Les unes s'expliquent par d'anciennes coutumes dont elles sont le reste, et les autres par cette tendance à réglementer et à prévoir qui a été, à toutes les époques, le caractère de la loi française. Nous allons passer en revue les dispositions auxquelles je viens de faire allusion; cet examen démontrera qu'elles sont assez nombreuses et assez importantes pour expliquer un remaniement du Code Napoléon, dans un sens favorable à la liberté des parties qui agissent ou contractent. »

Nous ne suivrons pas M. Batbie de titre en titre et d'article en article dans cette revue où tout ne saurait être d'un égal intérêt pour le public auquel nous avons affaire. Nous ne discuterons pas, entre autres, la question de savoir si l'article 661 du Code, qui « permet à tout propriétaire joignant le mur du voisin d'exiger la mitoyenneté, à la charge seulement de payer la moitié des frais de construction et de la valeur de l'emplacement sur lequel le mur est construit; » si cet article, d'une prévoyance peut-être excessive, est, ainsi que l'affirme M. Batbie, un cas d'*expropriation pour cause d'utilité privée.* Il y a pire que cela dans le Code civil, et l'*expropriation*, hélas! porte sur bien autre chose que le mur extérieur qui protége, contre les indiscrets et les malfaiteurs, l'asile sacré de la famille! C'est sur le titre important du Mariage que nous voulons appeler l'attention du lecteur; nous rencon-

trons là des questions brûlantes et qui ne sont pas près d'être résolues; notre conviction est, néanmoins, que le moment est venu d'un examen courageux, loyal, approfondi. La manière dont M. Batbie a traité ce point délicat, les discussions mêmes qu'il a soulevées autour de lui, les contradictions qu'il a essuyées en proposant des réformes manifestement insuffisantes, en sont, à nos yeux, la meilleure preuve.

Il y a trente ans, disions-nous, c'eût été grand scandale dans *l'école de voir un professeur non-seulement* critiquer quelques articles isolés, mais déclarer nécessaire ou tout au moins souhaitable un remaniement général du Code. Puisque cela a pu se faire, et que la Faculté en corps n'a pas protesté contre la témérité d'un de ses membres, c'est qu'il n'est pas seul de son avis et que plus d'un bon esprit, même parmi les légistes, admet enfin la possibilité de modifier nos lois, et cela, nous le verrons, dans un sens favorable aux droits imprescriptibles de la conscience catholique. C'est un progrès, nous le constatons avec bonheur, non sans espoir qu'on ne s'en tiendra pas là. Une fois le principe reconnu, le reste *viendra tôt ou tard*; et qui sait si le futur concile œcuménique, en fournissant *l'occasion de régler sur un* nouveau pied les rapports des deux puissances, n'entraînera pas aussi la conviction du législateur, déjà préparé par le travail de l'opinion et de la jurisprudence à tenir grand compte du vœu des catholiques? Notre devoir à tous, c'est donc de mettre la vérité dans le plus grand jour, en ne dissimulant aucune des imperfections de la loi. Grâce à Dieu, les légistes ont pris les devants; nous n'aurons la plupart du temps qu'à recueillir leurs aveux. Leurs dissentiments eux-mêmes déposeront en faveur de notre cause; on pourra s'en convaincre, ils sont nombreux autant que graves. Écoutons d'abord M. Batbie :

« L'attribution des actes de l'état civil au maire a été un grand progrès pour la liberté de conscience. Je crois cependant que la séparation de la religion et du civil a été faite d'une manière excessive, et que les législateurs ont cédé à une réaction extrême contre la puissance du clergé. Que demande la liberté de conscience? Que la célébration devant le maire soit suffisante; que l'athée, s'il en existe, puisse se marier; que la loi enfin n'exige aucun acte qui soit contraire à la pensée intime des futurs. Mais la même liberté de conscience de-

mande aussi que si un époux civilement marié ne veut pas, au mépris d'une promesse formelle ou tacite, ajouter la célébration religieuse à la célébration civile, il ne puisse pas contraindre à la cohabitation l'autre futur époux, qui voit un concubinage dans toute relation sexuelle non consacrée par la religion. Celui qui a promis d'aller à l'église, au temple ou à la synagogue, et qui, au sortir de la mairie, refuse de tenir sa promesse, ne mérite pas la protection de la loi, et j'ajoute qu'il y a oppression dans une disposition qui fait violence au conjoint trompé, dont les convictions religieuses s'opposent à la cohabitation. Je sais bien que ce fait se produira rarement, et que presque toujours les époux tiendront leurs engagements; mais l'oppression n'est que plus cruelle lorsque l'opprimé est seul, *pessima servitus unius*. Encore une fois, les moyennes ne font pas qu'une loi soit juste dans les cas particuliers, et lorsque la prohibition n'est pas demandée par l'intérêt général, il est digne d'un législateur éclairé d'assurer la liberté des parties même dans les cas les plus rares. Je voudrais donc que, devant l'officier de l'état civil, les conjoints déclarassent s'ils entendent célébrer leur mariage religieusement ou non. Si non, le mariage civil serait définitif; si oui, la loi ne reconnaîtrait le mariage qu'autant qu'on justifierait de la célébration religieuse. Ainsi se concilierait le droit individuel avec l'intérêt général, et satisfaction serait donnée à la liberté de conscience d'une manière pleine. Ainsi disparaîtrait une oppression qui ne sera, j'en conviens, que fort rare, mais qui est possible, et qui serait assurément cruelle pour ceux qui auraient le malheur de se trouver dans l'exception. »

Ce langage est plein de bonnes intentions et témoigne du plus louable respect pour les droits et la liberté de la conscience catholique; car c'est elle évidemment qu'on a eu principalement en vue, bien qu'on ait aussi songé aux protestants et aux juifs. Quoique l'on n'embrasse pas ici le mal dans toute son étendue, un remède pour le cas particulier dont il s'agit ne serait certes pas à dédaigner, et nous allons tout d'abord concentrer notre attention sur les diverses solutions, sur les expédients peut-être, auxquels on a eu recours pour adoucir, en ce qui concerne l'époux catholique, les rigueurs de la loi. Le fait est-il aussi rare qu'on le suppose? Je ne le crois pas. M. Batbie lui-même en fait la remarque, il n'en faut pas juger par la statistique des tribunaux, qui ne nous apprend pas tout. On ne s'adresse à la justice qu'à la dernière extrémité et avec l'espoir plus ou moins fondé d'obtenir gain de cause. Quand, pour éviter un éclat inutile, le conjoint trompé finit par étouffer le cri de sa conscience et par céder à la me-

nace, aux mauvais traitements, le mal est grand alors, mais les tribunaux n'en savent rien, et il n'en reste dans nos greffes aucune trace. Cette oppression soi-disant légale fût-elle d'une extrême rareté, nous n'en aurions pas moins horreur de la loi qui pourrait y prêter main forte, et nous redirions de grand cœur avec M. Batbie cette noble parole : *pessima servitus unius.* Une seule conséquence immorale et odieuse juge la loi tout entière et dénonce le vice dont elle est atteinte. Mais est-il donc vrai que la victime d'une pareille déception ne trouve dans la loi aucun appui et soit obligée, pour lui obéir, de consentir à une cohabitation criminelle?

M. A. Duverger ne le pense pas. Cet honorable professeur oppose à son collègue la contradiction la plus formelle, et il soutient que la loi offre une protection suffisante à la conscience religieuse, le conjoint trompé, si c'est une femme (et c'est le cas ordinaire), pouvant toujours invoquer les articles 213 et 214 du Code Napoléon, ou bien, en cas de violence, réclamer la séparation de corps *pour injure grave.* Cette doctrine est enseignée par un jurisconsulte éminent, M. Demolombe, et elle est de plus consacrée par un arrêt de la cour d'Angers. Mais M. Batbie n'y veut pas souscrire ; il prétend qu'interpréter ainsi la loi, c'est un vrai « tour de force, » et que les mots dont on fait un pareil abus perdent leur sens naturel. De là, entre les deux professeurs de la Faculté de Paris, une polémique assez vive, mais toujours courtoise, qui n'a eu encore, si je ne me trompe, qu'un écho bien faible et assez confus dans la presse religieuse.

Là pourtant s'est produite, à l'occasion de ce débat, une troisième opinion, point nouvelle, mais assez différente de celles qui précèdent, assez caractérisée surtout, et même, disons-le, assez hardie pour ne point passer inaperçue. C'est celle de M. Marcadé, un jurisconsulte de quelque valeur, vigoureux logicien, à ce qu'on assure, très-ferme sur les principes et très-arrêté dans ses convictions. Voici comment s'exprime à ce sujet un de nos grands journaux catholiques : « La séparation (invoquée par MM. Duverger et Demolombe) n'est qu'une demi-justice, ce n'est que la liberté de la solitude ; elle ne rend pas à la femme le droit de disposer d'elle-même, et la laisse rivée à un mariage fictif. Marcadé professe péremp-

toirement la doctrine que la femme, dont le mari décline absolument le mariage sacramentel, peut ne point se borner à demander la séparation de corps, et qu'elle a le droit de réclamer et d'obtenir l'annulation du mariage civil. Marcadé est l'homme des solutions franches et tranchées, le jurisconsulte hors ligne par la puissance de la dialectique autant que par la droiture et la vigueur de conscience. On lui réplique peu, on le réfute moins encore. Il n'est certainement pas sans intérêt et sans opportunité de vulgariser sa doctrine sur la question qui nous occupe[1], » Et là-dessus le journaliste expose avec une complaisance approbative la doctrine de M. Marcadé.

Nous l'exposerons aussi à notre tour, et même c'est par là que nous allons commencer. De la discussion de tant d'opinions contradictoires, il rejaillira, sur toute cette question du mariage, une vive lumière à l'aide de laquelle on pénétrera mieux l'esprit de notre législation moderne, si différente de l'ancien droit français et catholique. Nous ne nous en tiendrons pas là ; nous ferons connaître, sans l'affaiblir en rien, la pure et invariable doctrine de l'Église. Ceux qui voudront bien nous suivre dans cette étude verront de combien il s'en faut que notre Code, rédigé au lendemain du Concordat, mais sous l'empire des passions révolutionnaires encore mal éteintes, donne satisfaction aux besoins et aux scrupules de la conscience catholique, et ils jugeront si l'on peut se contenter des solutions proposées soit par MM. Duverger et Demolombe, soit par M. Marcadé et par plusieurs autres, ennemis comme lui des demi-mesures et des compromis.

II

Marcadé mérite aux meilleurs titres quelques-uns des éloges qu'on lui décernait tout à l'heure, car il est impossible de lire seulement dix pages de lui sans reconnaître aussitôt, rien qu'à la couleur de son style, « l'homme des solutions franches et tranchées. » Témoin ce passage de sa préface : « Toute mé-

[1] Voir *l'Univers* du 29 septembre 1868, article de M. Ph. Serret.

daille a son revers; plus l'homme enrichit sa mémoire, plus il court risque de voir diminuer les forces de son jugement, et trop de science abêtit parfois, selon la rude expression de Pascal..... Ils étaient savants, ils étaient hommes de mérite assurément, ces Portalis, ces Maleville, ces Tronchet, ces Berlier, tous ces jurisconsultes consommés qui discutaient notre Code civil au sein du Conseil d'État; et pourtant, on voyait là un jeune homme de trente ans leur reprocher de manquer parfois des idées les plus simples, et se donner beaucoup de mal pour leur faire comprendre, par exemple, qu'il ne peut pas être question de casser un mariage qui se trouve légalement ne pas exister. Ces hommes vraiment supérieurs en étaient pourtant venus, malgré tout leur mérite, à ne pas comprendre qu'on ne peut pas anéantir le néant, détruire ce qui n'est pas, démolir l'édifice qui n'est pas encore construit! Tant est grande l'influence des idées reçues, des préjugés de tout genre, de ces principes de pure convention auxquels l'esprit semble tenir d'autant plus qu'il a eu plus de peine à se les approprier; tant est funeste le respect exagéré de l'autorité; tant il est vrai que la science peut abêtir..... C'est peut-être uniquement pour avoir été moins savant que nos devanciers que nous avons plus facilement évité l'écueil[1]. »

Vous l'entendez : c'est une sorte d'initiateur, un homme à découvertes, qui a mieux lu et mieux vu que ses devanciers; on l'écoute et on le suit, du moins il l'affirme; il se vante à plusieurs reprises d'avoir rallié à son sentiment le respectable et savant doyen de la Faculté de Caen, M. Demolombe. C'est possible, nous verrons toutefois dans quelle mesure. Le dirai-je? Marcadé m'a tout l'air d'un homme qui s'exagère son importance, et, de prime abord, je l'ai cru Gascon.

En revanche, il fait trop bon marché de la tradition, qu'il appelle dédaigneusement « la routine. » Certes, je ne suis pas l'admirateur passionné des jurisconsultes qui prirent part à la rédaction du Code civil; j'estime qu'il leur manquait à presque tous l'élévation des vues, plus encore du caractère; mais je ne voudrais pas faire litière de ce qu'ils savaient en fait de jurisprudence et de droit. Qu'on y songe, c'est le labeur des

[1] *Éléments du Droit civil français*, Préface, p. XI, XII.

siècles, dont ils étaient les dépositaires; droit romain, droit canonique, ancien droit français écrit et coutumier, tout cela leur composait un trésor de connaissances juridiques, de principes surtout, de principes non pas improvisés pour les besoins de la cause, mais éprouvés par une longue expérience, passés au crible de la discussion, définis, contrôlés par une foule de judicieux et fermes esprits, théologiens, canonistes, magistrats de tous les pays et juristes de toutes les écoles. S'appelât-on Napoléon, je ne vois pas trop ce qu'on gagne à ignorer ces choses et à n'en tenir nul compte, dès qu'on se mêle de législation. On se rappelle ce mot aussi sensé qu'original: « Je connais quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire. — Eh! qui donc, s'il vous plaît? — Tout le monde. » Eh bien! Napoléon lui-même, si supérieur à Voltaire, n'a pas à lui seul autant d'esprit que ce terrible « tout le monde. »

Mais venons au fait. Comment M. Marcadé arrivera-t-il à prononcer la nullité du mariage lorsque l'un des conjoints refuse, au sortir de la mairie, de procéder à la célébration religieuse que l'autre réclame et sur laquelle il avait droit de compter?

Par une théorie assez neuve, tout à fait inconnue à l'ancien droit, mais qui tend de jour en jour à s'accréditer, appuyée qu'elle est par des arguments dont les plus plausibles sont empruntés aux discussions du Conseil d'État et aux autres travaux préparatoires du Code civil. Donnons une idée succincte de cette théorie, qui nous fait envisager sous un jour particulier le chapitre du Code intitulé : *Des demandes en nullité de mariage* (Tit. V, ch. IV), et, dans ce chapitre, l'art. 180, par lequel il s'ouvre. Cet article est ainsi conçu :

180. Le mariage qui a été contracté sans le consentement libre des deux époux, ou de l'un d'eux, ne peut être attaqué que par les époux, ou par celui des deux dont le consentement n'a pas été libre.

Lorsqu'il y a eu *erreur dans la personne*, le mariage ne peut être attaqué que par celui des deux époux qui a été induit en erreur.

« Lorsqu'il y a eu erreur dans la personne,.. » c'est le cas, dit notre auteur, là est le principe de la solution. En effet, l'époux catholique croyait épouser une personne partageant jusqu'à un certain point ses propres convictions religieuses; mais il n'en est rien et il se trouve que cette personne est tota-

lement dépourvue de religion, puisqu'elle se refuse obstinément à la célébration religieuse; le juge pourra donc très-bien, en tenant grand compte de toutes les circonstances du fait qui varient à l'infini, prononcer la nullité du mariage pour *cause d'erreur dans la personne*. Ce sera une des nombreuses applications de l'article 180.

Remarquez-le bien, Marcadé ne dit pas que, dans ce cas, le mariage est nul de droit; il dit simplement qu'il est *annulable*, c'est-à-dire susceptible d'être annulé par l'autorité du juge, seul appréciateur des mille et une circonstances qui peuvent vicier le consentement et rendre le mariage, en un certain sens, caduc et dissoluble.

Il y a donc des mariages nuls, et des mariages *annulables?*

Assurément. Cette distinction est fondamentale dans la matière présente; sans elle, impossible de rien comprendre à tout ce chapitre *des demandes en nullité*. C'est un habile jurisconsulte d'outre-Rhin, M. Zachariæ[1], qui l'a introduite; M. Marcadé s'en est fait, en France, le propagateur zélé; elle a passé depuis dans maint commentaire du Code, et M. Demolombe lui-même l'adopte, sous de prudentes réserves, mais enfin il l'adopte.

« Quand un mariage est nul, » dit Marcadé, « je n'ai pas besoin de l'attaquer pour qu'il ne nuise pas; et non-seulement je n'ai pas besoin de l'attaquer, mais je ne le puis pas. En effet, comment annuler ce qui est nul? comment anéantir le néant? » Donc, les *demandes en nullité* concernent essentiellement les mariages *annulables*, et non pas nuls de droit.

Il est triste, fait-il encore observer, de voir la plupart des auteurs confondre le mariage *non-existant* avec le mariage *annulable*. Les auteurs qui font cette confusion, ce sont notamment Delvincourt, Vazeille, Toullier, Duranton, on le voit, des hommes d'une certaine autorité et d'un certain renom, mais probablement imbus des préjugés de l'ancien droit, comme l'étaient du reste les Maleville, les Tronchet, les Portalis, et les autres membres du Conseil d'État qui travaillèrent,

[1] Né en 1769 à Meissen en Saxe, il fut professeur de droit d'abord à Wittenberg, puis à Heidelberg, et mourut en 1843. Son *Manuel du droit civil français*, écrit en allemand, a été traduit par MM. Aubry et Rau.

sous la présidence du Premier Consul, à la rédaction du Code civil. Heureusement, ajoute ici Marcadé, cette distinction si indispensable entre le mariage nul et le mariage annulable commence à pénétrer dans les traités de droit; sur quoi il cite M. Demolombe. (III, nos 239-241.)

Cette distinction une fois admise, l'article 180, tout à fait inintelligible dans l'ancien système, devient de la plus grande clarté. Il s'applique non pas aux mariages *nuls*, mais aux mariages *annulables*. En effet, le premier alinéa a pour objet *le mariage qui a été contracté sans le consentement libre des époux*. Peut-on dire, avec Toullier et Duranton, qu'il s'agit ici tout à la fois et du mariage nul par défaut de *consentement*, et du mariage nul par défaut de *liberté dans le consentement?* Non, puisqu'il y a un autre article spécial pour le mariage nul par défaut de *consentement*, l'article 146, qui porte : *Il n'y a pas de mariage quand il n'y a pas de consentement*. Or, cet article 146 ne figure pas dans le chapitre des *demandes en nullité;* la raison en est simple : dans l'absence de tout consentement, il n'y a pas même lieu à exercer une demande en nullité, le mariage n'existant pas. L'article 180, au contraire, traite des demandes en nullité, et il parle du mariage nul, — c'est-à-dire *annulable*, — par défaut de *liberté dans le consentement*, ce qui est bien différent ! Dans ce second cas, il y a consentement, mais ce consentement n'est pas libre; il y a mariage, mais mariage *annulable;* c'est au juge de prononcer la nullité, de *casser* le mariage.

La même théorie s'applique au second alinéa, où il est question de la demande en nullité pour cause *d'erreur dans la personne* (et non *sur la personne*, remarquons-le bien). De quelle erreur s'agit-il? De l'erreur sur la personne physique, sur l'*individu*, erreur qui suppose la substitution d'une autre personne à une personne déjà connue? Mais cette erreur est chimérique et ce n'était vraiment pas la peine d'en parler. Si elle avait lieu par un hasard extraordinaire, par une fraude sans exemple, il n'y aurait pas même besoin d'exercer l'action en nullité pour détruire ce simulacre de mariage, ce mariage non-existant. Ce n'est donc pas là ce que le législateur avait en vue lorsqu'il rédigeait l'article 180. Dira-t-on qu'il s'agit de l'erreur par substitution à une personne inconnue? Le cas

était prévu par l'ancien droit ; pourquoi ? Parce qu'on se mariait alors par procureur. Ce même cas est impossible aujourd'hui qu'on se marie « corps à corps. » — « Quand la Julie riche et noble que j'avais fait demander en mariage sans l'avoir jamais vue, est remplacée au moment de la célébration par une Julie pauvre et roturière, que je vois là pour la première fois ou que j'avais déjà vue, peu importe, alors cette Julie qui se trouve là étant la seule dont je connaisse la personnalité, puisque je n'ai jamais vu l'autre, mon esprit ne peut donc se représenter qu'elle, et quand je prononce dans ce cas ces paroles : Je consens à prendre pour femme Julie ici présente, c'est bien sur cette Julie que tombent ma pensée et mes paroles. » Il n'y a pas erreur sur la personne, mais sur les motifs ; il y a consentement, il y a mariage, mais ce mariage *pourra être cassé*. L'ancienne législation, qui déclarait alors le mariage *nul* de plein droit, était tout simplement immorale. Ce système tenait à deux causes : 1° la fréquence des mariages par procureur, 2° le préjugé de la distinction des castes, qui faisait craindre les mésalliances. En 1803, ces deux causes n'existant plus, on revint à des idées plus saines et aussi plus logiques.

De tout ceci on peut conclure, dit Marcadé, que l'article 180 ne s'occupe pas de l'erreur sur la personne, mais de l'erreur sur les qualités, à raison de laquelle le mariage, d'ailleurs existant, peut être *annulé*. Mais laissons ici la parole à notre auteur. La théorie qu'il expose est assez originale, assez grave dans ses conséquences et ses applications pratiques pour que nous tenions à ne modifier en quoi que ce soit l'expression de sa pensée.

« Quelles seront les limites de cette règle ? La nullité devra-t-elle être prononcée pour toute erreur sur les qualités ayant une certaine importance ?

« Évidemment non, et si j'avais épousé une personne que je croyais avoir une science et un talent qu'elle n'a pas, jouir d'une belle fortune, tandis qu'elle n'a rien, être d'une haute noblesse, tandis qu'elle est roturière, ces circonstances, dont la connaissance aurait suffi probablement pour m'empêcher de contracter mon mariage, ne suffiront cependant pas pour le faire annuler. Pour briser un contrat aussi sacré que le mariage, un contrat qui, comme nous l'avons dit et comme le disait le Premier Consul, a pour objet direct le corps et

l'âme de l'homme, il faut une erreur dont l'objet soit d'abord profondément grave et qui de plus réside en l'individu même. »

Selon M. Marcadé, « un vœu solennel de continence de la personne, alors que l'autre conjoint est catholique; l'état de forçat libéré de l'homme qu'on a cru honorable, seraient de justes causes d'annulation. » Applaudissons à la pensée de tenir compte des empêchements dirimants établis par l'Église et reconnus par l'ancien droit. Toutefois il y a ici quelque confusion. *Le vœu solennel de continence*, ou de chasteté, ne va pas seul, mais il fait partie des trois vœux de religion. Il faut y joindre le sacrement de l'ordre, auquel est attachée l'obligation du célibat ecclésiastique. Enfin ce n'est pas uniquement dans le cas d'erreur, mais dans tous les cas que ces deux empêchements doivent obtenir leur effet; c'est une satisfaction qui est due non-seulement à l'époux trompé, mais encore aux lois de l'Église, à la conscience publique, aux bonnes mœurs. Quant à « l'état de forçat libéré, » si c'est le plus cruel des mécomptes pour la personne qui arrive à le constater dans l'homme auquel elle a uni son sort, le mal est irréparable; ce ne fut jamais un cas de nullité, un empêchement dirimant. La jurisprudence moderne, dont on cite des arrêts, n'y changera rien; l'ancienne était très-ferme sur cet article, comme on peut le voir dans Pothier (n° 313). Le juge, alors, ne s'attribuait pas le pouvoir de casser les mariages et il se croyait étroitement lié par cette parole de Jésus-Christ : *Quod Deus conjunxit, homo non separet.* Mais arrivons à la solution qu'on nous propose et que certains catholiques, séduits par une trompeuse apparence, ont regardée comme un port de salut au milieu des fluctuations de la jurisprudence moderne.

« Il pourrait également y avoir, selon les cas, ajoute Marcadé, cause suffisante d'annulation dans un fait qui s'est déjà présenté plus d'une fois, mais dont l'appréciation n'a pas encore été portée, à notre connaissance du moins, devant les tribunaux. Nous voulons parler du refus de l'un des époux de procéder à la célébration religieuse du mariage. Ainsi, quand une jeune personne, animée de sentiments religieux et attachée aux principes catholiques, accepte la main d'un homme qui s'est présenté à elle comme professant les mêmes principes, mais qu'après la célébration civile l'époux, démentant ses prétendus principes et le caractère qu'il avait montré jusque-là, refuse

de faire bénir son union par l'Église, et que la jeune femme, se refusant à une cohabitation qui serait à ses yeux un crime, demande l'annulation du mariage pour erreur sur la personne qu'elle a épousée, cette annulation ne saurait lui être refusée. D'un côté, en effet, il y a ici erreur sur une qualité principale de la personne, puisqu'on a cru et voulu épouser un homme ayant au moins quelques sentiments religieux, tandis qu'on a un homme qui ne se montre pas seulement indifférent, mais hostile, et qui pousse l'impiété jusqu'à ne pas vouloir se prêter, même par condescendance pour sa jeune épouse, à l'accomplissement d'un acte religieux qu'il sait être indispensable aux yeux de celle-ci. D'un autre côté, cette erreur est de la plus haute gravité pour la femme, par ses conséquences, puisqu'elle aurait pour résultat de condamner cette femme à vivre dans un état que sa conscience lui dirait être un perpétuel concubinage. Le mariage serait donc annulable en pareil cas, comme le décident M. Bressolles, professeur à la Faculté de Toulouse, dans la dissertation qu'il vient de publier sur cette question, et M. Delpech, doyen de la même Faculté, dont le premier rapporte l'opinion. (*Revue de législ.*, t. II de 1846, p. 149-158.) Qu'on remarque bien, au surplus, que nous ne déclarons pas ce mariage *non avenu et inexistant* pour inaccomplissement d'une *condition* tacitement imposée (car il ne peut y avoir de mariage *conditionnel*), mais seulement *annulable* et devant être cassé pour *erreur dans la personne.*

« Du reste, on comprend que les circonstances diverses de chaque affaire devront exercer une grande influence sur la décision... Dans le cas de refus de célébration religieuse, il n'y aurait guère lieu à l'annulation si la femme trompée avait consenti à la consommation du mariage. Tout est laissé ici à l'appréciation des magistrats. »

Eh bien ! non, on aura beau dire, toute cette doctrine est absolument insoutenable. Je regrette d'y voir engagés des hommes honorables et bien évidemment animés d'intentions excellentes ; cela prouve tout simplement qu'avec une loi défectueuse on peut être conduit à fausser les principes en vue d'un bon résultat. Mais il y a trop de péril à cela ; ce qu'on y gagne ne vaut certainement pas ce que l'on perd ; il n'y va de rien moins que de l'indissolubilité du mariage. Pour arriver à la décision que préconise Marcadé, il faut reconnaître que le mariage peut être cassé dans certains cas, alors même qu'il n'est pas intrinséquement nul, et que sa validité dépend de la sentence du juge séculier. N'est-ce pas là un principe des plus funestes, et est-ce affaire à des catholiques de le mettre en honneur et en crédit ?

Ah ! je le sais bien, dans notre cas particulier, le mal serait

petit, puisque, aux yeux de l'Église, il n'y a pas mariage, et que ce lien purement légal n'a rien d'indissoluble et de sacré. Mais il faut voir les suites, qui sont désastreuses. Le principe une fois établi et consacré par la jurisprudence, où ne peut-il pas nous conduire? Aujourd'hui un mariage est cassé parce que l'un des conjoints vient de reconnaître que celui auquel il engageait sa foi ne partage pas ses convictions religieuses ; demain on vous demandera d'annuler un mariage, parce qu'on a découvert que la personne à laquelle on s'est uni est atteinte d'une de ces maladies graves qui rendent la cohabitation insupportable, qu'elle est épileptique, par exemple, que sais-je? sujette à l'hypocondrie et aux humeurs noires. Où s'arrêter, en si beau chemin? Vous rendez la liberté à l'épouse du forçat libéré; pourquoi pas à celle du banqueroutier? Cela pourrait être admis suivant les occurrences, car « tout est laissé à l'appréciation du juge. » Voilà une doctrine bien rassurante !

On le voit, ceci est beaucoup plus grave qu'il ne semblerait d'abord ; on n'en est pas venu là sans un grand obscurcissement des principes par lesquels est régi le contrat de mariage : un contrat que tous les peuples ont considéré comme un acte religieux, et qui est par son essence même, en tout ou en partie, l'un des sept sacrements de la loi de grâce. Nous reviendrons plus tard sur ce point capital. Mais, puisque les idées sont tellement perverties à cet égard, force nous est de placer ici sous les yeux du lecteur les maximes de l'ancien droit, soit canonique, soit civil, maximes dont on ne saurait s'écarter sans se mettre en contradiction non-seulement avec les lois positives de l'Église, mais encore avec la raison et la justice même.

III

L'une de ces maximes, placée au-dessus de toute discussion et dominant toute la matière, c'est que le mariage est essentiellement indissoluble.

Fondée sur le droit naturel, cette indissolubilité a reçu de

la loi évangélique sa suprême sanction, et aucun pouvoir sur terre n'a le droit d'y porter atteinte en séparant ce que Dieu même a uni : *Quod Deus conjunxit, homo non separet* (Matthieu, XIX, 6). L'Église seule, en vertu de l'autorité qu'elle a reçue d'en haut, peut régler les conditions d'où dépend la validité du mariage; seule elle statue sur les empêchements dirimants qui atteignent dans sa substance le lien conjugal et rendent le contrat intrinséquement nul. Si l'État lui a plus d'une fois disputé cette prérogative, elle a toujours réclamé, et généralement le conflit a été résolu par une entente commune, si bien que le droit civil des nations chrétiennes est resté, dans ses grandes lignes, d'accord avec le droit canonique, et que les causes matrimoniales ont été attribuées, même en France, au for ecclésiastique. L'Église n'a usé qu'avec grande réserve du droit d'établir des empêchements dirimants; parmi ceux qu'elle reconnaît et qu'elle sanctionne, les uns, comme celui qui annule le mariage contracté entre proches parents, sont de droit naturel et réclamés par les bonnes mœurs; les autres tiennent à l'essence même d'une obligation sacrée, comme ceux qui résultent des vœux de religion ou du sacrement de l'ordre. Ce ne fut que fort tard, après bien des hésitations et des scrupules, que l'Église, toujours par des raisons d'ordre et de morale publique, frappa de nullité les mariages clandestins, tant elle craignait d'attenter à la liberté qui est l'honneur de notre race et de toucher à un lien par lequel, en devenant une même chair, l'homme et la femme ne font que répondre au dessein de Celui qui leur a dit en les créant : *Croissez et multipliez.*

Dans l'ancien droit, aucun juge, soit ecclésiastique, soit séculier, ne s'imaginait qu'il lui fût loisible de rompre le lien conjugal une fois formé; quand il avait reçu sa perfection dernière, ce lien ne pouvait être dissous que par la mort, et s'il devenait par malheur pour l'un ou l'autre époux, pour tous les deux peut-être, la plus lourde et la plus humiliante des chaînes, on estimait leur infortune un moindre mal que la violation d'une loi sacrée sans laquelle on eût bientôt vu déchoir la famille et la société retourner à la barbarie. Donc, il n'y avait que des mariages nuls et déclarés tels par le juge, point de mariages *annulables;* il n'y avait que des causes de nullité,

point de causes d'*annulation* : on ne connaissait pas ces termes en matière de mariage, et si l'usage en autorisait de semblables, c'était dans un tout autre esprit, avec des explications et des commentaires qui en éloignaient le péril. « Aucune puissance, » disait Pothier au moment même où il s'apprêtait à traiter *des cassations de mariages*, « aucune puissance ne peut casser un mariage, lorsqu'il a été valablement contracté ; ce lien du mariage étant formé par Dieu même, aucune puissance humaine ne peut le dissoudre : *Quod Deus conjunxit, homo non separet.* Mais, lorsqu'il y a contestation sur la validité du mariage, il appartient au juge de décider s'il a été valablement contracté ou non ; et le jugement, par lequel le juge déclare qu'il n'a pas été valablement contracté et qu'il est nul, est ce que nous appelons ici cassation de mariage. » (*Traité du Contrat de mariage*, n° 442.)

Marcadé, qui ne doute de rien, qualifie de « vieillerie » la doctrine de Pothier. C'est un triste signe du temps.

Allons plus avant, et voyons quelles étaient les maximes de l'ancien droit en matière de nullité, nous bornant, bien entendu, pour ne pas être infini, aux deux causes de nullité énoncées dans l'article 180 du Code Napoléon, l'erreur et le défaut de liberté.

Un contrat est avant tout un acte humain, et, comme tel, il est soumis aux règles générales qui régissent les actes humains ; il n'a de valeur qu'autant qu'il émane d'une connaissance suffisante de l'objet voulu et d'une volonté exempte de nécessité et de contrainte. Dans le cas d'erreur substantielle sur l'objet et la matière même du contrat, le contrat est nul de plein droit ; c'est une vérité élémentaire, de celles qui sont vraies dans tous les temps et sous l'empire de toutes les législations, parce qu'elles tiennent à la nature et à l'essence même des choses. Dans le cas où la volonté subit une contrainte extérieure et n'est pas tout à fait libre, la question est différente ; c'est un axiome reçu : la volonté contrainte est encore une volonté, *voluntas coacta, voluntas est*. Ce défaut de liberté suffit-il pour que le contrat soit nul de droit ? Cela dépend et de la nature du contrat et du degré de contrainte ; dire que par défaut de liberté le contrat de mariage est, de droit naturel, absolument nul, beaucoup de théologiens ne

l'ont point osé[1]. Il faut donc que le législateur intervienne et qu'il prête secours, en quelque sorte, au droit naturel obscur et ambigu. S'il déclare nul tout mariage où le consentement de l'un des époux aura été extorqué par une crainte grave, *timor cadens in constantem virum*, comme disait le droit, cette décision sera sans contredit conforme à l'équité et à la raison, conforme même au droit naturel, bien qu'elle n'en procède peut-être pas tout entière. On sent ici le besoin d'une autorité qui règle et détermine à l'avance les conditions d'où dépendra la validité d'un contrat de sa nature indissoluble; cette autorité, nous l'avons dit, c'est l'Église.

De là, deux empêchements dirimants universellement admis dans l'ancien droit : l'erreur et la violence, *error*, *vis* (ou la crainte, *metus*, si on l'envisage dans celui qui subit la violence). Arrêtons-nous plus particulièrement sur le premier empêchement, l'*erreur*, car c'est là-dessus que va rouler toute la discussion.

L'erreur sur la personne rend donc le mariage nul, et cela de droit naturel. Il n'y a point ici à équivoquer : on a voulu épouser une personne, et c'est une autre personne qui a figuré au contrat; le consentement est nul et il n'y a point de mariage proprement dit. Saint Thomas citait un exemple emprunté à la Bible, celui de Jacob qui avait épousé Lia, croyant épouser sa sœur Rachel; ce mariage était nul et serait resté tel, si, après avoir reconnu son erreur, le saint patriarche n'eût consenti à prendre Lia pour épouse. Mais l'erreur ne porte pas toujours sur la personne même, et il peut se faire qu'elle atteigne, au moins immédiatement, les qualités de la personne. Dans ce second cas, y a-t-il mariage? Il faut distinguer.

S'il y a erreur sur les qualités de la personne, et sur les qualités seules, cette erreur n'affectant pas la substance du contrat, le mariage est valable. Alphonse a épousé Sophie, qu'il croyait riche et noble; elle est pauvre et roturière; le mariage est valable et l'époux déçu, même par manœuvre frauduleuse, ne peut arguer de son erreur pour le faire cas-

[1] Entre autres Sanchez, Suarez et Lugo, trois grandes autorités sans contredit et qui, réunies, font presque toujours pencher la balance de leur côté. Cf. Kugler, *de Matrimonio*, quæst. XXXII.

ser. La sainteté, l'inviolabilité du mariage ne demande rien moins. Mais voici une autre espèce, un peu différente : Jacques a demandé et obtenu de Pierre la main de sa fille aînée; que le mariage se fasse par procuration ou autrement, à l'aînée on a trouvé moyen de substituer la cadette; le mariage est-il valable? Non, répondent tout d'une voix les théologiens et les jurisconsultes. — Pourquoi cette différence? Est-ce que l'erreur dont il s'agit n'est pas, cette fois encore, une erreur sur la qualité? — Assurément, mais prenez-y garde : dans le cas présent, l'erreur sur la qualité entraîne à sa suite l'erreur sur la personne, *error qualitatis redundat in errorem personæ.*

Qui oserait prétendre le contraire? On ne se marie pas contre son gré, et on n'épouse que la personne qu'on a voulu épouser. Cette personne, qu'on n'avait pas vue (je le suppose), était déterminée dans la pensée de celui qui la demandait en mariage par telle ou telle qualité, par sa filiation, par son rang dans la famille; si on lui en substituait une autre à laquelle manquait cette qualité, cette autre n'était pas celle qu'on avait voulu épouser; il n'y avait donc pas là de consentement proprement dit, *duorum in idem placitum,* et le mariage était nul. Rien de plus logique. C'est faute d'avoir envisagé cette vérité et la possibilité d'une semblable erreur, que le législateur de 1803 a introduit quelque confusion dans la discussion du Conseil d'État. M. Marcadé a pris cette confusion pour une lumière, et, fasciné par son faux éclat, il s'est lancé résolûment dans une suite de paralogismes plus ou moins spécieux, dont le prestige nous sera facile à dissiper pourvu qu'on nous accorde un point, qui est et doit rester hors de discussion, l'indissolubilité du mariage.

L'erreur sur la qualité, disons-nous, n'est pas une cause de nullité, à moins qu'elle n'entraîne l'erreur sur la personne. Il y avait cependant une exception, une seule, admise par le droit canonique : le cas d'esclavage. Celui qui avait épousé une esclave, croyant épouser une femme libre, pouvait regarder son mariage comme nul. On le conçoit : l'esclavage, pris dans toute sa rigueur, enlevait à une personne la disposition d'elle-même et la rendait inhabile à la plupart des fins du mariage; si un tel mariage était absolument possible, il

devenait tellement à charge au conjoint libre que celui-ci n'était pas présumé l'avoir voulu sans une parfaite connaissance de cause, et la loi le dégageait d'un lien trop pesant, afin de ne pas l'exposer à le rompre ou à le maudire. A l'empêchement pour cause d'erreur sur la personne s'en joignait donc un autre, celui de la condition servile, *conditio*, dans le cas seulement où la partie intéressée n'en avait rien su avant le mariage. Ainsi en avaient décidé diverses décrétales des papes Innocent III, Alexandre III et Urbain III, reçues dans la législation de tous les peuples chrétiens. Sur quoi Pothier fait fort à propos cette observation : « La servitude étant depuis très-longtemps abolie en France, ces canons ne peuvent plus y recevoir d'application. Il est vrai qu'il y a encore dans quelques provinces, telles que le Nivernois, le Bourbonnois, la Bourgogne, des personnes qu'on appelle *serfs;* mais elles n'ont ce nom que par rapport à certains devoirs, à certains services ou corvées, auxquels elles sont sujettes envers leurs seigneurs : elles sont d'ailleurs personnes libres, *et elles ont même l'état et les droits de citoyen.* C'est pourquoi, si j'épouse une personne de cette condition, que je crois être de condition franche, mon erreur sur la condition ne rend pas plus nul le mariage que l'erreur sur toutes les autres qualités. » (N° 312.) Ainsi les *serfs* du temps de Pothier jouissaient des droits de citoyen, c'est bien quelque chose. N'importe, Voltaire et les siens trouveront là un beau thème à déclamation, et ils ne se feront pas faute de décrier le régime qui permettait cette odieuse et intolérable servitude !

Déjà, si je ne me trompe, on pénètre dans la savante et harmonieuse économie de l'ancien droit. Tous ces empêchements dirimants, toutes ces causes de nullité étaient quelque chose de parfaitement défini et prévu par la loi, où l'on s'était efforcé de laisser le moins de place possible au doute et à l'arbitraire. Il le fallait bien ainsi : le mariage étant absolument indissoluble, la validité ou la nullité du contrat devait être entière avant toute sentence; le juge n'avait qu'à constater l'une ou l'autre, et son jugement, quel qu'il fût, était purement déclaratif. Il n'était donc pas question d'*annulation* en ce temps-là; et la doctrine de Pothier, en qui l'on entend tous les anciens juristes, est, comme nous l'avons dit, la rigoureuse et

nécessaire conséquence d'un principe sur lequel la jurisprudence moderne aurait grand tort de transiger.

IV

On a changé tout cela ! Lisez Marcadé, vous verrez le peu de cas qu'il fait de la vieille jurisprudence et des vieux jurisconsultes. Le malheur est qu'il n'est pas seul de cet avis, particulièrement dans la question qui nous occupe. La distinction entre les causes de nullité et les causes d'*annulation* a fait, dit-on, fortune dans l'école, et on la retrouve dans des écrits généralement estimés ; bref, on accorde au juge, en cette matière, je ne sais quel pouvoir discrétionnaire que nos pères ne connaissaient pas. Eh bien ! je le répète, c'est un grand mal, sur lequel il faut appeler l'attention de tous les gens sensés, jaloux de préserver la société des derniers périls. Pour l'amour de Dieu, gardons la famille intacte parmi tant de ruines ; travaillons à raffermir sur sa base antique et sacrée le foyer où nous goûtons nos meilleures et plus pures joies, si nous voulons qu'il résiste au choc redoublé des révolutions dont il a déjà ressenti les tristes atteintes. A l'heure qu'il est, le divorce est le cri de ralliement d'une démagogie en délire ; elle sait bien ce qu'elle veut, son instinct est sûr ; tenons-nous donc pour avertis. Il serait digne de notre grande magistrature, si intègre et si grave, des professeurs savants et distingués qui se vouent dans nos Facultés à l'enseignement du droit, de tous les philosophes et politiques chrétiens, de tous les Français animés d'un vrai patriotisme, il serait digne de tant d'hommes d'élite d'opposer une digue au torrent des doctrines antisociales, et ils n'y arriveront jamais, s'ils ne remettent en honneur, dans les lois comme dans les mœurs, la sainteté, l'inviolabilité du mariage chrétien.

Quel est donc le fondement de cette jurisprudence si nouvelle, si inconnue à nos pères ? Quel est ce principe si mystérieusement renfermé dans le Code civil, jusqu'à ces derniers temps, que ses propres rédacteurs, — on en convient, — ne s'en doutaient pas ?

Les travaux préparatoires du Conseil d'État, étudiés de plus

près, mieux approfondis, mieux compris, nous ont valu cette lumière. Il est vrai que les Tronchet, les Maleville, les Berlier et les Portalis, qui avaient trop vécu sous l'ancien régime, trop étudié Domat et Pothier, s'y montrent encore imbus des vieilles maximes; mais, grâce à Dieu, ils n'étaient pas seuls; un jeune législateur était au milieu d'eux, dont le génie dissipait les ombres accumulées par eux sur ces grandes questions, et un beau jour, dans une séance à jamais mémorable, le FIAT LUX est tombé de la bouche du Premier Consul.

Je n'invente *rien*; *bien plutôt j'atténue*, par la pâleur et le terne de mon expression, le lyrisme d'enthousiasme avec lequel on nous annonce une si belle découverte. Il faut lire Marcadé; il est instructif et curieux, par ce rôle de Moïse sur le Sinaï qu'il attribue, de la meilleure foi du monde, au Premier Consul[1]. Le passage est long, mais il importe de n'en rien retrancher, car il contient en substance tout le système. En le citant, nous y ajouterons quelques notes; puis nous en dégagerons les points qui méritent l'honneur d'une réfutation en règle. Que l'on écoute donc Marcadé, narrateur admiratif et charmé des travaux préparatoires du Conseil d'État. Voici comment, d'après lui, fut discuté le chapitre des *demandes en nullité*, comment le droit nouveau remporta la victoire sur l'ancien droit, en dépit des vieux conseillers qui faillirent un instant faire pencher la balance du côté de la routine et des absurdités du moyen âge.

« Heureusement, les choses ne se sont point ainsi passées. Les étranges incohérences et les bizarreries immorales de l'ancien droit étaient, à la vérité, dans *presque toutes les têtes*, mais non pas dans *toutes*. Au milieu de ces vieux jurisconsultes pleins de science et riches de souvenirs, mais qui (nous sommes bien forcé de le dire ici) obéissaient à l'autorité de la tradition, c'est-à-dire à la routine, plus souvent qu'à l'autorité de la logique, on voit un homme qui, tout jeune encore, s'élève au-dessus d'eux de toute la hauteur du génie; un homme que sa raison supérieure, et aussi son ignorance d'une lé-

[1] On peut lire aussi un mémoire couronné par l'Académie de législation : *Le Premier Consul Législateur*, étude sur la part que prit Napoléon aux travaux préparatoires du Code; par Amédée Madelin. Paris, A. Durand, 1865. Mais le langage de M. Madelin pâlit auprès du style imagé de Marcadé, dont les doctrines sont d'ailleurs reproduites et approuvées par l'auteur du mémoire.

gislation désormais usée, affranchissaient de cette routine funeste ; et qui, saisissant avec sa vue d'aigle les théories droites, les idées justes, les hautes conceptions, qui échappaient souvent aux autres, usait de sa magique et précieuse influence pour les faire pénétrer dans les textes, à l'insu quelquefois, ou même contre le gré de ces vieux légistes qui se disaient avec étonnement : « Mais cet homme-là est à lui seul la législation incarnée. » (*Paroles du consul Cambacérès.*)

« Napoléon qui, âgé alors de trente-un ans seulement, exerçait cependant sur les conseillers une autorité beaucoup plus grande qu'on ne pourrait le croire ; qui, dans le titre des *Actes de l'état civil*, avait fait admettre de vive force et malgré tout le conseil, le principe, honni tout d'abord, mais bientôt admiré, que « là où est le drapeau français, là est la France ; » qui, dans la discussion de notre titre, alla jusqu'à reprocher aux conseillers de ne pas même se faire une idée de l'institution du mariage; Napoléon sut ici saisir et faire écrire dans ces articles les idées que nous avons développées plus haut, et ce n'est point par hasard que le texte du Code se trouve d'accord avec la théorie que nous venons de présenter.

« Pendant que Portalis, Tronchet, Maleville, Berlier, Cambacérès, Réal et les autres reproduisaient éternellement les idées fausses critiquées plus haut ; par exemple, celle *qu'un mariage non-existant par défaut de consentement se ratifie s'il n'est pas attaqué ;* celle encore *qu'il n'y a pas consentement quand il y a violence ou séduction*, Napoléon, entraîné tout d'abord par cette manière générale de voir (Fenet, t. IX, p. 15), s'en affranchit bientôt, et c'est pour n'y revenir jamais. A partir du milieu même de la première séance tenue sur ce titre (5 vend. an X, 27 sept. 1801), on le voit reproduire avec la parole brève, saccadée, énergique et saisissante qui lui était propre, et quelquefois avec humeur de n'être pas mieux compris, le grand principe de la différence entre le mariage non-existant pour défaut de consentement, et le mariage annulable pour consentement vicieux; la réalité du consentement dans les cas de violence, de séduction ou d'erreur par substitution à une personne *qu'on ne connaît pas*, et dès lors existence du mariage dans ces différents cas, sauf annulation, s'il y a lieu; l'immoralité de la faculté absolue d'annuler pour cette substitution à une personne inconnue; la chimère, l'impossibilité complète d'une substitution à une personne connue ; la source du droit ancien dans le préjugé de la distinction des castes, dans la crainte des mésalliances pour les familles riches et nobles et dans l'habitude de se marier par procureur ; en un mot toutes les idées précisément que nous avons essayé de faire comprendre plus haut.

« Ainsi, dès la première séance, Tronchet, embarrassé sur la rédaction et la place de l'art. 146, propose comme chose toute simple de le reporter dans notre chap. IV, *des Demandes en nullité.*

« Vous ne pouvez pas, s'écrie le Premier Consul, *ce serait* MÊLER LES CAS OU IL N'Y A PAS MARIAGE AVEC LES CAS OU LE MARIAGE POUR-

RAIT ÊTRE CASSÉ. (*Ibid.*, p. 16.) Plus loin, comme on discutait un article de ce même chapitre IV qui organisait l'action en nullité contre le mariage contracté par le mort civilement: « Votre article est absurde, dit Napoléon ; il suppose un mariage quelconque de la part du mort civilement. Ce mariage subsisterait donc s'il n'était pas attaqué ! Ne parlez pas de ces sortes de mariage. » (*Ibid.*, p. 50.)

« Dans la séance du 24 frimaire (15 décembre), les rédacteurs revenaient avec leur article 146 rédigé sous l'influence de leurs idées fausses et présentant ces deux propositions, la première juste, la seconde absurde : *Il n'y a pas mariage, quand il n'y a pas de consentement. — Il n'y a pas de mariage, quand il y a violence ou erreur sur la personne.* Le Premier Consul leur dit : « On avait distingué deux cas dans la première discussion : 1° A défaut de consentement, il n'y a pas mariage ; 2° si la femme, ayant dit oui, *prétend avoir été violentée*, IL Y A MARIAGE, MAIS IL PEUT ÊTRE ANNULÉ[1]. La même distinction existe pour l'erreur de personne : si je voulais épouser une blonde aux yeux noirs et qu'on m'ait donné une brune aux yeux bleus, il n'y a pas de mariage; s'il n'y a eu erreur que sur la qualité, IL Y A MARIAGE, MAIS IL PEUT ÊTRE NUL[2]. — Cependant, dit le conseiller Réal, j'ai cru rendre les idées du Premier Consul : Il n'y a pas consentement quand il y a violence. — Si fait, répond Napoléon, il y a consentement ; pour consentir, il suffit d'une minute ; seulement le consentement n'est pas libre[3]. »

« Sur le prétendu défaut de consentement par substitution à une personne qu'on n'a pas vue, il s'écrie dans la même séance : « On n'a pas même une idée de l'institution du mariage ; à présent qu'il n'y a plus de castes, c'est la plus imposante devant la nature humaine. J'ai épousé une femme brune qui m'était connue depuis six mois, et parce que je reconnais ensuite qu'elle n'est pas fille de celui que j'avais cru son père, le mariage serait nul ! Non ; il n'y a point là erreur de personne. Votre article est immoral ; vous regardez le mariage comme une partie de pêche. On sifflerait un drame qui serait contraire à mon système. — Mais enfin, dit le second consul, un militaire revient de l'armée après dix ans d'absence ; il croit épouser sa cousine, mais le tuteur lui a substitué sa fille. Il n'y a pas de consentement. — Il y a consentement, le mariage est bon; vous traitez cela en homme d'affaires[4]. La dot n'est que l'accessoire, et le législateur ne peut pas

[1] Il faut dire pour être exact : Il y a consentement, mais ce consentement n'est pas libre ; donc le mariage est nul et cette nullité n'a besoin que d'être déclarée.

[2] S'il y a eu erreur sur la qualité, et que cette erreur entraîne l'erreur sur la personne, le mariage est nul. S'il y a eu seulement erreur sur la qualité, le mariage est valable et ne peut être cassé.

[3] Et le défaut de liberté dans le consentement est une cause de nullité.

[4] Il n'y a pas de consentement et le mariage n'est pas bon. Nous verrons ce que Cambacérès aurait dû répondre.

s'arrêter à ces considérations-là. L'union des corps, l'échange des âmes, voilà le principal..... Tout votre système a pris naissance quand on se mariait par procuration ; à présent, on se marie corps à corps.» (*Ibid.*, p. 99 et suiv. Voyez aussi Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*; Locré, *Esprit du Code civil.*)

« Plus loin, dans la discussion du titre du *Divorce*, Bonaparte disait encore aux conseillers : « Rappelez-vous ce que vous avez dit sur les nullités. L'erreur de *qualité*, que vous appelez erreur de *personne*, permet de faire annuler le mariage. » (*Ibid.*, p. 261.)

« Nous nous abstiendrons de tout commentaire ; de telles paroles n'en demandent pas. On voit suffisamment maintenant si c'est par hasard que les cas de l'art. 146 (relatif au défaut de consentement) n'ont point été *mêlés* avec les cas des articles 180 et 181 ; si c'est par hasard qu'aucun cas de mariage non-existant n'a été mis dans notre chapitre, et s'il est possible de soutenir que c'est pour l'erreur sur l'individu même, c'est-à-dire pour un cas de *non-consentement*, qu'a été fait le deuxième alinéa de notre article.

« Il reste donc démontré, et surabondamment ce nous semble, que non-seulement ce deuxième alinéa prévoit l'erreur sur les qualités, mais même qu'il ne prévoit qu'elle et ne pouvait prévoir qu'elle. »

Eh bien, nous le déclarons en toute franchise, cette chaleureuse argumentation ne nous a nullement convaincu, parce que la discussion où elle cherche son point d'appui est pleine de confusion et d'obscurité. S'agit-il, par exemple, du défaut de liberté, le *mariage* et le *consentement* sont pris l'un pour l'autre, et le Premier Consul oublie qu'un consentement extorqué par force ne suffit pas pour qu'il y ait mariage. S'agit-il de l'erreur, il ne s'avise pas que l'erreur sur la qualité puisse, dans certains cas, entraîner l'erreur sur la personne. Certes, Cambacérès n'avait pas tort lorsqu'il disait : « Un militaire revient de l'armée après dix ans d'absence, il croit épouser sa cousine. Mais le tuteur lui a substitué sa fille. Il n'y a pas consentement. » Non, quoi qu'en dise le Premier Consul, il n'y a pas consentement. Pour qu'il y ait consentement, il faut qu'il y ait identité entre la personne que je veux épouser et celle avec qui j'échange l'engagement sacré. Dans l'exemple cité par Cambacérès cette identité n'existe pas ; il n'y a donc pas consentement, et il ne sert de rien de dire : « Vous traitez cela en homme d'affaires ! » Qui vous dit que le militaire en question soit guidé par l'intérêt et non par un sentiment plus élevé ? Qu'il n'a pas simplement en vue d'ac-

complir le dernier vœu, la dernière recommandation d'un oncle dont la mémoire lui est chère? Cela n'est ni chimérique, ni même romanesque. Mais quand même il n'aurait d'autre mobile que la dot, si la personne présente n'est pas celle qu'il veut et croit épouser, il n'y a pas consentement, le mariage est nul.

Pour dire toute ma pensée, le législateur de trente ans a traité ces choses très-cavalièrement et il a fait preuve de peu d'expérience de la vie. On sourit à l'entendre parler sans cesse de blondes aux yeux noirs et de brunes aux yeux bleus, comme si une personne ne se distinguait d'une autre que par la couleur de ses yeux. Souvent un mariage se négocie entre les deux familles, à distance; ce n'est pas à dire que les futurs époux ne se connaissent pas. On peut connaître une personne sans l'avoir vue : peut-être ignore-t-on la couleur de ses yeux, mais on sait celle de son esprit. Nous n'avons jamais vu ni Mme de Sévigné ni Mme de Grignan, mais elles nous sont parfaitement connues l'une et l'autre, grâce aux lettres incomparables de la mère, et entre deux femmes de ce caractère on ne manquerait certainement pas de motifs pour choisir. Quoi! voilà un homme qui, de deux sœurs, a voulu épouser l'aînée dont on lui a vanté les qualités solides, et vous le forcez à devenir l'époux de la cadette qui est la légèreté même! Que de telles erreurs soient rares, d'accord; mais dès qu'elles sont possibles, le législateur doit les prévoir et en tenir compte.

Marcadé se trompe donc lorsqu'il dit : « La substitution à une personne qu'on ne connaît pas (lisez : *qu'on n'a pas vue*) ne peut jamais constituer qu'une erreur sur les qualités; » et lorsqu'il ajoute : « Mon esprit ne peut se représenter une femme que je n'ai jamais vue. » — Mille pardons! je me la représente fort bien. Telle personne que je n'ai jamais vue m'est beaucoup mieux connue que telle autre que j'ai rencontrée vingt et trente fois.

« Dans l'ancien droit, l'erreur était cause de nullité toutes les fois qu'il y avait erreur par suite d'une substitution de personne à une autre, soit connue, soit inconnue. » — Il se trompe encore : il n'y a jamais substitution à une personne *inconnue*, car l'idée même de substitution implique la connaissance de la personne que l'on veut épouser.

« Dans le cas de substitution à une personne inconnue (c'est-à-dire *qu'on n'a pas encore vue*), il y a seulement erreur sur les qualités; il y a consentement. » — Il y a erreur sur la personne, il n'y a pas consentement.

Voici le cas. Un père de famille a négocié le mariage de sa fille avec le fils d'un ami qui habite l'Amérique. Le jeune homme s'embarque et meurt en mer. Un aventurier s'empare de ses papiers, se présente sous son nom et parvient à se faire épouser. Selon votre théorie, il y a consentement et le mariage est valable. Conséquence absurde, qui condamne votre principe[1].

Toutes ces hypothèses et bien d'autres avaient été parfaitement prévues et approfondies par les théologiens et les juristes de la vieille école[2], dont la science n'aurait pas été de trop au Conseil d'État. Elle n'y faisait pas défaut, nous l'avons vu, mais elle n'osait s'y affirmer avec indépendance. La contradiction était rendue difficile par le caractère bouillant et dominateur, par les brusques réparties du Premier Consul qui, soudainement frappé des points de vue nouveaux qui se révélaient pour la première fois à sa vive et mobile intelligence, se jetait tout d'un côté avec toute l'impétuosité de sa nature, entraînant à sa suite, de gré ou de force, ses timides conseillers. A vrai dire, cette discussion , qui fait l'admiration de Marcadé, n'est rien moins que claire; c'est un chaos traversé par des éclairs de génie. Plus tard, il faudra que Portalis fasse un peu de jour dans les questions débattues, et nous verrons qu'il n'y manquera pas. Les collaborateurs du Premier Consul n'étaient pas de taille à lui tenir tête. On a vu Cambacérès, ayant parfaitement raison, demeurer bouche close à la première saillie; on a entendu ce pauvre Réal dire pour toute excuse : « Je croyais avoir rendu les idées du Premier Consul. » Voilà des législateurs bien pénétrés de la grandeur de leur rôle!

[1] M. Demolombe pose un cas semblable et le résout dans le même sens que nous. *Cours de Code civil*, t. III, n. 251.

[2] Parmi les théologiens, nous citerons de préférence Sanchez, *de Matrimonio*, l. VII, *Disp.* XIX, et Kugler, P. IIa, cap. II, § 1; et parmi les juristes, Pothier, qui est pour nous *instar omnium*, bien moins complet toutefois que nos théologiens et nos canonistes.

Qu'arriva-t-il de là? Que l'on fit une loi ambiguë et qui comportait les interprétations les plus contraires. On pouvait y voir à volonté, ou les dispositions de l'ancien droit, ou celles d'un droit nouveau plein de lacunes. Écoutez plutôt Portalis dans l'*Exposé des motifs :* voici comment il s'exprime devant le Corps législatif :

« S'il n'y a point de véritable consentement lorsqu'il n'y a point de liberté[1], il n'y a pas non plus de consentement véritable quand il y a erreur.

« L'erreur en matière de mariage ne s'entend pas d'une simple erreur sur les qualités, la fortune ou la condition de la personne à laquelle on s'unit, mais d'une erreur qui aurait pour objet la personne même. Mon intention déclarée était d'épouser une telle personne ; on me trompe ou je suis trompé par un concours singulier de circonstances, et j'en épouse une autre qui lui est substituée à mon insu ou contre mon gré : le mariage est nul[2]. »

Ce commentaire du second alinéa de l'article 180 est juste le contraire de celui auquel s'attache avec tant d'ardeur l'école moderne, l'école de Zachariæ et de Marcadé : point d'erreur sur les qualités, mais seulement erreur sur la personne ; point de cause d'*annulation*, mais une nullité pure et simple ; et cette nullité dérive d'un défaut ou total ou partiel de consentement, c'est-à dire que l'article 180 n'est que l'explication et le complément de l'article 146. On ne saurait être plus formel.

Après Portalis, interrogeons Maleville, autre rédacteur du Code civil très-capable, lui aussi, d'avoir un avis et même, quelquefois, de le soutenir, comme il le fit voir dans la question du divorce. Maleville vous dira, en termes non moins clairs, non moins formels, que la nouvelle théorie, agitée au sein du Conseil d'État, n'y fit point fortune. Je cite encore textuellement :

[1] Ici Portalis va un peu trop loin, et, chose singulière, son erreur consiste à prendre précisément le contre-pied de la pensée du Premier Consul, qui avait dit : Quand il n'y a pas de liberté, il y a mariage. La vérité est entre les deux : il y a consentement, mais il n'y a pas mariage. On voit les rayons réfractés qui arrivaient du Conseil d'État au Corps législatif.

[2] *Exposé des motifs*, n° 180.

« On voulait aller plus loin (toujours en matière d'erreur), et distinguer l'identité morale de l'identité physique. On dit que dans la nature l'identité physique faisait tout et que l'erreur dans cette identité pouvait seule annuler le mariage ; mais que dans l'ordre social il y avait d'autres qualités qui personnalisaient l'individu ; si, croyant épouser la fille d'un magistrat, d'un général, j'épouse celle d'un homme sans nom, peut-on soutenir qu'il n'y a pas eu erreur dans la personne ? Cependant dans ce cas-là même on voulait distinguer l'erreur occasionnée par le dol de la personne épousée, d'avec celle qui provenait du dol d'un tiers ; et ce n'était que dans ce dernier cas qu'on prétendait *faire annuler le mariage*. Mais après bien des lucubrations (*sic*), on convint de ne pas entrer dans ces détails, et *les choses en sont restées sur le pied des lois anciennes*[1]. »

Est-ce assez clair, et n'admirez-vous pas Marcadé avec sa prétention de savoir ce qui s'est passé au Conseil d'État, mieux que ceux qui s'y trouvaient? Maleville et Portalis sont, à eux seuls, d'assez grand poids pour l'emporter sur toute la nouvelle école, et l'érudit professeur de Heidelberg lui-même ne leur fait pas équilibre.

On pourrait multiplier les citations ; je me contenterai d'ajouter ce que dit, dans un ouvrage récent, un très-savant professeur de la Faculté de Paris, M. Valette. Après avoir rappelé la loi du 20 septembre 1792, qui traitait dans son titre IV des qualités et conditions requises pour le mariage, il s'exprime ainsi : « Cette loi a servi de point de départ et de modèle aux rédacteurs du Code ; seulement ils ont tempéré sur plusieurs points la hardiesse des innovations révolutionnaires et se sont rejetés du côté de l'ancienne doctrine, mélange du droit canonique et du droit des ordonnances. C'est ce qui a eu lieu notamment pour les empêchements de mariage, pour le droit d'autorisation et d'opposition, et enfin *pour les nullités*[2]. »

Il n'est donc pas prouvé, tant s'en faut, que la doctrine de Pothier, en matière de nullités, soit une « vieillerie » avantageusement remplacée par les théories aussi hardies que neuves de Zachariæ et de Marcadé ; et, pour le dire en passant, nos légistes auraient dû s'apercevoir que les opinions de Zachariæ,

[1] *Analyse raisonnée de la discussion du Code civil au Conseil d'État*, t. I, p. 195, 196. (Paris, 1807.)

[2] *Explication sommaire du premier livre du Code Napoléon*, p. 85.

professeur de droit en pays luthérien, étaient peu de mise dans notre France catholique, au moins en ce qui touche le mariage. Laissons donc là cette manie d'aller tout demander à l'étranger, jusqu'à l'explication de notre Code, et puisons avec confiance à nos vraies sources, à celles qui ont jailli sur le sol français et où se désaltéraient nos pères. La sagesse éternelle nous donne ce conseil : *Bibe aquam de cisterna tua, et fluenta putei tui* (PROV. V, 15). C'est à ce prix seulement que les nations deviennent fortes et se préparent de longs jours. Quand on a des jurisconsultes comme nos Domat et nos Pothier, c'est une étrange fantaisie que d'emprunter aux universités de l'Allemagne protestante les maximes du droit!

Marcadé répète à satiété : « Le mariage peut être attaqué, donc il existe; on ne détruit pas ce qui n'existe pas. » — Nous lui demandons à notre tour si on détruit un mariage existant. Que l'on exerce une demande en nullité contre un mariage nul, mais dont la nullité a besoin d'être juridiquement constatée, à la bonne heure, cela se conçoit. « Jamais, » disait Tronchet, « le mariage n'est nul de droit; il y a toujours un titre et une apparence qu'il faut détruire. » On ne détruit donc qu'une apparence. Mais supposer, comme on le fait, que le juge détruise un droit, qu'il brise un lien, c'est altérer dans son essence la notion de l'institution judiciaire. Le juge est établi pour *dire le droit*, non pour le faire; il n'en est pas le principe, mais seulement l'organe, le protecteur né, quelquefois le vengeur. Constater les droits existants, les déclarer par sentence, en rendre la poursuite exécutoire, voilà son rôle et sa fonction, rien de plus.

Qu'un système aussi paradoxal et qui pèche par tant d'endroits ait pu se faire dans l'enseignement moderne une si large place, cela ne va pas sans un grand affaiblissement des principes du droit et, partant, de la morale publique et privée. A vrai dire, M. Demolombe, si souvent invoqué par les novateurs, n'abonde pas dans leur sens autant que tendraient à le faire croire certaines expressions de Marcadé, qui cherche à le tirer à lui, sachant de quelle valeur est l'autorité d'un tel maître. Il ne sera peut-être pas hors de propos de voir quel est au juste le sentiment de l'éminent doyen de la Faculté de Caen.

Constatons d'abord que son enthousiasme est très-modéré à l'endroit des discussions du Conseil d'État, où il confesse n'avoir pas aperçu cette vive lumière dont Marcadé reste ébloui. Au contraire, la question lui paraît obscure, le dessein du législateur impénétrable, à ce point qu'on ne saurait affirmer avec certitude lequel des deux systèmes a prévalu, lequel a obtenu force de loi et trouvé place dans la rédaction du Code civil.

« Distinguerez-vous, » dit-il, « entre le mariage *nul* ou non existant et le mariage existant mais *annulable?* » Là il renvoie à Zachariæ, t. III, p. 210, et à Marcadé, t. II, p. 105 et suiv. C'est bien le point en question; qu'en pense-t-il? « Cette distinction aussi sera très-vraie, selon moi; mais sous la condition, à son tour, de ne pas se montrer trop exigeante, et de ne pas prétendre au développement rigoureux de toutes ses conséquences. Car encore bien qu'elle ait été plusieurs fois reproduite et défendue dans le Conseil d'État, *il n'est pas très-sûr qu'elle s'y soit fait décidément reconnaître;* et, en tout cas, on peut affirmer que le Code civil, si tant est qu'il l'ait adoptée, ne l'a fait néanmoins qu'avec tant d'hésitations et d'obscurités, que ses interprètes semblent ne l'y avoir pas aperçue, ou vont même jusqu'à la méconnaître formellement[1]. »

A ce langage bien autrement modeste que celui de Marcadé, on reconnaît la vraie science, mais une science malheureusement trop timide, faute de principes arrêtés. N'osant affirmer que le Code renferme la fameuse distinction; sachant bien que de ses interprètes, les uns ne l'y ont pas vue, tandis que les autres nient formellement qu'elle y soit; n'ignorant pas non plus qu'elle est rejetée par les rédacteurs mêmes du Code, notamment par Maleville et Portalis, par les plus habiles jurisconsultes, tels que Delvincourt, Vazeille et Toullier, on pourrait croire que M. Demolombe se tiendra quitte vis-à-vis d'une opinion nouvelle, assez inutilement importée d'Allemagne par les traducteurs de Zachariæ et trop bruyamment préconisée par Marcadé pour être tout à fait vraie et tout à fait juste. Poin du tout; après ces préliminaires, le savant professeur distin-

[1] *Cours de Code civil*, t. III, n° 239.

gue, lui aussi, des mariages nuls et des mariages *annulables*, et il traite des uns et des autres dans deux paragraphes consécutifs, mais nous allons voir de quelle manière et si, à raison de cette complaisance, la nouvelle école peut à bon droit s'abriter sous l'autorité de son nom.

Le mariage nul, pour M. Demolombe, c'est un mariage impossible et invraisemblable, un vrai mariage de comédie, et qui n'a pas même cette apparence qu'il faut détruire, selon l'expression de Tronchet, dans les mariages entachés de nullité. C'est ainsi qu'il range dans cette catégorie le mariage qui serait contracté entre deux personnes du même sexe. Contre un tel mariage, le Code civil ne donne aucune action, parce que toute action est inutile.

Qu'est-ce donc enfin qu'un mariage *annulable?* C'est un mariage atteint d'une nullité telle qu'elle a besoin d'être constatée et déclarée par le juge, lequel *annule* par sa sentence un acte qui n'avait de soi nulle valeur. Et M. Demolombe fait rentrer sous ce titre les mariages frappés des nullités de l'ancien droit, c'est-à-dire des empêchements dirimants de l'Église, si bien qu'il se retrouve, à peu de chose près, d'accord avec Pothier et la vieille école. Ce n'était donc pas la peine de tendre paternellement la main à l'école moderne et de lui offrir ces gages quelconques dont elle est heureuse et fière de s'emparer.

C'était déjà trop, néanmoins, trop pour l'honneur et le respect des principes, qui ne souffrent pas ces atténuations et ces compromis. Pour admettre, si peu que ce soit, la nouvelle doctrine, il faut reconnaître que le mariage n'est pas absolument indissoluble, et que la perpétuité du lien conjugal peut dépendre de la sentence du juge, basée elle-même sur des appréciations fugitives dont les nuances sont infinies. Faible garantie, il faut l'avouer, garantie vraiment illusoire, là où il s'agit de protéger un droit aussi sacré, une aussi grande et si sainte chose que le mariage.

Nous rejetons donc ce système comme contraire à l'indissolubilité du mariage ; nous le rejetons aussi parce qu'il fausse et dénature la notion de l'institution judiciaire, en attribuant au juge, en si grave matière, un pouvoir qui ne lui appartient pas même dans les cas ordinaires ; et nous renonçons au bé-

néfice tel quel qu'on pourrait tirer de ce système, pour dégager d'un lien, assurément très-incommode, et rendre à sa liberté première l'époux catholique dont le conjoint se refuserait obstinément à la célébration du mariage religieux. Le remède, ici, serait pire que le mal, et nous tenons qu'il n'est pas permis, si bon que le résultat puisse être, de le poursuivre en sacrifiant les principes et en faisant bon marché de la vraie doctrine.

Mais, on le conçoit, toute cette discussion, dont l'étendue a dépassé nos prévisions, vise plus haut et plus loin que Zachariæ ou Marcadé. En repassant sur les travaux du Conseil d'État, en recueillant les avis des légistes, des jurisconsultes contemporains, nous apprenons à connaître et à estimer au vrai l'esprit de notre législation matrimoniale. Ce qui ressort le mieux de cet examen, c'est qu'il s'en faut de beaucoup que l'inviolabilité de l'union conjugale y soit suffisamment respectée. Et comment en serait-il autrement?

A l'époque où fut rédigé notre Code civil, on sortait des orages de la Révolution et des fanges du Directoire; on travaillait sur un texte dont le premier projet datait de la Convention et qui était digne d'une telle origine; si le Conseil d'État voyait siéger dans son sein des jurisconsultes aux mœurs graves et aux principes austères, tels que Portalis, Tronchet et Maleville, il s'y trouvait aussi des hommes à tout faire, républicains de la veille et courtisans du lendemain; ce n'étaient certes pas des législateurs inflexibles sur les principes que les Cambacérès, les Treilhard, les Réal, et l'on a déjà vu avec quelle édifiante docilité celui-ci se prêtait à traduire simplement la pensée du Premier Consul; enfin le Premier Consul lui-même, qui voyait de loin, songeait dès lors au divorce; c'était sur le divorce qu'il fondait l'avenir de sa future dynastie, et les contemporains nous représentent l'infortunée Joséphine suivant avec anxiété les discussions du Conseil d'État, d'où allait sortir l'arrêt de sa destinée. Ce fut, en effet, le divorce qui prévalut, et la loi entière, — quoi d'étonnant? — a dû se ressentir de cette regrettable et profonde atteinte infligée à l'indissolubilité du mariage.

A la Restauration, il n'y eut qu'une voix pour revenir aux saines traditions du droit chrétien; on résolut de rendre à

l'union matrimoniale sa sainteté première, à la famille sa stabilité, son honneur. On crut sans doute faire quelque chose de grand et frapper les imaginations en opérant cette réforme par ces seuls mots : « Le divorce est aboli » (loi du 8 mai 1816). Ainsi le titre VI du Code civil était supprimé d'un trait de plume, le titre V restant tout entier le même. Étrange illusion du législateur de 1816 de croire qu'à l'aide d'un seul changement, si considérable qu'il fût, il allait effacer les erreurs du passé et donner pleine satisfaction à la conscience catholique. Son imprévoyance égalait sa bonne volonté. La législation de 1803, ainsi remaniée, malgré son imposante symétrie, trahissait encore son origine ; l'édifice péchait par la base.

Ch. Daniel.

(La suite prochainement.)

PERSÉCUTION ET INSURRECTION
EN TYROL. — 1806-1809

QUATRIÈME ARTICLE [1]. — LES VAINCUS.

I

Hélas ! pour Hofer avait sonné déjà l'heure des cruels revers, et cette ovation brillante était ce qu'un de ses historiens nomme l'ironie du bonheur. Le soir même il recevait les plus tristes nouvelles du Sud-Tyrol envahi par les Français ; quelques jours plus tard (16 octobre), le général comte Drouet d'Erlon passait la frontière du nord avec trois divisions bavaroises, commandées par le prince royal de Bavière (plus tard Louis Ier), par Wrede et par Deroy. — La paix était faite entre Napoléon et l'Autriche, et le Tyrol encore abandonné ! Les paysans, à qui l'armée d'invasion en apportait la première nouvelle, n'y crurent pas plus qu'à l'armistice de Znaïm et se jetèrent au-devant de l'ennemi. Tout fut inutile ; Speckbacher, battu à Melek, s'échappait au prix d'efforts inouïs, laissant son jeune fils aux mains du vainqueur [2]. Le capucin fuyait vers Muhrau avec les débris de ses bandes ; Drouet s'avançait à grandes journées, et le 21, Hofer se retirait au Berg-Isel, appelant à lui les derniers défenseurs de la liberté et résolu à tout sacrifier pour elle. Au général qui lui notifiait la paix conclue, il répliquait : « ... Ainsi, vous l'avouez, la paix est faite entre l'Autriche et la France, et cependant vous vous avancez en ennemi dans le pays, vous prenez des ôtages, vous menacez les propriétés et les personnes. Cela vraiment ne s'appelle pas respecter la parole sacrée de deux empereurs ! Du reste un regard autour de vous, général, vous convaincra que des milliers de mes compatriotes sont à toute heure prêts au combat. » Il disait vrai ; exaltées par leurs trois victoires, les bandes du Landsturm affluaient vers Ins-

[1] Voir les livraisons de septembre, octobre et décembre 1868.

[2] Le fils de Speckbacher devint colonel autrichien ; il est mort il y a peu d'années.

pruck. Hofer avait parlé, on comptait sur Dieu et sur lui et rien ne semblait impossible ; et puis l'indépendance était conquise, et plus ce trésor avait été chèrement payé, plus on s'obstinait à le défendre. Les parlementaires envoyés sur divers points pour ébranler la résolution du peuple, raconte un Bavarois, recevaient partout la même réponse : « Nous sommes de pauvres gens, tous nous ne souhaitons rien tant que la paix ; mais nous ne pouvons abandonner nos postes, parce que le *commandant* l'a défendu. » — C'était évidemment ce dernier qu'il fallait gagner et convaincre. Le 27, un dragon portant le drapeau blanc se présenta aux portes d'Inspruck et remit, pour Hofer et pour les magistrats de la ville, des exemplaires d'une proclamation du vice-roi d'Italie. Cette pièce imprimée était datée de Villach, 25 octobre. La distance qu'avait dû parcourir le courrier, la circonstance, peu importante mais fort commentée, que le papier était encore tout humide, fournirent aux soupçonneux paysans des motifs pour douter de l'authenticité de ce document. Enfin, deux jours plus tard, le baron de Lichtenthurn arrivait au Schœnberg où Hofer avait établi son quartier et lui remettait un billet autographe de l'archiduc Jean : la paix étant conclue, on invitait les Tyroliens, de la part de S. M. l'Empereur, à ne pas se sacrifier inutilement. Le porteur du message, sujet à des attaques d'épilepsie, fut si vivement ému de la désolation de ces malheureux, qu'il tomba poussant un grand cri. — Hofer réunit ses officiers en conseil, se résigna avec eux à poser les armes et résolut même de se rendre au camp ennemi et de se présenter au prince Louis de Bavière. Déjà les chevaux étaient à la voiture et le sandwirth prêt à partir, quand survient, hors d'haleine, le capucin Haspinger. Il entraîne Hofer dans l'appartement, traite la paix de fable, l'armistice tant de fois promis et violé par Napoléon, d'évident mensonge, les officiers qui veulent se retirer, de poltrons et de lâches. Quant à lui, il ne croit qu'à la parole de l'empereur François qui ne peut se démentir ainsi, et il jure sur l'honneur que si le porteur de ces fausses lettres est tombé foudroyé, c'est un châtiment du Ciel. Hofer l'écoutait stupéfait... Enfin, son amour pour l'Autriche, son horreur pour la domination bavaroise, son respect pour le caractère sacré de Haspinger, l'emportèrent ;

malgré l'opposition des assistants, il suivit à Matrey le trop ardent capucin. Mais il n'y avait plus d'entente parmi les chefs, plus d'unité parmi le peuple. Dès lors tout était perdu, et les Tyroliens vaincus, même avant de combattre.

Néanmoins, André, à qui le général Drouet venait de refuser une prolongation de l'armistice, écrivait à Straub (30 novembre) : « Cher Straub, nous sommes réduits à l'extrémité, mais nous voulons tout risquer... S'ils nous prennent une fois nos carabines, ils feront de nous tout ce qu'ils voudront ! Nous allons tenter un coup désespéré, il sera décisif, Dieu aidant. Mes gens vont se jeter durant la nuit sur l'ennemi campé à Hœtting. Quand vous entendrez la fusillade, attention ! coupez-lui la retraite. Adieu. » — Le lendemain, bien avant le jour, Straub au pont de Volders, Speckbacher près de Hall, Sieberer en face du château d'Ambras, après avoir, comme toujours, entendu la messe et reçu l'absolution, se disposaient à l'attaque, n'attendant plus que le signal. Il devait partir de la rive gauche où commandait un nommé Firler; celui-ci, adonné au vin, avait bu avec excès la veille et dormait du sommeil de l'ivresse. Il se réveille enfin, recueille ses idées confuses, et bien que fort en retard, exige que son aumônier lui fasse durant la messe un long sermon sur le caractère de Napoléon... Dans l'intervalle, le jour parut, l'ennemi qu'on pensait surprendre se trouva sur ses gardes, et le Berg-Isel après un combat de trois heures restait aux mains des Bavarois. Le brave Speckbacher tint tout le jour sur la rive droite et le soir se replia sur Rinn ; Hofer gagna Matrey, puis Steinach, pour être à portée du Brenner. Là il fut décidé en conseil que le major Sieberer et l'aumônier en chef Donay, qui parlait bien français, iraient trouver le prince Eugène pour traiter de la paix. Bien reçus au camp de Villach, les deux députés dînèrent avec les officiers français et burent comme eux « au grand Napoléon et à la nation française, au brave général Barbon et au peuple tyrolien. » Le vice-roi promit tout ce qu'on lui demanda.

Durant ce temps, Hofer qui ne cessait de répéter : « Le bon Seigneur Dieu arrangera tout fort bien, » fit proposer au général Drouet d'Erlon de congédier les milices tyroliennes, mais à condition que les troupes cesseraient d'avancer, jus-

qu'à ce que le peuple eût regagné ses foyers. Le général publia cet écrit comme un acte de soumission pure et simple, avec menace de fusiller désormais quiconque serait trouvé porteur d'une arme. Ce procédé blessa profondément Hofer, qui se retira à Sterzing, le désespoir dans l'âme. Les députés Donay et Sieberer y arrivèrent le 9 novembre et combattirent avec succès tout projet belliqueux. « Retournez à vos amis, avait dit le prince Eugène, et dites-leur de ma part que l'ouvrier revienne à son atelier, le bourgeois à ses affaires, le paysan à sa charrue. Que les Tyroliens me fassent part de leurs plaintes, elles seront écoutées. » Le sandwirth satisfait pria Donay de prendre toutes les mesures pour calmer le peuple, et celui-ci dicta aux secrétaires une proclamation qui annonçait la fin de l'insurrection. Elle fut envoyée de tous côtés, les paysans se dispersèrent, les prisonniers bavarois furent relâchés, en plusieurs localités on livra même les armes. Hofer se retira à Passeyer.

Tout à coup paraissent à Méran les cavaliers du sandwirth, criant par les rues que le Commandant a repris les armes, que toutes les cloches sonnent dans les vallées, que les bandes armées se rassemblent. Le peuple, les jeunes gens surtout accueillent cette nouvelle avec une joie frénétique. Donay croit pouvoir apaiser ce tumulte, comme il avait fait quelque temps auparavant à Inspruck, quand, le sabre nu, il avait mis en fuite la populace qui voulait piller les maisons. Mais en vain retentit sa voix tonnante ; elle est couverte par les cris et les huées : « Il a trahi le pays, trahi le sandwirth !... » Il échappa non sans peine à ces furieux et regagna son village de Schlanders, où sa mère l'accueillit sur le seuil de sa maison par l'épithète de *vendeur d'âmes !* Que s'était-il passé? Obsédé par les prières, les reproches, les menaces de ses amis dont l'un alla jusqu'à lui appliquer le canon d'un pistolet sur la poitrine, Hofer n'avait que trop réellement signé l'ordre d'un nouveau soulèvement. Ce fut une faute, qu'il déplora plus tard et qu'il devait expier par la mort. Malgré les exhortations des prêtres qui suppliaient leurs paysans de garder fidèlement la parole donnée, de ne pas inutilement troubler la paix rétablie, on reprit les armes, mais sans concert, et moins excité par la confiance de vaincre que par la fureur de la vengeance et

du désespoir. Une étincelle avait ranimé l'incendie mal éteint; mais cet infortuné pays, épuisé par tant de sang répandu et d'héroïques efforts, écrasé sous le pied du vainqueur, se débattit en vain sous cette terrible étreinte; il ne put qu'illustrer son agonie par de nouveaux exploits.

Souvent les cimetières en furent le théâtre. Chassés de leurs villages par le pillage et l'incendie, les paysans se retiraient dans le champ du repos transformé en champ de bataille, pratiquaient des meurtrières, fortifiaient les abords; puis, plaçant leurs vieux parents, leurs enfants, leurs malades près des croix et des tombes de leurs familles, ils attendaient l'ennemi. Quand l'artillerie avait renversé les remparts improvisés de ces forteresses funèbres, tous couraient aux portes, montaient sur les murs croulants, criant : « Vive la religion ! paix à nos morts ! » Parfois ces désespérés demeuraient maîtres de leur dernier et lugubre asile; sinon, ils tombaient du moins près des tombes de ceux qu'ils aimaient, et la nuit venue, leurs mères ou leurs sœurs n'avaient qu'à remuer un peu la terre pour leur donner une sépulture chrétienne [1].

Les femmes tyroliennes ne manquaient d'ailleurs nulle part à ce saint devoir. Après le combat, elles venaient dans les ténèbres recueillir les cadavres sanglants; on en vit même, dit-on, descendre à l'aide d'une corde dans le précipice où gisaient ces chères dépouilles. Si un raffinement de barbarie les privait de cette consolation suprême, leur tristesse se changeait en désespoir. On raconte qu'un jour le corps d'un jeune officier tyrolien ayant été jeté dans l'Eisack, sa vieille mère folle de douleur alla s'asseoir au bord de l'étroit chemin par lequel s'avançait un régiment. Ses cheveux blancs en désordre, elle entendit sans mot dire les insultes des soldats; mais à peine parut le colonel, un jeune homme aussi, que la malheureuse s'élance un poignard à la main et lui perce le cœur, en s'écriant : Vive le Tyrol... et mon fils ! — Elle expira

[1] Non loin d'Inspruck, près du château d'Ambras, se cache dans les bois un petit cimetière où reposent ensemble Tyroliens, Bavarois, Français. Le silence de ce lieu perdu dans la montagne, l'ombre triste des hauts sapins, les souvenirs évoqués par ces noms, ces inscriptions et ces tombes, les fleurs pieusement entretenues depuis soixante ans, ces paysans qui pour *tous* ces morts récitent le rosaire et font le chemin de croix, tout produit là dans l'âme une indéfinissable impression.

sous les baïonnettes, mais sa mort fut pleurée, enviée par plus d'une mère. Moins tragique, mais plus étonnante encore est l'histoire des femmes de Paznaun. C'est le nom d'une étroite vallée dont l'unique entrée est un défilé, ou plutôt un ravin profond communiquant avec l'Oberinnthal. Le 24 novembre, quand déjà presque tout le Tyrol était soumis, le général Raglovich, dont le quartier était à Landeck, partit avec deux fortes colonnes pour arracher les armes aux mains des gens de Paznaun toujours soulevés. Les paysans étaient maîtres du château de Wiesberg qui, comme une sentinelle avancée, se dresse sur un rocher à pic tout à l'entrée de la vallée; mais l'attaque des Bavarois fut si impétueuse, leur canonnade si terrible, que les Tyroliens s'enfuirent déconcertés. Les soldats les poursuivirent sur un terrain en pente, rocailleux et rendu par la glace extrêmement glissant; malgré tout ils avançaient et c'en était fait des paysans, si la présence d'esprit de leur curé Krismer et l'intrépidité de leurs femmes n'eussent tout sauvé. Elles se lamentaient à l'église, priant devant la Madone et la statue de saint Antoine de Padoue, quand le brave prêtre leur dit : « Ah ça! il y a mieux à faire que de pleurer; prenez des fusils, des faux, et allons sauver vos maris. » L'étrange proposition parut si naturelle, que trois cents femmes se groupèrent à l'instant sous les ordres de la sœur du curé, fort habile — comme plus d'une Tyrolienne — à manier la carabine. Krismer, à travers un bois épais, conduit les amazones en avant du hameau de Sée sur le versant opposé à celui où marchait l'ennemi. Les Bavarois, étonnés de recevoir une nouvelle décharge, tandis qu'ils aperçoivent leurs ennemis fuir au loin devant eux, trébuchant du reste à chaque pas et ne pouvant guère user de leurs armes, s'arrêtent indécis. Mais les paysans ont tout vu; humiliés, enhardis, ils gravissent les hauteurs, tombent sur les soldats qui, pris entre deux feux, se rendent prisonniers et sont enfermés dans l'église de Sée. Plusieurs avaient été tués ou blessés par la sœur du curé. Celui-ci, le jour suivant, fête de sainte Catherine, conclut une convention avec ses captifs qu'il renvoya honorablement à Landeck. On remercia de sa protection saint Antoine, à qui deux des héroïnes, partant pour le combat, avaient dit en montrant le poing, comme les Lazzaroni à saint Jan-

vier : « Si tu ne nous aides pas aujourd'hui, nous ne te disons plus le moindre *Pater noster*. »

Mais déjà cette longue lutte de l'indépendance nationale commencée par les hommes de Passeyer, venait de s'achever dans leur vallée même. Une colonne détachée du corps du général Barbou et commandée par le brigadier Dorelli, dans un combat aux environs de Saint-Léonard, avait, il est vrai, laissé quatre cents hommes sur la place et après une résistance acharnée s'était rendue à Hofer, qui accorda la vie sauve aux soldats, tout en exigeant une indemnité pour l'incendie des églises et des villages (20 et 21 novembre)[1]. Mais trois jours après, un Français qui sut se faire craindre et aimer des Tyroliens, Baraguay-d'Hilliers, « aussi brave que prudent et humain » (Dr Rapp), arriva lui-même. Il envoya deux capucins pour calmer le peuple et l'inviter à retourner chez lui. Hélas ! il ne restait debout à Saint-Léonard que deux maisons et un moulin... Le général occupa le bourg de Tyrol, et bientôt on ne vit plus dans Passeyer un seul paysan armé. Peu à peu, les environs de Bozen et de Méran devinrent tranquilles ; l'insurrection était enfin étouffée. « Ce qu'il y eut de remarquable, écrit un officier bavarois protestant, qui fit alors la guerre en Tyrol[2], ce qui témoigne d'une origine vraiment germanique, c'est que, dès que le peuple crut à la pleine soumission du pays, il n'y eut plus trace d'inimitié, pas un meurtre, pas un mauvais traitement envers le moindre soldat, et si l'on compte pour rien la plèbe qui vivait de la guerre, pas un vol. Soldats, officiers de l'armée bavaroise purent traverser, habiter les vallées les plus reculées comme des hôtes pacifiques. Un morne silence, une douleur universelle survivaient seuls à la guerre terminée. »

[1] Un officier français qui s'était rendu à un paysan fut par lui volé et laissé pour mort sur la place. Plus tard, quand la vallée fut occupée militairement, l'officier reconnut ce malheureux, et par une générosité vraiment chrétienne, il demanda et obtint sa grâce. — De tels faits étaient rares, du reste, car Hofer faisait fusiller lui-même celui qui par un vol déshonorait ses compagnons d'armes.

[2] Cité par Gœrres, *Histor. politische Blætter*, 1839, t. III.

II

L'éternel Væ victis! fut alors prononcé contre le Tyrol. On en fit trois parts: le Pusterthal, de Toblach à Lienz, fut adjugé au royaume d'Illyrie; la vallée de l'Adige et une portion de celle de l'Eisack au royaume d'Italie; le reste du pays, y compris Méran et Brixen, fut annexé de nouveau à la Bavière ; puis commença le régime des exécutions militaires. Les chefs de l'insurrection furent activement poursuivis ; le capucin et Speckbacher parvinrent à se réfugier en Autriche, cent dix familles allèrent fonder en Hongrie une colonie tyrolienne, quelques-uns demeurèrent ensevelis dans d'impénétrables retraites ; mais malheur à ceux qui tombèrent entre les mains de soldats féroces, tels qu'un Severoli à Brixen, un Broussier en Pusterthal ! Ce dernier surtout fut implacable. A Sillian, il fit fusiller un pauvre paysan en présence de ses dix enfants qui criaient : grâce! se vantant d'assurer par de tels moyens la tranquillité du pays pour un siècle. Pierre Seigmair, de Mitterolang, vénérable vieillard, fut arrêté par ordre du général et condamné à être passé par les armes, si avant trois jours son fils, jeune lieutenant tyrolien réfugié dans les bois, ne se livrait lui-même. A peine celui-ci apprend-il l'affreuse nouvelle, qu'il accourt. Son père est sauvé ; mais lui, jeté en prison, n'en sort que pour subir un supplice que les sauvages de la Nouvelle-Zélande n'eussent peut-être pas inventé. Broussier veut qu'il soit fusillé devant la porte de la maison paternelle, sous les yeux de son vieux père et de sa jeune femme, et que le cadavre reste là, pendu à un gibet, pour servir d'épouvantail aux Tyroliens. En vain la malheureuse épouse de Siegmair se traîne aux genoux du général ; il demeure insensible à ses supplications et à ses larmes. Pourtant un bon prêtre, François de Mœrl, venu pour encourager le jeune officier à bien mourir, obtint du bourreau que l'exécution eût lieu quelques pas plus loin, à l'endroit où s'élève aujourd'hui une petite chapelle sur le mur de laquelle on a peint la tragique histoire.

Par bonheur, l'armée française eut alors en Tyrol d'autres représentants, et ceux-là vraiment dignes d'elle. Celui dont la

générosité, la noblesse, le désintéressement ont laissé le plus vivant souvenir, c'est sans contredit le général comte Baraguay-d'Hilliers. — Pierre Mayr, aubergiste des environs de Brixen, l'un des principaux chefs de l'insurrection, fut arrêté, conduit à Bozen, jugé en conseil de guerre et condamné à mort, à la grande douleur de la ville entière. Sa femme, alors enceinte, accourt pour sauver son mari, touche par ses larmes la femme du général — une Allemande — et comme on croit remarquer dans le jugement quelque défaut de forme, la sentence est immédiatement rapportée. Baraguay-d'Hilliers témoignait au malheureux le plus grand intérêt, et l'habile avocat chargé de le défendre était désormais sûr du succès : il suffisait que Mayr déclarât n'avoir point lu l'ordonnance du 12 novembre par laquelle le vice-roi d'Italie défendait le port des armes sous peine de mort, ou qu'il prétextât du moins de n'en avoir pas bien saisi le contenu. L'avocat se rend auprès de son client et l'instruit en secret de ce qu'il doit répondre : la vie est à ce prix. Mais le Tyrolien préfère la mort à ce qu'il juge être un mensonge ; il a lu et fort bien compris l'ordonnance. Sa femme vient à son tour, le supplie avec larmes ; il répond : « Je ne veux pas, au prix d'un mensonge, éviter la mort. » Le général eut le mérite de sa générosité, Mayr celui de son héroïsme. Ce dernier alla au supplice, après avoir rempli ses devoirs de chrétien, et comme il tenait un crucifix à la main : « Prenez, dit-il au prêtre au moment de l'exécution, je ne voudrais pas qu'il fût endommagé par une balle. » — Ainsi mourut ce martyr de la vérité.

III

Les efforts que fit Baraguay-d'Hilliers pour arracher Hofer au sort qui le menaçait, s'ils ne furent pas couronnés de plus de succès, lui firent non moins d'honneur et lui valurent surtout l'estime des Tyroliens. Il lui envoya Donay et le bénédictin Magnus Prieth pour lui donner l'assurance qu'il parlerait en sa faveur au vice-roi et le protégerait de tout son pouvoir, à la seule condition que le sandwirth s'engageât à ne plus prendre les armes contre les Français et à maintenir ses compatriotes dans le devoir. Hofer ne crut pas devoir se fier à

des promesses qu'un ordre de Paris ou de Milan pouvait rendre vaines; il mit sa femme, son jeune fils et ses quatre filles en sûreté sur le Schneeberg, et accompagné seulement de son secrétaire, Cajetan Sweth, il s'ouvrit à travers la neige profonde un chemin jusqu'au sommet du Brantach. Là il s'établit dans une de ces pauvres huttes où l'on garde le foin pour les bestiaux. Les deux fugitifs calfeutrèrent, comme ils purent, les planches disjointes de leur misérable abri, et se firent d'une auge renversée une table pour manger et pour écrire. Un brave paysan, nommé Pfandler, propriétaire de la cabane, et quelques autres fidèles amis venaient les visiter la nuit, leur apportant des vivres et des nouvelles, et redescendaient avant le jour avec des lettres écrites par Sweth au nom du sandwirth et datées de Vienne. Ils vinrent une fois lui annoncer que le général Huart, qui commandait à Méran, avait mis sa tête à prix et promis 1,500 florins au traître qui le livrerait; ils le pressaient de s'enfuir. En coupant sa longue barbe, en se déguisant en marchand de bestiaux, il lui était facile par les sentiers des montagnes de se réfugier en Autriche. « Je ne puis, répondait-il, je ne puis quitter le pays! » Un jour sa femme et son fils arrivèrent à l'improviste; découverts sur le Schneeberg, ils avaient dû quitter cette retraite; les autres enfants étaient cachés dans une maison sûre au village de Saint-Martin. Hofer avait jusqu'alors supporté le froid horrible qui le tourmentait; pour sa femme et son fils il alluma du feu. — Un mendiant de Passeyer de fort mauvaise réputation, Joseph Raffl, ayant par hasard aperçu la fumée qui s'élevait sur ce sommet désert, poussé par la curiosité, monta jusqu'à la hutte et reconnut André. Celui-ci eut un triste pressentiment à la vue d'un visiteur si suspect; il lui donna quelque argent et le pria de ne point le trahir. Raffl prit l'argent, promit avec serment de garder le secret et descendit en toute hâte afin de le révéler au richter de Saint-Léonard qui refusa de recevoir sa déposition, répétant, sans y croire, ce que disaient tous les autres habitants de Passeyer, que le sandwirth était depuis longtemps en Autriche, d'où il écrivait même à ses amis. Mais le traître ne voulait point perdre 1,500 florins; il renouvela ses dépositions avec tant d'insistance et des détails si précis, qu'il fallut bien en donner connaissance

au général Huart. Durant les quinze jours qui s'étaient écoulés depuis l'apparition de Raffl au Brantach, les amis et la femme d'André n'avaient cessé de l'engager à fuir. « Je ne puis quitter le pays, » dit-il jusqu'à la fin, et il resta là, immobile, enraciné au sol comme les rochers qui l'environnaient. Le soir même du jour où le général Huart reçut la communication du traître (27 janvier 1810), il envoya à Passeyer un corps-franc italien fort de 1500 hommes, conduit par Raffl. On marcha toute la nuit; un détachement de 600 hommes monta de Saint-Martin au sommet du Brantach et n'y parvint, à travers la neige, qu'à quatre heures du matin. Tout dormait dans la hutte, en bas Hofer et sa femme, au-dessus son fils et Sweth. Ce dernier, réveillé en sursaut par le craquement de la glace sous les pieds des soldats, tire l'enfant de son profond sommeil et veut s'échapper avec lui par la partie postérieure de la cabane. Tombés entre les mains des Italiens, ils sont en un clin d'œil garrottés et couchés sur la neige. Hofer entend leurs cris, se lève avec sa femme, va droit à la porte qu'il ouvre, reconnaît ses ennemis et dit d'une voix forte : « Qui de vous parle allemand? » Le commandant s'approcha. « Vous êtes venu pour me prendre; fort bien, je suis André Hofer. Faites de moi ce que vous voudrez, je suis le coupable. Pour ma femme, mon fils et ce jeune homme — il montrait Sweth — je vous demande grâce; ils sont innocents. » Mais déjà les soldats lui passaient une corde au cou, lui liaient les mains derrière le dos, le raillant, le frappant, lui arrachant le poil de la barbe avec tant de violence que son visage déchiré se hérissa bientôt de glaçons sanglants. On fouilla la cabane où l'on trouva quelque argent et quelques armes; puis avec son butin et ses prisonniers la colonne reprit la route de Saint-Martin. Le chemin était bien pénible, surtout pour la pauvre femme et l'enfant, auxquels on n'avait permis de prendre ni bas, ni souliers, ni manteaux : bientôt la trace sanglante de leurs pas s'imprima sur la neige glacée. Hofer, qui ne témoigna ni faiblesse, ni arrogance, ni colère, les entendant se plaindre, les consolait : « Courage, disait-il, souffrez avec patience; nous pouvons ainsi faire pénitence pour nos péchés. »

Au bas de la montagne, l'autre détachement qui avait oc-

cupé son loisir à dévaster de fond en comble l'auberge *am Sand*, attendait avec de la cavalerie et un canon. Sans retard, on se mit en marche vers Méran ; les artilleurs s'avançaient la mèche allumée. C'était un dimanche, mais la route resta déserte ; dans la ville, les habitants s'enfermèrent chez eux, tandis que les officiers, attirés par les fanfares de la musique militaire, s'empressaient pour voir de près le général Barbon. Interrogé par Huart, Hofer répondit avec franchise qu'il était le principal auteur de l'insurrection du Tyrol, qu'il avait agi au nom de l'empereur d'Autriche, mais qu'après la conclusion de la paix, il avait cédé aux instances, aux menaces, et continué la lutte. Le jour suivant, il arrivait à Bozen, où le général Baraguay-d'Hilliers l'accueillit avec bonté, témoigna la plus vive indignation des barbares traitements qu'il avait subis, et après avoir confié le jeune Hofer et le secrétaire, dont les pieds étaient horriblement déchirés, aux soins d'un médecin français, il fit immédiatement mettre en liberté la femme et l'enfant. Il ne pouvait davantage ; l'ex-commandant du Tyrol et son secrétaire furent conduits en voiture et sous bonne escorte jusqu'à Mantoue.

Ce fut dans ce triste voyage que le P. Bresciani eut l'occasion de connaître le sandwirth. « Il passa par Ala où je demeurais alors — raconte l'élégant écrivain[1] ; — là commandait un certain Ferru, homme atroce, plus tyran que soldat. Hofer monta à la résidence du commandant, et arrivé à la salle à manger où le dîner était servi, il fut invité à s'asseoir à table avec les officiers qui l'escortaient. Mais c'était un vendredi ; voyant des aliments gras, il s'excusa d'un air aimable et plein de courtoisie, disant qu'un peu plus tard il prendrait un peu de pain et de fromage. Ces hommes lui jetèrent un regard méprisant et se mirent bravement à faire honneur au repas. Le sandwirth alla s'asseoir près du poêle, le froid étant très-vif, ôta de son cou un long chapelet à gros grains, et les mains jointes, se mit à réciter le Rosaire. La salle à manger donnait sur une galerie, où je me trouvais avec un ami, le maître du logis, et tous deux nous contemplions ce grand prisonnier. »

[1] *Lettres sur le Tyrol.*

Les officiers s'enivrèrent, poursuit Beda Weber, et par suite de leur imprévoyance, durant la nuit le feu prit à la maison. Hofer, suffoqué par la fumée, s'élance de son lit, trouve la sentinelle étendue sans mouvement, court appeler les soldats du poste et déploie la plus grande activité pour éteindre l'incendie. Il pouvait fuir, on lui en suggéra l'idée ; il répondit que ce serait contraire à l'honneur. Le danger passé, les officiers vinrent le remercier ; il leur dit qu'il ne comprenait pas en quoi il avait bien mérité d'eux, persuadé que tout bon chrétien doit courir au feu pour l'éteindre. A partir de ce moment, il fut par ses gardiens environné des plus grands égards.

Cependant la captivité d'André répandait la consternation dans tout le Tyrol ; le Judas qui l'avait trahi dut quitter Passeyer et alla finir à Munich une vie misérable ; la douleur du peuple le rendit injuste : il accusa Donay d'un crime dont Baraguay-d'Hilliers disculpa pleinement l'aumônier dans une proclamation ; enfin, interprète du sentiment de tous, un paysan de Passeyer partit pour Vienne, afin d'obtenir, par l'intervention de l'empereur François, la délivrance d'un homme qui s'était sacrifié pour son prince et son pays.

Arrivé à Mantoue, Hofer fut enfermé dans une des casemates d'un fort au bord du Mincio, et reçut là de nombreux visiteurs, conduits les uns par la curiosité, les autres par la compassion ou la bienveillance. Le gouverneur de la place était le général Bisson, le même qui au début de l'insurrection avait été fait prisonnier aux portes d'Inspruck ; il nomma un conseil de guerre qui, dans la nuit du 18 au 19 février, jugea l'accusé. Les voix se partagèrent, et comme la peine capitale n'obtint pas une majorité décisive, on en donna avis à Milan par le télégraphe. La réponse ne se fit pas attendre : André Hofer devait être fusillé dans les 24 heures. Le 20 au matin, Hofer, calme et résigné, écouta lire la sentence motivée surtout sur ce qu'après le 12 novembre il avait fait appel aux armes et qu'on avait trouvé dans sa retraite un sabre et deux pistolets : les pistolets et le sabre d'honneur de Chasteler !— Le général Bisson s'était efforcé de le sauver ; la veille, il était venu le visiter dans la prison, lui offrant de racheter sa vie en entrant au service de la France. Le sandwirth avait ré-

pondu : « Je demeure fidèle à la maison d'Autriche et au bon empereur François. »

Quelques heures avant sa mort, il écrivit une lettre à l'un de ses meilleurs amis, où se révèle toute son âme. « La volonté de Dieu, disait-il, est que j'échange ici, à Mantoue, la vie mortelle pour l'éternelle; mais le bon Dieu soit béni pour sa divine grâce ! Il m'est aussi facile de mourir que de m'occuper d'une autre affaire.... » Puis il demande un service pour son âme à l'église de Saint-Martin où se trouve la confrérie du Précieux-Sang, dont il est membre, et des prières à l'église de Saint-Léonard, sa paroisse, où il a été baptisé. On distribuera à chacun, dans l'auberge *am Sand*, de la soupe, de la viande et du vin. Que ses amis et surtout ceux de Passeyer prient bien pour lui, et que sa femme ne se laisse pas trop aller à la douleur. Pour lui, dans quelques heures, il part avec le secours des saints vers Dieu. Et il terminait en disant : « Pauvre monde, adieu ! Je vois venir la mort avec si peu de peine, que je n'en ai pas une larme dans les yeux. » — L'archiprêtre de Santa-Barbara vint le disposer à mourir et lui donner le pain de vie. Hofer lui remit son argent pour le distribuer aux pauvres, le chargeant de leur dire qu'il était tout consolé et qu'il leur recommandait son voyage. A onze heures du matin, on battit la générale, et le condamné, tenant un crucifix, accompagné de son confesseur, se dirigea vers la place de la citadelle. Quand le cortége passa près de la Porta Molina, on entendit sortir des casemates des cris et des sanglots ; c'étaient les Tyroliens prisonniers qui, tombant à genoux, pleuraient et priaient pour le sandwirth. On arriva au lieu de l'exécution : un bataillon de grenadiers forma le carré au milieu duquel Hofer, au premier signe, s'avança d'un pas ferme, saluant à droite et à gauche les soldats. Il pria quelque temps avec le prêtre auquel il laissa sa croix et son rosaire en souvenir; puis douze hommes se placèrent l'arme au bras, à vingt pas de lui. On lui présenta un mouchoir pour se bander les yeux ; il refusa. On lui ordonna de fléchir le genou ; il n'en fit rien et dit : « C'est debout que je veux rendre mon âme à Celui qui me l'a donnée. » Une minute après il cria : « Longue vie à l'empereur Franz ! » pria encore un moment les mains au ciel, puis faisant signe aux grenadiers, il commanda d'une

voix forte, comme au Berg-Isel : « Visez bien !... feu ! » — Émus de compassion et de respect, les six premiers soldats visèrent mal ; Hofer tomba à genoux, s'appuyant sur une main ; six autres balles le couchèrent à terre, mais ne le tuèrent pas ; il fit même un effort pour se redresser. Alors un caporal lui appuya le canon du fusil à la tête et lui donna le coup de grâce. « C'est avec une édification, une consolation profonde, écrivait son confesseur, que j'ai admiré un homme qui est allé à la mort comme un héros chrétien, et l'a reçue comme un intrépide martyr. » Les grenadiers portèrent la triste dépouille sur une civière tendue de noir, dans l'église paroissiale de Saint-Michel, où on lui fit de solennelles funérailles. Or pendant le service divin, le crêpe dont le cadavre était couvert fut agité, dit-on, d'un frémissement étrange, et plusieurs pensèrent que c'était là seulement, en face de l'autel, au milieu du peuple en prières, que le sandwirth avait rendu son âme à Dieu. On enterra ses restes dans le jardin du curé, en un lieu solitaire, et sur un marbre on écrivit en italien : « Ci-gît la dépouille de feu André Hofer, dit général Barbone, commandant en chef des milices du Tyrol, fusillé en cette forteresse le 20 février 1810, enseveli dans ce lieu. » Il reposa plusieurs années sur cette terre étrangère, sans autre témoignage de reconnaissance ou de respect. Enfin lui fut accordé ce qu'implorait pour lui le poëte tyrolien Weissenbach, « une pelletée de terre du Tyrol. » Dans les derniers jours de l'année 1822, le premier bataillon du régiment des chasseurs tyroliens de la garde se trouvant à Mantoue au retour de la campagne de Naples, cinq officiers, parmi lesquels deux Tyroliens, conçurent le projet d'exhumer les ossements du sandwirth et de les restituer au pays. Quelque temps après, dans cette même église de la cour, témoin du dernier triomphe du commandant en chef, un cercueil porté par six de ses anciens frères d'armes fut déposé non loin du tombeau de l'empereur Maximilien. Là, François Ier fit élever, à la gloire du paysan, un beau monument de marbre de Carrare, orné de bas-reliefs et de la statue d'André Hofer. Le héros montagnard est représenté debout, dans son costume national, soutenant de la main gauche le canon de sa carabine appuyée sur l'épaule et serrant

dans la main droite un drapeau, avec l'inscription : *Für Gott, Kaiser und Vaterland !* »

Dès le 10 mai 1809, par ordonnance impériale, des lettres de noblesse avaient été octroyées au sandwirth. On ne sait quel obstacle en retarda l'expédition ; ce fut son fils qui les reçut, accompagnées d'ingénieuses armoiries[1]. Les États du Tyrol inscrivirent le nom des descendants d'*Andreas von Hofer* au livre de la noblesse ; l'auberge *am Sand* fut transformée par l'empereur Ferdinand en fief princier avec ordre de succession, droit de majorat, etc., sous le nom d'*Hofer's Sandhof ;* enfin la veuve et les quatre filles jouirent d'une pension considérable et le fils reçut encore un riche domaine en Autriche. Le sandwirth eut, comme un grand homme, ses biographes, ses panégyristes et ses calomniateurs[2], et l'un des plus illustres écrivains de la Bavière, Guido Gœrres, ne craignit pas de le proposer à l'admiration de ceux-là même que le Tyrolien avait combattus et vaincus. La poésie et la légende s'unirent à l'histoire pour immortaliser cet humble nom... Eh bien ! au milieu de tant d'hommages, le plus glorieux et le plus touchant lui est venu — comme il était juste — des paysans de Passeyer. Ils n'ont point dressé de statue à leur brave et pieux compatriote, mais se souvenant qu'en défendant son pays, c'était la religion qu'André Hofer voulait surtout défendre, qu'après ses victoires c'était Dieu seul qu'il remerciait toujours, qu'à la mort c'était dans la foi, dans l'amour du Sauveur qu'il puisait la résignation et le courage, ils ont élevé, en souvenir du sandwirth, non loin de sa maison, *une chapelle au Sacré Cœur.*

CH. CLAIR.

[1] Du heaume de chevalier s'élance l'aigle à deux têtes; l'écu divisé en quatre quartiers porte l'aigle rouge du Tyrol — une branche de laurier — un chasseur tyrolien armé de la carabine et faisant le geste : En avant ! — la tour d'un donjon.

[2] L'un de ces derniers fut le baron Hormayr, qui se peint lui-même dans cette phrase, en croyant peindre Hofer : « Le sandwirth n'avait ni l'énergie, ni le calme qui conviennent aux grandes entreprises, ni connaissances militaires, etc.; mais une confiance dans son droit et dans le secours d'en-haut qui chez lui, dans le fait, n'a pas été moins efficace, que *chez les chefs arabes, les croisés, la Pucelle d'Orléans, les Turcs et tous les fatalistes.* »

LA POÉSIE CONTEMPORAINE

D'APRÈS UN DOCUMENT OFFICIEL

Rapport sur le progrès des lettres, par MM. S. de Sacy, P. Féval, Th. Gautier et Éd. Thierry. — Rapport sur les progrès de la poésie par M. Th. Gautier.

I

S'il ne fallait qu'analyser et discuter le rapport de M. Théophile Gautier, notre tâche serait courte, ou, pour mieux dire, elle serait nulle. Comment analyser une simple nomenclature? et comment trouver matière à discussion où l'on ne rencontre pas un jugement, pas un principe, presque pas une idée? Le lecteur se rappelle peut-être ce que dit M. de Sacy à propos de la critique biographique, « acceptant tout, le laid et le beau, le raisonnable et l'insensé... » (Disc. prélim., p. 12) — « étudiant son modèle moins pour le juger que pour se former une idée exacte de sa physionomie et s'appliquer à rendre jusqu'au moindre des plis et des rides qui le font ce qu'il est. » (p. 13.) Chose étrange et qui trahit mieux que tout le reste l'anarchie où les lettres sont tombées! Cette critique, pour laquelle M. de Sacy ne professe pas une grande estime, s'étale et se pavane sous la même couverture que son propre travail et à quelques pages de distance. A la vérité, M. Théophile Gauthier ne fait pas de biographie proprement dite; mais, ce point excepté, rien dans son rapport qui ne réalise pleinement la peinture peu flatteuse dont nous rappelons quelques traits. Loin d'essayer un jugement, il s'avoue même embarrassé de prendre une photographie exacte. « Ce n'est pas, dit-il, une chose aisée que de déterminer le rôle joué par la poésie dans la littérature française pendant les années qui nous séparent de la révolution de 1848. » (p. 65.) Voilà son

premier mot. Quant à sa conclusion, nous l'avons reproduite ailleurs : c'est une protestation de son impuissance à conclure. Excellent homme ! avec une sérénité imperturbable, il annonce au début qu'il ne sait trop ce qu'il va dire, et il déclare en finissant qu'il n'y a rien à tirer de ce qu'il a dit. Entre ces deux naïvetés, il a rempli soixante-seize pages, donnant de l'encensoir au visage de qui veut, mais surtout versant à flots les métaphores, les comparaisons et les images. M. Théophile Gauthier est de ces talents qui ne vieillissent pas.

Toutefois, s'il était en âge de recevoir un conseil et si nous avions un titre à le lui donner, nous le conjurerions de s'épargner quelque peu sur l'image, la comparaison et la métaphore. Quelle que soit la facilité d'un certain public à se payer de telle monnaie, l'excessive dépense qu'en fait M. Th. Gautier ne va pas sans nuire à sa gravité de rapporteur. Aussi bien l'on ne peut pas tout lire. Les poëtes foisonnent ; M. Th. Gautier lui-même semble en gémir. « Trois ou quatre rayons de votre bibliothèque, dit-il, sont chargés de volumes de vers édités pendant ces dernières années, et la collection est loin d'être complète. » (p. 128.) Cela étant, nous aimerions que, à défaut d'appréciations motivées, un rapporteur officiel, suppléant à notre impuissance, nous dépeignît en traits saillants et caractéristiques les figures les plus originales du Parnasse actuel. M. Th. Gautier avait bonne envie de nous satisfaire, mais la métaphore a tout gâté.

Veut-on savoir, par exemple, en quoi le talent de M. Théodore de Banville ne se confond pas absolument avec celui de tous ses confrères ? — « De naissance, il eut le don de cette admirable langue que le monde entend et ne parle pas ; et de la poésie, il possède la note la plus rare, la plus haute, la plus ailée, le lyrisme. Il est en effet lyrique, invinciblement lyrique, et partout et toujours, et presque malgré lui, pour ainsi dire. Comme Euphorion, le symbolique enfant de Faust et Hélène, il voltige au-dessus des fleurs de la prairie, enlevé par des souffles qui gonflent sa draperie aux couleurs changeantes et prismatiques. Incapable de maîtriser son essor, il ne peut effleurer la terre du pied sans rebondir aussitôt jusqu'au ciel et se perdre dans la poussière dorée d'un rayon lumineux..... Il nage au milieu des splendeurs et des sonorités, et derrière

ses stances flamboient comme fond naturel les lueurs roses et bleues des apothéoses; quelquefois c'est le ciel avec ses blancheurs d'aurore ou ses rougeurs de couchant; quelquefois aussi la gloire en feux de bengale d'une fin d'opéra..... » (p. 72, 78.) — Voilà qui est clair.

Plus loin, le rapporteur s'attache à nous donner quelque idée d'une pièce « remarquable » de Baudelaire, *le Rêve parisien*. « C'est, dit-il, un cauchemar splendide et sombre, digne des Babels, à la manière noire de Martynn. Figurez-vous un paysage extra-naturel ou plutôt une perspective magique faite avec du métal, du marbre et de l'eau, et d'où le végétal est banni comme irrégulier. Tout est rigide, poli, miroitant, sous un ciel sans lune, sans soleil et sans étoiles. Au milieu d'un silence d'éternité, montent, éclairés d'un feu personnel (???), des palais, des colonnades, des tours, des escaliers, des châteaux d'eau, d'où tombent comme des rideaux de cristal des cascades pesantes. Des eaux bleues s'encadrent, comme l'acier des miroirs antiques, dans des quais ou des bassins d'or bruni, ou coulent sous des ponts de pierres précieuses; le rayon cristallisé enchâsse le liquide, et les dalles de porphyre des terrasses reflètent les objets comme des glaces. » (p. 107.) — Évidemment, après une analyse aussi lumineuse, on n'a que faire de lire la pièce.

Quant à la théorie du poëte, la voici d'après M. Th. Gautier : « Baudelaire a pensé qu'il venait dans l'art une époque où tous les grands sentiments généraux et ce qu'on pourrait appeler les sublimes lieux communs de l'humanité avaient été précédemment exprimés, aussi bien que possible, par des poëtes devenus classiques. » — Jusqu'ici, nous comprenons : la pensée n'est que fausse. Mais comment démêlerons-nous les énigmes qui vont suivre? « Selon lui (Baudelaire), il était puéril de chercher à paraître simple dans une civilisation compliquée et de faire semblant d'ignorer ce qu'on savait parfaitement bien; il pensait qu'à l'art naturel des beaux siècles devait succéder un art souple, complexe, à la fois objectif et subjectif, investigateur, curieux, puisant des nomenclatures dans tous les dictionnaires, demandant des couleurs à toutes les palettes, des harmonies à toutes les lyres, empruntant à la science ses secrets, à la critique ses analyses, pour rendre les

pensées, les rêves et les postulations du poëte. » (p. 107.) — En vérité, nous confessons ne rien entendre à ce que pensait Baudelaire.

Or, nous l'avons dit, M. Th. Gauthier continue sur le même ton pendant soixante-seize pages. « Il nage au milieu des splendeurs et des sonorités. » On nous dispensera de le suivre : nous n'étudions pas la décadence de la prose, mais les progrès de la poésie.

Sous ce rapport, il serait trop facile de noter dans son travail bien des aveux significatifs. Il nous confierait, par exemple, que l'on ne sait plus faire les œuvres de longue haleine, que « les poëmes sont rares parmi les livres de vers, presque toujours composés de pièces détachées, » (p. 98) que « la composition est assez négligée par les poëtes modernes, qui se fient trop aux hasards heureux de l'exécution, et à ces beautés de détail qu'amènent quelquefois la recherche ou la rencontre des rimes. » (*ibid.*) Nous le verrions s'émerveiller de M. Sully Prudhomme, parce que les pièces de cet auteur ont le rare mérite « d'être composées, d'avoir un commencement, un milieu, une fin, de tendre à un but, d'exprimer une idée précise. » (p. 117.) Mais à quoi bon faire arme de quelques phrases échappées à l'inconséquente bonhomie du feuilletonniste officiel? Les choses parlent assez d'elles-mêmes; et d'ailleurs M. Th. Gautier n'attend pas que l'on examine et que l'on pèse ses dires comme on ferait les réflexions de M. de Sacy, par exemple. A coup sûr, lui-même s'étonnerait tout le premier de se voir pris si fort au sérieux.

Relevons cependant une naïveté vraiment délicieuse. Le rapporteur se plaint que nombre de jeunes favoris des Muses, dont il détaille les mérites, demeurent aujourd'hui parfaitement inconnus. « Ils doivent, dit-il, se demander avec une sorte d'étonnement pourquoi personne ne les lit, et en vérité il serait difficile de leur faire une réponse satisfaisante. » (p. 112.) — Hé! Monsieur, moins difficile peut-être qu'il ne vous plaît de le dire; et qui les a lus sur votre parole comprend à merveille pourquoi le public ne les lit pas. Qu'il y ait de sa part, comme le veut Maxime Ducamp, « manque de grandes croyances, d'enthousiasme pour les idées généreuses, de passion et de sens humain : » à la bonne heure! Mais convenez

avec le même qu'il y a de la leur mille excellentes raisons pour décourager toute sympathie : « retour opiniâtre aux vieux symboles et aux mythologies surannées, doctrine de l'art pour l'art, soin puéril de la forme en dehors de l'idée, et tout ce qu'on peut reprocher à de pauvres poëtes qui n'en peuvent mais[1]. » Nous le prouverons sans peine, ou plutôt nous laisserons à ces messieurs le soin de le prouver eux-mêmes.

II

Le rapport passe en revue les poëtes actuels qui ont débuté avant ou après 1848, puis ceux dont la renommée n'est que d'hier et auxquels appartient l'avenir. Or la presse en est telle « qu'il faudrait, pour les citer tous, des dénombrements plus longs que ceux d'Homère, de Rabelais ou de Cervantes, quand Don Quichotte désigne à Sancho Pança les illustres paladins qu'il croit apercevoir, à travers la poussière, dans la grande armée des moutons[2]. » (P. 117.) Nous ferons grâce nos lecteurs de cette fastidieuse Béotie. Outre qu'elle n'est pas nécessaire pour fonder une juste appréciation de la poésie contemporaine, elle nous entraînerait à redire ce qui a été dit bien des fois ici et ailleurs[3]. Fort heureusement, M. Th. Gautier s'est chargé de nous tracer un cadre spécial et suffisant. « Puisque nous venons, dit-il, de prononcer ces mots, *jeunes poëtes*, ouvrons un livre qu'ils ont édité eux-mêmes sous ce titre : *le Parnasse contemporain*, et qui est comme une anthologie où chaque talent a mis sa fleur. Dans ce bouquet printanier, quelques roses d'antan ont été admises, puisque nous y figurons en compagnie d'Émile et d'Antony Deschamps ;

[1] Max. Ducamp. *Les chants modernes.* Préface citée par M. Th. Gautier. *Rapport*, p. 121.

[2] On voit que, sans songer à mal et par pur amour de la comparaison, le rapporteur éveille ici, à l'endroit des poëtes modernes, une idée assez désobligeante.

[3] *Poëtes de décadence*, par le P. Ch. Clair (*Études religieuses*... 1866. Nouv. série, t. XI, p. 535). L'auteur s'occupe surtout des poëtes aujourd'hui acceptés par l'éminent industriel qui dirige la *Revue des Deux Mondes*, MM. Pailleron, Theuriet, Blaze de Bury, etc. Et de fait la table générale de la célèbre Revue est, à elle seule, une éloquente démonstration de notre décadence poétique.

mais ce n'est là qu'une marque de bon souvenir de jeunes débutants aux jeux du cirque pour de vieux athlètes qui feraient peut-être bien de déposer leur ceste comme Entelle. » — (Toujours naïf!) — « Le ton du livre est tout à fait moderne et représente assez justement l'état actuel de la poésie. » (P. 113.) C'est à merveille, et nous pourrons, sans injustice, nous attacher principalement à ce recueil. Étudions d'abord la versification des *jeunes poëtes;* nous leur demanderons compte ensuite de leur inspiration, de leurs idées.

On le sait, le romantisme se hâta de rompre en visière à Malherbe et à sa réforme. Les prescriptions du vieux tyran des syllabes ne furent plus que des entraves dont s'indignait le génie. « L'art n'a que faire des lisières, des menottes et des bâillons, » s'écriait Victor Hugo dès 1829[1]. On vit alors le triomphe de l'enjambement et de la césure libre. Les disciples, enchérissant à leur ordinaire sur les hardiesses du maître, mirent à *déhancher* le vers autant de zèle et beaucoup plus d'affectation qu'on n'en mettait jadis à le bien construire.

Et ce que je faisais, d'autres l'ont fait aussi,
Mieux que moi; Calliope, Euterpe au ton transi,
Polymnie, ont perdu leur gravité postiche.
Nous faisons basculer la balance hémistiche.
C'est vrai, maudissez-nous. Le vers, qui sur son front
Jadis portait toujours douze plumes en rond,
Et sans cesse sautait sur la double raquette
Qu'on nomme prosodie et qu'on nomme étiquette,
Rompt désormais la règle et trompe le ciseau,
Et s'échappe, volant qui se change en oiseau,
De la cage césure, et fuit vers la ravine,
Et vole dans les cieux, alouette divine[2].

Nous avons dans ce morceau l'exemple avec la théorie. Théorie funeste, s'il en fut jamais, à la valeur et à la durée des œuvres poétiques. Pour échapper à la monotonie du distique voltairien, la réaction romantique se jetait dans la prose rimée. Notre poésie y perdait le solide éclat, la précision sévère et brillante d'où lui vient la supériorité sur le langage ordinaire. Pouvait-elle désormais, comme autrefois avec Corneille et Ra-

[1] Préface des *Orientales*.
[2] V. Hugo, *Contemplations*, l. I, c. VI. Réponse à un acte d'accusation.

cine, graver facilement dans toutes les mémoires des souvenirs impérissables,

> Et par un vers bien fait, chez le lecteur dompté,
> Comme avec des clous d'or, fixer la vérité [1] ?

On prétendait affranchir l'inspiration, et l'on n'arrivait en réalité qu'à favoriser la négligence. Avec un travail plus sérieux et moins hâtif, on eût appris des vrais classiques à mettre l'idée à l'aise sans rendre la versification barbare. S'il aut tout dire, nous déplorons que la contagion du mauvais exemple influe encore plus ou moins sur les talents les plus capables d'ailleurs de conquérir une longue renommée. Lorsque nous lisons les belles pièces de M. Victor de Laprade, ou les gracieuses productions de M. le comte de Ségur, ou les vigoureuses satires de M. Louis Veuillot, ce n'est pas sans un vif regret que nous rencontrons çà et là parmi les meilleurs vers de ces imperfections de forme qui enlèvent au lecteur une part de plaisir et à l'œuvre une chance de durée.

Mais pour les poëtes du *Parnasse contemporain*, c'est trop peu de la liberté, trop peu même de la licence. Il va sans dire qu'il n'est plus question d'hémistiche. Ne nous arrêtons pas à des vers comme ceux-ci :

> Les grands Dieux en pleurs dans la brume évanouis... (Banville.)
> O si calme dans ta radieuse excellence !... (Des Essarts.)

Voici mieux :

> De l'éternel azur la sereine ironie
> Accable, belle indo-lemment comme les fleurs... (Mallarmé.)

Nul ne s'était encore avisé de couper les mots en deux, et M. Stéphane Mallarmé doit être fier de ce trait de génie.

[1] L. Veuillot, *Satires*, l. I, l'art poétique. — Les satires de M. Veuillot n'ont pas obtenu l'honneur d'une mention dans le rapport officiel. Assurément l'auteur n'est pas un rimeur de profession, et sa gloire de prosateur fera toujours quelque tort à sa renommée de poëte. Mais nous serions curieux de savoir les raisons pour lesquelles M. Th. Gautier l'a jugé indigne. — Nous sommes également étonné de ne pas trouver dans le travail que nous analysons le nom de M. le comte de Ségur.

Quant à l'enjambement, on y tient comme à une conquête. Écoutons plutôt M. Vacquerie.

Te voilà désolé si la liberté veut
Qu'un mot sorte du vers. Jamais ton vers ne peut,
Comme un chasseur heureux d'un hibou qu'il rapporte,
Clouer joyeusement une idée à sa porte.
Tu ne permets jamais que, pour attirer l'œil,
Un adjectif pimpant se tienne sur le seuil.
Tu défends qu'une strophe, interrompant la classe,
Cause avec sa voisine ou bouge de sa place.
Tu te fais proprement un caporal en vers.....
..... Il faut parfois, afin qu'on la tire d'un coup,
Que l'idée apparaisse et passe par un bout;
Si l'idée, au fourreau du vers emprisonnée,
Est une épée, il faut qu'elle ait une poignée!
Donc les portiers pourront couper la queue aux chats;
Mais toi, riant enfin du but que tu cherchas,
Laisse flotter les plis des strophes débordées
Et ne coupe jamais les franges des idées.....
..... Pas de rejet! Alors tu hais les étincelles?
(*A un ami.* — P. C., p. 45.)

Laissons nos lecteurs apprécier tous les menus mérites de cette page d'art poétique.

Il ne nous souvient pas que V. Hugo se soit jamais accordé l'hiatus. On ne s'en fait plus faute.

... On voyait çà et là des bœufs maigres errer... (Sully Prudhomme.)
... Cependant peu à peu s'apaisa la tempête... (A. Deschamps.)
... Je te cherche où tu es..... (A. Houssaye.)

Plus fort que Boileau, qui s'évertuait à enchâsser dans ses vers les noms des bourgades conquises par Louis XIV, M. Arsène Houssaye a recours aux élisions de la prononciation allemande ou néerlandaise.

Je retrouve là-bas le taureau qui rumine
Dans le pré de Paul Potter, à l'ombre du moulin.....

D'autres, comme Théodore de Banville et Catulle Mendès, ne se tiennent plus obligés d'alterner les rimes masculines et féminines.

C'est une chambre où tout languit et s'efféminе.
L'or blême et chaud du soir, qu'émousse la persienne,
D'un ton de vieil ivoire ou de guipure ancienne,
Apaise l'éclat dur d'un blanc tapis d'hermine.
(C. Mendès, *l'Absente.* — P. C., p. 277.)

Un procédé du même genre consiste à respecter la vieille oi, mais à combiner les désinences en monorimes fastidieux.

Échanson, couronne mon verre
De fleurs aux arômes divers.
Boire en silence est trop sévère :
Prends ta lyre et dis-moi des vers.

Vertige et cadence! J'adore
Les parfums dans la coupe d'or.
Lorsque résonne ta mandore
Un rêve plus moelleux m'endort.
(A. Renaud, *Ivresse douce.* — P. C., p. 211.)

Étrange progrès! Nous voilà revenus aux expériences et aux tâtonnements de Ronsard.

En résumé, que reste-t-il de notre belle versification française? — La rime, le culte pharisaïque et inintelligent de la rime, survivant aux grandes règles de l'art, comme la superstition demeure après la religion oubliée. Nous avons retourné l'axiome du bon sens formulé par Boileau, et la rime, à son tour, mène la raison en laisse. Inutile de chercher des exemples, et d'ailleurs il ne faut pas nous attarder à ces détails. Outre que nous avons à toucher des questions plus graves, nous pourrions nous attirer quelque boutade dans le goût de celle qu'on va lire.

Bon! des travaux d'autrui tu passes la revue.
D'un œil inquisiteur et d'un soin sans égal,
Tu cherches ; mais, hélas! ton œil a courte vue...
Ton repas de chercheur est un repas frugal.

Et pourtant tu jouis à l'aubaine entrevue ;
Tu signales le point que tu crois illégal ;
Tout fier, tu dis : « Voyez! j'ai trouvé la bévue! »
Et tes mains d'un bravo se donnent le régal.

Mais on n'accepte pas ta justice sommaire.
Reste donc, pauvre rat, grignotant ta grammaire,
Insipide éplucheur des mots les mieux tournés.

De l'œuvre que tu lis tu vois, dans ta soupente,
Autant que le ciron voit du tronc qu'il arpente.....
Tu peux fouiller longtemps, tes besicles au nez.
(F. Fertiault, *O doctissime!* — P. C., p. 263.)

Et pourtant, après la versification des *jeunes poëtes*, nous

voulions examiner leur style. Mais, à vrai dire, est-ce bien nécessaire? Parvenues à une certaine limite, la bizarrerie et l'extravagance échappent à la critique. En présence de certains excès, l'indignation se perd dans le dégoût ou dans le fou rire : on les cite et ils sont jugés. Pour apprécier le style du *Parnasse contemporain*, nos lecteurs voudront bien nous permettre de les renvoyer aux extraits qu'ils ont déjà rencontrés ou qu'ils rencontreront encore. Nous ne ferons ici que deux observations générales.

Dès le début, le naturel fut la suprême visée du romantisme, et dès lors aussi l'affectation fut son capital défaut. Mais le mal a bien empiré chez les *fantaisistes* de l'heure présente. C'est que, pour être naturel, il ne suffit pas d'abjurer toutes les convenances et de se permettre bravement toutes les crudités. Il faut penser et sentir quelque chose, puis l'exprimer en termes simples et précis. Or, à part de minimes exceptions, voilà qui dépasse absolument le savoir-faire des *jeunes poëtes*. On verra bientôt où ils en sont venus pour le sentiment et la pensée. Quant à l'expression, nous défions toutes les délicatesses, toutes les périphrases du classique le plus excessif et le plus méticuleux d'être jamais forcées, guindées, maniérées comme les prétendues hardiesses de ces émancipés, de ces champions du mot propre et du tour libre. Pauvres gens, d'avoir oublié que l'originalité du style consiste à dire plus vivement et plus clairement que personne ce que tout le monde pense; tandis que la recherche de l'extraordinaire trahit d'abord ce qu'il y a de plus tristement ridicule, l'impuissance jointe à l'ambition !

Au reste, et c'est notre seconde remarque, l'affectation présente chez eux, dans un degré rare, le caractère qu'elle avait chez les premiers romantiques, avec un peu moins d'extravagance et beaucoup plus de talent. Ils vont de la bassesse à l'enflure, incapables de s'arrêter jamais à la simplicité noble qui tient le milieu. A ce propos, nous n'avons qu'un mot à dire : le style suit la pensée; bassesse, trivialité, langage du sensualisme; enflure, grandeur fausse, langage de l'orgueil. M. Théophile Gauthier n'a pas songé à tout cela.

Que s'il demande encore « avec une sorte d'étonnement » pourquoi le public fait si peu d'accueil aux derniers venus de

la poésie contemporaine, nous avons déjà, ce nous semble, les éléments d'une réponse « satisfaisante. » Ces messieurs ont privé leurs œuvres de la meilleure condition de succès, en s'écartant plus que jamais de la forme sévère et distinguée qui attire l'attention et fixe le souvenir. Par leur langue, emphatique jusqu'à l'impossible ou triviale jusqu'à l'ignoble, ils ont mis également contre eux le bon sens et le bon ton. C'est déjà quelque chose, mais ce n'est pas tout, hélas !

III

Le nom de Ronsard a été prononcé bien des fois à propos des romantiques. Plusieurs d'entre eux ont accepté ce rapprochement et tenté de remettre en honneur quelques procédés du vieux poëte. A son tour, le *Parnasse contemporain* porte l'annonce d'une nouvelle édition de la Pléiade; comme si les auteurs du recueil que nous étudions voulaient mettre leur jeune renommée sous l'égide des du Bellay, des Remy Belleau, des Baïf et des Jodelle. Toutefois ils se flattent singulièrement, s'ils prétendent continuer l'œuvre des poëtes du XVIe siècle.

Entre les deux écoles il n'y a de commun que l'excentricité du langage. Encore faut-il noter une différence parmi beaucoup d'autres. Les bizarreries de Ronsard n'étaient que des efforts malheureux vers une perfection encore à trouver; tandis que les écarts de la poésie actuelle accusent une déchéance après la perfection possédée et méconnue. Quant au fond, à l'inspiration, à l'idée, nulle parité possible. Comme Juvénal, Ronsard pouvait dire : *facit indignatio versum.* Sa muse à lui, c'était bien l'indignation qu'il éprouvait de trouver l'art amoindri, dégradé, réduit aux jolies bagatelles et aux riens ingénieux. Toute son ambition fut de le relever en rendant à la France les grands vers, les grands sujets, la grande poésie. Il s'égara parce que la fermeté de son goût n'égalait pas la hauteur et la générosité de ses vues. Mais cette hauteur, cette générosité lui font une gloire à laquelle nos *fantaisistes* contemporains seraient trop osés de prétendre. Si le poëte Vendomois revenait au monde, il regretterait assurément les énigmes, les madrigaux frivoles, les *mignardises* de

Mellin de Saint-Gelais ; il s'indignerait bien autrement du vide ridicule, de la stérilité pitoyable des œuvres actuelles.

Vide, stérilité, inanité absolue ! Nous ne saurions trop le dire : voilà leur plus sensible caractère et leur plus grand déshonneur. Chose étrange au premier aspect, mais facilement explicable pour qui sait réfléchir et comprendre : la révolution poétique, entreprise au nom de l'idée affranchie et de l'inspiration émancipée, devait aboutir à étouffer l'idée et à tuer l'inspiration. Tel est le châtiment inévitable de ce maladroit orgueil qui prend l'anarchie pour la liberté, l'extravagance pour le génie.

Dans le *Parnasse contemporain*, hormis quelques pièces infiniment rares (nous en avons compté six) [1], il y a trois parts à faire : l'immonde, l'insignifiant et l'absurde. Que l'on veuille bien ne pas nous accuser d'exagération ni de violence dans les termes. Les exemples répondront. Du reste nous aimons à parler net, et nous croyons n'être tenu ici qu'au respect de nous-même.

Rien à dire de ce qui est résolûment immonde. Les moralistes les plus larges conviendront que, pour qui tombe au-dessous de la passion même, il n'y a plus d'inspiration possible. Où les sens règnent, le cœur se tait. Ne remuons pas cette fange : l'insignifiant et l'absurde nous fournissent une trop riche moisson.

Dieu, la patrie, la famille, les grands souvenirs de l'histoire, les nobles sentiments de l'âme, voilà ce que chantaient encore, avec plus ou moins de justesse et de bonheur, les premiers romantiques. De tout cela il n'est plus question chez leurs héritiers. Où donc s'inspirent-ils ? On serait fort en peine de le dire. Comme étendue, leurs pièces ne sont guère que des fragments, de véritables bribes. Au point de vue du sens, deux noms seuls peuvent leur convenir, caprices ou énigmes. — Nombre de *jeunes poëtes* décrivent pour décrire.

[1] *Athènes*, *Jérusalem*, *Rome*, *Paris*, quatre sonnets d'Émile Deschamps (p. 193). — *Les Danaïdes*, sonnet de Sully Prudhomme (p. 279). — *Consolation*, par Alexandre Piedagnel (p. 255).

L'Océan sonore
Palpite sous l'œil
De la lune en deuil
Et palpite encore,

Tandis qu'un éclair
Brutal et sinistre
Fend le ciel de bistre
D'un long zigzag clair,

Et que chaque lame,
En bonds convulsifs,
Le long des récifs
Va, vient, luit et clame,

Et qu'au firmament
Où l'ouragan erre
Rugit le tonnerre
Formidablement.
(P. Verlaine, *Marine*. — P. C., p. 142.)

Voilà tout. Était-ce donc la peine de se mettre en dépense de rimes si riches et de vers si durs ? — Le même auteur croit-il par hasard donner du sens à une description en y rattachant une idée ridiculement fausse?

Les petits ifs du cimetière
Frémissent au vent hiémal.
Dans la glaciale lumière,
Avec des bruits sourds qui font mal,
Les croix de bois des tombes neuves
Vibrent sur un ton anomal.....
... Le sol sous les pieds glisse et crie.
Là-haut, de grands nuages tors
S'échevèlent avec furie.
Pénétrant comme le remords,
Tombe un froid lourd qui vous écœure
Et qui doit filtrer chez les morts.....

Où cela va-t-il aboutir ! A un vœu pour le retour du printemps.

... Et que, des levers aux couchants,
L'or dilaté d'un ciel sans bornes
Berce de parfums et de chants,
Chers endormis, vos sommeils mornes !
(*Sub urbe*. — P. C., p. 141.)

Il nous est arrivé un jour de critiquer les *Pensées des morts* de M. de Lamartine ; mais, bon Dieu ! quelle différence !

Ailleurs la description se complique d'impressions vagues et folles.

D'autres, — des innocents ou bien des lymphatiques, —
Ne trouvent dans les bois que charmes langoureux,
Souffles frais et parfums tièdes. Ils sont heureux!
D'autres s'y sentent pris — rêveurs — d'effrois mystiques.

Ils sont heureux! Pour moi, nerveux, et qu'un remords
Épouvantable et vague affolle sans relâche,
Par les forêts je tremble à la façon d'un lâche
Qui craindrait une embûche ou qui verrait des morts.

Ces grands rameaux jamais apaisés comme l'onde,
D'où tombe un noir silence avec une ombre encor
Plus noire, tout ce morne et sinistre décor
Me remplit d'une horreur triviale et profonde.....
(*Dans les bois.* — P. C., p. 138.)

Tel autre poëte, suivant la même veine, s'amuse à mettre en antithèse l'*Ivresse douce* et le *Songe d'opium*. Donnons un échantillon de ce dernier morceau.

Je suis étendu dans la boue,
Incapable de faire un pas;
Il viendrait la plus lourde roue
Que je ne me bougerais pas.
Contre un poteau mon front s'appuie;
En haut un homme est empalé.
Mordant mes haillons, une truie
Pousse un grognement désolé.
De l'eau tombe, froide et gluante,
D'un ciel noir comme le remords.
Une vermine remuante
Ronge mon corps pareil aux morts.....
(A. Renaud, *Songe d'opium.*— P. C., p. 138.)

Nos lecteurs demanderont peut-être à quoi bon arrêter leurs yeux sur ces inepties rebutantes. Nous l'avons déjà dit : c'est notre réponse à qui nous trouverait trop sévère. Et nous pourrions citer mieux encore.

Des avalanches d'or du vieil azur, au jour
Premier, et de la neige éternelle des astres,
Mon Dieu, tu détachas les grands calices pour
La terre jeune encore et vierge de désastres.

Le glaïeul fauve, avec les cygnes au col fin,
Et ce divin laurier des âmes exilées,

Vermeil comme le pur orteil du séraphin
Que rougit la pudeur des aurores foulées.

Et tu fis la blancheur sanglotante des lis,
Qui, roulant sur des mers de soupirs qu'elle effleure,
A travers l'encens bleu des horizons pâlis,
Monte rêveusement vers la lune qui pleure.....
(St. Mallarmé, *les Fleurs*.— P. C., p. 167.)

Que dire de pareilles folies? Ce qui nous y frappe avant tout le reste, c'est l'impuissance du poëte, l'impuissance qui ne sait plus d'autre ressource que le délire.

Avouons pour être juste que M. Stéphane Mallarmé atteint l'idéal du genre. Mais si les autres ne l'égalent pas en extravagance, la plupart n'arrivent pas mieux à trouver une idée précise et à l'exprimer en langage d'honnête homme. Que signifie, par exemple, cette longue histoire des *Écuries d'Augias* rimée par M. Sully Prudhomme? Cette fantaisie n'est-elle venue au poëte que par amour du laid et pour servir de prétexte à des descriptions comme celle-ci?

Hercule mesurant à sa vigueur la peine,
Prétendait en finir sur l'heure et d'une haleine :
La porte était fermée, il en tord les vieux fers
Et dans le noir cloaque entre comme aux enfers.
Aussitôt l'araignée en son gîte surprise
Se sauve en l'aveuglant de son écharpe grise;
Il descend jusqu'aux reins dans un marais profond
Et se heurte la tête aux débris du plafond;
L'air plein d'âcres senteurs le suffoque et l'oppresse;
Des taureaux morts, croupis dans une ordure épaisse,
Encombrent le chemin, l'un sur l'autre couchés;
Des reptiles luisants glissent effarouchés;
Il sent sous ses talons fuir des vivants funèbres,
Et la chauve-souris, prêtresse des ténèbres,
Sous le toit en criant trace de noirs éclairs;
Les mouches au vol lourd qui rôdent sur les chairs
Font luire et palpiter l'or douteux de leurs ailes.....
(P. C., p. 99.)

Plus loin, quand le héros a fini sa vilaine besogne, quand, frustré de la récompense promise, il massacre les ingrats qu'il a sauvés, nous cherchons encore, nous qui sommes peuple, ce que tout cela veut dire et nous demandons, avec le bon sens vulgaire, la morale de cette histoire. Y a-t-il là-dessous quelque finesse allégorique trop subtile pour nos yeux? Faut-il

entendre qu'un grand homme doit savoir se plonger dans l'ordure? Chercherons-nous une vague menace dans ce cri du travailleur mal payé : « Je suis las des peines sans salaire? » Ou bien, si la pièce n'est qu'un pur caprice, l'auteur pense-t-il satisfaire l'esprit avec un vieux conte assez déplaisant, du reste, et fait à propos de rien?

Qu'on lise ce qui peut être lu des sonnets d'Albert Mérat ou de Léon Valade, d'Arsène Houssaye ou de José Maria de Hérédia; qu'on suive, si l'on en sent le courage, les fantaisies de Louis Ménard ou de Charles Beaudelaire, de Léon Dierx ou de Robert Luzarche : partout se rencontrent la même impuissance, la même stérilité. Elles éclatent jusque dans le choix bizarre des sujets. Ainsi quand on est, comme M. Leconte de Lisle, fort capable de faire de beaux vers, n'a-t-on rien de mieux à chanter que les fables puériles ou hideuses de l'Inde? Ne saurait-on donner à son talent un emploi plus utile et plus noble que n'est celui d'habiller en alexandrins quelque ballade scandinave! Mais voici que, pour achever, M. Théodore de Banville pleure sur l'exil des dieux et que la mythologie classique elle-même redevient chose à la mode. Le romantisme nous en avait délivrés; le *fantaisisme* nous la ramène. Il est vrai qu'on prétend la rajeunir en travestissant les noms reçus. Pure illusion. *Poseidon* n'est pas plus intéressant que Neptune; les *Kères* nous touchent à l'égal de la fatale Parque si chère à Boileau; *Héré* ne vaut pas la Junon de l'Énéide, et *Zeus* est aussi bien mort que le Jupiter allégorique des vieux prologues d'opéra. L'affectation et le pédantisme dans la forme rachètent mal le vide fastidieux de ces chimères surannées[1].

Et maintenant réclamez la liberté du poëte. Indignez-vous comme autrefois Victor Hugo quand on lui demandait compte de l'inspiration étrange qui lui avait dicté les *Orientales*. A coup sûr, son inspiration, si étrange fût-elle, était moins pauvre que les vôtres, et d'ailleurs la liberté du poëte ne vaut pas contre l'immortelle nature de l'esprit humain. L'esprit humain exige la vérité ou tout au moins l'ombre de la vérité. Vous qui prétendez à l'honneur de l'entretenir, il vous par-

[1] Nous entendons à merveille les intentions de M. Th. de Banville. Plaindre l'exil des Dieux, c'est regretter les mythes sensuels du vieux monde. Mais à nos yeux la pièce est loin d'y gagner.

donnera trop facilement de l'égarer dans le mensonge; mais il ne vous tiendra jamais quitte, que vous ne lui ayez offert une idée, vraie ou fausse. Or, on en peut être sûr d'avance, la plupart d'entre vous ne lui offriront jamais rien, absolument rien, qu'un vain cliquetis de mots bizarres et une vaine fantasmagorie d'images folles. Que M. Th. Gautier revienne enfin de son naïf étonnement : là est la raison principale qui écarte la foule et vous réduit à chanter dans le désert.

IV

Malgré tout, de ce chaos d'idées avortées et de rêveries creuses, un fait se détache qui explique à merveille la stérilité des *jeunes poëtes.* Ils sont sceptiques, ils sont blasés. Pour nous il y aura plus qu'un simple intérêt de curiosité littéraire à les entendre avouer dans leur langue les amertumes du doute et « cet inexorable ennui qui fait le fonds de la vie humaine depuis que l'homme a perdu le goût de Dieu[1]. » La confession varie d'accent et de forme. Douloureuse chez les uns, elle est chez les autres amère et violente comme le cri de l'amour trompé. Ailleurs elle conclut franchement aux abjections du matérialisme pratique, ou bien encore elle prétend se déguiser et s'ennoblir par je ne sais quelle affectation d'impassibilité sereine et de hautain mépris pour toute chose. Mais qu'elle soit froide ou emportée, follement bizarre ou grossièrement triviale, il nous est bon de l'entendre et de la recueillir. Ces pauvres âmes vides la devaient à l'honneur du Dieu qui leur manque, à la force des choses, à la vérité, à leur conscience, à notre instruction.

Il faut citer intégralement un sonnet de M. Sully Prudhomme.

La blanche Vérité dort au fond d'un grand puits.
Plus d'un fuit cet abîme ou n'y prend jamais garde;
Moi, par un sombre amour, tout seul je m'y hasarde;
J'y descends à travers la plus noire des nuits.

Et j'entraîne le câble aussi loin que je puis.
Or je l'ai déroulé jusqu'au bout; je regarde,
Et, les bras étendus, la prunelle hagarde,
J'oscille sans rien voir ni rencontrer d'appuis.

[1] Bossuet. Lettre au P. Caffaro sur la comédie.

Elle est là cependant, je l'entends qui respire,
Mais, pendule éternel que sa présence attire,
Je passe et je repasse et tâte l'ombre en vain.

Ne pourrai-je allonger cette corde flottante
Ou remonter au jour dont la gaîté me tente,
Et dois-je dans l'horreur me balancer sans fin?

(*Le doute.* — P. C., p. 97.)

Rien n'y manque : amour pour la vérité, recherche inquiète, tentation de remonter au jour, au plaisir, à l'oubli, éternelle impuissance à trouver ce que l'on veut, parce que l'on a résolu de ne s'adresser pas à qui le donne. Du moins, le poëte cherche encore; donc il espère. D'autres n'en sont plus là. Oubli, mort, néant, tel est leur rêve. « O Léthé! » s'écrie Edmond Lepelletier,

Que n'avons-nous ton onde où s'éteint la mémoire!
Dans nos cœurs ulcérés le vautour souvenir
S'est abattu : son cri rauque dans l'âme noire
Nous obsède et nous fait oublier l'avenir.
Que n'avons-nous ton onde où s'éteint la mémoire!...
... Nous n'avons plus l'oubli, mais la mort est certaine!...
... A ma sourde misère un espoir est resté.

(*Léthé.* — P. C., p. 223.)

Également las de vivre, Louis Ménard s'est dit

... Que la part la meilleure
Est la part de l'ascète au cœur anéanti...

il a essayé de fermer son âme aux impressions humaines et de chercher la paix au désert. Vaine attente.

Mais je ne trouve, au lieu de la béatitude,
Au lieu du ciel rêvé dans l'âpre solitude,
Que la morne impuissance et l'incurable ennui.

(*Thébaïde.* — P. C., p. 34.)

La déception est trop facile à comprendre. Dans sa naïve ignorance, le poëte a calomnié l'ascète; il a rêvé une Thébaïde, un ciel sans amour et sans Dieu. — Aussi bien demandez-lui ce dont il souffre : il est incapable d'en rendre compte.

Le découragement, la fatigue et l'ennui
Me saisissent devant l'implacable puissance
Des choses : loi, destin, hasard ou providence,
Quelqu'un m'écrase, et moi je ne puis rien sur lui.

(*Alastor.* — P. C., 34.)

On conçoit que, plongé dans ce malaise vague et douloureux, l'homme se prenne d'horreur non plus seulement pour le souvenir et l'espérance, mais pour la pensée même, et qu'il se lance à corps perdu dans la jouissance matérielle.

Comme un poison subtil redoutons la pensée...

dit Émile Deschamps ; et s'il avait des enfants, lui-même nous apprend quelle éducation serait la leur.

... Ils n'entendraient jamais parler de leurs cerveaux ;
La matière partout leur créerait des ressources,
Tout leur serait festin...
... Puis, l'hiver, ils auraient et l'orgie et le jeu,
Tout ce qui ne sent pas la science et l'école. —
Des cartes ? En voilà !... mais un livre, grand Dieu !
Un livre ? Ils y pourraient trouver une parole
Qui desséchât leur sang, épouvantât leurs nuits,
Bouleversât leurs nerfs, rendît leur raison folle...
Ils pourraient devenir un jour ce que je suis.
(*Terza rima.* — P. C., p. 198.)

Qu'est donc le poëte ? Ame blasée, cœur vide. — En cet état, il n'est folie ridicule que l'on n'invente. Par exemple, M. Eugène Lefébure s'imagine que la nature tout entière s'est donné le mot pour se moquer de lui, que l'allégresse du printemps insulte au désespoir qui le ronge.

Partout, en poses langoureuses,
M'environne l'injure en fleur ;
Les petites feuilles heureuses
Tirent la langue à ma douleur...

... Tant mieux, printemps ! Qu'une morsure
M'atteigne à chacun de mes pas !
C'est un réveil qu'une blessure.
Est-ce qu'on ne préfère pas

Ce qui secoue à ce qui tue,
Et le coup de couteau qui sort
D'une sensation pointue,
A l'ennui plat comme la mort ?
(*Le Réveil.* — P. C., p. 215.)

Que si la sensation « pointue » vient à manquer, M. Eugène Lefébure retombe dans une atonie qu'il compare... à quoi, grand Dieu ? à « l'imbécilité calme » des pingouins contemplant la mer « d'un regard hébété. »

... Ils se laissent en cercle assommer sur la grève. —
Et moi, je suis un être abruti, qui ne peut
Nager dans l'action ou pleurer dans le rêve,
Fixe, les bras pendants, les yeux perdus au loin.
Ah! l'assommera-t-on bientôt, ce vieux Pingouin?
(*Le Pingouin.* — P. C., p. 214.)

Encore une fois nous demandons pardon au lecteur de lui répéter ces inqualifiables folies. On peut, quand on les rencontre, éclater de rire ou jeter le livre avec dédain. Pour notre part, c'est la pitié qui nous domine quand nous voyons une âme raisonnable et sans doute baptisée étaler sa honte avec cette triviale désinvolture.

Quelquefois on veut être plus fier et se draper dans une sorte d'orgueil moqueur. Les Démocrites abondent, et M. Robert Luzarche ne cache pas son admiration pour un personnage mystérieux, lui-même peut-être, qui se fait un plaisir

... D'errer dans la cohue immonde,
La raillerie au front, le deuil au cœur, armé
Du rire, masque pris pour traverser le monde,
Comme on traverse un lieu suspect et mal famé.
(*Les Masques.* — P. C., p. 218.)

Se désintéresser de toutes les choses de la vie, rire de tout : comble de l'égoïsme! Et voilà ce qu'on nous donne pour l'idéal de la grandeur et de la force.

... Ceux-là sont grands, en dépit de l'envie,
Qui, dans l'âpre bataille ayant vaincu la vie
Et s'étant affranchis du joug des passions,
Tandis que le rêveur végète comme un arbre
Et que s'agitent, — tas plaintif, — les nations,
Se recueillent dans un égoïsme de marbre [1].
(P. Verlaine, *Vers dorés.* — P. C., p. 137.)

C'est ici un caractère saillant de la jeune école. Il y a quarante ans, la poésie avait un programme tout autre. Tendre jusqu'à la mollesse ou hardie jusqu'à l'emportement, elle se proposait du moins de sentir et d'exprimer les passions hu-

[1] On ne peut tout dire; mais il n'est peut-être pas inutile de faire observer que, en poésie comme en prose et en fait comme en paroles, le mépris de l'homme grandit avec le progrès des doctrines soi-disant humanitaires. C'est un signe de réprobation inséparable de toutes les théories antichrétiennes.

maines, et il est juste de dire qu'elle y réussissait parfois. Souvent, même dans ses plus condamnables écarts, elle rencontrait de ces accents profonds, de ces cris de l'âme qui, en littérature, couvrent bien des fautes. Langueur ou délire, c'était encore la vie. Mais à l'heure où nous sommes, plus que jamais énervée par les visions panthéistes, déshonorée par le matérialisme, glacée par le doute, la poésie en est venue à rêver comme un charme suprême la froideur et l'impassibilité du cadavre. Ainsi l'entend M. Leconte de Lisle, ce roi de la moderne Pléiade. M. Th. Gautier constate lui-même, sans ajouter aucune réflexion, ce trait dominant chez le poëte. « C'est un désir d'absorption au sein de la nature, d'évanouissement dans l'éternel repos, de contemplation infinie et d'immobilité absolue, qui touche de bien près au *nirvana* indien. Il proscrit la passion, le drame, l'éloquence, comme indignes de la poésie, et de sa main froide il arrêterait volontiers le cœur dans la poitrine marmoréenne de la Muse. Le poëte, selon lui, doit voir les choses humaines comme les verrait un dieu du haut de son Olympe, les réfléchir sans intérêt dans ses vagues prunelles et leur donner, avec un détachement parfait, la vie supérieure de la forme : telle est, à ses yeux, la mission de l'art. » (Rapport, p. 95.) — Ici que faut-il admirer le plus? qu'un poëte de talent ait pu tomber dans une aberration semblable? ou qu'un rapporteur officiel ne signale point dans cette doctrine l'arrêt de mort de la poésie? Et pourrions-nous oublier, nous autres chrétiens, que cet orgueil glacial et railleur est marqué par l'Esprit-Saint comme le terme extrême de la déchéance morale de l'homme? « ..... *Cum in profundum..... venerit, contemnit*[1]. »

Il n'était pas descendu jusqu'à ces fatales profondeurs, le chantre coupable et malheureux de *Rolla*, le poëte qui pleurait la foi perdue avec des sanglots si déchirants et quelquefois si sublimes.

Qu'est-ce donc que le monde, et qu'y venons-nous faire,
Si pour qu'on vive en paix il faut voiler les cieux?
Passer comme un troupeau, les yeux fixés à terre,
Et renier le reste, est-ce donc être heureux?

[1] Proverb., XVIII, 3.

Le ciel qui troublait le repos de Musset inquiète encore quelques blasés de nos jours. Mais de quel ton en parlent-ils? Il faut les entendre pour y croire.

... Partout l'homme subit la terreur du mystère
Et ne regarde en haut qu'avec un œil tremblant.
En haut, le ciel! ce mur de caveau qui l'étouffe,
Plafond illuminé par un opéra bouffe,
Où chaque histrion foule un sol ensanglanté;
Terreur du libertin, espoir du fol ermite :
Le ciel! couvercle noir de la grande marmite
Où bout l'imperceptible et vaste humanité.
(Baudelaire, *Le Couvercle.* — P. C., p. 278.)

Dans sa pièce intitulée l'*Azur*, M. Stéphane Mallarmé semble avoir pris à tâche de suivre, en le parodiant, l'auteur de l'*Espoir en Dieu.* Citons encore un fragment des deux poëtes : le parallèle achèvera de nous instruire sur nos progrès.

Musset avait dit :

Tant que mon faible cœur, encor plein de jeunesse,
A ses illusions n'aura pas dit adieu,
Je voudrais m'en tenir à l'antique sagesse
Qui du sobre Épicure a fait un demi Dieu.
Je voudrais vivre, aimer, m'accoutumer aux hommes,
Chercher un peu de joie et n'y pas trop compter,
Faire ce qu'on a fait, être ce que nous sommes
Et regarder le ciel sans m'en inquiéter...
(*Espoir en Dieu.*)

Le *jeune poëte* imite de la sorte :

Le ciel est mort. — Vers toi j'accours! Donne, ô Matière,
L'oubli de l'Idéal cruel et du péché,
A ce martyr qui vient partager la litière
Où le bétail heureux des hommes est couché.
Car j'y veux, puisqu'enfin ma cervelle, vidée
Comme le pot de fard gisant au pied d'un mur,
N'a plus l'art d'attifer la sanglotante idée,
Lugubrement bâiller vers un trépas obscur.
(*L'Azur.* — P. C., p. 165.)

Mais en vain Musset voulait détacher son regard du ciel.

... Je ne puis; — malgré moi l'infini me tourmente.
Je n'y saurais songer sans crainte et sans espoir.
Et, quoi qu'on en ait dit, ma raison s'épouvante
De ne pas le comprendre et pourtant de le voir...

. . . . Quoi que nous puissions faire,
Je souffre, il est trop tard; le monde s'est fait vieux.
Une immense espérance a traversé la terre;
Malgré nous vers le ciel il faut lever les yeux!

Stéphane Mallarmé sent à sa manière ce que M. Th. Gautier appelle « la nostalgie de l'azur. »

En vain! L'Azur triomphe, et je l'entends qui chante
Dans les cloches. Mon âme, il se fait voix pour plus
Nous faire peur avec sa victoire méchante,
Et du métal vivant sort en bleus angelus!
Il roule par la brume, indolent, et traverse
Ta peureuse agonie ainsi qu'un glaive sûr.
Où fuir, dans la révolte inutile et perverse?
Je suis hanté! L'Azur! l'Azur! l'Azur! l'Azur!...

V

M. Th. Gautier s'honore de rester fidèle à l'enthousiasme de ses jeunes années. On sait le temps où il défendait de la voix et du geste la gloire de Victor Hugo; même l'on conte que, dans ces luttes passionnées, ses gestes étaient plus redoutables que sa voix. Si l'âge est passé de combattre *pugnis et calcibus*, du moins le rude joûteur veut-il encore mettre au service de la cause ses épithètes les plus sonores et ses comparaisons les plus emphatiques. Laissons-lui une dernière fois la parole.

« Nous nous sommes attaché, dans cette étude, aux figures nouvelles, et nous leur avons donné une place importante, car c'était celles-là qu'il s'agissait avant tout de faire connaître. Mais pendant cet espace de temps, les maîtres n'ont pas gardé le silence. Victor Hugo a fait paraître *les Contemplations*, *la Légende des siècles*, *les Chansons des rues et des bois*, trois recueils d'une haute signification... — Chez Hugo, les années qui courbent, affaiblissent et rident le génie des autres maîtres, semblent apporter des forces, des énergies et des beautés nouvelles. Il vieillit comme les lions : son front, coupé de plis augustes, secoue une crinière plus longue, plus épaisse et plus formidablement échevelée. Ses ongles d'airain ont poussé, ses yeux jaunes sont comme des soleils dans des cavernes, et, s'il rugit, les autres animaux se taisent. On peut aussi le comparer au chêne qui domine la forêt : son énorme

tronc rugueux pousse en tous sens, avec des coudes bizarres, des branches grosses comme des arbres ; ses racines profondes boivent la séve au cœur de la terre, sa tête touche presque au ciel. Dans son vaste feuillage, la nuit, brillent les étoiles, le matin, chantent les nids. Il brave le soleil et les frimas, le vent, la pluie et le tonnerre; les cicatrices même de la foudre ne font qu'ajouter à sa beauté quelque chose de farouche et de superbe. » (Rapport, p. 133, 134.)

Cela veut dire en français que, chez le poëte, *les Contemplations*, *la Légende des siècles*, *les Chansons des rues et des bois* accusent un progrès et non pas une décadence. Si l'on pouvait rire en pareil sujet, le morceau que nous venons de citer serait une bonne fortune. Mais, dans les assertions étranges du rapporteur, il y a je ne sais quel ton d'audace naïve qui déconcerte au point de faire oublier les mérites du style. Nous ne croyons plus d'ailleurs que l'on puisse rire de M. Victor Hugo. Jusqu'aux *Chansons des rues et des bois*, il nous divertissait encore; à partir de là, qui aurait le courage de prendre plaisir même à ses plus réjouissantes folies ? Mais surtout les égarements de ce grand talent fourvoyé présentent des côtés sérieux qui seuls méritent de fixer encore un moment l'attention de nos lecteurs. Donnons-lui les dernières lignes de cette étude, comme M. Th. Gautier lui a consacré les dernières pages de la sienne.

Dans sa longue carrière, il semble que M. Victor Hugo ait eu cette singulière destinée de représenter mieux que personne les promesses et les déchéances de notre poésie. Dieu a permis que cette voix puissante chantât près d'un demi-siècle, pour qu'on pût suivre en l'écoutant la marche décroissante de l'art contemporain, et tout ensemble étudier les ravages que causent, dans un grand esprit, l'infatuation de l'orgueil et la confusion des doctrines. L'histoire de la décadence du poëte n'est plus à faire. Bien des critiques l'ont ébauchée; un seul, que nous sachions, l'a mise dans son vrai jour en marquant avec précision le point de départ et les degrés de la chute[1]. Il a montré le sage et religieux auteur des *Odes*

[1] Le R. P. Cahour. Poétique de M. V. Hugo. *Bibliothèque critique des poëtes français*, t. III.

et Ballades s'égarant dans le merveilleux féerique et dans la fantaisie allemande, puis enivré d'indépendance et rompant avec le bon sens des siècles. Mais là n'était pas encore le principe vrai de ses lamentables écarts. Bientôt, à l'émancipation littéraire, se joint la révolte contre la foi chrétienne. Touchée par le doute, l'intelligence du chantre des *Feuilles d'automne* chancelle dans le vague et dans le rêve. Laissez venir *les Orientales*, et vous la verrez entièrement dominée par une imagination bizarre et souvent puérile. Déjà la grande inspiration a disparu avec les fermes croyances et les principes assurés; la folie approche : des *Orientales* aux *Contemplations* il n'y a qu'un pas. *Les Contemplations*, c'est un rêve de malade, où quelques images splendides se montrent encore parmi les spectres informes ou hideux. C'est le délire d'un esprit en détresse, qui se livre à tous les systèmes, essaye tous les paradoxes, flottant du Déisme au Panthéisme, tour à tour blasphémant le Dieu véritable avec une fureur qui fait trembler et implorant avec des sanglots un Être suprême de fantaisie, imaginant pour le présent d'absurdes métempsycoses, et pour l'avenir, à la fin des temps, une sorte de rédemption universelle où le mal et le bien, où Bélial et Jésus s'embrasseront dans un fraternel amour. Le style a suivi la pensée, ou plutôt il s'est perdu avec elle; toutes les bornes du sens commun sont franchies; ce langage n'est plus celui de l'homme : il fatigue, il trouble, il épouvante parfois, comme le cri de la violence et de l'ivresse. Dès lors on a pu estimer impossible une décadence plus profonde. Illusion! Si *la Légende des siècles* semble marquer un temps d'arrêt dans la chute, *les Chansons des rues et des bois* dépassent tout ce qu'on aurait pu prévoir.

Littérairement, *la Légende des siècles* nous paraît égale ou même quelque peu supérieure aux *Contemplations;* nous l'avouerons sans peine, quelques-unes des pièces qu'elle renferme ont plus de poésie que *le Parnasse contemporain* tout entier. A tout prendre, l'éloge est mince. Quant à la pensée, elle demeure aussi flottante et aussi confuse que dans le précédent recueil.

Qu'est-ce donc que *la Légende des siècles?* Un titre pompeux sur un pauvre livre, une grande prétention pour un

misérable résultat. Première ébauche d'un vaste poëme dont l'humanité sera le héros et peut-être le Dieu, cette rhapsodie entreprend d'offrir aux yeux « des empreintes successives du profil humain, de date en date, depuis Ève, mère des hommes, jusqu'à la Révolution, mère des peuples[1]. » Et M. Th. Gautier nous la présente comme « la monnaie » de l'époque que nous attendons depuis que nous avons une littérature. Hélas! le dessein gigantesque annoncé par l'auteur dans sa préface n'aurait-il pas été trouvé, après coup, pour servir de prétexte à la publication de fragments depuis longtemps en portefeuille? Qu'on nous donne de bonnes raisons, et nous rétracterons de grand cœur ce jugement téméraire.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre commencée n'est qu'un chaos, et l'ensemble, s'il s'achève, ne saurait être autre chose. La croyance au progrès, seule pensée qui s'en dégage, ne suffira jamais à éclairer ce pêle-mêle de contrefaçons historiques ou de contes absolument apocryphes par où l'on se flatte d'expliquer la destinée humaine. M. Victor Hugo est-il juif, chrétien, musulman, déiste, panthéiste, athée? Rien de tout cela et un peu de tout cela. Le plus clair, c'est que le progrès entrevu a deux ennemis à détruire, l'Église et la monarchie.

Un roi, c'est de la guerre ; un Dieu, c'est de la nuit[2].

Dans cette galerie de tableaux qui va de la création au jugement dernier, quelle figure, par exemple, fait le moyen âge catholique? Il y est représenté par trois ou quatre histoires horribles où l'on rencontre toujours, à côté d'un prince bourreau, un prêtre stupide ou un évêque courtisan. On trame la mort d'un innocent. Un prêtre est là. Que fait-il?

Le prêtre mange, avec les prières d'usage[3].

Si un empereur d'Allemagne désole l'Italie, l'évêque dont il se fait accompagner trouve des textes pour justifier tous les crimes, et empoisonne en trahison ceux que n'atteint pas le glaive du maître. Ce prêtre, cet évêque, l'inquisiteur qui couvre de bûchers l'ancien et le nouveau monde, voilà les seuls

[1] V. Hugo, *Légende des siècles*. Préface.
[2] *Légende des siècles*.
[3] *Légende des siècles*. Le petit roi de Galice.

types de l'action de l'Église dans cette prétendue histoire de l'humanité. Pauvre pamphlet qui prétend aux honneurs de l'épopée !

Quant aux *Chansons des rues et des bois*, la pleine satisfaction qu'elles inspirent à M. Th. Gautier nous étonne et nous afflige. Le rapporteur devait se montrer sévère, pour l'honneur de son rôle et du haut patronage sous lequel il écrivait. Que nous parle-t-il de « fantaisies charmantes » et de « vacances du génie? » De quel front nous dire que l'imagination du poëte « sait mettre sur le ventre d'une cruche vulgaire la paillette lumineuse de l'idéal? » (Rapport, p. 139, 140.) Personne ignore-t-il ce que renferme ce livre : blasphèmes d'estaminet, immoralités de faubourg? Non, *les Contemplations* ne marquaient pas, pour M. Victor Hugo, le dernier terme de la décadence; mais, après *les Chansons des rues et des bois*, il ne peut plus que se relever.

Et ce qui est vrai de lui ne l'est pas moins de la jeune école *fantaisiste* dont M. Th. Gautier nous a fait lire les productions choisies. Elle aussi ne saurait aller plus loin. L'imagination se refuse à concevoir une plus complète stérilité d'idée et de sentiment, une plus grande barbarie de langage. Triste résultat de ce long travail! Du moins, plus heureux que le rapporteur, n'éprouvons-nous aucun embarras à conclure. Nous ne chercherons pas d'autre conclusion que celle de notre précédent article. « Rendez à la France des convictions et des principes, » disions-nous. Moins que tout le reste, la poésie peut s'en passer. Elle se meurt aujourd'hui, étouffée par le doute et le matérialisme. La foi seule lui rendra tout ce qu'elle a perdu, inspiration, dignité, sagesse, vie, espérance, amour.

G. LONGHAYE.

GERBERT

SA VIE JUSQU'A SON ÉLÉVATION AU SIÉGE DE RAVENNE[1]

Gerbert a eu le sort de presque tous les grands hommes. Objet d'admiration pour ses contemporains, il n'en fut pas moins en butte à des attaques passionnées, à des accusations souvent odieuses, quelquefois ridicules. Son nom, à travers les siècles du moyen âge, s'entoura d'une auréole mystérieuse, qui ne laissa plus apercevoir sa véritable image. Les hérétiques du XVIe siècle s'emparèrent de quelques-uns de ses écrits, et lui donnèrent des louanges plus funestes à sa mémoire que les attaques précédentes. Le grand annaliste de l'Église, Baronius, crut ne pouvoir dire assez de mal d'un homme, qui avait mérité les éloges des ennemis de la foi[2]. Le titre de Souverain Pontife ne put désarmer le savant cardinal, et, sous sa plume, Sylvestre II alla prendre place au milieu de ces Papes indignes qui déshonorèrent le siége de Rome durant le Xe et une partie du XIe siècle. Depuis lors, la lutte n'a pas cessé autour du grand nom de Gerbert.

Elle s'est ravivée de nos jours, grâce aux travaux provo-

[1] Les ouvrages le plus souvent cités dans ce travail, sont :

Œuvres de Gerbert, pape sous le nom de Sylvestre II... précédées de sa biographie, suivies de notes critiques et historiques, par A. OLLERIS, doyen de la Faculté des lettres de Clermont... 1867, in-4, CCV-599 p.

Gerbert. Étude sur sa vie et ses ouvrages, suivie de la traduction de ses lettres, par Edouard DE BARTHÉLEMY. 1868, in-18, XII-292 p.

Depuis quelques années la France a produit sur le même sujet plusieurs autres écrits, parmi lesquels je ne citerai que les suivants :

Histoire du pape Sylvestre II... par C. F. Hock, traduite de l'allemand et enrichie de notes, par M. l'abbé Axinger. 1842, in-8. XL-575 p.

Gerbert... par l'abbé Lausser. Aurillac, 1866, in-8, XL-380 p.

Gerbert... par l'abbé Quéant. Paris, Albanel 1868, in-18, XXIV-316 p.

[2] Baronius l'appelle un homme astucieux, trop habile à s'insinuer dans la faveur des princes, et, pour dire la vérité, tout à fait indigne du souverain pontificat, etc., etc. An 999, n° II.

qués sur son histoire par les académies de Reims et de Clermont. M. de Barthélemy a composé pour la première un travail court, substantiel et très-favorable à l'archevêque de Reims. M. Olleris a mérité non-seulement les suffrages des savants de l'Auvergne, mais encore ceux de l'Institut de France, par un ouvrage beaucoup plus considérable, fruit de recherches longues et étendues. La meilleure partie de son bel in-quarto est occupée par une édition très-soignée des œuvres de Gerbert. Il y a joint une vie de son héros et plus de cent pages de notes qui forment un complément à la vie. La différence entre ses appréciations et celles de M. de Barthélemy ne peut être plus complète, du moins pour toutes les années qui s'écoulèrent depuis la naissance de Gerbert jusqu'à son élévation au siége de Ravenne. D'une part apparaît un grand homme qui dirige, par la puissance de son génie et l'énergie de sa volonté, les événements de son siècle. De l'autre s'agite un pauvre moine besoigneux, traître, menteur, tombé si bas en certains moments qu'il ne trouve même plus à vendre ses complaisances[1].

En parcourant des pages si contradictoires, l'esprit hésite et demande où se trouve la vérité. Il lui est bien difficile d'être impartial, et malgré lui il penche fortement vers les conclusions de M. de Barthélemy, tant est grande l'habitude de considérer Sylvestre II comme l'honneur de l'humanité au x[e] siècle. Cependant l'érudition déployée par M. Olleris, le soin qu'il a de s'appuyer toujours sur les documents contemporains, laissent l'intelligence dans une pénible incertitude... L'examen approfondi des sources peut seul trancher la difficulté. Je m'y suis livré avec ardeur et persévérance. Outre l'intérêt général qui s'attache à une question actuellement débattue, cette étude en offre un particulier aux lecteurs français, puisqu'il s'agit de juger un des grands hommes de la France. Elle ne sera pas sans attrait pour toutes les âmes bien faites, qui aiment la grandeur et sont bien aises de la rencontrer parmi les hommes. Enfin elle est importante pour tous les catholiques : car le débat roule sur l'honneur d'un

[1] Cette phrase n'est pas extraite textuellement de l'ouvrage de M. Olleris ; mais elle résume l'appréciation que l'on se forme de Gerbert en le lisant, et il serait aisé de citer des passages décisifs à l'appui de chaque épithète.

Pape, et d'un Pape toujours considéré comme illustre, malgré quelques réclamations isolées.

La voie de la discussion aurait été bien longue. J'ai cru préférable de lui substituer presque partout celle d'un simple récit, en accompagnant chaque point essentiel des preuves qui l'établissent. Cette méthode permet de mieux pénétrer le caractère du héros et donne au lecteur plus de facilité pour porter lui-même son jugement. Mon but n'a été de combattre ni de défendre aucun auteur. Cependant, sans idée préconçue, ce travail est devenu une justification des appréciations de M. de Barthélemy contre les appréciations si opposées de M. Olleris. J'ai apporté un très-grand soin à la question chronologique, cherchant à préciser la date des événements mieux que ne l'avaient fait mes devanciers, et, si je ne m'abuse, mes recherches auront sur ce point rendu quelque service à l'histoire de ces temps obscurs.

Les sources principales sont les lettres de Gerbert et l'histoire de Richer, moine de Saint-Remy, son contemporain et presque son secrétaire [1]. M. Pertz, qui le premier a édité l'œuvre de Richer, s'est montré à son égard d'une sévérité excessive. Cependant dans toute la partie de son livre où il raconte les événements dont il a été le témoin, il est difficile de rencontrer un écrivain plus probe et plus exact [2]. Je n'ai pas à m'occuper de son mérite littéraire, incomparable dans son siècle. Quant aux lettres de Gerbert, c'est un vrai trésor ; mais elles perdent infiniment de leur valeur par le manque d'inscriptions, de dates, et par le désordre complet dans lequel elles ont été recueillies. Pour beaucoup d'entre elles on est obligé de deviner au nom de qui elles sont envoyées, à qui elles furent adressées ; pour toutes où et quand elles ont été composées. Cependant en se servant de Richer comme guide,

[1] Je citerai les lettres de Gerbert d'après le classement ancien, tel qu'il se rencontre dans M. de Barthélemy, dans la Patrologie latine de Migne, tome CXXXIX, et ailleurs. M. Olleris a tenté un autre arrangement, mais son travail est loin d'être définitif.— Pour l'histoire de Richer, je me suis servi de l'édition donnée par M. J. Guadet sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, n'ayant pas celle de l'Académie de Reims.

[2] Richer ne craint pas de se prononcer en faveur des Carlovingiens déchus (l. IV, n° 39), et de condamner la déposition d'Arnoul, compétiteur de son maître Gerbert (l. I, n° 95).

des chartes et des bulles contemporaines comme point de repère, on peut classer le plus grand nombre de ces lettres, et en tirer les renseignements les plus précieux pour l'histoire de celui qui les écrivit soit en son propre nom, soit comme secrétaire des principaux personnages de son temps.

I

Dans les environs d'Aurillac, sur les bords de la Jordane, torrent des montagnes aux eaux limpides et transparentes, au centre d'une vallée gracieuse, s'étage un modeste hameau que son site ravissant a fait nommer Belliac. C'est là, d'après la tradition, que Gerbert naquit vers le milieu du x[e] siècle. Agilbert, qui lui donna le jour, était un pauvre serf affranchi par le testament de S. Géraud († 920). Cette naissance fut bien ignorée, et cependant, dit la légende, pour la célébrer, le coq chanta trois fois et les échos de sa voix retentirent jusqu'à Rome. Les premières années de Gerbert s'écoulèrent dans le joli vallon qui appartenait à l'abbaye d'Aurillac[1]. Il ne resta pas longtemps sous le toit paternel. Tout enfant, il entra dans l'école du monastère[2], et y apprit la grammaire sous l'habile direction de Raymond de Lavaur[3]. Au bout de quelques années son maître lui avait communiqué presque toute sa science : ses études allaient s'arrêter faute d'aliments, quand la Providence vint ouvrir à son activité une nouvelle carrière et lui frayer le chemin à de plus hautes destinées.

Borel, comte d'Urgel, venait de succéder (967) à son cousin Sunifred, duc de l'Espagne citérieure (Richer, t. II, p. 339). Il voulut consacrer par un acte de piété les prémices de son gouvernement et se rendit en pèlerinage au tombeau de S. Géraud, le patron et le modèle des premiers seigneurs féodaux. Parfaitement accueilli dans le monastère, il désirait payer généreusement l'hospitalité qu'il y avait reçue. L'abbé lui ayant

[1] Belliac, Bellioc, beau lieu. — Le nom d'Agilbert n'a été donné que par Dom Marlot. *Histoire de Reims*, t. III, l. IX, c. XIV. — Lausser, p. 1-11.

[2] Richer, III, 43. Gerbert était, dit-on, orphelin quand les moines le recueillirent. J'ai inutilement cherché la preuve de cette assertion.

[3] Chronique d'Aurillac. Mabillon, *Vetera analecta*. Paris, 1723, p. 350.

demandé s'il y avait en Espagne des hommes éminents dans les sciences, il répondit affirmativement. Supplié alors de se charger d'un des moines et de l'emmener dans son pays pour le faire instruire, le duc accueillit la demande avec bienveillance, et du consentement des frères, prit Gerbert qu'il confia à l'évêque Hatton d'Ausone. Près de cet habile maître, le jeune moine se livra avec ardeur et succès à l'étude des mathématiques. Il y consacra au moins deux ans et fit tant de progrès dans les sciences qu'il devint sur ce point la merveille de son siècle. L'arithmétique, la musique, la géométrie, la physique, l'astronomie et même la médecine lui devinrent familières [1].

Gerbert avait recueilli tout ce que la célèbre école de son couvent pouvait lui donner. Il y avait joint les connaissances de l'Espagne chrétienne, qui ne le cédait en rien à l'Espagne musulmane. L'occasion de voir une nouvelle contrée, de se trouver en relation avec d'autres savants, ne tarda pas à se présenter : il la saisit avidement. Depuis que l'épée de Charlemagne avait refoulé les Sarrasins au sud de l'Èbre, les églises du pays délivré dépendaient de la métropole de Narbonne. La situation de cette ville au-delà des monts, dans les domaines d'un seigneur étranger, constituait une source de difficultés perpétuelles pour les évêques d'Espagne. La politique et les intérêts de l'Église se réunissaient pour conseiller une modification. Hatton, qui l'emportait sur tous ses collègues par l'éclat de son savoir, réclamait pour son siége épiscopal les droits métropolitains, alléguant la position centrale de la cité d'Ausone, la moderne Vich. Borel partageait ses désirs; mais le Pape seul pouvait les exaucer. Le duc et l'évêque s'acheminèrent donc vers la ville éternelle, emmenant avec eux l'hôte que leur avait confié l'abbé d'Aurillac (970). Les nobles solli-

[1] Richer, III, 43. On voit donc que Gerbert n'eut pas besoin d'aller demander la science aux écoles arabes. Andrés avait déjà soutenu cette proposition dans son étonnant ouvrage : *Della origine, progressi e stato attuale di ogni letteratura*, l. I, c. IX. Roma, 1808, t. I, p. 175-178. L'opinion contraire, née de contes populaires, s'est propagée parmi les savants grâce surtout à l'autorité d'Adhémar de Chabanais, chroniqueur angoumois du XI[e] siècle. Il dit en parlant de Gerbert : *Causa sophiæ, primo Franciam, dein Cordubam lustrans.* « Son amour pour la science lui fit parcourir la France, puis Cordoue, » c'est-à-dire l'Espagne. Par *Cordoue* on a entendu la ville même et non le pays dont elle était la capitale. De là est venue l'erreur.

citeurs obtinrent la réalisation de leurs désirs, comme le prouvent les bulles expédiées à leur requête au mois de janvier de l'an 971[1].

Au milieu des préoccupations d'une affaire si importante, les deux Espagnols n'oublièrent pas leur jeune protégé. Ils le présentèrent au Pape Jean XIII (965-972) qui ne tarda pas à apprécier son talent et son ardeur pour l'étude. La musique et l'astronomie étaient alors très-peu connues en Italie. Le Pape s'empressa donc de faire savoir à l'empereur qu'il venait d'arriver à Rome un jeune homme connaissant parfaitement les sciences, et très-capable de les enseigner à ses peuples. L'empereur répondit au Pape de retenir Gerbert, et de lui enlever au besoin les moyens de s'en retourner. Le Pape fit entendre au duc et à l'archevêque la volonté absolue de l'empereur, et sut les engager à lui laisser Gerbert, en leur promettant de le renvoyer bientôt comblé de présents (Richer, III, 43, 44).

La séparation ne se fit pas sans regrets de part et d'autre. Gerbert resta à Rome et s'y livra aux travaux de l'enseignement. Le jeune empereur Otton II lui-même se mêla plus d'une fois à la foule de ses auditeurs (Richer, III, 56). Mais lui qu'on révérait comme un maître, aspirait encore à demeurer disciple. Ses études n'avaient pas embrassé la logique : il cherchait un savant capable de le guider dans cette science. Bientôt il le trouva. En 972, Lothaire députa, vers Otton I[er], l'archidiacre de Reims G..., on ne sait pour quelles affaires[2].

[1] M. Jaffé analyse deux de ces bulles sous les n[os] 2871 et 2872 de son *Regesta summorum pontificum ;* une troisième qu'il inscrit sous le n° 2878 semble de la même époque. Deux autres relatives à ces événements lui sont demeurées inconnues. Villanueva : *Viage litterario a las Iglesias de España,* t. VI. Valencia, 1821, Appendice, n[os] XVII et XVIII, p. 276-279.

[2] Un fragment du Cartulaire de Mouzon, emprunté à Labbe (Concil., t. IX, p. 705), par Dom Bouquet (Recueil, t. IX, p. 97), confond ce voyage avec le voyage antérieur de l'archevêque Adalbéron. Richer (III, 45) a soin de les distinguer. Dans le premier, Adalbéron sollicita pour l'abbaye de Mouzon et l'archimonastère de Saint-Remy des bulles (23 avril 972) qui se trouvent analysées dans le Regesta de M. Jaffé sous les n[os] 2883-2884. On les lut au concile de Mont-Notre-Dame en Tardenois (mai 972, s'il n'y a pas d'erreur). Parmi les signataires de ce concile on remarque un Gerannus ou Garamnus, archidiacre. (Hardouin. Concil., t. VI, p. I, col. 689, A.) Si c'est de lui que parle Richer, il ne put arriver à Rome avant le milieu de juillet 972. Gerbert alla trouver à Pavie Otton qui y résidait au mois d'août. (Bréquigny, *Table chronologique*, t. I, p. 449.) Sur ce premier séjour de Gerbert à Reims, je me sépare à regret

C'était un maître en logique. Dès que Gerbert le sut, il s'empressa d'aller trouver Otton, et obtint de lui la permission de suivre l'archidiacre qui le ramena à Reims. Ils y arrivèrent dans les derniers mois de l'an 972. Gerbert reçut de son compagnon des leçons de logique, et lui enseigna à son tour les mathématiques ; mais il ne put l'initier à la musique : l'archidiacre s'arrêta, rebuté par les difficultés (Richer, III, 45).

Gerbert ne borna pas longtemps ses soins à un seul élève. L'archevêque Adalbéron distingua son mérite, lui donna sa confiance, et le mit à la tête de l'école épiscopale, où ne tardèrent pas à se presser de nombreux et illustres disciples. Parmi eux, nous ne citerons que Robert, depuis roi de France, Fulbert de Chartres et Richer, dont la belle histoire, récemment retrouvée par M. Pertz, est venue jeter tant de jour sur la dernière moitié du x[e] siècle [1].

Son enseignement, qui embrassait la rhétorique, la logique et toutes les sciences comprises alors sous le nom de mathématiques, ne suffisait pas à l'activité de cet homme extraordinaire. Il construisait de ses propres mains des instruments d'astronomie, soit pour son propre usage, soit pour les offrir à ses amis en échange de quelque manuscrit précieux [2]. Il copiait et faisait copier partout les livres qui manquaient à sa bibliothèque. Peut-être remplissait-il encore d'autres emplois auprès de l'archevêque Adalbéron ; mais il n'était pas son secrétaire habituel, ce qui explique la rareté des lettres qui se rapportent au temps de ce premier séjour à Reims. Nous n'en possédons guère que deux ou trois dont l'attribution à cette époque soit certaine : la première, écrite à la fin de l'année 972, a pour but de justifier auprès de l'abbé d'Aurillac l'archevêque

de M. de Barthélemy, qui ne lui fait faire qu'un seul séjour dans cette ville : mais sur ce point il est seul de son avis et me semble manifestement dans l'erreur.

[1] M. Pertz croit avoir retrouvé l'autographe même de Richer dans la Bibliothèque de Bamberg. Son histoire embrasse l'intervalle compris entre 888 et 995. Elle devient surtout précieuse pour les années 969 à 995, où Flodoard fait défaut.

[2] Richer entre dans de grands détails sur l'enseignement de Gerbert, III, 46-54.

Cf. *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, par Léon Maître. Paris, 1866, in-8, VIII-343 p.

de Reims qui n'avait pu se rendre à la dédicace de l'église abbatiale[1]; la seconde est une sanglante invective contre Thibaud, évêque déposé d'Amiens[2]. Les auteurs en rapportent quelques autres aux mêmes années, mais sans certitude ou même par erreur.

Gerbert était heureux et tranquille. Sa renommée remplissait non-seulement la France, mais encore l'Allemagne et l'Italie. Elle excita l'envie. Un Saxon nommé Otric, qui se piquait de science, se sentit blessé dans sa vanité et chercha l'occasion d'humilier celui qu'il regardait comme un rival. Il sut intéresser à sa cause l'empereur Otton II lui-même, le disciple de Gerbert, en lui persuadant qu'il y allait de l'honneur national. Le prince et son champion souhaitaient une joûte littéraire : ils furent trop tôt satisfaits.

En l'an 980 l'archevêque de Reims fit le voyage de Rome avec Gerbert. Chemin faisant, ils rencontrèrent à Pavie l'empereur suivi d'Otric. Le prince les reçut magnifiquement, les emmena avec lui jusqu'à Ravenne où ils célébrèrent les fêtes de Noël. La dispute fut proposée et acceptée, le jour fixé, les savants avertis. Gerbert se rendit au palais accompagné de son archevêque et d'Adson, le pieux et savant abbé de Montier-en-Der. Otric était entouré de tous les philosophes de la cour d'Allemagne, étonnés qu'un homme osât se mesurer avec leur maître et leur oracle. L'empereur le favorisait sous main. Il avait eu soin de cacher à Gerbert l'objet de la discussion, afin que, pris à l'improviste, il fût plus facilement vaincu. Au moment marqué, l'empereur, du haut de son trône, ouvrit les débats par une courte harangue. Puis, durant toute

[1] La date de cette lettre (17e dans le classement ordinaire, 63e dans Olleris) est fixée de deux manières : d'abord approximativement par la mention d'une attaque des comtes Eudes et Herbert contre l'église de Reims ; ce fait est antérieur à l'an 977 où l'église de Reims céda à Herbert la ville de Vertus qu'il avait envahie. (D'Arbois de Jubainville. *Histoire des ducs et des comtes de Champagne, depuis le* VIe *siècle jusqu'à la fin du* XIe, p. 154 et pièces justificatives, n° XXIV, p. 455.) Mais l'année même de la lettre est déterminée par la chronique d'Aurillac : « Géraud de S. Céré, dit-elle, acheva l'église commencée par son prédécesseur et invita les évêques à venir la consacrer. La dédicace s'en fit en l'an 972, sous le pontificat du pape Jean († 6 sept. 972). »

[2] Cette lettre fut écrite dans les premiers mois de l'an 974. Elle ne se trouve pas dans la collection des lettres de Gerbert : cependant c'est avec grande probabilité qu'on la lui attribue.

une journée, les champions se mesurèrent. Ils parlèrent de la classification des sciences; de la *subordination* des mathématiques, de la physique et de la physiologie; des causes, de matières enfin qu'on ne s'attendait guère à voir traiter à une pareille époque et dans une telle assemblée. Au commencement Otric s'exprimait avec l'assurance qu'inspire la certitude du succès. Mais peu à peu il lui fallut baisser le ton, et à la fin de la journée, les rôles étaient intervertis. Gerbert, après avoir longtemps soutenu l'attaque, se disposait à prendre l'offensive à son tour. Cependant les auditeurs commençaient à se lasser. Un signe de l'empereur mit fin à la dispute. Gerbert en sortit avec tous les honneurs de la guerre. Son rival ne survécut pas longtemps au chagrin de sa défaite (Richer, III, 55-65). Il mourut l'année suivante après s'être vu refuser l'archevêché de Magdebourg (Thietmar, III, 8).

Pour Gerbert, revint-il immédiatement à Reims avec son métropolitain, comme semble l'affirmer Richer? Demeura-t-il en Italie? Il est difficile de le décider[1]. Dans tous les cas, s'il retourna en France, ce ne fut pas pour longtemps. Otton II voulut acquérir à ses états ce savant sans rival. Pour se l'attacher il le fit abbé de Bobbio. Gerbert accepta, et mit par là un terme à sa vie privée. L'existence politique commençait pour lui; car en devenant abbé du puissant monastère, le fils du pauvre colon de Belliac se trouvait du même coup un véritable prince, seigneur d'un comté, et ne relevant après Dieu que de son bienfaiteur Otton II[2].

[1] Après avoir longuement raconté la lutte d'Otric et de Gerbert, Richer ajoute (III, 65) : « Gerbert reçut de beaux présents de l'empereur et revint triomphant dans les Gaules avec son métropolitain. » Puis à un chapitre d'intervalle, et sans même nommer Bobbio, il raconte comment Otton II succéda à son père. Au premier coup d'œil on est tenté d'accuser Richer d'avoir ignoré l'ordre et la date des événements. Mais le moyen d'admettre une pareille supposition pour le secrétaire de Gerbert! Il est bien plus naturel de supposer que l'auteur a volontairement interverti l'ordre chronologique pour ne pas interrompre la première partie de la biographie de son maître. S'il n'a pas parlé de Bobbio, c'est que ce détail lui semblait peu important en lui-même et surtout peu agréable à celui qui gouvernait sa plume. — Relativement à ce point de la vie de Gerbert, on ne peut donc rien conclure du passage que je viens de citer.

[2] On a prétendu que Gerbert devait l'abbaye de Bobbio à la munificence d'Otton Ier. Mais sans parler ici des autres preuves, cette erreur est formellement démentie par l'empereur Otton III dans un diplôme du 1er octobre 998. Mabillon, *Annales bénédict.*, l. LI, n° 72. Edit. de Lucques, t. IV, p. 112.

II

L'abbaye de Bobbio, fondée par S. Colomban en l'an 612, n'avait pas tardé à devenir l'une des plus puissantes et des plus riches de l'Italie. Aussi, au xe siècle, avait-elle subi le sort de tant d'autres : son opulence l'avait fait convoiter par les seigneurs laïques, et, le 20 août 972, elle était entre les mains d'Otbert, l'un des ancêtres de l'illustre maison d'Este[1]. Le 25 juillet précédent, l'empereur Otton Ier en avait confirmé les priviléges, en particulier celui qui donnait à l'abbé toute autorité sur le comté de Bobbio[2]. Otbert eut pour successeur le moine Pétroald ; on ne sait ni comment ni à quelle époque. Une charte d'Otton II prouve seulement que le changement avait déjà eu lieu le 2 avril 977[3]. La substitution d'un abbé régulier à un laïque devait, ce semble, assurer la prospérité du monastère. Le contraire arriva. Pétroald était faible, et peut-être incapable. On lui arracha les immeubles du monastère à la faveur de contrats peu légitimes, les meubles sous le nom de donations. Pour faciliter les dilapidations, on reconnut que tout appartenait à Pétroald, rien à l'abbé : il fut déclaré propriétaire à la condition de céder toutes ses propriétés (Epl. 3). Une pareille administration ne pouvait durer longtemps. Pétroald sentit son impuissance et donna sa démission, ne demandant à ceux qui l'avaient appelé maître et père que le titre d'égal et de compagnon (Epl. 15).

Gerbert, nommé pour lui succéder, éprouva un premier moment d'ivresse. Il prit connaissance des titres du monastère, et, sûr de la faveur du prince, il espéra bientôt rentrer dans tous ses droits. « Mon souverain, écrivait-il peu de temps après, m'a comblé d'honneurs aussi grands que mes désirs. Quelle partie de l'Italie ne renferme pas les possessions du bienheureux Colomban ? » (Epl. 12). Et, ce qui fait honneur

[1] Muratori. *Antichità Estensi*, P. I, c. 16, et *Annali d'Italia*, anno 972.

[2] Monumenta Patriæ. *Chartarum* t. I, n° 138, col. 232-237.

[3] *Ibid.*, n° 146, col. 252-253. L'authenticité de cette dernière charte est contestée par Muratori, parce que l'empereur y déclare qu'il a donné à Pétroald l'investiture par l'anneau, et pour quelques autres raisons. Du reste nous n'avons pas besoin de cette pièce pour affirmer qu'entre Otbert et Gerbert, il faut placer le gouvernement de Pétroald.

à son caractère, au milieu de sa haute fortune, il n'oublia pas les pauvres parents que Dieu lui avait donnés. Il fit venir près de lui une partie de sa famille (Epl. 11). En même temps, il couvrait de sa protection les opprimés (Epl. 10), essayait d'enrichir la bibliothèque du monastère (Epl. 7 et peut-être 8 et 9), d'en rétablir l'école et de lui trouver des disciples jusqu'en Germanie (Epl. 13).

Mais bientôt le désenchantement arriva. La triste réalité fit place aux songes dorés. Les magasins et les greniers étaient vides. On disputait les immeubles en alléguant les contrats faits avec son prédécesseur, et l'abbé ne pouvait même retrouver l'argent de ces prétendues ventes (Epl. 2). S'il insistait, on le qualifiait de perfide, cruel et tyran (Epl. 12). Un seigneur voisin nommé Boson vint sans façon faire à son profit les foins du monastère (Epl. 4). Gerbert essaya d'abord de le prendre de haut : on se moqua de ses menaces (*ibid*). Il en appela à l'empereur : on lui répondit que l'empereur était *un âne* (Epl. 12). En même temps, on assaillit le prince de récriminations contre lui et les attaques eurent un succès au moins passager. Otton II lui ordonna de respecter les actes de Pétroald (Epl. 3 et 11). Ceux mêmes qui l'aimaient et le protégeaient le jetaient dans l'embarras. Sainte Adélaïde lui adressait des demandes auxquelles sa conscience l'obligeait à répondre par un refus formel. Le pauvre Gerbert fut tenté de découragement. Un moment l'amertume déborda de son cœur. Il prit en haine ceux qui l'entouraient, les personnages même qui ne méritaient probablement pas sa colère, comme Pierre de Pavie (Epl. 5).

Parfois, il songeait à ne plus continuer cette lutte perpétuelle. Mais, en même temps, il cherchait à se créer de nouveaux moyens d'y rentrer avec plus d'avantages (Epl. 16). Le croirait-on ? Dès que Pierre de Pavie eut occupé le trône pontifical sous le nom de Jean XIV (nov. 983), ce fut en lui qu'il mit son espoir. Pensant que le Pape ne vengerait pas les injures de l'évêque, il lui écrivit deux fois à bien peu de jours d'intervalle (Epl. 14 et 23). Mais bientôt un dernier coup vint l'abattre, lui et celui sur lequel il comptait s'appuyer. Otton II mourut le 7 décembre 983. Dès lors le Pape fut frappé d'impuissance, en attendant le jour où il devait être jeté en prison

(avril 984) pour y périr de mort violente (20 août 984). - Gerbert n'attendit pas ces derniers événements[1]. Il céda à l'orage, quitta Bobbio, l'Italie, dit un adieu momentané à ses rêves de grandeur, et vint se consoler un peu forcément de ses infortunes au sein de l'étude, en reprenant à Reims ses fonctions d'écolâtre et y joignant celles de secrétaire d'Adalbéron. Mais c'est ici qu'on peut le dire en toute vérité :

La peur d'un mal *le menait* en un pire.

Du reste, où serait-il allé à cette époque, pour trouver un coin de terre paisible?

III

En l'an 984, la chrétienté entière était dans le plus triste état. La France, partagée en une douzaine de souverainetés distinctes, n'avait plus ni unité au dedans, ni force au dehors. Les descendants de Charlemagne, rois de nom, se trouvaient en réalité inférieurs à plusieurs de leurs vassaux pour la considération et la puissance. L'étendue de leurs domaines égalait à peine celle d'un fief du second rang, et leur pauvreté mettait les fils de France dans la nécessité de demander à l'étranger une fortune que leur père ne pouvait plus leur léguer.

En Espagne, les Sarrasins avaient repris une supériorité irrésistible. L'an 985, ils entraient d'assaut dans Barcelone; quelques années après, Léon, Coïmbre, Brague éprouvaient le même sort; la ville sainte elle-même, Saint-Jacques-de-Compostelle, succombait à son tour. Les royaumes chrétiens de la Péninsule semblaient sur le point d'être anéantis.

[1] Le départ de Gerbert pour la France est probablement des derniers jours de l'an 983 ou des premiers jours de l'an 984. Dans tous les cas on ne peut le placer avant la fin de novembre 983. Ce point est important pour justifier l'ordre dans lequel j'exposerai les actes suivants de Gerbert. M. Olleris admet (sur des pièces de date discutable) que Jean XIV n'était encore que Pierre de Pavie le 12 novembre 983. Il rapporte les deux lettres successives que, de Bobbio, l'abbé lui écrivit après avoir connu sa promotion au souverain pontificat; et il veut que le même Gerbert ait pu envoyer de Reims un billet destiné à être remis, avant le 18 décembre, à Notker de Liége. Sa chronologie de l'an 984 est plus impossible encore, comme nous le verrons.

La situation de l'Italie n'était pas moins lamentable. Les Sarrasins occupaient la Sicile et disputaient aux Grecs leurs possessions de Calabre. Le reste du pays s'agitait, ne sachant ni se gouverner lui-même, ni accepter franchement le joug de l'étranger. On détestait les Allemands, et à bon droit. Mais le parti national se déshonorait par ses violences et par la mesquinerie de ses vues. Rome même ne différait plus d'une autre cité. Les puissantes familles du voisinage ne pouvaient souffrir sur le siége de saint Pierre une créature de l'empereur, et elles cherchaient à y placer l'un des leurs, comme elles auraient tenté de joindre à leurs domaines une ville ou un comté.

Enfin, l'Allemagne elle-même, qui en ce moment l'emportait sur tous les autres États, traversait une crise dont on ne pouvait prévoir l'issue. Otton II, comme s'il avait eu le pressentiment de sa mort prochaine, avait à la diète de Vérone ordonné de couronner son fils âgé d'environ cinq ans[1]. La cérémonie se faisait (25 décembre 983), et déjà l'enfant était orphelin. Pour veiller sur ses jeunes années, il lui restait bien sa mère et sa grand'mère. Mais toutes les deux étaient éloignées et jusque-là peu unies entre elles. L'une, Adélaïde, avait pour elle sa sainteté et l'amour des peuples ; mais elle ne pouvait prétendre à la régence. Quant à Théophanie, moins recommandable dans sa vie privée, peu aimée en sa qualité d'étrangère, elle s'était aliéné tous les cœurs en témoignant publiquement sa joie lors de la défaite de son mari (13 juillet 982) par les Grecs, ses compatriotes. Enfin, pour comble de malheur, Henri de Bavière, condamné à une prison perpétuelle pour deux tentatives d'usurpation, recouvra la liberté dès qu'Otton eut les yeux fermés. Conduit par celui-là même qui avait reçu mission de le garder, l'évêque Poppon, il se présenta subitement devant Cologne et se fit remettre, par l'archevêque Guarin, la personne du jeune prince. Sa tutelle lui revenait, disait-il, en qualité de plus proche parent, à l'exclusion des femmes. Mais, en même temps, il dissimulait fort mal

[1] La date de la naissance d'Otton III est fixée approximativement par Richer, III, 68. Théophanie avait l'espérance de devenir mère quand elle faillit être enlevée avec Otton II par le roi Lothaire, en juin 978.

son ambition de partager le trône. Aussi l'Allemagne se trouva-t-elle en un instant partagée en deux camps prêts à recourir aux armes et à invoquer l'intervention de l'étranger (Thietmar., IV, 1).

Telle était la face des affaires quand Gerbert arriva à Reims. Cette ville avait une importance considérable. Placée aux frontières de la France, puisque la Lorraine appartenait alors à l'Allemagne; voisine de la résidence royale, Laon; riche des richesses de son archevêque et des puissants monastères que renfermait son territoire, elle devait sa haute influence, moins peut-être à tous ces avantages qu'à la grandeur personnelle de ses métropolitains. Adalbéron ne le cédait en autorité à aucun de ses prédécesseurs. Tout ce qui l'approchait participait naturellement à sa puissance, et son secrétaire devenait, qu'il le voulût ou non, un personnage politique.

Gerbert n'éprouvait aucune répugnance pour ce rôle. Sa position subalterne ne le lui rendait pas plus difficile; car ses tendances étaient les mêmes que celles de son archevêque. Celui-ci, fils de Godefroid le Vieux, comte d'Ardenne, appartenait par sa famille au parti de l'empire. Gerbert, né en Aquitaine, n'avait probablement jamais eu d'affection bien vive pour ce qu'on appelait alors la France[1]. Dans tous les cas, il s'était donné sans réserve à la famille des Otton, le jour où il était devenu abbé de Bobbio. Ce titre l'avait rendu leur vassal, *leur homme*, selon l'expression du temps, et il ne l'oublia jamais. Avec nos idées actuelles, et même un peu avec les idées communes à tous les temps, nous pouvons trouver mauvais qu'un homme, né sujet du roi de France, résidant sur les terres de France, se dévouât tout entier aux intérêts d'un pays, non-seulement étranger, mais ennemi. Les intérêts, il est vrai, s'accordaient avec les droits de la justice; cependant il aurait pu se montrer moins ardent pour sa patrie d'adoption contre sa patrie naturelle. Toutefois, en le blâmant, il faut lui rendre cette justice qu'il n'affectionna jamais qu'un drapeau; et le transformer en une sorte de mercenaire prêt à se vendre au plus offrant, à embrasser et à

[1] Gerbert considérait sa ville natale comme étrangère à la France. Ep. 17.

trahir toutes les causes, c'est méconnaître profondément son caractère[1].

Je ne sais même si nous sommes en droit de le blâmer; car, au sentiment du devoir personnel qui résultait de son titre de vassal, à celui de la justice de sa cause, se joignait, dans l'esprit de Gerbert, l'idée d'une obligation plus étendue, plus radicale et plus haute. L'empire de Charlemagne, en s'écroulant, avait laissé dans les grandes âmes un immense regret. On en peut juger par la plainte éloquente de Florus, le célèbre diacre de Lyon, au lendemain de la bataille de Fontenailles : « Un illustre empire, dit-il, brillait d'un glorieux diadème; il n'y avait qu'un prince; il n'y avait qu'un peuple soumis... La paix contenait les citoyens, la valeur épouvantait l'ennemi... La nation des Francs resplendissait dans l'univers entier... Et maintenant ce chef si sublime, tombé d'un si haut faîte, est foulé aux pieds... Le royaume uni s'est brisé... nul n'est plus réputé empereur[2]. » Les événements qui avaient suivi n'avaient certes pas consolé ceux qui regrettaient le régime anéanti. Gerbert se nourrit de ces souvenirs pleins d'amertume; il s'en pénétra tout entier; mais il n'était pas homme à s'en tenir à des lamentations stériles. Tout ce que Dieu lui donna de force et de crédit, il l'employa à reconstruire l'empire, à revenir au passé, ou plutôt à tenter la réali-

[1] Quand on étudie simultanément les documents et le livre de M. Olleris, on ne peut se défendre d'un sentiment profond d'étonnement et même d'amertume. Impossible de supposer à l'auteur le parti pris de dénigrer son héros. Impossible encore de lui contester un travail sérieux et digne de la récompense que lui a décernée l'Institut. Quelle est donc la source d'une si profonde divergence? M. Olleris a, si je ne me trompe, accepté avec trop de confiance certains travaux allemands. Sa chronologie, en outre, est parfois très-défectueuse. L'année 984 en offre un exemple que je me crois obligé d'exposer pour justifier une critique qui paraîtra peut-être trop sévère. M. Olleris rapporte au mois de février 984 la lettre 39e et la lettre 40e (38e et 42e, d'après lui). La 1re est postérieure au 2 février; la 2e antérieure au 28. Il n'y a donc pas 26 jours d'intervalle entre les deux. Or dans cet espace de temps M. Olleris est obligé de placer : 1° La retraite du roi de France, signalée par trois combats; 2° l'appel des comtes Eudes et Herbert au secours du roi; 3° le premier siége de Verdun qui dura huit jours; 4° une possession paisible de quelques jours au moins; 5° la reprise de la place par les Lorrains et leur séjour assez long pour fortifier et approvisionner leur forteresse; 6° le second siége de Verdun par Lothaire, etc., etc.

[2] Florus, *Querela de divisione imperii*, vers 41, 42, 44, 57, 69, 71, 72, 75. Mabillon, *Vetera analecta*, p. 413.

sation d'un idéal qui ne semble pas avoir été conçu avant lui et qui n'a guère été poursuivi après sa mort. Mais revenons aux faits.

Dès que la nouvelle de la mort d'Otton II eut pénétré en France, on y prévit les troubles qui allaient ébranler l'Allemagne. Adalbéron et Gerbert résolurent de suivre la voie de l'honneur et du devoir. Ils s'adressèrent au roi Lothaire et le pressèrent vivement de prendre en main la cause d'un prince orphelin. De concert avec l'évêque de Liége, Notker, l'archevêque de Reims engagea son propre frère Godefroid, comte de Verdun, à se charger de la négociation. Une blessure l'arrêta, et Gerbert lui fut substitué (Epl. 30). Un moment, l'abbé de Bobbio se flatta d'avoir réussi : « Enfin, dit-il au nom d'Adalbéron, nous avons décidé *nos* souverains à *lui* venir en aide, et le pacte conclu entre les deux parties, deviendra, si on le veut de part et d'autre, un arrangement définitif et perpétuel. » (Epl. 27.) Dans sa joie, il se hâta d'en instruire Théophanie, *sa souveraine* : « Les rois de France favorisent votre fils et leurs efforts n'ont d'autre but que de chercher à renverser la tyrannie de Henri, qui veut se faire roi, sous prétexte de tutelle. » (Epl. 22.) Adalbéron partageait son enthousiasme. Il parcourait la Lorraine « pour recevoir les ôtages des principaux seigneurs du royaume, les forcer d'obéir à l'empereur sous la protection des rois de France, et empêcher Henri de régner dans les Gaules. » (Epl. 35.)

Mais ils étaient cruellement trompés. Lothaire ne songeait qu'à profiter des troubles de l'Allemagne pour reprendre la Lorraine, cédée par lui en 980, au grand mécontentement des ducs de Bourgogne et de France [1]. Il négocia donc avec les deux partis. Aux amis du prince Otton III, il se présenta comme le tuteur de l'enfant impérial et réussit, par cette ruse, à se mettre en possession de quelques villes de Lorraine. Mais, avec Henri, son jeu fut moins couvert : le Bavarois savait trop bien le but réel de Lothaire pour se laisser duper. Aussi, dès qu'il se fut assuré de la personne de l'empereur, lui envoya-t-il des députés pour lui offrir la cession des pro-

[1] *Ex historia regum Francorum*. D. Bouquet, *Historiens de France*, t. IX, p. 45, A.

vinces qu'il convoitait et lui offrir une entrevue sur le Rhin. Le traité fut conclu sans peine (Richer, III, 97).

Cependant, les Allemands dévoués à Otton comptaient sur Lothaire aussi bien que les Lorrains. Le 1er février, ils déclaraient Henri ennemi public (Epl. 39). Gerbert et Adalbéron les secondaient de tout leur pouvoir. Ils écrivaient lettre sur lettre à Willigise de Mayence (Epp. 27, 34), à Notker de Liége (Epp. 30, 39) et surtout à Ecbert de Trèves dont la fidélité semblait chanceler (Epl. 26). De son côté, le duc ne s'abandonnait pas. Dans une première assemblée tenue à Magdebourg (16 mars), il passa la revue de ses forces, et, huit jours après, à Quedlinbourg, dans la solennité même de Pâques (23 mars), il se fit proclamer roi (Thietmar, IV, 1 et 2).

Bientôt les motifs de sa confiance ne furent plus un mystère pour personne. Une nouvelle se répand : les rois de France s'approchent de Brisach; Henri vient à leur rencontre. A ce coup, les Lorrains comprennent que Lothaire réclame leur pays pour lui-même et non pour celui qu'il feint de protéger. Ils ne s'étaient point opposés à sa venue; mais, sur ses derrières, ils se hâtèrent de fermer les défilés des Vosges. Lothaire et Louis, arrivés au rendez-vous, n'y trouvèrent personne, furent obligés de battre en retraite et de s'ouvrir le chemin du retour les armes à la main. Henri n'était pas venu, parce qu'il sentait que la cession de la Lorraine à la France blesserait trop le sentiment national de l'Allemagne.

Irrités de ces contre-temps, les rois français ne se découragèrent pas et résolurent de demander à la force ce que l'adresse et les traités ne pouvaient leur procurer. Ils appelèrent à eux les comtes Eudes de Blois et Herbert de Troyes; et, par leur conseil, ils se jetèrent sur Verdun. Au bout de huit jours, la place était entre leurs mains. Lothaire y laissa la reine Emma pour la garder et revint à Laon perdre, en délibérations, le temps qu'il aurait dû employer à agir (Richer, III, 98-103).

Adalbéron et Gerbert étaient outrés du rôle qu'on leur avait fait jouer. Convaincus que la cause du jeune Otton n'avait rien à espérer de Lothaire et de son fils, ils résolurent d'intéresser en sa faveur le puissant duc de France. La chose n'était pas difficile. Hugues Capet se souvenait encore des embûches que

Lothaire lui avait dressées, en 981, au retour d'un pèlerinage à Rome. Il savait que si dans cette circonstance il n'avait pas perdu la liberté et peut-être la vie, ce n'était pas à son maître qu'il en était redevable (Richer, III, 84-88). Aussi n'eut-il aucune peine à se laisser persuader. L'occasion de servir Otton III se présenta bientôt.

Henri, inquiet de la tournure que ses affaires prenaient en Allemagne, envoya vers Lothaire, pour regagner ses bonnes grâces, un ambassadeur qui le trouva à Compiègne le 11 mai. Hugues en fut informé. Il rassembla à la hâte six cents chevaux et s'approcha du château. Mais on ne l'attendit pas : toute la cour s'empressa de prendre la fuite. L'ambassadeur de Henri repassa par Reims (15 mai), et il put se convaincre que son maître avait là des adversaires décidés (Epl. 59).

La faiblesse constatée de Lothaire, le nombre croissant de ses ennemis réunis à Asselburg, la crainte d'exciter une guerre civile, enfin le sentiment de l'honneur et du devoir décidèrent le duc de Bavière à ne pas s'obstiner davantage dans ses tentatives d'usurpation. Il promit à Willigise de Mayence de déposer la couronne et de remettre le jeune Otton entre les mains de sa mère le 29 juin (Thietmar, IV, 3). Cette nouvelle fit briller un rayon d'espérance dans l'âme de Gerbert : « Ce que vous nous avez mandé touchant la situation des églises et des états nous a remplis de joie et de contentement, et surtout en voyant par quel homme tout cela se pouvait faire : si je l'ai craint comme un tyran, aujourd'hui je l'admire comme un homme plein de foi et de sagesse (Epl. 38). » Ces sentiments s'affermirent encore dans son âme quand le duc eut au jour fixé accompli ses engagements (Thietmar, IV, 6).

Cependant tout danger ne s'était pas encore évanoui, même en Allemagne. Les deux partis se retrouvèrent en présence au mois d'octobre dans les environs de Worms, et ils étaient sur le point de vider leur querelle les armes à la main, quand l'intervention de Béatrix, sœur de Hugues Capet, empêcha la bataille, mais sans rapprocher les cœurs [1]. Il fallut encore au prince de Bavière plusieurs mois de réflexion pour lui faire

[1] *Constantinus S. Symphoriani Abbas, Vita B. Adalberonis Metensis*, n° 3. Labbe, *Bibliotheca manuscriptorum*, t. I, p. 671. — Cf. *Epl.* 64.

préférer le rôle de soutien du trône et de défenseur de son maître à celui d'ennemi de la patrie et de compétiteur d'un enfant. Ce fut à Francfort que la réconciliation solennelle se fit. Autant elle avait été tardive, autant elle fut solide et durable[1].

Si du côté de l'Allemagne la joie de Gerbert fut brusquement suspendue, il eut bientôt de quoi se consoler. L'ennemi d'Otton III et son ennemi, Lothaire, à force de délibérer sur ses projets d'invasion en Lorraine, finit par les ébruiter. Les Lorrains ne perdirent pas leur temps en vains conseils; ils agirent. Un coup de main les rendit maîtres de la place usurpée sur leur territoire. Ils rentrèrent dans Verdun[2]. Impossible de déterminer la date exacte de cet événement. Cependant leur entreprise postérieure au 15 mai (Epl. 59) avait abouti avant le 20 octobre, car à cette date Otton III confirmait les priviléges du monastère de S. Paul proche de cette ville[3]. Tout porte à croire que plusieurs mois auparavant Verdun était déjà reconquis; car dès le mois de mai, Gerbert pressentait le coup qui allait être frappé (Epl. 59), et plusieurs faits seraient inexplicables sans une assez longue possession de la ville par le parti allemand. Nous allons nous occuper un instant de ces faits, non qu'ils soient importants en eux-mêmes, mais à cause du jour nouveau qu'ils projettent sur le caractère de Gerbert.

IV

Le 31 août 983, l'église de Verdun avait perdu Wicfrid, son évêque[4]. L'éloignement de l'empereur Otton II, retenu en Italie

[1] *Annales Quedlinburgenses*. Pertz, *Monumenta... Scriptorum*, III, p. 67. Le mécontentement de Henri venait de ce qu'on lui avait pris la Bavière. En mourant il recommanda fortement à son fils d'être plus fidèle qu'il ne l'avait été lui-même. (*Thietmar*, IV, 13.)

[2] A s'en tenir au texte de Richer, III, 103, on croirait que les Lorrains s'emparèrent non de la ville, mais seulement d'une halle située de l'autre côté de la Meuse et par eux transformée en forteresse. C'est ainsi que l'a compris M. d'Arbois de Jubainville. *Op. cit.*, p. 160.

[3] Bréquigny, *Table chronologique des diplômes... concernant l'Histoire de France*, t. I, p. 469. Je regrette de n'avoir pas vu la pièce elle-même.

[4] *Quievit in pace 2 kalendas septembris. Gesta episcoporum Virdunensium. Continuatio*, n° 3. Pertz, *Monumenta Germaniæ. Scriptorum*, t. IV, p. 46.

par les préparatifs d'une expédition contre les Grecs et les Sarrasins, empêcha de lui donner immédiatement un successeur. La mort de ce prince (7 décembre), les troubles dont elle fut suivie, la prise de Verdun par Lothaire prolongèrent cette vacance durant quelques mois. Quand les Lorrains eurent reconquis la ville, Otton III désigna pour occuper le siége épiscopal un clerc nommé Hugues. Celui-ci se présenta ; mais ayant constaté que les revenus de l'évêché avaient été à peu près anéantis par la guerre, il ne fit qu'un séjour fort court, et, montant à cheval, retourna d'où il était venu [1].

On lui substitua Adalbéron, fils de Béatrix de Lorraine, et par conséquent neveu de Hugues Capet. Mais cette élection souleva quelques difficultés, en particulier de la part de Charles, duc de Basse-Lorraine. Aussi l'humble prélat aima-t-il mieux renoncer à son siége, que de soutenir ses prétentions par la violence, et l'évêque de Metz étant venu à mourir (7 sept. 984), il accepta sa succession [2].

Le siége épiscopal de Verdun était donc vacant pour la troisième fois en un an. Godefroid, comte de la ville et frère de l'archevêque de Reims, nourrissait le désir d'y placer son propre fils Adalbéron. Le jeune homme faisait alors partie du clergé de son oncle. Celui-ci ne pouvait manquer de voir avec plaisir l'élévation d'un si proche parent ; mais il avait des ménagements à garder avec Lothaire, en guerre ouverte avec le comte. Il laissa donc Godefroid réclamer son fils à plusieurs reprises, et parut pendant quelque temps sourd à toutes les menaces. Enfin cédant à une apparente violence et feignant d'ignorer les projets qu'on avait sur son clerc, il lui conféra le diaconat et la prêtrise afin qu'on ne pût le ravir à son diocèse sans l'élever à l'épiscopat ; en même temps il exigea de lui un serment dont Lothaire devait se contenter, à moins de déclarer ouverte-

[1] *Gesta episcoporum Virdunensium. Continuatio*, n° 4. Pertz, *Monumenta Germaniæ.* Scriptorum t. IV, p. 47.

[2] *Ibid.*, n° 5. M. Waitz, éditeur de ces Gestes, oppose à l'assertion formelle contenue dans cet ouvrage, le silence de la vie d'Adalbéron II, et il en conclut que le court passage de ce prélat sur le siége de Verdun est douteux. M. Olleris, qui place au 3 janvier 984 le sacre de l'autre Adalbéron, va plus loin et supprime sans façon l'épiscopat de Hugues, comme celui d'Adalbéron, fils de Béatrix. L'argument négatif pèse fort peu dans la balance de la vraie critique, et une simple dénégation opposée à un document sérieux n'y pèse pas du tout.

ment la guerre au jeune Otton III, et le laisse partir (Epl. 58).

Le 3 janvier 985, Ecbert de Trèves consacra le nouvel évêque (Epl. 43). Mais celui-ci ne put immédiatement prendre possession de son diocèse (Epl. 80). Lothaire, que l'entreprise des seigneurs lorrains avait singulièrement dérangé dans ses projets, ne put contenir sa colère quand il vit le propre fils de son ennemi nommé évêque de la cité rebelle. Il rassembla son armée pendant l'hiver et revint mettre le siége devant la ville. Cette fois les opérations militaires furent plus longues et plus difficiles que l'année précédente : mais aussi les résultats en furent bien autrement importants. Vers le 1er mars 985, la ville tombait au pouvoir du roi avec tous les chefs lorrains [1]. La consternation fut immense dans toute la contrée. Elle ne fut guère moindre dans la cité de Reims. Seul l'indomptable Gerbert ne faiblit pas un instant. Il exhala sa colère dans une sanglante invective contre la ville de Verdun (Epl. 80). Mais sachant que les paroles seules amènent peu de résultat, il se hâta d'agir.

Dès le 22 mars il se ménagea une entrevue avec les seigneurs prisonniers [2], releva leur courage, et, se prévalant des résolutions énergiques qu'il leur avait inspirées, il écrivit de toutes parts pour raffermir leurs parents et les engager à ne point trahir leurs serments par une tendresse malentendue. Aussi Lothaire put-il se convaincre bientôt que sa victoire n'aurait pas tous les fruits qu'il s'en était promis. Il en aurait même perdu sur le champ à peu près tous les avantages, si les seigneurs lorrains n'avaient pas été abandonnés à eux-mêmes. Mais personne ne pouvait leur venir en aide.

[1] Richer III, 104-107. Un mot de cet historien ferait croire que l'intervalle entre la reprise de Verdun par les Lorrains et le second siége de la place pa. Lothaire, fut plus court que je ne l'indique. Mais lui-même fixe d'une manière certaine la date de la seconde prise de Verdun. Au chapitre CIX du livre III, il affirme que la ville revint aux mains de Lothaire dans l'année où ce prince tomba malade, *eodem anno*. Or, ce prince mourut le 2 mars 986 d'une maladie trop violente pour avoir été longue. On ne peut donc placer l'événement qui nous occupe avant la fin de février 985 ; d'un autre côté il est antérieur de quelques jours au 22 mars de la même année.

[2] Les lettres qui parlent de cette entrevue la fixent l'une au 17 mars (Epl. 47), les autres au 22 du même mois (Epp. 50, 51, 52). J'ai préféré la date donnée par le plus grand nombre de pièces. On ne peut supposer deux conférences : Gerbert ne parle que d'une seule sur les bords de la Marne.

L'Allemagne feignait de ne pas s'apercevoir des entreprises du roi de France. Elle n'était pas encore remise de ses émotions intérieures, et préférait la perte d'une ville au danger de s'attirer une guerre étrangère qui aurait pu se compliquer d'une nouvelle guerre civile. Lothaire avait donc le champ libre. Il trouva bientôt le moyen de diviser ses ennemis, rallia à lui son frère Charles de Basse-Lorraine, fit sortir de prison Sigefroid de Luxembourg et réussit à enlever à ses ennemis l'appui sur lequel ils comptaient le plus. Le 18 juin une réconciliation au moins apparente eut lieu entre lui et le duc de France (Epl. 60). Ces nouvelles arrivant coup sur coup attristaient profondément Gerbert, mais sans le faire dévier de sa ligne. Bientôt le danger devint plus pressant pour son archevêque et même pour lui.

Lothaire ne se trouvait pas dans un médiocre embarras en présence de l'évêque de Verdun. L'exclure de sa ville épiscopale sans motif, exposait le roi à l'animadversion des clercs. D'un autre côté, quels motifs alléguer contre lui, puisque son élection et sa consécration n'offraient rien d'irrégulier? Lothaire tenta donc de le gagner en lui offrant de le mettre en possession de son évêché. Mais il lui proposait des conditions qui devaient le compromettre avec l'empire : la destruction des murs de Saint-Paul de Verdun dont l'empereur avait un an auparavant confirmé les priviléges, et l'entretien d'une garnison permanente dans la place. Gerbert dicta la réponse : c'était un double refus (Epl. 53) à peine tempéré par quelques assurances de fidélité.

Lothaire vit bien d'où le coup partait et tourna toute sa colère contre l'archevêque de Reims. Il songea un instant à employer la force des armes et à se précipiter sur la ville épiscopale[1]; mais il s'arrêta à des conseils moins violents et ordonna à l'archevêque de raser les places que son siége pos-

[1] Ep. 90. Cette lettre, écrite avant le dernier jour de février, ne peut être de l'an 985. Car à cette époque, Verdun n'avait pas encore été repris, ou bien l'était depuis si peu de jours que l'archevêque de Reims n'avait pas encore eu le temps de donner des ôtages aux comtes Eudes et Herbert, de les reprendre et d'entamer un traité définitif pour la délivrance de son frère. On ne peut la reculer jusqu'en 987; car Godefroid de Verdun avait été rendu à la liberté et sa ville restituée à l'Allemagne, le 17 juin 986. Elle est donc de l'an 986 et ne précède que de quelques jours la mort de Lothaire. Les négociations entre Adalbé-

sédait sur le territoire de l'empire, d'excommunier et de faire excommunier son neveu ; enfin il le cita à comparaître le 27 mars devant l'assemblée des seigneurs (Epl. 90). L'archevêque ne voulut acquiescer à aucune des demandes. Il se contenta d'écrire à Ecbert de Trèves une lettre officielle (Epl. 54) où il blâmait hautement la défection de son neveu, mais en déclarant du même coup qu'il ne voulait nullement l'excommunier. Du reste, à quel titre un archevêque de Reims aurait-il excommunié un évêque de Verdun ? Il était aisé d'apercevoir les vrais sentiments d'Adalbéron sous le voile transparent dont il les avait enveloppés. Cependant, de peur qu'on ne s'y méprît, il eut soin de les faire connaître sans déguisement dans une lettre confidentielle et de protester contre tout ce que la force pourrait lui arracher en sens contraire (Epl. 49). En même temps, il adressa au roi une apologie à laquelle ce prince ne pouvait que difficilement répondre sans sortir de la position toujours équivoque qu'il gardait avec Otton III (Epl. 58). La violence aurait sans doute tranché la difficulté; mais la mort de Lothaire (2 mars 986) vint subitement changer la face des affaires (Richer, III, 109, 110).

V

Louis V ne comptait que 18 ans lorsqu'il succéda à son père. Ce prince, faible de corps et d'esprit, avait déjà goûté les amertumes d'un mariage mal assorti. Uni pendant deux ans à la vieille Adélaïde, veuve de Raymond duc des Goths, il se consola de ses rebuts en se livrant à de folles dépenses et au libertinage (Richer, III, 92-95). Il n'aimait pas sa mère la reine Emma, fille de sainte Adélaïde et de Lothaire d'Italie (Epl. 97). Ne voulant donc pas se conduire par ses conseils, il résolut de s'unir plus étroitement au duc de France. Son père mourant lui en avait, disait-il, donné le conseil (Richer, IV, 1, 2.). Quoi qu'il en soit, à la mort de Lothaire, il se fit dans la poli-

ron et les deux comtes étaient actives en septembre 985. — Dans la lettre 52[e] écrite à la fin de mars 985, Gerbert nous apprend que l'archevêque craignait pour sa vie. M. Lausser (p. 106) trouve qu'il régnait *une certaine froideur* entre Lothaire et Adalbéron. Il faut avouer que l'expression n'est pas entachée d'exagération.

tique des différents personnages de la cour de France des changements importants.

Emma se rapprocha de l'archevêque de Reims et de son fidèle secrétaire Gerbert. Celui-ci mit ses talents et son activité au service de la princesse; il ne vit plus en elle que la fille de *son* impératrice et une fille malheureuse (Epp. 74, 75, 97). De son côté Louis abandonna les projets d'agrandissement qu'avait si longtemps poursuivis son père, renonça à la Lorraine, rendit la liberté à Godefroid de Verdun (17 juin), sous des conditions fort onéreuses cependant, et restitua le même jour la ville aux princes allemands (Epp. 101, 103, 100). La paix était ainsi assurée, mais par l'abandon définitif des prétentions que la France soutenait depuis plus d'un siècle.

Si Louis sacrifia les vues ambitieuses de Lothaire, il n'oublia pas du moins ses haines. Dans la première assemblée des seigneurs qui suivit la paix, il annonça hautement la volonté de se venger de l'archevêque de Reims (Richer, IV, 2). Le dessein était injuste : car depuis la mort de Lothaire, l'influence qu'Adalbéron venait de recouvrer avait été employée tout entière à procurer cette paix, mais une paix loyale et véritable, conclue entre ceux qui avaient le droit et le devoir d'y intervenir (Epl. 101). Le projet n'était pas moins imprudent : il devait mécontenter le duc de France, principal appui de Louis. Mais la volonté du jeune prince était si absolue qu'il n'y avait nul moyen d'y contrevenir. Une armée fut réunie, prête à fondre sur Reims. Le roi voulait brusquer l'attaque. Les seigneurs lui représentèrent qu'avant d'en venir à ces extrémités, il était naturel de s'enquérir si l'archevêque refusait d'obtempérer aux ordres de son maître (Richer, IV, 3). Une députation se présenta devant la ville. Adalbéron, s'il n'avait écouté que les droits de la force, l'aurait sans doute repoussée dédaigneusement. Sa ville était en bon état de défense; la garnison l'emportait sur l'armée assaillante; il pouvait compter sur les secours de plusieurs voisins puissants : il renonça à tous ses avantages, accepta les apparences d'un jugement plutôt que de porter les armes contre son souverain, et promit de répondre aux accusations portées contre lui. Les hauts barons se réunirent donc à

Senlis; l'archevêque y était avec eux, attendant le jour du jugement, quand un accident imprévu vint pour la seconde fois l'arracher au péril[1]. Tandis que Louis se livrait à la chasse d'été, le pied lui glissa et il fit une chute si malheureuse qu'il en mourut le 22 mai 987 (Richer, IV, 5). Avec lui tomba du trône la race de Charlemagne.

Avant d'apprécier la part que Gerbert et son maître prirent à ce grand événement, il est nécessaire de jeter un regard en arrière, pour toucher à certains points de détail qu'on ne pourrait passer sous silence sans encourir le reproche, bien ou mal fondé, d'avoir dissimulé les difficultés du sujet. J'ai parcouru plus d'une fois la série des lettres de Gerbert, sans en laisser échapper aucune, afin de découvrir toutes celles qui peuvent servir de base aux accusations de déloyauté, de trahison, auxquelles j'ai déjà fait allusion à plus d'une reprise. D'après M. Olleris, sur 224 lettres dont se compose le recueil de Gerbert, 124 appartiennent à la partie de sa vie que nous avons parcourue jusqu'à présent. Eh bien ! en restituant ces lettres à leur véritable date, autant du moins que cela est possible, on en trouve cinq seulement susceptibles de former une difficulté[2].

L'une d'entre elles (Epl. 5), adressée à Pierre de Pavie, contraste singulièrement avec deux autres (Eppl. 14 et 13) écrites au même personnage devenu pape. La première est l'œuvre d'un homme qui cède à un mouvement de colère et par conséquent blâmable. Mais si l'on considère qu'elle s'adresse à un archichancelier de l'Empire, on ne trouvera pas dans sa rudesse la preuve d'un caractère bas et faible. Quant aux deux autres, elles sont postérieures à la précédente d'un laps de temps qui peut dépasser deux ans. N'y avait-il pas eu durant cet intervalle un rapprochement entre l'évêque et l'abbé? Dans tous les cas, Gerbert n'avait et ne pouvait avoir

[1] M. Olleris a le premier fait remarquer qu'Adalbéron fut deux fois menacé d'accusation : une première fois sous Lothaire, une seconde sous Louis. Obligé de me séparer si souvent de lui, je suis heureux de pouvoir ici le prendre pour guide.

[2] Cette affirmation subsiste en tenant compte de ces 124 lettres. Je ne recherche pas si quelques-unes ne devraient pas être reportées à une époque postérieure.

avec le Pape les mêmes difficultés qu'avec l'évêque de Pavie, et le respect pour la plus haute dignité de la terre l'obligeait à changer de style.

M. Olleris a trouvé la matière d'une accusation plus grave dans la lettre 41[e]. Par cette pièce Gerbert est selon lui atteint et convaincu de mensonge. Toute la difficulté porte sur un seul mot : *persuasimus*. M. Olleris traduit : *nous avons fait croire*, en sous-entendant : *contre la vérité*. Le sens naturel est au contraire : comme garantie de notre promesse, comme motif de persuasion, nous avons rappelé, etc... et alors le passage devient tout à fait inoffensif. Du reste le document tout entier est d'une obscurité si grande qu'il serait téméraire de vouloir la dissiper entièrement. « Ne regardez pas, dit-il, le nombre des lignes de cette lettre. En peu de mots voyez-y beaucoup de choses. Les circonstances critiques nous ont ôté la liberté de nous exprimer clairement. » Et c'est sur un mot d'une pièce incompréhensible qu'on ose taxer un grand homme d'un acte aussi vil qu'un mensonge[1].

Pour les trois autres lettres incriminées (Epp. 31, 32, 33), elles impriment certainement une tache sur la mémoire de Gerbert : j'en conviens sans détour. Mais à quoi se réduit-elle ? L'abbé de Bobbio avait connu en Italie l'évêque de Metz, Thierry. Il est même assez probable qu'il regagna la France

[1] Cette lettre est adressée à Adalbéron de Verdun. Après les quelques lignes traduites dans le texte, Gerbert ajoute : « Comme la fortune de la France est si prospère, nous avons saisi à la hâte l'occasion de réunir une conférence d'ambassadeurs fidèles, au sujet des hommes de Godefroid. Le pacte qui avait été conclu autrefois entre Godefroid et notre César Otton, nous avons promis que vous consentiriez à le renouveler en y faisant entrer son fils unique. Comme moyen de persuasion, nous avons rappelé que César mourant avait demandé ce renouvellement par son bien cher ami le fils de Godefroid. » Jusqu'ici la version serre de près le texte latin. Elle n'est pas indiscutable en tous points et présente bien quelques petites difficultés. Cependant on peut l'accepter. Mais la phrase suivante prise dans le sens obvie est absurde en elle-même et en désaccord avec ce qui précède. « Cette affaire n'a été traitée qu'entre nous seul et le fils de César. » Or, ce fils de César aurait eu *quatre ans* d'après M. Olleris; en réalité, de six à sept. De plus, la conférence qui plus haut a lieu entre ambassadeurs, se transforme ici en une entrevue personnelle. M. Olleris propose de substituer le mot *fidèles* à celui de fils ; c'est une correction arbitraire et qui laisse subsister la contradiction signalée. Gerbert poursuit : « Répondez-moi sur-le-champ si vous voulez ou non tenir ce que j'ai promis en votre nom. » Quant à la dernière phrase, je laisse le soin de la traduire à qui la comprendra.

en sa compagnie à la fin de l'an 983. A quelque temps de là, Thierry eut un démêlé avec Charles, duc de Basse-Lorraine : le sujet en était, si je *devine* bien, la nomination d'Adalbéron, fils de Béatrix de Haute-Lorraine, à l'évêché de Verdun. Charles élevait des prétentions sur toute la Lorraine et voyait de mauvais œil l'agrandissement d'une famille rivale[1]. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, Thierry menaça le duc de l'excommunication, et pour ajouter à la terreur du fond celle de la forme, il emprunta la plume de son ami. Mais le malheur voulut que peu de jours après, Gerbert se trouvât aux mains de Charles[2]. Celui-ci venait de recevoir la lettre fatale. Outré de colère, il demanda à son hôte d'y faire une réponse dont la violence répondît à celle de l'attaque. Gerbert eut la faiblesse de céder. Mais aussitôt qu'il fut en sûreté, il avertit son ami de la contrainte qu'il avait subie et désavoua les injures que sa plume avait transcrites en les affaiblissant.

Voilà tout ce qu'un examen minutieux met à la charge de Gerbert jusqu'au mois de mai de l'an 987. Si après avoir étudié les monuments, on considère dans le même but ses relations avec les personnages de son temps, on les trouvera toujours amicales ou défiantes selon qu'il s'adresse à un ami ou à un ennemi de ses maîtres. Prenons pour exemple Ecbert de Trèves, l'homme à l'égard duquel il varia le plus souvent. Ecolâtre de Reims, Gerbert fut honoré de son amitié et ne l'oublia point quand il fut devenu abbé de Bobbio(Epl. 13). De retour auprès d'Adalbéron, il lui écrivit au nom de ce prélat une lettre très-forte pour le maintenir dans la fidélité envers Otton III (Epl. 26). Ecbert lui envoie un de ses moines pour lui apprendre les promesses de Henri de Bavière (vers mai 984) : aussitôt l'amitié reparaît (Epl. 38). A la fin de l'année, Henri recommence à devenir menaçant ; Ecbert passe pour lui être toujours favorable : la défiance rentre dans

[1] Les Bénédictins qui ont écrit l'histoire de Metz (éd. de 1775, t. II, p. 88) et d'autres auteurs également graves, ont affirmé que Charles était favorable à Adalbéron, fils de Béatrix, tandis que Thierry lui était contraire. Cependant celui-ci reproche à Charles son inimitié pour la duchesse et son fils, et Charles se croit obligé de se justifier de cette accusation.

[2] Ce sera, si l'on veut, en se rendant chez les moines de Blandinberg avec lesquels il avait lié amitié. Epp. 36, 96, 105.

l'âme de Gerbert. (Epl. 64). Mais elle se dissipe complétement et à jamais quand Ecbert et Henri se sont ralliés franchement à la cause du jeune empereur.

Ainsi donc fidélité à l'empereur *son souverain*, amour à ses amis, combat sans trêve ni relâche contre ses ennemis, voilà le résumé de la vie politique de Gerbert, depuis le moment où il est devenu *l'homme* des Otton par sa nomination à l'abbaye de Bobbio. Si les rois de France le trouvent sur leur chemin, c'est qu'ils ont préféré les conseils de la cupidité à ceux d'un généreux désintéressement; qu'ils ont voulu abuser de la faiblesse d'un enfant et tromper le dévouement de ses fidèles amis. Avec la fidélité de Gerbert, on doit admirer son désintéressement; car dans toute cette période, c'est à peine si l'on trouve un mot de sollicitation. Le combat n'était pas fini : il ne trouvait pas qu'il fût encore temps de réclamer sa récompense[1].

H. Colombier.

(*La suite prochainement.*)

[1] Je reporte à une date postérieure la lettre 117e : sans cela mon assertion ne subsisterait plus. J'ajouterai qu'il faut également dater des derniers mois de l'an 987 les lettres 104, 106, 109 et 124. M. Olleris les regarde comme antérieures à l'an 960, ce qui est impossible : leur auteur, en effet, était abbé de Bobbio. « Nous vous raconterons, dit-il, les priviléges obtenus à force de sollicitations du *bienheureux O.* (Otton III), en faveur de S. Pierre, le prince des Apôtres, » c'est-à-dire en faveur de l'abbaye de Bobbio, dont le vocable était S. Pierre. V. la charte de fondation de Bobbio. *Monumenta Patriæ. Chartarum* t. I. *Charta* I.

MÉMOIRES
D'UN MISSIONNAIRE CATHOLIQUE
EN ANGLETERRE
SOUS LE RÈGNE D'ÉLIZABETH
(*Suite* *).

UNE PREMIÈRE ALERTE.

A peine de retour à Londres, le traître fit part à nos ennemis de tout ce qu'il avait vu et entendu. Aussitôt ordre est envoyé à deux gentilshommes du pays, revêtus du titre de juges, de cerner la maison et de la fouiller avec la dernière rigueur. Le traître revint nous voir le jour de Pâques, sous prétexte de nous apporter des nouvelles fraîches, en réalité pour se tenir au courant de tous nos projets.

Le lundi de Pâques, prévoyant les dangers qui allaient fondre sur nous, nous nous étions levés de grand matin et préparions tout pour célébrer la messe avant l'aurore. Soudain, nous entendons le trot de plusieurs chevaux et le bruit confus d'une multitude qui cerne la maison. Il était facile de deviner ce qui allait arriver. Aussitôt les portes sont fermées, et, en attendant qu'on les enfonce, l'autel est dépouillé de ses ornements, les cachettes sont ouvertes, et j'essaye de me blottir dans l'une d'elles. Je voulais d'abord me réfugier dans un trou qu'on avait pratiqué dans le mur de la salle à manger ; je me trouvais ainsi plus éloigné de la chapelle, l'endroit le plus suspect de la maison, j'étais sûr d'y trouver des provisions, et d'entendre ce que diraient nos ennemis. Par une permission particulière de la Providence, la maîtresse de la maison n'y consentit pas ; elle voulut à toute force me faire entrer dans une autre cachette, située près de

* Voir la livraison d'octobre 1868.

la chapelle, où, disait-elle, on pouvait plus facilement renfermer les vases sacrés. Je finis par céder, tout en prévoyant que, si les perquisitions se prolongeaient, je souffrirais cruellement de la faim.

J'étais à peine entré dans ma tanière, que les gens du dehors forcèrent l'entrée et se répandirent comme un torrent. Leur premier soin fut d'enfermer dans sa chambre madame Wiseman avec ses deux filles et de s'assurer de tous les serviteurs. Ces précautions prises, ils se partagèrent la maison qui était fort grande, et la fouillèrent de la cave au grenier; ils soulevaient jusqu'aux tuiles du toit, et, armés de torches, scrutaient les plus humbles recoins. Ce fut peine perdue. Ils se mirent alors à abattre les cloisons partout où se portaient leurs soupçons. Ils mesuraient les murs à l'aide de longues baguettes et les perçaient dès qu'ils apercevaient la moindre irrégularité. Deux jours entiers se passèrent à sonder ainsi les murs et les planchers et à rechercher toutes les cavités. Mais tout ce travail n'aboutit à rien. Convaincu alors que j'étais parti le dimanche soir, les deux magistrats s'en retournèrent chez eux, laissant à leurs gens le soin d'emmener à Londres la maîtresse de la maison et tous ses domestiques pour y être interrogés et jetés en prison. La maison devait rester à la garde du traître et de quelques autres protestants.

Cette dernière résolution réjouit la bonne dame et lui fit concevoir l'espérance de me faire parvenir quelques provisions; car, elle le savait, j'étais résolu à mourir de faim plutôt que de sortir et de sauver ma vie aux dépens de mes hôtes. Le danger, du reste, devenait pressant : je n'avais pour me soutenir que quelques biscuits qui s'étaient trouvés sous ma main, quand j'étais entré dans ma cachette. Dans le trouble du moment, la maîtresse de la maison ne m'avait donné rien de plus, ne pensant pas que les perquisitions pussent se prolonger à ce point. Après ces deux jours, se voyant elle-même sur le point d'être arrêtée et conduite à Londres, elle conçut les plus vives inquiétudes et résolut d'avoir recours au traître. L'hypocrite avait bien joué son rôle : à l'entrée des assaillants, il avait fait force démonstrations de zèle pour les arrêter; néanmoins, la pauvre dame ne lui aurait jamais livré son secret, sans les horribles angoisses qui déchiraient son âme; mais elle

pensa qu'il valait mieux risquer quelque chose que de me laisser mourir de faim. Elle lui dit donc d'aller après son départ dans une chambre qu'elle désigna, de m'appeler par mon nom et de me dire que les autres domestiques étaient en prison, mais qu'il était là pour me sauver : je ne manquerais pas de répondre.

Le traître promit tout ce qu'elle voulut, mais il n'eut rien de plus pressé que de raconter la chose à sa troupe. Aussitôt on rappela les magistrats : ils revinrent le lendemain de grand matin, et les perquisitions recommencèrent.

On se remit à sonder, à mesurer avec un redoublement de précaution, surtout dans la chambre désignée. Après un jour de recherches inutiles, on résolut d'abattre tous les plâtres et les plafonds de l'appartement. Pendant la nuit, les issues furent soigneusement gardées ; j'entendis même le capitaine de la troupe donner le mot du guet à ses gens, et j'aurais pu en profiter, s'il m'avait été possible de sortir de ma cachette sans être vu.

La Providence veillait sur moi ; elle aveugla mes ennemis d'une manière admirable. L'entrée de ma cachette se trouvait sous l'âtre même de la cheminée ; elle était recouverte de planches et de briques, et, pour donner aux choses un air plus naturel, on avait tout disposé pour allumer le feu, quoiqu'on ne pût le faire sans risquer d'enflammer les planches. Les hommes de garde cette nuit-là mirent le feu au bois préparé d'avance et s'assirent tout auprès pour deviser ensemble. Bientôt les briques s'affaissèrent, à mesure que se consumaient les planches qui les supportaient ; ce que voyant, mes hommes sondèrent la place et trouvèrent que les briques reposaient sur du bois. « Voilà qui est curieux, » dirent-ils, et, en entendant cette remarque, je me crus perdu. Mais ils remirent d'examiner la chose au lendemain. En attendant, bien que je ne visse aucun moyen d'échapper, je conjurai Dieu, si cela se pouvait pour sa gloire, d'empêcher que je fusse arrêté dans cette maison, ou dans toute autre où ma présence pourrait compromettre mes amis. On verra comment ma prière fut exaucée.

Le lendemain matin, nouvelles perquisitions. On visite et on fouille toutes les chambres, excepté celle qui servait de

chapelle, celle précisément où les deux soldats avaient, la nuit précédente, allumé du feu à quelques pouces au-dessus de ma tête et remarqué l'étrange construction du foyer. Dieu en avait effacé le souvenir de leur mémoire. Aussi, de toute la journée, pas un ne remit-il les pieds dans cette pièce, la plus suspecte de toutes. Assurément, pour peu que l'on fût entré, j'étais découvert. On m'aurait trouvé sans peine, ou plutôt on n'aurait pu s'empêcher de me voir, car le feu avait consumé les planches qui me couvraient, et même, si je ne m'étais mis un peu de côté, j'aurais reçu sur ma tête les cendres et les charbons embrasés.

Perdant donc de vue cette partie de la maison, ils saccagèrent sans pitié les chambres de l'étage supérieur, et trouvèrent bientôt la première cachette où je voulais d'abord me réfugier. Je pus même entendre les bruyantes acclamations qui saluèrent cette découverte. Mais leur joie ne fut pas de longue durée ; ils ne virent là que quelques provisions qui semblaient m'attendre. Peut-être pensaient-ils qu'ils avaient trouvé l'endroit désigné par madame Wiseman ; car, à la rigueur, j'aurais pu de là me faire entendre dans la chambre indiquée par elle. Trompés dans leur attente, ils revinrent à leur premier projet, celui d'abattre les plâtres de la grande chambre voisine. L'un d'eux se mit à l'œuvre, et commença par le haut du mur, tout près de l'endroit où j'étais caché : le bas du mur était revêtu de tapisseries. L'œuvre de destruction était presque achevée ; il ne restait plus qu'un petit espace, justement celui où je me trouvais, quand ils perdirent courage et abandonnèrent la partie. J'étais caché dans l'épaisseur d'un mur, derrière un manteau de cheminée, richement sculpté. Il était difficile d'enlever ce manteau sans le briser : il est vrai qu'on l'aurait plutôt mis en pièces que de me laisser échapper ; mais sachant que ce mur renfermait deux tuyaux séparés, ils ne pensaient pas qu'il y eût place pour un homme. Déjà, deux jours auparavant, ils avaient sondé la cheminée où se trouvait l'entrée de ma cachette, et y étaient montés à l'aide d'une échelle, sondant le mur à coups de marteau. Un des soldats avait même dit : « Ne pourrait-on pas s'introduire dans la cheminée d'en bas, en soulevant le foyer de celle-ci ? — Non, répondit un autre homme, dont je reconnus la voix, mais bien plutôt derrière la

cheminée. » Et ce disant, il frappa violemment du pied contre l'endroit où j'étais. Je tremblai que le son creux du mur ne me trahît; mais Celui qui dit à la mer : « Tu iras jusqu'ici, et tu n'iras pas plus loin, » arrêta de même leur poursuite acharnée, et ne permit pas que la charité de mes hôtes entraînât leur ruine.

Fatigués et découragés, mes persécuteurs finirent par se persuader que j'avais trouvé moyen de m'échapper, et partirent sans arrêter personne... Le traître demeura seul. Dès que les portes furent fermées, la maîtresse de la maison vint m'appeler, et, comme un autre Lazare, je sortis de ce trou, qui avait failli devenir mon tombeau, tout pâle et tout défait, mourant de faim et de sommeil, et tout brisé d'y avoir été si longtemps accroupi. La pauvre dame n'avait, non plus que moi, rien pris pendant ces quatre jours, tant pour voir jusqu'où pouvaient aller mes forces, que pour attirer, par cette rude pénitence, la miséricorde de Dieu sur sa maison. Elle était si changée, qu'à peine pouvais-je la reconnaître.

JE SUIS FAIT PRISONNIER. — MES PREMIERS INTERROGATOIRES.

Après m'être un peu remis de mes fatigues, je partis et me retirai chez un ami; puis, au bout de quinze jours, je me rendis à Londres pour relever un peu le moral de nos catholiques. Une personne d'un rang élevé m'offrit un asile parfaitement sûr[1]. Mais je ne m'y sentais pas assez à l'aise : il me fallait une maison louée en mon nom, où je pusse vivre ignoré et recevoir librement mes amis. Je m'adressai à un domestique du R. P. Garnet, nommé Petit-Jean, excellent homme et fort adroit. C'était lui qui faisait presque toutes nos cachettes, et celle qui m'avait récemment sauvé avait été construite par lui. Il me trouva bientôt ce que je cherchais. Le contrat passé, en attendant qu'on meublât la maison, je louai une chambre chez mon propriétaire. Mes pre-

[1] C'était la malheureuse comtesse d'Arundel, dont le mari Philippe Howard, comte d'Arundel, achevait alors à la Tour sa dernière année de captivité (1594). Il mourut l'année suivante, la plus illustre victime de l'ombrageuse et cruelle jalousie d'Élizabeth, *et non sine veneni suspicione*, ainsi que témoigne encore son épitaphe.

mières nuits furent consacrées à débrouiller un peu mes affaires et à correspondre avec ceux de mes amis qui avaient besoin d'être aidés ou consolés. Ce fut là ce qui me perdit : le traître eut vent de la chose et parvint à se remettre sur mes traces. Mon heure était venue, Dieu le voulait ainsi.

Le traître vint donc une nuit m'apporter une lettre ; il attendit la réponse et repartit vers dix heures. Je n'étais rentré qu'à neuf heures, malgré la pieuse dame qui m'avait donné précédemment l'hospitalité, et qui, ce soir-là, pressentant quelque malheur, me conjurait de ne pas quitter sa maison. Les pourchasseurs de prêtres furent bientôt avertis : ils se réunirent et arrivèrent à ma demeure vers minuit, au moment où je venais de m'endormir.

Eveillé par le bruit, je devinai ce que c'était et dis à Petit-Jean de cacher dans les cendres la lettre que j'avais recue ce soir-là. A peine se fut-il recouché, que le bruit se rapprocha de notre chambre, et quelques hommes commencèrent à frapper à la porte, menaçant de l'enfoncer si on n'ouvrait à l'instant. Comme il n'y avait pas d'autre issue, j'ordonnai à Jean de se lever et d'ouvrir. En un clin d'œil la chambre fut remplie d'hommes armés de sabres et de bâtons, et beaucoup, ne pouvant entrer, se tinrent à la porte. Parmi eux se trouvaient deux messagers ou *poursuivants*[1] de la Reine, dont l'un me connaissait ; ce qui m'ôtait toute chance d'échapper. On m'ordonna de me lever, de m'habiller, et j'obéis. Puis commença la perquisition la plus minutieuse, mais on ne put rien découvrir de compromettant. Nous fûmes alors, mon domestique et moi, conduits en prison. Dieu nous fit la grâce de n'éprouver aucune tristesse et de ne montrer aucune peur. Je n'avais qu'une inquiétude : je craignais que l'on ne m'eût vu sortir de chez la dame mentionnée plus haut, et que cette noble famille ne fût inquiétée. Cette appréhension n'était pas fondée : comme je l'appris plus tard, le traître s'était contenté de dire où il m'avait laissé.

Le *poursuivant* qui me connaissait me garda chez lui cette nuit-là et la suivante, soit que les commissaires chargés de

[1] Sorte d'agents de police.

m'examiner ne fussent pas encore prêts, soit, comme je l'ai pensé depuis, qu'ils voulussent d'abord interroger mon domestique à part. La première nuit, en faisant l'inspection de la chambre où j'étais renfermé, la pensée me vint qu'elle n'était pas fort élevée au-dessus du sol, qu'il serait facile de déchirer les draps de mon lit, de m'en faire une corde et de me glisser ainsi jusqu'à terre. J'allais donner suite à cette idée, lorsque j'entendis remuer dans la chambre voisine : je me crus surveillé, et de fait je ne me trompais pas. Je remis donc la chose à la nuit suivante, au cas où la malencontreuse sentinelle se retirerait. Mais mon gardien sembla me deviner : pour s'épargner cette surveillance coûteuse, il me mit les fers aux mains.— Mon corps était enchaîné ; mais mon esprit recouvra toute sa liberté : je laissai là mes idées d'évasion, et plein de joie d'avoir été jugé digne de souffrir pour Jésus-Christ, j'en remerciai Dieu de tout mon cœur.

Le jour suivant, je fus mené devant les commissaires de la Reine[1] présidés par un personnage qui fut depuis chancelier du royaume. Il avait été catholique, puis il avait passé au protestantisme ; car il aimait les biens de ce monde.

On me demanda d'abord mon nom et je donnai mon nom de guerre ; mais un des commissaires rétablit mon véritable nom, et dit que j'étais Jésuite. Je savais que le *poursuivant* me connaissait ; je déclarai donc que je serais franc sur tout ce qui me concernait, mais ne dirais rien qui pût compromettre personne. Je convins de mon véritable nom et déclarai que, bien qu'indigne de cet honneur, j'étais prêtre de la Compagnie de Jésus.

— « Qui vous a envoyé en Angleterre? — Les supérieurs de la Compagnie. — Dans quel dessein? — Pour ramener à leur Créateur les âmes égarées. — Non, non, dirent-ils tous d'une voix, vous êtes venu pour des affaires d'État, pour soustraire le peuple à l'obéissance de la Reine, le soumettre

[1] *Honorarios arbitros seu examinatores. Ms.* — Peut-être ces mots désignent-ils des membres du conseil privé. Egerton, depuis lord Ellesmere, était alors avocat général (en 1594) ; depuis il devint chancelier et Bacon lui succéda en 1608. On ne voit pas trop à quel autre personnage le P. Gérard pourrait faire allusion ; cependant lord Campbell, dans ses vies des chanceliers, ne dit point qu'Egerton ait été catholique.

à celle du Pape. — Les affaires d'État, répliquai-je, nous sont formellement interdites par notre Institut, il nous est défendu de nous en mêler; cette prohibition est générale, mais des instructions particulières nous en font, à nous missionnaires, une loi plus rigoureuse encore. Quant à l'obéissance due à la Reine et au Pape, je déclare que tous deux doivent être obéis dans la sphère de leur autorité, et ces deux juridictions ne sont point opposées l'une à l'autre, comme en fait foi l'expérience séculaire de l'Angleterre et de tous les royaumes chrétiens. — Combien de temps avez-vous exercé le ministère en ce pays? — Six ans environ. — Où et comment avez-vous pu débarquer? où demeuriez-vous? — Je ne puis en conscience répondre à ces questions, surtout à la dernière : ce serait trahir mes amis; pardonnez-moi donc si je ne vous obéis point. — Mais c'est justement sur ces points que nous voulons être obéis, au nom de la Reine. Parlez. — J'honore la Reine et lui obéirai ainsi qu'à vous en tout ce qui est licite; mais sur ce point vous excuserez ma résistance : si je venais à nommer quelqu'un, d'après vos lois, vous pourriez faire payer cher à des innocents les services qu'ils m'ont rendus. Je me croirais condamné par toutes les lois de la justice et de la charité. Non, jamais je ne me souillerai d'une telle infamie. — Vous le ferez de force, sinon de bonne volonté. — J'espère, avec la grâce de Dieu, qu'il n'en sera point ainsi. Je vous prie donc de regarder ceci comme mon dernier mot: ni maintenant, ni dans la suite, je ne vous révélerai ce que vous me demandez. »

Là dessus les commissaires écrivirent un mandat d'arrêt, le donnèrent aux officiers de police, et leur dirent de me mener en prison [1]. Au moment de partir, le président ordonna de me mettre au secret, comme dans les cas de haute trahison : « Mais, ajouta-t-il, dites aux geôliers de bien le traiter, par égard pour sa naissance. » Il paraît cependant que le geôlier en chef avait reçu d'ailleurs des ordres différents, car il me logea dans une mansarde où je ne pouvais même pas me tenir debout, sinon à la place occupée par mon lit, mon unique meuble. Une fenêtre toujours ouverte don-

[1] Le P. Gérard fut d'abord renfermé au *compteir*, comme il le dit plus loin.

nait libre accès à un air fétide et à la pluie qui pénétrait jusqu'à mon lit. Ma porte était si basse que, pour entrer, j'étais obligé de me mettre à genoux, ou plutôt de ramper. Encore y trouvais-je un avantage : je souffrais moins de l'horrible puanteur qui s'exhalait des latrines contiguës à ma chambre, odeur telle, qu'elle me réveillait souvent en sursaut, ou m'empêchait de dormir. Malgré ces souffrances, je goûtai dans cette cellule les douceurs d'un véritable repos, l'esprit calme et sans inquiétude, enivré de cette paix que le monde ne peut donner.

Trois ou quatre jours après mon arrestation, je dus subir un second interrogatoire chez un magistrat nommé Yonge. Il était le directeur en chef de toutes les perquisitions et le grand persécuteur des catholiques de Londres et des environs ; c'était à lui que le traître s'était adressé pour me faire arrêter. Je le trouvai en compagnie du fameux Topcliffe, qui avait été pendant longtemps chargé de présider aux tortures des catholiques. C'était un tigre altéré de sang, si rusé et si habile, qu'en sa présence toute l'astucieuse éloquence de son compère se trouvait comme réduite au silence. Ils étaient seuls, Yonge en costume ordinaire, Topcliffe en habit de cour[1], l'épée au côté. Yonge m'adressa d'abord quelques questions sur les lieux que j'avais habités, sur les catholiques que je connaissais. Je répondis que je ne pouvais ni ne voulais rien révéler qui pût compromettre personne, conformément à ma première déclaration.

Yonge, se tournant alors vers Topcliffe, lui dit : « Vous voyez, je vous l'avais bien dit. » Topcliffe me regarda d'un air courroucé : — « Me connaissez-vous ? dit-il ; je suis ce Topcliffe dont vous avez sans doute entendu parler plus d'une fois. » Il voulait m'intimider. Pour rehausser l'effet de ses paroles, il avait étendu sur la table son épée nue, comme pour en faire usage à l'occasion. Il échoua complétement et ne me causa pas la moindre frayeur ; et, tandis qu'en d'autres circonstances je m'étudiais à montrer quelque déférence, cette fois, pour répondre à ce vain apparat de terreur, je parlai sans ménagement. Voyant qu'il ne pouvait rien m'arracher, il

[1] Cet homme brutal était un des messagers ou *poursuivants* de la reine.

prit une plume et dressa un acte d'accusation très-perfidement rédigé. « — Tenez, me dit-il, lisez cela ; je le ferai voir au conseil privé, afin de leur montrer quel traître vous êtes, et de quels crimes vous êtes capable. »

Voici ce qu'il avait écrit : « Le susdit examiné fut envoyé par le Pape et par le jésuite Persons. Passant par la Belgique, il s'aboucha avec le jésuite Holt et M. William Stanley ; de là, il vint en Angleterre, dans un but tout politique, pour tromper les sujets de la reine et les exciter à la révolte contre leur souveraine. Si donc il refuse de révéler où et avec qui il a demeuré, on peut présumer combien il a fait de mal à l'État..., etc. »

Je vis tout de suite qu'un simple refus de répondre ne pourrait faire face à tant de calomnies accumulées. Désirant, d'ailleurs, que mes paroles fussent soumises au Conseil privé, je demandai à répondre par écrit. A cette proposition, Topcliffe ne put contenir sa joie : « A la bonne heure ! criait-il, vous voilà devenu raisonnable ! » Mais il fut bien désappointé. Il espérait me prendre à quelque piége, ou du moins découvrir mon écriture, pour la confronter avec plusieurs pièces trouvées chez des catholiques. Je l'avais deviné ; j'écrivis donc en contrefaisant mon écriture :

« Je fus envoyé en Angleterre par mes supérieurs ; je n'ai jamais été en Belgique; je n'ai point vu le père Holt depuis que j'ai quitté Rome ; je n'ai point vu M. Stanley depuis qu'il a quitté l'Angleterre, en compagnie du comte de Leicester. J'ai défense de me mêler en rien des affaires de l'Etat : je ne m'en suis jamais mêlé, je ne m'en mêlerai jamais. Je me suis efforcé de ramener des âmes à la connaissance et à l'amour de leur Créateur, à l'obéissance de ses lois et des lois de l'Etat, et je crois que celles-ci obligent en conscience. Je demande humblement qu'on me permette de ne rien révéler au sujet des personnes que je connais, qu'on n'attribue point ce refus au mépris de l'autorité, puisque Dieu lui-même me commande d'en agir ainsi et que je ne puis faire autrement sans manquer à la justice et à la charité. »

Je n'avais pas fini d'écrire, que le vieux scélérat était déjà furieux ; il se jeta sur le papier avec rage et me l'arracha presque des mains.

« — Si vous ne voulez pas que j'écrive la vérité, lui dis-je, je n'écrirai rien du tout. — Ce n'est pas là ce qu'il faut écrire, répliqua-t-il, mais ceci et cela, et je transcrirai. — J'écrirai ce que bon me semble, et non ce qui vous plaît ; montrez au Conseil privé ce que je viens d'écrire, car je n'ai plus qu'à signer. »

Puis je signai, mais si près de la dernière ligne, qu'on ne pouvait rien intercaler. Aussitôt cet homme violent, voyant toutes ses ruses éventées, éclata en menaces et en blasphèmes : — « Je saurai bien mettre la main sur vous, je vous suspendrai en l'air, je serai implacable ; puis nous verrons si Dieu vous délivrera. » Ainsi exhalait-il la fureur qui débordait de son cœur corrompu, mais il ne fit qu'enflammer mon courage. Jamais depuis je n'ai eu peur d'un blasphémateur, et j'ai toujours éprouvé que Dieu fortifie ses serviteurs dans la lutte. Je répondis donc sèchement : — « Vous ne ferez que ce que Dieu vous permettra, et Dieu n'abandonne point ceux qui se confient en lui. Que la volonté de Dieu soit faite ! »

Yonge appela le geôlier qui m'avait amené et me fit reconduire en prison. Au moment de partir, Topcliffe lui commanda de me mettre les fers aux pieds, et tous deux commencèrent à lui reprocher de m'avoir amené sans escorte, tant ils craignaient de me voir échapper.

Dès que je fus rentré dans mon cachot, on se mit en devoir d'exécuter les ordres reçus : l'homme qui me mit les fers paraissait désolé. Pour moi, j'étais rempli de joie, tant la bonté divine est grande ! Je récompensai ce pauvre homme du triste service qu'il m'avait rendu, et l'assurai que ce n'était point une peine de souffrir pour une si bonne cause.

NOUVEAUX INTERROGATOIRES.

Mes persécuteurs parurent m'oublier pendant assez longtemps. Ils interrogèrent et mirent à la torture Richard Fulwood, désigné par le traître comme mon domestique, puis Petit-Jean, arrêté en même temps que moi. On essaya d'abord de les séduire et de les corrompre, sans réussir à les faire parler, puis on eut recours aux menaces et à la violence. Mais la force du Saint-Esprit, qui les animait, défiait toute la rage de l'ennemi.

Ils furent suspendus tous deux pendant trois heures, les poignets fixés à des anneaux de fer (on sait que cette torture produit une tension de nerfs insupportable). On ne put rien leur arracher : ni l'or qu'on fit briller à leurs yeux, ni les menaces, ni les supplices ne purent leur faire rien révéler sur les lieux que nous avions habités ou sur les amis qui nous avaient donné l'hospitalité. Les serviteurs de la famille Wiseman furent également fidèles et discrets : pas un ne voulut avouer qu'il me connaissait.

Bientôt on s'occupa de moi. Dès que se présentait quelque nouvel incident, on m'appelait pour m'interroger. Un jour, on me fit essayer quelques habits trouvés dans la demeure où j'avais manqué d'être arrêté, et que le traître disait m'appartenir. De fait, ils m'allaient très-bien, car ils avaient été faits pour moi; mais je ne voulus jamais avouer que ce fussent mes habits. Là-dessus Yonge s'emporta, me traitant d'entêté, de fanatique. Il eut même l'effronterie d'ajouter : « Voyez Southwell; combien n'est-il pas plus raisonnable que vous! Après avoir longtemps résisté, il a fini par se rendre; il est prêt à se réunir à nous, et demande à voir un ministre pour s'instruire. — Oui, répondis-je, le P. Southwell demande un de vos docteurs, mais ce n'est pas pour proposer ses doutes ou apprendre de lui ce qu'il doit croire; jamais vous ne me ferez admettre une telle énormité; c'est plutôt pour le défier à une lutte publique, comme fit le P. Campian, et comme feraient beaucoup d'autres, si vous le leur permettiez et si vous vouliez nommer des arbitres équitables. »

Alors Yonge, saisissant la Bible et la baisant, s'écria : — « J'en jure par cette Bible, Southwell a offert de traiter avec un docteur, dans l'intention d'embrasser notre religion. — Je ne le crois pas. — Quoi! dit un officier de la cour, vous n'en croyez pas son serment! — Non, répliquai-je, je ne puis ni ne veux le croire; je crois plus à la fermeté du P. Southwell qu'à la véracité de celui qui me parle en ce moment et qui pense peut-être qu'il lui est permis de me tromper. — Pas le moins du monde, dit Yonge; mais dites-moi, vous rendrez-vous, si de fait Southwell s'est lui-même rendu? — Certes, non; car si j'évite les assemblées des hérétiques, ce n'est pas parce qu'un autre le fait, mais parce que je ne puis agir

autrement sans renier Jésus-Christ. C'est là ce que Notre-Seigneur a défendu sous les peines les plus terribles, quand il a dit : Celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père. »

L'hérétique ne répondit rien, il se contenta d'ajouter que j'étais un entêté, injure qu'il méritait mieux que moi, et ordonna de me reconduire en prison.

J'étais détenu depuis trois mois ; mes amis, voyant qu'on n'avait rien pu prouver contre moi, sinon que j'étais prêtre, se remuèrent pour me faire changer de prison et achetèrent le consentement de Yonge. Sur son ordre donc, on m'ôta mes fers, et on m'amena devant lui. Yonge, affectant une grande colère, me reçut fort mal, me traita plus durement que d'habitude et me demanda de nouveau si je voulais nommer ceux qui m'avaient donné l'hospitalité. Je répondis que ma conscience me le défendait, que je ne le ferais pas. — « Eh bien ! alors, dit-il, nous allons vous mettre en lieu sûr et veiller à ce qu'il y ait des barreaux à votre fenêtre. » Puis il écrivit un ordre qui m'envoyait à une autre prison nommée Clink. Cette rigueur affectée n'était qu'une comédie faite pour détourner les soupçons. Au fond, ma nouvelle prison valait infiniment mieux que la première ; mais, plus que tout le reste, le grand nombre de catholiques que j'y trouvai me l'eût fait préférer à toute autre. Là, je pus satisfaire ma dévotion sans contrainte : au bout de quelques mois les choses étaient si changées, que, pour remplir tous les devoirs de mon ministère, la liberté même m'eût été moins commode[1] ; c'était le ciel après le purgatoire. Au lieu de chants obscènes et de blasphèmes, les prières de quelques catholiques, mes voisins, venaient seules frapper mon oreille. Dès mon arrivée, ces pieux fidèles vinrent me saluer à ma porte et m'apprirent le moyen de correspondre avec eux par un trou pratiqué dans le mur et caché par un tableau. Le lendemain, ils me firent passer une lettre et tout ce qu'il fallait pour répondre. J'en

[1] Le P. Bartoli (*Inghilterra*, l. V, ch. XIII) dit du P. Gérard qu'il avait connu à Rome : « A son entrée dans cette prison, il se procura un habit de la Compagnie et le porta toujours depuis, en pleines rues de Londres, quand on le menait aux différents interrogatoires. Le peuple s'attroupait pour voir passer un Jésuite dans son costume, et les prédicants étaient exaspérés de cette espèce de défi. »

profitai pour écrire au P. Garnet et lui raconter tout ce qui m'était arrivé, lui marquant avec soin toutes mes réponses. Par la même ouverture, je pus me confesser et communier. Mais bientôt ce fut mieux encore : les catholiques firent faire une clef qui ouvrait ma porte, et tous les matins, avant que le geôlier ne fût levé, j'allais dire la messe dans une autre partie de la prison et administrais les sacrements aux prisonniers, car tous avaient trouvé le moyen d'ouvrir leurs cellules.

Mes voisins étaient tout ce que je pouvais désirer : la chose eût dépendu de moi, que je n'aurais pu choisir mieux. La chambre contiguë à la mienne était occupée par un frère de notre Compagnie, le frère Emerson, que le P. Campian appelle souvent dans ses lettres *son petit homme;* au-dessus se trouvait John Lilly, dont j'aurai occasion de reparler.

Le geôlier était un vieillard sec et rébarbatif; il avait l'œil à tout et il nous fallait, pour déjouer sa surveillance, toute la prudence et l'habileté imaginables. Mais Dieu nous fit la grâce de l'appeler à lui quelque temps après mon arrivée. Son successeur était plus jeune et d'une humeur beaucoup plus accommodante. Les flatteries et les présents eurent bientôt raison de sa vigilance, et nous lui fîmes entendre qu'il ne fallait pas y regarder de trop près ni venir quand on ne le mandait point, à part certaines heures, où nous étions toujours prêts à le recevoir.

Je profitai largement de ces heureuses circonstances : j'entendis bon nombre de confessions et ramenai beaucoup d'âmes à l'Église catholique. Je ne consentis qu'à la longue et sur les instances d'amis bien connus, à laisser soupçonner à quelques hérétiques de quelle liberté je jouissais. Je ne me rappelle pas avoir reçu plus de huit ou dix abjurations. Quatre de ces convertis embrassèrent l'état religieux, et deux entrèrent dans la Compagnie. Parmi les nombreux schismatiques que je ramenai, plusieurs se firent également religieux et subirent le martyre. Vers la même époque, je fis partir pour nos séminaires bon nombre d'enfants et de jeunes gens. Plusieurs, devenus prêtres de la Compagnie, évangélisent la mission anglaise; d'autres sont à la tête des séminaires d'outre-mer, et nous forment de nouveaux apôtres.

J'avais remis une lettre de recommandation à deux enfants qui se rendaient à Saint-Omer; je l'avais écrite avec du jus de citron, et pour mieux déjouer la police, je m'en étais servi pour envelopper quelques cols. Les enfants furent arrêtés et dirent tout de suite qui les avait envoyés. Ils avouèrent même que je leur avais confié une lettre, et qu'en arrivant à un collége de la Compagnie qui se trouvait sur leur route, ils devaient dire aux pères de tremper le papier dans l'eau, ce qui ferait ressortir l'écriture. Maîtresses de mon secret, les autorités lurent les deux lettres que j'avais écrites sur la même feuille; l'une, en latin, était adressée aux pères de Belgique et signée de mon nom, l'autre était pour les pères de Saint-Omer.

On me fit aussitôt comparaître pour subir un interrogatoire. Mais Yonge n'était plus là pour m'examiner. Il était mort, comme il avait vécu, de la plus triste manière. On sait qu'il travaillait jour et nuit à la perte des catholiques, sortant souvent par des temps affreux, à deux ou trois heures du matin, pour fouiller les maisons. Tous ces travaux lui valurent une maladie qui l'emporta. Il mourut perdu de dettes, tant le diable récompense mal ses serviteurs. Malgré les émoluments de sa charge, malgré le butin qu'il faisait dans les maisons des catholiques, malgré les sommes énormes que ceux-ci lui donnaient pour acheter la paix, ses dettes s'élevaient, dit-on, à cent mille florins, ou même davantage. Il croyait peut-être que la reine s'en chargerait; elle se contenta d'envoyer un des gentilshommes de sa cour le visiter sur son lit de mort. Il fut si sensible à cette faveur, qu'il eût volontiers chanté son *Nunc dimittis*. Mais ce n'était là qu'une fausse joie: la bouche pleine des louanges de son auguste souveraine, il mourut misérablement et tomba dans les éternelles angoisses. Il eut pour successeur William Wade, maintenant gouverneur de la Tour de Londres, alors secrétaire particulier des lords du Conseil privé. C'était la tactique de ces personnages d'avoir près d'eux un homme cruel, sur qui l'opinion pût faire retomber l'odieux de certains actes, dont ils ne voulaient pas assumer la responsabilité.

Ce Wade me fit donc venir, puis me montrant la feuille de papier blanc trouvée sur les enfants, il me demanda si je la reconnaissais. Je répondis que non, et c'était vrai, car j'ignorais l'arrestation des enfants. Alors Wade, trempant le papier

dans l'eau, me montra les caractères bien distincts et mon nom écrit en toutes lettres. A cette vue je repris : « Je ne reconnais pas cette écriture pour la mienne; il est facile de contrefaire mon écriture et ma signature, et si les enfants dont vous parlez ont été arrêtés, ils ont pu, sous le coup de la crainte, dire tout ce qu'on voulait leur faire dire. Je crois que ce serait faire une bonne œuvre que de les envoyer à l'étranger recevoir une bonne éducation, et je le ferais volontiers si je le pouvais, mais vous voyez bien que, prisonnier comme je le suis, cela m'est impossible. » Wade m'accabla d'injures, parce que je ne voulais convenir de rien : « De fait, ajouta-t-il, on vous laisse beaucoup trop de liberté; mais nous y mettrons bon ordre. » Puis il gronda fortement le geôlier.

Une autre fois, je fus examiné par le doyen de Westminster, espèce d'intrus qui remplaçait l'ancien abbé du monastère royal. Topcliffe était présent, ainsi que plusieurs commissaires de la reine. On voulait me confronter avec la mère de M. Wiseman, alors en prison près de Westminster, et voir si elle me reconnaîtrait. Elle était déjà dans la salle quand j'arrivai; en m'apercevant derrière les geôliers, elle fut sur le point de sauter de joie, mais elle se contint et dit : « Est-ce là celui dont vous m'avez parlé? Je ne le connais point, mais il a tout l'air d'un prêtre. » Puis elle me fit un profond salut, que je lui rendis. On me demanda pareillement si je la connaissais. « Je ne la reconnais pas, » dis-je; et j'ajoutai : « Vous savez bien que c'est un parti pris chez moi de répondre toujours ainsi; que jamais je ne nommerai ni les personnes qui m'ont donné l'hospitalité, ni les lieux où je l'ai reçue, parce que ce serait manquer à la justice et à la charité. » Alors Topcliffe me dit : « Voyons, parlez franchement : avez-vous jamais réconcilié personne avec l'Église romaine? » Réconcilier un hérétique était un crime de haute trahison; je le savais, et je saisis vite le but de cette question; mais j'étais déjà trop compromis par mon caractère sacerdotal pour reculer, et je répondis avec assurance : « Oui, j'ai converti quelques personnes, et tout mon chagrin est de n'en avoir pas converti davantage. — Eh ! dit Topcliffe, combien voudriez-vous donc en avoir converti? mille, peut-être? — Oui certes, et des centaines de mille, et plus encore, si je l'avais pu. — Assez, sans

doute, reprit-il, pour lever une armée et détrôner la reine? — Mes convertis auraient toujours servi fidèlement la reine, car nous nous croyons tenus à l'obéissance envers nos souverains. — Non; non, dit Topcliffe, vous prêchez la rébellion. Tenez, j'ai ici une bulle du Pape, donnée à Sanders [1], quand il vint en Irlande pour exciter les sujets de la reine à la révolte. Lisez, la voici. — C'est inutile. Il va sans dire que le Pape, s'il l'a réellement envoyé, lui a donné les pouvoirs nécessaires. Mais je ne suis point autorisé à me mêler de ces choses, et même nous en avons la défense formelle; je ne la violerai jamais. — Prenez, vous dis-je, et lisez-la : je veux que vous la lisiez. »

Force me fut donc de prendre la bulle, et, apercevant le nom de Jésus au haut de la feuille, je le baisai respectueusement. « Comment! dit Topcliffe, est-ce que vous baisez une bulle du Pape? est-ce possible? — Ce que j'ai baisé, répliquai-je, c'est le nom de Jésus, qui mérite tout honneur et tout amour. Mais si c'est une bulle, comme vous le dites, à ce titre encore, je la révère. » Et je baisai la feuille une seconde fois. Topcliffe entra en fureur : « Oui, s'écria-t-il, voilà ce que vous faites devant nous; mais ailleurs, on sait bien qui vous embrassez. — Dieu nous en garde! repris-je; et, quant à moi, on n'a jamais pu m'accuser de pareille chose. — Comment! ne vous êtes-vous pas trouvé à telle époque, dans telle maison, avec lady une telle, fille du comte de Northumberland? » Puis il ajouta des choses que je ne puis répéter.

A cette insolence inattendue, je fus hors de moi. Je savais que cette accusation n'avait pas la moindre vraisemblance, qu'elle avait été proférée par pure méchanceté; toutefois, je ne pus m'empêcher de m'écrier : « J'en prends à témoin Dieu lui-même, ces insinuations sont la fausseté même. » Et, tout en parlant, j'étendis la main sur la Bible ouverte sur la table. C'était une Bible anglaise et hérétique. Topcliffe se tut, mais le doyen prit la balle au bond : « Consentez-vous, dit-il, à prêter serment sur notre Bible? » (Les catholiques instruits s'y refusent ordinairement.) Je lui répondis donc : « Pressé de re-

[1] Le célèbre théologien Sanders fut envoyé en Irlande comme légat du Pape par Grégoire XIII en 1579.

pousser cette accusation, je n'ai pas d'abord pris garde à la traduction. Mais il y a des vérités comme l'Incarnation et la Passion, qui n'ont point été défigurées dans votre version, et c'est par elles que je prends Dieu à témoin. D'autres passages ont été assez mal traduits pour être faux et hérétiques ; ceux-ci, je les déteste et les anathématise. » Et, de nouveau, j'étendis ma main sur le livre et en l'appuyant plus fortement encore. Le vieux doyen me dit alors tout fâché : « Je prouverai que vous êtes un hérétique. — Je vous en défie. — Si, je le prouverai, et voici comment : Quiconque nie l'autorité de l'Écriture sainte est hérétique; or, vous refusez d'accepter l'autorité de cette Bible. » Ma réponse fut facile : « Ce syllogisme ne vaut rien, lui dis-je; il passe du général au particulier et a, par conséquent, quatre termes. — Eh! je savais faire des syllogismes avant que vous ne fussiez né! — C'est possible, mais celui que vous venez de faire ne vaut rien. » Le bonhomme n'essaya pas de pousser l'argumentation plus loin, en changeant de moyen terme. Puis, les uns et les autres me firent, sans ordre, différentes questions auxquelles ils savaient que je ne voulais pas répondre, et on finit par me renvoyer en prison.

Traduit par J. FORBES.

(*La suite prochainement.*)

ENCORE QUELQUES MOTS SUR LE TOMBEAU

DE NILA OU JULIA FLORENTINA

EN RÉPONSE

A L'AUTEUR DU MÉMOIRE ITALIEN SUR CE TOMBEAU

Notre article était aussi modeste que possible. Quelques *doutes* timidement exprimés, *quelques glanures recueillies à la suite d'un si bon moissonneur*, puis un ou deux détails jugés inexacts, en voilà toute la substance. Rien n'a été plus éloigné de notre intention que d'infliger des censures à un homme qui a rendu d'éminents services à l'archéologie chrétienne et profane, mais surtout de nous constituer maître en épigraphie.

Comme il nous importe peu d'avoir tort ou raison pourvu que la vérité sorte victorieuse du débat, nous aurions aimé que l'auteur du Mémoire fût resté partout tellement dans les bornes que nous n'eussions eu qu'à applaudir. Malheureusement il n'en est pas ainsi, et ses *Observations* contiennent plus d'inexactitudes que son *Mémoire*: ce qui auprès des lecteurs inattentifs pourrait avoir pour résultat de ne pas même lui obtenir justice quand le droit est de son côté.

Commençons par les points où le savant épigraphiste *nous contredit évidemment trop*. Ainsi, selon lui, Florentina n'est pas morte à Hybla Major à neuf milles de Catane; elle n'a pas été enterrée dans un faubourg de cette ville, non loin de l'endroit où sa pierre sépulcrale a été découverte; elle a été enterrée à Hybla Megara, ville maritime qui donnait autrefois son nom au golfe de Megara; c'est de là qu'on a fait venir par mer sa pierre sépulcrale pour l'enduire de mortier à Catane et la faire servir à fermer un tombeau. Mais qui ne voit que c'est chercher midi à quatorze heures que de placer la sépulture de Florentina à Hybla Megara lorsque Hybla Major était en quelque sorte aux portes de Catane? Supposons que Hybla Major fût située à neuf milles de Rome, Hybla Megara dans le golfe de Naples, et qu'on trouvât dans un caveau d'un faubourg de Rome la pierre sépulcrale de Florentina. Que dirait-on du critique qui soutiendrait qu'on a été chercher cette pierre dans un cimetière du golfe de Naples?

Autre remarque non moins péremptoire. Pourquoi, si Florentina eût été enterrée à Hybla Megara, aurait-on dit sur son épitaphe qu'elle y était morte: *Defuncta Hyble?* Cette indication du lieu de sa mort, n'est-ce pas un indice qu'elle est morte dans une autre localité que

celle où elle a reçu la sépulture ? N'existe-t-il pas plusieurs exemples qui montrent qu'on inscrivait sur la pierre sépulcrale le lieu de la mort lorsqu'il était différent du lieu de la sépulture ? En faut-il davantage pour persuader que Florentina est morte à Hybla Major et que son corps a été transporté à un cimetière suburbain de Catane, non loin de l'endroit où son épitaphe a été trouvée ? Ce transport d'un corps mort à la distance de neuf milles, moins de deux lieues, doit-il surprendre au IV[e] siècle, lorsqu'aujourd'hui, en bien des pays, malgré l'érection de paroisses à la campagne, on transporte les corps morts à une distance tout aussi grande ?

Mais, dit-on, Hybla Major était *tout à fait*, ἐς ἅπαν, déserte du temps de Pausanias. S'ensuit-il qu'il n'y eût là aucune villa, aucune habitation particulière un siècle et demi après, et que l'emplacement ne conservât pas l'ancien nom d'*Hybla* ? L'histoire d'*Hybla Megara* crée bien plus de difficultés. Sous les Empereurs on ne disait plus *Hybla*, mais on disait *Megara*. On lit dans Étienne de Byzance au mot *Megara* : ἔκτη ἐν Σικελίᾳ, ἡ πρότερον Ὕβλη ; dans Strabon (liv. VI, p. 185) : τοὺς Δωριέας Μέγαρα κτίσαι, τὴν Ὕβλαν πρότερον καλουμένην. De même Thucydide, Scylax, Pline, Pomponius Mela l'appellent *Megara* ou *Megaris*. Cette ville souffrit beaucoup, et Strabon dit que de son temps elle n'existait plus, οὐκ ἔτι ἐστὶ, mais que le nom d'Hybla était conservé au miel recueilli dans les environs, τὸ δὲ τῆς Ὕβλης ὄνομα συμμένει διὰ τὴν ἀρετὴν τοῦ Ὑβλαίου μέλιτος. Supposons donc que Florentina fût morte à Hybla Megara, ce n'est pas *Hybla* que nous lirions sur son épitaphe, mais *Megara*.

Dans le Mémoire on avait dit qu'il ne restait ni dans les martyrologes, ni dans la tradition aucune trace de martyrs d'Hybla Megara. Maintenant on se rétracte ; on a trouvé le *martyrium* devant les portes duquel Florentina a été enterrée ! Fazzello dit que les hagiographes font mention de martyrs qui ont souffert à Hybla Megara sous le consulaire Armatus. Mais, de grâce, quels sont ces martyrs ? Quel est ce consulaire Armatus ? Quels sont ces hagiographes ? L'honorable auteur dit qu'il l'ignore et qu'il abandonne le soin de le chercher à ceux qui écrivent les vies des saints. N'est-ce pas là une défaite ? Voici toutefois la réponse à ces questions. Ces hagiographes sont l'auteur des Actes les plus fabuleux entre les Actes fabuleux de saint Alphius et de ses compagnons ; encore ce romancier ne dit-il pas que ces martyrs sont morts à Hybla ou à Megara, mais « in monte, qua fluvius Assia præterfluit, inter veterem Megaram et Morgantium. » (Cajetano, *Vitæ SS. Sicul.*, t. I, p. 43). Sur quoi Cajetano fait la remarque (*ibid. animad.*, p. 33) : « Incertum est mihi cujates hi martyres fuerint : nam hisce latebris urbes tres proximæ, Leontini in Mediterraneis, Morgantium et Megara littorales. » Mais dans les Actes grecs de saint Alphius, un peu moins fabuleux et publiés par le P. Papebroch dans les *Acta sanctorum* au 10 mai, ces martyrs n'avaient pas encore trouvé place. Les martyrs qu'aurait fait Armatus y sont réduits à deux femmes, Neo-

phyta et Isidora, enterrées dans le faubourg de Lentini. Encore le savant éditeur soupçonne (p. 515, annotatio *d*) qu'Armatus ainsi que le martyre qu'il aurait fait subir à ces deux femmes sont des fictions: « Modo verum hoc sit, non confictum, martyrium ac nomen. » Le romancier renforcé n'a pas même donné les noms, ni indiqué la sépulture des prétendus martyrs « *in monte supra Megaram.* » Quant à d'autres martyrs dont les noms se lisent dans les Actes grecs et dont le lieu de l'enterrement est plus ou moins indiqué, voici ce qu'en dit Papebroch (*Acta SS.*, t. II *Maji*, p. 505, num. 14): « Utinam etiam aliunde haberemus aliquid pro firmius reddenda veritate martyriorum, quibus coronati fuerunt Neophyta et Isidora curatrices sanctorum, Theclæ mater et matertera, num. 24; Judæi plurimi per sanctos conversi atque a contribulibus suis lapidati, num. 38; quibus omnibus suos ecclesia Leontina natales assignat, ex sola Actorum sic interpolata fide! » Selon le savant critique tous ces martyres sont « vel ficta vel temere huc tracta. » Il finit par s'excuser de ce qu'il publie un pareil roman (*romancia*); il le fait pour montrer que des Siciliens, non contents d'écrire des romans religieux, « sua commenta vulgarunt tanquam certissimæ veritatis historias. » Un autre bollandiste (*Acta SS.*, t. I *Septembris*, p. 117, num. 5) dit des mêmes Actes de saint Alphius et de ses deux compagnons. « Tota illa dictorum trium SS. Martyrum historia, quæ et de aliis plurimis sanctis Leontinis agit, anachronismis, fabulis, aliisque ineptiis tam plena est, ut nescias quid in ea verum credas. » Et, qu'on le remarque, toutes ces censures tombent sur les Actes les moins mauvais, dans lesquels on ne parle pas encore des martyrs anonymes « in monte supra Megaram. » L'auteur du Mémoire sait maintenant ce que les hagiographes de profession pensent des martyrs connus par le roman de saint Alphius; et comme il déclare que son devoir est de leur abandonner la discussion des Actes des saints, nous ne doutons pas qu'il ne lui suffise de lire ces lignes pour rétracter sa rétractation.

Finissons le chapitre d'Hybla en faisant remarquer que dans le Mémoire on parlait de trois Hybla en Sicile; maintenant on se contente de deux. Nouveau changement de scène. Là-dessous cependant gisent de grosses questions de géographie ancienne, où nous ne voulons pas nous engager. Passons au mot *paganus*. Là encore l'auteur du Mémoire contredit trop.

Il avait dit que, dès le commencement du IIIe siècle, ce mot se présentait chez Tertullien dans le sens de *payen*. « C'était merveilleux que cet exemple eût échappé jusqu'ici aux hommes doctes qui s'étaient occupés d'éclaircir le sens chrétien de ce mot. » Nous avons fait remarquer que l'exemple en question n'avait pas du tout échappé à Christianus Lupus, lequel s'en était servi pour démontrer qu'à cette époque *paganus* ne signifiait pas *payen*, mais *bourgeois*, *civil*, l'opposé de *miles*, soldat. En effet, Tertullien y oppose *fides pagana* à *militia*, *paganus* à *miles*. L'explication de Christianus Lupus est inattaquable,

elle est évidente. Rien n'y fait. D'autres commentateurs, qui n'ont pas fait suffisamment attention à l'opposition entre les deux mots dans le texte de Tertullien, ont interprété autrement le passage. Leur explication ne peut se soutenir en aucune façon. Elle fait violence au sens grammatical et au contexte. Rien n'y fait. Le sens, dit-on, est au moins controversé, et l'on n'a pas eu tort de s'émerveiller de ce que personne ne s'était servi jusqu'ici de ce passage pour établir que, déjà du temps de Tertullien, *paganus* signifiait *payen*. N'est-ce pas pousser trop loin le parti pris ?

L'estimable auteur ne nous fait pas même grâce, lorsque nous enseignons que les soldats convertis *suscipiunt fidem* dans le catéchuménat ; il prétend que cela s'applique au baptême. Autre contradiction excessive, assez peu d'accord avec la théologie. Vraiment, qui a jamais enseigné que c'est dans le baptême et non pas dans le catéchuménat que les adultes *suscipiunt fidem ?* Au surplus, qu'on prenne le premier livre venu sur les rites sacrés, l'on y verra que les adultes devaient croire et qu'on leur enseignait le symbole avant le baptême. Il n'en est pas et n'en saurait être autrement aujourd'hui.

Et [fide] signata. La singulière doctrine qui précède conduit l'auteur du Mémoire à soutenir que, selon Tertullien, *fides signatur* dans le sacrement de confirmation. Mais comment n'a-t-il pas lu dans Christianus Lupus, à la page qu'il cite à un autre propos (*Opp.*, t. XI, p. 103), un excellent commentaire sur les mots : *Suscepta fide atque signata ?* « *Est phrasis*, dit l'écrivain flamand, *Septimio familiarissima: In libro de Pœnitentia :* Lavacrum illud, *utique baptismale*, obsignatio est fidei. *Et in libro de Baptismo :* Fides obsignata in Patre, et Filio et Spiritu sancto. *Et in libro de Idololatria :* Post fidem obsignatam *palam intelligit baptismum.* » Certes, le savant auteur accordera à Lupus que le *lavacrum* indique le baptême et non la confirmation, et que du temps de Tertullien on baptisait *in Patre, et Filio, et Spiritu sancto.*

Mais, nous objecte-t-on, le P. Sirmond a prouvé dans son II[d] *Antirrheticus* que, d'après Tertullien, *fides signabatur* dans le sacrement de confirmation. Nous avons parcouru deux fois les deux *Antirrhetici* du P. Sirmond. Ce savant homme y allègue des passages de Tertullien pour expliquer le mode dont se conférait le sacrement de confirmation vers l'année 200, mais il ne dit pas un mot de l'*obsignatio fidei.*

Tout cela est assez intéressant en soi, mais très-accessoire à notre sujet. Le fait important est qu'avant Marius Victorinus on ne trouve aucun auteur qui emploie le mot de *paganus* dans le sens de *payen*, comme il se présente deux fois dans l'épitaphe de Florentina. A-t-on commencé sous Constantin ou sous Constance a appeler les gentils *payens ?* C'est ce que personne ne peut dire. Christianus Lupus *conjecture* que cet usage a commencé sous Constantin, mais n'essaie pas même de le prouver. Il dit que *forsan* les Donatistes employaient, dès le commencement de leur schisme, la formule que rapporte saint

Optat de Milève et qu'allègue dans ses Observations l'auteur du Mémoire. Ce qui est curieux, c'est que notre savant contradicteur admet cette conjecture fondée sur un *forsan* et qu'il n'admet pas ce que l'écrivain belge démontre à l'évidence.

Dans l'épitaphe de Florentina vient le mot *martyrorum*. L'auteur du Mémoire fait remarquer que ce génitif ne doit pas surprendre, qu'on trouve de même *pauperorum*, *omniorum*. Nous disons qu'il a parfaitement raison, et que, dans une inscription algérienne, on trouve de même *martyrorum*. Nous donnons cette inscription d'après le texte des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, et corrigeons quelques erreurs, dans le but unique de montrer que la leçon MARTYR[VM PI]ORVM, suggérée par M. Hase, n'a pas d'autorité suffisante. Encore en cela nous faisons très-mal, parce que nous n'avons pas cité le *Recueil des inscriptions chrétiennes d'Afrique*, de Mgr Cavedoni, ni les *Inscriptions de l'Algérie*, de M. Léon Renier, où l'on trouve un meilleur texte. Que l'estimable auteur du Mémoire veuille nous croire, nous n'ignorions pas du tout l'existence de ces deux ouvrages; mais, ne les ayant pas sous la main, nous n'avons pas cru qu'il valût la peine de nous déplacer pour aller les consulter dans une bibliothèque publique. Il ne s'agissait, en effet, que de montrer que le mot *martyrorum*, dans l'épitaphe de Florentina, n'est pas un exemple isolé[1]. Pourquoi notre savant contradicteur, qui nous trouve en faute parce que nous n'avons rapporté cet exemple que d'après *un texte*, ne l'a-t-il rapporté d'après *aucun?* Évidemment, il est sans intérêt de dire encore, après les travaux de Lupi, qu'on trouve dans l'épigraphie ancienne plusieurs mots de la troisième et de la quatrième déclinaison avec des génitifs en *orum*. Cette anomalie, affectant le même mot en des contrées diverses, peut seule attirer encore l'attention.

L'érudit auteur du Mémoire avait raisonné sur le commencement de l'épitaphe NIIA FLORENTINA, comme si NIIA était le nom personnel de l'enfant enterrée. Il avait dit que ce ne pouvait être NILA, parce que, lorsqu'on donnait à des filles des noms de fleuves, on terminait ces noms en IS, et qu'ainsi il faudrait NILIS. Nous avons fait observer que NIIA n'était pas le nom personnel, mais le nom de famille de l'enfant. Sur ce point, nous ne sommes pas contredit.

Nous ajoutions dans une note : « Les noms de famille se terminaient généralement en *ius*, *ia;* ce qui ne se rencontre pas dans *Nila*. Mais, comme souvent, même dans les familles les plus nobles, un nom ou un surnom était devenu *comme* nom de famille, cette règle souffre bien des exceptions. » En disant COMME *nom de famille*, je ne disais évidemment pas *nom de gens*. Je faisais simplement allusion à l'usage ou à l'abus de bien des Romains de négliger le nom de leur *gens* et

[1] M. de Rossi, dans son *Bullettino*, 1864, p. 32, avait signalé d'autres exemples de *martyrorum* pour *martyrum*.

d'indiquer leur famille par leur surnom ou nom de la branche de leur *gens*. Mais qu'il me coûte cher de n'avoir pas été plus explicite!

J'ai dit encore que « les noms de famille *proprement dits* se terminaient *généralement* en *ius*, *ia*. » C'est encore un crime. Cependant Marquardt (t. V, p. 12) dit que *régulièrement*, et dans les familles patriciennes toujours, le *nomen gentile* se terminait en *ius*; Marini (*Atti de' Fratelli Arvali*, p. LXXXVII), résumant dans la table de son ouvrage quelques remarques qu'il avait faites sur cette matière dans le texte, dit que *peut-être* toujours, *forse sempre*, les *nomina gentilitia* se terminaient en *ius*; l'auteur du Mémoire considère comme absurde d'admettre des exceptions. Toutefois Mommsen (*Ber. des Sæchs. Ges. der Wiss.* an. 1850, p. 62) a fait connaître le *nomen gentilitium* Verres. (Voir Marquardt, *loc. cit.*) Ce seul exemple en dit assez pour renverser toute théorie absolue.

Nous ne voyons pas trop ce que vient faire la dissertation à laquelle se livre l'auteur du Mémoire sur les fautes d'une inscription publiée par Muratori (PEOTIA pour PLOTIA, etc.). Nous avons vu ces fautes aussi bien que le savant antiquaire italien; mais, comme elles ne faisaient rien à la question, pour ne pas entasser notes sur notes, nous n'avons pas cru devoir relever des *errata* qui sautent aux yeux de tout le monde. A cause de la défectuosité du texte, nous nous sommes contenté de mettre cette épitaphe en note, au bas de la page, et de dire que *probablement* l'auteur de ce titre sépulcral s'appelait *Nilus*. L'auteur du Mémoire prétend que c'est IVELLIVS ou NILIVS qu'il faut lire. Nous lui accordons que sa conjecture est *très-probable*.

Mon honorable contradicteur m'accuse de lui prêter un enfantillage, lorsque je crois avoir lu dans son Mémoire que « le titre de *Consularis* semble avoir été plutôt usurpé par les *Correctores* qu'octroyé par l'Empereur, et qu'ainsi il doit s'être passé un certain laps de temps avant que son emploi se généralisât. » Vraiment, je ne lui ai rien prêté. J'ai donné en note son texte italien qu'il sera bon de répéter ici : « *Questo titolo* (Corrector) *non si ritenne oltre i primi decennii del secolo terzo* [*quarto*], *perchè essendo aggiunta ai Correttori l'onorifica appellazione di* consularis, *e cominciandosi forse a chiamare* Consularis Vir Corrector, *finirono ben presto col darsi il semplice titolo*, *che troviamo nel quarto secolo e nel sequente di* Consularis.» Si la phrase : « Les *Correctores*, commençant par se nommer *Consularis Vir Corrector*, finirent bientôt par se donner le simple titre de *Consularis*, » est synonyme de cette autre phrase : « Les Empereurs, commençant par donner aux *Correctores* l'appellation honorifique de *Consularis Vir Corrector*, finirent bientôt par leur conférer la dignité de *Consularis*, » il est clair que nous avons prêté à tort, quoique innocemment, cet enfantillage au savant auteur du Mémoire. Mais comment démontrer la synonymie de choses si disparates? N'eût-il pas mieux valu se rétracter tout court?

Autre crime. Nous avions écrit : « L'auteur du Mémoire croit que

« l'empereur Aurélien, vers l'année 274, mit à la tête de la Sicile un « *Corrector*. Marquardt pense que ce fut Dioclétien qui fit ce change- « ment. » En vérité, nous ignorions qu'on eût découvert récemment un monument qui prouve que l'institution des *Correctores* en Sicile est antérieure à Dioclétien. Nous lisions dans Marquardt (t. III, part. I, p. 74) : « Après Auguste, la Sicile resta une province sénatoriale. Le gouverneur portait le titre de proconsul. Ce ne fut que sous Dioclétien que la Sicile fut unie à l'Italie. Alors elle reçut un *Corrector*, comme les provinces italiennes, et, après Constantin, un *Consularis*. » Et remarquons en passant que je cite implicitement ce passage, et que cependant, d'après l'auteur du Mémoire, je ne sais pas même que la Sicile a été une province sénatoriale et que c'est sous Dioclétien qu'elle a commencé à être comptée au nombre des provinces d'Italie. — D'autre part, je voyais que l'auteur du Mémoire affirmait que les *Correctores* de Sicile dataient du temps d'Aurélien. L'un s'appuyait sur Bœcking, l'autre parlait sans hésitation. Que restait-il à faire, si ce n'est de mettre en présence les deux opinions de deux auteurs contemporains ? Voilà la solution de cette terrible énigme : *croit*, *pense*.

Je termine par l'aveu sincère d'une étourderie. Comme je me rappelais avoir lu dans Cicéron (*Contra Verrem*, *de Jurisdictione*, II, 4, 11) : *Quæstores utriusque provinciæ* (Siciliæ) *qui isto prætore fuerunt*, je m'étais imaginé que la province de Sicile formait en quelque sorte deux provinces, et avait eu à sa tête deux chefs plus ou moins subordonnés. C'est là une erreur. Tout le reste de ma note 1, p. 807, que l'auteur du Mémoire attaque si vivement, n'est guère qu'une traduction de Marquardt. Voici ce que dit cet auteur : « Les deux parties de la province furent laissées séparées au point que la Sicile avait deux questeurs, ce qui ne se présente nulle part ailleurs. Un de ces questeurs résidait à Lilybée, l'autre à Syracuse. On ne sait pas si cette organisation persista sous les empereurs. » Puis il ajoute en note : « Un *quæstor provinciæ Siciliæ* du temps des *juridici* (ainsi après Marc-Aurèle) se rencontre dans Oreilli, n. 3177. On peut tirer un argument en faveur de la persistance de la division, d'Oreilli, n. 151 : CONCORDIAE AGRIGENTINORVM SACRVM RESPVBLICA LILYBITANORVM DEDICANTIBVS M. HATERIO PROC. ET L. CORNELIO MARCELLO Q. PR. PR. (*quæstore proprætore*) ; où l'on voit que, sous les empereurs, il y avait en résidence à Syracuse un proconsul et à Lilybée un questeur propréteur. » Libre à l'auteur du Mémoire de s'élever contre cette opinion ; mais, de grâce, qu'il s'épargne la peine de créer des erreurs imaginaires pour les combattre avec tant d'ardeur.

Qu'il veuille, de plus, nous pardonner l'anonyme. Le ton sur lequel est montée sa polémique nous servira d'excuse. Nous n'aurions pas même touché à son Mémoire, si nous n'y avions vu mettre en avant des martyrs inconnus d'Hybla Megara. Souvent — la Sicile, la Sardaigne et l'Espagne en sont témoins, — il a fallu moins que cela à

quelques esprits exaltés pour se mettre en devoir d'introduire le culte de nouveaux saints.

P. S. Cette réponse était destinée à paraître en même temps que les observations de l'auteur du Mémoire. Des retards dont la rédaction des *Études* a bien voulu se dire la cause principale y ont mis obstacle. Depuis lors M. le chevalier de Rossi a publié dans le *Bullettino di archeologia cristiana* un article intitulé : *Annotation bibliographique sur une inscription chrétienne de Catane.*

Le savant archéologue y soutient comme nous que l'épitaphe de Florentina appartient au IV[e] siècle; qu'elle provient d'un cimetière de Catane; que les martyrs devant la basilique desquels Florentina fut enterrée sont des martyrs de cette ville; que Hybla se rapporte à Hybla Major et non pas à Hybla Megara.

L'auteur du Mémoire avait dit en commençant : « J'ai découvert, » *Ho scoperto*, un monument très-remarquable de l'antiquité chrétienne. M. de Rossi constate qu'il avait signalé depuis longtemps l'existence de cette inscription au Musée du Louvre, dans le tome I[er] de ses *Inscriptions chrétiennes*, p. XI, où il avait écrit : « Ferrara (l'historien de Catane) tam pretiosi monumenti jacturam deplorat; sed lapidem ego vidi in museo Parisiensi; » et que dans le *Bullettino*, 1864, pag. 32, il avait rappelé le même fait.

Personne donc n'avait plus le droit que M. le chevalier de Rossi de relever le reproche adressé aux épigraphistes modernes de négliger complétement une si belle inscription, *ai recenti epigrafisti di non citare nè punto nè poco si rara epigrafe.* Il fait remarquer que l'auteur du Mémoire se trompe lorsqu'il affirme que le prince de Torremuzza n'a pas connu cette épitaphe. En effet, cet épigraphiste a rapporté ce titre tumulaire dans sa grande collection des inscriptions de la Sicile, pag. 271, suivant la copie d'Amico, et Ferrara a reproduit le texte du prince de Torremuzza. M. de Rossi rappelle encore que cette inscription a été brièvement expliquée par Mazzochi dans sa *Recensio actorum in causa Hilari* et dans les *Précis historiques*, imprimés à Bruxelles, 1856, pag. 479. Ainsi, tout compte fait, l'épitaphe de Florentina, que l'auteur du Mémoire croyait avoir découverte, a été signalée ou publiée ONZE fois[1] avant lui. L'Amérique n'avait pas été découverte si souvent, lorsque Améric Vespuce la découvrit de nouveau et lui donna son nom.

Nous avions félicité l'auteur du Mémoire de l'honneur d'avoir vu le premier que les sigles *Zoilo* CORRP. contenaient une date. C'est une

[1] Savoir : par Muratori, Amico, Zaccaria, Gener, Mazzochi, Ferrara, dans les *Précis historiques*, deux fois par le prince de Torremuzza et deux fois par M. le chevalier de Rossi. L'auteur du Mémoire ne parle que de la mauvaise copie de Muratori, reproduite par Zaccaria et Gener.

erreur. Nous devons rétracter nos félicitations. Le prince de Torremuzza, Ferrara et M. de Rossi l'avaient vu avant lui et l'avaient fait remarquer plus d'une fois dans leurs écrits.

Nous osons espérer que l'auteur du Mémoire cessera de croire que des remarques modestes et courtoises sur ses travaux épigraphiques compromettent « l'honneur de l'épigraphie, » et qu'il finira par se persuader que quelques *inadvertances* et quelques *découvertes* de moins de sa part atteindront mieux ce but.

Y. X. Z.

N. B. Une lettre du R. P. Garrucci (de Rome, le 26 décembre 1868) nous avertit que son intention n'est pas de pousser plus loin un débat qui pourrait devenir « fastidieux pour les lecteurs des *Études*. » Fastidieux ou non, la Rédaction croit qu'en effet il a atteint, sinon dépassé, la mesure qui convient à un recueil comme celui-ci.

NÉCROLOGIE

LE R. P. ALEXANDRE BOURQUENOUD

Le 25 octobre dernier, au retour d'une excursion archéologique sur le territoire d'Alep et d'Antioche, le R. P. Bourquenoud, dans la pleine vigueur de l'âge, au milieu d'une carrière dont les débuts justifiaient les espérances, tombait frappé soudain d'un de ces coups qui ne pardonnent pas, et, après avoir lutté six jours contre les progrès de l'apoplexie, il s'éteignait à Ghazir, dans la paix d'une admirable résignation.

C'était le troisième de ses missionnaires dont la Compagnie de Jésus, en Syrie, avait à déplorer la perte dans l'espace d'une seule année. Déjà, vers la fin de 1867, le P. Aug. Payan, ancien recteur du séminaire de Ghazir, mourait en France, où il était venu dans l'espoir de réparer ses forces épuisées; quelques mois plus tard, le même sort atteignait le P. Fénech, l'un des ouvriers les plus éminents de la mission, celui de tous auquel la langue arabe était le plus familière, et si profondément versé dans la connaissance des dialectes et du génie particulier de cet idiome, qu'il pouvait voyager du littoral jusqu'aux limites orientales du Hauran, des montagnes des Ansariés jusqu'aux rives de la mer Morte, sans passer pour un étranger au sein des populations les plus diverses. Les *Études* ne sauraient rester indifférentes à la perte récente qui vient s'ajouter à tant d'épreuves. Le nom du P. Bourquenoud parut plus d'une fois dans ce recueil : nos lecteurs nous permettront de les associer à nos regrets par un modeste hommage rendu à sa mémoire.

Dans sa regrettable briéveté, la vie du P. Bourquenoud ne s'est pas, tant s'en faut, écoulée sous le même ciel. Comme tous ceux de ses confrères appartenant aux provinces où triompha la révolution, il dut, jeune encore, subir l'exil et chercher dans plus d'une contrée les moyens de se former d'abord, et, plus tard, la liberté d'exercer son zèle, que lui refusait sa patrie.

C'est à Charmey, beau et grand village situé au milieu des hautes montagnes de la Gruyère, à huit lieues de Fribourg, non loin de la Chartreuse de Val-Sainte, que naquit le P. Bourquenoud, le 18 février 1824. Son père, homme d'une foi profonde, caractère affable, intrépide chasseur de chamois, vrai type, en un mot, de la vieille simplicité helvétique, occupait une place importante dans le gouvernement du canton de Fribourg; et dans une contrée dont la flore est une des

plus riches et des plus variées de l'Europe, il s'était acquis la réputation d'un botaniste éminent. Alexandre avait à peine atteint sa onzième année, quand il fut envoyé au pensionnat de Brig, en Valais, où la Compagnie venait d'être récemment rétablie dans son ancien collége. Dès la première classe de grammaire, il se distingua par une rare facilité d'esprit, se plaça tout d'abord à la tête de ses condisciples, et garda constamment ce rang d'honneur jusqu'à la fin de ses études littéraires. Mais il trouva à Brig mieux encore que les succès de collége : il y trouva la grâce de la vocation religieuse. Son âme, toute vivante de foi, était faite pour y répondre; son cœur généreux, pour en comprendre la grandeur; son caractère énergique et décidé, pour n'y apporter aucun délai. A la fin de sa rhétorique, le jeune étudiant s'offrit à la Compagnie et passa du collége au noviciat établi dans la même maison. Du noviciat de Brig, il alla commencer, à Fribourg, son cours de philosophie, qu'il interrompit au bout d'un an pour repasser et compléter, au juvénat d'Estavayer, ses études de littérature. Deux ans plus tard, au moment où il reprenait, au collége de Fribourg, son cours de philosophie, le Sonderbund était dissous et, dans sa chute, il entraînait la ruine du collége et celle de tous nos établissements en Suisse, le 14 novembre 1847. Année fatale qui rouvrait l'ère des révolutions, et, pour la Compagnie de Jésus, irréconciliable ennemie du désordre, l'ère des persécutions et de l'exil partout où triompherait l'esprit révolutionnaire. A peine les jeunes jésuites, chassés de la Suisse, essayaient-ils de continuer à Chambéry le cours pacifique de leurs études, que la révolution italienne, préludant à ses entreprises sacriléges, expulsait la Compagnie de son territoire, le 5 mars 1848. Après avoir reçu l'hospitalité durant quelques mois, dans une honorable famille du canton de Vaud, qui lui confia l'éducation de ses enfants, le P. Bourquenoud put enfin se réunir de nouveau à ses frères, au collége de Namur, qui leur offrait généreusement un asile. C'est là qu'il acheva enfin ses études si souvent interrompues et débuta dans la carrière de l'enseignement. Il y professa successivement, pendant deux années, les lettres et les sciences. En 1852, nous le retrouvons à Maestricht, se préparant au sacerdoce; puis, l'année suivante, à Cologne, où ses supérieurs étaient parvenus à reconstituer une maison d'études pour les scholastiques de leur province dispersée.

Jusque-là les aptitudes intellectuelles du P. Bourquenoud s'étaient exercées avec un succès à peu près égal sur des matières fort diverses, sans qu'il eût témoigné pour aucune d'entre elles cette préférence et cette ardeur exclusive qui annoncent une spécialité. Mais lorsque dans le cours de ses études sacrées, il se trouva appliqué à celle de l'hébreu, il s'éprit soudain d'un goût si prononcé, j'allais dire d'une telle passion pour cette langue, qu'on vit bien que son esprit prenait un nouvel essor dans une carrière à laquelle il était prédestiné. Bientôt la langue hébraïque ne suffit plus à son activité : l'hébreu ne pouvait être, après tout, que l'introduction à l'étude des langues et de l'ar-

chéologie sacrée, et le P. Bourquenoud entra résolûment dans ce vaste champ qui s'ouvrait devant lui. Une application si soutenue méritait d'être encouragée; le jeune théologien fut envoyé à Rome où il devait trouver des maîtres habiles et un ensemble de moyens plus capables de développer ses heureuses facultés. Il commença dès lors à pressentir le tour particulier que prendrait sa connaissance des langues orientales et l'usage qu'il se sentait appelé à en faire. Elles ne devaient être dans ses mains qu'un instrument pour étudier l'antiquité et spécialement l'antiquité sacrée. Aussi, durant les trois années de son séjour à Rome, s'appliqua-t-il avec ardeur à observer les anciens monuments. Toutes ses promenades avaient le même but; et il employait le temps de ses vacances à de longues excursions dans la campagne romaine, à la recherche de tous les beaux restes de l'art ancien.Le R. P. Provincial d'Allemagne, qui le destinait plus tard à l'enseignement de l'Écriture-Sainte, lui proposa d'aller passer deux années dans notre mission de Syrie pour s'y perfectionner dans la connaissance des langues orientales et de la géographie biblique. C'était aller au-devant de ses plus vifs désirs. Il partit donc vers la fin de 1857 et alla dès le commencement s'établir dans ce séminaire de Ghazir pour lequel il garda toujours un attachement si dévoué, et qui après avoir été pour lui comme le berceau de sa science archéologique, devait encore, par un concours de circonstances vraiment singulières, lui servir de tombeau, à l'heure même où l'obéissance allait l'en arracher.

En effet, de ce premier séjour en Syrie date l'élan décisif que prit le P. Bourquenoud vers les études de l'antiquité, tant sacrée que profane. Il y arrivait heureusement préparé à en exploiter toutes les richesses archéologiques. Une connaissance déjà solide des langues orientales, un commerce assidu avec les écrivains anciens, quelque expérience des monuments de l'art, acquise pendant son séjour à Rome, un esprit sagace, une ardeur passionnée pour ce genre d'études, une constitution robuste jointe à une puissance de travail toute germanique, voilà ce qu'il apportait pour explorer une contrée dont les voyageurs sont loin d'avoir épuisé les trésors. Il est vrai qu'il n'avait à compter, pour aider à ses explorations, ni sur ses propres ressources, ni sur celles d'aucun gouvernement. Mais ces inconvénients étaient rachetés par les avantages de sa situation, qui lui permettait de pénétrer dans l'intérieur et de s'y créer des relations utiles à son but. Dès qu'il eut touché le sol de la Syrie, il se mit à l'œuvre avec une activité sans pareille. Avec l'étude de la langue arabe, la charge de préfet et l'enseignement de la théologie au séminaire de Ghazir, il sut mener de front ses recherches scientifiques. Dès que l'époque des vacances lui rendait la liberté, il partait aussitôt pour la montagne, léger de bagage et d'argent, mais riche d'enthousiasme et d'espérance. Il avait fini par être bien connu des populations du Liban; partout on l'accueillait avec empressement; il partageait le riz et le lait de ses

hôtes, recueillait le soir les légendes que les anciens du village, groupés autour de lui, aimaient à lui raconter, légendes toujours relatives à la plus vieille histoire du pays, et le lendemain les jeunes gens se disputaient l'honneur de le conduire aux ruines, aux pierres écrites ou sculptées, comme ils disaient, qui avaient servi de thème aux récits de la veille. Il revenait le portefeuille chargé de notes, et consacrait, durant le reste de l'année, de longues nuits à en chercher la signification et à les comparer avec les textes anciens. Aussi lorsque vers la fin de 1859, ses supérieurs le rappelèrent en Allemagne pour lui confier, à Paderborn, l'enseignement de l'Écriture-Sainte, quittait-il la Syrie abondamment pourvu de documents précieux. Dès 1860, il publiait un premier Mémoire sur les *Ruines de Séleucie de Syrie;* puis un second en 1861, sur les *Monuments du culte d'Adonis dans le territoire de Palæbyblos*. Ce dernier travail avait toute l'importance d'une découverte, et renfermait en germe tous les éléments d'interprétation mythologique qui devaient avoir ultérieurement une grande part dans ses études des monuments de la Syrie. Mais il acquit plus de portée encore à l'occasion de la polémique à laquelle il donna lieu et dont il ne sera pas inutile de dire un mot à cette place. Les esprits qui s'en préoccupèrent alors sont calmés aujourd'hui, le P. Bourquenoud n'est plus : c'est l'heure de rendre à chacun la part qui lui revient.

Pour émettre sur cet incident un jugement exact, il n'est pas inutile de se reporter aux circonstances qui le firent naître. Au moment où le P. Bourquenoud publiait son Mémoire sur les *Monuments du culte d'Adonis*, un écrivain français, d'une célébrité moins contestée que son mérite, était chargé d'une mission archéologique en Phénicie. Bien qu'il appartînt à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les habitudes de son esprit, le caractère de son talent, le genre d'écrits qu'il avait publiés jusqu'alors, rien ne semblait l'avoir préparé à une semblable entreprise, et tout le monde demeura surpris de ce choix. Pendant que l'archéologue du lendemain explorait les côtes septentrionales de la Syrie, on signala à son attention les stèles du Ghiné et de Machenaqa qui faisaient l'objet du Mémoire, alors ignoré de lui, que le R. P. Bourquenoud venait de publier. Mais il essaya vainement à cette époque d'en découvrir la signification, et dans le premier rapport qui parut au *Moniteur* (27 fév. 1861), il voilait son incompétence sous cette phrase pour le moins fort singulière : « Je le livrerai (le monument de Machenaqa) sans conjectures aux artistes et aux archéologues; et je craindrais presque, en diminuant le mystère qui l'entoure, de lui enlever une partie de sa beauté. » Une année entière s'écoula : l'explorateur revint en France, et, le 26 février 1862, paraissait dans le *Moniteur* un nouveau rapport dans lequel, se ravisant au sujet des mêmes monuments, il essayait cette fois de les interpréter et reproduisait dans son ensemble la théorie du P. Bourquenoud. Une simple note, jetée au bas de la colonne comme un discret

hommage, complétait en ces termes un rapprochement si heureux. « J'ai trouvé à mon retour à Paris, un Mémoire du P. Bourquenoud, de la Compagnie de Jésus, qui a résidé dans le Liban, il y a quelques années, où sont développées sur Machenaqua et Ghiné des vues fort analogues à celles que je m'étais formées. » Personne assurément ne sera surpris que le P. Bourquenoud ne se soit pas montré satisfait d'un pareil procédé, et qu'au moment où il regagnait quelque temps après la Syrie, il ait profité de son passage en France pour revendiquer devant le public la priorité d'une découverte qui lui appartenait du meilleur droit. Mais alors la situation du célèbre archéologue de Phénicie avait bien changé dans l'opinion. La chaire d'hébreu du collége de France dont on avait, contre toute convenance, pour ne rien dire de plus, frustré, à son profit, le consciencieux et savant Dubeux qui méritait si justement d'y être maintenu en titre, ne lui avait pas porté bonheur et elle s'était écroulée sous le scandale de son enseignement. Il venait un peu plus tard de s'attacher imprudemment lui-même au pilori d'un autre scandale, plus ridicule encore que dangereux, en publiant sa *Vie de Jésus*. Les anathèmes d'une part, les plaisanteries de l'autre se disputaient cette personne si jalouse de la paix sereine que l'on respire dans les pures régions de la science indépendante, et si délicate sur tout ce qui touche à la gravité du maintien académique. C'est au milieu de ces regrettables circonstances que le P. Bourquenoud était appelé à s'occuper de M. Renan. Il quittait la docte Allemagne, dont la flegmatique roideur n'avait pas tenu devant la *Vie de Jésus*, et qui s'était levée tout entière pour protester, par un immense éclat de rire, contre l'indécent et frivole usage que le nouvel évangéliste avait osé faire de son austère exégèse. Il trouvait la France partagée entre l'indignation et la même hilarité. Un esprit blessé, qui prenait la plume à pareille heure pour rétablir son droit, pouvait-il en vérité ne pas subir ces influences; et fut-il donc si coupable d'emprunter l'ironie, la seule arme dont son adversaire, si compromis, fût alors jugé digne, pour signaler les distractions inexplicables de l'archéologue et les erreurs surprenantes échappées, en matière de grammaire hébraïque, au professeur de haut enseignement? Ajoutons que le P. Bourquenoud n'ayant jamais habité la France, était peu au fait des aménités de langage adoptées par les lettrés de distinction pour s'infliger avec grâce les plus formels démentis : souvenons-nous qu'il était originaire de cette vieille et naïve Helvétie, où la droiture n'est pas sans quelque rudesse, et qu'il eût volontiers pris pour devise ces vers du poëte :

> Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom ;
> J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

La forme n'enlevait rien d'ailleurs à la justesse de ses observations; et au demeurant, M. Renan, qui n'en est pas à son premier échec et

dont l'imperturbable sérénité n'est jamais déconcertée, aura eu, si je ne me trompe, le bon esprit de pardonner au P. Bourquenoud la franchise de son langage en faveur des judicieuses critiques qu'il saura mettre à profit.

Après avoir rapidement expédié ce travail dans lequel l'intérêt de ses recherches ultérieures lui avait paru engagé, le P. Bourquenoud prit de nouveau la route de Syrie. Cette fois c'était pour n'en plus revenir. Les deux années qu'il y avait passées précédemment lui avaient inspiré un si profond attachement pour cette contrée, qu'il n'avait cessé depuis de solliciter de ses supérieurs la faveur d'être définitivement attaché à la mission. Il revenait à Ghazir au comble de ses vœux, et, comme s'il ne l'eût jamais quitté, il reprit au séminaire la trame de son enseignement, et dans ses jours de loisirs ses fatigantes et studieuses explorations. Ensemble nous parcourûmes une grande partie du Liban et de l'Anti-Liban, et pendant que nous rédigions en commun quelques-uns des résultats de nos recherches, il envoyait en Allemagne ou communiquait aux *Études* des travaux qui lui étaient personnels. Je citerai, pour ce dernier recueil, son Mémoire sur Emmaüs, et une théorie, plus hardie peut-être que solidement établie, à propos des cinq localités qui portent dans l'Ecriture le nom de *Maspha*. L'entraînement avec lequel le P. Bourquenoud poursuivait ses études de prédilection était en effet un danger pour la sûreté de sa méthode. Une disposition particulière d'esprit à généraliser les faits le poussait facilement sur la pente des systèmes, et son érudition peu commune lui suggérait, à propos du moindre détail, de riches analogies dont l'éclat compromettait parfois la justesse de ses inductions. Mais lors même qu'il s'y laissait surprendre, il touchait à tant de faits et se livrait à tant de recherches pour appuyer ses théories, qu'en dépit de la marche un peu confuse de ses écrits, on ne perdait point à le lire. Il reconnaissait volontiers lui-même tout ce qui lui manquait de ce côté, et les années, en tempérant son ardeur en même temps qu'elles lui auraient permis de recueillir et de comparer un plus grand nombre de monuments, eussent assurément mûri son expérience scientifique et perfectionné son talent. Il projetait de consacrer tous les loisirs de sa vie à explorer la Syrie libanaise, et si fugitifs qu'ils dussent être, il espérait à force de patience pouvoir réunir assez de faits pour publier un jour une monographie complète sur les richesses archéologiques du Liban. La Providence ne lui en laissa pas le temps et voulut faire de cette espérance, si chère au cœur du P. Bourquenoud, le motif d'un mérite plus parfait ajouté au sacrifice prématuré de sa vie. Déjà au retour de sa dernière excursion, l'ordre qu'il avait reçu de venir s'établir à Beyrouth et de quitter ce séminaire de Ghazir où il avait contracté des liens si forts et établi, pour ainsi dire, le centre de ses études, avait jeté le trouble dans ses projets, et, dans son âme, une amertume qui n'avait été que profit pour sa vertu. Mais quand, peu de jours

après, comme si Dieu se fût contenté de son esprit d'obéissance, la fatale et soudaine maladie l'arrêta au milieu de ses préparatifs de départ et l'avertit, à ne s'y point méprendre, qu'il était appelé, par une disposition venue de plus haut, non pas à un sacrifice partiel, mais au suprême sacrifice de toutes choses, toute l'énergie de son caractère ne lui servit plus qu'à triompher de lui-même. En un instant il fut changé; on eût dit qu'il n'avait jamais rien désiré sur la terre; tant de travaux commencés, tant de projets conçus, tant d'espérances dont un passé laborieux et une célébrité commencée justifiaient si bien les nobles ambitions, semblèrent ne lui laisser aucun regret. La mort ne trouva plus en lui que le religieux prêt à tous les sacrifices : « Daigne la divine Bonté, disait-il dans les derniers moments de sa vie, me faire mourir aujourd'hui même, si je devais jamais faillir à l'obéissance ! » Tout n'était plus rien à ses yeux en comparaison de cet engagement substantiel et sacré de sa vocation; et ce cri héroïque de son âme redisait à la fois et la grandeur de son sacrifice et la solidité de sa vertu. Nature ardente dont il ne parvenait pas toujours à enchaîner la fougue, caractère si résolu dans ses desseins que nul obstacle ne l'arrêtait, il se montra dans les bras de la mort résigné, paisible et doux. Enfin, après avoir reçu avec une entière lucidité d'esprit les derniers sacrements, entouré de ses frères inconsolables d'une telle perte, mais embaumés du parfum de sa parfaite résignation, il rendit, presque sans agonie, son âme à Dieu, le dimanche 25 octobre, jour consacré à honorer la pureté de la Très-Sainte Vierge, pour laquelle il avait eu durant sa vie une piété toute filiale.

Et maintenant me sera-t-il permis, avant de clore cette courte et triste biographie, d'exprimer, en finissant, mes regrets personnels ? Les lecteurs de ce recueil, qui virent souvent ici nos deux noms réunis, gage de l'étroite amitié dont les mêmes travaux, les mêmes fatigues, les mêmes espérances dans la commune pensée de la gloire de Dieu, avaient dès longtemps formé les liens, pardonneront la pénible émotion qui fait trembler ma main au moment d'attacher mon nom, seul désormais, à ces pages destinées à annoncer la mort de celui qui fut à la fois mon frère et mon ami. Lorsqu'il y a deux années je le laissais à Ghazir, plein de force et d'espérance, devais-je donc m'attendre à payer si tôt ce douloureux tribut à sa mémoire ? Si affligeante qu'elle soit pour moi, je n'eusse voulu céder cette tâche à nul autre : les hommages de l'amitié sont plus doux à l'âme de ceux qu'on a perdus : si j'ai pu faire partager les miens, cette pensée consolera mes regrets et me rendra plus légère l'attente de l'éternelle rencontre dans la patrie où l'on ne se quitte plus.

A. Dutau.

BIBLIOGRAPHIE

Le Symbole des Apôtres défendu et vengé; *Essai historique et dogmatique*, par l'abbé Fourgez, chanoine honoraire de Montauban. *Deuxième édition*. Paris, C. Dousset, 1868. In-12, 294 p.

« Considérant que le Symbole dit des Apôtres n'est pas des Apôtres, et ne remonte pas à la primitive Église; — attendu que ce formulaire n'est nullement un résumé de la foi chrétienne, mais qu'il est composé d'articles successivement ajoutés les uns aux autres pour combattre les hérésies qui ont surgi depuis les premiers siècles; qu'il a donc été, avant tout, une arme de guerre et un instrument de proscription... »

Malgré tous les droits que semble avoir M. Sainte-Beuve de mettre les auteurs de tels considérants parmi les ouailles de son diocèse, ils regarderaient sans doute la proposition qu'il leur en ferait comme un outrage; car ils s'honorent d'être eux-mêmes pasteurs, ou du moins conseillers de leurs frères dans la foi. En outre, ils se donnent ici comme les interprètes d'une grande fraction de l'Église chrétienne: leur premier considérant, disent-ils, « est aujourd'hui un fait reconnu par tous les protestants, sans distinction de parti. »

Il y a de cela une raison, qu'on a mise en troisième ligne, mais qui pourrait bien être en réalité la première: « Attendu qu'il renferme plusieurs articles... qui sont en contradiction formelle avec l'esprit et les principes fondamentaux du protestantisme, comme ceux qui font dépendre la rémission des péchés et la vie éternelle de la sainte Église catholique. »

Oui, vous avez raison. Puisque le Symbole des Apôtres est en contradiction formelle avec l'esprit et les principes fondamentaux du protestantisme, il faut nécessairement de deux choses l'une: ou supprimer le protestantisme, ou supprimer le symbole. Or, comme le protestantisme compte un peu plus de trois cents ans d'existence et que le Symbole, au contraire, est rédigé tout au moins « depuis les premiers siècles » du christianisme, il est clair que c'est le Symbole qui doit être évincé. Je m'étonne donc que MM. les membres du Conseil presbytéral de Tonneins (Lot-et-Garonne), auteurs de ces considérants, aient cru qu'il fallait une « longue délibération » pour décider[1] que la lecture du Symbole ne serait plus obligatoire dans les

[1] En mars 1868. Les considérants et la décision ont été cités avec de beaux éloges dans l'*Avenir national* du 30 avril. « Chaque jour, on le voit, — observait le journal de M. Peyrat, — chez les hommes les plus graves et les plus mo-

chaires de la Consistoriale. Malgré cette petite inconséquence, qu'ils veuillent bien agréer nos félicitations. M. Duruy a eu grand tort d'insinuer au Sénat que les Français de la génération actuelle non façonnés de ses mains ne savent pas manier la vraie logique : en voilà certes qui font une dure leçon à Luther, à Calvin et à tous ceux qui, depuis la Réforme, lisaient à leur prêche *le Symbole des Apôtres*, et concluaient à rejeter la sainte Église catholique, la communion des saints et la rémission des péchés, ou du moins enseignaient que « la rémission des péchés et la vie éternelle *ne* dépendent *pas* de la sainte Église catholique. »

Ayant fait la part de l'éloge et accordé de grand cœur à MM. les membres du Consistoire de Tonneins que le protestantisme est incompatible avec le Symbole, je me permettrai maintenant de leur demander où sont les autres motifs de leur décision si tranchante. Car enfin, il ne suffirait pas que les protestants, sans distinction de parti, reconnussent que le Symbole n'est pas des Apôtres. Ce prétendu accord existât-il dans toute l'Église protestante (dans l'*Église* protestante libérale, progressiste, rationaliste, libre penseuse, *incrédule*: on vous le concède. Mais l'autre, qui est encore la plus nombreuse, à tout prendre?...), encore faudrait-il prouver que les protestants ont raison, et que les autres communions chrétiennes ont tort de tenir pour l'authenticité du Symbole.

Mais, dira-t-on peut-être, vous ne connaissez donc pas l'ouvrage de M. Michel Nicolas, professeur de philosophie à la faculté de théologie de Montauban[1] ?

— Si fait; j'en ai lu la substance dans les articles que l'auteur a publiés sous le même titre dans la *Revue moderne*[2], et j'ai vu, en effet, que M. Nicolas est pour vous la loi et les prophètes : vos considérants ne font guère que reproduire ses affirmations les plus outrecuidantes. J'ai vu là autre chose aussi qui mériterait d'attirer votre attention. A côté des conclusions négatives, il y en a d'autres, beaucoup mieux établies que les premières et du tout inévitables : à savoir, qu'au II[e] siècle de l'Eglise, tout au moins au IV[e], on enseignait aux catéchumènes les doctrines contenues dans le Symbole. Pour faire dire à S. Augustin que le Symbole n'est pas l'œuvre des Apôtres, M. Nicolas cite un texte de ce Père d'après lequel le Symbole est « un résumé clair et bien ordonné des croyances chrétiennes. » Ces articles qui sont « en contradiction formelle avec l'esprit et les principes fonda-

dérés, s'éteint la croyance en des documents théologiques qui sont la base des religions actuelles. Le siècle, dans ses représentants les plus élevés (quelle gloire pour le Consistoire de Tonneins!), s'achemine lentement vers l'absolue négation de tout supernaturalisme. »

[1] *Le Symbole des Apôtres*, essai historique par Michel Nicolas. Paris, Michel Lévy, 1867, in-8°.

[2] Ex-*Revue Germanique*, livraisons du 1[er] janvier et du 1[er] juin 1865.

mentaux du protestantisme, » les pasteurs de la primitive Église les faisaient apprendre aux catéchumènes comme un résumé de la foi ; aucune des sectes hérétiques alors si nombreuses ne songeait à les rejeter. Pendant qu'ils étaient en veine de logique, MM. du consistoire de Tonneins auraient pu tirer de là quelques conclusions.

Ce n'est pas ici le lieu de pousser plus avant, encore moins de réfuter le livre de M. Nicolas. Aussi bien, comment opposer les croyances de la primitive Église à des gens qui se prétendent chrétiens lorsqu'ils nient la divinité de Jésus-Christ ? A quoi bon discuter avec un critique qui, fidèle aux errements de son école, présente les arguments d'Ellies Dupin comme des vérités parfaitement acquises, comme si jamais personne n'y avait répondu ? Qu'on nous permette seulement une réflexion à propos de ce décret du conseil presbytéral de Tonneins.

Voilà, en vérité, un singulier spectacle ! Des hommes trouvent étrange que le Chef de l'Église catholique, appuyé sur la croyance de deux cents millions de fidèles et sur une tradition constante dans l'Église, définisse un dogme de foi. Si les évêques du monde entier, serrés autour du successeur de Pierre, après avoir interrogé longuement et mûrement les Pères, les conciles, tous les monuments de la tradition catholique, élèvent la voix pour enseigner l'Église, ces hommes secoueront dédaigneusement la tête. Et ces mêmes hommes — quelques ministres calvinistes unis à des laïques de leur communion — appuyés sur M. Michel Nicolas, viennent sans gêne prononcer la déchéance d'un Symbole reçu depuis dix-huit siècles par toute l'Église chrétienne ! Par exemple, ce qui ne m'étonne point, c'est que les mêmes journaux qui insultent à la proclamation faite par le Pape, qui s'apprêtent à insulter au Concile, applaudissent à la décision du consistoire de Tonneins. Si MM. de la religion réformée voulaient bien peser ce contraste et ces applaudissements, peut-être trouveraient-ils peu de poids à l'approbation des journaux rédigés par les ci-devant diacres.

M. l'abbé Fourgez nous pardonnera de nous être attardé si longtemps aux circonstances qui ont provoqué la publication de son ouvrage : nous n'avons fait que céder aux sentiments qu'il a éprouvés lui-même. « A la lecture, dit-il (1re édition, p. 2), de ces affirmations sans preuve, de cette décision tranchante et sceptique ; à la vue de ce laisser-aller inconcevable chez des hommes qui auraient conservé tant soit peu de logique et de foi, nous n'avons pu contenir un cri d'indignation, et nous nous sommes promis de combattre et de réfuter ces sophistes « babillans si follement, » selon l'expression de Calvin lui-même (XVIe C.)... Nous nous sommes aussitôt mis à l'œuvre pour *défendre* et *venger* le Symbole des Apôtres... »

L'auteur a lui-même souligné ces mots, reproduits au frontispice du livre. Malgré cette double affirmation, il nous semble que, à tout prendre, le titre du chapitre deuxième : « Exposé de la doctrine dog-

matique contenue dans le Symbole, » conviendrait assez à l'ouvrage. D'abord, ce chapitre occupe à lui seul plus de la moitié du volume ; et si M. l'abbé Fourgez croit venger dans ces pages le Symbole des Apôtres contre les attaques de M. Michel Nicolas, nous ne pouvons admettre qu'il le fasse en réalité. Sans doute, il traite un peu plus longuement des articles sur lesquels a porté principalement l'effort de l'adversaire, tels que le « descendit ad inferos, » le « remissionem peccatorum, » etc., et donne à ce sujet en plus grand nombre les preuves que nous fournissent la Sainte Écriture et les Pères. Mais, pour réfuter M. Michel Nicolas, il ne s'agissait pas tant de montrer que ces articles sont en accord parfait avec la doctrine enseignée de tout temps dans la véritable Église; il fallait insister sur leur *authenticité*, prouver leur existence dans le Symbole dès les premiers siècles de l'Église, ou tout au moins montrer qu'ils ne sont pas aussi récents qu'on veut les faire. Or, nous n'avons pas trouvé trace d'une discussion de cette nature. Même pour l'ensemble du Symbole, il nous semble que la preuve d'authenticité n'est pas faite suffisamment dans cet ouvrage. L'auteur s'en occupe un peu dans sa préface et dans quelques pages du chapitre premier ; mais, nous devons le dire, l'argumentation du défenseur est loin de pousser l'adversaire hors de ses retranchements, qui sont à peine entamés. Nous n'aurions pas cité les sermons 115[e] et 181[e] *de Tempore* comme étant de saint Augustin. M. Nicolas, qui tire du premier une partie de ses arguments, les traite tous deux d'apocryphes ; sur ce point il semble que la critique lui donne raison. Il y a une fâcheuse contradiction entre ce qu'on lit à la page 15 de la seconde édition : « On a beau parcourir les œuvres complètes de saint Eucher, on ne trouve nulle part qu'il ait écrit ou prononcé une homélie quelconque sur le Symbole des Apôtres, » et la citation de la page 71 : « Les Apôtres, dit Eucher de Lyon, » etc. ; en note : « Eucher, Homélie I[re] sur le Symbole. » Déjà nous avions de la peine à nous expliquer la correction qu'il avait fallu faire à la première édition en ce qui concerne ce passage. Il paraît que M. Michel Nicolas n'aurait pas le droit de refuser ici des circonstances atténuantes, puisqu'il aurait le premier embrouillé l'écheveau par une fausse citation de saint Eucher; et pourtant nous conseillerions à son contradicteur d'adoucir quelque peu les phrases qu'il a écrites à ce propos. Sans doute, ils sont plus d'un, dans le camp de l'exégèse incrédule, qui s'entendent à pratiquer des tours de passe-passe devant un public ébaubi : on en a pris quelques-uns, ici et ailleurs, la main sous le gobelet. Mais nous ne pouvons croire que M. Michel Nicolas ait eu le front de fabriquer un texte pour le mettre ensuite sous le couvert d'un Père de l'Église. Le professeur de philosophie d'une faculté de théologie ne s'expose pas à voir ses ouvrages qualifiés du mot sanglant, mais juste, employé naguère par Mgr Gerbet à propos de la *Vie de Jésus* : « escamotage littéraire ! » D'ailleurs, en accusant son adversaire de mauvaise foi, on risque peut-être

de le voir user de représailles à propos d'une simple distraction.

En résumé, il serait regrettable que les lecteurs de M. Michel Nicolas crussent voir dans *le Symbole défendu et vengé* tout ce que la critique orthodoxe peut répondre aux attaques dirigées contre l'authenticité du Symbole des Apôtres. A vrai dire, M. l'abbé Fourgez n'avait pas l'intention d'écrire une dissertation à l'usage des savants, mais de « populariser notre divin et admirable Symbole et de faire connaître aux fidèles les trois autres symboles, et surtout l'admirable symbole de saint Athanase. » Ce sont les termes mêmes d'une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire. Il faut croire qu'il a réussi en partie dans son dessein, puisque la première édition du *Symbole défendu et vengé* a été enlevée en quelques mois. N'importe : si le livre doit arriver aux honneurs d'une troisième édition, nous conseillerions à l'auteur de fondre en une seule étude et de fortifier par quelques bons arguments la première partie de son travail. Sans compter qu'un avant-propos, une préface, une introduction et deux études préliminaires font bien des préambules à ce volume assez mince, l'étude sur l'ordre sacerdotal, — si motivée qu'elle puisse être par l'assertion de M. Michel Nicolas, qu'au premier siècle, « tous les chrétiens, sans exception, étaient prêtres et sacrificateurs, » — cette étude préliminaire, dis-je, a pris des proportions trop considérables dans un livre dont le titre nous promet une défense du Symbole.

E. Paton.

Concilium Seleuciæ et Ctesiphonti habitum anno 410. Textum syriacum edidit, latine vertit notisque illustravit T. J. Lamy, S. Theol. doct., Hermeneuticæ sacræ et lingg. orientt. in universitate Lovaniensi professor. Louvain, Peeters. 60 pages grand in-8°, à deux colonnes.

Parmi les nombreux conciles de Séleucie que la Bibliothèque Orientale d'Assemani a révélés au monde savant, il en est un surtout qui mérite l'attention des théologiens catholiques, à cause de l'argument précieux qu'il leur fournit dans leur controverse avec les Grecs, touchant la procession du Saint-Esprit. C'est le second concile tenu à Séleucie par Isaac, archevêque de cette ville, et où saint Maruthas, évêque de Martyropolis, l'historien des martyrs orientaux, joua le rôle principal. Jusqu'à présent on ne connaissait des canons de ce synode que la traduction latine, donnée au cardinal Frédéric Borromée par un Syrien, publiée par Muratori dans ses *Antiquitates italicæ medii ævi* et reproduite dans la collection de Mansi. L'accueil fait à ce document ne répondit pas à l'intérêt que devaient exciter la date du concile et la profession de foi, si explicite à l'égard de la troisième personne de la sainte Trinité, mise en tête des canons. Muratori, appuyé sur un passage de la Bibliothèque orientale d'Assemani [1], aurait

[1] Muratori, *Antiquit. ital. medii ævi*, t. III, p. 976.

volontiers admis l'existence du concile, mais il craignait, non sans fondement, d'avoir affaire à un monument apocryphe, arrangé de manière à flatter les Latins et à obtenir un plus haut prix de la marchandise. Le Dr Hefele se montra encore plus sévère, et signala, entre autres, comme marques de supposition, les traits qui donnaient à la profession de foi du concile sa plus grande valeur. La défaveur qui s'attache assez généralement aux documents orientaux, hélas ! avec trop de raison, empêcha même les savants de rassembler avec soin tout ce qui pouvait nous éclairer sur le caractère du concile. C'est ainsi qu'on a négligé des textes précieux, par lesquels on aurait facilement mis hors de doute le fait historique, et montré la grande probabilité que pouvaient revendiquer les canons publiés par Muratori. M. Lamy, ayant trouvé en 1858 à la Bibliothèque impériale, dans un manuscrit syriaque du VIII[e] siècle, les vingt-six ou vingt-sept canons attribués au concile de Séleucie, résolut de les publier et de soumettre à un nouvel examen les témoignages historiques qui s'y rapportent. L'opuscule dont nous avons transcrit le titre plus haut, nous offre le résultat de ce travail. Le savant professeur s'y prononce décidément en faveur de l'authenticité des canons, élucide les difficultés que présente le texte, en l'accompagnant de notes historiques et d'une bonne concordance des canons grecs et syriaques. Nous avons remarqué avec plaisir dans l'introduction et les notes plusieurs textes historiques ou canoniques inédits ou non encore traduits. Les premiers ont été copiés au *British Museum*, par M. Abbeloos, élève et ami de l'auteur ; les autres sont tirés d'un recueil syriaque publié à Oxford en 1865 par Joseph Overbeck. On comprendra sans peine de quelle importance est le nouvel ouvrage. Sa place est marquée dans toutes les bibliothèques théologiques, où il formera un supplément indispensable aux collections des conciles. Les détails dans lesquels nous allons entrer le démontreront mieux que nos éloges et nos recommandations.

L'auteur le plus ancien qui fasse mention de ce concile, est Siméon, évêque de Beth-Arsam, dont les paroles font assez bien ressortir le caractère d'une assemblée où l'on paraît avoir eu pour but principal de se rallier à la foi de Nicée et de Constantinople[1]. Le témoignage de cet auteur qui fleurit vers l'an 500, joint à celui du manuscrit d'où M. Lamy a tiré les canons, suffit pour enlever tout doute raisonnable sur l'existence du concile. D'autres témoignages, qui s'échelonnent du IX[e] au XIV[e] siècle, dans les ouvrages des Jacobites et des Nestoriens, nous forcent à reconnaître le concile de Séleucie comme antérieur à l'hérésie de Nestorius, condamnée en 421. Cet argument va plus loin que le simple fait, il prouve en même temps l'authenticité des décrets, placés en première ligne parmi les canons orientaux, par les deux sectes qui se partagent à peu près l'Eglise non-unie. On peut

[1] *Concilium*, etc., col. 12.

voir là-dessus les témoignages formels de Grégoire Bar-Hebræus, Jacobite[1], et de deux auteurs nestoriens[2]. L'examen des canons reçus par les deux mêmes sectes conduira à une conclusion analogue. Les parties intégrantes du *Corpus Juris* des monophysites sont énumérées dans le manuscrit dont s'est servi M. Lamy[3]; on trouvera la liste des décrets autorisés chez les Nestoriens, dans le catalogue des manuscrits orientaux de Florence, dressé par Al. Assemani[4]. Les canons de Séleucie sont les seuls provenant d'une assemblée orientale, qui fassent partie des deux collections.

Mais si le fait du concile semble bien certain, il n'en est pas de même de la date qu'on doit lui assigner. Les auteurs orientaux sont d'accord sur un synchronisme qui ne dissipe pas toute obscurité. Ils font coïncider l'année du concile avec la onzième année d'Isdegerd, roi de Perse, qui tombe, si nous en croyons les Syriens, en 721 de l'ère d'Alexandre, ou en 411 de l'ère vulgaire. Le règne d'Isdegerd, qui dura vingt ou vingt et un ans, commence, d'après Muralt[5] et Patkanian[6], en 396 ou 397, ce qui s'accorde assez avec une indication de Théophane, d'après laquelle ce prince serait monté sur le trône vers le même temps que l'empereur Arcadius. M. Lamy suit l'opinion commune des Orientaux, adoptée aussi par Mordtmann[7]. Cette question d'ailleurs est fort peu importante. Personne ne condamnera une assertion historique, sur le simple motif d'une erreur chronologique. Que le concile ait eu lieu en 407 ou en 410, que les écrivains orientaux en aient bien ou mal désigné la date, cela ne nuit nullement aux raisons qui militent en sa faveur. Ce qui en réalité a fait naître des doutes sur le concile et surtout sur les canons, c'est la profession de foi que les Pères de Séleucie ont rédigée. Voici la phrase qui a paru suspecte à tous les savants. Nous la donnerons en latin afin de rendre plus littéralement le sens du passage : *Confitemur etiam Spiritum vivum et sanctum, Paracletum vivum, qui ex Patre et Filio.* Certes, il y a là de quoi étonner, surtout si l'on ne se soustrait pas à l'idée, très-naturelle du reste et souvent fondée, de juger des Orientaux par les Grecs. Une telle expression pourrait nous étonner chez ceux-ci; chez les Orientaux elle est très-probable en soi, parce que l'examen des monuments de la tradition et surtout des liturgies nous prouve que les Syriens, entre autres, ont eu une idée claire du dogme concernant la troisième personne de la sainte Trinité[8]. La formule consa-

[1] *Concilium*, col. 5. — [2] *Ibid.*, col. 7 et 8.
[3] Lamy, *De Syrorum fide*, præfatio, pag. XII et seqq.
[4] Bibl. Mediceæ, MM. Orientalium Catalogus, p. 93 et seqq.
[5] *Essai de chronographie byzantine*, p. 29.
[6] *Essai d'une histoire des Sassanides*, n° 2 du *Journal asiatique* de 1866.
[7] Dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenl. Gesellschaft*, t. VIII, p. 64.
[8] *Lamy*, col. 31 et seqq. Renaudot, *Liturgiarum collectio*, t. II, p. 136, 200 et 349. — Avedichian, Dissertazione sopra la processione dello Spirito Santo, Venezia, 1824.

crée chez eux est, dans sa rédaction la plus complète: « Le Saint-Esprit « procède du Père, et reçoit du Fils sa substance ou son essence. » Dans cette phrase la préposition ܡܢ *ex* est employée deux fois. Quoi de plus naturel que de supprimer les verbes et de dire : *Spiritus sanctus qui ex Patre et Filio*, et alors nous avons la formule du concile de Séleucie. Si nous rencontrions la phrase ܢܦܩ ܡܢ ܐܒܐ ܘܒܪܐ *procedens a Patre et Filio*, procédant du Père et du Fils, nous pourrions soupçonner l'influence latine, se décélant dans le mot *procedens* ܢܦܩ, employé pour exprimer la relation de la troisième personne aux deux autres. D'ailleurs, puisque le manuscrit est du VIII[e] siècle[1], il serait à peu près aussi difficile d'admettre l'influence latine dans la rédaction d'un canon supposé à cette époque, que dans celle d'un décret authentique. L'hypothèse d'une falsification n'avait quelque plausibilité que dans l'ignorance où étaient Muratori et le D[r] Hefele, touchant l'existence d'un texte syriaque très-ancien.

A la fin de l'opuscule de M. Lamy se trouvent en forme de supplément, les canons cités comme appartenant à ce concile, par Ebed-Jesu et Grégoire Bar-Hebræus. Nous les regardons comme douteux, surtout les derniers. Les anciens documents parlent de vingt-deux ou vingt-six canons de Séleucie, ce qui doit s'entendre, nous semble-t-il, d'une collection analogue à celle que publie M. Lamy. Rien ne prouve qu'on n'ait pas attribué à ce concile des décrets provenant d'une autre assemblée. De telles erreurs dans de semblables recueils sont trop communes pour que nous nous croyions obligé de développer les motifs de notre doute. Il nous semble que l'auteur s'appuie à tort sur une phrase insérée entre le 26[e] et le 27[e] canon: « Plus loin, tiré « des mêmes actes. » Cela prouve que nous n'avons pas les actes du concile, mais n'autorise guère à affirmer que les Pères de Séleucie ont fait d'autres décrets.

Enfin l'opuscule se termine par une bonne dissertation où le savant professeur rassemble divers textes pour élucider le sens d'une expression syriaque, *Filii* ou *Filiæ fœderis*, employée pour désigner les religieuses, les religieux et les clercs, mariés ou non. A notre avis, ce n'est qu'une périphrase adoptée pour traduire le mot grec κανονικοί, κανονικαί, dont le sens est assez connu[2]. Le syriaque ܩܝܡܐ répond assez bien au mot κανών, et ce genre de périphrase est familier aux

[1] Le savant professeur ne dit nulle part, ni ici, ni dans son premier ouvrage *de Syrorum fide*, sur quoi il se base pour attribuer le manuscrit au VIII[e] siècle. Comme P. de la Garde a publié plusieurs parties de ce manuscrit, nous supposons que M. Lamy s'appuie sur l'autorité de cet écrivain, dont nous n'avons pas les ouvrages sous la main.

[2] Voyez *Suicerus*, s. h. v.

Syriens, comme M. Lamy le sait d'ailleurs mieux que nous. Nous croyons qu'en examinant les textes, il n'hésitera pas à accorder à notre opinion le suffrage de son autorité.

Finissons par une double chicane à l'adresse du typographe. Elie de Nisibe n'est pas un écrivain du IXe siècle[1], mais du XIe[2]. Saint Jacques occupa la chaire épiscopale de Sarug au VIe siècle et non au Ve[3]. Mais nous compenserons le tort que pourrait faire notre critique, en déclarant que l'exécution matérielle du livre fait le plus grand honneur aux presses dont il est sorti.

Puisque nous avons parlé de syriaque, les amateurs français de cette langue nous permettront de leur recommander une excellente publication, les *Anecdota syriaca* de M. Land, imprimés à Leyde. Le premier volume, publié en 1862, contient, outre des documents historiques précieux, une paléographie syriaque complète. Le second, qui a paru cette année, nous donne, en syriaque seulement, les œuvres inédites de Jean d'Asie, le célèbre historien monophysite, dont Cureton nous a fait connaître l'histoire ecclésiastique. Nous avons l'intention de donner, lorsque nous en aurons le temps, un aperçu de ce second volume, qui est de la plus haute importance pour l'histoire des Jacobites; mais nous n'avons pas voulu laisser passer l'occasion d'en parler ici. Nos lecteurs nous en sauront gré, nous l'espérons.

P. S. Nous apprenons que l'auteur a publié une page d'errata, où les fautes mentionnées ci-dessus et d'autres encore sont corrigées.

H. MATAGNE.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES, par l'abbé GLAIRE. Paris, Poussielgue, 1868, 2 vol. in-8°, p. VIII-2508.

Inutile de revenir sur la nécessité d'ouvrages semblables à notre époque; c'est une question jugée et décidée. Ce qu'on a fait pour l'Histoire en général, pour les Sciences et les Arts, M. l'abbé Glaire a cru le devoir faire pour les sciences ecclésiastiques. Depuis les PP. Richard et Giraud, auteurs de la *Bibliothèque sacrée*, ouvrage réédité en 1822-1827, il restait beaucoup à dire sur ce sujet. Ensuite, le Dictionnaire des deux dominicains était trop volumineux pour prendre place parmi les livres qu'un travailleur veut toujours avoir sous la main. Les sciences ecclésiastiques embrassent tout ce qui, de près ou de loin, concerne la religion : ainsi l'Église et son histoire, sa discipline, sa liturgie, la théologie dogmatique et morale, l'Écriture sainte, le droit

[1] Col. 9.
[2] Assemani, *Bibl. orient.*, III, part. 1, p. 266.
[3] Col. 31.

canon, la vie des saints, l'histoire des ordres religieux, des hérésies, des schismes; enfin, la biographie et la bibliographie religieuses. Voilà bien des matières qui, pour être traitées avec compétence, supposent des connaissances très-étendues dans un même individu, ou une association de spécialités, concourant à l'achèvement de cet édifice. M. l'abbé Glaire n'a pas reculé devant les difficultés d'une entreprise pour laquelle il ne comptait que sur sa patience et son désir d'être utile, et nullement sur l'ambition d'accroître une réputation assez établie déjà par des travaux plus sérieux et plus personnels.

On comprend qu'un Dictionnaire ne prête pas à une analyse, ni même à une étude d'ensemble. Il a sa valeur, comme son utilité, dans les détails; c'est par les détails seuls qu'il peut être jugé. Et pourtant, quand on les examine de près, la critique se sent presque désarmée, et l'indulgence se substitue à la sévérité. A chaque inexactitude relevée, à chaque omission constatée, à chaque question imparfaitement traitée, faut-il jeter les hauts cris et condamner l'ouvrage ? Gardons-nous-en bien. S'il nous est impossible de signaler « des erreurs graves, de ces fautes capitales qui donnent droit de reprocher à un auteur d'avoir manqué de conscience dans ses recherches et de droiture d'intention dans ses jugements, » alors pas de rigueur outrée pour des taches de moindre conséquence. Le Dictionnaire de M. Glaire, plus que tout autre, est dans ce cas. On n'y relèvera, je pense, ni erreur théologique, ni définition hasardée, ni rien qui ne soit en parfait accord avec l'enseignement de l'Église : l'auteur est trop connu et c'est à peine s'il avait besoin de cette profession de foi : « Nos doctrines sont les doctrines romaines les plus strictes. » Cette partie étant la plus importante est aussi la mieux soignée, bien qu'un peu en retard sur les progrès de la science et des idées.

En ce qui touche aux découvertes modernes, géologie, égyptologie, assyriologie, etc., une part beaucoup trop grande est faite à la polémique, au détriment de l'exposition. Le lecteur demeure convaincu que la religion n'a rien à craindre du *résultat* des sciences modernes; mais il voudrait savoir d'une manière plus précise quel est ce *résultat*. — On regrette les lacunes de l'ouvrage au sujet des *védas*, si importants dans la prétendue *science des religions*, au sujet du bouddhisme; l'article *philologie* est très-incomplet comme exposition et tourne trop à la polémique.

Quant à la partie bibliographique de l'ouvrage, elle demanderait une sérieuse révision. D'abord, pour ce qui est de l'indication des sources, je me serais contenté de citer les plus modernes; par exemple, au lieu de citer les ouvrages des PP. Alegambe et Southwell, pourquoi n'avoir pas renvoyé simplement à la *Bibliothèque* des PP. de Backer, que M. Glaire a souvent consultée? Que de fautes auraient été évitées ! J'en citerai quelques-unes. — Page 44. Le P. Séb. Abreu n'a pas composé son *Institutio Parochi* en portugais, mais en latin. — Page 27. Les *Mém. de Trévoux*, n'ayant commencé à

paraître qu'au XVIIIe siècle, ne peuvent avoir d'article daté du 26 novembre 1685. N'aurait-on pas voulu renvoyer au *Journal des Savants?* — Page 55. Le P. Airoli ne peut être cité par le P. Alegambe, dont l'ouvrage est de 1643. — Page 47. Le P. Alandus n'a pas composé *les Miracles des anges*, mais *De Miraculis in æde S. Michaelis Archangeli prope Niesvisium...*; cet ouvrage parut à Vilna, en 1630, et non à Nieswicz, en 1619. De plus, l'histoire du prince Radziwill n'est qu'un simple éloge de 21 pages. — Page 226. Le P. Barruel n'est pas mort dans le Vivarais, mais à Paris, en 1820; il était rentré dans la Compagnie. — Page 329. L'auteur de la notice sur Bourdaloue ne se nomme pas Saint-Arnaud, mais Chevalier (de St-Amand). — Page 386. La béatification du P. Canisius aurait pu être rappelée à son article. — Page 535. Le deuxième volume de l'Histoire de Cordara n'est pas de 1750, comme le premier, mais de 1859. — Page 569. Comment les PP. Ribadeneira et Southwell ont-il pu parler du P. Curti, né en 1711 ? — Page 801. Le P. Fèvre, indiqué sous le n° VI, est jésuite. — P. 1463. L'art. des Mém. de Trévoux sur le P. Ménestrier est de 1705, au lieu de 1765. — P. 951. Les PP. Claude et Henri Griffet sont confondus. Le premier, n'étant connu que par des poésies latines, ne mérite pas de place dans un Dictionnaire des sciences ecclésiastiques. M. l'abbé Glaire ne se trompe-t-il pas en affirmant que les biographes ont confondu ces deux auteurs? — P. 1825. Le P. Ch. Porée n'a pas publié de *Catéchismes latins*. De plus, c'est lui qui fut professeur de Voltaire, et non son frère l'oratorien. — P. 2307. Le P. Tournemine n'a pas donné d'édition de l'*Histoire des Juifs*, par Prideaux; mais l'éditeur de cet ouvrage, en 1726, y inséra deux dissertations de lui.

M. l'abbé Glaire me pardonnera toutes ces observations; mais un ouvrage comme le sien, destiné à être consulté avec fruit, m'a paru les réclamer. Je me demande ensuite s'il n'y aurait pas eu moyen de faire un choix parmi tous ces auteurs cités; combien parmi eux dont les productions sont sans valeur! Dans un Dictionnaire spécial de bibliographie, je comprends qu'on n'omette rien; ici était-ce le cas? Mais c'en est assez de critiques : je serais désolé d'avoir découragé un patient et respectable auteur, tandis que mon seul but était de contribuer à donner plus de perfection à son travail.

C. SOMMERVOGEL.

HISTOIRE DE ROYAUMONT, sa fondation par saint Louis et son influence sur la France, par M. l'abbé H. DUCLOS. Paris, Douniol, 1867. 2 vol. in-8°, CXIV-572 et 792 p., avec dessins, vues et portraits.

« L'abbaye royale de Notre-Dame de Royaumont n'avait pas d'histoire, nous dit l'auteur au début de son ouvrage; on a voulu combler cette lacune. » En faisant revivre un passé de six siècles, plein de glorieux souvenirs, M. l'abbé Duclos veut aussi s'associer à l'œuvre de reconstruction qui doit nous rendre bientôt le monastère fondé par saint Louis. Ce projet est dû à Mgr Mazenod; inspiré par une pensée

de foi et de patriotisme, il fit, en 1864, l'acquisition de la filature établie, depuis plus de soixante ans, dans l'ancienne abbaye. L'année suivante, au jour de la fête de saint Louis, les Oblats de Marie venaient prendre possession de ces ruines précieuses que le marteau démolisseur allait peut-être renverser.

Premier historien de ce monastère, et surtout privé des archives détruites dans un incendie en 1760, M. Duclos a dû surmonter de nombreuses difficultés. Mais son zèle, grandissant en face des obstacles, lui a fait étendre le champ de ses recherches et amasser les nombreux matériaux qui se trouvent mis en œuvre dans ces deux volumes. Chroniques du XIII[e] siècle, règles et usages des Cisterciens, monuments et histoire des environs de l'abbaye, tout ce qui touche de près ou de loin à Royaumont a été exploré avec soin. Là, sans doute, se trouvait un écueil que nous aurions aimé lui voir éviter. Sans parler du programme un peu trop vaste que le titre de l'ouvrage fait pressentir, nous avons trouvé un grand nombre de documents bien difficiles à rattacher au sujet. Ces digressions sont, il est vrai, pleines d'intérêt; mais elles nous entraînent trop loin. Certaines dissertations prennent aussi trop de développement, et, ajoutons-le, amènent des appréciations qui ne nous semblent pas incontestables.

Nous n'entreprendrons pas de faire ici le résumé d'un ouvrage aussi considérable, qui, malgré quelques imperfections d'ensemble et de détail, ne laisse pas d'avoir plus d'un mérite, et en particulier celui de faire revivre le souvenir d'une des gloires monastiques de la France, dont le nom ne se conservait plus guère que par une Bible célèbre, qui ne fut composée ni à Royaumont, ni par un de ses religieux.

Il est bien peu de lecteurs qui, après avoir parcouru ces pages, ne sentiraient pas le désir de faire un pèlerinage à ces lieux si souvent visités par saint Louis et par sa noble et sainte mère, Blanche de Castille; d'aller contempler ces murs à la construction desquels il travailla lui-même, ces cloîtres, ce réfectoire, cette salle du chapitre, chefs-d'œuvre d'architecture gothique, où il aimait à se mêler aux religieux, cette sacristie, où il venait se confesser tous les vendredis et se livrer aux mortifications que lui inspirait sa piété, cette infirmerie où il soigna avec tant de charité un lépreux dont l'abord était pénible aux infirmiers eux-mêmes.

Toutes ces parties du monastère existent encore et sont maintenant rendues à leurs anciennes et pieuses destinations. Royaumont ne périra donc pas, et les vertus de ses nouveaux habitants rappelleront celles que les Bernardins avaient fait fleurir dans cette solitude.

Nous remercions M. l'abbé Duclos d'avoir mis sa science et son temps au service d'une pareille œuvre. Puissent de nombreux écrivains retracer, comme lui, la monographie des monuments chrétiens qui ont fait la gloire de notre France, et dont les ruines attestent encore la splendeur avec la foi de nos ancêtres.

O. DE GOUTTEPAGNON.

Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur (1795-1843), par le prince Augustin Galitzin. Paris, Léon Techener, 1869.

Cette religieuse du Sacré-Cœur est mademoiselle Élisabeth Galitzin, la tante de celui qui s'est fait son historien. Ce récit, dans lequel sont habilement encadrées les lettres de mademoiselle Galitzin à sa mère et celles que le P. Rozaven lui adressait à elle-même, sera lu avec un grand fruit. Nous voudrions surtout le recommander aux compatriotes de l'humble religieuse.

Lorsque les jésuites furent expulsés de Saint-Pétersbourg, il y a de cela un demi-siècle, le grand grief qu'on articulait contre eux était d'avoir converti au catholicisme un enfant et quelques femmes « d'un esprit faible et inconséquent. » C'est du moins ainsi que s'exprime la traduction officielle de l'oukase, publiée à cette époque à Saint-Pétersbourg.

Cet arrêt dédaigneux ne devait pas être ratifié par la postérité. En effet, ces femmes *d'un esprit faible et inconséquent*, c'était madame Swetchine, que l'on peut aujourd'hui juger en connaissance de cause, grâce à M. de Falloux; c'était la princesse Alexis Galitzin, dont on peut se faire une idée par les lettres de madame Swetchine et que celle-ci appelait sa seconde conscience; c'est enfin la fille de la princesse Alexis, mademoiselle Élisabeth Galitzin, dont le prince Augustin, son neveu, nous raconte aujourd'hui l'histoire. Espérons que nous ne tarderons pas à avoir des notices biographiques sur les deux tantes de mademoiselle Élisabeth Galitzin, la comtesse Rostopchin et la première femme du prince Wassiltchikof, toutes deux nées comtesses Protassof, sur la comtesse Golovine et sur ses deux filles, la comtesse Léon Potoçka et la comtesse Fredro, sur la comtesse Tolstoy, née princesse Bariatinski, et sur sa fille la princesse Constantin Lubomirska. Nous pourrons alors nous faire une idée plus complète de ce groupe de femmes admirables qui étaient, en réalité, l'élite de la société de Saint-Pétersbourg sous le règne d'Alexandre Ier.

Mademoiselle Élisabeth Galitzin eut de longues résistances à vaincre avant de pouvoir suivre la vocation qui l'appelait à être religieuse du Sacré-Cœur. Elle a pris une grande part à l'établissement et au développement des maisons de son Ordre aux États-Unis. Au moment où elle arrivait dans ce pays, un autre membre de sa famille, le prince Démétrius Galitzin y rendait son âme à Dieu, après avoir longtemps exercé le ministère sacerdotal dans les monts Alleghanys. N'est-ce pas une chose curieuse que de voir ces Russes, repoussés par leur patrie, allant travailler à la diffusion de l'Église catholique dans le Nouveau-Monde? N'est-il pas regrettable qu'ils n'aient pu donner un libre cours à leur dévoûment au milieu de leurs compatriotes? Madame Élisabeth Galitzin est entrée dans un Ordre religieux spécialement consacré à l'éducation des jeunes filles. De toutes ces choses qui manquent à la Russie, une des plus urgentes est précisément l'œuvre à laquelle mademoiselle Galitzin s'est dévouée. Rien peut-être ne fait trembler davantage pour l'avenir de la Russie que l'éducation que les jeunes filles y reçoivent dans les établissements publics, et même quelquefois dans l'intérieur des familles; rien n'y serait plus nécessaire que la création de maisons semblables à celles du Sacré-Cœur : il est impossible d'imaginer une autre

barrière aux envahissements rapides et terribles de l'incrédulité. Si, au lieu de passer l'Océan, mademoiselle Élisabeth Galitzin avait pu fonder en Russie des maisons de son ordre, quels fruits de bénédiction et de salut n'en recueillerait-on pas aujourd'hui? On me répondra que cela n'était pas possible. Quels sont ces grands intérêts qui ne peuvent être sauvegardés qu'en laissant se former des générations de libres penseuses? Cela vaut la peine d'y réfléchir.

J. GAGARIN.

OBSERVATIONS SUR L'ORTHOGRAPHE, OU ORTOGRAFIE FRANÇAISE, par Ambroise-Firmin DIDOT. Paris, 1868.

Les gens d'un certain âge se soucient peu de révolutions ou de réformes; et moi qui ne suis pas encore précisément ce qu'on appelle un vieillard, j'avoue que je ne vois pas volontiers les Allemands imprimer déjà plusieurs volumes avec une orthographe nouvelle qui me dépayse (celle de Grimm, peut-être). Cependant M. Ambroise-Firmin Didot ne craint pas de porter la cognée dans notre grammaire française, au moins pour la partie orthographique; et même il dédie son ouvrage *à Messieurs de l'Académie française.* Avec un homme de cette valeur et de cet âge, on ne peut attribuer ce livre à des empressements de jeunesse, ni au désir de simplifier les choses pour soi-même. Si le grec pouvait faire embarras à bien des gens, ce ne serait pas pour M. Didot, sans doute. Mais il prend pitié de tant de personnes qui ne pénètrent pas dans les origines ou motifs quelconques de nos préceptes souvent un peu arbitraires, et montre même en plus d'une occasion que ces principes ont subi bien des variations. Il faut lire son livre pour voir ce que notre pauvre langue a supporté d'alternatives avant d'aboutir au point actuel où maintes gens instruits ont encore besoin de se consulter un instant pour arrêter la véritable écriture de tel ou tel mot qu'ils envoient à l'imprimeur.

M. Didot a poussé le zèle jusqu'à imprimer une seconde édition de son livre avant l'épuisement de la première, parce qu'il rencontrait des documents nouveaux. De fait cet ouvrage est un plaidoyer historique singulièrement curieux, qui résume presque toutes les réclamations faites depuis plusieurs siècles pour obtenir une orthographe simplifiée. Il mériterait qu'on l'étudiât comme histoire littéraire des efforts tentés depuis cinq cents ans chez nous pour briser des entraves beaucoup trop pesantes, et souvent assez mal justifiées. La célèbre règle du participe passé, que bien des professeurs tiennent pour une pierre de touche de la bonne éducation, n'a vraiment pas le sens commun; à moins qu'elle ne soit un filet tendu sur la route pour empêcher les bonnes gens de parvenir à prendre place parmi *les gens comme il faut.* Comment les langues italienne et espagnole, par exemple, n'y voient-elles aucun embarras dans des circonstances toutes semblables à celles où un instituteur français trouve l'occasion de difficultés sans nombre?

M. A.-F. Didot en dit bien d'autres, et montre même que l'Académie française s'est déjugée peu à peu dans l'édition de son dictionnaire. Bien des pas peuvent se faire encore; et sans aller peut-être tout d'un coup jusqu'aux hardiesses de M. Marle, n'est-il pas urgent de donner à notre langue un aspect plus abordable? M. Didot ne pousse pas à

l'adoption d'un système de réforme *absolue* ; il juge cependant que la raison, le génie de notre langue, les analogies et le vœu de bien des hommes distingués, demandent quelques pas plus hardis en avant.

Cela se fera-t-il? J'ai grand peur que non, et j'y aurais, toutefois, grand regret. Car il est vraiment déplorable que les langues anglaise et française, si répandues dans le monde, soient hérissées de difficultés gratuites dont il serait temps de faire justice. J'ai souvent pensé que les grammaires étaient une des suites malheureuses du péché d'Adam. En tout cas, elles remontent du moins jusqu'à la tour de Babel, où il ne semble pas que Dieu fût content de l'humanité. Si cependant, avec les chemins de fer et les relations multipliées que les peuples doivent avoir aujourd'hui, on ne peut plus guère se passer de connaître tolérablement quatre ou cinq langues, rendons au moins la nôtre un peu plus abordable même entre nous.

Celui qui trouverait pareil souhait bien radical n'a qu'à parcourir le livre de M. A.-F. Didot; il y verra beaucoup plus de raison et de mesure que je ne saurais le dire en quelques pages. J'avouerai bien que son titre m'avait un peu effarouché d'abord. Encouragé par le nom du docte compilateur, j'ai passé outre, et lui applaudis de grand cœur maintenant. On y apprendra quantité de faits trop peu connus, même des grammairiens de profession ; et l'on ne pourra guère le lire attentivement sans passer à son avis. C. C.

GALLIA ORTHODOXA, D'APRÈS L'AUTOGRAPHE DE BOSSUET. 1 vol. grand in-8° de 500 pages. Bruxelles, Fr. Vromant. Paris, Hurtrel.

Cinq cents pages de Bossuet, publiées d'après un manuscrit autographe, portant un titre inconnu jusqu'ici dans la collection de ses œuvres, et qualifiées d'ouvrage nouveau par un journal aussi sérieux que le *Journal de Bruxelles*, voilà certes de quoi créer une légitime sensation. Et pourtant certaines phrases du journal donnaient à entendre que l'expression d'ouvrage nouveau, et par conséquent inédit, restait encore bien en dessous de la réalité. Nous ne pouvions en croire nos yeux. Nous allions donc avoir un livre authentique où Bossuet rétractait et réfutait lui-même la fameuse *Defensio Declarationis Cleri Gallicani*, que désormais il faudrait ranger parmi les apocryphes. Ce bel article étant malheureusement un peu long, nous n'en citerons que le dernier paragraphe.

De Maistre avait donc bien raison de dire, en parlant de l'œuvre faussement attribuée jusqu'ici à l'illustre prélat : « Jamais je ne me déterminerai à mettre « sur le compte d'un homme non moins célèbre par ses vertus que par son « génie ces criminelles erreurs exhumées de je ne sais quel manuscrit qua- « rante-un ans après sa mort; rien ne saurait sur ce point ébranler ma « croyance. » C'est donc avec une joie bien légitime que le monde catholique accueillera le nouvel ouvrage, l'œuvre vraie du grand Bossuet, et c'est avec bonheur que nous nous empressons d'en signaler la publication à tous les amis de la vérité, de la justice et de la foi. Il faut bien qu'on sache enfin ce que « l'aigle de Meaux » pensait du gallicanisme et le rôle qu'il attribuait à l'Église de France à l'égard de la Papauté. L'Église aura à se réjouir de la découverte du véritable manuscrit de Bossuet.

Hélas! le lendemain toute cette fantasmagorie disparaissait. Le même journal qui avait ouvert ses colonnes à la réclame, insérait la

lettre suivante adressée par « un ecclésiastique très-attaché aux doctrines romaines. »

Nous croyons rendre service à nos lecteurs en la reproduisant tout entière.

« Je crains fort que l'auteur du compte rendu de la *Gallia orthodoxa*, trompé par la *Préface* du livre, n'ait été induit en erreur touchant la valeur de l'ouvrage dont il parle. Ce qui est bien certain, à mon avis, c'est que les éloges qu'il décerne tendent à donner au lecteur de bonne foi des idées contraires à la vérité. Qui ne croirait, après avoir parcouru le compte rendu et la *Préface* de la *Gallia orthodoxa*, que nous sommes en présence d'une rétractation de Bossuet, d'une œuvre où il foudroie le gallicanisme? Or, il n'en est pas ainsi. Les quatre livres que l'on vient de *réimprimer* sont peut-être ce qu'il y a de plus accentué en faveur des doctrines gallicanes. Quelques notes, jetées à la fin de certains chapitres ou reléguées à la fin du volume, n'affaiblissent guère les arguments de l'évêque de Meaux. On comprend qu'il ne suffit pas de quelques lignes empruntées à de Maistre, au cardinal Litta ou à Orsi pour détruire un ensemble de raisonnements serrés et vigoureux, œuvre d'un grand génie, égaré, il est vrai, mais gardant cependant toute sa vigueur de logique et la force de son intelligence. Nous employons à dessein le mot *réimprimer*, en parlant de la *Gallia orthodoxa*, car ce qu'on nous donne comme du neuf se retrouve mot pour mot dans la *Defensio*, que renferment les éditions complètes de Bossuet. Que l'on consulte, par exemple, les volumes 32 et 33 de l'édition Lebel, de Versailles, et l'on verra que, pour éditer la *Gallia orthodoxa*, il a suffi de prendre un exemplaire imprimé de la *Defensio*, de biffer quelques mots et de changer quelques titres. Les livres V, VI, IX et X du premier ouvrage avec le *corollarium* du livre XI sont devenus les quatre livres et le corollaire du volume dont on annonce la publication.

« En lisant les notes où l'éditeur nous avertit que Bossuet ajoute, efface, modifie, on pourrait se figurer que les changements indiqués sont inédits. Ils se retrouvent dans les éditions de Bossuet postérieures à 1745. L'édition de Luxembourg, publiée en 1730, sur des manuscrits de la première rédaction, est la seule qu'atteignent les remarques du nouvel ouvrage, et depuis longtemps tout le monde savait le peu de confiance que mérite cette édition.

« L'éditeur aurait rendu service à l'histoire ecclésiastique en écrivant une dissertation de quatre pages, où il avait prouvé, ce qui n'est pas clair du tout, que Bossuet ne voulait garder que quatre livres de la *Defensio*, plus le *corollarium*.

« S'il avait aussi pris la peine de montrer clairement que la *Dissertatio prævia* n'est pas de Bossuet, quoique citée au commencement de la seconde rédaction, nous lui en aurions été très-reconnaissant.

« Aujourd'hui que les doctrines romaines, toujours si chères aux théologiens belges, s'affirment partout hautement, nous ne voyons pas quel but on a pu se proposer en donnant une nouvelle édition de l'œuvre de Bossuet, si hostile à la suprématie du Saint-Siége. Si la préface et certaines notes surtout ne décelaient un écrivain très-attaché à la doctrine commune, on aurait pu croire que cette publication était l'œuvre d'un gallican.

« Pour résumer ce que nous pensons de la *Gallia orthodoxa*, nous croyons que, si l'ouvrage ne fait pas grand mal, il n'est certainement pas appelé à faire grand bien, et qu'il ne fera que double emploi dans la bibliothèque des ecclésiastiques. »

I. C.

L'un des Gérants : C. SOMMERVOGEL.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

LA QUESTION IRLANDAISE

EN 1869

Demain, 16 février, s'ouvrira à Londres le huitième parlement du règne de Victoria. La question irlandaise qui va s'y débattre a pris, depuis trois ans, un tel développement et une telle importance qu'elle semble avoir complétement absorbé toutes les autres. Le peuple des trois royaumes, si accoutumé qu'il soit à surveiller lui-même la gestion de toutes ses affaires, n'a porté son attention, durant les dernières élections, que sur cette seule affaire. Ses représentants, si diversifiés qu'ils soient par leurs antécédents, leurs opinions et leurs talents, ne forment plus aujourd'hui que deux classes, il faudrait dire deux camps, suivant le drapeau qui doit les guider sur ce terrain.

Sur le continent même, où les questions purement britanniques sont généralement peu étudiées et peu connues, l'attention s'est peu à peu tournée de ce côté. On a senti qu'il y avait dans ce débat un intérêt catholique et par conséquent universel; car tous les peuples catholiques sont liés par une étroite solidarité. Aussi la question irlandaise ne se présente pas à eux comme une froide question étrangère. Nous avons vu des sages dont les méditations politiques ne franchissent jamais les frontières de leur pays, chercher à se renseigner sur ces débats. Dans la sphère tranquille où se cantonnent ces philosophes, le câble transatlantique ne donne guère de secousses; les transformations des nations voisines les laissent dans l'indifférence, les remaniements possibles de la carte européenne ne les préoccupent que médiocrement, la question d'Orient ne fait plus que les ennuyer, et ils ont à peu près

oublié la Pologne. Naguère encore ils ne prenaient parti que dans la suprême question du siècle, dans la question romaine. Et voici pourtant que, réveillés de leur apathie, ils manifestent aujourd'hui à l'égard de l'Irlande une vive et généreuse curiosité.

A la veille du grand débat qui doit animer la session de 1869, on veut être en mesure d'en suivre les péripéties. Nous essaierons donc de faire connaître d'abord l'étendue et la nature du terrain sur lequel les deux grands partis vont se rencontrer; d'exposer ensuite les dernières phases de la lutte et les positions conquises durant la campagne de 1868; et enfin de donner une juste idée des forces qui sont en présence.

I

La nation irlandaise, qui forme aujourd'hui les quatre cinquièmes des habitants de l'Irlande, a été soumise pendant trois siècles à un régime dont le but avoué était de la détruire. Elle n'a pas disparu dans la tourmente; mais elle y a perdu une proportion énorme de sa population, les neuf dixièmes de ses terres, toute son industrie, ses lois, ses arts, sa littérature, en un mot ses richesses matérielles et intellectuelles. Une seule chose lui est restée, celle que ses ennemis voulaient avant tout lui ravir, sa foi catholique. Tout le monde connaît en gros l'histoire de cette longue persécution; nous n'avons pas l'intention de la raconter en détail. Nous ne l'avons rappelée que pour expliquer comment à la fin du XIXe siècle, dans un des pays les plus civilisés de l'Europe, on trouve encore un état de choses qu'on ne voudrait croire possible que dans des temps barbares et dans des contrées lointaines. Cet état de choses est un legs des siècles précédents; il n'existe aujourd'hui que parce qu'il a longtemps existé. Telle est la force de l'habitude, surtout en Angleterre; elle donne un air tout naturel aux institutions les plus révoltantes. La prescription absout l'injustice. Aussi aux yeux de bien des Anglais, la race irlandaise a grand tort si elle ne se montre pas satisfaite d'une oppression qui après tout est aujourd'hui bien plus tolérable qu'autrefois. Heureusement, hâtons-nous de le dire,

les Anglais qui pensent le contraire sont en majorité. Ils reconnaissent que l'Irlande a de justes griefs, et qu'il est temps de lui rendre justice.

Justice à l'Irlande, mais justice complète! tel est le programme du parti qui a triomphé aux dernières élections. Car il ne faut pas s'y méprendre, la suppression de l'Église officielle est la partie la plus saillante, mais ce n'est qu'une partie du programme actuel. Ce que veulent aujourd'hui le pays et le parlement, c'est le redressement de tous les griefs irlandais, c'est la résurrection complète de cette nation généreuse que trois siècles d'oppression n'ont pu anéantir. On a jusqu'ici essayé divers remèdes, toujours insuffisants; mais aussi on n'a jamais voulu accorder à l'Irlande que ce qu'on ne trouvait pas moyen de lui refuser. Cette politique avare est désormais condamnée comme inintelligente; et l'on veut d'un seul coup supprimer tous les restes, et autant que possible toutes les traces des injustices passées. C'est dans ce sens et avec cette étendue que, dès le début de la session de 1868, la question irlandaise se dressa devant le parlement. Dès lors, en effet, la discussion mit parfaitement en relief les trois principaux besoins de l'Irlande : l'instruction publique, le règlement de la propriété foncière, l'égalité religieuse.

Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour l'instruction publique? Trois colléges mixtes, que sir Robert Inglis a flétris depuis longtemps du nom mérité de *Godless* (sans Dieu), voilà tout ce qu'on a octroyé à quatre millions et demi de catholiques. Ni charte, ni dotation pour leur université. Tandis que pour le million de protestants que la conquête a acclimatés dans l'île, on a fondé à Dublin le *Trinity College* avec 190 acres de terre (77 hectares) et un revenu annuel de plus de 30,000 livres sterling (750,000 fr.).

Et relativement à la propriété foncière, qu'a-t-on fait pour protéger les fermiers? Dans une province, il est vrai, les rapports du propriétaire et du fermier sont réglés par une sorte de droit coutumier; mais dans les trois autres provinces, il n'existe sur ce point ni lois, ni coutumes. Les paysans sont *tenants at will*, tenanciers à volonté, c'est-à-dire qu'ils peuvent à tout moment être congédiés pour n'importe quelle

raison, ou même sans aucune raison, suivant le caprice du propriétaire ou de son agent. Toutes les améliorations dans la culture, toutes les constructions nécessaires à l'exploitation, deviennent la propriété du maître du sol, mais elles sont à la charge du tenancier. De son côté celui-ci n'a aucune garantie qu'en améliorant sa ferme il tirera quelque profit de son travail et de ses sacrifices. Au contraire, ces améliorations feront augmenter son loyer, et il n'en résultera pour lui que l'alternative de payer lui-même pour les peines qu'il se sera données, ou d'abandonner le fruit de ses peines à un nouveau fermier. Pour envenimer encore ce que de semblables institutions ont de pernicieux, il se trouve qu'un grand ombre des propriétaires de ce sol confisqué résident hors du pays, et que leur pouvoir est confié, tout exorbitant et irresponsable qu'il est, à des agents dont l'intérêt personnel est souvent opposé à celui du fermier. Faut-il s'étonner qu'avec un pareil système, l'agriculture soit partout en souffrance? L'Irlande ne produit que la moitié, quelques-uns disent le cinquième, de ce que le sol est capable de donner.

Le troisième grief est l'existence d'une Église officielle protestante, trophée insultant et odieux dont la seule raison d'être est qu'il rappelle à toute heure à l'Irlande qu'elle n'est qu'un pays conquis. Plus que les deux autres, cette partie de la question renferme un programme. Il est impossible d'y prendre un parti sans déclarer en même temps si l'on veut ou non que l'Irlande soit traitée désormais comme les deux autres royaumes de la monarchie. Aussi c'est principalement sur ce terrain qu'ont porté les débats de l'année dernière. Nous nous contentons de l'indiquer ici, parce que nous aurons à y revenir tout à l'heure en rendant compte de ces débats.

Ce que nous voulons dès l'abord mettre en lumière, parce qu'on pourrait s'y tromper, c'est que la question irlandaise, telle qu'elle va s'agiter en 1869, a pour objet non un redressement quelconque de ce troisième grief, mais le redressement complet des trois grands griefs, et de ceux de moindre importance qui viennent se grouper à l'entour. L'opinion publique des trois royaumes s'est énergiquement prononcée dans ce sens, par l'organe de la presse qui la représente si

fidèlement. Les journaux des deux partis, tout en portant leur principal effort sur le point le plus saillant de la controverse, ont continuellement rappelé les deux autres; et l'on peut voir également dans les affirmations catégoriques et absolues des journaux libéraux, et dans les accusations de radicalisme que leur jetaient les journaux du parti tory, la preuve qu'il ne s'agit plus désormais de transactions et de demi-mesures. Mais l'opinion publique s'est prononcée plus clairement encore dans les élections. Les cris de *Justice à l'Irlande!* d'un côté, de *Notre glorieuse constitution!* de l'autre, ont aujourd'hui un sens qui n'est plus équivoque, parce qu'ils s'éclairent mutuellement; et ce sont ces deux cris qui ont rallié les électeurs dans l'accomplissement de leur devoir national. Le résultat même de ces élections n'est pas moins significatif; si l'on voulait encore se contenter de leurres et de palliatifs, on n'aurait pas renversé le ministère Disraeli, qui dès le début de la discussion n'a pas manqué de présenter un programme tout composé de semblables mesures. Enfin pour ne laisser aucun doute sur les intentions de la majorité, M. Gladstone, l'illustre chef de ce grand mouvement, le plus honnête et le plus franc des hommes d'État, a tenu à ne pas ménager les expressions en exposant son programme devant ses électeurs et devant le pays tout entier. Nous avons sous les yeux les magnifiques discours qu'il prononça dans cette célèbre tournée électorale à travers le Lancashire, et désirant en traduire ici un passage qui vienne à l'appui de notre assertion, nous en rencontrons un si grand nombre que nous éprouvons à la lettre l'heureux embarras du choix. Voici ce qu'il disait à Wigan, vers la fin d'octobre :

« L'Église d'Irlande nous offre, il est vrai, une grande question. Mais cette question même n'est qu'un membre d'un groupe de questions. Il y a l'Église d'Irlande, il y a le sol de l'Irlande, il y a l'instruction publique de l'Irlande, il y a beaucoup d'autres points; tout cela dépend d'une question plus vaste qui les domine toutes. Ce ne sont là que des branches qui sortent d'un tronc, et ce tronc c'est l'arbre appelé Domination Protestante (*Protestant Ascendancy*). Messieurs, je compte sur cette nation protestante, pour ren-

verser la domination protestante, laquelle, en prétendant servir la religion dont elle se sert, au lieu de sanctifier la politique, profane la religion. C'est pour faire la guerre à ce système que nous nous sommes unis. Tant qu'il subsistera, notre serment nous liera contre lui; contre lui je viens demander votre secours. Nous avons déjà, je l'ai dit, payé des à-compte à l'Irlande; mais la masse du peuple irlandais serait indigne de la liberté, si des à-compte pouvaient la satisfaire, si elle se contentait d'autre chose que d'une complète justice. Nous voulons donc la destruction de ce système, lequel, en dépit des mesures qui jusqu'ici l'ont écloppé et mutilé, existe encore aujourd'hui. Oui, il est là, comme un grand arbre malfaisant, levant encore sa tête au ciel, empoisonnant l'atmosphère et couvrant de ténèbres le sol où son ombre s'étend. Il est encore là, messieurs; mais enfin, nous l'espérons, son jour est venu, la hache est à sa racine, il tremble et vacille de la tête aux pieds. Encore un coup de hache, le coup de hache de ces élections. Alors nous le verrons tomber, et pour toujours; et au jour de sa chute, le cœur de l'Irlande bondira de joie, l'âme et la conscience de l'Angleterre et de l'Irlande éprouveront une noble satisfaction, et sentiront qu'on a fait enfin quelque chose pour accomplir un devoir national, pour approfondir et élargir les fondements de la puissance publique, de l'ordre et de la paix. »

M. Gladstone est un brillant orateur, d'une incroyable fécondité. Dans cette vaste série de harangues, que le télégraphe expédiait aux journaux de Londres pendant qu'elles se prononçaient, et que les journaux jetaient ensuite par centaines de mille exemplaires aux lecteurs avides, on peut dire que jamais il ne se répète. Mais le fond du passage que nous venons de citer, fait exception à cette règle. Il se retrouve dans presque tous ces discours; et même quelques jours plus tard, dans une autre ville du Lancashire, à Preston, nous surprenons l'orateur à répéter les mêmes idées presque dans les mêmes termes. Telle est sa sincérité et sa conviction, telle est à ses yeux l'importance de cette politique. Nous dirons bientôt quelles raisons puissantes nous avons de prendre ces paroles tout à fait au sérieux. Il nous suffit d'ajouter ici, qu'au jugement des hommes les plus

éclairés de son parti, il n'a pu avoir en vue, quand il les prononçait, de capter les suffrages de ses auditeurs ; et que s'il avait mis en œuvre en cette circonstance le genre d'habileté qui distingue son adversaire politique, M. Disraeli, il les aurait bien plutôt adoucies ou supprimées.

Nous les acceptons donc dans leur sens littéral comme le véritable programme du parti qui vient de triompher, et nous nous associons au vœu patriotique qui les termine. Puisse-t-il se lever bientôt le jour où l'Angleterre aura le droit de se dire en son âme et conscience qu'elle a accompli ce devoir national ! Alors elle aura réellement, comme le prophétise M. Gladstone, consolidé sa propre puissance, et nous ajoutons qu'elle aura en même temps effacé une tache honteuse qui souille sa réputation. Les étrangers qui, obligés à bien des points de vue de la mettre au premier rang des nations, peuvent encore aujourd'hui lui reprocher les effets de son ancien fanatisme et de son ancienne intolérance, ne pourront plus à ce dernier point de vue la ranger ignominieusement derrière la Turquie, un peu en avant de la Russie. Elle éprouvera une fois de plus la vérité de ce proverbe si fréquemment cité dans sa langue : *Honesty is the best policy*, la meilleure des politiques, c'est l'honnêteté. Proverbe moins désintéressé sans doute, moins sublime, mais presque aussi beau, et certainement aussi utile à la société que notre vieil adage : Fais que dois, advienne que pourra !

II

On n'arrive pas d'un bond à la perfection. Les sociétés, plus encore que les individus, sont soumises à cette loi. Elles peuvent bien parfois, en quelques jours de révolution, reculer de plusieurs années ; mais elles ne peuvent jamais avancer qu'à pas lents. C'est que toute réforme, même salutaire et urgente, a ses inconvénients ; et sans compter les nombreux intéressés dont elle blesse les injustes prétentions, il se trouvera toujours beaucoup d'esprits honnêtes, qui seront plus frappés de ses inconvénients que de ses avantages et de sa nécessité. Ne nous plaignons pas de cette lenteur, c'est une garantie. Mais félicitons la société dont les institu-

tions permettent alors à la vérité de s'affirmer librement et de s'imposer à la discussion. On peut toujours compter, telle est la puissance du vrai, que le bon sens et la justice arriveront peu à peu à s'y faire jour, et à se dégager du chaos des passions et des préjugés. Il ne faudra plus alors qu'une circonstance favorable pour faire converger les convictions éparses, et la réforme sera prête à s'accomplir.

Nous venons de tracer en termes généraux l'histoire de la grande réforme irlandaise durant les années qui précédèrent 1868. La circonstance qui, à la fin de cette période, apprit à l'Angleterre qu'elle voulait désormais rendre justice à l'Irlande fut, chose étrange, la terreur soudaine que répandit alors le fénianisme. La publication en Irlande des déclamations frénétiques des fénians d'outre-mer, quelques crimes audacieux se succédant rapidement dans les deux îles, et suivis de menaces encore plus sauvages, firent une telle impression sur ce peuple ordinairement plus calme, qu'en peu de jours quarante mille constables spéciaux, volontaires de la sûreté publique, s'enrôlèrent dans la seule ville de Londres. Contrairement à l'usage, cette panique fut suivie d'une réflexion salutaire. Le triste état de l'Irlande en fut l'objet, et grâce aux convictions précédemment acquises il fut bientôt reconnu que le plus simple était de couper le mal dans sa racine, en enlevant au vrai peuple irlandais tout juste sujet de mécontentement. Telle fut du moins l'opinion de la majorité; et même parmi les membres du cabinet tory, on entendit lord Stanley déclarer, dans un banquet à Bristol, que l'heure était enfin venue de traiter sérieusement la question irlandaise.

Le 25 février, la retraite de lord Derby appelait M. Disraeli au poste de premier ministre, et à la direction ostensible d'un parti que depuis longtemps déjà il commandait en réalité. Ce parti, le vieux parti tory, appelé depuis le parti conservateur, et qui tout récemment s'est décoré du nom de constitutionnel, était, grâce à ses liaisons avec les orangistes, profondément hostile à l'Irlande catholique. M. Disraeli ne le cédait en habileté à aucun chef de parti. Et pourtant il faut voir dans le remaniement qui l'appelait publiquement au premier rang, un véritable bonheur pour la cause irlan-

daise. Les grands talents du nouveau ministre en faisaient sans doute un adversaire redoutable; mais tandis que sa supériorité intellectuelle l'imposait comme chef aux tories qui, dans leur fausse position de gouvernement en minorité, n'auraient pu sans lui se maintenir une semaine au pouvoir; ses qualités morales, très-connues et peu prisées en Angleterre, devaient leur enlever rapidement ce qu'ils avaient acquis par de longs services et que le grand nom de lord Derby contribuait puissamment à leur conserver, l'estime et la considération. M. Disraeli allait sans doute retarder l'heure de la justice; mais pendant ce délai les partisans de la justice devaient augmenter en nombre, et leurs exigences devaient de jour en jour devenir plus vastes et plus impérieuses.

Dès l'ouverture de la session de 1868, lord Mayo, secrétaire d'État pour l'Irlande, avait à proposer la continuation de la mesure exceptionnelle de sécurité, nécessitée dans ce royaume par l'agitation féniane, la suspension de l'*Habeas corpus*. Ce fut l'occasion d'une première escarmouche parlementaire. Mais la mêlée devint générale lorsque M. Maguire, député catholique irlandais, souleva enfin la question irlandaise dans toute son étendue. Il devint dès lors évident que la chambre des communes exigerait des mesures efficaces. Aussi M. Disraeli se vit contraint d'annoncer qu'il avait un plan arrêté, un plan vraiment libéral, que lord Mayo viendrait développer dans quelques jours. N'était-ce qu'un moyen de gagner du temps? Ou bien avait-il réellement un plan à proposer, et recula-t-il ensuite devant l'impossibilité de le faire agréer à ses collègues et à son parti? Toujours est-il que le discours promis de lord Mayo, un des plus interminables que le parlement ait jamais entendus, ne fut qu'une désolante énigme, d'où les Œdipes de la chambre ne purent qu'à grand' peine extraire à peu près ce qui suit : 1° Pour régler la propriété foncière, le gouvernement ne propose rien, mais se tient prêt à accepter toute proposition qui pourra se produire, si elle lui paraît convenable. 2° Pour établir l'égalité religieuse, il vaudrait mieux élever les uns que d'abaisser les autres, ou, pour parler le langage du cabinet, niveler en haussant (*levelling up*) plutôt que de niveler en baissant (*levelling down*). Et 3° pour preuve de ce désir, on a l'intention de

doter une université catholique. Voilà ce que M. Disraeli avait annoncé comme un plan bien défini et parfaitement libéral. Ajoutons que personne au fond ne croyait qu'il eût réellement l'intention que lui prêtaient les paroles de lord Mayo de doter une université catholique, et que, deux mois plus tard, il n'hésita pas à déclarer lui-même qu'il n'y avait jamais songé. Ces finesses ne sont pas rares dans sa carrière parlementaire; et certaines personnes y voient de l'habileté. Il faut convenir pourtant qu'en cette circonstance, malgré toute son habileté, il donnait beau jeu à ses adversaires.

On le lui fit bien voir. Cette première phase du débat amena enfin dans l'arène le chef de l'opposition. M. Disraeli n'avait pas de plan; M. Gladstone venait en proposer un. Le temps était venu de déraciner entièrement la domination protestante, cause de tout le mal. La question du sol était une question vitale; mais pour donner un gage certain, il fallait s'en prendre avant tout à l'Église anglicane d'Irlande. Cette Église, en tant qu'Église établie ou officielle, devait être supprimée.

On eut alors un singulier spectacle, assez rare dans la chambre anglaise, mais auquel nous sommes accoutumés sur le continent : M. Disraeli, à qui personne ne suppose la moindre conviction religieuse, invoquant la religion et les sentiments religieux du peuple anglais contre M. Gladstone un des membres les plus sincèrement religieux de l'Église anglicane. Mais le premier ministre eut d'autres arguments. Il accusa son adversaire « d'avoir imaginé la crise irlandaise pour l'avantage de son parti. » C'était spécieux, et cela fut répété sur tous les tons par tous les journaux conservateurs. Mais parler ainsi, c'était s'avouer vaincu, et reconnaître qu'on avait contre soi la majorité. Cette majorité, en effet, était prête à se rallier. Elle s'était divisée en 1866 sur la question de la réforme parlementaire; le cabinet de lord Russell et de M. Gladstone avait dû se retirer, et les tories avec lord Derby et M. Disraeli étaient depuis lors au pouvoir. Il devenait maintenant évident que la question de l'Église d'Irlande allait rapprocher les bataillons épars, et que M. Disraeli, à peine en possession du titre de premier ministre, était sérieusement menacé. Aussi, en terminant sa réponse, il fit dès lors entrevoir ce qui devait être sa suprême ressource, et déclara

qu'il ne reconnaissait pas au parlement le droit de trancher une pareille question sans consulter la nation ; donnant ainsi à entendre qu'il était prêt à dissoudre la chambre plutôt que de sacrifier son poste.

Cette menace n'eut pas plus d'effet que ses arguments. Quelques jours plus tard, le 23 mars, M. Gladstone proposait à l'approbation de la chambre les trois célèbres résolutions dont nous donnons ici une traduction aussi littérale que possible :

1° Que dans l'opinion de cette chambre, il est nécessaire que l'Église établie d'Irlande cesse d'exister comme établissement, en tenant compte de tous les intérêts personnels et de tous les droits individuels de propriété ;

2° Qu'en s'attachant aux considérations précédentes, il est expédient d'empêcher la création, par l'exercice du patronage public, de nouveaux intérêts personnels, et de borner les opérations des commissaires ecclésiastiques d'Irlande, aux objets de nécessité immédiate ou impliquant des droits individuels, jusqu'à la décision finale du parlement ;

3° Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour la prier humblement de vouloir bien, en vue desdites intentions, mettre à la disposition du parlement les intérêts qu'elle a dans les biens assignés aux archevêchés, évêchés et autres dignités et bénéfices d'Irlande, ou confiés à leur garde.

Pour bien comprendre ces résolutions, un lecteur français doit se rappeler que la nomination aux bénéfices dans l'Église anglicane n'appartient pas purement et simplement à l'autorité ecclésiastique. Les *patrons* ont le droit de présenter le candidat ; ce droit de patronage peut se vendre, et se transmet de fait comme toute autre espèce de propriété. M. Gladstone ne veut en aucune façon priver les bénéficiaires actuels ou les patrons de ce qui a été jusqu'ici considéré comme leur propriété. Il demande qu'on s'abstienne désormais, autant que possible, de créer de pareils droits ; mais là où ils existent il faut ou les respecter ou leur attribuer une juste compensation. Heureusement il se trouve que la majeure partie du patronage irlandais appartient, non à des particuliers, mais à la couronne ; c'est le patronage public dont il s'agit dans la seconde résolution, et qui évidemment ne doit exiger

aucune compensation. La commission ecclésiastique dont parle cette même résolution, fut instituée par un acte du parlement en 1833 sous lord Derby, pour percevoir les revenus de certains évêchés supprimés et les appliquer soit à l'érection d'églises, soit à fournir de ministres résidants les paroisses protestantes qui en auraient le plus besoin. Nous donnerons une idée des opérations de cette commission en citant les deux faits suivants, qui ont été allégués par M. Gladstone dans le cours de cette discussion. En 1867 elle érigea en bénéfice distinct la paroisse de Newton Lennan et assigna au clergyman un traitement annuel de 331 livres sterling (8275 fr.). Cette paroisse comptait 4 anglicans à côté de 1142 catholiques. En 1868 une autre paroisse fut érigée à Kilmoylan. On lui donna un clergyman avec un traitement de 291 livres sterling (7275 fr.). Et là encore il n'y avait que 4 paroissiens perdus au milieu de 2769 catholiques. Si l'on réfléchit qu'en érigeant de semblables paroisses la commission se conformait exactement à son règlement, on admettra l'urgence de la seconde résolution. Quant aux intérêts de la reine dans les biens de l'Église d'Irlande, ils ne comprennent pas seulement son droit de patronage. Depuis la réforme, les revenus des évêchés et d'autres bénéfices vacants dans l'Église anglicane appartiennent légalement à la couronne. La reine Élisabeth eut toujours grand soin d'entretenir ces vacances qui lui profitaient. La reine Victoria n'agit plus de même, mais elle a les mêmes droits. Or la constitution anglaise veut que le parlement ne puisse toucher aux droits et aux revenus de la couronne, qu'avec l'autorisation du souverain; voilà pourquoi, dans la troisième résolution, on se propose de lui demander cette autorisation.

Ces résolutions n'étaient pas des lois. En les votant la chambre ne faisait autre chose que se tracer une ligne de conduite. Mais on comprend que le parti tory ne pouvait souffrir qu'on les adoptât. Nous ne dirons pas en détail comment lord Stanley, tout en s'y opposant, leur fit de telles concessions que M. Gladstone put dire : « J'avais toujours regardé comme bien court le fil de vie qui reste encore à l'Église d'Irlande. Mais depuis que le noble lord a déposé son amendement vendredi dernier sur cette table, j'ai regardé

ce fil comme bien plus court encore. » Plus entier dans ses convictions, le ministre de l'intérieur, M. Gathorne Hardy, se posa carrément en adversaire des résolutions. Quant à M. Disraeli, il laissa tout le monde dans le doute. On se demandait à quelle manœuvre il allait avoir recours. L'opinion se répandit partout qu'il était probablement en train de faire sur cette question, comme sur celle de la réforme électorale, l'*éducation de son parti*, et que bientôt peut-être il viendrait proposer à la chambre, pour l'abolition de l'Église d'Irlande, un plan plus radical encore que celui de ses adversaires. Mais cette éducation eût été par trop difficile; nous citons ces bruits uniquement pour montrer la haute idée qu'on se faisait généralement de son savoir-faire, de son audace et de l'élasticité de ses principes. Quoi qu'il en soit, si jamais il conçut un pareil projet, il eut la sagesse d'y renoncer.

L'amendement de lord Stanley portait que, bien que la position de l'Église protestante d'Irlande exigeât de grandes modifications, il était désirable de les réserver pour le futur parlement. 330 voix contre 270 le rejetèrent. La même majorité déclara qu'il était convenable de prendre en considération les résolutions de M. Gladstone; mais comme on était alors au 4 avril, la discussion en fut remise jusqu'après les vacances de Pâques. A la reprise des affaires, la première résolution obtint une majorité de 65 voix et les deux autres passèrent bientôt après sans opposition. Un fait assez remarquable à cette période, c'est le peu d'intérêt et d'animation qu'offrirent les débats. La cause de l'Église officielle était si mauvaise, si peu capable de supporter la discussion, que ses partisans n'essayèrent jamais de la défendre par des raisons intrinsèques ou, comme disent les Anglais, *on its own merits*. Des récriminations, des exagérations, des procès de tendance, voilà tout ce que nous pouvons découvrir dans leurs arguments. Il était dès lors tout naturel que ses adversaires ne se missent pas en frais d'éloquence pour répéter à satiété les raisons claires et nettes qui la condamnaient.

Restait à transformer les résolutions en lois. Le premier pas dans cette voie, le seul qu'on ait tenté en 1868, fut un bill relatif à la seconde résolution, et destiné à suspendre pendant un an les nominations officielles aux bénéfices irlandais.

Ce bill, tendant à diminuer les prérogatives de la couronne, ne pouvait, comme nous l'avons dit, être *voté* qu'avec l'agrément de la reine ; et suivant l'usage reçu en pareil cas, on ne voulut pas même le *présenter* sans son consentement. Cette démarche donna lieu à une singulière méprise. On crut que la chambre voulait supplier la reine de s'interdire toute nomination pendant un an. Une pareille tentative eût été aussi contraire que possible à la constitution, puisqu'elle tendait à suspendre le cours légal des choses à la requête d'une seule des deux chambres. Lord Derby lui-même semble l'avoir comprise ainsi, et perdant toute patience à la chambre des lords, il accusa avec hauteur M. Gladstone de violer la constitution, et déclara que les ministres devaient avertir la reine et faire rejeter la demande de la chambre des communes. La reine, paraît-il, eut plus de sagesse que ses conseillers ; elle comprit que la chambre demandait simplement la permission de discuter un projet de loi, et accéda gracieusement à cette requête. Le bill de M. Gladstone fut donc présenté aux communes et obtint une majorité de 54 voix.

Mais à la chambre des lords, les conservateurs étaient considérablement plus nombreux que les libéraux. On ne fut pas longtemps à se demander s'ils jugeraient prudent de s'incliner devant la volonté si énergiquement exprimée de la chambre élective. Le 29 juin le bill fut rejeté par 192 voix contre 97. Cette décision mettait un terme à la campagne de 1868. Les lords en réformant le vote des communes en appelaient en réalité à la nation ; dès lors, le parlement n'avait plus qu'à hâter le moment où la nation pourrait se prononcer, en expédiant rapidement toute la besogne qui devait rendre possibles les élections prochaines. Il fallait étendre la réforme parlementaire à l'Écosse et à l'Irlande, il fallait arrêter les limites des circonscriptions, il fallait prendre des mesures contre la corruption et l'intimidation dans les opérations électorales. L'opposition victorieuse régla ces divers points avec le concours ou malgré la résistance du gouvernement. Enfin le 11 novembre le parlement fut dissous, et dans la semaine suivante les élections commencèrent.

Avant d'en rendre compte il nous faut retourner un moment à M. Disraeli que nous avons laissé quelque peu dans

l'ombre. Il jugea dès le début qu'il n'y avait qu'un moyen de sauver son parti; c'était de rallumer les cendres encore chaudes du fanatisme protestant. Il espérait par ce moyen exercer peut-être assez de pression extérieure sur la chambre pour déjouer les plans de son adversaire, et en tout cas remuer suffisamment les nouveaux éléments qu'il avait introduits dans le corps électoral, pour s'assurer un triomphe dans le futur parlement. Cette intention se dessina bientôt dans ses discours. Les journaux du parti en Angleterre et en Irlande le secondèrent bravement; deux surtout à notre connaissance, le *Standard* de Londres, et l'*Evening Mail* de Dublin, y consacrèrent un zèle sans bornes et toute l'intelligence dont ils étaient capables. Il publia lui-même dans ce but une lettre célèbre à laquelle il donna la date, fort pieuse sans doute, mais étrange sous sa plume, de *Maundy-Thursday* (Jeudi-Saint). Il y disait : « On parle d'une crise en Irlande. A mon avis nous sommes bien plutôt à la veille d'une crise en Angleterre; car un parti puissant avoue aujourd'hui son intention de détruire cette union sacrée entre l'Église et l'État qui a été la source principale de notre civilisation, et est encore la seule garantie de notre liberté religieuse. » D'après lui les ritualistes, sous la direction de M. Gladstone, conspiraient pour renverser le trône protestant de la reine et introduire en Angleterre la suprématie d'un souverain étranger. En un mot, il poussait le trop célèbre cri à l'aide duquel l'intolérance protestante parvint si souvent à ensanglanter les pages de son histoire : *No popery*, à bas le papisme! Ce cri fut répété. Il y avait alors dans le Lancashire un misérable, aux gages d'une société protestante qui comptait parmi ses directeurs le célèbre M. Whalley, le fanatique bouffon de la chambre. Cet homme, nommé Murphy, parcourait les cités manufacturières de l'Angleterre, haranguant la populace, répandant à profusion des livres obscènes dirigés contre la religion catholique, et ameutant les ouvriers protestants contre les catholiques irlandais qui, on le sait, abondent dans ces villes. Chacune de ses harangues était suivie de pillages, d'incendies, de luttes à main armée et de meurtres. M. Disraeli savait parfaitement qu'en parlant et en écrivant comme il le faisait, il se rendait solidaire de ces énormités. Il ne recula point devant cette ter-

rible responsabilité; le cri de *no popery* était sa seule chance de salut; il continua à le pousser, et au jour des élections il le faisait encore retentir devant ses électeurs du comté de Buckingham.

Cette triste manœuvre avait pour but direct le triomphe de son parti; il en employa une autre dans l'intention plus personnelle de se maintenir au pouvoir. Après l'échec que lui infligèrent les trois résolutions, il aurait dû se résoudre à abdiquer; mais cette haute position de premier ministre avait été le but suprême de toute sa carrière politique, et il ne l'occupait que depuis trois mois. Il savait fort bien qu'en présence d'une aussi formidable majorité, elle n'était guère tenable. Mais cette difficulté même tentait son caractère aventureux. Il partit pour Osborne où se trouvait la reine, et revint triomphant annoncer au parlement que Sa Majesté, qui tenait à lui, n'avait point voulu entendre parler de démission et lui avait donné le pouvoir de dissoudre la chambre s'il le jugeait nécessaire. Un ministre s'abritant derrière le trône est, en Angleterre du moins, une hérésie constitutionnelle. Cette idée, plus encore que la menace d'une dissolution, souleva dans la chambre une furieuse tempête; pendant plusieurs jours on y entendit un langage d'une violence extrême, et il s'y passa des scènes auxquelles depuis longtemps le parlement n'était plus accoutumé. La réflexion montra bientôt que cette dissolution, qui devait avoir pour conséquence ou d'imposer au pays l'inconvénient et la dépense de deux élections générales à quelques mois de distance, ou de laisser en souffrance les mesures les plus urgentes, n'était en réalité qu'un épouvantail. Plus que tout autre M. Disraeli devait la redouter, puisque son effet certain eût été de le renverser plus tôt, et de lui interdire ensuite, peut-être pour toujours, le retour au pouvoir. La majorité resta donc maîtresse des affaires. Elle laissa, tant était vif son désir de hâter l'époque des élections, M. Disraeli garder son poste, mais elle lui infligea l'humiliation d'avoir à céder sur presque tous les points. On dit qu'il n'y fut pas bien sensible. Il avait la gloire qu'il ambitionnait le plus : celle de se maintenir au suprême pouvoir dans des circonstances où tout autre que lui eût abandonné la partie.

Nous ne dirons ici qu'un mot des deux grands événements

qui terminèrent la campagne de 1868. Les élections de novembre donnèrent à la politique de M. Gladstone une majorité de 114 voix. M. Disraeli, dont nul n'osait encore prévoir la conduite, n'attendit pas, suivant l'usage, que le nouveau parlement s'assemblât; le 2 décembre, il alla à Windsor déposer au pied du trône la démission du cabinet tory, et M. Gladstone fut immédiatement chargé de former un ministère. Le reste du mois fut employé à préparer la session qui va s'ouvrir et en particulier à accomplir la formalité de la réélection des nouveaux ministres, exigée par un vieux statut de la reine Anne, auquel on s'accorde à ne plus trouver de raison d'être. Les ministres furent réélus sans opposition, et prêtèrent serment le 29 décembre. Puis le parlement se sépara, fixant, comme nous l'avons dit, au 16 février l'ouverture de la session de 1869.

III

Que pouvons-nous attendre de cette session? Les faits de la campagne précédente que nous venons de raconter, nous montrent déjà de quel côté penche la victoire; et si nous nous donnons la peine de passer en revue les forces qui sont en présence, nous y trouverons de nouvelles raisons d'espérer le triomphe de la cause irlandaise.

C'est d'abord bien évidemment de ce côté que se trouvent les gros bataillons de l'opinion publique. Or si nos lecteurs veulent bien se rappeler l'influence que cette force eut en France, il y a un peu plus d'un an, sur la question romaine, ils n'auront pas de peine à comprendre de quel poids énorme elle doit peser en Angleterre sur la solution de la question irlandaise. La manifestation la moins équivoque de cette opinion eut lieu dans les élections. Nous avons déjà dit quelle majorité en résulta dans le parlement; il est bon de constater que la majorité est également prononcée, si l'on additionne tous les votes dans chacun des trois royaumes. Voici cette statistique : les conservateurs obtinrent 799,875 voix en Angleterre, 22,550 en Écosse, et 14,777 en Irlande; les libéraux en obtinrent 1,208,657 en Angleterre, 121,926 en Écosse et 48,743 en Irlande.

Étudions la distribution géographique de ces votes, elle

a son enseignement. Il faut d'abord distinguer les *boroughs* et les *counties*, deux mots qu'on peut traduire avec assez d'exactitude par les *villes* et les *campagnes*. Tous les *boroughs* de la Grande-Bretagne se prononcèrent ouvertement pour les libéraux. Quelques grands *boroughs* du Lancashire firent seuls exception. Mais on se rappelle que le Lancashire surtout fut le théâtre du sanglant apostolat de Murphy. L'effort des conservateurs pour ranimer le fanatisme antipapiste porta principalement sur cette province; et ils réussirent même dans le sud-ouest à faire rejeter le candidat au nom duquel les libéraux triomphaient dans tout le pays, un enfant du Lancashire, le futur premier ministre, M. Gladstone. Quant aux élections des *counties*, elles sont libérales partout où l'Église anglicane ne domine pas. Toute l'Écosse presbytérienne, le pays de Galles et le comté de Cornouailles où les dissidents abondent, votent pour les libéraux. Au contraire les comtés de Kent, Warwickshire, Shropshire, Leicestershire, Somersetshire où l'Église établie s'épanouit seule au soleil, n'envoient au parlement que des conservateurs. A bien peu d'exceptions près, le clergé anglican se montra déterminé à ne point transiger sur ses priviléges, même en faveur de la justice, et il se jeta dans la guerre sainte au cri de l'*Église est en danger*, avec toute l'ardeur des anciens jours. Cette attitude peu honorable précipitera sans doute la catastrophe dont il se disait menacé; et déjà, bien que l'Église officielle ne soit pas en Angleterre une flagrante iniquité comme elle l'est en Irlande, on aperçoit dans le lointain les signes avant-coureurs de la tempête qui doit l'emporter. Ajoutons, pour être juste, que cette influence du clergé n'a pas seule déterminé les succès partiels du parti conservateur. On peut même affirmer qu'elle n'aurait eu aucun effet appréciable, dans une lutte où la justice était si évidemment en cause, si elle n'avait trouvé, dans les masses où elle s'est répandue comme un triste levain, une matière propre à la recevoir et toute prête à la fermentation. L'intolérance religieuse est encore, quoi qu'on dise, fort à l'aise en Angleterre. Il y aurait certainement sujet à réflexion pour les Anglais admirateurs excessifs de leur pays, dans une comparaison de leurs votes avec ceux des Irlandais. En Irlande, huit ou dix circonscriptions où les catholiques avaient la très-

grande majorité, et où leur clergé avait toute l'influence, choisirent des représentants protestants, les préférant même, dans certains cas, à des candidats catholiques. En Angleterre, sur quatre candidats catholiques pour Preston, Beverley, Bridgewater et l'île de Wight, trois furent rejetés sans autre motif que leur religion; et le quatrième ne dut son élection qu'à sa grande fortune et à l'influence personnelle qu'il exerce dans son île.

A tout prendre cependant, il faut convenir qu'il s'est fait chez les Anglais un progrès considérable. Quelle différence entre la tendance actuelle de l'opinion libérale qui triomphe, et le mouvement insensé qui se produisit il y a moins de vingt ans, lorsque l'un des chefs de ce même parti libéral, lord John Russell, lança sa fameuse lettre de Durham! Quelle différence surtout, si l'on se reporte au siècle passé, sans même remonter au-delà de la révolution de 1688! Il est bien permis de rechercher les causes d'un pareil progrès. Des écrivains en font honneur au caractère si tranché de la race anglo-saxonne. Mais si l'on se rappelle ce que dit Bossuet du caractère de ces peuples « trop soumis, puisqu'ils ont mis sous le joug leur foi même et leur conscience, » on sera bien tenté de chercher une autre explication, plus précise et moins contestable. Nous avons entendu des catholiques se demander, plus sérieusement sans doute que M. Disraeli, si le mouvement religieux qui depuis trente-cinq ans a entraîné tant d'illustres anglicans vers l'Église romaine, n'était pour rien dans ce mouvement plus général de la nation. Ils oubliaient, ce semble, qu'il faut une certaine proportion entre la cause et l'effet. Nous savons parfaitement que les conversions ont été nombreuses et importantes; nous savons aussi, n'en déplaise à l'auteur d'un article fort médiocre qui a paru dernièrement dans le *Journal des Débats*, que ce mouvement a constamment augmenté en intensité, et que durant ces dernières années, il a marché beaucoup plus rapidement que jamais. Mais ces nombreux convertis ne forment encore qu'un bien petit groupe dans la masse énorme de la population. Ils ne peuvent donc rien par eux-mêmes; et quant à l'effet que leur conversion produit sur ceux qui ne les imitent pas, on doit convenir qu'il favorise bien plutôt le parti de l'*Église en*

danger. Il faut en dire autant des ritualistes qui sont, eux aussi, une faible minorité, et qui sont parvenus à ameuter contre leur petite secte presque tous ceux qui ont d'autres croyances et tous ceux qui n'en ont aucune.

A notre avis, la cause du grand progrès que nous constatons se trouve dans les institutions politiques et sociales de la nation anglaise. Ce sont elles qui ont permis à la vérité de se faire jour, malgré les préjugés qui l'obscurcissaient. Nous ne voulons pas dire que ces institutions produisent naturellement et nécessairement un pareil résultat, ni que, transplantées ailleurs, elles auraient les mêmes avantages. Elles fleurissent en Angleterre, parce qu'elles sont merveilleusement adaptées au caractère et à l'éducation de la société anglaise, parce qu'elles y sont le résultat du travail des siècles. Si l'on nous permet d'emprunter une figure aux ouvrages d'un hardi naturaliste, nous dirons qu'elles sont, sur le sol anglais, le produit de la sélection naturelle, produit parfaitement adapté au milieu, et qui se dégage d'une lutte pour l'existence, d'un *struggle for life* longtemps continué. Ailleurs on a parfois voulu les imiter ou même les perfectionner par une sorte de sélection artificielle. C'est un procédé plus rapide, mais il ne réussit qu'à la condition d'être dirigé avec intelligence.

Parmi ces institutions, il en est une surtout qui nous semble avoir agi plus efficacement que tout le reste. Nous voulons parler de la presse sérieuse, qui, en Angleterre, est un véritable office de publicité. N'y cherchez pas des déclamations et des commérages; on peut dire en général qu'elle ne vous donnera guère que des faits, des faits importants, éclairés par la critique et la discussion. Or il est tout naturel que cette grande publicité soit favorable à la vérité; et il nous semble qu'on en trouve une assez belle preuve dans le phénomène actuel. Nous voyons une nation, longtemps aveuglée par ses préjugés protestants, les déposer peu à peu dans une question aussi importante; mais aussi, depuis des années, cette question s'est discutée devant elle; on a dit le pour et le contre, mais on a fait chaque jour passer sous ses yeux des faits irrécusables qui contredisaient ses préjugés. Il nous est impossible de ne pas attribuer à cette franche discussion le revirement qui s'est produit. C'est la publicité qui a fait le triomphe

de la vérité. Nous ne prétendons pas que la presse anglaise soit sans défauts. Il y a tel sujet où elle s'abaisse assez généralement au niveau et peut-être même au-dessous de ce que nous avons de plus méprisable sur le continent. Que le souverain pontife, par exemple, ou le clergé catholique soient en cause ; nous trouverons dans les journaux de Londres, même les plus respectables, non plus des faits, mais des choses qu'il faut bien appeler de niaises calomnies ; et souvent même, en raison des préjugés du public à qui elles s'adressent, ces calomnies seront publiées dans l'espoir qu'on en croira du moins une partie, et non pas seulement, comme chez nous, dans le but d'insulter ce qu'on déteste. Patience, l'Angleterre n'a pas toujours crié : Justice à l'Irlande! Le jour peut venir où elle criera aussi : Justice au pape et au clergé catholique!

Nous nous sommes peut-être écarté de notre sujet. Après l'appui que la cause irlandaise trouve dans l'opinion publique, il faut compter la puissante majorité qu'elle a conquise dans la chambre des communes. Mais il ne faut pas oublier qu'elle doit y rencontrer aussi une puissante opposition. Il y a 386 libéraux, mais il y a 272 conservateurs. Si l'on en croit les journaux de ce dernier parti, toutes les majorités libérales sont composées d'éléments hétérogènes ; celle-ci ne peut manquer de se diviser bientôt sur la question de l'Église d'Irlande, comme elle se divisa, en 1866, sur la question de la réforme. Ils regardent même comme un danger sérieux pour cette majorité, la trop grande abondance de talents qui s'agitent dans son sein. Des quatre grands orateurs de la chambre, il y en a trois qui sont libéraux. Le chef, M. Gladstone, a toutes les qualités et tous les défauts les plus propres à diviser son parti. Enfin, la question elle-même est des plus épineuses, et soulève des difficultés de plus d'un genre. Que faire, par exemple, des propriétés nationales affectées jusqu'ici à l'Église officielle? Les spoliateurs, comme on les appelle, ne pourront manquer de se quereller entre eux et avec la nation pour le partage des dépouilles, et sur la plupart des détails.

Il faut laisser aux vaincus le droit de se consoler ; et il est certainement plus agréable de les entendre, au lendemain de la défaite, manifester leurs espérances que se répandre en récri-

minations. Mais nous avons aussi le droit de faire la part de l'exagération. Sans doute, une majorité active est naturellement moins homogène qu'une minorité conservatrice. Mais la nation y a pourvu, d'abord en rejetant les candidats excentriques et un grand nombre de radicaux, et ensuite en exigeant de ceux qu'elle adoptait la promesse de suivre, dans la question de l'Église d'Irlande, la politique inaugurée par M. Gladstone. M. Bright et M. Lowe, deux de ces libéraux dont le talent constitue un si grand danger pour leur parti, ont été divisés sur la question de la réforme; mais ils sont parfaitement d'accord sur le sujet qui nous intéresse; et nous avouons que, malgré notre sympathie pour leur cause, la concurrence de leurs talents ne nous inquiète guère. Nous parlerons tout à l'heure des qualités et des défauts du chef; mais nous ne dirons rien des difficultés du problème qu'il prétend résoudre. Nous pensons qu'aucun homme d'État n'est plus capable que lui de réussir dans cette tâche, et notre seul objet dans cette étude est de nous préparer à suivre attentivement la solution de ces difficultés à mesure qu'elles se présenteront.

Ne conviendrait-il pas de justifier ici le sans-façon avec lequel nous exprimons notre sympathie pour un parti politique qui porte le nom de libéral? Ce nom, il est vrai, n'a rien que de noble en lui-même; mais un grand nombre de ceux qui s'en parent à tort l'ont complétement déshonoré, et il vaudrait autant, ce semble, leur en laisser désormais la jouissance exclusive, en le leur appliquant par antiphrase. N'est-ce pas ainsi que nous donnons le nom d'orthodoxe à l'Église russe? Quoi qu'il en soit, nous avons employé les noms reçus; et, s'il faut justifier notre sympathie, bien que l'évidente justice de la cause irlandaise soit une raison parfaitement suffisante, nous ajouterons que le parti libéral en Angleterre a peu de ressemblance avec les partis libéraux qu'on rencontre sur le continent. Ce qui, au delà du détroit, ressemble actuellement le plus à ces derniers, c'est, en réalité, le parti conservateur tel que l'a fait son *éducateur*, M. Disraeli. Il nous serait bien facile de démontrer ces deux assertions; mais, pour ne pas trop allonger cette étude, nous préférons renvoyer le lecteur aux journaux catholiques anglais; il y trouvera les mêmes thèses, appuyées par des faits nombreux, dont plusieurs ont

été sommairement indiqués plus haut. Nous ajouterons cependant qu'on se tromperait fort si, du vote presque unanime des catholiques de tout l'empire dans les dernières élections, on concluait qu'ils appartiennent en bloc au parti libéral. Pour eux, la question du moment n'était pas douteuse. Mais il est fort probable que, sur d'autres sujets, ils se diviseraient, eux aussi, en deux groupes; et il est telle question, l'éducation religieuse, par exemple, où nous pensons que la plupart d'entre eux se sépareraient de la majorité de ce parti.

Il nous reste à parler des deux chefs.

M. Disraeli, il faut bien le dire tout en regrettant l'antithèse, en perdant le pouvoir, a doublé sa puissance. Avec la souplesse morale qui le caractérise et son incontestable habileté, il sera terrible dans l'opposition. Sa position, comme premier ministre, était fausse, parce qu'il avait la majorité contre lui; elle était bien plus fausse encore parce qu'aucune considération ne s'attachait à sa personne. Il commit la faute d'y rester trop longtemps; mais il avait la satisfaction de se dire que lui, le petit-fils d'un juif italien, occupait le poste le plus élevé de l'aristocratique Angleterre. Qu'on lise les romans par lesquels il débuta, qu'on le suive dans les évolutions de sa carrière politique, on se convaincra aisément que cette ambition fut le mobile suprême de tous ses efforts. Il entra au parlement en 1837 comme conservateur, après avoir essayé en vain d'y entrer comme radical. Sir Robert Peel refusa de l'admettre dans son cabinet; il s'en vengea en entretenant habilement la division qui, en 1846, s'était mise dans les rangs des tories. Il sut même si bien en profiter qu'il devint bientôt, sous le couvert de lord Bentinck et ensuite de lord Derby, le véritable chef du parti. Depuis lors, les conservateurs le subissent, parce que ses talents le rendent indispensable et pourraient le rendre dangereux; mais il est au moins fort douteux qu'ils l'estiment. Il attaqua jadis l'Église officielle d'Irlande qu'il traitait d'Église étrangère, *alien Church*. Il la défend aujourd'hui; mais les bruits qui coururent, il y a quelques mois, montrent qu'on le regarde comme très-capable de l'attaquer de nouveau, s'il y voit quelque avantage. Si on lui laisse le temps de faire, sur ce sujet, l'éducation de son parti, nous ne renonçons pas à l'espoir d'assister un jour à l'exécution de cette ma-

nœuvre. En tout cas, il faut s'attendre à lui voir maintenant porter ses coups avec plus de succès qu'il n'en a obtenu lorsqu'il avait surtout à parer ceux de ses adversaires. La lutte de cette année sera donc probablement plus animée encore que celle de l'année dernière.

M. Gladstone est, à bien des points de vue, l'antipode de M. Disraeli. Ces deux hommes d'État n'ont de semblable que le talent. Nous devons à l'une des inventions mises en œuvre par les conservateurs pour ameuter les préjugés protestants contre M. Gladstone, un témoignage tellement éclatant en faveur de son noble caractère, qu'il nous suffira de le citer sans invoquer d'autres preuves. On sait que Mgr Manning, aujourd'hui archevêque de Westminster, occupait, il y a dix-huit ans, la haute position d'archidiacre dans l'Église anglicane. En 1840, lorsqu'il n'était encore qu'un humble clergyman de campagne, M. Gladstone, qui brillait déjà sur la scène politique, le pria d'être le parrain de son fils. La découverte de ce fait fut une bonne fortune pour les tories aux abois. Un naufragé s'accroche à tout. Quelle confiance la protestante Angleterre peut-elle avoir en un homme dont le fils a pour parrain un archevêque catholique? Cette inquiétante question fut jetée aux quatre vents du ciel. On espérait qu'il en résulterait toujours bien quelque chose. Il en résulta une belle lettre de Mgr Manning, dont nous traduisons un passage :

« Notre amitié commença à Oxford, vers 1830. Nous avions le même répétiteur (*private tutor*), et bien des raisons nous attiraient l'un vers l'autre. Depuis lors, jusqu'en 1851, nous restâmes intimement unis. En 1851 nos rapports d'amitié furent brisés par la démarche que ma conscience m'imposa de me soumettre à l'Église catholique. Nous cessâmes de correspondre, et pendant plus de douze ans, nous ne nous vîmes plus. Dans ces dernières années, nos devoirs publics et officiels renouvelèrent nos communications... Grâce à une amitié qui a duré trente-huit ans, et qui, jusqu'en 1851, fut aussi intime que possible, je puis rendre à M. Gladstone ce témoignage que jamais je n'ai connu une âme plus intègre et d'une plus transparente sincérité, moins capable de se laisser mener par une faction ou un parti, et mieux défendue contre toute dégradation de ce genre par une aversion parfois même

excessive de la duplicité et de l'égoïsme dans les affaires publiques. »

Cette grande sincérité, cette franchise parfois excessive ne sont qu'une partie de ces qualités et de ces défauts sur lesquels les tories fondent maintenant leurs espérances. Mais il faut convenir qu'elles ont bien aussi leurs avantages. On lui reproche en outre une certaine hauteur ; ses partisans s'offusquent aisément de sa supériorité. Sa popularité, qui est immense dans le pays, suivrait une loi tout autre que l'attraction universelle ; elle décroîtrait avec la distance. Nous avouons n'être pas en mesure d'apprécier la valeur de ces objections. Mais en voyant la confiance que lui témoignent les journaux les mieux rédigés de son parti, nous inclinons à croire qu'elles sont au moins exagérées ; et nous partageons volontiers cette confiance qui est parfaitement en harmonie avec nos désirs.

Et certes quand nous songeons qu'il s'agit ici, non-seulement d'une réparation solennelle due à des catholiques qui ont généreusement souffert pendant trois cents ans, mais encore de la consolidation d'une puissance qui règle les destinées de 200 millions d'hommes, la plupart encore plongés dans l'idolâtrie et le mahométisme, d'une puissance qui doit avoir par conséquent la plus grande influence sur la diffusion de la lumière évangélique dans le monde, et qui est elle-même travaillée par un mouvement catholique déjà considérable et sans cesse croissant ; nous ne pouvons nous empêcher de faire des vœux pour qu'elle aille noblement au but qu'elle s'est tracé, et attire sur elle avec plus d'abondance, par sa fermeté dans les voies de la justice, la bénédiction céleste qui doit la renouveler.

I. Carbonnelle.

GUSTAVE III

ET LE CARDINAL DE BERNIS

Au siècle dernier, l'ambassadeur qui représenta la France avec le plus de magnificence auprès du Saint-Siége, fut, sans contredit, le cardinal de Bernis. Poëte, académicien, ambassadeur à Venise, ministre des affaires étrangères, cardinal, archevêque d'Alby, Joachim de Pierre de Bernis apporta à Rome ces qualités aimables et séduisantes, auxquelles il avait dû, dans sa patrie, les lauriers du littérateur et les succès du courtisan. De 1769 à 1794 son palais fut le rendez-vous obligé des étrangers de distinction, attirés par les grandeurs de la Ville éternelle. On trouvait toujours chez lui table somptueusement servie, ces *conversations* à la mode en Italie, où se réunissaient, pour les embellir, les seigneurs, les grandes dames, les savants et les artistes, en un mot, l'hospitalité la plus splendide et la plus cordiale. Roland de la Platière, dans ses *Lettres écrites de Suisse... en* 1776, 1777 *et* 1778, se fait l'écho de l'opinion publique : « Grand par lui-même, il est en outre magnifique dans ses représentations; tout ce qui concourt à leur éclat est double chez lui de la plus grande magnificence de tout autre; tenant table ouverte, donnant à tout le monde, ne recevant de personne, et toujours au-dessus de toute comparaison dans les fêtes, dans les cérémonies, dans les illuminations publiques. » C'était le soleil de la cour de Versailles, aux plus beaux jours de Louis XIV, éclipsant, sur les bords du Tibre, tout astre rival. Cette période est la plus brillante de la vie du cardinal de Bernis. Exilé en quelque sorte loin de sa patrie pendant plus de vingt ans, par la confiance de Louis XV et de Louis XVI, il fit de son palais du Corso une petite France, ou, comme il le disait lui-

même, « l'auberge de France. » Plus d'un Bourbon s'y reposa avant qu'il devînt l'habituelle demeure des filles de Louis XV, chassées par la révolution.

Cette hospitalité que le cardinal exerça au milieu même de ses disgrâces, alors que sa grande fortune avait disparu dans les commotions politiques, s'est perpétuée dans sa famille comme une tradition. Sur les bords de l'Ardèche, chantés autrefois par le jeune abbé de Bernis, j'ai retrouvé cet aimable accueil dont les visiteurs de Rome gardaient l'éternel souvenir, cette cordialité, noble et simple tout à la fois, à laquelle s'appliquent si justement ces mots de Du Theil aux membres de l'Académie des Inscriptions : « Parmi les qualités éminentes du cardinal, il en est une moins hors de ma portée, qu'une circonstance particulière paraît m'autoriser à vanter, c'est la bonté du cœur[1]. » Je dois à cet accueil, à cette cordialité, tout ce que je pourrai dire de nouveau et d'intéressant sur le cardinal de Bernis. Ses importants papiers, religieusement conservés dans sa famille, mis en ordre par un savant ecclésiastique du diocèse d'Orléans, M. l'abbé Cochard, m'ont été communiqués avec une grâce qu'on serait heureux de rencontrer partout[2]. Je les ai étudiés au pied du magnifique portrait du prélat, peint par Collet, alors élève de l'école française à Rome. Le peintre l'a représenté assis dans un appartement de son palais, revêtu de sa robe de cardinal, dont l'éclat est rehaussé par un rochet aux broderies de la plus remarquable finesse; la croix du Saint-Esprit brille sur sa poitrine. Son bras droit s'appuie sur une table, à côté de livres de littérature, de lettres au roi, d'un rouleau portant ces mots : « Traité de Versailles; » la main, d'une belle exécution, repose sur le poëme de la Religion. Dans le lointain, à travers une croisée ouverte, on aperçoit le dôme de Saint-Pierre. C'est bien là le poëte, le diplomate, le cardinal,

[1] *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XLVI, p. 712.

[2] A côté de ces archives précieuses, j'ai rencontré ce qui se présente souvent dans nos campagnes : un de ces savants laborieux et modestes, qui, loin de toute bibliothèque et des secours dont abondent les grandes villes, consacrent leurs loisirs à sauver de l'oubli les gloires de leur pays. M. le docteur Gilles, médecin à Saint-Marcel d'Ardèche, m'a généreusement communiqué ses notes recueillies sur son illustre compatriote. Qu'il me permette de lui en témoigner ici ma reconnaissance.

l'homme de goût, le protecteur des arts. On dirait la traduction animée de ce portrait tracé par une contemporaine, madame de Genlis : « Le cardinal nous reçut avec une grâce dont rien ne peut donner l'idée... Il avait soixante-six ans, une très-bonne santé et un visage d'une grande fraîcheur; il y avait en lui un mélange de bonhomie et de finesse, de noblesse et de simplicité, qui le rendait l'homme le plus aimable que j'aie jamais connu[1]. »

Les importantes affaires auxquelles fut mêlé le cardinal de Bernis peuvent fournir de nombreux sujets d'études; un des plus intéressants et des moins connus m'a semblé être ses relations intimes avec le roi de Suède. Les archives de Saint-Marcel renferment un recueil de lettres échangées entre Gustave III et l'ambassadeur de France à Rome, de 1784 à 1792. Ce ne sont, il est vrai, que des copies, mais revêtues de tous les caractères d'authenticité. Féletz, dans son éloge historique du cardinal, a dû en avoir connaissance. « Plusieurs monarques, dit-il, ne cessèrent de témoigner à Bernis beaucoup d'égards, et quelques-uns de l'amitié, entre autres, Gustave III, roi de Suède. Ce prince, loyal et magnanime, était si lié avec le cardinal, qu'il lui écrivit une lettre de huit pages, le jour même qu'il battit, sur mer et sur terre, les Russes, ses formidables ennemis[2]. » Pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier à leur juste valeur ces documents, curieux surtout au point de vue anecdotique, je les intercalerai dans un récit succinct de la vie de ce prince et des principaux événements de son règne. Ils éclaireront ainsi ou confirmeront l'histoire, qui, à son tour, les expliquera[3].

[1] *Mémoires inédits de madame de Genlis* (Paris, 1825) t. III, p. 39.

[2] *Œuvres complètes du cardinal de Bernis, de l'Académie française.* Paris, 1798, 3 vol. in-4°. Au t. I, p. xxxv. — La lettre dont il est question ici se retrouvera plus loin sous la date du 16 mai 1790.

[3] J'ai trouvé de précieux secours pour mon travail dans l'intéressant ouvrage de M. Geffroy, intitulé : *Gustave III et la cour de France.* 2e édition. Paris, Didier, 1867, 2 vol. in-12. Le savant auteur a bien voulu mettre à ma disposition tout ce qui pouvait m'être utile dans les documents qu'il a rapportés de Suède.

I

Gustave III naquit le 24 janvier 1746. Fils d'Adolphe-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, il était, par sa mère, Louise-Ulrique, neveu de Frédéric II, roi de Prusse.

La Suède, depuis la mort de Charles XII, avait inauguré cette période que la noblesse appela le temps de la liberté, et qui réellement fut celui des révolutions. Le pouvoir absolu qui, des mains de l'aventureux vaincu de Pultawa, passait dans les mains si faibles de sa sœur Ulrique-Éléonore et, plus tard, dans celles de son beau-frère Frédéric Ier, prince de Hesse, pesait depuis trop longtemps sur l'aristocratie suédoise, pour qu'elle ne saisît point avec empressement la première occasion de s'en affranchir. Les embarras d'un nouveau règne lui parurent propres à servir ses desseins. Dès 1720, une nouvelle constitution était substituée à l'ancienne. Œuvre de la noblesse, elle arrachait le pouvoir à un roi qu'elle conservait cependant et à un sénat dépouillé de toute autorité, pour le confier à une diète composée des quatre états de la nation : les nobles, le clergé, la bourgeoisie et les paysans. Les lois, la guerre et la paix, la justice relevaient d'elle seule; un comité secret de trois membres était chargé de l'exécution de ses décrets. Tous les trois ans, la diète se réunissait, et, après la clôture de ses séances, le sénat, véritable créature de l'aristocratie, demeurait responsable de l'administration. L'égoïsme de caste avait dicté cette constitution : le roi n'était qu'un fantôme, déclaré inviolable, mais à peine revêtu de quelques illusoires prérogatives; la noblesse régnait, entraînant à sa suite le clergé avide de la même prépondérance dans les affaires de l'État; la bourgeoisie, malgré sa richesse, n'avait pas encore acquis d'autorité; les paysans étaient à peine comptés pour quelque chose. Avec des défauts évidents aux yeux de tout esprit sérieux, cette constitution séduisit cependant plus d'un observateur, et Mably, dans son « Traité de la législation, » lui promit presque l'éternité. Les idées d'indépendance politique qui fermentaient partout, empêchaient de saisir tout ce qu'avait de précaire dans son organisation « cette oligarchie de nobles succédant au despotisme d'un conquérant, et de ces États à quatre parties qu'elle avait à ses or-

dres[1]. » Si l'on ajoute à ces causes de dissolution future la pauvreté contre laquelle cette fière aristocratie luttait en se vendant au plus offrant, soit des sénateurs avides de conserver leur place, soit des princes étrangers intéressés à faire peser la Suède dans la balance de l'équilibre européen, on aura le tableau de la monarchie de Gustave Wasa pendant cinquante ans, de 1720 au coup d'État de 1772.

A l'extérieur, la situation n'était pas plus rassurante. Une paix désastreuse, signée avec la Russie à Nystad en 1721, avait suivi la mort de Charles XII; les plus belles provinces de la Baltique en furent le prix. Incapable de lutter avec sa puissante voisine, la Suède avait le plus grand besoin de repos pour réparer ses ruines. « Mais ce repos ne pouvait durer, et les rivalités issues du milieu même des vainqueurs, c'est-à-dire du sein de la noblesse, enfantèrent bientôt les dissensions qui devaient ouvrir la Suède aux influences étrangères[2]. » Deux partis divisaient l'aristocratie; ils avaient pris un nom dont l'origine est assez obscure, celui des *chapeaux* et des *bonnets*, peut-être en souvenir de la coiffure des peuples dont ils prétendaient représenter la cause. Les uns voulaient l'alliance avec la France, les autres celle de la Russie. Dans un conflit entre ces deux grandes puissances, c'était, dans le premier cas, des hostilités imminentes; dans le second, la paix, mais sous un gênant et redoutable protectorat, car on ne pouvait compter sur une alliance bien désintéressée avec l'ambition des czars de Moscovie. Tour à tour, les deux partis influèrent sur les destinées de la Suède. A l'avénement d'Élisabeth, fille de Pierre I[er], au trône de Russie, les *chapeaux* l'emportèrent; la guerre fut aussi imprudemment engagée que mal conduite; en 1743, une paix malheureuse enlevait à Frédéric I[er] une portion de la Finlande, et imposait aux Suédois leur futur maître dans la personne d'Adolphe-Frédéric, évêque de Lubeck et duc de Holstein-Gottorp. Les *bonnets* ne jouirent pas longtemps de leur triomphe. Des désordres intérieurs sans cesse renouvelés, les révoltes des paysans de Dalécarlie, les troubles de la diète, l'avortement d'un projet de coup d'État imaginé par la reine contre la constitution de

[1] *Moniteur universel*, 25 déc. 1791.
[2] Geffroy, I, 14.

1720, amenèrent un nouveau revirement. Le 22 septembre 1756, la Suède, en dépit des sentiments personnels de Louise-Ulrique, s'alliait avec la France et l'Autriche contre Frédéric de Prusse. La guerre de Sept Ans eut pour résultat de renverser le parti qui y avait précipité le pays.

Cependant, l'intérêt bien entendu de la Suède devait l'incliner à rester fidèle à la France. Placée entre les ambitions secrètement liguées de la Russie, de la Prusse et du Danemark, qui la convoitaient et lui destinaient le sort de la Pologne [1], la Suède n'avait d'autre alliée naturelle que la France, dont elle avait, depuis la guerre de Trente Ans, ordinairement suivi la politique. Elle en obtiendrait, sinon des secours en hommes, du moins des subsides, précieux en présence de la pénurie de son trésor, qui lui permettraient de garantir son indépendance. Le cabinet de Versailles, de son côté, ne pouvait méconnaître le prix d'une alliance avec une nation valeureuse, capable de faire au besoin une utile diversion sur la Baltique. La Suède était alors, comme la Pologne, une barrière opposée à l'invasion russe; l'une et l'autre devaient être soutenues à tout prix par la France. Louis XV comprit en partie ce que lui demandait une sage et prudente politique; aussi le voit-on par ses promesses, ses négociations, ses subsides, chercher à maintenir sa prépondérance dans le cabinet de Stockholm. Ses trésors, pendant plusieurs années, eurent pour but d'entretenir la rivalité entre les *chapeaux* et les *bonnets;* instruit par l'expérience de l'instabilité d'un système fondé sur de pareils moyens, il changea de tactique, et laissant les factions à leurs propres animosités, sans en protéger aucune, il travailla à former autour du trône un parti royaliste, puissant et dévoué, vers lequel pussent aboutir et converger tous les sentiments vraiment patriotiques de la nation.

C'était ce trône si mal affermi à l'intérieur, si menacé au dehors, qui attendait Gustave III, après la mort de Frédéric Ier. Fut-il du moins préparé par son éducation à y déployer des qualités capables de le défendre contre tous ses ennemis?

La constitution de 1720 investissait les États du soin de pré-

[1] M. Geffroy donne dans son ouvrage les détails les plus précis sur les plans de la Russie et de la Prusse à l'égard de la Suède, t. I, p. 27 et suiv.

sider à l'éducation de l'héritier de la couronne. Le jour de la naissance du jeune prince, Charles-Gustave de Tessin « avait reçu de la princesse royale une plume d'or enrichie de pierreries, avec laquelle il dut signer, suivant une promesse antérieure, l'acceptation du poste de gouverneur auprès du futur héritier de la couronne[1]. » Des services importants rendus au trône, et certains talents, plus superficiels cependant que réels, légitimaient ce choix. Les États le confirmèrent, car Tessin avait, après sa nomination, donné de suffisantes garanties de dévoûment à leurs intérêts. Ce « Lucullus moderne, » comme l'appelle d'Argenson, avait passé en France la plus grande partie de sa jeunesse. Bien vu à la cour de Versailles, admis avec faveur dans la haute société, il y avait puisé toutes les idées à la mode. Trop souvent en contact avec un monde follement dédaigneux des vigoureuses traditions d'un âge plus sérieux et non moins éclairé, Tessin ne réunissait pas les qualités nécessaires pour diriger l'éducation d'un prince. Il pouvait avoir d'excellentes intentions, être sincère quand il prétendait imiter M. de Montausier, le gouverneur du Dauphin de France; mais il était loin de suivre sa méthode, en écartant avec soin de son jeune élève tout ce qui sentait la peine ou le travail. Gustave devait apprendre en jouant, et tout apprendre. A cette époque où il était de bon ton de vouloir tout savoir, on visait à faire de l'intelligence d'un enfant une sorte d'encyclopédie vivante. Ce système, préconisé en France par les philosophes, ne pouvait aboutir qu'à la décadence de toute étude sérieuse, et il y parvint. Tessin le suivit sans en calculer les dangers, et son élève en recueillit les fruits. On ne doit peut-être attribuer qu'à son éducation ce que Gustave eut toujours d'incomplet, d'inconstant, d'inégal dans le caractère. C'était un mélange de faiblesse et de vigueur, de sérieux et de frivolité, d'intelligence et d'aveuglement, d'entêtement et de légèreté, dont on est frappé à première vue en étudiant son histoire. Il avait cependant une nature richement douée, l'esprit prompt et ouvert, l'humeur aimable et bienveillante, les instincts généreux, l'âme capable d'héroïsme; mais ces heureuses qualités réclamaient, pour s'épanouir et fructifier, une direction sage, mâle

[1] Geffroy, I, 79.

et sérieuse. Au lieu de maximes d'une vague morale empreintes de la fausse et superficielle philosophie du XVIII[e] siècle, au lieu de sentences humanitaires et philanthropiques, dépouillées de toute idée religieuse, il eût fallu à Gustave III des notions exactes et précises de ses devoirs d'homme et de souverain. Ces notions, personne ne les lui donna. Le successeur de Tessin en 1756, le comte Charles-Frédéric Scheffer, ne devait ni ne pouvait imprimer une meilleure marche à cette précieuse éducation. D'ailleurs, son but unique ne se dissimulait pas : mandataire des États, investi de leur confiance, il ne visait qu'à faire de son élève un fervent adorateur de la constitution politique de 1720, un docile serviteur des quatre États du royaume. Tessin avait échoué dans son projet de faire de Gustave un homme universel; Scheffer, on le verra plus tard, ne parvint pas à éteindre en lui la générosité du cœur et la noblesse du caractère[1].

A seize ans, en 1762, le jeune prince sortit de pages. Un mariage politique ne tarda pas à l'unir à la princesse Sophie-Madeleine, fille de Frédéric V de Danemark. Les États l'avaient décidé ainsi malgré les oppositions du roi et de la reine de Suède; ils se flattaient de détacher par cette alliance le cabinet de Copenhague du parti russo-prussien. Une union inaugurée sous de pareils auspices ne pouvait être heureuse. La reine-mère fit sentir à sa belle-fille son irritation, et l'influence qu'elle conserva toujours sur son fils rendit impossible toute intimité entre les jeunes époux. Pour se soustraire à cet intérieur sans attraits, et en même temps à l'humiliant despotisme des États, Gustave se tourna vers la France. « Il y chercha dans un commerce sympathique avec les idées qu'elle représentait et dans des relations directes avec le cabinet de Versailles, le seul rafraîchissement d'esprit et le seul motif

[1] Un des historiens de Gustave III, le chevalier d'Aguila, juge tout différemment l'éducation du jeune roi. « Il eut l'avantage, dit-il, de profiter de la plus parfaite instruction qu'un prince puisse recevoir. S'il la dut en partie à des gouverneurs habiles, tels que les comtes de Tessin et de Scheffer, il la dut aussi aux facultés transcendantes dont il était si avantageusement pourvu. » Mais l'ouvrage d'Aguila n'est à proprement parler qu'un panégyrique, écrit dans le style des dernières années du XVIII[e] siècle. Il a pour titre : *Histoire du règne de Gustave III, roi de Suède, des Goths*, etc., etc. Paris, 1815. 2 v. in-8°. On y trouve cependant quelques détails intéressants.

d'espérance politique qu'il pût goûter[1]. » Sa première éducation toute française l'y avait disposé. A partir de 1766, le comte de Creutz, ministre de Suède à Paris, lui servit d'intermédiaire dans ses rapports avec les philosophes le plus en renom, avec la haute société, avec la cour. Il le tenait au courant des nouvelles du monde, de la littérature, de la politique, de la mode même. Ces détails, venus de si loin, excitaient de vifs désirs dans cette imagination de vingt ans; Gustave voulait voir de près ce Paris dont, malgré l'éloignement, l'éclat le fascinait. Avide déjà de renommée, il comprenait qu'il ne pouvait en acquérir, qu'en se montrant sur ce théâtre, où se dictaient des jugements respectés partout comme des oracles.

Le 9 février 1769 Creutz lui communiquait, de la part du duc de Choiseul, une pressante invitation de faire un voyage en France. Le 8 novembre 1770, Gustave quitta Stockholm, accompagné de son plus jeune frère, Frédéric[2]. L'incognito était un masque dont les princes voyageurs usaient volontiers. Gustave prit le nom de comte de Gothland, son frère celui de comte d'Oland. Un petit nombre de seigneurs formaient leur suite. La caravane suédoise visita sur son passage quelques villes d'Allemagne, et arriva à Paris le 4 février 1771. La cour de Versailles fit aux princes le plus gracieux accueil, autant du moins que le permettait l'incognito; Louis XV fut plein de bienveillance, les courtisans imitèrent le maître; la jeune dauphine seule, Marie-Antoinette, témoigna peu d'enthousiasme[3]. Les fêtes et les réceptions brillantes se succédèrent sans interruption. Gustave se montrait partout, charmant ceux qui l'approchaient par son amabilité naturelle et son désir de plaire à tous : gens de lettres, philosophes, hommes et femmes du monde. Peut-être eût-il prolongé son séjour en France,

[1] Geffroy, I, 100.

[2] Frédéric-Adolphe, né le 18 juillet 1750, duc d'Ostrogothie en 1772, mourut en 1803.

[3] « La reine, fort prévenue contre le roi de Suède, raconte madame Campan, le reçut avec beaucoup de froideur. Tout ce que l'on disait sur les mœurs privées de ce souverain, le caractère de son favori Armsfeld, les préventions de ce monarque contre les Suédois bien vus à la cour de Versailles, formaient les bases de cet éloignement. » (Collection des mémoires relatifs à la révolution française, par Barrière. Neuvième livraison (1823), p. 245.)

si une importante nouvelle n'était venue l'arracher à cette existence de plaisirs. Son père Frédéric Ier était mort le 12 février. Le nouveau roi de Suède reprit la route de ses États le 18 mars, après s'être assuré des sentiments de constante amitié de la cour de Versailles. Il savait les ennemis qu'il allait trouver autour de son trône; décidé à les renverser dès qu'il sentit la couronne sur sa tête, il voulait pouvoir compter sur une assistance efficace. Le ministère du duc d'Aiguillon se montra tout disposé à seconder ses efforts, et la nomination de M. de Vergennes à la place de M. d'Usson, comme ambassadeur à Stockholm, plaça auprès de lui un homme intelligent, capable de diriger sa conduite et de former un parti dévoué au nouveau roi.

II

Gustave III, avant de regagner la Suède, s'arrêta quelques jours à la cour de son oncle, Frédéric de Prusse. Ce fut entre les deux princes un assaut de dissimulation : l'un voilant, sous les apparences d'un tendre intérêt, les plus hypocrites desseins; l'autre, sous une feinte simplicité, ses projets futurs d'émancipation. Frédéric prêcha à son neveu le respect de la constitution de 1720, dont il était le soutien secret avec la Russie depuis les traités de 1764 et de 1769; Gustave protesta de son profond respect pour les lois fondamentales de son pays et n'avoua que des désirs tendant à la pacification intérieure. Dans cette lutte, la victoire sembla rester au plus jeune des combattants.

Le 30 mai, le roi de Suède rentra dans sa capitale; il était loin de la trouver tranquille. Le parti des *Bonnets* faisait une sourde guerre à son élection, la diète s'agitait sans cacher ses dispositions hostiles au pouvoir royal, mais aussi sans que les membres des quatre États parvinssent à s'entendre pour combiner leurs résistances. Il était temps de mettre un terme à ces menées, à ces dissensions dont souffrait tout le royaume. Gustave parla aux États assemblés; ses paroles furent pleines de modération; il assurait la diète de son dévoûment à la constitution, mais faisait en même temps appel à la conciliation. Son langage fut ferme cependant. Dans son discours du 28

novembre, il donna son programme politique : respect aux lois établies, efforts pour rendre la paix au pays.

Le cabinet de Versailles suivait avec intérêt la marche prudente du jeune roi; mais sa lenteur lui semblait exagérée. D'Aiguillon le pressait d'agir; les subsides promis ne seraient payés qu'à coup sûr. Gustave se mit donc sérieusement à tout préparer pour hâter un moment qu'il appelait lui-même de tous ses vœux. Il lui tardait d'être libre. Des révoltes durent éclater dans les provinces sous la direction d'officiers sûrs et dévoués, et coïncider avec le coup d'état dans la capitale. Les premiers mois de l'année 1772 se passèrent dans ces combinaisons. Malgré le secret dont on les entourait, la diète les soupçonnait vaguement. Les deux partis s'observaient.

Le 12 août, Hellichius[1], commandant de Christianstadt, lança un manifeste, dans lequel il reprochait aux États leur mauvaise conduite, qu'il démontrait être diamétralement opposée aux lois existantes et à l'intérêt public. En même temps, il faisait fermer les portes de la forteresse et refusait toute obéissance à la diète. Le prince Charles[2], frère du roi, se tenait à Landskrona. Prévenu par un émissaire, il accourut à la tête de cinq régiments pour joindre ses forces à celles d'Hellichius, et envoya avertir son frère du succès de la révolte, pendant que la diète en était instruite par le baron de Rüdbeck. La position de Gustave s'aggravait.

L'audace jointe à la dissimulation le sauva. On avait appris la nouvelle du soulèvement le 18; le soir le roi parut au théâtre, assista à un opéra en langue suédoise, donna un brillant souper à sa cour, et montra partout la plus insouciante gaîté. Tout le monde une fois retiré, le plan fut immédiatement concerté. Le lendemain 19, vers dix heures du matin, Gustave montait à cheval, se rendait à l'arsenal, aux postes militaires, au parc d'artillerie, haranguait les soldats et le peuple, plaçait des sentinelles aux portes des sénateurs, et faisait arrêter les

[1] Hellichius, après le coup d'état, fut élevé au grade de colonel, anobli sous le nom de *Gustafskoeld* (bouclier de Gustave), créé commandeur de l'ordre de l'Épée, et obtint la permission de placer dans ses armoiries un G entre trois couronnes. (Clef du cabinet des Princes, décembre 1772, p. 432.)

[2] Le prince Charles, né le 7 octobre 1748, fut nommé duc de Sudermanie en 1772. A la mort de Gustave III il devint régent du royaume, puis roi sous le nom de Charles XIII.

principaux chefs de la diète. En moins d'une heure Stockholm était soumise, sans qu'une seule goutte de sang eût coulé.

Le 21, le roi se présenta aux États assemblés. Cette fois son langage fut énergique, sans déguisements, mais sans dureté. Il peignit avec des couleurs vives le déplorable état du royaume, et l'obligation où il était d'y porter un prompt remède. « Je n'ai pas à me reprocher de vous avoir jamais rien déguisé. Deux fois je vous ai parlé avec la franchise qu'exigeait ma dignité et avec la sincérité que l'honneur m'inspire. » Depuis trop longtemps la haine et la vengeance déchiraient la Suède ; le sang a coulé, les lois ont été méconnues, chaque parti les interprétant à sa fantaisie ; à la place de la liberté, « le droit le plus noble de l'humanité, » on ne voit plus que le despotisme de l'aristocratie. Ces désordres intérieurs servaient les perfides desseins des ennemis, et préparaient l'asservissement du royaume. « Né Suédois, et roi de Suède, il devait m'être impossible de croire que des vues étrangères aient pu entrer dans le cœur d'un Suédois, encore moins que leur influence ait été préparée par les moyens les plus vils et les plus bas. Vous m'entendez, et ma rougeur suffit pour vous faire sentir à quel degré d'ignominie vos dissensions ont réduit le royaume. » Pour réparer tant de désastres, il fallait un coup de vigueur. « Tout a heureusement réussi. J'ai sauvé ma personne et mon royaume, sans qu'aucun de mes sujets ait essuyé le moindre préjudice[1]. »

Ce discours, écouté dans le plus profond silence, fut suivi de la lecture de la nouvelle constitution. Le roi seul gouvernera à l'avenir ; le sénat, n'étant plus que son conseil, n'aura plus droit de décider aucune mesure, et ses membres seront nommés par le prince. Le commandement en chef des armées, la direction suprême des finances, le droit de grâce, la nomination aux hauts offices, appartiendront au roi. Cependant il ne pourra déclarer la guerre, ni faire de nouvelles lois, sans l'agrément des États. Telles furent les principales modifications apportées à la constitution de 1720.

« Cette sorte de restauration royale en Suède, » acceptée sans résistance par la diète, « fut diversement accueillie dans

[1] *Collection des écrits de Gustave III, roi de Suède*, 1803, t. I, p. 101 et suiv.

les états d'Europe. L'Angleterre la vit avec chagrin, parce que la France en témoigna sa satisfaction. La Russie sentit échapper de ses mains l'espoir d'établir chez ses voisins une influence immédiate ; Catherine cependant, occupée d'affaires plus importantes, dissimula son ressentiment avec habileté[1]. » Le roi de Prusse cacha moins encore son mécontentement et ses menaces. Mais la guerre fut conjurée sur tous les points, peut-être grâce à l'attitude décidée du cabinet de Versailles.

« Maître enfin de gouverner ses états par des lois justes, Gustave III s'occupa sans relâche du bonheur général qui demande une activité des plus infatigables[2]. » « Le royaume agité par les dissensions du sénat et par la guerre des factions avait besoin du repos, et Gustave eut l'adresse de le lui faire goûter; la Suède se sentit plus heureuse qu'elle ne l'avait été[3]. » Le roi introduisit partout de salutaires réformes, encouragea le commerce, l'industrie, les arts et les lettres, prépara le rétablissement de l'armée et de la marine, répandit ses bienfaits sur toutes les misères, mit l'agriculture en honneur, et fit ainsi succéder une ère de bonheur et de prospérité aux jours orageux que la Suède traversait depuis si longtemps. Un sentiment de philanthropie détermina la fondation d'une société, dont le duc Charles fut nommé grand-maître; elle s'intitulait : « Pour la Patrie, pour le soulagement des indigents[4]. » Des voyages dans les provinces mirent encore plus à nu aux yeux du roi les plaies saignantes des populations. L'espérance et la confiance renaissaient partout. Plusieurs mesures libérales furent reçues avec un vif enthousiasme. La torture fut abolie et la liberté de la presse confirmée en 1774. Cette liberté existait déjà dans de certaines limites depuis le 2 décembre 1766. « Mais on sent ici, écrivait-on de Stockholm en février 1774, les mauvais effets de

[1] *Manuel historique du système politique des états de l'Europe*, par Heeren. Paris, 1821, t. I, p. 343.

[2] D'Aguila, I, 325.

[3] Cette phrase empruntée au *Moniteur* (25 décembre 1791) est ainsi terminée : « Ses habitants ressemblèrent alors à ces captifs du nouveau monde que leur maître engraissait, en attendant le moment de les immoler à ses idoles. »

[4] Clef du cabinet, février 1773, p. 107.

l'excessive liberté de la presse; le sénat opine à l'abolir sans retour, puisqu'il n'en peut revenir aucun bien à l'État, et que c'est au contraire une machine toujours prête à jouer en faveur de l'esprit de révolte, de libertinage, d'irréligion, etc. On attend que Sa Majesté prononce sur cette matière[1]. » Gustave examina avec soin la législation existante, s'entoura de lumières, comme on peut le voir par les « réflexions remises au roi de Suède, par le feld-maréchal comte de Hessenstein, en avril 1774[2], » et trouva qu'il n'y avait pas lieu d'y faire de changements essentiels. Les seules modifications furent celles que réclamait la nouvelle constitution et une obligation imposée à l'imprimeur, pour éviter toute personnalité injurieuse, de déclarer le nom des écrivains anonymes, qui se seraient mis dans le cas d'être poursuivis par les lois[3].

C'est vers cette époque que commencent les relations de Gustave III avec le cardinal de Bernis. A la fin de l'année 1774 le duc d'Ostrogothie, second frère du roi, était tombé grièvement malade dans son château de Tullgarn. Transporté à Stockholm, Frédéric-Adolphe y eut une rechute qui fit désespérer de sa vie. Des prières publiques furent ordonnées dans toutes les églises du royaume. Vers les derniers jours de décembre il recouvra la santé, et l'on décida qu'au printemps suivant il ferait un voyage dans les pays étrangers. Au mois de mars 1775 le danger reparut et obligea le prince à retarder l'exécution de ses projets. Enfin, le 8 mai 1776, il se mit en route, sous le nom de comte de Tullgarn, accompagné de six seigneurs. Il devait traverser Stralsund, Magdebourg, Leipsig, Dresde, Prague et Vienne, de là gagner Venise, visiter l'Italie, passer par Turin et revenir par la France, l'Angleterre et la Hollande[4]. Frédéric arriva à Rome au mois de septembre. Le cardinal de Bernis, en qualité d'ambassadeur d'une

[1] *Journal historique et littéraire*, mars 1774, p. 196.

[2] Elles se trouvent dans la « Correspondance secrète, » t. I, p. 373 et suiv.

[3] Cette dernière ordonnance eut une application presque immédiate. Un imprimeur fut incarcéré pour n'avoir pas pu ou voulu nommer l'auteur d'un libelle intitulé « le Baillif enterreur. » (*Journ. histor. et littér.*, juillet 1774, p. 33). En 1780 de nouvelles pénalités réprimèrent les abus de la liberté de la presse. (*Ibid.*, juillet 1780, p. 388.)

[4] *Journal historique*, janvier 1775, pp. 39 et 118; février, p. 191; avril pp 595; juin 1776, p. 200 et 281.

cour amie de celle de Suède, l'accueillit avec toutes les démonstrations de la plus magnifique hospitalité. Il chargea son neveu, le chevalier de Bernis[1], de conduire le prince visiter tout ce que Rome offrait de remarquable. Un membre de la famille royale d'Angleterre, le duc de Glocester, était alors dans cette ville, et le 21 octobre les deux nobles étrangers se trouvèrent réunis à la table du cardinal[2]. Gustave n'avait pas tardé à être prévenu par son frère des attentions dont il était l'objet de la part du ministre de France; aussi s'empressa-t-il de lui témoigner combien il y était sensible.

De Stockholm, 20 septembre 1776.

Monsieur le Cardinal de Bernis, mon frère le duc d'Ostrogothie, depuis qu'il est à Rome, ne m'a pas laissé ignorer tous les soins que vous avez eus pour lui; je saisis avec plaisir cette occasion (que j'attendais depuis longtemps) pour vous marquer mon estime particulière pour vous; en réunissant dans votre personne toutes les sortes d'avantages qui rendent les hommes recommandables et célèbres, vous ne devez pas être surpris que les nations les plus éloignées vous aient connu aussi bien que la vôtre. Je souhaite donc que vous soyez persuadé que j'ai toujours été du nombre de ceux qui n'ont pu refuser leur admiration aux qualités distinguées et rares qui vous caractérisent, et que je désire fort de vous convaincre de tous les sentiments avec lesquels je prie Dieu, monsieur le Cardinal, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde,

Étant votre très-affectionné.
GUSTAVE.

Le jeune prince suédois ne pouvait quitter Rome sans avoir été admis auprès de Pie VI. « Le 3 novembre il lui fut présenté par le cardinal de Bernis, et le Pape le reçut avec de grands témoignages d'estime et de distinction. Le lendemain, M. le majordome du palais apostolique alla lui présenter de la part de Sa Sainteté quinze corbeilles de comestibles consistant en un veau de lait, un pain de beurre représentant la fontaine de la place Barberini, une forme de fromage de parmesan, soixante bouteilles de vins étrangers et en quelques bassins de café, de chocolat, de cédrat, etc[3]. » Fré-

[1] Pons-Simon de Pierre, vicomte de Bernis, était à cette époque colonel en second du régiment de Soissonnais. Il venait d'épouser mademoiselle du Puy-Montbrun. (*Généalogie de la maison de Pierre de Bernis*, p. 36.) — [2] *Journal historique*, décembre 1776, p. 521. — [3] *Ibid.*, p. 596.

déric-Adolphe reprit bientôt après le chemin de la Suède ; le 21 juillet 1777 il était à Cologne, en repartait le lendemain pour Spa, et arrivait le 28 septembre à Stockholm. Dès le 21 février, le cardinal de Bernis répondait au roi :

Rome, 21 février 1777.

Sire, je n'ai eu d'autre mérite en rendant au grand et aimable prince frère de V. M. les hommages et les respects qui lui sont dus, que de remplir avec joie les ordres précis que j'avais reçus à cet égard de ma cour. V. M. accoutumée à faire le bonheur de l'humanité et la gloire de son siècle, a voulu par une lettre trop flatteuse honorer la vieillesse d'un ancien ministre qui a toujours considéré la nation suédoise à tous égards comme une des plus respectables de l'Europe et qui méritait le plus d'être gouvernée par le grand roi que la Providence lui a donné. Je ne désire, Sire, une longue vie que pour être plus longtemps témoin des merveilles de votre règne ; trop heureux si avant de terminer ma carrière je pouvais donner à V. M. des preuves essentielles de mon zèle, de ma reconnaissance et du profond respect avec lequel je suis, Sire, de V. M., etc,

La paix était rendue à la Suède. Pour l'affermir, Gustave III prit l'initiative d'une mesure qui fait honneur à son sens politique. Depuis l'introduction de la réforme en Suède, la religion catholique était sous le coup de lois de proscription, inspirées par la plus grande rigueur. « Si un Suédois change de religion, dit le code de lois ecclésiastiques établi sous Charles XI, il sera banni du royaume, et il perdra pour lui et ses descendants, tous ses droits aux héritages qui pourraient lui échoir. — Si quelqu'un introduit dans les campagnes des prédicateurs d'une autre religion, il sera condamné à une amende et ensuite banni. — Les ministres étrangers jouiront du libre exercice de leur religion, seulement pour eux et leurs familles. — Les étrangers d'une religion différente de celle de l'État, ne pourront pas l'exercer publiquement. Leurs enfants seront baptisés par des ministres luthériens et élevés dans la religion du pays ; sans cela ils ne jouiront pas des privilèges des sujets de Suède[1]. » Pour un roi qui se piquait de libéralisme, ces lois sentaient trop l'arbitraire et l'intolérance. Dès 1778 il manifesta ses intentions à la diète et la liberté des cultes

[1] *Histoire des gouvernements du nord*, traduit de l'anglais de Williams. Amsterdam, 1780, t. II, p. 297.

fut proclamée. La déclaration des États, il est vrai, était conçue en des termes généraux, et ne mentionnait aucune religion en particulier; « mais on sait qu'ils sont dirigés vers la religion catholique qui avait été le plus opprimée dans ce royaume[1]. » En réalité cette liberté accordait peu de chose, et ne concernait que les étrangers. « Toute la grâce qu'on leur fait, c'est qu'on ne leur coupera point la tête; mais ils ne pourront avoir ni prêtres, ni aucun exercice de leur religion, ni école pour leurs enfants. Pour les catholiques nés Suédois, on continuera à leur couper la tête, conformément au code criminel, parag. 3, ch. 1[2]. »

En 1783 Gustave III fit un pas de plus, qui cette fois fut décisif. « S. M., convaincue qu'elle n'a pas de plus fidèles et paisibles sujets que les catholiques, vient d'écrire au pape Pie VI une lettre fort honnête, par laquelle il prie Sa Sainteté d'envoyer à Stockholm un préfet apostolique, pour gouverner le culte et les mœurs d'environ trente mille catholiques romains, qui sont établis dans les différentes provinces de ce royaume, surtout dans le Gothland et la Sudermanie. Le Souverain Pontife n'a pas jugé à propos de donner cet emploi à un théologien de ses États. Il a chargé M. Le Clerc de Juigné, archevêque de Paris, de faire l'élection du préfet. On croit déjà que cette dignité sera conférée au docteur Joly, professeur royal de théologie, dans l'école de Sorbonne[3]. » L'abbé Joly ne fut pas nommé et l'abbé Oster, prêtre du diocèse de Metz, arriva à Stockholm en août 1783, comme préfet apostolique[4]. Depuis Gustave Wasa c'était la première fois que la religion catholique reparaissait en public; elle ne jouissait pas d'une entière liberté; mais à un prince hérétique pouvait-on de-

[1] *Journal historique*, mars 1779, p. 354.
[2] *Ibid.*, avril 1779, p. 515.
[3] *Journal historique*, janvier 1783, p. 43.
[4] Quatre surintendants, dont l'un était gouverneur des pages des princes, furent désignés pour l'aider dans ses travaux d'organisation. En attendant qu'une église fût construite, le roi céda pour les cérémonies du culte une salle de l'hôtel de ville. Le jour de Pâques 1784 on en fit l'inauguration. Le duc de Sudermanie y assista avec un grand nombre de personnes de distinction, et la comtesse de Wrede, dame d'honneur de la reine, y distribua le pain bénit. La musique du roi chanta la messe et le *Te Deum*. (*Histoire civile*, *politique et religieuse de Pie VI*, par un Français catholique-romain (l'ab. Blanchard). Avignon, s. a. p. 149.)

mander davantage, lorsqu'il ne cédait qu'à un simple mouvement de philanthropie ou de libéralisme? La victoire n'en était pas moins importante, et Pie VI sut en témoigner au roi sa reconnaissance.

III

Gustave III continuait cependant à opérer des réformes dans les différentes branches de l'administration. Nous ne le suivrons pas à Saint-Pétersbourg, où il fit deux voyages afin de consolider son amitié avec Catherine de Russie, ni à Spa, où il voulait nouer des négociations avec la France et l'entraîner dans une guerre contre le Danemark. Accompagnons-le à Rome. En se rendant en Russie, Gustave III alla visiter le camp de Lolaïs près de Tawestehus. Pendant la revue il fut renversé de cheval et se cassa le bras. Un climat plus chaud lui parut nécessaire pour hâter sa guérison, et il résolut de se rendre en Italie; peut-être y cherchait-il aussi une distraction aux soins incessants de son gouvernement.

Il quitta sa capitale sous le nom de comte de Haga[1], dans la nuit du 27 au 28 septembre 1783. Sa suite était ainsi composée : le baron Charles de Sparre, sénateur et grand statthalter de Stockholm; le baron de Taube, chambellan, général-major et commandeur de l'Ordre de l'Épée; le baron d'Armfelt, capitaine des gardes; le baron d'Essen, second écuyer et major des gardes-dragons; le baron Cederstrom, maréchal de la cour et chambellan de la reine; Sergell, chevalier de l'Ordre de Wasa, membre de l'Académie royale des sciences; Peyron, gentilhomme de la cour, capitaine et page de la chambre de Sa Majesté; Franc, premier commis des affaires étrangères et secrétaire du roi; Adlerbeth, secrétaire du roi; Salomoni, chirurgien, et deux valets de chambre. Le fils aîné du comte Axel-Fersen, colonel d'un régiment sué-

[1] Haga est un petit palais, entouré de jardins, tout proche de Stockholm. Gustave III, secondé par Marselier, en donna les plans. Le château est sur les bords du lac Mælar, construit en bois peint imitant la pierre; il consiste en une façade à trois étages et deux ailes longues formant galerie. Le roi affectionnait cette résidence; il aurait même pris le nom de comte de Haga, parce que c'était là qu'il avait préparé son coup d'État de 1772. (*L'Été du nord, ou voyage autour de la Baltique en 1804*, par J. Carr, trad. par Bertin. Paris, 1808, t. I, p. 229.)

dois au service de France, devait rejoindre son souverain[1].

Le 3 octobre, Gustave débarqua à Warnemunde, près de Rostock. Il visita successivement la cour de Mecklembourg, celle de Brunswick, traversa Nüremberg, Augsbourg, Münich, Insprück et arriva en Italie vers la fin du mois. Pendant son séjour à Brunswick il reçut du cardinal de Bernis la lettre suivante, qui était arrivée en Suède après son départ :

Rome, 8 février 1783.

Sire, le Pape m'ayant chargé de faire parvenir à V. M. son portrait qui a été fait d'après les mesures et dimensions que M. le prince d'Hessenstein m'avait envoyées, j'ai cru devoir remettre le dit portrait à M. de Forzelles, officier et sujet de V. M., qui s'est fait estimer à Rome par son excellente conduite et qui m'a promis de remettre lui-même à V.M. le portrait du Pape et ma lettre, ou d'en charger un des ministres de V. M. Sa Sainteté m'a expressément recommandé de vous témoigner, Sire, combien elle a été flattée qu'un si grand monarque désirât d'avoir son portrait, et combien elle est reconnaissante de la bonté avec laquelle V. M. veut bien traiter les catholiques de ses États. Je profite, Sire, avec le plus grand empressement de cette occasion de mettre à vos pieds l'hommage de mon admiration et du profond respect, etc.

A Brunswick, le 9 d'octobre 1783.

Monsieur le Cardinal de Bernis, j'ai reçu à Brunswic votre lettre du 8 de février par laquelle vous m'annoncez l'envoi du portrait du Pape, confié aux soins du Sr Forselles, qui, ne connaissant pas la route que je devais prendre, m'a adressé votre lettre de Dresde. Je suis maintenant en chemin pour me rendre en Italie où je serai bien aise de vous voir et faire la connaissance d'un ministre qui possède tant de titres à l'estime et aux sentiments distingués avec lesquels je prie Dieu qu'il vous ait, M. le Cardinal, en sa sainte et digne garde, etc.

Des fêtes à Vérone, à Pise, une saison aux bains de San Giuliano, à Florence, le menèrent jusqu'à la fin de décembre. Le pape avait été prévenu de sa prochaine arrivée par une lettre datée de Pise, dans laquelle Gustave assurait en même temps Sa Sainteté qu'il continuait d'accorder toute sa protection aux catholiques romains répandus dans son royaume ; cette lettre était accompagnée d'une suite de médailles d'or représentant tous les rois de Suède. S. M. y avait ajouté une collection des productions naturelles de ses États[2].

[1] *Journal historique*, novembre 1783, p. 461.
[2] *Journal historique*, décembre 1783, p. 607.

La présence à Rome d'un souverain hérétique était un événement. Tous les regards se tournèrent vers lui. Joseph II, empereur d'Allemagne, voyageant sous le nom de comte de Falkenstein, arriva le même jour que le comte de Haga, mais un peu avant lui. Ils s'étaient déjà rencontrés à Florence; on les vit aux cérémonies religieuses, aux théâtres, aux galeries, aux réunions. Le caractère des deux princes avait trop peu de points de contact pour que de ce rapprochement pût naître la sympathie. « Le roi de Suède, écrivait Joseph à sa sœur Marie-Christine, est une espèce qui ne m'est point homogène; faux, petit, misérable, un petit-maître à la glace. » Gustave de son côté « se moquait de la dévotion extérieure de l'empereur, qui, bien que parfaitement sceptique, assurait-il, courait les églises pour se faire donner des indulgences[1]. » A Rome, le roi de Suède soutint la lutte avec avantage : son affabilité, son désir de montrer ses talents et ses grâces personnelles, ne furent pas éclipsés par la simplicité affectée de son rival, sa libéralité de commande et son apparente dévotion.

Dès le lendemain de leur arrivée les deux princes se rendirent à Saint-Pierre; ils assistèrent, agenouillés côte à côte, aux offices célébrés par le Pape[2]. La messe terminée, le comte de Haga, accompagné du comte de Fersen, se présenta au Vatican pour faire sa visite au chef de l'Église. Le 1er janvier 1784, il se rendit à la chapelle Sixtine, où le cardinal Conti célébra le saint sacrifice en sa présence. Le soir il fut reçu par le cardinal de Bernis.

Le roi ne perdit pas son temps à Rome. Il parcourut avec intérêt toutes les curiosités de la ville éternelle, et partout il laissa la plus favorable idée de ses lumières, de sa politesse distinguée et de son goût pour les arts. Il marqua surtout de l'empressement à visiter ce fameux muséum que Pie VI avait si fort enrichi[3]. Le pape et le roi s'y rencontrèrent le 1er janvier.

[1] Geffroy, II, 13.

[2] « Nous avons été ensemble, écrivait le roi au comte Clas Ekeblad le 16 mars, comme de bons enfants, aux pieds du trône du Pape, et tout ceci a occupé un peu les gazetiers et les spéculations des politiques. » (*Œuvres de Gustave III*, t. IV, p. 202.)

[3] Le pape Clément XIV avait fondé ce musée à l'instigation de Pie VI, alors cardinal Braschi, grand partisan des beaux-arts. Devenu pontife, Pie VI l'en-

Un historien raconte ainsi cette entrevue :

« On fixa le jour et l'heure où les deux souverains se rencontreraient *par hasard* au musée Clémentin. Gustave s'y rendit le premier ; et le pape, après lui avoir laissé quelques moments pour revenir de la surprise ordinaire aux personnes qui entrent pour la première fois dans ce lieu magnifique, y parut suivi d'autant de cardinaux que le roi avait de personnes à sa suite. Tous deux se saluèrent et s'abordèrent franchement et avec un égal empressement ; et voici ce que les journaux du temps rapportent de leur entretien :

Pie VI. M. le comte de Haga, attiré dans l'Italie par son goût pour les arts, qu'il a toujours protégés dans ses états, a voulu, par sa présence, honorer la ville qui fut leur berceau.

Gustave. Les chefs-d'œuvre qu'elle renferme sont dignes d'être admirés. Mais, quoiqu'ils soient entrés pour beaucoup dans mon projet de voyage, mon objet principal, en venant ici, a été d'y connaître personnellement un pontife qui honore la tiare par ses vertus.

Pie VI. La politesse est inséparable du vrai mérite. Le mien n'est que dans l'intention. Le vôtre, M. le comte, fut annoncé dès votre jeunesse, et vous avez justifié tout ce qu'il promettait.

Gustave. Les circonstances m'ont aidé ; je n'ai fait que les saisir.

Pie VI. J'ai souvent ouï dire, et j'en crois la renommée, qu'au milieu de tant de soins importants, vous n'avez cessé de jeter un coup d'œil protecteur sur les arts. Après avoir régénéré votre royaume, vous avez voulu l'embellir.

Gustave. Il faut du temps pour naturaliser les arts dans nos climats sauvages. — (Après avoir jeté un coup d'œil autour de lui) : Quelle superbe collection !

Pie VI. Puisque M. le comte trouve ce musée de son goût, il me permettra de l'accompagner partout, et j'aurai un vrai plaisir à remplir auprès de lui les fonctions d'un *cicerone*, etc. etc.

« Les deux souverains continuèrent à s'entretenir familiè-

richit de monuments inappréciables trouvés dans les fouilles entreprises par ses ordres.

rement, en parcourant les salles du musée ; le pape expliquant au roi tout ce qui méritait de l'être, comme aurait pu faire l'antiquaire le plus consommé.

« Le roi fut si content de cette entrevue, qu'il chargea un peintre français, nommé Gagnereux[1], d'en composer un tableau qu'il paya cent cinquante louis[2]. »

Ce tableau, d'environ huit à neuf pieds de largeur sur six de hauteur, représente le grand salon du musée et l'aperçu des figures qui le décorent. L'artiste a choisi le moment où les deux souverains s'aperçoivent et s'empressent de s'aborder. Leur suite y paraît aussi ; et l'ordonnance en est si sage que la foule des accessoires ne nuit pas à l'effet principal[3].

A la Propagande, Gustave trouva le cardinal Antonelli, qui, dans son compliment, le félicita de la liberté qu'il avait accordée aux catholiques de ses États. « Si Dieu, répondit le roi, prolonge mes jours, j'espère faire encore plus en leur faveur[4]. » En sa présence on imprima en quarante-six langues l'éloge que renferme ce quatrain latin :

Amplius haud memores Alarici, Roma, furorem ;
  Res fato versas nunc meliore vides;
Nam te Gustavi recreat præsentia; gaude
  Quod te nunc tanti Principis ornet amor[5] !

Pie VI montra à Gustave la bienveillance qu'il avait promise. Avec son autorisation, une chapelle luthérienne fut élevée dans le palais qu'habitait le roi; et, comme le remarquent plusieurs historiens, le même jour on célébrait publiquement à Rome l'office protestant et à Stockholm la messe catholique[6].

[1] Ce peintre, nommé Gagneraux par l'ab. Beccatini (*Storia di Pio VI*, t. II, p. 143), Gagnereau par M. Geffroy (II, 29) et Gagneroux par Gorani (*Mémoires secrets et critiques*), mourut misérablement en 1794 ; dans un accès de folie, il se précipita d'une fenêtre sur une place de Florence. Son véritable nom est Benoît Gagneraux. Il naquit en Bourgogne ou à Lyon. On a encore de lui : *Bacchus et Ariane*, *l'éducation d'Achille*, des tableaux de batailles. (Füssli, *Allgemeines Künstlerlexikon*, t. II, p. 205.)

[2] *Histoire civile... de Pie VI*, p. 32.

[3] Gorani, *Mémoires secrets*.

[4] *Histoire civile... de Pie VI*, p. 198.

[5] *Mémoires de Bachaumont*, t. XXVII, p. 12.

[6] Il barone di Taube, vescovo suedese, suo primo predicante e cappellano di corte, era accorso... per adempire i doveri del suo ministero, e Gustavo... ordinò che fosse preparata alla meglio una cappella nella sala del Palazzo Gi-

Le prince aurait même invité le Saint Père à venir assister à sa communion, ce dont Pie VI sut se dispenser avec politesse. Quoi qu'il en soit, les ennemis de Gustave profitèrent de l'intimité de ces rapports pour accuser leur roi de songer à rentrer dans le bercail de l'Église[1]. Mirabeau lui-même, dans sa *Monarchie prussienne*, s'exprime en ces termes à ce sujet : « Voyez ce souverain... rapporter de son voyage d'Italie une sorte de passion pour les principes ultramontains que la seule crainte du zèle luthérien de son peuple l'empêche de manifester[2]. » Ce bruit de conversion, sans fondement, fut renouvelé en 1787, comme on le verra par une lettre du roi au cardinal de Bernis.

La haute société romaine réclamait aussi une part dans les faveurs royales. Gustave se rendait souvent aux *conversations* alors en usage. « On appelle de ce nom en Italie, dit Adlerbeth, ce qu'en Suède nous appelons des assemblées. Une nombreuse société priée se réunit le soir, de sept à dix heures, pour jouer aux cartes et converser ; on distribue des glaces, des limonades, des oranges, des raisins ou d'autres bons fruits de ce pays[3]. » Les *conversations* tenues au palais de l'ambassade française attiraient davantage le comte de Haga, qui y trouvait des entretiens bien plus en rapport avec la tournure de son esprit ; « c'était, disait-il au comte de Creutz, comme une sorte de baume qui le guérissait des fatigues et

raud alla Traspontina destinato per sua abitazione. Ivi assistette devotamente a un discorso assai lungo del suddetto predicante e alla celebrazione delle ceremonie pasquali secondo la confessione d'Augusta... (Beccatini, *Storia di Pio VI*, t. II, p. 115.) En 1787 Gustave fit frapper une médaille à son effigie en mémoire de cet événement. Au revers on lisait cette inscription : Auspice Rege sacra Evangelicorum, in ipsa metropoli Ecclesiæ Romanæ, Ecclesiæ more solemni primum procurata die Paschæ 1784.

[1] Le 18 janvier, fête de la chaire de Saint-Pierre, le Souverain Pontife et le sacré collége assistèrent à la grand'messe célébrée par le cardinal d'York. Le roi de Suède et les seigneurs de sa suite étaient présents à la cérémonie. (*Journ. historiq.*, mars 1784, p. 365.)

[2] *Le Moniteur* du 25 décembre 1795 renferme au sujet du voyage de Gustave à Rome, une phrase où le comique le dispute au ridicule. « Sans doute la capitale de la hiérarchie et le centre du despotisme le plus monstrueux qui ait jamais opprimé la terre, devait avoir de puissants attraits pour un homme du caractère de Gustave. L'Anacharsis-Tibère y trouvait du charme et de graves instructions. »

[3] Geffroy, II, 11.

de l'ennui des *conversations* romaines. » Ce fut probablement dans les salons du cardinal qu'il rencontra la princesse Santa-Croce, dont le nom reviendra si souvent dans ses lettres.

Mais Rome n'était pas le terme du voyage de Gustave ; il voulait pousser jusqu'à Naples, et le 29 janvier, après avoir déjeuné à l'ambassade française, il se mettait en route en traversant les marais Pontins. Dans la nuit du 30 au 31 il arriva dans la capitale des Deux-Siciles. Ferdinand IV, le second des fils de Charles III, roi d'Espagne, occupait alors le trône avec son épouse, Caroline d'Autriche. Les deux souverains firent un magnifique accueil à leur royal visiteur. Gustave en rendit ainsi compte au cardinal de Bernis :

A Naples, 3 février 1784.

Monsieur le Cardinal de Bernis, j'ai été trop sensible à tous les soins que vous avez eus de moi pendant mon séjour à Rome, pour laisser passer un seul moment sans vous en marquer ma reconnaissance. J'ai été bien aise de reconnaître par moi-même que ce ministre qui dans les temps les plus difficiles avait su réunir et concilier pour la gloire de sa patrie les intérêts les plus opposés, était aussi dans la vie privée l'homme le plus aimable et celui avec lequel on aimerait par choix de passer sa vie, et si je ne vous écrivais, j'ajouterais que vous êtes la seule chose qui a dans tout le cours de mon voyage rempli les idées que j'avais reçues et que votre seule connaissance me récompenserait assez d'une course aussi longue que pénible. Je sens bien que vous me causerez bien des regrets lorsqu'il faudra un jour me séparer de vous, mais dans ce moment-ci je ne veux m'occuper que du plaisir de vous revoir bientôt à mon retour de Naples[1].

Mon voyage a été très-heureux et s'est passé sans le moindre accident. L'entrevue des deux majestés s'est faite avec la facilité du siècle, le roi m'a paru mieux qu'on l'avait dépeint : un franc et loyal gentilhomme, bon par caractère et de cette aménité qui vaut mieux que la politesse pour les cœurs qui savent sentir. La reine m'a fort bien reçu. Nous avons dîné tous les trois ensemble. Le lendemain il y a eu un grand dîner pour toute ma caravane, illumination au théâtre, bal masqué où le roi ne fut pourtant pas. *La reine avait la migraine.* Hier j'ai soupé chez le comte Rasomowski[2], où par une suite du système que vous me connaissez j'ai mis l'ordre de Russie.

[1] La lettre autographe dit *Rome*.

[2] Il était ministre de Russie à la cour de Naples ; quelques mois plus tard il fut nommé à Copenhague et en 1786 à Stockholm. Ses menées secrètes dans cette dernière cour ne furent pas étrangères à la déclaration de la guerre, qui en 1789 éclata entre la Russie et la Suède.

Le prince ou le duc (car tout est ici prince ou duc), le duc de Saint-Nicolas, dis-je, reçut ce soir-là l'ordre de Saint-Alexandre qu'il paraissait attendre avec impatience; tout a fort bien été jusque-là; mais comme évêque et comme mon ambassadeur (vous avez bien voulu que je vous regardasse comme tel) vous êtes en droit de recevoir ma confession : il faut aussi vous dire que mon contentement n'a pas pu aller plus loin et que la journée d'aujourd'hui a un peu diminué des premières impressions favorables que ma réception m'avait données. Il y a eu un bal et après ce bal un souper à la cour; vers la fin du bal on m'a dit brièvement que l'on espérait que je souperais et *que je portasse trois de mes messieurs avec.* Voilà les termes; ils ne sont pas conformes aux règles de l'académie, mais je vous les rends tels que je les ai reçus. J'avoue que j'avais droit de croire que les finances du roi de Naples pussent lui permettre d'augmenter un peu son ordinaire, pour ne point me mettre dans le désagrément de faire des distinctions entre ma noblesse qui se croit égale et qui l'est, du moins à mes yeux, par son attachement pour moi et pour la patrie; je n'ai rien répondu. La reine s'est levée du jeu, est rentrée dans la salle du bal. J'ai fait rester le sénateur Sparre qu'elle avait nommé parmi les trois, et j'ai chargé le sieur Rasomowski de faire mes excuses de ce que je retournai chez moi, ayant une migraine affreuse[1]. Je suis parti avec tout mon monde. Il m'a paru que ceci pouvait être une suite d'un petit différend entre les deux époux, dont on vous rendra sans doute compte et que vous saurez par une autre voie. J'avoue que j'ai cru avoir droit d'attendre d'un prince de la maison de Bourbon plus d'attention, et voilà ce que c'est que de m'avoir gâté à Rome par les vôtres, monsieur le Cardinal. Au reste je rends justice au roi et ne lui en veux pour rien, je vous prie d'en être bien persuadé; il est si franc, si bon, marquant tant d'envie d'obliger, et d'ailleurs Bourbon, qui est une présomption trop avantageuse pour mon cœur, pour qu'il ne lui soit facilement acquis.

Au reste je suis arrivé chez moi tout à propos; il a fait ici un froid horrible. Nous avions fait un feu à la suédoise, et les cheminées à l'italienne n'y sont pas accoutumées. Le feu avait pris dans la chambre de Peyron attenante à la mienne, et toute la maison était remplie de fumée. Je vous écris pendant qu'on l'éteint et qu'une douzaine de Lazzaroni sont dans mon antichambre, ce qui ne fait pas la meilleure compagnie, ni la plus sûre, ni la plus commode pour écrire. Vous excuserez mon griffonnage et les fautes de langue, en faveur des académiciens qui se trouvent dans mon antichambre.

J'aurais voulu vous dire en beau style combien je vous suis attaché et combien mon estime pour vous et mon amitié sont véritables; mais le langage du cœur est le plus simple, et c'est celui que j'emploie en

[1] Le séjour continué du roi de Suède dans cette capitale ne cesse d'y faire naître des fêtes et des plaisirs nouveaux. LL. MM. avaient fait préparer mardi le soir un festin magnifique, mais un mal de tête empêcha l'illustre voyageur, qui en était l'objet, d'en faire les plaisirs. (*Journal historiq.*, avril 1784, p. 517.)

vous assurant que je suis avec tous ces sentiments, monsieur le Cardinal de Bernis, votre très-affectionné ami,

GUSTAVE.

P. S. Madame la princesse Santa-Croce a bien voulu s'informer de ma santé en écrivant au baron de Sparre. Je vous prie de lui en témoigner ma reconnaissance, et de lui dire que j'attends avec une grande impatience et une impatience très-décidée le moment de la revoir et de me trouver à Rome. Je vous prie de vouloir bien faire mes compliments au chevalier d'Azara[1]. M. de Non m'a vu; comme je ne reçois personne chez moi, je n'ai pas pu déroger à la règle; mais je l'ai vu chez le baron d'Armfeldt, où je lui ai parlé comme à une personne chargée d'affaires de mon meilleur ami et comme à une personne recommandée par vous; je crois qu'il est content de moi.

Le cardinal de Bernis se hâta de rassurer son illustre *pénitent*, qualification que Gustave III aima à s'attribuer tant qu'il vécut :

Rome, 13 février 1784.

Sire, V. M. est la bienfaisance même; je sais ce qu'elle a fait dire de moi à ma cour par son ambassadeur et j'ai reçu hier par la lettre dont elle m'a honoré (et qui n'a pas passé par la poste), les témoignages les plus flatteurs de sa bienveillance et de cette sensibilité qui caractérise les bons rois et les grands hommes. J'aurai l'honneur de lui communiquer à son retour les réponses que j'ai reçues de Versailles à mes lettres de la fin de décembre et du mois de janvier : le roi et la reine l'attendent avec impatience et vraie amitié; cette invitation-ci ne ressemblera en rien à celle de Spa.

Il me semble qu'il est tout simple d'avoir eu la migraine dans un climat où elle est si familière; mais quelque longue que soit une visite, il paraît convenable de ne pas l'abréger quand le terme en a été annoncé. V. M. voit que je parle comme son ambassadeur; comme son évêque, je la crois en sûreté de conscience; elle ne doit avoir ni scrupule, ni remords, après avoir donné une leçon relative à un procédé antérieur, il me paraît qu'il ne reste qu'à montrer de la supériorité, de l'aisance et de la gaîté, tout le reste dégénérerait en tracasserie et en commérage.

V. M. a porté du roi de Naples le jugement que j'attendais de sa pénétration et de son amitié pour les Bourbons.

La chute d'une bombe n'empêche pas Charles XII de finir la lettre

[1] Le chevalier Nicolas d'Azara était ministre d'Espagne à Rome. La plus étroite amitié l'unit au cardinal de Bernis, qui, à sa mort, le fit son exécuteur testamentaire. C'est à d'Azara qu'on doit la publication du poëme de *la Religion vengée*.

qu'il avait commencée et V. M. a écrit une fort longue lettre au milieu des flammes.

La princesse Sainte-Croix et le chevalier d'Azara sont à vos pieds pénétrés de reconnaissance. Rome entière sans exception vous attend, Sire, avec impatience.

La ville de Lyon prépare pour votre passage un ballon extraordinaire. Puisque Gustave le bienfaisant a commencé à vouloir me rendre service à ma cour, je prendrai la liberté, à son retour, de lui indiquer le moyen d'assurer la tranquillité de ma vie; mon bonheur sera double si je le dois à ses bienfaits.

Je suis avec le respect le plus profond et la plus vive reconnaissance, Sire, de Votre Majesté, etc.

P. S. Cette lettre sera remise au courrier d'Espagne. — Les Turcs ont fait ce que j'avais prévu[1].

Le comte de Haga fut éclairé par cette lettre sur un point qui l'inquiétait. Son projet était de retourner en Suède, en passant par Paris; mais il tenait, avant d'entreprendre ce voyage, à connaître les dispositions de la cour à son égard[2]. Le cabinet de Versailles, de son côté, le faisait examiner par son ambassadeur. La politique de Gustave n'avait-elle pas varié depuis le rapprochement qui s'était fait entre la cour de Stockholm et celle de Saint-Pétersbourg? L'habileté du cardinal de Bernis avait permis à Louis XVI de se rassurer sur les véritables sentiments de son ancien allié, et l'on résolut de le recevoir avec honneur et amitié. Quatre années auparavant, Gustave aurait déjà pu reparaître à Paris, après avoir passé quelque temps à Spa; mais on savait alors qu'il voulait entraîner la France dans une guerre contre le Danemark, et Vergennes le fit prévenir que sa présence serait désagréable. L'ambassadeur, on le voit par sa lettre, dissipe toute crainte d'un sort semblable pour le moment présent. Cette nouvelle remplit de joie le roi de Suède, qui brûlait de revoir la France; il ne dissimule pas sa satisfaction dans sa réponse au cardinal, tout en manifestant « quelque appréhension de se trouver

[1] Le Cardinal veut parler du traité conclu au nom de la Porte et de la Russie, le 8 janvier, par Jacques de Bulgakow et Hassan-Bacha. (*Journal historique*, mars 1784, p. 434.)

[2] « J'attends les compliments dont le cardinal de Bernis est chargé pour moi pour vous écrire sur mon voyage en France. L'histoire de Spa m'a rendu prudent. » (*Lettre du roi au baron de Staël.* — Geffroy, t. II, p. 413.)

dans un pays dont le jugement porte coup et est transmis à la postérité. » Toujours avide de plaire et de réussir, il redoutait de n'avoir plus les succès de son voyage de 1772.

A Naples, le 17 février 1784.

Monsieur le Cardinal de Bernis, je suis bien aise de voir que mon évêque m'absout de mes péchés et que mon ambassadeur me conseille la conduite que j'ai tenue. Je dois même rendre justice à la vérité et avouer que je crois m'être trompé sur le motif et que ce n'était que par inattention; ou plutôt l'idée que je regardais mes compagnons comme on traite ici les seigneurs du pays, avec la plus grande indifférence : on a tellement sous le titre de *secatori* aboli toutes les idées et les procédés qu'on appelle ailleurs politesse et attention, que ceux qui n'y sont pas accoutumés ne peuvent qu'en être surpris au premier moment. Je dois depuis Pise, il est vrai, y être fait, mais la différence est si grande entre un prince du second ordre qui n'a pas même l'ombre d'une cour et une cour royale, que je dois être excusable. Cela cependant a produit le bon effet que, sans se gêner réciproquement, nous avons beaucoup d'attention de part et d'autre, et que dès le jour suivant j'ai eu lieu d'être très-content et que je le suis à présent infiniment.

La reine me paraît très-éclairée sur ses vrais intérêts et revenue entièrement au système de la maison de son époux[1]. Je crois que mes conversations ne nuiront pas à la fortifier dans ces sentiments, et que les Français qui sont ici, ont déjà dû s'apercevoir de quelques changements à leur égard. Plus je connais le roi, plus je me confirme dans l'opinion que j'ai de lui. Sa franchise et sa bonhomie me charment. J'ai l'idée que Henri IV, au sortir des montagnes du Béarn, avant que ses malheurs et les dangers affreux qu'il courut eussent développé en lui tout cet héroïsme qui le rendit un héros, j'ai, dis-je, l'idée qu'il était tel que je vois le roi de Naples, et je suis persuadé qu'il n'a manqué à ce dernier que les malheurs pour réveiller en lui tous les germes de talents qu'il possède, et qu'une mauvaise éducation et le malheur pour lui du bonheur où il est né, ont étouffés. Il est plein d'esprit naturel, de bon sens; on a recueilli plusieurs de ses réponses qui prouvent ce que je viens de dire. Entre autres : on m'en a conté une qu'il a faite dernièrement à l'empereur. Ce prince parlait de fusils et de pistolets, pendant que le roi de Naples jouait au billard; il vantait

[1] La reine Caroline était supérieure à Ferdinand au point de vue de la capacité politique. La première éducation du roi fut complétement négligée. Son gouverneur, le prince Saint-Nicandre, ne lui apprit que la pêche, la chasse et d'autres exercices de cette nature. Il passa bientôt sous la tutelle de Tanucci, qui fit servir aux fins que l'on sait l'esprit facile et doux de son roi. La reine était peu portée pour la France, tandis que le ministre cherchait à suivre en tout la politique de Versailles. (Botta, *Histoire d'Italie*, I, 29.)

surtout une garniture qu'on lui avait donnée. Le roi de Naples lui demanda s'il s'en était servi à la chasse. — Non, dit l'empereur, je n'y vais jamais; mais je m'en suis servi à la dernière guerre contre le roi de Prusse. — *Bravo*, dit le roi de Naples, *bravo questo, ma io amo a ammazzare uccelli, ma no uomini*. Cela me paraît digne des apophthegmes de Plutarque.

Apparemment que le sultan suit au pied de la lettre cette maxime, puisqu'il vient de donner l'exemple, unique encore dans les fastes de l'histoire, de céder un grand pays et de démembrer sans coup férir et sans aucun effort pour le défendre [1]. On dit ici que vous aurez l'île de Candie et une partie de la Flandre autrichienne; c'est du moins le bruit de Naples. J'attends avec une double impatience le moment de vous revoir et de m'entretenir avec vous sur la nouvelle tournure que vont prendre les choses. Je serais bien heureux si je pouvais servir à quelque chose. Je regarderais ce moment comme un des plus heureux de ma vie.

Si le roi et la reine de France veulent bien avoir de l'impatience de me voir, je vous assure que je n'en ai pas moins d'être auprès d'eux, surtout depuis que je suis assuré qu'ils le souhaitent véritablement: quoique j'avoue que je sens quelque appréhension de me trouver dans un pays dont le jugement porte coup et est transmis à la postérité. Si ma jeunesse autrefois mérita quelque indulgence, qu'est-ce qu'on n'exigera pas d'un âge mûr et d'un prince qui a régné depuis treize ans? La réputation de nous autres est l'inverse des planètes: plus on s'en éloigne, plus les objets grossissent.

Vous voudrez bien faire mes compliments à la princesse de Sainte-Croix et à toutes les belles dames de Rome, qui se souviennent de moi. C'est avec les sentiments les plus distingués que je suis, monsieur le Cardinal de Bernis, votre très-affectionné ami.

P. S. Le baron de Sparre, qui, je crois, a quelques créances à liquider à Rome, s'est chargé de vous remettre celle-ci; il retournera ici pour le mardi gras. Ce n'est que dans les premiers jours de carême, que l'on fera la chasse que le roi de Naples prépare.

Le séjour de Gustave III à Naples fut une série non interrompue de fêtes. Le 6 mars eut lieu, à Calvi, la chasse qu'il annonçait dans sa lettre au cardinal. Deux jours après, il se rendait à Bénévent, pour y admirer les antiquités de cette ville et en particulier l'arc de triomphe de Trajan. Il partait enfin de Caserte et arrivait à Rome dans la nuit du 9 au 10 [2].

[1] Par son traité du 8 janvier, la Porte cédait aux Russes la Crimée, le Kuban et l'île de Taman.

[2] On voit d'après cela que la lettre de Gustave au comte de Brahé, insérée dans ses œuvres, t. IV, p. 231, ne peut être datée de *Rome, 15 février*.

Dans ses lettres à ses amis de Suède, le roi leur faisait part de l'impression que lui avait laissée son séjour à Naples; elle semble plus profonde, du moins plus agréable, que celle qu'il emporta de Rome même, où d'ailleurs le temps ne le favorisa pas. « Depuis dix jours que je suis ici, je n'ai trouvé aucune trace du beau climat qu'on m'a tant vanté; le temps y est affreux[1]. » — « Je me porte bien, quoique l'air de Rome me convienne moins que celui de Naples. La différence est grande, et je regrette beaucoup ce délicieux pays. Je ne suis pas étonné qu'Annibal y ait oublié sa gloire. Cependant les délices de Capoue ne feraient pas cet effet aujourd'hui. Celles de Naples en seraient plus dignes[2]. » — « Je suis revenu de Naples, enchanté de ce paradis terrestre, où il ne manquerait qu'un peu d'ordre et nos femmes aimables pour être le vrai pays d'Eldorado. Belles cités, climat doux, peuple gai, chère excellente, toutes les délices s'y rencontrent, et les anciens poëtes n'avaient pas tort d'y placer les Champs Élysées. A Rome, tout est bien différent, surtout le climat, qui est bien moins sain que celui de Stockholm. On ne voit ici que les débris de la grandeur des anciens Romains ou des anciens Papes. Aujourd'hui, cette dernière puissance paraît pencher vers sa chute. Dans trente ans peut-être, elle n'existera plus, et Rome connaîtra de nouveaux maîtres[3]. »

Le comte de Haga resta encore un mois entier à Rome[4]. Pendant ce temps, « il ne cessa de visiter les raretés et les établissements qui ont fixé son admiration et ses applaudissements[5]; chaque jour, il honora le cardinal de Bernis de sa présence et y passa la soirée. Le 5 avril au soir, cette Éminence fit entendre à S. M. le *Stabat mater* de Pergolèse, qui fut chanté et exécuté avec l'expression et la précision dignes de

[1] *Œuvres de Gustave III*, t. IV, p. 232.

[2] *Ibid.*, p. 189.

[3] *Ibid.*, p. 202.

[4] Il assista aux cérémonies de la Semaine Sainte, confondu dans la foule des étrangers. Emu de ce spectacle, il fut obligé d'avouer « che i protestanti aveano il torto nel criticare la pompa delle suddette sacre funzioni; mentre giacchè la religione era necessaria ai popoli, era benfatto il circondarla con tutto quanto può renderla augusta ed imponente. » (Beccatini, II, 114.)

[5] Gustave fut reçu de l'Académie des Arcades, sous le nom d'Anaxandre-Chorneo.

ce grand maître[1]. » Le 18 avril, le roi assista encore à une cérémonie religieuse, dans la chapelle Sixtine : c'était la confirmation des deux filles de l'ambassadeur de Venise, administrée par le Pape lui-même.

« Le soir du même jour, le souverain Pontife fit illuminer le dôme, le frontispice et le portique de l'église de Saint-Pierre, en contemplation de Sa Majesté suédoise, qui, d'un balcon préparé à ce sujet, a vu dans ce spectacle l'expression de l'allégresse que sa présence a excitée dans cette capitale. Sa Majesté honora cette dernière soirée par le souper de cinquante-quatre souverts que lui a donné le cardinal de Bernis. Lundi le matin, le roi se rendit encore à l'église de Saint-Pierre, accompagné du neveu de cette Éminence ; retourné à son hôtel, ce souverain monta en voiture et partit de cette ville, au milieu des plus vifs regrets, dirigeant sa route sur Parme. Il a laissé au cardinal de Bernis, pour gage de son estime et de sa considération, son portrait enrichi de trois tours de brillants et surmonté d'une couronne également enrichie. Le neveu de cette Éminence, de même que quantité de personnes, ont participé à sa munificence.

« La veille de son départ, le roi de Suède a fait présenter, par un de ses gentilshommes au saint Père, trois cassettes de bois très-précieux, travaillé avec le plus grand goût ; elles contenaient une collection de médailles frappées en mémoire des événements les plus remarquables, relatifs aux rois de Suède[2]. Dans l'une de ces cassettes, toutes les médailles sont en or, et elles sont en argent dans les deux autres. De son côté, Sa Sainteté fit accepter au roi de Suède quatre tableaux, dont deux en mosaïque, représentant, l'un, la Sibylle de Perse, et l'autre une Diane, avec tous les attributs de la chasse. Les deux autres tableaux sont en tapisserie ; l'un offre la Sibylle

[1] Le *Journal historique* (mai 1784, p. 123) continue ainsi : « Le sujet de cette musique, dont la répétition fait toujours un nouveau plaisir, paraît avoir été épuisé par ce célèbre compositeur ; et il est étonnant que d'autres se soient essayés sur le même sujet, mais il ne l'est pas que leurs essais ne fassent que rappeler la production de Pergolèse et naître le désir de l'entendre repéter. »

[2] Parmi ces médailles il s'en trouvait une qui toucha sensiblement le cœur du Pape. Elle était en or, d'une grandeur plus qu'ordinaire ; le sujet en était la liberté accordé par Gustave aux catholiques de construire des églises dans ses états et d'y exercer leur culte. (*Histoire civile... de Pie VI*, p. 148.)

Tiburtine et l'autre la Lucrèce : ces tableaux sont ornés de riches bordures en métal doré. Sa Sainteté y joignit la collection des gravures du Musæum Pium Clementinum de Piranesi, et de celles faites à l'imprimerie de la chambre apostolique, les unes et les autres superbement reliées et placées dans des cassettes[1]. » Gustave fit venir en même temps de Suède son portrait peint à Stockholm, où il était représenté en habit suédois[2]. François Piranesi, qu'il avait nommé son agent à Rome, fut chargé de le remettre de sa part à Pie VI.

C. SOMMERVOGEL.

(*La suite prochainement.*)

[1] *Journal historique*, juin 1784, p. 201.

[2] En 1778 Gustave III avait eu l'idée assez originale de prescrire à ses sujets un costume national. La cour l'inaugura le 28 avril. Ce costume, semblable à celui qu'on portait sous Gustave Wasa, consistait « en une camisole boutonnée, une veste venant à la moitié de la cuisse par-dessus la camisole, qui joint jusqu'en bas, avec une écharpe ou sur la camisole ou sur la veste, des hauts de chausse très-amples avec rosettes au lieu de boucles de jarretières, ainsi qu'aux souliers ; un manteau descendant jusqu'aux jarrets ; un chapeau petit de bord et retroussé d'un côté, et de très-petites manchettes. Les jours ordinaires, les personnes qui composent la cour, porteront cet habit en noir et couleur de feu, et les jours que le roi ou sa famille tiendra la cour, on le portera en couleur de feu et blanc. A l'égard des dames de la cour, en suivant les couleurs des cavaliers, elles porteront des robes faites à peu près comme celles que l'on appelle circassiennes. » (*Journal historiq.*, mai 1778, p. 122.) Ce costume, dessiné par le roi lui-même, ne parvint pas à s'introduire dans la société suédoise. La mode fut plus puissante que la volonté royale. L'estampe gravée par Gillberg, professeur de l'académie de peinture, d'après les ordres du roi, et recommandée officiellement par le baron de Sparre, conseiller du royaume et gouverneur de Stockholm, ne sert qu'à constater l'échec éprouvé par cette réforme assez futile. Cela n'empêcha pas Gustave de faire frapper en 1783 une médaille, destinée à perpétuer son projet. On y voyait d'un côté le Roi, de l'autre la Providence, sous la figure d'une femme, appuyée d'une main sur un pilier, et qui tient l'autre sur une hallebarde. L'inscription porte : *Providentia Augusta*, et l'exergue, *Re vestiaria stabilita*, 1778. (*Journal historique*, mai 1783, p. 115. Voir aussi sur ce costume M. Geffroy, t. I, p. 316.)

DE LA CRITIQUE HISTORIQUE

Il en est un peu de la critique comme de la liberté. Les excès commis en son nom ont eu plus de retentissement que ses bienfaits. De là chez bien des âmes honnêtes certaine crainte de se flétrir ou de se compromettre en frayant trop avec elle, parfois même une pieuse horreur professée à son endroit. Elle leur apparaît comme l'ennemie naturelle de toutes les douces et saintes croyances, s'avançant, altière et impitoyable, à travers les ruines accumulées sous son marteau destructeur, et ne laissant dans les intelligences qui l'ont accueillie que le vide affreux du scepticisme. Certes, on serait effrayé à moins, et les anathèmes les plus terribles fulminés contre la sacrilége pourraient paraître trop doux, si la réalité répondait à ce sombre tableau. Il n'en est pas ainsi heureusement. Il suffit de rappeler, parmi tant d'autres, les beaux travaux des Bollandistes[1] et ceux de MM. de Rossi, pour montrer que la critique sait faire autre chose que renverser et détruire.

Aussi n'y aurait-il qu'à rire de semblables exagérations, s'il n'en résultait en définitive un grand avantage pour l'impiété, toujours prête à se faire arme de tout pour assurer le succès de ses attaques. Malgré qu'on en ait, la critique sera toujours, dans le domaine de l'histoire, le guide indispensable de quiconque veut arriver à la vérité par la science. Or, la vérité et la science ont des charmes trop propres à captiver l'es-

[1] Nous nous permettrons de signaler en particulier la remarquable dissertation du R. P. V. de Buck sur le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes, insérée dans le tome neuvième d'octobre. L'éminent Bollandiste y est parvenu, par une suite d'observations aussi justes qu'ingénieuses, à établir solidement la probabilité historique du nombre de onze mille indiqué par la légende, nombre qui avait donné lieu à tant de plaisanteries et à tant de conjectures arbitraires.

prit humain pour que celui-ci n'embrasse pas avec ardeur tout ce qu'il sait devoir l'y conduire. Les partisans de l'incrédulité savent exploiter habilement cette disposition. Confondant, involontairement ou à dessein, l'erreur de quelques-uns des défenseurs de la foi avec l'esprit de l'enseignement catholique lui-même, ils représentent celui-ci comme animé d'une sourde méfiance ou même en état d'hostilité ouverte vis-à-vis de tous les travaux et de tous les progrès de la science historique, ils identifient la cause de la critique avec leur propre cause, et parviennent ainsi à se faire accepter comme les champions de ses droits et à populariser des assertions où elle se voit indignement méconnue et outragée.

En présence de ces impostures, au lieu de crier contre les excès de la critique, il serait plus sage de préciser ses véritables exigences et de les revendiquer avec vigueur contre ceux qui abusent si audacieusement de son nom. La chose n'est pas bien difficile, à la condition toutefois qu'on soit préparé à la lutte par de fortes études. Pour peu qu'on y apporte d'application et de droiture de jugement, on reconnaîtra bientôt dans la critique ce qu'elle est en effet, c'est-à-dire un des plus puissants auxiliaires de la vérité, et en particulier de la vérité révélée.

Mais ici nous nous heurtons à une autre classe de contradicteurs, peut-être plus nombreuse et non moins injuste que la première. Ceux-ci ne font pas à la critique l'honneur de la craindre; ils se bornent à montrer pour elle une dédaigneuse pitié. A la vue des directions diverses suivies par les auteurs qui prétendent ne se laisser guider que par l'éclat de sa lumière, et des résultats opposés auxquels ils vont aboutir, ces judicieux esprits concluent que la clarté de ce flambeau tant vanté est bien vacillante, et que mieux avisés sont ceux qui se retranchent dans leur *Credo* et laissent le monde aux disputes des hommes assez fous pour y perdre leur temps et leur peine.

A ce compte, il faudrait renoncer à toute science. Physique, astronomie, histoire naturelle, philosophie surtout et théologie, quelle est celle qui pourrait se vanter d'être à l'abri d'une pareille censure? Quelle est celle qui ne doive se résigner à voir sa route jonchée de débris d'opinions de

tout genre, d'abord annoncées comme le terme de ses inquiètes recherches ou du moins comme des points de repère précieux pour assurer ses progrès, et bientôt après, sapées, renversées, abandonnées sans retour ou gardées seulement par quelques esprits attardés, plus opiniâtres dans leurs illusions? Faut-il pour cela supprimer toute recherche scientifique et se contenter d'admettre le petit nombre de vérités connues par une révélation surnaturelle ou par l'expérience palpable des sens? Faut-il, en d'autres termes,— car, dans ce système, on doit logiquement en venir là, — faut-il proclamer l'impuissance de notre raison à conquérir la vérité naturelle, à cause du caractère de faillibilité inhérent à toutes ses investigations?

Non; le sens commun, aussi bien que les sentences solennelles de l'Église, repousse avec indignation ces désolantes théories. En dehors des vérités révélées et des faits d'expérience sensible, de vastes régions sont ouvertes aux ardentes aspirations de l'intelligence humaine. Elle peut s'y égarer sans doute; elle s'y égarera même souvent, surtout lorsque, dans l'impétuosité d'un premier élan, elle voudra dévorer d'un bond une nouvelle et immense carrière qui se révèle soudain à son regard ébloui. Il lui faudra quelque temps alors pour reconnaître son erreur; elle ne s'y résoudra qu'avec une certaine répugnance, mais enfin elle s'y résoudra : elle reviendra sur ses pas pour se remettre dans le bon chemin, et ses écarts mêmes, en lui apprenant à modérer sa précipitation, serviront à rendre désormais sa marche plus sûre.

C'est ainsi que nous avons vu depuis deux siècles, et principalement dans le nôtre, les sciences qui ont pour objet l'étude de la nature matérielle, avancer rapidement à travers une série de découvertes aussi incontestables que brillantes. Répudiant les idées *à priori* qui avaient si étrangement égaré leurs devanciers, les astronomes et les physiciens se sont mis à l'exploration patiente et minutieuse des phénomènes naturels. Grâce aux instruments ingénieux que l'ardeur des recherches a fait inventer, ces phénomènes ont pu être analysés avec une précision auparavant inconnue. Chaque résultat nouveau, annoncé par un observateur, est aussitôt contrôlé

par des centaines d'autres. Y a-t-il erreur, soit dans l'observation elle-même, soit dans les conséquences qu'on prétendait en tirer, cette erreur ne manque pas d'être bientôt signalée, et il n'est guère possible qu'elle s'accrédite jusqu'à être reçue comme un fait acquis à la science. Tout au plus demeurera-t-elle quelque temps à l'état d'opinion plus ou moins probable, en attendant que des observations ou des raisonnements plus concluants viennent définitivement la détrôner. Du reste, rien n'est admis comme certain, à moins d'être appuyé sur un ensemble d'arguments d'une évidence telle que le doute ne soit plus possible. L'autorité d'un savant, quel qu'il soit, ne peut jamais tenir lieu de cette condition ; personne ne se figurera avoir une notion tant soit peu complète de la science si, avec les lois de la nature, il ne connaît en même temps les observations qui ne ont amené la découverte.

Il faut l'avouer, nous n'en sommes pas là, à beaucoup près, pour les études historiques. Sans doute, depuis une quarantaine d'années surtout, de grands progrès ont été réalisés. Les publications si nombreuses de documents, faites avec un soin qui dispense à peu près entièrement de recourir aux manuscrits, l'empressement des administrations publiques à mettre ces trésors, et beaucoup d'autres, à la disposition des hommes d'étude, la facilité que trouve tout travail sérieux à se produire au grand jour, grâce au concours et aux encouragements de tant de sociétés savantes fondées à cette fin, tout cela a singulièrement multiplié les moyens d'instruction et de contrôle pour cette branche si importante des connaissances humaines. Ces ressources sont d'ailleurs mises en œuvre par des esprits impartiaux, habiles à relever tous les détails qui peuvent aider à établir ou à éclaircir les faits, déterminés à n'en admettre aucun sans preuve certaine et authentique, attentifs cependant à recueillir, avec une sollicitude jalouse, tous les matériaux épars, et à indiquer le parti que la science en pourra tirer lorsqu'ils seront complétés par des découvertes ultérieures. Enfin, le maintien des vrais principes de la méthode scientifique est garanti par des institutions destinées à en perpétuer la tradition. Il suffit de nommer l'École des Chartes pour ne laisser aucune inquiétude à ce sujet. La création de cette pépinière d'intrépides et intelligents tra-

vailleurs restera toujours un des plus beaux titres de la France moderne à la reconnaissance du monde savant.

En présence de ces éléments de prospérité, de grandes espérances sont permises pour l'avenir des sciences historiques. Mais ce serait se faire illusion que de ne plus conserver aucune crainte. Malgré tous ces avantages, leur progrès n'est pas assuré comme celui des sciences physiques. Il est encore enrayé par un obstacle trop facile à constater. A côté de la pléïade déjà assez considérable de savants consciencieux, qui procèdent avec une sage lenteur, sachant ce qu'ils affirment et pourquoi ils affirment, se trouve malheureusement une foule beaucoup plus nombreuse de gens qui prétendent, eux aussi, se mettre au courant de la science et ne savent que jurer sur la parole des maîtres. Et quels maîtres, hélas ! Des écrivains qui ont abordé l'étude du passé avec le dessein plus ou moins explicite, mais profondément enraciné dans leur esprit, de faire servir les faits à la démonstration d'une thèse politique, économique, morale, — ajoutons, si l'on veut, théologique. Dans leur préoccupation, ils passent, avec une légèreté ou une audace vraiment incroyable, à côté des monuments qui contrarient leurs vues, sans avoir l'air seulement de les apercevoir, pour concentrer toute leur attention sur ceux qui leur sont favorables, et en exagérer l'importance au delà de toute mesure. Souvent même ils ne se donnent pas la peine d'examiner de leurs propres yeux. Ils s'en rapportent à l'idée sommaire que leur donne un guide, prévenu comme eux, et auquel ils accordent toute leur confiance, précisément à cause de cette communauté de préventions. Quoi d'étonnant alors qu'au retour de ces étranges explorations dans le champ de l'histoire, ils proclament, avec grand fracas, que tout ce qu'ils ont vu a pleinement confirmé leurs idées, et que ceux qui osent les contredire sont des aveugles ou des imposteurs ? Et les partisans de leurs préjugés de s'extasier, de crier victoire, de célébrer la gloire du maître par les mille voix de la presse périodique, d'accumuler les injures contre ses adversaires, tandis que, dans le camp ennemi, les mêmes démonstrations accueillent peut-être des assertions diamétralement opposées. Sans doute, ces folles clameurs ne montent pas jusqu'aux régions sereines de la vraie science, ou, s'il lui en ar-

rive quelque faible écho, cette fière souveraine n'y répond que par un sourire de pitié ou de dégoût; mais enfin elles lui enlèvent des encouragements précieux et lui préparent des résistances qui devront être vaincues ensuite au prix de longs et peut-être de douloureux efforts. De plus, elles la privent du concours de bien des esprits distingués qui aspiraient à venir à elle et se seraient signalés, à son service, par de nobles et solides travaux, s'ils n'avaient été détournés de leur voie par le faux éclat de ces faciles, mais stériles triomphes.

Voilà le mal qu'il faut combattre, et, s'il est possible, extirper pour assurer l'avenir des sciences historiques. L'unique moyen d'y réussir, c'est de se familiariser avec l'esprit et les procédés de la vraie critique, pour s'y montrer fidèle dans ses propres recherches et pour exiger la même fidélité des auteurs qu'on lit et des maîtres qu'on écoute, sous peine de rébellion, au moins passive, contre leurs conclusions.

Nous disons l'esprit et les procédés, et avant tout l'esprit. On se tromperait fort, en effet, si l'on se figurait qu'il suffit, pour être bon critique, d'avoir présentes à la mémoire toutes les règles relatives à l'autorité du témoignage humain, plus ou moins complétement énumérées dans les traités de logique. Ces règles ont leur prix, mais il en est d'elles comme de toutes les règles. On peut savoir les préceptes de la rhétorique et être un pitoyable orateur ou même juger fort mal les œuvres d'éloquence. De même, on peut être parfaitement au courant de ce qu'on appelle les règles de la critique et donner dans d'étranges travers lorsqu'il s'agira de les appliquer. Il faut, avec la connaissance des règles, tout un ensemble de qualités bien autrement indispensables et qui peuvent souvent en tenir lieu.

La première et la plus essentielle, c'est un amour inaltérable, passionné, pour la vérité historique. Rien ne peut remplacer ce sentiment. Il est aussi nécessaire au critique que l'enthousiasme du beau l'est à l'artiste. Il doit soutenir son courage dans ses laborieuses études, le fortifier contre les séductions de ses propres préjugés, le consoler du mépris et de la calomnie, lui préparer enfin une noble récompense dans

les jouissances qui l'attendent lorsqu'il parviendra à saisir l'objet de ses recherches.

Ces derniers mots feront sourire peut-être. Bon nombre de gens ne peuvent se représenter le critique que comme un homme à l'esprit et au cœur sec, inaccessible à l'émotion, ne connaissant d'autre plaisir que l'odieuse satisfaction de faire tout plier sous son amère censure et d'étouffer tout élan d'admiration en présence des grandes scènes de l'histoire. Rien de plus faux que cette idée. Sans doute celui qui est doué du vrai sens critique ne s'enflamme pas aussitôt à l'annonce d'une découverte, au récit enthousiaste d'une belle action. Il veut d'abord s'assurer contre toute surprise et ne pas admirer sans cause. Mais mettez-le en présence d'un monument qui lui révèle une phase inconnue de la vie de l'humanité ou qui jette un jour nouveau sur une question obscure, laissez-lui le temps d'en considérer attentivement tous les détails : à mesure que la vérité se manifestera, vous verrez son regard s'illuminer, vous sentirez son cœur battre avec plus de force; et lorsque le dernier voile sera levé, un cri de joie s'échappera de son âme, oppressée jusque-là par les alternatives de l'espérance et de la crainte, et devant cette précieuse conquête, il oubliera les veilles et les déceptions qu'elle lui a coûtées peut-être, pour reprendre, avec une ardeur toute nouvelle, le cours de ses investigations.

Ce qui peut contribuer à faire une mauvaise réputation au critique sous le rapport des qualités du cœur, c'est l'intrépidité avec laquelle il maintient, envers et contre tous, les droits de la vérité. La sacrifier à une affection quelconque est à ses yeux une lâcheté, une trahison qu'il repoussera toujours de toute l'énergie de son âme. Il peut avoir, comme tout autre, et à un haut degré, l'orgueil patriotique; mais il fera fléchir cet orgueil devant la sentence de l'histoire : rien ne l'empêchera de proclamer les arrêts de ce juge incorruptible, et il affrontera de grand cœur, pour les défendre, les colères du sentiment national. Mais voici un grief plus sérieux. A entendre certains de ses détracteurs, les intérêts mille fois plus sacrés de la religion ne trouveraient pas grâce devant lui. Il irait jusqu'à mettre sa foi en péril pour rester fidèle à sa prétendue mission. Cette accusation est grave. On nous permettra de

nous y arrêter un peu ; nous devons la réfuter solidement pour pouvoir espérer quelque résultat de notre travail auprès de ceux de nos lecteurs que nous tenons surtout à persuader.

Remarquons d'abord que la possibilité d'un sacrifice à exiger en cette matière suppose la possibilité d'une opposition réelle entre la vérité historique et la vérité révélée. Or cette supposition est tout simplement absurde. Le critique n'a donc pas à s'en effrayer. Il peut arriver, nous l'accordons, qu'un fait affirmé par des documents historiques d'une authenticité incontestable semble à première vue en contradiction avec les enseignements de la foi. Mais alors, en examinant plus attentivement et le fait en question et le point de doctrine auquel on l'oppose, on reconnaîtra bientôt qu'il n'y a aucune difficulté à les concilier et que la prétendue contradiction résulte seulement d'une notion trop inexacte de l'un ou de l'autre. Et lors même que tous les essais de conciliation seraient d'abord infructueux et que l'examen le plus approfondi et le plus impartial ne fournirait aucun moyen d'accord, — ce qui n'a encore jamais eu lieu, que nous sachions, — le savant catholique ne devra pas s'en troubler. Il attendra de nouvelles lumières, sans s'inquiéter des cris de triomphe de l'impiété, toujours si prompte à s'attribuer la victoire, malgré les nombreuses et cruelles leçons que lui a values ce fol empressement. Cette patience sera de tout point, et en particulier pour la sincérité de sa foi et la paix de son âme, bien préférable à l'effort violent qu'il devrait se faire pour se dissimuler l'évidence d'un fait qui froisse momentanément des convictions puisées à une source plus haute que la science[1]. D'ailleurs quelle difficulté

[1] Nous ne pouvons résister au plaisir de rappeler les idées analogues énoncées par M. Reusch dans son bel ouvrage *la Bible et la Nature*, à propos de la conciliation des textes sacrés avec les découvertes de la géologie et des autres sciences naturelles : « Lors donc qu'en suivant les règles de l'exégèse, nous avons extrait de la Bible une proposition quelconque, qui se trouve être en contradiction avec une autre que le naturaliste nous oppose comme vraie, parce qu'elle découle de ses observations et de ses recherches, nous avons d'avance la certitude que ni la Bible ni la nature ne nous trompent. La contradiction n'est donc qu'apparente et doit être attribuée, soit à une erreur de l'exégète, qui n'a point saisi dans leur véritable sens les paroles de la Bible, soit à une erreur du

si grande y voit-on ? Le philosophe chrétien ne doit-il pas adopter ce parti lorsque sa raison bornée aperçoit dans les mystères révélés quelque contradiction apparente, peut-être depuis longtemps insoluble pour elle? Et si sa foi ne doit pas succomber en présence d'une difficulté métaphysique qui, à part la révélation, paraît de nature à entraîner sa conviction en sens contraire, — comme celle, par exemple, qui se trouve dans l'accord de la création *libre* du monde, résultant d'un acte réel de la volonté de Dieu, avec l'immutabilité absolue de la nature divine, — pourquoi la foi du critique ne serait-elle pas aussi à l'épreuve des apparentes contradictions que lui suscite parfois la certitude morale de l'histoire? Un seul cas pourrait offrir un danger réel. C'est celui où les documents historiques sembleraient renverser les faits fondamentaux de la religion, ceux qu'on appelle ses motifs de crédibilité, en sorte que l'ensemble de ces faits n'offrît plus, quant à la vérité de la révélation et de l'institution divine de l'Église, une évidence morale suffisante pour convaincre tout esprit droit et bien disposé. Mais, encore une fois, cette hypothèse

naturaliste, qui n'a pas convenablement approfondi les faits ou n'a pas su distinguer la réalité de l'hypothèse. Aussi un nouvel examen de part et d'autre fera-t-il probablement évanouir cette contradiction. — Cette pensée est surtout propre à conserver au théologien un esprit juste et dégagé de toute prévention, qualité que tout savant, mais principalement le théologien, doit regarder comme essentielle et comme son plus bel ornement. Supposons donc que nous rencontrons ainsi une contradiction entre l'interprétation d'un texte de la Bible que nous regardons comme juste, et une vérité géologique ou autre regardée comme incontestable par le naturaliste ; l'herméneutique nous défend de donner à la Bible une autre interprétation, et la science prétend que les faits, tels qu'elle les a constatés, et que les lois, telles qu'elle les connaît, l'ont conduite nécessairement à ce résultat qu'elle oppose à la Bible : que faire? Avant tout et en toutes circonstances, il faut être loyal, et prendre garde de souiller notre cause si pure et si sainte par des sophismes et des chicanes ; il ne faut à aucun prix déguiser ni amoindrir l'objection, ni épiloguer sur la valeur des paroles de la Bible, ni vouloir faire passer pour défectueuses les propositions que le naturaliste a acquises par la voie d'une véritable science. Le plus grand savant n'a pas à rougir d'avouer, avec le sage de l'antiquité, qu'il ignore encore bien des choses. Donc, dans le cas proposé, nous ne devons pas craindre d'avouer notre impuissance à lever cette contradiction apparente, et, néanmoins, nous pouvons exprimer la ferme conviction qu'elle n'est qu'apparente et sera résolue tôt ou tard, quoique nous ne puissions y réussir avec les données que nous offre actuellement la science. Un tel aveu doit nous sembler d'autant moins pénible que les sciences sont dans un développement continu..... » (Reusch, *ouv. cité*, *trad. Xav. Hertel*, p. 22-23.)

ne se réalisera jamais. La divine Providence ne peut pas permettre un semblable obscurcissement des caractères distinctifs de la vraie religion. Il nous serait facile, si besoin était, d'apporter à l'appui de cette assertion des définitions formelles de l'Église.

A la bonne heure, dira-t-on peut-être; la foi du savant ne courra aucun danger. Mais en sera-t-il de même pour cette foule d'âmes faibles, ébranlées par la moindre difficulté, lorsqu'elles entendront les incrédules faire sonner bien haut quelque prétendue opposition entre les dogmes de la foi ou ce qui s'y rattache plus ou moins étroitement et les découvertes de l'esprit humain, tandis que du côté de l'Église nulle voix ne s'élèvera pour les contredire et qu'on semblera ainsi n'avoir rien à répondre à leurs arguments si plausibles? En attendant que vous ayez trouvé la solution qui doit tout concilier, bien des gens auront passé à l'ennemi, l'opinion se sera formée, et lorsque vous sortirez enfin de votre silence pour exposer la vérité tout entière, votre voix se perdra impuissante au milieu des préjugés déjà solidement enracinés dans les esprits. Ne vaudrait-il pas mieux crier tout d'abord aussi fort que les ennemis de l'Église, lancer au hasard une explication quelconque, prétendre avec intrépidité que les documents produits sont faux, interpolés ou mal interprétés, sauf à revenir plus tard sur ses pas, s'il est nécessaire, lorsqu'on aura eu le temps de se reconnaître? On aura du moins réussi de cette manière à arrêter la défection de tant d'intelligences bornées, incapables de juger les choses par elles-mêmes, mais qui veulent cependant ne paraître céder qu'à la force des raisons et se rangent toujours du côté où cette force est affirmée avec la plus imperturbable assurance..

Ce singulier système n'est guère professé aussi franchement, on le conçoit, du moins dans les ouvrages livrés à l'impression. Mais peut-on dire également qu'il n'a jamais été suivi en pratique? Quoi qu'il en soit, nous ne saurions assez le flétrir. C'est infliger un sanglant affront à la vérité que d'employer à sa défense les armes du mensonge. C'est de plus lui rendre un bien mauvais service. Sait-on ce que l'on fait lorsqu'on a recours à cette odieuse tactique? On fournit à ses adversaires

l'occasion d'une facile victoire qui leur donnera plus de force. Il ne faut pas une bien grande habileté pour renverser une machine dont la construction vicieuse se révèle aussitôt à tout œil tant soit peu exercé. Et la machine renversée, ses débris retomberont sur ceux qui auront voulu se mettre à l'abri derrière elle et ne serviront qu'à rendre leur défaite plus certaine et plus honteuse.

Y a-t-il rien en effet qui confirme davantage dans un sentiment adopté que de constater la faiblesse des arguments qu'on y oppose? et par conséquent ne doit-on pas craindre, en publiant ces téméraires apologies, d'affermir dans leurs convictions ceux qui ont déjà embrassé le parti de l'erreur et qu'on ne peut ramener qu'en les attirant par les charmes de la vérité? Quels autres sentiments voulez-vous qu'ils aient en présence de ces affirmations ou de ces dénégations désespérées, dont il leur est si facile de voir le peu de fondement, si ce n'est un profond mépris pour nous et une confiance plus entière dans la bonté de leur cause?

Obtiendra-t-on du moins le résultat qu'on a surtout en vue? Retiendra-t-on dans le camp de la vérité ceux qui auront toujours été fidèles à suivre sa voix? Oui, si on peut aussi les éloigner toujours de tout contact avec ses adversaires; car alors ils ne seront jamais à même de constater l'inanité des moyens de défense opposés à certaines attaques. Mais alors pourquoi ne pas se contenter de leur donner l'assurance de l'insuccès définitif de tous les efforts des incrédules? Cette assurance, qui ne sera jamais démentie, suffira pleinement à leur sécurité. Pourquoi les tromper en leur fournissant des armes qui ne peuvent les protéger? N'est-ce pas les exposer gratuitement à la risée de l'ennemi? Et s'ils vont affronter ses coups, pleins de confiance dans ces armes dont on leur a vanté la solidité à toute épreuve, et qu'au premier choc ils les voient se briser entre leurs mains, quel sera pour eux le résultat de cette déception? Oh! sans doute elle n'empêche pas que la cause de la religion ne soit toujours également bonne et sainte; mais combien peu savent faire cette sage distinction entre la cause elle-même et les torts de ses défenseurs! Combien, au contraire, en la voyant si mal soutenue, la croiront perdue sans ressource, se tourneront contre elle et la combattront avec

un acharnement d'autant plus furieux qu'ils se sentiront plus confus d'avoir été si longtemps, — ils se le figurent du moins, — les victimes de la sottise et de la déloyauté! Combien d'autres, tout en conservant le trésor de la foi, deviendront timides et lâches pour le défendre, craignant sans cesse de nouvelles défaites et, dans cette crainte, laissant le champ libre aux agresseurs!

Peut-on compter pour rien enfin la tache indélébile que ces réponses précipitées imprimeront au front de la science religieuse et dont ses adversaires ne cesseront de se prévaloir pour la vouer à la réprobation? Voyez ce qui s'est passé à propos de la célèbre condamnation de Galilée. Elle était jetée à la face de l'Église comme un argument décisif contre sa prétention à l'infaillibilité, ou du moins contre la doctrine de l'infaillibilité personnelle du souverain pontife. On voulait aussi y trouver la manifestation d'un esprit d'étroit dogmatisme, inconciliable avec les progrès de la science. En présence de ces attaques, le devoir des catholiques était d'examiner avec calme toutes les pièces de ce grand procès, et en particulier la forme de l'arrêt qui le termina. Ils auraient reconnu alors que ni l'infaillibilité de l'Église, ni celle du Pape n'étaient en jeu; car la condamnation a été prononcée par un tribunal qui ne participe pas à cette prérogative, et, par une exception tellement étrange qu'on ne peut se refuser à y reconnaître le doigt de Dieu, cette importante sentence n'a pas été soumise à l'approbation du souverain pontife, quoiqu'elle fût tout à fait conforme à ses idées et à ses intentions. Elle manque par conséquent du caractère essentiellement requis pour lui donner la moindre apparence d'une définition dogmatique. On aurait pu facilement faire observer de plus, que ce fait isolé ne suffit pas pour imputer au tribunal du saint office lui-même une tendance hostile aux progrès de la science, et en venir à la conclusion si judicieusement énoncée par le dernier et le plus complet des biographes de Galilée[1] : « La divine Providence a permis que cette faute, réparable et maintenant réparée, fût commise une fois pour qu'elle devînt impossible à l'avenir[2]. »

[1] M. Th. Henri Martin, *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques*. Paris, Didier, 1868.
[2] *Ouv. cité*, p. 156.

Ces explications sont de nature à satisfaire tout homme de bon sens et de bonne foi. Elles avaient déjà été mises en lumière au siècle dernier par Tiraboschi et Andrès; mais bien peu d'écrivains catholiques les ont franchement adoptées. Dans leur zèle imprudent à laver l'Église et le saint-siége du reproche d'erreur ou de fanatisme, la plupart ont misérablement travesti les faits et imaginé deux ou trois systèmes de défense également insoutenables[1]. On a dit et crié bien haut que Galilée avait été condamné, non pour avoir enseigné le mouvement de la terre, mais pour avoir eu la prétention d'ériger cette conclusion scientifique en dogme de foi; qu'on lui avait permis de la défendre comme une hypothèse probable, pourvu qu'il s'abstînt de la soutenir comme la seule vraie et invinciblement démontrée. Et cependant on avait la sentence de condamnation et la formule d'abjuration imposée à Galilée[2], où il est dit expressément que ce savant « s'est rendu véhé« mentement suspect d'hérésie, parce qu'il a cru et tenu une « doctrine fausse et contraire aux saintes et divines Écritures, « à savoir que le soleil est le centre de l'univers et qu'il ne « se meut pas d'Orient en Occident, et que la terre se meut « et n'est pas le centre du monde. » On a dit et répété à satiété que la première décision prise dans cette affaire (en 1616), avait été tout à fait sage et modérée, et que c'est aux imprudences et à la fatuité de Galilée qu'il faut imputer la sentence plus sévère de 1633. Et cependant on pouvait lire dans cette dernière sentence et dans la formule d'abjuration qu'en 1616 « il lui avait été enjoint par précepte formel d'abandonner la « fausse opinion qui tient que le soleil est immobile au centre « du monde et que la terre n'est pas le centre et qu'elle se « meut; défense lui avait été faite de tenir, de défendre ou « d'enseigner d'une manière quelconque la dite fausse doc« trine, et ce sous peine d'être jeté en prison; il lui avait été « notifié que la dite doctrine était en opposition avec la sainte « Écriture... »

[1] V. l'excellente notice bibliographique placée par M. Th. Henri Martin à la fin de son livre.

[2] Déjà imprimées en 1651 dans l'*Almagestum novum* de Riccioli. M. Martin (*ouv. cité*, p. 208) indique en outre des éditions de ces documents faites antérieurement à Liége et à Paris.

Croit-on qu'il n'y ait pas dans ces maladroites réponses un tout autre scandale pour les faibles que celui qu'on veut éviter en les produisant? Ce dernier, en tout cas, ne serait que passager, et il perd de son danger à mesure qu'il se répète plus souvent, au lieu que l'autre reste à jamais et deviendra d'autant plus formidable qu'on pourra en produire des exemples plus nombreux et plus frappants.

On ne se méprendra pas, nous osons l'espérer, sur le sentiment qui a dicté ces lignes. Certes nous comprenons qu'un chrétien ne se propose pas d'autre but dans ses travaux que l'exaltation de l'Église sainte à laquelle il a le bonheur d'appartenir et le bien des âmes rachetées comme lui par le sang d'un Dieu. Nous comprenons que l'amour de la science soit entièrement subordonné à ce noble sentiment et qu'on renonce volontiers à la satisfaction de contribuer à ses progrès, s'il devait en résulter quelque péril pour des intérêts d'une importance si capitale. Nous comprenons même qu'on se laisse entraîner d'abord par l'ardeur de son zèle à adopter les opinions qui se présentent au premier aspect comme plus favorables à ces intérêts. Mais ce qui serre douloureusement le cœur, c'est de voir ensuite l'obstination du parti pris poussée jusqu'à fermer les yeux à la lumière des témoignages les plus irrécusables, ou, ce qui est plus révoltant encore, jusqu'à dissimuler ou tronquer ces témoignages, et enfin jusqu'à s'irriter contre ceux qui refusent de recourir à de pareils expédients et à mettre en suspicion leurs sentiments de foi et d'attachement à l'Église. Ah! nous aussi, nous nous flattons d'avoir pour mobile principal de notre passion pour la science le désir de servir une cause tout autrement grande et chère à nos cœurs. Et c'est parce que nous avons la conviction que les conquêtes de la science doivent aboutir définitivement au triomphe de la vérité révélée et de l'Église, qui est son interprète, c'est parce que la raison et l'expérience nous apprennent que tout ce qui ressemble à des subterfuges ne peut servir qu'à empêcher ou à retarder ce triomphe, quoi qu'il en soit de l'avantage immédiat qu'on espère en retirer, que nous repoussons avec indignation toute alliance avec le mensonge et que nous regardons comme un impérieux devoir, en his-

toire comme partout ailleurs, la sincérité du langage et la loyauté du jugement.

Prenons garde cependant de donner dans un excès opposé en affectant une sorte de dureté ou d'indifférence stoïque pour tout ce qui touche à l'honneur de l'Église et de la religion. Cette faiblesse ne servirait qu'à scandaliser et à attrister nos frères : nos ennemis ne nous en sauraient aucun gré. — De plus, ainsi que nous le ferons remarquer plus bas, nous sommes loin d'avoir une certitude scientifique complète sur tous les faits de l'histoire. Bien souvent nos recherches n'aboutissent qu'à établir une certaine probabilité insuffisante à déterminer l'assentiment de l'esprit d'un côté ou de l'autre. Dans ces occasions, les catholiques fervents s'en tiendront en général à l'opinion qui se trouve le mieux en harmonie avec leurs sentiments de piété filiale envers l'Église et avec les enseignements de ses docteurs. Faut-il blâmer cette disposition ? A Dieu ne plaise. Tout ce que nous prétendons au nom de la science, c'est qu'on ne se fasse pas volontairement illusion au point d'exagérer le degré de certitude du fait ainsi admis; qu'on sache, quand il s'agit de juger de la valeur des preuves, se mettre un instant à la place de ceux qui n'ont pour la religion ni haine ni amour, pour se demander si tel texte, tel raisonnement doit logiquement les amener à la conclusion que nous sommes tentés d'en tirer, et si nous admettrions cette conclusion lors même qu'elle nous serait contraire. C'est l'unique moyen de ne pas s'égarer; et ce calme, cette apparence de froideur dans l'appréciation des documents historiques, loin d'être en opposition avec les sentiments de la piété la plus sincère et la plus ardente, en sera comme un fruit naturel, si elle est en même temps courageuse et éclairée.

Cette manière de procéder s'impose d'ailleurs d'autant plus irrésistiblement aux champions de la vérité catholique, qu'ils ne peuvent s'empêcher de reconnaître chez la plupart de leurs adversaires, — il y a encore plus d'une exception, hélas ! — un véritable progrès sous ce rapport. Les fougueuses diatribes contre l'Église deviennent de plus en plus de mauvais ton parmi ceux d'entre eux qui se piquent de science sérieuse. Ils consentent à lui rendre un peu plus

justice, du moins quant à son passé, et se donnent ainsi aux yeux des indifférents un air d'équité propre à séduire. Ne leur laissons pas cet avantage. Continuons à défendre notre drapeau avec énergie, mais sans paraître jamais céder aux entraînements d'une aveugle passion, sans vouloir imiter, dans le sens chrétien, ce voltairianisme décrépit qui a trop longtemps maintenu son empire en remplaçant ce qui manquait à la solidité de ses preuves par le ton tranchant de ses affirmations.

Ce n'est pas que nous reconnaissions aux écrivains antichrétiens de notre temps, même aux plus modérés, le mérite de se trouver parfaitement en règle avec les exigences de la saine critique. Nous avons à leur reprocher un autre défaut non moins contraire à ses droits. Il consiste à prendre pour point de départ de leurs études historiques certains principes prétendus philosophiques dont l'évidence est loin d'être démontrée et universellement admise. C'est ainsi, on le sait, que dans l'appréciation des faits relatifs à l'histoire de la religion ils posent comme un axiome fondamental l'impossibilité de l'intervention surnaturelle de la divinité dans les affaires de ce monde. Combien y en a-t-il parmi eux qui aient étudié sérieusement cette grande question et ne se soient décidés à rejeter ainsi la croyance presque universelle du genre humain qu'après s'être rendu exactement compte des arguments apportés contre elle et des réponses opposées à ces arguments ? Assurément, pour ne rien dire de plus, le nombre en est bien petit. Et néanmoins, ce formidable *postulatum* constitue la base de leurs conclusions critiques. De par lui, toute tradition, écrite ou non écrite, qui suppose un miracle ou un élément surnaturel quelconque, est déclarée fausse ou du moins ne peut être acceptée comme littéralement vraie. Inutile de discuter les caractères d'authenticité et de véracité des documents qui la rapportent. Peut-être y sont-ils tout aussi satisfaisants que dans les ouvrages attribués à la même époque et regardés par le sentiment unanime des érudits comme dignes de toute confiance, peut-être y sont-ils bien plus frappants encore. Rien n'y fait : la présence du surnaturel gâte tout. Le travail de l'historien doit se réduire

désormais à rechercher comment les hommes ont pu se laisser abuser si longtemps. Les uns n'y verront que le fruit d'une habile imposture, dont le succès a été favorisé par l'ignorance et la grossièreté de ceux qui en furent les victimes. Les autres, affectant des vues plus profondes, y reconnaîtront un vaste système de symboles, de mythes, de légendes, dont la construction a demandé un effrayant génie et le travail de plusieurs siècles. Vainement la naïveté et la trame si simple du récit, aussi bien que le caractère des temps assignés à sa rédaction, semblent-ils donner un démenti éclatant à ces audacieuses conceptions. Vainement objecterez-vous à leurs auteurs l'absence de tout témoignage historique et les défierez-vous de trouver aucun vestige de ces transformations si curieuses par lesquelles a dû passer le système pour arriver à sa perfection. On vous répondra qu'il y a en effet encore beaucoup d'obscurités répandues sur les origines des traditions religieuses, qu'il reste bien des difficultés à résoudre dans les idées proposées, mais enfin qu'il faut absolument admettre ces idées ou d'autres semblables pour échapper à la nécessité de recourir à des causes surnaturelles. N'allez pas insister davantage en demandant s'il ne serait pas plus rationnel d'établir d'abord la vérité ou la fausseté des faits par les procédés ordinaires de la critique historique, pour examiner ensuite ce qu'il faut penser de leur caractère. Non, la discussion n'est pas admise sur ce point. Plutôt les hypothèses les plus arbitraires et les plus violentes qu'une concession quelconque dans le sens de la possibilité du surnaturel. C'est le dernier mot.

Nous pourrions citer aussi plus d'un exemple dans l'histoire ecclésiastique où des questions de fait ont été résolues *à priori* par l'application d'un principe de théologie plus ou moins incertain. Rien de plus funeste à l'esprit de critique que cette déplorable méthode. Elle aveugle souvent bien plus encore que les affections les plus ardentes, et le mal est d'autant plus grave que le calme et la logique avec lesquels on avance dans les déductions donnent une paix trompeuse à la conscience de l'écrivain et en imposent facilement au lecteur trop confiant qui l'a pris pour guide. Cependant, pour peu que le principe soit faux ou mal entendu, tout l'édifice des

conclusions sera ruineux. Le travail pénible au prix duquel on l'aura élevé sera peut-être entièrement perdu. Et croit-on que celui qui l'a entrepris se résigne facilement à reconnaître sa faute et à recommencer sur nouveaux frais? Non, assurément : un courage si héroïque est rare. Il s'obstinera plutôt à affirmer que la construction est sans défauts, il refusera d'examiner de près la faiblesse de ses fondements et, grâce à la connivence des amis et des dupes, il parviendra longtemps encore à défendre comme une acquisition précieuse pour la science un résultat que celle-ci se voit ou se verra bientôt obligée de battre en brèche. En attendant elle aura une fois de plus été arrêtée dans sa marche et détournée de sa voie; un temps précieux et de puissants efforts auront été dépensés en pure perte.

On ne saurait trop se garder de ces vagues préjugés acceptés aveuglément sous l'empire des influences d'éducation, de parti ou d'entourage. Ils frappent de stérilité une foule de travaux historiques péniblement éclos. Nous irons plus loin. Supposons même que l'évidence d'un principe philosophique ou théologique ne laisse rien à désirer et que la connexion entre la vérité de ce principe et celle de tel ou tel fait soit également certaine, il sera toujours sage de l'écarter entièrement en abordant l'examen des faits. Sans cela on courra toujours risque de s'abuser. L'esprit humain n'est que trop porté à regarder comme prouvé ce qu'il a déjà admis comme certain. Les moindres probabilités lui semblent alors des arguments irréfutables et l'hésitation à reconnaître leur valeur démonstrative est prise pour une marque évidente de mauvaise foi ou de faiblesse d'intelligence. Que sera-ce si l'opinion que l'on combat part d'un principe opposé? La controverse se réduira bientôt à un échange de récriminations irritantes, jusqu'à ce que, de guerre lasse, chacun se retire de la lutte plein de mépris pour son adversaire et plus convaincu que jamais de son bon droit. Ainsi les dissidences s'enveniment de plus en plus, il se forme comme un chaos d'affirmations et de prétentions contraires où plus rien ne se perçoit nettement, et la vérité est impuissante à prévaloir sur cette confusion, parce qu'on refuse de se placer au seul point de vue d'où il serait possible de la montrer à tous les regards.

Ce point de vue se trouve par la détermination exacte de ce qui nous est clairement révélé sur le fait en question et sur ses circonstances par l'autorité des documents historiques. Les textes et autres monuments originaux, voilà les seules armes, les seuls instruments du vrai critique pour se frayer un chemin à la vérité. Sa seule préoccupation sera d'abord de mettre leurs indications en lumière par une discussion complète et impartiale, dégagée de toute assertion vague ou susceptible d'être renversée par une dénégation qu'il ne puisse aussitôt convaincre d'être en opposition avec le bon sens. Sa marche sera lente peut-être, il s'arrêtera quelquefois longtemps avant de faire un pas; mais chacun de ses pas sera assuré et le rapprochera infailliblement du but. Et lorsqu'il sera arrivé ainsi à la connaissance certaine du fait et qu'il pourra y conduire les autres par la même voie, alors seulement il s'attachera à en apprécier le caractère, à en montrer les différents aspects et les ressources qu'il offre pour découvrir d'autres vérités d'un ordre plus élevé. Si ses vues sont justes, elles s'imposeront peu à peu à tous les hommes de bonne foi. Une lutte très-vive pourra s'engager à leur sujet, des tiraillements en sens divers pourront se produire; mais toujours, ou presque toujours, il aura le moyen de ramener ceux qui s'égarent en les rappelant à la considération attentive du fait établi et de ses preuves. En tout cas, ce fait restera comme une conquête assurée de la science, et tôt ou tard il servira de point d'appui pour de nouvelles découvertes.

Les textes sont pour l'histoire ce que les observations et les expériences sont pour la science de la nature. Le caractère distinctif de toute connaissance scientifique se trouve dans l'évidence aussi parfaite que possible relativement à son objet propre; cette évidence doit d'ailleurs s'appuyer sur la perception claire et distincte des motifs en vertu desquels elle s'impose à la raison. Or l'objet propre de l'histoire, ce sont les faits contingents, et le fondement de sa certitude est l'autorité du témoignage humain.

Impossible donc d'arriver à la science historique sans une étude consciencieuse des documents où se trouvent consignés les témoignages propres à éclaircir les faits. Avant cette étude, on pourra acquérir des notions plus ou moins justes en adop-

tant les conclusions d'hommes distingués par la pénétration de leur intelligence et qui se seront rendu compte par eux-mêmes de la force des témoignages, mais on n'aura pas l'évidence, et partant pas de connaissance scientifique. De plus on ne possèdera jamais qu'une certitude incomplète et flottante. Il suffira de rencontrer un maître d'un avis opposé à celui des premiers pour ne plus savoir à quoi s'en tenir. Dès lors, à moins d'aller à l'étude des textes, il n'y a que deux partis à prendre. Ou bien renoncer à toute prétention à la science historique : ce serait le plus sage; mais alors il serait sage aussi de ne pas se joindre à ses détracteurs pour répéter dédaigneusement qu'elle est tout illusoire. Ou bien se déterminer au hasard ou d'après ses affections et ses préjugés : et c'est malheureusement ce que fait le plus grand nombre et d'où résulte, comme nous le disions plus haut, le principal obstacle au progrès.

En histoire comme dans toutes les autres branches des connaissances humaines, il ne faut accepter les maîtres que comme des guides. Ils doivent nous faire remarquer tous les monuments qui peuvent nous mener à la vérité, nous aider à en saisir la valeur et nous faire arriver de cette manière, par une route droite et facile, à l'évidence que les premiers explorateurs n'ont atteinte que par de longs détours et au prix de pénibles travaux. Là se borne leur rôle. Et si l'on reçoit ainsi leurs leçons, loin d'être jeté dans la perplexité par l'opposition de leurs manières de voir, il y aura toujours, du moins après quelque temps, un grand avantage à entendre des enseignements contraires; car on sera plus assuré ainsi de ne perdre aucune des indications qui peuvent éclairer le jugement. A mesure qu'on avancera, on s'accoutumera à voir tout par soi-même, à ne rien admettre que sur bonne preuve, et bientôt l'esprit, développé et fortifié par l'exercice, pourra s'aventurer seul dans le champ des découvertes historiques, signaler des monuments et des aspects encore inconnus, éclaircir et peut-être rectifier sur bien des points les idées de ses devanciers et reculer les bornes du domaine de la science.

Dira-t-on qu'il y aurait de la témérité à se croire plus

capable de juger les choses que ces grands génies auxquels la vénération de leurs contemporains et peut-être d'une longue suite de siècles a décerné le sceptre des intelligences, et qu'il serait bien plus prudent de s'en remettre à leurs lumières et de regarder toute idée nouvelle comme suspecte? Ce serait revenir à la facile méthode de l'*ipse dixit*. Alors, qu'on soit conséquent. Que pour la philosophie et la physique on se borne à savoir ce qu'ont pensé Platon et Aristote; que pour la théologie on s'attache uniquement à lire le Maître des sentences ou, si l'on veut, saint Thomas, en rejetant comme un blasphème tout ce qui ne se trouve pas dans leurs écrits, et surtout ce qui semble contraire à leurs opinions. Ou plutôt, pour rendre la parité complète, qu'on fasse un extrait de leurs conclusions, qu'on donne cet extrait à apprendre par cœur aux étudiants de philosophie et de théologie, et qu'on leur dise ensuite qu'ils sont au courant de ces deux sciences et qu'ils peuvent désormais soutenir des thèses *de omni re scibili* dans le cercle de leurs matières. Cette idée fait sourire. Pourquoi serait-elle moins ridicule, appliquée à la science historique? Et cependant n'est-ce pas vouloir la réaliser que de prétendre réduire l'étude de l'histoire à la connaissance des assertions de ceux qu'on regarde comme des maîtres, sans donner la faculté de contrôler la valeur de leurs arguments?

Prétendre qu'il y a de la témérité à préférer, dans la solution des questions scientifiques, nos lumières à celles des grands hommes qui nous ont précédés, c'est méconnaître un fait incontestable pour quiconque s'est quelque peu familiarisé avec les productions du génie de l'homme. Pour le genre humain comme pour les individus qui le composent, la capacité de juger sainement augmente avec le nombre des années, à moins que de malheureuses circonstances ne viennent accidentellement arrêter ce progrès. Notre esprit se forme peu à peu, non-seulement par l'habitude de la réflexion, mais aussi par la somme de connaissances qu'il acquiert et même par l'expérience des erreurs dans lesquelles il est tombé. A une certaine période de son développement, il peut distinguer nettement d'un coup d'œil ce qu'il n'aurait pu apercevoir naguère que très-imparfaitement et après un laborieux

examen. Quelque chose de semblable a lieu pour l'esprit humain pris collectivement. Une question qui offrait à telle époque des difficultés inextricables, même à un homme d'un génie supérieur, ne sera plus qu'un jeu pour des intelligences ordinaires, lorsque des discussions multipliées l'auront éclaircie sous toutes ses faces et fait sonder jusqu'à ses moindres détails. Et cela surtout lorsque le temps aura amené la découverte d'une foule de nouveaux moyens de connaissance, comme il est arrivé réellement pour l'histoire. Nous oserons ajouter qu'à parité de connaissances et de vigueur native d'esprit, un homme de notre siècle jugera en général avec plus d'assurance et plus de justesse que celui qui a vécu longtemps avant lui. Il y a une certaine formation de l'intelligence qui augmente beaucoup sa force naturelle. Cette formation est surtout le fruit de l'exercice et, dans les conditions normales, c'est-à-dire en supposant les mêmes ressources extérieures et la même application à l'étude, elle se transmet comme un héritage de génération en génération, avec cette différence que ce qui a été le terme pour la génération qui s'éteint est à peu près le point de départ pour celle qui commence, de manière que, même sous ce rapport, il y a toujours avantage à venir en dernier lieu.

Qu'on s'applique donc avec le plus grand soin à s'approprier toutes les bonnes idées de ses devanciers, rien de mieux. Mais pour que ce travail produise tout le fruit qu'on est en droit d'en attendre, on doit l'aborder avec une résolution sagement opiniâtre de ne se laisser convaincre que par l'évidence, et par l'évidence puisée aux sources. L'éclat des grands noms sous lesquels s'abrite une opinion formera sans doute toujours un préjugé légitime en sa faveur; on s'en prévaudra à bon droit pour appuyer son propre sentiment, et ce ne sera d'abord qu'avec une modeste hésitation qu'on se permettra d'ouvrir un avis contraire. Mais si, après mûr examen, on ne peut méconnaître que la valeur de certains arguments a été exagérée, dissimulée ou dénaturée d'une manière quelconque, on ne craindra pas de le constater et, à l'occasion, de combattre vigoureusement l'erreur, quel que soit le prestige qui l'environne.

Cette indépendance a ses inconvénients, nous le savons

bien. Plus d'un esprit léger se persuadera facilement que jusqu'à lui des documents parfaitement connus et soigneusement étudiés ont été lettre morte pour tous. Il y verra clairement des choses que les plus habiles n'y ont pas même soupçonnées, et aussitôt il s'empressera de proclamer ses merveilleuses découvertes de ce ton tranchant qui caractérise la demi-science. Mais ces témérités, dont on aura bientôt fait justice, deviendront de moins en moins possibles à mesure qu'il y aura plus d'hommes déterminés à juger par eux-mêmes et, par suite, à ne pas se laisser émouvoir par la présomptueuse assurance des faux savants.

Ainsi, amour ardent de la vérité, empire sur ses affections, horreur des jugements *à priori* basés sur des données étrangères à la science historique, étude consciencieuse des textes, indépendance de jugement et, autant que possible, connaissance des idées émises par ceux qui ont traité la matière avant lui, voilà les dispositions nécessaires au critique pour se trouver à la hauteur de son rôle. Supposons-lui en outre un esprit doué de quelque pénétration et de cette précieuse qualité qu'on a rangée avec raison parmi les principaux éléments du génie, le bon sens. Dès lors il possèdera naturellement cet autre don qui fait le mérite capital du critique, qui le résume, pour ainsi dire, tout entier, celui qu'on peut appeler la justesse du coup d'œil. Ce n'est pas un petit talent que de savoir bien observer et distinguer nettement ce qu'on a sous les yeux. Pour peu qu'on y mette de précipitation ou de mauvaise volonté, on laissera de côté des détails essentiels, on en confondra d'autres dont il importe extrêmement de bien préciser la différence; en un mot, on ne verra les faits qu'à moitié et on les appréciera souvent au rebours de la vérité et de la justice.

Les exemples ne nous manquent pas, hélas ! pour appuyer cette observation. Nous nous bornerons à en citer deux ou trois assez piquants que nous trouvons dans quelques lignes de l'article de M. Vacherot sur *la Théologie catholique en France*[1]. Voici ce que nous lisons à la dernière page de cet

[1] *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 juillet 1868. — Il est inutile d'avertir

article : « On sait qu'après avoir maintenu par tous les moyens « le *dogme* contre les révélations des sciences physiques, elle « (*la théologie*) a fini par leur faire une place dans ses textes, « grâce aux ressources d'une habile et ingénieuse interpré- « tation... De même que la théologie accepte le mouvement « de la terre, la période neptunienne et les déluges partiels, « la théorie des époques de la création, l'immensité des cieux « peuplée d'un nombre infini de mondes solaires, en faisant « remarquer que la sagesse divine a dû descendre à la portée « des premiers hommes et leur parler un langage qu'ils pus- « sent comprendre, de même ne pourrait-elle pas accepter « un jour d'aussi bonne grâce certaines explications histori- « ques et psychologiques de la critique touchant les symboles, « les mythes et les mystères de la foi ? Alors l'empire du sur- « naturel, réduit de plus en plus par les progrès de la raison « humaine, verrait passer à la science ses dernières provinces, « que la théologie garde encore avec une si héroïque fer- « meté. »

Examinons de près cette brillante tirade. Nous y trouverons plus d'une erreur de fait à relever. D'abord, en supposant un instant que les théologiens aient dû sacrifier aux découvertes nouvelles des sciences physiques quelques-unes des doctrines jusqu'ici généralement adoptées parmi eux, où donc M. Vacherot a-t-il trouvé qu'on ait été obligé de mitiger en faveur de ces découvertes le dogme catholique ? Il y a là une déplorable confusion de termes qu'il eût été facile d'éviter. M. Vacherot n'avait qu'à s'adresser au premier théologien venu, si mince fût-il, pour apprendre de lui l'abîme qui se trouve entre la théologie et le dogme. Celui-ci ne comprend que les vérités certainement révélées de Dieu, définies par l'Église, et dont un catholique ne peut douter volontairement sans faillir au premier de ses devoirs. La théologie, au contraire, est une science tout humaine, sinon pour son objet,

que nous ne prétendons pas discuter ici le fond de la thèse de M. Vacherot. Ses principales assertions ont déjà été suffisamment réfutées, particulièrement dans un article du P. Toulemont, publié dans les *Études* immédiatement après l'apparition de celui de M. Vacherot. Si nous revenons ici sur certains détails, c'est uniquement parce que nous y trouvons l'occasion de faire toucher au doigt la vérité de la remarque que nous venons d'énoncer.

du moins quant à ses procédés et à la certitude de ses conclusions. Elle s'applique à expliquer, à confirmer, à défendre le dogme, elle ne le crée pas : encore moins s'identifie-t-elle avec lui. Eh bien! encore une fois, quelle est la vérité définie par l'Église comme appartenant à l'objet de la foi, que nous ayons dû immoler sur l'autel de la science moderne? Quelle est celle que nous ayons été forcés de voiler devant la découverte du mouvement de la terre, de la période neptunienne et des autres merveilles révélées dans les derniers siècles? M. Vacherot la cherchera vainement. Quant à la théologie, elle peut, sans scrupule et sans remords, revenir sur des conclusions acceptées auparavant comme vraies ou comme probables. Elle n'est pas plus infaillible que les autres sciences, et rien ne l'empêche de se prêter de bonne grâce, tout comme l'astronomie et la physique elles-mêmes, aux concessions nécessitées par les conquêtes nouvelles de l'esprit humain.

Mais a-t-elle dû réellement en venir à des concessions semblables? Pour parler plus clair, a-t-elle dû renoncer à ce qu'elle affirmait comme certain par rapport à l'histoire de la création et à l'intelligence des textes de la Bible où cette histoire se trouve consignée? Non, et c'est là une seconde erreur de fait plus coupable que la première, parce qu'elle ne tient pas, comme celle-ci, à des notions trop incomplètes sur des matières plus ou moins délicates pour celui qui n'est pas familiarisé avec elles, mais à une légèreté d'examen vraiment impardonnable lorsqu'on s'avise d'écrire sur une pareille question. Pour éviter toute équivoque, rappelons d'abord un principe d'équité que M. Vacherot a lui-même invoqué dans son article. C'est que, pour juger les traditions d'une école scientifique, il faut consulter les enseignements de ses maîtres les plus illustres, acceptés comme tels par tous ceux qui prétendent lui appartenir, et qu'il est souverainement injuste de la rendre responsable des torts et des aberrations de quelques-uns de ses représentants moins avoués. Nous réclamons pour la théologie le bénéfice de cette règle. Si quelques théologiens ont voulu expliquer les textes de la Genèse dans un sens inconciliable avec les progrès des sciences naturelles, la théologie peut les récuser avec tout autant de droit que M. Vacherot prétend en avoir à repousser, au nom du ratio-

nalisme anti-chrétien, les hypothèses par trop hasardées de M. Renan. Il suffit, pour sa justification, qu'elle puisse montrer que cette exégèse étroite ne s'accorde pas avec les principes de ceux qu'elle reconnaît comme ses docteurs les plus autorisés. Or cette justification, il est facile de la fournir. Personne ne refusera assurément de ranger parmi les grandes lumières de la théologie saint Augustin et saint Thomas d'Aquin. Eh bien! ces deux illustres docteurs ont proclamé, à l'occasion, la pleine indépendance des sciences naturelles pour tous les faits qui sont de leur ressort, et blâmé la témérité de ceux qui voulaient prononcer sur ces faits au nom du dogme et de la sainte Écriture, au lieu de chercher comment on peut concilier le langage de l'Eglise et des écrivains inspirés avec les résultats bien constatés de ces sciences.

Voici comment s'exprime à ce sujet le grand évêque d'Hippone : « Il n'est pas rare de rencontrer des hommes étrangers « à notre sainte religion possédant des connaissances très« certaines sur la terre, le ciel et les divers éléments de cet « univers. Des raisonnements et des observations dont on ne « peut contester la justesse les ont mis à même de déterminer « le mouvement et les révolutions des corps célestes, et même « leur grandeur et leurs distances. Ils sont parvenus aussi de « cette manière à se rendre compte de certaines phases du « soleil et de la lune, du retour périodique des phénomènes « qui marquent la mesure des temps, des caractères et des « propriétés des substances minérales, des plantes et des « animaux, et d'une foule d'autres choses semblables. Que « doivent-ils dire dès lors quand ils entendent un chrétien, par« lant de ces matières d'après les notions qu'il prétend avoir « puisées dans les saintes lettres, se tromper du tout au tout « et donner dans des extravagances si grossières qu'ils ont « peine à garder leur sérieux? C'est là un scandale des plus « honteux et des plus dangereux, et il faut l'éviter à tout prix. « Qu'un chrétien se fasse railler en défendant des opinions « fausses, la chose n'est pas de bien grande conséquence; « mais le mal est qu'on livre ainsi au ridicule nos auteurs « sacrés, en faisant croire à ceux qui ne partagent pas nos « croyances que ces erreurs se trouvent enseignées chez eux... « Ce que la témérité de ces présomptueux interprètes crée de

« difficultés et cause de chagrins à leurs frères plus prudents, « c'est ce qu'on ne saurait assez dire[1]. » On sait d'ailleurs que saint Augustin poussa la liberté d'interprétation jusqu'à regarder comme plus probable que l'œuvre de la création s'est faite en une seule fois, malgré le récit du premier chapitre de la Genèse, où elle semble si clairement distribuée en six jours ou périodes.

Saint Thomas d'Aquin adopte franchement les mêmes idées. Le général de son ordre l'ayant prié de résoudre une série de questions dont plusieurs étaient plutôt du domaine de la physique que de celui de la théologie, il commence sa réponse par faire remarquer cette circonstance, et il ajoute cette sage observation : « Il est très-dangereux d'affirmer ou de nier des « choses de ce genre, qui n'ont aucun rapport avec la doc« trine sacrée, comme si elles en relevaient. » Puis, après avoir cité un passage des Confessions de saint Augustin, ainsi que celui de son Commentaire littéral sur la Genèse que nous avons rapporté tout à l'heure, il conclut en ces termes : « Ce « qu'il y a donc de plus sûr, à mon avis, c'est de proposer « les idées communément reçues dans les sciences natu« relles, dès qu'elles n'ont rien de contraire à la foi; mais « qu'on se garde de les présenter comme des dogmes de « foi ou de les stigmatiser comme contraires au dogme, pour « ne pas donner lieu aux savants de mépriser la doctrine « révélée[2]. »

Le docteur Angélique est resté fidèle à ces principes dans

[1] Plerumque enim accidit ut aliquid de terra, de cœlo, de cæteris mundi hujus elementis, de motu et conversione vel etiam magnitudine et intervallis siderum, de certis defectibus solis ac lunæ, de circuitibus annorum et temporum, de naturis animalium, fruticum, lapidum, atque hujusmodi cæteris, etiam non christianus ita noverit ut certissima ratione vel experientia teneat. Turpe est autem nimis et perniciosum ac maxime cavendum, ut christianum de his rebus quasi secundum christianas Litteras loquentem ita delirare quilibet infidelis audiat, ut, quemadmodum dicitur, toto cœlo errare conspiciens, risum tenere vix possit. Et non tam molestum est quod errans homo deridetur, sed quod auctores nostri ab eis qui foris sunt talia sensisse creduntur..... Quid enim molestiæ tristitiæque ingerant prudentibus fratribus temerarii præsumptores, satis dici non potest. (*De Genesi ad litt.*, lib. I, cap. XIX, n. 39.)

[2] Nihilominus tamen, quantum percipere potui in singulis ad id quod dubitationem facit respondere curavi, hoc tamen in principio protestans, quod plures horum articulorum ad fidei doctrinam non pertinent, sed magis ad Philosophorum dogmata. Multum autem nocet talia quæ ad pietatis doctrinam non spec-

sa somme théologique. Dans la partie où il expose *ex professo* la doctrine de la création, venant à parler de l'œuvre du second jour, il commence par énoncer cette règle pour l'interprétation du texte sacré : « Dans les questions de cette nature, « il y a deux choses à observer : la première, c'est de s'en tenir « invariablement au sens véritable de l'Écriture ; mais, en se- « cond lieu, l'Écriture pouvant être expliquée de différentes « manières, on ne doit pas s'attacher trop exclusivement à « une explication déterminée, au point que, lorsqu'elle serait « démontrée certainement fausse, on prétende néanmoins « que c'est là le sens du texte sacré. Ce serait exposer les « saintes lettres aux railleries des infidèles et leur fermer le « chemin qui pourrait les conduire à la foi[1]. »

Enfin, dans un autre endroit de sa Somme, le même saint docteur répond brièvement à une objection tirée du texte de la Bible : « L'Écriture parle ici d'après l'opinion populaire[2]. » Saint Jérôme avait, du reste, posé en principe général que « beaucoup de faits sont rapportés dans les saintes Écritures « d'après l'opinion reçue à l'époque où ils eurent lieu, et non « d'après la vérité intrinsèque des choses[3]. »

On le voit, les théologiens n'ont pas attendu le XIX[e] siècle pour faire remarquer « que la sagesse divine a dû descendre

tant vel asserere vel negare, quasi pertinentia ad sacram doctrinam..... Unde mihi videtur tutius esse, ut hæc quæ philosophi communes senserunt, et nostræ fidei non repugnant, neque sic esse asserenda ut dogmata fidei, licet aliquando sub nomine philosophorum introducantur, neque sic esse neganda tamquam fidei contraria, ne sapientibus hujus mundi contemnendi doctrinam fidei occasio præbeatur. (*S. Thom. Opusc. X, init.*)

[1] In hujusmodi quæstionibus duo sunt observanda. Primo quidem, ut veritas Scripturæ inconcussa teneatur. Secundo, cum Scriptura divina multipliciter exponi possit, quod nulli expositioni aliquis ita præcise inhæreat, ut si certa ratione constiterit hoc esse falsum quod aliquis sensum Scripturæ esse credebat, id nihilominus asserere præsumat : ne Scriptura ex hoc verbo ab infidelibus derideatur, et ne eis via credendi præcludatur. (*Summa*, p. 1, q. 68, art. 1, *in corp.*)

[2] Secundum opinionem populi loquitur Scriptura. (1. 2, q. 98, art. 3, ad 2.)

[3] Quasi non multa in Scripturis sanctis dicantur juxta opinionem illius temporis quo gesta referuntur, et non juxta quod rei veritas continebat. (*Hieron. in Jerem. Prophet.*, cap. XXVIII, ỳ. 10, 11.)— Il est vrai que saint Jérôme parle ainsi à propos des récits historiques ; mais son principe est général et doit s'entendre *à fortiori* de ce qui a rapport aux phénomènes naturels. Comp. la note suivante.

à la portée des premiers hommes et leur parler un langage qu'ils pussent comprendre[1]. » M. Vacherot se serait dispensé d'en faire honneur à ceux de notre époque, s'il avait daigné jeter un coup d'œil sur les ouvrages de leurs devanciers, et on est vraiment un peu mal venu à se poser en représentant de l'*école critique*, lorsqu'on prononce aussi légèrement sur les faits, sans paraître avoir aucune connaissance des textes les plus indispensables à consulter pour asseoir son jugement[2].

Nous ne sommes pas au bout. Il y a encore une distraction à signaler dans la triomphante conclusion de M. Vacherot. Le spirituel adversaire de la théologie constate avec plaisir, dans l'accommodation des textes de la Bible aux découvertes modernes, une réduction de l'empire du surnaturel. S'il faut s'en tenir aux exemples qu'il rapporte, M. Vacherot n'est pas difficile. Le surnaturel, tel que le définit la théologie, se borne à ce qui surpasse les forces et la capacité naturelles des créatures. Nous avouons ne pas bien comprendre quelle part plus large lui est faite dans le système de l'immobilité de la terre que dans celui de son mouvement; dans l'idée que les théologiens se faisaient autrefois, avec tous les savants, de la constitution physique du globe, que dans celle qu'on s'en fait aujourd'hui; dans l'hypothèse d'un monde solaire unique, que dans celle d'une infinité de mondes semblables au nôtre. Les provinces que M. Vacherot croit avoir été enlevées par la

[1] Il ne sera pas hors de propos de rapporter ici une réflexion d'un publiciste allemand, qui, pour être ingénieuse, n'en est pas moins extrêmement sensée, et peut donner à réfléchir à ceux qui sont tentés de trouver plaisante la remarque des théologiens. « Supposons qu'un fondateur de religion comme Moïse eût « été déjà en possession de toutes les connaissances les plus récentes en astro- « nomie et en géologie; ne lui aurait-il pas été beaucoup plus nuisible qu'utile « de parler la langue de Copernic, de Newton, de Laplace, de Werner, de L. de « Buch ou de sir Charles Lyell? Il aurait été certainement pendant deux mille « ans incompris et mal jugé, et cela pour donner une satisfaction particulière « au dix-neuvième siècle, car le vingtième n'aurait déjà plus éprouvé toute la « satisfaction du dix-neuvième. » Cité par M. Reusch, *la Bible et la Nature* (trad. de l'abbé Xav. Hertel. Gaume et Duprey, 1867), p. 33, not.

[2] La doctrine de saint Augustin et de saint Thomas a déjà été invoquée par Galilée dans sa défense du système de Copernic contre les fougueux tenants des théories péripatéticiennes. Elle a été plus d'une fois rappelée depuis, et tout dernièrement par M. Reusch. Il est vraiment étrange que M. Vacherot ait pu l'ignorer aussi complétement.

science à l'empire du surnaturel ne lui ont jamais appartenu, et si, comme on nous l'assure, le passé répond de l'avenir, la théologie n'a pas lieu de craindre la science moderne comme une ennemie : bien plutôt doit-elle être disposée à l'accueillir comme une sœur et une alliée pleine de bienveillance. C'est ce qu'elle a déjà commencé de faire, au grand contentement de M. Vacherot, et ce qu'elle fera de plus en plus, il peut en être sûr, sans avoir aucune peur du noir fantôme qu'il lui montre dans le lointain. La religion catholique a déjà entendu trop de menaces de ce genre pour s'en émouvoir beaucoup. Le roc sur lequel elle est assise est assez solide pour n'être pas ébranlé par les attaques de l'école soi-disant critique, pas plus qu'il ne l'a été par celles de la philosophie païenne, des hérésies du moyen âge, du protestantisme et du philosophisme voltairien, qui sont venues successivement se briser à ses pieds.

Nous terminerons ici ces réflexions sur l'esprit de la critique. Elles auront pu paraître bien élémentaires à quelques-uns de nos lecteurs ; elles le sont en effet. Nous osons nous flatter toutefois que ceux qui sont au courant des travaux d'histoire ecclésiastique publiés dans ces dernières années, ne les auront pas trouvées inutiles ni inopportunes. Il en sera de même, nous l'espérons, de celles que nous avons à ajouter sur les règles à suivre dans l'examen des faits historiques.

Ch. De Smedt.

GERBERT

SA VIE JUSQU'A SON ÉLÉVATION AU SIÉGE DE RAVENNE

(*Fin*[1])

VI

La légèreté française est proverbiale. Nos voisins de toutes les frontières, et, plus que tous les autres, ceux dont le Rhin nous sépare, nous servent ce compliment sous toutes les formes, et nous en prenons assez gaîment notre parti. Cependant plus on étudie l'histoire, et plus on est frappé non de la légèreté française, mais de la persévérance française dans les points essentiels. Depuis les ancêtres de Clovis jusqu'à la grande révolution, c'est-à-dire depuis le v[e] siècle au moins jusqu'à la fin du xviii[e], la France n'a vu s'asseoir sur le trône que trois dynasties, et chaque changement a demandé un siècle pour s'accomplir. La même fixité se remarque dans les grandes lignes de la politique extérieure : ainsi depuis trois cents ans la France n'a pas perdu de vue la pensée qui guidait le roi Henri II le jour où, poussant sa cavalerie à travers l'Alsace, il menait ses chevaux boire dans le Rhin, afin de prendre en quelque sorte possession du fleuve.

Mais revenons à Gerbert, à l'an 987 et aux faits qui nous ont inspiré les réflexions précédentes : au dernier acte de la grande lutte entre la seconde et la troisième race de nos rois. Ici j'ai moins à raconter les événements qu'à les juger ; car l'intervention de Gerbert ne fut pas visible. Il y a plus : aucune pièce émanée de sa plume n'a trait à ce qui se passa dans le moment décisif ; les historiens contemporains et Richer lui-même ne prononcent pas son nom quand ils en font le récit.

[1] Voir la livraison de janvier.

Nous devrions donc, ce semble, ne pas nous occuper du changement de dynastie. Mais quand on va plus au fond des choses, quand on voit le rôle prépondérant de l'archevêque de Reims dans cette substitution d'une race à l'autre ; que l'on considère la position occupée par Gerbert auprès de ce prélat, et, immédiatement après le fait accompli, auprès du nouveau roi, on comprend bien que ces événements ne sont nullement étrangers à son histoire et qu'il demeure aux yeux de la postérité innocent ou coupable, selon que le renversement des Carlovingiens par les Capétiens est lui-même innocent ou coupable. Essayons de juger cette révolution, ou plutôt de rechercher les considérations sur lesquelles s'appuyaient l'archevêque et son secrétaire.

Sous la seconde race la couronne était héréditaire. Si l'on pouvait hésiter sur ce point, tous les doutes se dissiperaient en lisant dans Richer le récit de l'avénement de Louis d'Outre-Mer à la couronne de France. Voici en effet comment s'exprime Hugues le Grand, fils du roi Robert, au milieu de l'assemblée des principaux seigneurs : « Mon père, jadis créé roi par votre volonté unanime, ne put régner sans crime, puisque celui qui seul avait des droits au trône, vivait[1]... » Cependant l'hérédité fut toujours mêlée d'un peu d'élection. Ainsi Charlemagne lui-même reconnaît ce droit à ses peuples. « Si l'un des trois frères (Pépin, Louis et Charles) a un fils que le peuple veuille élire pour succéder à son père dans l'héritage du trône, nous voulons que ses frères y consentent[2]... » Ainsi encore, quand Louis le Débonnaire, en 817, partage ses états entre ses fils[3], c'est un véritable pacte d'élection qui se conclut entre lui, ses enfants et son peuple ; et le caractère de cet acte forme le vrai nœud qui rend si

[1] Richer, II, 2. M. Guadet met en note : « Il est peu probable que Hugues ait tenu le langage que lui prête ici Richer. » Je n'en sais rien ; mais ces paroles montrent au moins l'opinion commune au moment où les Capétiens s'étaient déjà substitués aux Carlovingiens.

[2] *Capitulare de divisione regnorum.* 806. Feb. 8, n° 5. Pertz. *Monumenta Germaniæ.* Legum, t. I, p. 141.

[3] *Divisio imperii.* 817. Jul. *Ibid.*, p. 198 et suiv. M. l'abbé Quéant dit que Charles le Chauve reconnut la même chose au Concile de Toul en 859. Cependant voici les propres paroles de Charles : « In Francorum regno reges ex genere prodeunt ; dans le royaume des Francs, les rois gouvernent par droit de

difficiles à juger les événements de ce règne. Cependant, il faut le remarquer, l'élection était tacitement restreinte aux membres de la famille régnante.

Mais en 886, quand la postérité de Charlemagne eut forfait à la nation et que les peuples unis sous la suprématie des Francs se furent divisés pour ne plus se réunir, le principe d'hérédité reçut une première et profonde atteinte. La France elle-même, la seule fidèle à l'ancienne dynastie, ne le respecta pas complétement. Les grands sentaient le besoin d'avoir un chef de guerre, et tout en reconnaissant les droits de Charles le Simple [1], ils remirent la réalité du pouvoir royal avec le titre lui-même entre les mains du petit-fils de Witichin [2], du fils de Robert le Fort, d'Eudes, comte de Paris et duc de France. Pendant cinq ans ce prince régna seul; pendant cinq autres années il consentit à partager les honneurs royaux avec son jeune pupille. Depuis lors on peut dire que sa famille ne descendit plus du trône. Robert son fils, Raoul son gendre y montèrent successivement; et, si Hugues le Grand consentit à rendre le sceptre à Louis d'Outre-Mer, ce n'était guère qu'un hochet qu'il prétendait lui laisser; et il osa bien le dépouiller de Laon, la seule ville qui lui restât encore.

Hugues Capet était jeune quand son père mourut; mais dès que l'âge lui eut permis de reprendre sa véritable place, il apparut à tous les regards moins comme le vassal de Lothaire et de Louis que comme leur véritable seigneur et maître. Frère du duc de Bourgogne, beau-frère de Richard de Normandie et de Frédéric de Lorraine, petit-fils de Henri l'Oiseleur roi de Germanie, en un mot lié avec toutes les familles régnantes de l'époque [3], il se croyait aussi noble que

naissance. » *Libellus proclamationis adversus* Wenilonem, n° 1, *ibid.*, p. 462. — Je crains que l'affirmation relative à Louis le Bègue ne soit pas plus heureuse. Le livre de M. Quéant est très-estimable; mais il aurait gagné beaucoup si l'auteur avait plus souvent pris les textes aux sources mêmes.

[1] Les droits de Charles le Simple ne sont pas à l'abri de toute discussion. Le prince était illégitime et Jean VIII refusa de couronner sa mère Adélaïde, parce qu'il ne la regardait ni comme épouse de Louis le Bègue, ni comme reine des Francs. Par conséquent les droits de Charles lui vinrent principalement de l'élection et furent tels que les électeurs voulurent.

[2] Richer, I, 5. Il écrit Witichin. Était-ce le fameux Witikind, contemporain de Charlemagne? Cela n'est guère possible, vu la distance du temps.

[3] P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, 3e éd., t. I,

ses maîtres et savait qu'il était plus puissant qu'eux. Il sacrifia d'un seul coup les abbayes qu'il tenait de ses pères, notamment celles de S. Valery, de S. Riquier, de S. Denys et de S. Germain-des-Prés[1], sans que sa fortune en parût diminuée et avec grand accroissement de sa renommée. Aussi Gerbert, qui connaissait la situation et n'avait aucun intérêt à la présenter sous un faux jour, écrivait-il dans ses lettres confidentielles : « Lothaire est roi de France de nom seulement; Hugues ne l'est pas de nom, mais en œuvres et en effets (Epl. 48. Cf. Epl. 51). » En l'an 987 il y avait donc depuis un siècle déjà lutte continuelle entre un pouvoir de fait et un pouvoir de nom, et le principe d'hérédité avait perdu presque tout son prestige.

Ce n'est pas tout. Le dernier descendant de la famille de Charlemagne était devenu à peu près étranger au pays. Jamais il n'eut d'apanage en France, parce que le domaine royal ne pouvait plus se diviser. Pour sortir d'une position si peu digne de sa naissance, il n'avait pas eu honte de se rendre vassal d'Otton II, et d'accepter de sa main le duché de Basse-Lorraine, toujours réclamé par son frère : il s'engageait ainsi à combattre même par les armes les prétentions de son pays et de sa famille[2]. M. Olleris prétend que la naissance de ce prince était illégitime. J'ignore les garants de cette assertion que plusieurs autorités contemporaines semblent formellement démentir[3]; mais en rejetant cette tache de son origine, on ne peut nier qu'aux yeux de ses contemporains Charles n'eût dérogé en s'alliant à la fille d'un vassal du duc de France (Richer, IV, 11)[4]. En outre il était presque universel-

p. 69 et 70. On le fait également beau-frère de Guillaume d'Aquitaine; mais cette alliance est plus que douteuse. V. *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 130, note.

[1] A cet abandon se rattachent un acte du pape Benoît VII (931, April. 1) analysé par M. Jaffé dans son *Regesta...* n° 2912; les histoires des translations de S. Riquier et de S. Valery qu'on trouve dans les *Acta Sanctorum* O. S. B. et la lettre 61e de Gerbert. V. Mabillon, *Annal. Ord. S. Bened.*, l. XLVIII, n° 83.

[2] *Gesta episcoporum Cameracensium*, l. I, c. CI. Pertz, *Monumenta Germaniæ*. Script., t. VII, p. 443.

[3] L'auteur des miracles de S. Benoît, D. Bouquet, t. IX, p. 140. Chronique de Flodoard, an. 945.

[4] *Ibid.*, t. VIII, p. 198. Adalbéron, qui dans son discours à l'assemblée de Senlis accumule toutes les charges contre lui, se tait sur ce point.

lement haï et méprisé des grands seigneurs du Nord, surtout à cause de ses brigandages dans la ville de Cambrai[1] et de sa lâche conduite envers sa belle-sœur la reine Emma. Dans le midi, le duc Guillaume d'Aquitaine seul prit les armes pour s'opposer au changement de dynastie. En le faisant il exerçait une vengeance de famille contre Hugues Capet[2]; de plus il préférait la royauté nominale du roi de Laon à la domination plus effective et plus redoutée d'un prince dont les états dépassaient la Loire. Enfin, et ceci achève de montrer combien les droits de Charles étaient contestables sous leur apparente évidence, le pape Jean XV reconnut sur-le-champ la royauté nouvelle (Epl. 107).

Hugues fut donc élu roi dans l'assemblée de Senlis par « les Gaulois, les Bretons, les Normands, les Aquitains, les Goths, les Espagnols et les Gascons, » et couronné à Noyon le 1er juillet[3]. Adalbéron de Reims et Gerbert furent les principaux promoteurs de ce grand changement. Dieu les a jugés. Quant aux hommes, ils ne pourront jamais prononcer avec certitude s'ils violèrent ou non la justice.

VII

L'avènement de Hugues Capet fut suivi de quelques mois d'une tranquillité au moins relative[4]. Presque tous les seigneurs ecclésiastiques et laïques qui n'avaient pas adhéré au nouveau pouvoir se soumirent dès la première sommation (Epl. 107). Aux fêtes de Noël, Robert fut associé à son père, et le principe d'hérédité reçut ainsi sa première consécration pour la troisième race (Richer, IV, 12, 13). Charles de Lorraine retiré à Bruxelles semblait se résigner à son sort. Des

[1] *Gesta episcoporum Cameracensium*, loc. cit.

[2] L'Aquitaine avait été donnée à Hugues le Grand par Lothaire. Flodoard, Chron., an. 954. D. Bouquet, t. VIII, p. 209.

[3] Richer, IV, 11 et 12. Le texte porte juin ; mais il y a sans doute erreur de copiste.

[4] La tranquillité du royaume est prouvée par la lettre de Hugues à Borel, comte de Barcelone (Epl. 112). Un diplôme délivré le 26 sept. 987, en faveur de S. Vincent de Laon, montre que cette ville n'était pas encore à cette époque tombée au pouvoir du prétendant.

marches de l'Espagne, Borel invoquait le secours du roi Hugues, et celui-ci se disposait à consolider sa puissance dans le midi de la France en lui portant secours (Epl. 112). En même temps, afin de rehausser l'éclat de sa race, il sollicitait pour son fils la main d'une princesse de Constantinople (Epl. 111)[1].

Gerbert avait sa place à ce banquet de la fortune. Secrétaire du roi de France, il pouvait aspirer aux plus hautes dignités. On les lui offrait. Mais toujours fidèle à son unique serment (Epl. 166), il attendait la permission de ses maîtres avant de s'engager tout à fait au service d'un prince devenu pour lui étranger. Il eût préféré un évêché en Germanie (Epl. 117), ou même son abbaye de Bobbio, pourvu qu'on lui en eût garanti la possession paisible. Non content d'écrire dans ce sens, il fit un voyage auprès de l'empereur pour porter lui-même ses sollicitations au pied du trône (Epp. 106, 109).

Mais un nouvel incident vint troubler la France et rejeter Gerbert au milieu des tempêtes. Charles de Lorraine, par la connivence de quelques citoyens peu satisfaits de leur évêque, surprit la ville de Laon et fit prisonnier le prélat avec la reine Emma (Richer, IV, 14-17). Ce coup ébranla fortement le trône de Hugues Capet. Des deux côtés de la Loire des mécontentements se firent jour, et ceux qui jusque-là s'étaient soumis sans hésitation refusèrent l'obéissance ou profitèrent de l'occasion pour faire acheter chèrement leurs services.

Gerbert ne fut pas ébranlé. Il fit partir un courrier porteur d'une lettre fort amicale à l'adresse du duc triomphant[2]. Cette missive avait pour but d'ouvrir aux messagers un accès auprès des captifs, et d'engager le vainqueur à les traiter généreusement. Elle n'obtint ni l'un ni l'autre. Charles cepen-

[1] On rapporte à la même époque une série de lettres relatives aux troubles qui agitèrent l'abbaye de Fleury à la nomination de S. Abbon. Je les omets parce que ce fait n'offre pas un intérêt général.

[2] En lisant cette lettre sans inscription (Epl. 115), on se demande involontairement si elle est bien de Gerbert ; car il s'y rencontre deux ou trois phrases qu'on a peine à lui attribuer. Cependant je hais cette manière facile de se débarrasser des difficultés, qui consiste à nier ce qui gêne ; et puisque la lettre présente n'offre pas de caractère certain qui doive la faire dénier à Gerbert, j'aime mieux la lui laisser sans conteste. Dans ce cas l'interprétation que je lui donne me paraît la seule admissible.

dant profita de cette ouverture pour tenter de ramener à sa cause le puissant archevêque qui avait tant contribué à l'écarter du trône. Mais la dureté de la réponse lui montra les véritables dispositions que nourrissaient à son égard le prélat et son secrétaire[1].

Dès que le roi eut réussi à rassembler une petite armée, il s'approcha de Laon et mit le siége devant la ville. Mais ses forces étaient tout à fait insuffisantes. L'assiette de la place et les fortifications que Charles avait beaucoup augmentées ne permettaient pas de réussir par un coup de main. Les citoyens étaient abondamment pourvus de provisions; le blocus impossible. Hugues se voyait donc à la veille de se retirer avec honte et dommage. La cour d'Allemagne intervint à propos pour le tirer d'embarras : elle offrit sa médiation. Hugues l'accepta avec empressement. Charles, au contraire, la refusa, sachant qu'il ne pouvait rien attendre de princes dont il avait outragé et emprisonné la proche parente. Mais ces négociations donnèrent au roi un prétexte honorable pour se retirer. Elles permirent aussi à Gerbert d'approcher des captifs, et il écrivit au nom de la reine Emma à Théophanie et à sainte Adélaïde, que son éloignement rendait moins propre à secourir sa fille[2].

L'année suivante (989), le siége fut repris sans plus de succès. Les habitants de Laon, profitant d'un moment où les sentinelles étaient appesanties par le vin et le sommeil, mirent le feu au camp ennemi. Hugues fut obligé de se retirer moins maître et moins roi que jamais (Richer, IV, 21-23).

Où était Gerbert pendant tout ce temps? Le silence presque absolu de sa correspondance[3] ferait croire qu'il avait pour le

[1] Epl. 122. M. Olleris classe cette lettre sous le n° 131, et la 115e sous le n° 132. Le rapprochement de ces lettres et leur interversion a l'avantage de faire jouer à Gerbert un rôle tout à fait vil et odieux. Dans la première, au nom de l'archevêque, il écrit en ennemi; dans la seconde, en son nom, il le fait en ami. Mais cette manière de disposer les pièces a un grave inconvénient : elle ôte à la suite des faits tout caractère de vraisemblance. Charles, recevant les deux lettres à la fois, ne pouvait voir dans la seconde qu'une amère dérision. Si au contraire la lettre amicale lui arrivait seule au lendemain du succès, il devait y voir sinon une preuve de véritable affection, du moins un hommage rendu à la fortune.

[2] Richer, IV, 18, 19. Epl. 119, 120, 128. Gerbert assistait à ce premier siége. Epl. 123.

[3] Pour toute cette période on ne trouve qu'une lettre adressée à Ecbert de

moment quitté la France et suivi ses maîtres en Italie. Dans tous les cas il revint bientôt à Reims; car il s'y trouvait à l'époque d'un événement bien funeste pour lui. Quelque temps après le second siége de Laon, Adalbéron de Reims tomba malade. Il s'empressa de faire prévenir le roi Hugues, lui mandant d'arriver en toute hâte, pour empêcher Charles de Lorraine de s'emparer de la ville à la faveur de la vacance du siége. En même temps il exprima hautement le désir de voir son fidèle secrétaire lui succéder sur la chaire de saint Sixte et de saint Remy. Puis il mourut le 23 janvier 990[1].

VIII

La recommandation de l'archevêque mourant, les suffrages du clergé et du peuple, la faveur des rois Hugues et Robert, tout faisait espérer à l'écolâtre de Reims qu'il allait bientôt prendre possession de ce grand siége. En même temps des offres brillantes lui arrivaient de la cour d'Allemagne. Un seigneur était envoyé tout exprès pour les lui porter (Epl. 150). Gerbert hésita; il sollicita de ses maîtres la permission d'accepter l'archevêché qu'il avait pour ainsi dire entre ses mains. Ce fut une faute et un malheur. L'empereur se sentit blessé du peu de succès de sa démarche; la France ne tint à Gerbert aucun compte de ses préférences, et il se trouva pour quelques années dans une de ces positions équivoques et pénibles dont on ne retire presque jamais sains et saufs son honneur et sa conscience.

Ce n'est pas que le roi Hugues devint hostile à Gerbert. Au contraire il désirait sincèrement le nommer archevêque de

Trèves au nom d'Adalbéron de Verdun (Epl. 121). Elle renferme le récit du désastre des Français devant Laon.

[1] Cette date extrêmement controversée n'en est pas moins certaine. Richer dit positivement que la maladie de l'archevêque ne commença qu'après le second siége de Laon (IV, 24). Or la sortie qui fit lever le siége eut lieu en août 989: Richer indique le mois (IV, 23); quant à l'année, elle ressort nécessairement de tout ce qui a été dit plus haut. M. Olleris, en opposition formelle avec Richer, place la mort de l'archevêque en 989 entre les deux siéges. Sa principale objection, tirée du Concile de Saint-Basle, tombe en reportant cette assemblée à l'an 992, sa véritable date.

Reims. Mais, dans la situation critique que lui avait faite son double échec devant la ville de Laon, il croyait devoir avant tout se créer des partisans puissants. Ce calcul de la politique gâta ses propres affaires et celles de Gerbert. Le roi Lothaire avait laissé un fils illégitime nommé Arnoul. Ce jeune homme, loué par les seuls ennemis de Gerbert, était clerc de l'église de Laon à la mort de Louis V. Mécontent de voir sa famille exclue du trône, il entra dans le complot que tramèrent quelques citoyens en faveur de Charles, lui livra la ville et son évêque, méritant ainsi, en retour de la faveur de son oncle, une sentence d'excommunication portée par un grand nombre de prélats français. Cela ne l'empêcha pas d'ambitionner un archevêché (Epl. 218).

Il se rendit secrètement auprès d'Adalbéron-Ascelin, évêque de Laon, qui s'était échappé de prison au commencement de l'an 989, et vivait à la cour du roi Hugues, en attendant le moment où il pourrait de nouveau tyranniser son peuple. Ce prélat, un des plus détestables de son siècle, fut gagné sur le champ, puisqu'il s'agissait d'une intrigue. Il reçut donc à sa communion le clerc qui avait été condamné par un concile, et le croyant suffisamment rétabli dans tous ses droits, par sa seule approbation, il le présenta au roi comme candidat au siége de Reims (Epl. 218). Hugues ne balança pas longtemps. Gerbert, il est vrai, lui avait toujours été fidèle, toujours dévoué; mais il était sans famille, et par conséquent en se l'attachant on ne s'attachait qu'un homme. Arnoul au contraire avait dans ses veines du sang de Charlemagne, et la tache de sa naissance diminuait de fort peu l'éclat de cette illustre origine. En le gagnant, le roi espérait ou ramener Charles à des sentiments pacifiques, ou diviser sa famille et armer contre lui une partie de ses parents[1].

Hugues, qui d'abord avait laissé aux habitants de Reims la liberté de se choisir un archevêque et s'en était retourné à Paris, revint promptement dans leur ville et leur déclara qu'ils devaient user de leur liberté en faveur du seul Arnoul. Les citoyens comprirent. Car à cette époque, quand un peuple

[1] Richer, IV, 25. Arnoul s'engageait non-seulement à conserver la ville de Reims aux rois, mais encore à faire rentrer en leur puissance la cité de Laon.

avait le malheur de manquer d'intelligence dans ces sortes de conjonctures, on savait le lui faire expier par une de ces expéditions sauvages à la suite desquelles une contrée est ruinée pour bien des années. Ils demandèrent donc Arnoul pour leur métropolitain. Les suffragants de Reims avaient des raisons analogues pour accueillir facilement cette demande. Arnoul fut donc proposé librement et unanimement par les citoyens, élu librement et unanimement par les évêques. Mais les précautions que prirent les uns et les autres contre l'homme de leur choix, montrent assez combien la volonté royale avait pesé sur les délibérations. Les évêques allèrent, dit-on, jusqu'à exiger qu'Arnoul subît *l'épreuve de l'Eucharistie*. Que cet ordre partît d'eux ou du roi, il s'y soumit, et, se présentant à la communion, demanda que le sacrement lui fût un signe de damnation dans le cas où il violerait la foi qu'il jurait aux rois de France. Cette cérémonie sacrilége fut blâmée par les bons esprits du temps; mais elle acheva de mériter au jeune prince les honneurs de l'épiscopat (Mars, 990. Richer, IV, 26-31).

Gerbert, écarté par l'injustice et même la violence (Epl. 152), n'eut d'autre ressource que de conserver sous l'autorité de son rival les charges qu'il avait remplies auprès d'Adalbéron. Il fut contraint d'annoncer lui-même cette promotion à tous les évêques de la chrétienté, et en particulier à l'archevêque de Trèves. Il sollicita pour Arnoul le pallium (Epp. 162, 164, 167); en un mot, il exerça toutes les fonctions d'un secrétaire. Avec quelle amertume de cœur, avec quelles appréhensions pour l'avenir, on en peut juger par une lettre (Epl. 165) dont on ne nous a pas conservé l'inscription, mais qui s'adressait certainement à un des principaux personnages de la cour impériale : « Faites, disait-il en terminant, faites par votre libéralité que je n'aille pas, déserteur de la probité et de l'honneur, devenir un partisan de Catilina, moi qui dans le repos et le travail ai toujours suivi les maximes de Cicéron. » Ce Catilina est bien évidemment Charles de Lorraine. Et c'est cependant vers lui que le poussaient aveuglément ses amis d'Allemagne. Pour échapper à leurs importunités et fuir les malheurs qu'il redoutait, il songeait à partir pour l'Italie (Epl. 170) : il n'en eut pas le temps.

Une nuit les habitants de Reims sont réveillés en sursaut. Les soldats de Charles de Lorraine ont envahi la ville; l'archevêque est prisonnier (Epl. 169); la maison de Gerbert est pillée; c'est avec peine qu'il échappe à la mort (août ou septembre 990). Voilà les faits dont toute la cité est le témoin et la victime. Mais comment ces événements se sont-ils passés? Est-ce une trahison ou une surprise qui a fait tomber Reims au pouvoir des ennemis? personne ne peut ou ne veut le dire. Au bout de quelques jours on apprend qu'un prêtre a de ses mains ouvert les portes aux envahisseurs. Mais l'archevêque est à l'abri de tout soupçon : il se montre plus irrité que pas un, lance l'excommunication contre ceux qui ont surpris et pillé la cité, contre ceux dont la fureur n'a rien respecté, ni sa propre personne, ni l'asile de l'église, et invite les prélats français à l'imiter. Charles s'abaisse en présence de son neveu. Il caresse, il menace, mais en vain. Alors courroucé à son tour, il fait conduire ses prisonniers sous bonne escorte dans la tour de Laon (Richer, IV, 34, 35).

Bientôt les voiles tombent; le mystère se découvre. On apprend avec stupeur que l'archevêque a joué une comédie sanglante et sacrilége. C'est lui qui a tout combiné, tout préparé; lui qui a, sous divers prétextes, attiré dans Reims autant de seigneurs qu'il a pu; lui qui les a livrés avec sa ville et son peuple au duc son oncle. Enfin il lui prête serment de fidélité et revient prendre possession de son siége. Sans doute sur son passage plus d'une veuve, plus d'une mère privée de son fils, plus d'une jeune fille déshonorée, le maudirent dans le secret de leur cœur. Cependant sa conduite n'excita pas l'horreur et le dégoût qu'elle méritait. On était si accoutumé à ce mélange de trahison, de violence et de sacrilége, qu'on y trouvait à peine une matière de blâme, surtout quand le crime avait réussi (Richer, IV, 32, 33, 34, 36). Du reste, avec quelques différences accidentelles, c'est là l'histoire de tous les siècles; et dans le nôtre, qu'on ouvre seulement les yeux, et l'on verra des actes tout aussi brutaux, tout aussi odieux, tout aussi souillés de sacrilége et de parjure, contre lesquels bien des consciences ne se sont pas soulevées, et qu'elles ont même applaudis.

Où était Gerbert? que faisait-il au milieu de ces événe-

ments? Si nous en croyons quelques auteurs, son rôle fut le plus odieux de tous. Il y joua le personnage d'*agent provocateur*[1]. Il précipita sciemment dans le crime le jeune et innocent Arnoul; il lui conseilla la trahison, puis, quand elle fut accomplie, il la dénonça. Son but était de ressaisir le poste éminent qui lui avait échappé. Pour y parvenir il n'avait pas trouvé d'autre moyen que d'amener Arnoul à mériter une sentence de déposition. Voilà d'après eux son plan et sa mise à exécution. Si ce bel échafaudage est solide, il faut avouer que Gerbert n'a eu que peu de rivaux dans l'art de la scélératesse et de la fourberie. Mais j'ose le dire et l'affirmer : tout cet ensemble est fantastique; et, pour lui trouver des apparences de preuves, il faut, non pas classer sa correspondance, mais la mettre dans le plus complet désordre et l'interpréter au gré du caprice.

Est-ce à dire cependant que l'abbé de Bobbio, dans cette période de sa vie, soit exempt de toute faute? Assurément non. Il eut tort et grand tort de rester, même pour peu de temps, auprès d'Arnoul, sachant toutes les irrégularités dont la nomination de ce prélat était entachée[2]. Sa seule excuse est la grande difficulté de sa position : mécontent de la Cour de France, disgracié momentanément par celle d'Allemagne, ne possédant pas de ressources en dehors de Reims, il resta dans sa charge d'écolâtre, qu'il eût mieux fait de résigner en se confiant à son mérite et à la Providence. En dehors de cette première faute, je ne sache pas qu'on puisse lui en reprocher aucune autre avec probabilité. On ne voit nullement qu'il ait connu d'avance la trahison d'Arnoul, moins encore qu'il l'ait conseillée ou qu'il y ait cooporé. Au premier moment de la

[1] M. Olleris emploie le mot d'*espion* (p. CVI). Cette expression n'est pas juste. L'espion surveille les faits, mais ne les conduit pas. En faveur de son opinion, cet auteur cite l'*Histoire littéraire de France*, les *Annales bénédictines*, le *Recueil des historiens de France* et enfin Gfrœrer. Pour les trois premiers auteurs, il a singulièrement ajouté à leur assertion. Quant au quatrième, je ne puis rien vérifier, n'ayant pas son ouvrage.

[2] Il y avait au moins cinq irrégularités dans l'élection d'Arnoul, et plusieurs étaient manifestes : 1° Sa naissance illégitime ; 2° sa jeunesse ; 3° son inconduite notoire ; 4° l'excommunication dont il avait été frappé ; 5° la violence qui était intervenue dans son élection. Quand il s'agit de le déposer, on ne fit valoir aucune de ces irrégularités, parce que les évêques ne pouvaient les mentionner sans se condamner eux-mêmes.

captivité de son archevêque, il fut trompé comme presque tous les témoins des faits, se persuada que le prélat était la victime innocente d'une abominable trahison, et lui prêta encore une fois son ministère pour apprendre à l'archevêque de Trèves l'infortune où ils étaient plongés[1]. Cependant il ne tarda pas à soupçonner la vérité, et il l'avait devinée avant qu'Arnoul eût jeté le masque à Laon (Epl. 179). Après le départ de son archevêque il resta encore à Reims, trop pour sa renommée, trop même pour sa conscience, s'il lui fut loisible de sortir des mains de ses ennemis. Mais probablement la violence plus que l'intérêt dicta sa résolution; car au milieu des ennemis des rois, il conserva son indépendance et ne cacha pas ses véritables sentiments. Désigné à la colère de Charles par les ennemis d'Adalbéron, accusé d'avoir fait et défait les rois (Epl. 170), il osait bien écrire : « Nous avions employé toute notre industrie, toutes nos forces pour ressusciter le nom royal, presque mort chez les Francs. Mais le malheur des temps, les machinations odieuses d'hommes perdus nous ôtent la liberté d'agir au grand jour (Epl. 172). »

Une semblable situation ne pouvait se prolonger longtemps. Gerbert y échappa par la fuite et se réfugia dans le camp de Hugues. L'année 990 n'était pas encore terminée, car il eut le temps d'écrire à Brunon de Langres pour l'inviter à l'assemblée de Senlis (Epl. 178); non celle de 990 où l'on confirma la sentence d'excommunication portée contre Charles et ceux qui l'avaient aidé dans son entreprise sur Reims, mais une autre tenue en janvier 991, d'où le roi et les évêques écrivirent au Pape pour lui dénoncer la trahison d'Arnoul (*Concilium ad S. Basoli*, n[os] XXV, XXVI). Gerbert fut-il le premier à dévoiler cette trahison? Eut-il seulement à confirmer les soupçons conçus précédemment? La seconde hypothèse me paraît la plus probable. Et qu'importe! La conduite de l'archevêque lui imposait une obligation, celle de séparer publiquement sa cause de la cause d'un parjure. Il le

[1] Epl. 175. M. de Barthélemy suppose que Gerbert écrivit cette lettre en son nom. L'allusion qu'elle contient à la fraternité des églises de Trèves et de Reims me paraît démontrer qu'elle est au nom d'Arnoul.

fit, mais d'une manière moins noble qu'on ne le désirerait (Epl., 185).

Cependant Hugues et Robert étaient dans la consternation : déjà trois cités considérables, Laon, Soissons et Reims, appartenaient à leur rival; il avait reçu les serments de quelques seigneurs puissants (Richer, IV, 36). Ils se décidérent à rassembler encore une fois leurs troupes; mais, malgré la supériorité du nombre, ils n'osèrent engager la bataille. Etait-ce le remords qui les arrêtait? Richer l'affirme. On peut supposer que la politique n'était pas étrangère à leur détermination. La trahison avait fait la fortune de Charles : ils résolurent de demander sa chute à la trahison. Adalbéron-Ascelin s'offrit à servir leur vengeance et la sienne. Ses plans furent agréés. Hugues et Gerbert lui-même n'eurent pas honte de jouer un rôle subalterne dans cette ignoble campagne. Le roi attira l'archevêque Arnoul dans son camp, se réconcilia publiquement avec lui, et lui donna tant de marques d'amitié qu'il finit par le convaincre de la sincérité de ses sentiments. Cette feinte réconciliation était le premier acte du drame : elle n'avait d'autre but que de préparer le second, la rentrée d'Adalbéron dans la ville de Laon. Après tout ce qui s'était passé, cette démarche avait quelque chose d'étrange. Gerbert, dans une lettre écrite soit en son propre nom, soit en celui d'Arnoul, instruisit Ascelin des motifs dont il devait leurrer le public : la légitimité des prétentions de Charles, la rigueur de l'interdit que lui Ascelin avait lancé contre Laon, enfin la crainte d'être mis en jugement par son archevêque[1]. Ascelin ne traîna pas les affaires en longueur.

[1] Epl. 171. Entre toutes les lettres de Gerbert il n'y en a pas de plus difficile à expliquer. L'écolâtre de Reims s'y montre, contrairement à tous ses actes, à tous ses écrits (sauf la lettre 115 dont j'ai parlé, p. 253), le partisan sincère et dévoué de Charles de Lorraine, et cela en écrivant à un ennemi acharné de ce prince. Arrêtons-nous un moment; le problème en vaut la peine. Cette lettre est postérieure à la mort d'Adalbéron de Reims (23 janv. 990), et par conséquent d'une époque où l'évêque de Laon était en liberté et à la cour du roi Hugues. M. Olleris veut qu'elle soit sérieuse et écrite de Reims dans le but de gagner Ascelin à la cause de Charles de Lorraine. Je ne puis me persuader ni l'un ni l'autre. En admettant qu'elle soit écrite de Reims, on ne saurait y voir qu'un acte de faiblesse arraché à un prisonnier. Encore la menace d'une sentence de déposition faite alors à l'évêque de Laon est-elle par trop invraisemblable. Presque tous les suffragants de Reims étaient sous la dépendance de

Il se rapprocha de Charles tout aussi loyalement que Hugues l'avait fait d'Arnoul ; puis, par un parjure tout aussi odieux et moins excusable que celui de l'archevêque, il livra son nouveau maître et toute sa famille aux mains de leurs ennemis (nuit du 22 au 23 mars 992). Arnoul tomba du même coup en la puissance de ses maîtres [1].

IX

Hugues n'avait pas attendu la fin des opérations militaires et le succès de la trahison pour recourir aux procédures ecclésiastiques. Peu de temps après la prise de Reims, quand la participation d'Arnoul à cet événement n'était pas encore avérée, il avait rassemblé à Senlis les évêques de son royaume et en avait obtenu sans peine une sentence d'excommunication contre les profanateurs des églises de Reims et de Laon (*Concil. Basolen*, n° XIV). Mais il ne tarda pas à soupçonner la vérité, et il l'avait vue dans tout son jour même avant qu'Arnoul eût refusé à son cousin Brunon de Langres de le suivre à la Cour du roi, malgré les garanties les plus formelles (*Ibid.*, n° XXX). Hugues s'adressa alors au pape Jean XV ; il lui écrivit en son propre nom et lui fit écrire par les évêques de ses états des lettres de dénonciation contre l'archevêque parjure, sollicitant un jugement canonique. On était au mois de janvier 991 [2]. Les députés arrivés à Rome purent une

Hugues, ou du moins hors de celle de Charles. — Le plus probable est que cette lettre est écrite au nom d'Arnoul, et envoyée par lui à l'évêque de Laon après leur entrevue dans le camp du roi. Deux considérations m'empêchent de l'affirmer : l'autorité des manuscrits, qui attribuent la lettre à Gerbert, et le nom de *Père* donné à Adalbéron de Reims ; ce nom est habituel à Gerbert et peu explicable dans la bouche d'Arnoul. Dans tous les cas, faiblesse ou trahison, cette lettre fait peu d'honneur à son auteur.

[1] Richer, IV, 37, 39, 41, 44, 46, 47 et Epl. 218. D'après cette lettre, Arnoul resta maître de Reims pendant dix-huit mois après que sa trahison fut devenue manifeste. Il s'était écoulé plus d'un mois entre la mort d'Adalbéron de Reims et la promotion de son successeur (Epl. 162), moins de six mois entre son sacre et la prise de la ville par Charles. Si donc l'on met environ un mois entre cet événement et les premiers indices de la part que l'archevêque y avait prise, on arrivera à un total de vingt-six mois depuis la mort d'Adalbéron jusqu'à la feinte réconciliation d'Arnoul et de Hugues. On passera donc de janvier 990 à mars 992.

[2] Le texte porte *mensis undecimus* (*Concil. Basol.*, n° XXVII). Cette expression

première fois pénétrer jusqu'au Pape. Mais ils avaient été devancés dans la Ville Eternelle par les envoyés du comte Eudes, beau-père de Charles et grand ennemi de Hugues. Ceux-ci apprenant l'arrivée de nouveaux ambassadeurs et l'objet de leurs démarches, allèrent trouver le tyran de Rome Crescentius, qui, tenant le pape dans une captivité assez mal déguisée, accordait ou refusait à son gré les audiences pontificales. L'offrande d'un cheval magnifique et d'autres présents démontra au patrice la bonté de la cause d'Arnoul. Dès lors les envoyés de Hugues se virent brutalement fermer les portes du palais. Ils passèrent trois jours dans l'attente inutile d'une seconde audience qui leur avait été promise, et persuadés qu'un plus long séjour ne servirait qu'à leur attirer de nouveaux affronts, ils reprirent le chemin de la France (*Concil. Basolen*, n°s XXV, XXVI et XXVII). Le Pape gémissait comme eux de ces violences, mais sa volonté n'était pas respectée (Leonis ab. Epistola ad Hugonem).

Les ambassadeurs revinrent : un an s'écoula encore avant qu'Arnoul tombât aux mains du roi. Dès que la prise de Laon eût donné à Hugues la liberté d'agir, il songea à faire juger l'archevêque. Les sommations voulues par les lois avaient été renouvelées pendant dix-huit mois consécutifs. Il n'y avait qu'à rassembler les évêques, mais le concours du Pape faisait toujours défaut. Les choses n'avaient pas changé à Rome; rien ne faisait présager le moment où le Souverain Pontife recouvrerait son indépendance. Hugues résolut donc de laisser languir le prélat en prison. Il l'enferma dans la tour d'Orléans avec le duc Charles et les autres membres de sa famille. Cependant les habitants de Reims commencèrent à murmurer. Beaucoup de membres du clergé en France et surtout en Lorraine, ne voyaient pas sans inquiétude un des premiers prélats de l'Eglise retenu en prison par le pouvoir civil, sans qu'on eût même tenté d'en venir à un jugement ecclésiastique. L'embarras de Hugues allait croissant. Arnulf d'Orléans, et probablement aussi Gerbert, l'en tirèrent en lui

offrant une sérieuse difficulté n'a pas été relevée par les annotateurs. D'après l'*Art de vérifier les dates*, elle signifie janvier. Quant à l'année, il est possible que ce soit 992; 991 me paraît plus probable.

persuadant que, vu les circonstances présentes, il pouvait se passer du Pape. Dès lors il n'y avait plus de difficulté. Hugues convoqua un concile pour juger le grand procès.

Le 17 juin 992 [1] il se réunit à Saint-Basle, abbaye située à trois lieues de Reims. Treize évêques ou archevêques le composaient avec un grand nombre d'abbés. Arnulf d'Orléans fut nommé promoteur; Seguin de Sens, vicaire du Pape dans les Gaules, obtint la présidence [2]. Gerbert, dit-on, reçut les fonctions de secrétaire. Du moins fit-il sur les actes du concile un travail qui nous donne pleine et entière connaissance de ce qui s'y passa. Son écrit, longtemps oublié, fut retrouvé par les centuriateurs de Magdebourg qui les premiers le livrèrent à l'impression. Il fut ensuite reproduit par d'autres éditeurs protestants, tandis que durant un siècle les catholiques l'écartèrent de leurs collections. Aussi beaucoup d'écrivains, et de nos jours encore M. l'abbé Lausser [3], ont-ils pensé que les protestants l'avaient interpolé; mais l'existence de deux manuscrits bien antérieurs au XVI[e] siècle montre que l'ouvrage nous a été livré tel qu'il avait été composé [4]. En le suivant nous avons donc la certitude de marcher à la suite d'un guide sinon impartial, au moins contemporain.

Dans la première séance, avant l'introduction de l'accusé,

[1] Ce Concile, dans les éditions actuelles, est daté du 15 des calendes de juillet 991, indiction IV, la 5[e] année du roi Hugues et la 4[e] du roi Robert. Ces quatre notes se contredisent. L'indiction IV s'accorde avec l'année 991, mais les deux autres demandent 992. D'ailleurs le calcul détaillé des mois, dans les lettres 162 et 218, oblige absolument d'adopter 992. La première édition des centuriateurs portait avec l'année 992 la 9[e] année d'Otton III, ce qui s'y accorde (Baronius, *Annales eccles.*, ad ann. 992, n. 1). Sigebert de Gembloux donne la même date (D. Bouquet, t. X, p. 216). Elle se trouve encore dans l'*Art de vérifier les dates*. Je ne sache pas du reste qu'on y puisse rien objecter de sérieux.

[2] *Oratio habita in concilio Causeio*. Olleris, p. 255. Cette qualité ne rendait pas l'assemblée compétente; car sa légation n'était pas universelle. — Jusqu'à la fin du paragraphe, toutes les fois que je n'indique pas mes autorités, j'analyse les actes du Concile de Saint-Basle.

[3] Lausser, p. 186, 187, 189. Cet exemple montre une fois de plus qu'il ne faut pas attaquer trop vite l'authenticité et l'intégrité des pièces. Du reste, je ne prétends pas faire l'apologie des premiers Réformateurs sous le rapport de la bonne foi : la cause serait embarrassante.

[4] Pertz. *Monumenta Germaniæ*. Scriptorum, t. III, p. 567, 568. Les centuriateurs n'avaient eu à leur disposition que le moins bon des deux manuscrits.

on établit sa culpabilité par la déclaration précise de son complice et la lecture de pièces qui prouvaient l'hypocrisie dont il s'était enveloppé. Puis sur l'invitation, ou plutôt par l'ordre des évêques, Jean, écolâtre d'Auxerre, Romulfe, abbé de Senones, et saint Abbon, abbé de Fleury, prirent la défense de l'accusé. Chose remarquable ! Ils ne dirent pas un mot pour le disculper sur le fond même de l'inculpation et se bornèrent à plaider l'incompétence du tribunal. Malheureusement tous leurs moyens sont empruntés à des pièces apocryphes, et leurs conclusions sont précisément celles que l'auteur des Fausses Décrétales avait entrepris de faire prévaloir en publiant son trop célèbre recueil vers le milieu du siècle précédent [1]. Gerbert et plusieurs autres de ses contemporains soupçonnaient bien le peu de valeur des pièces qu'on leur opposait [2]. Mais ils ne pouvaient en démontrer la supposition. Les adversaires d'Arnoul se trouvèrent donc dans le plus grand embarras. Ils cherchèrent à prouver qu'ils avaient suivi la voie tracée par les canons, qu'ils s'étaient d'abord adressés au Pape, et que son silence seul les avait forcés de passer outre.

Cette réponse, sans être bonne, était au moins tolérable.

[1] Cette observation a été omise par presque tous les auteurs, et ceux qui l'ont faite n'en ont peut-être pas tiré le parti qu'ils pouvaient. Elle est cependant importante, moins pour le fond de la question que relativement à la culpabilité des membres du synode. Je vais essayer d'en délimiter la portée et d'en déduire les vraies conséquences. — Le Pape a le droit de se réserver telle cause ecclésiastique qu'il lui plaira, et c'est à lui seul de juger l'extension qu'il convient de donner à l'application de ce droit. Dans les neuf premiers siècles les Papes ne se réservèrent que les causes majeures, sans définir avec précision quelles étaient ces causes. L'usage n'y faisait pas rentrer *en général* les causes personnelles des simples évêques, et plus d'un exemple montre que les archevêques, ceux même de grands siéges, n'étaient pas privilégiés. L'auteur des Fausses Décrétales, qui n'était nullement romain, composa son recueil principalement pour faire regarder comme majeures toutes les causes épiscopales. Sa fraude eut du succès parce que l'intérêt des évêques exigeait impérieusement cette extension non des droits du Pape, mais de leur application. L'apparition des Fausses Décrétales est antérieure à l'an 857. En 992 l'usage avait légitimement prescrit. Cependant il pouvait encore rester des doutes dans l'esprit d'hommes instruits et consciencieux.

[2] Epl. 193. Dans cette lettre Gerbert insère de longs fragments d'Hincmar, comme il en avertit lui-même (Varin, *Archives administratives de..... Reims*, t. I, p. 183, 185, 186, etc.). Rien n'oblige à regarder cette lettre comme interpolée.

Mais Arnulf d'Orléans gâta[1] les affaires de son parti et lui ménagea pour le présent et pour l'avenir la réprobation légitime de tous les vrais catholiques, en prononçant un violent réquisitoire où sont méconnus, avec les droits du saint-siége, les principes mêmes de la foi chrétienne. Il soutient que le Pape, ni par son silence, ni même par la promulgation de nouveaux décrets, n'a le droit de s'opposer à l'application de lois anciennes. Il rappelle tous les scandales dont Rome était le théâtre depuis plus de trente ans, sans se donner la peine de faire la part de la vérité et de la calomnie, d'établir une distinction entre les papes et les antipapes. Il attaque l'ignorance des Romains, donnant à entendre qu'on ne doit pas soumettre son intelligence à la parole d'un pape vicieux, moins encore à celle d'un pape à la fois vicieux et ignorant; comme si c'était devant la personne privée du pape que le chrétien incline sa raison, et non devant le Saint-Esprit qui parle par sa bouche. Il revient ensuite à une argumentation plus sage, opposant aux prétendues décrétales des premiers papes les actes de leurs successeurs, de saint Damase surtout et de saint Grégoire, afin de faire voir que, si les premières prescriptions étaient réelles, elles avaient été abrogées par la pratique des temps postérieurs [1]. Enfin il termine en posant des règles vagues, arbitraires, et par conséquent dangereuses, sur les appels.

Les défenseurs d'Arnoul se désistèrent. Le prélat fut introduit et prit place au milieu de ses collègues. Il était tellement troublé qu'il s'égarait dans ses paroles. S'étant un peu remis, il voulut nier les faits mis à sa charge et récuser l'unique témoin produit contre lui. Mais une rude apostrophe de son vidame Rainier lui montra l'inanité de cette tentative et l'abattit complétement. Il se réduisit donc à demander la faculté de conférer avec quelques-uns de ses collègues; et, s'étant retiré avec eux dans la crypte, il y fit sa confession publique, leur déclara qu'il renonçait à toute défense et se reconnaissait indigne de l'épiscopat. Ce fut en vain qu'on le

[1] De cette opposition entre les prétendues décrétales des premiers Papes et les actes de leurs successeurs, Hincmar, dit-on, concluait que les ordonnances pontificales avaient été révoquées par les conciles.

pressa de ne pas s'abandonner et surtout de ne pas se calomnier lui-même. Il persista dans ses résolutions et renouvela l'aveu de ses fautes en présence de tous les évêques et d'une trentaine d'abbés ou de clercs choisis pour l'entendre et pouvoir au besoin témoigner de la culpabilité de l'accusé, de la spontanéité de ses aveux et de sa démission.

Le lendemain le concile se réunit de nouveau. Les Pères hésitaient, soit par commisération pour l'accusé, soit aussi parce qu'ils n'étaient pas bien sûrs de la légitimité de leurs actes. Les rois se présentèrent inopinément afin de presser la sentence. Un de leurs officiers, le comte Brochard, s'emporta contre Arnoul de telle sorte que l'évêque d'Orléans fut obligé de le rappeler à l'ordre. Mais l'archevêque était perdu. Il dut signer l'acte de son abdication et subir l'humiliation d'être dégradé. Sa cause semblait terminée ; car il n'avait ni récusé les juges, ni interjeté appel. La colère des princes aurait dû s'arrêter devant son infortune et sa résignation ; mais ils ne surent pas commander à leur haine, et, contre toutes les règles, ils renvoyèrent le prélat déposé dans sa prison d'Orléans.

X

Les membres du concile de Saint-Basle s'étaient séparés, sans doute assez mécontents d'eux-mêmes et du roi. Sans parler de la violation flagrante des prérogatives du Souverain Pontife, fondées sur son droit essentiel et sur un usage plus que séculaire, tout ce que la procédure avait eu d'extérieur et de public ne justifiait pas la sentence. Dans la première séance on n'avait entendu que deux témoins : l'un infâme, de son propre aveu ; l'autre avait menacé de parler, mais n'avait rien dit. Dans la seconde séance, l'acte d'abdication avait été visiblement extorqué au jeune archevêque. Pour se rassurer eux-mêmes et se défendre devant les autres, ils n'avaient donc que la notoriété des faits et la confession de l'accusé. Cependant la condamnation était prononcée. Il fallait, bon gré mal gré, en tirer les conséquences.

Les suffragants de Reims se réunirent pour donner un suc-

cesseur au prélat déposé. Le choix n'était pas douteux : Gerbert fut élu d'une voix unanime. Il assure qu'il eut beaucoup de peine à accepter (Epl. 218), et nous pouvons l'en croire sur sa parole ; car, en admettant qu'il eût prévu, depuis près de deux ans, le résultat final des événements auxquels il assistait, cela n'empêche pas qu'il n'ait pu se sentir ému et troublé au moment de franchir le dernier pas. Sans doute, il ne le regardait pas comme un crime ; mais la légitimité de son élection restait assez douteuse pour le laisser en proie à une bien juste anxiété. Nous avons la preuve matérielle de ses longues hésitations. Un évêque du royaume de Lorraine eut le temps d'apprendre la déposition d'Arnoul et d'écrire au roi afin de l'engager à nommer Gerbert en sa place [1]. M. Olleris a le premier découvert et publié ce monument précieux.

Cependant l'attente ne pouvait se prolonger indéfiniment. L'abbé de Bobbio, jusqu'alors diacre, franchit les degrés du sacerdoce, et bientôt il put s'intituler archevêque du premier siége de France [2]. Quelle distance le séparait de la pauvre chaumière de Belliac ! et il devait monter plus haut encore. Heureux si son entrée dans l'épiscopat n'eût pas été sujette à de si graves difficultés ! Le nouveau métropolitain prit son rôle au sérieux. Il menaça les envahisseurs des biens de son église (Epl. 201), avertit paternellement l'évêque d'Amiens qui s'écartait de son devoir (Epl. 208) et remplit avec zèle les autres obligations de sa charge. Il essaya aussi de régulariser sa position à l'égard du Saint-Siége, en écrivant au Pape une lettre très-soumise (Epl. 199) ; mais ses tentatives, de ce côté, restèrent sans aucun succès. Aux premières rumeurs qui l'avaient alarmé, succédèrent bientôt des nouvelles certaines et capables de jeter la consternation dans son âme.

Jean XV avait recouvré un peu de liberté dans le courant de l'année 992. Il en profita pour s'occuper des plaintes qu'on

[1] Cette lettre est la 176e chez M. Olleris. Il suppose qu'elle fut écrite par Adalbéron de Verdun, et je pense qu'il a raison ; car la lettre 180 prouve que ce prélat vivait encore à la fin de l'an 990, contrairement à l'opinion des auteurs du *Gallia Christiana*, fondée sur les Gestes des évêques de Verdun.

[2] Epp. 186, 187. Dans la première de ces lettres, les évêques exposent les motifs qui les ont portés à déposer Arnoul et à nommer Gerbert. Rien de plus faible que cette pièce, parce qu'ils ne pouvaient donner les vraies raisons sans se condamner eux-mêmes et surtout sans condamner leurs rois.

lui avait portées depuis longtemps déjà contre Arnoul de Reims. Léon, abbé de Saint-Boniface, se rendit par ses ordres à Aix-la-Chapelle, avec la qualité et les pouvoirs de légat. En arrivant, il apprit qu'il était trop tard et qu'Arnoul venait d'être déposé. Il écrivit, le 8 septembre (Epl. 180), aux rois de France pour se plaindre de ce qu'on n'avait pas attendu l'initiative du Saint-Siége et convoqua un concile à Aix-la-Chapelle. Le choix de cette ville allemande déplut aux princes. Léon ne reçut aucune réponse et fut obligé de s'en retourner sans avoir rien fait (Leonis Epl. ad Hugonem). Cependant son apparition en Germanie troubla Gerbert plus qu'il ne voulut bien l'avouer. Une chose surtout l'affligeait : c'était l'attitude des prélats de Lorraine. Eux, ses anciens et fidèles amis, avaient demandé à Rome la réhabilitation d'Arnoul et, par conséquent, sa propre condamnation. Le légat avait trouvé chez eux aide et secours ; l'angoisse et l'amertume remplirent son cœur et lui dictèrent sa longue apologie du concile de Saint-Basle qu'il adressa, vers cette époque, à Wilderode de Strasbourg (Epl. 218). Cette pièce, bien loin de le justifier, devait, au contraire, le faire condamner par l'évêque, si celui-ci avait les premières notions sur les droits des souverains Pontifes ; car Gerbert les méconnaît d'une manière radicale. Il était cependant si content de son œuvre que, deux jours après, il l'envoyait, d'un air de triomphe, au grand évêque de Liége, Notcher (Epl. 195). On peut conjecturer que les prélats allemands ne furent pas satisfaits et qu'ils continuèrent à presser le Pape d'agir contre Gerbert. Jean le cita à comparaître devant lui pour rendre compte de son élection (*Leon. Epl. ad Hugon.*, et *Concilium Mosomense*). Hugues ne voulait pas qu'on remît en discussion les faits accomplis. Il se chargea donc de répondre au monitoire pontifical, et le fit en demandant au Pape une entrevue personnelle à Grenoble (Epl. 219). Le Pape, mécontent de tous ces atermoiements, menaça de lancer l'anathème contre tous les prélats qui avaient pris part à l'assemblée de Saint-Basle.

Cette mesure, toute juste qu'elle était, exaspéra les esprits. Gerbert et les prélats de France, au lieu de s'arrêter dans la mauvaise voie où ils s'étaient engagés, résolurent de pousser les choses à l'extrême. Ils se réunirent à Chelles (9 mai 994.

Epl. 211)[1] et y firent une ligue générale pour résister à l'autorité du Pape et repousser les foudres dont il voudrait les frapper (Richer, IV, 89). Alors, Jean n'hésita plus : il lança l'anathème[2] et ordonna à son légat de reprendre la route de France pour rappeler au devoir les prélats révoltés. Léon, pour ne plus s'exposer à l'affront qu'il avait reçu lors de son premier voyage, résolut de convoquer le concile sur le territoire de Reims, mais en dehors du sol français. Il enlevait ainsi tout prétexte à ceux qui auraient voulu se soustraire à son appel, et conservait au concile la liberté sans laquelle la justice ne peut s'exercer. Le lieu désigné fut l'abbaye de Mouzon. Avant de voir ce qui s'y passa, reprenons quelques faits propres à faire connaître la position de Gerbert et à mieux apprécier ses démarches.

Les années dont nous venons de faire l'histoire et celles qui les suivirent forment assurément la partie la moins excusable de sa vie. Cependant on se tromperait fort si l'on se figurait que, même alors, il fût descendu au rang de ces ambitieux vulgaires prêts à sacrifier jusqu'au bout leur honneur et leur conscience, plutôt que de renoncer à la récompense d'une première faute. L'inflexibilité de son caractère se fit jour dans ces années orageuses comme aux époques les plus sereines. En lutte avec le Pape, brouillé avec ses amis de Lorraine, il ne craignit pas de se compromettre avec les rois et avec le clergé de France pour ne point trahir son devoir; ce qui permet de conclure que, dans ses résistances au Saint-Siége, ses intentions furent meilleures que ses doctrines et ses actes.

Robert avait, en 992[3], répudié sa femme Suzanne, sans

[1] On place ce Concile en 993. L'ensemble des faits me semble exiger l'an 994. Rien d'ailleurs ne s'oppose à cette date.

[2] M. de Barthélemy donne sous le n° 217 une lettre de Gerbert à Séguin de Sens, pour l'engager à mépriser cet anathème. Cette lettre ne fait partie ni de la première collection publiée par Masson, ni de la seconde tirée des manuscrits de Sirmond, par Duchesne. Malgré sa violence, je ne vois pas de raison pour la rejeter comme apocryphe. Gerbert y fait le même raisonnement que dans toutes ses autres pièces relatives aux mêmes faits : « Ma cause est juste ; elle a été jugée légitimement. Le Pape ne peut validement revenir sur une affaire ainsi terminée.... »

[3] Richer (IV, 87, 88) place cet événement à la même époque que la mort de Conan, duc de Bretagne (27 juin 992) et avant le synode de Chelles.

autre motif que la disproportion d'âge qui existait entre eux. Bientôt il voulut passer à de secondes noces, et, non content d'une première violation des lois du mariage, il en commit une autre en choisissant une femme que deux lois ecclésiastiques lui interdisaient d'épouser. Ce fut en 995 qu'il conçut et manifesta ses intentions [1]. Au moment du divorce, les bons gémirent en silence; quand le second mariage eut été annoncé, plusieurs voix courageuses s'élevèrent pour le désapprouver. Gerbert, dit-on, se signala dans cette circonstance. Je n'en trouve pas de preuve directe; mais au moins semble-t-il avoir témoigné sa désapprobation; car le roi Robert, après avoir présidé le synode de Chelles (994), cessa bientôt de lui être favorable; et quand vint le moment décisif, Gerbert aima mieux succomber que d'acheter la faveur royale par une complaisance [2].

Hugues avait un autre motif de mécontentement. Une querelle s'était élevée entre les moines de Saint-Denis et l'évêque de Paris. Hugues, très-affectionné aux monastères, prit le parti des religieux. Gerbert, qui était sorti de leurs rangs, pencha d'abord en leur faveur : « L'abbaye de Saint-Denis, écrit-il à l'évêque, jouit d'une si haute dignité et mérite tant de respect qu'aucun de ses officiers ne peut être déposé ni établi sans le consentement et le vote solennel des évêques de la province qui y ont intérêt. » (Epl. 145). Cependant la tempête se fit sentir en d'autres endroits. Les religieux de Saint-Martin de Tours se révoltèrent contre Erchembaud, leur archevêque (Epp. 209, 211). Ceux de Fleury allèrent plus loin encore : la lutte entre eux et l'évêque Arnulf d'Orléans fut poussée aux dernières violences. Les gens de l'évêque com-

[1] Berthe, que Robert épousa après son divorce, était devenue veuve le 9 fév. 995. Le 1er juillet de la même année, Robert se fit reconnaître dans l'assemblée de Senlis son défenseur et avoué (Richer, II, p. 308).

[2] Helgaud (*Vita Roberti*, c. XVII) raconte que saint Abbon de Fleury blâma fortement le roi Robert. — La petite chronique qui fait suite à l'histoire de Richer porte ces mots : « Berthe voulant épouser Robert, consulte Gerbert qui cherche à l'en détourner. » (Richer, II, p. 308.) Gerbert lui-même, dans sa lettre 159, adressée à la reine Adélaïde, mère du roi, montre qu'on le croyait opposé au mariage. — Il est probable que dès l'an 995 Robert épousa Berthe, mais secrètement. (V. D. Bouquet, t. X, p. 211, note *a*, et p. 567 et 568.) Erchembaud de Tours bénit plus tard publiquement cette union. (*Concil. Romanum*, an. 998, cap. II.)

mencèrent les hostilités. Arnulf fit saisir les coupables et les livra lui-même à saint Abbon qui refusa de venger ses injures. Mais tous les moines n'étaient pas si patients. Un concile s'étant réuni dans l'abbaye de Saint-Denis, une troupe confuse se jeta dans la salle où il délibérait. Les prélats durent pourvoir à leur salut par une fuite précipitée. Le vénérable Séguin, archevêque de Sens et vicaire du Pape dans les Gaules, reçut un coup de hache entre les épaules et fut roulé dans la boue[1].

Gerbert comprit qu'il y allait de l'intérêt du corps épiscopal tout entier et que, si les évêques se désunissaient, ils verraient bientôt leur autorité et tous leurs droits méconnus. De plus, il lui était bien permis de concevoir des doutes sur la légitimité de quelques-uns des priviléges défendus d'une manière si peu canonique. Il avait vu de près le triste état de Rome, jouet de passions princières violentes et cupides; il savait que les papes vertueux n'étaient pas libres; que sur la chaire de saint Pierre s'étaient assis des hommes nés pour être princes, mais non pour être pontifes; enfin, il avait vu l'abomination de la désolation dans le lieu saint : Boniface VII, souillé du sang de deux papes, avait, pendant plusieurs mois, déshonoré la première dignité du monde, sans trouver d'opposition[2]. Il pouvait donc se demander si, parmi les actes pontificaux qu'on opposait à lui et à ses collègues, il n'y en avait pas qui eussent été arrachés à la faiblesse, surpris à la légèreté ou achetés au crime. Il résolut donc d'attendre des temps plus calmes pour examiner les droits des évêques et des religieux.

Hugues voulut le faire sortir de son expectative. Gerbert était venu passer les fêtes de Pâques à Paris (21 avril 995). Le roi le pressa vivement de se rendre avec lui à l'abbaye de Saint-Denis et d'y célébrer pontificalement, malgré l'interdit lancé par l'archevêque de Sens. Les moines alléguaient leurs

[1] Sur ces faits, voyez : *Miracles de S. Benoît*, liv. II, c. XIX. (Édit. publiée par M. de Certain, pour la Société de l'histoire de France, p. 123-125.) — Le diplôme analysé par Bréquigny, t. I, p. 492. Il prouve qu'une première paix fut conclue en 993. — Aimoin de Fleury, *Vita S. Abbonis*, VIII et IX.

[2] C'est sans doute à ce fait que se rapporte la lettre 40e de Gerbert. — Boniface VII n'a jamais été un seul instant pape légitime.

exemptions et fortifiaient l'autorité du prince par l'autorité du Saint-Siége. Gerbert tint ferme : il pensa que, dans leurs priviléges, les Papes n'avaient pas prévu de tels attentats, et, malgré la colère de son dernier protecteur, il refusa constamment d'agir contre la sentence des évêques (Epl. 193). Hugues fut irrité, les moines encore davantage; et c'est une des causes pour lesquelles les écrits des religieux français de l'époque sont défavorables à Gerbert.

XI

Le légat Léon, de concert avec les évêques de Germanie, envoya de Mouzon aux rois Hugues et Robert une députation chargée de demander pour les évêques français la permission de se rendre au concile convoqué. Les deux princes, si nous en croyons Richer, se disposaient à s'y rendre en personne avec un grand nombre de prélats; une nouvelle trahison de l'évêque de Laon les empêcha de suivre leur premier dessein. Non contents de s'abstenir eux-mêmes, ils défendirent à tous leurs sujets de se rendre au lieu désigné. Aucun prélat n'osa contrevenir à cette injonction. Seul, Gerbert se résolut à tout braver pour répondre à la citation légitime qui lui avait été adressée, et le 2 juin 995 il se trouvait en présence de ses juges assemblés (Richer, IV, 95-99).

Haimon, évêque de Verdun, prit le premier la parole. Dans un petit discours, prononcé en langue française, il exposa les motifs de la convocation ; puis il lut les instructions du Pape à son légat. Cette pièce importante n'est pas venue jusqu'à nous, par la faute de l'historien Richer : « Pour être plus bref, dit-il, et aussi parce que cet acte nous convient peu, nous nous sommes abstenu de l'insérer ici. » La réponse de Gerbert lui convenait mieux sans doute ; car il la donne tout entière. L'exorde de ce discours est des plus insinuants, l'exposition des faits singulièrement habile ; et si de temps en temps quelques expressions d'un latin barbare ne venaient le déparer, il mériterait d'être présenté comme modèle aux jeunes littérateurs. Mais l'archevêque parlait à des hommes que les actes touchaient plus que les discours. D'ailleurs s'il n'avait avancé rien de faux, s'il n'avait omis aucun des points essentiels, ses

auditeurs pouvaient remarquer plus d'un fait atténué, plus d'une difficulté à peine effleurée. Aussi leur sentiment lui fut-il assez défavorable. Ils voulurent lui interdire la célébration des saints mystères et tout exercice de ses fonctions. Gerbert résista, objectant qu'il n'était ni condamné, ni contumace. Toutefois il consentit, par obéissance pour le Pape, à s'abstenir de célébrer la messe jusqu'au prochain concile indiqué pour le 1er juillet dans la ville de Reims. Celui de Mouzon ne pouvait terminer l'affaire, parce qu'une des parties manquait (Richer, IV, 100-107, et *Concilium Mosomense*).

Au jour marqué le concile se réunit, non à Reims, mais à Senlis (Richer, t. II, p. 306). Nous n'en possédons plus les actes : le temps ne nous a laissé parvenir qu'un seul discours[1] inspiré visiblement par Gerbert et prononcé soit par lui, soit par quelqu'un de ses partisans. Il est, comme celui de Mouzon, adroit et éloquent. Le point essentiel pour la justification des prélats français et de Gerbert en particulier, la confession spontanée d'Arnoul, y est même présenté avec beaucoup plus de force. Le légat Léon l'avait complétement passé sous silence dans sa lettre aux rois Hugues et Robert; c'est pourquoi l'orateur y insiste d'une manière spéciale. Il fait encore valoir la présence d'un représentant du Saint-Siége, Séguin de Sens, au concile de Saint-Basle. En un mot, il défend sa cause aussi bien qu'elle peut être défendue.

A Senlis comme à Mouzon, l'éloquence obtint peu de résultats, autant du moins qu'on en peut juger par la suite des événements. La déposition d'Arnoul et l'élection de Gerbert ne furent pas approuvées. Toutefois, elles ne furent pas non plus condamnées. Dans l'assemblée, personne excepté le légat ne désirait cette condamnation : ni Gerbert, ni les évêques qui avaient pris part à son élévation; ni Hugues, mécontent du nouvel archevêque, mais ennemi juré de l'ancien; ni même Robert, qui pouvait toujours se flatter de gagner le savant prélat et de l'amener à bénir le mariage qu'il projetait déjà, s'il ne l'avait encore conclu[2]. Gerbert promit d'aller à

[1] On ne sait pour quelle raison ce discours porte le titre : « *Oratio habita in concilio causeio.*

[2] D'après Richer, c'est après le concile de Senlis que Berthe essaya de gagner Gerbert à sa cause (t. II, p. 308).

Rome défendre lui-même sa cause; Hugues diminua ses rigueurs contre Arnoul, et le légat dut se contenter de ces minces résultats. Les honneurs de l'assemblée ne furent ni pour lui, ni pour ceux qui l'avaient secondé, mais pour l'accusé, qui seul ne sacrifia point les lois du mariage [1].

Gerbert retourna dans sa ville épiscopale; mais bientôt il s'aperçut que la position n'y était plus tenable pour lui. Les plus gens de bien s'éloignaient de sa personne par motif de conscience; ses envieux, et il devait en avoir beaucoup, profitaient de la circonstance pour lui faire expier son élévation; ses vassaux lui refusaient obéissance; ses voisins le pillaient; il n'y avait plus de sécurité ni pour lui, ni pour ses sujets (Epp. 159, 206). Sur ces entrefaites, Otton III lui écrivit une lettre des plus flatteuses pour l'engager à venir achever son éducation et à lui servir de secrétaire (Epl. 153). Cette fois, Gerbert n'hésita plus (Epl. 154) : Il dit adieu à la France, à Reims, sans cependant secouer la poussière de ses pieds contre la cité qu'il désirait toujours revoir.

L'Allemagne lui offrit une retraite studieuse et honorée [2]. Il n'y resta pas longtemps en repos. Désireux de remplir sa promesse, il voulait descendre en Italie. L'occasion se présenta bientôt, on ne peut plus favorable. Jean XV, pour échapper à la tyrannie de Crescentius, invitait depuis longtemps le roi de Germanie à venir recevoir avec la couronne impériale le titre de Défenseur de l'Église. Au printemps de l'année 996, Otton III se mit en marche à la tête d'une belle armée. Gerbert l'accompagna. Ils passèrent les fêtes de Pâques (12 avril) à Pavie. Ils y étaient encore quand le roi apprit la mort du Souverain Pontife. Les Romains s'adressèrent à lui pour obtenir un autre Pape. Otton leur désigna son propre cousin Brunon de Carinthie, âgé seulement de 24 ans. Le jeune prince fut sacré le 3 mai, sous le nom de Grégoire V, et le 21 du même mois il

[1] Richer, *ibid.* Si nous en croyons la lettre 159e de Gerbert, Léon aurait été plus tard jusqu'à approuver assez explicitement le mariage du roi. Il faut remarquer que le prélat était, au moment où il écrivait, loin du théâtre des événements, et parlait sur des bruits populaires. Cependant le légat semble avoir agi dans toute cette affaire avec une certaine mollesse.

[2] Thietmar de Mersebourg (VI, 61) raconte que, durant son exil, il fit un cadran solaire à Magdebourg, se servant pour l'orienter de longues observations sur l'étoile polaire.

donna la couronne impériale à celui qui venait de lui ceindre la tiare[1]. Gerbert fut chargé d'apprendre cette nouvelle à l'impératrice sainte Adélaïde (Epl. 157).

Malgré de tels rapports avec l'empereur, le Pape et l'impératrice, Gerbert n'était pas hors de péril. Grégoire V devait nécessairement poursuivre les procédures entamées sous son prédécesseur ; l'état de la métropole de Reims lui en faisait une obligation pressante et rigoureuse. Il était à peine intronisé que l'évêque de Cambrai vint lui demander la consécration épiscopale, qu'il ne pouvait recevoir ni de l'un ni de l'autre des prétendants[2]. D'ailleurs Gerbert lui-même avait hâte d'en finir ; il sollicita du nouveau Pape un jugement définitif. Mais comme personne ne se présentait de la part d'Arnoul, Grégoire indiqua un concile, et y cita les évêques du synode de Saint-Basle (Richer, t. II, p. 308).

En attendant la tenue de cette assemblée, Gerbert retourna en Germanie à la suite de l'empereur. Il n'avait pas encore renoncé à son archevêché; mais à peine eut-il franchi les Alpes que ses dernières espérances s'évanouirent. Hugues Capet était mort le 23 septembre 996. Robert était prêt à sacrifier son ancien précepteur afin d'obtenir plus facilement les dispenses qu'exigeait son nouveau mariage. La reine Adélaïde se chargea de faire connaître à l'archevêque exilé les dispositions de son fils. Sa lettre n'est pas venue jusqu'à nous; mais nous avons la réponse de Gerbert, où se montrent les regrets, l'affection pour un élève ingrat, et cependant la ferme résolution de ne céder qu'à l'autorité pontificale. Dès lors il comprit qu'il n'avait plus rien à attendre de la France (Epl. 159).

Le 8 février 997, un synode se tint à Pavie sous la présidence du Pape, chassé de Rome par Crescentius. Les prélats français ne s'y firent pas représenter. Ils chargèrent un messager laïque de porter leurs excuses aux pieds du souverain pontife, sachant bien qu'ils trouveraient la cour romaine très-indisposée contre eux et contre leur souverain. Force fut donc

[1] *Annales de Quedlinbourg*. Continuation. Pertz, *Scriptorum*, t. III, p. 73, et *Joannis diaconi chronicon Venetum* (*Script.*, t. VII, p. 30). Muratori dit que l'empereur était à Ravenne quand la nouvelle de la mort de Jean XV lui parvint.

[2] *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, c. CX.

de célébrer le concile en l'absence d'une des parties intéressées. Nous ne savons ce qui s'y passa que par une lettre de Grégoire V à son vicaire Willigise de Mayence. Le nom de Gerbert n'y est pas prononcé. On en peut conclure qu'il se soumit, comme il avait promis tant de fois de le faire. Pour ceux qui avaient méprisé la citation, ils furent suspendus de leurs fonctions épiscopales, ainsi que les prélats trop complaisants à l'égard du roi Robert[1]. Grégoire V menaça même de jeter l'interdit sur tout le royaume (*Vita S. Abbonis*, c. XI).

Ce coup atterra le roi Robert. Il se hâta d'envoyer au Pape un ambassadeur qui lui fût agréable, saint Abbon de Fleury, et lui ordonna de se montrer facile à l'endroit d'Arnoul, espérant que le Pape de son côté deviendrait moins inflexible en ce qui concernait son mariage. Ses espérances furent déçues. Grégoire V envoya le pallium à l'archevêque prisonnier et persista dans ses résolutions à l'égard de l'union de Robert avec Berthe. Abbon revint en France, et accomplit sans difficulté sa mission en ce qui concernait l'archevêque ; car il le fit sortir de prison, le ramena à son église et lui présenta solennellement le pallium. L'abbé se flattait d'avoir également bien réussi au sujet du mariage (*Vita S. Abb.*, *ibid.*); mais il fallut encore plusieurs années pour amener Robert à se séparer de la femme qu'il aimait si éperdument.

Gerbert cependant, après un assez long séjour auprès du Pape, s'attacha de nouveau à la cour de l'empereur, s'occupant de sciences autant que sa vieillesse prématurée, l'état précaire de sa santé[2] et ses fatigues le lui permettaient. Il fut présent à la campagne de 997 contre les Slaves. L'année suivante le ramena en Italie, où l'empereur revenait pour avoir une bonne fois raison des attentats de Crescentius. Il devait enfin y trouver le terme de ses malheurs. L'archevêque de Ravenne Jean, dégoûté du monde, donna sa démission. Gerbert lui fut donné comme successeur, non-seulement par la désignation de l'empereur (Richer, t. II, p. 310), mais

[1] M. Pertz a donné cette lettre plus complète qu'on ne l'avait fait avant lui. *Scriptorum*, t. III, p. 694.

[2] *Libellus de rationali et ratione uti.* Olleris, p. 297, 298. Cf. Epl. 210.

encore par la volonté du Pape, qui était rempli pour lui d'estime et d'affection[1].

Nous ne le suivrons pas plus loin : ici finit cette partie de sa vie errante, agitée, sur laquelle seule porte la discussion. Au-delà il nous apparaît pendant un an grand prélat et conseiller intime du Pape ; puis durant quatre années, nouveau Sylvestre secondé par un autre Constantin, il gouverne l'Église avec une majesté et une autorité qui n'ont guère été surpassées. Un instant, avec l'aide de ce jeune héros, pour lequel il avait tant travaillé, on put croire qu'il allait donner au monde une constitution définitive par une heureuse alliance du sacerdoce et de l'empire. Il entrevit même l'ère des croisades (Epl. 28). Mais Dieu ne veut pas que l'Eglise trouve ici-bas une paix assurée, et la force qui résultait de l'union intime de Sylvestre II et d'Otton III était trop grande humainement pour celui qui se plaît à choisir les moyens petits et faibles. L'aimable et vaillant empereur succomba le 23 janvier 1002. Son maître, son ami et son père le rejoignit dans la mort le 12 mai de l'année suivante. Le monde qui avait respiré retomba dans le chaos.

Et maintenant, arrivé au terme de notre course, résumons notre appréciation sur cet homme que nous avons suivi depuis son obscur berceau jusqu'à son entrée aux plus hautes dignités de la terre. L'auréole des saints ne brille pas autour de sa tête : chrétien, évêque, il n'eut point envers l'Église la soumission qui lui est due ; moine, il se mêla trop aux affaires du monde ; son cœur ne fut pas exempt d'ambition ; le sentiment de la vengeance s'y rencontra quelquefois ; enfin, élevé dans un siècle où la duplicité marchait de pair avec la violence, il ne conçut pas toute l'horreur que mérite la trahison, même tournée contre un traître, et s'abaissa une fois ou deux à des actes peu loyaux. Mais, il faut le dire, dans ses vices et ses défauts il fut loin d'égaler presque tous ses contemporains. Il l'emporta au contraire sur tous par l'étendue de ses connaissances et la puissance de son génie : versé dans les

[1] Le Pape donna le pallium à Gerbert le 28 avril 998.

sciences ecclésiastiques, canoniste, théologien[1], d'une éloquence qui lui eût fait honneur dans tous les siècles, il joignit à ces talents, que l'on s'attend à trouver dans un homme de sa profession, une érudition qui s'étendait à toutes les études de son époque. Son caractère ne fut pas moins remarquable que son intelligence ; habile sans doute, mais plus encore ferme, tenace, inflexible, infatigable, fidèle à ses amis, reconnaissant envers ses bienfaiteurs, il se montra par dessus tout l'homme d'une idée et d'une affection. Aussi son passage est-il gravé dans l'histoire. Il substitua les Capétiens aux Carlovingiens, raffermit l'empire prêt à s'écrouler, ébaucha la constitution qui le régit pendant plusieurs siècles[2], jeta le premier cri d'appel aux chrétiens d'Occident en faveur de leurs frères d'Orient et donna à la chrétienté ses deux boulevards : la Pologne et la Hongrie. Qu'il eût été un peu plus éminent en sainteté et en humilité, et sa tête dépasserait presque toutes les autres. Mais tel qu'il est, l'humanité, la France et l'Église peuvent se glorifier d'un grand homme, d'un enfant glorieux, d'un auguste Pontife.

H. COLOMBIER.

Nous avons reçu de M. Olleris une lettre par laquelle il nous annonce qu'il attend la fin de ce travail pour « adresser à l'auteur une réponse d'ensemble. » Il nous prie d'en avertir nos lecteurs, « afin que son silence ne laisse pas croire qu'il se soumet aux décisions du P. Colombier. »

(*N. de la Rédaction.*)

[1] Il a publié un opuscule remarquable : sur le corps et le sang du Seigneur, et un discours sur l'information des évêques. V. *Histoire littéraire de France*, t. VI, p. 587, n° 13, et 591, n° 19.

[2] C'est à lui qu'on doit la pensée de faire élire l'empereur par sept électeurs, mais avec une forme d'élection bien différente de celle qui a eu lieu depuis. V. Olleris, *Vie de Gerbert*, p. CLXXI, CLXXII.

MÉMOIRES

D'UN MISSIONNAIRE CATHOLIQUE

EN ANGLETERRE

SOUS LE RÈGNE D'ÉLISABETH

(*Suite*[1]).

PRÉDICTION ET DISGRACE DE TOPCLIFFE.

Un jour, on nous fit tous comparaître, les autres catholiques et moi, dans un lieu nommé Guildhall; Topcliffe et les autres commissaires nous y attendaient. On me posa d'abord les questions accoutumées, auxquelles je répondis comme je l'avais toujours fait; mais ce n'était pas là le but réel de l'interrogatoire. On voulait nous sonder sur notre politique, ou du moins nous faire émettre, sur ces matières, quelque proposition qui pût servir de base à une accusation. On me demanda donc si je reconnaissais la reine comme véritable reine et souveraine d'Angleterre. — « Oui, dis-je, je lui reconnais ces qualités. — Comment, dit Topcliffe, et cela en dépit de l'excommunication de Pie V? — Je la reconnais comme notre reine, malgré cette excommunication. » — Je savais que, par une déclaration formelle du Pape, l'effet de cette excommunication avait été suspendu pour toute l'Angleterre, jusqu'à ce que l'exécution de la sentence devînt possible. Topcliffe reprit : « Et que feriez-vous si le Pape envoyait une armée en Angleterre, s'il déclarait en même temps que son but est de ramener le royaume à la religion catholique et que c'est là le seul moyen, et si, en outre, en vertu de son autorité apostolique, il commandait à tous de favoriser cette expédition? De quel côté vous rangeriez-vous? du côté du Pape, ou du côté de la reine? »

[1] Voir les livraisons d'octobre 1868 et janvier 1869.

Cette question était on ne peut plus perfide. Topcliffe l'avait calculée de manière à ce que je ne pusse répondre sans compromettre mon âme ou ma vie; aussi répondis-je d'une manière évasive : « Je suis fidèle catholique et fidèle sujet de la Reine. Si pareil cas se présentait, ce qui est très-invraisemblable, ce que je crois même impossible, j'agirais comme doit faire un fidèle catholique et un fidèle sujet de la Reine. — Allons, allons, reprit-il, répondez directement. — J'ai dit ce que je pensais; je n'ajouterai rien. » — Là-dessus il se mit en fureur, éclata en imprécations et finit par me dire : « Retenez bien ceci : cette année, vous ne pourrez plus vous traîner sur vos genoux pour adorer votre croix (faisant allusion à la cérémonie du Vendredi Saint) : je me charge de vous en empêcher. » Il voulait dire qu'il aurait soin de me faire pendre auparavant; mais il n'avait pas été appelé au conseil de Dieu, et ne savait pas combien j'étais indigne de cette grâce. Cependant sa prédiction devait se réaliser d'une manière bien imprévue.

La scène que je viens de raconter se passait aux environs de Noël. Pendant le carême qui suivit, Topcliffe fut lui-même mis en prison, pour avoir manqué de respect aux membres du Conseil privé. Il avait, je crois, plaidé trop chaudement la cause de son fils, qui s'était emporté jusqu'à tuer un homme dans la grande salle du Banc de la Reine.

Pour nous, voyant ce nouvel Aman sur le point d'être pendu au gibet qu'il nous avait fait préparer, nous commençâmes à relever un peu la tête et à user un peu plus largement de la liberté qu'on nous laissait. Nous permîmes à bon nombre de nos amis de venir dans notre prison recevoir les sacrements et assister aux offices de la semaine sainte. Le jour du Vendredi Saint, un grand nombre de catholiques étaient réunis dans une chambre située au-dessus de la mienne, et qui nous servait de chapelle. L'office était déjà fort avancé, et j'étais arrivé au moment où, d'après le missel, le prêtre doit quitter ses souliers. Je m'apprêtais à faire la triple adoration d'usage, quand tout à coup, au premier pas que je fis, le geôlier en chef vint frapper à la porte de ma chambre, et, ne recevant pas de réponse, se mit à la battre violemment et à faire un bruit terrible. Je pensai que ce devait être le geôlier en chef,

car personne ne se fût permis à mon égard pareil procédé. Je lui envoyai dire que je serais à lui dans un instant, puis, laissant là l'adoration et quittant mes ornements, je me hâtai de descendre, pour prévenir son arrivée, qui pouvait compromettre beaucoup de personnes.

Dès qu'il m'aperçut, il dit en élevant la voix : « Comment se fait-il que vous soyez hors de votre cellule, quand vous devriez être tenu au secret? » Je savais à qui j'avais affaire : je me montrai donc fort mécontent qu'un homme qui se prétendait notre ami pût venir à pareille heure, quand il savait que nous étions tous occupés à prier. « Comment, dit-il, vous étiez à la messe? vraiment! je m'en vais monter et voir. — Allons donc! répondis-je, vous connaissez bien peu nos usages : aujourd'hui, dans toute l'Église on ne dit pas une seule messe. Du reste, montez si vous voulez; mais si vous le faites, sachez que ni moi, ni aucun catholique, nous ne vous donnerons plus rien pour nos chambres. Vous nous mettrez, si vous le voulez, dans la prison des pauvres qui ne paient pas ; mais vous n'y gagnerez rien. Si vous avez quelques égards pour nous et ne venez pas ainsi nous surprendre, nous ne serons point ingrats, pas plus que nous ne l'avons été jusqu'ici. » A ces mots il se radoucit, et j'ajoutai : « Et quel peut être le motif de cette visite, je vous prie? — Mais, dit-il, pas d'autre que celui de vous saluer, de la part du sieur Topcliffe. — De la part de Topcliffe! Et depuis quand sommes-nous devenus si grands amis? n'est-il pas dans telle prison? Il ne peut plus me nuire, j'imagine? — Non, reprit le geôlier; il ne peut plus rien, mais, sans mentir, il m'envoie vous saluer. Quand j'ai été le voir, ce matin, il m'a demandé comment vous alliez : je lui ai dit que vous alliez bien. « Mais, a repris le sieur Topcliffe, il ne supporte pas sa « captivité aussi patiemment que moi. Je désire que vous le « saluiez de ma part, et que vous lui rapportiez ce que j'ai « dit. » Et voilà le motif de ma visite. — Très-bien; dites-lui donc de ma part que, par la grâce de Dieu, je supporte avec joie d'être emprisonné pour la Foi, et que je lui souhaiterais de souffrir pour une aussi belle cause. » Le geôlier se retira, et, chemin faisant, gronda le domestique pour ne m'avoir pas mieux surveillé.

Topcliffe avait été prophète sans s'en douter, et m'avait

empêché d'adorer la croix; mais il ne put m'empêcher de remonter et d'achever l'office commencé.

LA TOUR DE LONDRES ET LES TORTURES.

Dans la même prison que moi se trouvait un prêtre auquel j'avais eu l'occasion de rendre bien des services. A son arrivée en Angleterre, je l'avais fait recevoir dans une excellente famille, très-liée avec moi; j'avais converti au catholicisme sa mère et son frère; depuis qu'il était en prison, je l'avais entouré d'amis et lui avais fait des présents considérables. Je lui avais toujours témoigné beaucoup d'affection, mais voyant qu'il n'était pas assez résolu et aspirait un peu trop à la liberté, j'étais plus réservé avec lui qu'avec quelques autres prisonniers, surtout le F. Emerson et John Lilly. Malgré les égards que j'avais eus pour lui, je lui dus d'être transféré à la Tour de Londres. Espérait-il, après mon départ, voir venir à lui tous ceux qui me visitaient? Voulait-il gagner les bonnes grâces de nos ennemis, ou même obtenir sa mise en liberté? je ne sais. Quoi qu'il en soit, il déposa qu'en sa présence j'avais remis un paquet de lettres venant de Rome et de Bruxelles à un domestique du P. Garnett, nommé Petit-Jean, dont j'ai déjà parlé. Ce Petit-Jean, après avoir été arrêté avec moi et soumis à plusieurs interrogatoires sans rien révéler, avait été relâché moyennant une forte rançon, payée par un gentilhomme catholique. Son habileté à construire les cachettes des prêtres le rendait indispensable. Le prêtre ajouta que je recevais souvent des lettres d'outre-mer adressées tantôt à moi, tantôt à mon supérieur. Les persécuteurs m'envoyèrent un juge de paix avec deux commissaires de la Reine ou *poursuivants*. Tous trois se présentèrent à l'improviste accompagnés par le geôlier en chef. Mais grâce à la Providence, ils ne trouvèrent chez moi que deux petits garçons auxquels je donnais des leçons, ayant l'intention de les envoyer plus tard étudier à l'étranger.

Bien qu'ils n'eussent rien découvert, ils m'emmenèrent, me conduisirent à la Tour de Londres et me remirent entre les mains du lieutenant de la Reine, gouverneur de la place. C'était un chevalier nommé Bartley. Celui-ci me mena dans

une des tours de l'enceinte : elle était assez élevée et avait trois étages, à chacun desquels se trouvait un cachot. Il me mit d'abord au rez-de-chaussée, et me donna en garde à un homme de confiance. Celui-ci m'apporta un peu de paille et sortit aussitôt, fermant avec soin la porte de mon cachot, et même la porte extérieure armée de verrous et de barres de fer. Je me recommandai à Dieu, qui descend avec ses serviteurs dans la fosse aux lions, et qui d'ailleurs ne m'a jamais abandonné, à la sainte Vierge, à mon patron et à mon ange gardien ; puis, plein de calme, je m'étendis sur la paille et dormis parfaitement.

Le lendemain matin, j'examinai les lieux, car il y pénétrait un peu de jour. Je trouvai sur le mur, tracé avec la pointe d'un couteau, le nom du P. Henri Walpole, de sainte mémoire. Tout auprès, se trouvait son petit oratoire ; c'était un petit enfoncement éclairé auparavant par une fenêtre, qu'on avait bouchée. De chaque côté il avait écrit avec un charbon les noms des neuf chœurs des anges , au-dessus celui de Marie mère de Dieu, puis celui de Jésus, puis enfin celui de Dieu en latin, en grec et en hébreu. Ce m'était une immense consolation d'habiter une prison sanctifiée par un si grand martyr, et une prison témoin de ses douleurs, car il y avait été, m'a-t-on dit, torturé jusqu'à quatorze fois. Peut-être rougissait-on de renouveler si souvent son supplice en public, dans la salle réservée à ces exécutions. Ce nombre ne paraîtra pas trop exagéré, si l'on sait qu'il en avait presque perdu l'usage des doigts.

La joie que j'avais éprouvée de me trouver dans la cellule du P. Walpole ne fut pas de longue durée : je n'étais pas digne de succéder à ce héros. Dès le jour suivant, mon geôlier, soit pour me rendre service, soit pour exécuter les ordres de son maître, me fit monter à l'étage supérieur, où se trouvait une chambre spacieuse et commode. Je lui dis que j'aurais mieux aimé rester dans le cachot du bas, et lui en donnai la raison ; et comme il ne s'y prêtait pas, je lui demandai de me permettre au moins d'aller y prier, ce qu'il m'accorda depuis assez souvent. Cet homme me demanda si mes amis ne pourraient pas me procurer un lit. A la Tour, chaque prisonnier se meublait à ses frais, et à son départ le

gouverneur de la Tour héritait de tout. Je répondis que je n'avais pas d'autres amis que ceux de ma prison, mais que ceux-ci pourraient peut-être me faire l'aumône d'un lit. Il alla donc les trouver, et ils lui donnèrent ce qu'il demandait, le suppliant de me traiter avec bonté, et promettant de lui remettre de l'argent sur un billet signé de moi.

Trois jours après ma translation à la Tour, mon geôlier entra dans ma chambre après le dîner et me dit d'un air fort triste que les lords commissaires étaient arrivés, accompagnés de l'avocat général[1], et que leurs Seigneuries m'attendaient. « Je suis prêt, répondis-je, permettez-moi seulement d'aller réciter un *Pater* et un *Ave* dans le cachot d'en bas. » Il m'accorda ce que je désirais et me conduisit à la maison du gouverneur.

J'y trouvai cinq personnages, qui tous, excepté Wade, m'interrogeaient pour la première fois. Le procureur général de la Reine prit une feuille de papier et se mit à dresser un procès-verbal. On m'interrogea de nouveau sur la politique, et je répondis comme toujours, d'une manière générale, qu'il nous était interdit de nous mêler de ces sortes d'affaires, que je ne m'en étais jamais mêlé, que, depuis trois ans que j'étais en prison, ils n'avaient pu surprendre une ligne de moi, ni produire un témoin qui pût me convaincre de mensonge. Mes juges me demandèrent alors quelles lettres j'avais reçues de nos Pères du continent. (Ce fut alors que je devinai le motif de ma translation.) Je répondis que si j'avais reçu quelques lettres, elles étaient complétement étrangères à la politique, et regardaient des intérêts privés. « Mais, dit Wade, n'avez-vous pas reçu un paquet de lettres que vous avez ensuite envoyées à Henri Garnett par certain individu? — Si je l'ai fait, je n'ai fait que mon devoir. En tout cas, ces lettres ne parlaient pas de politique. — Eh bien! où est ce commissionnaire, et quel est son nom? — Je n'en sais rien, et si je le savais, je ne pourrais ni ne voudrais le dire. — Vous nous assurez, dit le procureur général, que vous ne voulez pas nuire à l'État : dites-nous donc où se trouve ce Garnett; car c'est un ennemi de l'État, et vous êtes tenu de révéler la retraite d'hommes aussi

[1] Sir Édouard Coke (1597).

dangereux. — Non, repris-je, ce n'est pas un ennemi de l'État; je sais, au contraire, qu'il donnerait volontiers sa vie pour sauver la Reine et le royaume. Du reste je ne sais où il est, et si je le savais, je ne le dirais pas. — Si, vous le direz, reprirent-ils tous ensemble, et cela avant que vous ne sortiez d'ici. — S'il plaît à Dieu, dis-je à mon tour, pareille chose n'arrivera jamais. »

Ils me montrèrent alors l'arrêt qui permettait de me mettre à la question; je vis qu'il était en bonne forme, et dis : « Avec la grâce de Dieu, je ne trahirai jamais ni la justice ni la foi catholique. Vous êtes maîtres de mon corps : faites ce que Dieu vous permettra de faire, car assurément vous n'irez pas au delà. »

Ils me supplièrent alors de ne pas les forcer d'employer des moyens qui leur répugnaient : ils ajoutèrent qu'ils seraient obligés de me torturer tous les jours, jusqu'à ce que j'eusse révélé ce qu'on me demandait. « Je mets ma confiance en Dieu, leur répondis-je; il ne permettra pas que je me souille par une telle lâcheté. D'ailleurs je ne vous crains pas, puisque nous sommes tous entre les mains de Dieu. »

LA TORTURE.

Nous nous dirigeâmes alors vers la salle des tortures. Nous marchions lentement et processionnellement, précédés des valets de la prison qui portaient des torches allumées, car il fallait descendre dans une espèce de sous-sol dont l'entrée était fort obscure. Nous arrivâmes dans une salle immense : tout autour étaient rangés des chevalets de différentes espèces et d'autres instruments de supplice. On en étala quelques-uns devant moi, en me disant que j'aurais à goûter de tous. Puis on me posa de nouveau la fameuse question : Consentais-je, oui ou non, à donner les indications demandées? — « Non, cela n'est pas en mon pouvoir, » répondis-je, et je me jetai à genoux pour prier.

On me conduisit alors à une énorme colonne de bois, l'un des supports de cette vaste crypte. Au sommet étaient fixés d'énormes anneaux de fer; on me mit des menottes, puis on me fit monter sur une petite estrade haute de deux ou trois

marches ; tenant alors mes bras levés, on fit passer une barre de fer à travers les anneaux de mes menottes d'abord, à travers les anneaux de la colonne ensuite, et enfin, à l'aide de boulons introduits dans la barre, on la fixa solidement. Ces préparatifs terminés, on retira l'estrade, et je demeurai suspendu par les poignets. Cependant je touchais encore la terre du bout des pieds ; dans l'impossibilité de me hisser plus haut, on creusa le sol au-dessous de moi.

Quand je me vis suspendu, je me mis à prier, pendant que les spectateurs de mon supplice, rangés en cercle autour de moi, me demandaient sans cesse si je voulais faire les révélations exigées. Je répondais toujours : « Je ne le veux ni ne le puis. » Bientôt la douleur devint si violente que je pus à peine me faire entendre. Je souffrais surtout à la poitrine, au ventre et dans les bras : il me semblait que tout mon sang se précipitait vers mes mains, et s'échappait à gros bouillons de mes doigts. Ce n'était là qu'une illusion de la douleur produite par les chairs qui se gonflaient jusqu'à recouvrir les anneaux. Je ressentis alors, — et peut-être l'influence du mauvais esprit ne fut-elle pas étrangère à cette impression, — je ressentis, dis-je, une douleur si vive, si pénétrante, qu'il me semblait impossible d'aller plus loin. Ma résolution ne chancela cependant pas. Le Seigneur, dans sa miséricorde, vit ma faiblesse et ne permit pas que la tentation surpassât mes forces. Témoin de mon agonie douloureuse et de mon abattement intérieur, il m'envoya cette pensée : Le plus qu'on peut faire, c'est de t'arracher la vie, et combien de fois n'as-tu pas désiré de mourir pour Dieu? Tu es entre ses mains ; il voit ce que tu souffres, et sa toute-puissance saura bien te soutenir. Cette pensée fut accompagnée d'une grâce extraordinaire : fortifié par cette onction céleste, je m'abandonnai sans réserve au bon plaisir de Dieu, et conçus le désir et l'espoir de mourir pour lui. Aussitôt cette tempête intérieure s'apaisa, et même la douleur corporelle, bien qu'en réalité plus intense, devint plus supportable.

Ne pouvant rien m'arracher, les lords commissaires rentrèrent chez le gouverneur ; ils envoyaient de temps en temps savoir de mes nouvelles. Mon geôlier et trois ou quatre hommes demeurèrent auprès de moi. Le geôlier paraissait ne

rester là que par compassion, et ne cessait d'essuyer avec un mouchoir la sueur qui baignait mon visage. Cette attention était largement compensée par son importunité : il me conjurait, me suppliait d'avoir pitié de moi, de dire ce qu'on me demandait. J'ai souvent pensé depuis qu'il était inspiré par le démon, ou jouait un rôle convenu d'avance, tant il était éloquent et persuasif. Mais tous ces traits me semblaient comme émoussés, ils ne faisaient qu'effleurer mon âme. Je finis par lui dire : — « Je vous en prie, ne me parlez plus de cela, car je ne consentirai jamais à perdre mon âme pour sauver mon corps. » Il persista quand même. Les autres témoins de cette scène se disaient entre eux : — « S'il en échappe, il s'en ressentira toute sa vie : d'ailleurs ce sera tous les jours à recommencer jusqu'à ce qu'il cède. » Quant à moi, je priais à voix basse et répétais sans cesse les saints noms de Jésus et de Marie. Vers une heure, je m'évanouis. Impossible de dire combien de temps dura cette faiblesse : elle fut apparemment assez courte, car on s'était contenté de me soutenir ou de remettre l'estrade sous mes pieds ; dès qu'on m'entendit prier, on me retira tout appui. Ceci se renouvela à chaque faiblesse, huit ou neuf fois avant cinq heures.

Quelques instants avant cinq heures, Wade entra et s'approcha de moi : — « Etes-vous disposé maintenant, dit-il, à obéir aux ordres de la Reine et du conseil ? — Non, répondis-je, ce que vous me demandez là n'est pas permis, je ne le ferai jamais. — Dites au moins que vous désirez parler au secrétaire du conseil, lord Cécil. — Je n'ai rien à lui dire que ce que je vous ai dit à vous-même. D'ailleurs, si je demandais à lui parler, ce serait un scandale, on s'imaginerait que j'ai cédé. » Pour toute réponse, Wade se retourna vivement et partit furieux en s'écriant : — « Eh bien ! reste là pendu et pourris-y si tu le veux !... »

Les commissaires durent alors quitter la Tour ; car à cinq heures la grande cloche sonne, on ferme toutes les issues, et tous ceux qui ne veulent point passer la nuit à la Tour sont obligés de partir. Quelques instants après, on me descendit de ma croix. Je pouvais à peine me tenir debout. Le geôlier m'aida à regagner ma chambre. Chemin faisant, nous rencontrâmes quelques prisonniers qu'on laissait circuler librement

dans l'enceinte. Je dis à haute voix qu'il était étrange que des gentilshommes voulussent me faire révéler la retraite du P. Garnett, puisque, de l'aveu de tous, c'était un crime odieux de trahir un innocent; que pour moi, dût-il m'en coûter la vie, je ne le ferais jamais. J'avais, en parlant ainsi, un double but : je voulais d'abord prévenir les faux bruits que l'autorité pourrait, selon ses habitudes, répandre à mon sujet : que j'avais cédé, que j'avais fait des aveux, et puis j'espérais que mes paroles répétées par les prisonniers iraient jusqu'au P. Garnett et l'avertiraient de se tenir sur ses gardes. Le geôlier était visiblement contrarié, mais je n'en parlais que plus haut. Ce brave homme paraissait véritablement ému de mes souffrances : il m'alluma du feu et m'apporta à manger, car c'était l'heure du souper. Je ne pus presque rien prendre et m'étendis sur mon lit.

Le lendemain, de bonne heure, dès que les portes de la Tour furent ouvertes, le geôlier entra et me dit que le sieur Wade était arrivé et m'attendait. Je descendis, revêtu d'un manteau à larges manches, car mes bras étaient si enflés qu'ils ne me permettaient pas de prendre un autre habit. Dès que je fus dans la maison du gouverneur, Wade me dit : — « Je viens de la part de la Reine et de lord Cécil. Tous deux vous donnent leur parole, l'une de souveraine, l'autre de gentilhomme, que Garnett a l'habitude de se mêler de politique et est un ennemi de l'État. Ainsi, à moins que vous n'ayez la sotte prétention de leur donner un démenti, il faut soumettre votre jugement et liver Garnett à la justice. — Ce qu'ils m'assurent, dis-je à mon tour, ils ne le savent que sur des ouï-dire. Moi, j'ai vécu avec lui dans l'intimité, et je sais positivement qu'il n'est pas ce que vous dites. — Alors vous ne voulez pas en convenir, ni révéler ce qu'on vous demande? — Non, certes non, je ne le puis ni ne le veux. — Mieux vaudrait pour vous obéir, » reprit-il; et à l'instant il fit venir de la chambre voisine un homme d'une taille et d'une figure imposantes, qu'il appela le *surintendant des tortures*. Je savais qu'il existait un emploi de ce genre; mais j'appris depuis que ce personnage n'était que le commandant d'artillerie de la Tour. Wade ne lui donna donc ce nom que pour m'inspirer plus de terreur, et lui dit : — « Je vous remets cet homme :

vous lui ferez subir la torture deux fois par jour jusqu'à ce qu'il se résigne à parler. » L'officier s'inclina et Wade partit.

Nous descendîmes donc à la salle des tortures avec la même solennité que la première fois, et l'on me mit les menottes au même endroit. De fait il eût été impossible de faire autrement, tant les chairs étaient enflées. Cette opération préalable me causa les plus vives douleurs ; mais Notre-Seigneur vint à mon aide et je lui offris gaîment mes bras et mon cœur. Je fus suspendu par les poignets comme la première fois ; je souffrais davantage des mains, mais moins de la poitrine et des entrailles, probablement parceque j'étais à jeun. Je priais tantôt à voix basse, tantôt tout haut, et me recommandais à Jésus Notre-Seigneur et à sa sainte mère. Je soutins cette fois le supplice beaucoup plus longtemps sans m'évanouir ; à la longue cependant je perdis connaissance, et cette fois si complétement que l'on ne put me ranimer : on pensa que j'étais mort, ou du moins que j'allais expirer. On courut donc chercher le gouverneur. Je ne sais combien de temps cela dura. Quand je revins à moi, j'étais assis sur un banc, entouré d'une foule nombreuse et soutenu par quelques personnes, pendant que d'autres s'efforçaient de m'ouvrir les dents, pour me faire avaler de l'eau chaude.

Quand le gouverneur me vit en état de parler, il me dit : « Ne voyez-vous pas combien il vaudrait mieux pour vous obéir à la Reine, que vous tuer de cette façon? » Soutenu par Dieu, je lui répondis avec plus de courage que je ne m'en étais jamais senti : « Non, je ne le vois pas ; plutôt mourir mille fois que de faire ce qu'on me demande. — Ainsi vous refusez? — Oui, certes, et tant qu'il me restera un souffle de vie je refuserai. — Eh bien ! alors, » sembla-t-il dire à contrecœur, pour obéir aux ordres qu'il avait reçus, « il faut donc vous suspendre encore, et après dîner il faudra recommencer. — Eh bien ! repris-je, allons au nom de Dieu. Je n'ai qu'une vie, mais j'en aurais cent, que je les offrirais volontiers pour une telle cause. » En disant ces mots, je fis un effort pour me lever et aller moi-même à la colonne ; mais on fut obligé de me soutenir : mon corps était trop affaibli, et si mon âme avait encore quelque vigueur, c'était un don de Dieu.

accordé, j'en suis sûr, à ma qualité de membre de la Compagnie, tout indigne que je fusse de cet honneur.

Je fus suspendu pour la troisième fois et ressentis des douleurs affreuses, mais accompagnées d'une immense joie que je puisais dans la pensée d'une mort prochaine. Soit consolation véritable de souffrir pour Jésus-Christ, soit désir égoïste de lui être réuni, je pensais que j'allais mourir. Puisse Dieu m'accorder de conserver toujours ces sentiments, bien qu'ils aient dû n'être pas sans alliage à ses yeux ; car ma carrière a été plus longue que je ne pensais, Dieu sans doute ne me jugeant pas digne de paraître devant lui.

Cette troisième torture dura une heure, au bout de laquelle le gouverneur ordonna de me descendre, soit qu'il désespérât de rien obtenir par les supplices, soit parce que l'heure du dîner était arrivée, soit plutôt par un sentiment de pitié. J'eus plus tard de bonnes raisons de croire que c'était en réalité par ce dernier motif. Je sus par un homme de qualité, qui le tenait de sir Richard Barkley[1] lui-même, qu'il avait donné sa démission, ne voulant pas être l'instrument d'aussi horribles tortures infligées à des innocents. De fait, il fut remplacé au bout de trois ou quatre mois[2].

Mon geôlier me reconduisit à ma chambre. Le pauvre homme avait les yeux pleins de larmes, et il m'assura que sa femme n'avait fait que pleurer et prier pour moi tout le temps. Je ne l'avais cependant jamais vue. Il m'apporta ensuite mon

[1] C'était le nom du gouverneur. Le *ms* porte Bastlæo, mais ce doit être une erreur ; l'histoire de la Tour, de Bayley, mentionne à cette date un sir Richard Barkley comme gouverneur.

[2] Dans une lettre au Père Général conservée parmi les manuscrits de Stonyhurst et datée du 10 juin 1597, le P. Garnett écrivait : « Je vous ai déjà dit que le P. Gérard avait été transféré à la Tour ; il a été trois fois suspendu par les poignets, et chaque fois presque jusqu'à la mort ; il l'a même été deux fois en un jour. Je sais maintenant pertinemment qu'on voulait lui faire dire où était son supérieur et par l'entremise de qui il avait reçu de moi les lettres du P. Persons. Il a été trahi par un de ses compagnons de captivité. Le comte d'Essex dit qu'il ne peut s'empêcher d'honorer une si belle constance. »

Dans une autre lettre du P. Garnett, datée du 11 juin 1597, nous lisons ce qui suit : « De Dño Joanne nostro non semel scripsi, tertio eum tormentis subditum, omnia tamen invicto animi robore pertulisse. Nuper etiam pro certo audivimus Comitem Essexiæ adeo ejus constantiam laudasse, ut se hominem non colere atque admirari non posse plane affirmaret. Regii senatus amanuensis quidam negat velle Reginam ut capite plectatur : id videlicet Joannes moleste feret. »

dîner; mais je ne pus presque rien prendre, et ce peu même, il fut obligé de le couper pour moi et de me le mettre à la bouche. Je fus longtemps sans pouvoir tenir un couteau, et dans les premiers jours qui suivirent la torture, mes mains se refusaient à toute espèce de service : le geôlier était obligé de m'aider en tout comme à un enfant. Malgré l'impuissance où j'étais réduit, les autorités avaient eu la précaution de me faire enlever toute espèce d'instrument tranchant, comme couteau, ciseau, rasoir : on craignait peut-être que je n'attentasse à ma vie. Du reste on en agit toujours ainsi à l'égard des prisonniers soumis à la torture.

Tous les jours je m'attendais à subir de nouveaux supplices. Mais Dieu en avait disposé autrement. Aux héros comme les pères Walpole et Southwel il avait réservé les grands combats pour faire éclater leur courage; à moi, qui n'étais qu'un mauvais soldat, il ménageait de courtes épreuves pour m'épargner une défaite. Ils avaient en peu de temps fourni une longue carrière; pour moi, indigne d'une si grande faveur, je dus achever ma longue course et laver mon âme de mes larmes, puisque je n'avais pas mérité de la laver de mon sang.

LA MESSE A LA TOUR DE LONDRES.

[Les chapitres suivants nous décrivent la vie du père Gérard à la Tour de Londres. Au bout de cinq mois le confesseur commença à faire usage de ses doigts, et en profita pour renouer sa correspondance avec ses amis de l'autre prison. Avec de la douceur, de la patience et de l'argent, il parvint à gagner complétement le geôlier, et à lui faire exécuter tous les ordres qui ne lui semblaient pas par trop compromettants. Cependant on avait résolu de faire passer le père Gérard aux assises, et l'on se mit à préparer les pièces du procès : le procureur général de la Reine vint plusieurs fois à la prison, lui fit subir de longs interrogatoires et recueillit avec soin toutes ses réponses. C'est à ce moment que nous reprenons le récit du prisonnier.]

Je devais comparaître aux assises de la Trinité; mais Dieu

en avait disposé autrement. Cette époque une fois passée, je ne pus me persuader qu'on voulût encore me faire mon procès, et je crus qu'après tout on ne m'avait mis à la Tour que pour arrêter mes communications avec les personnes du dehors; je résolus de consacrer à l'étude ces loisirs forcés.

Le 31 juillet, jour anniversaire de la mort de notre bienheureux père Ignace, pendant que j'étais en prière, je me sentis un désir extraordinaire de célébrer la sainte messe. Puis en y réfléchissant, il me parut que la chose n'était pas impossible. Dans une cellule vis-à-vis de la mienne et située dans une tour séparée seulement par un petit jardin de celle que j'habitais, vivait un gentilhomme catholique qui pouvait me servir pour exécuter ce projet. Ce gentilhomme était en prison depuis six ans : il avait été condamné à mort, mais la sentence n'avait pas été exécutée[1]. Tous les jours il montait sur la plate-forme de sa tourelle, pour y prendre un peu d'exercice. Il ne manquait jamais de me saluer et de se mettre à genoux pour recevoir ma bénédiction.

Plus j'y pensais, plus mon projet me souriait et me semblait praticable, pourvu que le geôlier m'accordât d'aller faire une visite à mon voisin. Sa femme venait souvent le voir et lui apportait chaque fois dans un panier quelques petites provisions. Les officiers avaient fini par la laisser passer sans contrôle; cette circonstance me donna l'espoir d'introduire impunément ce qu'il fallait pour célébrer la messe.

Résolu d'essayer, je fis signe à mon voisin de bien m'examiner. Je pris du papier et une plume et fis semblant d'écrire, puis de lire ce que javais écrit après l'avoir tenu quelques instants près du feu; enfin je fis mine de le lui envoyer[1]. Il fallut ensuite traiter avec le geôlier pour obtenir qu'il portât de ma part au gentilhomme un chapelet et une petite croix en peau d'orange, enveloppés dans ma lettre. Tout d'abord, il refusa net, sous prétexte qu'il ne pouvait compter sur la discrétion du prisonnier. « Car voyez-vous, ajoutait-il, si sa

[1] Une lettre du P. Garnett (Stonyhurst *mss.*) nous apprend que ce gentilhomme se nommait Ardey.

[1] Ces lignes étaient écrites avec du jus d'orange : on sait que le jus d'orange devient visible lorsqu'on l'expose à la flamme.

femme venait à en parler et si la chose s'ébruitait, c'en serait fait de moi. » Je finis pourtant par le rassurer et le convaincre que pareil malheur était chose peu probable; puis une somme d'argent, comme il arrivait en pareil cas, triompha de ses derniers scrupules. — Il prit mon petit paquet et le remit à son adresse; mais mon voisin, à ma grande surprise, ne répondit rien. Le lendemain, dès qu'il parut sur la terrasse, il me remercia par signes et me montra ma petite croix. Au bout de quelques jours, je soupçonnai la véritable raison de son silence : il n'avait certainement pas lu ma première lettre. Je recommençai donc la même pantomime; je pris une orange, en pressai le jus dans une tasse, me mis à écrire, puis présentant le papier au feu, je me mis à lire ce que j'avais écrit, essayant de lui faire comprendre qu'il devait en faire autant.

Il comprit cette fois et lut la seconde lettre : il me disait dans sa réponse qu'il avait cru la première fois qu'il fallait brûler le papier, car j'y avais tracé quelques mots au crayon. Ce que je lui proposais ne lui paraissait pas impraticable, à condition que le geôlier me permît de passer la nuit avec lui. Sa femme apporterait tout ce qu'il faudrait.

Il ne restait plus qu'à sonder le geôlier sur la visite projetée. Je lui demandai de me laisser dîner avec mon voisin, lui promettant bien qu'il aurait sa part de notre petit festin. Mais il ne voulait pas en entendre parler : Et si l'on vous voyait traverser le jardin! disait-il, si le gouverneur allait se mettre en tête de venir vous voir juste à ce moment-là!... Je lui représentai que le gouverneur ne venait jamais, qu'il serait bien extraordinaire qu'il changeât ainsi ses habitudes; enfin les arguments dorés et sonnants que je fis valoir triomphèrent de ses craintes. Je pris jour avec lui et fixai la visite à la Nativité de la Sainte Vierge. En attendant, je dis à mon compagnon d'envoyer sa femme à un endroit convenu et fis mander à John Lilly[1] de tout préparer. Je lui recommandai même de m'envoyer un ciboire avec un bon nombre d'hosties, afin de pouvoir conserver le Saint-Sacrement.

[1] Ce courageux et fidèle domestique avait été relâché; des amis influents avaient acheté sa liberté à prix d'argent.

Mes ordres furent fidèlement exécutés, et la femme du prisonnier apporta tout sans encombre. Au jour marqué, mon geôlier me prit avec lui, et je passai chez mon compagnon toute la nuit et le jour suivant. Le bonhomme avait exigé que la femme du prisonnier ne fût pas mise dans le secret de notre entrevue.

Le lendemain, je célébrai la sainte messe avec une immense consolation, et le confesseur de Jésus-Christ y communia, après avoir été privé de cette faveur pendant de si longues années. J'eus soin de consacrer à cette messe vingt et une hosties que je déposai dans le ciboire, et, les jours suivants, je pus m'asseoir au divin banquet avec une joie toujours nouvelle.

Traduit par J. Forbes.

(La suite prochainement.)

MÉLANGES

L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER[1].

Trente ans déjà sont écoulés depuis le jour où, pour la première fois, les yeux ébahis des Parisiens contemplèrent les prodiges du chemin de fer. Depuis lors, grâce à des travaux gigantesques, la merveilleuse invention a fait le tour de la France. Elle est profondément entrée dans nos mœurs, et l'on croit rêver (parfois même le rêve tourne au cauchemar) quand par hasard, rappelant les ennuis d'interminables voyages, le fantôme d'une diligence de notre jeunesse, avec son intérieur sombre et sa rotonde poudreuse, dresse devant notre mémoire sa silhouette oubliée. Sans cesse nous profitons des avantages que le *railway* nous offre, et pourtant l'intérêt qu'il excita lors de son apparition semble n'avoir encore presque rien perdu de sa vivacité. Que de fois les hommes les plus instruits et les plus sérieux, après de longues méditations ou de graves discussions sur les difficiles problèmes d'économie sociale que soulèvent l'établissement et l'exploitation de nos réseaux ferrés, n'ont-ils pas pris plaisir à voir l'*express* dévorer l'espace ou la puissante machine Engerth entraîner après elle une armée de pesants véhicules! On serait tenté de croire que la vue du chemin de fer a ressuscité en eux la curiosité de l'enfance. Sans nous arrêter à expliquer ce fait incontestable, qu'il nous suffise de constater son existence et d'en déduire que tout livre expliquant avec ordre et clarté l'organisation de ces vastes entreprises, le mécanisme, les difficultés, les résultats de leur exploitation, ne saurait manquer d'être accueilli avec faveur. C'est vraiment répondre à un besoin que de fournir, comme le fait M. Jacqmin dans les leçons qu'il vient de publier, une connaissance exacte et raisonnée d'une des plus fécondes inventions de notre siècle.

Importance des transports et organisation des grandes compagnies françaises, exploitation technique, exploitation commerciale, recettes et dépenses de l'exploitation, enfin résultats obtenus jusqu'à ce jour, tels sont les titres qui répondent aux parties principales de son livre. Grâce à la clarté et à la simplicité de cette division, le profane vulgaire a son fil conducteur; sans crainte de s'égarer, il peut pénétrer maintenant dans le labyrinthe des détails techniques et suivre aisément les déductions de l'auteur. M. Jacqmin est directeur de l'ex-

[1] DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER. Leçons faites en 1867 à l'École impériale des Ponts et Chaussées, par F. Jacqmin, ingénieur des ponts et chaussées, directeur de l'exploitation des chemins de fer de l'Est. Paris, Garnier, 1868, 2 vol. in-8°, pp. IV-327 et 384.

ploitation des chemins de l'Est. On ne s'étonnera donc pas qu'il soutienne en général le mode d'exploitation qu'il appelle *système français*, c'est-à-dire l'ensemble des mesures, soit prescrites par le gouvernement, soit universellement adoptées sur nos cinq grands réseaux. Toutefois il ne se pose pas en défenseur *quand même*, et ne craint pas de discuter librement, quelquefois même d'attaquer vivement certaines dispositions qui lui paraissent porter l'empreinte d'un *réglementarisme* trop étroit et surtout d'une trop grande ingérence de l'État dans les moindres détails des relations entre les commerçants et les compagnies. Cette indépendance ne peut assurément que donner plus de poids aux appréciations d'un homme si parfaitement compétent, et qui d'ailleurs n'avance rien sans s'appuyer presque toujours sur les incontestables données d'une longue expérience.

Dès le début du livre, l'auteur, pour nous mettre en face de la tâche immense qu'accomplissent annuellement nos chemins de fer, fournit de curieux détails statistiques et fait d'instructifs rapprochements entre la situation ancienne et la situation actuelle de la France au point de vue des moyens de transport et de la tâche qui leur est dévolue. Quatre-vingt-quatre millions de voyageurs, trente-quatre millions de tonnes de marchandises, tels sont les nombres qui résument pour l'année 1865 les déplacements de personnes et de choses, effectués par l'intermédiaire des chemins français. Nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage lui-même pour les détails sur l'établissement des lignes, la constitution financière des principales compagnies chargées de les exploiter et la comparaison de leur organisation avec celle des chemins étrangers. Ce dernier point nous semble mériter spécialement l'attention des économistes et des hommes publics. Nous ne dirons rien non plus, malgré l'intérêt qu'elles présentent, des questions relatives au matériel, à l'entretien et à la surveillance de la voie, pour arriver à certains détails qui nous paraissent moins généralement connus, sur le personnel des compagnies.

Les employés de chemin de fer sont continuellement en face de graves obligations et d'une lourde responsabilité. A chaque instant, des milliers d'existences humaines sont, pour ainsi dire, à leur merci. Pour éviter les plus terribles catastrophes, il était donc nécessaire, non-seulement d'établir une pénalité rigoureuse et légale contre les négligences capables de compromettre la sécurité, mais encore de prévenir le mal en ne confiant pas à tout venant de pareilles fonctions. Aucune précaution n'est omise pour s'assurer des qualités morales et de l'honnêteté de celui qui sollicite son admission. Extrait du casier judiciaire, livret en règle et attestations des différents chefs d'atelier pour les ouvriers, certificats de bonne conduite pour les anciens militaires, telles sont tout d'abord les pièces à produire. Toutefois les renseignements les plus satisfaisants, fussent-ils même parfaitement exacts, ne sauraient tenir lieu de la pratique; et d'ailleurs l'expérience peut seule faire apprécier sûrement l'intelligence et

la valeur d'un agent. Aussi ne le recevra-t-on tout d'abord qu'à titre provisoire; le débutant devra se contenter d'un poste où l'ignorance et les omissions ne puissent influencer que faiblement le service général, et surtout ne compromettent en rien la sûreté des voyageurs.

Plusieurs compagnies ont même été insensiblement amenées à préparer, pour ainsi dire, de longue main le recrutement de leur personnel. Les fils d'employés sont, dans beaucoup de cas, initiés dès le jeune âge au métier de leur père; on leur fournit des moyens d'instruction et même, quand leurs aptitudes et leur bonne conduite semblent mériter une faveur spéciale, on ne recule pas devant la dépense d'une bourse dans une école commerciale. Nous ne nous étonnons pas que M. Jacqmin laisse paraître une grande sympathie pour ce mode de renouvellement; au moins dans certaines limites, l'hérédité des professions n'est-elle pas éminemment conforme au bon sens et à la nature, et n'a-t-elle pas en sa faveur la puissante recommandation d'une pratique bien des fois séculaire?

Une fois l'employé incorporé définitivement à la compagnie, on s'efforcera de le tenir en haleine et de développer ses bonnes qualités. L'espérance d'un avancement équitablement ménagé est, sans contredit, un stimulant des plus actifs. Aussi, indépendamment des promotions à un poste différent et plus élevé, on a établi dans plusieurs charges diverses classes, où les fonctions à remplir restent les mêmes. Lorsqu'un certain laps de temps s'est écoulé sans punition, on passe de droit à une classe supérieure, et, en cette qualité, on touche un traitement plus élevé, bien que ni la somme du travail exigé, ni sa nature n'aient subi de changement. Les compagnies trouvent ainsi le moyen d'utiliser l'habileté acquise par une longue pratique, de récompenser l'exactitude dans le service, et de prévenir une foule de négligences. Quoi de plus propre à assurer le soin dans les détails, que la crainte de se priver, par la moindre négligence, des avantages qu'on était certain d'obtenir? Sans préjudice de ce passage à une classe supérieure, des gratifications spéciales sont réservées à certaines catégories d'agents, lorsqu'une ou deux années s'écoulent sans punition. Enfin, des faveurs exceptionnelles, comme nominations à un ordre du jour ou gratifications extraordinaires, sont accordées pour récompenser les actes les plus saillants de probité, de dévoûment dans un danger, de sang-froid ou d'initiative dans une circonstance difficile. Intérêt légitime, espoir d'avancement, émulation, tout conspire en quelque sorte à procurer la parfaite régularité du service.

Mais là ne se bornent pas les mesures prises par la plupart des compagnies françaises au sujet du personnel qu'elles emploient; et ce qui leur fait surtout honneur, c'est de n'avoir pas reculé devant de notables sacrifices pécuniaires pour améliorer la position de leurs agents, soit pendant la période de service actif, soit même lorsque l'âge ou les infirmités les obligent à la retraite. Citons quelques faits et quelques chiffres d'après M. Jacqmin.

Des permis de circulation gratuite sont accordés dans beaucoup de cas, même en dehors des déplacements pour cause de service, soit aux employés eux-mêmes, soit à leurs enfants, en particulier pour faciliter à ces derniers la fréquentation des écoles. Les fournitures de combustible pour l'hiver sont vendues à prix réduit, et des suppléments de traitement dans les moments de cherté offrent aux familles un précieux secours. La compagnie de l'Est, que naturellement l'auteur apporte le plus souvent en exemple, semble avoir poussé la sollicitude aussi loin que possible. Elle fournit gratuitement des bains aux mécaniciens et aux chauffeurs et dépense chaque année plus de cinquante mille francs pour procurer, en été, aux ouvriers, des boissons saines et rafraîchissantes, en hiver, aux garde-frein et aux conducteurs de train, du thé très-chaud pour les préserver des effets du froid violent qu'ils ont souvent à endurer. Enfin elle a pris à sa charge dans une forte proportion les dépenses d'habillement et d'uniforme, et y consacre chaque année trois ou quatre cent mille francs.

On le voit, tout est mis en œuvre pour attacher les employés à leur position, les moraliser et prévenir de leur part la moindre négligence. Rien de plus louable assurément; rien de plus propre, humainement parlant, que toutes ces mesures, à atteindre le but qu'on se propose. Toutefois, qu'on nous permette ici l'expression d'un simple souhait ou, si l'on veut, d'un regret. Pourquoi faut-il que les nécessités du service rendent trop souvent moralement impossible pour presque tout le personnel l'accomplissement des devoirs religieux du dimanche ? Nous savons bien qu'on ne peut exiger d'interrompre un travail urgent et d'utilité publique, ou de compromettre à la fois et sécurité et rapidité en diminuant le nombre des agents le jour même où augmente celui des voyageurs. Néanmoins, avec discrétion et prudence, ne pourrait-on disposer habilement les interruptions nécessaires, de manière à offrir à ceux qui voudraient en profiter quelques facilités de plus ? Dans quelques gares importantes, un grand nombre d'employés sont groupés sur un espace relativement restreint; serait-ce une sujétion si onéreuse que d'y établir un oratoire où, durant un répit de la matinée, un chapelain offrirait le saint sacrifice? L'honnêteté, le dévoûment, la fidélité à remplir ponctuellement son devoir, auraient-ils à en souffrir ? Assurément, nous ne le croyons pas, et ceux-là ne le croient pas non plus qui, directeurs de grandes usines ou d'établissements industriels, y ont fait construire des chapelles et y entretiennent un aumônier. Sans doute les contrôles sont rigoureux, la surveillance active, les abus de confiance difficiles. Mais y perdrait-on à ne pas laisser s'endormir dans l'indifférence et l'oubli un contrôleur toujours à l'œuvre, et qui ne réclame aucun traitement, un inspecteur de tous les actes et de tous les instants, la conscience? Bien entendu, dans une pareille mesure, rien ne devrait sentir la contrainte, ni même l'*officiel;* nous croyons toutefois que, dans un ensemble d'hommes honnêtes et laborieux, on en trouverait, et peut-

être plus qu'on ne le pense, qui profiteraient avec bonheur de l'occasion de remplir leur devoir dominical. En tout cas, si la chose est chimérique, qu'on ne nous reproche pas un regret.

Nous avons donné quelques détails sur les mesures prises en faveur des agents durant leur temps de service; elles ne sauraient suffire. Trop souvent de fâcheuses complications surviennent; les maladies, les accidents auxquels certains postes exposent plus particulièrement, pourraient, si l'on n'y pourvoyait par avance, plonger toute une famille dans la misère en rendant le travail impossible à son chef. A ces besoins trop réels et si dignes d'attention répondent diverses dispositions, notamment la gratuité des soins fournis par le médecin que désigne la compagnie et des remèdes par lui prescrits, et surtout l'institution des caisses de prévoyance. L'auteur expose en détail les réglements adoptés à ce sujet par l'administration du chemin de l'Est. La caisse de prévoyance est alimentée par une retenue de 1 pour 100, prélevée chaque mois sur les divers traitements, et par un versement effectué aussi chaque mois par la Compagnie et égal à la somme de tous ces prélèvements. Les fonds ainsi amassés sont placés en obligations de l'Est ou en rentes sur l'État. Grâce à ces précautions, quand survient la maladie, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause, à moins qu'on ne doive manifestement l'attribuer à l'intempérance ou au vice, tout employé peut compter sur l'intégralité de son traitement; une moitié lui en est assurée par la compagnie au moins pendant deux mois; le reste est complété par la caisse de prévoyance.

Mais ce n'était pas encore assez de se prémunir contre les éventualités d'accidents ou de mauvaise santé; même en écartant toutes les chances défavorables, pour la vigueur comme pour la beauté, point de précautions ni de soins qui suffisent

A réparer des ans l'irréparable outrage!

Sans doute, l'épargne et l'usage intelligent des moyens offerts au public avec tant de profusion pour les placements de tout genre, permettent à un homme d'ordre de se ménager des ressources pour la vieillesse. Mais, pour des gens peu expérimentés, que de déceptions trop souvent en pareille matière! Les administrations de chemins de fer, voulant épargner à leurs agents ces cruels mécomptes et contribuer d'ailleurs elles-mêmes par des générosités bien entendues à la constitution d'un fonds de secours, ont établi des caisses de retraite et en dirigent la gestion. Sur l'Est (et des réglements analogues sont appliqués sur les autres réseaux), à l'âge de cinquante ans et après vingt-cinq ans de service, l'employé a droit à une retraite. Le capital de la caisse qui doit la solder est formé d'abord par une cotisation de 2 pour 100, prélevée chaque mois sur le traitement et obligatoire pour tous les employés en titre, puis par une allocation égale de la compagnie, enfin par l'excédant annuel des recettes de la caisse de prévoyance, excédant reversé à celle des retraites. Voici la règle suivie

pour déterminer la quotité de la pension viagère à payer chaque année. On calcule l'intérêt de la somme obtenue en multipliant le capital entier de la caisse de retraite par le rapport entre le montant total des traitements reçus par l'employé durant son temps entier de service, et le total des traitements reçus par le personnel.

Après avoir applaudi à ces mesures de bienfaisance et de désintéressement, si sagement combinées, transportons-nous un instant par la pensée dans un wagon de chemin de fer. Dès que nous sommes en route, manœuvres, avertissements, signaux de toute sorte frappent nos yeux et nos oreilles sans parler à notre esprit. En vain la curiosité se dépite et la sagacité s'exerce; mille énigmes demeurent insolubles, tant que des explications nettes et précises n'en ont pas donné le mot. Rien n'est mieux fait pour rendre ce service que la deuxième partie du livre de M. Jacqmin : son titre le fait connaître; il s'agit de l'exploitation technique. L'auteur nous met d'abord en face du but vers lequel tout doit tendre : assurer la sécurité; puis des mesures fondamentales et, pour ainsi dire, des axiomes de cette science.

« La voie doit être libre ou couverte par des signaux.

« Les trains doivent contenir un nombre de freins en rapport avec leur charge et le profil des lignes à parcourir.

« L'espacement des trains doit être assuré d'une manière régulière.

« Sur les lignes à deux voies, le sens de la marche est fixé d'une manière invariable.

« Sur les lignes à simple voie, la succession des trains est réglée par des mesures particulières.

« Le passage des trains aux bifurcations ne peut s'effectuer sans l'accomplissement de précautions déterminées. »

Pour des règles destinées à être sans cesse appliquées par un personnel nombreux, le bon sens exigeait impérieusement trois conditions : petit nombre, netteté, constance. Les principes que nous venons de citer et leurs applications, détaillées dans l'ouvrage, sont assurément de nature à calmer les craintes du voyageur le plus timide. Mentionnons quelques particularités à cet égard.

Au sujet des signaux, tant fixes que mobiles, la couleur indiquant l'arrêt est toujours le rouge, soit le jour pour les drapeaux et les disques tournés perpendiculairement à l'axe de la voie, soit la nuit pour les feux des lanternes. Pour l'espacement des trains, hors certains cas particuliers, rigoureusement déterminés, aucun train ne peut quitter une station s'il ne s'est écoulé au moins dix minutes depuis le départ de celui qui l'a précédé dans la même direction; pour le sens de la marche sur les lignes à deux voies, un convoi doit suivre toujours celle de gauche; enfin, pour les points de bifurcation, quand même aucun signal ne ferme le passage et que les aiguilles sont placées dans la position convenable, on doit toujours ralentir assez pour obtenir un arrêt immédiat, si, par suite d'un retard ou d'une modification acci-

dentelle au service, il survenait un danger de collision; et tout ceci sans préjudice des indications spécialement assignées à ces endroits plus périlleux, et des coups de sifflet en nombre déterminé, pour faire connaître à l'avance de quel côté doit s'engager la machine.

Nous pourrions multiplier indéfiniment ces citations; ce que nous venons de dire suffit pour donner une idée de l'intérêt qu'excite l'ouvrage lui-même. Ajoutons seulement que l'auteur, en même temps qu'il expose, discute et réfute les objections. Presque toujours ses réflexions sont marquées au coin du bon sens et de la raison. Par exemple, pour les dispositions de sûreté, il ne cédera pas à l'engouement qu'excite souvent une invention nouvelle, ingénieuse peut-être, merveilleuse même en théorie, très-satisfaisante un jour d'expérience, mais incapable, à cause de la complication et de la délicatesse du mécanisme, de supporter l'épreuve d'un usage quotidien. De même il n'acceptera les appareils automatiques qu'autant que leur jeu est surveillé et contrôlé; la responsabilité personnelle des agents doit toujours être engagée, et nulle machine, toute parfaite qu'on la suppose, ne saurait en tenir la place.

Nous regrettons de ne pouvoir indiquer qu'en passant les chapitres relatifs à la vitesse des trains de voyageurs, à l'organisation du service des marchandises et à l'emploi du matériel roulant. Tous sont remplis de renseignements curieux, de détails intéressants et bien exposés, et les points litigieux sont soigneusement traités et éclaircis, en particulier au moyen de comparaisons avec les services étrangers. Certaines questions ont spécialement le privilége de captiver l'attention à cause de leur actualité et de leur influence immédiate sur les intérêts des voyageurs. Ainsi, qui n'a mainte fois désiré la rapidité de marche et maudit les lenteurs inutiles? On est donc heureux d'apprendre que, sous ce rapport, nous sommes un peu supérieurs aux Belges et aux Allemands, mais attristé de nous voir notablement inférieurs aux Anglais. M. Jacqmin se déclare pleinement satisfait, et volontiers même gourmanderait les gens impatients d'arriver trop vite. Nous sommes plus indulgents que lui, il faut l'avouer, un peu pour cause; et nous demandons grâce pour le pauvre voyageur français. Oui, pardonnez-lui de maugréer un peu, quand après l'avoir fait arrêter durant un long trajet tous les trois ou quatre kilomètres, vous le laissez en plan des demi-heures entières sans lui donner d'autre motif que le :

Sic volo, sic jubeo; stet pro ratione voluntas

de l'omnipotente et despotique compagnie. Comment voulez-vous qu'il n'éprouve pas au moins un léger mouvement de bile quand il apprend, en comparant votre livre et son indicateur, que les marchandises et la houille de nos bons voisins d'outre-Manche sont transportées plus lestement que sa personne? Un colis anglais ne mettra que onze heures vingt-cinq minutes pour franchir les 323 kilo-

mètres qui séparent Liverpool de Londres ; et moi, citoyen français, que mes ressources limitées obligent à prendre la deuxième classe, voulant faire les 306 kilomètres de Nantes à Orléans (grande ligne pourtant et ancien réseau), j'y devrai mettre douze heures quarante minutes, sans parler des retards non officiels, et je n'aurai à mon choix, par jour ou plutôt par nuit, qu'un seul train [1] !

Malgré ces petites querelles que nous ferions parfois à l'optimisme de M. Jacqmin et qu'il attribuera, s'il le veut, à l'humeur quinteuse d'un voyageur atrabilaire, nous reconnaissons volontiers qu'il plaide avec habileté et vigueur la cause du régime français. Ces qualités nous paraissent se déployer surtout dans sa troisième partie à propos de l'exploitation commerciale. Là, en effet, se pressaient les questions brûlantes, objets, naguère encore, de si vifs débats au Corps législatif. Nous ne prétendons pas suivre l'auteur sur le terrain de cette ardente polémique, au sujet de laquelle nous déclarons notre incompétence. Pourtant, en envisageant les choses au point de vue du simple bon sens, il nous semble que les gens d'affaires qui ne veulent pas préjuger la question, mais se former sur ces importants sujets une opinion raisonnée et reposant sur des faits, trouveront dans le livre *de l'Exploitation des chemins de fer* les documents les plus instructifs et la réunion des meilleurs arguments que l'on puisse alléguer en faveur de l'opinion aujourd'hui en vogue dans les sphères officielles. La question des tarifs est traitée avec développement, et les combinaisons connues sous le nom de tarifs différentiels, tarifs de transit et d'exportation, y sont l'objet d'une étude approfondie.

Cette troisième partie de l'ouvrage, presque toute de controverse, doit être la partie la plus importante pour les hommes spéciaux ; mais pour les lecteurs peu familiarisés avec les rouages du mouvement commercial, la quatrième contenant l'appréciation des recettes et dépenses de l'exploitation est peut-être plus facile à saisir. D'ailleurs, vu cette masse immense de capitaux, plus de six milliards, consacrée de nos jours aux chemins de fer, il n'est presque plus une fortune, grande ou petite, que leur prospérité n'intéresse directement. Il est donc important, pour un grand nombre, d'être dûment renseigné sur ce sujet. Bien des gens s'imaginent encore, et cette illusion se rencontre surtout chez les personnes n'ayant que d'assez modestes épargnes, que tout argent, placé sur un chemin de fer quelconque, doit fructifier aussitôt au centuple. Or malheureusement il est bien loin d'en être ainsi, surtout pour les lignes d'intérêt local ; d'après les conclusions de l'auteur, ce n'est que par la plus stricte économie soit dans la construction, soit dans l'exploitation, qu'on peut espérer d'obtenir des fonds qu'on y emploie une médiocre rémunération. Il faut même se résigner à sacrifier de sérieux avantages. Ainsi les petites

[1] Voir l'ouvrage de M. Jacqmin, t. I, p. 404, et l'Indicateur, service d'été 1868, chemin d'Orléans.

villes, pour lesquelles un chemin de fer est maintenant l'objectif de tous les vœux, qui font souvent de cette demande une espèce de condition pour confier un mandat de député, semblent ne pas toujours se rendre compte de ce qu'elles font. Il faut de toute nécessité, sous peine d'être arrêté court par un manque de fonds absolu, se résigner aux fortes rampes et aux courbes de petit rayon ; mais alors, malgré toute la puissance des machines, les poids remorqués sont bien réduits, et la lenteur dans la marche devient un indispensable élément de sécurité. Et toutefois, même dans ces conditions, les résultats financiers ont de quoi donner à penser aux plus entreprenants capitalistes. En face d'aussi peu rassurantes prévisions nous ne pouvons souhaiter qu'une chose : c'est que le développement futur de l'industrie et du commerce vienne leur donner un heureux démenti.

La dernière partie de l'ouvrage traite des résultats généraux. Ici encore, nous ne dirons rien du point de vue commercial, laissant à d'autres le soin de contester, si bon leur semble, les chiffres et leur éloquence souvent entraînante. Un mot seulement des résultats sociaux. Nous demanderons à M. Jacqmin la permission de faire à quelques-unes de ses assertions une petite querelle, portant du reste peut-être plus sur la forme que sur le fond. L'accent n'est-il pas parfois plus véhément quand il s'agit de blâmer le passé, plus enthousiaste quand il s'agit de louer le présent, que ne l'eût exigé une stricte impartialité ? Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, l'ouvrier, le cultivateur d'autrefois, même ces *êtres noirs* de La Bruyère, étaient-ils beaucoup plus souvent que maintenant sans pain, sans abri, sans vêtement ? Sans doute il y avait jadis bien des causes de calamités publiques que notre temps a vu disparaître ; mais n'en avons-nous pas qu'on ignorait aux siècles passés ? Sans doute la charité, le vrai progrès ont comblé plus d'un gouffre ; mais le vice popularisé, mais les excès révolutionnaires n'en ont-ils pas creusé d'autres ? De bonne foi, celui qui sonderait à l'heure qu'il est l'abîme des misères matérielles et morales le trouverait-il moins profond qu'autrefois ? Quand donc a étendu ses ravages ce hideux cancer, rongeant avec une silencieuse, mais effrayante activité le flanc des sociétés modernes, le *paupérisme ?* Je le sais, on s'efforce de blanchir le sépulcre ; on cache la plaie sous les monceaux d'or et de soie ; en est-elle moins cuisante et moins désastreuse ? Sans sortir des cités, reines du progrès, de Paris, de Londres surtout, ne trouve-t-on pas, Dieu sait avec quelle triste abondance, des hommes, des femmes, des enfants, réduits à l'état *d'êtres noirs* sans pain, sans abri, sans vêtements ? L'économiste qui, mollement étendu sur les coussins d'un sopha, suppute en se rengorgeant ce qu'il appelle l'accroissement de la richesse publique, peut l'ignorer ou le méconnaître. Libre à lui, et fasse le ciel que ce prétendu accroissement soit autre chose que l'entassement de quelques centaines de millions de plus dans le portefeuille ou le coffre-fort de trois ou quatre financiers juifs ! Mais la sœur de charité, le membre

de la Société de Saint-Vincent de Paul, le prêtre selon le cœur de Dieu, charitable comme son divin Maître pour les corps et pour les âmes, peuvent-ils nier les misères qu'ils passent leur vie à soulager! Et qu'on ne nous prenne pas pour un de ces détracteurs qui n'ont les yeux ouverts que pour voir en tout la plus sinistre face. Nous ne les aimons pas plus que les sempiternels prôneurs de progrès indéfini. Les uns et les autres nous sont odieux, nous ulcèrent, parce que les uns et les autres blessent ce que nous préférons à tout : justice et vérité! S'il y au XIXe siècle du mal, beaucoup de mal, il y a aussi du bien, beaucoup de bien. Quant à déterminer l'exacte proportion de l'un et de l'autre, nous en laissons le soin à Celui dont les regards pénétrants ne connaissent point d'obstacle, pour qui les replis des cœurs sont un livre toujours ouvert. Oui, Dieu seul, nous le croyons, trouve dans sa science infinie les données nécessaires à la solution véritable et rigoureuse du problème de chaque siècle. Notre part, c'est de travailler sans relâche à prévenir, à soulager de tout notre pouvoir les maux de nos frères. Certes, nul plus que nous ne demande que le progrès moral ne soit jamais retardé par le progrès matériel, vain et faux s'il n'est uni à l'autre; et en terminant, nous le souhaitons avec M. Jacqmin du plus intime de notre cœur. Peut-être nous trouvera-t-il un peu sévère pour ses dernières conclusions. Il est vrai que ce que nous admirons le moins dans son ouvrage est ce que le *Moniteur* jadis officiel y a loué le plus. Pourtant, nous nous unissons pleinement à lui, sinon pour espérer, du moins pour désirer que les chemins de fer amènent la simplification de l'administration! la diminution du budget!! la paix universelle!!! Il est vrai, jusqu'à présent les faits l'indiqueraient, au lieu d'avancer vers ce but, on recule; c'est sans doute pour mieux sauter. Toutefois, il est une chose que nous admirons en toute sincérité, à savoir la noblesse et la générosité des sentiments de l'auteur. Si quelques-unes de ses espérances ressemblent à des illusions, on sent que ces illusions ne viennent que d'un amour vrai et passionné du bien; elles sont d'ailleurs bien pardonnables chez un homme dont la vie entière a été consacrée à ces grandes entreprises! Aussi ce sentiment profond de dévoûment au vrai progrès que l'on sent vibrer dans les dernières pages sorties de sa plume, fait-il succéder invinciblement, à l'intérêt qu'a excité l'ouvrage, l'estime et la sympathie pour l'écrivain.

H. DE SESMAISONS.

BIBLIOGRAPHIE

Historia Revelationis divinæ Novi Testamenti, scriptore Josepho Danko, SS. Theologiæ doctore, ejusdemque in Universitate Vindobonensi professore.

De sacra Scriptura ejusque interpretatione Commentarius, scriptore eodem. En vente à Paris chez Lethielleux.

Aux fêtes du Centenaire de saint Pierre, les évêques venus des provinces de l'empire autrichien déposèrent aux pieds du Saint-Père un gracieux tribut : c'était l'*Histoire de la Révélation divine*, œuvre du docteur Danko, professeur à l'Université de Vienne. Le prix de cette offrande était singulièrement relevé par la signification qui venait s'y rattacher. Ne semblait-il pas voir en cette circonstance l'Allemagne catholique faire hommage de sa science incontestée au Christ lui-même représenté par son vicaire? Ce fait que nous aimons à rappeler ici témoigne assez haut du mérite exceptionnel de l'ouvrage dont il s'agit, et rend à lui seul toute recommandation superflue. Nous avons lu avec respect des pages si solennellement autorisées; nous avons recueilli en disciple un trésor de science sacrée que d'éminents prélats avaient pu montrer avec fierté devant la chaire apostolique.

Ce beau livre, dont la première partie consacrée à l'Ancien Testament est déjà connue de nos lecteurs, s'est complété par l'accession de deux autres parties renfermant, l'une, l'histoire du Nouveau Testament, c'est-à-dire l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des Apôtres, l'autre, un traité spécial sur la sainte Écriture et son interprétation. C'est exclusivement sur ces deux dernières parties que porteront nos observations.

Le but que l'auteur se propose en écrivant l'histoire de la révélation divine, n'est pas de retracer la série des faits avec cette largeur, cette abondance de détails, et surtout cet art de groupement et de description qui font d'un récit historique une œuvre littéraire avant tout. Il ne s'attache pas non plus à reproduire *in extenso* les textes sacrés, de manière à exciter dans l'âme du lecteur ces pieux sentiments qu'on éprouve d'ordinaire en lisant la sainte Écriture, et surtout les Évangiles. Son histoire est proprement une exposition scientifique des faits sur lesquels repose toute l'économie de la religion chrétienne. Il veut rendre un compte substantiel aussi exact que possible de tout ce qui s'est dit, de tout ce qui s'est fait, dans ce concours éminemment providentiel des hommes et des choses qui touche au point culminant de l'histoire, la manifestation de Dieu dans la chair, la rédemption des hommes et la fondation de l'Église. Rien d'important et de significatif ne sera négligé; chaque événement, chaque discours se référera à son

lieu, à sa date précise : ainsi enchaînés dans leur exposition comme ils le furent dans la vérité historique, les faits se dérouleront avec ordre, s'illuminant et s'appuyant mutuellement, de manière à constituer une vivante unité.

Le docteur Danko se défend d'avoir entrepris un ouvrage de controverse; sa seule ambition a été de venir en aide aux vrais croyants désireux d'éclairer et de fortifier leur foi par l'intelligence des divines écritures : *Domesticos fidei SS. Litterarum cupidos instruere, non extraneos disputando vocare.* Nous croyons cependant que, pour beaucoup d'esprits cultivés et sincères, une exposition lumineuse sera toujours la meilleure des démonstrations. Qui sait si tel renégat qui a dit dans son cœur : « Jésus n'est pas Dieu, son histoire est faussée, sa doctrine est une conception humaine, » n'eût pas reculé devant ces conclusions désespérées, s'il eût rencontré dans une narration ferme, sévère, précise, mais en même temps nourrie et circonstanciée, appuyée de témoignages irrécusables, tous les caractères les plus frappants de la vérité historique; si, les nuages qui obscurcissent tout objet vu à distance disparaissant devant des explications nettes et vraiment scientifiques, il eût pu jouir en quelque sorte de la vision du passé? Comme c'est aux fidèles enfants de l'Église que l'auteur s'adresse, ceux-ci du moins trouveront dans son livre la satisfaction d'un besoin réel qui s'impose de plus en plus à l'intelligence et au cœur.

Assurément les travaux apologétiques ne font pas défaut; nous avons des trésors d'exégèse et de critique historique; il n'est peut-être pas un point de l'histoire sacrée, et surtout de l'histoire évangélique, qui n'ait été étudié, discuté et mis en lumière, soit par les Pères de l'Église, soit par les écrivains postérieurs. Cette considération toute seule est d'un grand poids pour couper court aux difficultés; et jointe à l'argument de prescription, elle suffit absolument pour la sécurité de la conscience chrétienne. Dans le champ réservé du dogme, le chrétien simple et docile se sent à l'aise, tout impuissant qu'il soit à donner aux objections de détail leur solution propre et directe, car il peut dire avec assurance : « Ce que j'ignore, l'Église le sait : elle est en possession de répondre victorieusement à tous les adversaires de la vérité révélée. » En présence des obscurités de l'histoire sacrée, il a la même ressource et les mêmes garanties. Cependant qui ne comprend combien sa position serait plus forte, et quelles jouissances morales il éprouverait, si, l'arsenal de la théologie lui étant ouvert, il se trouvait en mesure de fournir l'explication désirée ; ou si l'abondance des documents historiques lui permettait de résoudre une question de fait qui le tient en échec? Nous devons dire plus : ce qui en soi n'était qu'un avantage à envier, peut devenir une nécessité morale. Le rationalisme est la maladie régnante ; et à l'influence du principe d'autorité, qui dans d'autres temps pouvait répondre à tout, s'est peu à peu substitué un esprit de contrôle, excessif sans doute dans ses exigences, mais avec lequel il faut compter, puisqu'il est entré dans notre tempéra-

ment, et caractérise notre époque. C'est pourquoi l'exposition dogmatique de la religion, même hors de l'enceinte des académies et des écoles, ne peut guère se passer de l'appareil théologique. De même aussi l'histoire sacrée, pour se faire accepter et goûter, réclame de plus en plus la plénitude des documents et des témoignages, avec l'épreuve de la discussion et de la critique.

Or la théologie a ses *Sommes*, dans lesquelles tout ce que les Pères et les Docteurs ont produit de plus excellent et de plus décisif en fait d'arguments et d'explications rationnelles, vient se grouper autour de chaque dogme particulier, ou de chaque conclusion, à mesure que le système se déroule dans l'inépuisable richesse de son expansion scientifique. N'y avait-il rien d'analogue à faire pour cette histoire de la révélation divine, qui ne peut être ébranlée, sans que la théologie, sans que la foi elle-même en ressente un contre-coup funeste; qui ne peut être isolée, disloquée ou mutilée, sans que la piété ait à en souffrir un véritable détriment, se trouvant ainsi frustrée de l'aliment qui lui convient? Ne pouvait-on en un mot entreprendre une *Somme historique*, où les richesses éparses dans les œuvres des Pères et des écrivains ecclésiastiques, dans les travaux critiques, géographiques, chronologiques d'auteurs plus récents, dans des dissertations sans nombre et de toute main, fussent rassemblées, digérées, coordonnées, en sorte que le grand fait de la révélation et les monuments qui le constatent resplendissent comme dans un foyer de lumière? C'est à ce besoin impérieux et actuel que répond le livre du docteur Danko.

Nous devons avouer que la lecture en est laborieuse : on ne peut lire en courant un livre où tout est substance. Mais qui regretterait un temps consacré à de telles études? Le pèlerin des Lieux-Saints tient-il compte des fatigues qu'il s'est imposées, quand il a le bonheur de retrouver la trace de l'Homme-Dieu, et de coller ses lèvres au sol arrosé de ses sueurs et de son sang? Or, telle est l'impression qu'éprouve fréquemment le pèlerin de l'histoire sacrée, à la suite du guide éclairé et infatigable qui lui ouvre ici la voie. Toutes les pièces du procès historique sont recueillies et analysées, les personnes sont confrontées, la chaîne des temps est restituée, les langues anciennes semblent n'avoir plus d'énigmes, les mœurs et les habitudes de la vie se révèlent comme dans un panorama saisissant de vérité. L'idée seule des travaux que l'auteur a dû s'imposer pour réaliser son plan, a quelque chose d'effrayant, et l'on se demande comment il a pu y suffire.

La marche d'un chevalier tout bardé de fer est pesante et gênée. Il en serait de même de l'historien qui, dans un récit embarrassé de discussions, semblerait ne pouvoir avancer d'un pas qu'au prix d'une victoire. Le docteur Danko a su mieux que d'autres éviter cet inconvénient. Dans le corps de l'ouvrage, son allure est libre, son récit net et catégorique. Toute discussion, toute explication scientifique est reléguée dans des notes, des appendices ou des dissertations spéciales,

selon l'importance et la difficulté du sujet. De fait la science ne perd rien à cette disposition ; car le petit texte, réservé aux éclaircissements et à la critique, envahit une bonne part de l'espace ; et l'on pourrait dire que l'accessoire prédomine dans ce livre, s'il était permis de prendre pour accessoire en fait de science le nerf même de la science, savoir les arguments et les principes.

L'*Histoire de la révélation divine* est écrite en latin. Son auteur n'a pas cru devoir en ce point sacrifier les traditions de la science, et surtout de la théologie, à une mode récente, et que nous croyons regrettable à plusieurs points de vue. Il faut lui en savoir gré ; car à ce prix, son livre, qui d'ailleurs y gagne en dignité, portera ses fruits hors des limites du pays allemand. Nous ajoutons que sa latinité est pure et élégante. Habitué à manier la langue latine dans sa chaire de théologie, il en connaît toutes les ressources, et s'en sert avec habileté et convenance. Cette élégance n'a rien d'affecté et de prétentieux : on sent qu'elle lui est naturelle. Il est du reste tout occupé de son objet, les longueurs et les distractions lui répugnent également. Quand l'idiome latin ne lui fournit pas l'expression précise, la nuance dont il a besoin, il le dédaigne, renonce aux périphrases et emprunte librement à la langue grecque le trait délié, le mot délicat qui répond à son idée. Si quelques lecteurs s'en montraient effarouchés, les habitudes bien connues de la science germanique serviraient à l'auteur de justification ou d'excuse. Du reste il est sobre de ce genre d'assaisonnement dans l'histoire proprement dite, et le réserve ordinairement pour les titres, les notes et les digressions. Il faut aussi considérer que la nécessité de se référer au texte du Nouveau Testament l'obligeait de multiplier les citations dans la langue originale.

Quant au style proprement dit, il est tel que le requiert une œuvre didactique avant tout : simple, net, vigoureux et précis. Ceux qui aimeraient à y trouver l'ampleur, le nombre et la cadence, pardonneront certainement à notre auteur de s'être beaucoup moins occupé de flatter l'oreille, que d'assurer à l'intelligence la conquête de la vérité. Si quelque chose était de nature à contrarier le lecteur, peut-être même à gêner un peu la propagation si désirable de ce beau livre dans notre pays, ce serait, selon nous, la multiplicité des abréviations et des suspensions. Dans les dissertations et les notes, l'œil rencontre trop souvent des lettres initiales énigmatiques, une suite de mots coupés court, des tirets indiquant ou des divisions ou des parenthèses. Cette algèbre est familière sans doute aux érudits d'outre-Rhin et à leurs studieux lecteurs ; mais nous ne la déchiffrons que difficilement ; et notre patience est mise à l'épreuve, si, après une ou plusieurs phrases intercalaires, il faut revenir sur ses pas pour retrouver son chemin, et réunir les éléments disjoints de la proposition principale.

Quand on nous annonce en France un traité sur des matières théologiques composé en Allemagne, serait-il de provenance catholique, assez communément nous nous tenons sur la réserve ; et franchement

nous avons quelques bonnes raisons de prendre cette attitude. Les écrivains catholiques allemands, trop rapprochés des universités protestantes, ont plus d'une fois donné des signes de l'influence qu'ils subissaient, peut-être à leur insu et malgré eux; et l'on sent en les lisant je ne sais quelle odeur de rationalisme. Mais, hâtons-nous de le dire, le docteur Danko n'était pas homme à entrer dans cette voie : et si une science éminente le recommande à toute sorte de lecteurs, l'orthodoxie la plus pure le recommande mieux encore à ceux qui nourrissent dans leur cœur l'amour de la sainte Église. Nourri de la doctrine des Pères et des écrivains ecclésiastiques, disciple avoué de la tradition divine, il est jaloux d'enrichir son livre de l'exégèse ancienne, et n'hésite pas à reproduire les expressions mêmes d'interprètes autorisés; volontiers il accepte d'avance le titre d'abréviateur qu'on pourra lui décerner dédaigneusement, pourvu que ses lecteurs ne soient pas frustrés des ressources qu'il a recueillies de toute part pour mettre en lumière les objets sacrés dont il traite.

Sa critique nous a semblé saine et modérée. Dans les controverses il sait prendre un parti; et sans dissimuler aucunement les autorités ou les raisons qui favorisent l'opinion contraire, il motive nettement ses préférences. Si les questions lui semblent d'une grande importance au point de vue du dogme ou de l'histoire, ou d'un grand intérêt pour la piété, il les étudie avec soin dans des dissertations spéciales; autrement il les résout dans des notes précises. Nous avons admiré sa sagacité pour saisir le nœud des difficultés, son éloignement prononcé pour les auteurs et les opinions hétéroclites, et surtout le sens de la foi et de la piété qui se manifeste chez lui en toute occasion et de mille manières. Son histoire n'a point, assurément, la contexture ni la couleur d'un livre ascétique; mais elle n'a point non plus la sécheresse d'un livre purement scientifique, et l'on peut dire que l'auteur y a mis à la fois son intelligence et son cœur. Ainsi, ayant pris à tâche de faire connaître Notre-Seigneur Jésus-Christ, il pourra espérer aussi de le faire aimer, digne objet d'ambition pour une âme sacerdotale!

Parmi les richesses d'érudition dont ce livre abonde, tout le monde remarquera les longues séries d'indications bibliographiques. Si le lecteur est désireux d'étudier à fond quelqu'une des questions si intéressantes que soulève l'histoire sacrée, il peut être sûr de recueillir ici tous les renseignements utiles. Avec le titre et l'édition des ouvrages spéciaux sur chaque matière, il trouvera ordinairement quelques mots d'appréciation sur leur mérite relatif.

Le volume consacré proprement à l'histoire du Nouveau Testament se divise naturellement en deux parties, dont la première suit la trace du divin Sauveur des hommes depuis son incarnation jusqu'à son ascension; la seconde, prenant l'Église à son berceau dans le cénacle de Jérusalem, et l'accompagnant jusqu'à la mort du dernier des Apôtres, raconte ses origines, ses progrès, ses épreuves et ses premiers triomphes. Une histoire de Notre-Seigneur ne peut être qu'un ta-

bleau synoptique ou une concorde des évangiles. Entre les différentes méthodes suivies par ses devanciers, notre auteur a préféré, comme la plus simple, la plus nette et la plus rigoureuse, celle qui suit l'ordre des temps, et réunit autour de chaque fait les détails fournis par chacun des évangélistes. C'est aussi l'ordre chronologique qu'il a suivi en faisant le récit des travaux apostoliques.

Comme il attache une grande importance à la fixation des dates, il fait précéder le corps de l'ouvrage d'une dissertation étendue sur la chronologie évangélique. Là il veut démontrer que l'année de la naissance du Sauveur répond à l'avant-dernière année d'Hérode le Grand, c'est-à-dire à la 749e depuis la fondation de Rome, et la 5e avant l'ère vulgaire. Dans son opinion la 15e année de l'empire de Tibère, qui fut celle où saint Jean-Baptiste commença ses prédications, correspond à la 29e année de la vie du Sauveur, qui lui-même aurait inauguré son ministère public dans sa 31e année. Il faut, selon notre auteur, compter depuis cette époque jusqu'à la passion, quatre pâques et non trois seulement, comme le prétendent la plupart des interprètes; et en conséquence, Jésus serait mort dans la 34e année de son âge, l'an de Rome 783. C'est la date indiquée dans la chronique d'Eusèbe, et adoptée par le P. Petau. Nous ne suivrons pas le docteur Danko dans ses autres calculs relatifs aux semaines de Daniel, et aux principaux faits de l'histoire des apôtres : il suffisait d'indiquer ses conclusions les plus notables.

Parmi les autres questions qu'il a traitées plus amplement, nous avons remarqué celles des deux généalogies de Notre-Seigneur, de la tentation dans le désert, des démoniaques, des frères du Seigneur, de sainte Marie-Madeleine, du jour de la dernière pâque, du sens des paroles de la consécration, de la participation de Judas à la sainte Eucharistie, des apparitions de Jésus ressuscité. Une étude consciencieuse sur les sources de l'histoire évangélique couronne cette première partie.

La seconde période fournit à son tour une moisson abondante, fruit de recherches infinies dans le domaine de l'histoire, et soulève une foule de questions du plus haut intérêt. La descente du Saint-Esprit, la persécution du sanhédrin, le martyre de saint Étienne, la conversion, les voyages, les travaux et les écrits de saint Paul, l'histoire de saint Pierre, de saint Jean et des autres apôtres : telles sont les grandes lignes de ce tableau. Mais que d'énigmes chronologiques! que de difficultés pour l'interprétation des textes, pour l'intelligence des faits et des doctrines! Notre docte écrivain les aborde avec courage, réunit ses éléments de solution, puis exprime son sentiment en toute franchise. On lira avec un intérêt particulier ses savantes *digressions* sur les villes évangélisées par saint Paul, sur la controverse du même apôtre avec Céphas, sur le décret du concile apostolique de Jérusalem, sur *l'homme de péché* ou l'Antechrist, sur les dons extraordinaires dont jouissait l'Église primitive.

Le volume complémentaire qui traite de l'Écriture sainte répondrait assez par son objet au titre d'*Institutions bibliques* ou d'*Introduction à l'étude des saintes Écritures*, si l'auteur y avait renfermé selon l'usage les questions d'authenticité, de véracité et d'inspiration; et si, non content de considérer l'Écriture en général, il y avait fait aussi entrer l'histoire particulière de chacun des livres sacrés; mais ces questions, pour la plupart, avaient été étudiées dans les volumes précédents; et les autres se rapportent plus directement à la théologie fondamentale. Faut-il ajouter que le titre d'*Institutions* ne désignerait pas très-exactement un traité plein d'une forte érudition, et nullement élémentaire? L'auteur nous dit modestement qu'il l'a entrepris, non de son plein gré, mais par nécessité, et pour dégager une promesse faite autrefois à ses lecteurs. Ceux-ci cependant, nous le croyons ainsi, ne le soupçonneront pas d'avoir rempli, en l'écrivant, une tâche ingrate. Si l'on peut désirer un ensemble plus complet, mieux ordonné, et dont les parties soient mieux fondues, du moins ces parties elles-mêmes sont traitées avec le plus grand soin, et nous y retrouvons les qualités que nous avons admirées dans le corps de l'ouvrage.

L'auteur nous y donne d'abord l'historique du canon de l'Ancien Testament. A ce propos il recherche si Esdras a eu quelque part à sa formation, si les Juifs hellénistes avaient un canon différent de celui des Juifs de Palestine; il étudie un passage de Josèphe relatif aux livres sacrés de sa nation; puis il examine le canon dressé par les Pères du concile de Trente, en le rapportant aux documents qui appartiennent à la tradition universelle. Passant ensuite au canon du Nouveau Testament, il en recherche l'origine et la sanction primitive; il discute l'opinion d'Eusèbe de Césarée sur la distinction à établir entre les livres sacrés, et justifie les Pères de Trente qui déclarent les recevoir tous au même titre; enfin il examine la valeur du fameux fragment dit de Muratori, monument de la plus haute antiquité chrétienne, où se retrouve le canon primitif de l'Église romaine.

Après quelques généralités sur la Bible, telle que nous l'avons aujourd'hui entre nos mains, et une étude spéciale sur les apocryphes, nous trouvons l'histoire des textes originaux de nos livres sacrés et de leurs principaux apographes. Ici l'auteur expose les règles de la critique, et les applique immédiatement à la solution des questions d'intégrité et de variantes. Puis il s'occupe longuement des versions, des paraphrases, des corrections et des éditions polyglottes.

Mais l'objet le plus important de ses investigations concernant l'Écriture sainte, c'est l'herméneutique sacrée. Distinguant tout d'abord les divers sens, il donne des règles pour aider à les discerner et en indique la valeur par rapport au dogme. Il se demande si le sens littéral peut être multiple, s'il faut distinguer entre les symboles et les types; puis il recherche le génie particulier des langues bibliques; il traite des tropes, de la poésie, de la parabole et de la prophétie.

Cette partie proprement didactique n'est qu'une introduction à

l'histoire de l'herméneutique sacrée dans l'Église catholique. Les travaux d'exégèse, inaugurés par les Pères apostoliques, obtiennent bientôt dans les fameuses écoles d'Alexandrie et d'Antioche les plus magnifiques résultats, et en Occident ils enfantent les immortels commentaires des Ambroise, des Jérôme, des Augustin et des Grégoire le Grand. Au moyen âge ils se continuent dans les cloîtres, où l'on voit se succéder des interprètes de tendances diverses, les uns dits *scolastiques*, les autres *mystiques*. La Renaissance ayant ouvert de nouvelles voies, on se jette dans les travaux d'érudition et de critique. L'étude des langues grecque et hébraïque, l'institution des académies et des universités, l'invention de l'imprimerie, tout vient seconder cette ardeur d'investigation qu'on éprouve à cette époque, et profite au développement des études scripturaires. Une foule d'écrivains s'y dévouent dans le haut clergé, dans les ordres religieux, et en particulier dans la Compagnie de Jésus; et c'est de l'ensemble de ces nobles efforts et de ces ressources providentielles qu'il nous est donné de profiter aujourd'hui.

On trouve à la fin de ce volume des tables chronologiques et généalogiques se rapportant à l'un et à l'autre Testament. L'auteur a voulu aussi l'enrichir d'une carte de la Palestine dressée avec le soin particulier qui recommande les cartes géographiques allemandes, d'un double plan de Jérusalem, et de divers *fac-simile* des plus célèbres manuscrits de la Bible.

Nous avons plutôt parcouru ces splendides volumes que nous ne les avons analysés; car après tout une somme scientifique bien faite est de tout point rebelle à l'analyse. En jetant maintenant sur eux un dernier coup d'œil, nous nous demandons à quelle sorte de lecteurs ils s'adressent. Nous aurions voulu pouvoir les indiquer aux élèves de nos séminaires de France, pour leur donner un spécimen de fortes études digne de leur jeune et légitime ambition; mais, d'une part, le prix élevé de l'ouvrage, conséquence de la perfection qu'on remarquera dans son exécution matérielle; de l'autre, le degré de connaissances acquises qu'il suppose, le mettent évidemment au-dessus de leur portée commune, et l'empêcheront de devenir classique parmi nous. Du moins nous le recommandons vivement à leurs professeurs, qui y trouveront abondamment de quoi fortifier leurs leçons, et aussi des matériaux précieux pour des dissertations ou autres travaux accessoires aux leçons ordinaires de théologie. Il convient aussi particulièrement aux maisons de hautes études ecclésiastiques, aux candidats des facultés de théologie, aux écrivains qui voudraient traiter ces mêmes matières, et, — pourquoi ne le dirions-nous pas? — à cette foule d'ecclésiastiques déjà instruits, mais désireux de coordonner et de compléter leurs connaissances sur des objets que la foi et la piété ne se lassent pas de contempler. Tous assurément, après l'avoir lu et étudié, ratifieront le jugement qu'en ont porté le cardinal-archevêque de Vienne, et son vicaire général, l'évêque de Carrha, en le qualifiant

ainsi : « *opus magno labore, industria, et summa sedulitate conscriptum; in omnibus Ecclesiæ catholicæ principiis consonat, uberemque sacræ eruditionis thesaurum profert, ex quo lectores sacram doctrinam hauriant.* »

N. Bouchot.

Records of the Priory of the isle of May, edited by John Stuart, LL. D. secretary of the Society of Antiquaries of Scotland. Edinburgh, 1868.

Documents sur le Prieuré de l'île de May, publiés par John Stuart, docteur en droit et secrétaire de la Société des Antiquaires d'Écosse. Édimbourg, 1868.

Dans la mer du Nord, à l'entrée du golfe de Forth ou d'Édimbourg, s'élève un rocher de diorite, recouvert de terre végétale et de quelques bons pâturages, d'un mille de longueur et de trois quarts de mille de largeur. Un fanal, haut de 240 pieds et projetant sa lumière à sept lieues au loin dans toutes les directions, avertit les vaisseaux des dangers que présentent les côtes abruptes de cet îlot. L'île n'a que 18 habitants appartenant aux familles des deux hommes chargés d'entretenir le fanal. Grâce à quelques pauvres ermites massacrés par les Danois, sur les tombeaux desquels s'éleva un petit monastère, ce rocher, perdu au milieu des flots et qui constitue l'île de May (*Magh*, plaine, champ), a son histoire depuis le XIe siècle jusqu'au temps de la Réforme. C'est cette histoire, avec documents à l'appui, que vient de publier M. John Stuart, directeur des archives générales d'Édimbourg, secrétaire de la Société des antiquaires d'Écosse, et auteur des *Sculptured Stones of Scotland*, dont nous avons rendu compte il y a deux ans. Lorsque nous appelons cet ouvrage « une histoire, avec documents à l'appui, » nous renversons le titre choisi par l'auteur; mais c'est justice. La préface qui, avec l'appendice, occupe 114 pages in-4°, est une véritable histoire; les chartes, qui ne remplissent que 35 pages, ne forment qu'un appendice.

Le chef des ermites dont nous avons parlé est appelé Adrien, nom qui n'est probablement que la forme latinisée du nom gaëlique Odran ou Éthernan. Il est peu vraisemblable que la Hongrie ait été sa patrie, comme le prétendent quelques ouvrages, entre autres, l'ancien Bréviaire d'Aberdeen. Il n'est pas plus certain qu'il ait occupé le siége archiépiscopal d'Aberdeen, bien qu'on n'ait aucun motif plausible de lui refuser le caractère épiscopal. A cette époque, dans les églises celtiques, on conférait ce caractère sans titre de siége, comme aujourd'hui on confère la prêtrise aux religieux et même à tous les prêtres en deçà des monts, sans titre de bénéfice; mais beaucoup de ces *episcopi scoti*, excellents missionnaires d'ailleurs, n'ayant aucune notion de la juridiction territoriale, jetèrent le trouble dans bien des diocèses; d'autres enfin se condamnèrent à la vie érémitique. Les grottes naturelles, creusées dans les rochers qui entourent le golfe de Forth, servirent de retraite à plusieurs d'entre eux, ainsi qu'à d'autres saints person-

nages dont M. Stuart rappelle les noms. Saint Adrien habita quelques années une des grottes pratiquées dans une falaise, à Caiplie ou Caplachie, dans le Fife, vis-à-vis de l'île de May. Jusque dans les derniers temps, on y montra sa cellule et son oratoire. Il se retira ensuite, avec plusieurs compagnons, dans l'île de May, où ils furent martyrisés par les Danois vers la fin du IXe siècle.

Sur le lieu de leur sépulture s'éleva bientôt un sanctuaire, auprès duquel, très-probablement, vécurent dans la piété des religieux ou ermites écossais. Tout autour, la mer devint extraordinairement poissonneuse, ce qui attira dans ces parages les pêcheurs anglais, français et flamands. Avant le milieu du XIIe siècle, le roi David Ier substitua à l'ancien établissement celtique un prieuré bénédictin de neuf prêtres relevant de l'abbaye de Reading, et dont l'église était dédiée à tous les saints. Peu après, le nouveau monastère fut pillé par Swein Asleif; mais ce malheur ne fut que passager. Des donations assez considérables que lui firent le roi David et ses successeurs, Malcolm le Chaste, Guillaume le Lion, Alexandre II et plusieurs seigneurs, lui assurèrent des ressources plus que suffisantes. Le manoir de Pittenweem, situé sur la terre ferme, et donné aux moines par le roi David, devint une dépendance très-importante du prieuré de May, et, à la longue, la demeure de la plupart des religieux. Ainsi de même, sur le continent, presque toutes les abbayes avaient, dans les villes voisines, des refuges qui ne formaient, avec les abbayes, qu'une seule communauté.

Le prieuré de May devait payer à l'abbaye de Reading une rente annuelle de 16 marcs. Vers la fin du XIIIe siècle, Robert de Burghgate, abbé de Reading, vendit à Guillaume Wishart, évêque de Saint-André, pour 1100 marcs, les droits de son abbaye sur le prieuré. Cette vente irrégulière donna lieu à des contestations, mais fut maintenue, et, en 1318, l'évêque céda tous les droits qu'il avait acquis à son chapître, composé de chanoines réguliers. Alors, la Règle de Saint-Augustin fut substituée à celle de Saint-Benoît dans le prieuré de May, ce qui ne porta pas bonheur à l'antique établissement. Vers le milieu du XVe siècle, il ne fut plus considéré comme conventuel, et il n'avait plus pour revenu que 100 livres sterling : c'est du moins ce qu'écrivit à Rome Patrice Graham, évêque de Saint-André; il avait obtenu d'abord du Pape Paul II, que le prieuré fût uni à son siége sa vie durant; quand il fut devenu archevêque, une bulle du Pape Sixte IV, datée de 1472, rendit cette union perpétuelle; mesure qui, toutefois, ne fut pas exécutée.

Dès ce temps-là, de grands abus souillaient l'Église d'Écosse. Les nobles avaient envahi tous les meilleurs bénéfices, non pas *propter officium*, mais *in gratiam beneficiatorum*, comme les canonistes d'alors s'exprimaient, c'est-à-dire pour percevoir à leur profit les revenus ecclésiastiques et mener une vie de luxe, de dissipation et de scandale. Le prieuré de May n'échappa point à ce triste sort; les pensions, la commande et d'autres inventions, tout aussi malheureuses, le ruinèrent,

et il serait très-difficile de dire ce qui en restait, lorsque la Réforme finit par tout détruire. Déjà, au commencement de l'année 1540, le prieur et ses confrères avaient aliéné, en faveur de Patrice Lermonth de Dersy, maire de Saint-André, et de ses héritiers naturels, par emphytéose perpétuelle, pour la somme de 40 livres, monnaie d'Écosse, une fois payées, et une rente annuelle de 8 livres, l'île de May, avec tous les droits y afférents et même *cum jure patronatus*, *donatione et advocatione ecclesiæ inibi sitæ*, *donandi vel præsentandi unum capellanum pro divinis celebrandis in dicta ecclesia*, *pro veneratione reliquiarum ac sepulcrorum sanctorum infra dictam ecclesiam sepultorum*, *et pro receptione peregrinantium et suarum oblationum*, *prout solitum erat temporibus retroactis*. Les Anglais avaient dévasté aussi plusieurs fois l'île sans respecter l'église. Les garennes, qui, ainsi que les colombiers, étaient un des principaux revenus, avaient été détruites, et, depuis bien des années, n'étaient plus d'aucun rapport. Telles furent les raisons alléguées pour autoriser cette aliénation. Ainsi devenue propriété particulière, l'île eut le sort de toutes les propriétés de ce genre; aujourd'hui il ne reste de cet antique sanctuaire que quelques ruines massives de la chapelle de Saint-Adrien, dont M. Stuart a fait exécuter un fort bon dessin.

Quelque modeste que fût ce lieu de prières, — il n'avait que 22 pieds de long sur 8 de large, — il vit, pendant plusieurs siècles, accourir un grand nombre de pèlerins. Les moines, dans leurs barques de cuir, avaient été les premiers à le visiter; mais des gens de toutes les conditions, bravant les dangers d'une mer houleuse, vinrent bientôt y chercher consolation et soulagement. Les femmes stériles surtout s'y rendaient de toutes parts pour prier au tombeau de saint Adrien. Lorsque, au mois de juin 1449, Marie de Gueldre arriva en Écosse pour épouser le roi Jacques II, elle aborda d'abord à l'île de May et pria au tombeau du saint martyr. Le roi Jacques IV, qui aimait à visiter les principaux sanctuaires d'Écosse, affectionna spécialement celui de l'île de May. Le 21 août 1513, il fit à son ami André Wood de Largo donation de deux terres, avec charge pour lui et ses héritiers *eundi in peregrinationem nobiscum*, dit-il, *et cum carissima consorte nostra et successoribus nostris ad insulam de Mayo*, *cum ad hoc requisiti fuerint*.

Le livre de M. Stuart, rempli de traits de mœurs semblables, est, à ce titre, aussi curieux qu'instructif. On y voit combien, à toutes les époques, immédiatement même avant la Réforme, le peuple écossais était profondément catholique. Comment a-t-il été possible d'entraîner un tel peuple dans l'hérésie? Les intérêts politiques, la corruption des grands, les scandales de plusieurs dignitaires ecclésiastiques, la lâcheté d'un grand nombre, l'organisation de la terreur calviniste et l'ignorance du peuple ont achevé en quelques années cette œuvre de perversion. M. Stuart ne touche pas à ce grand événement que les historiens écossais commencent à raconter avec beaucoup de liberté. Il se contente de remettre en honneur tous les anciens souvenirs sa-

crés du prieuré de May, et il le fait avec tant de respect, tant de tact et tant d'intérêt qu'un catholique n'eût pas mieux fait.

V. D. B.

VIE DU VÉNÉRABLE SERVITEUR DE DIEU, LE P. JOSEPH-MARIE PIGNATELLI, de la Compagnie de Jésus, par le P. Gabriel BOUFFIER, de la même Compagnie. Paris, Lecoffre, 1868, in-12, XII-430.

Voici un grand exemple et qui vient fort à propos au moment où l'Espagne révolutionnaire persécute et chasse de son sein les prêtres, les religieux, les défenseurs et les apôtres de la foi par laquelle ce même peuple fut jadis grand et illustre entre tous les peuples de la chrétienté. Déjà au XVIIIe siècle, victime de la calomnie, la Compagnie de Jésus avait été proscrite par le faible et soupçonneux Charles III; et voilà que cent ans plus tard la même persécution se renouvelle; mais, cette fois, c'est au nom de la liberté que les enfants de saint Ignace sont forcés de dire adieu à leur patrie et de prendre le chemin de l'exil. Avouons-le toutefois, notre siècle, qui est celui du progrès, y met plus de ménagements et n'expose pas le courage de ceux qu'il bannit aux rudes épreuves dont le tableau nous est déroulé tout entier, sous une forme saisissante, par l'historien du P. Pignatelli.

Cet homme éminent nous apparaît au premier rang parmi les héros de l'exil. Je ne dirai rien de son origine, qui était des plus illustres, et du sang presque royal qui coulait dans ses veines; la grâce de Jésus-Christ lui valut une meilleure et plus sainte noblesse. Jeune religieux, l'humilité fut son unique passion. Pendant qu'il étudiait en philosophie à Calatayud, on le vit, contre l'attente universelle, soutenir un acte public avec un succès dont l'éclat dut coûter étrangement à sa modestie. Cette vie si profondément cachée en Dieu le préparait à une grande mission, car il était destiné à sauver du naufrage et à recueillir les débris de la Compagnie chassée d'Espagne. Nous avons sous les yeux cette triste histoire et nous connaissons maintenant le secret de cette trame odieuse, triomphe de l'imposture et de la bassesse. Mais c'est précisément dans ces douloureuses conjonctures que le P. Pignatelli se révèle à nous tout entier. Supérieur, il est pour tous ses frères une providence visible, et l'on admire, avec sa constance, sa charité si ingénieuse à leur épargner autant que possible les dures privations de l'exil. Il faut le voir aussi au lit de mort de son frère, Nicolas Pignatelli. La nature et la grâce les avait unis par un double lien et ils avaient d'abord suivi l'un et l'autre la même vocation; mais à la suppression de la Compagnie, le P. Nicolas se trouva sans défense contre l'impétuosité de son caractère, et renonçant à observer une règle qui ne l'obligeait plus, brisant même ses relations de famille, il alla mener à Bologne une vie toute séculière. La mort les rapprocha de nouveau. Laissons ici la parole au pieux biographe.

« L'abbé Nicolas était dans un état qui ne laissait espérer que quelques jours de vie. Mais comment s'y prendre pour annoncer au malade l'arrivée du P. Joseph, et l'amener à consentir à le voir et à se réconcilier? On redoutait avec raison que l'abbé Nicolas ne refusât de le recevoir. Le serviteur de Dieu se mit en prières, et, ayant recommandé sa démarche à Dieu, il se décida à aller seul chez son frère. En effet, sans se faire annoncer, il entre dans la chambre du malade, et, se jetant à genoux au pied de son lit, il implore son pardon au nom de Notre-Seigneur, qui a pardonné sur la croix, au nom de sa tendresse fraternelle, au nom de sa famille; il s'abaisse, il s'humilie, il conjure avec prières qu'avant de partir il lui soit permis de serrer dans ses bras ce frère qu'il a tant aimé. La scène était touchante, et c'était le cœur qui parlait. Bientôt les larmes trahirent l'émotion du F. Grassi (son compagnon de voyage), et les sanglots étouffèrent sa voix. Le malade, surpris, interdit, confus, ne put à son tour retenir longtemps les sentiments que réveillèrent à la fois dans son âme, avec la vue de son frère humilié à ses genoux, les souvenirs de son passé, la voix du sang, et les touches secrètes de la grâce. Il tendit les bras au P. Pignatelli. « Levez-vous, lui dit-il, levez-vous; vous me parlez de pardon; le pardon est pour le coupable, et le coupable, c'est moi qui ne vous ai point connu et ne vous ai point aimé. » A ces mots, le P. Joseph se leva, ils se jetèrent dans les bras de l'un de l'autre, et ils restèrent longtemps embrassés en versant des larmes de tendresse.

« La réconciliation fut entière. L'abbé Nicolas fit loger son frère dans sa maison, afin de l'avoir toujours auprès de son lit. Il voulut même s'adresser à lui pour faire une confession générale de toute sa vie. Quand il eut reçu les derniers sacrements, il fit vœu, si Dieu lui rendait la santé, d'entrer dans la maison de Colorno pour se mettre sous la direction de son frère. En attendant, il demanda avec de vives instances la grâce d'être de nouveau reçu dans la Compagnie. Le P. Joseph était provincial, c'était à lui par conséquent qu'appartenait l'admission des sujets; il lui accorda volontiers cette faveur et reçut les vœux de la profession solennelle. »

Ainsi se vengent les saints.

« Quand le P. Nicolas fut mort, les domestiques de la maison déposèrent son corps sur le pavé de la chambre dans l'intention de l'ensevelir. Mais, soit par la douleur d'avoir perdu leur maître, soit par la frayeur naturelle qu'inspire ordinairement un cadavre, ils n'osèrent plus le toucher, et ils s'en allèrent l'un après l'autre. Le frère Grassi se chargea de remplir ce triste devoir. Pendant qu'il parait de ses derniers vêtements le corps du P. Nicolas, le serviteur de Dieu entra dans la chambre, et, s'étant mis en face du défunt, il le regarda fixement, la tête inclinée sous le poids de son émotion et les bras croisés sur la poitrine. Puis, touchant légèrement de son pied le pied de son frère, il dit d'une voix grave et solennelle : « Voilà comment finissent les Grands d'Espagne! » Il sortit et se mit en oraison. »

Belle parole, qui nous montre la grande humilité du serviteur de Dieu, et les pensées dont il aimait à s'entretenir.

Nous ne voudrions pas louer la Vie du P. Pignatelli. Si ce n'était pas celle d'un frère, écrite par un membre de la famille, notre tâche serait plus facile et notre suffrage moins suspect de partialité. Mais on nous permettra bien de dire en deux mots que le P. Bouffier, ayant entrepris de nous faire connaître un saint, a traité son sujet avec autant de charme que de délicatesse et de respect.

H. DE V.

LA VIERGE MÈRE D'APRÈS LA THÉOLOGIE, par M. l'abbé PETITALOT, vicaire de la cathédrale de Moulins. 2 vol. in-12. Paris, Vaton; Tournai, Casterman, 1867-1868.

« L'étude que nous avons entreprise sur la sainte Vierge est un sujet des plus vastes, des plus riches, des plus inépuisables. Il a été abordé par une multitude d'écrivains religieux. Nous avons trop besoin d'indulgence pour nous montrer sévère à l'égard des autres, cependant nous ne pouvons nier que la plupart des livres qui traitent de Marie, nous ont paru médiocres, vides, et nous aurons la hardiesse de l'avouer, ennuyeux; pas de doctrine, pas d'exactitude, peu de fond ; s'il nous appartenait de le dire, nous ajouterions, peu de forme. » (*Introduction*, p. 19, 20.)

Après une lecture attentive, nous pouvons rendre à M. l'abbé Petitalot ce témoignage qu'il a su éviter les défauts qu'il signale et dont fourmillent tant d'ouvrages du même genre. Il réclame l'indulgence, c'est son droit. Mais en a-t-il besoin ? Nous ne le pensons pas. Son livre est plein de doctrine et nous ne l'avons surpris nulle part s'écartant de la plus exacte théologie. Quant à l'ennui, il n'en faut point parler, grâce à la forme si attachante, dans son élégante simplicité, dont il a su partout revêtir sa pensée. L'estime et le respect sont les deux grandes sources de l'amour; le pieux auteur ayant rassemblé dans ce volume tout ce que la théologie nous enseigne de plus magnifique sur les prérogatives de Marie, il est impossible qu'en le lisant le cœur ne s'enflamme d'un amour plus ardent pour celle dont il célèbre avec tant d'éclat les amabilités et les grandeurs. Voilà qui vaudra mieux pour les lectures du mois de Marie que tant d'écrits où règne une sentimentalité vague et déclamatoire; les prédicateurs y trouveront une mine très-riche à exploiter, et les personnes consacrées à Dieu un trésor de pieuses et consolantes méditations.

H. DE V.

Les Nouveaux Jacobins, par Eugène Loudun. Paris, Dillet, 1869, in-12, VII-368 pages.

Vigoureuse philippique à l'adresse de ceux qui ouvrent sous nos pas des abîmes où disparaîtraient bientôt, si on les laissait faire, les mœurs et les lois, la religion et la patrie, tout ce qui donne quelque prix à cette existence passagère et constitue le plus précieux patrimoine de l'humanité rachetée par Jésus-Christ. Les Jacobins du XIXe siècle opèrent sur une immense échelle et ils disposent de forces effrayantes. Donc, *caveant consules*, ou plutôt, que tous les gens de cœur, gouvernants et gouvernés, s'arment pour la défense du droit, de l'autorité, de la vérité catholique. Voilà ce que ce livre vient nous dire en réponse aux anxiétés d'une heure assurément très-grave et peut-être décisive. L'auteur, qui se soucie médiocrement des *nuances*, ne ménage pas les Girondins, ces perpétuels auxiliaires, ces complices ou coupables ou niais des Jacobins. Les Girondins dont il s'agit ici, ce sont, on le devine, les protestants de toutes les dénominations, les rationalistes de toutes les écoles, les éclectiques, les doctrinaires, les hommes de juste milieu en un mot. Sauve qui peut! — Est-il besoin d'ajouter que ce livre, plein d'affligeantes réalités, n'est point dédié aux vierges chrétiennes?

Ch. Daniel.

L'un des Gérants : E. PATON.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

LE MARIAGE CHRÉTIEN

ET LE CODE NAPOLÉON[1]

(DEUXIÈME ARTICLE)

Nous avons repoussé une jurisprudence favorable, en un certain sens, à notre cause, parce que cette jurisprudence ne tendait à rien moins qu'à exclure de la loi, par une interprétation subtile et peu sûre, ce qui doit en faire le fonds inviolable et sacré, le principe de l'indissolubilité du mariage.

Qu'on veuille bien se rappeler d'où nous sommes parti : d'un cas qui n'a rien d'imaginaire et qui a été diversement résolu par les tribunaux et par les légistes. Une jeune personne a épousé à la mairie un homme qu'elle a cru catholique, ou du moins assez accommodant en matière de religion pour vouloir bien ratifier devant le prêtre cet engagement purement civil. Mais celui-ci s'y refuse contre toute attente. Le mariage est-il valable? — Oui, dit Marcadé, mais il peut être annulé par le juge faisant l'application de l'article 180. Il y a erreur sur la personne.

A nos yeux, ceci est tout à fait inadmissible; ce serait le renversement de tous les principes sur l'indissolubilité du mariage, sur les causes de nullité et sur la nature même du pouvoir judiciaire, qui a pour fonction unique de déclarer le droit et d'être l'interprète et l'organe de la loi. Jamais, sous l'empire de l'ancien droit, aucun juge, soit ecclésiastique, soit séculier, n'a pensé qu'il lui appartînt de casser un mariage.

[1] Voir la livraison de Janvier.

La doctrine si étrange et si nouvelle de l'*annulation* du mariage, empruntée par Marcadé à Zachariæ, trahit son origine protestante, et les catholiques auraient grand tort, n'importe pour quel motif, de la mettre chez nous en honneur et en crédit.

M. Batbie, qui repousse comme nous cette solution, y voit une nouvelle preuve de l'imperfection de la loi et un exemple frappant des tortures que les jurisconsultes lui infligent pour la rendre un peu moins oppressive. « Le vice de ces dispositions est tellement sensible, dit-il à ce sujet, que des jurisconsultes d'un incontestable mérite, par exemple M. Marcadé et M. Bressolles, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, ont décidé que le refus de procéder à la célébration religieuse, constitue un *cas de nullité pour erreur sur la personne*, cas prévu par l'article 180 du Code Napoléon. C'est encore un tour de force qui démontre l'insuffisance de la loi. Au lieu de torturer ainsi le sens des textes, rentrons dans la vérité et dans la simplicité : *Simplicitatem legibus amicam*. Reconnaissons qu'il n'y a là ni cause de nullité, ni cause de séparation de corps, et qu'il y a simplement motif de modifier une loi qui, par une réaction exagérée en faveur de la liberté de conscience, a blessé cette liberté même[1]. »

Ni cause de séparation, ni cause de nullité, tel est le dernier mot de M. Batbie; la nécessité de modifier une loi injuste et oppressive est donc évidente. Cette conclusion sera-t-elle facilement admise par les légistes de profession? On ne pouvait s'y attendre, et, de bonne foi, il nous semble que M. Batbie va un peu trop vite en besogne, qu'il est trop prompt à abandonner le texte de la loi et que, par une crainte excessive de le torturer, il n'en sait pas tirer tout le parti possible.

Voilà précisément ce qu'a fort habilement démontré M. Duverger, professeur de Code Napoléon à la Faculté de Paris, dans un écrit où il soutient que si le refus de célébration religieuse n'est pas une cause de nullité, c'est une cause légitime de séparation; jurisprudence qui a du moins l'avantage de n'être en aucune façon paradoxale et d'avoir été une ou deux fois appliquée par les tribunaux. Assurément, cette dernière so-

[1] *Révision du Code Napoléon*, p. 3, note.

lution n'est pas aussi tranchée que celle de Marcadé; elle laisse beaucoup à désirer, puisque la personne séparée ne rentre pas en possession de toute sa liberté et qu'un nouveau mariage lui est interdit. Le résultat, au total, n'est pas triomphant, mais il est légal.

Il me semble, quant à moi, que M. Duverger, en opposant à son collègue un pareil système de défense, est parfaitement en règle avec les textes et avec la logique. C'est bien quelque chose.

Renfermons-nous donc un instant, avec les deux savants professeurs, dans le cercle étroit de la légalité. Réduite à ces termes, la question est d'un intérêt secondaire, mais actuel et pratique. Nous ne sommes pas bien sûrs d'obtenir la révision du Code, que réclame M. Batbie et que les catholiques appellent de tous leurs vœux; en attendant, il importe de savoir si les personnes que des circonstances malheureuses auraient engagées dans les liens d'un mariage purement civil, n'ont rien à espérer des lois et si leur situation est sans issue. Plus tard nous reporterons la discussion sur un terrain plus vaste et nous l'éclairerons de toutes les lumières du dogme et de la théologie catholique.

I

M. Duverger nous le fait remarquer en commençant, le débat n'est pas nouveau; une brochure de M. Sauzet, publiée en 1853[1], l'avait déjà soulevé.

« La loi qui réduit le mariage à un contrat civil, avait dit M. Sauzet, efface Dieu et sacrifie les consciences... Après les paroles de l'officier de l'état civil, le mariage est tenu pour consacré; et si la jeune et timide vierge attend une autre sanction pour cet irrévocable changement de sa destinée... on pourra se rire impunément de ses scrupules... Pour autoriser la séparation, il faudrait trouver des magistrats qui voulussent méconnaître leurs devoirs de juges et n'obéir qu'à leurs

[1] *Réflexions sur le mariage civil et le mariage religieux en France et en Italie.*

consciences d'hommes en mettant les mœurs au-dessus des lois. »

Or, un jurisconsulte de quelque valeur et dont la mort a laissé de vifs regrets aux justes appréciateurs de ses travaux, M. Coin-Delisle, s'émut de cette censure de la loi française, et il s'attacha à démontrer, dans la *Revue critique*, que non-seulement la force des mœurs, mais encore les dispositions combinées des lois civiles s'opposaient au scandale dénoncé par M. Sauzet. « L'attaque recommence, ajoute M. Duverger, recommençons la défense. »

Cette défense est d'un homme qui connaît parfaitement son Code et qui l'aime ; c'est tout naturel chez un professeur et bien préférable au parti pris de critiquer la loi dont il est l'interprète. On doit d'ailleurs toujours supposer que le législateur est raisonnable et qu'il ne veut pas sacrifier les droits de la plus stricte justice. Mettez-le d'accord avec lui-même, tant que vous pourrez. Il proclame la liberté de conscience ; n'allez pas lui prêter l'intention d'opprimer cette même liberté. Il érige le Concordat en loi de l'État ; c'est sans doute qu'il autorise tout citoyen français à vivre en catholique romain et à prendre pour règle de sa conduite les décisions de l'Église. Tout ce que vous pourrez alléguer à l'encontre ne prouvera qu'une chose, à savoir que vous ne prenez de la loi que la lettre et que vous en méconnaissez l'esprit. Or *la lettre tue*, a dit l'Apôtre, *mais l'esprit vivifie;* ce qui n'est pas moins vrai de la loi humaine que de la loi divine. L'une et l'autre réclament des interprètes qui, sachant s'élever jusqu'à la pensée du législateur lui-même, ne lui prêtent que des vues et des intentions dignes de lui.

« En fait, dit M. Duverger, l'oppression prétendue n'est pas possible.

« Je suppose d'abord que la femme répond à la demande ou à la sommation du mari de la suivre au domicile conjugal, qu'elle s'y refuse et qu'elle s'y refusera tant que le mariage religieux n'aura pas été célébré.

« Le mari s'adresse à la justice, il allègue que le lien du mariage est formé et que, par suite, l'article 214 du Code Napoléon oblige sa femme d'habiter avec lui.

« Mais la femme objecte que son mari lui doit protection,

article 213, et que l'article 214 ne permet au mari d'exiger de sa femme qu'elle le suive au domicile conjugal qu'autant qu'il remplit lui-même ses obligations conjugales[1].

« La femme dira :

Si le ciel t'a fait roi, c'est pour me protéger.

« Protéger, ce n'est pas seulement mettre à l'abri des coups et des injures, c'est aussi faire respeter la dignité et la liberté.

« Vous ne me protégez pas, vous m'opprimez... quand vous méconnaissez chez moi le premier de tous les droits, celui d'honorer Dieu.

« Me recevoir au domicile conjugal, me fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie... comme vous y oblige l'article 214, ce n'est pas seulement me loger, me vêtir, me nourrir selon vos facultés et votre état; c'est aussi, et principalement, me faire une existence que je puisse accepter sans sacrifier mon honneur. »

La femme, ajoute M. Duverger, aura pour elle la jurisprudence; et il cite un arrêt de la Cour de cassation ainsi motivé : « Attendu que si l'article 214 du Code Napoléon impose à la femme l'obligation d'habiter avec son mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider, cette obligation est subordonnée à la condition que celui-ci lui fournira tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, selon ses facultés et son état; attendu que par ces dernières expressions le législateur n'a pas borné sa sollicitude aux besoins matériels de la vie, *mais qu'il a entendu protéger également la dignité et la sécurité de la femme*... rejette. » Dans l'espèce, le domicile du mari étant le même que celui de ses père et mère, la femme y était en butte à des contrariétés qui lui rendaient la vie commune intolérable; et la Cour suprême approuve l'arrêt de la Cour de Dijon, déclarant qu'il n'y a rien d'injurieux pour le mari dans le refus de cohabitation que sa femme lui oppose.

[1] Il importe que le lecteur ait sous les yeux le texte même de la loi :

213. Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

214. La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider : le mari est obligé de la recevoir, et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état.

(Arrêt de la Cour de Dijon du 4 janvier 1860. — Req. rej., 20 nov. 1860 (Appert). — Devill. et Car., 1861, I, 965.)

M. Duranton décide que « la femme ne sera point tenue de résider dans une maison où ses regards seraient blessés par des actions qui outragent la morale; » qu'elle pourra, sans faire prononcer la séparation, opposer à la demande de réintégrer le domicile conjugal une fin de non-recevoir dont les juges apprécieront le mérite suivant les circonstances. (T. II, n° 437.) M. Demolombe dit à son tour : « Le mari ne peut exercer le droit qui lui appartient de rappeler sa femme près de lui que sous la condition de remplir le devoir corrélatif que la loi lui impose de la recevoir selon ses facultés et son état; » et l'éminent professeur, non moins préoccupé de la dignité de la femme que de son bien-être matériel, ajoute que le mari devrait être déclaré, quant à présent, non recevable, « lors même qu'il aurait une demeure extérieurement convenable, s'il s'y passait des choses qu'une femme qui se respecte ne puisse pas supporter; comme si, par exemple, le mari se livrait à quelque profession honteuse... » (T. IV, n° 95.)

M. Dalloz reproduit la même doctrine (*Répertoire*, v° *Mariage*, n° 749), et il cite à l'appui un jugement du tribunal de Senlis du 7 octobre 1815, « d'après lequel l'habitation dans laquelle la femme a été victime d'un attentat commis sur sa personne par son beau-père, et à la suite duquel sa vie a été en danger, ne peut être considérée comme domicile convenable, dans le sens de l'article 214 du Code civil, encore bien que l'auteur de l'attentat soit décédé, si d'ailleurs il est reconnu que cette habitation, devant rappeler à chaque instant des souvenirs qu'il est dans l'intérêt des deux parties d'effacer autant que possible, pouvait réveiller des impressions nuisibles à la santé de la femme; aff. de Pontalba. » M. Troplong approuve cette décision. (*Commentaire du titre du contrat de mariage*, t. I, n° 58 et note 4.)

Mais on objectera peut-être la doctrine de MM. Aubry et Rau? Ces éminents professeurs enseignent que « le juge ne peut, sous aucun prétexte, dispenser la femme non séparée de corps du devoir d'habiter avec son mari; qu'il peut seulement, tout en la condamnant à l'accomplissement de ce devoir, ordonner, s'il y a lieu, qu'elle n'y sera contrainte que

lorsqu'on lui offrira un logement convenable à sa position. »

« — Pour moi, répond M. Duverger, ces derniers mots, *un logement convenable à sa position*, ne sauraient signifier : le seul cas où le juge puisse dispenser la femme, non séparée de corps, de suivre son mari au domicile conjugal, est celui où le logement du mari n'est pas matériellement en rapport avec la position des époux. Quoi! la loi aurait permis au juge d'écouter la femme qui ne veut pas être mal logée, et lui aurait défendu d'écouter celle qui ne veut pas être déshonorée! Jamais cette interprétation ne prévaudrait devant la justice française.

« — Mais ce n'est pas imposer le déshonneur à la femme que de la forcer à cohabiter après le mariage civil, avant le mariage religieux! Vous n'avez pas le droit, tant que la loi ne subordonnera pas la formation du lien à la bénédiction nuptiale, de juger au point de vue religieux la question d'honneur et de dignité.

« — J'espère démontrer, répond encore M. Duverger, que la loi a entendu sauvegarder les droits religieux de la femme. En attendant, j'ai du moins le droit de juger la question d'honneur et de dignité d'après l'opinion des honnêtes gens, d'après ce que la loi appelle les *bonnes mœurs* dans les articles 6, 1133, 1172 du Code Napoléon. » Dans nos mœurs, tout imprégnées de respect pour la religion, une femme satisfait à l'opinion non moins qu'à sa conscience lorsqu'elle refuse de reconnaître pour légitime et honnête l'union que les bénédictions de l'Église n'ont pas consacrée.

L'article 214, fait encore observer le savant professeur, autorise la femme à refuser de suivre son mari dans une habitation qui ne serait pas en rapport avec la position des époux. La femme n'est pas obligée de sacrifier, sur ce point, ses convenances particulières à la bizarrerie ou à l'avarice de son mari. Partant de là, M. Duverger s'adresse en ces termes à son honorable collègue : « Vous accusez la loi d'avoir permis « l'oppression » du conjoint trompé dont les convictions religieuses s'opposent à la cohabitation avant la bénédiction nuptiale. De deux choses l'une : ou vous oubliez que l'article 214 protége la liberté de la femme, ou vous pensez que cette disposition défend, il est vrai, d'opprimer la femme en logeant

dans une mansarde celle qui peut et qui veut habiter un hôtel, mais qu'elle permet d'opprimer la femme qui ne veut pas renoncer à ses convictions religieuses! Telle ne peut être la loi française. Elle n'est pas faite contre le droit; ce qui serait si quelqu'un de ceux qu'elle régit, homme, femme ou enfant, pouvait être déshonoré ou opprimé en vertu de ses dispositions. »

M. Duverger ajoute ici une réflexion à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir. Nous craignons fort toutefois que quelques-uns de ses collègues, à cheval sur la légalité, ne trouvent que c'est beaucoup forcer le sens de l'article 214, dont les termes, invoqués par lui, s'appliquent exclusivement à la femme. « Il va de soi, dit-il, que la dignité et la liberté doivent être protégées chez l'homme comme chez la femme. Le mari pourrait donc refuser de recevoir la femme qui ne voudrait plus demander à l'Église la consécration du mariage. Qu'on pardonne aux exigences de la logique l'hypothèse d'une femme infidèle à sa religion. »

Enfin il se croit autorisé à conclure avec M. Coin-Delisle : « Tous les magistrats, tous sans exception, en obéissant à leur conscience judiciaire, protégeront la femme, empêcheront le rapt prétendu légal et permettront à la femme de résider chez ses parents jusqu'à ce que cette fougue tyrannique s'évanouisse par la réflexion. »

A tout cela, que répond M. Batbie? — Peu de chose en vérité. Il réclame des textes précis et formels où les droits de la femme, en pareil cas, soient expressément garantis. « Montrez-moi, dit-il, une disposition qui tienne un compte quelconque de la célébration religieuse. »

Nous trouvons avec M. Duverger que c'est être étrangement esclave de la lettre. Quoi! au lieu de protéger sa femme, comme c'est son devoir, le mari lui fait subir ce que vous regardez vous-même comme une cruelle oppression, et parce que la loi n'a pas énoncé ce cas en particulier, non-seulement vous fermez l'oreille aux réclamations de la victime, mais vous vous rangez du côté du persécuteur et vous lui prêtez main-forte! Voilà des scrupules que je ne comprends pas et qui rendent odieux et absurde le rôle du magistrat, obligé de prononcer contre sa raison et sa conscience. « Montrez-moi, dit à

son tour M. Duverger, une disposition qui autorise la femme à remplir ses devoirs religieux malgré la défense formelle que lui en a faite son mari; citez un texte qui donne à la femme malade, mourante peut-être, le droit de recevoir dans la maison conjugale, malgré son mari, le prêtre qui lui apporte les sacrements! Vous ne trouverez pas dans le Code d'autres textes applicables que les articles 213 et 214. Et cependant s'il se rencontrait un mari capable d'interdire l'entrée de sa maison au ministre de la religion appelé par sa femme mourante, vous-même, mon cher collègue, juge des référés, vous ordonneriez sur minute, je ne puis le mettre en doute, d'introduire le prêtre auprès de la femme malgré le mari. »

Et là-dessus il s'élève avec chaleur contre cette manie de demander des textes et toujours des textes pour reconnaître les droits les plus évidents, les plus profondément empreints dans la conscience, les droits qui font partie de l'esprit de la loi si elle est juste, si elle est, comme elle doit l'être, l'expression du droit naturel. Il rappelle ces grands principes proclamés par Portalis lui-même devant le Corps législatif, au moment où il proposait à son examen et à sa sanction le projet du Code Napoléon : « — Que l'office de la loi est de fixer, par de grandes vues, les maximes générales du droit, d'établir des principes féconds en conséquences... que c'est au magistrat et au jurisconsulte, pénétrés de l'esprit général des lois, à en diriger l'application; — que de là, chez toutes les nations policées, on voit toujours se former, à côté du sanctuaire des lois et sous la surveillance du législateur, un dépôt de maximes, de décisions et de doctrines qui s'épure journellement par la pratique et par le choc des débats judiciaires, qui s'accroît sans cesse de toutes les connaissances acquises, et qui a constamment été regardé comme le vrai supplément de la législation. »

En ceci, Portalis voyait juste, beaucoup plus juste que Napoléon qui, comme nous l'avons dit en commençant cette étude, prétendait tout renfermer dans la lettre de son Code et rendre désormais inutile tout autre « supplément de législation. » Il n'a malheureusement que trop réussi, par sa rigoureuse codification, à supprimer cette grande et libérale jurisprudence qui s'inspire non-seulement de la loi écrite, mais

encore des données du droit éternel, de ce que les anciens appelaient : *lex insita, non scripta.* Que de fois, pour justifier de véritables iniquités soi-disant légales, n'avons-nous pas entendu invoquer ce triste adage : *Dura lex, sed lex.* Si la loi est juste, d'accord; qu'elle soit d'un difficile et dur accomplissement, ce n'est pas une raison pour l'abandonner. Mais si elle est injuste, laissez-moi la rejeter, car le bon sens ne proclame pas moins haut cette autre maxime trop oubliée de nos jours : *Lex injusta non est lex.* Non, une loi injuste n'est pas une loi, pas plus qu'un usurpateur n'est un prince légitime; et dans le cas nullement chimérique, hélas! où la loi écrite est en opposition formelle et flagrante avec la loi divine, malheur au magistrat qui, par d'inconcevables scrupules, balancerait entre l'une et l'autre! L'ancienne magistrature française savait cela, parce qu'elle était chrétienne, et ces généreuses convictions lui étaient une garantie d'indépendance que l'ingénieux mécanisme des institutions modernes n'a pas remplacée. Jamais les Molé, les Séguier et les Lamoignon n'auraient eu de certaines complaisances dont sont capables, de nos jours, des hommes pleins d'honneur et de droiture en tout ce qui tient à la vie privée, mais peu accoutumés à prendre avant tout conseil de leur conscience dans l'exercice de leur noble profession. Ce n'est pas à ces grands magistrats, l'une des plus pures gloires du XVII[e] siècle, que l'on eût persuadé qu'il faut prêter main-forte à un acte d'inqualifiable oppression, parce que la loi le veut ainsi, ou que du moins elle est muette et n'a pas un mot dont on puisse se prévaloir pour venir en aide à l'opprimé.

M. Duverger est donc dans le vrai, nous n'en doutons pas, et il fait œuvre utile et méritoire en réagissant de toutes ses forces contre ce formalisme étroit qui a trop longtemps dominé dans l'interprétation du Code et qui, grâce à Dieu, disparaît de jour en jour, moins peut-être par un véritable retour aux immuables et souveraines maximes du droit, que par une sorte de nécessité et par le besoin universellement senti de mettre la loi plus en harmonie avec les mœurs et la conscience publique.

S'il faut absolument des textes, l'éminent professeur le prouve encore, nous n'en manquons pas. Nous avons le Con-

cordat, promulgué comme loi de l'État en 1802, l'année même qui a précédé la promulgation du Code civil, et Portalis a été le rapporteur convaincu et en grande partie l'auteur de l'une et l'autre loi. « Il est impossible d'admettre entre ces deux lois une contrariété de vues manifeste. Or, il est certain d'une part, que le Concordat a été fait pour assurer aux Français la jouissance des biens spirituels, et, d'autre part, que parmi ces biens spirituels figurait le sacrement de mariage. Dès lors, est-il admissible que le Code civil ait entendu, à la même époque, permettre au mari de priver la femme d'un bien religieux tel que la bénédiction nuptiale? On arriverait à des conséquences qui feraient reculer les partisans les plus fanatiques de l'autorité maritale. »

Ce n'est pas tout. Après avoir invoqué la protection des articles 212 et 213 du Code Napoléon, la femme pourrait encore, selon les circonstances, trouver subsidiairement un second moyen légal de défense, en réclamant la séparation de corps pour injure grave. Telle est, au témoignage de M. Duverger, la doctrine la plus générale, enseignée, notamment, par M. Demolombe et consacrée par l'arrêt déjà mentionné de la Cour d'Angers. Mais elle est vivement combattue par M. Batbie qui la repousse en ces termes : « J'admire le tour de force par lequel la jurisprudence de la Cour d'Angers et l'éminent jurisconsulte de Caen ont trouvé là un cas de séparation pour *injure grave*. A moins que les termes aient perdu leur sens naturel, je ne vois rien d'injurieux dans ce refus si le conjoint qui refuse ne l'a pas accompagné de faits propres à lui donner ce caractère; or ce refus pourrait être fait de la manière la plus respectueuse. Supposons que le mari dise en refusant : « J'avais trop présumé de mes forces, et le désir d'être « uni à vous m'avait décidé à passer sur toutes les exigences « de la religion; mais aujourd'hui j'ai réfléchi, et il m'est im« possible de participer à une cérémonie que mon incrédulité « profanerait. » Comment voir une injure grave dans un refus qui serait motivé en ces termes? »

« — L'injure, répond M. Duverger, peut se cacher sous des mots respectueux, l'ironie peut s'envelopper sous une phrase polie. Le juge ne s'arrêtera pas à la forme du refus, il en pénétrera le fond, c'est-à-dire l'intention. *Sermo rei*,

non res sermoni subjicitur. Il est d'ailleurs de doctrine certaine et de jurisprudence constante que l'injure *réelle*, celle qui résulte de faits constituant une marque de mépris, n'est pas moins que l'injure verbale une cause de séparation. »

— Mais le mari n'a pas voulu outrager la femme, et en manquant à la promesse qu'il a faite de recevoir la bénédiction nuptiale, il obéit à un scrupule tardif, mais sincère.

— Dans cette hypothèse, répond M. Duverger, si le mari n'emploie ni l'obsession ni la persécution pour triompher de la résistance de la femme, j'en tombe d'accord avec M. Batbie, la séparation ne peut être prononcée pour injure grave. Singulière situation ! Deux époux pourront donc vivre indéfiniment éloignés l'un de l'autre, sans que l'un ni l'autre soit fondé à faire prononcer la séparation ! Mais nous sommes là un peu dans le domaine de l'invraisemblable. Rarement le refus de la bénédiction nuptiale tient à des scrupules sincères ; il est plutôt inspiré par un système de tyrannie qui, portant le mari à des voies de fait, fournira au juge un motif légitime de prononcer la séparation de corps.

Voilà tout le fond et la substance de cette discussion entre les deux professeurs de la Faculté de Paris. Nous nous sommes borné jusqu'ici au rôle de rapporteur ; maintenant nous ajouterons que l'argumentation de M. Duverger nous semble irréfutable, et nous pensons que la plupart de nos lecteurs, rien que sur cet exposé sommaire, n'hésiteront pas à lui adjuger gain de cause.

L'arrêt de la Cour impériale d'Angers vient d'ailleurs à l'appui de sa doctrine sur l'un et l'autre chef, et sur les droits garantis à la femme par les articles 212 et 214 du Code Napoléon, et sur la qualification d'*injure grave* appliquée à la conduite du mari qui exige tyranniquement de celle dont il veut faire sa compagne le sacrifice absolu des plus légitimes scrupules de sa conscience. Le fait sur lequel a prononcé la Cour d'Angers est une preuve assez palpable de l'imperfection de la loi et mérite une place à part dans nos fastes judiciaires. Deux époux se sont mariés en 1813 devant l'officier civil. Il n'a pas été procédé à la célébration religieuse, et ils ont vécu séparés de fait et complétement étrangers l'un à l'autre. En 1858, — quarante-cinq ans après ! — la femme, devenue infirme et

pauvre, veut se réunir à son mari et lui fait sommation de la recevoir au domicile conjugal, après toutefois que leur union aura été consacrée par la religion. Le mari déclare consentir à recevoir sa femme; mais il se refuse à la célébration religieuse du mariage qui, dit-il, à l'âge où ils sont arrivés, serait sans but et constituerait une profanation. De son côté, la femme, regardant comme un état honteux la cohabitation sans bénédiction nuptiale, forme contre le mari une demande en séparation de corps pour injure grave. Cette demande est rejetée par le tribunal de Mayenne. Mais la Cour d'Angers, statuant en appel sur ce jugement, le réforme et prononce la séparation[1].

[1] Quelques-uns des *considérants* de cet arrêt sont remarquables :

« Considérant qu'à l'audience de la Cour, en présence de L..., il a été hautement déclaré en son nom qu'il se refusait formellement et se refuserait toujours à la célébration du mariage religieux réclamé par sa femme; considérant que, par de telles prétentions, L... méconnaît les obligations et devoirs que lui impose l'article 214 du Code Napoléon; *qu'il refuse, en y mettant des conditions inadmissibles, de recevoir sa femme au domicile conjugal*, et porte en même temps atteinte à sa dignité de femme et à sa liberté de conscience; que c'est la placer entre la misère, résultat d'un abandon qui n'a duré que trop longtemps, *et l'acceptation d'une position pire encore, la cohabitation sans mariage religieux, que repoussent sa conscience et le sentiment de ses devoirs comme femme attachée à sa religion...*

« Considérant que le refus persistant de L..., *cette alternative à la fois outrageante et inacceptable* (de demeurer séparés de fait ou de se réunir sans qu'il y ait eu bénédiction nuptiale), *constituent une injure grave de nature à entraîner la séparation*; qu'on ne saurait admettre avec les premiers juges que la prétention de la dame L... est tardive; que les droits et les devoirs du mariage sont imprescriptibles, et qu'il n'est jamais trop tard pour demander et obtenir la réparation d'un tort ou d'une faute qui y porterait atteinte;

« Considérant encore qu'il est impossible d'accueillir, comme l'ont fait les premiers juges, les appréciations de L..., quant au mariage religieux demandé par sa femme et qu'il refuse parce qu'il le considère désormais comme sans but et comme une profanation; que l'on doit voir, au contraire, dans l'expression de pareils sentiments, un outrage de plus et une aggravation de l'injure, puisque la loi civile admet et que l'Église consacre le mariage, quelque avancé que soit l'âge des contractants; que loin de constituer une profanation, de telles unions, qui font cesser des situations irrégulières, sont plutôt un hommage rendu à la morale, et pour la foi religieuse une juste réparation. » (Devill. et Car., 1859, 2, 77.)

Si ces considérants sont d'un grand poids lorsque, comme dans l'espèce, la femme est demanderesse, on conçoit qu'ils valent *à fortiori* lorsqu'elle est défenderesse et qu'il s'agit de la protéger contre les prétentions tyranniques de l'homme qui, ayant surpris son consentement, veut la soumettre à la plus odieuse contrainte.

Dans un cas semblable le tribunal de Trèves avait reconnu : « que, d'après l'opinion prédominante dans les classes ouvrières de la province rhénane, c'est réellement commettre une injure grave contre l'épouse que de refuser de faire consacrer le mariage par l'autorité ecclésiastique, parce que ce refus appelle sur la femme le mépris public[1]... »

Ainsi, le tribunal de Trèves n'aurait pas vu dans ce fait une *injure grave* si les époux n'eussent pas appartenu à la classe ouvrière. Singulière justice qui dépend du rang et de la condition sociale ! La foi étant moins vive dans les hautes régions, et sans doute les mariages mixtes plus fréquents, il sera facile d'y braver l'opinion, quel que soit d'ailleurs l'outrage infligé à la morale.

A la jurisprudence de la Cour d'Angers, inspirée par les meilleurs sentiments, et à celle un peu moins favorable du tribunal de Trèves, on pourra d'ailleurs opposer un arrêt de la Cour de Montpellier qui a renvoyé de la demande un mari que sa femme poursuivait afin de le faire condamner à lui payer une pension alimentaire, tant qu'il se refuserait à la cérémonie religieuse. « Le mariage, dit cette Cour, est, en droit, *un pur contrat civil*, lequel existe complétement dès que la célébration devant l'officier de l'état civil a eu lieu ; les parties peuvent ensuite faire célébrer leur mariage religieusement, selon tel rit religieux et devant tel ministre du culte que bon leur semble, mais cette célébration religieuse a lieu tout à fait en dehors de la loi civile qui ne s'en est point occupée et qui n'accorde point d'action aux parties pour se contraindre réciproquement à y procéder[2]... »

« L'arrêt de la Cour de Montpellier, observe M. Duverger, ne fera pas jurisprudence. » Nous le souhaitons comme lui ; qui pourrait toutefois nous le garantir? Que le vent de l'opinion vienne à tourner, on verra d'étranges revirements dans la jurisprudence, particulièrement en cette matière. Sommes-nous même bien sûrs, à l'heure qu'il est, de l'empressement des tribunaux à suivre l'exemple de la Cour d'Angers plutôt

[1] Jugement de... 1845. Devill. et Car., 1847, 2, 420.

[2] Arrêt du 4 mai 1847 (Roques). — Devill. et Car., 1847, 2, 448. Cf. Duverger, *Études de législation*, p. 13.

que celui de la Cour de Montpellier? Ne nous hâtons pas de dire que tout est pour le mieux.

Et puis, a-t-on réfléchi à la situation pénible, pour ne rien dire de plus, qui est faite à l'époux séparé, alors même qu'il obtiendrait des aliments, des compensations pécuniaires? Condamné pour la vie à l'isolement, jamais il ne goûtera les joies de la famille, auxquelles il aspirait; ce que le religieux, le prêtre s'impose volontairement et par choix, deviendra bon gré mal gré son partage. Plaise à Dieu qu'il fasse de nécessité vertu et garde intact jusqu'à la fin l'honneur d'un célibat auquel il n'était pas destiné! La loi qui le met à si rude épreuve, est-elle juste, est-elle suffisamment prévoyante? S'il s'en va demander à l'étranger la liberté que son pays lui refuse, ce n'est pas moi qui le blâmerai et qui chercherai à inquiéter sa conscience en opposant à un droit naturel et certain un fantôme de légalité.

II

La jurisprudence de la Cour d'Angers n'est donc, en fin de compte, qu'un palliatif. M. Duverger, qui lui apporte l'appui d'une érudition de bon aloi et d'une argumentation vive et pressante, en convient lui-même tout le premier, et il n'exagère pas à plaisir les services qu'elle peut rendre à la cause catholique en ce qui concerne l'institution du mariage; toutefois, contrairement à M. Batbie, dont il combat les tendances novatrices, il ne croit pas que notre législation appelle, ni que l'état des mœurs et de l'opinion comporte, à l'heure qu'il est, une réforme sérieuse et véritablement efficace[1].

« Quoi! dira-t-on, pas même la modeste réforme propo-

[1] Voici comment s'exprime le savant professeur : « En attendant que la solution du problème ait été trouvée, ne cessons de répéter que le Code civil n'autorise pas le mari à exiger la cohabitation avant la bénédiction nuptiale. Sans doute, le refus par les tribunaux des moyens de contrainte et le jugement de séparation de corps, s'il y a lieu de le prononcer, ne sont que des palliatifs. Ils ne mettent pas fin au malheur de l'époux religieux, puisqu'ils ne le dégagent pas des liens du mariage, mais ils empêchent « l'oppression, » et c'est l'essentiel. » (*Études de législation*, p. 42.)

sée par M. Batbie? Une réforme qui n'impose de contrainte personne et qui laisse entièrement facultatif l'usage du mariage religieux? En quoi, s'il vous plaît, porterait-elle atteinte à la liberté de conscience? S'engage qui veut; mais un engagement en si grave matière doit être pris au sérieux, et il est tout simple que la loi le rende obligatoire. Quel mal pourrait-il en résulter? Aucun, puisque la liberté de tous serait respectée et que l'oppression, dont l'un des époux est quelquefois victime, serait désormais impossible. »

Si spécieuse que soit cette argumentation, elle ne nous a pas convaincu, et, là encore, tout nous porte à donner raison à l'habile contradicteur de M. Batbie. Pour mettre le lecteur à même de se prononcer en connaissance de cause, nous allons résumer d'une manière très-sommaire toute cette partie de la discussion, non sans laisser plus d'une fois la parole à chacun des doctes professeurs.

« Je voudrais, » avait dit M. Batbie formulant pour la première fois son projet de réforme, « je voudrais que, devant l'officier de l'état civil, les conjoints déclarassent s'ils entendent célébrer leur mariage religieusement ou non. Si non, le mariage civil serait définitif; si oui, la loi ne reconnaîtrait le mariage qu'autant qu'on justifierait de la célébration religieuse. Ainsi se concilierait le droit individuel avec l'intérêt général, et satisfaction serait donnée à la liberté de conscience d'une manière pleine. Ainsi disparaîtrait une oppression qui ne sera, j'en conviens, que fort rare, mais qui est possible et qui serait assurément cruelle pour ceux qui auraient le malheur de se trouver dans l'exception[1]. »

On a prié M. Batbie de préciser mieux encore sa proposition; car, ainsi qu'on le lui a fait remarquer, pour qu'elle atteigne le but, il faut que l'officier de l'état civil interpelle les futurs époux sur leur intention relativement au mariage religieux. — L'auteur du projet de *Révision* reconnaît que cette interpellation est nécessaire, et voici comment il formule le nouvel article 75 du Code Napoléon :

« Le jour désigné par les parties après les délais des publications, l'officier de l'état civil, dans la maison commune, en présence de

[1] *Révision du Code Napoléon*, p. 8-10.

quatre témoins....... demandera aux futurs époux s'ils ont l'intention de célébrer leur mariage suivant les rites de leur religion et veulent subordonner la perfection du mariage à cette célébration. Leur réponse sera mentionnée dans l'acte de mariage [1]. »

« Ainsi, dit à son tour le collégue de M. Batbie, les futurs époux seront dans la nécessité de déclarer devant le magistrat s'ils ont ou s'ils n'ont pas de foi religieuse. L'obligation de faire cette profession publique peut-elle se concilier avec le principe de liberté de conscience dont mon savant collègue veut compléter la garantie? »

Pour notre compte, cette considération nous touche peu. Un mariage se célèbre généralement avec une assez grande publicité pour que les époux ne fassent pas mystère des conditions religieuses dans lesquelles il s'accomplit. Aucun catholique ne rougira de déclarer qu'il compte bien recevoir la bénédiction nuptiale, et, dans l'état actuel des mœurs, je doute que le plus timide des solidaires se trouvât véritablement gêné par l'interpellation de l'officier civil. L'acte de mariage énoncera donc, pour cette classe de personnes, la réponse des parties, qu'elles ne subordonnent pas la perfection du mariage à la bénédiction nuptiale.

« Ainsi, ajoute M. Duverger, le registre des mariages contiendra la preuve que lesdits époux n'appartiennent à aucune communion religieuse. Triste monument de famille! Les Français seront distingués, par les actes de l'état civil, en personnes professant un culte et personnes n'en professant pas! » C'est vrai; mais, la distinction existant de fait, ce n'est pas si grand mal qu'elle soit constatée par les registres et que chacun soit forcé d'avoir jusqu'au bout le courage de ses convictions. D'ailleurs, on pourrait adopter les sages mesures que l'habile critique suggère par manière d'amendement : « ajouter que les époux de la seconde catégorie pourront toujours déclarer devant l'officier de l'état civil qu'ils ont célébré le mariage religieux, et demander que mention de cette déclaration soit faite en marge de l'acte de mariage, etc. »

Un autre inconvénient bien autrement grave, c'est que cette

[1] Voyez Duverger, *Études de législation*, p. 110.

mesure fermerait pour ainsi dire la porte au repentir, ou du moins priverait de tout recours légal celui des époux qui, s'apercevant le premier de sa faute, voudrait la réparer et sortir à tout prix de cet état criminel : « Le mariage civil a été célébré comme définitif. Mais la femme est à peine sortie de la salle des mariages qu'elle est saisie de remords d'avoir abandonné sa religion. On conviendra que ce remords est moins suspect que le scrupule du mari dans l'hypothèse sur laquelle j'ai raisonné longtemps avec mon honorable collègue. Vainement, me semble-t-il, la femme demandera protection contre son mari qui refuse de l'accompagner à l'église, au temple ou à la synagogue, et qui la somme de le suivre au domicile conjugal. Les juges seront tenus de donner au mari les moyens de contrainte, lorsqu'il les réclamera en vertu de la convention expresse ou tacite qui aura précédé le mariage civil et que la loi aura ratifiée. Aujourd'hui du moins une pareille convention n'est pas reconnue par le Code, et dès lors ne saurait enlever au juge le pouvoir de protéger la femme dont le repentir lui paraît sincère. »

Mais ce n'est pas le seul embarras qui peut naître de ce « mariage en trois actes, » comme l'appelle spirituellement M. Duverger ; mariage célébré une première fois, mais d'une manière conditionnelle, devant l'officier de l'état civil, une seconde fois devant le ministre du culte, mais ne devenant définitif et n'obtenant tous ses effets que lorsque cette seconde célébration aura été déclarée et mentionnée sur les registres de l'état civil. On conçoit les complications sans nombre auxquelles donnera lieu un pareil système en cas d'événements imprévus, tels que la mort survenue dans l'intervalle des deux célébrations, l'abandon après la seconde et avant l'inscription au registre de l'état civil, etc. ; tout ceci est développé avec beaucoup de compétence dans les *Études de législation*, et nous ne saurions mieux faire que de renvoyer les lecteurs, qui voudront s'éclairer, à ce judicieux et savant écrit[1].

Enfin, difficulté plus grave encore, le mariage religieux a

[1] Voyez *Études de législation*, p. 117 et suiv.

été célébré et mention de cette célébration faite sur le registre de l'état civil, lorsqu'on vient à découvrir que ce prétendu mariage est nul aux yeux de l'Église, par suite d'un empêchement canonique; les époux devront-ils se contenter de la formalité accomplie, ou bien auront-ils quelque recours devant les tribunaux pour faire casser au civil un mariage revêtu de toutes les conditions légales qui le rendent définitif? M. Batbie a très-bien compris qu'alors le juge séculier devrait accepter les décisions d'une juridiction ecclésiastique, et que ce serait revenir à un régime totalement disparu depuis 89, chose impossible, a-t-il dû penser. En conséquence, il n'a point hésité à modifier comme il suit l'article 76 de son Code réformé :

« Si les parties ont déclaré subordonner la perfection du mariage à la célébration religieuse, l'acte de mariage ne sera parfait que par la mention de cette célébration en marge du registre. *Cette mention faite sur la réquisition des parties emportera renonciation à toute nullité fondée sur les usages et règlements en matière de célébration religieuse.* »

Renoncer à toute nullité fondée sur le droit canonique, en d'autres termes, se regarder comme valablement marié quoiqu'on sache bien qu'on ne l'est pas aux yeux de l'Église, voilà ce qu'on propose aux époux chrétiens pour mettre fin à leurs scrupules ! M. Duverger n'a pas de peine à démontrer que ce n'est point là donner « pleine satisfaction » à la conscience catholique, ainsi qu'on l'avait promis, et nous nous unissons à lui de grand cœur pour repousser tout projet de réforme qui, en modifiant une loi dont le vice est évident, ne nous offrirait que des garanties, je ne dis pas seulement insuffisantes, mais tout à fait illusoires.

Au reste, M. Batbie est encore moins bien inspiré dans une autre réforme par laquelle il voudrait compléter son projet de loi et dont je ne dirai qu'un mot en passant. On verra qu'il n'était vraiment pas obsédé par la pensée de donner en tout état de cause « pleine satisfaction » à la conscience catholique.

On sait que la loi de 1803, qui admettait le divorce, prononçait aussi la dissolution du mariage « par la condamnation devenue définitive de l'un des époux à une peine emportant mort civile. » (Art. 227.) La loi du 8 mai 1816 abolit pure-

ment et simplement le divorce. Grande perplexité parmi les légistes : le divorce étant aboli, le mariage était-il encore sujet à être dissous par suite de la mort civile? Si on s'en tenait à la lettre, il semblait que oui ; si on s'en référait à l'esprit de la loi nouvelle, à la pensée toute catholique à laquelle obéissait le législateur de 1816 en abolissant le divorce, évidemment il n'avait pu songer à conserver ce triste héritage de la révolution sous un autre nom et une autre forme, et il fallait mettre son silence, — en ce qui concerne la dissolution par la mort civile, — sur le compte d'un de ces oublis qui ne sont pas sans exemple dans l'histoire de la législation. D'ailleurs, aux termes mêmes de la loi, cette dissolution, résultant de la mort civile, ne devait atteindre le mariage que *dans ses effets civils.* (Art. 25.) « La mort civile, disait Delvincourt, ne dissout et ne peut dissoudre que le lien civil ; le lien religieux subsiste toujours, tellement que si l'époux innocent venait à se remarier civilement avant la mort naturelle de son premier époux, ce ne serait point un mariage qu'il contracterait, dans le for intérieur, mais un adultère caractérisé qu'il commettrait. »

Mais, grâce à Dieu, la mort civile n'existe plus, et l'on a bien fait, selon nous, de bannir de nos codes cette rigoureuse fiction, terrible instrument de vengeances politiques dont nos révolutions ont tant abusé. Toute ambiguïté avait donc disparu, et désormais il ne pouvait plus être question de cette odieuse anomalie qui faisait tache dans l'ancien Code. Il semblait qu'on dût grandement s'en féliciter ; M. Batbie le regrette, à ce qu'il paraît. Voici le singulier *amendement* qu'il voudrait introduire dans la loi du 31 mai 1854 : « Certes, dit-il, c'était une loi barbare que celle qui dissolvait le mariage du mort civilement, séparait les époux qui voulaient rester unis, condamnait à la bâtardise les enfants nés de cette admirable fidélité dans l'infortune, en un mot défendait à l'époux du condamné de croire à l'innocence de son conjoint. Mais la loi nouvelle (la loi du 31 mai 1854) a aussi son genre de cruauté : elle force à rester unis des conjoints dont l'un est flétri et inspire de l'horreur à l'autre. Le conjoint ne peut que demander la séparation de corps, et, s'il est jeune, sa vie ne sera qu'un long célibat. Au lieu de dissoudre le mariage, comme

le faisait le Code Napoléon (art. 227, C. N.), au lieu de le maintenir absolument, comme le fait la loi nouvelle, il aurait été juste de permettre au conjoint du condamné de demander la dissolution du mariage, et de la faire prononcer en justice. En lui permettant de choisir entre la fidélité au condamné qu'il croit innocent, et la dissolution du mariage, lorsqu'il le juge coupable, la loi aurait pris une juste mesure entre deux extrêmes[1]. »

J'ai regret de le dire, voilà une pensée qui n'est point chrétienne. Non, jamais la fidélité conjugale n'est conditionnelle et facultative; l'amour qu'on s'est juré au pied de l'autel est assez généreux et assez fort pour se tourner au moins en miséricorde et ne point abandonner un coupable dont le repentir est toujours possible. De plus, M. Batbie a beau s'en défendre, ce serait rétablir le divorce et porter une première atteinte à l'indissolubilité du lien. A quelle inspiration peut-il obéir en proposant à la fois deux réformes si disparates, l'une destinée à donner quelque sécurité à la conscience catholique, l'autre bien faite pour l'alarmer et mettant sous la sanction des lois ce qui la blesse au vif?

Que répondrait M. Batbie au condamné contre lequel aurait été prononcée la dissolution, lorsqu'il se plaindrait des tristes conséquences de la réforme en question et tiendrait ce langage que lui prête M. Duverger : « Mon mariage, dirait-il, n'avait été définitivement contracté, du consentement de la loi, que devant l'autel; donc, aux yeux mêmes de la loi, mon mariage avait été élevé à la dignité de sacrement; le lien formé par le sacrement est indissoluble, donc la loi qui avait reconnu ce lien ne pouvait en autoriser la rupture, sans retirer d'une main ce qu'elle avait concédé de l'autre, sans violer un droit acquis, sans manquer à la justice[2]. »

[1] *Révision du Code Napoléon*, p. 10.
[2] *Études de législation*, p. 44.

III

Évidemment ce n'est point par de telles réformes, les unes vaines et impuissantes, les autres contraires aux bonnes mœurs et aux lois de l'Église, que l'on pourra réparer les erreurs du passé et porter remède aux maux dont nous souffrons. La sainteté, l'inviolabilité du mariage chrétien réclame du législateur tout autre chose.

Tant que l'Église n'aura pas recouvré le pouvoir de prononcer, du moins en ce qui concerne les catholiques, sur la validité et l'existence même du lien conjugal; tant qu'un mariage pourra être à la fois valable en droit civil et nul en droit ecclésiastique, et réciproquement; tant qu'on s'obstinera à séparer, devant la loi et les tribunaux, le contrat du sacrement, à traiter le contrat comme une chose à part dépendante de l'autorité civile et où l'Église et ses ministres n'ont rien à voir, cette redoutable question n'aura pas fait un pas et nous continuerons à subir en gémissant les tristes conséquences d'une législation dont les vices sont aujourd'hui manifestes et généralement reconnus par les esprits droits.

Reviendra-t-on au régime d'avant 89? Dans l'état actuel de l'opinion, cela n'est guère probable; je me hâte d'ajouter que cela n'est point à désirer. Trop de causes de conflit existaient entre les deux juridictions rivales, et les empiétements successifs du pouvoir civil préparaient de loin et devaient amener le système qui a triomphé en 89.

M. Duverger cite un document qui caractérise assez bien cette époque de transition et nous montre la question vivement engagée dès le règne de Louis XIV. En 1712, le parlement de Besançon ne sachant comment résoudre les difficultés qui se sont élevées, relativement au mariage, entre les officialités et les juges royaux, le premier président en réfère au chancelier de Pontchartrain, qui lui répond par un exposé de principes où nous lisons ce qui suit : « La distinction expliquée dans vótre mémoire entre le pouvoir de prononcer *sur le lien du mariage*, que vous prétendez être réservé au juge d'Église, et le droit de connaître des effets civils, auquel le Parlement semble se réduire, ne doit pas être admise dans

un tribunal instruit des véritables opinions par lesquelles les limites des deux puissances doivent être fixées. Comme le mariage est en même temps *un contrat civil et un sacrement*, il est également soumis aux deux puissances, *même par rapport à la validité du lien*. Le contrat dépend absolument de la puissance séculière, le sacrement dépend uniquement de la puissance ecclésiastique. Et comme il n'y a pas de mariage valable parmi nous s'il n'est pas élevé à la dignité de sacrement, et que réciproquement il n'y a pas de sacrement où il n'y a pas de contrat et de consentement légitime, il est évident que l'Église et l'État exercent également leur autorité sur le mariage considéré en même temps comme contrat et comme sacrement[1]. »

Que le mariage soit soumis aux deux puissances, *même par rapport à la validité du lien*, et que le contrat *dépende absolument de la puissance séculière*, c'est ce que l'Église a toujours nié. Cette doctrine est incompatible avec son indépendance, avec le pouvoir qui lui appartient sur le sacrement de mariage, sacrement inséparable du contrat, même en supposant que l'un et l'autre ne sont pas, suivant l'opinion la plus reçue, une seule et même chose. Qui juge de la valeur du contrat, juge aussi de la valeur du sacrement ; sur ce terrain commun les deux juridictions se rencontrent. Donc, à prendre au pied de la lettre la doctrine de Pontchartrain, il y aura nécessairement conflit entre les deux puissances, et, si ni l'une ni l'autre ne se désiste, rupture. C'est en effet ce qui advint. Le conflit dura autant que le XVIII[e] siècle, la rupture fut le propre de la Révolution. Jusque-là, tout en évoquant à lui les causes matrimoniales, sous prétexte de juger la question de fait, sur laquelle il se disait compétent, l'État partait des mêmes principes et appliquait les mêmes règles que l'Église, dont il reconnaissait l'autorité législative. Mais, on le conçoit, cette subordination telle quelle n'était plus le fait des hommes de 89, et rejetant toute alliance, toute entente avec l'Église, ils résolurent de *séculariser* le mariage, c'est-à-dire de le réduire aux termes d'un contrat purement civil. Voilà l'idée qui a prévalu pendant toute la période révo

[1] Voyez *Études de législation*, p. 37.

lutionnaire et dont nous voyons les effets. Y a-t-il cependant, en matière de mariage, un droit naturel et primordial auquel la loi elle-même doit se conformer? Ils ne songèrent pas à s'en enquérir. Disciples de Rousseau, bon nombre d'entre eux faisaient dériver tout droit social et privé d'un contrat arbitraire, sans autre base que la volonté humaine maîtresse absolue de ses actes. La souveraineté des assemblées pouvait donc s'exercer en toute liberté sur le mariage comme sur tout le reste; rien ne s'opposait à ce qu'on changeât toutes les dispositions qui régissaient ce contrat d'après l'ancien droit canonique et civil. On n'y manqua pas dès les premiers jours de la Révolution, et l'Assemblée constituante, après avoir dépouillé le mariage de son caractère sacré, n'hésita point à le définir ainsi : « Le mariage est un contrat dissoluble par le divorce. »

Il restait donc peu à faire à l'Assemblée législative, à la Convention elle-même. On sait jusqu'où elles poussèrent les conséquences du droit nouveau et dans quelles abjections, renouvelées du paganisme, elles précipitèrent les mœurs de notre fière et généreuse nation.

Je n'invente pas cette rigoureuse logique; elle est dans les faits, elle est dans la pensée et dans l'esprit du temps. Veut-on s'en convaincre? Qu'on lise, par exemple, le rapport présenté par Léonard Robin à l'Assemblée législative, le 7 septembre 1792. Voici comment il débute : « Votre amour pour la liberté vous faisait depuis longtemps désirer de l'introduire dans vos familles, et vous avez décrété que le divorce aura lieu en France. La déclaration des droits et l'article de la Constitution qui veut que le mariage ne soit regardé par la loi que comme un contrat civil, vous ont paru avoir consacré le principe, et le décret n'en est que la déclaration..... Le comité a cru devoir accorder ou conserver la plus grande latitude à la faculté du divorce, à cause de la nature du contrat de mariage, *qui a pour base principale le consentement des époux*, et parce que la liberté individuelle ne peut jamais être aliénée d'une manière indissoluble par aucune convention[1]. »

Ainsi, tout reposera sur des conventions humaines! Ils

[1] Voir le *Moniteur* du 8 septembre 1792.

n'ont pas compris, ces entreprenants et hardis novateurs, que les premières assises de l'ordre social ne sont pas cimentées de main d'homme et qu'il n'est pas permis d'y toucher. De là les ruines épouvantables que nous avons vues. Qui sait, hélas ! quand l'édifice imprudemment sapé par la base aura retrouvé, avec ses immuables et divins fondements, la solidité dont il jouissait alors que nos pères se glorifiaient d'être avant tout et à tout prix catholiques ?

Mais, dira-t-on peut-être, qui empêche de prendre pour règle le droit naturel ? Est-ce qu'il ne fixe pas les devoirs réciproques des époux et ne va pas même jusqu'à proclamer l'indissolubilité du lien conjugal ?

A la bonne heure ! mais faites, si vous le pouvez, que le droit naturel s'applique, d'une manière invariable, dans tous les temps et dans tous les lieux. Faites que le *libellus repudii*, accordé aux juifs par Moïse, ne paraisse à personne une raison suffisante pour autoriser le divorce. Faites que la loi positive soit aux yeux de tous, des philosophes comme du peuple, l'interprète infaillible et irrécusable du droit naturel. Quelle sanction assez puissante le législateur pourra-t-il donner à sa loi pour la faire passer dans les mœurs et l'imposer même à la conscience ? N'aura-t-il pas toujours l'air d'entreprendre sur la liberté d'autrui et de se mêler — qu'on me passe le mot — de ce qui ne le regarde pas ?

Aussi, dès le commencement de cette fatale rupture, on put prévoir vers quels abîmes on entraînait la nation en lui faisant secouer le joug salutaire de l'Église et en sécularisant le contrat qui donne naissance à la famille. Un partisan déclaré de la constitution civile du clergé, l'abbé Fauchet, plus tard évêque du Calvados, eut le mérite de le comprendre dès ce temps-là et de le dire avec franchise : « On continue d'objecter : l'autorité des gouvernements sur les contrats, sur la justice distributive et commutative, sur les mariages et sur tous les autres actes qui ont rapport aux sacrements, que deviendra-t-elle ? Ce qu'elle doit être, une autorité exécutrice. Les lois civiles ne peuvent jamais créer la morale, elles doivent la suivre et l'enjoindre. Vous avez pour la première de vos lois, qui est la base de toutes les autres, une religion. Grâce au ciel, cette religion est la vraie, la seule par-

faite... Il faut que toute votre législation s'y conforme ; sinon vous êtes en contradiction avec vous-mêmes, et votre gouvernement reste dans le chaos où il a toujours été, par le défaut de concordance entre les lois de Dieu et les lois des hommes... Il faut donc laisser là tous les barbouillages que certains théologiens et jurisconsultes de France et d'Allemagne ont écrits sur le mariage, par exemple, comme sacrement et dans ses rapports moraux. Il n'appartient qu'à l'Église de décider cette doctrine. Ce qu'elle en a fixé au concile de Trente est au-dessus de toute atteinte des trônes et lie souverainement les consciences. Il y a sacrement où l'Église dit qu'il y a sacrement ; il y a de bonnes mœurs où l'Église catholique dit qu'il y a de bonnes mœurs. Toutes les puissances temporelles ensemble ne pourraient pas changer un iota à la vérité de ces principes[1]. »

Vers le même temps, un philosophe chrétien, non catholique toutefois, l'illustre Deluc, émettait ces graves pensées qui n'ont rien perdu de leur valeur : « J'ai frémi chaque fois que j'ai entendu discuter philosophiquement l'article du mariage. Que de manières de voir ! que de systèmes ! que de passions en jeu ! Combien l'objet ne paraît-il pas différent au même individu, suivant les positions où il se trouve ? La législation civile y pourvoirait, me dira-t-on ? Quand ? Par qui ? Cette législation n'est-elle pas entre les mains des hommes, c'est-à-dire de ces mêmes individus dont les idées, les vues, les principes changent ou se croisent ? Voyez les accessoires de ce grand objet qui sont laissés à la législation purement civile, étudiez leur histoire ; et vous sentirez à quoi tiendrait le repos des familles et celui de la société. Combien donc n'est-il pas heureux que, sur ce point, nous ayons une grande loi mise au-dessus du pouvoir des hommes ! Si elle est bonne, gardons-nous de la mettre en danger, en la faisant changer de sanction. Et s'il est des individus qui soutiennent, et soutiennent fortement, qu'elle est détestable, ne fortifient-ils pas ma thèse ? car il y a une multitude de gens qui croient cette loi très-sage et très-bonne, et qui disputeraient perpétuellement

[1] Discours sur la religion nationale, 1789. Cité par le cardinal Gousset. *Théologie dogmatique*, t. II, p. 662.

contre eux. La société se diviserait donc sur ce point suivant la prépondérance des avis en divers lieux. Cette prépondérance changerait pour toutes les causes qui rendent la législation civile variable; et ce grand objet, qui, par les relations des individus d'État à État, et pour le repos et le bonheur de la société, exige le plus éminemment uniformité et constance, serait le sujet perpétuel des querelles les plus vives. Combien la société ne doit-elle pas à la religion d'avoir mis l'existence de cette loi au-dessus du pouvoir des humains [1]! »

C'est de là, en effet, qu'il faut partir; hors de là, toute réforme serait vaine et sans véritable portée. On peut cependant se féliciter de voir des hommes voués par profession à l'étude des lois s'essayer, comme M. Batbie, à des projets qui ont pour but de donner quelque satisfaction aux légitimes réclamations de la conscience religieuse. Cela prouve au moins que le mal est senti et qu'on s'applique à en chercher le remède. On doit applaudir plus encore au zèle éclairé que déploie M. Duverger pour faire prévaloir, en tout état de cause, une jurisprudence par laquelle serait allégé, en certains cas, le joug de la loi civile. Si ce jurisconsulte chrétien ne croit pas que le moment soit venu de réviser notre Code et de corriger le titre du mariage, du moins ne témoigne-t-il aucun éloignement préconçu pour un régime qui reconnaîtrait franchement et garantirait d'une manière explicite les droits de l'Église.

Un si grand changement est-il possible? — Sans doute, puisqu'il est nécessaire (nous le démontrerons une autre fois). — Comment et quand s'accomplira-t-il? — Dieu le sait. Il nous suffit, pour le moment, de servir ses desseins et de travailler humblement à son œuvre.

CH. DANIEL.

[1] Cf. Cardinal Gousset, *ibid.*

A FERNEY

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN VERS

Représentée à l'École libre de l'Immaculée-Conception (Paris-Vaugirard) le 3 mars 1869.

PERSONNAGES

VOLTAIRE.
Le chevalier d'AUMONT, jeune poëte.
Le baron d'HÉRICOURT, capitaine aux Gardes-Françaises.
HARDY de BOISGUIMONT, pseudonyme de STANISLAS FRÉRON [1].
Le marquis de THIBOUVILLE, Le marquis de FLORIAN, Le marquis de VILLETTE, } officieux de Voltaire.
Le docteur TRONCHIN.
TRUDAINE, intendant général des finances.
L'abbé JACQUES DELILLE, professeur de poésie latine au Collége de France.
BITAUBÉ, homme de lettres.
De la BORDE, FORESTIER, } colons de Ferney.
WAGNIÈRE, secrétaire et majordome.
CLAUDE, RICHARD, MATHURIN, LAFLEUR, MARTIN, } laquais.
Colons et invités.

(Août 1777.)

[1] On sait le rôle que joua pendant la révolution le fils du malheureux critique. Toutefois les sentiments que nous lui prêtons ici, à la date de 1777, sont justifiés par le zèle qu'il mit tout d'abord à défendre la mémoire de son père. (Cf. *Année littéraire*, 1776, t. IV.) — Quant à son voyage de Ferney, il va sans dire que c'est une pure fiction.

A FERNEY

SCÈNE I. — WAGNIÈRE, CLAUDE, MARTIN, LAFLEUR, MATHURIN, RICHARD.

(Les laquais rangent tout dans le salon. Mathurin et Lafleur apportent une table.)

MATHURIN Par ici?
WAGNIÈRE Non, par là. Dépêchons, je vous prie. —
Martin!
MARTIN Monsieur?
WAGNIÈRE Des fleurs dans cette galerie,
Des fleurs sur le perron, dans la salle à manger.
MARTIN On y court. *(Il sort.)*
WAGNIÈRE Hâtons-nous. — Tiens! J'aurais dû songer....
Vraiment ce Joseph deux me tournera la tête. *(Il écrit dans un portefeuille.)*
LAFLEUR Monsieur Wagnière.
WAGNIÈRE Eh bien?
LAFLEUR Pour compléter la fête,
L'empereur à Ferney va se faire bénir,
Et nous laisser, je pense, un petit souvenir.
RICHARD Il nous doit bien cela pour le mal qu'il nous donne.
WAGNIÈRE Taisez-vous.
MATHURIN Quel honneur! L'empereur en personne,
Incognito!
LAFLEUR Comment?
CLAUDE Voir une majesté
Trônant dans ce fauteuil par moi Claude apporté!
Eût-on pensé jamais que j'aurais tant de gloire?
RICHARD Te voilà chambellan.
LAFLEUR Tu seras dans l'histoire.
WAGNIÈRE *(écrivant.)* Pour notre sérénade il faut dix violons....
Pour le feu d'artifice il conviendrait....
MATHURIN Allons!
Voilà ce que l'on gagne à servir un grand homme,
Un poëte, un Voltaire....
WAGNIÈRE *(écrivant).* Et cent pétards....
RICHARD En somme,
Le côté merveilleux de cet événement,
C'est Voltaire guéri, guéri subitement.

Monsieur, l'autre semaine, était à l'agonie,
Et....

LAFLEUR Bah! monsieur se meurt chaque fois qu'il s'ennuie[1].
Le manége est connu.

WAGNIÈRE Silence, babillard.

RICHARD (*Plus bas.*) Le seul mot d'empereur vous l'a rendu gaillard.
Par la maison, dès lors, il fait le diable à quatre,
Ne cessant de courir, de jurer et de battre.

MATHURIN Il a bon pied, bon œil, bonne langue.

RICHARD (*douloureusement.*) Et bon bras.

LAFLEUR Voilà, mon cher. Les jours ne se ressemblent pas.
L'ennui nous fait mourir et l'honneur nous réveille.
Va, pour un empereur on se porte à merveille.

RICHARD Pourtant si Joseph deux ne venait point....

MATHURIN Holà!
On n'en est donc pas sûr?

WAGNIÈRE Qui vous a dit cela?

MATHURIN Ce n'est pas moi, Monsieur.

WAGNIÈRE L'empereur est trop sage
Pour ne profiter point de son heureux passage,
Et puisque dans Genève il doit coucher ce soir,
Pour lui c'est un plaisir, un honneur, un devoir
De porter à Voltaire....

RICHARD En a-t-on la promesse,
Un petit mot d'écrit?

WAGNIÈRE Taisez-vous, sotte espèce.
Allez dans la cuisine où Fanchon vous attend :
Vous pourrez à votre aise y faire l'important.
Je vous dis qu'il viendra.

CLAUDE Bravo, Monsieur Wagnière!

MATHURIN Et nous le recevrons avec croix et bannière. (*Ils sortent.*)

WAGNIÈRE De quoi se mêlent-ils?

SCÈNE II. — WAGNIÈRE, THIBOUVILLE.

THIBOUVIL. Eh bien! Sommes-nous prêts,
Monsieur le factotum? L'heure avance.

WAGNIÈRE A peu près,
Monsieur de Thibouville.

THIBOUVIL. (*regardant à la fenêtre.*) On vient. Dans l'avenue
Je vois de nos colons fourmiller la cohue,

[1] Sur ces variations subites dans la santé de Voltaire, Voir *Mémoires de Bachaumont*, 23 septembre 1777. t. X, p. 230, — 14 juillet 1769, t. IV, p. 269. — *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 280.

Manants endimanchés qui vont, avec fureur,
De leur grosse allégresse étourdir l'empereur.
Mais n'allons pas omettre un point obligatoire.
Ce bon peuple est charmant quand on lui donne à boire;
Il a le cœur plus tendre et le verbe plus haut.
Faites porter du vin. — Pour les gens comme il faut,
Le marquis de Villette, en attendant Voltaire,
Leur montre tout du long les beautés du parterre.

WAGNIÈRE Monsieur ne reçoit pas encore?

THIBOUVIL. En ce moment,
Il achève au galop son petit compliment.

WAGNIÈRE Ah! fort bien. Respectons les loisirs du génie.

THIBOUVIL. Nous ferons dans une heure entrer la compagnie.

SCÈNE III. — WAGNIÈRE, THIBOUVILLE, CLAUDE.

CLAUDE Monsieur, trois visiteurs se présentent ici.

WAGNIÈRE Indiquez les jardins.

CLAUDE Je l'ai fait, Dieu merci.
L'un d'eux m'a répondu qu'un homme de sa sorte
Ne vient point de Paris pour attendre à la porte.
C'est un Garde-Française.

THIBOUVIL. Oh! Quel déterminé!
Va-t-il prendre d'assaut la place de Ferney?

CLAUDE L'autre d'un ton plus doux me presse, me conjure.
Il veut voir le grand homme.

THIBOUVIL. Ah! j'en fais la gageure,
C'est un poëte.

CLAUDE Enfin tous deux sont fort bien mis.

WAGNIÈRE Et l'autre original qui brûle d'être admis?

CLAUDE C'est un petit monsieur de mine rechignée,
Tout noir du haut en bas comme une cheminée.

THIBOUVIL. En grand deuil.

CLAUDE J'oubliais, Monsieur, le capital :
Le plus jeune a deux mots du comte d'Argental.

WAGNIÈRE Que ne le disais-tu?

THIBOUVIL. Fais donc entrer de suite. (*Claude sort.*)

WAGNIÈRE Maladroit! — Moi, je cours à mon poste.

THIBOUVIL. Allez vite,
Allez.

SCÈNE IV. — THIBOUVILLE *seul.*

Voir le grand homme! Eh! pauvres jeunes fous!
Si vos yeux chaque jour le voyaient comme nous!

Qu'un grand homme de près est souvent peu de chose.
Mais vos illusions servent la bonne cause.
Quand l'aigle impérial donne dans le panneau,
C'est tout simple d'y prendre un petit étourneau.

SCÈNE V. — THIBOUVILLE, D'AUMONT, D'HÉRICOURT, HARDY.

D'AUMONT (*apercevant Thibouville.*)
C'est lui! De mes transports je ne suis plus le maître.
C'est lui! (*Il s'avance rapidement*).
THIBOUVIL. Pardon, Monsieur; vous vous trompez peut-être.
D'AUMONT Quoi! vous ne seriez pas...?
THIBOUVIL. Voltaire? Non vraiment.
Marquis de Thibouville, à vos ordres. (*A part.*) Charmant!
D'AUMONT Ciel!... Excusez.
THIBOUVIL. Je suis flatté de la méprise,
Et quelque ressemblance en effet l'autorise.
Qui donc ai-je l'honneur...?
D'AUMONT Le chevalier d'Aumont.
D'HÉRIC. Le baron d'Héricourt.
HARDY Hardy de Boisguimont,
Avocat.
THIBOUVIL. L'un de vous, Messieurs, porte une lettre.
D'AUMONT Moi, Monsieur.
THIBOUVIL. Vous plaît-il que je l'aille remettre?
Voltaire est enfermé. Vous aurez pu savoir
Quelle visite auguste il compte recevoir.
D'HÉRIC. Oui, Monsieur.
D'AUMONT (*donnant la lettre.*) Croyez-vous qu'avec ce mot de passe
D'un moment d'audience il nous fera la grâce?
THIBOUVIL. Je le pense. — Restez les maîtres de ce lieu.
Notre bibliothèque est ici près. Adieu. (*Il sort.*)

SCÈNE VI. — D'AUMONT, D'HÉRICOURT, HARDY.

D'HÉRIC. (*à d'Aumont.*) Bravo, petit cousin. Ton entrée impayable
Nous mettra bien en cour.
D'AUMONT Mauvais plaisant!
D'HÉRIC. Que diable!
Avant de se répandre en propos obligeants,
Avant de se jeter à la tête des gens,
On les regarde au moins.
D'AUMONT Quand voudra-t-il se taire?

Je ne t'écoute pas.

D'HÉRIC. Soit. (*Il parcourt le salon en lorgnant tout.*)

D'AUMONT Je suis chez Voltaire[1].

O triomphe à mes vœux si longtemps refusé!
Rêve de tous mes jours enfin réalisé!
Quoi! ce vieillard divin, ce poëte, ce sage,
Cet esprit éclatant qui règne sur notre âge,
De la raison sévère embellissant les lois,
L'idole de l'Europe et le maître des rois!
Oh! le voir, l'admirer, m'enivrer de sa gloire!
Comme un rare trésor, fixer dans ma mémoire
Quelque trait de son âme en passant dérobé,
Un mot, rien qu'un seul mot de ses lèvres tombé!...
Que je dois à la foule être un objet d'envie!
Pour ce jour de bonheur je donnerais ma vie.

D'HÉRIC. Sais-tu que son château ne me plaît pas du tout?
Le style en est vulgaire et du plus mauvais goût.
C'est bourgeois.

D'AUMONT (*sans l'écouter.*) Et pourtant qu'oserai-je lui dire?
Je tremble, épouvanté de l'honneur où j'aspire.
Il peut à chaque instant paraître devant moi.
Je sens que le respect, l'émotion, l'effroi
A mon enthousiasme imposeront silence...
Dieu! Qu'en pensera-t-il?... — Ne pourrais-je d'avance...?
Ah! si mon pauvre cœur trouvait un peu d'esprit!
Essayons quelques vers. (*Il s'assied.*)

D'HÉRIC. Que fait-il? Il écrit?

D'AUMONT (*écrivant.*) « Merveille de nos jours, esprit vaste et sublime.... »

D'HÉRIC. Des vers! — Faut-il, cousin, te chercher une rime?

D'AUMONT Laisse-moi. — Muse, viens seconder mon effort.

D'HÉRIC. (*après un silence.*)
Ah! ça mais je commence à m'ennuyer très-fort.
A peine arrivons-nous, d'Aumont tombe en extase,
Hardy ne souffle mot; il n'est que moi qui jase.
Nous faisons à nous trois de plaisants pèlerins.
(*A Hardy, qui est resté assis dans un coin.*)
— Çà, vous êtes muet?

HARDY Vous savez mes chagrins.
Pardonnez.

D'HÉRIC. Sur votre âme ils ont trop de puissance.
Quand dimanche, à Lyon, nous fîmes connaissance,
Et durant ces trois jours, ils vous ont bien permis
De montrer bon visage à vos nouveaux amis.

[1] Il y a au début de cette scène quelques traits imités d'une jolie pièce en prose de MM. Louis Lurine et Albéric Second, *la Comédie à Ferney*.

Puis l'aspect de ces lieux devrait vous en distraire.

HARDY Non, l'aspect de ces lieux les redouble au contraire.

D'HÉRIC. Par exemple! Et pourquoi?

HARDY Permettez qu'aujourd'hui
Je ne le dise pas.

D'HÉRIC. C'est donc un mystère?

HARDY Oui,
Jusqu'à demain.

D'HÉRIC. Monsieur, je vous demande excuse.
— Allons, à moi tout seul il faut que je m'amuse.
Par bonheur, la matière ici ne manque point,
Et surtout Joseph deux nous viendra fort à point.
Voltaire, l'empereur, c'est double comédie,
Sans compter mon cousin.

D'AUMONT (*jetant la plume.*) Non, ma veine engourdie
S'y refuse.

D'HÉRIC. Tant mieux. Il y faut renoncer.
Viens.

D'AUMONT Que dire au grand homme et que va-t-il penser?

D'HÉRIC. Tout ce qui lui plaira. Viens.

D'AUMONT Où donc, je te prie?

D'HÉRIC. Voir sa bibliothèque.

D'AUMONT Allons, soit.

D'HÉRIC. (*à Hardy.*) Je parie
Que vous resterez là.

HARDY S'il vous plaît.

D'HÉRIC. (*à d'Aumont, en s'éloignant.*) Quel guignon
De nous être accolé ce fâcheux compagnon! (*Ils sortent.*)

SCÈNE VII. — HARDY *seul.*

C'est vrai : trio bizarre! un curieux frivole,
Un apprenti poëte, épris de son idole,
Et moi, qui sous un masque ai bien osé venir,
En voyant ce grand homme apprendre à le punir.
Oui, je le punirai.... — Fréron, mon noble père,
De ton persécuteur voilà donc le repaire.
C'est d'ici que partaient ces libelles hideux,
Ces traits dont le venin nous a flétris tous deux.
Il t'a tué d'ici. Mais sa jalouse rage
Sur ton nom, sur le mien verse encore l'outrage;
De ses ricanements il poursuit ton cercueil[1]....

[1] Fréron mourut du chagrin que lui causa la suppression de l'*Année littéraire*, suppression obtenue du ministre Malesherbes par la secte philosophique. Cf. L'abbé Maynard, *Voltaire*, liv. IV, ch. II.)

Ah ! vienne un empereur aduler son orgueil !
Qu'un triomphe aujourd'hui couronne tant de crimes !
Non, rien n'y manquera, pas même ses victimes.
A leur morne douleur s'il lui plaît d'insulter,
Fréron, ton fils est là pour les représenter.
(Rentre d'Aumont.)

SCÈNE VIII. — HARDY, D'AUMONT, *puis* D'HÉRICOURT.

D'AUMONT Dieu ! Qu'ai-je vu ?
HARDY (*à part.*) Déjà ! — Malgré sa folle ivresse,
Le petit chevalier m'attire et m'intéresse.
Quel dommage !....
D'HÉRIC. (*reparaissant à la porte de la bibliothèque, à d'Aumont.*)
Eh bien ! Quoi ? Qu'est-ce ? Quelle stupeur !
Ce diplôme encadré te fait-il si grand peur ?
D'AUMONT Je n'en crois pas mes yeux.
D'HÉRIC. Il faut bien les en croire.
HARDY (*s'approchant.*) Comment ?
D'HÉRIC. Figurez-vous une plaisante histoire.
Juste entre les portraits de Clairon, de Gaussin,
Un diplôme où Voltaire est reçu capucin [1];
Oui, père temporel de l'ordre séraphique.
D'Aumont n'en revient pas. Le cadre est magnifique
Et l'acte en bonne forme, imprimé sauf le nom.
D'AUMONT (*désolé.*) Serait-il hypocrite ?
D'HÉRIC. Hé ! mon Dieu ! pourquoi non ?
HARDY (*à d'Aumont*). Vous vous en étonnez, Monsieur ?
D'HÉRIC. Le bon apôtre
S'arrange des amis pour ce monde et pour l'autre,
Fort bien avec le diable, assez bien avec Dieu.
D'AUMONT Voltaire serait homme à jouer double jeu !
Non, cet affreux soupçon répugne à tout mon être.
HARDY Mais ce Voltaire enfin que vous pensez connaître,
De toutes les vertus ce modèle achevé,
Ce héros d'un beau songe, où l'avez-vous trouvé ?
D'AUMONT Dans ses écrits, Monsieur. Son âme droite et belle
Dans ce vivant miroir à mes yeux se révèle.
Je l'y vois tel qu'il est, sage, religieux,
Mais jaloux d'épurer la foi de nos aïeux,

[1] Chaudon, *Mémoires sur Voltaire*, 1re partie, p. 239. Voltaire écrivait à Richelieu le 9 février 1770 : « J'ai l'honneur d'être capucin. Notre Général, qui est à Rome, m'a envoyé mes patentes signées de sa vénérable main. Je suis du tiers-ordre, mes titres sont *Fils spirituel de S. François et père temporel.* »

Mais d'un zèle indigné poursuivant l'ignorance,
Jamais intolérant que pour l'intolérance.

D'HÉRIC. Un petit saint, un ange.

HARDY Et ces lâches pamphlets,
Ces blasphèmes grossiers, ces impudents soufflets,
Prodigués par cet homme à tout ce qu'on révère!

D'AUMONT Il n'en avoue aucun.

HARDY Vous le croyez sincère!

D'HÉRIC. La bonne âme!

D'AUMONT On voudrait qu'ardent à s'excuser
Voltaire s'abaissât jusqu'à se déguiser?
Non, non; contre sa gloire armez la calomnie:
Je veux croire son cœur plus haut que son génie.

HARDY Son cœur! Ah! devant moi qu'on n'en parle jamais!

D'AUMONT Pourquoi donc?

HARDY Il suffit.

D'HÉRIC. (*à Hardy.*) Moi, je vous le promets:
Je n'en parlerai point, vu que je n'y crois guère.

D'AUMONT Mais à tous les tyrans n'a-t-il pas fait la guerre,
Flétri tous les abus, prêté sa noble voix
A tous ceux qu'opprimaient de trop sévères lois,
Aux Calas, au Sirven?....

D'HÉRIC. Et l'a-t-on vu défendre
Les moines qu'à Lisbonne un ministre a fait pendre[1]?
En nouveau Don Quichotte, en redresseur de torts,
A-t-il de la Pologne applaudi les efforts[2]?
Moi, j'admire comment ses fibres sympathiques
Ne s'émeuvent jamais qu'aux pendus hérétiques.

HARDY (*à d'Aumont.*)
Mes paroles, Monsieur, risquent de vous blesser.
Dans vos illusions je voudrais vous laisser;
Mais à votre avenir il importe peut-être
D'estimer moins cet homme et de le mieux connaître.
Vous oubliez, séduit par de brillants appas,
Que le cœur aux talents ne se mesure pas.
Vous ignorez encor tout ce qu'une âme humaine
Peut enfermer d'orgueil, de bassesse et de haine.
Aussi jeune que vous, ne soyez pas surpris,
Monsieur, si le malheur me l'a plus vite appris.
Tous les dons de l'esprit sont échus à Voltaire,
Mais Dieu lui refusa tous ceux du caractère.
Fourbe, rampant, cruel....

[1] Voir dans sa correspondance des années 1759 et 1760 les injures dont il accablait les victimes de Pombal.

[2] Voir sa correspondance avec Frédéric et Catherine de Russie, en 1772 et 1773.

D'AUMONT (*indigné.*) Monsieur!

HARDY Ce n'est pas tout.

D'HÉRIC. Comme il y va!

HARDY Daignez m'entendre jusqu'au bout.
J'affirme qu'un orgueil insatiable, immense,
Chatouilleux à l'excès, vain jusqu'à la démence,
Dans toute sa conduite est prompt à se trahir;
Qu'il ne sait pas aimer, qu'il sait trop bien haïr:
Que, tandis qu'il étale au public idolâtre
Ses sentiments fardés, ses vertus de théâtre,
Si des sages, armés d'un plus ferme bon sens,
Osent bien à ce dieu disputer leur encens,
Apre à venger sur eux sa vanité battue,
Sa voix les déshonore et sa haine les tue.
Je l'affirme aujourd'hui, mais, plus libre demain,
Je vous en convaincrai : j'en ai la preuve en main.
Ah! sans chercher longtemps des témoins à produire,
Ces vêtements de deuil pourraient vous en instruire.

D'HÉRIC. (*à d'Aumont.*) Dieu! Quelle philippique!

D'AUMONT (*à d'Héricourt.*) A-t-il perdu l'esprit?

D'HÉRIC. (*à Hardy.*) Mais dites donc, mon cher...

HARDY J'en ai déjà trop dit,
Permettez. Je me tais. (*Il s'assied à l'autre bout du théâtre.*)

D'HÉRIC. Mystère sur mystère.
Tout de bon, viendrait-il assassiner Voltaire?

D'AUMONT L'outrager à ce point dans sa propre maison!

D'HÉRIC. C'est fort, et cependant...

D'AUMONT Quoi?

D'HÉRIC. S'il avait raison...

D'AUMONT Non, mille fois.

D'HÉRIC. Qui sait?

D'AUMONT Non, certes, je le jure.
La gloire a mis Voltaire au-dessus de l'injure.

D'HÉRIC. Pourtant.....

D'AUMONT C'est impossible.

D'HÉRIC. Enfin que dirais-tu?

D'AUMONT Je dirais qu'en ce monde il n'est plus de vertu,
J'en serais à douter du ciel et de mon âme,
Je penserais... Mais non, c'est faux, absurde, infâme,
J'en suis sûr.

D'HÉRIC. Nous allons le savoir aujourd'hui.
J'entends des pas, on vient. (*A Hardy qui passe de leur côté.*)
Contenez-vous.

D'AUMONT C'est lui!

SCÈNE. IX. — D'AUMONT, D'HÉRICOURT, HARDY, THIBOUVILLE, VOLTAIRE.

VOLTAIRE (*aux trois visiteurs.*)
Excusez-moi, Messieurs. (*Il s'écarte avec Thibouville, mais parle assez haut pour être entendu.*)
Vous, mon cher Thibouville,
Allez donc, s'il vous plaît, d'une façon civile,
Redire à mon curé que Voltaire l'attend.
Il faut que le bonhomme aujourd'hui soit content.
Quant aux saints Génevois, je n'en veux pas à table.
Donnons pieusement les huguenots au diable.
D'HÉRIC. (*bas, à d'Aumont.*) Il est intolérant.
VOLTAIRE (*bas, à Thibouville.*) C'est qu'il importe au bien
Qu'à Ferney l'empereur me trouve bon chrétien.
Il en fera ma cour à la grande Thérèse.
THIBOUVIL. (*bas.*) Et le bruit en viendra peut-être à Louis seize.
VOLTAIRE (*de même.*)
Vous avez trop d'esprit. Taisez-vous. — (*Haut.*) En passant
Voyez si le courrier n'a rien d'intéressant.
(*Il regarde sa montre.*)
Hé ! nous devrons bientôt faire entrer notre monde.
THIBOUVIL. C'est vrai.
VOLTAIRE Sont-ils nombreux ?
THIBOUVIL. Oui, le public abonde.
VOLTAIRE Bon.
THIBOUVIL. Force gros bourgeois, force petits seigneurs.
Villette les amuse et leur fait les honneurs.
Je cours. (*Il sort.*)

SCÈNE X. — VOLTAIRE, D'AUMONT, D'HÉRICOURT, HARDY.

VOLTAIRE Eh bien ! Messieurs, dans mon humble domaine,
Quel charme, quel attrait aujourd'hui vous amène ?
Joseph deux, je suppose.
D'HÉRIC. Oh ! Monsieur, quelle erreur !
D'AUMONT Non, nous cherchons ici bien mieux qu'un empereur.
VOLTAIRE Et qui donc ?
D'AUMONT Un grand homme, un roi sans diadème,
Celui que l'empereur y vient chercher lui-même.
VOLTAIRE Ah ! vous êtes poëte, et je vous connais là.
Le chevalier d'Aumont.
D'AUMONT Oui, Monsieur.
VOLTAIRE (*à d'Héricourt.*) C'est cela !

Un cadet qui forligne et qui, Dieu lui pardonne!
Pour suivre Melpomène a déserté Bellone.

D'HÉRIC. L'honneur en est égal, et le même laurier
Ceint le front du poëte et celui du guerrier.

VOLTAIRE On le dit quelquefois en vers.

D'AUMONT Et j'ose croire
Que Dieu fait au poëte une plus pure gloire,
Que mille ambitieux préfèrent comme moi
Les lauriers de Zaïre à ceux de Fontenoy.

VOLTAIRE Oh! Oh! Qu'en dites-vous, Monsieur le militaire?

D'HÉRIC. Je n'oserai jamais en douter chez Voltaire.

VOLTAIRE La malice est aimable. — Hé là! Messieurs, tout doux!
Vous flattez un vieillard, et c'est fort mal à vous.

D'AUMONT Vous flatter!

VOLTAIRE Par bonheur, le temps m'a rendu sage.
On ne fait plus tourner les têtes de mon âge.
J'ai quatre-vingt-trois ans, un siècle presque entier...!
Allons, Monsieur d'Aumont, soyez mon héritier;
Jeune poëte, allons, montez vite au Parnasse.
Demain, je déménage et vous lègue ma place.

D'AUMONT La vôtre!

VOLTAIRE Ah! jeunes gens, que vous poussez les vieux!
La mort a déjà pris mes oreilles, mes yeux,
Et, comme Fontenelle, attendant le voyage,
Je fais partir devant tout mon gros équipage[1].

D'HÉRIC. Mais, Monsieur....

VOLTAIRE L'empereur que je vais recevoir,
Que cherche-t-il ici? Que pense-t-il y voir?

D'AUMONT Il pense dans son temple honorer le génie.

VOLTAIRE Il n'aura qu'un malade, hélas! à l'agonie,
Un barbon qui radote, un pauvre vieux hibou[2]
Qui s'est enfui du monde et se meurt dans un trou.
On vient en grande pompe enterrer le bonhomme,

D'HÉRIC. (*bas à d'Aumont.*) Il tourne au noir.

D'AUMONT Hélas!

VOLTAIRE (*se tournant brusquement vers Hardy.*)
Vous, Monsieur, l'on vous nomme?

HARDY Hardy de Boisguimont.

VOLTAIRE Vous êtes?

HARDY Avocat.

[1] « Vous venez voir un malade à l'extrême-onction, un agonisant qui fait un dernier effort pour vous recevoir. La mort s'est déjà emparée de mes dents, de mes yeux, de mes oreilles; comme Fontenelle, j'envoie devant mes gros équipages. » (Sherlock, *Lettres d'un voyageur anglais.*)

[2] Voltaire se prodigue à lui-même cette qualification dans sa correspondance (dernières années).

VOLTAIRE Puis-je vous demander sans être indélicat
Pourquoi ce deuil ?
HARDY Monsieur, depuis la mort d'un père....
VOLTAIRE Ah ! je vous plains, Monsieur.
D'HÉRIC. (*bas à Hardy.*) Pas de scène, j'espère.
HARDY Non.
VOLTAIRE Votre père est mort ! Sans indiscrétion,
Vous avez hérité de sa profession ?
Il fut homme de robe ?
HARDY Écrivain.
VOLTAIRE A merveille.
(*A part.*) Hardy ! Jamais ce nom n'a frappé mon oreille.
(*Haut.*) Où donc écrivait-il ? A Paris ?
HARDY A Paris.
VOLTAIRE (*A part.*) Je veux être pendu si j'ai lu ses écrits.
(*Haut.*) Dur métier que le nôtre !.... Il est mort à la peine,
Sans doute.
HARDY Non, Monsieur.
VOLTAIRE Qui l'a tué ?
HARDY La haine.
VOLTAIRE Il eut des ennemis ?
HARDY Oui, puissants et nombreux.
VOLTAIRE (*A part.*) Je n'y suis pas.
HARDY Longtemps persécuté par eux,
Enfin jusqu'au tombeau leur rage inassouvie
De dégoûts en dégoûts traîna sa noble vie.
VOLTAIRE (*A part.*) Quel roman ! Sur l'honneur je n'en crois pas un mot.
(*Haut.*) Oui pauvres écrivains, voilà bien notre lot.
Sitôt que parmi nous quelque talent s'élève,
La critique l'abat, la police l'achève.
HARDY Les jaloux de mon père ont bien su l'accabler,
Mais la police au moins n'eut pas à s'en mêler.
VOLTAIRE Voyez, moi, qui jamais n'ai fait tort à personne,
Que d'ennemis, bon Dieu ! les prélats, la Sorbonne,
Boyer de Mirepoix, Jean François Montillet[1],
Auteur de plats sermons que dicte Patouillet,
Et tout l'arrière-ban de la ligue dévote,
Le bon Cogé-pecus[2] et le petit Nonnotte,
Et ce Guénée enfin, sacristain par quartier,
Orné de plus d'esprit que n'en veut son métier.
Tout cela me poursuit, me dénonce et me damne,
Pour avoir dit : « Midas a des oreilles d'âne. »

[1] Archevêque d'Auch. Sur Patouillet, Nonnotte, etc., voir l'abbé Maynard, livre IV, ch. IV.

[2] Recteur de l'université de Paris. (Cf. Maynard, livre IV, ch. III.)

Il n'en sera, parbleu! que ce que Dieu voulut :
Rien que pour les narguer, je ferais mon salut.

D'HÉRIC. (*bas à d'Aumont.*) Eh bien!

VOLTAIRE (*s'animant.*) Voyez encor Desfontaines, ce prêtre,
Ce Cartouche en soutane échappé de Bicêtre,
Plus ingrat que méchant et plus méchant que sot.
Voyez Piron, Clément, Sabotier, Polissot[1]!....
Le destin me gardait, pour en clore la liste,
Un écumeur d'écrits, un petit journaliste,
Un âne littéraire, un maître Aliboron,
Un Zoïle enragé qui s'appelait Fréron.

HARDY (*A part.*) O Dieu! — (*Entre Florian, des lettres à la main.*)

SCÈNE XI. — VOLTAIRE, D'AUMONT, D'HÉRICOURT, HARDY, FLORIAN.

FLORIAN Votre courrier, Monsieur, qu'on vous apporte.

VOLTAIRE Vous, marquis!

FLORIAN Hé! vos gens gardent si bien la porte,
Qu'empêché de vous voir et le désirant fort,
J'ai trompé la douane avec ce passe-port.
Me pardonnerez-vous mon petit stratagème?

VOLTAIRE Comment donc? (*le présentant.*)
Un voisin que j'estime et que j'aime,
Monsieur de Florian.

FLORIAN (*saluant.*) Messieurs....

D'HÉRIC. (*à Voltaire.*) Depuis longtemps
Nous vous prenons, Monsieur, de précieux instants.
Nous serions indiscrets....

VOLTAIRE Eh bien! soit, je vous chasse.
Florian, ces Messieurs n'ont point vu ma terrasse.
Menez-les à Villette, et venez de ce pas
Au plus vite avec moi débrouiller ce fatras. —
Mais j'y pense : il me faut encore un secrétaire.
Qui de vous trois, Messieurs, veut obliger Voltaire?

D'HÉRIC. Oh! tous trois.

D'AUMONT Moi, de grâce.

VOLTAIRE Allons, ce sera vous,
Monsieur le chevalier.

D'HÉRIC. Vous faites deux jaloux.

VOLTAIRE Au revoir, et pardon. (*Florian, Hardy et d'Héricourt sortent.*)

[1] Sabatier, Palissot. Ces travestissements sont de Voltaire.

SCÈNE XII. — VOLTAIRE, D'AUMONT.

D'AUMONT Combien ce choix m'honore !
VOLTAIRE J'entends de vos bontés réclamer plus encore.
Soyez mon secrétaire et mon lecteur.
D'AUMONT Comment ?
VOLTAIRE Vous le saurez. Je suis à vous dans un moment. (*Il sort.*)

SCÈNE XIII. — D'AUMONT *seul.*

De tout ce que je vois mon âme est confondue.
Que d'esprit, que de grâce à propos répandue !
Quelle mélancolie ! et parfois quelle aigreur !
En croirais-je Hardy ?

SCÈNE XIV. — D'AUMONT, VOLTAIRE.

VOLTAIRE (*un papier à la main.*) J'ai fait pour l'empereur
De méchants petits vers[1]. Le régal est fort mince,
Mais il est obligé quand on héberge un prince.
D'AUMONT C'est un morceau de roi que vous lui préparez.
VOLTAIRE Il vous semble ? Fort bien. Vous le lui servirez.
D'AUMONT Quoi ! ces vers ?
VOLTAIRE Oui, Monsieur.
D'AUMONT Mais pardon : qu'est-ce à dire ?
VOLTAIRE Que devant Joseph deux vous voudrez bien les lire.
D'AUMONT Moi !
VOLTAIRE Faites cet honneur à mes versiculets[2].
Voyons, asseyez-vous d'abord. Transcrivez-les.
D'AUMONT (*S'asseyant.*)
Vous me comblez. (*Entre Florian.*)

SCÈNE XV. — D'AUMONT, VOLTAIRE, FLORIAN.

VOLTAIRE Marquis, hâtons-nous, le temps presse.
Venez. De chaque lettre examinons l'adresse.

[1] Un compliment en vers avait été préparé pour Joseph II. Il devait être récité par mademoiselle de Varicourt, la future marquise de Villette.
[2] Ce joli barbarisme est de Voltaire. (Correspondance, *passim.*)

Sachons qui nous écrit : nous devinerons quoi.

FLORIAN (*présentant une lettre.*)
Voici l'aigle de Prusse.

VOLTAIRE Eh ! parbleu, c'est du roi... (*Il la parcourt.*)
Il sait que Joseph deux me doit faire visite.

FLORIAN Sans doute par avance il vous en félicite.

VOLTAIRE En vers. Lisez plutôt.

D'AUMONT (*à part*) Des vers de conquérant !
Oh ! jécoute.

VOLTAIRE (*à Florian.*) Lisez.

D'AUMONT (*à part.*) De Frédéric le Grand !

FLORIAN (*lisant*). « Oui, vous verrez cet empereur,
« Qui voyage afin de s'instruire,
« Porter son hommage à l'auteur
« De Henri quatre et de Zaïre.
« Votre génie est un aimant,
« Qui, tel que le soleil attire
« A soi les corps du firmament,
« Par sa force victorieuse,
« Attire les esprits à soi,
« Et Thérèse la scrupuleuse
« Ne peut renverser cette loi.
« Joseph a bien passé par Rome
« Sans qu'il fût jamais introduit
« Chez le prêtre que Jurieu nomme
« Très-civilement l'Antechrist.
« Mais à Genève qu'on renomme,
« Joseph, plus fortement séduit,
« Révèrera le plus grand homme
« Que tous les siècles aient produit[1]. »
Frédéric a du goût.

VOLTAIRE Les vers sont peu de chose.
Je les trouve prussiens. Parcourez donc la prose.

FLORIAN (*lisant*).
« Si cela arrive, vous l'emporterez en tout sur Jésus. Il « n'y eut que des rois, ou je ne sais quels mages, qui « vinrent à son étable de Bethléem, et Ferney recevra les « hommages d'un empereur[2]. »

D'AUMONT (*à part, avec dégoût*).
Oh !

FLORIAN Le héros du nord plaisante lestement.

VOLTAIRE Ce n'est pas tout. Lisez.

FLORIAN (*lisant.*) « Pour rendre le parallèle parfait, je substitue à

[1] Du roi de Prusse à Voltaire, 9 juillet 1777.
[2] Du même au même, 17 juin 1777.

« l'étoile qui guidait les mages, les lumières de la raison
« qui conduit notre jeune monarque[1]. »
Je vous fais compliment.

VOLTAIRE Il me prend par mon faible, et voilà ce que j'aime.
FLORIAN Oui, c'est piquant.
D'AUMONT (*à part*). Voltaire aime donc le blasphème.
VOLTAIRE (*parcourant une lettre*).
Ah ! les Welches maudits ! les Visigoths français !
FLORIAN Qu'est-ce ?
VOLTAIRE La barbarie a gagné son procès,
Et Gilles Letourneur et Gilles Shakespeare
Des lettres parmi nous vont régenter l'empire[2].
Quoi ! ce paillasse anglais, ce bouffon pris de vin,
Shakespeare à Paris est traité de divin !
Un pays qui possède et Corneille et Racine !
FLORIAN Et Voltaire.
VOLTAIRE Mon cher, tout cela m'assassine.
Il est temps que je meure.
FLORIAN Allons !
VOLTAIRE Et je prévoi,
Monsieur, que le bon goût sera mort avant moi.
N'en parlons plus. — Voyons d'où nous vient cette épître.
De Paris... Dalembert encore ?... Autre chapitre.
Pauvre philosophie ! Ah ! je suis accablé.
De Sales dans les fers et son livre brûlé[3].
FLORIAN Quel est son crime !
VOLTAIRE Il a, sans flatter l'imposture,
En homme raisonnable écrit sur la nature.
FLORIAN Cas pendable en effet.
VOLTAIRE Monsieur, c'est un martyr.
Mais des griffes du loup je le ferai sortir.
Je veux pour le sauver remuer ciel et terre.
FLORIAN Beau projet !
D'AUMONT (*à part*). Vais-je enfin retrouver mon Voltaire ?
VOLTAIRE Messieurs du Châtelet, juges persécuteurs,
Qui brûlez les écrits et souvent les auteurs,
Jansénistes pétris de sottise et de haine,
Pour vous voir tête en bas culbutés dans la Seine,

[1] Du même au même, *Ibid.*

[2] Protester contre l'engouement nouveau des Français pour Shakespeare était alors une des grandes préoccupations de Voltaire. Cf. Corresp. avec Dalembert, 1776, 1777. C'est là que Shakespeare et son panégyriste sont appelés du nom de Gilles.

[3] Delisle de Sales, ex-oratorien, auteur de la *Philosophie de la nature* (1769). Condamné par le Châtelet, il fut pourvu, grâce à Voltaire et à Dalembert, d'une charge à la cour de Prusse. (Cf. Corresp. avec Dalembert, 1777.)

Ayant au lieu de pierre un Moliniste au cou[1],
Morbleu ! je donnerais tout mon bien comme un sou.

D'AUMONT (*à part.*)
Il s'aigrit.

VOLTAIRE Plats pédants !

FLORIAN (*présentant une lettre*). Quel est ce cachet jaune ?

VOLTAIRE Donnez... — Un capucin qui demande l'aumône.

FLORIAN A vous ?

VOLTAIRE Et pourquoi pas? — Un capucin de Gex,
Qui se prétend cousin de mon laquais Bigex,
Pour ses frères en Dieu me présente requête...
Son couvent... un procès... Il me casse la tête.
Hé ! ses frères en Dieu peuvent mourir de faim.

D'AUMONT (*à part*).
Qu'il est dur !

VOLTAIRE Après tout, s'ils demandent du pain,
Qu'ils jettent là le froc et deviennent plus sages.
A titre de bouviers je les prends à mes gages,
Voire à titre de bœufs, avec gages meilleurs[2].
S'ils ne sont pas contents, qu'ils s'adressent ailleurs.

D'AUMONT (*à part*).
Voilà donc sa bonté !

VOLTAIRE Ces gens souillent la France.
Qu'on l'en purge au plus tôt !

D'AUMONT (*à part*). Voilà sa tolérance !

FLORIAN Vous êtes cependant leur père temporel.

VOLTAIRE Pour rire à leurs dépens.

D'AUMONT (*à part*). Oh ! ce diplôme ! ciel !

VOLTAIRE (*lisant une signature*).
Ponce Ecouchard-Lebrun. — C'est une ode sans doute.

FLORIAN (*bas, après avoir observé d'Aumont*).
Prenez garde. Je crois que Monsieur nous écoute.

VOLTAIRE (*bas*).
Qui ? le petit d'Aumont ? Oui, j'allais l'oublier. (*Haut.*)
Eh bien ! est-ce fini, Monsieur le chevalier ?

D'AUMONT Dans un instant, Monsieur.

VOLTAIRE (*bas à Florian*). C'est un enfant du reste,
Et de nos bons amis, d'Argental me l'atteste.

[1] Nous ne faisons que retourner une proposition de Voltaire. « Il ne serait pas mal qu'on envoyât chaque jésuite au fond de la mer avec un janséniste au cou. » (A Chabanon, 21 décembre 1767.)

[2] Cela fut écrit en 1764 à propos des jésuites proscrits en France. « J'ai besoin de deux ou trois bouviers dans ma terre, si vous pouvez m'envoyer le P. Kroust et deux de ses compagnons, je leur donnerai de bons gages ; et si au lieu du métier de bouvier ils veulent servir de bœufs, cela serait égal. » (A Dupont, 29 décembre 1764.)

FLORIAN Que veut Monsieur Pindare?
VOLTAIRE Il prétend me gruger.
FLORIAN Que vous demande-t-il?
VOLTAIRE Quelques os à ronger
Pour le vieux Jean-François, le dernier des Corneille[1].
FLORIAN Le père de Marie?
VOLTAIRE Oui.
FLORIAN De vrai, c'est merveille
Que la fille soit riche et le père n'ait rien.
VOLTAIRE Vous verrez qu'il faudra lui donner tout mon bien.
D'ailleurs il est facteur de la petite poste.
FLORIAN Un Corneille!
VOLTAIRE Oui, Monsieur. Qu'il vive de son poste.
FLORIAN Quoi! tandis que sa fille embellit votre cour,
Il saute les ruisseaux pour trente sous par jour!
VOLTAIRE Et que prétend de plus le père de Marie?
Il avait une fille : hé bien! je la marie;
Je veux de mon travail doter cette enfant-là,
J'épluche Agésilas, Pertharite, Attila;
Je donne cent louis au bonhomme de père[2],
Pour qu'il ne vienne pas ici, le pauvre hère,
Tenir à nos époux ses propos familiers
Et salir mes tapis avec ses gros souliers.
Que diable!
D'AUMONT (*A part.*) Un père exclu des noces de sa fille!
VOLTAIRE Je n'ai pas, j'imagine, épousé la famille.
FLORIAN Il est vrai.
VOLTAIRE J'aime fort la nièce de Cinna.
Quand à ces Cornillons, cousins de Suréna[3],
J'ai de leur gueuserie une pitié profonde;
Mais je ne puis enfin marier tout le monde.
Dieu veuille protéger le pauvre Jean François!
(*Entre Wagnière.*)

[1] Pour l'histoire du mariage de Marie Corneille et des procédés de Voltaire à l'égard du malheureux père, voyez l'abbé Maynard, liv. IV, ch. II, § 6, 7.

[2] C'est trop dire. Voltaire n'acheta que vingt-cinq louis l'absence de Jean-François Corneille, lequel eut de la peine à se résoudre au marché. (A d'Argental, 26 et 30 janvier 1763; 29 mars 1766.)

[3] On nous menace d'une douzaine d'autres petits Cornillons, cousins germains de Pertharite, qui viendront l'un après l'autre demander la becquée. Mais Marie Corneille est comme Marie sœur de Marthe, elle a pris la meilleure part. (A d'Argental, 9 mars 1763.)

SCÈNE XVI. — VOLTAIRE, FLORIAN, D'AUMONT, WAGNIÈRE, *puis* THIBOUVILLE.

WAGNIÈRE Monsieur....
VOLTAIRE Quoi?
WAGNIÈRE L'empereur est entré dans Versoix.
Bigex à toute bride est venu me l'apprendre.
VOLTAIRE Hé! mais nous n'avons plus un quart d'heure à l'attendre.
Vite, appelons nos gens.
FLORIAN Moi, je cours les chercher. (*Il sort.*)
VOLTAIRE (*à Wagnière.*) Nos deux ambassadeurs ont-ils pu l'approcher?
WAGNIÈRE L'empereur les a vus aux portes de la ville.
VOLTAIRE Parfait. Qu'on range tout (*Wagnière sonne. Claude et Richard se présentent et, sur un signe, commencent à tout ranger. Entre Thibouville.*) Vous voilà, Thibouville.
Eh bien! notre curé?
THIBOUVIL. Nous nous en passerons.
VOLTAIRE Il me refuserait! Pour le coup, nous verrons
Si je ne lui fais pas quelque bonne avanie.
THIBOUVIL. Il est chez un manant qu'on dit à l'agonie.
VOLTAIRE Ah!
THIBOUVIL. Je l'ai fait prier de hâter son retour.
VOLTAIRE (*ramassant les lettres.*)
Ce manant pouvait bien mourir un autre jour.
D'AUMONT (*présentant sa copie.*) Monsieur....
VOLTAIRE Bon gardez-les. Merci de l'obligeance.
On vous avertira. Je cours en diligence
Enfermer ces papiers. (*Il sort.*)
THIBOUVIL. Revenez promptement.
(*A d'Aumont.*) Avez-vous à Ferney trouvé quelque agrément,
Monsieur? L'esprit du maître est bien fait pour séduire,
N'est-ce pas?
D'AUMONT Avant tout, il est fait pour instruire.
J'apprends ici beaucoup.
THIBOUVIL. Voici nos invités.

SCÈNE XVII. — THIBOUVILLE, D'AUMONT, FLORIAN, D'HÉRICOURT, HARDY, VILLETTE, DELILLE, BITAUBÉ, DE LA BORDE, FORESTIER, TRUDAINE, autres invités, — *puis* VOLTAIRE.

(*On se place. D'Héricourt et Hardy rejoignent d'Aumont à la gauche du spectateur.*)

D'HÉRIC. (*à d'Aumont*). Quoi de neuf, beau cousin?
D'AUMONT De tristes vérités,
Hélas!

D'HÉRIC. (*à Hardy.*)
Et vos discours que l'on traitait de fables!
On y revient. (*Entre Voltaire. Salut général.*)

VOLTAIRE Messieurs, que vous êtes aimables!
Attendant l'empereur nous pouvons nous asseoir.
Quand viendra le moment de l'aller recevoir,
Nous serons avertis; n'en soyez pas en peine.
Il ne tardera guère. — Ah! Monsieur de Trudaine,
De ma pauvre bourgade unique fondateur[1],
Combien je suis ravi....

TRUDAINE L'éloge est trop flatteur.
A vos plans généreux mon amitié conspire:
C'est peu. Voltaire seul est fondateur d'empire.

VOLTAIRE Moi, Messieurs, point du tout. Je suis maître horloger.

VILLETTE Neptune fut maçon.

DELILLE Apollon fut berger.

VOLTAIRE Mon Dieu! j'avais trouvé pour toute seigneurie
Un bouge, un hôpital, une maladrerie,
Trente ou quarante gueux rongés par tous les maux.
D'industrieux colons je peuplai ces hameaux;
L'amour-propre s'en mit: je bâtis une église,
Une ville, un château. Cette noble sottise
M'a pris, bon an, mal an, les trois quarts de mon bien.
Je mourrai sans le sou, mais ne regrettant rien.

LA BORDE Oui, le bonheur d'autrui récompense le sage.

VOLTAIRE J'ai fait quelques heureux: c'est mon plus bel ouvrage[2].

TRUDAINE Art sublime en effet.

BITAUBÉ Plus que celui des vers.

DELILLE Seul fait pour mériter l'amour de l'univers.

VOLTAIRE Hé! Messieurs, pas toujours. — Mais vous, mon cher Delille,
Vous revenez tout droit du tombeau de Virgile.
Que vous a dit le maître?

DELILLE Il était en courroux.

VOLTAIRE Bah!

DELILLE De se voir traduit par un autre que vous.

VOLTAIRE Son ombre vous a fait un conte ridicule.

DELILLE Il voulait un géant pour ce travail d'Hercule.

VOLTAIRE Il se peut; mais enfin vous avez su prouver
Que l'Hercule nouveau n'était plus à trouver.

DELILLE Oh!

[1] Trudaine, maintenu dans ses fonctions après la chute du ministère Turgot, fit beaucoup pour la prospérité de la colonie de Ferney. L'histoire de cette colonie mérite d'être étudiée. (V. l'abbé Maynard, liv. IV, ch. I, § 6, 7.)

[2] « J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage. » Voltaire, *Épître à Horace*.

VOLTAIRE J'en appelle à vous, Bitaubé l'homérique.
Ai-je bien dit ?
BITAUBÉ L'arrêt n'attend pas de réplique.
VOLTAIRE Les vieux s'en vont, Messieurs; il faut les remplacer.
DELILLE Qui le pourra ?
VOLTAIRE Que dis-je ? Il faut les surpasser.
A mon âge, on revit pour applaudir encore
Les plus jeunes talents que le ciel fait éclore.
Au déclin d'un long jour, et quand tout va finir,
On aime à saluer l'espoir de l'avenir.
Voilà mon successeur, et je vous le présente :
Le chevalier d'Aumont.
D'AUMONT Qui ? Moi ! Monsieur plaisante.
VOLTAIRE Aucunement.
D'AUMONT (*à part.*) Bon Dieu ! Quelle dérision !
(*Haut.*) De grâce, ayez pitié de ma confusion.
D'HÉRIC. Aussi bien l'avenir est une chambre noire.
Restons dans le présent que remplit votre gloire.
VILLETTE Pour vous, à pareil jour, manquerait-il d'appas ?
LA BORDE Alors qu'un souverain porte vers vous ses pas ?
VOLTAIRE Nous avons notre faible, et l'honneur nous caresse ;
Mais enfin cet honneur, est-ce à moi qu'on l'adresse ?
THIBOUVIL. A qui donc ?
VOLTAIRE A vous tous. L'héritier des Césars
Dans mon humble personne encourage les arts.
VILLETTE Le bruit court, entre nous, qu'il aurait bien l'étoffe
D'un roi sans préjugés.
FORESTIER Voire d'un philosophe.
VOLTAIRE Tant que vivra sa mère, il doit la ménager.
BITAUBÉ Soit, mais après ?
VOLTAIRE Après, le vent pourrait changer.
THIBOUVIL. Joseph a de l'esprit.
FLORIAN Je crois qu'il serait homme
A taquiner un peu le grand Lama de Rome.
TRUDAINE Ce qu'il fait aujourd'hui me donne bon espoir.
LA BORDE Oui, c'est un gage.
VOLTAIRE Au fait, si l'on daigne me voir,
Si, bravant la censure, on vient à l'agonie
Bénir le vieux pécheur que Rome excommunie,
C'est qu'à la vérité j'ai toujours fait la cour ;
C'est que, pour le bon droit plein d'un sincère amour,
J'ai pendant soixante ans combattu l'imposture ;
C'est que j'ai travaillé pour une ère future,
Où, suivant la raison, reine du genre humain,
Tous les peuples unis se donneront la main.
Messieurs, voilà ma gloire.

FORESTIER Est-il gloire plus belle ?
VOLTAIRE Je ne jouirai pas de cette ère nouvelle[1],
Où l'homme sera sage en dépit des Frérons.
Vous la verrez, Messieurs.
FLORIAN Et nous vous bénirons.
TRUDAINE Oui, l'Europe a suivi l'exemple de la France :
Elle s'éveille enfin de sa longue ignorance.
LA BORDE Tous les honnêtes gens commencent à penser.
FORESTIER Mais le peuple ?
VOLTAIRE Oh ! le peuple ? on peut l'en dispenser.
VILLETTE Vous ne prétendez point le convertir ?
VOLTAIRE A d'autres.
C'est fort peu gentilhomme, et bon pour les apôtres[2].
D'AUMONT (*à part.*) Comment !
LA BORDE Mais la raison luit pour tous les mortels.
VOLTAIRE Mon cher, il faut au peuple un joug et des autels.
Je laisserai toujours mon curé qui s'en vante
Gouverner mon laquais, mon cocher, ma servante.
THIBOUVIL. Le peuple est un troupeau fait pour être conduit.
VOLTAIRE Il faut qu'il soit guidé, mais non qu'il soit instruit.
En est-il digne[3] ?
D'AUMONT Eh quoi ! C'est l'avis de Voltaire ?
VOLTAIRE Je vous parle, Messieurs, en bon propriétaire.
Pour mener ma charrue et pour faucher mes prés,
Je veux des ignorants, non des clercs tonsurés[4].
FLORIAN Quand vos laquais auront de la philosophie,
Faites-les obéir.
VOLTAIRE Moi, je vous en défie.
D'HÉRIC. Donc la moitié du monde est vouée à l'erreur ?
VOLTAIRE Qu'y faire ? Il le faut bien.
D'AUMONT Mais... (*Entré Claude.*)

[1] « Je ne mangerai pas des fruits de l'arbre de la tolérance que j'ai planté ; je suis trop vieux, je n'ai plus de dents ; mais vous en mangerez un jour, soyez-en sûr. » (A Lavaysse, 5 janvier 1769.)

[2] « On n'a jamais prétendu éclairer les cordonniers et les servantes ; c'est le partage des apôtres. » (A Dalembert, 2 septembre 1768.)

[3] « Il est à propos que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit ; il n'est pas digne de l'être. » (A Damilaville, 19 mars 1766.)

[4] « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi, qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres, et non des clercs tonsurés. Envoyez-moi surtout des frères ignorantins pour conduire mes charrues, ou pour les y atteler. » (A la Chalotais, 28 février 1763.)

SCÈNE XVIII. — Les mêmes. CLAUDE, *puis* WAGNIÈRE.

CLAUDE (*à Voltaire.*) Monsieur, l'empereur !
VOLTAIRE L'empereur ! (*On se lève.*)
CLAUDE Le premier, j'ai couru vous le dire.
Son carrosse est là-bas.
VOLTAIRE (*à d'Aumont.*) Tenez-vous prêt à lire,
Monsieur le chevalier. — Messieurs, nous descendons.
WAGNIÈRE (*entrant.*) Arrêtez, arrêtez, Monsieur. Mille pardons !
Ce n'est pas lui.
VOLTAIRE Comment ?
CLAUDE (*désespéré.*) Ce n'est pas lui !
VOLTAIRE Quel rôle
Désagréable et sot nous fait jouer ce drôle !
Qu'on le chasse.
CLAUDE Ah ! Monsieur.
VOLTAIRE Qu'on le chasse à l'instant.
CLAUDE (*à part.*) Et de ce Joseph deux j'avais espéré tant ! (*Il sort.*)
VOLTAIRE Messieurs, je suis confus. — (*A part.*) Ridicule aventure !
THIBOUVIL. (*à Wagnière.*) Mais d'où vient la méprise ? A qui cette voiture ?

SCÈNE XIX. — Les mêmes. TRONCHIN.

RICHARD (*annonçant.*) Monsieur Tronchin.
WAGNIÈRE (*à Thibouville.*) Voilà.
TRONCHIN Votre humble serviteur,
(*A Voltaire.*)
Messieurs. — Ah ! cher malade !
VOLTAIRE Est-ce bien vous, docteur ?
Je vous croyais là-bas, à Paris.
TRONCHIN J'en arrive
Depuis deux jours.
VOLTAIRE Parfait. Soyez notre convive.
TRONCHIN Aucuns vous disaient mort.
VOLTAIRE Ils sont un peu pressés.
Je ne suis que mourant ; c'est déjà bien assez.
TRONCHIN Et l'on tient cour plénière. Une belle assemblée,
Sur ma foi ! Quelle fête aurais-je donc troublée ?
THIBOUVIL. Eh ! ne savez-vous pas ?...
TRONCHIN Je ne sais rien.
THIBOUVIL. Mais si.
L'empereur...

TRONCHIN Joseph deux !
VOLTAIRE Nous l'attendons.
TRONCHIN Ici?
L'empereur?
VOLTAIRE Oui, Monsieur.
TRONCHIN Mais il est à Genève.
FLORIAN Déjà ! Vous l'avez vu?
TRONCHIN De mes yeux.
VOLTAIRE Est-ce un rêve?
TRONCHIN A souper avec lui j'étais même invité,
Mais pour un vieil ami que n'aurait-on quitté?
VOLTAIRE Trop aimable. (*A part.*) A Genève ! Il faudra que j'en meure.
VILLETTE Ne sait-on pas au moins le temps qu'il y demeure?
TRONCHIN Lui-même a déclaré qu'il s'en va dès demain,
Et ne veut s'arrêter nulle part en chemin.
LA BORDE Vous l'avez entendu?
TRONCHIN Sans doute.
VILLETTE Quel prodige !
THIBOUVIL. (*à Voltaire*).
Que faire?
VOLTAIRE (*s'éloignant*). Laissez-moi.
THIBOUVIL. Mais.....
VOLTAIRE Laissez-moi, vous dis-je. (*Il sort.*)
THIBOUVIL. Bon ! le voilà parti.
D'HÉRIC. (*à d'Aumont*). Superbe dénoûment !
VILLETTE (*à Tronchin*). Il ne viendra donc pas?
TRONCHIN Le prince? Apparemment.
Quoi ! Voltaire y croyait?
TRUDAINE Autant que l'on peut croire.
THIBOUVIL. Et vous n'en saviez rien ! La chose était notoire.
Rapports officieux, compliments des amis,
Tout l'annonçait. Joseph avait presque promis.
FLORIAN De Berlin Frédéric en donnait l'assurance.
VILLETTE Personne, excepté vous, ne l'ignorait en France.
TRONCHIN Je n'ai pas ouï dire un mot de tout cela.
(*Voltaire paraît en robe de chambre et en bonnet de nuit. Stupeur.*)
FORESTIER Bon Dieu !
VOLTAIRE Que font chez moi tous ces importuns-là?
Faut-il pour un mourant tant de cérémonie?
Laissez-moi donc en paix finir mon agonie[1].
(*Il s'éloigne lentement. Silence.*)

[1] « Voltaire sort à pas de loup; bientôt, pâle, en robe de chambre et en bonnet de nuit, il entr'ouvre la porte et, d'une voix cassée : « Qu'est-ce que tous ces importuns font là? Ne laissera-t-on pas mourir en paix un pauvre vieux malade comme moi? » (L'abbé Maynard, t. II, p. 280.)

D'HÉRIC. (*éclatant de rire derrière son chapeau*).
C'est le comble !
TRONCHIN (*à Thibouville*). Courons, tâchons de le calmer !
LA BORDE Quelle histoire !
THIBOUVIL. Impossible. Il vient de s'enfermer.
D'AUMONT O mes illusions !
TRONCHIN Le malheureux Voltaire !
Et c'est moi !.....
THIBOUVIL. (*à part*). Je voudrais être à cent pieds sous terre.
(*A Thibouville.*)
D'AUMONT Je n'y tiens plus. — Monsieur, ces papiers sont à lui.
Je vous les rends. — Sortons. Viens d'Héricourt.
D'HÉRIC. Oh ! oui,
Allons-nous-en.
THIBOUVIL. Messieurs... excusez... à son âge...
Pardon... Vous comprenez.
D'HÉRIC. Nous comprenons.
THIBOUVIL. (*à part*). J'enrage !
TRUDAINE Retirons-nous.
DELILLE Partons. (*Tous s'apprêtent à sortir.*)
HARDY (*les arrêtant*). Non, Messieurs, un moment.
J'apportais à cet homme un autre châtiment.
Malheureux orphelin dont il tua le père,
Je venais l'accabler du poids de ma colère,
Et voir si, du remords habile à s'affranchir,
Voltaire, en m'écoutant, ne saurait pas rougir.
Je fais taire un courroux hélas ! trop légitime,
Il est assez puni. Le fils de sa victime,
En le voyant si bas, trop fier pour l'insulter,
A sa confusion dédaigne d'ajouter.
Il saura qu'il m'avait pour témoin de sa honte.
C'est toute ma vengeance ; il me la faut; j'y compte.
THIBOUVIL. De grâce !
D'HÉRIC. Assez, Hardy. Si...
HARDY Monsieur le baron,
Ce nom n'est plus le mien. Je m'appelle Fréron.

G. LONGHAYE.

L'ÉGLISE ÉTHIOPIENNE

DANS LES *ACTA SANCTORUM*

Le douzième volume d'octobre des *Acta Sanctorum* nous offre, dans une série de commentaires dus au R. P. Édouard Carpentier, les principaux traits de l'histoire religieuse de l'Éthiopie, depuis l'apostolat de S. Frumence jusqu'au moment où le monophysitisme envahit cette église. Dans ces études, nous voyons paraître d'abord le saint évêque, dont la parole fit germer sur le sol de l'Abyssinie la première moisson chrétienne[1]; ensuite, les neuf moines envoyés d'Égypte, qui, un siècle après, vinrent rappeler aux Éthiopiens les enseignements trop tôt oubliés de S. Frumence[2], et donnèrent une nouvelle vie à une église languissante. Le règne glorieux d'Élesbaan, grand conquérant et fervent chrétien, qui suivit de près cette rénovation, occupe la principale place dans ces travaux hagiographiques[3], que clôt une dissertation sur la vie de Tekla-Haimanot, saint religieux mort au commencement du VIII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque où la doctrine d'Eutychès s'introduisait dans l'église d'Abyssinie[4]. Les discussions que renferment ces différents commentaires nous font passer sous les yeux toute l'histoire ecclésiastique de l'Éthiopie, et dissipent en même temps la plupart des obscurités de l'histoire profane, soit pendant la vie des saints personnages dont nous venons de faire l'énumération, soit dans les intervalles de temps qui les séparent. Enfin l'auteur, mis, par ses longues études, en état de débrouiller l'histoire de l'Abyssinie, exposée d'une manière si confuse dans les livres les plus récents, avait fait entrer dans son plan une dissertation sur les origines du royaume et son histoire, jusqu'à l'apostolat de S. Frumence. Ce résumé historique n'est pas la partie la moins intéressante d'une œu-

[1] *Acta SS. octobris*, t. XII, p. 257-270. — [2] P. 312, 313, 329-335.
[3] P. 296-329. — [4] P. 383-390.

vre qui ne peut manquer d'être hautement appréciée par les savants. Malheureusement, le P. Carpentier, retenu à Monaco par un mal inexorable auquel il a succombé depuis lors, ne put envoyer à temps son manuscrit, dont l'impression est renvoyée au prochain volume des *Acta Sanctorum* [1]. Cependant, nous croyons devoir résumer ici, en peu de mots, quelques-unes des conclusions principales de ce travail, auquel l'auteur fait de fréquentes allusions, et sur lequel il s'appuie souvent dans tout le cours de ses commentaires hagiographiques.

Un siècle environ avant l'ère chrétienne se constitua définitivement sur la côte occidentale de l'Afrique, dans la province actuelle du Tigré, dont l'expédition anglaise a rendu le nom familier à tout le monde, un état qui devait plus tard étendre sa domination sur plusieurs provinces de l'Afrique et une partie de l'Arabie. On lui donna d'abord, semble-t-il, le nom de royaume d'Adulis, du nom de la ville principale, située à quatre kilomètres de la mer, et dont le port Zoulla est souvent nommé dans les relations anglaises récentes. Plus tard, une ville située plus à l'intérieur du pays, Axum, Αὔξυμις, devint la capitale, comme on le voit par Ptolémée, le plus ancien auteur connu qui en fasse mention [2]. Aussi les Grecs, pour qui l'appellation d'Éthiopie était un terme vague et applicable à des peuples d'origine très-diverse, appelaient-ils les habitants du Tigré actuel *les Axumites*, lorsqu'ils voulaient les distinguer de tous les autres Éthiopiens. La race dominante dans ce royaume avait passé de l'Arabie sur le continent africain, pour y faire le commerce : elle appartenait à ces tribus sabéennes par les mains desquelles l'or, l'encens et les autres productions naturelles de l'Inde, de l'Afrique et de l'Arabie arrivaient jusque dans l'empire romain. Leurs relations avec des races civilisées les avaient peu à peu développées, et, en leur donnant le pouvoir qui suit naturellement

[1] V. le *Monitum* en tête du volume, après les pièces préliminaires.

[2] Cette assertion surpendra ceux qui connaissent l'opinion soutenue par M. Ch. Müller, au tome I des *Geographi minores*, corroborée par l'approbation de M. Vivien de Saint-Martin (*le Nord de l'Afrique*, p. 197, note 1), touchant la date du *Periplus maris Erythræi*. Le P. Carpentier adopte avec raison le sentiment de M. Reinaud (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXIV, 2e partie, p. 233) et place la rédaction de cet opuscule au IIIe siècle.

une culture d'esprit plus étendue, avaient fait naître en elles l'ambition. Un demi-siècle avant l'ère chrétienne, le grec était devenu la langue officielle de ces nouveaux conquérants, et, vers cette époque, un roi des Adulites, dont le nom peut être retrouvé par des conjectures historiques, se vantait, dans une inscription conservée par Cosmas Indicopleustes, d'avoir soumis à sa domination les tribus voisines, même celles qui habitent au delà du Tacazzé, et jusqu'aux frontières de l'Égypte. Le paganisme gréco-romain était entré chez ces peuples encore à moitié barbares avec la langue qui, à cette époque, fut le grand véhicule de la civilisation. Le roi d'Adulis rend grâce à Jupiter, à Mars et à Neptune, et leur voue des sacrifices en reconnaissance des victoires qu'il a remportées sur ses ennemis, et afin de consolider ses conquêtes par la faveur des dieux. Le P. Carpentier, dans ses conclusions touchant l'inscription de Cosmas, dans ses considérations sur l'histoire d'Axum, sur les médailles de deux rois axumites trouvées par le voyageur allemand Rüppell, et enfin dans sa chronologie, s'éloigne des interprétations proposées par les savants qui se sont occupés en dernier lieu de l'Abyssinie. Il nous paraît, après avoir lu attentivement sa dissertation, qu'il le fait avec fondement et que ses travaux fourniront la base qui semble manquer jusqu'à présent à l'histoire de ce pays. Ce que nous disons ici suffira tout à la fois pour piquer la curiosité des hommes qui s'intéressent à ces études, et pour faire mieux comprendre à nos lecteurs les détails dans lesquels nous allons entrer sur les saints de l'Abyssinie.

I

S. FRUMENCE, APÔTRE DE L'ÉTHIOPIE.

Le premier qui se présente à nous, S. Frumence, est connu depuis longtemps, et les principaux traits de sa vie sont familiers à tous ceux qui ont étudié l'histoire ecclésiastique. Nous avons ici la bonne fortune de marcher sur un terrain sûr, car Rufin, sur lequel nous nous appuyons, nous a transmis le récit d'un témoin oculaire et fidèle, Edesius, le frère de S. Frumence. Par un singulier bonheur, le même auteur a

aussi puisé à une source à l'abri de tout soupçon le récit de la conversion des Géorgiens. De cette manière, il nous fait assister chez deux peuples bien différents l'un de l'autre à ce passage de la lumière aux ténèbres, merveilleuse transformation dont les phases sont trop souvent obscurcies et défigurées par la légende. Rien de plus admirable que les voies de la Providence dans la conversion d'un peuple! Rien de puissant, de fécond comme cette première parole de vie tombant sur un sol que les passions humaines ont ravagé, mais où l'infidélité positive n'a pas encore entravé l'œuvre de Dieu. Lorsqu'on lit ces récits, on se prend à regretter que l'histoire primitive des églises chrétiennes ne soit pas toujours connue. Oui! l'histoire est plus belle que la légende. Si l'on en doutait, que l'on compare le chapitre si précieux où Rufin nous transmet les renseignements dus à Bacour, prince géorgien, avec les imaginations suggérées aux écrivains nationaux par un patriotisme mal entendu[1]. Au moins, il semble que les Éthiopiens ont respecté la vie de leur premier apôtre; car, à en juger d'après les extraits de leurs livres que nous fournissent le P. Tellez[2], Ludolf[3] et le missionnaire italien Sapeto[4], on n'a guère ajouté au récit de Rufin. Qu'on pardonne ces réflexions à un hagiographe, obligé d'ordinaire de chercher la vérité historique sous les interpolations et les fables, et tout heureux de pouvoir affirmer sans réserve les faits principaux d'une biographie.

Au commencement du règne de l'empereur Constance, un philosophe tyrien nommé Meropius, qui s'était chargé de l'éducation de deux de ses parents, Frumence et Edesius, désireux de satisfaire sa curiosité scientifique et de compléter en même temps la formation de ses disciples, résolut de visiter l'Inde brachmanique, dont un autre philosophe voyageur, appelé Métrodore, avait, peu de temps auparavant, raconté des merveilles. Après avoir parcouru le pays, il revenait riche d'observations, lorsque le besoin d'eau força le navire à relâcher sur la côte d'Éthiopie. Les peuplades barbares du litto-

[1] V. Brosset, *Histoire de la Géorgie*, t. I.
[2] *Historia geral de Ethiopia a alta*, Coimbra, 1660.
[3] *Historia Æthiopica*, Francof. 1681. *Ad Hist. Æth. commentarius*, *ibid.* 1691.
[4] *Viaggio e missione cattolica*, etc., Roma, 1857.

ral, poussées sans doute par l'appât du butin plutôt que par des sentiments d'hostilité contre les Grecs, envahirent le bâtiment et massacrèrent Meropius et tous ceux qui leur tombèrent sous la main. Les deux jeunes gens étaient alors sur le rivage, étudiant et préparant leurs leçons à l'ombre des arbres, et échappèrent ainsi au premier élan de la fureur des Barbares. Bientôt découverts, ils furent épargnés, grâce à leur jeunesse, et emmenés à la cour du roi d'Axum. Celui-ci, heureux de recevoir des esclaves grecs, choisit le plus jeune pour son échanson, ou peut-être pour l'intendant de sa maison, et fit de Frumence, qui lui parut plus intelligent, son secrétaire et son trésorier. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut de la civilisation grecque introduite dans le royaume d'Axum, on comprendra facilement la raison de ce choix. Le roi ne survécut pas longtemps à l'arrivée des deux jeunes Tyriens : il mourut laissant un fils en bas-âge, et en accordant à ses deux fidèles esclaves la liberté d'aller où bon leur semblerait. Mais la reine-mère, qui avait pu apprécier la grande sagesse de Frumence et sa fidélité à toute épreuve, le conjura de l'aider à gouverner le royaume pendant la minorité de son fils. Frumence accepta, avec l'intention de profiter des pouvoirs qui lui étaient confiés, pour faire connaître à ces peuples la religion chrétienne.

Les villes du littoral renfermaient beaucoup de marchands grecs et romains : le nouveau ministre les engagea à pratiquer leur religion en public, avec toute la solennité en usage dans l'empire romain, et non content de leur prêter le secours de sa puissante protection, il leur fit accorder le terrain et tout ce qui était nécessaire pour bâtir des églises. Il voulait accoutumer les païens aux cérémonies chrétiennes, et préparer les voies aux prédicateurs de l'Évangile qu'il se proposait d'appeler, plus tard, à défricher ces vastes contrées. Lorsque le roi fut en âge de régner, les deux frères, chez qui l'amour de la patrie n'était pas éteint, exprimèrent le désir de retourner dans leur pays, et, malgré les vives instances de la reine et du roi, ils ne se laissèrent pas fléchir. Edesius, dont l'intégrité et la piété n'étaient pas accompagnées par des talents égaux à ceux de Frumence, retourna à Tyr, et y devint prêtre. Son frère, croyant que l'œuvre du Seigneur, commencée par lui,

ne pouvait être abandonnée, s'arrêta à Alexandrie, où le grand Athanase venait de rentrer, après un long exil. Il exposa à celui-ci les espérances que donnait le bien déjà réalisé dans le royaume d'Axum, et le conjura d'envoyer dans ces contrées un évêque pour rattacher la nouvelle chrétienté à la hiérarchie ecclésiastique. Le patriarche, ayant rassemblé ses prêtres, cherchait avec eux l'homme que réclamait une mission aussi importante, lorsque, repassant dans sa mémoire les preuves de zèle et de sagesse données par Frumence, qui était présent, il s'écria comme inspiré : « Quel est l'homme « plein de l'esprit de Dieu, capable d'accomplir l'œuvre com« mencée, si ce n'est toi! » Tout le monde applaudit à ce choix, et celui qui en était l'objet, courbant la tête sous la parole d'Athanase, se soumit avec cette même humilité qui lui avait fermé les yeux sur son propre mérite. Ordonné évêque, il retourna à Axum et y convertit un grand nombre d'idolâtres qu'attirait la renommée de ses miracles. Les Ménées des Grecs ajoutent ici un détail que nous pouvons accepter comme chose bien probable et bien naturelle, quoique l'auteur de ce livre ne l'ait pas trouvé dans le document seul authentique de Rufin. Les Éthiopiens, étonnés de la puissance surnaturelle qu'ils remarquaient dans leur évêque, lui disaient naïvement :

« Eh quoi! nous t'avons connu tant d'années, et jamais « tu ne nous as fait admirer de tels prodiges. — Ce don « ne m'appartient pas, répondait l'humble Frumence, c'est « l'onction épiscopale et la grâce du Christ qui opèrent tou« tes ces choses par moi, à cause du zèle avec lequel vous « recevez mes paroles et de la foi qui vous anime. »

Avant de passer aux détails que d'autres écrivains nous fournissent sur la vie de S. Frumence, il convient de placer ici quelques réflexions sur le récit de Rufin, et d'établir la chronologie des événements que nous venons de raconter. L'historien latin et les Grecs qui l'ont copié, Théodoret, Socrate et Sozomène, ont désigné fort clairement l'Inde brachmanique comme le théâtre de l'apostolat de S. Frumence, ce qui a été la cause d'un certain nombre d'erreurs chez plusieurs écrivains modernes, comme le P. Carpentier le prouve à l'évidence dans son Commentaire, auquel nous renvoyons

nos lecteurs[1]. Nous ne nous arrêterions pas à cette question, si elle n'était de nature à diminuer la confiance que nous avons en notre guide principal. Mais si l'on réfléchit au peu de connaissances géographiques que l'on possédait à cette époque sur l'Inde et l'Afrique, on se rendra compte de l'erreur de Rufin, qui, ayant entendu Edesius parler dans le même récit de l'Inde brachmanique, but de son voyage, et du pays barbare et inconnu où il avait été fait prisonnier, confondit plus tard, dans ses souvenirs, les deux contrées. De nos jours, où tout le globe a été exploré, il est facile d'expliquer à un savant la position d'une nouvelle terre, en la rapportant aux contrées déjà connues; mais, au IV[e] siècle, Rufin pouvait parfaitement, sans être taxé d'ignorance, ne pas connaître la position exacte du royaume d'Axum, déjà signalée cependant par Ptolémée, ou, ce qui est encore plus probable, il pouvait avoir oublié les noms de lieux plus ou moins barbares mentionnés par Edesius.

Une seconde inexactitude de Rufin nous amène tout naturellement à traiter les questions chronologiques qui se rattachent à la vie de saint Frumence. D'après Rufin, le voyage de Meropius et la conversion des Éthiopiens auraient eu lieu sous le règne de Constantin, et le nouvel évêque aurait été consacré dès les premières années de l'épiscopat de saint Athanase. Pour contrôler cette assertion et déterminer les dates de toute cette histoire, voyons les données que nous avons à combiner.

Le passage principal est un texte d'Ammien Marcellin, historien dont l'autorité est d'un très-grand poids. « Puisque, dit-« il, les ennemis de Julien l'accusent d'avoir excité de nou-« velles guerres, au grand détriment de l'empire, ils sauront « qu'il est évident que Constance, et non Julien, a allumé les « feux de la guerre contre les Parthes, à cause de son em-« pressement à croire les mensonges de Métrodore, comme « nous *l'avons rapporté en détail, il y a longtemps*[2]. » L'endroit auquel cet écrivain nous renvoie, se trouvait sans doute dans l'un des treize premiers livres de son ouvrage qui sont perdus. Mais nous trouvons dans Cedrenus, auteur du XI[e] siè-

[1] P. 258 et seq.; 266 et seq.
[2] Lib. XXV, cap. IV.

cle[1], des détails plus circonstanciés, que ce compilateur a probablement tirés d'Ammien Marcellin, et que Baronius et Tillemont rejettent comme des fables, nous ne voyons pas trop pourquoi. Supposons, en effet, que Cedrenus ait ajouté quelque chose au texte primitif, toujours est-il que les faits racontés par lui ne s'accordent pas trop mal avec le caractère de Constance et expliquent fort bien le texte d'Ammien Marcellin.

Suivant l'écrivain byzantin, Métrodore aurait rapporté des Indes par mer une quantité de pierres précieuses, en partie volées aux brahmes, trop peu défiants à l'égard d'un philosophe d'apparence austère, en partie envoyées à l'empereur par les rois de ces pays. Le voyageur, en remettant à l'empereur les présents, se plaignit qu'un envoi plus considérable, fait par terre, avait été confisqué au profit du roi des Perses. Là dessus, Constantin furieux réclama ces richesses, et, sur le refus de Sapor, lui déclara la guerre. Omettons ce qui suit dans Cedrenus, et au lieu de Constantin nommé dans ce récit, mettons Constance, pour écarter une erreur qui provient sans doute de ce que le voyage de Métrodore avait commencé sous le règne du premier. Nous croyons, en agissant ainsi, suivre les règles d'une saine critique, qui nous apprend à ne pas condamner en entier un texte surchargé d'additions peu probables.

Que conclure maintenant de ces deux passages qui se prêtent une lumière mutuelle? D'abord, que Métrodore revint de l'Inde au commencement du règne de Constance, c'est-à-dire vers l'an 338, et que Meropius son imitateur s'embarqua peu de temps après. De plus, un texte de la chronique de saint Jérôme nous montre le philosophe Métrodore florissant vers l'an 335 : *Metrodorus philosophus agnoscitur*, et nous indique probablement l'époque de son voyage. Enfin des documents éthiopiens viennent confirmer la conclusion à laquelle nous ont amenés Ammien Marcellin et Cedrenus, appuyés par saint Jérôme. Nous savons, il est vrai, avec quelle réserve il faut user des données fournies par un peuple dont la littérature est riche surtout en traductions. Mais ici nous nous trouvons en

[1] *Compendium*, p. 295, ed. Paris; 516, éd. Bonn.

face d'un ouvrage original, l'un des plus anciens et des plus autorisés que l'Éthiopie puisse nous présenter. Nous voulons parler de la vie de S. Tekla-Haimanot, dont Sapeto extrait un texte fort important[1], d'après lequel saint Frumence serait arrivé en Éthiopie l'an du Christ 341, ce qu'affirment aussi deux manuscrits des listes royales, publiées par Dillmann[2]. Impossible de soupçonner ici l'influence d'une source grecque. Appuyé donc sur ces textes et sur les considérations qui précèdent, le P. Carpentier corrige hardiment Rufin et place le retour de Métrodore en 338, le voyage de Meropius en 339 ou 340 et l'arrivée de Frumence en Éthiopie l'an 341.

Nous regardons la dernière date comme certaine à un an près; la première seule pourrait, à notre avis, être modifiée. Meropius n'a-t-il pas suivi simplement l'exemple de Métrodore, sans attendre son retour? Cela est possible, et dans ce cas nous aurions plus de marge pour le premier séjour de Frumence en Éthiopie; nous ne serions pas forcés d'admettre que le roi accorda tout de suite sa confiance à un jeune inconnu.

Il nous reste maintenant à déterminer la date du départ de Frumence et celle de son retour en Éthiopie. Rufin rattache la première au commencement de l'épiscopat d'Athanase, ce qui nous forcerait à remonter jusqu'à l'an 327. Nous savons déjà pourquoi nous abandonnons cet auteur, qui peut bien n'être pas responsable de cette erreur. Edesius, en effet, arrivé à Alexandrie lorsqu'Athanase, après sept ans d'exil, rentra dans sa ville patriarcale l'an 346[3], n'a-t-il pas confondu cette entrée triomphale avec le commencement de l'épiscopat? Nous sommes porté à le croire. Fixons donc à l'an 347 ou 348 le départ de Frumence. L'une des années suivantes, il reprit le chemin de l'Éthiopie, après avoir reçu la consécration épiscopale. La traduction arabe de la vie de S. Tekla-Haimanot, citée par Ludolf[4], place cet événement à l'an 353 : nous n'avons aucune raison de nous inscrire en faux contre cette assertion. Elle acquiert même un degré de probabilité assez élevé par une lettre de l'empereur Constance, qui suppose,

[1] P. 369. — [2] *Zeitschrift der D. Morgenl. Gesellschaft*, VII, p. 345.
[3] *Acta SS. octobris*, t. XI, p. 833.
[4] *Comment.*, p. 435.

comme nous le verrons tout à l'heure, qu'en 356 S. Frumence était depuis peu de temps à la tête de l'Église nouvelle[1].

Les dates principales de la vie de S. Frumence une fois fixées, serait-il possible de trouver les noms des rois d'Éthiopie dont il fut le conseiller et l'ami? Ce n'est pas chose facile, vu la sécheresse des chroniques nationales qui sont à notre disposition et les erreurs dont elles fourmillent. Cependant ce travail ardu n'a pas rebuté notre collègue. L'histoire grecque apporte quelques synchronismes; les Éthiopiens possèdent de longues listes de rois, dont quelques-unes notent les années de règne, et les inscriptions d'Axum fournissent certains moyens de contrôler les résultats obtenus par les documents précédents. Disons d'abord un mot des listes royales, à la critique desquelles le P. Carpentier s'est attaché tout spécialement, comme on le verra plus tard par sa dissertation. Si nous ne nous trompons, il y asseoit sur des bases solides tout l'édifice de la chronologie éthiopienne.

Le premier catalogue des rois fut publié par Mariano Vettori de Rieti à la suite de sa grammaire éthiopienne, imprimée à Rome en 1552[2]. Il lui avait été communiqué par un moine éthiopien, de qui il apprit les éléments de la langue. Pendant longtemps ce fut le seul document de cette espèce, et par conséquent, bien que les années de règne des différents rois y soient ajoutées, il ne pouvait guère servir à la critique historique. Aussi fut-il reproduit souvent, entre autres par André Schott, au tome second de l'*Hispania illustrata*, sans faire avancer d'un pas l'histoire de l'Éthiopie. Ceux mêmes que leurs connaissances spéciales devaient mettre en garde contre un jugement précipité, se prononcèrent très-décidément contre le *libellus* de Vettori. Ainsi Balthazar Tellez[3] le qualifie de document sorti « des archives vaporeuses de l'espace imaginaire. » Ludolf le traite avec un égal dédain[4].

Cependant l'attention fut de nouveau attirée sur cette liste

[1] S. Athanasii *Apologia ad imperatorem*, num. 29 et 31, Operum tomo I.

[2] Marianus Victorius Reatinus, *Chaldææ seu Æthiopicæ linguæ Institutiones, item omnium Æthiopiæ regum libellus*. Cf. Polidorii, *de Vita Marcelli II*, Romæ, 1744, p. 69 et seqq.

[3] *Historia geral*, p. 334.

[4] *Hist. Æth.*, l. I, c. II. Cf. Comment.

par l'essai d'histoire ancienne d'Abyssinie que Robert Bruce inséra au livre second de son voyage. Après lui, Henri Salt, dans sa seconde relation, essaya aussi de résoudre le problème au moyen de plusieurs listes qu'il combina et corrigea à sa façon, comme il l'avoue du reste très-loyalement[1]. Ses efforts ne furent pas heureux, il ne réussit qu'à embrouiller davantage la question et fut même, par son ignorance de la langue éthiopienne, la cause d'une erreur assez singulière que nous mentionnerons bientôt. Édouard Rüppell montra plus de sagacité dans ses efforts pour arriver à une conclusion vraiment historique; on peut dire que le premier il a fait pénétrer la lumière dans ce chaos[2]. Enfin Auguste Dillmann, le restaurateur des études éthiopiennes en Europe, publia en 1853, d'après les manuscrits de la bibliothèque bodléienne d'Oxford, les originaux des diverses listes éthiopiennes, mais il méconnut la valeur des remarques de Rüppell et n'apprécia pas suffisamment le mérite relatif de ses propres documents[3]. Ce fut lui qui, par une simple remarque, dissipa une erreur accréditée depuis la publication du second ouvrage de Salt. Celui-ci ayant remarqué que la syllabe *za* ou *zo* précédait le nom de deux séries de rois, se figura que cette particule était un titre d'honneur indiquant des rois d'une origine particulière. De là le rapprochement que propose le géographe Ritter avec le titre des rois de Perse : « za ist Schah, ein Titel[4]. » « *Za* est un préfixe commun à toute la dynastie, » nous dit M. Vivien de Saint-Martin[5], qui cite cependant la dissertation de Dillmann, où la méprise de Salt est relevée dans une note. Chose plus étonnante, le savant orientaliste Reinaud, bien capable d'élucider la question, s'il l'avait examinée même légèrement, écrit cette phrase : « Ordinairement les noms des personnages « sont précédés des lettres *z-a*, dont le sens n'a pas, jusqu'ici, « été déterminé[6]. » *Za*, précédant le substantif, est tout simplement, ici comme ailleurs, la marque du génitif, et sert

[1] *Voyage en Abyssinie*. Paris, 1816, t. II, p. 241.
[2] *Reise in Abyssinien*, t. II, p. 339, et seqq.
[3] *Zeitschrift d. D. Morgenl. Gesellschaft*, VII, p. 338 et seqq.
[4] *Erdkunde*, I, p. 223.
[5] *Le Nord de l'Afrique*, p. 196, note 2.
[6] *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXIV, 2e partie, p. 237.

ainsi à la formation des adjectifs et des noms propres. *Za-Chrestos* signifie *Christi* ou *Christi servus*, Χριστοδοῦλος. Les noms de rois des listes consultées par Salt, sont au génitif, régi par le mot *temps*, comme on le voit par la traduction de Dillmann, dont nous citerons les premières lignes. « Années « des rois d'Axum. Le temps du serpent, 400 ans, de l'homme « Angâbô qui chassa et tua le serpent, 200 ans... de Mâkedâ, « 50 ans[1]. » Cette dernière est la fameuse reine de Saba, qui vint à Jérusalem attirée par la renommée de Salomon. Partout elle est appelée de ce nom dans les livres éthiopiens. Salt la transforme en Za Makeda[2]. Dans les listes, au contraire, où le génitif est impossible, à cause de la tournure de la phrase, on ne découvre pas le *za* qui a si fort intrigué les savants[3]. Cet argument est péremptoire.

On nous pardonnera d'avoir quelque peu insisté sur une erreur palpable, que l'autorité de M. Reinaud n'aurait pas manqué d'accréditer. Nous ajouterons, pour ne pas attribuer au P. Carpentier une critique qui ne se trouve pas dans les commentaires résumés ici, que nous prenons toute la responsabilité de nos assertions à ce sujet.

Or ces listes de rois si obscures, si confuses, le P. Carpentier s'est efforcé de les mettre en ordre dans un tableau venant à la suite de sa dissertation inédite. Il rejette, comme nous le verrons plus loin, le synchronisme favori des auteurs éthiopiens qui attribuent aux rois Abreha et Atzbeha la gloire d'avoir montré à leur peuple la voie du salut. Le roi qui reçut Frumence et Edesius, après le massacre de leur maître et de ses compagnons, est Ela-Eskendi, nommé par Rüppell Sara-Din et désigné sous le nom de Sthenden dans l'*Hispania illustrata*[4]. Son fils Tzaham régna peu de temps, et le successeur de celui-ci, Ela-San, connu dans deux monuments grecs sous le nom d'Αειζανᾶς, eut la gloire d'aider le nouvel évêque à convertir les Axumites. Ce prince, qui monta sur le trône vers l'an 351, était encore païen lorsqu'il fit graver l'inscription grecque d'Axum, dans laquelle, à l'exemple de son prédéces-

[1] *Zeitschrift*, p. 341, col. 1.
[2] 2e voyage, t. II, p. 245, note.
[3] Cf. Dillmann, et Sapeto, p. 355 et seqq.
[4] T. II, p. 1279.

seur d'Adulis, il se proclame fils de l'invincible dieu Mars, et lui rend grâce de sa victoire[1]. L'un des premiers, il reçut le baptême des mains de S. Frumence, et donna ainsi une impulsion irrésistible au mouvement que ne pouvaient manquer de produire les miracles du saint évêque et les souvenirs des bienfaits rendus par lui à toute la nation sous les règnes précédents.

Le christianisme a poussé de bien profondes racines dans le cœur de ces peuples, puisque tout dégradés qu'ils sont maintenant, après avoir permis aux superstitions les plus absurdes de dénaturer l'enseignement traditionnel, ils s'élèvent encore par leur valeur morale infiniment au-dessus des barbares qui les environnent. Séparée du centre de la catholicité par le schisme et l'hérésie, qu'elle reçut, sans presque s'en apercevoir, du siége patriarcal auquel elle était forcée de recourir dans tous ses besoins spirituels, en lutte continuelle tantôt avec l'élément païen, tantôt avec l'élément juif, l'Éthiopie nous offre le spectacle de l'église chrétienne la plus défigurée. Cependant elle a résisté à l'appât des conquêtes que lui offrait le Coran. Sans aucun doute, l'Abyssinie chrétienne a été une barrière puissante opposée à l'islamisme. Si les souverains de ce pays s'étaient laissés emporter par le courant, ils auraient étendu leur puissance bien plus loin qu'ils ne l'ont fait. Le mahométisme sensuel et fataliste aurait eu plus de prise sur les esprits bornés et les cœurs corrompus des Africains que les dogmes et la morale du christianisme.

Les commencements de la religion nouvelle furent brillants, les chefs et les peuples furent entraînés à la fois, et, ce qui rehausse l'éclat de ce triomphe, nous ne voyons pas que la persécution ait ensanglanté le champ défriché par saint Frumence. Mais bientôt un orage gronda sur l'église naissante, résultat des tempêtes qui bouleversaient le monde chrétien. Constance, grand ami des Ariens, venait de rompre la paix conclue avec saint Athanase, et rougissant d'abord de violer sa parole publiquement, avait donné sous main l'ordre de poursuivre et même de massacrer le grand adversaire de l'hérésie. Les ordres du souverain furent si fidèlement suivis,

[1] *Acta SS. octobris*, t. XII, p. 261 et 262.

que les chrétiens ne crurent pouvoir expliquer sans miracle la fuite d'Athanase, cerné dans son église par une soldatesque en fureur. Jetant alors le masque, l'empereur avoua tout, approuva tout, et envoya Georges le Cappadocien pour prendre possession du siége patriarcal. Comme les relations des Axumites avec l'empire étaient fréquentes[1], la nouvelle de l'apostolat de Frumence et de la conversion de l'Éthiopie était parvenue aux oreilles de Constance. Il espéra sans doute rencontrer moins de résistance chez un peuple que sa position géographique devait laisser dans l'ignorance des querelles religieuses, et en 356, l'année même où Athanase s'enfuit d'Alexandrie, l'empereur écrivit aux rois d'Éthiopie Aizanas et Sazanas pour les engager à envoyer Frumence en Égypte auprès de l'intrus Georges. Disciple d'Athanase « cet homme couvert de crimes, » l'évêque d'Axum était suspect; on exigeait de lui qu'il vînt rendre raison de sa foi aux hérétiques devenus par des violences inouïes les maîtres d'Alexandrie. Nous ne connaissons pas la réponse des rois d'Éthiopie : il est cependant hors de doute qu'ils méprisèrent les ordres de Constance, et qu'ils refusèrent de prêter les mains à des projets sacriléges. Il nous semble que l'arrivée de Frumence, traîné comme criminel à Alexandrie, aurait laissé quelque trace dans l'histoire du temps. Or les écrits de saint Athanase ne nous parlent que de menaces, et nulle part on ne voit d'exécution. Les Axumites pouvaient braver les fureurs de l'empereur, ils étaient trop loin pour avoir sujet de craindre, et rendaient par leur commerce plus de service à l'empire qu'ils n'en recevaient.

Il nous est donc permis de croire, avec les Ménées grecques et le synaxaire éthiopien, que Frumence mourut en paix[2]. Le premier de ces documents ajoute en outre qu'il atteignit l'âge de cent ans; mais comme nous n'avons aucune autre preuve pour corroborer cette assertion, nous croyons plus prudent de rester dans le doute. L'apostolat de Frumence a laissé trop peu de traces dans les histoires ecclésiastiques, en dehors du récit de Rufin, pour nous autoriser à ajouter foi à

[1] Cf. *Cod. Theodosianus*, l. XII, tit. 12, II.
[2] *Acta SS.*, p. 267 et 268.

un témoignage isolé et d'une valeur suspecte. Nous admettrions volontiers l'opinion du P. Carpentier, qui propose en plus d'un endroit l'an 380 comme la limite probable de la vie de saint Frumence, s'il ne nous laissait ignorer les raisons qui l'ont porté à proposer cette date[1]. Le 20 juillet, jour de la mort du saint, nous est bien connu par le synaxaire éthiopien dont le texte original a été publié et traduit en italien par Joseph Sapeto, et reproduit en latin dans les *Acta Sanctorum*[2]. L'Église éthiopienne célèbre à cette date la fête de son fondateur, dont elle rappelle encore la mémoire le 20 septembre et le 14 décembre, suivant le calendrier de Ludolf, et le 27 juin et le 29 novembre, suivant le poëme abyssin dont certains extraits ont été insérés dans l'histoire de l'Éthiopie du même auteur[3]. Les Éthiopiens appellent d'ordinaire leur apôtre *Abba Salama*, le pacifique, titre qu'ils s'imaginent lui avoir été conféré par saint Athanase, quoiqu'ils n'ignorent pas le vrai nom de Frumence, prononcé par eux *Feremenatos*. Les Grecs font mention du saint le 30 novembre, et les Latins le 27 octobre, sans avoir cependant de raison spéciale pour choisir ces deux jours de préférence à d'autres.

Jusqu'ici nous ne nous sommes guère servi que de documents grecs ou latins. Les Éthiopiens n'ont-ils donc rien à nous apprendre sur leur apôtre? n'ont-ils conservé aucune tradition spéciale? Il faut l'avouer, ce qu'ils ajoutent aux renseignements tirés d'ailleurs, sauf l'indication chronologique mentionnée plus haut, est bien peu de chose. Ils ont même induit en erreur les chronologistes, et rendu bien difficile le travail des historiens, en inscrivant dans toutes leurs chroniques les noms d'Abreha et Atzbeha comme ceux des propagateurs du christianisme. S'appuyant sur plusieurs synchronismes fournis par les inscriptions et les écrivains byzantins, le P. Carpentier croit que ces deux rois ont pris, dans la tradition de leur nation, la place qui revenait à Aizanas et Sazanas, les vrais collaborateurs de saint Frumence dans la conversion de l'Éthiopie.

Comment expliquer cette erreur et cette ignorance? La

[1] P. 257, num. 1, à la marge; p. 307, num. 47 et 48.
[2] Sapeto, *Viaggio e missione*, etc., p. 395 et seqq.; *Act. SS.*, p. 268.
[3] *Act. SS.*, p. 267.

réponse nous semble bien facile, si l'on sait que la religion chrétienne disparut à peu près de l'Éthiopie au v[e] siècle et entraîna dans sa chute les grands souvenirs de l'âge précédent. Plus tard, lorsque le flambeau de la foi se fut rallumé dans l'Abyssinie, les Éthiopiens, comme tous les peuples de l'Orient, firent de larges emprunts à la littérature grecque, d'où ils ont tiré évidemment a peu près tout ce qu'ils savent sur leur apôtre. Apprenant que deux frères, Aizanas et Sazanas, avaient partagé avec le pouvoir royal la gloire des travaux de saint Frumence, et ne trouvant dans leurs listes, vers l'époque où le christianisme apparut parmi eux, aucun autre exemple de deux frères régnant ensemble, ils identifièrent Abreha et Atzbeha avec Aizanas et Sazanas, et leur accordèrent les honneurs du culte ecclésiastique. En effet, Sazanas n'est mentionné dans aucun catalogue, ni dans aucune chronique éthiopienne connue; cela provient peut-être de ce que ce prince n'a pas toujours été considéré comme roi, ou que même il a toujours occupé un rang inférieur à celui de son frère. Tel était certainement le cas à l'époque où fut rédigée l'inscription grecque d'Axum, dans laquelle Aizanas traite ses deux frères en subordonnés. On comprend dès lors pourquoi le P. Carpentier n'hésite pas à effacer Abreha et Atzbeha de la liste des saints jouissant d'un culte légitime. On pourrait peut-être mettre à leur place les noms d'Aizanas et Sazanas; mais dans le doute sur une semblable question, le plus sage est de s'abstenir.

II

LES NEUF SAINTS.

Les dernières années de la vie de S. Frumence et l'histoire tout entière de l'Éthiopie à la fin du IV[e] siècle et pendant une grande partie du v[e] sont couvertes d'un voile épais, que les travaux du P. Carpentier ont en partie soulevé, sans cependant nous révéler complétement l'état du royaume durant cette période. Trois listes de rois, absolument inconciliables, voilà tout ce que nous fournissent les chroniques éthiopiennes. Les Grecs ne parlent plus du royaume d'Axum, et la nouvelle chrétienté,

représentée par son évêque, ne figure nulle part dans les nombreux conciles d'Alexandrie tenus à cette époque. Bien que le P. Carpentier nous dise que d'autres avant lui avaient soupçonné la cause de ce silence [1], nous croyons cependant qu'à lui revient toute la gloire d'une découverte historique aussi importante. Assemani et Thomas Wright s'étaient aperçus que la famille royale d'Abyssinie au v[e] siècle n'était pas chrétienne [2]; Dillmann avait déduit des inscriptions que Tazena, roi d'Axum, était païen ou fort mauvais chrétien [3]; mais personne ne s'était bien rendu compte de l'éclipse subie par la religion après la mort de Frumence. Il était difficile, en effet, de discerner le véritable état de l'Éthiopie, au milieu des notions confuses que les écrivains grecs nous ont laissées de ce pays. Cependant tous étaient d'accord sur un fait, qui est la base du système proposé dans les *Acta Sanctorum :* la conversion, longtemps après Frumence, d'un roi d'Axum appelé Aidog, ou Adad, ou Andas. Ce prince, au début d'une expédition en Arabie, fit vœu d'embrasser la foi chrétienne s'il triomphait de ses ennemis, et, la victoire obtenue, envoya une députation à Alexandrie pour demander un évêque et des prêtres. Tel est en substance le récit de Jean d'Asie, écrivain syrien [4], de Jean Malalas [5] et de Théophane [6] qui, ne distinguant pas les différentes expéditions des rois Axumites en Arabie, n'avaient jamais été bien compris. Le P. Carpentier démontre que l'expédition du roi Alameda, dont le nom se retrouve défiguré sous les formes Andas, Adad, Aidog, et deux campagnes de S. Elesbaan, petit-fils d'Alameda, ont été confondues par les historiens, qui seuls nous ont conservé le souvenir de la première guerre [7].

Ce point une fois mis en lumière, la suite des événements se déroule avec la plus grande netteté. Au v[e] siècle, peut-être après les rois Abreha et Atzbeha, dont le premier au moins porte un nom incontestablement chrétien, les rois d'Éthiopie

[1] P. 306, num. 40.
[2] *Bibl. orient.*, t. I, p. 359, note 2. Wright, *Early christianity in Arabia*, London, 1855, p. 51.
[3] *Zeitschrift*, t. VII, p. 357.
[4] Ap. Assemani, *Bibl. orient.*, t. II, p. 359 et seqq.
[5] *Chronographia*, lib. XVIII, p. 433, édit. Bonn.
[6] *Chronographia*, p. 188, edit. Paris, p. 346 Bonn. — [7] P. 297 et seqq.

retournent à leurs anciennes superstitions, sans cependant perdre tout à fait le souvenir de la religion chrétienne.

Il nous semble que l'on doit attribuer cette chute au déplorable état où se trouvait le patriarcat d'Alexandrie, après la mort de S. Cyrille arrivée en 444. Dioscore, son successeur, lutta pendant plusieurs années en faveur d'Eutychès, et dédaigna probablement de tourner les yeux vers l'Église fondée par S. Frumence. Le successeur de Dioscore périt victime de son orthodoxie, et fut remplacé par son assassin, l'intrus Timothée Elure, qui en 460 seulement quitta le siége de S. Marc pour l'exil. Pendant ce temps le quatrième successeur de S. Frumence avait probablement terminé sa carrière, et laissa son troupeau sans pasteur jusque vers l'an 478[1]. Alors eut lieu l'expédition d'Alaméda, sur laquelle nous reviendrons plus bas.

Cette époque est célèbre dans les annales de l'Église éthiopienne qui, tout en ayant oublié les circonstances où arriva d'Alexandrie le nouvel évêque accompagné de prêtres et de religieux, conserve précieusement le souvenir de neuf moines dont les travaux achevèrent l'œuvre de S. Frumence. Plusieurs manuscrits des listes royales ajoutent au nom d'Alaméda cette note : « De son temps vinrent en Éthiopie de l'empire « romain et de l'Égypte les neuf saints qui réformèrent la « foi[2]. » La vie d'Aragawi, l'un de ces moines, nous apprend également que S. Frumence ne convertit pas toute l'Abyssinie, mais qu'une partie du pays doit le bienfait de la foi à S. Aragawi, dont la parole confirma les anciens chrétiens dans l'orthodoxie[3]. Plusieurs autres témoignages éthiopiens ou grecs sont aussi disséminés dans le commentaire du P. Carpentier[4]. L'auteur eût pardonné à notre amitié de lui reprocher à cette occasion un certain manque d'ordre, qui rend assez pénible la lecture de son savant travail, si le souvenir des souffrances qu'il endurait en l'écrivant ne faisait expirer le blâme sur nos lèvres.

Nous omettons dans cet article une foule de détails très-

[1] P. 307.
[2] *Zeitschrift*, p. 318, note 1.
[3] *Ibid.*, p. 345, note 1.
[4] P. 300 et 301, num. 19 et seqq. P. 312, num. 66 et 67.

intéressants sur la présence des Juifs en Abyssinie[1] et la domination des Éthiopiens en Arabie[2], parce que notre but est de nous attacher avant tout aux faits de l'histoire ecclésiastique. Ce qu'il nous importe de faire ressortir ici, c'est l'impulsion donnée à la vie monastique par ces religieux venus de l'Égypte. La tradition éthiopienne fait remonter jusqu'à eux les origines de neuf monastères qui, dit-on, existent encore dans le Tigré. Les deux relations de Salt nous en indiquent six au moins : Debra Damo, où résida Aragawi[3] ; les monastères d'Abba Pantaléon et d'Abba Liqanos, près d'Axum[4]; celui d'Abba Garima, près d'Adoueh[5]; les ruines du couvent d'Abba Asfe, non loin du Mareb[6]; l'Église d'Abba Otz Guba[7]. Abba Tsama rappelle assez bien le nom de Tzehma, malgré la différence d'orthographe[8]. S. Alef vécut sur le mont Behza, dans le Tigré[9] ; enfin le monastère de S. Jemata est mentionné par Rüppell[10]. Les noms des neuf saints sont restés populaires, et les livres liturgiques ont même conservé certains détails de leur vie, mêlés il est vrai à des contes absurdes, que l'on peut lire à la fin du commentaire sur S. Elesbaan. Le chef de cette troupe est nommé par les Éthiopiens Michel ou *Za-Michael*, c'est-à-dire *esclave de S. Michel*, et Aragawi, ce qui signifie *vieillard*, probablement à cause de l'âge avancé qu'il atteignit. Le plus célèbre après lui est S. Pantaléon, transformé par les Abyssins en Mentellin[11], que les actes authentiques de S. Aréthas et les livres éthiopiens nous montrent encore en vie en 525, après quarante-cinq ans de la pénitence la plus austère[12]. La patrie de ces saints personnages est indiquée dans la vie de S. Garima, mais nous ne pouvons avoir aucune confiance dans les sommaires des vies tirées du synaxaire. Le seul d'entre eux dont nous trouvions la patrie constatée dans un document d'origine non éthiopienne, les actes de S. Aréthas, est S. Pantaléon, que le synaxaire fait naître à Rome, tandis que l'autre source, plus sûre à tous égards, le dit originaire

[1] P. 302 et seqq. — [2] P. 308 et seqq.
[3] 2e voyage, I, p. 349. — [4] 1er voyage, I, 250. — [5] *Ib.*, p. 222.
[6] 2e voy., I, p. 206. — [7] *Ib.*, p. 48. — [8] *Ib.*, p. 169. Cf. Sapeto, p. XXX.
[9] Sapeto, p. 410. *Acta SS.*, p. 334.
[10] *Reise*, t. I, p. 361.
[11] Mansfield Parkyns, *Life in Abyssinia*, London, 1853, t. I, p. 206.
[12] P. 301, num. 25 et 26.

d'Æla ou Ailath, sur le golfe d'Akaba. Il est fort probable que l'on prit, pour les envoyer en Abyssinie, des religieux indigènes ou du moins nés dans des pays limitrophes. Les déserts de l'Égypte, où affluaient des hommes de toutes les parties du monde chrétien, renfermaient sans doute aussi des Axumites. Les noms propres, dont plusieurs ont une physionomie éthiopienne, ne nous offrent pas un critère suffisant pour déterminer l'origine des saints. Pantaléon, Michel (appelé par les Éthiopiens Za-Michael et Aragawi), Isaac (nom primitif de S. Garima), Liqanos, qui est peut-être Lucianus, sont des noms répandus partout, au ve siècle. Alef, Tzahma, Otz surnommé Guba, Aftze et Imeata, sont-ils bien authentiques? Impossible de résoudre cette question, en présence de documents certainement altérés et interpolés.

III

S. Elesbaan.

Quoique le roi Alameda eût embrassé le christianisme, il semble que toute sa famille ne suivit pas son exemple. En effet, Tazena, son fils et successeur, était païen lorsqu'il monta sur le trône, comme nous l'apprend l'examen de deux inscriptions, dont nous allons résumer l'histoire.

Édouard Rüppell trouva à Axum trois inscriptions éthiopiennes, et publia le fac-simile de deux d'entre elles en 1838 dans l'Atlas joint au premier volume de sa relation[1]. L'année suivante, Rœdiger, professeur à l'université de Halle, fit paraître dans le journal de littérature de cette ville une traduction de ces monuments épigraphiques[2], ce qui permit à Rüppell de comparer dans son second volume, imprimé en 1840, la traduction de la première inscription, due à son compatriote, avec celle que lui avait donnée un prêtre abyssin du Caire[3]. L'année même où Rœdiger essayait de déchiffrer le fac-simile de Rüppell, le P. Joseph Sapeto, missionnaire lazariste, prenait aussi de son côté à Axum une copie de la se-

[1] *Reise in Abyssinien*, Frankfurt am Main, 1838.
[2] *Allgemeine Literatur-Zeitung*. Jan. 1839, num. 105-107.
[3] *Reise*, t. II, p. 280 et 281.

conde inscription, dont il publia six ans plus tard, dans les *Nouvelles annales des voyages*, une traduction tout à fait indépendante de celle de Rœdiger[1]. Malheureusement, après avoir promis de reproduire son texte, il ne jugea pas à propos de le faire dans son ouvrage sur l'Abyssinie[2]. Enfin Dillmann reprit l'examen des deux inscriptions, mais écrivant pour ceux qui pouvaient facilement se procurer l'Atlas de Rüppell et le travail de Rœdiger, il se borna à donner la traduction complète de la première et de treize lignes de la seconde, dont il corrige presque tout le texte[3].

De ces deux documents, le premier, où la plupart des noms propres sont illisibles, a peu de valeur historique, sauf dans les premières et les dernières lignes, qui nous représentent le roi Tazena comme un adorateur des idoles. En effet, comme autrefois Aizanas, encore païen, se déclarait, dans l'inscription grecque d'Axum, *fils de Mars l'invincible*, υἱὸς θεοῦ ἀνικήτου Ἄρεως, Tazena se glorifie d'être le fils de Mahrem l'invincible, et ainsi que son prédécesseur, il finit par des offrandes à ce dieu. Il est vrai que la lecture des deux dernières lignes n'est pas bien sûre, mais le commencement est plus clair, et la comparaison qui s'établit d'elle-même entre les formules grecques d'Aizanas et les paroles de Tazena confirme la leçon proposée par Dillmann. Mettons même de côté la fin de l'inscription, peut-on supposer qu'un prince converti depuis peu d'années aurait gardé ce nom de Mahrem, tout en retranchant le titre de dieu? Cela est fort peu probable en présence surtout d'une seconde inscription où, avec une même série de titres, « Tazena, fils d'Ela-Amîda, Bese-« Halen, roi d'Axum, d'Himyar et de Raïdan, etc., » le nom de Mahrem disparaît. Le seigneur du ciel et le seigneur de la terre, à la puissance et au secours duquel la victoire est attribuée, y figure partout et ne nous permet pas d'hésiter sur la religion de Tazena à l'époque où fut gravée cette histoire de ses exploits. Si nous pouvions avoir confiance dans l'interprétation de Sapeto, plusieurs passages viendraient encore fortifier notre thèse. Ce sont ceux où les Nubiens sont appelés par

[1] Année 1845, t. II, p. 300 et suiv.
[2] *Viaggio*, p. 394.
[3] *Zeitschrift*, t. VII, p. 355 et suiv.

trois fois « idolâtres[1], » et l'endroit où les chrétiens supplient Tazena de les défendre contre les invasions des païens[2]. Mais les lignes 6 à 13, la fin de la 37e et le commencement de la 38e, où devraient se trouver le mot « idolâtres » et la prière des chrétiens, sont déclarés presque illisibles par Dillmann, et les lignes 47 et 48, que le missionnaire italien traduit : « pour « châtier les idolâtres dans la justice et dans la sainteté, » sont rendues en ces termes beaucoup plus probables par le savant allemand : « et je lui rendrai grâces dans la justice et « dans la sainteté. » Sapeto possède la langue éthiopienne, j'aime à le croire; mais autre chose est savoir traduire, autre chose restaurer un monument presque perdu. Le savant lazariste aura probablement mieux réussi que Rüppell à relever l'inscription, et sera parvenu à déchiffrer bien des passages où sa connaissance de la langue lui donnait un immense avantage. Mais quelle est dans son travail la part de la conjecture? Voilà ce que nous ne savons pas et ce qui nous empêche de déposer tout doute. Nous ne blâmons pas cependant le P. Carpentier d'avoir ajouté à son commentaire, en guise d'appendice, la traduction de Sapeto, qui restera comme document probable. Sans doute, si, au lieu de se trouver malade et souffrant à Monaco, il avait pu consacrer plus de temps à l'étude de la dissertation de Dillmann, il aurait fait des réserves dans les notes et aurait profité des restitutions habiles du savant allemand. D'ailleurs le but qu'il se proposait était surtout de donner au lecteur des *Acta sanctorum*, au moyen de notes géographiques et historiques, une idée assez exacte de l'étendue du royaume éthiopien au ve siècle; et ce but, il l'a atteint. Car, malgré les divergences d'interprétation, les noms de lieux et de peuples sont lus et interprétés par Sapeto et par Dillmann de la même manière.

Après Tazéna, qui régna, suivant le calcul du P. Carpentier, de 484 à 512[3], le trône d'Éthiopie fut occupé par Caleb, sur-

[1] *Acta SS.*, p. 335, num. 1, ligne 13; p. 336, num. 3, lignes 16 et 30. Cf Dillmann, *loc. cit.*, p. 361, p. 362, lignes 36 et 37 de l'inscription, p. 357, lignes 46 et 47 de l'inscript.

[2] *Acta SS.*, p. 335, num. 1. Cf Dillmann, p. 361.

[3] P. 314, num. 72.

nommé Élesbaan[1], dont la renommée, comme homme de guerre et comme chrétien, dépasse de loin celle de tous les rois de sa race. Seul de sa nation il est inscrit au martyrologe romain, et il est plus connu des écrivains étrangers que de ses propres compatriotes. En effet le récit de ses expéditions nous á été transmis par des auteurs grecs et par les Actes de S. Aréthas et de ses compagnons, les martyrs homérites, dont il a glorieusement vengé la mort. Les deux expéditions d'Élesbaan en Arabie ont déjà été discutées longuement dans les *Acta sanctorum*[2]; nous en traçerons ici rapidement les phases principales. Depuis les victoires d'Alaméda en 479, les Homérites étaient restés pour le moins tributaires des Éthiopiens; il faut même conclure de plusieurs témoignages dignes de foi que les princes régnant dans cette partie de l'Arabie étaient nommés par les rois d'Axum, et doivent être considérés plutôt comme des vice-rois que comme de véritables souverains[3]. Lorsque Élesbaan monta sur le trône, Dhu-Nowas régnait chez les Homérites. Juif de religion, et joignant à ses antipathies religieuses la haine des étrangers, auxquels il payait tribut à contre-cœur, le prince arabe déchargeait sa colère sur les chrétiens, naturellement bien disposés en faveur de leurs coreligionnaires d'Éthiopie. On doit supposer que, comme du temps d'Alaméda, les marchands gréco-romains étaient aussi en butte aux exactions du tyran[4]. Cette supposition deviendrait une certitude si nous pouvions discerner dans le texte si confus de Jean d'Asie ce qui appartient à l'expédition d'Alaméda et ce qui regarde les deux campagnes d'Élesbaan. Nous croyons qu'Alaméda porta la guerre chez les Homérites avant tout pour sauvegarder les intérêts du commerce éthiopien, dont les rois de l'Arabie en-

[1] Ce nom est traduit par Salt et Sapeto « le Béni » (Salt, 2e voyage, II, p. 258. *Annales des voyages*, 1845, t. II, p. 307) ; mais je doute qu'on puisse admettre cette interprétation, à l'appui de laquelle je ne trouve rien dans les dictionnaires de Ludolf et de Dillmann, sauf le verbe סבח, dont l'orthographe ne permet pas ici l'emploi.

[2] Octob., t. X, p. 694 et suiv.

[3] *Act. SS. Octob.*, t. X, p. 695, num. 113 ; t. XII, p. 309, num. 56 et 57 ; p. 311 et 312.

[4] Voyez les textes de Procope, de Jean d'Asie, et de Malalas, *Act. SS. oct.*, t. XII, p. 297 et suivantes.

travaient les communications, en rançonnant les marchands étrangers. Cela ressort pour nous des paroles de Jean d'Asie et de Malalas, que le P. Carpentier explique de la même façon dans un passage de son commentaire[1], contredit cependant par une note insérée ailleurs dans le texte de l'écrivain monophysite[2]. Ce motif peut aussi se déduire des actes authentiques de S. Aréthas[3]. En outre, depuis longtemps déjà les rois d'Axum revendiquaient sur le pays des Homérites certains droits constatés par le titre de roi des Homérites, inséré dans l'inscription grecque d'Aizanas, plus d'un siècle avant Alaméda. Pour tout résumer, Alaméda fit la guerre dans un but commercial, Élesbaan eut en vue de délivrer ses coreligionnaires du joug qui les accablait. Tous deux fondaient la légitimité de leur intervention en partie sur d'anciens droits, probablement toujours contestés par les Homérites.

C'est par la première expédition d'Élesbaan que commence pour nous l'histoire de son règne. Elle eut lieu l'an 519, comme le P. Carpentier l'a habilement déduit de diverses notes chronologiques éparses dans la Topographie de Cosmas Indicopleustes, marchand grec, plus tard moine, qui se trouvait au port d'Adulis lorsque la flotte des Axumites allait mettre à la voile[4]. Dhu-Nowas fut vaincu par les Éthiopiens et chassé dans les montagnes qui séparent l'Yémen du Hedjaz, là où, de nos jours encore, des populations guerrières savent faire respecter leur farouche indépendance[5]. Mais trois ans plus tard, en 523, le prince arabe reprit les armes, et profitant de la saison, qui empêchait les Éthiopiens de passer facilement le détroit, il parcourut le pays, semant partout la dévastation et ne pardonnant pas aux chrétiens l'intérêt que leur portaient les rois d'Abyssinie. Le siége de Nagran, la capitulation des habitants, à qui l'on promit de les laisser en paix s'ils payaient le tribut à Dhu-Nowas, l'odieuse violation de la foi jurée, qui donna à l'Église plusieurs milliers de martyrs,

[1] P. 309, num. 54. Procope est nommé à tort dans cet endroit : cet auteur ne parle pas de l'expédition d'Alaméda. — [2] P. 298, num. 10. — [3] P. 315, num. 77.

[4] *Act. SS. Octob.*, t. X, p, 752, not. *nn*.

[5] Ritter, *Erdkunde*, *Arabien*, t. I, p. 191. Cf Palgrave, *Arabie centrale*, t. II, p. 112.

tout cela appartient à un volume précédent des *Acta sanctorum* [1].

La nouvelle des massacres commandés par Dhu-Nowas émut le monde chrétien tout entier, car des chrétiens de toutes les nations étaient tombés sous le glaive ou avaient péri par le feu. L'empereur Justin, désirant tout à la fois racheter les captifs, venger les victimes et raffermir la foi chrétienne dans l'Arabie, envoya aussitôt à Kabad, roi de Perse, alors ami des Grecs, un prêtre de Constantinople, nommé Abraham, afin de l'engager à se servir des troupes arabes contre le sanguinaire Dhu-Nowas. Mais celui-ci de son côté avait tâché, avec une énergie et une activité dignes d'une meilleure cause, d'attirer dans son parti le roi Kabad et Al-Mundhir, roi des Arabes de Hira. Aussi les envoyés de l'empereur et ceux du prince homérite se rencontrèrent-ils à la cour des deux rois qu'il fallait gagner. L'influence romaine prévalut. Kabad adjoignit à Abraham d'autres personnages, prêtres et soldats, lorsque l'envoyé grec partit pour aller trouver Al-Mundhir, qui campait avec son armée dans les environs de la Mecque. L'histoire ne fournit aucune preuve d'un secours quelconque prêté par les Arabes à Élesbaan. Il est bien probable qu'Al-Mundhir, chrétien peu fervent, comme son apostasie le démontra plus tard, se borna tout au plus à opérer une diversion dans le Nord et à piller pour son propre compte, sans trop se soucier d'accomplir les intentions de l'empereur. Quoiqu'il en soit, Justin, au retour de l'ambassade, se hâta d'écrire à Timothée, patriarche d'Alexandrie, afin de faire arriver par lui au roi d'Axum de pressantes exhortations et des menaces aussi inutiles que ridicules. Élesbaan n'avait pas besoin d'être excité à entreprendre une campagne conforme à toute sa politique antérieure et que réclamait son zèle pour la religion chrétienne. Il était déjà occupé à rassembler une nombreuse flotte, au moyen de laquelle il se proposait de débarquer 120,000 hommes dans l'Homéride. Pendant ce temps le patriarche d'Alexandrie ordonnait partout des prières publiques, pour obtenir du ciel l'heureuse issue de l'expédition. Élesbaan lui-même ne voulut pas s'embarquer avant d'avoir demandé la bénédiction de S. Panta-

[1] *Acta SS. Octob.*, t. X, p. 661 et suivantes.

léon, l'un des neuf moines venus en Éthiopie quarante-cinq ans auparavant et dont nous avons parlé plus haut. Nous renvoyons aux Actes de S. Aréthas le lecteur curieux de connaître les phases de la guerre entre les deux princes ; nous nous contenterons d'en indiquer le résultat. Dhu-Nowas perdit tout à la fois le trône et la vie. Élesbaan rétablit chez les Homérites la suzeraineté des rois Axumites. Il bâtit une église dans la capitale et fit venir d'Alexandrie un nouvel évêque ; en un mot, il prit toutes les mesures nécessaires pour guérir les plaies faites à l'Église dans ce pays.

Les écrivains byzantins nous apprennent que, quelques années plus tard, lorsque l'empereur recommença les hostilités contre la Perse, il chercha à se faire un auxiliaire d'Élesbaan, qu'il se figurait en état de l'aider puissamment. Cependant Élesbaan fut assez prudent pour décliner les avances de l'empereur. Si une expédition en Arabie lui avait coûté cher, à plus forte raison avait-il sujet de redouter une guerre lointaine dans les provinces soumises aux rois sassanides. D'ailleurs le roi d'Éthiopie éprouvait de grandes difficultés à maintenir son autorité dans l'Homéride. Les troupes qu'il expédiait dans l'Arabie Heureuse, charmées de la beauté du pays, devenaient bientôt infidèles à leur patrie, et s'unissaient aux habitants toujours impatients du joug étranger [1]. Le premier vice-roi, appelé par Procope Esimiphæus, déguisement sous lequel M. Caussin de Perceval reconnaît Ebn-Dzi-Kifan [2], fut renversé vers l'an 527, par ses propres soldats, et remplacé par un certain Abraham, esclave d'un marchand romain d'Adulis. Élesbaan envoya avec une nouvelle armée Aryates, son parent, pour châtier les rebelles et succéder à l'ancien vice-roi. Aryates resta maître d'une partie du pays, sans pouvoir cependant réduire les partisans d'Abraham, qui, l'an 540, parvint, avec l'aide des troupes éthiopiennes soulevées, à reprendre et à conserver le pouvoir. Il est difficile de savoir exactement ce que fit le roi d'Axum dans ces conjonctures ; car le récit de Procope renferme des contradictions. Il est fort probable qu'après quelque temps de lutte les Homérites consen-

[1] Procopius, *de bello Persico*, l. I, c. XX. Cf. *Act. SS. Oct.*, t. XII, p. 329, not. *m*.

[2] *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, t. I, p. 139.

tirent à payer le tribut accoutumé, à condition de garder le souverain choisi par eux.

Heureux d'avoir mis un terme à des guerres continuelles par un arrangement qui satisfaisait les deux peuples, Élesbaan résolut de consacrer au service de Dieu seul les dernières années d'une vie très-agitée. Il déposa sa couronne, qu'il envoya à Jérusalem, pour y être suspendue, en signe d'hommage, devant le saint sépulcre, et, revêtu de l'habit monastique, il passa le reste de sa vie près d'Axum, dans une caverne dont le souvenir est resté en vénération. Nous ignorons la date précise de la mort de S. Élesbaan : elle arriva le quinzième jour de mai, vers l'an 555, et fut bientôt suivie d'un culte public décerné à ce prince, le plus grand roi de l'Éthiopie.

III

Le B. Tekla-Haimanot.

Au VIIe siècle, vécut un moine qui a conservé chez ses compatriotes un renom de sainteté peu ordinaire, même en Éthiopie, où cependant toutes les vies de saints fourmillent de légendes incroyables et de détails absurdes. Ce qui distingue le B. Tekla-Haimanot des autres personnages auxquels les Abyssins accordent un culte, c'est avant tout le caractère des événements racontés dans sa biographie, qui, au dire des missionnaires, de Dillmann et de M. d'Abbadie, est beaucoup plus sobre, beaucoup plus véridique que tous les autres livres éthiopiens de ce genre. Les missionnaires catholiques du XVIe siècle trouvèrent le culte de ce saint bien fondé, et le P. Carpentier s'appuie sur leur témoignage pour donner à S. Tekla-Haimanot une place dans les *Acta Sanctorum*. Il est difficile, à la vérité, de prouver positivement l'orthodoxie du moine éthiopien, à une époque où les doctrines eutychiennes s'infiltraient dans le royaume. Mais il suffit d'indices probables pour ne pas exclure une biographie d'une collection dont le but est, avant tout, historique. « Takla Haymanot est le seul saint reconnu par l'Église de Rome, » nous dit M. Antoine d'Abbadie, à la page 48 de son *Catalogue*. Cette assertion, justement taxée d'inexactitude par le P. Car-

pentier[1], puisque le nom de S. Élesbaan se lit au martyrologe romain, est cependant fondée jusqu'à un certain point. En effet, un passage de la relation publiée récemment par M. Arnauld d'Abbadie nous explique la phrase de son frère. S. Tekla-Haimanot est nommé dans la liturgie catholique éthiopienne, imprimée à Rome. Ce fait était ignoré du P. Carpentier, qui n'avait pas sous la main la liturgie indiquée[2].

Le point le plus important élucidé par le P. Carpentier dans sa dissertation sur la vie de Tekla-Haimanot, c'est la distinction à établir entre le saint de ce nom, grand propagateur de la vie monastique en Éthiopie, et un autre personnage, qui parvint, au XIIIe siècle, à replacer sur le trône l'ancienne famille royale détrônée depuis plusieurs siècles. Bruce nous raconte, d'après des chroniques indigènes, que le second Tekla-Haimanot était *Abuna* ou évêque d'Éthiopie, mais qu'il fut le dernier de sa nation, revêtu de cette dignité. En cela il est d'accord avec les listes royales, où l'on donne le même éloge à l'Abuna Tekla-Haimanot. Mais il confond, comme le firent après lui Sapeto et A. Dillmann, les deux personnages du même nom[3]. Le moine du VIIe siècle fut le fondateur du fameux couvent appelé Debra Libanos ou Mont-Liban, dans la province de Shoa, et peut être considéré comme un chef d'ordre, vu le grand nombre de moines qui se glorifient d'être ses enfants. Il est à regretter que le P. Carpentier n'ait pas eu à sa disposition une copie de la vie éthiopienne de Tekla-Haimanot ou de la traduction arabe. On ne peut guère se fier au synaxaire qui, tout abrégé qu'il est, renferme bien des choses incroyables. Une vie un peu plus longue aurait sans doute permis à la critique de discerner les faits véritablement historiques. Aussi les Bollandistes n'ont-ils pas perdu l'espoir d'ajouter plus tard un appendice aux pages du P. Carpentier, dans un supplément à l'histoire des saints de l'Orient.

[1] Page 388.

[2] *Douze ans de séjour dans la Haute-Éthiopie*. Paris, 1868.

[3] Bruce, *Voyage aux sources du Nil*, l. II, c. VIII, et l. III, c. I. Sapeto, *Viaggio*, et Dillmann, *Catalogus codicum*, apud *Acta SS.*, p. 385.

Nous voici arrivé à la fin d'une analyse un peu longue, mais que nous croyons pouvoir être utile à ceux qui parcourront les commentaires sur les saints de l'Éthiopie. Le P. Carpentier écrit pour les hommes qui savent déjà beaucoup. Ceux qui commencent l'étude de l'histoire éthiopienne par la lecture de ses dissertations trouveront le chemin difficile et ne seront pas fâchés d'avoir un sommaire qui leur serve de guide.

Avant de terminer notre article nous désirons ajouter encore un mot sur une question que n'a pas touchée le savant hagiographe, mais qui expliquera à plus d'un lecteur certains passages d'ouvrages écrits au XVI[e] et au XVII[e] siècle. Nous voulons parler des saints éthiopiens pour qui certains auteurs ont revendiqué une place dans les annales de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Les neuf saints entrés en Éthiopie sous Alaméda, en 479, le B. Tekla-Haimanot et plusieurs autres dont nous donnerons les noms plus bas, figurent parmi les enfants de S. Dominique dans les ouvrages du P. Séraphin Razzi [1], du P. Michel Pio [2], dans *l'Année dominicaine* [3], les vies des saints du P. Jean de Rechac et celles du P. Jean de Sainte-Marie [4], les légendes flamandes du tiers-ordre [5], l'*Agiologio Dominico* [6], etc. Depuis longtemps ces erreurs, dont nous indiquerons l'origine, ont disparu des ouvrages historiques composés par des Pères dominicains. Déjà en 1668, le P. Marchese écartait tous ces noms du *Sagro Diario Dominicano* [7]. Cependant l'auteur d'un petit volume publié sous le même titre à Brescia en 1758 ouvrait ses pages à l'impératrice Hélène d'Éthiopie, sœur du tiers-ordre. Le P. Touron [8] et le *Bullarium Dominica-*

[1] *Vite dei santi e beati..... de frati predicatori.* Firenze, 1577, 3[e] ed. Palermo, 1605.

[2] *Delle vite degli uomini illustri di S. Domenico.* Bologna, 1607. 2[e] ed. 1620.

[3] *L'Année Dominiquaine*, par un prêtre du Tiers-Ordre. Paris, 1670. 2 vol., traduite en flamand, par De Herre. Anvers, 1675.

[4] *Vies des Saints de l'Ord. des Fr. Prêcheurs.* Paris, 1650, t. III, p. 790 et suiv. J. de Sainte-Marie, *Vies des saintes et des bienheureuses du premier et du tiers ordre.* Paris, 1635.

[5] Ed. Bilius, *Legende der zusters van de derde orde*, Antwerpen, 1660.

[6] Manoel de Lima, *Agiologio Dominico*, Lisboa, 1709 et suiv. 2[e] ed. pelo P. Joseph da Nadividade, t. I[re], Lisboa, 1753.

[7] *Sagro Diario.* Napoli, 1668 et suiv.

[8] *Histoire des hommes illustres de l'ordre de S.-Dominique.* Paris, 1743, t. I[er], p. 181.

num[1] croient encore, au milieu du XVIII[e] siècle, à l'existence des anciens couvents dominicains d'Éthiopie, et de nos jours M. Henrion regarde comme probables des récits décrédités depuis longtemps[2].

Il y a quelque deux cent cinquante ans, la discussion touchant ces saints et l'état des moines en Éthiopie fut un moment très-chaude. C'est qu'en réalité les Pères dominicains qui défendaient ces gloires de leur ordre contre les relations des missionnaires jésuites, s'appuyaient sur de prétendus témoins oculaires, qui avaient surpris leur bonne foi, et sur d'anciens textes mal compris. Les annales de l'ordre de S. Dominique démontrent d'une manière incontestable que les souverains Pontifes donnèrent aux religieux de cet ordre la mission d'évangéliser tous les peuples orientaux. Si l'on consulte le texte des lettres de privilèges accordées par les papes Innocent IV, Clément IV, Boniface VIII, Jean XXII, on trouve les Éthiopiens mentionnés parmi les autres nations où les missionnaires sont autorisés à user de leurs pouvoirs. Mais rien ne prouve que les Dominicains soient entrés en Éthiopie au XIII[e] ou au XIV[e] siècle. Aucune trace de leur séjour n'apparaît aux recherches de l'historien. Si quelque courageux apôtre a mis le pied sur cette terre ingrate, il aura péri, victime obscure d'un dévouement connu de Dieu seul. Cependant l'Ordre garda le souvenir de cet empire lointain, que tous les rapports s'accordaient à signaler comme chrétien, et où l'on cherchait le célèbre Prêtre-Jean, monarque temporel et spirituel dont l'autorité s'étendait sur un grand nombre de royaumes[3]. Aussi, lors des premières relations entre les Dominicains et les religieux de Terre-Sainte, au XV[e] siècle, s'empressa-t-on de demander si les missionnaires d'autrefois avaient laissé des héritiers de leurs travaux. Les Abyssins répondirent que le principal fondateur de monastères dans leur pays était S. Tekla-Haimanot, disciple de l'abbé Aragawi, moine envoyé de Rome au XIII[e] siècle pour propager la foi chrétienne. Nous lisons en effet dans les *Vite dei santi* du P. Razzi, de semblables ré-

[1] Publié de 1729 à 1740. V. t. IV, p. 190.
[2] *Histoire générale des missions catholiques.* Paris, 1846, t. I[er], p. 219.
[3] G. Oppert, *Der Presbyter Johannes.* Berlin, 1864, p. 1-13.

ponses mises dans la bouche de Thomas, moine abyssin, qui mourut à Rome en 1518, prieur de Saint-Étienne-des-Maures[1]. Le P. Louis de Urreta, dominicain espagnol, reçut des renseignements analogues d'un Abyssin nommé Jean Balthazar et s'en servit pour écrire en espagnol une histoire ecclésiastique de l'Éthiopie, qui parut à Valence en 1610, et une histoire des Frères prédicateurs en Éthiopie, imprimée l'année suivante. Ces deux auteurs sont la source principale d'où l'on a tiré tout ce qui s'est écrit sur les saints dont nous parlons.

Maintenant se pose la question suivante qu'il faut nécessairement résoudre. Étant donné la fausseté manifeste d'un grand nombre de faits rapportés par Razzi et Urreta, sur la foi de Thomas et de Jean Balthazar, à qui attribuer le mérite de l'invention et infliger le blâme encouru? Nous n'hésitons pas à nous prononcer en faveur de la sincérité des deux écrivains dominicains auxquels on doit reprocher seulement le manque de critique, beaucoup de crédulité et aussi un peu trop de défiance à l'égard des missionnaires jésuites. Mais nous ne voyons pas comment on peut sauver la réputation des deux Éthiopiens. On s'explique leurs anachronismes. Parlant de mémoire et ignorant la chronologie de leur propre histoire, ils pouvaient très-bien confondre les deux Tekla-Haimanot, et, sachant que le célèbre saint de ce nom descendait dans l'ordre spirituel de S. Aragawi, que les Éthiopiens font venir de Rome avec ses compagnons, ils étaient conduits tout naturellement à placer tous ces personnages au XIII[e] siècle. Mais les fables qu'ils débitaient sur le Prêtre-Jean et sa cour, l'invention de l'ordre militaire de S. Antoine, sur lequel Jean Balthazar a écrit tout un volume, nous forcent à juger très-sévèrement ces deux hommes[2]. L'amour que Razzi et Urreta portaient à leur Ordre, la preuve, inscrite dans les lettres des souverains Pontifes, du zèle avec lequel les premiers enfants de S. Dominique avaient cherché à ouvrir l'Éthiopie à la prédication chrétienne, les livraient sans défense à des

[1] *Vite dei santi*. Palermo, 1605, p. 310 et suiv.

[2] Voyez Hélyot, *Histoire des ordres religieux*, t. I, c. XIII. Torelli, *Armamentarii*, t. I. Forolivii, 1751 p. 399 et suiv.

étrangers venus d'un pays presque inconnu. Toutes les narrations dues à ces hommes ont pour but de glorifier leur pays aux dépens de la vérité et de faire passer les religieux d'Éthiopie comme de véritables enfants de S. Dominique. Ce dernier point était fort important pour eux; il leur procurait une réception fraternelle dans tous les couvents de l'Ordre et leur facilitait les voyages[1]. Aussi les moines abyssins de Debra Libanos et du couvent d'Alleluya étaient-ils charmés de passer en Europe pour dominicains. Nous aimons même à croire que la plupart d'entre eux dans leur ignorance n'étaient pas coupables de mauvaise foi.

Il nous reste à dire quelques mots en particulier sur chacun des saints que nous avons rencontrés dans les ouvrages mentionnés plus haut. Ce sont d'abord S. Aragawy, transformé en Argay, et ses huit compagnons, dont l'un est devenu, grâce à la ressemblance de son nom avec le mot *amet*, servante, sainte Imata, *la servante* du Seigneur, d'après l'explication de Thomas. Vient ensuite S. Tekla-Haimanot, transporté au XIII[e] siècle. Les histoires de ces saints sont racontées avec toutes les fables dont les a remplies l'imagination des Éthiopiens, et nous représentent les livres du pays aussi fidèlement que la mémoire des narrateurs le permettait. Jean Balthazar, Thomas et les autres Abyssins qui ont endoctriné les auteurs européens, n'avaient aucune raison d'altérer la substance de ces histoires. Jusqu'à ce que nous ayons les originaux, nous pouvons regarder les légendes dictées par eux comme les véritables produits de l'imagination nationale, et non comme les contes d'un individu. Aussi retrouvons-nous par exemple dans la vie abrégée de Tekla-Haimanot tirée du *Senkessar* certaines conformités avec les récits de Razzi et d'Urreta. Ce serait perdre notre temps que de les signaler en détail.

Plusieurs des prétendus Dominicains nous sont connus, au moins de nom, par le calendrier de Ludolf. Ce sont André, moine de Debra Libanos (11 juillet), Philippe, compagnon de Tekla-Haimanot (28 juillet), Samuel (12 décembre), Tekla-

[1] V. les lettres d'Alexandre VI, du 16 mai 1503, et de Paul III, du 30 août 1539, en faveur de religieux abyssins. Bullarium Dominic, t. IV, p. 190 et 581.

Hawâryât ou *plante des apôtres* (27 novembre), Za-Yesus ou *esclave de Jésus* (16 juin). Ce dernier est joint à Yekunô-Amlâk, qui pourrait bien être le roi rétabli au XIIIe siècle par l'Abuna Tekla-Haimanot. Mentionnons de plus dans la précieuse collection de M. d'Abbadie la présence des vies de Samuel[1] et de Tekla-Hawâryât[2]. Nous n'avons trouvé nulle part de trace d'Elsa ou Élisée, disciple de Tekla-Haimanot, de Zemedemarea, ou *Claire*, dont le nom signifierait *lumière du matin*, d'après Urreta, et se rapproche assez de Tzadâla-amir, *splendeur du soleil*, d'Arsène du Monomotapa; mais pour ne pas charger sans preuves le dossier des conteurs éthiopiens, nous supposerons, jusqu'à démonstration du contraire, que ces saintes figurent dans les biographies inédites. On a en outre fait d'Hélène, veuve de Baeda Mariam et régente pendant la minorité de David, petit-fils de son mari, une religieuse du Tiers-Ordre. Cette princesse est bien connue à cause des relations qu'elle entretint avec l'Europe. On peut lire dans Bruce l'histoire de sa vie.

Ajoutons que les détails fort curieux sur les bibliothèques de l'Éthiopie, auxquels M. Arnaud d'Abbadie semble accorder quelque confiance dans son intéressante relation[3], proviennent des mêmes sources que les vies des saints mentionnés plus haut. Il n'y a pas le moindre doute que ces splendides collections n'ont jamais existé *in rerum natura*.

Il ne faut pas attribuer aux ouvrages cités ci-dessus les noms de saints Éthiopiens qui figurent dans le martyrologe universel de Chastelain, dans le *Dictionnaire hagiographique* de M. l'abbé Petin, ou dans l'*Elenchus* publié par les nouveaux Bollandistes en 1838[4]. Le calendrier de Ludolf est la source unique où ont puisé les auteurs de ces ouvrages.

Pour résumer en quelques lignes la part faite par les Bollandistes aux saints de l'Éthiopie; nous dirons qu'après S. Frumence et S. Élesbaan, les neuf saints et S. Tekla-Haimanot, aucun autre saint éthiopien ne paraît devoir trouver place à l'avenir dans les *Acta sanctorum*. On sait la règle que

[1] P. 40. — [2] P. 74.
[3] *Douze ans de séjour*, p. 132.
[4] *De Prosecutione operis Bollandiani*, 1838.

se sont imposée les auteurs de cette collection, de n'admettre que les personnages ayant joui d'un culte public et légitime chez une nation en union avec le Saint-Siége. Or il est fort probable que tous les saints dont les noms remplissent les calendriers éthiopiens ont vécu dans le schisme et doivent par conséquent être écartés. Cela n'empêche pas de leur accorder dans la liste des *Prætermissi*, en tête de chaque jour, une notice courte mais suffisamment complète pour servir à des recherches historiques ultérieures. Si cependant la publication de monuments inédits ou la lecture des manuscrits démontrait la nécessité de publier un supplément aux vies des saints éthiopiens, l'occasion ne manquera pas plus tard. Les vies de S. Aragawi[1], de S. Garima[2] et de S. Tekla-Haimanot[3], fourniront peut-être quelques épis au travailleur qui glanera dans le champ peu fertile des études hagiographiques orientales. Le P. Carpentier insère dans son commentaire sur le B. Tekla Haimanot une courte notice sur deux saints, Eustathe le moine et Yared le musicien, dont le premier aurait droit à une étude spéciale. Le savant Bollandiste nous apprend, sur l'autorité de M. d'Abbadie, que la vie de Yared ne renferme rien d'intéressant[4], et il n'attend de la vie de S. Eustathe, si elle existe[5], que des *miracles éthiopiens*. Nous sommes bien de son avis, et cependant nous osons espérer contre toute probabilité. Il faut si peu de chose à la critique pour retrouver la date d'un fait, l'époque où a vécu un personnage historique : le P. Carpentier nous l'a prouvé plus d'une fois dans ses savants commentaires.

H. MATAGNE.

[1] D'Abbadie, *Catalogue*, p. 52. — [2] P. 100. — [3] P. 48.
[4] *Catalogue*, p. 220. Cf. p. 109. — [5] P. 52.

L'ARCHÉOLOGIE IRLANDAISE

AU COUVENT DE SAINT ANTOINE DE PADOUE A LOUVAIN

Depuis quelques années les études celtiques ont pris un développement considérable. En France et en Allemagne on s'attache surtout aux origines. Au pays de Galles, en Écosse et en Irlande, sans négliger cette branche de l'archéologie, on cultive de préférence les antiquités chrétiennes. Déjà nous avons rendu compte des *Sculptured Stones* de M. John Stuart, d'Édimbourg. Une revue de plusieurs autres publications modernes qui ont paru en Écosse, en Angleterre et en Irlande ne manquerait pas d'intérêt; nous aimons mieux toutefois tirer de l'oubli un passé presque inconnu sur le continent, bien que le continent y ait eu la meilleure part.

I

Jusqu'à une époque assez récente, étudier les antiquités de la patrie, c'est-à-dire l'ancienne langue, les lois, les usages, les traditions et l'histoire, était une profession dans le pays de Galles, en Écosse et en Irlande. Les archéologues dont nous allons parler ne l'entendirent pas ainsi. Ils étaient prêtres et religieux, professeurs ou missionnaires; l'étude des antiquités religieuses de leur pays n'était pour eux qu'une occupation accessoire, lors même qu'ils y consacraient beaucoup de temps. Leur centre fut le couvent de Saint-Antoine de Padoue à Louvain, qui servait aux Récollets de la province d'Irlande de noviciat et de séminaire, et qu'ils nommaient souvent *collége*. L'érection de ce couvent était due à Florent Conry, archevêque de Tuam. Ce prélat, sorti de l'ordre de Saint-François, voyait avec peine la manière dont on élevait les jeunes religieux irlandais de son institut. Ils étaient reçus avec charité dans les couvents d'Espagne, d'Italie, de France, de Belgique et y faisaient leur noviciat et leurs études. Mais souvent ils n'étaient incorporés à aucune maison de ces pays; ils passaient d'une contrée à une autre et ne contractaient pas les liens étroits qui doivent unir les membres d'une même province pour en faciliter le gouvernement.

Toutefois la province d'Irlande, dès l'année 1601, avait acquis à Louvain, près de l'église de Saint-Jacques, une résidence habitée par

de jeunes étudiants. Conry obtint en 1606 ou en 1609 du roi Philippe III la fondation d'un couvent en règle, dont la première pierre fut posée en 1616 par Albert et Isabelle, gouverneurs des Pays-Bas. Ce collége devint bientôt une école célèbre à laquelle l'Irlande eut d'immenses obligations. La communauté était d'ordinaire nombreuse, ayant en moyenne, au XVIIe siècle, un personnel de quarante Frères; mais au moment de leur suppression, en 1797, ils n'étaient que quinze religieux. Les ressources de ce couvent étaient très-limitées. « Ils vivent pauvrement, écrivait en 1667 de Parival, l'historien de Louvain, et leur indigence se découvre tant en leur chapelle qu'en leurs habits. » Cependant « on a souvent vu et on voit encore, disait un siècle plus tard le *Guide fidèle de Louvain*, parmi ces religieux, nombre de gens de distinction et de la première noblesse qui se rendent capables par leur étude et leur piété d'aller entretenir la religion catholique romaine en Angleterre et en Irlande;... il y en a même eu plusieurs qui ont souffert les opprobres, les prisons et de cruels tourments pour la foi. » Pendant près d'un siècle il fut interdit à ces Frères de faire la quête à Louvain, et l'aumône annuelle promise par la cour d'Espagne n'arrivait pas régulièrement; mais le tort était réparé par des dons extraordinaires. Les années 1686 et 1687 furent particulièrement dures[1]; toutefois Dieu n'abandonna pas ses serviteurs : grâce à des secours fournis tantôt par la caisse du Gouvernement, tantôt par les aumônes et les legs des fidèles, cet asile de la piété et de la science fut conservé jusqu'à la seconde invasion des républicains français en Belgique[2]. Les protestants irlandais, aussi bien que les catholiques, considèrent cet établissement comme une des gloires de leur patrie : « Aucun collége franciscain, dit M. Bindon dans son *Account of mss. in the Irish, English, French and Latin languages, forming part of the Burgundian Library at Brussels and serving as materials for Irish history*, aucun collége franciscain n'a maintenu avec plus de zèle le caractère de l'Ordre, exprimé par la devise : DOCTRINA ET SANCTITATE. *No Franciscan college has maintained with more zeal than this the character of the Order, as expressed in their motto « Doctrina et sanctitate.* » Cet éloge n'est pas exagéré; il serait facile

[1] Dans le Nécrologe des Frères et des bienfaiteurs du couvent de Saint-Antoine, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, num. 3944, on trouve les noms des principaux bienfaiteurs. Ainsi on y lit : « Anno 1693 obiit mense junii Antverpiæ devotissima domicella Gertrudis de Hart, natione Holanda, quæ olim tempore magnæ necessitatis nostræ annis 1686 et 1687 contulit collegio eleemosynam 3000 sacrorum et moriens anno 1693 aliam eleemosynam mille sacrorum. »

[2] Voir sur le collége de Saint-Antoine de Padoue l'ouvrage du Récollet irlandais M. J. Brenan, *An ecclesiastical history of Ireland*, Dublin, 1840, t. II, p. 246 ; De Parival, *Louvain*, p. 184 ; van Ghestel, *Historia archiepisc. Mechlin.* t. I, p. 168 ; *Guide fidèle de Louvain*, p. 40 ; Piot, *Histoire de Louvain*, p. 299 ; van Even, *Louvain monumental*, p. 260, etc.

de le justifier en parcourant les noms des professeurs qui ont enseigné au couvent de Saint-Antoine. Ils étaient, du reste, stimulés par leurs confrères belges qui formèrent jusqu'à leur suppression une des corporations les plus savantes des Pays-Bas. On les appelait à cause de cela les *Jésuites bruns*.

Lorsque, en 1616, les Franciscains irlandais commencèrent à Louvain leur couvent de Saint-Antoine de Padoue, ils avaient encore dans leur patrie environ cinquante-huit couvents. Dans quelques localités ils habitaient leurs anciennes demeures, en d'autres ils séjournaient dans des maisons louées ou empruntées, ailleurs ils vivaient dispersés. Les anciens moines et chanoines avaient presque disparu sous le coup des confiscations et des persécutions de Henri VIII et de sa fille Élisabeth : l'habitude de vivre d'aumônes avait sauvé les Frères Mineurs.

Quelque précaire qu'eût été jusqu'en 1616 la position des Franciscains en Irlande, ils n'avaient pas perdu le goût de l'étude. Le P. Donat Money, provincial, étant venu cette année à Louvain pour y organiser le séminaire de Saint-Antoine de Padoue[1], employa les loisirs que lui laissaient ses fonctions à écrire l'histoire abrégée de tous les couvents de sa province[2]. Cette histoire, si incomplète qu'elle

[1] Après la fondation du collége de Saint-Antoine à Louvain, les Franciscains irlandais obtinrent sur le continent divers autres colléges, savoir : en 1625, le collége de Saint-Isidore à Rome, grâce aux démarches du P. Luc Wadding; en 1631, celui de l'Immaculée-Conception à Prague, fondé par l'empereur Ferdinand II à la prière du P. Malachie Fallon ; en 1656, celui de Capranica dans les États Pontificaux, dû encore au P. Wadding ; en 1688, celui de Boulay en Lorraine, fondé par le duc Léopold, aux instances du P. Bernard Plunkett et de lord Carlingford, François Taaffe. Dans l'intervalle ils fondèrent un collége à Paris ; mais son existence ne fut qu'éphémère. (Voir Rehenan, *Collections of Irish Church history*, t. I, p. 399.) Grâce à toutes ces maisons de refuge, qui étaient la plupart maisons d'étude et noviciats, les Franciscains irlandais se multiplièrent considérablement. Vers le milieu du XVII[e] siècle ils étaient plus nombreux en Irlande que tous les autres religieux ensemble. Ils desservaient les missions de l'Écosse et (dit-on) celles du Pays de Galles. Mais à la suite de la tyrannie de Cromwell, les vocations religieuses ayant diminué considérablement, ils ne furent plus en état de soigner les missions du Pays de Galles. Ces populations, catholiques jusqu'en 1720, ne recevant presque plus de secours religieux, mais nourrissant toujours dans leur cœur la haine de l'Église établie d'Angleterre, se jetèrent alors entre les bras des *dissenters* et devinrent bientôt plus protestantes que les anglicans mêmes. Nous regrettons de ne pas avoir eu à notre disposition, en écrivant cet article, l'*History of the Rise and Fall of the Irish Franciscan Monasteries*, par le rév. M. Meehan. En peu de temps cet ouvrage s'est vendu à 3,000 exemplaires, chiffre prodigieux pour l'Irlande, qui montre combien l'ordre de Saint-François est toujours populaire dans l'Ile des Saints. Un jeune franciscain de grande espérance recueille depuis plusieurs années, au monastère de Dublin, des documents pour une histoire plus considérable des Franciscains irlandais.

[2] Wadding reçut une copie de cette histoire. Le manuscrit autographe existe

soit, suppose beaucoup de recherches, une grande connaissance du passé de l'Irlande et même un certain mérite littéraire.

Mais le P. Hugues Ward, communément appelé Vardæus, conçut un projet bien plus vaste. Il ne s'agissait pas pour lui d'écrire l'histoire de son ordre en Irlande, mais de publier les Actes des Saints de ce pays et un recueil d'antiquités ecclésiastiques.

Cet éminent archéologue[1] naquit dans le comté de Tyrconnel ou Donegall. Son père, Geoffroy Ward, était seigneur de Letter et Bally-Ward (*demeure de Ward*) et ne devait foi et aide qu'aux princes de Tyrconnel. Le goût de l'étude, c'est-à-dire du bardisme ou poésie celtique, était comme inné dans cette famille[2]; mais sa meilleure gloire était d'être restée fidèle à la religion catholique. Hugues Ward embrassa l'institut de Saint-François à Salamanque, où il fit ses études philosophiques et théologiques avec tant de succès que, au jugement d'un de ses contemporains[3], il était le plus habile de tous dans les subtilités de la théologie de Scot. Ce fond de science théologique s'accrut encore durant le séjour qu'il fit à Paris et à Louvain, où il se livra à des études privées et donna des leçons publiques. Mais l'amour de son pays natal, dont les principales gloires sont chrétiennes, était plus fort en lui que le goût des subtilités scolastiques. Il conçut donc le projet de réunir et de publier les actes des saints d'Irlande.

Pendant qu'il était à Paris, simple compagnon du P. François de Arriba, confesseur de la reine très-chrétienne, il avait le temps de visiter les trésors littéraires accumulés dès lors dans cette grande ville. Le P. Patrice Fleming, dont nous parlerons bientôt plus longuement, le confirma dans son dessein, lors de son passage à Paris en 1623, et lui promit de l'aider efficacement. L'année suivante, le P. Ward, nommé à une chaire de théologie à Paris, vit pour le moment tous ses projets renversés. Mais bientôt il fut envoyé au collége de Saint-Antoine à Louvain, où il remplit d'abord les fonctions de professeur de théologie, ensuite celles de gardien. Là il put reprendre ses études chéries.

Il avait visité en France les bibliothèques de Paris, celles de Rouen, de Harfleur et de Nantes. En Belgique il fit également plusieurs

à la Bibliothèque royale de Bruxelles, mss. num. 3195, où il porte pour titre: *Tractatum sequentem de provincia Hiberniæ concinnavit R^dus Adm. P. Donatus Monæus, dum esset provincialis et huc ex Hibernia ad res hujus collegii S. Antonii ordinandas advenisset.* Il est signé de sa propre main.

[1] On trouve une notice sur Ward par le P. O'Sherrin en tête de sa Vie de saint Rombaud; dans Brenan, t. II, p. 252; dans Nicolson (*The Irish historical library*, p. 245) et dans d'autres bibliographes irlandais.

[2] On prétend (voir Nicholson) que le nom de *Ward* n'est qu'une forme du mot *bard* (poëte celtique).

[3] Le P. Jean Poncius, qui jouissait à cette époque d'une grande réputation de science dans l'ordre de Saint-François.

excursions littéraires et recueillit un vrai trésor de documents historiques. C'étaient des Vies de saints irlandais, quelques martyrologes[1] et des actes synodaux du diocèse de Dublin. Si riche que fût cette moisson, il était de toute nécessité de faire des recherches en Irlande. La divine Providence vint au secours de l'archéologue.

Pendant qu'il était gardien à Louvain, un homme déjà avancé en âge, qui ne savait pas le latin, vint frapper à la porte du couvent pour y demander l'habit des Frères lais. C'était Michel O'Clery (Cleirigh), dont le nom sera toujours cher aux archéologues et aux historiens d'Irlande. Cet homme, né vers 1580 dans le comté de Donegall, avait été antiquaire de profession et passait parmi ses collègues en archéologie celtique pour un des plus versés en cette science. Le P. Ward le demanda pour aide à ses supérieurs et l'obtint facilement. Bientôt il vit que ce collaborateur pouvait lui être plus utile en Irlande qu'en Belgique. Les supérieurs en jugèrent de même, et ils chargèrent le Frère antiquaire d'aller dans sa patrie chercher et transcrire les Vies des saints et autres vieux documents ecclésiastiques qu'il pourrait découvrir. Comme bon nombre de ces reliques du passé étaient en irlandais ancien, nul n'était plus apte à ce travail que le Frère Michel. Il y consacra près de quinze ans, pendant lesquels il copia plusieurs vies, trois ou quatre martyrologes et une foule d'autres pièces qu'il envoya au P. Ward.

Durant les excursions que fit le savant Frère dans les parages les plus cachés et les plus désolés de sa patrie, il conçut le projet de réunir lui-même, dans des collections méthodiques, les souvenirs épars de l'histoire ecclésiastique et civile de l'Irlande. De retour à Donegall, il composa trois traités historiques. Le premier contient la série des rois d'Irlande, avec l'indication des années de leur règne, de leurs généalogies, du temps et du genre de leur mort; le second, les généalogies des saints d'Irlande, arrangées en trente-sept classes ou branches; le troisième, l'histoire des premiers habitants de l'Irlande depuis l'année 278 après le déluge, jusqu'à l'année 1171 de l'ère chrétienne, avec le récit des révolutions nationales, de la succession des rois, de leurs combats, conquêtes, traités et autres événements publics. Jusqu'ici ces trois écrits n'ont pas vu le jour. Mais l'ouvrage principal d'O'Clery fut la chronique d'Irlande, communé-

[1] Les Franciscains de Louvain n'eurent jamais que cinq martyrologes irlandais, ou six, y compris un Hieronymianum irlandais, dus la plupart aux recherches du Frère O'Clery. Il est assez difficile de déterminer lesquels furent réellement découverts par le P. Ward. Nous craignons même que l'expression *quelques martyrologes*, empruntée à la notice du P. O'Sherrin sur le P. Ward, ne soit exagérée, à moins qu'il ne s'agisse de copies irlandaises des martyrologes d'Usuard ou d'Adon. Mais lui-même n'en mentionne pas dans son *S. Rumoldus*. Il n'y parle, page 110, que d'un martyrologe extrait des fastes de saint Aengus, de Maolruain et de Maolmuire O'Gormain, c'est-à-dire du Martyrologe de Donegall, compilé par le Frère O'Clery.

ment appelée les *Annales de Donegall*, lieu où ils furent écrits, ou des *Quatuor Magistri*, parce que quatre archéologues celtes y eurent la principale part[1]. Ils commencèrent en 1632 cette chronique, qui remonte à l'an du monde 2527, et en peu d'années ils la conduisirent jusqu'en 1609; bientôt après ils y ajoutèrent un supplément dans lequel ils racontent les événements jusqu'en 1636. Cette compilation, faite sur de vieilles chroniques et d'autres anciens documents, avait mis O'Clery en face de bien des difficultés lexicologiques. Il ne voulut pas que ses peines fussent perdues pour ses compatriotes et composa son *Seanason Nuadh*, ou glossaire des mots les plus difficiles et les plus surannés de l'ancienne langue irlandaise. Ce livre, devenu d'une rareté extrême, fut imprimé à Louvain en 1643. Le savant Frère mourut la même année dans le couvent de Donegall.

Il est temps de revenir au P. Ward. Pendant que le frère O'Clery parcourait l'Irlande, son correspondant de Louvain s'occupait assidûment de divers travaux qui devaient servir comme de préambule à sa collection de Vies des saints : c'étaient des traités sur les noms de l'Irlande (*de Nomenclatura Hiberniæ*), sur l'état et le développement politique de l'Irlande (*de Statu et Processu Reipublicæ*), sur les grandeurs de saint Patrice (*Anagraphe Magnalium S. Patricii*), sur le voyage de sainte Ursule et de ses compagnes (*Investigatio Ursulanæ Expeditionis*), et un Martyrologe irlandais-latin, recueilli de plusieurs anciens martyrologes irlandais (*Martyrologium ex multis vetustis latino-hibernicum*). Mais il vit bientôt qu'il n'avait pas assez de matériaux pour achever aucun de ces ouvrages, et il se mit à travailler à la vie de saint Rombaud, irlandais de naissance et patron de Malines, travail auquel l'archevêque Boonen le poussait vivement.

Une grande controverse s'agitait alors entre les Irlandais et les Écossais. En l'année 506, une colonie irlandaise s'était établie en Albania, au sud-ouest de l'Écosse. Ces Irlandais, comme tous les autres, s'appelaient *Scoti*. Leur nom s'était étendu peu-à-peu aux peuplades voisines, de sorte que dans un poëme sur la bataille de Brunanburg, en 937, inséré dans la Chronique saxonne, les Bretons du nord sont désignés par le nom de *Sceotta* ou *Écossais*, et que Marianus Scotus, irlandais de naissance, mais moine de Ratisbonne vers la fin du XI[e] siècle, donne à Malcolm en 1034, à Donehad en 1040 et à Mac Bethad en 1050 la qualification de *rex Scotiæ*. Avant

[1] Les *Quatuor Magistri* furent Michel O'Clery, Ferfessius O'Conry, Pélerin O'Clery et Pélerin O'Dubgennan. Maurice O'Conry et Conor O'Clery travaillèrent aussi aux Annales, mais fort peu de temps. Ces Annales, dont parlent tous les historiens et bibliographes irlandais, mériteraient une étude sérieuse. Voir surtout Colgan, *Acta SS.* præf. ad lect.; Brenan, t. II. p. 254 et suiv. Connellan et Mac Dermott, *the Annals of Ireland translated from the original Irish.*, p. III et suiv.; O'Donovan, *Annals of the kingdom of Ireland, by the Four Masters*, II[e] édit. Dublin, 1856, introd. remarks; O'Curry, *Lectures on the M. S. materials of ancient Irish history.*

le xe siècle, ainsi que tout le monde l'accorde aujourd'hui, les *Scoti* sont exclusivement des Irlandais.

On ne l'entendait pas ainsi à l'époque dont nous parlons. Les Danois, et à leur suite les Anglais et les Normands, ayant imposé à l'ancienne Scotia le nom d'Irlande, peu à peu le nom de *Scotia* avait été réservé à la seule Écosse. Hector Boëthus, Jean Major, Buchanan, Leslée lui-même et d'autres historiens écossais avaient profité de la confusion résultant de ce changement pour attribuer à leurs ancêtres une bonne part des gloires de l'Irlande. Dempster et Camerarius avaient même dépouillé l'Irlande d'une grande partie de ses saints, dont ils avaient fait des saints écossais.

De plus, dès le temps de leur conversion au christianisme, les Irlandais avaient été de grands voyageurs ; leurs saints, soit pour faire des pèlerinages, soit pour répandre la connaissance de l'évangile, soit encore pour vivre plus ignorés, semblèrent obéir à cet instinct national et se répandirent dans presque toute l'Europe. L'Écosse, l'Angleterre, le Cornouailles, le pays de Galles, les Pays-Bas, la France, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne, les îles du Nord, l'Islande même reçurent la visite de ces pieux pèlerins, et jamais ces pays ne sauront assez reconnaître les bienfaits spirituels dont ils leur furent redevables. Ils y fondèrent un grand nombre de monastères, dont quelques-uns furent exclusivement réservés à leurs nationaux[1]. Grâce à la confusion née du nom de *Scoti*, les Écossais parvinrent à s'introduire dans ces *monasteria Scotorum*, et même à en exclure à la longue les Irlandais. Le Saint-Siége était intervenu plus d'une fois dans les controverses que l'introduction des Écossais dans ces abbayes avait fait surgir; mais généralement, grâce au nom équivoque de *Scoti*, les Écossais étaient sortis victorieux de la querelle. Naturellement, les Irlandais prétendirent toujours que les Écossais étaient des usurpateurs[2].

[1] Camden (*Descriptio Scotiæ*, edit. 1654, p. 23 et suiv.) donne un catalogue partiel de ces monastères. Ward, p. 284 et suiv., s'étend longuement sur les mêmes établissements; Wattenbach, dans la revue de Quast et d'Otte (*Zeitschrift für christliche Archæologie und Kunst*, Leipzig, 1856), publia sur la même matière un traité assez long (*Die Congregation der Schottenklæster in Deutschland*), que le Dr Reeves traduisit en anglais, enrichit d'excellentes notes et fit insérer dans l'*Ulster Journal of archeology*. M. Kelly, dans les notes à son édition du *Cambrensis eversus*, indique d'autres auteurs qui ont traité des *Monasteria Scotorum*.

[2] Que les *monasteria Scotorum* jouassent leur rôle dans la question, on peut le voir dans la préface du Ier tome de février des *Acta Sanctorum*. Bollandus y déclare qu'il ne veut pas toucher à cette querelle. A la Bibliothèque Royale de Bruxelles, section des manuscrits, num. 8530, se conservent des *collectanea* pour prouver que les anciens *Scoti* sont exclusivement des Irlandais. On y rapporte l'aveu d'un savant écossais qui avait dit que les Écossais étaient prêts à renoncer à revendiquer les saints *Scoti*, pourvu qu'on leur garantît la posses-

Le P. Ward embrassa résolûment le parti de ses nationaux et prouva longuement, à la suite d'Usher, le savant primat protestant d'Armagh, qu'autrefois l'Irlande, et non pas l'Écosse, s'appelait *Scotia*, et que saint Rombaud était Irlandais. Il tâcha d'éclaircir une foule d'autres détails de la vie du saint patron de Malines. Toutefois, la principale partie du travail de Ward consiste dans la *Dissertatio historica de sancti Rumoldi patria, quam Hiberniam esse scriptorum consensu demonstratur*. Elle occupe trois cents pages, de la page 88 jusqu'à la fin. L'auteur, en prouvant que durant les neuf ou dix premiers siècles de l'ère chrétienne, *Scotia* signifie exclusivement l'Irlande, parvient à parler très-méthodiquement de plusieurs centaines de saints irlandais, de leur apostolat sur le continent et de la plupart des anciennes gloires chrétiennes de sa patrie. Il fait preuve d'une grande connaissance bibliographique : les ouvrages imprimés et manuscrits qu'il cite montent à plus de quatre cents.

Dans cette étude, sous tous les rapports très-remarquable, il restait des lacunes à remplir. L'auteur n'y avait travaillé qu'en 1631 [1], et, pour la remettre à l'imprimeur, il attendit pendant trois ans qu'on lui envoyât d'Irlande les documents qui lui manquaient. Mais, sur ces entrefaites, la mort vint le surprendre : une hydropisie l'enleva le 8 novembre 1635. Il fut pleuré même par des absents [2].

La publication de son Martyrologe eût été des plus utiles : il aurait préservé la mémoire d'une foule de saints, oubliés aujourd'hui ; il aurait fait connaître les lieux où habitèrent et où furent ensevelis nombre d'autres; surtout il aurait aidé à distinguer beaucoup de saints homonymes. On préféra faire imprimer la vie de saint Rombaud; mais bien des années devaient s'écouler avant qu'on mît ce projet à exécution. Nous y reviendrons plus tard.

II.

La mort de Ward fut loin d'arrêter le mouvement archéologique parmi les Franciscains irlandais de Louvain, bien qu'elle eût été précédée d'une autre perte.

sion des *monasteria Scotorum*. Comme les uns et les autres avaient été dépouillés de leurs possessions ecclésiastiques dans leur patrie par les Protestants et devaient se créer des établissements sur le continent, il leur importait d'autant plus de recouvrer ces monastères.

[1] Mais il est à remarquer que sa *Dissertatio* n'est qu'un abrégé de sa *Nomenclatura Hiberniæ*.

[2] Voici le portrait que fait de lui le P. O'Sherrin : « Vultus invenustus, venustissimi mores; alloquium suave, sale et salibus temperatum; conversatio sancta, vita integra; ingenium eminens et amœnum, variis disciplinis studiisque cum philosophicis tum theologicis excultum. »

En 1617, à la fête de saint Patrice, un jeune noble[1], Irlandais de naissance, mais Germain d'origine[2], s'était fait admettre parmi les novices au séminaire de Louvain. C'était un rejeton de la catholique famille des Flemings[3]. Né à Bel-atha-Lagain[4], le 17 avril 1599, il avait été envoyé sur le continent pour faire, à Douai, ses études sous les soins paternels de son oncle Christophe Cusack, fondateur et promoteur des colléges ou pensionnats irlandais de Lille, de Saint-Omer, d'Anvers, de Douai et de Tournai[5]. Dès lors, Christophe Fleming

[1] En tête des *Collectanea sacra* se trouve une notice du P. O'Sherrin sur le P. Patrice Fleming, suivie d'une relation de son martyre. De là est tirée la notice qui se lit dans les dictionnaires historiques de Moreri, Feller, etc. C'est de là aussi que Brenan (t. II, p, 250) a tiré ce qu'il dit de ce Père. Wadding et Harris énumèrent ses écrits. Mais la notice littéraire que nous devons au Dr Reeves est bien plus importante.

[2] Le Dr Reeves (*Ulster Journal of Archeology*, t. I, *Irish library*, num. 2, p. 254) appelle *une compagnie belge* les soixante-dix Flemings qui abordèrent, en 1169, d'Angleterre en Irlande pour soutenir les droits de Diarmaid Mac Murchadia au trône de Leinster. Les Flamands, *Vlamingen*, *Flemingi*, etc., étaient aussi étrangers aux Flandres qu'à l'Angleterre et à l'Irlande. C'étaient des *fugitifs* danois ou norwégiens qui tâchèrent de s'établir un peu partout. Ils parvinrent à faire donner leur nom à la côte occidentale de la Belgique; mais cela ne prouve pas que les envahisseurs de l'Irlande vinssent de la Flandre. Des *Flemingi* avaient aussi des établissements en Angleterre, et c'est de là que partirent les soixante-dix héros revêtus de la cotte de mailles qui accompagnèrent Diarmaid. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils étaient d'origine germaine, en comprenant ce mot dans son plus large sens ethnographique. Voir sur les anciens *Flemingi* M. le baron Kervyn de Lettenhove dans le premier volume de son *Histoire de Flandre*.

[3] Le Dr Reeves (*loc. cit.*) donne la généalogie de Christophe-Patrice Fleming. Son trisaïeul paternel était baron de Slane et trésorier d'Irlande, son bisaïeul maréchal d'Irlande, son père, Gérard Fleming, capitaine. Du côté de sa mère, il descendait des barons de Delvin, des lords Howth et des Cusack. — Jusque vers le milieu du XVIIe siècle, aucun Fleming n'avait encore apostasié.

[4] Aujourd'hui Lagan, hameau de la paroisse de Cloonkeen dans le comté de Louth. On y voit encore les ruines d'un vieux château, probablement le berceau du jeune Fleming.

[5] O'Sherrin dit que Fleming fit ses études à Douai; je soupçonne qu'il suivit le cours de philosophie en cette ville, mais fit ses humanités à Tournai, où son oncle Christophe Cusack était alors président du collége irlandais. Les élèves de ce collége fréquentaient les classes des Jésuites. Voici ce que de Choiseul, évêque de Tournai, écrivit soixante ans après, dans un rapport quinquennal, au Pape Innocent X : « Habemus et collegium seu seminarium puerorum Hybernorum, in quo aliqui pauperes aluntur, christiane educantur, humanioribusque litteris imbuuntur. Scholas autem Jesuitarum adeunt, *et ut plurimum primarii sunt.* » Les Anglais eux-mêmes ne contestent ni l'intelligence, ni le goût littéraire des Irlandais; ils leur trouvent d'autres défauts. Des Irlandais sont rédacteurs de plusieurs grands journaux en Angleterre. En Amérique, il y a deux ans, il y avait des Irlandais dans la rédaction de tous les journaux, sauf un, et ils étaient complétement maîtres de plusieurs. C'est là une des forces du fénianisme.

faisait présager qu'il serait un jour un esprit solide, sérieux, appliqué. Sa piété et son zèle lui firent embrasser l'état ecclésiastique, et les relations qu'avait sa famille avec l'ordre de Saint-François furent peut-être pour quelque chose dans la préférence qu'il lui accorda[1]. Au bout d'un an de noviciat, il fit sa profession religieuse et prit le nom de Patrice. Puis il étudia la philosophie et la théologie, consacrant une partie de son temps à l'étude des antiquités irlandaises. En 1623, il fut envoyé à Rome, avec Hugues Mac Caghwell, son ancien professeur[2]. Durant ce voyage, il rencontra à Paris le P. Ward, qui lui communiqua son projet d'érire un Martyrologe irlandais. Le jeune Fleming promit à son compatriote de l'aider de ses recherches et de lui envoyer tous les documents qu'il pourrait rencontrer. En France, en Italie, en Allemagne, il transcrivit toutes les vies et les opuscules de saints irlandais qu'il parvint à découvrir, et les fit parvenir au P. Ward. Dans ce travail, il fut beaucoup encouragé par le P. Mac Caghwell.

A Rome toutefois la principale occupation du P. Fleming ne fut pas longtemps de faire des recherches dans les bibliothèques. En 1625, le collége de Saint-Isidore y fut fondé, et l'archéologue se vit chargé d'y professer la philosophie[3]. Trois ans après, il fut renvoyé à Louvain, pour y enseigner la métaphysique.

Les spéculations furent loin d'absorber tout son temps. Il sut trou-

[1] Colgan, en dédiant sa *Trias Thaumaturga* à Thomas Fleming, archevêque catholique de Dublin, dit qu'il a connu cinq Pères Fleming dans l'ordre de Saint-François. Il aurait pu y ajouter Édouard Fleming, étudiant en théologie qui mourut à la résidence de Louvain, le 15 janvier 1615. Christophe-Patrice Fleming trouva au couvent de Louvain Michel Cusack, étudiant en théologie, qui mourut de phthisie le 2 août 1617. C'était probablement son parent du côté maternel.

[2] Le P. Hugues Mac Caghwell (*Cavellus*) naquit en 1572 dans le comté de Down. Il étudia la théologie dans le couvent des Franciscains de Salamanque et y reçut le degré de docteur avec grand éclat. Entré dans l'ordre, il aida le P. Florent Conry dans la fondation du collége de Saint-Antoine à Louvain, et y fut un des premiers professeurs. Appelé à Rome, il enseigna la théologie au couvent d'Aracœli. Bientôt il fut nommé définiteur général de l'Ordre. Son humilité, sa piété, son zèle, son courage, vertus reconnues par les historiens protestants eux-mêmes, ne passèrent point inaperçues à Rome. Le pape Urbain VIII le nomma au siége primatial d'Armagh, le 17 mars 1626. C'était un poste très-périlleux. Cependant Mac Caghwell se préparait à son départ pour l'Irlande, lorsque tout-à-coup il fut attaqué d'une maladie qui, en peu de jours, le conduisit au tombeau. Sa mort arriva le 22 septembre 1622. Le P. Patrice Fleming écrivit sa vie.

[3] Ware (*Irish Writers*, p. 112) dit que Fleming enseigna la philosophie au collége de Saint-Isidore. Le Dr Reeves révoque en doute ce fait, parce que Ware l'avance sans preuve. Il est cependant certain. Brenan (t. II, p. 250) l'affirme d'après un document trouvé dans les archives de Saint-Isidore (*Arm. V, n. 6*). O'Sherrin le dit aussi dans la notice placée en tête des *Collectanea*.

ver le loisir de préparer pour l'impression la Vie et les Opuscules de saint Colomban, le célèbre abbé de Luxeuil et de Bobbio. Il y joignit l'*Interpretatio mystica progenitorum D. Jesus* de saint Aileran le Sage, le *Liber de pœnitentiarum mensura* de Cumeanus, et les Vies de saint Comgal, fondateur de Bangor, de saint Molua ou Luan, fondateur de Clonfert-Mulloe, et de saint Mochoemog ou Pulcherius, disciple de saint Comgal. Les Opuscules de saint Colomban ont été réimprimés dans la *Bibliotheca maxima Patrum* et dans la Patrologie de Migne; la Vie de saint Colomban et l'histoire de ses miracles ont été éditées plusieurs fois. La Vie de saint Mochoemog fut publiée par Colgan et par les Bollandistes, au 13 mars. Ceux-ci firent aussi imprimer la Vie de saint Comgal au 10 mai, et celle de saint Molua au 4 août. Quelques chartes et le catalogue des trois ordres de saints irlandais ont trouvé aussi place dans le livre de Fleming, quoiqu'ils eussent déjà été imprimés. Une dissertation sur la règle d'après laquelle saint Colomban fit profession termine le travail de Fleming : il avait traité des sujets de moindre importance dans les notes qu'il mit à la Vie du saint écrite par le moine Jonas.

En 1631, ce recueil était achevé et remis entre les mains de Moretus, imprimeur à Anvers. Le départ de l'auteur pour Prague, où il devait gouverner le nouveau séminaire de Notre-Dame-aux-Neiges ou de l'Immaculée-Conception, et instruire ses jeunes confrères, empêcha la publication, et le manuscrit retourna à Louvain. Un contre-temps plus considérable survint bientôt. Fleming occupait depuis peu son nouveau poste, lorsque le bruit se répandit dans la ville que l'Électeur de Saxe approchait avec des troupes et menaçait de châtier la capitale de la Bohême. Personne n'avait plus à craindre que les ecclésiastiques et les moines. Cependant la première pensée de Fleming fut de braver le danger; mais il changea d'avis en songeant à la responsabilité que lui imposait sa charge. Il se retira avec les confrères qui lui restaient, — plusieurs s'étaient enfuis, — au couvent des Servites, qui lui semblait un asile plus sûr. Au milieu de la nuit, saisi d'une vive inquiétude, il réunit ses inférieurs et leur adressa, pour les congédier, un discours plein de piété et de tendresse; puis tous s'embrassèrent, se demandèrent mutuellement pardon à genoux et se dispersèrent. Le P. Fleming, après avoir subi plusieurs retards, partit en compagnie de deux Servites et du P. Mathieu Hoar, diacre très-éloquent. Ceux-ci étaient dans une charrette conduite par un domestique; le P. Fleming marchait à côté, récitant son chapelet. Le 7 novembre 1632, comme ils approchaient de la petite ville de Beneschow, sept paysans hérétiques sortirent de la forêt qui avoisinait la grande route, et se saisirent des deux Franciscains. Les deux Servites parvinrent à s'échapper. Les bourreaux accablèrent Hoar de mille coups, le jetèrent hors de la voiture, le lièrent à un arbre et le percèrent de pieux; ils firent à Fleming grand nombre de blessures et finirent par lui fendre la tête d'un coup de hache. Le lendemain, on trouva les deux corps sur la route, et on

les transporta au couvent de Wotitz, à quatre milles du théâtre du crime et à sept milles de Prague. On les y enterra avec le respect dû à des martyrs[1], en présence de quarante Frères.

A la nouvelle de cette mort, la Vie de saint Colomban par Fleming fut déposée dans les archives où, trois années plus tard, la Vie de saint Rombaud par Ward vint la rejoindre. Elles devaient y rester longtemps[2].

III

Sous l'influence de ces deux hagiographes, quatre hommes avaient pris goût aux mêmes études et y consacraient tous leurs loisirs. A leur tête était le célèbre Jean Colgan[3].

Il naquit vers la fin du XVI[e] siècle, dans la ville de Carn (paroisse de Donagh, baronie d'Innishoven, comté de Donegall). C'est lui-même qui nous l'apprend[4]. Son nom patronymique était Mac Colgan, *fils de Colga*[5], nom encore très-commun à Donagh, dans la partie de la paroisse appelée Glentogher, située à deux milles de Carn. Originaire, comme Ward, O'Clery et tant d'autres archéologues, d'un comté où le gaélique était presque seul en usage, il eut l'avantage de sucer, avec le lait, la connaissance de cet idiôme qui lui fut depuis d'une si grande ressource. Très-probablement, il fit ses humanités dans un des collèges hiberno-belges de Cusack, où il s'initia si parfaitement à l'anglais qu'il semble l'avoir écrit préférablement à l'irlandais[6]. Ses étu-

[1] Ce qui prouve que Fleming et Hoar furent tués en haine de la foi, c'est que les assassins hérétiques ne firent aucun mal au domestique.

[2] On attribue mal à propos au P. Fleming un abrégé du *Chronicum S. Petri consecrati*. Il ne fit que le copier sur le manuscrit du P. White.

[3] Wadding, Harris et d'autres bibliographes ont donné le relevé des principaux ouvrages écrits par Colgan. On trouve une notice à son nom dans quelques dictionnaires historiques, mais les préfaces de ses livres fournissent plus de détails. C'est de là que Brenan (t. II, p. 270 et suiv.) et le D[r] Reeves (*Irish library*, n. 4) ont tiré presque tout ce qu'ils disent de lui.

[4] En parlant de saint Maccarthen de Donagh-mor (*Trias Thaumaturga*, p. 484, *a*, n. 473), il ajoute la remarque : *In cujus et agro ego natus fui.* Voir Reeves.

[5] *Colgan* est le génitif de *Coelchu* ou *Colga* (*Acta SS.*, p. 379, *a*, n. 3), nom porté par plusieurs saints et autres personnages historiques. La forme latinisée de *Colganus* fut adoptée par d'autres membres de la famille. Au cimetière de Donagh on voit une pierre avec cette inscription : DONATVS COLGANVS... DONACH ME FIERI FECIT 6 DIE AVGVSTI AN. DOMINI 1703. Voir Reeves.

[6] O'Sherrin, dans la Notice sur Fleming qui se lit en tête des *Collectanea sacra*, dit : « Ut inter schedas piæ memoriæ Patris Joannis Colgani anglico sermone invenio. » Les Pères irlandais de Louvain apprenaient aussi le français et le flamand, et admettaient pour Frères convers des Flamands et des Wallons. — Les autres Irlandais qui étudiaient ou enseignaient à Louvain parlaient aussi

des latines furent très-bonnes, et la *tenuis in hac re facultas* dont il parle dans la préface des *Acta Sanctorum* ne regarde que le style fleuri et oratoire, fort usité alors, mais qui n'allait pas à son genre d'esprit, sobre, net, précis, positif.

Admis dans l'ordre de Saint-François, il fit ses études de théologie au collége de Saint-Antoine, à Louvain, en partie sous Thomas Fleming, promu au siége archiépiscopal de Dublin vers la fin d'octobre 1623[1]. Ses succès lui obtinrent le titre de lecteur en théologie[2]. Bientôt il fut chargé, pendant trois ans, d'enseigner la philosophie à ses jeunes confrères. Il s'acquitta honorablement de cette fonction et fut promu à la chaire de théologie scolastique, chaire distincte de celles de la théologie ordinaire, dont le cours, confié à deux autres professeurs, était de trois ans. Dans les thèses publiques qu'il faisait soutenir par ses élèves[3], il montrait un grand amour de la vérité. Ses relations suivies avec les professeurs du séminaire des Jésuites prouvent qu'il

flamand. Le fameux O'Hearne, qui enseignait, il y a quatre-vingts ans, la rhétorique au collége de la Trinité, faisait d'excellents vers flamands. J'ai vu de lui une pièce badine assez longue. Bien peu de Flamands, vers 1790, en auraient fait une aussi bonne. — La connaissance du flamand et du français permit à Colgan de lire des livres en ces langues et en allemand.

[1] Thomas Fleming avait alors trente et un ans; il naquit par conséquent vers l'année 1592. (Voir Renehan, t. I, p. 190.) Entré dans l'ordre de Saint-François avant l'âge de quinze ans, il fit ses études de théologie au collége de Saint-Antoine à Louvain sous Mac Caghwell, auquel il succéda dans sa chaire en 1621 ou 1622, quoiqu'il n'eût pas encore vingt-quatre ans accomplis. C'est de Colgan même que nous apprenons ces détails, qui jettent quelque jour sur sa propre jeunesse. Voici les paroles qu'il adresse à Fleming en lui dédiant la *Trias Thaumaturga :* « Reverendissima Vestra Paternitas, quæ Seraphico instituto citius inscribi, devotione ætatem præcurrente, voluit quam ætas profiteri permitteret; quæ, professa ac studiis applicata, mox tales in humanis divinisque scientiis fecit progressus, ut prius te morum gravitas et doctrinæ eminentia ad lectoris munus in hoc Lovaniensi collegio obeundum provexerit quam ætas, canonum decretis requisita, ad sacerdotium promoveri permiserit; quæ in eodem munere multos progenuit et efformavit filios, in paterna functione successores : quorum licet ego infimus sim, non infima mihi in mea sorte congratulandi censeo argumenta,... quod talem in divinis literis nactus sum magistrum. »

[2] Comme on le voit par les autorisations d'imprimer, Colgan était *S. Theologiæ lector* en 1639, et cinq ans plus tard *lector jubilatus*. Le grade de lecteur en théologie ne se conférait qu'aux meilleurs sujets, après un examen passé devant le Provincial et les définiteurs. Dans chaque province il ne pouvait y avoir alors que deux *lectores jubilati ;* ils avaient voix passive et active dans tous les chapitres provinciaux et précédaient tous ceux qui n'étaient pas définiteurs. Ce titre ne se donnait qu'à ceux qui avaient enseigné trois ans la philosophie et douze ans la théologie, ou quinze ans la théologie, faisant classe au moins sept mois par an, présidant à des disputes mensuelles de leurs élèves et faisant soutenir par eux tous les ans des thèses imprimées.

[3] Pierre de Alva (*Militia universalis*), pag. 746) et Jean de saint Antoine *Biblioth. Franciscana*, tom. II, pag. 145) mentionnent une de ces thèses im-

n'était pas plus partisan que les Récollets belges des nouvelles opinions sur la grâce[1]. Il remplit ce poste avec la plus grande satisfaction pendant plus de douze ans, temps requis pour l'honorifique distinction de *lector jubilatus*. Nous le voyons en possession de ce titre au commencement de septembre 1643, et il l'avait probablement depuis quelque temps. Une fois promu à cet honneur, il se déchargea de son cours et s'adonna tout entier à préparer l'impression du grand recueil projeté par Ward.

N'ayant eu jusque-là que ses trois mois de vacances annuelles[2] et les courtes heures que lui laissait son enseignement quotidien, il passait une partie de ce temps dans les bibliothèques, à Louvain et dans les autres villes de Belgique, cherchant et transcrivant des Vies. Il avait eu accès au dépôt littéraire, formé par Rosweydus, augmenté et déjà exploité par Bollandus et par son aide Henschenius. Son travail avait été incessant; le temps qu'il ne trouvait pas durant le jour, il le prenait sur le repos de la nuit, au point de faire courir à sa santé les plus graves dangers. Cependant les documents réunis par les PP. Ward et Fleming étaient tellement nombreux que le soin d'en trouver de nouveaux était sa moindre préoccupation. Mettre ces documents en ordre, distinguer les saints les uns des autres, découvrir les temps et les lieux où ils avaient vécu, éclaircir les difficultés sans nombre dont sont hérissées les Vies des saints irlandais, tout cela demandait une application d'esprit rare, une mémoire imperturbable et une intelligence des plus clairvoyantes. Ward n'avait pas même commencé ce travail. Les copies des anciennes Annales

primées de Colgan. Elle roule sur l'Immaculée Conception et fut soutenue le 2 mars 1639. Elle fut imprimée à Louvain in-4°.

[1] Le témoignage que lui rendirent les professeurs jésuites de Louvain, et qui est imprimé en tête des *Acta SS.*, mérite d'être rapporté : « Nihil non accuratum, nihil non fide summa conscriptum, nihil non docte curioseque deductum in opere hoc esse potest, quod ex studio Reverendi Patris Joannis Colgani in lucem prodit. Præterquam enim quod theologiæ scholasticæ professio, Lovanii annos amplius duodecim insigni cum laude obita, doctrinam viri, soliditatem vero cum subtilitate conjunctam, ac præcipue sincerum in sententiis amplectendis veritatis amorem concertationes illius scholasticæ frequentes ac familiaris consuetudo nobis abunde probaverint : observavimus diligentiam ipsius in bibliothecis variis hic et alibi examinandis indefatigabilem. Satis enim nobis constat pro vitis sanctorum Iberniæ conquirendis, concinnandis, illustrandis, labores illius fuisse inexhaustos, vigiliasque etiam usque ad valetudinis prope eversionem continuatas. A divis, quos orbi notos facit, illi sua sit gloria; fructus vero ecclesiæ catholicæ universæ. Datum Lovanii, 16 junii, 1645. Ita vovemus et testamur : Adrianus Crommius, Societatis Jesu, S. Theologiæ profess. — Joannes de Jonghe, Societatis Jesu, S. Theologiæ profess. — Ludovicus de Schildere, Societatis Jesu, S. Theologiæ profess. — Franciscus de Cleyn, Societatis Jesu, S. Scripturæ profess. »

[2] D'après les constitutions de l'Ordre, les cours ne devaient durer que sept mois. En Belgique il fut toujours d'usage de les faire durer neuf mois.

d'Irlande, et surtout les Annales des *Quatuor Magistri* que le Frère O'Clery avait envoyés à Louvain, aidaient singulièrement Colgan à éclairer les obscurités chronologiques; les généalogies des saints dues au même archéologue, plusieurs martyrologes, surtout celui de Donegall, le plus complet et le plus détaillé de tous, étaient tout aussi précieux à d'autres points de vue. Ce qui manquait au savant professeur, c'étaient de bonnes cartes géographiques [1], c'étaient les pouillés des diocèses. Les cartes de l'Irlande à cette époque étaient à peine des ébauches; et quant aux pouillés, en vain Colgan s'adressait-il aux évêques et à d'autres encore : presque personne ne lui envoyait rien [2]. Comment est-il parvenu néanmoins à indiquer la position de tant de petites localités, de tant de ruisseaux, étangs, montagnes, églises, chapelles? c'est à n'y rien comprendre. Sans doute, il n'a pas pu tout expliquer, mais ses éclaircissements sont innombrables et souvent dus à des rapprochements de textes anciens.

En 1639, son travail était déjà fort avancé. Le général de son ordre, Jean Merinero, lui écrivit, en date du 12 octobre, qu'ayant appris que, depuis quelques années, il donnait ses soins à écrire les Vies des saints d'Irlande et les antiquités de sa patrie, et sachant sa doctrine assez vaste et assez sûre pour ne point douter que cet ouvrage ne servît à la gloire de Dieu et à l'honneur de l'Irlande, il lui donnait la permission de le faire examiner par deux théologiens de l'Ordre et de le donner à imprimer, en se conformant aux lois ordinaires sur la censure des livres. Mais Colgan, qui connaissait toutes les difficultés et aussi les endroits faibles de son travail, était moins pressé que ses supérieurs.

[1] A la bibliothèque publique des mss. de Bruxelles existe une carte mss. de l'Irlande, qui provient peut-être de Colgan. Elle est bien incomplète.

[2] Dans la préface des *Acta Sanctorum*, Colgan dit : « Hæc enim irrequieta et calamitosa tempora (de la Confédération) nec plura Acta sanctorum exstantia, nec elenchos aut tabulas ecclesiarum cujusque diœcesis, quæ plurimum ad hoc opus illustrandum juvarent, nec alia restantia monumenta, frequentibus literis a singulis patriæ præsulibus expetita, et sæpius promissa, et a paucis missa, permittunt ad nos in Belgium, ubi in hoc opere laboramus, transmitti. » Patrice Comerford, évêque de Lismore et de Waterford, fut du petit nombre de ceux qui lui envoyèrent les pouillés de leurs diocèses, grâce à l'intervention du P. Etienne White, Jésuite, dont il sera parlé plus loin. Le P. Jean Barnevall, provincial des Franciscains irlandais, écrivit à plusieurs de ses inférieurs *ut ubique per Hiberniam per se, per amicos aliosve viros bonos incumberent in hanc rem de colligendis catalogis* (les pouillés) *et mittendis* au P. Colgan. La peine que l'archéologue eut à se procurer quelques pouillés s'explique. Les évêques protestants avaient envahi toutes les demeures épiscopales et s'étaient emparés de la collation des bénéfices : il leur importait donc avant tout de connaître ces bénéfices au moyen des pouillés et de se mettre en possession de ces documents. Le pouillé qu'il reçut de l'évêque de Lismore avait été composé par ce prélat lui-même, *magna industria collectum.*

Son plan comprenait six volumes in-folio. Le premier devait contenir les généralités, c'est-à-dire un traité sur les noms de l'Irlande, la propagation et la conservation de la foi en ce pays, ses innombrables saints et missionnaires, ses antiquités ecclésiastiques et civiles. Le second était destiné aux Vies des trois plus célèbres saints de l'Irlande, saint Patrice, saint Columbkill et sainte Brigide; les quatre suivants aux Vies des saints, divisées en quatre trimestres. Tout cela était loin d'être achevé, et le premier volume ne fut jamais qu'ébauché.

Colgan, devenu *lector jubilatus* et déchargé de l'enseignement, avait tout son temps libre; en outre, plusieurs de ses confrères l'aidaient. Le P. Brendan O'Connor ou O'Conchobhuir, non content de lui avoir apporté plusieurs Vies qu'il avait copiées dans des bibliothèques d'Italie et de France, lui servit d'aide assidu pendant quelques années[1]. Le zèle de ce Père pour l'œuvre commune ne cessa pas après son départ pour l'Irlande. Au milieu des guerres de la Confédération, il était à la recherche de documents qui pussent donner de nouvelles lumières[2].

Dans le Nécrologe du collége de Saint-Antoine, nous trouvons le nom d'un autre aide de Colgan, dont celui-ci ne fait pas mention. Nous y lisons : Le 29 août 1680, mourut le P. Bonaventure O'Docharty, homme très-religieux, qui, sous les Pères Colgan et O'Sherrin, était infatigable à transcrire les Vies des Saints[3].

A ces noms, il convient d'ajouter encore celui du P. Edmond Mac Cana. Vers l'année 1643, il écrivit son *Itinerarium Hiberniæ* et sa *Descriptio insulæ Sandæ*, recueils d'observations archéologiques et hagiographiques, qu'il avait faites durant ses voyages. Il apporta ces écrits chez ses confrères de Louvain, d'où ils sont passés à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (section des mss., num. 5307 et 5308). L'*Itinerarium* a été traduit en anglais et longuement commenté par le docteur Reeves, qui a fait quelques recherches sur la famille de l'auteur. « Cette famille, dit-il, descendait de Rochaidh, fils de Cola Da-chrioch. Elle portait, au XII[e] et au XIII[e] siècle, le nom de tribu de *Cinel-Aengusa*, et formait une branche secondaire de la grande race des Orielly. Au XVI[e] siècle, on la trouve dans le territoire de Clanbrassil, appelé quelquefois Braskelough ou *pays de Mac Can*. Cette contrée forme aujourd'hui la baronie d'Oneilland-Est, au comté d'Armagh. L'héritage de cette famille, appelé *Clancan*, était situé à la frontière nord-ouest du

[1] Mihi in hoc tomo aliisque sequentibus ex parte maturandis aliquot jam annis indefessus extitit coadjutor.

[2] Et nunc (anno 1645) in patria inter medios belli tumultus, in reliquis priscis monumentis, quibus eadem augeri et illustrari possent, strenue laborat conquirendis.

[3] [Anno] 1680, die 29 [Augusti] obiit V. P. F. Bonaventura O'Docharty, vir religiosissimus et qui Acta SS. sub Patribus Colgano et Sirino describebat indefesse.

comté de Down. Tool, fils de Rory, fils de Patrice Mac Canna, possédait, en 1627, la terre de Carricknegawny à Seagoe, et ce nom est encore très-commun dans cette paroisse. Il faudrait, à proprement parler, dire *Mac Anna*. Mais, par l'attraction si ordinaire dans les noms irlandais et qui fait dire, au lieu de *Mac Artan*, *Mac Cartan*, *Cartan*,— au lieu de *Mac Aengus, Mac Gennis*, *Guinness*, — et au lieu de *Loch Orbison*, *Lough Corrib*, ce nom devint, même chez les annalistes irlandais, *Mac Cana*, et, dans le discours familier, *Mac Cann*. Le P. Mac Cana fut, pendant trente ans, missionnaire en Écosse, et mourut à Louvain, le 5 février 1652 [1], laissant la réputation d'un homme très-érudit dans les antiquités de sa patrie [2]. »

IV

Grâce à tous ces secours et au travail assidu de Colgan, vers la fin de 1643, trois volumes étaient plus ou moins prêts pour l'impression, savoir : la *Trias Thaumaturga*, avec le premier et le second trimestre des *Acta Sanctorum* [3]; le premier trimestre était de beaucoup le plus avancé. L'impression de ce volume, comprenant 906 pages (sans les préliminaires, mais avec les tables), fut achevée au mois de juin 1645, et parut avec ce titre : ACTA SANCTORUM VETERIS ET MAJORIS SCOTIÆ, SEU HIBERNIÆ, SANCTORUM INSULÆ, *per Joannem Colganum*, *in con-*

[1] Dans le Nécrologe du couvent de Saint-Antoine on lit : « Anno 1652, die 5 [februarii] obiit hic R. P. F. Edmundus Cana, missionis Scoticæ præfectus valde fructuosus, in qua per annos 30 desudavit; carceres etiam diuturnos et vincula fortiter perpessus fidei propagandæ causa. »

[2] A la marge du Traité du P. Money *de Provincia Minorum Hiberniæ*, p. 22, à l'occasion d'une correction faite par le P. Mac Cana, une troisième main a écrit : « Ejus conventus fundatorem fuisse Hugonem de Lacy haud leviter conjecit Fr. Edmundus Cana, haud imperitus harum rerum. »

[3] Le privilége royal pour l'impression du premier volume est daté du 7 septembre 1643 ; la permission donnée par Colgan à Évérard De Witte, imprimeur à Louvain, est du 24 novembre, même année ; l'autorisation accordée à l'auteur par le P. Pierre Marchant, commissaire général, est du 24 février 1644. Cette dernière date ne dit rien, parce que Colgan était non-seulement autorisé de vive voix par ses supérieurs à faire imprimer, mais encore pressé de toutes manières. Dans cette autorisation du P. Marchant, qui est aussi reproduite en tête de la *Trias Thaumaturga*, nous lisons : *Cum nobis expositum fuerit Tuam Paternitatem opus quoddam de sacris antiquitatibus sanctorum insulæ Hiberniæ*, TRIBUS TOMIS *distributum composuisse*. Ces trois volumes étaient la *Trias Thaumaturga*, le premier et le second trimestre des *Acta sanctorum*. Le second trimestre ne fut jamais publié, mais Wadding fut averti qu'on allait l'imprimer. C'est pourquoi on lit dans son *Catalogus scriptorum ordinis FF. Minorum*, imprimé en 1650 : « Tomus quartus mensium Aprilis, Maji et Junii ibidem Lovanii), modo dum hæc scribo, sub prelo sudat. »

ventu F. Minorum Hiberniæ strictior. observantiæ Lovanii S. Theologiæ Lectorem Jubilatum. Tomus primus, qui de Sacris Hiberniæ Antiquitatibus est tertius. Lovanii apud Everardum De Witte, MDCXLV. Le volume est dédié à Hugues O'Reilly (*Ragallius*), archevêque-primat d'Armagh[1]. Ce prélat faisait l'usage le plus généreux des abondantes ressources pécuniaires que la confiance et le dévoûment des catholiques irlandais plaçaient entre ses mains. Par des encouragements souvent répétés, il animait les savants catholiques à recueillir les matériaux de l'histoire d'Irlande, à les mettre en ordre et à les éclaircir par des travaux critiques. Son exemple et ses paroles engageaient d'autres personnes à se montrer généreuses à leur tour. Grâce à ces libéralités, Colgan se vit en état de publier son premier volume[2].

Quelques mois après, il fit commencer l'impression de la *Trias thaumaturga*, qui fut achevée vers la fin d'août de l'année 1647[3]. Ce volume porte le titre suivant : TRIADIS THAUMATURGÆ, SEU DIVORUM PATRICII, COLUMBÆ ET BRIGIDÆ TRIUM VETERIS ET MAJORIS SCOTIÆ SEU HIBERNIÆ, SANCTORUM INSULÆ, COMMUNIUM PATRONORUM ACTA, *a variis iisque pervetustis ac sanctis authoribus scripta ac studio R. P. F. Joannis Colgani, in conventu FF. Minorum Hibernor. strictior. observ. Lovanii S. Theologiæ Lectoris Jubilati ex variis bibliothecis collecta, scholiis et commentariis illustrata et pluribus appendicibus aucta, complectitur tomus secundus sacrarum ejusdem insulæ antiquitatum, nunc primum in lucem prodiens Lovanii, apud Cornelium Coenestenium anno MDC.XLVII.*

[1] Hugues O'Reilly avait été d'abord évêque de Kilmore. Vers 1628 il fut promu au siége primatial d'Armagh, qu'il occupa jusqu'à sa mort (7 juillet 1651). Pour qui connait l'histoire d'Irlande, ces deux dates disent que l'administration d'O'Reilly fut une des plus difficiles qui échurent jamais à un évêque.

[2] Renehan, t. I, p. 48. Colgan dit lui-même dans la dédicace : « Opus enim hoc eo fidentius te benigniorem fautorem exspectat ac sibi spondet, quo exploratius te præcipuum promotorem, imo et authorem recognoscit. Tu enim tuis piis et frequentibus stimulis ejus collectores ad idipsum operose colligendum animabas, ad mature enucleandum urgebas aliosque suffragatores tuo exemplo ad promovendun excitabas. Te denique liberali munificentia necessaria impendia suppeditante, qua ex parte expeditum est, opus lucem aspicit publicam.

[3] On le voit par la date des compliments et des approbations qui se lisent en tête du volume et qui s'écrivaient après l'achèvement de l'impression. Les censeurs aimaient mieux lire le texte imprimé que le manuscrit. Le privilége royal toutefois porte la date du 26 août de la même année, et la permission d'imprimer donnée par l'auteur à Corneille Coenesteen, celle du 30 août. Les caractères, le papier, la justification et tous les autres détails typographiques étant les mêmes que dans le premier volume, il est très-probable que Coenesteen avait succédé à De Witte. Cependant Coenesteen était déjà imprimeur en 1642, année où sortit de ses presses le *Catholicorum pro avita religione in Hibernia bellum, administrantium ordinationes et legales constitutiones*. C'est une traduction de l'anglais en latin, très-probablement faite par un Père du couvent de Saint-Antoine.

Dans ce volume quelques pièces sont imprimées en irlandais avec des caractères nationaux. Au fond, ce sont les mêmes que dans l'alphabet romain, et les Écossais, dont le dialecte diffère très-peu de celui des Irlandais, n'ont jamais eu deux sortes de caractères[1]. Mais comme les Irlandais repoussaient tout ce qui avait la physionomie étrangère, on crut devoir employer pour les livres destinés à leur usage des types se rapprochant de leur écriture ordinaire.

Quelques détails à ce sujet ne seront peut-être pas dépourvus d'intérêt.

La typographie ne fut introduite en Irlande que vers le milieu du XVI[e] siècle[2]; ses premiers produits furent des livres anglais et latins, imprimés avec des caractères venus d'Angleterre[3]. Lorsque l'anglicanisme fut introduit derechef en ce pays, sous Élisabeth, ceux des nouveaux prélats qui étaient le plus avancés dans l'hérésie auraient voulu que l'office divin se fît en irlandais : l'usage de la langue vulgaire dans la liturgie était un nouveau dogme de la nouvelle religion. Mais Élisabeth avait décidé d'angliciser l'Irlande. En conséquence elle fit statuer, en 1560, par le parlement irlandais, dans l'Acte d'uniformité, que le service se ferait en anglais, et que là où le peuple ne comprenait pas cette langue (c'est-à-dire partout[4], hormis quelques villes et les environs de Dublin), on se servirait d'une traduction latine du *Prayer-book*. Les évêques anglicans, pour qui la loi de l'Église catholique était une abomination, se soumirent en maugréant à cette loi politique.

Dix ans après, grâce aux démarches de Nicolas Walsh, chancelier, et de Jean Kearney, trésorier de l'église de Saint-Patrice à Dublin, la reine ordonna que les prières ecclésiastiques seraient imprimées en irlandais, et que dans chaque diocèse, à la capitale du comté, il y au-

[1] Ainsi, lorsqu'on publia à Londres, en 1690, la traduction irlandaise de la Bible, on fit en même temps une édition écossaise, c'est-à-dire qu'on imprima en caractères romains la traduction qu'on venait d'imprimer en caractères gaéliques.

[2] Le *Book of Common Prayer,* imprimé en anglais à Dublin en 1551, passe pour le premier produit typographique de l'Irlande. Voir King, *A primer of the Church history of Ireland,* p. 747.

[3] En 1833, il n'y avait pas encore de fonderie de caractères en Irlande. Voir *The Dublin Penny Journal,* March, 1833, p. 309. A présent encore bien des livres sont imprimés à Dublin avec des caractères et des vignettes français. Naturellement, plusieurs trouvent ce qui vient de la France plus beau que ce qui vient d'Angleterre. Dans le cœur des patriotes, la France ne remplace-t-elle pas l'Espagne d'autrefois? Ils savent aussi à quelle bourse s'adresser pour faire imprimer des ouvrages d'érudition irlandaise dont la vente, nécessairement restreinte, ne saurait défrayer les auteurs. On ne se cache pas de cela. Mais aussi pourquoi le gouvernement anglais contrecarre-t-il l'étude du passé de l'Irlande?

[4] Le P. White écrivait, vers le milieu du XVII[e] siècle, que la grande majorité des Irlandais parlait l'anglais et l'irlandais. Cela ne peut s'entendre que des classes instruites.

rait une église où le service divin et le sermon se feraient exclusivement en irlandais. Elle fit en même temps graver des caractères irlandais, espérant que quelqu'un se chargerait de traduire le Nouveau Testament en gaëlique. Aussitôt Kearney se mit à composer un catéchisme accompagné de prières[1] qu'il fit imprimer à Dublin en 1571. La traduction du Nouveau Testament fut commencée en 1573 et imprimée en 1603[2]. Walsh, Kearney, Nehémie Donellan et Guillaume O'Donel ou Daniel y travaillèrent. Enfin O'Donel fit imprimer le *Prayer-book*, sans les psaumes, en 1608. Alors ces caractères disparurent, et lorsqu'on voulut réimprimer, en 1687[3], le Nouveau Testament traduit en irlandais, on dut faire graver de nouveaux poinçons aux frais de Robert Boyle. King affirme que les jésuites étaient parvenus à se mettre en possession de l'ancien matériel typographique, et qu'ils l'avaient transporté à Douai pour propager de là, au moyen de livres irlandais, la religion catholique en Irlande. Cette assertion n'a pas ombre de probabilité[4].

[1] O'Reilly (*Chronol. Account of nearly 400 Irish writers*, p. CXLVI) dit simplement *a catechism in Irish*. King p. 780, dit *an Irish catechism and Primer*. A cette époque on ajoutait des prières à presque tous les catéchismes.

[2] O'Reilly, p. CLXX, élève des doutes sur cette date, tout en assurant que le livre fut imprimé avant la mort de Donellan (1609), aux dépens du pauvre peuple, tout catholique, du Conaught ; ailleurs (p. CLXXX), il s'accorde avec King.

[3] King, p. 782, dit qu'on imprima en 1585, aux frais de Robert Boyle, l'Ancien Testament, traduit par Bedell. O'Reilly, p. CLXXX, qui a fait des recherches spéciales sur les traductions irlandaises de la Bible, place en 1687 la réimpression du Nouveau Testament et en 1690 l'impression de toute la Bible. Cette édition, faite à Londres, est criblée de fautes typographiques et grammaticales qui tantôt faussent le sens, tantôt rendent le texte inintelligible. L'édition du Nouveau Testament faite en 1818 aux frais de la Société Biblique est encore plus défectueuse : dans les trois premiers chapitres de l'Évangile de saint Matthieu il y a soixante fautes : Notre-Seigneur y devient du sexe féminin ; un *homme* s'y change en *gazon*, etc. Voir O'Reilly.

[4] D'abord, les Jésuites irlandais n'avaient pas de collége à Douai ; le collége ou pensionnat irlandais fondé par Cusack était un établissement séculier. Ensuite, dans la *Bibliographie Douaisienne* de Du Thilleul on ne trouve pas qu'on ait imprimé à Douai des livres en irlandais. En troisième lieu, lorsque le P. Bernard David, au temps de la Confédération, voulut procurer un matériel d'imprimerie aux Pères de Kilkenny, il alla l'acheter en France ; mais ce matériel fut bientôt saisi par Robert Bagot, secrétaire du suprême Conseil, en vertu d'un ordre daté du 28 mai 1648. Les Pères de Waterford en eurent un autre ; celui-ci encore ne venait pas d'Élisabeth, mais avait été acheté avec l'argent fourni par une souscription présentée à la signature de plusieurs évêques. (Voir Oliver, *Collections towards illustrating the biography of the Scotish, English and Irish members S. J.*, p. 224.) Quatrièmement ces caractères irlandais, qui au XVIIe siècle étaient sur le continent, paraissent avoir été la propriété exclusive des Franciscains. Ainsi, lorsqu'en 1639 Théobald Stapleton, prêtre irlandais, voulut faire imprimer en Belgique son catéchisme latin-irlandais, il ne put le faire avec des caractères gaëliques. Il dut se contenter de le faire

Il n'en est pas moins vrai que les catholiques irlandais possédaient en 1608 des caractères gaëliques[1]. Ce furent les Franciscains irlandais et les typographes lovanistes qui, les premiers, les mirent en œuvre. Ces caractères furent portés à Anvers et à Rome, ainsi qu'on le verra.

Voici d'après O'Reilly les ouvrages qui furent imprimés en irlandais sur le continent. L'on y verra que la plus grande partie est due aux Franciscains irlandais de Louvain.

I. En 1608, Giolla Brighid, dit aussi Bonaventure O'Heoghusa, de l'ordre de Saint-François et bientôt membre du couvent de Saint-Antoine, fit imprimer à Louvain son catéchisme en prose.

II. En 1611, le même catéchisme fut réimprimé à Anvers.

III. Quelque temps après le même Père fit imprimer son catéchisme poétique ou Abrégé de la doctrine chrétienne en 240 vers. Voir plus loin num. XIII.

IV. En 1618, Hugues Mac Caghwell, dit aussi Aodh Mac Aingil, professeur au couvent de Saint-Antoine et puis archevêque d'Armagh, fit paraître à Louvain le Miroir de la pénitence.

V. En 1626, Florence Conry ou O'Mulconaire, promoteur du collége de Saint-Antoine, ensuite archevêque de Tuam, fit imprimer à Louvain un catéchisme irlandais sous le titre de Miroir de la religion.

VI. En 1639, Théobald Stapleton, prêtre irlandais, publia à Bruxelles son catéchisme latin-irlandais. Nous avons dit qu'il dut se contenter de caractères romains.

VII. En 1643, on publia à Louvain, après la mort du F. Michel O'Clery, son vocabulaire des mots difficiles et surannés de la langue irlandaise, dont nous avons parlé plus haut. Dans le Nécrologe du couvent de Saint-Antoine nous lisons que le P. Augustin Eganus, lecteur émérite de théologie, fut un de ceux qui travaillèrent au Dictionnaire irlandais et qu'il mourut le 30 janvier 1654[2]. Le P. Egan fut un des approbateurs de l'ouvrage de Colgan. Les Franciscains d'Irlande et de Louvain composèrent d'autres dictionnaires irlandais, mais il ne paraît pas qu'ils aient été imprimés.

VIII. En 1645, Antoine Gernon, Franciscain du couvent de Saint-Antoine, fit imprimer à Louvain le Paradis de l'âme, contenant des instructions pour mener une vie chrétienne.

IX. En 1647 parut à Louvain la *Trias thaumaturga* de Colgan, contenant quelques pièces en irlandais.

imprimer à Bruxelles en caractères romains ordinaires. (Voir O'Reilly, p. CXCI.) Enfin, en 1667, le P. Archdekin dut emprunter aux Franciscains de Louvain leurs caractères gaëliques pour imprimer son Traité sur les miracles.

[1] Comme l'impression du *Prayer-book* en irlandais se fit à Dublin en 1608, et que, la même année, les Franciscains irlandais faisaient imprimer à Louvain en caractères irlandais, il est possible que les caractères d'Elisabeth aient servi à cette impression belge. Les Franciscains les auront fait acheter par l'entremise d'un laïque à l'imprimeur de Dublin, qui n'avait plus d'irlandais à imprimer. Toutefois, avant de rien assurer, nous voudrions constater si les caractères du catéchisme catholique et du catéchisme protestant sont les mêmes.

[2] [Anno] 1654 die 30 [januarii] obiit P. F. Augustinus Eganus, S. Theologiæ lector emeritus. Unus erat ex iis qui laborabant circa Dictionarium hibernicum.

X. En 1667, Richard Mac Giolla-Cuddy ou Archdekin, Jésuite, fit imprimer à Louvain, en anglais et en irlandais, un Traité sur les miracles.

XI. En 1676, François O'Molloy, professeur de théologie au collége de Saint-Isidore à Rome, fit imprimer en cette ville un catéchisme irlandais sous le titre de Lampe des fidèles.

XII. En 1677, le même Père publia dans ladite ville une Grammaire irlandaise-latine.

XIII. En 1742, André Donlevy, supérieur du collége irlandais de Paris, fit imprimer en cette ville un Catéchisme irlandais-anglais, suivi du Catéchisme poétique de Giolla Brighid. Cette fois, on employa très-probablement des caractères venus de Londres ou de Dublin.

Cette liste est sans doute bien incomplète, parce que les catéchismes et les livres de piété se détruisent par l'usage et au bout de peu d'années ne se retrouvent plus; mais elle suffit pour montrer l'usage que firent de leurs caractères gaëliques les Franciscains irlandais de Louvain. Revenons à Colgan que nous avons presque perdu de vue.

Le volume de la *Trias Thaumaturga*, sans les préliminaires mais avec les tables, comprend 740 pages. Colgan le dédia à son ancien professeur Thomas Fleming, devenu (ainsi qu'il a été dit) archevêque de Dublin en 1623[1]. On était alors au milieu des luttes et des tiraillements de la Confédération; Fleming, fidèle au parti du nonce Rinuccini, était éloigné de son diocèse et n'avait aucune demeure fixe en Irlande.

Malgré les sacrifices qu'occasionnait ce déplacement et qu'imposait surtout l'entretien de l'armée et d'une partie du gouvernement de la Confédération, Fleming fit les frais de l'impression de la *Trias Thaumaturga*. Colgan[2] célèbre ce bienfait avec les accents de la reconnaissance, sans dire cependant un mot d'approbation de la conduite politique de Fleming. Nulle part il ne laisse entendre s'il était lui-même du parti de Rinuccini ou du parti du Suprême Conseil de la Confédération. Ses confrères résidant en Irlande n'étaient pas tous d'accord entre eux durant ce grave conflit : ils causèrent, par une foule d'actes inconsidérés et par leur opiniâtreté à conserver d'anciens

[1] On ne sait pas au juste la date de la mort de ce prélat; il paraît toutefois qu'il faut la placer en 1656. Voir Renehan, t. I, p, 200.

[2] Voici comment il s'exprime dans la dédicace du volume : « Inter argumenta quibus hoc opus nomini tuo nuncupandum duxerim, ultimum refero, et inter alia infimum recolerem, nisi temporis aliarumque difficultatum circumstantiæ redderent illud magnum ; quod illustrissimæ vestræ dominationis impensis ipsum opus impressum sit; quod ejusdem, libros et alia monumenta antiqua opportune subministrantis, industria (quod magis recolo) factum sciam, quod opus magis elucidatum prodeat quam alias posset prodire. Magnum igitur ex hac parte videri potest et censeri debet argumentum, quod inter præsentes belli calamitates, inter privatas necessitates, illustrissima vestra dominatio, a sua diœcesi exul, non solum necessaria impensa, sed et monumenta, quibus opus elucidatius prodiret, subministraverit. »

abus, des tribulations sans nombre au P. Marchant, commissaire général[1]. Colgan, occupé de ses Vies des Saints, semble s'être tenu à l'écart de ces divisions.

V

La Confédération, commencée en 1642, fut dissoute à la mort du roi Charles Ier, exécuté par le bourreau le 30 janvier 1649. Bientôt Cromwell promène le fer et le feu par toute l'Irlande; les populations catholiques sont transportées en masse; les évêques ne trouvent de refuge que sur le continent; le sort des prêtres et des religieux[2] n'est guère exposé à moins de dangers; ceux qui restent sont forcés de se travestir en pâtres et de vivre du lait des vaches qu'ils conduisent dans les pâturages, cachés au milieu de marais inaccessibles, de collines et de montagnes abruptes. Plus de recherches littéraires, plus de secours pécuniaires[3]: on est heureux d'échapper aux perquisitions des espions,

[1] Voir *Relatio veridica et sincera status provinciæ Hiberniæ Ord. Min. Regularis observantiæ sub regimine F. Petri Marchant, Commissarii Generalis Nationalis super provincias Germaniæ superioris, Belgii et Britannicas ad Rmum P. totius ordinis Generalem necnon Rmos ac plurimum reverendos Patres in capitulo generali Romæ congregatos hoc anno 1651 in festo Pentecostes.*

[2] 600 Dominicains, c'est-à-dire presque tous, s'exilèrent. La plupart des autres religieux en firent autant. Les Franciscains, aussi nombreux que tous les autres religieux ensemble, restèrent un peu plus fermes à leur poste.

[3] Malgré les persécutions presque continuelles auxquelles les catholiques irlandais furent en butte durant les règnes de Jacques Ier et de Charles Ier, les sacrifices pécuniaires qu'ils s'imposèrent pour l'entretien de leurs prêtres et surtout des élèves qui étudiaient sur le continent, sont incalculables. On peut voir quelques détails sur la manière dont on recueillait ces subsides dans la déclaration faite en 1613 par Thomas Fitz Edmond Fitz Gerald, de l'ordre de Saint-François. (King, *A primer of the holy catholic* (protestant) *Church in Ireland*, p. 1355.) A cette époque, lorsque les évêques résidaient sur le continent, ils ne recevaient rien de l'Irlande. Quand ils y reparurent un peu plus tard, il leur fut assigné, dans la province ecclésiastique de Dublin, un vingtième de tous les revenus ecclésiastiques que les catholiques avaient recouvrés. Les évêques de cette même province ordonnèrent en 1640 dans le concile de Tyrchoghir, au comté de Kildare, qu'en outre de ce vingtième, il leur serait remis à l'avenir un dixième des mêmes revenus. Voir Rehenan, t. I, p. 195. Le même auteur, p. 53, dit : « En 1649, et déjà quelques années auparavant, la hiérarchie irlandaise était dans un état plus florissant qu'à aucune autre époque depuis le schisme. Les siéges épiscopaux étaient tous remplis, sauf ceux de Derry et de Kildare. Les paroisses étaient fournies de curés instruits et zélés. Les couvents étaient rétablis et leurs chœurs nombreux faisaient retentir sans cesse les cantiques de louange et de bénédiction du Seigneur. La prélature comprenait quatre archevêques et vingt-trois évêques. Tous résidaient dans leurs diocèses avec une sécurité que rien ne troublait, et s'acquittaient publiquement de leurs

au glaive des bandes armées. Après une telle révolution, Colgan ne pouvait plus songer à continuer la publication de ses *Antiquités sacrées de l'Irlande*, et le second trimestre des *Vies des Saints*, quoique prêt pour l'impression, ne vit jamais le jour.

Colgan laissa en outre trois volumes in-folio de documents[1] :

I. — *De apostolatu Hibernorum inter exteras gentes, cum indice alphabetico de exteris sanctis* — pp. 852.

II. — *De sanctis in Anglia, in Britannia Aremorica, in reliqua Gallia* — pp. 1068.

III. — *De sanctis in Lotharingia et Burgundia, in Germania ad sinistram et dextram Rheni, in Italia* — pp. 920.

Butler, comme on le voit en plus d'un endroit de ses Vies des saints, eut connaissance des manuscrits de Colgan; une partie se conserve au couvent de Saint-Isidore à Rome[2], une autre à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Beaucoup de recherches ont été faites, mais en vain, pour découvrir le reste. On garde à Louvain de vagues souvenirs sur la vente d'objets trouvés au couvent de Saint-Antoine après le départ des Pères irlandais. Espérons que le trésor amassé avec tant de peines par Ward et Colgan n'est pas perdu sans retour.

L'excès du travail avait nui à la santé de l'hagiographe, mais il était impossible qu'un tel homme restât inactif. Il avait enseigné pendant plus de douze ans la doctrine de Duns Scot, oracle théologique de l'école franciscaine et l'une des gloires de l'Irlande. Il retourna à cet auteur chéri et écrivit le *Tractatus de vita, patria, scriptis Johannis Scoti, doctoris subtilis*, qu'il publia à Anvers en 1655.

fonctions sacrées. Plusieurs avaient l'usage de leurs cathédrales et des terres dont leurs ancêtres avaient gratifié leurs siéges... Les églises paroissiales et les biens de fondation étaient rendus au clergé catholique. Les religieux, hommes et femmes, avaient recouvré leurs anciennes demeures et ce qui restait de leur ancien héritage. Tout cela leur était assuré par la paix conclue en 1648 entre les catholiques et le roi Charles I[er]. » Mais cette prospérité s'évanouit sous le protectorat d'Olivier Cromwell, qui persécuta les catholiques irlandais avec plus de cruauté et d'astuce que n'en avaient eu Dioclétien et Julien l'Apostat. Il surpassa peut-être les empereurs du Japon. Lorsque les évêques irlandais purent retourner à leurs siéges, ils reçurent annuellement de la cour pontificale, jusqu'à l'enlèvement de Pie VI, chacun 240 couronnes romaines, faisant avec le change environ 60 livres ou 1,500 francs. Ce secret n'a été divulgué que tout récemment. Comme il y avait vingt-sept évêques et que ce secours dura près d'un siècle et demi, la somme monte à plus de trois millions de francs.

[1] Reeves, p. 7.

[2] Dans ce couvent se conservent vingt volumes mss. de Vies de saints en irlandais, provenant de la collection de Louvain. O'Curry (*Lectures on the M. S. materials of ancient irish History*, pag. 26 et 644), a donné une courte notice de ces restes précieux.

La considération dont il jouissait dans son ordre lui valut la charge d'instructeur des jeunes gens et de visiteur des colléges de Louvain et de Prague; il fut nommé *Collegiorum Commissarius*[1]. Il mourut à Louvain le 15 janvier 1658, et l'on inscrivit dans le nécrologe du couvent de Saint-Antoine : [*Anno*] 1658 *die* 15 [*januarii*] *obiit R. P. F. Joannes Colganus, S. Theologiæ lector jubilatus, olim collegiorum commissarius, scriptor indefessus in colligendis, illustrandis et edendis vitis sanctorum Hiberniæ.*

Le succès de cet infatigable travailleur ne fut, pour me servir d'une formule moderne, qu'un succès d'estime. Sa patrie, foulée par le talon de fer d'Olivier Cromwell, ne pouvait être un débouché pour la vente de ses volumes, et sur le continent ils excitaient peu d'intérêt. Ce n'est pas que toutes les sympathies des catholiques ne fussent pour les Irlandais, — jamais on ne fit pour un peuple persécuté autant que pour les Irlandais au XVIII[e] siècle, — mais c'est que bien peu d'hommes étaient préparés à l'étude des antiquités de ce pays. Les volumes de Colgan ne sont pas des livres de lecture, mais des matériaux à étudier, malgré tous les éclaircissements dont ils sont accompagnés. Pour s'y orienter, il faut connaître quelque peu l'ancienne organisation civile, politique et ecclésiastique de l'Irlande, si différente de celle des pays germaniques et latins, n'être pas étranger à l'histoire de leurs rois et de leurs principales familles, et surtout savoir parfaitement la géographie ancienne et moderne du pays, ou avoir sous les yeux d'excellentes cartes topographiques. Vers le milieu du XVII[e] siècle, Colgan était à peu près seul à posséder ces connaissances. Encore aujourd'hui, malgré tous les secours dont nous entoure ce qu'on appelle la vulgarisation de la science, l'usage ou plutôt l'étude de l'ouvrage de Colgan est des plus difficiles. Ce n'est ni l'ordre, ni la méthode qui manquent; ils sont à peu près les mêmes que dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes. Ses tables sont nombreuses[2], très claires, bien entendues, abondantes. C'est le fond même, l'énorme quantité, la variété des détails et la nouveauté de la matière qui créent la difficulté. Presque tout ce que l'on trouve dans ces volumes n'avait jamais été imprimé et l'on pouvait avoir lu tout Baronius sans avoir la moindre notion du monde nouveau que révélait Colgan.

On n'ignorait pas que l'Irlande avait reçu autrefois de l'admiration

[1] Ce titre lui est donné dans le Nécrologe du couvent de Saint-Antoine. Wadding (*Scriptores*, p. 199) y ajoute celui de *juvenum instructor*. Voici tout l'article de Wadding, publié du vivant de Colgan : « Joannes Colganus, Hibernus Ultoniensis, collegii S. Antonii Patavini apud Lovanienses illustris alumnus, sacræ theologiæ professor emeritus, juvenum instructor, Hiberni idiomatis perquam peritus, vir religiosissimus, in studiis assiduus, in colligendis et evolvendis monumentis Hibernicis, etsi infirma corporis valetudine, ad miraculum constantissimus. »

[2] Les *Acta* ont neuf différentes tables; la *Trias*, six.

universelle le titre d'*Ile des saints*[1], on avait les Vies de ses principaux patrons. Mais qui savait que les Irlandais pouvaient mettre dans leurs martyrologes en moyenne une dizaine de saints par jour? qu'ils avaient dix saints Gobbanus; onze saints Lasreanus; douze saints Caimanus, Dicullus, Maidocus, Odranus et Brigides; treize saints Comanus et Dimanus; quatorze saints Brendanus, Mochumius, Finanus et Ronanus; quinze saints Conallus, Corbmacus, Diermitus et Lugadius; seize saints Mochuanus; dix-sept saintes Lassara et autant de saints Saranus; dix-huit saints Erninus et Failbeus; dix-neuf saints Cumineus, Foilanus et Sillanus; vingt saints Kieranus et Ultanus; vingt-deux saints Killianus; vingt-trois saints Aïdus; vingt-quatre saints Columba ou Columbanus; vingt-cinq saints Senanus; vingt-sept saints Fintanus; vingt-huit saints Aidanus; trente saints Cronanus, et ainsi de suite? Qui savait que saint Ængussius le Culdée[2], auteur du VIII[e] siècle, énumère jusqu'à deux cents saints Colmans, tous

[1] Jocelin, Cambrien de naissance et moine de Down en Irlande vers la fin du XII[e] siècle, dit dans sa Vie de saint Patrice, en parlant de l'effet produit par les prédications de cet apôtre : « Infra breve igitur temporis spatium nulla eremus, nullus pene terræ angulus aut locus in insula tam remotus, qui perfectis monachis aut monialibus non repleretur, ita ut Hibernia speciali nomine INSULA SANCTORUM ubique terrarum jure nominaretur. » Florent de Wigorn lui donna aussi le nom d'*Insula sanctorum*, et Paul V, dans un bref au clergé et au peuple d'Irlande, lui décerna le même titre. De temps immémorial, les Irlandais disent : « Erin vierge, l'île des saints; *Eri ogh, inis na naomh.* » Voir sur ce titre Ward, *S. Rumoldus*, p. 178 et suiv. — Depuis quelques années on donne ce titre à l'Angleterre; c'est une méprise. L'Angleterre a eu beaucoup de saints, mais pas plus que la France. Encore, si l'on retranche les saints irlandais, bretons, cambriens et cornugalliens, pour ne tenir compte que des saints anglo-saxons, il ne reste qu'un chiffre assez médiocre.

[2] On a disserté beaucoup sur ce mot; il nous paraît incontestable qu'il signifie *servus Dei*, nom donné aux moines au IV[e] et au V[e] siècle. Saint Eusèbe de Verceil avait fait embrasser la vie monastique à tout son clergé. Saint Martin introduisit en France la même institution, et D. Ruinart, dans sa préface aux Œuvres de saint Grégoire de Tours, a démontré avec évidence qu'autrefois dans les Gaules tous les clercs étaient moines. Saint Patrice emprunta cet usage aux Gaules, et tout le clergé irlandais fut également régulier. Ces *servi Dei*, comme on le voit par Salvien, par saint Augustin et par une foule d'écrivains, n'étaient pas tenus de se dépouiller de leur patrimoine, discipline qui fut encore reconnue pour les chanoines vivant en communauté dans le concile d'Aix-la-Chapelle de l'année 846. Au XI[e] siècle il se fit un grand mouvement dans l'ordre canonique. Ceux qui s'étaient dépouillés de leurs biens voulurent rendre cette expropriation commune à tous les chanoines. On en vit même prétendre que tous les curés devaient se soumettre à cette règle. En Écosse et en Irlande, les Culdées suivaient toujours les institutions des anciens *servi Dei* du continent et de l'Afrique. Aussi furent-ils en butte à de graves reproches de la part des chanoines réguliers et des moines bénédictins. Peut-être existait-il d'autres désordres chez quelques-uns. Telle paraît avoir été la vraie cause des débats qui s'élevèrent à leur égard au XII[e] siècle. Quant à un système spécial de doc-

distincts par leur généalogie, leur demeure, leur époque ? Presque tous ces saints étaient inconnus sur le continent au XVII[e] siècle; et aujourd'hui encore, malgré la lecture si universelle des Vies des saints par Butler ou Godescard, où les saints irlandais ont leur place, combien de personnes, même instruites, connaissent seulement les noms que nous venons de citer ? *Ignoti nulla cupido;* nous aimons mieux lire la vie des hommes qui ont déjà leur place dans notre cœur ou dans nos souvenirs.

A cette cause d'indifférence vinrent se joindre la défiance et les soupçons. Colgan lui-même, qui était loin pourtant d'avoir épuisé ses martyrologes, craignait que les quelques centaines de saints dont il donnait la vie ou sur lesquels il fournissait des notices dans le premier trimestre de ses *Acta Sanctorum*, n'excitassent l'étonnement et le doute chez les savants du continent. Bollandus l'avait engagé plusieurs fois à commencer ses publications par une édition de tous ses martyrologes, puisque ces documents étaient comme le fondement de toute son œuvre. Ils pouvaient avoir des surcharges, être en partie martyrologes, en partie nécrologes : de plus, quelle était leur autorité liturgique ? Ces doutes n'étaient pas sans fondement. Le martyrologe de Tallaght (*Tamlactense*) a été publié il y a vingt ans par le regretté Matthieu Kelly : on y trouve inscrits (sans parler d'autres indices nécrologiques) des couvents entiers. Plus récemment, le D[r] Reeves a édité le martyrologe de Donegall (*Dungallense*), recueilli par le frère O'Clery et traduit par le savant O'Donovan : encore ici l'on rencontre les noms d'une foule de personnages dont le culte n'est pas constaté d'ailleurs. Colgan, sur l'avis de ses amis, suivit une marche opposée; c'est pourquoi Bollandus déclara dans la préface du premier tome de février, que tant que les martyrologes en question ne seraient pas publiés et discutés[1], il mettrait une grande réserve à introduire dans ses *Acta* les saints figurant dans le premier trimestre des *Acta Sanctorum Hiberniæ*[2]. Aussi voit-on ces saints

trine et à la permission de se marier, que leur attribuent quelques protestants; ce sont des rêves combattus aujourd'hui par les plus savants archéologues de la même communion.

[1] Il aurait surtout été nécessaire de rassembler un grand nombre d'anciens martyrologes d'Usuard ou d'abrégés d'Adon, usités avant la Réforme dans les églises collégiales, abbayes et couvents. Le Martyrologe de l'Église de la Trinité à Dublin a été publié, en 1843, avec une introduction du D[r] Todd, introduction qui a été comme le signal du réveil de l'hagiographie en Irlande. Avant les dévastations de Cromwell il devait exister beaucoup de livres semblables. Les saints irlandais y sont moins nombreux que dans les manuscrits gaéliques; mais leur culte est incontestable. Au moyen de ces Martyrologes, la critique ou la discussion que demande Bollandus aurait été rendue possible.

[2] Les paroles de Bollandus méritent d'être rapportées : « Sunt quidem, dit-il, a Joanne Colgano, sacræ theologiæ professore ex ordine Minorum, editi promiscue cœpta sanctorum Hibernicorum, etiam qui fere solum in patria noti sunt, Acta, labore immenso : *haud adhuc constat an pari apud exteros fructu*, propterea

pour la plupart consignés parmi les *Prætermissi*. Quand un homme aussi modéré que Bollandus n'osait se fier à cette foule de saints mis en scène par Colgan, est-il étonnant que d'autres, généralement précipités dans leur jugement, aient accueilli le travail de l'archéologue irlandais avec plus de défiance encore, ou, ce qui pourra sembler pire, avec une complète indifférence?

Ajoutez à ces causes d'insuccès un autre contretemps dont l'effet était tout aussi général.

L'Irlande possède des documents historiques anciens aussi bons qu'aucun autre pays. Mais son peuple a l'imagination vive et poétique; il aime l'étrange et l'extraordinaire, il a le sentiment généreux et ardent. Chrétien jusqu'à l'exaltation, il a exercé toutes ces facultés dans la vénération qu'il a professée de tout temps pour ses saints patrons. De là une foule de traditions qui ne résistent pas à la critique, mais qui ont trouvé place dans les vies de plusieurs saints. Colgan rapporte les paroles des anciens hagiographes avec une fidélité qui va jusqu'au scrupule, et à laquelle tout le monde se plaît à rendre hommage. Il indique et réfute les impossibilités indéniables; mais il n'ose pas pousser assez loin la sévérité de sa critique. Trop souvent, pour rendre croyables des choses moralement impossibles ou dénuées de preuves suffisantes, il en rapporte d'autres encore plus extraordinaires et qui n'ont pas plus de garanties[1]. De là, pour quiconque ne sait pas suppléer à ce défaut de critique ou bien se contente de la critique superficielle qui a cours dans la conversation vulgaire, les volumes de Colgan doivent paraître un ramassis de fables ou de choses douteuses. Plus d'un de ses compatriotes en jugea ainsi. Ainsi Pierre Talbot, archevêque catholique de Dublin[2], ne craint pas d'appeler Colgan *incertorum corra-*

quod his ignota sunt, quibus illorum sanctitatem ac dies iis dicatos adstruit, martyrologia et alia quæ sequi se profitetur documenta. Suasimus aliquando, ut hæc prius vulgaret : nam cum ea amatores antiquitatis probassent, futurum ut firmiori deinde gradu ad vitas ipsas progrederetur. » Puis il continue à révoquer en doute la valeur de ces martyrologes pour établir la réalité et la légitimité du culte ecclésiastique de beaucoup de saints irlandais, et conclut enfin par cette phrase : « Transcribimus ex eo opere in nostrum quandoque vitas aliquas, *sed eorum dumtaxat sanctorum*, *quorum in aliis vitis vulgo notis*, *minimeque suspectæ fidei*, *mentio fit.* » Henschen et Papenbroeck, dans les *Prætermissi*, sont souvent bien plus sévères.

[1] Le savant Lanigan, dans son excellente *Histoire ecclésiastique de l'Irlande*, relève quelquefois avec une sévérité moqueuse la crédulité de Colgan. O'Curry (*Materials of ancient Irish history*, pag. 344 et 345) tâche de défendre le grand hagiographe irlandais. Mais celui-ci a bien assez de mérite sans qu'il faille lui attribuer l'esprit critique, que certainement il ne possédа pas.

[2] Ce rejeton d'une des plus nobles familles d'Angleterre et d'Irlande naquit à Malahide, dans le comté de Dublin, en 1620. Il entra dans la Compagnie de Jésus en Portugal, en 1635. Il reçut la première abjuration du roi Charles II et travailla beaucoup à Londres pour la restauration des Stuarts. On parvint cependant à le rendre suspect auprès de ce monarque qui écrivit,

sor[1]. Peu s'en faut que Guillaume Nicolson, évêque protestant de Derry, ne se moque du savant archéologue. « Dans les *Acta Sanctorum*, dit-il[2], Colgan a accroché la plupart des vieux saints, hommes et femmes, d'Angleterre et d'Écosse, de sorte que Dempster ne fut pas plus ardent à remplir les cadres de l'armée écossaise des saints et des martyrs que Colgan à faire des recrues pour sa propre patrie. » Il le loue cependant « d'avoir ajouté à ces trois[3] tomes des notes très-utiles qui redressent les nombreuses méprises et corruptions de noms d'hommes et de lieux qui se rencontrent dans les anciens manuscrits. » Celui qui va le plus loin, c'est Langlet du Fresnoy. Dans une de ces remarques où il prétend instruire les bibliophiles « sur la bonté des ouvrages des principaux historiens, » après avoir rapporté partiellement le titre de l'œuvre de Colgan, il ajoute : « Rempli de fables et d'impertinences; véritable ouvrage d'un moine ignorant. »

Mais la postérité ne devait pas rester éternellement injuste envers ce grand homme. Voici ce qu'écrit le Dr Reeves, curé anglican de Lusk et l'un des plus savants archéologues qu'ait eus l'Irlande en ce siècle : « La vérité est que jamais personne, depuis l'époque de Colgan, n'a écrit convenablement sur les antiquités de l'Irlande sans avoir sous la main les volumes de cet auteur. O'Flaherty, Harris, Archdall et Lanigan ont reconnu publiquement ce dont ils lui étaient redevables. Les critiques irlandais de la génération présente, malgré la sévérité qu'ils mettent dans leurs jugements, loin de diminuer la vénération qui entoure le nom de cet érudit, l'ont encore accrue. On voit dans les travaux archéologiques de l'école moderne combien sont profonds le respect et la reconnaissance que nourrissent pour lui les juges les plus compétents. »

en 1659, au général de la Compagnie pour le faire rappeler sur le continent. Plusieurs catholiques jugèrent que, dans la crise où se trouvait l'Angleterre, sa présence était nécessaire à Londres. Talbot soumit la difficulté au P. Walsh, qui en porta le même jugement et le délia de ses vœux. C'était le parti le plus sage. Talbot était mêlé aux affaires politiques les plus graves, qui ne sont pas du ressort d'un religieux. Nommé en 1668, avec la connivence du gouvernement, au siége archiépiscopal de Dublin, il essaya de se soustraire à cette charge en rentrant dans la Compagnie ; mais le P. Joseph Simons, provincial d'Angleterre, et le général Oliva jugèrent qu'il ferait mieux d'accepter sa nomination, vu que tous les siéges épiscopaux de l'Irlande, sauf trois, étaient vacants. Il fut infatigable au travail et eut à souffrir l'exil et la prison, où il mourut en 1680.

[1] Voir le Dr Reeves, p. 6.

[2] *Irish historical library*, p. 84 et 85.

[3] Comme la *Trias* est appelée dans le titre *tomus II Antiquitatum* et les *Acta, tomus III*, Nicolson a pensé qu'il a été imprimé trois tomes. Le Dr Reeves soupçonne que Nicolson ne vit jamais l'ouvrage de Colgan. C'est trop. Nicolson vit l'ouvrage, le feuilleta, entrevit de quoi il s'agissait, puis écrivit l'article. Encore aujourd'hui on rend ainsi compte des ouvrages.

Une autre cause empêcha la diffusion des deux volumes de Colgan. La librairie belge, si florissante cinquante ans auparavant, dépérissait constamment depuis la fermeture de l'Escaut. On ne voyait plus sortir d'Anvers les vaisseaux qui avaient porté en France, en Irlande, en Portugal, en Espagne, en Italie, dans l'Amérique du Sud, ces ballots de livres et de gravures, objets de l'admiration universelle. Bientôt les Bollandistes eux-mêmes allaient envoyer leurs manuscrits à Amsterdam pour les y faire imprimer. Le transport en France et en Allemagne était coûteux, le commerce paralysé de mille manières. Aussi, lorsque Mabillon commença en 1668 à publier ses *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, n'avait-il vu ni les *Acta Sanctorum Hiberniæ*, ni la *Trias thaumaturga*. Les volumes restèrent donc chez le libraire de Louvain ou allèrent charger les greniers du couvent de Saint-Antoine. Furent-ils vendus ensuite comme papier de rebut? ou servirent-ils, pendant la Révolution et l'Empire, à faire des cartouches[1]? C'est ce que personne ne saurait dire.

Toujours est-il que les exemplaires en sont très-rares. En Irlande il en existe une vingtaine, qu'énumère le Dr Reeves. Le prix ordinaire d'un exemplaire passable est de 600 francs; on va jusqu'à 800. En Belgique, à peine s'en trouve-t-il de loin en loin. Il y a une douzaine d'années j'en ai vu vendre un à Bruxelles au prix de 60 francs. J'ignorais alors moi-même la rareté de cet ouvrage. Celui que possèdent les Bollandistes est très-bien conservé; il appartenait autrefois au prieuré de Groenendaal, près de Bruxelles.

V. DE BUCK.

(La suite prochainement.)

[1] En Belgique, une foule de dépôts de librairie ont subi cette ignominie. Tel fut le sort des magasins des Bollandistes, de l'Université de Louvain, de l'Académie de Bruxelles, etc.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

Nous ne dirons rien aujourd'hui du spectroscope. Ce n'est pas que depuis notre dernier bulletin il soit resté inactif. A Rome comme dans l'Himalaya, en France comme en Angleterre, on s'empresse de mettre à contribution la belle découverte de M. Janssen ; et déjà les problèmes surgissent en foule, et la science aperçoit de nouveaux horizons. Mais il convient de laisser aux savants le temps de réfléchir sur les conséquences de leurs observations ; et il sera plus utile de les exposer quand la discussion aura fait jaillir la lumière en plus grande abondance.

Nous trouvons d'ailleurs dans les publications récentes d'autres travaux assez importants pour mériter toute notre attention, et assez nombreux pour embarrasser un chroniqueur obligé d'en donner une idée nette en quelques pages.

Ceux qui nous ont paru les plus intéressants pourraient, bien qu'ils appartiennent en propre à des branches aussi distinctes que l'astronomie, la géologie et la mécanique, s'exposer tous dans les chapitres du seul traité de la chaleur, qui n'est lui-même qu'un chapitre d'un traité de physique générale. Il n'y a là rien qui doive surprendre. La théorie de la chaleur a pris de nos jours un tel développement qu'elle pénètre dans toutes les sciences naturelles. Que l'on étudie une portion quelconque du monde inorganique ou qu'on s'attache aux phénomènes de la vie végétale et de la vie animale, il faut désormais compter sérieusement avec cette théorie, et lui faire même une part assez large. Il y a déjà des esprits enthousiastes qui veulent la pousser plus loin ; à les en croire, les sciences les plus abstraites doivent au plus vite lui ouvrir leurs portes ; elle a le droit de porter son flambeau dans les recoins les plus obscurs de la psychologie, et la théodicée même ne peut plus se passer d'elle. S'il peut être convenable d'examiner ces vastes prétentions, ce n'est pas à coup sûr dans ce bulletin que nous devons nous en occuper. Nous nous contenterons aujourd'hui de rester dans le monde purement matériel ; et nous commencerons par ce qui en est pour nos yeux la portion la plus éclatante, le soleil.

Nous pouvons mesurer la quantité de chaleur que le soleil émet dans un temps donné. En effet, l'observation nous apprend d'abord combien à la distance où nous sommes il en arrive sur une surface d'un mètre carré exposée perpendiculairement à ses rayons, et connaissant la distance du soleil, nous calculons ensuite aisément combien il y a de mètres carrés sur la surface d'une sphère qui aurait cette distance

pour rayon. Nous arrivons ainsi rigoureusement au résultat, mais comment l'énoncer? car l'imagination a peine à se le représenter. Il faudrait, pour entretenir cette radiation, brûler par heure sur chaque mètre carré de la surface solaire plus de 7,000 kilogrammes de charbon. Si le soleil tout entier était composé de charbon, il ne pourrait nous chauffer comme il le fait par sa combustion, sans se consumer entièrement en moins de 5,000 ans.

Et pourtant, malgré cette énorme dépense, nous n'avons pas une seule observation qui nous autorise à dire que le soleil s'appauvrit. Non-seulement l'homme a toujours été échauffé par ses rayons, mais nous avons des preuves irrécusables de leur puissante action pendant les siècles sans nombre qui, avant la création de l'homme, ont mesuré les temps géologiques. Il est donc tout naturel qu'on se demande comment cet astre peut suffire à cette immense consommation.

On a émis l'idée que la chaleur dépensée lui était restituée au fur et à mesure par la chute des aérolithes qui très-probablement viennent continuellement se briser contre lui. Ces corps échaufferaient la masse solaire, moins par le combustible qu'ils lui apporteraient que par le choc nécessaire pour détruire leur vitesse. Nous savons en effet, par la nouvelle théorie de la chaleur, qu'un bloc de charbon arrivant des profondeurs de l'espace pour s'engloutir dans le soleil, développerait par le choc 6,000 fois plus de chaleur que sa combustion n'en peut fournir. Nous savons de plus, par la belle théorie de M. Schiaparelli, que les aérolithes et les étoiles filantes sont de petits corps célestes qui voyagent en groupes souvent considérables à travers les espaces avec des vitesses énormes. Ils ne se révèlent à nous que quand la planète qui nous porte les rencontre sur son chemin; mais nous sommes forcés d'admettre qu'il doit y en avoir d'immenses courants dans toutes les directions et dans toutes les régions de notre système solaire. Il serait possible, croyons-nous, par une application du calcul des probabilités, d'estimer combien de ces corps vont dans un temps donné se faire absorber par l'astre central, et ce calcul mettrait à l'épreuve l'idée d'une restitution continue rapportée plus haut. Nous ne sachions pas qu'il ait été fait; mais voici une considération qui a semblé assez puissante à l'un des partisans les plus distingués de cette hypothèse, sir William Thomson, pour la lui faire entièrement abandonner. Si le soleil était réellement soumis à une pluie d'aérolithes suffisante pour lui restituer ce qu'il perd de chaleur par la radiation, ces petits corps devraient circuler autour de lui en nombre tel que le mouvement des comètes visibles en serait notablement troublé. Or l'observation des comètes n'a jusqu'à présent indiqué aucune perturbation semblable; il faut donc renoncer à cette hypothèse.

Mais si le soleil ne tire pas du dehors l'énorme quantité de chaleur qu'il dépense, nous sommes obligés de le considérer comme un réservoir dont la capacité dépasse, même proportion gardée, celle de tous les corps dont nous pouvons approcher. Deux questions se présentent

alors bien naturellement. Premièrement, dans quel état se trouve la matière au sein de cette immense chaleur, et par quel procédé se produit l'émission régulière qui vient entretenir la vie sur notre planète? Secondement, quelle cause a dans le passé lointain, peut-être à l'origine des choses, opéré cette vaste concentration? Malgré l'incroyable hardiesse de ces deux questions, la science est arrivée, à force d'observer, d'expérimenter et de réfléchir, à trouver des réponses qui, sans être aujourd'hui absolument certaines, satisfont déjà l'esprit par leur probabilité.

A l'aide d'une chaleur suffisante, nous pouvons détruire toutes les combinaisons chimiques que nous connaissons. Leurs éléments se disjoignent, et dans ce phénomène, appelé dissociation, une grande quantité de calorique passe, comme on dit, à l'état latent; si plus tard, par l'abaissement de la température, les éléments restés en présence se combinent de nouveau, ce calorique latent reparaît. C'est précisément ce qu'on sait depuis longtemps du phénomène connu sous le nom de changement d'état; un corps en se liquéfiant, en se vaporisant, fait passer à l'état latent du calorique qui reparaît dans le phénomène inverse. A la température du soleil, cinq millions de degrés au moins, tous les corps que nous connaissons et dont le spectroscope nous a déjà fait reconnaître plusieurs dans cet astre, doivent non-seulement être réduits en vapeur ou plutôt en gaz, mais ils doivent être *dissociés*, séparés dans leurs éléments. Le soleil serait donc un corps gazeux, d'une densité qui est énorme sans doute pour des gaz, mais qui s'explique par la pression que produit dans ce corps la gravitation réciproque de toutes les parties de sa masse. Ces gaz, bien que mélangés, ne se combinent pas chimiquement à cause de leur haute température.

La température cependant s'abaisse continuellement à la surface extérieure par le rayonnement, et permet ainsi à une petite portion de ces gaz de dégager leur calorique de dissociation en se recombinant, et de former cette couche nuageuse pleine de particules liquides ou solides que nous appelons photosphère. C'est par ce procédé que se fait la grande émission de chaleur et de lumière; car les liquides et les solides rayonnent beaucoup plus puissamment que les gaz. On le voit, nous n'avons sur la terre aucun corps qui nous éclaire ou nous chauffe par un procédé semblable; aussi ce ne fut qu'en réunissant des observations et des expériences de toute espèce, que l'astronomie moderne parvint à fonder et à établir solidement cette remarquable théorie. Elle ne nous explique pas seulement comment le soleil nous distribue si abondamment la chaleur, mais elle nous permet en outre de concevoir comment il peut en tenir en réserve des quantités suffisantes pour d'innombrables séries de siècles.

Mais ici se présente la seconde question. Cette immense concentration de chaleur, sommes-nous réduits à l'accepter comme un fait, ou bien n'est-elle que le résultat naturel d'un autre fait plus primitif encore? Cette question, on le verra, a une importance considérable

dans l'histoire de la création, et tout particulièrement dans l'histoire des anciennes révolutions du globe où se passe notre vie. Elle est malheureusement encore enveloppée de ténèbres; mais il est juste de le remarquer, si ces ténèbres commencent à se dissiper, c'est à la théorie mécanique de la chaleur, à la thermodynamique, que nous en sommes redevables. Au commencement de ce siècle, longtemps avant les premiers bégaiements de la thermodynamique, le célèbre géomètre Laplace, remarquant dans les mouvements des planètes des coïncidences trop nombreuses pour être fortuites, proposa pour les expliquer une hypothèse que, depuis lors, aucun fait n'est venu sérieusement compromettre, et que beaucoup de faits nouveaux ont au contraire rendue de plus en plus probable. Il supposa que le soleil, bien moins dense qu'aujourd'hui, s'étendait autrefois au-delà de ce qui est maintenant l'orbite de la planète la plus éloignée. Il renfermait alors toute la matière qui se trouve actuellement dans sa masse, et en outre toute celle qui, pendant qu'il se concentrait en tournant sur son axe, se détacha de lui par la force centrifuge et forma successivement toutes les planètes. C'est uniquement sur la concentration de la masse centrale que nous désirons ici appeler l'attention, parce que cette concentration de la matière solaire a dû avoir pour conséquence la concentration, ou plutôt le développement de la chaleur dans cette matière. Nous allons le montrer.

On savait depuis longtemps que le choc des corps développe de la chaleur. Ce fait, dont l'importance réelle n'a été mise en lumière que par la thermodynamique, a depuis été soumis à l'observation et à l'expérience; et l'on est arrivé à des mesures assez exactes pour servir de base aux déductions suivantes. Si la terre, arrêtée dans son orbite, s'en détournait ensuite pour tomber en ligne droite sur le soleil, la collision produirait en quelques minutes autant de chaleur que cet astre en émet en 95 années. Si Jupiter tombait de même, lui dont la masse est plus de trois cents fois celle de la terre et qui est cinq fois plus éloigné, il donnerait par le choc une chaleur suffisante pour un rayonnement de 322 siècles. Toutes les planètes ensemble donneraient par ce procédé de la chaleur pour 46,000 années. Que doit donc avoir produit la concentration de la masse 750 fois plus grande qui forme aujourd'hui le soleil? Le calcul donne pour résultat une quantité qui suffirait à l'émission pendant plus de 20 millions d'années.

Ce nombre n'exprime qu'une limite inférieure, et comme tel il répond parfaitement à la question que nous nous sommes posée. Mais, à un autre point de vue, il est surtout intéressant d'obtenir une limite supérieure. On calcule pour cela, outre la chaleur développée par la concentration, celle que le soleil possédait probablement lorsque, malgré l'attraction mutuelle de toutes ses parties, il occupait, à l'état de nébuleuse, l'immense volume que nous avons dit, ou celui auquel il était déjà réduit lorsque notre terre acquit une existence indépendante. Nous craindrions de n'être pas assez clair si nous essayions d'exposer brièvement

les bases de ce calcul; et d'ailleurs, il faut bien l'avouer, les hypothèses que l'on est obligé de faire diminuent beaucoup la valeur du résultat. Ce résultat cependant reste, dans l'état actuel de la science, ce que nous devons regarder comme le plus probable, et il faut désormais, avant de risquer une hypothèse qui le contredirait, être en mesure d'appuyer cette hypothèse par des raisons à peu près aussi bonnes que les calculs sur lesquels il repose. En d'autres termes, les géologues modernes ne peuvent plus, sans nous apporter des arguments plus forts qu'ils n'en ont avancé jusqu'ici, nous demander, pour faire l'histoire des révolutions du globe terrestre, une chronologie qui s'étend jusqu'à des quatre et cinq cents millions d'années; puisqu'il est maintenant probable que le soleil n'a pu éclairer la terre depuis beaucoup plus qu'un million de siècles.

Remarquons bien cependant les termes de cette proposition. Il n'en faut pas conclure que la science ait pu jusqu'ici approcher, même avec de simples probabilités, de la date mystérieuse de la création. Quelque nombre de millions de siècles qu'il plaise à notre imagination de placer entre cette date et notre époque, il n'y a rien dans ce qui précède qui puisse l'en empêcher. L'état de nébuleuse immense que nous avons regardé comme le point de départ du système solaire actuel, n'est pas nécessairement un état primitif. Si quelque soleil égaré venait aujourd'hui heurter le nôtre avec une de ces vitesses que nous observons dans les mouvements célestes, le choc produirait une chaleur suffisante pour reconstituer en cet état les deux astres confondus. Qui peut nous assurer qu'avant la nébuleuse dont la concentration donna naissance à notre terre, un pareil choc ne s'était pas produit, et que des alternatives de systèmes solaires et de nébuleuses n'ont pas donné des formes successives à la même matière, peut-être plusieurs fois, peut-être un grand nombre de fois? Cette matière n'est pas éternelle, mais on peut bien, sans être pessimiste, désespérer de voir jamais les sciences naturelles fixer la date de sa naissance.

Il faut probablement en prendre notre parti et nous résigner à l'ignorance; car, en dehors des sciences naturelles, on ne voit rien qui puisse nous éclairer sur ce point. L'herméneutique, qui pendant longtemps s'occupa seule de ce problème et crut raisonnablement en avoir trouvé une solution probable dans sa chronologie des livres saints, a depuis longtemps reconnu la valeur des faits et des arguments qui l'obligent de renoncer à ses découvertes. L'antiquité attribuée au monde par un grand nombre d'anciens interprètes n'était exacte que comme limite inférieure, et cette limite a été ensuite reculée si loin par la géologie, que leur détermination n'a plus aujourd'hui aucune importance. C'est par milliers de siècles que procède la chronologie des géologues.

Malheureusement, à force de manier de pareils nombres, on arrive à ne plus sentir ce qu'ils ont d'écrasant; il est aisé d'en devenir prodigue. Le trésor des temps passés semble bientôt inépuisable, et comme on se trouve journellement obligé de lui faire de nouveaux emprunts,

l'habitude pourrait devenir funeste à la science sérieuse, si une salutaire résistance ne venait s'opposer à la prodigalité. On commence à rencontrer des indices de cette résistance dans les travaux de géologues distingués.

Une remarquable étude a paru récemment dans le *Philosophical Magazine*. L'auteur, M. Croll, y développe les raisons et les calculs qui lui font reconnaître un million de siècles comme limite supérieure des temps géologiques. Mais son objet principal est de fixer la date de certaines époques de l'histoire de la terre, et particulièrement de la dernière période glaciaire. On sait qu'on appelle ainsi une période relativement récente, pendant laquelle de très-vastes portions de l'hémisphère boréal, tant en Amérique que sur le vieux continent, étaient écrasées sous une couche épaisse de glace, comme le sont encore aujourd'hui les extrémités les plus élevées des vallées et des montagnes de la Suisse. M. Croll prétend donc fixer chronologiquement la dernière époque où la chaleur a été distribuée à notre hémisphère de manière à faire naître ce climat glacial jusqu'aux basses latitudes où nous en constatons les effets; et il arrive à lui attribuer une durée de 1600 siècles, commençant vers l'an 240,000 et finissant vers l'an 80,000 avant l'époque actuelle. Essayons de montrer comment il serait parvenu à ce résultat.

Nos lecteurs savent qu'il y a deux catégories de causes qui font varier les climats : les causes astronomiques et les causes géographiques. Si, par exemple, nous comparons le climat actuel de Saint-Pétersbourg ou d'un point quelconque situé sous le même parallèle, avec celui d'un point quelconque situé sous l'équateur, c'est aux causes astronomiques surtout qu'il faudra attribuer la différence; parce qu'il suffit pour se rendre compte de cette différence, de connaître la forme générale de notre planète et la manière dont elle accomplit sa révolution autour du soleil. Mais si nous comparons entre eux les climats des divers points situés sous un même parallèle, nous trouvons là aussi de grandes inégalités; et l'astronomie ne peut plus suffire à les expliquer, puisque tous ces points sont évidemment égaux devant elle. La forme et la disposition des continents, la hauteur des lieux au-dessus du niveau de la mer, la direction des courants sous-marins et atmosphériques, la composition même du sol sont autant de causes puissantes dont nous devons alors tenir compte, et que leur nature fait appeler géographiques. Ces deux classes de causes combinent leurs actions en toutes proportions, et c'est par l'étude de ce qu'elles produisent sous nos yeux qu'il devient possible de déterminer ce qu'elles ont dû faire dans les temps géologiques. Si, après cette étude, nous comparons au point de vue du climat, non plus différents points du globe à la même époque, mais un même point aux différentes époques, nous devons nous attendre à trouver encore des variations, et il faudra également les attribuer à l'action combinée des causes astronomiques et des causes géographiques; car nous savons que toutes

ces causes sont elles-mêmes sujettes au changement. La géologie nous démontre de la façon la plus évidente, que chacune des causes géographiques énumérées plus haut change lentement, mais sûrement; et qu'à de longs intervalles nous pouvons être certains qu'elles seront toutes notablement différentes. L'astronomie fait mieux; non-seulement elle démontre le changement des causes qui influent sur les climats, mais elle permet de le mesurer avec exactitude. Cette dernière proposition étant la base des raisonnements de M. Croll, nous allons lui donner quelques développements indispensables.

Tous les traités de cosmographie expliquent suffisamment l'influence climatérique actuelle des causes astronomiques; mais ce qu'ils ne disent pas généralement, c'est que ces causes subissent dans le cours des siècles de vastes oscillations. Pour suppléer à leur silence, rappelons d'abord quelques définitions. On sait que nous parcourons chaque année autour du soleil une orbite qui n'est pas exactement un cercle, mais qui en diffère peu. Cette courbe s'appelle une ellipse; on peut se la représenter comme un cercle légèrement déformé, ayant un de ses diamètres plus grand que tous les autres. Le milieu de ce diamétre maximum, de ce *grand axe*, se nomme le centre de l'ellipse, et on y remarque en outre deux points situés de part et d'autre à égale distance du centre et appelés *foyers*. Le soleil n'occupe pas le centre de notre ellipse, mais l'un des deux foyers. Il en résulte que pendant l'année notre distance à cet astre varie continuellement. Le *périhélie*, c'est-à-dire le point où nous sommes le plus près du soleil, et l'*aphélie*, c'est-à-dire le point où nous en sommes le plus éloignés, se trouvent aux deux extrémités du grand axe. La différence des deux distances correspondantes est donc exactement la longueur qui sépare les deux foyers, longueur dont la moitié s'appelle l'*excentricité*. On sait aussi que la variation des saisons n'est pas due à ces changements de distance, mais à l'inclinaison de notre axe de rotation sur le plan de l'orbite. C'est même en hiver que nous sommes le plus rapprochés du soleil; mais à cause de l'inclinaison de notre axe, cet astre alors nous échauffe moins puissamment et moins longtemps chaque jour dans tout l'hémisphère boréal. Actuellement les habitants de cet hémisphère ont leurs hivers au périhélie, tandis que les habitants de l'hémisphère austral ont leurs hivers à l'aphélie.

Tout ce que nous venons de rappeler est généralement bien connu; ce qui l'est moins, c'est que, malgré l'apparente uniformité des mouvements célestes, les différents éléments définis plus haut subissent des variations d'une grande lenteur qui à la longue altèrent considérablement l'économie des saisons. Nous ne faisons pas deux fois de la même manière le tour du soleil. Ainsi, comme nous le disions dans un bulletin précédent à propos d'une autre question géologique, notre axe de rotation ne reste pas toujours parallèle à lui-même, il décrit un cône autour du pôle de notre orbite en 25,868 ans. Ce que nous avons nommé le grand axe de notre ellipse se déplace aussi, et si nous

combinons ce mouvement avec le précédent, il en résulte une période d'environ 21,000 ans, pendant laquelle le périhélie coïncide successivement avec toutes les saisons. Aussi nous pouvons prédire que dans 10,500 ans, les habitants de notre hémisphère auront leurs hivers à l'aphélie, comme les ont aujourd'hui les habitants de l'hémisphère austral. Mais voici un changement beaucoup plus important à notre point de vue. Notre ellipse change de forme; le grand axe, il est vrai, garde sa longueur, mais l'excentricité varie, de sorte que la courbe est en réalité tantôt plus elliptique, tantôt plus circulaire. Actuellement nous nous rapprochons de plus en plus de la forme du cercle, et ce mouvement doit durer encore pendant un peu plus de 239 siècles. Mais ensuite, l'excentricité augmentera de nouveau. C'est la théorie newtonienne de l'attraction universelle qui nous a fourni l'explication de ces variations et les moyens de les soumettre à un calcul rigoureux. Grâce à cette théorie nous pouvons, non-seulement les prévoir dans l'avenir, mais mesurer ce qu'elles furent dans le passé le plus lointain. On conçoit donc que, si elles ont eu sur les climats des temps géologiques des influences assez puissantes pour que leurs traces nous soient encore visibles, il nous devienne possible de fixer la chronologie de ces temps par un calcul astronomique simple et précis.

Mais il semble au premier abord que, le grand axe restant invariable, les variations de l'excentricité ne doivent pas affecter les climats. En effet supposons une très-grande excentricité, et par conséquent une très-grande différence entre la plus grande et la plus courte distance au soleil. La somme de ces distances restant toujours la même, ne gagnerait-on pas par la petitesse de l'une ce que l'on perd par la grandeur de l'autre? Par exemple, considérons, pour fixer les idées, l'hémisphère boréal à une de ces époques où, comme il y a une centaine de siècles, ses hivers arrivent à l'aphélie. Nos hivers sont plus longs parce que la terre voyage lentement à l'aphélie, et le soleil alors nous chauffe beaucoup moins parce qu'il est beaucoup plus éloigné; mais en revanche pendant les étés qui arrivent au périhélie il nous envoie beaucoup plus de chaleur. Dans l'hémisphère austral au contraire, l'hiver sera plus doux et plus court, et l'été sera plus long, mais moins chaud. Il peut donc se faire que de part et d'autre les actions se balancent; et en effet un calcul rigoureux montre qu'au bout de l'année le soleil aura envoyé une égale quantité de chaleur à chaque hémisphère. La seule différence qui semble résulter d'une plus grande excentricité, est que la terre reçoit dans les douze mois un peu plus de chaleur que si l'orbite était plus circulaire. Ces résultats du calcul étaient connus depuis longtemps, et ils avaient fait admettre assez généralement l'opinion que l'excentricité n'avait pas d'influence sensible sur la température moyenne de chaque lieu du globe.

Mais c'était là une conclusion un peu hâtive de calculs parfaitement exacts. On supposait que la température de la surface terrestre augmente et diminue nécessairement avec la quantité de chaleur que le

soleil lui envoie. Or l'observation est venue démentir cette hypothèse. Ainsi il est maintenant établi que, dans les conditions actuelles, l'ensemble de la surface terrestre est plus froid au périhélie qu'à l'aphélie; et cependant le soleil envoie à la première époque un quinzième de chaleur de plus qu'à la seconde. Ce singulier résultat tient à ce qu'en décembre, époque du périhélie, notre planète offre aux rayons perpendiculaires du soleil beaucoup plus de mers et beaucoup moins de terre qu'elle n'en présente à l'époque de l'aphélie en juin; cette grande surface aqueuse paralyse l'influence des rayons solaires sur la température. Nous devons admettre à priori, et l'expérience le confirme, qu'une surface de neige ou de glace agirait beaucoup plus puissamment encore. Pour ne citer qu'un fait, le capitaine Scoresby se trouvant dans la mer glaciale au nord du 80° degré de latitude, vit le bois de son navire s'échauffer jusqu'à 55 degrés centigrades sous l'action des mêmes rayons solaires qui ne pouvaient élever la température de l'air qu'à 8 degrés *au-dessous* de zéro. Sur l'un des flancs la poix se fondait, sur l'autre l'eau se gelait.

Nous comprendrons maintenant comment une grande excentricité peut produire un climat glacial dans notre hémisphère lorsque nos hivers correspondent à l'aphélie. Le calcul montre en effet que la chaleur envoyée dans ces conditions serait plus faible d'un cinquième qu'elle ne l'est à présent. Supposant donc que les conditions géographiques soient à peu près les mêmes, la température de l'hiver serait considérablement plus basse. Contentons-nous ici de ces expressions un peu vagues, nous donnerons bientôt des nombres plus précis. L'effet de cette basse température sera de couvrir le sol de neige et de glace; et par là de fixer, pour ainsi dire, le froid dans le pays. Il est vrai qu'à ce long hiver doit succéder un court été où les rayons du soleil seront plus puissants d'un cinquième; mais la glace de l'hiver paralysera leur action. M. Croll calcule que la pluie de la saison chaude ne pourrait fondre un huitième de la neige tombée pendant la saison froide; et de plus l'évaporation continue du manteau glacé qui couvre le sol, produira nécessairement des brouillards et des nuages qui rejetteront au dehors, par la réflexion, les puissants rayons du soleil. Malgré la proximité de cet astre, la température de l'air, même sous des latitudes peu élevées, resterait en été au-dessous de zéro. En considérant de même ce qui se passerait alors dans l'autre hémisphère, où les hivers arriveraient au périhélie, M. Croll conclut qu'il y régnerait une sorte de printemps perpétuel, et que les climats y seraient partout plus chauds qu'à présent. Nous passons, pour ne pas trop embarrasser ce bulletin, ce qu'il dit de l'influence d'une vaste couche de glace sur la hauteur relative des mers et des continents. Ce qui précède suffit pour donner une idée de la probabilité de ses opinions.

Nous avons supposé que les traits géographiques du globe étaient à peu près les mêmes qu'à présent. Tant qu'il ne s'agit que de la période

glaciaire la plus récente, on peut dire que la géologie autorise et exige même cette supposition. C'est, comme nous le verrons plus loin, cette considération qui fit renoncer l'auteur à une date qu'il avait adoptée dans un premier travail. Admettons donc cette hypothèse; mais alors nous devrons convenir que les nombres calculés par lui comme exprimant la température moyenne de l'Écosse au milieu des hivers qui correspondent à l'aphélie sont fort probables. Or il résulte de ses calculs qu'il y eut une période relativement récente où cette température, au lieu d'être comme aujourd'hui environ un ou deux degrés au-dessus de zéro, aurait varié de — 14° à — 23°. Un pareil froid, surtout quand les hivers sont longs comme ils le sont à l'aphélie dans une orbite fort excentrique, doit couvrir tout le pays de neige et de glace. Cette période commença, comme nous le disions plus haut, vers l'an 240,000 et finit vers l'an 80,000 avant l'époque actuelle. C'est donc entre ces dates qu'il faudrait placer la période glaciaire. Mais pendant cette longue suite de siècles, les hivers de l'hémisphère boréal correspondirent successivement à l'aphélie et au périhélie, et cette alternative se reproduisit plusieurs fois; il y eut donc alors dans notre hémisphère des périodes de froid intense, interrompues par d'autres où le climat devenait très-favorable à la vie végétale et animale. L'auteur voit dans cette conséquence une confirmation de sa théorie; car l'observation des fossiles de cette époque semble prouver qu'il en fut réellement ainsi.

M. Croll a cherché combien il se trouverait de périodes de grande excentricité dans les trois millions d'années qui précédèrent notre siècle. Nous ne le suivrons pas dans ce calcul; mais nous devons dire un mot de la période qui se rencontre en remontant d'environ 850,000 ans, parce que, dans une première recherche, l'auteur avait cru pouvoir l'identifier avec l'époque glaciaire dont nous venons de nous occuper. Une des raisons qui lui firent abandonner cette opinion, fut qu'elle ne peut s'accorder avec ce fait que les traits principaux de la géographie physique n'ont pas changé considérablement depuis la dernière période glaciaire. Car, en mesurant la quantité de sédiment que les fleuves emportent chaque année de leurs bassins à la mer, on trouve qu'en 850,000 ans les continents auraient dû céder à l'océan une quantité de matière suffisante pour former à leur surface une couche de plus de 150 mètres d'épaisseur. L'enlèvement d'une pareille couche altèrerait trop notablement la géographie du globe, pour admettre qu'il a pu avoir lieu depuis l'époque dont nous cherchions la date. Une autre raison se trouve dans un calcul paléontologique ayant quelque probabilité, qui donnerait à l'ancienne formation appelée cambrienne, une antiquité 240 fois plus grande qu'à l'époque glaciaire. Si donc celle-ci remontait à l'an 850,000 avant notre siècle, il faudrait attribuer à l'époque cambrienne une date qui, comme nous l'avons dit en parlant du soleil, n'est plus admissible pour aucune époque géologique.

Quand on songe à l'incertitude et au vague qui règnent encore dans la chronologie de ces temps reculés, on est bien forcé de s'intéresser vivement aux efforts que font les savants pour y substituer quelque chose de plus précis et de plus certain. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui font de la géologie une étude sérieuse, à lire eux-mêmes le mémoire de M. Croll, dont ce qui précède ne peut en aucune façon se considérer comme une analyse. Ils le trouveront dans les numéros de mai, août et novembre 1868 du *Philosophical Magazine*, et feront bien de le comparer avec la critique des travaux précédents du même auteur, que sir Charles Lyell a insérée dans la dixième édition de ses *Principles of Geology*. Les géologues parviendront sans doute à contrôler la date fixée par l'astronomie. Ils ont dans les phénomènes de formation et de dénudation qui se sont produits depuis lors, et dans la mesure des mouvements de la croûte terrestre, des moyens de mettre cette théorie à l'épreuve. Il est remarquable que des deux orbites planétaires qui sont le plus rapprochées de la nôtre, l'une, celle de Vénus, a une très-faible excentricité, l'autre, celle de Mars, en a une très-grande. S'il devenait possible, avec les puissantes ressources dont dispose aujourd'hui l'astronomie physique, d'observer les effets de ces excentricités sur les saisons de ces deux planètes, on aurait un autre moyen de contrôle, qui serait d'autant plus précieux qu'il s'appliquerait non-seulement au cas de la dernière période glaciaire, mais à tous les cas de valeurs extrêmes de notre excentricité. De pareilles idées sont peut-être un rêve, nous les donnons pour ce qu'elles valent.

Rentrons dans la réalité, et sans quitter la chaleur et le soleil, considérons-les sous un aspect des plus pratiques, comme sources de travail. On fait depuis quelque temps des expériences qui ont pour but de chauffer les machines à vapeur avec les rayons du soleil. Si ces études aboutissent, ce sera un bien grand progrès; mais ce ne sera pas à partir de cette date que nous devrons porter le travail mécanique au compte de l'astre bienfaisant. Depuis que les hommes sont sur la terre, ils n'ont pas encore employé un moteur mécanique qui ne lui dût son énergie. Cette proposition semble un peu paradoxale; nous nous contenterons aujourd'hui de la justifier en ce qui regarde les moteurs inanimés. Le vent qui fait tourner les moulins et qui pousse les navires à travers l'océan; qui donc le fait naître, sinon la chaleur solaire en troublant l'équilibre de notre atmosphère? L'eau qui en descendant vers la mer fait dans les ruisseaux et les rivières tourner les roues motrices des usines, et entraîne nos bateaux sur les fleuves; qui l'a d'abord portée aux points les plus élevés des continents, sinon la chaleur solaire en la tirant de la mer à l'état de vapeurs, et la livrant ensuite aux courants atmosphériques sous forme de nuages? Les machines à vapeur, qui leur fournit le combustible? qui a donné à ce combustible le pouvoir de les mettre en mouvement? C'est encore la chaleur solaire et nous allons le montrer. Qu'on les chauffe avec du bois, de la houille ou du coke, le calorique, qui dans la vapeur se

transforme en force élastique, est dégagé par la combustion du carbone que renferme le combustible. Car, pour ramener une expression employée déjà plus haut, ce calorique de dissociation se trouve à l'état latent dans le carbone; il en sort par la combinaison chimique qui unit ce carbone à l'oxygène de l'air; mais il y avait d'abord été emprisonné par l'action des rayons solaires. On sait en effet que les feuilles des arbres empruntent continuellement à ces rayons la chaleur nécessaire à la décomposition de l'acide carbonique de l'atmosphère; l'oxygène séparé reste dans l'air et le carbone entre dans la substance de l'arbre. L'arbre peut alors servir de combustible, soit que nous le coupions pour cet usage, soit qu'il ait été d'abord converti en houille par les révolutions géologiques. Mais dans tous les cas, la chaleur que nous en tirons, il l'a auparavant tirée lui-même des rayons solaires. Nous avons ainsi passé en revue nos principales sources inanimées de travail mécanique; elles ne sont que des réservoirs qui ont tout reçu du soleil. Nous ne disons rien de l'électricité, mais il serait aisé de montrer qu'elle ne fait pas exception à la règle.

Dans l'état actuel de notre industrie, c'est surtout par le canal de la houille que le soleil nous transmet son travail. Le chiffre de notre consommation annuelle est fabuleux. L'Angleterre seule en extrait chaque année plus d'un milliard de quintaux, plus de cent millions de fois mille kilogrammes. La masse de houille brûlée en douze mois sur toute la terre formerait de cinquante à soixante pyramides égales au gigantesque monument de Chéops. Et la statistique montre que cette énorme consommation augmente d'année en année avec une effrayante rapidité. On a donc pu se demander sérieusement si les entrailles du globe ne seraient pas bientôt épuisées, et voici la réponse que l'on a trouvée pour le pays le plus intéressé dans la question. Si l'Angleterre continue à extraire la houille comme elle le fait aujourd'hui, elle en a encore pour 833 ans. Si sa consommation continuait à *croître* avec la rapidité actuelle, elle n'en aurait plus que pour un siècle. Un pareil résultat donne à réfléchir. Comment fera-t-on quand on aura dépensé tout le travail que le soleil a emmagasiné pour nous pendant les longs siècles de la géologie? Quand nous aurons vidé le lac, il faudra bien songer à recueillir la pluie. Il faudrait même y songer d'avance. Ne pourrait-on pas trouver un moyen d'emprunter au rayonnement quotidien une quantité de travail suffisante à nos besoins? Le vent, les eaux courantes, les forêts, les animaux, lui font un emprunt continu, mais ce sont des moyens bien pauvres et bien imparfaits. Qu'on se figure ce que deviendrait l'industrie moderne, si demain elle en était réduite à ce genre de moteurs. Il ne faut pas songer à recourir à l'électricité; puisque, du moins jusqu'à présent, la houille est encore la source d'électricité qui coûte le moins cher. Trouver un nouveau moyen de récolter les rayons solaires pour les convertir en travail, est donc au point de vue de l'industrie, un des problèmes les plus importants, nous allions dire un des plus urgents, que puissent

se proposer les mécaniciens. Nous n'avons évidemment rien à dire de l'importance politique de ce problème, dont la solution déplacerait considérablement la puissance matérielle sur la surface du monde. Le côté mécanique de la question suffit abondamment à notre bulletin.

Depuis plusieurs années, M. Mouchot, en France, et le capitaine Ericsson, en Suède, travaillent dans cette direction. Tous deux fondent les plus grandes espérances sur la quantité de chaleur qu'il est possible d'extraire des rayons solaires. « D'après mes essais, dit M. Mouchot, il est facile de récolter à bon marché plus des trois-cinquièmes de la chaleur solaire arrivant à la surface du globe. Quant à l'intensité d'une source calorifique aussi faible en apparence, Pouillet l'a révélée depuis trente ans. A Paris, une surface d'un mètre carré, normalement exposée aux rayons du soleil, reçoit en moyenne, quelle que soit la saison, pendant presque toute la durée d'un beau jour, 10 calories par minute. Pour apprécier convenablement une pareille somme de chaleur, il suffit d'observer qu'elle ferait bouillir, en dix minutes, un litre d'eau pris à la température de la glace fondante, et qu'elle équivaut presque à un travail théorique d'un cheval vapeur. » De son côté, M. Ericsson nous apprend que « par un temps *convenable*, l'action du soleil sur une surface de cent pieds carrés, peut évaporer 489 pouces cubes d'eau en une heure, ce qui représente une force motrice capable d'élever 29,750 livres à la hauteur d'un pied. »

Mais il faut bien le dire, ni l'un ni l'autre ne nous enseigne à récolter *pratiquement* cette chaleur. Des réflecteurs, des précautions contre les pertes de chaleur, voilà tout ce que nous trouvons. Pour travailler, il faut attendre que le temps soit convenable. On ne nous donne pas de moyen d'emmagasiner la force pour nous en servir à volonté. En essayant de nous représenter une application en grand de ces premiers essais, nous ne pouvons nous déguiser qu'ils ne sont en aucune façon les premiers pas vers une grande découverte, et nous n'y voyons encore que des tâtonnements impuissants.

Heureusement, notre réserve de houille durera encore quelque temps; et pendant que nous continuerons à lui demander le travail matériel dont nous avons besoin, nous pourrons à notre aise consacrer à la solution du grand problème de l'industrie future, le travail intellectuel de plusieurs générations.

I. Carbonnelle.

RÉPONSE AU R. P. COLOMBIER

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je lis dans un article remarquable du R. P. de Smedt sur la critique historique : « La première et la plus essentielle qualité, c'est un « amour inaltérable, passionné pour la vérité historique. Rien ne « peut remplacer ce sentiment. » Je ne doute pas que ce principe ne soit le vôtre ; aussi j'espère que vous me saurez gré de vous avoir signalé quelques-unes des erreurs graves et nombreuses qui vous ont échappé dans votre appréciation de mon livre sur Gerbert.

Je vous remercie d'abord, mon révérend Père, de trouver que mon « édition de ses œuvres est très-soignée, ...qu'il est impossible de me « contester un travail sérieux et digne de la récompense que m'a « décernée l'Institut. » Il est malheureux pour moi que ma vie de Gerbert, que les notes, placées à la fin du volume, n'aient pas obtenu votre approbation, comme elles ont obtenu celle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Mais « l'érudition que je déploie, le « soin que j'ai de m'appuyer toujours sur les documents contempo« rains ne vous ont pas empêché de recourir à l'examen approfondi « des sources ; vous vous y êtes livré avec ardeur et persévérance, » et vous avez découvert : 1° que j'ai présenté Gerbert sous les couleurs les plus fausses, 2° que pour trouver des apparences de preuves j'ai mis sa correspondance dans le plus complet désordre, 3° que j'oppose une simple dénégation à des documents sérieux, 4° enfin que mon interprétation des textes est arbitraire. Voilà des accusations bien graves, mon révérend Père ; et vos lecteurs doivent avoir fort peu d'estime pour mon érudition ou pour mon caractère et pour les jugements du corps savant, qui a couronné une si déplorable élucubration.

Je vais essayer de rétablir les faits dans toute leur sincérité. Commençons par écarter cette idée que « *le débat roule sur l'honneur d'un Pape.* » Il n'en est rien, absolument rien, mon révérend Père. L'honneur d'un Pape ne souffre pas plus du récit des fautes de Gerbert, que l'honneur d'une sainte ou d'un saint n'est entaché par le souvenir des désordres de sainte Marie Madeleine ou de saint Augustin avant leur conversion. Au reste, vous l'avez si bien compris que vous passez sous silence le pontificat de Silvestre II. Vous auriez été obligé d'avouer que *personne*, avant moi, n'en avait fait un aussi brillant tableau.

Pour donner à vos lecteurs une idée d'ensemble sur la manière dont je traite Gerbert, vous dites que dans mon livre « s'agite un pauvre

[1] Voir dans les livraisons de janv. et de févr. les deux articles sur Gerbert.

« moine besoigneux, traître, menteur, tombé si bas en certains « moments qu'il ne trouve plus à vendre ses complaisances. » Vous ajoutez dans une note : « Il est vrai que cette phrase n'est pas extraite « textuellement de l'ouvrage de M. Olleris ; mais elle résume l'appré- « ciation que l'on se forme de Gerbert en le lisant, et il serait aisé de « citer des passages décisifs à l'appui de chaque épithète. »

Je le demande à toute personne honnête qui a lu ma vie de Gerbert, votre appréciation est-elle exacte ? Je crois, mon révérend Père, qu'au lieu de rapprocher des mots, des membres épars de phrases auxquels, avec un peu d'habileté, on fait dire tout ce que l'on veut, il aurait été plus convenable de donner quelques-unes des dernières pages de mon livre, ou d'en faire une analyse sérieuse.

Je ne reconnais pas mon Gerbert dans le portrait hideux que vous me présentez. Pour moi, Gerbert est l'homme le plus instruit du xe siècle, il est l'auteur de la Renaissance des sciences et des lettres ; abbé de Bobio, archevêque de Reims, de Ravenne, enfin pape, il est digne, presque toujours, de notre plus profond respect ; ses mœurs sont pures, son amour des pauvres, sa charité sont immenses. Comme pape, il ne le cède en grandes idées à aucun des hommes qui se sont assis sur le siége de saint Pierre.

Est-ce Gerbert tout entier ? Hélas non ! Entre son départ de Bobio et sa nomination à l'archevêché de Reims, Gerbert eut le malheur de mettre son esprit, son intelligence au service des passions politiques. Il devint faux, traître, menteur, comme son ami l'archevêque Adalbéron.

Voilà ce que j'ai dit. Le devinerait-on d'après votre résumé ? Vous passez sous silence les trois quarts de ma vie de Gerbert : vous ne parlez que de mes attaques contre sa déloyauté, ses trahisons ; vous niez résolûment ses crimes ou vous les atténuez tant et tant qu'il devrait n'en plus rester grand'chose ; mais telle est la force de la vérité, qu'elle déborde de toutes parts. Vous reconnaissez que dans l'affaire d'Arnoul, archevêque de Reims, *il agit d'une manière moins noble qu'on ne le désirerait*, qu'il *joue un rôle subalterne dans une ignoble campagne*. Vous êtes forcé de dire dans votre conclusion : « Moine, il se mêla « trop aux affaires du monde, son cœur ne fut pas exempt d'ambi- « tion, le sentiment de la vengeance s'y mêla quelquefois ; enfin élevé « dans un siècle où la duplicité marchait de pair avec la violence, il « ne conçut pas toute l'horreur que mérite la trahison, même tournée « contre un traître, et s'abaissa une ou deux fois à des actes peu « loyaux. »

Avouez-le, mon révérend Père, malgré tous ces euphémismes, vos conclusions sont les miennes. Seulement j'ai trouvé que Gerbert s'était aventuré plus d'une fois dans des *campagnes ignobles*, et je l'ai prouvé ; qu'il s'abaissa plus d'une ou deux fois à des actes peu loyaux, et j'ai exprimé ma pensée avec un peu plus d'énergie que vous ne le faites. Donc nous sommes d'accord pour le fond. Je pourrais à la rigueur me

contenter de cette réponse à votre première attaque; mais il n'est pas sans intérêt d'étudier votre procédé de critique historique; vos lecteurs pourront le rapprocher de la théorie qu'en a donnée votre collaborateur et confrère, le révérend Père de Smedt.

« Vous avez parcouru plus d'une fois la série des lettres de Gerbert, sans en laisser échapper aucune, afin de découvrir toutes celles qui peuvent servir de base à mes accusations de déloyauté, de trahison; vous en avez trouvé *cinq seulement susceptibles de former une difficulté.* »

J'en ai cité beaucoup d'autres plus importantes; vous n'en parlez pas. Je consens à me renfermer avec vous dans le cercle que vous tracez.

La première est adressée à Pierre, évêque de Pavie.

Cette lettre, mon révérend Père, ne m'a jamais paru blâmable. Gerbert s'y montre vif, maladroit en repoussant les avances d'un prélat, chancelier de l'empire, *parce que c'est un des spoliateurs du monastère de Bobio*, mais j'approuve le sentiment de justice et d'honnêteté qui l'inspire, et je ne vous approuve pas de dire (p. 93): « Le « pauvre Gerbert..... prit en haine ceux qui l'entouraient, les per- « sonnages même qui ne méritaient probablement pas sa colère, « comme Pierre de Pavie. » La dignité de l'évêque de Pavie, qui devint pape, à la fin de l'année, sous le nom de Jean XIV, serait-elle pour vous une excuse de ses déprédations sacriléges?

Votre première lettre est mal choisie.

Dans la seconde (ep. 41), « toute la difficulté, dites-vous, porte sur « un seul mot, *persuasimus*. M. Olleris traduit: *Nous avons fait croire*, « en sous-entendant *contre la vérité*. Le sens naturel est au contraire: « comme garantie de notre promesse, comme motif de persuasion, « nous avons rappelé, etc., etc., et alors le passage est tout à fait « inoffensif. »

Pourriez-vous, mon révérend Père, indiquer la page où j'ai traduit: *Nous avons fait croire*, en sous-entendant *contre la vérité?* Des citations de cette espèce devraient être rigoureusement exactes; mais j'accepte la version que vous me prêtez, parce qu'elle rend ma pensée et la pensée de Gerbert. Vous ajoutez, dans une note, la traduction d'une partie de cette lettre. Pour bien apprécier l'exactitude de vos interprétations, je mettrai en regard le texte latin et la manière dont je l'ai compris; le lecteur jugera.

« Cumque fortuna Franciæ proficiat actu et opere, capta occa- « sione, ex tempore *fidelissimis convenimus legatis pro parte virorum* « *Godefridi.* »

Vous traduisez: « Comme la fortune de la France est si prospère, « nous avons saisi à la hâte l'occasion de réunir une conférence « d'ambassadeurs fidèles, au sujet des hommes de Godefroi. »

Je traduis: « Comme la fortune de la France grandit et d'acte et « de fait, nous avons saisi vivement l'occasion de nous réunir,

« comme représentant les hommes de Godefroi, à des députés très-« fidèles. »

L'un de nous, mon révérend Père, fait deux contre-sens dans cette phrase.

Mais continuons: « Fœdus, quod quondam inter se ac inter Ottonem « nostrum Cæsarem convenerat, vos velle innovare promisimus, « adjuncto in fœdere filio quo unico gaudet. »

Ici, notre version est la même. Gerbert ajoute : « Hoc ipsum « Cæsarem morientem expetisse persuasimus per dilectissimum sibi « filium Godefridi. »

Vous dites : « Comme moyen de persuasion, nous avons *rappelé* « que César mourant, etc. »

Je comprends : « Nous *leur avons persuadé* que César.... » ou, puisque vous le voulez : « *Nous leur avons fait croire* que César, etc. »

Voyez-vous une grande différence, mon révérend Père, entre ces trois manières de rendre *persuasimus?* Je cherche dans le texte votre *nous avons rappelé*, qui change complétement le sens de la phrase. Voudriez-vous m'aider à le découvrir ?

Dans cette lettre, je reproche à Gerbert de s'être attribué la mission, qu'il n'avait pas, de représenter les hommes de Godefroi, et d'avoir persuadé que César mourant avait exprimé un vœu, quand ce n'était pas vrai. Il a donc fait deux mensonges et vous trois contre-sens, mon révérend Père.

« Jusqu'ici, dites-vous, la version serre de près le texte latin. Elle « n'est pas indiscutable en tous points, et présente bien quelques « petites difficultés. Cependant on peut l'accepter. Mais la phrase « suivante, prise dans le sens obvie, est absurde en elle-même et en « désaccord avec ce qui précède : « Hæc itaque res in commune visa « est solis nobis et filio Cæsaris. Cette affaire n'a été traitée qu'entre « nous seul et le fils de César. » Or, ce fils de César aurait eu *quatre* « *ans*, d'après M. Olleris; en réalité, de six à sept. De plus, la confé-« rence qui, plus haut, a lieu entre ambassadeurs, se transforme ici « en une entrevue personnelle. M. Olleris propose de substituer le « mot fidèles à celui de fils; c'est une correction arbitraire et qui « laisse subsister la contradiction signalée. »

Le lecteur a décidé, mon révérend Père, si la première partie de votre version peut être acceptée. Je traduis après vous, Hæc itaque... : « Voilà donc ce que seul de votre parti, j'ai décidé, d'accord avec « quelques fidèles de César. »

Le sens obvie de cette phrase vous paraît absurde et en désaccord avec ce qui précède. Cela ne m'étonne pas, mon révérend Père ; vous avez fait un quatrième contre-sens, en entendant *filio* comme vous le faites. La substitution de *fidèles* à *fils* (fid. au lieu de fil.) est arbitraire, sans doute, comme toutes les substitutions; mais elle ne sera peut-être pas trop téméraire aux yeux des personnes qui ont l'habitude de lire les manuscrits, et elle pouvait vous faire éviter une

faute grossière. Après tout, je profite de votre conseil; je garde le mot *filio*, fils, et je vous demande si les actes conclus avec les représentants d'un prince ne sont pas considérés comme conclus avec ce prince, qu'il soit majeur ou mineur, libre ou captif? La conférence entre ambassadeurs ne se transforme donc pas en une entrevue personnelle, et la contradiction que vous signalez ne subsiste pas. Faut-il ajouter que l'âge d'Othon III ne fait rien à la chose, et que ce prince, né *au plus tôt* en 979, ne pouvait pas avoir de six à sept ans en 984?

Gerbert poursuit: « Répondez-moi sur le champ si vous voulez ou « non tenir ce que j'ai promis en votre nom. »

Comment n'avez-vous pas vu, mon révérend Père, que cette phrase repoussait toutes vos suppositions, que Gerbert confessait avoir agi *sans mission* et qu'il craignait d'être désavoué par Adalbéron de Verdun et les fidèles de Godefroi?

La dernière phrase vous embarrasse; elle m'embarrasse moi-même; j'ai déclaré, p. 508, qu'elle était fort obscure; elle doit être altérée. Si je ne craignais d'être tancé par vous pour ma témérité, je lui donnerais pourtant un sens que d'autres pourraient ne pas trouver en désaccord avec ce qui précède. Voici le texte:

« An simus in hoc negotio quamvis alicui periculoso et in tuto « otio, quæ molimina, quive impetus hac ratione conquieverint, non « est facile dictu. »

« Songez si, dans cette affaire, qui n'est pas sans danger pour « d'autres, sans doute, nous sommes nous-même en parfaite sécurité. « Il n'est pas facile de dire tous les embarras, toutes les attaques que « l'on étoufferait par cette manœuvre. »

N'exigez pas de moi la construction grammaticale de cette phrase; mais il me semble que le sens que je lui prête ne s'éloigne pas beaucoup de la pensée exprimée déjà par Gerbert.

Vous convenez, sans détour, mon révérend Père, que « les trois « autres lettres incriminées (epp. 31, 32, 33) impriment certainement « une tache sur la mémoire de Gerbert. Mais à quoi se réduit-elle? « L'abbé de Bobio avait connu, en Italie, l'évêque de Metz, Thierry. « Il est même *assez probable* qu'il regagna la France en sa compagnie, « à la fin de l'an 983. A quelque temps de là, Thierry eut un démêlé « avec Charles, duc de Basse Lorraine: le sujet était, si je *devine* « bien, la nomination d'Adalbéron, fils de Béatrix de Haute Lorraine, « à l'évêché de Verdun.... Thierry menaça le duc de l'excommuni« cation, et pour ajouter à la terreur du fond celle de la forme, il « emprunta la plume de son ami. Mais le malheur voulut que, peu « de jours après, Gerbert se trouvât aux mains de Charles. (Ce sera, « si l'on veut, en se rendant chez les moines de Blandenberg avec « lesquels il avait lié amitié.) Celui-ci venait de recevoir la lettre « fatale. Outré de colère, il demanda à son hôte d'y faire une réponse « dont la violence répondît à celle de l'attaque. Gerbert eut la « faiblesse de céder. Mais aussitôt qu'il fut en sûreté, il avertit son

« ami de la contrainte qu'il avait subie et désavoua les injures que « sa plume avait transcrites en les affaiblissant. Voilà tout ce qu'un « examen minutieux met à la charge de Gerbert, jusqu'au mois de « mai de l'an 987. »

Votre récit est fort ingénieux; mais un texte ancien, un seul, mon révérend Père, viendrait fort à propos pour empêcher un homme instruit de prendre cette histoire pour un roman. Qui vous dit que Gerbert a connu l'évêque de Metz en Italie? Pourquoi est-il *probable* qu'il gagna la France en sa compagnie? Sur quoi se fonde la cause que vous donnez de la rivalité de Charles et de Thierry? Où avez-vous lu que Gerbert soit jamais allé à Blandenberg ou que le malheur ait voulu qu'il soit tombé entre les mains de Charles? etc., etc.

De toutes ces suppositions il n'en est pas une seule que vous puissiez soutenir par le témoignage d'un auteur contemporain.

Vous voyez, mon révérend Père, que votre *examen minutieux* devrait l'être davantage. Il faudrait aussi ne pas dire : « Si après avoir étudié les « monuments, on considère ses relations avec les personnages de son « temps, on les trouvera toujours amicales ou défiantes selon qu'il « s'adresse à un ami ou à un ennemi de ses maîtres » Et vous prenez pour exemple sa conduite envers Ecbert, archevêque de Trèves.

Second exemple mal choisi, mon révérend Père; car pendant la lutte d'Henri de Bavière et d'Ecbert contre Othon III, Gerbert prodigue à l'archevêque les témoignages d'une tendre affection, d'un dévouement absolu (epp. 43, 68); et après la paix de Worms, quand Henri et Ecbert se sont ralliés franchement à la cause du jeune roi, Gerbert les dénonce en secret, à Béatrix, comme des traîtres, qui veulent se livrer aux rois de France (ep. 69). Que devient votre explication?

Je voudrais vous suivre dans les relations de Gerbert avec Charles de Lorraine, avec Arnoul, archevêque de Reims, enfin avec les papes, pendant qu'il occupait lui-même le siége de Reims; mais c'est impossible; j'aurais à montrer que toutes vos critiques, sans exception, sont erronées, et que vous grossissez démesurément des choses indifférentes en elles-mêmes. J'en fournis la preuve :

Charles s'est emparé de Laon, où il a fait prisonnier l'évêque de cette ville, Ascelin, et la reine, veuve de Lothaire. Il essaie de gagner à sa cause Adalbéron de Reims et son secrétaire. Gerbert fait les deux réponses; celle qu'il écrit au nom de l'archevêque est sévère; « la sienne « était plus modeste et lui préparait au besoin les voies à la faveur « de Charles, » voilà ce que je dis (p. c.), et j'imprime ces deux lettres l'une à la suite de l'autre, en mettant celle d'Adalbéron la première.

Vous prétendez que « le rapprochement de ces lettres et leur inter- « version a l'avantage de faire jouer à Gerbert *un rôle tout à fait vil et* « *odieux*. Dans la première, au nom de l'archevêque, il écrit en ennemi; « dans la seconde, en son nom il le fait en ami.... Charles, recevant les « deux lettres à la fois, ne pouvait voir dans la seconde qu'une amère « dérision. Si au contraire la lettre amicale lui arrivait seule au lende-

« main du succès, il devait y voir sinon une *preuve de véritable affection*, « *du moins un hommage rendu à la fortune.* »

J'ignore, mon révérend Père, si Charles a reçu les deux lettres à la fois, je n'en parle pas. J'ignore laquelle est écrite, est arrivée la première; mais elles sont du même temps, il faut bien les imprimer l'une à la suite de l'autre. Si leur rapprochement et leur interversion paraissent à Charles d'un côté *une amère dérision*, de l'autre, *sinon une peuve d'une véritable affection, du moins un hommage rendu à la fortune*, ce prince était très-susceptible ou bien débonnaire. Dans tous les cas, je ne comprends pas que Gerbert puisse jouer par cette combinaison *un rôle tout à fait vil et odieux*; je n'y vois qu'un homme prudent, prêt à se soumettre à la volonté de Dieu.

Mais quel rôle joue-t-il dans votre récit et dans cette explication, que je viens de transcrire? « Ce coup (la prise de Laon) ébranla fortement « le trône de Hugues Capet.... *Gerbert ne fut pas ébranlé.* Il fit partir un « courrier porteur d'une lettre *fort amicale à l'adresse du duc triomphant.* « Cette missive avait pour but d'ouvrir aux messagers un accès auprès « des captifs.... Charles.... profita de cette ouverture pour tenter de « ramener à sa cause le puissant archevêque. Mais la dureté de la ré« ponse lui montra les *véritables dispositions* que nourrissaient à son « égard le prélat et son *secrétaire.* »

Ainsi Gerbert, *sans être ébranlé par le succès de Charles*, écrit *spontanément, le lendemain de cette nouvelle, une lettre fort amicale* au *duc triomphant*, qui doit y voir, sinon une preuve de *véritable affection*, du moins un *hommage rendu à la fortune.* Mais quelque temps après, la fortune n'étant plus favorable sans doute, la dureté de la réponse de l'archevêque lui montra les *véritables dispositions* d'Adalbéron et de son secrétaire.

Et vous voulez, mon révérend Père, corriger le rôle tout à fait *vil et odieux* que je fais jouer à Gerbert, par le rapprochement et l'interversion de deux lettres!

Gerbert, je crois, préférerait mon récit au vôtre. Il nous apprend lui-même que sa lettre est une réponse à une lettre, à une demande de Charles : et quia nunc ad vos, *secundum imperium vestrum*, non venimus. De plus, rien ne laisse soupçonner qu'*elle avait pour but d'ouvrir aux messagers un accès auprès des captifs.* Il suffit d'y jeter les yeux pour s'en convaincre.

L'histoire exige beaucoup de précision et ne permet pas de remplacer la réalité par des conjectures. Où avez-vous lu que Gerbert consentit, à Mouzon, *par obéissance pour le Pape*, à s'abstenir de célébrer la messe; qu'il promit, à Senlis, d'*aller à* Rome *défendre lui-même sa cause;* que, *désireux de remplir sa promesse*, il *voulait descendre en Italie*; qu'il *sollicita du nouveau pape un jugement définitif*, etc., etc.?

Si de l'examen des faits nous passons à celui de la chronologie, vos observations critiques seront-elles plus fondées? « J'ai apporté, dites« vous, un très-grand soin à cette question, cherchant à préciser la

« date des événements mieux que ne l'avaient fait mes devanciers, et, « si je ne m'abuse, mes recherches auront sur ce point rendu quelque « service à l'histoire de ce temps obscur. »

On pourrait vous reprocher, mon révérend Père, de ne pas prouver vos assertions, de vous contenter d'affirmer ce qui vous paraît vrai. Quel document vous autorise à placer en 612 la fondation du monastère de Bobio? Êtes-vous bien certain que S. Gérault soit mort en 620? Son biographe S. Odon, qui était son contemporain, nous affirme que le comte avait appelé auprès de lui, dans ses derniers moments, son ami Amblard, évêque de Clermont. Or, d'après le *Gallia Christiana*, cet évêque mourut en 911. Mais je m'aperçois que vous avez discuté deux dates; je me hâte de les prendre.

Dans la lettre 63 (de mon édition) Adalbéron s'excuse auprès de Gérauld, abbé d'Aurillac, de n'être pas allé le voir. Il l'attribue aux attaques des comtes de Champagne et de Chartres contre son archevêché, et aux troubles des États, *conturbatio regnorum*.

Comme les attaques des comtes étaient continuelles et que la France et l'Allemagne furent agitées par de grands troubles, par la guerre, surtout dans l'année 984, les mots *conturbatio regnorum* m'ont fait classer cette lettre à cette époque, avant la paix de Worms.

Sa date, d'après vous, est 972, et vous la fixez de « deux manières: « d'abord approximativement par la mention d'une attaque des comtes « Eudes et Herbert contre l'église de Reims; ce fait est antérieur à l'an « 977 où l'église de Reims céda à Herbert la ville de Vertus qu'il avait « envahie... mais vous trouvez que l'année même de la lettre est déter- « minée par la chronique d'Aurillac: Geraud de Saint-Céré, dit-elle, « acheva l'église commencée par son prédécesseur et invita les évêques « à venir la consacrer. La dédicace s'en fit en l'an 972, sous le ponti- « ficat du pape Jean († 6 septembre 972). »

Ainsi deux raisons, l'une approximative, l'autre déterminante, vous décident à vous arrêter à l'an 972. La raison approximative est peu probante : outre qu'il y a cinq années entre 972 et 977, il faudrait que l'abandon de la ville de Vertus, eût fait cesser les attaques des comtes, et l'on sait qu'il n'en fut rien.

La raison déterminante, fournie par la chronique d'Aurillac, est tout aussi légère. Je vois bien qu'il y est question de la dédicace d'une église, d'évêques invités à cette cérémonie, mais où lisez-vous que l'archevêque Adalbéron était de ce nombre? Reims était *alors* bien loin d'Aurillac, et si l'archevêque eût voulu s'excuser de n'avoir pas assisté à cette fête, pensez-vous, mon très-révérend Père, qu'il aurait oublié d'en parler? Comment expliquez-vous, en 972, *conturbatio regnorum?*

Voudriez-vous aussi m'apprendre pourquoi, lorsque je m'appuie, pour fixer une date, sur un document cité comme *authentique* par Muratori, vous répondez sans façon : « M. Olleris admet, *sur des pièces de* « *date discutable*, que, » etc., etc.? En général les savants traitent Mura-

tori avec plus d'égards; une petite preuve qu'il se trompe ne serait pas inutile.

Vous continuez: « Sa chronologie (la mienne) de l'an 984 est plus im« possible encore, comme nous le verrons... » Vous y arrivez enfin (p. 95, nº 1)! « Sa chronologie (c'est toujours la mienne)... est parfois « très-défectueuse. L'année 984 en offre un exemple que je me crois « obligé d'exposer pour justifier une critique qui paraîtra peut-être trop « sévère. »

Vous êtes bien bon, mon révérend Père, de vouloir excuser votre critique de trop de sévérité. Ce n'est pas précisément le défaut que je lui reprocherais. Au reste votre bienveillance se montre partout. Un peu plus haut vous dites: « Quand on étudie simultanément les docu« ments et le livre de M. Olleris, on ne peut se défendre d'un senti« ment profond d'étonnement et même d'amertume. Impossible de « supposer à l'auteur le parti pris de dénigrer son héros... M. Olleris « a, si je ne me trompe, accepté avec trop de confiance certains tra« vaux allemands. »

Tout cela part assurément d'un bon naturel, mon révérend Père; votre sollicitude me touche; mais je ne saurais profiter des circonstances atténuantes que vous insinuez. Je dois à la vérité de m'accuser seul coupable de mon travail, de mes opinions. Impossible de rejeter le crime sur la tête d'un savant allemand.

Me me qui feci!!

Mais revenons à l'an 984. Toute la difficulté se réduit à deux points: 1° la date du second siége de Verdun; 2° la date de l'intronisation d'Adalbéron, fils de Godefroi, à l'évêché de Verdun. Vous affirmez que ces deux faits se sont passés en 985; il me semble que leur date *précise* est 984. Je laisse de côté les détails inutiles.

Les chefs pris au second siége de Verdun sont: Godefroi, Frédéric, Gocilon, Sigefroi, Thierry. Vous reconnaissez, mon révérend Père, l'authenticité de la lettre (62) de Gerbert à Thierry, évêque de Metz; vous admettez, sans conteste, que ce prélat est mort le 7 septembre 984. Or, dans cette lettre, Gerbert lui dit: Frater Gocilo, obside pacis filio fratris Bardæ dato, ea conditione evasit ut quod Sigifridus et Godefridus facturi sint faciat.

Traduisez en français ce texte; serrez de près le latin et méditez-en le sens.

Vous avouez d'autre part qu'Adalbéron était évêque de Verdun quand le second siége fut entrepris; ce texte résout donc les deux difficultés.

Les autres critiques sur ma chronologie ne sont pas mieux fondées que celles-ci. Un de vos défauts est de rejeter à la légère les autorités que je cite et de donner votre confiance à des compilateurs discrédités.

Baronius et les Bénédictins refusent, dans quelques circonstances, leur estime à Gerbert, comme *astucieux*, *trop habile à s'insinuer dans la*

faveur des princes. Cette opinion est conforme à la mienne; vous en contestez la valeur. Vous passez les Bénédictins sous silence et vous dites de Baronius : « Le grand annaliste de l'Église crut ne pouvoir dire « assez de mal d'un homme qui avait mérité les éloges des ennemis de « la foi. » S'il suffit à Baronius pour condamner un homme, pour le déclarer tout à fait indigne du pontificat, qu'il ait été loué par les novateurs, quelle confiance, je vous prie, doivent nous inspirer les jugements du grand annaliste de l'Église?

Vous repoussez le témoignage des Bénédictins, de Baronius, mais vous admettez, sans hésiter, celui de l'auteur des *Gesta Episcoporum Virdunensium*. M. Waitz, l'un des savants collaborateurs de M. Pertz pour la publication des *Monumenta Germaniæ*, avait dit de cet écrivain: *Multa.... collegit.... Sed plerumque falsa, fabulosa et historiæ nomine indigna consarcinavit*. J'étais de cet avis, énoncé déjà par M. Wilmans, et, soutenu par la correspondance de Gerbert, j'avais négligé de parler de Hugues et d'Adalbéron, fils de Béatrix, comme évêques de Verdun. Les deux érudits, que je viens de citer, avaient déjà nié ce fait; vous, mon révérend Père, vous dites avec hauteur: « L'argument négatif pèse « fort peu dans la balance de la vraie critique, et une simple dénéga- « tion opposée à un document sérieux n'y pèse pas du tout. » Vous traitez bien mal M. Waitz qui est fort estimé des gens instruits; mais pouvez-vous appeler *sérieux* un compilateur qui se trompe sur le nom des évêques de Verdun, sur la manière dont cette ville est tombée entre les mains de Lothaire, sur les circonstances et la date de la délivrance des chefs prisonniers, sur la durée de l'épiscopat d'Adalbéron, sur les moyens employés par Gerbert pour obtenir l'archevêché de Ravenne, etc., etc., etc.

Même sans le silence du biographe d'Adalbéron II, qui était son ami, au défaut du témoignage de Gerbert, les décisions des conciles ne démontreraient-elles pas à un professeur d'histoire ecclésiastique que des évêques ne pouvaient pas, au gré de leur caprice, passer d'un siége à un autre siége? Souvenez-vous de Giseler, évêque de Mersebourg; j'en parle assez longuement dans la vie de Gerbert.

Vous n'êtes pas heureux, mon révérend Père, dans l'appréciation des *Gestes;* mais que pensez-vous au vrai de Richer? A la page 85, il vous *est difficile de rencontrer un écrivain plus probe et plus exact;* mais à la page 91, ce n'est plus que le *secrétaire de Gerbert*, et s'il ne parle pas de Bobio, c'est que ce détail lui semblait peu important et *surtout peu agréable à celui qui gouvernait sa plume*. On ne s'attendait pas à tant de complaisance dans un écrivain que vous veniez de proclamer *si probe et si exact*. Vous aviez peut-être, à la page 85, un motif de le louer, qui n'existait plus à la page 91. En effet, je lis p. 85, note 2 : « Richer ne craint pas.... de condamner la déposition d'Arnoul, com- « pétiteur de son maître Gerbert. »

Richer a condamné la déposition d'Arnoul, et je ne m'en suis pas aperçu!.... Vite, je prends Richer, et au l. IV (et non pas I) n. 95,

je trouve : Cum a Germanorum Episcopis domno Johanni Papæ per epistolas sæpenumero suggestum foret, ut Gerberti Remorum metropolitani promotionem abdicaret, et Arnulphi abdicationem præter jus factam indignaretur, a Papa in Germaniam tunc directus est Leo.

Ne faites-vous pas un contre-sens, mon révérend Père, quand vous attribuez à Richer la réflexion : *præter jus factam*, que le sens manifeste de la phrase donne aux évêques de Germanie ? Cette explication n'est-elle pas confirmée par tous les faits ? Ne voit-on pas toujours les évêques de Germanie réclamer le rétablissement d'Arnoul, et Richer n'est-il pas toujours le défenseur de Gerbert ?

Décidément, mon révérend Père, l'interprétation du latin n'est pas votre côté le plus brillant. Permettez-moi d'en citer un nouvel exemple bien concluant, et c'est par là que je terminerai cette lettre, que vous trouvez peut-être un peu longue.

Je classe avant l'année 980, et j'essaie d'en exposer les motifs p. 484, les lettres CIV, CVI, CIX, CXXVI de J. Le Masson, 2, 3, 4, 5 de mon édition.

D'après vous, mon révérend Père (p. 110, n. I), « c'est impossible : « leur auteur, en effet, était abbé de Bobio. « Nous vous raconterons, « dit-il, les privilèges obtenus à force de sollicitations du *bienheureux* « *O.* (Otton III), en faveur de saint Pierre, le prince des apôtres, » « c'est-à-dire en faveur de l'abbaye de Bobio, dont le vocable était « Saint-Pierre. Voir la charte de fondation de Bobio. Monumenta « Patriæ, chartarum, t. I, charta 1. »

Tout ce luxe de citations ne m'effraie plus ; recourons au texte ; c'est une précaution que vos traductions ne rendent pas inutile : « Refu« gimus itaque ad vos tanquam ad arcam Noe, Treverimque invisere « totis viribus conamur beati O. per vim extorta obsequia in beati « Petri, apostolorum principis, devotionem relaturi. »

Je vous ferai observer que cette lettre est écrite au nom de l'archevêque de Reims, et qu'il serait étrange qu'Adalbéron sollicitât des privilèges pour le monastère de Bobio. En outre, Saint-Pierre était le vocable d'une foule d'églises en France et en Allemagne. Un professeur d'histoire ecclésiastique pourrait nous apprendre si Trèves ne possédait pas une de ces églises. Mais voici les faits : Dans la lettre 3, Gerbert annonce à Ecbert qu'Adalbéron va faire un pèlerinage vers les bords du Rhin. Le nom du bienheureux, dont il voulait obtenir les faveurs, l'appui, *suffragia*, commençait par O. Baluze, comme je le mets en note, estime que c'était saint Otmar ou sainte Odile ; mais, dans ce dernier cas, il faudrait que le manuscrit eût *b.* simplement, et non pas *beati*.

Dans la lettre suivante, Adalbéron se plaint du mauvais temps qui l'a empêché de faire son pèlerinage ; il ajoute : « Nous nous réfugions « donc auprès de vous, comme dans une arche de Noé, et nous faisons « des efforts pour gagner Trèves ; puisque les circonstances nous em-

« pêchent de rendre nos hommages au bienheureux O., nous les re-
« porterons sur le bienheureux Pierre, prince des apôtres. »

Ainsi donc, mon Révérend Père, Gerbert n'a pas décerné le titre de *bienheureux* à un prince vivant, âgé au plus, à cette époque, 987, de huit ans; je ne le crois pas capable d'une flatterie de cette espèce. Il ne dit pas qu'il *a fait un voyage auprès de l'*EMPEREUR *pour porter lui-même ses sollicitations au pied du trône* (p. 253). Otton III n'était pas alors empereur. Vous avez commis la double méprise de confondre Otton III avec un saint et son trône avec un autel ou un tombeau.

Je n'ai signalé que quelques-unes des erreurs qui vous ont échappé. Si vous le désirez, je m'engage à vous en indiquer UN TRÈS-GRAND NOMBRE D'AUTRES.

En attendant votre réponse, je conclus :

1° Vous annoncez un travail consciencieux sur la Vie de Gerbert, fait d'après les sources.

Tout ce qu'il y a d'exact est pris dans mon livre, vous ne le dites pas. Vous n'avez cité que les textes que j'ai donnés; si vous en ajoutez ils n'ont pas de valeur.

2° Vous attaquez ma chronologie, mon classement des lettres par de simples dénégations, et quand, par hasard, vous vous aventurez à fournir des preuves, elles ne résistent pas à un examen superficiel;

3° Votre appréciation des sources est fort légère;

4° Votre traduction est infidèle.

Ne me donnez-vous pas le droit de vous renvoyer les paroles sévères que vous m'avez appliquées : « *Quand on étudie simultanément les do-*
« *cuments et la critique du P. Colombier, on ne peut se défendre d'un sen-*
« *timent profond d'étonnement et même d'amertume !* »

Je suis, mon Révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. OLLERIS.

BREF DE N. S. PÈRE LE PAPE

A M. GÉRIN, AUTEUR D'UN LIVRE INTITULÉ : *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France, de 1682.*

M. Gérin, l'auteur d'un remarquable ouvrage que nous nous réservons de faire prochainement connaître en détail, veut bien nous communiquer un bref de Pie IX, noble et digne récompense de ses travaux.

Nous jugeons à propos de publier ce bref, et parce qu'il touche à une question des plus importantes, et parce qu'il exprime, en des termes non équivoques, la pensée du Saint-Père sur la Déclaration de 1682 et sur le caractère de l'Assemblée où elle fut rédigée. Un document de cette valeur méritait de notre part quelque chose de plus qu'une simple mention.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Libentissime excepimus, Dilecte Fili, historicas disquisitiones tuas in Declarationem Cleri Gallicani; sive quia opportuniores quam alias accidunt fortasse præsentibus adjunctis, sive quia conditio ipsa tua laici viri et magistratus te facit omni exceptione majorem, et in materia, quæ minime blanditur plurimorum placitis, maximam lucubrationi tuæ conciliat auctoritatem. Quamquam vero multi satis perspicue ac solide demonstraverint, nec communem nec plerorumque fuisse anno 1682 in, ita dictis, Cleri comitiis sententiam infensam Pontificiæ auctoritati et potestati ecclesiasticæ; nec eam satis libere editam fuisse et ex animo, sed metu potius aut favore urgente; nec diu constitisse, sed brevi fuisse revocatam ab iis qui eamdem vel promoverant vel ediderant; nec demum ullam inde partam fuisse Gallicanæ Ecclesiæ vel gloriam vel libertatem, sed potius labem aliquam inductam fuisse et veram servitutem; quod tamen alii et temporum historia, et validis freti argumentis asseruerant, id te per indubia confirmasse monumenta gaudemus, cum hujus modi opus non parum conferre debeat ad discutiendas præjudicatas opiniones, ad præcludendum cavillationibus aditum, ad suadendum denique

omnibus, peculiares Ecclesias eo præstantiore vigere robore et fulgere splendore quo studiosioris obsequii vinculo Romano Pontifici junguntur, cui Christus in Petro detulit primatum honoris, jurisdictionis, auctoritatis et potestatis in fideles universos. Hæc te in propugnanda semper alacrius veritatis causa confirment; et interim auspicem gratiæ cœlestis Nostræque paternæ benevolentiæ pignus excipe Benedictionem Apostolicam, quam tibi peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 17 februarii 1869.— Pontificatus Nostri anno XXIII.

PIUS PP. IX.

PIE IX PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons accueilli avec la plus grande faveur, cher fils, vos recherches historiques sur la Déclaration du clergé de France. Jamais, en effet, l'opportunité d'un pareil ouvrage ne s'est fait sentir autant que dans les circonstances présentes; et votre qualité de laïque, votre titre de magistrat, en vous assurant un rang exceptionnel, donnent à votre travail la plus grande autorité dans une matière qui est loin de plaire à tout le monde. Bien des écrivains ont déjà démontré avec assez de clarté et de solidité, que cette déclaration du clergé de France, si opposée à l'autorité Pontificale et au pouvoir ecclésiastique, rendue dans l'assemblée de 1682, n'était conforme ni au sentiment commun, ni à celui de la majorité; qu'elle n'avait pas été émise en toute liberté et conscience, mais plutôt sous l'empire de la crainte ou en vue de la faveur royale; qu'elle n'avait pas été longtemps maintenue, mais qu'elle fut bientôt rétractée par ceux-là mêmes qui avaient travaillé soit à la faire admettre, soit à la publier; qu'elle n'avait été enfin pour l'Église Gallicane la source d'aucune gloire, d'aucune liberté, mais plutôt une tache et une vraie servitude. Ce que d'autres auteurs ont soutenu, appuyés qu'ils étaient sur l'histoire de cette époque et sur de solides arguments, nous nous réjouissons de le voir confirmé par les témoignages authentiques que vous apportez; votre travail, en effet, ne servira pas peu pour discuter des opinions toutes faites, pour fermer l'entrée aux sophismes, pour persuader enfin à tous que les Églises particulières sont d'autant plus fortes et d'autant plus glorieuses qu'elles sont unies par un lien plus étroit au Souverain Pontife, à qui Notre-Seigneur a conféré, dans la personne de Pierre, la primauté d'honneur, de juridiction, d'autorité et de pouvoir sur l'universalité des fidèles. Puisse cette lettre vous affermir et augmenter votre ardeur pour la défense de la vérité; et en attendant recevez, comme gage de la grâce céleste et comme assurance de notre paternelle tendresse, la bénédiction apostolique que nous vous accordons avec grand amour.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 17 février 1869, la 23e année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

LE P. GRATRY ET M. VACHEROT

DANS LA *Revue des Deux Mondes*.

Nos lecteurs se rappellent qu'ici même on leur a signalé le procédé par trop sommaire dont usait dernièrement M. Vacherot pour soutenir que la théologie catholique n'a rien répondu à la critique contemporaine. Dans un article fort remarqué[1], l'un de nos collaborateurs faisait clairement ressortir la précipitation de ce jugement et la suprême injustice de cette assertion. En même temps il cherchait à combler quelques-unes des nombreuses lacunes qui paraissent exister dans l'esprit de celui qui se portait comme arbitre sur un pareil terrain; il s'efforçait de l'initier à la connaissance des hommes et des choses du monde religieux, fort étranger, ce semble, à l'écrivain rationaliste.

Aujourd'hui, voici que le même *factum*[2] soulève une réplique non moins victorieuse. Fatigué des flagrantes erreurs qu'il rencontre à chaque pas parmi les propositions de M. Vacherot, le R. P. Gratry prend la plume, pour en relever un certain nombre; dans une série de discussions nettes et lucides, intitulées *Lettres sur la religion*, il n'a pas de peine à percer la contradiction à jour et à mettre en pleine lumière les mille démentis que les textes et les faits infligent à son adversaire. Ce sont trois de ces lettres que nous venons de lire dans la *Revue des Deux Mondes* (1er mars). Comment s'y trouvent-elles? Comment le nom du célèbre oratorien figure-t-il cette fois sur la couverture d'un recueil peu accoutumé à nous en montrer de semblables? L'incident ne laisse pas que d'être curieux; il nous a semblé digne de fixer un moment l'attention du public auquel s'adressent les *Études*.

Plusieurs pourraient s'imaginer que la fameuse *Revue* n'a point de parti pris et qu'elle est simplement une tribune ouverte aux hommes de toutes les opinions. Que ceux-là se détrompent. Les écrivains catholiques ne pénètrent pas aisément jusqu'à ce sanctuaire de la science; si quelques-uns y parviennent, ils doivent se résigner à plus d'un procédé assez peu gracieux. Par exemple, il leur faudra toute l'humilité qui les distingue pour subir la note quelque peu superbe dont la rédaction a jugé convenable d'accompagner l'insertion du

[1] *La Théologie et la Science catholique jugées par M. Vacherot.* Art. du P. Toulemont. Août 1868.

[2] Il a été publié depuis lors en volume sous ce titre : *La Religion*, par M. Vacherot.

travail présenté par le P. Gratry[1]; or, quoi qu'elle en dise, nous osons croire que la rareté du talent parmi nous n'est pas le motif principal qui fait écarter les travaux apologétiques. En d'autres temps, si nous avons bonne mémoire, une étude très-sérieuse et très-intéressante sur une question remise alors à l'ordre du jour n'a pu être reçue parce qu'elle aurait froissé certaines idées de M. Renan; aujourd'hui le contradicteur de M. Vacherot est admis; nous craignons bien que ce ne soit qu'après avoir passé sous les fourches caudines d'une révision intolérante. Les sacrifices qu'il lui aura fallu faire dans son manuscrit, nous les pourrons connaître en lisant l'ouvrage publié à part; quant aux humiliations auxquelles il aura été soumis, lui seul apparemment pourrait nous renseigner sur ce point.

Enfin il arrive; et si écourtée, si adoucie qu'elle soit, sa réfutation suffit amplement. Le ton en est modéré, charitable; le P. Gratry commence par confesser qu'il a pris la résolution de ne plus dire un mot qui puisse augmenter la colère dans le cœur d'un seul homme; point de vivacités dans son style, il y en a bien assez dans le fond même des choses; et les sentiments que l'écrivain contient ne s'en produisent que plus fortement dans l'âme du lecteur. Quel filet aux mailles serrées que cette argumentation précise, nerveuse, où l'adversaire se trouve enveloppé de toutes parts sans qu'il lui soit possible d'échapper par aucune issue! L'évidence éclate, la logique écrase sans faire d'autre appel qu'au simple bon sens. Donnons-en seulement un ou deux exemples.

M. Vacherot prétend signaler une contradiction entre les deux premiers évangiles et les deux derniers, au sujet de l'annonce de la résurrection et de l'ascension. Onze textes qu'il n'a pas connus ou qu'il n'a pas voulu se rappeler, dans S. Matthieu et dans S. Marc, viennent lui montrer que cette différence est tout à fait illusoire. Se cantonnera-t-il dans un seul chapitre, on lui montre qu'au lieu de se tromper sur deux récits il se trompera sur les quatre.

Autre bévue : L'écrivain rationaliste met ce qu'il appelle la *morale moderne* (comme si la morale pouvait être ancienne ou moderne!) au

[1] « Nous avons accueilli ces lettres — dit cette note — 1° pour montrer une fois de plus que la *Revue* n'est pas fermée à l'apologie, si elle s'ouvre plus souvent à la critique, nous ne dirons pas du christianisme certes, mais de l'interprétation et de l'application de l'Église; 2° pour répondre à ce reproche assez singulier que la *Revue* n'admet pas facilement les travaux des écrivains catholiques. Est-ce bien notre faute? La littérature et la science religieuses sont-elles si riches en talents, en plumes fécondes qu'il n'y ait qu'à les appeler? Puis la défense de l'Église telle que la comprennent les écrivains catholiques, se bornant à commenter les livres Saints et les doctrines de l'orthodoxie, peut-elle défrayer la libre critique? Peut-elle dans un cadre aussi restreint trouver place ici? etc... » C'en est assez. Nous avons dans ce petit morceau un modèle de style, de goût et de politesse. On comprend que la *Rédaction* qui en accepte la responsabilité ne peut admettre que des chefs-d'œuvre.

dessus de la morale chrétienne, parce que celle-ci, dit-il, est basée sur l'amour, tandis que celle-là est fondée sur la justice. Or, il se trouve que le *Discours sur la montagne*, c'est-à-dire le principal endroit de nos évangiles où Jésus-Christ expose les principes moraux de sa doctrine, roule précisément tout entier sur cette justice entendue au sens le plus strict, selon sa notion la plus étendue, la mieux déterminée, tellement que les formules modernes n'ont rien pu y ajouter de nouveau. Sans doute, dans les principes chrétiens, l'amour est le moteur, la charité le moyen d'exécution, mais l'objet même du précepte n'en reste pas moins le droit et la justice. Décidément M. Vacherot n'a pas la main heureuse.

A l'en croire encore, la femme *moderne* (il aime ce mot) est supérieure à la femme *chrétienne*. Et pourquoi? Parce que la première a une conscience, tandis que la seconde est un être rabaissé; « qui n'a rien en elle ou du moins peu de chose qui lui soit propre, ni raison exercée, ni conscience développée, ni volonté autonome et libre[1]. »

Pour prouver ces assertions singulières M. Vacherot revient encore, avec la même naïveté, sur un prétendu concile de Mâcon qui aurait remis en question si la femme avait une âme. En vérité on se demande s'il a lu la lettre à laquelle il prétend répondre. Le P. Gratry ne vient-il pas de lui apprendre que depuis longtemps l'abbé Gorini a démontré la fausseté de cette allégation et que jamais, ni dans un concile de Mâcon, ni dans aucun autre, pareille controverse n'a été soulevée? N'importe; *quod scripsi scripsi*, c'est apparemment la loi de la critique rationaliste, et elle vaut mieux que celle de l'histoire.

D'ordinaire une Revue qui insère un travail de controverse sérieuse ayant une certaine étendue, se fait à elle-même, et fait à celui de qui elle l'accepte, l'honneur de prendre le temps de la réflexion et de ne pas l'accompagner immédiatement d'une réponse. Rien de semblable dans ce débat. Le siége de M. Vacherot était fait. On s'en aperçoit, rien qu'à ce que nous venons de dire. Du reste, les amis du P. Gratry n'auront qu'à s'en féliciter, car s'il était possible de conserver encore quelque incertitude après avoir lu son vigoureux réquisitoire, tout doute s'évanouirait en prenant connaissance de l'espèce de plaidoyer qu'on lui oppose.

De réponse, dans ces pages, il n'en faut pas chercher même un essai. M. Vacherot trouve tout simple qu'on se trompe dans ce qu'il appelle les détails, et il estime fort extraordinaire qu'on pense résoudre avec des textes une question d'exégèse. C'est là pour lui un genre inférieur auquel il ne descendra point; il aime bien mieux « maintenir le débat à sa hauteur » que de faire assaut de citations en une matière que les citations seules peuvent éclaircir.

Somme toute, voici le résumé assez exact des réflexions qui doivent pulvériser l'argumentation du P. Gratry.

Vous autres, théologiens catholiques, vous avez deux procédés, deux

[1] *La Religion*, p. 431.

méthodes; une méthode de *polémique* et une méthode d'*exégèse*. Or il vous est impossible de réussir soit dans l'une soit dans l'autre.

Dans la *polémique*, vous n'avancez que pièces en main, vous vérifiez toutes les assertions, vous contrôlez tous les textes; or qu'importe qu'on trouve un auteur « en défaut, soit d'erreurs de textes, soit de contradictions? » tout consiste à considérer sa pensée générale.

Dans l'*exégèse*, vous ne pouvez être « de libres esprits, » parce que « la tradition enchaîne votre pensée et gouverne votre science. » Ceci veut dire en bon français que nul ne peut être réputé critique sérieux, s'il ne commence par mettre de côté sa foi religieuse. A ce compte il est bien clair qu'aucun catholique, demeurant tel, ne saurait prétendre à un pareil honneur; mais il est bien clair aussi que M. Vacherot a tort quand il se plaint de ne point trouver parmi les croyants une méthode d'exégèse telle qu'il la désire. Vraiment il a pris en tout ceci une peine bien inutile. Était-il donc besoin d'un si long travail pour démontrer que nos apologistes n'ont pas abdiqué leurs convictions avant de répondre à ce qu'on veut bien appeler exclusivement la *science* ou la *critique*? Non; ni le doute, ni la négation ne sont toujours nécessaires à ceux qui veulent se rendre compte d'un fait ou d'un dogme. Le fait peut être certain d'avance; le dogme peut être prouvé; cela n'empêchera pas d'examiner sévèrement et de contrôler en toute rigueur la valeur des monuments qui l'établissent.

On ne trouvera rien de plus sérieux dans la réponse de M. Vacherot. Avons-nous eu raison de dire que le rapprochement de cet article et de celui qui l'a provoqué est une bonne fortune pour le P. Gratry? A quinze jours ou à un mois de distance, l'effet produit par son raisonnement si logique aurait pu être affaibli. Plusieurs lecteurs ne se seraient plus rappelé ses preuves; et, comme il arrive d'ordinaire, ils se seraient sentis assez enclins à se ranger du côté du dernier parlant. Ici au contraire, quelque bonne volonté qu'on puisse avoir, l'illusion est difficile. Nous ne pouvons donc, pour notre part, que remercier la Rédaction d'avoir accolé l'un à l'autre deux écrits de nature si différente. Le contraste qui existe entre eux ne peut contribuer qu'à faire comprendre encore mieux où est la raison, où est la lumière; il tournera, nous en sommes sûr, au triomphe de la vérité.

A. MATIGNON.

UN MOT A PROPOS D'UN PRÉCÉDENT TRAVAIL SUR LA QUESTION DE LA FIN DU MONDE.

Comme il était aisé de le prévoir, l'étude publiée récemment ici sur la question de la fin du monde n'a point obtenu l'assentiment de tous nos lecteurs. Nous avons reçu à ce sujet un assez bon nombre d'objections de vive voix et par écrit, la plupart, bien entendu, émanant des personnes qui tiennent pour les opinions millénaires ou qui

croient à l'imminence des catastrophes finales. A vrai dire, nous n'avons rien trouvé dans ces observations critiques qui soit de nature à entamer le moins du monde nos conclusions; toutefois nous reconnaissons volontiers que toutes ne sont pas sans avoir quelque valeur, ou du moins quelques côtés spécieux; et peut-être devrions-nous en faire l'objet d'un nouvel examen pour compléter notre travail. Nous n'écartons point cette pensée d'une manière absolue; mais à cette heure, des empêchements de plus d'une sorte nous obligent à ajourner toute discussion. Voilà ce que nous avions à cœur de dire à ceux de nos contradicteurs qui seraient tentés de se méprendre sur les motifs de notre silence.

Du reste, nous n'avons jamais eu la fatuité de croire que notre modeste étude fût à l'abri de toute critique. Il est sûr que certaines considérations auraient demandé de plus amples développements; quelques autres auraient gagné à être présentées avec un tour un peu différent. Telles ou telles assertions sont plus ou moins contestables, comme, par exemple, celle que le R. P. Magdeleine a bien voulu relever en termes si courtois pour l'honneur de saint Norbert. De plus, nous avons trop aisément adopté l'opinion vulgaire sur la grande hallucination de l'an mil : le témoignage unique et non contemporain sur lequel cette opinion s'appuie principalement est à bon droit considéré comme suspect. Enfin, nous croyons devoir retirer purement et simplement une interprétation par nous citée (livraison de décembre, p. 859), relativement au texte de l'apôtre saint Jean : *Novissima hora est.* Après plus mûre réflexion, nous jugeons cette interprétation inadmissible. Celle de saint Augustin reproduite au même endroit suffit bien d'ailleurs, et nous nous y tenons exclusivement.

P. TOULEMONT.

BIBLIOGRAPHIE

POPE HONORIUS BEFORE THE TRIBUNAL OF REASON AND HISTORY, by the Rev. Paul BOTTALLA, S. J.

Le pape Honorius devant le tribunal de la raison et de l'histoire, par le R. P. BOTTALLA, S. J. Londres, 1868. — In-8° de XVI-149 p.

Il s'est fait autrefois beaucoup de bruit autour du nom d'Honorius : tous ceux qui ont voulu trouver des taches dans la foi des successeurs de Pierre ont insisté particulièrement sur la condamnation de ce pape. Mais, de nos jours, il faut à certains hommes, que l'on est tenté d'appeler des gallicans *réfugiés*, bien peu de vraie science et beaucoup de présomption pour songer encore à battre en brèche l'infaillibilité des Papes avec cette machine de guerre usée. Au reste nous

nous félicitons des travaux sérieux que ces attaques provoquent aujourd'hui comme autrefois et qui rendront de plus en plus évidente une prérogative d'ailleurs si bien établie.

Dans ce plaidoyer en faveur d'Honorius contre M. Le Page Renouf[1], inspecteur des écoles en Angleterre, le R. P. Bottalla admet l'authenticité de toutes les pièces du procès. Il accepte donc les deux lettres, dans lesquelles on veut qu'Honorius ait enseigné le Monothélisme, et la sentence du sixième concile œcuménique, qui anathématise Honorius avec les chefs et les fauteurs du monothélisme. L'examen consciencieux des pièces suffit amplement à l'apologiste, quand il sait, comme le R. P. Bottalla, déterminer si bien le point précis de la question et l'environner tellement des lumières d'une sage érudition et d'un raisonnement rigoureux, que la conclusion en jaillisse avec l'éclat de l'évidence.

Après quelques explications sur l'origine et la nature du monothélisme, le professeur de Saint-Beuno indique lui-même nettement les questions qui partagent son travail. « La controverse présente peut être considérée sous un double aspect : l'un concerne directement l'infaillibilité du Pape, l'autre regarde principalement l'intégrité de la foi d'Honorius. En d'autres termes on peut se demander si Honorius, dans ses deux lettres, a enseigné le monothélisme comme Pape et *ex cathedra*, ou si du moins il est tombé dans cette hérésie personnellement et comme *docteur privé*. On peut se demander encore, si le sixième concile et les Papes qui l'ont confirmé ont condamné Honorius comme ayant enseigné l'hérésie dans le plein exercice de son autorité pontificale, ou pour quelque autre faute grave commise dans les fonctions de son ministère apostolique. »

Les adversaires de l'infaillibilité des Papes, dans cette question, doivent nécessairement supposer un caractère doctrinal *officiel* aux lettres d'Honorius. Leur accusation tombe d'elle-même, si ce pape n'a point voulu parler *ex cathedra*. On comprend donc que les défenseurs de l'infaillibilité cherchent à prouver ce dernier point ; le R. P. Bottalla le donne comme certain. Ici, nous le trouvons trop absolu : une distinction nous paraît devoir être faite.

Les arguments du savant théologien prouvent clairement une chose : c'est qu'Honorius n'a pas donné de définition dogmatique, dans le sens rigoureux du mot. En effet ce pape déclare expressément, dans ses réponses à Sergius, qu'il n'entend ni ne veut trancher la querelle dont celui-ci lui avait donné connaissance. Une décision directe lui paraissait inopportune ou même funeste, vu l'état des esprits. Bien plus, il semble n'avoir pas cru que la nature de la controverse comportât une définition dogmatique. Le monothélisme, tel qu'il l'avait jugé sur les rapports insidieux de Sergius, lui apparais-

[1] Depuis que le P. Bottalla a publié sa réfutation, les deux lettres de M. Renouf ont été mises à l'Index.

sait sous la forme d'une simple question de terminologie, par laquelle des esprits inquiets troublaient la paix de l'Église, mais dont la discussion revenait de droit aux grammairiens. Il se décharge en effet sur ces derniers du soin de décider s'il vaut mieux dire qu'il y a *une opération* en Jésus-Christ parce que la personne est une, ou si l'expression de deux ou même plusieurs opérations est préférable, à raison des deux natures et de leurs manifestations multiples.

Mais voici notre difficulté. Tout en insistant principalement sur la mesure pratique, qui consistait à éviter dans l'instruction des fidèles des expressions propres seulement à les scandaliser, Honorius ne néglige pas la question de doctrine qui était au fond de la querelle. On aperçoit dans ses lettres une véritable *direction* doctrinale, donnée par le pasteur suprême aux principaux chefs et aux maîtres autorisés des chrétiens d'Orient. Au-dessus de toutes les discussions inutiles ou dangereuses, qu'il veut voir bannies de la prédication catholique, le pape montre une doctrine, dont l'Écriture est, dit-il, « toute remplie, » et qui forme « la voie royale » de la croyance traditionnelle, que les trois patriarches doivent prêcher avec lui au peuple chrétien. Il manque bien peu de chose aux développements qu'Honorius donne dans ce sens à sa pensée, pour qu'on puisse y reconnaître l'enseignement *ex cathedra*, du moins dans ses traits essentiels.

Personne ne se méprendra sur le but de ces observations, que nous ne pouvons qu'indiquer. Nous voudrions écarter d'une question susceptible de la certitude tout ce qui ressemblerait à une demi-démonstration. Mais au reste, qu'Honorius ait parlé ou non *ex cathedra*, on n'en pourra rien conclure contre l'infaillibilité des Papes. Il est certain en effet — et le R. P. Bottalla le démontre — que la doctrine des lettres incriminées est catholique, que d'ailleurs le sixième concile n'a pas condamné Honorius comme ayant enseigné l'hérésie *ex cathedra*. Enfin le R. P. Bottalla couronne sa double œuvre de justice, à l'égard du siége apostolique et à l'égard d'Honorius, en déterminant la portée exacte de la sentence prononcée par le concile et la nature de la faute qu'elle flétrit. Là il frappe au cœur l'objection élevée sur cette condamnation contre l'infaillibilité des Papes; car il montre que le concile ne reproche aucune erreur de doctrine à Honorius, bien qu'il condamne en lui un oubli grave de ses devoirs de Pasteur vigilant et une coupable complaisance pour les chefs de l'hérésie. Dans ces points, les conclusions du R. P. Bottalla s'appuient sur l'étude approfondie des documents en question et sur les témoignages autorisés qui les expliquent ou les confirment. Partout la précision et la clarté se joignent à la solidité des preuves. Ajoutons qu'en vengeant l'infaillibilité pontificale et la pureté de la foi d'Honorius, l'apologiste n'a garde de vouloir justifier ce pape contre le concile œcuménique, ou plutôt contre les Papes eux-mêmes. Mais aussi saura-t-il renfermer l'objet d'une juste condamnation dans les limites tra-

cées par les termes mêmes de la sentence et par l'interprétation des Papes, sans l'aveu desquels toute cette procédure eût été illégale et sans valeur. Il a pu d'ailleurs avec raison signaler dans les prélats orientaux un certain manque de respect pour la mémoire d'un Pontife autrefois leur chef et leur Père, et une âpreté de sentiments trop manifestée et trop peu généreuse. Il est permis de croire que, sans l'attitude ferme du Saint-Siége, ceux qui, selon l'expression de Bossuet, firent éprouver à Honorius une « souveraine rigueur, » eussent eu peine à se maintenir à son égard dans les bornes de la justice et de la vérité.

Voilà donc ce qui reste d'une accusation intentée à si grands frais. La vérité est que l'*erreur* d'Honorius fut toute *pratique;* elle consiste dans cette malheureuse tactique du silence, par laquelle il crut étouffer le monothélisme et qui, de fait, permit à l'hérésie d'étendre plus librement ses ravages. Là est aussi sa *faute*. Il ne voyait sans doute dans cette mesure aucun danger pour la foi, parce qu'il ignorait, ou qu'il appréciait au moins d'une manière fort imparfaite, le véritable état des choses en Orient. Toutefois ce manque de connaissance ne le justifie point; car il était l'effet d'une négligence coupable. Quand le devoir de sa charge l'obligeait à prendre des informations exactes et complètes, avant de rien décider sur un sujet si grave, Honorius eut le tort de s'en rapporter aux lettres de Sergius, dont le caractère suspect n'avait pu lui échapper. Il y ajouta le tort non moins grave de persister dans sa manière de voir et d'agir après les renseignements, bien autrement autorisés, que le saint et savant patriarche de Jérusalem lui avait transmis par sa première ambassade.

J. BRUCKER.

L'ESPRIT ET LA LETTRE DANS LA PIÉTÉ, par M. l'abbé MICHAUD, docteur en théologie, chanoine honoraire, vicaire de la Madeleine. Paris, Maillet, 1869, in-18, pp. XVIII-372.

Le monde — et j'entends par là le monde anathématisé par Notre-Seigneur — le monde est bien injuste. Avide de trouver à son irréligion une excuse, à son impiété ou à son indifférence un semblant de droit, il condamne la piété parce qu'il se rencontre de fausses piétés, il se moque de la dévotion parce qu'il se rencontre de fausses dévotions. Transportez à ses yeux sur la scène de ces piétés ou de ces dévotions de mauvais aloi, il applaudira, soit Molière, soit M. Sardou, et stigmatisera du nom de Tartufe tout dévôt, ne fût-il pas hypocrite, de celui de Séraphine toute femme pieuse, fût-elle sincère. A qui la faute? Cet aveuglement du monde peut-il se justifier? Oui, il le peut jusqu'à un certain point, avouons-le franchement. Il existe de ces piétés factices, piétés d'apparat, d'extérieur, de mode, de convenance, vides de tout esprit chrétien, par là même indignes de leur nom; il en existe, et si peu qu'on en veuille reconnaître, il y en aura toujours trop pour l'honneur de notre sainte religion. Saint Paul nous a donné

leur symbole : « la lettre tue, » et celui de la vraie dévotion : « l'esprit vivifie. » Ces deux paroles du grand apôtre sont toute la thèse de M. l'abbé Michaud. Le titre de son livre revient donc à celui-ci : de la vraie et de la fausse piété.

« Décrire le mal et le flétrir, c'est commencer l'éloge du bien. » L'auteur attaque donc d'abord ce qu'il nomme le pharisaïsme, cette doctrine haïe par Jésus-Christ ; et il le fait avec force. Les paroles du Maître lui donnent le droit de dévoiler ces hypocrites et leurs perverses maximes ; il en fait un portrait auquel ne manque ni la vigueur du coloris, ni la vérité des traits. On ne saurait avoir assez d'aversion pour « ces sépulcres blanchis, qui au dehors paraissent beaux aux hommes, mais au dedans sont pleins d'ossements de morts et de toute sorte de pourriture. » Leurs actions peuvent séduire, mais leur âme n'est qu'un mélange d'égoïsme, de jalousie, de haine, d'ignorance, d'erreur, et d'instincts matériels. Avec ces germes de corruption la vie existerait-elle encore ? Impossible, car ils distillent autant de poisons mortels : l'hypocrisie, la superstition, la routine, la stérilité, la lassitude, le dégoût, l'indifférence, le relâchement, véritables négations de la vie spirituelle. L'esprit pharisaïque se montre surtout dans la confusion qu'il fait des choses petites et des petites choses ; il s'attache scrupuleusement aux premières, qui abaissent l'âme à des niaiseries, et ne s'inquiète pas des secondes, qui constituent le détail de la conduite. Cette distinction, si subtile qu'elle puisse paraître, n'en existe pas moins, et le moyen de ne pas rendre les petites choses des choses petites, c'est d'unir dans la pratique le réel et l'idéal, c'est-à-dire laisser la grâce pénétrer la nature et tout ce qui est dans la nature, c'est-à-dire accomplir nos actes les plus minimes avec de grands sentiments. Mais comment accomplir ce travail de spiritualisation universelle ? C'est par le développement de la vie intérieure, de cette vie la plus vraie, la plus noble, la plus suave, la plus heureuse. Les sources de ce « mouvement consciencieux de l'esprit et du cœur vers Dieu, par l'union intime de l'âme avec Jésus-Christ, » sont le silence, la lecture, la méditation, les sacrements, l'esprit de prière : le silence, pendant lequel Dieu nous parle et hors duquel il ne nous parle pas ; la lecture, qui occupe le silence ; la méditation, qui féconde la lecture ; les sacrements, secours puissants pour la vie intérieure et pour notre sanctification ; l'esprit de prière, qui nous fait en quelque sorte aspirer Dieu et marque de son sceau divin tous nos actes. — Ces sources vives sont à notre portée. D'où vient que si souvent elles ne nous désaltèrent pas ? N'en cherchons les raisons que dans la vie dissipée, si fréquente malheureusement, et se traduisant par les conversations frivoles, par les visites inutiles, par le jeu, la danse, le théâtre, qui, de distractions innocentes, sont devenus pour un grand nombre l'occasion de tous les péchés, parce qu'on en fait en quelque sorte sa seule occupation ici-bas et le but de son existence. Ajoutez à cela le goût immodéré du luxe, dont l'envahissement prodi-

gieux effraie les moins attentifs, et vous aurez les grands ennemis de la vie intérieure et les principales sources de la vie dissipée. — L'âme, une fois arrachée à la dissipation et devenue véritablement intérieure, se trouve entraînée par la mystérieuse influence de la grâce dans un courant, qui est éminemment celui de l'esprit de Notre-Seigneur : c'est le courant de la charité ; tant il est vrai que les deux commandements de la loi sont l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Et comment obéir à ce second commandement? C'est en aimant nos amis, nos ennemis, les malheureux, les pauvres, les pécheurs : l'amitié chrétienne, le pardon des injures, la compassion, l'aumône, voilà la pratique de notre amour. — Cet esprit de charité appelle pour se compléter l'esprit d'humilité, qui est en réalité l'oubli de soi-même et la vraie source de la grandeur d'âme ; et ces deux esprits, unis à l'esprit d'obéissance si bien compatible avec celui de liberté, nous conduisent à cet autre esprit, « le caractère suprême des véritables disciples de Jésus-Christ, la confiance en Dieu et l'esprit de joie. »

Tel est le plan de M. l'abbé Michaud. Cet ouvrage n'est pas un traité ascétique; c'est, comme l'indique le titre, un traité de morale religieuse. L'auteur ne marche pas dans des voies inconnues jusqu'à lui ; il ne découvre pas d'horizons nouveaux; son dessein est d'éclairer la route et de nous forcer à voir. Il cache souvent sa parole sous celle du divin Maître ; les prophètes, les apôtres, saint Paul surtout, lui fournissent les arguments les plus forts, qui, unis à ceux des docteurs, des saints, de l'aimable et indulgent évêque de Genève en particulier, des écrivains catholiques le plus en renom, forment tout le fondement de sa doctrine. Il butine même volontiers chez les mora listes et les penseurs profanes. Revêtons tout cela d'un style facile, que le néologisme n'effraie peut-être pas assez, et nous aurons un ouvrage solide, instructif et agréable. A part quelques passages où je ne serais pas tout-à-fait de l'avis de M. l'abbé Michaud, je ne lui ferai qu'une querelle : n'y a-t-il pas quelquefois un peu trop de sévérité dans la forme? Plus d'onction et de tendresse pour les pécheurs n'aurait pas affaibli la force de son raisonnement.

C. SOMMERVOGEL.

MÉMOIRES DE MALOUET, publiés par son petit-fils le baron MALOUET. Paris, Didier, 1868, 2 vol. in-8°, p. XXIX-456 et 544.

« Me renfermant toujours dans les limites que je me suis prescrites, j'éviterai le récit des faits publics consignés dans les journaux, lorsque je n'aurai rien à y ajouter dont je puisse rendre un compte particulier. Je présenterai comme opinion ce que je pense, et comme faits ce que je sais, m'interdisant les assertions, les conjectures sur lesquelles il me reste des doutes. Je peux fournir quelques secours, quelques pages à l'histoire; mais je n'ai ni le loisir ni les matériaux nécessaires pour en composer une. » (T. II, p. 115.) Voilà l'ouvrage apprécié par l'auteur, et l'écrivain jugé par lui-même. « Malouet, dit

madame de Staël, dans quelque situation qu'il se soit trouvé, a toujours été guidé par sa conscience. Je n'ai pas connu d'âme plus pure. » Voilà le jugement impartial de la postérité sur une des plus nobles figures de la révolution. En certain style on nomme ces hommes des modérés; toutes les fois que cette épithète sera le synonyme d'honnête, elle sera une gloire, d'autant plus que cette modération n'exclut ni le courage, ni le dévoûment. En présence de ces *Mémoires* je me trouve dans un certain embarras, et exposé à une double critique. M'étendre longuement, et à propos des *Mémoires* de Malouet, faire des articles dans lesquels je mettrais mes lecteurs à même de se passer de cette importante publication, c'était un des partis à prendre; mais, avec la meilleure volonté du monde, je n'aurais pu donner qu'une froide et incomplète analyse d'un ouvrage dont toutes les pages sont à lire, à méditer. J'ai préféré m'en tenir au second parti, celui de dire en quelques lignes ce que renferment ces deux volumes, quitte à encourir le reproche de n'en avoir pas assez dit.

Malouet raconte dans ses *Mémoires* deux périodes de sa vie: son rôle à la Guyane et dans les questions de colonisation, son rôle aux États généraux et pendant les premières années de la Révolution. Je ne sais s'il y a beaucoup d'ouvrages qui, sur ces importants événements, jettent une aussi vive lumière. Témoin et acteur, Malouet rapporte ce qu'il a vu, et dit « avec sincérité quelle a été sa conduite dans les circonstances marquantes où il s'est trouvé. » Mais il se détache complétement d'une certaine classe d'auteurs de Mémoires, en ce que, s'élevant au-dessus du simple rôle de chroniqueur, il aborde avec une remarquable intelligence ce que les questions politiques et économiques dont il parle, ont de plus ténébreux. Son regard aussi pénétrant, aussi limpide, que son âme était vigoureuse et loyale, va sans peine jusqu'au fond des choses: il discerne le bien et le mal; sans parti pris, sans opinion préconçue, il rend justice aux partis les plus opposés, il condamne ceux mêmes qu'il veut sauver; il se condamne lui-même, reconnaissant ses fautes, quand le temps et l'expérience lui ont dévoilé les involontaires erreurs de sa conduite. Esprit net et précis, il ne se laisse pas emporter par ce que de brillantes théories peuvent avoir de séduisant; esprit pratique, le langage des faits sera le seul qu'il écoutera. Trop timide ou trop réservé pour imposer ses convictions et ses vues avec cette vigueur et cette véhémence, qui, dans les jours de révolutions, captivent, soulèvent, entraînent les masses, il ne le fut jamais assez pour tenir sa parole captive et son cœur muet, lorsqu'il s'agit de défendre la vérité, d'attaquer les ennemis de l'ordre et de la vraie liberté, de combattre les abus, en un mot de se montrer véritable citoyen.

A vingt-trois ans Malouet entrait à l'administration de la marine. En 1768, cinq ans après, il partait pour Saint-Domingue. Malgré sa jeunesse, il vit du premier coup d'œil tout ce que l'état de notre colonie réclamait de réformes. Une étude approfondie des intérêts des

habitants, auxquels il prit une part directe en épousant la fille d'un colon et en devenant lui-même propriétaire, mit bientôt le nouvel administrateur à même de lutter contre l'ordre de choses établi. La prudence ne guida pas toujours ses démarches, il le reconnait franchement ; mais les fautes elles-mêmes donnent de l'expérience à ceux qu'elles n'aveuglent pas. Cependant les obstacles élevés par la routine et un égoïsme tyrannique rendirent inutiles les meilleures intentions de Malouet. Sa santé délabrée par un climat malsain pour lui, l'obligea de retourner en France après cinq années de séjour à Saint-Domingue. Il quitta cette colonie, emportant la réputation « d'un philanthrope exagéré, d'un ami des noirs. » (I, 46.) Toutefois Malouet n'était pas de ces hommes qui applaudirent à l'émancipation à main armée des esclaves : il se contentait de réclamer pour eux la justice, la protection des lois, la destruction du despotisme sanguinaire des colons.

En 1776 la confiance de Louis XVI chargeait Malouet d'une mission bien autrement importante. La Guyane occupait plus d'un esprit. Une compagnie venait de se former à la voix d'un aventurier, le baron de Bessner. Cet homme aux théories les plus extravagantes était parvenu à électriser toutes les têtes. Des plans séduisants, rédigés par lui, présentés aux ministres, révélaient dans cette lointaine colonie l'existence d'un nouveau Pérou. Plus d'une tentative avait déjà échoué, les fautes avaient succédé aux fautes; mais Bessner savait le moyen de tout réparer; il suffisait de le vouloir. Vingt mille nègres, échappés de la Guyane hollandaise, et réfugiés sur notre territoire, ne demandaient qu'à recueillir les riches récoltes d'une terre couverte des productions les plus variées. Sur le papier ces plans étaient magnifiques. On s'en engoua. M. de Sartine, ministre de la marine, chargea Malouet, alors commissaire général de la marine et membre du comité de législation des colonies, de rédiger un rapport sur les projets de Bessner. Malouet présenta son travail, où, tout en reconnaissant que la Guyane pouvait devenir une florissante colonie, il proclamait que tout ce qu'on y avait fait jusqu'alors et tout ce qu'on proposait lui paraissait fou. (I, 95.) Il développait ensuite ses vues; il le fit avec tant de sagesse que Louis XVI lui donna la mission d'aller tout examiner par lui-même. Je renvoie aux *Mémoires ;* le lecteur y verra l'intelligence, l'activité, qu'il sut déployer dans cette difficile mission. A quoi tout cela aboutit-il ? Après deux ans de fatigues, Malouet reprenait le chemin de l'Europe, laissant dans la colonie une réputation de nos jours encore vivante et des preuves manifestes de sa sagacité en fait de colonisation, mais rebuté par l'opposition systématique ou par l'inertie et le découragement des colons. Cette page de l'histoire de la Guyane est bien triste dans nos annales.

Malouet était intendant de la marine, à Toulon, lorsque la ville de Riom, sa patrie, le nomma son député aux États-généraux de 1788. La dernière et la plus glorieuse période de la vie de Malouet commence

à cette époque; elle se termine au mois de septembre 1792, qui le vit prendre la route de l'exil. Pendant ces quatre années le caractère de Malouet ne se dément it pas : partisan convaincu et décidé de la royauté et de ses prérogatives, il la défendra jusqu'au jour où son dévoûment sera manifestement frappé de stérilité; mais jamais il ne consentira à confondre sa cause avec celle de ses imprudents conseillers; sans craindre de déplaire, il fera entendre la voix de la raison, il dénoncera franchement les abus, il demandera des réformes, il réclamera l'abolition de certains priviléges, il montrera la nécessité de l'énergie et de la décision dans les mesures à prendre pour prévenir une catastrophe imminente. Que serait devenu Louis XVI, si, docile à ces paroles sévères quelquefois, mais toujours animées du plus pur patriotisme, il fût entré dans la voie qui lui était tracée par ce fidèle serviteur de sa couronne? Si, fort de son droit, confiant dans la légitimité de sa cause, prompt à saisir les occasions favorables, toujours sincère en ses promesses, il eût consenti à secouer le joug de personnages aveuglés trop souvent par leur propre intérêt, qui défendaient plutôt leur cause que celle de la royauté, Louis XVI aurait peut-être détourné au profit de son pouvoir le courant des idées nouvelles. La France était monarchique jusqu'au fond du cœur; elle ne demandait qu'une main ferme et intelligente pour la diriger dans ses légitimes aspirations; cette main lui fit défaut, et l'on vit bientôt cet étonnant spectacle d'un grand peuple, frappé de terreur, de vertige, d'impuissance, mené à la boucherie par quelques séditieux et montrant à l'Europe ce que peut l'audace quand elle n'a en face que la faiblesse et la frayeur. Quelques hommes se levèrent pour faire de leur dévoûment un rempart à ce trône chancelant et en prévenir la ruine; Malouet se présente à leur tête. Mais leurs efforts furent inutiles; ils ne parvinrent même pas à retarder la chute de la plus ancienne dynastie du monde. Comment tout cela se prépara-t-il? Quelles furent les fautes et quels les coupables? Peu d'ouvrages sont plus instructifs à ce sujet que les *Mémoires* de Malouet; je n'en sais point où l'on suive mieux pas à pas Louis XVI descendant les degrés de son trône. C'est une scène navrante. La main des hommes est là, mais Dieu domine tout le tableau; on voit qui porte les coups, mais on voit aussi d'où ils partent. Malouet fut donc condamné à assister à cette agonie. Dénoncé et traqué comme un ennemi de cette liberté qu'il comprenait si bien, il prit le chemin de l'Angleterre après les massacres de septembre. Sur cette terre hospitalière, où l'accueillirent de sincères amitiés, il n'oublia pas le roi dont il avait toujours honoré les vertus; il brigua le périlleux honneur de le défendre à la barre de l'assemblée, et si cette gloire lui fut refusée, du moins il protesta devant l'Europe en publiant son plaidoyer.

Les *Mémoires* de Malouet se terminent malheureusement en cet endroit. Je n'ai pas dit les détails intéressants qu'ils renferment sur plusieurs des hommes de la révolution ou du règne de Louis XVI :

MM. de Boynes, de Sartine, de Malesherbes, le comte de Broglie, Mably, Raynal, le maréchal de Castries, Mirabeau, La Fayette, de Montmorin et autres. Je n'ai pas signalé non plus les notes nombreuses, les importants documents mis en appendice à la fin du second volume, les intelligents emprunts faits aux écrits de Malouet, la table analytique, qui enrichissent ces *Mémoires*. C'est un hommage et une justice à rendre à l'éditeur de reconnaître qu'il n'a rien négligé pour mettre cette publication à la hauteur des meilleures. M. le baron Malouet a obéi, nous dit-il, à une volonté digne de tout respect en mettant au jour ces pages si pleines d'intérêt; mais par ce qu'il peut réclamer de personnel dans ce travail, il n'en a que mieux servi la mémoire de cet homme de bien, « qui ne laissa à ses enfants que l'héritage de son nom et l'exemple de ses vertus. »

C. SOMMERVOGEL.

LE SON, par John TYNDALL. Cours expérimental fait à l'institution royale, traduit de l'anglais, par M. l'abbé Moigno. — Paris, Gauthier-Villars.

Les ouvrages de *science vulgarisée* se sont beaucoup multipliés en France depuis quinze ans. Le public leur fait un accueil si plein de bienveillance que beaucoup de personnes y voient une preuve non équivoque de l'intérêt que les lecteurs français portent aux choses sérieuses, malgré leur réputation de frivolité. Cette conclusion est-elle bien rigoureuse? Avant de répondre, citons un fait tout récent.

Un écrivain français avait fait hommage d'un de ses volumes aux rédacteurs du *Scientific Opinion;* voici l'appréciation peu courtoise par laquelle le journal anglais lui répondit : « Nous devons convenir que le principal mérite de l'ouvrage revient à l'imprimeur. » Suivait une critique impitoyable du texte et des gravures. Puis le journal continuait : « Jusqu'à présent, nous avions toujours regardé M. X... (un Français, bien entendu), comme le plus inepte des faiseurs de livres qu'il y eût au monde, mais il est de beaucoup dépassé par son compatriote... »

Telle est donc l'opinion qu'on a en Angleterre de notre presse scientifique; cette opinion, on ne craint pas de l'afficher hautement, et cela dans un langage dont nous sommes loin de faire l'apologie, mais dont la rudesse et la crudité même ont de quoi nous faire réfléchir. Cette boutade, si peu courtoise dans la forme, ne pourrait-elle pas se justifier pour le fond? S'il est vrai qu'en France il se publie des ouvrages sérieux ayant pour but de faire connaître aux personnes instruites ce qu'il ne leur est pas permis d'ignorer, ces ouvrages sont-ils ceux qui ont la faveur du public et dont les éditions s'épuisent avec rapidité? Les éditeurs ne s'y trompent pas; ce qu'ils font surtout imprimer à grands frais, ce sont des ouvrages d'étrennes contenant force gravures. Ces gravures fantaisistes ont un rapport plus ou moins direct avec le texte, mais elles sont signées d'un nom connu, c'est l'important. Oui, c'est l'important, car ce livre, richement relié et doré sur

tranche, est destiné à prendre place dans le salon à côté des albums; aux heures de loisir, on le feuilletera d'une main nonchalante pour se distraire en examinant les *images;* quant au texte, malgré les digressions, les citations et les anecdotes dont l'auteur l'a émaillé, afin de le rendre supportable, c'est à peine si on se hasarde à en lire quelques lignes pour y trouver l'explication d'une gravure qui ne se fait pas comprendre par elle-même. Est-ce là répandre et, comme on dit, vulgariser les connaissances scientifiques? Non, c'est spéculer habilement sur la frivolité du public, voilà tout.

Ce n'est pas ainsi qu'Arago comprenait la vulgarisation, ce n'est pas ainsi qu'il la pratiquait. Son cours d'astronomie était sérieux, et cependant tout le monde pouvait le suivre, tout le monde l'écoutait avec fruit et avec plaisir, parce qu'il savait dire des choses sérieuses dans un langage attrayant. Ce que nous disons de son enseignement oral, nous pouvons le dire de ses livres, des notices qu'il publiait dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, et surtout de son *Astronomie populaire*. Dans ce dernier ouvrage, la science est dépouillée de ces formules, de ces calculs qui ne sont abordables que pour les initiés; mais c'est encore la science, et une science sérieuse. Tout homme qui a reçu une éducation libérale peut lire ce livre, et tout homme qui l'aura lu attentivement aura une connaissance plus que suffisante de l'astronomie.

C'est ainsi que les Anglais comprennent les livres de science destinés aux gens du monde. Il est vrai qu'en Angleterre les connaissances scientifiques sont plus répandues que chez nous. En France, on se contente d'apprendre les quelques notions exigées pour l'examen du baccalauréat; et comment les apprend-on?... En Angleterre, presque tous les hommes instruits ont étudié les éléments du calcul différentiel, ses applications à la géométrie, à la mécanique, à l'astronomie, etc. Ils sont donc en état de lire des livres sérieux, et c'est pour cela peut-être que des savants distingués, comme Tyndall, ne croient pas déroger en écrivant des ouvrages destinés aux gens du monde. M. l'abbé Moigno rend un vrai service à la France en traduisant un certain nombre de ces petites brochures, et en composant, lui aussi, quelques traités du même genre. L'énumération de ces brochures serait trop longue. Nous nous contentons aujourd'hui d'annoncer le volume intitulé : *Le Son*, ouvrage sérieux, capable d'intéresser et d'instruire tout le monde; les savants eux-mêmes et les professeurs peuvent le lire avec profit. Du reste, le succès de ces publications, en récompensant de leur zèle le traducteur et l'éditeur, montre d'une manière irréfutable qu'il y a chez nous, comme chez les Anglais, le goût des choses sérieuses; il ne faut que l'encourager et lui donner un aliment.

N. LARCHER.

CAUSERIES SCIENTIFIQUES. Huitième année, par Henri DE PARVILLE. Paris, Rothschild.

En vantant tout à l'heure la presse scientifique des Anglais, nous faisions nos réserves, et prétendions n'être pas aussi dépourvus que paraît le croire le *Scientific Opinion*. Nous pouvons, pour justifier nos dires, citer et recommander à nos lecteurs les *Causeries scientifiques* de M. de Parville. Cet ouvrage, écrit avec goût et avec esprit, remplit parfaitement son but. En le lisant chaque année, on se tient régulièrement au courant des travaux et des découvertes ayant quelque importance. Aussi, nous voudrions le voir se répandre de plus en plus. Toutes les personnes qui auront lu un volume voudront lire les suivants, et bien des lecteurs reconnaîtront, avec quelque surprise sans doute, qu'un livre peut être à la fois sérieux et attrayant, intéressant et instructif.

N. LARCHER.

PENSÉES D'UN PROTESTANT SUR L'INVITATION DU PAPE POUR LA RÉUNION A L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE, par M. BAUMSTARK, conseiller à la cour de Constance, etc. Traduit de l'allemand par M. le baron Th. de Lamezan. Auch, Félix Foix. Paris, Tolra et Haton. 1869, in-8°, 28 p.

J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail, disait notre adorable Sauveur: *il faut que je les amène; elles entendront ma voix, et il y aura un seul bercail et un seul pasteur.* Il n'y a pas à s'y tromper. M. Baumstark est du nombre de ces brebis qui, n'appartenant pas encore au bercail, entendent la voix du vrai pasteur, la reconnaissent et commencent à répondre à son appel. Que l'Église catholique est belle, même vue du dehors, comme il la voit! Qu'elle est grande, qu'elle est puissante, qu'elle a de vertu pour attirer à elle et consoler les âmes, et comme ses mains sont pleines des gages de la vie éternelle! Lisez ces pages, et vous sentirez le doux empire qu'elle exerce, de loin, sur ceux qui ne sont pas siens. Lisez et faites lire; qui sait si plus d'un tiède catholique, blasé sur ces grandes et belles choses, ne rougira pas de méconnaître sa mère alors qu'elle reçoit d'un étranger un si magnifique et si sincère hommage?

Nous nous associons de tout cœur aux félicitations qu'adresse au traducteur Mgr l'archevêque d'Auch, et aux souhaits que forme Sa Grandeur pour le succès de ce petit livre si heureusement inspiré.

CH. DANIEL.

L'un des Gérants : E. PATON.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

LE SECOND CONCILE PLÉNIER

DE BALTIMORE

ET LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE AUX ÉTATS-UNIS

Concilii plenarii Baltimorensis II Acta et Decreta. Baltimoræ. 1868.
(In-4°, CLIV-346.)

Le supérieur du grand séminaire de Baltimore nous a fait l'honneur de nous remettre dernièrement, au nom de son Archevêque[1], un exemplaire des *Actes du concile* tenu dans cette ville en 1866. Il nous priait, en même temps, d'en faire connaître le contenu aux lecteurs des *Études*. Nous n'avons pas de peine à nous rendre à ce vœu.

A la veille du grand événement qu'attend le monde catholique pour la fin de cette année, il est, nous semble-t-il, peu de matières plus intéressantes et plus opportunes à traiter. Outre que l'organisation même de ce concile, auquel assistaient 46 évêques, donnera une assez juste idée de ce qui doit se faire dans celui auquel sont convoqués les prélats de toutes les contrées et de toutes les églises, les décisions prises dans une assemblée si imposante ne laisseront pas d'éclairer, même pour nous, certains points obscurs; mieux que toute autre considération, l'ensemble des décrets est de nature à faire comprendre la situation du catholicisme dans ces immenses contrées du Nouveau-Monde, où il est appelé à de si grandes destinées.

Le 19 mars 1866, jour de la fête de saint Joseph, Mgr Spalding, usant des pouvoirs reçus à cet effet du Souverain pontife,

[1] Mgr Spalding, archevêque de Baltimore, est auteur de plusieurs publications très-curieuses sur l'histoire religieuse aux États-Unis. Il a édité deux volumes contenant la législation des premières colonies protestantes relative aux cultes. On y voit l'intolérance se portant presque partout aux excès les plus cruels, et cela jusqu'à la révolution de 1776. Cf. *The Catholic Church in the United-States;* et *Miscellanea* by Spalding, archbishop of Baltimore.

convoquait à Baltimore un concile *plénier*[1], qui devait s'ouvrir le second dimanche d'octobre de la même année. Si quelques évêques étaient empêchés d'y assister personnellement, ils devaient s'y faire représenter par des procureurs munis de pouvoirs authentiques. Le jour venu, après une congrégation préliminaire, tenue la veille pour s'entendre sur certains détails, le concile s'ouvrait par une procession solennelle et publique où figuraient 44 archevêques et évêques, un administrateur apostolique, deux abbés mitrés, avec tout ce que le clergé américain compte de plus distingué et de plus capable. C'était un spectacle nouveau et imposant pour cette grande cité; aussi plus de quarante mille personnes étaient accourues pour le voir; pas une maison qui ne fût pavoisée, pas une des rues où devait passer le cortége qui n'eût pris un air de fête; c'était assurément une des plus grandes, une des plus belles démonstrations catholiques qu'on eût encore vues sur cette terre de la liberté, où se sont donné rendez-vous tant de sectes et de communions différentes. Le concile allait leur fournir à toutes une de ces leçons frappantes que le bon sens américain n'oublie pas et qui peu à peu l'amènent à comprendre que là où est l'unité là est aussi la vie.

Toute assemblée délibérante a besoin d'avoir un règlement; les Pères commencèrent par s'en tracer un à eux-mêmes; en voici les dispositions principales.

Chaque jour devront se tenir les congrégations particulières des théologiens qui discuteront entre eux et jugeront, comme en premier ressort, les mesures proposées. Le résultat de leurs délibérations, recueilli par un *notaire*, avec le nombre des votes et les motifs allégués de part et d'autre, en cas de dissidence, sera transmis aux évêques. Ceux-ci tiendront, à leur tour, leurs congrégations privées, où ils ne s'occuperont que des questions déjà débattues par les théologiens. Procès-verbal sera dressé par les secrétaires de ce qui se passe dans leurs réunions ; c'est un nouvel examen et

[1] On appelle *plénier* ou *national* le concile où s'assemblent les évêques de toute une contrée. Il n'en est point de plus solennels après les conciles *généraux* ou *œcuméniques*. C'est le second de cette nature qui se tient à Baltimore. Le premier avait eu lieu en 1852; un autre s'était rassemblé à Saint-Louis en 1855.

comme un jugement en seconde instance; toutefois ces discussions préliminaires ne décident rien encore; tout doit être référé postérieurement aux Congrégations générales, puis enfin aux Sessions du concile, où les décrets reçoivent leur dernière forme et la sanction qui les rendra obligatoires.

Quant à l'ordre qui doit régner dans leurs délibérations, les évêques ne trouvent rien de mieux à faire que d'adopter pour eux-mêmes les règles consacrées dans les assemblées publiques de leur pays et connues sous le nom de *parlia mentary rules*. Chacun d'eux a droit d'initiative et peut proposer ce qu'il veut, pourvu que ce soit par écrit et en langue latine; mais la motion faite par un membre ne deviendra matière de délibération que si un autre prélat se joint au premier pour appuyer sa demande. On ne peut sortir du cadre tracé ni du Titre qui fait l'objet de la discussion présente. Du reste, non-seulement on accorde, mais on conseille même la plus grande liberté d'opinions, pourvu que les orateurs se tiennent dans les limites convenables. Si quelqu'un en abusait ou prolongeait inutilement son discours, tout membre de l'assemblée pourrait réclamer le rappel à l'ordre; le *promoteur* est chargé de l'exécution du règlement, mais s'il y a doute, ce sera au président à prononcer.

Avant d'être publiés dans les sessions, les décrets seront soumis à l'examen et à la discussion des Congrégations générales; là il est permis non-seulement aux évêques, mais aussi aux théologiens, d'exposer leur avis, sous cette seule réserve qu'on entendra, avant les autres, ceux qui font partie de la commission à laquelle a été dévolu le Titre dont il s'agit actuellement.

Telles sont les dispositions simples, précises, qui ont suffi pour maintenir constamment l'ordre et l'harmonie dans cette grande assemblée.

Les archevêques avaient amené chacun trois théologiens; les évêques en avaient généralement deux; quelques-uns s'étaient contentés d'un seul. On les répartit en sept congrégations ou bureaux, entre lesquelles furent divisées les matières dont le concile devait s'occuper[1]. Chaque congréga-

[1] Ces matières étaient réparties sous les titres suivants : 1° *de Fide orthodoxa*,

tion était présidée par un évêque; elle avait en outre un vice-président et un notaire ecclésiastique, chargé, comme nous l'avons vu, de transmettre aux prélats le résultat des délibérations. On élut de même pour tout le concile un *chancelier* archidiacre, un *secrétaire* avec ses assesseurs, un *notaire* que devaient aider ceux qui remplissaient cette fonction dans les congrégations particulières; deux *promoteurs*, l'un évêque, l'autre prêtre, chargés du maintien de l'ordre et de l'observation du règlement dans les sessions et les réunions publiques; enfin des *juges* qui prononceraient sur les motifs d'absence ou sur les différends qui pourraient s'élever. Défense sévère fut faite à tous de partir avant la consommation de l'œuvre pour laquelle se réunissait le concile.

Cet aperçu rapide sur l'organisation de l'assemblée et sur le mode de ses opérations nous a semblé utile pour nous rendre compte du travail accompli par elle.

L'œuvre capitale de ce concile a été de fixer, j'allais presque dire de créer la discipline ecclésiastique dans toute l'étendue des États-Unis. Avec des populations si diverses d'origine, de mœurs, de caractère, au milieu des influences multiples produites par ce milieu hétérogène des sectes les plus opposées où chaque *congrégation* catholique se trouve obligée de vivre, il semblait difficile d'établir l'uniformité; d'ailleurs l'esprit des temps modernes est de tout point si différent de celui des temps anciens, les institutions privées et publiques ont subi de telles modifications, que l'application des lois canoniques rencontre presque partout des obstacles qui semblent souvent insurmontables. Les prélats de l'Amérique septentrionale ont agi avec tant de prudence, avec une entente si parfaite de sentiments et d'idées que désormais leurs églises possèderont, dans l'ensemble même de leurs

deque erroribus serpentibus; 2° *de Hierarchia et regimine Ecclesiæ;* 3° *de Personis ecclesiasticis;* 4° *de Ecclesiis bonisque ecclesiasticis tenendis tutandisque;* 5° *de Sacramentis;* 6° *de Cultu divino;* 7° *de Disciplinæ uniformitate promovenda;* 8° *de Regularibus et monialibus;* 9° *de Juventute instituenda pieque erudienda;* 10° *de Salute animarum efficacius promovenda;* 11° *de libris et ephemeridibus;* 12° *de Societatibus secretis.* Plusieurs Congrégations s'occupaient à la fois de deux *titres* à cause de la connexion des matières. Dans le Concile, on en ajouta un 13° pour la création de nouveaux évêchés, et un 14° pour l'exécution des décrets.

décrets, un code complet de législation[1]. Ces *Actes* imprimés en un format plus commode deviendront le texte même de l'enseignement dans tous les séminaires ; et ce texte, avec les commentaires du professeur, suffira, nous assure-t-on, pour le cours entier de droit canonique. En outre, à part quelques différences peu considérables, comme en ce qui concerne les jours de jeûne et les fêtes d'obligation[2], toutes les chrétientés auront désormais la même loi, le même régime. Certes on n'aura pas de peine à comprendre l'immensité de ce résultat; et l'on conviendra sans doute que ce second concile plénier de Baltimore est destiné à fixer une date mémorable dans l'histoire du catholicisme aux États-Unis.

La partie dogmatique des Actes n'a pas et ne pouvait pas avoir la même importance, puisqu'un concile national, si nombreux qu'on le suppose, ne fait généralement que constater la foi sans définir de nouveaux articles; et pourtant, sur ce terrain même, nous rencontrerons des déclarations fort intéressantes et qui méritent au plus haut degré de fixer l'attention des chrétiens d'Europe.

C'est à tous les Pères réunis, c'est après eux aux théologiens qui les ont assistés, que revient le mérite de cette grande œuvre. Néanmoins nous ne pouvons nous empêcher de signaler comme y ayant eu la part principale Mgr Spalding, archevêque de Baltimore et délégué apostolique. Appelé par un bref spécial du pape, en date du 16 février 1866, à la présidence du concile, éclairé, en outre, par une instruction de la Propagande qui recommandait à son zèle plusieurs points importants, c'est lui qui a préparé la matière des décrets et comme élaboré d'avance tous les éléments qui devaient entrer

[1] Le présent concile a eu à cœur de résumer dans ses Actes la législation fixée par les conciles précédents. Les décrets empruntés à ceux-ci se reconnaissent à un mode d'impression différent. Un appendice donne *in extenso* toutes les pièces importantes, surtout celles qui sont venues de Rome. Ainsi toute la législation religieuse des États-Unis se trouve renfermée dans un seul volume.

[2] Les Prélats avaient adressé une demande à Rome, pour que, sur ce point même, l'uniformité fût établie ; la réponse a été qu'il valait mieux respecter les coutumes particulières de chaque diocèse, et que s'il y avait des modifications à faire, chaque évêque devrait séparément recourir au Saint-Siége. Mais la fête de l'Immaculée-Conception est déclarée fête patronale et obligatoire dans toute l'étendue des États-Unis.

dans cette vaste construction; sous sa direction sage et bienveillante, ses confrères dans l'épiscopat ont fait leur choix, opéré le triage; avec la collaboration des secrétaires et des autres officiers du concile, on a vu peu à peu s'élever l'édifice, auquel Rome a mis la dernière main, en changeant un petit nombre de matériaux et en lui donnant la consécration de son autorité souveraine. C'est dans le sanctuaire bâti avec tant de soin que je convie les lecteurs des *Études* à entrer avec moi un instant, persuadé que nous y avons beaucoup à admirer et en même temps beaucoup à apprendre.

I

Le Titre Ier est consacré au dogme. Il traite de la Foi et des erreurs contemporaines qui lui sont opposées. Les Prélats y rappellent le précepte imposé à tous d'embrasser la véritable croyance et d'entrer dans le sein de la vraie Église. Point de salut à espérer en dehors de cette arche que Dieu conduit et qu'il protége. Cependant, ajoutent-ils, pour ceux qui sont plongés invinciblement dans l'erreur, et qui n'ont pu connaître la lumière, le Juge suprême, qui ne condamne aucun homme si ce n'est pour ses propres fautes, usera assurément de miséricorde, si, tout en demeurant étrangers au corps de l'Église, ils ont néanmoins, avec le secours de la grâce, accompli les commandements divins et professé les vérités chrétiennes qu'ils étaient en état de connaître [1].

Telle est la doctrine catholique, et c'est à ce principe si juste que se réduit cette prétendue intolérance dont on nous fait un crime. Le Concile ne reconnaît pas moins les droits de la raison que ceux de la bonne foi; aussi insère-t-il tout au long dans ses décrets les quatre propositions formulées en 1855 par la Congrégation de l'*Index* contre le traditionalisme. Il rappelle en même temps la condamnation prononcée par le pape Grégoire IX contre un système de Raymond Lulle qui exprime une pensée trop commune encore aujourd'hui: à savoir que la foi est nécessaire au peuple, aux esprits vul-

[1] Tit. I, p. 6.

gaires et peu cultivés, mais que pour l'homme d'étude, pour l'homme intelligent la raison suffit et constitue seule le véritable christianisme.

Nous remarquons dans ce chapitre la sollicitude des évêques pour mettre aux mains des fidèles une version de la Bible en langue vulgaire; ils recommandent à cet effet la traduction de Douai, déjà approuvée et mise en circulation par leurs prédécesseurs. Loin de s'opposer à ces efforts, la Congrégation de la Propagande, dans la réponse qu'elle adresse à l'archevêque de Baltimore avec la révision des Actes du concile, appuie fortement sur la même nécessité; elle demande au prélat de collationner de nouveau les différentes éditions, de s'aider des autres traductions catholiques, s'il en existe, afin qu'on parvienne à avoir en anglais un texte fidèle, irréprochable de tous nos livres saints et que cette version se répande dans tous les diocèses d'Amérique. Voilà certes une réponse péremptoire à ceux des protestants qui reprochent encore au catholicisme d'interdire partout et toujours cette lecture au peuple chrétien.

Sur la question de la vie future, les Pères s'élèvent contre ceux qui nient la durée éternelle des peines ou en mitigent tellement la sévérité qu'il ne resterait plus de proportion entre le châtiment et la gravité de l'offense. Puis ils passent rapidement en revue cette multitude de sectes religieuses et d'erreurs nulle part aussi nombreuses, nulle part aussi diverses que dans ce pays classique de la libre pensée. L'*indifférentisme* qui met toutes les religions sur le même rang; l'*unitarisme* qui rejette la divinité de Jésus-Christ; l'*universalisme* qui nie en outre les peines et les récompenses après la mort; enfin le *panthéisme* et le *transcendentalisme* qui ne veulent plus de Dieu personnel: telles sont les formes extrêmes et comme les dernières conséquences du libre examen; quel spectacle que celui de la vérité catholique, c'est-à-dire du christianisme complet et toujours semblable à lui-même, s'affirmant avec la pleine conscience de sa vérité à l'encontre des mille systèmes qui ne peuvent se soutenir et des mille communions qui ne peuvent s'entendre! Tous les esprits sérieux en Amérique sont frappés du contraste; le concile de Baltimore leur a prouvé une fois de plus où est la force destinée à

triompher de toutes les autres et quelle est l'Église à laquelle appartient l'avenir.

Les excès du *magnétisme* et du *spiritisme* ont été poussés si loin dans ces provinces que les Pères ont cru devoir s'en occuper. Sur le premier, ils se bornent à promulguer les décisions bien connues que la sacrée Congrégation du Concile a rendues à diverses époques[1]. Relativement au second, ne trouvant point de précédent aussi explicite dans les actes émanés de Rome, ils formulent eux-mêmes leur pensée et exposent leur doctrine. « Il semble bien certain, disent-ils, que beaucoup des phénomènes étonnants qui paraissent se produire dans les réunions spirites, sont controuvés; que d'autres sont le résultat de la fraude ou doivent être attribués à l'imagination des *médiums* et des assistants, peut-être aussi à une certaine dextérité manuelle qui rappelle celle des prestidigitateurs. Cependant, ajoutent-ils, on peut à peine douter que quelques-uns de ces faits n'impliquent une intervention satanique, puisqu'il est à peu près impossible de les expliquer d'une autre manière[2]. » Puis, après un magnifique développement sur l'action des anges bons et mauvais d'après nos Écritures, les prélats font observer que dans une société dont un si grand nombre de membres ne sont pas même baptisés, il n'est point surprenant que le démon reprenne en partie son ancien empire. Ils blâment fortement les fidèles qui prennent part aux évocations et les exhortent à ne pas même y intervenir indirectement par une simple assistance aux réunions des spirites. Telle est la décision du Concile; pour notre part, nous sommes heureux de voir ce que nous avons écrit sur ce sujet pleinement confirmé par une autorité aussi imposante[3].

II

Le Titre II traite de la hiérarchie et du gouvernement de l'Église. Les Pères commencent par une profession de foi toute filiale envers le Saint-Siége dont ils reconnaissent et

[1] *Encycl. ad omnes episcopos contra magnetismi abusus* (4 août 1856), et Décisions du 28 juillet 1847.

[2] Tit. I, p. 30.

[3] *Les Morts et les Vivants*. Paris. Le Clère. — *Études*, 1862, p. 44.

énumèrent les priviléges avec S. Irénée, S. Jérôme et S. Léon le Grand. Ils protestent du respect et de l'amour avec lequel ils reçoivent toutes les constitutions apostoliques, de même que les instructions ou décisions des congrégations romaines qui sont données pour l'Église universelle ou spécialement pour ces provinces qu'eux-mêmes sont chargés de gouverner. A la suite de Pie IX, ils réprouvent la manière de penser et d'agir de ceux qui comptent pour rien tout ce qui n'a pas été expressément défini comme de foi catholique, et qui, embrassant des opinions tout à fait contraires au sentiment commun parmi les chrétiens, ne craignent point d'offenser les oreilles par des propositions scandaleuses. Le pouvoir temporel du pape, sa nécessité dans les circonstances présentes, pour assurer l'indépendance du chef de l'Église, est aussi l'objet d'une solennelle déclaration.

Passant ensuite aux évêques, le Concile affirme leur double droit d'enseigner et de gouverner la chrétienté en union avec le Pontife Romain, successeur de Pierre et vicaire de Jésus-Christ. D'après la prescription des Pères de Trente, les conciles provinciaux devront se tenir tous les trois ans dans toute l'étendue des États-Unis [1], car les évêques sont persuadés qu'un des remèdes les plus efficaces aux maux qui affligent de toutes parts l'Église, se trouve dans ces réunions, où les pasteurs des diocèses, après avoir invoqué l'Esprit-Saint, mettent en commun leurs lumières et leurs avis pour prendre de concert les mesures les plus propres à procurer le salut des âmes. Quelques formes accidentelles peuvent changer. Autrefois, par exemple, les *témoins synodaux* étaient partout en usage [2]. D'après Benoît XIV, cette fonction est tombée en désuétude et on y supplée d'une autre manière. Le docte et grave pontife ajoute ces paroles remarquables que le Concile croit devoir reproduire : « Les mœurs des hommes se modifient, les circonstances changent sans cesse; ce qui était utile à une époque, peut n'avoir plus de raison d'être ou même devenir pernicieux en un autre temps. Le devoir d'un pasteur pru-

[1] N° 56, p. 46.

[2] C'étaient des ecclésiastiques choisis dans le concile provincial pour observer dans leurs diocèses l'état des choses et des personnes, et en faire leur rapport au métropolitain.

dent, à moins qu'une loi supérieure ne l'oblige, est de s'accommoder aux temps et aux lieux, de laisser de côté plusieurs des usages anciens, selon qu'il jugera, à la lumière de Dieu, devoir être plus utile au bien du diocèse dont il est chargé[1]. »

Comme corollaire naturel des conciles provinciaux, les prélats recommandent la tenue fréquente des synodes diocésains. Si l'étendue trop vaste du territoire où sont répandus les prêtres qui obéissent à un même évêque ne permet pas de les appeler tous les ans, il faudra au moins le faire le plus tôt possible après la célébration de chaque concile provincial ou plénier, pour en promulguer les décrets et les faire observer par tout le diocèse. Dans l'intervalle, les conférences ecclésiastiques, qu'on organisera dans les districts, pourront suppléer en partie à la convocation du synode; les Pères émettent le vœu qu'il y en ait quatre par an dans les villes, et au moins une pour les paroisses rurales dont les desservants peuvent plus difficilement se rassembler.

Je passe à pieds joints sur quelques détails, pour arriver immédiatement à une matière très-délicate et très-importante, celle des jugements ecclésiastiques. On sait que la forme de procédure exigée par le droit canon est devenue d'une application très-difficile dans une grande partie de la chrétienté. Le concile de Baltimore n'innove point; il prononce ici d'après une expérience de plus de dix années et se borne à renouveler un décret porté dans le concile plénier de Saint-Louis en 1855.

« Les prêtres interdits par sentence de l'Ordinaire n'ont aucun droit à lui demander un traitement, puisque c'est par leur faute qu'ils se sont rendus incapables d'exercer le ministère dans la mission. Or, pour couper court à toutes les plaintes, les Pères sont d'avis que le plus expédient est d'adopter, dans les causes des clercs et des prêtres, une forme de jugement qui se rapproche le plus possible des prescriptions du concile de Trente. L'évêque — ou son vicaire général, sur le mandat qu'il en aura reçu — choisira dans le conseil épiscopal deux membres — non pas toujours les mêmes — qui lui serviront d'assesseurs, lorsque l'accusé sera appelé à répondre devant lui et devant son notaire.

[1] *De Syn. diœc.* L. V, c. III, n. 7.

« Ensemble ces assesseurs n'auront qu'une voix, mais chacun d'eux peut se ranger à l'avis du prélat contre son confrère; que si tous deux sont d'un sentiment différent de celui de l'évêque ou de son vicaire, celui-ci prendra dans son conseil un troisième membre, et le jugement sera rendu selon le parti auquel ce dernier se sera arrêté. S'il arrive que tous les consulteurs nommés par l'Ordinaire soient d'une opinion contraire à la sienne, la cause devra être déférée au tribunal du métropolitain, qui pèsera tous les motifs pour et contre et portera lui-même la sentence. Et s'il s'agit d'un procès intenté à un sujet du métropolitain et que tous les assesseurs de celui-ci lui soient opposés, la cause sera évoquée devant le plus ancien évêque de la province, et celui-ci aura le droit de décider; sans préjudice toutefois des priviléges du Siége Apostolique et de son autorité[1]. »

On voit ici reparaître cette juridiction des métropolitains qui dans beaucoup d'autres églises ne trouve plus guère d'exercice. Sur la question de leur autorité le Concile fournit un autre incident qui nous semble digne de remarque.

En énumérant les droits des archevêques par rapport à leur province ecclésiastique, les Pères n'en avaient désigné que trois : 1° faire connaître au Saint-Siége ceux de leurs suffragants qui n'observeraient pas les lois de la résidence; 2° appeler ces mêmes suffragants, au moins tous les trois ans, au concile provincial; 3° faire porter partout devant eux la croix dans leur province et y user du pallium les jours où ils peuvent s'en servir dans leur église métropolitaine. La lettre écrite de Rome pour la correction des *Actes* ordonne de rétablir deux autres priviléges des métropolitains passés sous silence, à savoir : 1° suppléer à ce que leurs suffragants auraient omis par négligence, dans les cas déterminés par le droit; et 2° connaître des appels portés devant eux de la sentence de leurs suffragants, d'après les règles canoniques. Si nous ne nous trompons, il y a dans cette correction venue de haut une tendance assez significative.

[1] *Act.*, p. 58. Comment se fait l'enquête? Les témoins à charge sont-ils notifiés à l'accusé et confrontés avec lui? le Concile ne le dit pas. Sans doute sur ce point comme sur plusieurs autres, on rencontre en Amérique les mêmes difficultés que chez nous.

III

Le mode d'élection des évêques avait été déterminé par une instruction émanée de la Propagande en date du 18 mars 1834. Depuis lors, à plusieurs reprises, et sur le vœu des conciles, quelques modifications y furent apportées ; voici enfin, depuis 1861, la pratique consacrée et universellement établie.

Tous les trois ans, chaque évêque envoie à son métropolitain et à la congrégation de la Propagande la liste des sujets qu'il juge dignes de l'épiscopat, avec une information détaillée des qualités qui les distinguent.

Un siége vient-il à vaquer, les évêques de la province se réunissent soit synodalement, soit d'une autre manière, et discutent ensemble, d'après un questionnaire déterminé, les aptitudes des candidats présentés par chacun d'eux; après un scrutin secret, trois noms sont envoyés à Rome, avec le procès-verbal de cette élection. Sur la présentation ainsi faite le Souverain Pontife désigne celui qui doit être promu à la dignité épiscopale.

Toutes ces chrétientés encore nouvelles n'ont pas eu le temps de s'affermir assez pour être divisées régulièrement en paroisses. Nous croyons même, si nos souvenirs sont fidèles, qu'il n'existe encore qu'une seule cure proprement dite dans l'étendue des États-Unis. Les prélats du Concile expriment la volonté qu'on en établisse d'autres surtout dans les grandes villes; mais ils ajoutent qu'en conférant aux prêtres qui les administreront les fonctions et les droits de curés, ils n'entendent nullement y joindre l'inamovibilité[1] qui n'a jamais été d'usage en Amérique.

Bien des diocèses n'ont point encore de séminaires ; les Pères veulent que si on ne peut pas encore en créer partout, chaque province ecclésiastique ait du moins le sien, pour la

[1] Cet article a soulevé des réclamations de la part du clergé, et Rome a, dit-on, refusé, depuis le Concile, de proroger encore pour vingt ans l'état général de simples *missions* dans les diocèses des États-Unis. De fait, si la hiérarchie ecclésiastique s'établit, elle apportera avec elle ses prérogatives naturelles et par conséquent l'inamovibilité, au moins pour un certain nombre de cures.

formation duquel les évêques uniront leurs ressources. Suivant l'usage adopté en France, on séparera le petit séminaire, où seront admis des enfants qui présentent les conditions assignées par le concile de Trente, et le grand séminaire, où les clercs étudieront la théologie dogmatique et morale, le droit canon, l'herméneutique et l'éloquence sacrée. Le Concile demande qu'on fasse les plus grands efforts pour y réunir des professeurs éminents. S'il y a un établissement commun à toute la province, on ne s'y bornera pas aux études ecclésiastiques élémentaires, il faudra y établir des cours d'exégèse approfondie et de langues orientales; on y expliquera les systèmes de philosophie moderne, en sorte que les élèves soient en état de résoudre les difficultés et les objections du jour. « Nous avons à lutter, poursuivent les Pères, non plus contre les hérésies ou les erreurs anciennes si souvent réfutées et confondues, mais contre des adversaires nouveaux, incrédules, de caractère païen plutôt que chrétien, avec des hommes qui comptent pour rien Dieu et les promesses divines; ce qui n'empêche pas qu'ils n'aient un esprit cultivé. Selon eux, choses du ciel et choses de la terre, tout doit être apprécié à la mesure de la raison; ainsi ils flattent l'orgueil si profondément enraciné dans notre nature et séduisent ceux qui ne sont point sur leurs gardes. Si la vérité ne peut leur être persuadée, puisqu'ils ne la veulent pas entendre, il faut du moins leur fermer la bouche, de peur que leurs grands mots et leurs vains discours ne fassent illusion aux simples[1]. » Ces sages réflexions ne renferment-elles pas tout un programme pour le renouvellement des études sacrées?

Nous n'entrerons point dans le détail des règles qu'établit le Concile soit pour la vie et les mœurs du clergé en général, soit pour les diverses fonctions qu'il est chargé de remplir. Bornons-nous à remarquer que le chapitre concernant la prédication formerait à lui seul comme un petit traité complet sur la manière dont il convient que la parole de Dieu soit annoncée, de notre temps.

[1] *Act.* Tit. III, p. 408.

IV

Les questions relatives à la propriété ecclésiastique s'imposaient d'elles-mêmes à l'attention du Concile. Pour comprendre les dispositions qu'il adopte à cet égard, il faut nous faire une juste idée de la situation où se trouvent les diverses communautés chrétiennes vis-à-vis de la loi civile en Amérique.

On le sait, la législation de la plupart des États se montre large pour accorder la *personnalité* légale aux associations soit commerciales, soit religieuses. Ces dernières représentées par leurs *trustees* (conseil de fabrique) obtiennent aisément l'*incorporation*, c'est-à-dire qu'elles sont reconnues comme être moral ayant le droit de posséder, de recevoir des dons et legs, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, mais généralement bien supérieure à leurs besoins. D'ailleurs au moment où cette somme pourrait être dépassée, il en coûte peu de se mettre en règle avec la loi, en créant un centre nouveau et en bâtissant une nouvelle église.

Rien donc, ce semble, de plus favorable que ces dispositions du code américain. Mais comme elles ont été conçues à un point de vue protestant, la loi ne connaît que la *paroisse* et non pas le *diocèse*, qui pourtant est la vraie unité catholique. En outre, les *fabriciens*, investis de la propriété ecclésiastique, ont bientôt mis en avant des exigences et des prétentions exagérées ; plus d'une fois ils se sont cru le droit de choisir leurs pasteurs, de les chasser, s'ils ne leur convenaient pas ; du moins ils pensaient pouvoir présenter à l'évêque l'homme de leur choix et forcer ainsi son consentement. De là des luttes fréquentes entre l'élément paroissial et l'administration épiscopale. Le premier concile de Baltimore s'élevait déjà avec force contre cette ingérence laïque, qu'il déclarait contraire à la doctrine de l'Église et à la discipline de tous les temps ; il décidait que le traitement assigné aux membres du clergé, qu'il provienne des aumônes des fidèles ou d'un fonds appartenant à la paroisse, ne confère à personne un droit de patronage. Les conciles subséquents reviennent sans cesse sur les mêmes questions ; souvent même les tribunaux civils en sont saisis ; dans le diocèse de New-

York, en particulier, les débats entre les *trustees* catholiques et l'évêque se prolongent avec des fortunes diverses, mais presque sans interruption de 1840 à 1863[1]. Dernièrement enfin un arrangement a été conclu, et c'est sur ce modèle que les prélats du Concile veulent organiser partout la propriété ecclésiastique.

« Puisque dans les États-Unis, disent-ils, il est permis à tout citoyen et à tout étranger de vivre librement et sans être inquiété, selon les préceptes de la religion qu'il professe ; puisque les lois reconnaissent à chacun ce droit et le proclament ; rien ne paraît s'opposer à ce que nous observions, dans toute leur rigueur, les règlements établis par les Conciles et par les Souverains Pontifes, pour l'acquisition et la conservation des propriétés ecclésiastiques. Les Pères souhaitent donc qu'on expose clairement, qu'on mette en pleine lumière aux yeux de l'État le droit véritable de l'Église, quand il s'agit de recevoir, de posséder, de défendre les propriétés sacrées, comme sont le territoire où le temple est bâti, les presbytères, les écoles, les cimetières et autres établissements, afin qu'il soit permis aux citoyens catholiques de suivre exactement les lois et les prescriptions de leur Église[2]. »

Or, une des dispositions principales consacrées dans cette législation, c'est que les administrateurs des biens ecclésiastiques dans les paroisses ne doivent rien faire sans le consentement de l'évêque. Pour que cette loi soit observée et pour qu'on n'ait point à craindre l'intervention des tribunaux séculiers, il n'y a pas d'autre moyen si ce n'est que l'évêque se pose, devant le pouvoir civil, comme ayant la pleine administration de toutes les propriétés appartenant à son église. La plupart des États lui ont désormais reconnu ce droit ; dans plusieurs autres la reconnaissance n'a pas encore eu lieu. Qu'on s'arrange donc le mieux possible pour éviter les inconvénients qui en résultent ou du moins pour les amoindrir.

Ceci exige qu'on prenne des sûretés et du côté de l'évêque

[1] Sur ces débats, voir un article intéressant de M. G. de Chabrol, *la Législation religieuse aux États-Unis.* (*Correspondant,* 25 octobre 1868.)

[2] *Act.* Tit. IV, p. 117.

et du côté des conseils de fabrique. Aussitôt qu'un prélat sera nommé, il devra faire son testament et en remettre un double entre les mains de son métropolitain. Outre les biens dont il est seul propriétaire, il sera président obligé de tous les conseils de fabrique qui possèdent, aux yeux de la loi, les biens des paroisses. Des règles sont établies pour que le choix de ceux-ci se fasse consciencieusement, pour qu'ils n'empiètent point sur les droits du curé et pour qu'ils ne détournent rien à leur profit des deniers de l'Église. Telles sont les principales mesures qui concernent cette importante matière.

V

Dans le Titre des *Sacrements*, nous remarquons la prudence avec laquelle le Concile veut qu'on procède, lorsqu'il s'agit d'administrer le baptême aux hérétiques revenant à l'Église catholique. Bien que la plupart des sectes regardent ce qui se passe sur les fonts sacrés comme une pure cérémonie et altèrent le rite institué par Jésus-Christ, il ne faudra point aller au hasard, ni juger d'après des principes généraux; que le prêtre examine en particulier chacun des cas qui se présentent : c'est seulement après qu'il se sera formé une conviction sur la nullité certaine ou probable du baptême administré, qu'il se décidera lui-même à conférer le sacrement soit d'une manière absolue, soit d'une manière conditionnelle.

En France, des discussions se sont élevées dernièrement sur l'âge auquel il convient d'admettre à la première communion. Quoique l'enfant américain soit généralement développé plus tôt qu'il ne l'est en Europe, les Pères de Baltimore établissent en règle qu'on ne devra pas trop se presser de le conduire à la table sainte. Dix ans et quatorze ans sont les deux limites extrêmes entre lesquelles il faudra ordinairement se tenir. Bien entendu que cette disposition laisse place à toutes les exceptions légitimes et que pour le danger de mort, en particulier, il y aurait faute grave de la part du prêtre qui n'administrerait pas l'eucharistie à un enfant capable de discerner la grâce qu'elle renferme.

Comme le pays est peu vinicole, et qu'on n'a pas lieu

d'être pleinement rassuré sur la nature des vins expédiés d'Europe, les Pères émettent le vœu que l'on fonde en Floride une communauté qui soit chargée spécialement de préparer la matière destinée à l'administration des différents sacrements, le vin, l'huile, etc... Cette communauté pourrait aussi avoir des essaims d'abeilles pour fournir aux divers diocèses des cierges de cire pure. En attendant, on recommande aux prêtres de se défier, pour le saint sacrifice, des vins qui se vendent sous le nom de Porto, de Xérès, de Madère, de Malaga, et de choisir plutôt du Bordeaux, du Sauterne et autres moins sujets à être altérés ou même à être fabriqués de toutes pièces. Du reste, la culture indigène de la vigne faisant de grands progrès, on serait inexcusable de ne point recourir aux produits du pays, à moins d'avoir par ailleurs une certitude morale sur ceux qu'on emploie.

Dans les contrées où quelques rares familles catholiques se trouvent comme perdues au milieu des protestants, la pénurie de prêtres est cause que plusieurs enfants ne sont pas baptisés; de là, au moment du mariage, un empêchement *dirimant* qui rend l'union nulle aux yeux de Dieu et de l'Église. Les conjoints vivent néanmoins dans la bonne foi, et lorsque le prêtre découvrant le vice radical, leur parle de renouveler leur consentement, il arrive fréquemment que la partie non baptisée refuse de le faire. Les Pères conviennent entre eux de demander au Saint-Siége le pouvoir de communiquer aux missionnaires des dispenses *in radice* dont ils useront pour réhabiliter ces mariages.

Comme le remarquaient les conciles précédents, il est certain que, dans la plupart des provinces ecclésiastiques des États-Unis, le décret de Trente sur les mariages clandestins n'a point été promulgué. En certains endroits cette promulgation est douteuse. Requérir partout la présence du propre prêtre pour la validité des mariages paraît d'ailleurs aux Pères une mesure pleine d'inconvénients. Ils demandent donc que, pour rassurer les consciences et pour établir l'uniformité, on revienne partout, excepté dans la province de la Nouvelle-Orléans, à l'ancienne discipline déjà presque universellement en vigueur. Mais le Saint-Siége n'a pas jugé à propos d'obtempérer à cette demande, ainsi qu'il conste de la ré-

ponse adressée par la Propagande aux *postulata* du Concile.

Sur d'autres points, l'uniformité est souverainement désirable. Par exemple, les évêques la souhaitent vivement dans ce qui concerne l'instruction chrétienne et les livres de prières. On aura soin de composer un catéchisme, d'après celui de Bellarmin, en l'appropriant aux circonstances particulières où se trouvent les catholiques des États-Unis. Lorsque ce catéchisme aura été approuvé par le Saint-Siége, on l'adoptera dans tous les diocèses.

Quant aux livres de prières qui ne seraient pas revêtus expressément de l'approbation de l'Ordinaire, ils ne devront point se trouver entre les mains des fidèles.

La sollicitude du Concile s'étend ensuite sur différentes classes de personnes. Suivant le précepte de l'apôtre, on recommandera à Dieu ceux qui gouvernent; mais les formules consacrées par l'Église seront seules employées dans ces prières, et l'on n'imitera point ce qui se passe chez certaines sectes et dans certains temples où les passions politiques et les colères des partis font entendre des accents qui déshonorent Dieu bien plutôt qu'ils ne peuvent contribuer à son culte.

L'on ne négligera aucune précaution pour que les soldats ou les marins catholiques ne soient jamais obligés contre leur conscience à assister aux cérémonies des cultes dissidents. Les orphelins seront l'objet d'une sollicitude spéciale; il faudra les recueillir dans les maisons catholiques qui existent déjà ou en ériger d'autres dans ce but. Cette nécessité est des plus pressantes, et on fait appel à la charité de ceux qui y peuvent pourvoir.

VI

Un Titre entier est consacré à la question des ordres réguliers, tant d'hommes que de femmes. Après avoir rappelé les immenses avantages que leurs églises ont retirés du travail des religieux, les Pères signalent quelques précautions à prendre pour que les fondations soient stables et non point précaires. Toutefois, les circonstances ne permettent pas toujours que l'érection soit canonique, ni que l'établissement se

fasse d'une manière permanente ; il faudra alors qu'aux conventions passées entre l'évêque et la communauté religieuse on ajoute cette clause que celle-ci ne pourra quitter soit le collége, soit la paroisse, soit l'école ou la congrégation dont elle était chargée sans avoir prévenu l'Ordinaire au moins six mois à l'avance. Ceci ne regarde que les œuvres à proprement parler diocésaines, et non celles que l'on entreprend librement sans aucune obligation de les continuer.

Les évêques se conformeront aux lois canoniques pour défendre les droits et les priviléges des religieux qui se trouvent sur le territoire soumis à leur juridiction, et ils éviteront de leur donner soit des sujets de plainte, soit des motifs de s'en aller ailleurs. Réguliers et séculiers, tous travaillent dans le même but, à savoir la gloire de Dieu et le salut des âmes ; il ne doit donc s'élever entre eux aucune dissension, mais ce qui doit régner bien plutôt c'est la concorde, l'unité, l'amour fraternel.

Le Concile fait un magnifique éloge de ces sœurs qui préservent, dans les écoles, l'innocence de tant de jeunes filles, et qui, dans la dernière guerre, ont su faire tourner les calamités publiques à la gloire et à l'avantage de la religion. Quel est, s'écrient-ils, celui des dissidents qui n'ait admiré dans les hôpitaux leur zèle, leur charité, leur patience à toute épreuve et qui ne se soit dit à cette vue : Le doigt de Dieu est là, *Digitus Dei est hic?*

Diverses mesures sont prises pour assurer relativement aux religieuses l'observation des règles posées par l'Église. Les Pères ont consulté précédemment sur la nature de leurs engagements sacrés ; les réponses reçues de Rome constatent que dans plusieurs monastères de Visitandines, spécialement désignés, les vœux sont solennels [1]. Désormais, après le noviciat, on fera faire des vœux simples; puis après dix ans on pourra admettre à la profession solennelle. Quant aux autres monastères et aux autres maisons, à moins d'un rescrit particulier du Siége apostolique, on n'y émet que des vœux

[1] Ces monastères sont ceux de Georgetown, Mobile, Kaskaskia, Saint-Louis de Gonzague et Baltimore. La solennité des vœux s'y est conservée conformément aux rescrits obtenus de Rome, antérieurement à l'époque actuelle.

simples; et il en sera de même pour les couvents de femmes qui pourront être érigés à l'avenir dans les divers diocèses des États-Unis. Les Pères s'élèvent avec force contre ces quêteuses qui s'en vont loin de leurs monastères et courent le pays sous prétexte de ramasser de l'argent pour des maisons obérées ou pour des fondations nouvelles; ils déclarent qu'on ne saurait tolérer un abus si contraire au véritable caractère de la vie religieuse.

Partout aujourd'hui, mais nulle part plus qu'en Amérique, la question des écoles se pose comme une des plus sérieuses qu'on puisse traiter, comme une de celles qui réclament de la part de l'épiscopat la plus vive sollicitude.

Ici le Concile commence par affirmer hautement le droit de l'Église. Jésus-Christ a dit à ses apôtres : *Euntes docete.* De tout temps cette parole a été comprise dans le sens d'une mission à remplir par l'enseignement et d'une maternité spirituelle à exercer vis-à-vis de tous, mais plus spécialement encore relativement à la jeunesse. La fréquentation des écoles publiques, telles qu'elles existent aux États-Unis, offre mille dangers. Le fléau de l'indifférentisme y règne; la corruption des mœurs s'y engendre, dès le jeune âge; l'habitude d'y lire, d'y expliquer des auteurs qui attaquent la religion et qui jettent l'insulte aux plus saints personnages, éteint peu à peu la foi dans les esprits, en même temps que la fréquentation de camarades licencieux étouffe la vertu dans les cœurs. Le seul remède, c'est de créer d'autres institutions, d'ouvrir d'autres centres à la jeunesse catholique. On recommande en particulier les écoles paroissiales, ainsi que les sodalités ou congrégations qui se dévouent à l'instruction de l'un et de l'autre sexe.

A l'occasion des écoles professionnelles et correctionnelles, les Pères signalent de nombreux vols d'enfants que commettent tous les jours les diverses sectes. Ce sont des orphelins abandonnés, des enfants indociles dont les parents désespèrent; on les enferme dans des refuges où leurs proches eux-mêmes ne peuvent ni les trouver, ni les reconnaître; on va jusqu'à changer leur nom, de peur qu'il ne les rappelle un jour à la religion de leur famille. Nourris confortablement, ils sont élevés dans les principes de l'hérésie et dans la haine du

catholicisme. Émus de pitié à ce spectacle, plusieurs évêques ont déjà ouvert des maisons pour recueillir ces petits malheureux; le Concile fait des vœux pour qu'on en établisse partout; car si l'on doit applaudir au zèle de ceux qui élèvent à Dieu des temples magnifiques, on doit encore plus d'éloges à ceux qui lui préparent une demeure spirituelle construite avec ces pierres choisies et vivantes.

Suit un hommage de reconnaissance pour les services rendus par les divers colléges et par les académies qui existent sur le territoire des États. En outre, divers établissements américains à Rome, à Louvain, en Irlande fournissent aux diocèses des prêtres et des missionnaires. Quand sera-t-il donné aux évêques de fonder une grande Université catholique qui résume et achève le bien procuré par toutes ces institutions? Ce n'est encore qu'un vœu; il est ardemment exprimé; espérons que l'avenir en montrera bientôt la réalisation.

Les missions sont un des moyens les plus efficaces de procurer le salut des âmes. Réguliers, séculiers, tous sont appelés à cette grande œuvre; le Concile demande qu'une maison de missionnaires soit fondée dans chaque diocèse pour donner les *exercices spirituels* dans les paroisses, surtout pendant l'avent, le carême, au moment de la première communion et de la visite épiscopale. Les curés devront accueillir avec empressement les auxiliaires qui leur seront envoyés; et si quelqu'un d'eux s'y refusait, il y serait contraint par son évêque. Du reste, toutes les précautions sont prises pour éviter, du côté des missionnaires, toute apparence d'esprit intéressé et toute ingérence dans le gouvernement paroissial.

L'idée d'association, aujourd'hui si en faveur, est originairement et essentiellement catholique. Si plusieurs l'exploitent contre nous, sachons la revendiquer et nous en servir. On favorisera donc les confréries approuvées par l'Église, comme celles du Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur, de la sainte Vierge, de saint Joseph et des saints Anges; on recommandera l'*Apostolat de la prière* ainsi qu'une autre association où l'on demande spécialement la conversion des hérétiques; on cherchera à développer les œuvres, si bien méritantes, de la *Propagation de la foi* et de la *Sainte-Enfance;* les Pères accordent de grandes louanges à l'archiconfrérie de Saint-Pierre, dont ils ont déjà

proclamé précédemment l'opportunité; enfin il faut y ajouter les œuvres de piété, de miséricorde, entre autres la société de Saint-Vincent de Paul, si bien adaptée à notre temps et qui a déjà porté partout de si grands fruits.

Après ces larges et hauts encouragements, viennent des restrictions non moins opportunes. Qu'on ne crée point de nouvelles associations, si les anciennes suffisent. Dans le cas où il faudrait en instituer d'autres, qu'un prêtre ne le fasse pas sans une autorisation, *par écrit*, de son évêque; qu'on adopte les règles des sociétés déjà existantes; et qu'un prélat n'approuve point une nouvelle fondation, s'il n'est certain que son but et ses moyens sont vraiment catholiques. Il serait très-heureux de donner ce caractère aux sociétés de *secours mutuel* aujourd'hui si multipliées dans la classe ouvrière.

Le salut des nègres préoccupe vivement l'épiscopat américain. Quelle moisson à recueillir que celle de ces pauvres âmes rachetées du sang de Jésus-Christ et disposées, depuis leur émancipation, à se donner à qui voudra les prendre! L'hérésie ne néglige aucun effort pour s'en assurer la possession. Raison de plus pour se rendre avec empressement au désir qu'exprime à cet égard la Congrégation de la Propagande. Mais les mesures ne peuvent pas être partout les mêmes, et dans une si grande diversité de pays, il est difficile de poser une règle générale. Il faut aux nègres des églises soit séparées, soit communes avec les autres fidèles; il leur faut des écoles, des missions, des orphelinats; les ouvriers manquent; on supplie les supérieurs des ordres religieux de désigner quelques-uns des leurs, et les prêtres séculiers qui se sentiraient cette vocation, d'abandonner tout le reste pour voler au secours de cette classe si dépourvue et si intéressante. Pour les mesures particulières, ce sera aux conciles provinciaux à s'en occuper, dans les contrées surtout où les noirs se trouvent en plus grand nombre.

VII

Les livres, les journaux bons et mauvais exercent sur la société une si grande puissance qu'ils ne pouvaient manquer d'être l'objet d'un décret spécial. Après avoir signalé les effets

désastreux de la presse immorale et corruptrice, les prélats rappellent à tous les ministres de Jésus-Christ les recommandations qu'ils ont à faire, principalement aux pères de famille, pour écarter de leurs maisons ces productions malsaines et dangereuses ; et ils ne craignent point d'appliquer à cette matière la sévère parole de l'Apôtre : *Si quelqu'un ne prend pas soin des siens et surtout de ceux qui habitent sous son toit, il renie sa religion et il est pire qu'un infidèle*[1].

Il faudra réviser avec soin les livres qui entrent dans les écoles, expurger ceux qui en auraient besoin et les soumettre à l'approbation épiscopale. Une sorte de commission permanente est créée à cet effet ; elle se compose des supérieurs des trois colléges qui existent dans l'archidiocèse de Baltimore.

Quant aux bons livres, on doit en favoriser la propagation et les mettre autant que possible à bon marché, pour qu'ils soient à la portée de tous. Il est à désirer qu'on forme partout des associations qui s'occupent de cette œuvre. Les Pères recommandent en particulier la *Catholic Publication Society* de New-York, qui existe depuis quelque temps et a déjà fait beaucoup de bien ; des comités créés dans chaque ville et affiliés à la société centrale, des collectes ordonnées tous les ans par les évêques dans les principales églises pourront rendre ce bien plus considérable encore.

Les livres de prières devront être avant tout examinés soigneusement par des théologiens, et on ne les imprimera pas sans approbation de l'ordinaire. Il est fort à souhaiter que cette approbation ne soit point demandée ailleurs que dans le lieu même où le livre doit paraître. Ceci n'était encore qu'un vœu. Le Concile décide que ce sera désormais une mesure obligeant tous les évêques, à moins que dans leur diocèse ne se trouve aucune imprimerie catholique.

Parmi les feuilles périodiques, il y en a beaucoup qui sont impies, immorales ; quelques-unes peuvent au plus être tolérées ; un tout petit nombre méritent des éloges et doivent être recommandées aux fidèles. « Il peut se faire, poursuivent les prélats, qu'un journal écrit ou dirigé par des catho-

[1] I Tim., v, 8.

liques tourne indirectement à l'avantage de la religion. Mais de peur que les opinions politiques de ces écrivains ne soient mises à la charge du christianisme ou de l'autorité ecclésiastique, comme cela arrive trop souvent, grâce à la mauvaise foi des adversaires, nous voulons que tous soient dûment avertis que nous ne reconnaissons aucun journal pour *catholique*, à moins qu'il ne porte expressément l'approbation de l'Ordinaire.

« Dans plusieurs diocèses, il est des feuilles qui paraissent munies de cette approbation sous une forme ou sous une autre, parce que l'évêque s'en sert comme d'organe pour exprimer ses idées ou porter ses ordres à la connaissance du clergé et du peuple. On leur prête, par suite, un caractère *officiel*, comme si à chaque page et à chaque ligne c'était la voix du pasteur qui se fît entendre. Cette persuasion est fausse; elle vient d'un malentendu assez général, mais propagé surtout par les hérétiques. Or il en résulte des inconvénients graves qu'il est impossible de tolérer plus longtemps ; car tout ce que les rédacteurs, entraînés par leurs idées personnelles ou par leurs passions, auront écrit d'erroné, d'inopportun ou d'excessif est immédiatement mis au compte de l'évêque et semble faire partie de l'enseignement qu'il est chargé de donner à son peuple.

« Pour qu'une pareille responsabilité ne pèse pas plus longtemps sur l'épiscopat, pour qu'on connaisse au vrai les rapports qui existent entre l'Ordinaire et les feuilles ecclésiastiques, enfin pour couper court à toute équivoque et à toute hésitation, les Pères de ce Concile plénier professent et déclarent que l'approbation accordée par un évêque à un journal catholique ne signifie qu'une chose, à savoir : que celui qui la donne n'a rien trouvé dans ce journal qui soit contraire à la foi ni aux mœurs; qu'il espère qu'il en sera de même à l'avenir; et que les rédacteurs sont des hommes recommandables dont les écrits pourront être utiles et édifiants. Pour ce qui le concerne, l'évêque ne peut ni ne doit répondre ou rendre raison d'aucun des articles insérés dans ces feuilles, mais uniquement de ce qu'il dit lui-même en vertu de ses fonctions, soit qu'il enseigne, soit qu'il prescrive, soit qu'il exhorte, soit

qu'il commande; et il n'est responsable que des pièces signées de sa propre main[1]. »

Il s'était agi de fonder un journal ou une revue uniquement destinée à l'exposition et à la défense de nos dogmes religieux, dont les archevêques de Baltimore, de New-York, et peut-être les autres métropolitains avec eux, auraient eu la propriété. La question est renvoyée par le Concile au jugement des Ordinaires.

Si les Pères ont à cœur d'écarter une solidarité souvent compromettante, ils n'en reconnaissent pas moins les services rendus par les écrivains catholiques. Les félicitations qu'ils leur adressent sont empruntées à l'allocution pontificale du 20 avril 1849 et aux lettres apostoliques du 12 février 1866.

VIII

L'Église a porté à plusieurs reprises de sévères condamnations contre les sociétés secrètes où l'on s'engage à des actes désavoués par la religion ou par la justice. Après avoir rappelé et publié de nouveau ces prescriptions, les Pères du Concile ajoutent qu'ils ne voient aucune raison de les appliquer à ces sociétés ouvrières où rien ne prouve qu'on se propose autre chose qu'un mutuel appui et une protection réciproque entre gens de même profession.

Il faudra cependant prendre garde que, sous ce prétexte, on n'introduise des pratiques qui favorisent les sectes condamnées, ou qu'on n'emploie des procédés contraires à l'équité et aux droits des patrons. Nul ne saurait regarder même comme tolérées les associations où, dès l'entrée, on s'oblige par serment à faire tout ce que voudront les chefs, ou à garder un inviolable secret même en face des interrogations adressées par la puissance légitime. Du reste, s'il y a doute sur la nature d'une affiliation, il faut consulter le Saint-Siége. Personne désormais, en quelque dignité ecclésiastique qu'il soit constitué, ne devra condamner une société quelconque, à moins qu'il ne soit évident qu'elle tombe sous les censures déjà portées dans les constitutions apostoliques[1].

[1] *Act.* Tit. XI, p. 256.

[1] A la demande de quelques évêques, ce dernier décret devait être sup-

Au titre XIII, les évêques s'entendent pour demander l'érection de 15 nouveaux siéges épiscopaux, à savoir quatre dans la province de Baltimore, sept dans celle de Saint-Louis, un dans chacune des provinces de l'Orégon, de Cincinnati, de San Francisco et de New-York ; ils expriment en même temps le vœu que les églises de Philadelphie et de Milwaukie soient érigées en métropoles. A la réserve de ce dernier *postulatum*, dont l'examen est remis à un autre temps, les autres ont été pour la plupart favorablement accueillis à Rome, et cette grande chrétienté américaine compte, à l'heure qu'il est, douze nouveaux évêchés ou vicariats apostoliques.

Nous ne parlerons point de la lettre pastorale adressée collectivement par les évêques du Concile aux fidèles de tous leurs diocèses. Elle a été publiée, dans le temps, par plusieurs journaux français. D'ailleurs elle ne fait que résumer les décrets et les mesures qu'il convenait de porter à la connaissance des populations catholiques. On y sent l'accent du zèle le plus ardent pour le salut des âmes; parmi les félicitations que les prélats américains ne craignent point d'adresser à leur troupeau, se mêlent comme des cris de douleur à la vue des abus qui existent encore et des âmes qui se perdent. Surtout un appel chaleureux est fait aux familles pour favoriser le développement des vocations ecclésiastiques; dans ces provinces, en effet, plus qu'en tout autre lieu du monde, la moisson est immense et les bras manquent trop souvent pour la recueillir.

Pour les rapports qui existent entre l'Église et l'État, les Pères reconnaissent qu'à part quelques courts instants de surexcitation et de délire, on n'a qu'à se féliciter de l'attitude prise par le pouvoir civil et de son abstention dans les matières religieuses ; ils ne se plaignent que d'une chose, c'est qu'on n'accorde pas encore partout les garanties nécessaires pour que la propriété ecclésiastique soit constituée selon les anciens canons et selon l'antique discipline. Mais plusieurs États ont déjà fait ce qui était raisonnable à cet égard; on espère que les autres suivront bientôt cet exemple.

primé. Il a été rétabli dans les *Actes* d'après le vœu qu'exprimait la réponse venue de Rome.

Tel est le résumé, incomplet sans doute, mais du moins fidèle, des décrets portés dans cette grande assemblée. En les lisant, on est frappé de la sagesse, de l'opportunité qui les caractérisent. Après l'assistance de l'Esprit de Dieu, impossible à nier dans une œuvre aussi sainte, on y retrouve aussi quelque chose de ce sens américain éminemment droit et pratique, qui, tout en prenant les choses de haut, les saisit principalement par leur côté positif, et qui, sans jamais perdre de vue les principes, les adapte toujours aux temps et aux circonstances. Si la doctrine est largement représentée dans ce volume, la pure théorie y trouve peu de place. Avant tout, le Concile a été et a voulu être une œuvre d'organisation. Non moins remarquable par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il dit, sa devise semble vraiment celle du poëte : *Semper ad eventum festinat;* point de détails superflus, point d'érudition inutile; tout porte ici le cachet d'une législation sobrement mais fortement motivée, où rien n'est omis de ce qui peut éclairer les esprits et les convaincre, où rien n'entre de ce qui ne ferait qu'allonger un texte qui a besoin d'être court et compliquer une matière qui a besoin d'être simple; monument majestueux, de proportions sévères, l'art y semble négligé, et pourtant il est loin de faire défaut; s'il était permis, en présence d'une œuvre aussi grande, de faire ressortir un détail secondaire, nous dirions que les élèves des séminaires, en étudiant ces *Actes* remis entre leurs mains, y trouveront un modèle de cette belle latinité, malheureusement trop rare dans les traités de théologie.

Leur travail achevé, les prélats n'avaient plus qu'à se féliciter du succès obtenu; après avoir annoncé à leurs peuples que les résultats leur en seraient de plus en plus notifiés dans les conciles provinciaux et dans les synodes diocésains, ils ont pu ajouter avec un légitime orgueil qu'ils espéraient toute sorte de bien de l'organisation pratique donnée désormais à leurs églises dans ces vastes contrées.

A. MATIGNON.

GUSTAVE III

ET LE CARDINAL DE BERNIS

(SECOND ARTICLE [1])

IV

En quittant la capitale de la catholicité, Gustave y laissa un impérissable souvenir de son séjour. Son affabilité, ses qualités aimables, son caractère franc et généreux, ses manières pleines de séduction lui avaient conquis de sincères et ardentes amitiés. Jusqu'à la fin de sa carrière on le suivit de Rome au milieu des embarras de son gouvernement, de ses guerres avec la Russie, de ses projets chevaleresques contre la révolution française. Une « petite église suédoise » se forma après son départ; le cardinal de Bernis en était le pontife; ses salons, le temple; Azara, le chevalier de Bernis, les seigneurs de Suède, de passage à Rome, « et beaucoup d'autres vrais croyants » ravivaient à l'envi dans leurs entretiens la ferveur de leur admiration pour Gustave. Le Souverain Pontife lui-même conserva pour son hôte illustre les sentiments les plus flatteurs. La correspondance du cardinal de Bernis avec son « pénitent du Nord, » les lettres du roi en offrent des preuves manifestes.

Avant de suivre le comte de Haga dans son voyage à travers l'Italie et la France, il nous faut faire connaissance avec un personnage, dont le nom reviendra souvent dans les lettres de Gustave et du cardinal. Charles-Édouard, fils du Prétendant, petit-fils de Jacques II, le dernier représentant de la cause des Stuarts, après la vie la plus remplie d'événements romanesques, végétait en quelque sorte ignoré dans les états de Toscane, sous le nom de comte d'Albany. Un mariage politique, imposé plutôt que proposé par le cabinet de Versailles, l'avait

[1] Voir le numéro de Février.

uni en 1771 à Louise-Maximiliane-Caroline-Emmanuel, princesse de Stolberg. La jeune fille, séduite apparemment par le côté héroïque du caractère de Charles-Édouard pendant ses premières années, avait consenti à lui donner sa main. Mais au bout de quelque temps, des vices abjects, dissimulés d'abord, portèrent le désordre dans cet intérieur. Le prince se livrait sans honte à la boisson. Inutile de suivre les deux époux dans les détails de leur conduite; si Charles-Édouard fut coupable, la comtesse d'Albany n'y trouvera pas une excuse pour légitimer sa criminelle liaison avec Alfieri. Le comte ne cessait de s'adresser à de puissants protecteurs pour sortir de sa misérable position. En 1783 il vit Gustave III à Florence. Le roi de Suède sentit son cœur, naturellement compatissant, ému de cette grande infortune. Il prit en main la cause du malheureux prince, et on le verra réussir à faire prononcer la séparation entre les deux époux et ramener la bonne intelligence entre Charles-Édouard et son frère, le cardinal d'York. Le cardinal de Bernis le servit activement dans ces épineuses négociations.

Le comte de Haga avait quitté Rome le 19 avril; il s'arrêta à Bologne, où le retint le légat du Pape, le cardinal Buoncompagni. Pendant qu'il s'y trouvait, Bernis écrivait la lettre suivante, qui devait mettre l'illustre voyageur au courant des événements du jour :

Rome, 22 avril 1784.

Sire, un certain nombre de fidèles serviteurs et admirateurs de V. M. se rassemblent tous les soirs pour compter toutes les postes qu'elle a déjà faites et celles qu'elle fera jusqu'à Bologne. Cette troupe désolée et désorientée s'afflige et se console seulement par le beau temps qui continue depuis son départ; nous croyons qu'elle arrivera à Parme lundi prochain, et j'ai calculé qu'elle y pourrait recevoir nos hommages, nos regrets et ceux du sénat et du peuple romain, sans excepter le Souverain Pontife, qui entonne depuis son départ l'hymne de ses louanges; il vient de partir pour les marais Pontins[1] en nous assurant que M. de Markoff ne lui a parlé de rien d'intéressant.

[1] Le 22, le Pape, accompagné de M. Doria, du comte Braschi, de M. Onesti, son majordome, et de plusieurs prélats de sa famille, partit pour visiter les marais Pontins. Du temps des Romains déjà et sous plusieurs pontificats, on avait fait des tentatives infructueuses pour assainir cette contrée ravagée par des ma-

Le parlement d'Angleterre a été dissous après avoir accordé les subsides ordinaires; ce coup de la part du roi britannique est hardi et même dangereux, si M. Pitt n'est pas un grand homme[1].

M. de Suffren a été reçu comme un demi-dieu à ma cour[2]. V. M. saura à Parme les détails de cette réception du roi, de la reine et des princes.

J'ai la liberté d'aller à Naples quand les affaires me le permettront; si l'on veut y être aussi sincère et d'aussi bonne foi que je le suis moi-même, ce petit voyage pourrait être utile réciproquement à tout le monde; mais la vérité seule peut persuader les gens de mon âge et de mon expérience. Il n'est pas encore temps de dire à Parme le projet que j'ai d'aller passer quelques jours à Naples, ni d'annoncer cette course comme prochaine à la cour sicilienne; mille circonstances peuvent la retarder.

On attend avec grande impatience et empressement V. M. à Versailles et à Paris. M. de Vergennes me paraît très-empressé de lui plaire.

L'ambassadeur de Venise qui croit fermement d'avoir séduit V. M. par l'aisance de ses manières, m'apprend qu'il n'a pu avoir copie de l'homélie que le pape prononça dimanche *pour la Confirmation*[3]; il m'assure aussi que les archiducs de Milan se trouveront, Sire, à votre passage à Venise.

On travaille au *chiffre*, dont je n'ai pas cru pouvoir faire un mystère à ma cour. Je n'aurai pas l'honneur d'écrire à V. M. à Venise, ni à Milan, mais bien à Turin. Le ministre de Russie y garde encore mystérieusement avec ses confrères le secret des préparatifs qu'il fait pour la recevoir. Pour moi, je rassemblerai demain à dîner chez moi avec le sénat le reste de nos Suédois, Sire, Azara, Valpergue, Norogna et tous les fidèles. Le chevalier de Bernis qui est à vos pieds, Sire, ne se porte pas bien.

Je suis, avec la plus vive reconnaissance et le plus profond respect, etc.

ladies continuelles. La persévérance intelligente de Pie VI parvint à remédier en partie à cette désastreuse condition d'un pays si voisin de Rome. Une route sûre fut tracée, des ponts jetés sur des abîmes, un canal creusé qui portait au lac Fogliano le tribut infect des débordements; enfin douze mille arpents de terre furent rendus à la culture. (Durozoir, *Éloge de Pie VI*, p. 98 et suiv. — *Histoire civile de Pie VI*, p. 38 et suiv.)

[1] Cette dissolution du parlement anglais est du mercredi 24 mars.

[2] Le célèbre bailli de Suffren arriva à Paris le 2 avril; le lendemain il parut à Versailles devant Louis XVI. L'enthousiasme qu'excita sa conduite dans les Indes fut général; la cour et le peuple le fêtèrent à l'envi.

[3] Cette homélie fut prononcée probablement le 18 avril, à la confirmation des filles de l'ambassadeur de Venise, dont on a parlé plus haut.

Le voyage de Naples, dont le cardinal parle dans cette lettre, avait un but politique. Pie VI avait refusé le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples en 1781. Ferdinand, blessé de ce refus et excité par ses ministres, élèves de Tanucci, saisit ce prétexte pour séquestrer plusieurs riches abbayes, dont l'une était possédée par le cardinal Buoncompagni, récemment nommé secrétaire d'État. De plus le roi déclara que tous les ordres religieux de ses états seraient désormais indépendants de leurs généraux résidant à Rome, et s'attribua la nomination de tous les évêchés de son royaume. Il menaçait en même temps de s'emparer de Bénévent et de réunir un concile afin de se soustraire définitivement à l'autorité du Saint-Siége. Pie VI alarmé réunit une congrégation formée des cardinaux Antonelli, Albani, Boschi, Zelada et Casali. Cette commission rédigea des conclusions que le cardinal de Bernis devait porter à Naples. Il s'y rendit en effet au mois de mai, comme on le verra bientôt.

Cependant Gustave III se dirigeait vers Parme. Avant de quitter Bologne il écrivait à son ami :

Bologne, ce 25 avril 1784.

Monsieur le Cardinal de Bernis, je ne veux pas perdre la première occasion que j'ai depuis mon départ de Rome, pour vous remercier encore une fois de tous les soins que vous avez eus de moi, et vous dire combien je suis encore pénétré de la triste idée d'une séparation peut-être éternelle. J'ai quitté Rome avec un sensible regret et vous ne pouvez pas douter que vous y ayez la plus grande part. Je vous prie de me regarder toujours comme un de vos plus tendres et de vos plus fidèles amis. Je suis resté ici un jour plus que je ne pensais, mais j'ai craint de désobliger le Cardinal Buoncompagni, si je l'avais fait. Il m'a reçu avec la politesse française et la magnificence de l'ancienne Rome; et sa conversation et sa personne ont parfaitement répondu à l'idée que vous et l'empereur m'en aviez donnée. Tout respire ici l'ordre et l'esprit de celui qui gouverne, et c'est la première fois depuis mon entrée en Italie, que j'ai cru être dans un pays gouverné par un homme d'État. Si tout le sacré collége était composé de membres de sa capacité, les beaux jours de la politique de l'église romaine pourraient peut-être reparaître, malgré tout ce qui concourt dans ce moment à la décadence de cette puissance. J'ai été surtout étonné de la tenue des troupes qui sont les seules que j'ai vues en Italie avoir l'air de soldats. C'est à un page de feu ma mère, M. de Marwittz, que cet ordre est dû. Je lui ai promis de faire dire au pape qu'il avait bien réussi à les discipliner.

Je pars dans un moment pour Parme. J'y ai envoyé hier au soir M. de Sparre pour annoncer mon arrivée et faire mes compliments à M. l'Infant et à Mme l'Infante. Je l'ai adressé à M. de Flavigny, comme nous en étions convenus. J'ai reçu réponse de M. d'Albany : il insiste toujours sur la remise des trois pierres qu'on lui retient. Il les a reçues à la mort de son père; il les avait mises en dépôt entre les mains de son frère en partant de Rome, comme un bien commun. J'insiste donc en son nom, pour qu'il les lui rende. Le second, cardinal-évêque, voudrait-il donner à un prince d'une autre communion que la sienne le scandale de lui voir commettre une injustice vis-à-vis d'un frère, qu'aucune religion chrétienne ne peut approuver? Et quelle opinion doit-on avoir de sa justice, lorsqu'on le voit oublier le premier des dogmes du christianisme : rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui appartient à César? Je vous prie d'en parler encore au pape, d'y insister très-fortement et de faire agir le chevalier d'Azara; j'y suis intéressé. Je ne veux pas que ce pauvre malheureux croie que j'aie rien négligé de ses intérêts, et qu'il n'a rien perdu par la confiance qu'il a eue de la mettre entre mes mains. Je vous prie de dire au pape que j'ai exécuté ses commissions, et que le comte d'Albany m'a assuré qu'il était prêt à se réconcilier avec son frère et que si celui-ci lui écrivait, il lui répondrait avec amitié.

Je vous prie de marquer au pape ma reconnaissance pour toutes ses attentions pendant mon séjour et de lui dire que jusqu'ici j'avais protégé par principe de tolérance les catholiques dans mes états, mais que dorénavant j'y ajouterai l'intérêt de lui témoigner mon amitié.

Adieu, mon cher Cardinal, ne doutez jamais de mon amitié, et soyez persuadé du tendre intérêt que je vous conserverai toute ma vie.

Gustave, à peine arrivé à Parme depuis deux jours, en donnait avis au cardinal de Bernis, dont il trouvait la lettre du 22 avril.

Parme, 27 avril 1784.

Monsieur le Cardinal de Bernis, je suis arrivé ici Dimanche, et j'y aurais été Samedi, si par complaisance pour le cardinal Buoncompagni je ne m'étais arrêté un jour de plus à Bologne. Pour ma chère bienvenue j'ai trouvé votre lettre du 22 avril. Il ne fallait rien moins pour me consoler de quatre paquets immenses qui m'attendaient ici et qui m'ont tenu enfermé deux matins pour y répondre, sans pourtant en venir à bout.

Je ne vous dis pas avec quelles grâces et quelles honnêtetés on m'a reçu ici. M. de Flavigny, chez qui je soupe ce soir, vous l'aura mandé. J'ai été infiniment content de l'Infant[1]; il a le ton, le maintien et la

[1] Ferdinand, fils de don Philippe, avait succédé à son père en 1765, sous la tutelle de du Tillot.

politesse d'un homme de son état. C'est le seul prince que j'aie vu en Italie avoir cette tenue. Une grande ressemblance avec Louis XV m'a prévenu en sa faveur dès le premier moment que je l'ai vu. Avant-hier comédie italienne avec un beau ballet. Hier ballet de chevaux et l'*Orphée* de Gluck. Aujourd'hui course de barbes. Tout a été au mieux. Cependant rien ne m'a encore consolé de Rome et de votre société, et de la liberté de Rome que je ne retrouverai dans aucun endroit du monde. Le sénateur Sparre m'a mandé toutes les choses honnêtes que le pape lui a dites à mon sujet. Je vous prie en temps et lieu de faire au Pontife mes compliments.

Je me suis longtemps attendu à la dissolution du parlement d'Angleterre, mais je ne sais si vous savez qu'on a été sur le point de ne pouvoir le dissoudre avec les formalités légales. Des voleurs avaient la nuit enlevé le grand sceau avec d'autres effets de la chambre du garde des sceaux[1]. On a été obligé de faire la proclamation, faute de sceaux, d'une manière différente.

M. Suffren ne pouvait manquer d'être bien reçu par une nation et par un roi qui savent récompenser et mettre encore plus de grâce à la récompense qu'ils donnent. Ce que la reine et M. d'Angoulême ont dit est charmant[2].

Je suis bien aise que vous pouvez aller à Naples après avoir commencé par de l'aversion. J'ai pris une passion vive pour la reine de Naples qui m'a fait désirer qu'elle vous vît. Je crois que cela lui sera infiniment utile. Je n'en dirai rien ici.

Je compte maintenant les moments et mon impatience est extrême de me trouver à Versailles; je me flatte de resserrer les nœuds si anciens et si constants qui ont lié nos deux états. J'avais encore mille choses à vous dire, mais M. de Flavigny m'avertit qu'il est temps de venir chez lui. Je vous prie d'être persuadé de ma tendre amitié.

[1] Dans la nuit du 23 au 24 mars des voleurs pénétrèrent dans l'hôtel du lord chancelier, emportèrent le grand sceau d'Angleterre avec une somme de 40 guinées en or. Le vol coïncidant avec la dissolution du parlement dont la déclaration, pour être valable, devait être revêtue du grand sceau, on l'attribua à une manœuvre des partis. (*Journal historique*, mai 1784, p. 67.)

[2] « Mes enfants, dit Marie-Antoinette au Dauphin et à Madame Royale en leur présentant le Bailli de Suffren, souvenez-vous que voilà M. de Suffren, qui a rendu les plus grands services au Roi votre papa. » — « On me fait lire, lui dit le duc d'Angoulême, l'histoire des grands hommes, et en vous voyant, j'ai le plaisir d'en voir un. » (*Journal historique*, mai 1784, p. 75.) — Weber rapporte ainsi les paroles de la reine : « Mes enfants, et vous, Monsieur, en s'adressant particulièrement au Dauphin, voilà M. de Suffren ! Nous lui avons tous les plus grandes obligations. Regardez-le bien, et retenez son nom. C'est un des premiers que tous mes enfants doivent apprendre à prononcer, et pour ne l'oublier jamais. » (*Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, par Berville et Barrière. Sixième livraison (1822), p. 67.)

Le comte de Sparre, que Gustave avait laissé à Rome, rejoignit son maître à Venise. Il devait lui dire de vive voix le souvenir que les Romains conservaient de son séjour parmi eux; Bernis voulut lui en donner une nouvelle assurance, et jusqu'au départ du roi pour la France, les lettres s'échangèrent entre Rome et Venise :

Rome, 29 avril 1784.

Sire, j'ai reçu par le courrier du pape la lettre dont V. M. m'a honoré le 25 en partant pour Parme. Cette lettre m'a attendri jusqu'au fond de l'âme; j'y vois l'excès de ses bontés pour moi et l'assurance consolante qu'elles me sont assurées pour toujours. Le cardinal Buoncompagni m'écrit en même temps avec cette espèce d'enthousiasme que V. M. sait inspirer. J'étais bien sûr que ce cardinal lui plairait et qu'il serait dans l'enchantement et dans l'admiration; sa reconnaissance égale presque la mienne.

Le comte de Flavigny aura remis une de mes lettres à V. M.; celle-ci, avec un paquet venant d'Espagne, lui sera rendue à Venise par le sénateur baron de Sparre, que j'en ai chargé pour plus de sûreté. A son arrivée à Turin, M. de Choiseul lui en remettra une autre. Je crois que je ferai bientôt le petit voyage de Naples; on paraît l'approuver et le désirer à Versailles. On parle tout bas dans ce pays-là d'un projet de conquête de la Norwége, auquel on ne croit pas, surtout dans les circonstances actuelles; un grand concours dont on ne voit pas l'existence serait nécessaire; sans quoi cet éclat serait inutile, dangereux et nuisible. J'ai répondu que ces bruits me parvenaient trop tard pour pouvoir en raisonner franchement avec l'auteur supposé de ce projet; mais j'étais bien sûr que des idées mal digérées ne s'arrêtaient jamais dans une tête aussi bien organisée qu'éclairée; on croit que le foyer de ce bruit est en Russie.

Le chevalier d'Azara et moi agirons fortement auprès du Pape pour l'entière satisfaction de M. le comte d'Albany, et Sa Sainteté sera instruite des sentiments de V. M. à son égard.

Le Pape ne revient des marais Pontins que dans huit jours, mais je lui écrirai.

Mille petits embarras m'obligent de déposer aux pieds de V. M. l'hommage de la reconnaissance la plus vive et de l'admiration la plus sincère.

P. S. Je crois m'être fait un tableau fidèle du séjour de V. M. à Parme; les Romains chantent toujours ses louanges; ils se connaissent assez bien en hommes, quoiqu'ils ne sachent pas vivre avec les rois.

Venise, 6 mai 1784.

Monsieur le Cardinal de Bernis, le secrétaire Sparre est arrivé ici hier et m'a remis votre lettre du 29 avril. C'était le meilleur passe-port

qu'il pouvait avoir pour être bien venu. Je suis bien aise que le cardinal Buoncompagni ait été content de moi; je suis resté exprès un jour de plus à Bologne pour lui faire plaisir. Vous avez déjà de moi une lettre de Parme. Elle était peu longue, mais je l'ai fait partir telle quelle plutôt que de ne pas vous répondre. Votre voyage de Naples est connu ici (quoique je n'en ai rien dit). Lorsque j'écrirai à la reine de Naples, vous me permettrez de lui en parler et de m'en donner la gloire. J'espère que la réception qu'on vous y fera ne m'en donnera pas la honte.

Je suis autant surpris de ce que vous me mandez des desseins d'une certaine conquête dont on parle aujourd'hui, que je l'aurais été peu si on vous en eût parlé cet hiver. La paix de Constantinople doit bien tranquilliser les inquiétudes de tout le monde. Et on s'est trop occupé de pacification pour craindre des troubles. Je souhaite cependant qu'on en recueille les fruits désirés. Je ne dis rien de plus, vous connaissez ma façon de voir. Je vous suis infiniment obligé de la manière dont vous avez répondu. Votre estime m'est infiniment chère. J'y mets un prix infini et j'espère ne point démentir la bonne opinion que vous avez de ma prudence. Il n'y a qu'un moment à saisir pour les affaires comme pour l'amour. J'ai bien saisi dans le plus important de ma vie le moment; j'ai donc une obligation de plus de ne point faire de démarche hasardée, etc., j'espère que je n'en ferai pas.

Je vous remercie million de fois des soins que vous vous donnez pour ce pauvre comte d'Albany. C'est vraiment une charité chrétienne : je vous prie d'en remercier le chevalier d'Azara de ma part. Je voudrais lui écrire, mais je sors d'une régate où j'ai été quatre heures à genoux, ce qui ne laisse pas d'être rude, quoique le spectacle était superbe et vraiment digne d'une république qui a été si longtemps dominatrice des mers[1]. On ne peut rien ajouter aux attentions et à la politesse magnifique des Vénitiens. J'ai trouvé ici un ton bien différent du reste de l'Italie : beaucoup d'esprit, d'instruction et de savoir-vivre. Je vous prie de le dire à leur ambassadeur qui a les manières romaines et non vénitiennes.

L'Infant de Parme est ici, je ne sais combien de temps il y restera. Je crois qu'on eût souhaité qu'il se fût annoncé, car on n'a député personne pour le servir (pour parler à l'italienne). Je tâche cependant de lui procurer tout le plaisir possible. Je n'ai vu aucun des deux ambassadeurs encore, car ils sont tous deux dans leurs lits et moi dans

[1] La Regina dell' Adriatico mare, l'inclita Venezia non fù tralasciata, e sommo gradimento gli recò il divertimento della Regata, unita a più magnifici trattamenti, ed specie quelli dati a' sua contemplazione da' Patrizj Alvise e fratelli Pisani da S. Vitale. (*Compendio istorico della vita, ed imprese di Gustavo III*. Venezia, 1792, in-8, p. 24.) — « J'ai monté le fameux Bucentaure sur lequel le doge rappelle tous les ans en vain la foi de son infidèle épouse. » (Lettre à Oxenstiern, de Turin, 24 mai. — *Œuvres de Gustave III*, t. V, p. 303.)

ma gondole. J'ai vu leurs femmes au spectacle. J'irai cependant chez eux lorsque je trouverai le moment. Mais ici toutes les heures sont tellement culbutées, et moi qui n'ai jamais été exact de ma vie, que je suis à tout et je suis à rien. Je vous prie de me mander si on est ici content de moi. Je le voudrais, car je suis infiniment content d'eux. Je vous souhaite mille prospérités et vous embrasse de tout mon cœur, étant, monsieur le Cardinal de Bernis, votre affectionné ami.

Rome, 8 mai 1784.

Sire, j'ai reçu trois jours plus tard que je ne l'aurais dû la lettre dont V. M. m'a honoré de Parme. Le 27 j'étais presque assuré qu'elle serait contente du maintien et du langage de l'Infant, ainsi que des attentions de l'Infante; elle s'est plainte à moi d'un jour qui lui avait été promis et qui lui a été enlevé. M. de Flavigny me paraît, Sire, comblé de vos bontés. Rome, malgré sa nullité, se fera toujours regretter par les souverains qui pensent : c'est pour eux le temple de la Liberté.

Le Pape fera de son mieux pour engager le Cardinal d'York à contenter son malheureux frère. M[me] d'Albany toujours reconnaissante se prépare, ce me semble, à aller aux eaux de Bade[1]. Pie VI a été touché, Sire, de vos expressions; il recommande les catholiques à votre protection, et je crois qu'il se souviendra de M. de Mariotti[2] qui a si bien discipliné la petite troupe de Bologne. J'espère que V. M. sera contente de Versailles et de la nation française.

L'ambassadeur de Malte m'a remis, avec l'hommage de son profond respect, l'état ci-joint qu'il a reçu de Malte. Le grand-maître et son ordre sont pénétrés de vos offres; ils en profiteront bien volontiers dans la certitude qu'ils seront encore mieux servis et traités en Suède qu'en Danemark. Un corps de noblesse vaillant et peu riche a de grands droits, Sire, sur une âme telle que la vôtre.

J'ai confié au gentilhomme suédois le *chiffre* qu'il est chargé de remettre à V. M.; il est parti pour Paris, et je pars demain pour Naples; c'est V. M. qui m'a décidé : je désirerais d'être utile à une princesse qui intéresse votre belle âme. Je ne crains point que le tourbillon de Versailles, Sire, vous fasse oublier ni moi, ni les miens.

Plus V. M. s'éloigne de Rome, plus je sens augmenter l'attachement sans bornes et le respect profond avec lequel je suis, etc.

Rome, 8 mai 1784.

Sire, je remets à la personne que V. M. m'a indiquée le *chiffre* qu'elle a désiré, et qui dans certaines circonstances peut être de quelque

[1] La comtesse quitta Rome quelque temps après cette époque et se retira en Alsace, non loin de Colmar. (*La comtesse d'Albany*, par Saint-René Taillandier, p. 84.)

[2] M. de Marwitz, dont il est question dans la lettre du 25 avril, aurait-il italianisé son nom?

utilité aux deux couronnes; c'est dans cette seule vue que je n'ai pas hésité à obéir à ses ordres. Ce moyen pour être sûr doit être employé sobrement. Au reste je ne réponds pas que ces tables soient parfaites; ce genre de travail a été nouveau pour mon secrétaire.

Comme j'ai l'honneur d'écrire à V. M. aujourd'hui à Turin et que je pars demain pour Naples, je me borne à lui offrir l'hommage de la vive reconnaissance et du profond respect avec lequel je suis, etc.

Gustave III, après s'être arrêté quelques jours à Venise, reprenait sa route par Vérone, Mantoue, Milan et arrivait à Turin le 23 mai, où Victor Amédée III lui faisait un magnifique accueil. Pendant ce temps Bernis, ainsi qu'il l'annonçait à son royal ami, se rendait à Naples, où l'envoyait la confiance du Souverain Pontife. Pie VI « savait que la reine Caroline avait ou du moins annonçait une égale confiance dans les lumières et dans les intentions de ce prélat[1]. » Le cardinal partit de Rome le 9 mai. L'attente du Pape ne fut pas trompée. « Bernis, l'un des hommes de son siècle le plus instruit et le plus aimable, parvint sinon à dissiper toutes les préventions, au moins à suspendre toutes les hostilités; il parla le langage d'un homme de cour; il fit plus : pénétré des instructions que lui avait données le Saint Père, il tint le langage d'un prince de l'Église; il convainquit le chevalier Acton, qui commençait dès lors à jouir de ce crédit qui n'a fait qu'augmenter depuis, ainsi que le marquis de Caraccioli, vice-roi de Sicile, de ne plus séparer les intérêts de leur maître de ceux du Souverain Pontife, s'ils ne voulaient bientôt voir leurs trônes s'écrouler avec fracas, et les peuples baignés dans des torrents de sang[2]. » Cependant les négociations ne furent pas aussi faciles qu'on le croirait. Il n'y eut réellement en 1784 qu'une trêve entre les deux puissances; la paix ne fut signée qu'en 1789, grâce aux concessions faites par Pie VI aux prétentions du roi de Naples. Le cardinal de Bernis n'en rapporta pas moins l'assurance d'avoir plu aux deux souverains; la reine Caroline surtout conserva de ses relations avec l'ambassadeur de Pie VI le plus vif souvenir. Elle manifesta même le désir d'entretenir avec lui une correspondance, que des considérations

[1] *Histoire civile... de Pie VI*, p. 73.
[2] *Histoire civile... de Pie VI*, p. 73.

politiques ne permirent pas de suivre[1]. La reine, toujours en défiance vis-à-vis du cabinet de Versailles, redouta de se voir entraînée trop loin de son côté, en se laissant conduire par les conseils du cardinal, dont cependant elle aimait à proclamer « l'amabilité, sûreté, candeur, sincérité et honnêteté. »

Le cardinal de Bernis était de retour à Rome le 27 mai. Cinq jours après il écrivait au roi de Suède :

Rome, 2 juin 1784.

Sire, j'ai reçu les lettres dont V. M. m'a honoré de Parme et de Venise; elle a fait la conquête de l'Infant de Parme et des Vénitiens, qui auraient bien voulu lui faire la cour plus longtemps. J'ai dit à leur ambassadeur ce que V. M. m'a ordonné, ce qui a fait grand plaisir à ce pauvre homme. Le baron de Choiseul, qui m'instruit de toutes vos bontés, ne me dit pas qu'il ait remis à V. M. la lettre que je lui ai adressée le 8 mai; j'espère qu'elle l'aura reçue. Je crois qu'elle a dû s'embarquer à Gênes le 28 du mois dernier. Sa santé dérangée m'a fait beaucoup de peine et à tous les Romains, sans excepter le Pape[2]. Mme d'Albany est partie, il y a douze jours, pour les eaux de Bade en Suisse. Son mari a eu encore une attaque; on ne sait si on doit désirer la vie ou la mort de ce malheureux prince[3].

Je suis de retour de Naples depuis le 27 mai; j'ai été reçu presque comme un souverain et tout-à-fait comme un ami; j'ai reconnu en cela la main de Gustave. On m'a ouvert son cœur sur des chagrins de famille. J'ai répondu avec la sincérité et le courage que V. M. me connaît; cela n'a pas déplu; mais des conseils souterrains ont rendu mon éloquence inutile; j'ai trop bonne opinion de l'esprit de cette princesse pour en juger autrement; elle a désiré un commerce de lettres avec moi; j'ai proposé le seul plaisir qui pût lui rendre utile cette correspondance, et ne pas la rendre en même temps dangereuse pour moi; cela n'a pas pris, toujours, sans doute, par une influence maligne et secrète; car je conviens avec V. M., dont cette aimable et spirituelle princesse a souvent fait l'éloge, qu'elle mériterait d'avoir un ami honnête homme et éclairé. Je fais des vœux ardents pour qu'elle obtienne cette faveur du Ciel.

V. M. me fait l'honneur de m'écrire sur la Norwége comme je m'y

[1] J'ai trouvé dans les papiers du cardinal de Bernis plusieurs lettres de la reine; elles sont toutes signées *Charlotte*.

[2] « Je suis à Turin depuis hier, écrivait Gustave à Oxenstiern le 24 mai, après avoir avec peine échappé à la fièvre par l'excès de la chaleur à Venise. » (*Œuvres de Gustave III*, t. V, p. 302.)

[3] Déjà le 23 janvier précédent le bruit s'était répandu de la mort du Prétendant, et les journaux s'en étaient fait l'écho; il ne mourut que le 30 janvier 1788, à Rome, où on l'avait transporté.

attendais; son imagination est vive, mais son jugement est froid et éclairé. J'ignore s'il y a à se réjouir de ce qui est arrivé en Danemark[1]. J'ai tout lieu de croire, Sire, que vous serez content de nous en France et surtout à Versailles et à Paris. Un seigneur suédois lui remettra le *chiffre* qu'elle a désiré pour certaines occasions. Le grand-maître de Malte a décoré M. de Peyron de la meilleure grâce possible. Je joins les brefs nécessaires pour porter les croix tout aussitôt leur arrivée. L'ambassadeur de Malte, le bailli de la Brillane, mérite un remerciment. Il attend la réponse de V. M. sur les fournitures qui se faisaient en Danemark et qui doivent se faire à l'avenir dans les ports suédois. J'ai adressé les mémoires de la religion maltaise à V. M., à laquelle, faute de papier, je renouvelle tout simplement l'hommage de mon profond et tendre respect.

P. S. Le pauvre vicomte de la Hereria a eu ces jours derniers un accident d'apoplexie[2]. Le chevalier d'Azara, à qui j'ai fait les compliments de V. M., est parti sur le champ pour Naples.

V

Cependant Gustave III approchait du terme de son voyage. Il ne fit que traverser Gênes, Marseille, Toulon[3] et s'arrêta quelques jours à Lyon. Le 4 juin on lança devant lui une montgolfière, nommée « la Gustave, » de 70 pieds de hauteur sur 189 de circonférence, montée par une Lyonnaise, Mme Tible. Le comte de Laurencin dirigeait l'expérience. Le soir le roi dîna chez l'archevêque, M. de Montazet. Le 5 il alla visiter à Chagny les travaux exécutés par le régiment de Monsieur pour la construction du canal de Charolais[4]. Enfin le 8 il arrivait à Paris.

« J'ai trouvé Paris bien changé, écrivait-il au comte Clas Ekeblad, et surtout la cour; on y est bien plus poli et plus

[1] Le 14 avril une révolution éclata en Danemark : le conseil d'État fut supprimé et un nouveau cabinet formé. Les conseillers et ministres d'État Joachim Godsche Moltke, Steman, Gudberg et Rosencrone furent remplacés par Rosencranz, Bernstdorff, Huth et Stampe. (*Journal historique*, juin 1784, p. 196.)

[2] « Le pauvre Hereria va beaucoup mieux; j'aurais été bien fâché de le perdre car c'est un bon home. » (Lettre de la reine de Naples à Bernis, 5 juillet 1784.) Le comte de Herreria était ministre d'Espagne à Naples; en 1785 il fut nommé à Turin.

[3] *Mémoires de Malouet*, t. I, p. 217, 219.

[4] *Mémoires de Bachaumont*, t. XXVI, p. 67, 97, et 148.

prévenant qu'autrefois. Je suis infiniment content des amitiés qu'on m'y fait, de la cordialité, de la familiarité et de l'aisance avec lesquelles je vis avec le roi[1]. »

La politique, les fêtes, les représentations se partagèrent tout le temps de Gustave III : bals à la cour, fêtes chez le baron de Breteuil, chez le marquis de Cossé, visite à l'Académie française le jour de la réception de M. de Montesquiou. On remarqua surtout la présence du roi à l'Opéra, à la Comédie-Française où l'on joua trois fois devant lui le *Mariage de Figaro*, pièce, disait-il, « fort réjouissante, mais un peu sale, » et « plus insolente qu'indécente. »

La grande vogue du jour était les aérostats. Le 23 juin, la montgolfière *Marie-Antoinette*, montée par Pilâtre de Rozier et Proust, s'enleva à Versailles devant la cour. Le ballon avait 86 pieds de hauteur sur 230 de circonférence. On n'avait rien négligé pour l'enrichir de tous les ornements possibles : on y voyait surtout le chiffre du roi avec celui du roi de Suède et un bras garni d'une écharpe blanche dont la main vient de recevoir une couronne avec des lauriers[2]... Les hardis voyageurs descendirent le 24 entre Champlatreux et Chantilly, à douze lieues de leur point de départ, non sans quelque accident; en s'abattant la machine brûla un arbre et fut ensuite elle-même consumée[3]. On lira peut-être avec curiosité ce que pensaient à cette époque certaines personnes au sujet de cette nouvelle invention dont la première expérience datait seulement du mois de juin 1783.

Le 30 novembre de cette même année 1783, MM. Charles et Robert, au milieu d'une foule immense rassemblée dans le jardin des Tuileries, étaient montés dans un ballon de nouvelle construction. Leur voyage s'effectua heureusement et, passant au-dessus de Paris, ils descendirent à Nesle, à neuf lieues de la capitale. Le duc de Chartres, présent à l'ascension, était parti à cheval en même temps que l'aérostat s'élevait dans les airs et, suivant la direction du vent, il arriva à Nesle au moment où les aéronautes dressaient le procès-verbal de

[1] *Œuvres de Gustave III*, t. IV, p. 204.
[2] C'était un souvenir de la révolution de 1772. Gustave III et ses partisans portaient au bras un mouchoir blanc comme signe de ralliement.
[3] *Mémoires de Bachaumont*, t. XXVI, p. 79 et 83.

leur descente, en présence du curé, de deux de ses confrères et du syndic de la paroisse. La rentrée des voyageurs à Paris fut un véritable triomphe; l'enthousiasme fut à son comble. Les poissardes attendaient Charles et Robert et leur présentèrent des bouquets et des couronnes de lauriers; puis à leur sortie du Palais-Royal ils furent portés sur les bras de la foule jusqu'à leur carrosse. Le ballon lui-même devint l'objet d'une ovation; on illumina dans le faubourg Saint-Denis, et, à la lueur des flambeaux, le peuple le reconduisit jusqu'à la place des Victoires, demeure de M. Charles. Pendant ces folles démonstrations de joie, une pauvre carmélite de Saint-Denis se troublait de tout ce bruit. La sainte madame Louise de France, au fond de sa cellule, apprenait vaguement la grande nouvelle. Dans sa naïveté elle en parle ainsi, le 2 décembre, au cardinal de Bernis, le protecteur de son ordre à Rome :

Les lettres sont si longtemps en chemin que je ne saurois trop me presser pour arriver une des premieres vous naurez pas de souhaits plus sincerres d'autant plus qu'il ne se bornent pas seulment à cette vie si javois été sure dans quels tems on lancera ou on laissera échapper des ballons jaurois pû différer mais vous laurez reçu plus promptement ho quelle follie daller par les airs il en partit hier des tuilleries il passa icy ma ton dit pendant vespres je benis Dieu quil ne soit pas tombé dans nôtre enclos si cela dure personne ne sera en surreté chez soy la compagnie tombera des nues comme la grêlle moy qui ne suis pas phisitienne jay fait une remarque de...(?) que c'est qu'ils nous amèneront beaucoup de brouillards et de pluye on dit que non mais lexperience prouvera si jay tord il fait aujourdhuy beaucoup de brouillard en voicy bien long Monsieur cela vous fera juger jusquou va la follie des ballons puisque jusqua une pauvre carmélitte en est occupée il est vraye beaucoup plus pour ce que deviendront les pauvres humains qui si sont niché que pour les conséquences quon en pourra tirer je craind pour eux quelques précipices dou avec touttes les choses utiles et savantes quil auront ramassé par les airs ils nauront pas la science de ce tirer et je prie beaucoup pour eux.

La sœur Thérèse de Saint-Augustin était exposée à d'autres distractions. L'exemple d'une fille de roi s'ensevelissant sous la bure grossière des carmélites frappait d'étonnement même cette époque sceptique, qui souvent ne se souvenait de la religion que pour l'attaquer ou la couvrir de ridicule et de sarcasmes. Plus d'une fois d'illustres étrangers avaient inter-

rompu leurs courses au milieu des divertissements profanes de Paris et s'étaient dirigés vers le couvent de Saint-Denis, afin de satisfaire leur curiosité ou peut-être de s'édifier. Madame Louise ne comprenait rien à cette manie qui poussait les rois hors de chez eux. « On a jamais vû, écrivait-elle au cardinal de Bernis le 20 janvier 1784, de Rois si voyageant que dans ce siecle cy cela ne doit pas faire de bien a leurs etats mais ce sont leurs affaires le facheux c'est que tous ces voyages la ont je croi bien nui a la religion de l'empereur. »

Gustave III, en allant frapper à la porte du Carmel de Saint-Denis, suivait moins un mouvement de curiosité qu'une impulsion de son cœur. Il voulait voir et entretenir quelques instants la fille d'un roi son ancien ami et son fidèle allié. Madame Louise reçut sa visite le 25 juin. Cette obligation où elle était de recevoir ces visites, dit l'abbé Proyart, était une de ses grandes peines. « Elle le dit même un jour à un souverain, quoiqu'en termes ingénieux, et qui devenait pour lui un compliment. Le roi de Suède, en conversant avec elle, lui demandait si le prince du Nord[1] l'était venu voir. « Il aura su, lui répondit la princesse, que je n'aimais pas les visites; mais je suis bien aise, ajouta-t-elle, que Votre Majesté l'ait ignoré. » Comme le monarque, en parcourant la maison, allait monter un escalier : « Si j'osais, dit-il, j'offrirais le bras à Madame. — Je l'accepterai volontiers, répondit la princesse, tant parce que la règle des carmélites ne dit rien sur le cas où des rois leur présenteraient le bras, que parce que nos familles sont en possession de se le donner depuis longtemps. » En entrant dans la cellule de madame Louise, et à l'aspect du mobilier qu'elle renfermait, un crucifix, une chaise de bois, une botte de paille sur deux tréteaux : « Quoi ! s'écrie Gustave, c'est ici qu'habite une fille de France ! — Et c'est ici encore, reprend Madame Louise, qu'on dort mieux qu'à Versailles; c'est ici qu'on prend l'embonpoint que vous me voyez et que je n'avais pas ailleurs[2]. » Elle lui fit le détail de la

[1] Le grand duc de Russie Paul Petrowitsch, duc de Holstein-Gottorp, avait voyagé en France, en 1782, avec son épouse, Marie Fedorowna de Wittemberg, sous les noms de comte et comtesse du Nord.

[2] « Jay une poitrine de fert, écrivait-elle au cardinal le 13 octobre 1782, et

nourriture ordinaire et des occupations d'une carmélite; le conduisit au réfectoire, lui montra la place qu'elle y tenait au milieu des sœurs, et le couvert qui était à son usage, composé d'une cuiller de bois, d'un gobelet de terre et d'une petite cruche de même matière. Étonné de ce qu'il voyait et plus encore de ce qu'il ne voyait pas autour d'une grande princesse, ce roi du Nord, dans des sentiments semblables à ceux de la reine du Midi, contemplant la sagesse de Salomon dans sa magnificence, ne se lassait point d'admirer la sagesse bien plus grande de celle qui savait trouver son bonheur dans la privation et le mépris de toute magnificence. A peine pouvait-il en croire au rapport de ses sens, témoins du contentement et de la joie pure et franche d'une princesse qui s'immolait tous les jours à toutes les rigueurs de la vie pénitente. « Non, s'écria-t-il, Paris et Rome, la France et l'Italie ne m'ont rien offert de comparable à la merveille que renferme le couvent des carmélites de Saint-Denis [1]. »

Mais laissons la sœur Thérèse de Saint-Augustin raconter elle-même, le 28 juin, au cardinal de Bernis, les détails de cette singulière entrevue. Ils sont plus naïfs sous sa plume et peut-être aussi plus exacts.

Jay eû vendredi dernier la visitte du Roy de Suède je nai pas été peu embarrassé si vous veulez en savoir le détail il arriva avec peu de suitte d'abort il fut méconnu par nos tourrierres de dehors aprés cependant elle firent dire a N. mere que le Roy de Suede me demandoit dans le grand parloir (ou est la porte par ou la famille Royalle entre) jouvris la grille et lui demandé comment il vouloit que je le traitte il me dit je suis le comte de (je ne sçais plus quoy) mais je veus entrer je fus chercher notre mere et quelquautres et nos grands voilles et nous luy ouvrismes la porte pendant que la communauté sassembloit pour luy estre présenté je le mennai dans lappartement qu'on a fait pour la famille royal il est impossible de dire des choses plus gratieuses et a moy et pour touttes les familles ce qui me plut infiniment c'est quil me parla beaucoup du feu Roi. Nous eumes aussi une grande tirade sur vous monsieur il ne m'apprit rien que ce que je savois mais j'étois bien

suis plus grasse à présent que Victoire a ce qu'on dit car je n'en peut pas juger ne possédant pas de miroir. »

[1] *Vie de Madame Louise de France*, par l'ab. Proyart. 3e édit. (Lyon, 1808), t. II, p. 63.

aise de voir qu'il pensoit de vous comme vous le méritez je voyois quil avoit envie de voir la maison mon embarras étoit le chœur je luy demandé s'il désiroit dy aller il me dit qu'oui nous nous mismes a genouil luy point ensuitte aprés avoir fait une courte prierre ou il eut toutte la part pour luy je me relevé il examina beaucoup entrautre une statue de la Ste Vierge qui est assez belle quoyque de pierre et ce retournant de mon cauté il me dit cest comme cela chez nous car nous avons gardé beaucoup du rit romain il me demanda si lempereur etoit venû icy à ses deux voyages je lui répondis au premier il me demanda sil m'avoit tenu quelques propos qui annonçoient ce quil a fait je luy repondis quallors il n'avoit rien commencé il répliqua je le crois bien sa mére n'étoit pas morte il nauroit pas osé cest un homme terriblement vif je me suis trouvé a rome pendant quil y étoit jay vû lheure quil alloit y avoir un schisme a Millan mais le pape est tollerent et il a cédé je luy répondis que quand cela ne regardoit pas le dogme on pouvoit céder c'est la seule chose quil maye dit qui ne maye pas plu mais en bon luthérien il a crû donner une louange a N St Pere il ne tarissoit pas sur son compte il a trouvé le portrait que nous en avons ressemblant mais infiniment moins bien que luy il a fort examiné nôtre cellule et c'est assis sur nôtre paillace quil a trouvé un peu dur ce qui ma fait plaisir quil a le plus admiré est la simplicité de nôtre maison ce quil na pas trouvé dans dautres couvents quil ne ma pas grace a dieu nommé ne me souciant pas de savoir que les autres font mal car enfin tels quils soient ils ont fait veu de peauvreté comme nous il a resté une heure chez nous il ny a que le jardin quil na pas vû parce quil pleuvoit il a beaucoup examiné au refectoir mon godet de graye et ma cullierre de Bois voicy Monsieur une grande lettre mais jay pensé que vous seriez bien aise de savoir ce petit détail c'est l'essentiel de nôtre conversation il ma demandé encore si le Comte et la Comtesse du Nord étoient venu jay répondu que non et que je ne me souciois point des visittes du monde que pour la sienne je la désirois parce que je savois les sentiments que le feu roy avoit pour luy et la liaison quil y avoit toujours eû entre la Suéde et la france il a parû contend.

Le comte de Haga n'oubliait pas son ami au milieu des distractions de tout genre qui remplissaient sa vie à Paris. Avant de quitter Rome il lui avait promis de s'entremettre auprès du roi de France afin d'obtenir la coadjutorerie d'Alby pour son neveu[1], déjà sacré évêque d'Apollonie par Pie VI luimême le 30 décembre 1781 dans l'église de Saint-Louis des

[1] François de Pierre de Bernis, né à Nîmes le 29 novembre 1752. Pie VI lui conféra en 1784 le titre d'archevêque de Damas. A la mort de son oncle, il devint titulaire du siége d'Alby. Il mourut le 4 février 1823 archevêque de Rouen et pair de France.

Français. Les premières ouvertures de Gustave à Marie-Antoinette, dont il avait réclamé l'intercession, ne furent pas accueillies avec faveur. « J'ai voulu parler au roi, lui écrivait la reine, et à l'évêque d'Autun[1] sur l'affaire qui vous intéresse; je ne veux pas vous dissimuler que ce ministre trouve quelques difficultés à accorder la coadjutorerie d'Albi au neveu du cardinal de Bernis, ce qui fait qu'il faut encore quelques jours avant de rien décider. Vous ne devez pas douter, monsieur le comte, du plaisir que le roi trouve à faire quand il est possible une chose qui vous est agréable. » Le 12 juillet, Louis XVI fit connaître lui-même sa décision au roi de Suède et le lendemain Marie-Antoinette lui envoyait ses félicitations. « Vous ne devez pas douter, monsieur le comte, que j'ai partagé la joie que le roi a eue de pouvoir faire quelque chose qui vous fût agréable en nommant le neveu du cardinal de Bernis pour être son coadjuteur. C'est bien à votre demande seule que cette grâce a été accordée, le roi étant fort éloigné par ses principes de donner des coadjutoreries[2]. » Gustave, avant même d'avoir reçu cette lettre de la reine, avait donné avis au cardinal du succès de sa démarche, avec une modestie charmante et l'expression de la plus sincère amitié. Il lui annonçait en même temps un triste événement, la mort d'un des officiers de sa suite.

Le chevalier de Peyron, d'une famille protestante de Lyon réfugiée en Suède, chambellan du roi, se battit en duel le 2 juillet avec le comte de La Marck, colonel du régiment d'infanterie de ce nom. Peyron avait autrefois servi sous ses ordres. « On se souvient que le régiment de La Marck, embarqué pour les Indes, fut forcé de rentrer à Brest, une partie de ses officiers et de ses équipages ayant été enlevée par l'amiral Kempenfeld. Lors de l'échange des prisonniers, M. de La Marck pressé de partir voulut les faire rembarquer. Ils demandèrent qu'on leur donnât du temps et de l'argent pour refaire leurs équipages. M. le comte de Peyron porta la parole à cette occasion. Le colonel ne crut pas devoir se rendre au

[1] Yves-Alexandre de Marbeuf, comte de Lyon, sacré évêque d'Autun le 12 juillet 1767, et chargé par le roi en 1777 du détail des affaires concernant la nomination aux bénéfices.

[2] Geffroy, II, p. 415, 416.

désir de ses officiers; huit d'entre eux remercièrent, entre autres M. de Peyron qui, étant retourné en Suède, fut nommé chambellan du roi. De retour à Paris on prétend qu'il s'est présenté plusieurs fois chez M. de La Marck, qui n'a jamais voulu le voir. Par malheur ils se rencontrèrent jeudi au bal de l'Opéra; il y eut entre eux une explication un peu vive et c'est là qu'ils convinrent du rendez-vous pour le lendemain[1]. » Le duel eut lieu au bois de Boulogne. Le colonel reçut d'abord un coup d'épée sous le bras, mais en même temps il frappait son adversaire à l'œil droit; le fer pénétra jusqu'au cerveau. Peyron tomba et « ne vécut que le temps qu'il mit à faire le trajet depuis la croix de Mortemard jusqu'à la grille de Chaillot. » Cette mort impressionna vivement le roi de Suède, comme il le témoigne au cardinal.

Paris, ce 12 juillet 1784.

Vous avez dû être étonné, mon cher Cardinal, du long silence que j'ai observé avec vous; mais j'avais résolu de le garder jusqu'à ce que je pourrais vous annoncer le succès de ma négociation, le roi de France m'ayant mandé aujourd'hui qu'il avait donné la coadjutorerie d'Alby à M. l'évêque d'Apollonie. Je vous assure que vous ne pouvez même ressentir une plus vive joie que j'en ai; mais je dois aussi à la vérité vous dire que vous ne devez avoir d'obligation de l'heureuse réussite de cette affaire qu'au roi de France seul, l'ayant lui-même déterminée et me l'ayant annoncée avec toute la grâce possible. Je suis bien heureux d'avoir à vous apprendre une aussi heureuse nouvelle et vous dire combien mon amitié la partage.

Milady Forster est arrivée hier, et j'ai été toute la soirée chez elle pour m'entretenir de vous. Elle m'a dit que vous avez été parfaitement content de votre séjour à Naples. Le paquet que vous m'avez envoyé m'a été remis à Lyon.

Vous savez déjà sans doute le malheur qui m'est arrivé et que j'ai perdu mon pauvre petit Peyron. J'en suis sensiblement affligé et je n'ai pu m'en remettre encore. Il n'a porté sa croix que deux jours. J'écris à l'ambassadeur de Malte pour l'en remercier. Il s'est trouvé qu'il était marié en secret avec la fille d'un chevalier baronnet et qu'elle venait avec un fils âgé de quatre ans de se faire reconnaître. Nous avons trouvé tout cela dans ses papiers. Elle est arrivée deux jours après sa mort avec l'enfant[2]. Jugez combien cela m'a coûté.

[1] *Journal historique*, août 1784, p. 533.

[2] La veuve de Peyron se remaria en 1788. (Voir la lettre de Gustave III à M. de Rosenstein, datée de Lovisa, 21 sept. 1788.— *Œuvres*, t. V, p. 260.)

Adieu, mon cher Cardinal, soyez sûr que ni les tourbillons de Paris, ni les glaces du Nord, n'effaceront de ma mémoire les soins et l'intérêt que vous m'avez témoignés à Rome, et que je vous conserverai une amitié éternelle.

P. S. La veuve du pauvre Peyron souhaiterait fort que la croix du père passât au fils. C'est un enfant de quatre ans. Je ne sais si cela se peut. J'ai donné à cet enfant un brevet d'écuyer tranchant de ma cour.

Le séjour de Gustave en France touchait à sa fin. Il ne s'était pas laissé absorber par les divertissements et les fêtes au point de négliger le but politique de son voyage. La cession de l'île Saint-Barthélemy fut faite à la Suède en échange d'un entrepôt français à Gothembourg, par la convention de Versailles du 1er juillet 1784 ; et, ce qui était d'une plus grande importance, un nouveau pacte d'alliance et de subsides fut signé le 19 du même mois. En vue d'une guerre possible de la part du Danemark et de la Russie contre la Suède [1], Louis XVI « accorderait, trois mois après la requête du cabinet de Stockolm, un secours effectif, consistant en douze vaisseaux de ligne, six frégates et douze mille hommes de troupes, ou bien, à son choix, il paierait une somme de vingt-quatre mille livres par mois pour chaque nombre de mille hommes, puis une somme à fixer plus tard pour chaque vaisseau de guerre [2]. »

C. SOMMERVOGEL.

(La suite prochainement.)

[1] « On prétend que le roi de Suède a découvert un traité d'alliance récemment conclu entre la Russie, l'Angleterre et le Danemarck. » (*Journal historique,* juillet 1784, p. 383.)

[2] Geffroy, II, 46.

LA BOTANIQUE MODERNE

TRAITÉ GÉNÉRAL DE BOTANIQUE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE, par MM. Em LE MAOUT, membre de la Société philomatique, et J[h]. DECAISNE, membre de l'Institut, professeur de culture au Muséum, etc. 1 v. in-4°. Paris, Didot, 1868.

On nous a demandé bien souvent à quel ouvrage on pouvait recourir pour prendre connaissance du règne végétal. Parmi ceux qui nous adressaient cette question, les uns voulaient sérieusement étudier la botanique, les autres désiraient seulement compléter l'ensemble de leurs connaissances et ne pas rester étrangers à tant d'êtres intéressants qui nous entourent et que la munificence divine a créés pour nous.

Pour satisfaire à cette exigence, il fallait un ouvrage qui ne fût pas trop volumineux, et qui embrassât néanmoins tout l'ensemble du règne végétal; un livre dont le texte fût accompagné de figures assez nombreuses et assez bien exécutées pour dispenser des explications du maître et de l'usage difficile et fatigant du microscope; un livre enfin dont le prix ne fût pas trop élevé.

Cette question ne laissait pas d'être embarrassante. Ce n'est pas pourtant que la *littérature botanique* soit pauvre. Déjà en 1851, Pritzel, dans son *Thesaurus*, énumérait les titres de quinze mille ouvrages écrits sur cette matière, et son recensement était loin d'être complet; il avait, en outre, réservé pour un autre volume ces milliers de travaux enfouis dans une foule de recueils périodiques : mémoires d'académies, bulletins, revues, etc. — Mais, parmi ces nombreux écrits, nous n'en trouvions aucun, dans aucune langue, qui réunît toutes les conditions voulues. Les uns n'étaient faits que pour les savants, les autres étaient par trop incomplets ou par trop volumineux; ceux qui offraient des figures bien faites étaient toujours d'un prix exorbitant. — Bref, nous étions obligé de

répondre par un catalogue de bibliothèque, qui avait pour résultat ordinaire de paralyser toute bonne volonté.

Aujourd'hui notre réponse est facile. Le *Traité général de Botanique descriptive et analytique* de MM. Le Maout et Decaisne est un splendide volume in-4°, de près de 800 pages, contenant dans le texte 5500 figures parfaitement exécutées. Il se divise en deux parties : la première comprend l'*Organographie*, l'*Anatomie* et la *Physiologie;* la seconde, l'*Iconographie*, la *Description* et l'*Histoire* de presque toutes les familles végétales, tant indigènes qu'exotiques, avec des considérations détaillées sur leur station géographique et leur application aux besoins de l'homme. Cette seconde partie surtout, par le luxe de ses figures, laisse bien loin derrière elle tout ce qui a été publié dans ce genre. L'ouvrage, d'un prix relativement fort réduit et parfaitement abordable (30 fr.), n'est pas seulement utile aux botanistes de profession, aux médecins, aux pharmaciens, mais aussi aux amateurs qui ne cherchent que l'agrément dans l'étude des sciences naturelles et qui sont réduits à étudier sans maître. — Pour ceux qui désireraient approfondir davantage l'anatomie et la physiologie, les savants auteurs les renvoient à l'excellent livre de M. Duchartre.

Nous prenons occasion de cette publication importante pour passer en revue l'étude des végétaux, et faire connaître à ceux qui jusqu'ici sont restés étrangers à la botanique ce que cette science présente d'utilité et d'agrément. — Cette conférence, puisque c'est la forme en vogue de nos jours, aura un certain avantage sur les conférences orales : le lecteur lui-même en fixera le jour et l'heure; il pourra l'interrompre à volonté, et si elle ne lui plaît pas, il lui sera loisible de l'abandonner sans faire d'esclandre et sans décourager le pauvre orateur.

La botanique est la partie de l'histoire naturelle qui a pour objet l'étude des plantes. — On sait que le *règne végétal* se distingue du règne minéral par son organisation et sa vie : les végétaux sont des êtres *organisés* et *vivants* qui ont la faculté de *se nourrir* et de *se reproduire;* mais ils sont dépourvus, quoi qu'on en ait dit, de sentiment et de mouvement volon-

taire. La *sensibilité* et la *volonté* sont les apanages exclusifs du *règne animal*.

Si nous plongeons nos regards dans le passé, nous voyons les végétaux précéder l'homme sur la terre. Au troisième jour de la création, le Créateur avait dit : « Que la terre se couvre « d'herbe verdoyante et donnant des graines, et qu'elle pro- « duise divers genres d'arbres portant en eux-mêmes leurs « semences. » (Gen., I, 12.) Et lorsqu'à la fin du sixième jour Dieu eut créé l'homme à son image, il mit à sa disposition tous ces végétaux qui lui étaient destinés ainsi qu'aux animaux soumis à son empire. Il l'avait introduit dans un jardin délicieux dont il lui confia la garde et la culture (*ut operaretur et custodiret illum*). Ce qui ne fut d'abord pour l'homme qu'un passe-temps agréable devint plus tard le châtiment de sa désobéissance. L'homme entendit alors cette voix qui retentit encore pour nous : désormais « la terre est « maudite... elle produira pour toi des épines et des ronces... « et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Les plantes, destinées d'abord à fournir à l'homme une nourriture suave et à embellir son séjour (*lignum pulchrum visu, et ad vescendum suave*), composèrent plus tard ses premiers vêtements (*consuerunt folia ficus, et fecerunt sibi perizomata*), et servirent de remèdes à ses maux.

Si, dès les temps antiques, l'homme avait des relations journalières avec les végétaux, la science de la botanique n'était pourtant pas constituée. Salomon, éclairé de la sagesse d'en haut, avait disserté sur toutes les plantes, depuis le Cèdre qui s'élève sur le Liban, jusqu'à l'Hysope qui s'échappe de la muraille ; mais rien n'est arrivé jusqu'à nous de ce merveilleux travail ; Dieu sans doute voulait laisser un appât de plus aux investigations humaines. — Les deux livres d'Aristote sur les végétaux eurent le sort des écrits du grand roi de Jérusalem ; mais les regrets que leur perte nous cause se trouvent en partie compensés par l'*Histoire des plantes* que nous a léguée son disciple Théophraste (320 av. J.-C.), qui peut être regardé comme le fondateur de la botanique.

Jusqu'à la découverte du microscope (1590 ?), les écrits des botanistes n'ont été que des lambeaux de l'antiquité ; on ne cultivait guère la botanique qu'au point de vue de la ma-

tière médicale. Dès que la structure intime et le travail intérieur du végétal commencèrent à se dévoiler, l'étude des plantes ne fut plus seulement une science de mots; on s'engagea dès lors dans une voie nouvelle; le plan s'agrandit, et chaque branche de la science devint une science à part. — C'est ce progrès que nous avons pris à tâche de faire connaître.

Nous envisageons la *botanique* au point de vue : 1° *physiologique* (étude des organes et de leurs fonctions); 2° *systématique* (description et classification des plantes); 3° *topographique* (distribution des végétaux à la surface de la terre et dans son intérieur), et 4° nous terminons par la *botanique appliquée* (utilité et usage des plantes).

I. BOTANIQUE PHYSIOLOGIQUE.

1. ORGANOLOGIE. — Ce qui frappe tout d'abord dans une plante, et ce que tout le monde connaît plus ou moins, ce sont ses caractères extérieurs : sa *racine*, sa *tige*, ses *feuilles*, ses *fleurs*, ses *fruits* et ses *graines*. L'étude de ces différentes parties qu'on appelle *organes* a reçu le nom d'*Organographie*. Cette branche de la botanique, d'un abord si facile, n'est pourtant devenue une science qu'au commencement de ce siècle, grâce aux travaux de de Candolle et d'Aug. Saint-Hilaire.

Avant de passer en revue ce que chaque partie d'un végétal peut présenter d'intéressant, constatons qu'il existe des végétaux (singuliers végétaux, en effet!) qui n'ont ni racine, ni tige, ni feuilles, ni fleurs, ni fruits, ni graines proprement dites; c'est la plante à sa plus simple expression, réduite à une *cellule* ou petit sac presque microscopique. Cette cellule, fermée de toutes parts, renferme des granules qui grossissent, deviennent libres et constituent de nouveaux individus. Nous pouvons citer ici la petite algue, connue sous le nom de *Protococcus* ou *Hæmatococcus nivalis*, qui colore en rouge la neige des hautes montagnes et des régions polaires, et que le voyageur serait tenté de prendre pour des taches de sang.

Mais supposons une plante plus en rapport avec l'idée que nous avons l'habitude de nous en former. Nous lui trouvons généralement une *racine* qui se dirige vers le centre de la

terre. Toutes les racines sont loin de se ressembler; par exemple, si vous arrachez une touffe de gazon, vous la trouvez munie d'un grand nombre de fibres radicales qui semblent partir d'un même point (*racines fasciculées*); déracinez un petit Chêne, sa racine principale, plus ou moins ramifiée, aura la forme d'un pivot allongé (*racine pivotante*). Si ces racines normales de la plante, qu'on trouve déjà ébauchées dans la graine (*radicule*), venaient à défaillir, la nature[1] a pourvu à cette perte par la production de racines supplémentaires (*racines adventives*), qui se développent parfois sur diverses parties du végétal (tiges, feuilles, etc.).

Les racines servent en général à fixer la plante et à lui pomper ses aliments; souvent même elles sont pourvues de renflements où les provisions s'emmagasinent (*racines tubéreuses*). — Elles sont ordinairement implantées dans le sol; souvent aussi elles flottent dans l'eau ou dans l'air. Les plantes parasites enfoncent leurs racines dans d'autres végétaux aux dépens desquels elles vivent.

La *tige* croît en sens inverse de la racine : elle se dirige vers le ciel. Tantôt, ferme, elle se maintient dans une position verticale (*tige dressée* du Chêne); tantôt, sans consistance, elle traîne sur la terre (*tige couchée* du Pourpier); souvent même, dans ce dernier cas, elle émet de distance en distance des racines adventives qui l'attachent au sol (*tige rampante* du Fraisier). Il est des tiges qui rampent sous terre avant de se faire jour (*tiges souterraines* ou *rhizomes*); le cultivateur désolé les voit surgir comme des ennemis qui ont pénétré dans une place par des passages souterrains, et tout son champ est envahi à la fois. Ce qui est plus désolant encore, c'est que plusieurs de ces plantes, par une singulière exception, pous-

[1] « La *nature*, dit Buffon, est le système des lois établies par le Créateur, « pour l'existence et la succession des êtres. » — « Le mot *nature*, dit Cuvier, « signifie : tantôt les propriétés qu'un être tient de naissance, par opposition à « celles qu'il peut devoir à l'art; tantôt l'ensemble des êtres qui composent « l'univers; tantôt enfin, les lois qui régissent ces êtres. C'est surtout dans ce « dernier sens que l'on a coutume de personnifier la nature et d'employer, par « respect, son nom pour celui de son Auteur. » (*Règne anim.*, t. I, introd.) — Dans la bouche de l'athée le mot *nature*, employé comme cause, est un mot vide de sens, et, pas plus que Joseph de Maistre, nous ne connaissons *cette bonne dame-là*.

sent à rebours, vers le centre de la terre, comme des rhizomes pleureurs, et envoient ensuite à la surface du sol des rameaux d'une profondeur parfois de dix mètres. Malheur au jardinier qui a donné accès dans son jardin à de pareils hôtes ! il a commis une sorte de faute originelle ; il cueillera ses fleurs et ses fruits à la sueur de son visage ; désormais la résignation est son unique ressource : *principiis obsta.* — Heureusement que toutes les tiges souterraines n'ont pas cet instinct vagabond ; beaucoup, au contraire, vivent ramassées sur elles-mêmes et peuvent être comparées à de gros bourgeons ; ce sont les *bulbes* ou *oignons* (Lis, Tulipe, Safran). — Les profanes ont l'habitude de confondre avec les racines ces tiges qui fuient la lumière, mais les initiés ne s'y trompent pas ; les longues traînasses du chiendent et les tubercules de la pomme de terre sont de véritables tiges, qui dévoilent leur nature caulinaire par leurs écailles (feuilles atrophiées), et par leurs bourgeons (yeux) qui occupent des places régulières. — Cependant toutes les tiges faibles ne sont pas condamnées à traîner sur le sol. Quelques-unes sont munies d'organes qui leur permettent de s'accrocher aux corps qui les avoisinent (*tiges grimpantes*) : le Lierre a ses *crampons* et la Vigne a ses *vrilles.* D'autres, moins privilégiées, dépourvues d'organes préhensiles, trouvent néanmoins aussi le moyen de s'élever : elles s'enroulent autour des appuis qu'elles rencontrent. Qui ne connaît les *tiges volubiles* du Liseron et du Houblon ?

Sous le rapport des dimensions et des formes, les tiges présentent aussi de singuliers contrastes. Les unes, de la grosseur d'un fil, s'élèvent à peine à un centimètre. D'autres, comme le *Sequoia gigantea* de la Californie, ont plus de 137 mètres d'élévation, et présentent une circonférence de 36 mètres vers leur base. Certaines lianes ont jusqu'à 300 mètres de longueur. Le *Welwitschia mirabilis*, arbre paradoxal de l'Afrique équatoriale, acquiert jusqu'à deux pieds de diamètre, tandis que sa hauteur ne dépasse guère 7 à 8 centimètres ; c'est un gâteau ligneux qui, pendant une vie de plus d'un siècle, ne possède que ses deux feuilles séminales devenues longues de plus de trois mètres. — Il est des tiges qui sont toujours dépourvues de branches (Palmiers, Bana-

niers, etc.), tandis que d'autres envoient des rameaux dans toutes les directions. C'est ainsi que l'infinie Sagesse a diversifié la nature sans abandonner ni compliquer son plan. — Les branches ont commencé par des *bourgeons* qui naissent généralement à la base des feuilles. Ces branches ont été considérées comme des axes nouveaux qui répètent la plante-mère, laquelle se multiplie en se ramifiant. Un arbre serait donc une congrégation d'individus qui se nourrissent en commun à l'instar des polypes d'un polypier. — De même que des racines adventives peuvent se développer sur les branches, des bourgeons adventifs peuvent se produire sur les racines. Dans le siècle dernier, Duhamel ayant retourné un arbre, en plantant ses branches dans la terre, vit les racines aériennes se couvrir de bourgeons et les branches enterrées produire des racines.

L'univers néanmoins présenterait un aspect bien désolant si les végétaux n'offraient que des tiges dépouillées. Les têtes chauves de nos arbres nous attristent pendant l'hiver. Mais que le soleil du printemps vienne réveiller la nature, et des milliers de bourgeons s'épanouissent ; les *feuilles*, qui s'y trouvaient emprisonnées depuis l'été précédent, écartent leurs *écailles* protectrices, étalent leur *limbe* et se balancent sur leur *pétiole*. On croit assister à une résurrection générale ; c'est un triomphe universel auquel le règne animal est convié, et que l'oiseau célèbre dans ses concerts. — Les *feuilles* sont ordinairement des lames aplaties et vertes que la tige projette autour d'elle par une force d'expansion latérale ; le point de la tige d'où naissent les feuilles porte le nom de *nœud vital*. Qui n'admirerait l'élégance et la solidité de ces organes qui bravent les injures de l'air souvent pendant plusieurs années ! Le botaniste se complaît à étudier cette charpente légère dont les nervures se distribuent d'une façon si différente et si caractéristique (feuilles *pennées* ou *palmées*), et ce tissu délicat (*parenchyme*) qui constitue la partie tendre de la feuille et qui fournit à l'homme et aux animaux un aliment si varié. Qui pourrait dire toutes les formes que la feuille sait prendre, et la diversité des découpures qui entament son bord ? Parfois la feuille est *entière ;* d'autres fois elle est *dentée*, *crénelée*, *sinuée*, *lobée*, *fendue*, *partite ;* souvent

ses divisions sont tellement profondes qu'elle se trouve *composée* de *folioles* indépendantes qui, aux yeux du vulgaire, passeront pour des feuilles distinctes (*Acacia*). Toutes ces modifications sont parfaitement représentées dans les excellentes figures du *Traité général de Botanique*. — Enfin certaines feuilles, au lieu d'être minces et planes, sont charnues, cylindriques ou triangulaires ; d'autres forment des tubes allongés (*feuilles fistuleuses*) ; d'autres sont terminées par une urne munie de son couvercle mobile (feuilles du *Nepenthes*). — Généralement vertes, les feuilles peuvent présenter les nuances les plus variées; souvent même les deux faces offrent des couleurs différentes, et le même côté se trouve maculé de la manière la plus bizarre. La coloration peut varier suivant les saisons. Le coloris printanier fait épanouir la joie folâtre de l'enfance, et les teintes mélancoliques de l'automne font naître les graves pensées de l'âge mûr. Ces divers sentiments suscités par les plantes n'ont point échappé au poëte et au peintre, et l'architecte paysagiste à su les mettre à profit. — Souvent aussi, sur la même plante, les feuilles changent de couleur et de forme à mesure qu'elles se rapprochent des fleurs ; elles prennent alors le nom de *bractées* et offrent parfois un éclat que les fleurs pourraient leur envier, et qui, au premier abord, peut donner lieu à des méprises.

Mais si les feuilles semblent parfois se confondre avec les fleurs, d'un autre côté il est des tiges aplaties qu'on serait tenté de prendre pour des feuilles (*Fragon piquant*) ; on les distingue à la foliole écailleuse qu'elles portent à leur base, caractère que les feuilles ne présentent jamais. Tout le monde sait que les lames foliiformes de certains *Cactus* sont des tiges privées de feuilles.

Ce n'est pas tout, les feuilles ne sont point éparses sans ordre sur la tige. Tantôt elles sont solitaires à chaque nœud, et échelonnées en spirale autour de leur axe (*feuilles alternes*), tantôt elles sont situées deux à deux sur le même plan et vis-à-vis l'une de l'autre (*feuilles opposées*), tantôt enfin elles sont groupées circulairement comme une couronne (*feuilles verticillées*). Cette disposition des feuilles sur la tige a donné lieu à une étude approfondie à laquelle on a donné le nom de *phyllotaxie*.

Souvent les feuilles ne durent qu'une saison, et leur chute est déterminée par une couche de cellules peu adhérentes, qui se produit à leur base pendant l'automne (*feuilles tombantes* ou *articulées*). Chez certaines plantes la chute des anciennes feuilles n'a lieu que lorsque les nouvelles se sont développées, et l'*arbre* est *toujours vert.* Enfin il est des plantes qui conservent leurs feuilles pendant plusieurs années (*feuilles persistantes* de l'Olivier, du Laurier, etc.).

Mais si la plante a ses livrées de tous les jours, elle a aussi ses habits de noce. Tout être vivant a une destinée à remplir : le végétal ne doit pas seulement croître, il doit aussi se multiplier. Le Créateur lui fait atteindre ce but par les moyens les plus simples : les feuilles se rapprochent, changent de forme et de couleur, et la *fleur* est le résultat de ces modifications. Dès que l'hiver touche à sa fin, les fleurs commencent à apparaître : *Jam hiems transiit, flores apparuerunt in terra nostra* (Cant. II, 12).

Il importe de considérer les différentes manières dont les fleurs sont disposées sur le végétal. Tantôt elles sont *solitaires*, séparées les unes des autres par des feuilles; le plus souvent elles sont réunies en groupes appelés *inflorescences*, qui affectent les formes les plus diverses. Les plus connues sont la *grappe* (Groseillier), le *corymbe* (Poirier), l'*ombelle* (Carotte), l'*épi* (Plantain), le *chaton* (Saule), le *spadice* (Arum), le *cône* (Pin), etc. Il est une inflorescence appelée *capitule* qui intrigue toujours les commençants : on la rencontre dans la famille la plus nombreuse du règne végétal, celle des *Composées*. Quiconque a vu la fleur de la Marguerite, du Pissenlit, du Souci, du Dahlia, s'est imaginé voir une fleur unique; et pourtant il avait sous les yeux une association de fleurs nombreuses, en un mot une inflorescence. Qu'on effeuille une de ces prétendues fleurs, et on trouvera que toutes les folioles colorées, tous les petits tubes dont elle se compose, sont autant de fleurs distinctes, groupées sur un *réceptacle* élargi et entourées d'un *involucre* commun. — Mais hâtons-nous de nous rendre compte de toutes les parties dont une fleur se compose.

Une *fleur* présente généralement deux sortes d'organes : les uns extérieurs et les moins importants, qui constituent les

enveloppes florales et portent le nom de *périanthe;* les autres intérieurs, en raison même de leur importance : ce sont les organes de la fécondation. — Le périanthe offre souvent une enveloppe double, dont l'extérieure, recouvrant le bouton, est ordinairement composée de folioles vertes appelées *sépales* et porte le nom de *calice*. Ce vêtement extérieur en renferme un autre formé de parties plus délicates nommées *pétales* et étalant souvent les couleurs les plus brillantes; cette enveloppe intérieure est la *corolle*. C'est surtout la corolle qui attire les regards par son éclat et sa forme, parfois des plus singulières. — Viennent ensuite les organes sexuels, les uns mâles ou l'*androcée*, les autres femelles ou le *gynécée*. Lorsqu'on examine l'intérieur d'une fleur, on y remarque généralement des *filets* minces surmontés d'une petite capsule appelée *anthère*, laquelle renferme une poussière colorée connue sous le nom de *pollen :* ce sont les *étamines* (androcée), et la poussière qu'elles portent est l'agent de la fécondation. — Enfin tout au centre de la fleur réside un petit pivot nommé *gynécée*, *pistil* ou *carpelles*. La base renflée de ce pivot est l'*ovaire* qui renferme des corpuscules appelés *ovules*. Après la fécondation, cet ovaire devient le *fruit*, et les ovules sont alors appelés *graines*.

Ainsi que nous l'avons dit, toutes les parties de la fleur ne sont que des feuilles modifiées, et nous ajoutons qu'elles peuvent être libres ou soudées plus ou moins entre elles (*corolle polypétale* ou *monopétale*). Mais ces quatre verticilles d'organes (calice, corolle, étamines, pistil), emboîtés les uns dans les autres et qui caractérisent une fleur complète, peuvent faire plus ou moins défaut. On rencontre des fleurs sans corolle (*fleurs apétales*); d'autres sont privées de corolle et de calice (*fleurs nues*). Il en est qui ont des étamines sans pistils (*fleurs mâles*); d'autres ont des pistils sans étamines (*fleurs femelles*); chez plusieurs, les étamines et les pistils manquent également (*fleurs stériles*); mais le cas le plus ordinaire est celui où les organes mâles et femelles se trouvent réunis dans la même fleur (*fleurs hermaphrodites*). — Ajoutons encore qu'il n'est pas rare de trouver au fond de la fleur des *nectaires*, c'est-à-dire de petits corps cellulaires ou *glandes* qui distillent une liqueur sucrée ou nectar dont les abeilles sont très-friandes.

Dans tout *fruit* on distingue deux parties : le *péricarpe* et la *graine*. Nous ne décrirons pas ici toutes les formes que présente le fruit, lequel est tantôt *charnu* et tantôt *sec*. Tout le monde connaît les fruits charnus à noyaux (*drupes*) et les fruits charnus sans noyaux (*baies*). — Les fruits secs sont beaucoup plus nombreux : il en est qui s'ouvrent d'eux-mêmes à la maturité (*fruits déhiscents*). Un fruit de la famille des Euphorbiacées, connu sous le nom de Sablier (*Hura crepitans*), et indigène de l'Amérique équatoriale, est surtout remarquable sous ce rapport; ses carpelles ligneux s'ouvrent avec une telle énergie qu'il en résulte une véritable explosion. Les autres fruits secs ne donnent la liberté à leurs graines que lorsque leur péricarpe se déchire ou se décompose (*fruits indéhiscents*). Tous ces différents fruits ont leurs noms et leur classification : *caryopse* (Blé), *akène* (Chicorée), *samare* (Orme), *follicule* (Pied-d'alouette), *gousse* (Haricot), *silique* (Giroflée), *capsule* (Pavot), etc. — Le vulgaire a coutume de restreindre le nom de fruit aux parties recherchées pour leur saveur ; or il s'en faut beaucoup qu'on mange les mêmes parties dans tous les fruits. Dans la pêche et la poire, on mange une partie du péricarpe; dans la noix on ne recherche que la graine; la pulpe succulente de l'orange n'est ni le péricarpe ni la graine, c'est une sorte de tissu additionnel; les fruits du Mûrier et de l'Ananas sont des calices soudés ensemble et devenus charnus. La fraise n'est pas non plus un fruit, c'est le réceptacle développé en cône et recouvert de petits fruits secs qui passent inaperçus; la figue est un réceptacle creux; la *pomme d'acajou* n'est que la queue renflée du fruit véritable.

Les fruits renferment les *graines* qui leur sont adhérentes au moyen de cordons (*funicules*), par l'intermédiaire desquels elles reçoivent leurs sucs nourriciers. Tout dans le végétal a concouru à cette formation. Lorsque les graines sont formées, la plante a accompli sa destinée; aussi voyons-nous que beaucoup de plantes sont épuisées et meurent lorsqu'elles ont mûri leurs graines (*plantes annuelles* et *bisannuelles*); et s'il est rationnel de considérer un arbre comme une colonie et chaque bourgeon comme une plante à part, on peut dire avec vérité que toutes les plantes meurent après avoir fructifié.

La nature de ce travail nous oblige à passer sous silence une

foule d'organes accessoires destinés à protéger la plante et à la défendre (*duvet*, *poils*, *aiguillons*, *épines*, etc.); l'ouvrage auquel nous renvoyons donne d'excellentes figures de toutes ces parties.

Enfin la plante est recouverte d'une enveloppe générale appelée *épiderme*, criblée d'une infinité de petits orifices nommés *stomates* qui sont comme autant de petites bouches munies de deux lèvres, pouvant livrer passage à l'air pour la respiration.

Anatomie. — Ces plantes aux formes si variées, ces fleurs aux couleurs si brillantes qui embellissent nos campagnes, nos jardins et nos eaux, peuvent, jusqu'à un certain point, être imitées par l'homme, comme on peut imiter également les pierres précieuses. Mais les œuvres de Dieu ont ceci de particulier, que plus on les voit de près, plus leur perfection se manifeste, tandis que celles de l'homme demandent à être vues à distance. Avant la découverte du microscope, l'œil n'avait pu pénétrer dans les admirables tissus dont une plante se compose. Il y a à peine deux siècles que Grew et Malpighi jetèrent les fondements de l'*Anatomie végétale.* Cette branche de la science, comme on le sait, ne procède que le scalpel à la main et l'œil au microscope. Mais il ne suffit pas d'avoir un microscope et des yeux pour admirer la structure d'une plante; une longue habitude et beaucoup de dextérité sont nécessaires ; et puis, tout le monde n'a pas le loisir de se livrer à ces recherches; on ne trouve pas toujours sous la main les objets à examiner; enfin, les yeux se fatiguent, et plus d'un botaniste a payé cher sa curiosité. C'est ici surtout que de bonnes figures doivent venir en aide; par ce secours on voit passer sous ses yeux les différentes sortes de *cellules*, de *fibres* et de *vaisseaux* qui composent le tissu végétal, ainsi que les modifications successives que subissent ces organes élémentaires. Ce que l'anatomiste n'est parvenu à découvrir qu'après de longs tâtonnements, on en jouit sans retard et sans peine. — On apprécie chaque jour davantage l'utilité qu'on peut retirer de l'anatomie des plantes. Sans cette ressource, on ignorerait la nature et la signification de beaucoup d'organes. Par l'inspection des tissus on parvient à distinguer les différentes essences d'arbres, lors même qu'elles sont à l'état fossile.

C'est ainsi que la fossilisation a respecté les ponctuations aréolées qui distinguent les fibres ligneuses des Conifères (Pins, Sapins, etc.).

Les trois sortes d'organes élémentaires des végétaux, auxquels on peut rapporter tous les autres, savoir les *cellules*, les *fibres* et les *vaisseaux*, se distinguent aisément entre elles. Les *cellules* sont de petites cavités plus ou moins sphéroïdes ou polyédriques. Un tissu composé de cellules est appelé *parenchyme* ou tissu cellulaire; il abonde dans les feuilles, dans les fruits charnus et dans les autres parties molles du végétal. Il existe même des plantes qui sont entièrement cellulaires (Champignons, Algues, etc.). Les *fibres* sont plus longues et ont leurs deux extrémités amincies en fuseau. Enfin les *vaisseaux* sont des tubes allongés qui parcourent parfois le végétal dans toute son étendue. — C'est par l'arrangement de ces organes que l'on distingue la tige des arbres dicotylédons (tous les arbres de notre pays). Le centre de leur tige est occupé par la *moelle* qui est un tissu cellulaire. Autour de la moelle s'emboîtent des couches ligneuses formées de fibres et de vaisseaux. Chaque année il se produit généralement une couche nouvelle, et il suffit souvent de compter ces couches sur une coupe transversale pour reconnaître l'âge de l'individu. C'est ainsi que l'on a cru voir que les *Sequoia gigantea* de la Californie comptaient jusqu'à 12,000 ans; mais on conçoit qu'après une longue période de temps les couches ligneuses ne donnent plus que des appréciations conjecturales. Sur cette même coupe on observe de petits rayons cellulaires qui partent de la moelle, traversent les couches ligneuses et vont se perdre dans l'écorce : ce sont les *rayons médullaires;* c'est dans la direction de ces rayons que le bois se fend.—Tout ce *système ligneux* est recouvert par l'*écorce*, qui n'est pas la partie la moins importante du végétal. Le côté intérieur de l'écorce, en contact avec le bois, est formé de couches minces superposées comme les feuillets d'un livre; de là le nom de *liber* qu'on leur a donné. Ces couches sont formées surtout de fibres, très-résistantes dans les plantes textiles (Lin, Chanvre, etc.), et reçoivent souvent des vaisseaux rameux remplis d'un suc spécial et souvent coloré (*vaisseaux laticifères* de l'Euphorbe, de la Chélidoine, etc.). Le liber est entouré d'une

enveloppe herbacée cellulaire, de couleur verte, que recouvre à son tour la *couche subéreuse*, ordinairement très-mince, mais qui dans le Chêne liége (*Quercus suber*) prend un grand développement et constitue le liége dont on fait les bouchons.

Les organes élémentaires, surtout dans le jeune âge, sont creux et renferment des substances de diverses natures, gazeuses, liquides, solides (*amidon*, *inuline*, *aleurone*, *chlorophylle*, etc.), voire même de petits cristaux. Lorsqu'on brûle le bois, les matières organiques sont consumées; les substances minérales restent et constituent les cendres.

Ce sont des liquides colorés contenus dans les cellules qui donnent aux différentes parties de la plante leur *couleur*. La couleur verte est due à une matière grenue ou gélatineuse appelée *chlorophylle*, qui est encore aujourd'hui l'objet des recherches de la chimie.

Ces mêmes organes élémentaires (*cellules*) font en quelque sorte éruption pour produire les poils de différente nature qui recouvrent parfois le végétal; par leur réunion, ils produisent ces corps glandulaires où s'élaborent des liquides si divers. Il n'est pas rare que ces glandes soient en complicité avec les poils pour déverser le venin qu'elles secrètent (*poils urticants*), et il suffit de caresser une ortie pour être convaincu de cette assertion.

Tératologie. — Lorsqu'on se livre à l'étude des végétaux, on ne tarde pas à s'apercevoir que le développement de leurs parties peut avoir lieu d'après d'autres lois, et que ces parties peuvent présenter des formes très-différentes de celles qui d'ordinaire frappent nos regards. Ces formes insolites sont connues sous le nom d'*anomalies* ou de *monstruosités*, et la science qui s'en occupe se nomme *Tératologie végétale*. Les monstruosités animales inspirent généralement de l'horreur, surtout lorsqu'on les observe dans l'espèce humaine, et, jusqu'au XVII[e] siècle, on mettait à mort sans pitié les malheureux qui les apportaient en naissant. Il en est tout autrement des anomalies végétales; leur apparition n'a jamais été envisagée comme le présage d'une calamité; elle a été saluée, au contraire, avec bonheur par les amis de Flore; on s'est empressé de les accueillir dans les jardins et de les multiplier; l'horti-

culture a cherché à en augmenter le nombre. A ces monstruosités végétales, que la nature ne semble produire qu'à son corps défendant, nos jardins doivent en grande partie leur splendeur. Supprimez les *fleurs doubles*, et ces Roses aux pétales si nombreux et si brillants cèderont la place aux Roses de chien (*Rosa canina*) qui se cachent maintenant dans nos haies et dans nos buissons. Que les fleurs doubles disparaissent, et nos Œillets, nos Renoncules, nos Anémones, nos Pivoines, nos Pavôts, nos Camélias, nos Roses trémières, nos Giroflées, nos Dahlias, nos Jacinthes, etc., déchus de leur opulence, se verront abandonnés de leurs amis et réduits à une vie obscure et méprisée. Retranchez les monstruosités, et vous ne verrez plus tant de végétaux contraster entre eux par les découpures de leurs feuillages, leurs teintes, leurs panachures, et par la direction de leurs rameaux. — Le botaniste, avide de scruter la nature, trouve une ample matière à des considérations physiologiques et philosophiques dans ces innombrables *variétés* dues à la *coloration*, à la *villosité*, à la *consistance* et à la *taille*, et surtout dans les *monstruosités proprement dites*. Un organe sera tantôt atrophié, tantôt développé outre mesure. L'un aura perdu sa régularité; un autre, au contraire, irrégulier de sa nature, se sera régularisé accidentellement (*pélorie*). Ici les organes seront complétement métamorphosés, les étamines seront transformées en pétales, comme dans la plupart des fleurs doubles, ou bien les pétales seront redevenus des feuilles (Rose verte). Ailleurs, ce sont des unions insolites entre les divers organes; autre part, ce sont des désunions également anormales, ou des déplacements qui semblent se soustraire à toutes les règles. Parfois même des organes entiers disparaissent (avortement); quelquefois, en revanche, il en apparaît d'autres d'une manière inattendue. — Et il ne faut pas s'imaginer qu'aucune loi n'a présidé à ces prétendus désordres; c'est dans ces écarts, au contraire, qu'on parvient à saisir la marche de la nature, à lui arracher ses secrets; cette étude est devenue plus que jamais nécessaire au botaniste qui veut approfondir sa science. — Aussi regrettons-nous qu'aucun traité de botanique n'ait jusqu'ici développé cette branche, et qu'on se soit contenté de l'indiquer en passant. Il n'existe même en français qu'un

seul ouvrage un peu détaillé sur les anomalies des plantes, c'est celui de Moquin-Tandon (*Éléments de Tératologie végétale*); il a paru en 1841 et aurait besoin d'être rajeuni. Ce ne sont pourtant pas les matériaux qui manquent; mais ils sont épars dans une foule de publications périodiques qu'il faudrait compulser. Espérons qu'un botaniste zélé entreprendra ce travail; il comblera une lacune regrettable.

II. Physiologie. — Nous venons de tracer le tableau, bien incomplet sans doute, des organes soit simples, soit composés, dont l'ensemble constitue la plante; et nous avons indiqué en passant ce que ces organes présentent parfois d'anormal. Mais là n'est pas ce que la plante offre de plus intéressant à l'homme qui réfléchit. Lorsqu'on examine en détail toutes les pièces d'une machine compliquée, et qu'on voit ensuite toutes ces pièces ajustées les unes par rapport aux autres, on admire sans doute le génie qui a conçu un pareil travail; mais si ce merveilleux ensemble vient à fonctionner, alors l'admiration est à son comble. — L'*anatomie* nous a montré les organes élémentaires des végétaux; l'*organographie* nous a fait voir les tissus si variés qui résultent de la combinaison de ces éléments; la *physiologie* les animera. La *physiologie* est *l'étude de la vie chez les végétaux*. Quel est le rôle que jouent les organes des végétaux et quels sont les résultats de leurs fonctions? Quelles sont les habitudes des plantes, les conditions de leur existence, leurs mœurs, en quelque sorte? On comprend combien cette étude est importante. Toutefois la complication des problèmes, les connaissances requises en physique et en chimie, sont cause que cette partie de la botanique est la moins avancée, malgré les travaux anciens de Saussure, de Hales et de Candolle, et les travaux récents de MM. Brongniart, Tulasne, Trécul, Schacht, Hoffmeister, J. Sachs, etc.

La vie des végétaux comprend la *nutrition* et la *reproduction*. — Le végétal vit en grande partie aux dépens du règne inorganique. Il puise sa nourriture dans la terre, dans l'eau et dans l'air. La matière nutritive ne peut pénétrer dans la plante qu'à l'état de liquide, de solution ou de gaz; mais aussi, à ces différents états, toute substance peut pénétrer dans le végétal, celle même qui pourrait lui nuire; c'est sans preuve que l'on

a avancé que la plante choisit ses aliments. Les qualités des plantes peuvent donc dépendre des substances avec lesquelles elles sont en contact, et tel terrain produira des fruits plus savoureux que tel autre. Si on arrose certaines plantes avec des substances médicamenteuses, on leur communique des vertus nouvelles. C'est ainsi qu'on a obtenu des fraises qui purgent, d'autres qui coupent la fièvre, d'autres qui provoquent le sommeil ; il y a même des fraises qui empoisonnent.

La matière nutritive pénètre dans le végétal, surtout par les dernières ramifications des racines, qui portent le nom de *chevelu*. Ce n'est pourtant pas par les points terminaux, désignés improprement sous le nom de *spongioles*, que cette introduction a lieu ; car ces points terminaux ou *végétatifs* par lesquels la racine s'allonge sont souvent recouverts de petites coiffes protectrices (*pilorhizes*) ; ce sont les parties voisines qui pompent les aliments. — Les feuilles aussi donnent entrée aux substances alimentaires, non-seulement lorsque ces substances sont à l'état gazeux, mais probablement aussi à l'état liquide, quoique cette dernière assertion ait été contestée. Il est même un grand nombre de plantes qui puisent presque toute leur nourriture dans l'air. De là cette végétation luxuriante qui couvre parfois les rochers et les sols arides. Des terrains abandonnés, qui produisent ainsi sans s'appauvrir, finissent par se fertiliser au moyen des débris des végétaux qu'ils ont portés et que le ciel a nourris. Le sol se pourvoit ainsi à lui-même lorsqu'on lui en laisse le temps ; mais l'homme est pressé de jouir, et voilà pourquoi il a recours aux engrais.

On donne le nom d'*absorption* au phénomène d'imbibition qui a lieu dans la plante, lorsque son tissu perméable est en contact avec des fluides. Cette imbibition est sollicitée par ces propriétés de la matière que les physiciens ont appelées *attraction capillaire* et *endosmose ;* elle trouve une aide puissante dans l'évaporation continuelle qui se fait par les feuilles (*transpiration*) et qui exerce une véritable succion par le vide qu'elle produit. — Le liquide introduit dans la plante prend dès lors le nom de *séve*. Il monte, selon l'opinion la plus commune, par les couches extérieures du bois, connues sous le nom d'*aubier*, qui se distinguent généralement du *cœur du bois* par

une couleur plus pâle. On emploie l'expression peu exacte de *circulation* pour désigner ce transport de la séve. La *séve ascendante* traverse les cellules, les fibres et surtout les vaisseaux, et arrive ainsi jusque dans les feuilles. Elle s'est enrichie sur son trajet d'une foule de matériaux qu'elle a dissous et entraînés avec elle. Cette séve, pour être transformée en fluide nutritif (*séve élaborée*), n'a plus besoin que de perdre une partie de son eau par la *transpiration* et d'être mise en contact avec l'air atmosphérique par la *respiration*. C'est par les feuilles que la plante respire. Exposées aux rayons solaires, les parties vertes des végétaux dégagent de l'oxygène; si ces parties sont submergées, on voit alors des bulles d'oxygène monter à la surface de l'eau. Cet oxygène provient de la décomposition de l'acide carbonique que renferme la plante; le carbone mis en liberté se fixe dans le végétal pour en réparer les pertes et fournir à son accroissement. Pendant la nuit, et à la lumière diffuse, la décomposition de l'acide carbonique n'a pas lieu et le gaz tout entier se répand dans l'atmosphère. Ici la science n'a pas dit son dernier mot, et il y a bien des exceptions à cette règle longtemps admise comme générale. On a beaucoup exagéré le danger qu'il y a à dormir dans un appartement renfermant des plantes vivantes, surtout lorsque les plantes n'ont pas d'odeur. — La séve ainsi modifiée va désormais jouer le rôle du sang artériel chez les animaux; toutes les parties vivantes du végétal en auront leur part. Il est curieux de pénétrer dans ces cellules microscopiques qui renferment une substance vivante appelée *protoplasme*, au milieu de laquelle on observe des courants très-compliqués. Toutes ces cellules sont autant de petits particuliers qui travaillent au bien commun, et c'est dans leur intérieur que se produisent les cellules nouvelles. C'est, en général, aux dépens de cette *séve descendante* organisée (*cambium*) qu'on voit se former chaque année, dans les arbres de notre pays, une nouvelle couche ligneuse superposée aux anciennes, ainsi que de nouveaux feuillets de *liber* en dedans des feuillets produits antérieurement. De cette façon la tige s'accroît en diamètre, tandis que l'évolution du bourgeon terminal la fait croître en longueur. Le développement des bourgeons latéraux opère la ramification. — Quant aux plantes *parasites*, elles reçoivent

leur séve du sujet qui les porte : les unes sont implantées sur les racines (Orobanche), d'autres vivent sur les tiges ligneuses (Gui), d'autres s'attachent aux parties herbacées (Cuscute); les parasites élaborent cette séve d'emprunt. Il en est de même de la *greffe*.

Ce que nous venons de dire a rapport aux tiges des plantes dicotylédones, qui sont les plus nombreuses. — Chez les monocotylédones (Palmiers, Bananiers, etc.), la tige n'a pas de moelle centrale circonscrite, et les faisceaux fibro-vasculaires, épars au milieu d'un tissu médullaire, ne présentent plus ces zones ligneuses qui permettent de compter l'âge du végétal. Ces plantes ne se ramifient que fort rarement, et le bourgeon terminal seul opère son évolution.

Cependant tout ce qui a reçu vie doit avoir une fin ici-bas. Certains végétaux ne font qu'apparaître sur la terre. Un grand nombre ne vivent guère au-delà d'une année (*plantes annuelles*), témoin ces fleurs qu'on appelle Immortelles. Pour d'autres, deux années s'écoulent avant qu'ils paient leur tribut à la mort (*plantes bisannuelles*). Enfin il en est qui prolongent leur existence durant des siècles (*plantes vivaces*) ; mais il arrive toujours un moment où, épuisé par l'âge et succombant sous la décrépitude, l'arbre qui semblait pouvoir compter sur une durée sans fin, voit son principe de vie l'abandonner peu à peu, et il finit par retourner au règne inorganique d'où il était sorti. Depuis longtemps la terre aurait déposé sa couronne de verdure, si le Créateur n'avait mis dans les plantes la faculté de *se reproduire*.

Les plantes se multiplient de plusieurs manières. Chez un grand nombre, les diverses parties, soit libres (*boutures*, *bulbilles*), soit encore attachées à la plante mère (*marcottes*), lorsqu'elles sont en contact avec une terre humide, peuvent émettre des racines adventives, et acquérir une vie indépendante. Ces sortes de multiplications, qui ne sont pas rares dans la nature, sont très-fréquentes lorsque l'homme s'en mêle.

Mais un mode de *reproduction* commun à toutes les plantes consiste en corps reproducteurs qui résultent d'une *fécondation* préalable, et que l'on connaît sous le nom de *graines* chez les phanérogames. Ç'est ici surtout que la nature est ad-

mirable dans ses procédés. Nous avons nommé le *pistil*, qui occupe le centre de la fleur, et les *étamines* qui l'entourent. Lorsque la poussière fécondante des étamines (*pollen*) s'échappe des *anthères*, elle rencontre le pistil et se fixe à son extrémité appelée *stigmate*, au moyen d'une matière visqueuse qui en suinte. Chaque grain de pollen en contact avec l'humidité se gonfle, sa membrane interne s'allonge à travers l'enveloppe externe sous forme de tubes (*boyaux polliniques*) qui pénètrent dans le *stigmate*, traversent le *tissu conducteur* du *style* et arrivent dans l'*ovaire;* de là ces tubes s'introduisent dans les ovules, se mettent en contact avec le sac embryonnaire, et de ce contact résulte la formation des embryons. Dès lors la fécondation est opérée et l'ovule est devenu la graine. L'embryon a atteint tout son développement lorsque la graine est mûre.

Rien n'est ingénieux comme les moyens par lesquels le pollen arrive sur le stigmate. Sans doute, dans la plupart des cas les fleurs sont *hermaphrodites*, c'est-à-dire qu'elles portent réunis les pistils et les étamines, et le pollen a peu de chemin à faire pour arriver à sa destination. Pourtant alors même il peut s'offrir des difficultés. Tantôt les étamines étalées semblent fuir le pistil; mais ce n'est qu'une feinte, elles se redresseront au moment de la fécondation. D'autres fois les étamines sont trop courtes; mais le pistil, à un moment donné, s'incline vers elles (Nigelle); parfois même toute la fleur se renverse comme une cloche, et le pollen en tombant ne peut manquer de rencontrer le stigmate (*Fuchsia*). Ajoutons que les insectes, en butinant sur les fleurs, opèrent à leur insu le transport du pollen. — Une difficulté plus grande surgit lorsque les fleurs sont *unisexuelles;* surtout si les fleurs mâles et les fleurs femelles se trouvent sur des plantes différentes, éloignées les unes des autres (*fleurs dioïques* du Saule, du Peuplier, etc.). Comment, dans ce cas, la fécondation sera-t-elle possible? Ici encore la nature a ses ressources : le vent se chargera de transporter le pollen; les insectes à leur tour le prendront en croupe et le colporteront de fleur en fleur; enfin l'homme lui-même prêtera son concours. Hérodote rapporte que déjà les Babyloniens répandaient le pollen des fleurs mâles du Dattier sur les fleurs femelles : ils igno-

raient la théorie de la fécondation, mais ils en connaissaient le résultat pratique. Ce fut seulement en 1716 que la nature physiologique des étamines fut démontrée par Vaillant. — Tous les livres parlent de la curieuse fécondation du *Vallisneria*, plante aquatique qui encombre le Rhône; la fleur mâle se détache de la plante et vient s'épanouir à la surface de l'eau; elle flotte alors à l'aventure, répandant autour d'elle son pollen qui surnage. La fleur femelle allonge son pédoncule et lève à son tour la tête au-dessus de l'élément liquide, ce qu'elle ne peut faire sans rencontrer le pollen; il faut bien alors que la fécondation s'opère; après quoi le pédoncule s'enroule en spirale et ramène au fond de l'eau la fleur femelle qui y forme et mûrit son fruit. Cependant tout cela se fait fatalement, car le même manége a lieu lors même qu'il n'y a pas eu de fécondation. — C'est surtout au moment où la fleur est fécondée qu'on remarque chez certaines plantes un développement de calorique des plus remarquables.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des végétaux supérieurs nommés *cotylédones* ou *phanérogames* et produisant des fleurs. Les plantes privées de cotylédons (*acotylédones*) ne fleurissent pas et sont nommées *cryptogames;* leur mode de reproduction est plus obscur : ce sont les Fougères, les Mousses, les Lichens, les Champignons, les Algues, etc. On leur a longtemps refusé la reproduction sexuelle; aujourd'hui, on reconnaît chez un grand nombre une reproduction non sexuelle et en outre une fécondation véritable opérée par des organes mâles et femelles, et pour celles qui jusqu'ici ont échappé à nos observations, on est en droit de conclure par analogie. Chez quelques familles, les Fougères, par exemple, le mode de fécondation est des plus curieux : les corps reproducteurs nés à la face inférieure des feuilles, sans action fécondatrice, produisent une petite expansion foliacée (*prothalle* ou *proembryon*) sur laquelle se développent des organes mâles (*anthéridies*), et des organes femelles (*archégones*); c'est alors seulement que la fécondation a lieu et qu'un nouvel individu prend naissance.

Nous n'indiquons ici qu'en passant les fécondations croisées. Lorsqu'on transporte le pollen d'une espèce sur le stigmate d'une autre espèce très-rapprochée, on obtient parfois

des individus qui participent des deux parents. Nous ferons remarquer que ces *hybrides*, comme ceux du règne animal, sont ordinairement stériles.

Organogénie. — Le botaniste ne se contente pas d'étudier à part chaque fonction de la vie des végétaux dans telle ou telle partie déjà développée. « Les divers organes des plantes, dit Payer, comme les divers tissus qui entrent dans leur composition, ne sont pas nés de toutes pièces ; petits à l'origine, ils sont devenus grands ; simples, ils se sont compliqués. Or, les suivre dans leurs modifications successives, depuis leur apparition jusqu'à leur entier développement, décrire toutes les phases par lesquelles ils passent, rechercher les lois en vertu desquelles tous ces changements s'accomplissent, c'est faire de l'*organogénie végétale.* » Mirbel, au commencement de ce siècle, a fondé cette branche de la botanique. — On comprend l'intérêt qu'il y a à suivre ainsi le développement d'une plante. A l'origine, c'est une *cellule* microscopique renfermée dans l'ovule ; à la suite de l'acte fécondateur, cette cellule se multiplie par cloisonnement et devient l'embryon qui s'entoure d'une enveloppe solide, en un mot c'est la *graine* qui contient la petite plante en miniature. Mais pour que cette plantule opère son évolution, il faut que la graine se trouve dans des conditions favorables. — La *dissémination* a aussi ses petits procédés. Les valves d'un grand nombre de fruits secs s'ouvrent avec élasticité et lancent les graines à distance (*fruits déhiscents*) ; certains fruits, surmontés d'une aile membraneuse ou d'une aigrette de poils, sont emportés par le vent ; d'autres, hérissés de petits crochets, s'attachent à la toison des brebis et sont transportés avec les laines dans une nouvelle patrie. Au Port-Juvénal, près de Montpellier, M. Godron a pu recueillir toute une flore de plantes introduites de cette manière (*Flora Juvenalis*). Le courant des eaux sert à son tour de véhicule aux graines ; enfin, il en est qui n'arrivent à leur destination qu'après avoir traversé le tube digestif de l'homme ou des animaux. — Il n'est donc pas nécessaire de recourir à la génération spontanée pour expliquer l'apparition d'une plante là où elle n'existait pas auparavant.

Pour qu'une graine *germe*, trois conditions sont surtout requises : 1° l'*humidité :* lorsqu'une pluie abondante arrive

après une sécheresse prolongée, on voit aussitôt pulluler de toutes parts de petites plantes qui apparaissent comme par enchantement et la terre alors tressaille de fécondité : *in stillicidiis ejus lætabitur germinans* (Ps. LXIV, 11); — 2° la *chaleur* : voilà pourquoi les graines tombées à terre à la fin de l'automne ne sortent de leur engourdissement qu'aux rayons du soleil printanier; — 3° l'*oxygène* de l'air : on est étonné parfois de la réapparition de certaines plantes dans des localités d'où elles avaient disparu depuis longtemps; la terre a été remuée, et des graines enfouies à une profondeur trop grande pour recevoir l'influence vivifiante de l'air atmosphérique, ont été ramenées à la surface; leur vitalité s'est conservée pendant de longues années, et leur germination vient intriguer l'observateur qui ne réfléchit pas. On a vu des graines lever après plus de cent cinquante ans. Quant aux blés de *momie*, qu'on a fait remonter à une très-haute antiquité, on n'y voit généralement qu'une mystification.

Mais suivons les diverses phases du développement. La graine, en contact avec l'humidité, se gonfle et déchire ses enveloppes. La *radicule* apparaît en premier lieu; une petite tige (*tigelle*) surmonte la radicule et porte deux feuilles ou *cotylédons* (chez les plantes dicotylédones). Entre les deux cotylédons se cache un petit bourgeon (*gemmule*) dont l'évolution donnera la plante. Ces cotylédons, ordinairement épais, fournissent à la petite plante sa première nourriture : ce sont de véritables mamelles végétales; la racine n'est pas encore organisée pour puiser les aliments ; c'est en quelque sorte alors le temps de la lactation. S'il arrive que les cotylédons soient insuffisants, un autre amas nutritif, l'*albumen*, qui accompagne parfois l'embryon, est destiné à leur venir en aide. Dans le Haricot, ce sont les cotylédons que l'on mange; dans le Blé, c'est l'albumen qui nous donne la farine pour faire du pain. — Dès que la petite racine commence à fonctionner, la germination est achevée; la plante désormais puisera au dehors d'elle-même les principes dont elle a besoin : toutes ses parties alors se développent. La racine descend vers le centre de la terre; la tige se dirige en sens opposé et se couvre de feuilles, de bourgeons, de fleurs et de fruits. — Il est à remarquer que la racine et la tige sont généralement dans une dépendance

mutuelle. Si la tige est très-développée, les racines le seront presque toujours aussi. Qu'on retranche quelque branche considérable d'un arbre, et la racine qui lui correspond en souffrira. Réciproquement, si les racines d'un des côtés rencontrent un obstacle à leur développement ou un terrain stérile, les branches du même côté s'en ressentiront. — Les plantes croissent pendant toute leur vie, mais il s'en faut beaucoup qu'elles se développent avec la même rapidité. Quelques-unes semblent rester stationnaires, tandis que la tige florifère de l'*Agave* d'Amérique s'accroît de près de deux pieds par jour, et que le *Phytolacca dioica* donne à neuf ans un arbre dont les dimensions dépassent celles de nos Chênes deux fois centenaires. — Toutes les parties de la plante, dans leur évolution, sont assujetties à des lois dont on ne peut se rendre compte qu'en suivant la nature pas à pas. Les différentes parties de la fleur ne sont que des feuilles modifiées ; pour s'en assurer, il suffit d'observer ce qui se passe dans certaines plantes : les feuilles voisines des fleurs commencent à changer de forme et de couleur, et elles finissent par se rapprocher en groupes ou verticilles qui constituent le périanthe. On peut suivre, dans beaucoup de cas, le passage insensible des feuilles aux sépales, des sépales aux pétales, des pétales aux étamines. Le pistil lui-même est formé d'une ou de plusieurs feuilles (*feuilles carpellaires*) réunies par leurs bords et portant les ovules.

Mais tandis que les organes d'une plante s'allongent, s'élargissent et croissent en épaisseur, que se passe-t-il dans l'intérieur de leur tissu ? Ici encore le microscope devient indispensable. Les cellules dont le tissu végétal se compose sont en travail ; leur nombre augmente par la division de celles qui existent, et par la production libre de cellules nouvelles dans l'intérieur des anciennes ; c'est la séve élaborée (*protoplasme*) qui en a fourni les matériaux. Parmi ces cellules, plusieurs s'allongent en fibres ; d'autres s'unissent bout à bout pour constituer de longs tubes appelés vaisseaux. Un observateur exercé peut suivre jusqu'à un certain point ce travail intérieur. — Toutefois on se sent ici arrêté par un mystère insondable. Comment se fait l'*assimilation*, c'est-à-dire comment la matière inerte parvient-elle à participer à la *vie ?* Pourquoi les organes élémentaires prennent-ils telle direction plutôt

que telle autre? La racine descend, la tige monte. Les plantes diffèrent les unes des autres par leur taille, leur forme, leur couleur, les principes qu'elles contiennent, et pourtant c'est le même sol qui les nourrit, elles reçoivent les mêmes influences des agents extérieurs. D'où vient que, suivant les espèces, les feuilles sont disposées dans le bourgeon tantôt d'une façon et tantôt d'une autre (*préfoliation*)? D'où vient une diversité analogue dans la disposition des parties de la fleur dans le bouton (*préfloraison*)? La plupart des végétaux ont leur époque de l'année pour fleurir (*calendrier de Flore*); un grand nombre ont leur heure du jour ou de la nuit pour épanouir leurs fleurs (*horloge de Flore*). Quelle est la cause qui détermine la durée de la vie chez le végétal, la durée de la floraison chez la fleur? Qui rendra compte de ces *mouvements* que certaines plantes exécutent par leurs feuilles ou leurs fleurs (*sommeil des plantes*), et qui expliquera l'*irritabilité* de quelques-unes d'entre elles? Dans toutes ces questions nous serons *toujours* obligés d'avouer notre ignorance. Dieu, sans doute, a voulu humilier l'orgueil de l'homme en ne lui laissant entrevoir que la surface de ses œuvres. Le *principe vital* que le Créateur a communiqué à chaque espèce végétale lui maintient sa forme et ses propriétés; les agents extérieurs ne sauraient avoir sur lui aucune influence, et voilà pourquoi la transformation des espèces sera toujours inadmissible au point de vue scientifique, quelques milliards d'années qu'on suppose pour l'opérer. — Si dans les phases du développement que nous venons de parcourir il se produit des irrégularités, on conçoit que ces irrégularités seront accusées par des anomalies de forme et de structure, et on comprend une fois de plus l'utilité de l'étude de ces anomalies pour aider à comprendre l'état normal.

Nosologie. — Ce n'est pas seulement l'Organogénie qui a ses écarts, la Physiologie à son tour peut avoir les siens. Si les organes ne fonctionnent plus d'une façon régulière, s'ils élaborent des substances tout autres que celles qu'ils élaborent ordinairement, l'économie de la plante sera troublée; de là les *maladies* et parfois la mort. Décrire les différentes maladies des plantes, faire connaître les causes qui les produisent et les moyens de les guérir, tel est l'objet de la *Nosologie*

végétale. — On a remarqué que les plantes cultivées sont plus exposées aux maladies que celles qui croissent à l'état sauvage. — Tantôt la plante languira par défaut de nourriture : elle se trouvera dans un terrain épuisé; tantôt la nourriture sera abondante, mais l'eau qui doit la dissoudre et l'introduire dans les tissus fera défaut. Ailleurs la trop grande abondance sera nuisible (pléthore). Certaines plantes s'accommodent d'un terrain sec; d'autres ont besoin d'être submergées. Les divers principes que le terrain renferme ne sont nullement indifférents : les uns sont nécessaires à la plante, d'autres sont pour elle un véritable poison : les acides, entre autres, ne sont pas absorbés impunément. — Un grand nombre de maladies prennent leur source dans l'atmosphère : le climat, l'exposition, les variations météorologiques influent beaucoup sur la santé des végétaux. — Beaucoup de cas de nosologie sont dus à des accidents. Tantôt ils proviennent de substances étrangères répandues dans l'air : gaz vénéneux, émanations de produits chimiques, fumée, poussière, etc. Tantôt ce sont des végétaux parasites qui envahissent la plante, l'épuisent en vivant à ses dépens ou en détruisant ses tissus. On connaît la Cuscute et l'Orobanche qui dévorent les Trèfles, etc.; le Gui épuise nos arbres; divers champignons s'attaquent au Safran (*Rhizoctonia Crocorum*), à la Vigne (*Oidium Tuckeri*), à la pomme de terre (*Botrytis infestans*); la rouille et la carie (*Uredo*), le charbon (*Ustilago*) et l'ergot (*Sclerotium*) s'en prennent à nos céréales; sans parler de mille autres cryptogames qui s'installent sur tous nos végétaux, mais qui ne sont pas toujours en assez grand nombre pour occasionner des perturbations sérieuses. — Le règne animal à son tour intervient dans les maladies des plantes. Des pucerons pullulent autour des parties jeunes des végétaux; les kermès encombrent la face inférieure des feuilles; l'altise puce-de-terre dévore les Choux; les limaces, les hannetons et une foule de chenilles sont également phytophages; les perce-oreilles ne sont pas moins incommodes; le cossus ronge-bois détruit l'intérieur de nos arbres; la larve du hanneton (ver blanc) et la courtilière attaquent les racines; le scolyte destructeur se creuse des galeries sous l'écorce de l'Orme. Enfin un grand nombre d'insectes introduisent leurs œufs dans les diverses

parties des végétaux et occasionnent ces excroissances appelées *galles* (*noix de galle* du Chêne). — On s'est demandé souvent si les parasites végétaux ou animaux sont la cause ou la conséquence des maladies des plantes, et les avis sont encore partagés; d'ailleurs les deux opinions ne sont pas incompatibles.

Pour guérir les maladies des plantes, il faut en rechercher la cause et la faire cesser. — Les arbres peuvent avoir aussi des affections locales, des plaies, des chancres, auxquels on remédie par des onguents, des cataplasmes, des amputations, etc. Il y a plus, si des racines ou des branches, épuisées par la maladie ou par l'âge, ne fonctionnent plus, on leur en substitue d'autres plus jeunes, et l'arbre rajeuni déploie une vigueur nouvelle, qui n'est pas facticè comme celle de l'homme lorsqu'il cherche à « réparer des ans l'irréparable outrage. » — Nous avons vu les mauvaises chances qui peuvent échoir aux plantes : il importe qu'il y ait des hommes habiles qui sachent les conjurer. Nos médecins et nos vétérinaires possèdent d'excellents manuels de thérapeutique; un bon traité sur les maladies des plantes est encore à faire.

Ame des plantes. — Nous sommes tout naturellement conduit à nous demander si les plantes peuvent souffrir; en d'autres termes, si elles ont une âme comme celle des animaux, si elles sont douées de la sensibilité et du mouvement volontaire. Plusieurs auteurs, plus poètes que naturalistes, l'ont prétendu. De ce nombre était Goethe, qui, dans sa modestie, se jugeait le premier poète de son pays et s'appelait le Napoléon de la science. Selon ces auteurs, il faudrait supprimer le règne végétal et ne voir dans tous les êtres vivants que des animaux. — En effet, dit-on, les plantes sont formées de tissus organisés vivants; elles naissent, croissent, vieillissent et meurent. La plante a des instincts; elle respire; elle cherche sa nourriture, se l'incorpore, la digère et se l'assimile. La plante manifeste son activité de différentes manières; elle s'élève, se couche, rampe, grimpe, s'enroule comme un serpent; elle a parfois des organes de préhension, des mains (vrilles), au moyen desquels elle saisit les objets; si on l'enferme dans un appartement, elle va mettre le nez à la fenêtre (par curiosité sans doute); lorsqu'elle est fatiguée à la fin du

jour, elle se repose et dort. Il est des végétaux tellement susceptibles qu'on ne saurait les toucher sans qu'ils manifestent leur mauvaise humeur; quelques-uns sont toujours en mouvement comme les enfants; d'autres s'amusent à attraper des mouches. Plusieurs ont des instincts belliqueux, ils sont armés de pied en cap et savent se défendre vigoureusement par leurs épines, leurs aiguillons et leurs poils urticants. On a même vu une plante si amoureuse de l'indépendance qu'elle était sur le point de s'élancer hors du vase qui la contenait. Enfin il est des végétaux qui ne restent jamais dans la même place, ils vont décidément se promener. — Mais c'est surtout à peindre les transports érotiques des végétaux que nos botanistes romanciers excellent. A les croire, les plantes, au moment de la fécondation, se démènent comme des Bacchantes; les étamines s'élancent sur les pistils, et les pistils à leur tour se laissent tomber dans les bras des étamines. Les fleurs mâles du *Vallisneria* se détachent de leur pédoncule et se jettent à la nage pour aller trouver les fleurs femelles. Quant aux plantes dioïques, on sait que les insectes, en vertu des rapports sympathiques qui existent entre les deux règnes, prêtent leur concours au transport du pollen. — Après cela, dira-t-on encore que les plantes n'ont ni sensibilité ni mouvement volontaire? Demandez à la Sensitive si le feu ne la fait pas souffrir! Et pourquoi la Vigne pleure-t-elle quand on la taille? Nos aïeux ne disaient-ils pas que la Mandragore poussait des gémissements lorsqu'on l'arrachait de terre, et qu'il fallait se boucher les oreilles pour ne pas se laisser attendrir? — Ne soyons donc pas surpris si, quelque jour, des âmes compatissantes se réunissent pour fonder une *Société protectrice des végétaux*, et si quelque botanophile influent sollicite une *loi répressive des cruautés* envers les plantes: cette loi rendrait passible d'une amende quiconque se permettrait de tailler ses arbres ou de faucher son pré sans recourir préalablement à des anesthésiques; car on sait que le chloroforme rend la Sensitive insensible. — Pour compléter ce tableau, il n'y aurait plus qu'à prendre à la lettre le *langage des fleurs*, et à évoquer le souvenir de Daphné, d'Adonis, etc., métamorphosés en plantes; ce qui ne paraîtra nullement improbable aux partisans avancés de la transmutation des es-

pèces. Nous avons sous les yeux un auteur qui, non content de gratifier la plante de la *sensibilité*, lui accorde en outre la *liberté*, la *conscience* de son activité propre, et lui promet le *bonheur* éternel[1].

On ne réfute pas sérieusement de pareilles rêveries. Et pourtant ces idées saugrenues font leur chemin; des vulgarisateurs de la science les accueillent avec enthousiasme et les propagent de la meilleure foi du monde. D'où vient cet engouement pour ces opinions étranges? C'est d'abord qu'il faut des choses nouvelles pour défrayer les lecteurs. Ajoutons que de nos jours beaucoup d'auteurs ignorent les notions les plus élémentaires de la logique : ils ne savent pas qu'une conclusion ne peut pas être plus large que ses prémisses. Le végétal, dit-on, se nourrit et se reproduit comme l'animal : donc il a la sensibilité et le mouvement spontané de l'animal; l'animal a la sensibilité et le mouvement spontané comme l'homme : donc l'animal raisonne comme l'homme, donc la plante raisonne comme l'homme. On comprend qu'avec de pareils raisonnements on va loin.

Les végétaux étant des *êtres vivants*, comme les animaux, il faut bien qu'ils aient des propriétés qui leur soient communes. Chez les uns et les autres on trouve la faculté de se nourrir et de se reproduire, mais voilà tout; la sensibilité et le mouvement spontané sont des attributs de l'animalité. Peut-on confondre raisonnablement le mouvement d'attraction de la pierre qui tombe, le mouvement expansif de l'arbre qui pompe les sucs de la terre et développe sa tige, le mouvement instinctif du chien qui accourt à la voix de son maître, et le mouvement intelligent de l'homme qui, dans sa détresse, tend les bras vers le Dieu *invisible?* Puisque les végétaux sont des êtres vivants, ils sont sujets à une composition et à une

[1] M. Moleschott va plus loin encore. Selon lui, un engrais abriqué avec des ossements humains « donne aux plantes *le pouvoir de créer des hommes!* » M. Moleschott, sans doute, aura appris dans son enfance qu'il était sorti d'un chou. D'ailleurs, des idées analogues à celle d'ensemencer la terre avec des débris humains pour récolter des hommes, ne sont pas nouvelles; longtemps avant le savant professeur de Turin, certain personnage avait planté des plumes pour avoir des poulets. — *Sans phosphore point de pensée*, a dit le même auteur. Il faut croire que le phosphore de M. Moleschott était épuisé lorsqu'il a écrit de si belles choses.

décomposition incessantes, ce qui ne peut avoir lieu sans mouvement; mais ce mouvement se produit toujours de la même manière, d'après des lois fixes, dans des circonstances identiques. Tantôt ce mouvement est dû à des causes physiques qu'on peut étudier, tantôt il est déterminé par des actes physiologiques qui échappent dès lors à nos investigations, comme tout ce qui tient à la vie. Pourquoi certaines plantes, au déclin du jour, rapprochent-elles les folioles de leurs feuilles et ferment-elles leurs fleurs? On sait que ce phénomène, appelé improprement par Linné le *sommeil des plantes*, n'est nullement un état de repos. Pourquoi le Sainfoin oscillant (*Hedysarum gyrans*) balance-t-il continuellement ses folioles latérales? Pourquoi surtout ce sommeil brusquement provoqué par un choc quelconque dans les feuilles de la Sensitive, dans les étamines du *Sparmannia africana*, etc.? Nous l'ignorons; toujours est-il que ces mouvements sont périodiques, et que cette irritabilité est mise en jeu nécessairement par des causes extérieures. Le mouvement de la foliole terminale de la Dionée attrape-mouche est celui d'une souricière dont le mécanisme nous est inconnu. Quant au *Colocasia esculenta* que M. Lecoq a vu s'agiter dans sa serre, et dont il croit pouvoir attribuer le tremblement à l'occlusion des pores qui terminent les feuilles et qui ordinairement donnent issue à la séve surabondante, ici encore nous ne voyons pas plus de mouvement volontaire qúe dans la bouilloire qui danse sur le feu lorsque l'eau qu'elle contient est en ébullition. — Si la plante languit et meurt parce que ses organes fonctionnent mal ou que la nourriture lui manque, elle ne souffre pas plus que la lampe quand l'huile fait défaut ou n'arrive que difficilement dans la mèche. Il est faux de dire que la plante choisit le sol où elle veut croître et les aliments dont elle doit se nourrir; elle s'approprie ce qui l'entoure, et si elle ne trouve pas ce qui lui convient, elle meurt; les voyages qu'on a la fantaisie de lui faire exécuter ne sont que l'élongation ordinaire de ses tiges et de ses racines. — Quant aux amours des plantes, elles sont bien prosaïques pour le botaniste sérieux. Quoique la nature ait tout disposé pour que les plantes atteignent leur but, à savoir la reproduction, c'est pourtant *toujours par un pur hasard* que le pollen des étamines arrive sur le

pistil. Et ces pauvres abeilles dont on fait des entremetteuses conscientes, agissant par sympathie et en vertu de l'identité qui existe entre les animaux et les plantes! Mieux vaudrait trouver de l'identité entre les plantes et le vent, puisque l'air agité sert bien plus souvent de messager à la poussière fécondante. — Enfin, la sensibilité chez les plantes serait un hors-d'œuvre, contraire au principe des causes finales et indigne de la sagesse du Créateur. Conçoit-on en effet des êtres sensibles exposés sans raison à des tourments continuels sans pouvoir s'y soustraire?

Sans doute, il est difficile parfois de dire si tel être qu'on a sous les yeux est un animal ou une plante, parce que les moyens d'observation nous manquent. Le corail fut longtemps regardé comme une pierre; plus tard Marsigli en ayant observé les polypes étalés y crut voir des fleurs épanouies et fit part de sa découverte aux diverses académies de l'Europe; aujourd'hui tout le monde sait que le corail appartient au règne animal. — Si d'autres productions semblent faire partie successivement des deux règnes, c'est encore à l'insuffisance de nos investigations qu'il faut s'en prendre. — Supposé même qu'il existât des êtres intermédiaires, la distinction des deux règnes n'en persisterait pas moins.

On ne confond que trop souvent les actions purement *physiques* et *chimiques* avec l'action *physiologique*. Cette dernière ne se produit que sous l'influence de la *vie* ou de l'*âme* de la plante. C'est elle qui détermine la forme et la direction des organes, la variété de leurs fonctions et la nature de leurs produits, et qui, par conséquent, maintient la fixité de l'espèce. Dans les actes physiologiques, la science n'a qu'à constater des faits, elle n'a aucune cause particulière à découvrir, tout y est mystère : les choses sont telles parce que le Créateur l'a voulu ainsi. Dieu a créé la force vitale, et cette cause seconde exécute sa volonté. Ne vouloir pas remonter à cette source unique, c'est avoir la vue courte, les idées étroites; les savants habitués à tout voir à travers le microscope sont sujets à cette myopie intellectuelle.

On peut se demander ici s'il faut envisager la plante comme un individu distinct, ou bien la considérer comme un être collectif, comme une réunion d'individus. — Lorsqu'on dé-

tache une branche d'un saule et qu'on la plante, la partie enterrée émet des racines adventives, et un nouvel arbre ayant sa vie propre est constitué. Que s'est-il passé dans ce nouveau végétal ? Ce saule renfermait-il plusieurs principes de vie ou âmes ? ou bien une nouvelle âme a-t-èlle été créée pour la branche détachée ? ou bien encore, la vie végétale serait-elle divisible avec la matière ? — La nature de l'âme végétale nous étant absolument inconnue, nous sommes réduits à des conjectures. — D'abord, l'unité qui règne dans le végétal dont nous voyons toutes les parties tendre vers un même but, savoir : la nutrition, le dévéloppement, la reproduction; le cachet spécifique qui se maintient au milieu de toutes ces évolutions successives, semblent accuser un principe de vie unique. S'il fallait admettre plusieurs âmes dans une même plante, où s'arrêterait-on ? Certaines plantes se multiplient, non-seulement par leurs branches et leurs racines, mais aussi par leurs feuilles, mais par les diverses parties de leurs feuilles (*Begonia*, *Cardamine pratensis*, beaucoup de Fougères, etc.); il est même probable que chaque cellule du végétal peut, dans des circonstances favorables, devenir un centre vital (*phytogène* de M. Fermond) et donner un individu distinct. A quoi bon tous ces principes vitaux différents dans la même plante, condamnés à rester dans l'inaction ou à se combattre mutuellement ? — Une nouvelle âme a-t-elle été créée pour la branche détachée ? — Mais il faudrait pour cela que la vie qui animait la branche, lorsqu'elle faisait partie de l'arbre, se fût retirée pour céder la place à une vie nouvelle. Or, si la branche est apte à recevoir un nouveau principe de vie, elle doit être apte également à conserver celui qu'elle possède déjà; si la vie se retire d'un corps, ce corps est mort, et il ne paraît pas du tout raisonnable d'admettre que la branche en question ait cessé de vivre même un seul instant. — Resterait à conjecturer que la vie de la plante pourrait bien être divisible avec la matière à laquelle elle est unie[1]. Il pourrait en être de même chez cer-

[1] Si l'on détache un rameau d'un arbre pour le mettre en terre et lui faire prendre racine (ce qui s'appelle faire une *bouture*), ce rameau pourra acquérir de grandes dimensions et simuler un arbre véritable; mais, en réalité, il ne sera jamais qu'une grande branche, c'est-à-dire la continuation de l'arbre dont il provient. Et en effet, si, au lieu d'un rameau vertical, on emploie au boutu-

tains animaux inférieurs (hydres, etc.). — Tout nous porte à croire que chaque arbre est un véritable arbre généalogique dont toutes les branches sont autant d'individus distincts, régis par un principe vital commun : et ici nous entendons par individus des êtres constitués de manière à pouvoir parcourir toutes les phases de leur évolution ordinaire, lorsque les circonstances le permettront. Nous ne voyons d'exception que pour la greffe et pour la plante parasite, qui, en s'introduisant dans la communauté, apportent avec eux leur vie propre qu'ils conservent. — Faudrait-il admettre également que la graine reçoit sa vie de la plante-mère de la même manière que la branche. Nous ne le croyons pas. Ici un nouveau principe de vie paraît constitué à la suite de l'acte mystérieux de la fécondation, et nous pourrions invoquer à l'appui de cette manière de voir les variétés et les hybrides.

A. Bellynck.

(*La suite prochainement.*)

rage les pousses latérales recourbées de certains Conifères (*Abies*, *Araucaria*, etc.), la forme de ces rameaux persistera indéfiniment : les arbres qui en proviendront ne seront jamais droits et ne formeront point de tête.

Additions survenues après la mise en page :

P. 344, après *par le vide qu'elle produit* (4 l. avant la fin) : M. Hofmeister ajoute une autre cause du mouvement du liquide à travers le corps ligneux : c'est l'air qui alterne avec les gouttes d'eau dans les cavités de la plante ; toute élévation de température dilate ces bulles d'air, qui chassent ainsi l'eau devant elles.

P. 345, vers la fin : *séve descendante :* Cette expression *séve descendante*, que nous employons parce qu'elle est admise par tous les auteurs, n'est pourtant pas des plus exactes. La séve *élaborée* ne descend pas seulement, elle se répand dans tous les sens, partout où elle doit être mise en œuvre. Tantôt elle se rend aux parties inférieures, tantôt elle se dirige horizontalement, souvent même, après avoir été emmagasinée, elle remonte pour opérer l'évolution des bourgeons, le développement des feuilles, etc. Ordinairement elle se meut à la fois dans toutes les directions.

MADAME LA COMTESSE

DE GONTAUT-BIRON

On ne s'étonnera pas de trouver dans une Revue consacrée à la défense de la religion quelques pages sur l'une de ces femmes dont toute la vie est un glorieux hommage rendu à la piété catholique, et dont la mort sainte est un triomphe de plus pour la foi.

Madame la comtesse de Gontaut, morte le 24 février 1869, était, depuis de longues années, placée à Paris, par l'admiration unanime de ceux qui eurent le bonheur de la connaître, à la tête des dames sérieusement chrétiennes auxquelles une grande et sainte mission semble avoir encore été donnée de nos jours : la mission de montrer dans sa beauté austère la morale de l'Évangile à une société qu'envahissent de plus en plus l'amour du plaisir et la mollesse des mœurs.

Un petit nombre de pages seront sans doute bien insuffisantes pour retracer une noble et pieuse vie à laquelle serait dû tout un volume; mais la reconnaissance a aussi ses dettes sacrées, et nous devons aujourd'hui en acquitter une.

C'est à Bruxelles que naquit Mademoiselle de Rohan-Chabot, au plus fort de la tourmente révolutionnaire qui bouleversait la France en 1793. Née presque au même moment où mouraient avec tant de piété et tant de gloire sur l'échafaud les grandes dames du dernier siècle, elle devait prouver à notre âge qu'un type que l'on affecte de dire à jamais disparu existe encore.

D'une âme trop élevée pour connaître la peur, trop délicate pour ne pas avoir à souffrir beaucoup, trop dévouée pour ne pas porter jusqu'à leurs dernières limites l'affection de la famille et l'amitié, Madame de Gontaut eut le bonheur d'être aimée partout et peut-être plus encore dans sa vieillesse si honorée. D'autres femmes ont obtenu, de son vivant, la célébrité

de la beauté, celle de l'élégance ou même celle de l'esprit; elle eut l'empire incontesté de la vertu, et l'impression qu'on emportait d'auprès d'elle n'était pas précisément celle de la femme supérieure; c'était mieux encore : c'était l'impression même de Dieu qu'on sentait vivre dans son âme; et loin de disparaître dans l'intimité, devant laquelle s'effacent tant de qualités brillantes aux yeux du monde, cette impression s'augmentait de plus en plus. L'une de ses amies[1], bien digne d'elle, l'a dit avec autant de vérité que de bonheur d'expression dans des pages qu'elle a eu la bonté de nous confier et auxquelles notre récit devra tout son intérêt : « Sous ses ailes on se sentait en sûreté contre le mal et contre soi-même. »

La première enfance de Mademoiselle de Rohan-Chabot s'écoula donc dans l'exil; revenue à Paris aussitôt que les portes de la patrie s'ouvrirent aux émigrés, elle épousa en 1812 le comte de Gontaut-Biron.

Dans un article[2], dont la remarquable rédaction fait regretter plus encore la brièveté, il a été parlé de la beauté célèbre de la jeune comtesse. Sa famille conserve avec bonheur un portrait qui doit remonter à l'époque de son mariage; ce portrait offre plutôt au regard charmé une figure fine, suave, presque angélique, tant il y a de pureté dans les lignes, de délicatesse dans les traits, et dans tout l'ensemble je ne sais quel reflet d'une âme qui tient plus du ciel que de la terre.

Sous la Restauration, Madame de Gontaut fut attachée à Madame la duchesse de Berry en qualité de dame pour accompagner.

La révolution de 1830 la trouva mère d'une famille déjà nombreuse, à laquelle furent désormais consacrés tous ses soins : car elle avait compris la maternité telle que l'a faite le christianisme, comme une sorte de sacerdoce dont le premier devoir est pour une femme la sanctification de sa propre vie, avec l'obligation de communiquer à ses enfants et la foi de son âme et les saintes affections de son cœur. Aussi ses plus vives préoccupations n'étaient-elles pas celles de la fortune et des honneurs, préoccupations bien légitimes pourtant dans

[1] La princesse de Sayn-Wittgenstein, née princesse Bariatinsky.
[2] *Le Correspondant*, 10 mars 1869.

une famille où ces choses brillantes étaient héréditaires depuis tant de siècles. Avant tout elle demandait à Dieu la grâce de former aux croyances et aux vertus chrétiennes les enfants confiés par le ciel à sa tendre sollicitude; Dieu lui accorda ce bonheur, la plus douce récompense des prières et des souffrances d'une mère vraiment pieuse.

Mais en élevant toutes ces jeunes âmes jusqu'à la hauteur de la vie chrétienne, Madame de Gontaut n'oubliait pas de quelle importance il est pour une mère de faire aimer l'intérieur de la famille; elle ne négligeait rien de ce qui pouvait rendre plus chère encore la demeure paternelle. A Paris, à la campagne surtout, nous a-t-on assuré, tous étaient heureux de se presser le soir autour d'elle pour entendre des récits charmants. N'avait-elle pas vu passer la figure du monde sous ses formes les plus variées? N'avait-elle pas assisté à plus de révolutions qu'il ne s'en accomplissait autrefois dans le laps de plusieurs siècles? Ses conversations se reportaient plus volontiers vers l'époque beaucoup trop calomniée d'une lutte dont l'honneur ne fut pas pour ceux qui triomphèrent, vers la Restauration. Nous n'avons pas à rappeler ici, d'autres l'ont fait, comment plus tard son salon s'ouvrit aux hommes éminents qui luttèrent avec un courage si heureux pour la liberté d'enseignement, et comment Madame de Gontaut assistait elle-même, écoutée, vénérée de tous, à ces réunions dont l'âme éloquente était surtout, avec M. le comte de Montalembert, Mgr. l'évêque d'Orléans, alors l'abbé Dupanloup.

Ce que nous voudrions seulement, ce serait esquisser dans ces pages la femme d'une distinction native et exquise, que sa haute piété a rendue digne d'être proposée pour modèle, rappeler ses vertus en tête desquelles il faut mettre, nous semble-t-il, la force dans les souffrances du corps et du cœur, malgré la délicatesse des ses frêles organes.

Car qui ne le sait! Il y a place aussi dans les plus riches et les plus belles demeures pour les chagrins de toute sorte, et trop souvent le doute à cet égard fut impossible à Madame de Gontaut. Mais les souffrances, si accablantes qu'elles pussent être, restaient toujours au-dessous de son courage que soutenait son ardent amour de Dieu, et jamais elles ne mirent le moindre murmure, ni sur ses lèvres, ni dans son cœur.

Deux circonstances surtout permirent d'admirer sa force d'âme dans les plus douloureuses épreuves : ce fut quand la mort vint lui ravir sa belle-fille, Madame Auguste de Gontaut, cette jeune femme devant laquelle l'avenir s'ouvrait si beau et qui fit si héroïquement, ou mieux, si chrétiennement le sacrifice de sa vie, à vingt-deux ans, au moment même où, au comble de ses vœux, elle était devenue mère. Plus tard son cœur maternel fut brisé plus cruellement encore par la perte d'une autre belle-fille, tant aimée et si digne de l'être, non-seulement parce que la mort frappait en elle l'épouse la plus courageuse, la mère la plus tendre et la femme modèle de toutes les vertus, mais aussi parce que d'un même coup la mort faisait quinze orphelins. Alors à la vue de Madame de Gontaut, déjà avancée en âge, dans le calme et comme dans la majesté d'une immense douleur, le souvenir se reportait de lui-même sur la montagne où la première de toutes les mères chrétiennes restait également debout dans son martyre, parce qu'elle était près de la croix. Ces circonstances ne furent pas malheureusement les seules où son cœur fut déchiré, et le mois de février lui rappelait, disait-elle, jusqu'à seize anniversaires.

Il appartient à la véritable piété de perfectionner toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Dans une biographie complète de Madame de Gontaut il y aurait à montrer comment, sous la divine influence de la grâce, furent admirablement développés les dons précieux que la nature lui avait départis avec tant de générosité. Mais nulle vertu ne frappait plus ceux auxquels il fut donné de connaître à fond son âme, que l'humilité. Elle ressemblait si peu à ces femmes toujours occupées à se porter en triomphe, allant sans cesse dans leurs conversations comme dans leurs désirs de *je* à *moi*, que dans son âme il n'y avait plus, semblait-il, la moindre place pour elle-même. Je trouve et je transcris ce bel hommage rendu à son humilité : « Elle a toujours ignoré ce qu'elle valait. Quand on lui parlait de sa bonté et de ses mérites, elle vous arrêtait aussitôt comme saisie d'une douleur physique, et, se couvrant le visage de ses mains, elle s'écriait, avec un accent de conviction profonde, qu'on lui faisait mal en parlant ainsi, qu'on ne la connaissait pas et qu'elle était pleine de défauts. — On a bien

tort, ajoutait-elle avec vivacité, de canoniser si facilement des personnes auxquelles on rend ainsi le plus mauvais service; on ferait mille fois mieux de prier pour elles; et, pour ma part, je sais que j'en aurais grand besoin; aussi je demande, après ma mort, de longues et nombreuses prières. » Elle disait encore: « Si vous saviez comme je m'en veux! je ne sais pas me dominer et je viens de m'impatienter si fort! » — Et lorsqu'on lui exprimait son étonnement de cette impatience inaperçue, en lui objectant qu'on n'avait rien vu ni entendu depuis deux heures qu'on était près d'elle, elle répliquait avec une admirable simplicité: « Mais c'est intérieurement que je m'impatiente ainsi. Ah! si vous saviez combien je suis méchante! »

Toutefois cette humilité, si naïve dans ses pieuses exagérations, ne nuisait en rien à un autre sentiment tout opposé en apparence, mélange d'énergie et de dignité, que dans le monde on appelle l'honneur, et qui, pour les fidèles disciples de l'Évangile, n'est que la délicatesse de la conscience, dont ils sont esclaves autant qu'ils sont maîtres de leurs passions. Madame de Gontaut, incapable de toute transaction sur ses croyances ou ses principes, et même sur les simples convenances, était une de ces âmes pour lesquelles il n'y a qu'une chose impossible: c'est de descendre. On ne savait qu'admirer le plus en elle, de la douceur du cœur ou de la fermeté du caractère, dernier héritage peut-être du sang des Rohan et par eux des premiers souverains de la Bretagne, la terre aux forêts de chênes, au sol de granit et si longtemps aux caractères de fer. Serait-il vrai que seul son sol granitique lui reste encore?

Aussi, autant elle était indulgente et miséricordieuse pour les faiblesses qu'entraînent et que suit bientôt le repentir, autant elle était impitoyable pour les oublis qui abaissent et qui laissent sans remords dans l'abaissement. Au commencement de cet hiver, le prêtre qui bénit sur son lit de mort le comte Auguste de la Rochejacquelein parlait à Madame de Gontaut des derniers instants de ce brave et pieux général; il lui citait un mot dans lequel se peignait tout entière son âme courageuse. « Ah! mon Père, je ne souffre pas assez! » répondait-il, les yeux levés vers le ciel, au prêtre qui lui de-

mandait s'il souffrait beaucoup et l'exhortait à unir ses souffrances à celles de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — « Je le reconnais bien là, dit en souriant la malade ; il a toujours été de ceux qui ne fléchissent le genou que devant Dieu. »

Avec cette fermeté de caractère, on le comprend, Madame de Gontaut fut absolument étrangère à l'éclectisme pratique si commode par lequel de nos jours un trop grand nombre de femmes, qui tiennent encore à être chrétiennes et qui croient l'être, choisissent dans l'Évangile, blâment, admirent, effacent surtout et considèrent comme tombé en désuétude tout ce que repousse dans la morale chrétienne leur délicatesse maladive; ne gardant de la pénitence de Madeleine que les parfums qu'elle versa sur les pieds du Sauveur, ne rejetant pas ouvertement la croix, il est vrai, mais habiles à l'éloigner de tous leurs sentiers et à lui échapper dans la conduite de la vie, un peu comme dans nos cimetières modernes on sait cacher et dissimuler la pensée de la mort sous des sculptures élégantes ou derrière des massifs de verdure.

Nous n'hésitons pas à mettre au nombre des vertus de la pieuse comtesse sa fidélité et son inaltérable dévoûment pour ses amis. Les pages que nous avons sous les yeux nous en offrent d'incontestables témoignages ; et plus qu'à personne il appartenait à Madame la princesse de Wittgenstein de nous dire combien son affection était sûre et douce. « Son amitié avait un charme dont elle seule possédait le secret ; c'était une adoption ; adoption de vos intérêts, adoption de vos sollicitudes, adoption de vos amis eux-mêmes, qui, par cela seul qu'ils vous étaient dévoués, acquéraient un droit à son affection.

« Sa reconnaissance était extrême envers tous ceux qui avaient pour elle quelques soins ou quelque attention. Elle ne cessait de les remercier, de leur répéter qu'ils lui faisaient éprouver du plaisir ou du soulagement ; elle aimait aussi à les faire valoir, à les faire aimer de tous les siens qu'elle appelait alors en témoignage de leur bonté et de l'amour qu'elle leur portait.

« Dans les derniers mois de sa vie, vers le soir, on la transportait dans son salon, où, couchée sur sa chaise longue, elle recevait ses amis avec la grâce charmante et avec cette ten-

dresse que rien ne pourra jamais leur rendre ou leur faire oublier. Elle aimait qu'on lui fît la lecture; c'était ordinairement le comte Albert de Rességuier qui s'acquittait de ce devoir d'amitié avec un sentiment de véritable piété filiale. Son autre ami intime, l'excellent comte de Lambel, y passait aussi de longues heures et lui rendait tous les services que réclamait de son tendre dévoûment la charité de la sainte malade pour les pauvres nombreux qu'elle secourait...

« Tous nous nous pressions autour d'elle pour solliciter une prière, pour lui recommander un fils, un parent, un ami, la conversion d'une âme qui nous était chère. Tous nous implorions son intercession comme celle d'une sainte. Elle s'informait avec la plus tendre sollicitude des peines de chacun, des soucis et des espérances de tous ceux qui avaient cherché et trouvé dans ce cœur si doux, dans cette âme si pure et si forte, l'appui dont ils avaient besoin. Elle comprenait tout, elle souffrait si véritablement des souffrances des autres, elle pleurait si sincèrement avec ceux qui pleuraient, elle se réjouissait si joyeusement avec ceux qui lui confiaient leurs consolations, que son amitié n'était pas seulement un honneur, elle était aussi un bonheur dont on bénissait Dieu.... »

Un souvenir tout personnel, mais trop touchant pour que nous ne lui donnions pas place ici, nous sera une preuve que ces sentiments d'une amitié parfaite existaient encore dans l'âme de madame de Gontaut aux dernières heures de sa vie. Son divin modèle n'avait-il pas oublié sur la croix ses propres souffrances pour consoler le disciple bien-aimé qu'il voyait plongé dans la plus amère douleur? « C'était le matin du mardi 23 février, dit encore la princesse de Wittgenstein; inquiète et ne pouvant dormir, je me levai, et aussitôt qu'il fit jour je courus auprès de ma si chère malade. Elle me reconnut, et, prenant ma tête entre ses deux mains, elle me baisa au front; mais je ne pus comprendre ce qu'elle me dit. Toute ma vie je conserverai au fond du cœur, comme un souvenir sacré, et ce dernier baiser et ce dernier sourire et ce dernier regard de la meilleure des amies! »

Comment ne pas dire ici au moins quelques mots du zèle de Madame de Gontaut pour toutes les bonnes œuvres? La

femme égoïste se reconnaît avec certitude à ce signe : n'ayant pas trop de tout son cœur pour s'aimer elle-même, elle n'a pas non plus trop de tout son temps pour ses plaisirs et pour le culte de sa personne. Ne lui parlez donc pas des œuvres de la charité chrétienne ; ces œuvres lui semblent toucher à l'intrigue, et elle les laisse à celles qui n'ont rien de mieux à faire.

Le noble cœur de Madame de Gontaut était au contraire si largement ouvert à toutes les inspirations de la bienfaisance, que presque sans exception les œuvres charitables prenaient comme instinctivement le chemin de sa demeure et elles allaient faire à son zèle un appel trop rarement peut-être repoussé ; car si le dévoûment a dans un petit nombre d'âmes des profondeurs infinies, il n'en est pas évidemment ainsi des bourses même les plus profondes et les plus larges.

Donner aux pauvres de l'argent, beaucoup d'argent, ne suffisait pas à son dévoûment. Nous emprunterons encore une page charmante à une lettre déjà citée. « Sa charité douce et prévenante ne reculait devant aucune difficulté, quand il s'agissait de rendre une âme au bien, de la relever et de la ramener à Dieu. Dans ces moments-là on eut dit qu'elle oubliait toutes ses infirmités ; on voyait son épuisement faire place à une énergie extraordinaire, sa voix devenir claire et sonore, et ses yeux presque entièrement privés de la vue s'illuminer d'un regard plein d'expression.

« A l'hôpital de la Salpêtrière, à son entrée dans une salle de malades, toutes les physionomies semblaient réfléter la grâce et l'aménité dont était empreinte sa personne. Son doux contact communiquait la sérénité et la joie. Elle trouvait du plaisir à causer avec ces pauvres femmes infirmes, à les faire parler, et leur tour d'esprit souvent original lui laissait pour toute sa journée un souvenir qui la distrayait agréablement et dont elle faisait avec gaieté le sujet de ses causeries intimes. Il fallait la voir s'asseyant au chevet du lit de ces pauvres femmes, tantôt parlant à chacune en particulier, les questionnant sur leurs peines et leurs souffrances, les consolant, priant avec elles, les enrôlant dans de pieuses associations de prières ; tantôt en appelant plusieurs autour d'elles pour leur faire avec enjouement une lecture ou quelque récit intéressant, ou bien encore l'analyse d'un sermon qu'elle avait

entendu, s'arrêtant aux points qui pouvaient le mieux être adaptés à leurs besoins spirituels. C'est en cela qu'elle excellait : tous les yeux alors étaient fixés sur elle, les cœurs captivés et les âmes gagnées au ciel. » Elle établit si parfaitement dans la salle qu'elle visitait l'excellente œuvre de la communion réparatrice, qu'aujourd'hui encore trente-six membres de cette association se succèdent chaque mois à la table sainte pour offrir à Dieu l'hommage d'une fervente expiation. Une des femmes de l'auditoire de Madame de Gontaut disait dans son pieux enthousiasme : Comme elle parlait bien, cette bonne dame! Elle prêchait mieux encore que le Père Hyacinthe. — Une autre qu'on consolait par l'assurance que sa bienfaitrice prierait pour elle dans le ciel, répondait : Alors j'ai confiance; car si Dieu ne l'écoute pas, celle-là, qui donc écouterait-il?

« Sans cesse occupée de soulager les infortunes, elle n'en oubliait aucune; lorsque le froid, cet hiver, sévit à Paris pendant une quinzaine de jours avec une grande rigueur, elle fit acheter en hâte une véritable cargaison de vêtements chauds, de couvertures de laine et de chemises qu'elle envoya aux diverses maisons de Sœurs dans la banlieue. »

D'autres infortunes n'étaient pas moins chères ni moins sacrées à cette âme si profondément pénétrée de l'esprit de l'Évangile; il suffisait à une œuvre d'avoir le caractère de l'apostolat pour qu'elle s'y intéressât vivement. Ne mentionnons ici qu'une seule de ces œuvres qu'elle soutint puissamment depuis sa fondation, et à laquelle, en mourant, elle a donné encore par une riche aumône le plus incontestable témoignage d'une cordiale adoption. Les dames du conseil de l'Œuvre des Campagnes n'oublieront jamais avec quelle fidélité elle assistait à leurs réunions, avec quelle avidité elle écoutait la lecture des lettres où étaient racontés les succès des missions procurées par leur charité, les heureux résultats obtenus par les écoles ou les bibliothèques qu'elles avaient fondées. Dans sa conviction de la haute importance d'une œuvre dont le but spécial est de travailler à conserver la foi aux campagnes pauvres de la France et de la rendre à celles qui l'ont presque perdue, elle s'occupait activement de la répandre sans reculer devant aucune des démarches nécessaires. Comment du reste ne l'aurait-elle pas aimée, puisque,

même dans les plus douloureuses étreintes de la souffrance, il suffisait de lui parler de la gloire de Dieu et du salut des âmes pour ranimer son courage? A la pensée que ses douleurs unies à celles de la croix pouvaient avoir une fécondité divine, surtout pour ceux qui lui étaient chers, son visage se rassérénait et elle semblait heureuse de souffrir.

Est-il difficile de deviner le secret de tant de dévoûment et de tant de vertus? Sa charité avait nécessairement sa source dans l'amour de Jésus-Christ et plus particulièrement dans l'amour de son cœur divin, auquel dès longtemps elle s'était consacrée sans réserve et dont l'étude pratique fut la préoccupation la plus constante de toute sa vie. Non contente d'avoir l'image du Sacré-Cœur gravée dans son âme, elle voulait l'avoir sous les yeux; son regard le cherchait avec une sorte d'anxiété tendre et pieuse toutes les fois qu'elle avait besoin de force dans ses épreuves et de consolation dans ses peines. Elle avait obtenu la permission de faire célébrer chaque jour, lorsqu'elle était souffrante, la messe à un petit oratoire situé à l'extrémité de sa chambre dans un angle enfoncé. Rien n'était plus édifiant que de la voir assister au saint sacrifice, à l'heure où un profond silence régnait encore dans sa demeure. Après la communion surtout elle restait agenouillée sur le parquet, immobile, la figure cachée dans ses mains d'où s'échappaient souvent des larmes, et devant cette noble femme prosternée, abaissant ainsi aux pieds de Jésus-Christ tant de vertus, tant de distinction, tant de souffrances, on se sentait involontairement saisi d'un respect plein de vénération.

En présence du Sauveur, si quelquefois la crainte voulait descendre dans son âme, bientôt la confiance venait prendre sa place. Dans des pages écrites très-peu de jours avant sa mort, d'une main déjà tremblante et incertaine, on ne lit pas sans émotion ces lignes où l'amour triomphe si bien des terreurs qui attendent les saints eux-mêmes au suprême passage. « Oh! que j'ai besoin de me rappeler la parole de Jésus-Christ : ne craignez pas, c'est moi! Ah! non, mon bien-aimé, non, je ne veux pas craindre, c'est vous!... Car tout pour vous, tout à la reconnaissance et au bonheur! tout à la foi, à l'espérance, à l'amour! » Le dernier jour du mois de janvier elle avait aussi tracé ces lignes d'où s'exhale un si suave par-

fum d'humilité : « Depuis bien des jours j'attends un peu plus de force... Je veux donc avant tout dire à mon Sauveur Jésus-Christ que je lui laisse mon âme, que je le conjure de prendre cette pauvre âme dans sa miséricorde. Lui, si bon, si tendre pour moi malgré mon ingratitude! O mon Sauveur, mon Sauveur, je voudrais tant vous dire combien je vous aime! » — « Cœur de mon Dieu, c'est dans vous que je me plonge avec mes chers enfants et mes petits-enfants. Je vous en conjure, bénissez-nous tous et pardonnez-moi; pardonnez à cette misérable créature qui ne sait pas exprimer ce qu'elle voudrait sentir. »

Ce fut le 12 février que Madame de Gontaut reçut l'extrême-onction. Tourmentée de la pensée que par une excessive délicatesse on différerait trop l'administration de ce sacrement, elle en parlait souvent au médecin, à ses enfants, à ses amis. Elle avait aussi exprimé un désir qui fut religieusement respecté : le R. P. de Ponlevoy, à qui l'avait confiée, comme un dépôt cher et sacré, le R. P. de Ravignan mourant, vint lui-même faire les saintes onctions. La veille elle lui avait dit avec une anxiété visible : « Assurez-moi, assurez-moi, mon Père! — Que voulez-vous dire, madame? je ne comprends pas. — Assurez-moi que je serai sauvée; dites! dites! — Eh bien! oui, je vous l'assure au nom de Dieu que vous aimez et des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au nom de tous vos amis du ciel, au nom de toutes les prières qu'à ce moment on fait pour vous. »

Une nouvelle garantie de son salut lui était donnée le lendemain par l'extrême-onction qu'elle reçut dans la plénitude de ses facultés intellectuelles, avec une piété qui fit la plus grande impression sur ses nombreux amis réunis auprès d'elle. Tous fondaient en larmes; elle seule était calme; dans la paix d'une foi admirable elle essayait de répondre aux prières. Après que l'huile sainte, touchant ses pieds et ses mains, eut préparé à la lutte suprême cette femme chrétienne et courageuse, elle demanda au R. P. de Ponlevoy de dire à haute voix qu'elle-même avait voulu recevoir l'extrême-onction pendant qu'elle avait encore toute sa connaissance : « car je veux, ajouta-t-elle, que dans notre famille on ne l'oublie jamais : les derniers sacrements ne font pas mourir; loin de

là, ils rendent quelquefois la santé ou la vie, et l'on doit se hâter de s'en procurer le bienfait. »

Puis adressant elle-même la parole à sa famille, elle la pria de lui pardonner toutes ses impatiences et la remercia des soins si tendres qui lui avaient été prodigués. Sa voix se ranima pour exprimer une fois encore le désir le plus ardent de toute sa vie, pour conjurer tous ceux qu'elle avait tant aimés de rester toujours fidèles à Dieu, à l'Église et de garder toujours entre eux l'affection qui les unissait. Alors soulevant ses mains défaillantes avec une majesté toute patriarcale, la fille des Rohan et des Montmorency bénit ses enfants et ses petits-enfants d'une voix où se mêlait la tendresse d'une mère à la piété d'une sainte. A cette réunion manquait une amie que le regard de la malade avait en vain cherchée, parce qu'une crainte exagérée d'indiscrétion avait tenu la princesse de Wittgenstein éloignée de la cérémonie. Le lendemain Madame de Gontaut lui exprimait ses regrets de ne pas l'avoir eue auprès d'elle à ce moment, et après lui avoir donné l'assurance que l'extrême-onction lui avait fait du bien, qu'elle se sentait mieux, elle ajoutait : « Maintenant je suis entre les mains de Dieu. »

Cependant la maladie suivait son cours et emportait avec de grandes souffrances le peu de forces qui lui restaient. « L'âme seule résistait, dit le même témoin oculaire, et jamais on ne constata mieux que dans cette occasion la puissance de l'âme sur le corps : ses organes étaient tous comme anéantis; elle ne voyait plus, elle n'entendait plus, elle ne pouvait plus prendre aucune nourriture et pourtant elle vivait; et en écoutant sa voix si faible, nous pouvions apercevoir encore les beautés de son âme, qui avait conservé toute son indépendance, toute sa force et tout son charme. »

Quelques jours avant que Madame de Gontaut ne quittât ce monde, son fils aîné la priait de pardonner à ses enfants et à ses petits-enfants toutes les peines qu'ils avaient pu lui causer. Pour toute réponse la mourante étendit les bras et embrassa son fils avec une expression de bonté céleste, comme pour dire ce que ses lèvres ne pouvaient plus exprimer; que ce n'était pas le pardon qu'elle avait en ce moment dans son cœur, mais la plus tendre reconnaissance des soins empressés

et de l'affection respectueuse dont tous l'avaient constamment entourée.

Le 23 février elle assista pour la dernière fois à la messe célébrée dans sa chambre, et elle put recevoir encore le Saint-Viatique au milieu de ses fidèles amis qui communièrent avec elle. Le reste du jour se passa pour elle et pour sa famille réunie dans la prière et dans ce recueillement solennel qui rappelle le silence gardé pendant la célébration du sacrifice de nos temples, au moment où la Victime va être immolée. On pressentait que Dieu allait venir, non pas dans sa justice terrible, mais dans sa miséricorde et dans son amour. On attendait le moment où allait tomber le rideau placé entre le temps et l'éternité; on attendait sans crainte, dans la douce certitude que derrière ce rideau il n'y avait que l'éternité du bonheur. Enfin on assistait avec une douleur profonde sans doute, et cependant avec une douleur pleine d'immortelles espérances, à la scène la plus grande et la plus auguste de ce monde, au départ d'une âme sainte pour le ciel.

Le matin Jésus-Christ s'était immolé là, à quelques pas de la mourante, sur l'autel eucharistique où l'avait fait descendre la voix du prêtre. Quelques instants encore, et il allait renouveler son immolation en elle et avec elle sur son lit de souffrance devenu l'autel d'un sacrifice parfait, selon cette belle et consolante pensée de Bossuet : « Consacrée par le baptême, la victime s'immole avec le souverain prêtre, et le sacrifice de la mort du Fils de Dieu jusqu'à la fin des siècles se renouvelle non-seulement dans la divine Eucharistie, mais dans la mort de tous les vrais fidèles. »

Madame de Gontaut expira dans la nuit du 23 au 24 février vers trois heures du matin. « Au moment où son âme prit son vol vers un monde meilleur dans une dernière et pieuse aspiration, ses quatre fils étaient agenouillés près de son lit, et l'un d'eux commença le *De Profundis*, entrecoupé par des sanglots. Tous y répondirent, et pendant un quart d'heure, dans cette chambre qu'une sainte venait de quitter, on n'entendit que des prières, des soupirs et des paroles déchirantes sortir du cœur de ceux qui sentaient ce qu'ils venaient de perdre. »

Quelques jours après, dans la chambre même où elle avait expiré, une messe fut célébrée par un de ses amis les plus

dévoués, M. l'abbé de Girardin. Au milieu des dames qui se pressaient autour de l'autel, on voyait deux pauvres femmes de la Salpêtrière. A la même heure toutes les infirmes de la salle que visitait Madame de Gontaut se rendaient de leur propre mouvement à la chapelle de l'hôpital, et beaucoup d'entre elles recevaient aussi à son intention la sainte communion.

Il nous fut donné une fois encore de revoir la sainte comtesse après sa mort. Il y avait toujours sur sa figure amaigrie tant de sérénité et de douceur qu'on ne se lassait pas de la contempler, comme si son âme, peut-être déjà dans le sein de Dieu, eût laissé tomber sur sa dépouille mortelle un rayon de ses joies célestes; on croyait lire sur ses traits la parole que lui avait si souvent redite celui qu'elle appelait son saint Père de Ravignan, et dont elle avait fait la devise de sa vie : *l'abandon dans la paix;* mais il fallait ajouter le repos dans le bonheur éternel.

On trouva dans les papiers de la comtesse de Gontaut, entres autres témoignages de son profond dévouement pour la Compagnie de Jésus, ces lignes écrites par elle il y a déjà plusieurs années : « S'il était possible au R. P. de Ravignan ou au R. P. de Ponlevoy de m'obtenir les messes dont dispose le R. P. Général pour le repos de ma pauvre âme, j'en serais bien heureuse, et aussitôt mon arrivée dans le sein de Dieu, je le supplierais de rendre en bénédiction aux Pères de la Société tout le bien ineffable que leurs sacrifices m'auraient obtenu. » Le R. P. de Ponlevoy s'empressa de transmettre ces pieux désirs à Rome, et la réponse ne tarda pas. « Veuillez offrir, écrivait le R. P. Beckx, Général de la Compagnie, le 17 mars 1869, mes sentiments de condoléance à l'excellente famille de Gontaut, et lui dire que j'entrerai de grand cœur dans les intentions de la noble et pieuse défunte, en appliquant pour le repos de son âme un bon nombre de messes. C'est là une dette de reconnaissance envers une insigne bienfaitrice, laquelle, je pense, n'aura plus besoin de nos suffrages. »

Beati mortui qui in Domino moriuntur.

Y. BAZIN.

MÉMOIRES
D'UN MISSIONNAIRE CATHOLIQUE
EN ANGLETERRE
SOUS LE RÈGNE D'ÉLISABETH

(*Fin*[1]).

L'ÉVASION.

Pendant ma petite excursion, une idée m'avait frappé : nous avions à nos pieds le fossé de la Tour de Londres. Ne pourrait-on pas, à l'aide d'une corde, passer de la plate-forme à l'autre côté du fossé ? Je communiquai cette pensée à mon compagnon et lui demandai son avis. « Mais certainement, dit-il, ce serait très-possible, pourvu qu'on fût aidé d'amis sûrs, dévoués et braves. — Quant aux amis, lui répondis-je, nous en trouverons plus qu'il n'en faudra; si seulement la chose est faisable et vaut la peine d'en courir les risques. — Pour moi, reprit mon ami, je serais trop heureux d'essayer ; lors même que je devrais ensuite vivre comme un proscrit, je pourrais au moins recevoir les sacrements et converser avec quelques gens de bien, et je ne verrais pas ma vie s'éteindre entre quatre murs. — Eh bien ! dis-je en terminant, recommandons la chose à Dieu ; je vais en écrire au P. Garnett, et nous ferons ce qu'il décidera. »

Le soir même, j'écrivis au P. Garnett. Il me répondit qu'il fallait essayer à tout prix, si je pensais pouvoir descendre sans trop de danger.

Mon premier soin fut d'informer mon ami M. Wiseman de notre projet d'évasion, en lui recommandant d'en parler le moins possible. J'ajoutai que si John Lilly et Richard Fulwood, alors au service du P. Garnett, s'en sentaient le cou-

[1] Voir les livraisons d'octobre 1868, de janvier et février 1869.

rage, ils n'avaient qu'à venir, une nuit que je désignai, au bord du fossé, vis-à-vis de la tour où était renfermé mon ami. Ils devaient se munir d'un câble, qui serait attaché d'une part à un pieu, de l'autre à une ficelle que nous leur jetterions à l'aide d'une balle de plomb, et qui nous servirait ensuite à hisser le câble.

Déjà le jour était fixé, les préparatifs terminés. Mon ami M. Wiseman voulut tenter d'abord une voie moins périlleuse; il essaya de gagner le geôlier en lui faisant offrir par John Lilly mille florins comptant et une rente viagère de cent florins, s'il consentait à favoriser mon évasion. Le geôlier ne voulut même pas en entendre parler, disant qu'il ne pourrait plus se montrer, qu'il serait obligé de vivre comme un lépreux, sûr d'être pendu dès qu'on le découvrirait. Déçus de ce côté, nous reprîmes notre premier plan, et tous ceux qui étaient dans le secret en recommandèrent le succès à Dieu.

Au soir marqué, j'obtins du geôlier, à force de prières et de présents, qu'il me laissât passer la nuit chez mon ami : il tira donc les verroux sur nous, mit les barres de fer, comme d'habitude, et partit. Mais il avait également fermé la porte intérieure qui conduisait à la plate-forme : il fallut, avec nos couteaux, lever la pierre dans laquelle s'engageait la serrure. Ce n'était pas une petite affaire; cependant nous y réussîmes, et nous nous acheminâmes vers la plate-forme, à petit bruit et sans lumière, car, pendant la nuit, il y avait toujours une sentinelle dans le jardin : nous osions à peine échanger quelques mots à voix basse.

Vers minuit, nous aperçûmes notre bateau monté par John Lilly, Richard Fulwood et un autre homme. C'était un de mes geôliers de l'ancienne prison; il nous avait procuré le bateau et s'était chargé de le diriger. Déjà ils s'approchaient de la rive et allaient débarquer, quand un individu sortit d'une des pauvres cabanes qui bordent l'eau, et, les prenant pour des pêcheurs, leur souhaita une bonne nuit. Cet homme retourna se coucher sans rien soupçonner; mais nos amis attendirent pour débarquer qu'il se fût rendormi. Pendant qu'ils allaient et venaient, le temps marchait, et bientôt il fut impossible de rien entreprendre. Ils reprirent donc le chemin de London-Bridge. Mais la marée était alors si forte, que le ba-

teau fut entraîné sur un pilotage destiné à briser la lame, et s'y trouva engagé de manière à ne pouvoir ni avancer ni reculer. La marée montait toujours; la lame arrivait sur le bateau, si furieuse qu'elle menaçait de le faire chavirer à chaque instant. Dans cette extrémité, nos amis se recommandèrent à Dieu et se mirent à crier au secours. Quant à nous, du haut de notre tour, nous entendions leurs cris de détresse et nous apercevions au loin des hommes qui sortaient de leurs maisons avec des lumières et couraient à leurs bateaux. Grand nombre d'embarcations partirent, mais aucun des bateliers n'osant affronter la force du courant, ils se tenaient en cercle autour de nos amis, spectateurs impuissants de leur danger. Je reconnus la voix de Richard Fulwood, et dis à mon compagnon : « Nos amis sont en danger. » Il ne voulait pas croire que je pusse distinguer la voix de Fulwood à une si grande distance, mais je savais que je ne me trompais pas, et je m'affligeais grandement de voir que leur dévouement allait leur coûter si cher. Nous nous mîmes à prier avec ardeur. Bientôt, du haut du pont, on leur descendit de la lumière, puis une corde au bout de laquelle se trouvait une espèce de panier, sans doute pour les hisser sur le pont. Mais ils ne purent l'atteindre. Dieu toutefois n'abandonna point ses serviteurs : un fort bateau de mer, monté par six marins, s'approcha bravement et parvint à recueillir à son bord Lilly et Fulwood. A peine étaient-ils sortis, que leur embarcation chavira, et leur compagnon fut précipité dans l'eau. Dieu ne permit pas qu'il pérît : il parvint à saisir une corde qu'on lui jeta et fut hissé sur le pont.

Dès le lendemain, John Lilly m'écrivit, comme à l'ordinaire, par le geôlier. Que pouvais-je attendre de lui, sinon ces paroles de découragement : « Il est clair, et nous l'avons appris au péril de notre vie, que Dieu ne veut pas que nous donnions suite à ce projet. » La lettre était pourtant conçue dans un tout autre style. « Dieu, disait-il, ne nous a pas exaucés la nuit dernière; mais, s'il nous a tirés de ce mauvais pas, c'est pour nous encourager à mieux faire. Ce qui est différé n'est pas perdu. Ainsi, à ce soir, avec l'aide de Dieu! »

Cette constance, jointe à ces grands sentiments, réjouit fort mon compagnon; il en augurait bien et ne doutait pas du

succès. Mais ce ne fut pas une petite affaire de décider le geôlier à nous laisser ensemble encore une nuit, et je tremblais qu'en fermant la porte ses yeux ne tombassent sur la pierre que nous avions ébranlée. Il ne s'aperçut de rien.

J'avais écris trois lettres que je comptais laisser derrière moi. Dans la première, adressée à mon geôlier, je lui demandais pardon de le quitter ainsi sans mot dire : après tout, j'usais de mon droit, puisqu'on m'emprisonnait contre toute justice; je ne l'oublierais jamais dans mes prières, si je ne pouvais lui rendre d'autre service. Je pensais que cette lettre pourrait lui servir de défense. Ma seconde lettre était adressée au gouverneur. J'y plaidais fortement la cause du geôlier, je protestais devant Dieu qu'il n'était pour rien dans mon évasion, qu'il ne la soupçonnait pas, que s'il s'en fût douté, il s'y serait opposé, témoin l'offre séduisante qu'on lui avait faite et qu'il avait refusée; s'il m'avait permis de quitter ma cellule, c'était pour céder à des importunités réitérées. J'écrivis également aux lords du Conseil. Je leur indiquais les motifs de mon évasion : c'était moins pour obéir à l'amour de la liberté que par zèle des âmes que je voyais périr victimes de l'hérésie et du péché. Quant aux affaires d'État, ils savaient bien que jamais je ne m'en étais mêlé; je ferais de même. Je les assurais que je ne devais ma liberté qu'à mes amis; qu'il n'y avait eu, de la part du gouverneur et du geôlier, ni consentement ni connivence. Enfin, je pris avec moi une quatrième lettre que je me proposais d'envoyer au geôlier dès le point du jour.

A l'heure convenue, nous étions sur la plate-forme. Presque aussitôt, le bateau vint et aborda. Le schismatique demeura dans l'embarcation, et les deux catholiques s'approchèrent avec le câble. Ils le fixèrent à un pieu par un bout, et attachèrent l'autre à notre ficelle. Le P. Garnett, craignant que la corde ne vînt à céder, l'avait fait acheter très-forte et même double; aussi n'était-ce pas chose facile que de la hisser. Ici, nouveau danger : une fois la corde tendue, la distance entre la tour et le pieu était si grande, que l'inclinaison était presque nulle : nous ne serions donc pas entraînés par notre seul poids, comme nous l'avions espéré; il faudrait, pour avancer, agir des pieds et des mains. Nous en fîmes d'abord l'expé-

rience sur un paquet, qui, à peine placé sur la corde, s'arrêta tout court. Nous pûmes fort heureusement le ressaisir ; sans cela, c'en était fait de notre évasion.

Jusque-là, cette descente à l'aide du câble n'avait paru qu'un jeu à mon compagnon, mais il avouait maintenant que l'entreprise était pleine de danger. « Toutefois, ajouta-t-il, je suis sûr d'être pendu si je reste ici ; il est désormais impossible de rejeter le câble sans le faire tomber dans l'eau et sans nous trahir par le bruit, nous et nos amis. Je descendrai donc, s'il plaît à Dieu ; car j'aime mieux conquérir ma liberté en risquant ma vie, que de rester avec la certitude d'être pendu. » Cela dit, il fit une courte prière et s'élança sur la corde. Il descendit sans trop de peine, car il était alerte et vigoureux, et la corde était encore assez tendue. Mais le poids de son corps la relâcha considérablement ; ce qui devait ajouter un danger de plus à ma descente.

Après m'être recommandé à Dieu, à Notre-Seigneur, à la Sainte Vierge, à mon ange gardien et au P. Southwell, qui avait été prisonnier dans la tour voisine pendant trois ans, ainsi qu'au P. Walpole, je saisis le câble de la main droite, tenant mon bras gauche par-dessus, et le fis passer entre mes deux jambes.

Je parcourus d'abord trois ou quatre mètres, supporté par le câble, et la face tournée vers la terre ; puis, tout à coup, je fis un demi-tour et me trouvai suspendu de tout mon poids. Le choc fut si violent, qu'il faillit me faire lâcher prise, car mes mains et mes bras se ressentaient encore de la torture. La corde était si lâche, que je pouvais à peine avancer. Un violent effort m'amena jusqu'à mi-chemin ; là, épuisé, hors d'haleine, je m'arrêtai. Cependant, l'assistance des saints et les prières de mes trois amis me soutinrent et j'avançai quelque peu, pour m'arrêter encore ; je crus que je ne pourrais aller plus loin. Je ne voulais cependant me jeter à l'eau qu'à la dernière extrémité. Ramassant donc tout ce qui me restait de force et d'énergie, je parvins jusqu'au mur qui s'élevait de l'autre côté du fossé. Mes pieds touchaient le mur, ma tête était presque à la même hauteur, et je ne pouvais plus remuer. Heureusement, John Lilly vint à mon secours. Il parvint je ne sais comment, et lui-même ne s'en rendit pas bien

compte, il parvint, dis-je, à escalader le mur, et, me tirant par les pieds, il me fit arriver jusqu'à terre, de l'autre côté de l'enceinte.

J'étais à bout de forces, et ne pouvais me tenir debout. Mes amis me firent prendre un cordial préparé tout exprès, et je pus me traîner jusqu'au bateau.

Le câble avait été tout simplement roulé autour d'un canon, sans aucun nœud, de sorte que nous espérions, arrivés à terre, pouvoir le tirer à nous. Mais la chose était plus difficile que nous ne l'avions pensé : il fallut y renoncer et couper la corde, de sorte que la moitié pendait du haut de la tour, en témoignage de notre fuite. Maintenant que j'y réfléchis, j'y vois un trait de la Providence : si nous avions réussi, la corde serait tombée dans l'eau et le bruit nous aurait peut-être trahis.

A peine réunis dans le bateau, nous remerciâmes Dieu qui venait de nous arracher si merveilleusement des mains de nos persécuteurs, puis les généreux amis qui nous avaient délivrés au péril de leurs jours. Après une courte navigation nous débarquâmes. Aussitôt j'envoyai mon compagnon avec John Lilly à ma maison. Pour moi, suivi de Richard Fulwood, je me dirigeai vers l'habitation que possédait le Père Garnett dans les faubourgs. Petit-Jean m'y attendait avec deux chevaux. Je le pris avec moi et allai trouver le Père Garnett à la campagne. Nous y arrivâmes à l'heure du dîner. Je laisse à penser avec quelle joie nous fûmes accueillis, et quelles actions de grâces nous rendîmes à Dieu.

Cependant, sur mon ordre, Richard Fulwood était parti avec deux chevaux pour un endroit convenu d'avance, où mon geôlier devait le retrouver s'il consentait à fuir. J'avais écrit la veille une lettre qu'on devait lui remettre le matin, à l'endroit même où John Lilly s'abouchait d'ordinaire avec lui. Mais par prudence j'avais défendu à John Lilly d'en être le porteur : je ne voulais pas qu'il sortît avant que la tempête soulevée par ma fuite ne fût un peu calmée. La lettre fut donc remise au geôlier par une personne qu'il ne connaissait pas. Cette circonstance le surprit; cependant il prit la lettre sans mot dire et s'apprêtait à me la porter comme il faisait toujours. Mais le messager lui dit : — « C'est à vous que cette let-

tre est adressée.— A moi! repartit le geôlier, et qui donc peut m'écrire ainsi? — C'est un de vos amis. Qui? je n'en sais rien. » Nouvelle surprise du geôlier.— « Mais je ne sais pas lire, dit-il; si la lettre est pressée, ayez la bonté de m'en donner lecture. » L'inconnu se rendit à sa demande. Je lui disais que je m'étais échappé; puis je lui expliquais les raisons de ma fuite, pour essayer de le calmer un peu : je n'étais nullement tenu à lui épargner les suites que mon évasion pouvait avoir pour lui, puisque je n'avais fait qu'user de mon droit; cependant, comme il m'avait toujours servi fidèlement, je ne voulais pas le laisser dans l'embarras. S'il voulait fuir, il trouverait à tel endroit désigné un cheval et un guide pour le mener loin de Londres dans une maison où je le ferais recevoir, lui assurant une pension viagère de deux cents florins. Je terminais en lui recommandant de ne pas perdre une minute, et de se rendre tout de suite où le porteur de la lettre le conduirait.

Le pauvre homme fut, comme on pense, saisi d'une horrible frayeur; il accepta cependant l'offre que je lui faisais. Il se dirigeait vers la Tour pour mettre ordre à ses affaires et emmener sa femme, quand un de ses amis le rencontrant lui dit : — « Au nom de Dieu, sauve-toi au plus vite : tes prisonniers sont partis, et le gouverneur de la Tour te cherche partout. Malheur à toi, s'il parvient à te saisir! »

Le geôlier tout tremblant rejoignit donc le messager et le supplia, pour l'amour de Dieu, de le sauver. Celui-ci le mena aussitôt à Richard Fulwood, qui devait lui servir de guide. Fulwood le conduisit chez un de mes amis, qui habitait la campagne, assez loin de Londres. J'avais écrit à cet ami le priant de recevoir le geôlier et d'en prendre soin; toutes les dépenses lui seraient remboursées par Fulwood; mais je l'avertissais de ne pas trop se fier à cet homme, de ne pas lui laisser soupçonner que nous étions liés ensemble, et de ne jamais l'écouter quand il voudrait lui parler de lui-même ou de moi. Tout se passa comme je l'avais désiré. Mon ami ne fut point inquiété et le geôlier se trouva chez lui à l'abri de toute poursuite. Au bout d'un an, il alla se fixer dans un autre comté, se convertit et vécut cinq ans en bon catholique, dans une modeste aisance, grâce à la pension qui lui fut régulièrement

servie. Puis il mourut, et dut, j'aime à l'espérer, son salut à cette alerte qui le retira forcément d'un abîme d'iniquités. Plusieurs fois, pendant ma captivité, je l'avais sondé sur la religion; son intelligence était parfaitement convaincue; mais jamais je n'avais pu ébranler sa volonté.

Le gouverneur de la Tour, voyant qu'il ne pouvait découvrir ni prisonniers ni geôlier, alla trouver en toute hâte les lords du conseil privé et leur montra les lettres laissées par moi.

Ils ne concevaient pas comment j'avais pu m'échapper d'une manière aussi audacieuse. Un des principaux lords, comme on me l'a rapporté depuis, dit à un des officiers du palais qu'il était enchanté de me voir tiré d'affaire. Quand le gouverneur demanda qu'on lui donnât toute autorité pour faire une battue générale dans Londres et dans les environs, ils s'écrièrent tout d'une voix que c'était perdre son temps. « Vous n'avez, lui disaient-ils, aucune chance de le découvrir. Car s'il a des amis assez déterminés pour faire ce qu'ils ont fait, soyez sûr qu'ils ont tout prévu et se sont procuré des chevaux et des retraites inaccessibles. » On fit cependant quelques recherches, mais sans succès.

Quant à moi, après quelques jours de repos passés avec le Père Garnett, tant pour me refaire que pour laisser à cet orage le temps de s'apaiser, sur les vives instances de mes premiers hôtes de Londres, je retournai auprès d'eux. J'y vivais dans le plus strict incognito, ne recevant que fort rarement, et ne sortant que la nuit; encore dus-je me contenter d'aller voir quelques-uns de mes amis les plus intimes.

NOUVEAUX DANGERS.

Peu de temps après, je revins à une des maisons que j'avais louées. J'en avais confié la garde à madame Line, qui fut plus tard martyrisée pour la foi. Un prêtre, nommé Robert Drury, qui lui aussi souffrit le martyre, y était alors réfugié. — J'eus l'occasion d'y donner l'hospitalité à un ancien ministre protestant, dont voici l'histoire. Il avait été chapelain du comte d'Essex et l'avait accompagné dans son expédition de Cadix. Il était éloquent et parlait facilement plusieurs langues. Il se convertit ensuite, abandonna de riches revenus et

fut jeté en prison. — Je sus qu'il avait trouvé le moyen de s'échapper, et je favorisai son évasion en lui offrant un asile. Je le gardai avec moi pendant plusieurs mois, et en profitai pour lui faire faire les saints exercices. Pendant sa retraite, il résolut de se donner à la Compagnie. Je l'envoyai en Belgique, d'où le P. Holt devait le diriger sur Rome, et lui remis trois cents florins.

Dans cette même maison je donnai les exercices à plusieurs autres personnes, entre autres à un prêtre nommé Woodward, qui lui aussi voulut entrer dans la Compagnie, et passa en Belgique pour exécuter son dessein. Mais les volontaires anglais qui faisaient alors la guerre dans les Pays-Bas n'avaient pas d'aumôniers : il dut se dévouer pour eux et mourut peu après, entouré du respect et de l'affection de tous.

Cependant force me fut bientôt de changer encore une fois de résidence. Ma maison commençait à être trop fréquentée, et l'espèce de captivité à laquelle je me condamnais ne faisait que m'attirer un surcroît de visiteurs.

Une raison plus puissante encore me déterminait à ce parti : la maison était connue de la personne qui m'avait fait transporter à la Tour de Londres. Ce malheureux m'avait bien écrit pour implorer son pardon, qui lui fut accordé de grand cœur ; mais je le savais en liberté, et ceux qui s'étaient trouvés en rapport avec lui n'avaient pas conçu pour lui beaucoup d'estime. Je crus donc qu'il serait fort imprudent de laisser à sa discrétion le salut d'un si grand nombre de personnes. Madame Line, femme d'un grand sens et d'une grande vertu, pensait de même. Je résolus donc de prévenir au plus tôt ce nouveau danger.

Une autre considération acheva de me décider. Le Saint-Siége venait de nommer un archiprêtre pour établir enfin quelque subordination parmi les membres du clergé séculier. Or quelques prêtres faisaient de l'opposition à ce nouveau supérieur ainsi qu'à la Compagnie, demandant à grands cris que l'on consacrât un évêque et cherchant par tous les moyens à faire prévaloir leur avis. — Plusieurs ecclésiastiques qui descendaient chez moi commencèrent à entrer dans la mauvaise voie, tout en continuant à demander à madame Line les bienfaits de l'hospitalité. Cette maison destinée à me

servir d'asile devint ainsi le rendez-vous de beaucoup de gens assez hostiles, qui ne m'inspiraient qu'une médiocre confiance.

Madame Line alla se fixer dans une maison particulière; de mon côté, je me réunis à un bon catholique, homme très-sûr, qui n'avait avec lui que sa femme également pieuse et prudente. Nous louâmes en commun une grande maison, dont la moitié me fut réservée. J'y avais une belle et grande chapelle. Je pouvais descendre à mon gré dans cette habitation, et y envoyer ceux que je voulais, en me chargeant toutefois de payer leurs dépenses. Je trouvai cet arrangement bien plus économique que le premier; je n'étais plus obligé de tenir table ouverte, qu'il y eût des hôtes ou non.

Mes prévisions avaient été justes; il était temps d'aviser. Quelques jours de plus passés dans l'autre maison, et je tombais de nouveau entre les mains de mes ennemis.

L'homme qui m'avait valu mon emprisonnement à la Tour de Londres m'envoyait lettre sur lettre pour obtenir une entrevue. Tantôt je ne répondais rien, tantôt je m'excusais sur mes grandes occupations; je réussis à le renvoyer ainsi de mois en mois pendant une demi-année. Mais il finit par devenir très-pressant et m'accusa de le traiter avec mépris. Je ne répondis rien. Cependant un soir je lui envoyai dire que s'il voulait me voir, il n'avait qu'à venir tout de suite avec mon messager. J'avais donné mes instructions à celui-ci : il ne devait permettre à mon visiteur ni de parler, ni d'écrire à qui que ce fût; la rencontre aurait lieu dans une prairie qui servait de promenade publique, et où l'on m'attendrait en compagnie de mon envoyé. — Il faisait nuit, et nous avions ce soir-là un beau clair de lune. J'arrivai accompagné de deux amis, en cas d'attaque; j'eus soin d'entrer dans la prairie en passant près de la maison d'un catholique bien connu. En me voyant déboucher de ce côté, peut-être crut-il que je sortais de cette maison; et de fait elle servait alors de refuge à l'archiprêtre. Quoi qu'il en soit, je le rencontrai bientôt, et, après l'avoir écouté, je vis qu'il ne faisait que me répéter ce qu'il m'avait déjà écrit, toutes choses auxquelles j'avais déjà répondu. Cette circonstance fortifia singulièrement mes soupçons. Mes craintes étaient assez fondées; car, deux jours après, cette maison située près de la prairie et mon ancienne

demeure furent à la même heure visitées et fouillées. — L'archiprêtre échappa à grand'peine et n'eut que le temps de se réfugier dans une cachette. Les recherches durèrent deux jours. Les gouverneurs de la Tour et de la prison les dirigeaient en personne, ce qui n'a jamais lieu que pour les prisonniers échappés. Je crus à ces signes reconnaître clairement la main qui les avait guidés, et m'applaudis d'avoir été si bien inspiré.

Nous ne poursuivrons pas plus loin la publication de ces mémoires; les pages qui suivent n'offriraient peut-être pas le même intérêt pour nos lecteurs. D'ailleurs l'histoire du P. Gérard est terminée; dans le reste de ses mémoires, il raconte plutôt les épreuves de ses compagnons que les siennes propres. Les derniers chapitres sont consacrés, il est vrai, à la conspiration des poudres; mais l'auteur ne fait qu'abréger l'histoire beaucoup plus détaillée qu'il a publiée dans un volume séparé, et qui a été insérée en grande partie par le P. Bartoli dans son *Inghilterra* (p. VI), et par le P. Morus dans son histoire des martyrs anglais.

Le jour même où l'illustre P. Garnett recevait la couronne du martyre, le P. Gérard, voyant l'impossibilité d'exercer son zèle en Angleterre, s'embarquait pour la France, déguisé en valet d'ambassade; il passa de là dans les Flandres où il fut longtemps aumônier des volontaires anglais, et termina, comme nous l'avons dit, sa glorieuse carrière au collége des Anglais à Rome.

J. FORBES.

L'ARCHÉOLOGIE IRLANDAISE

AU COUVENT DE SAINT ANTOINE DE PADOUE A LOUVAIN

(*Fin*[1]).

VI

Il est temps de parler d'un jésuite de qui Ward, Fleming et Colgan reçurent des secours considérables, qui les anima plus d'une fois et les précéda tous dans la carrière : il s'agit du P. Étienne White, communément appelé Stephanus Vitus. Le docteur Reeves lui a consacré une notice tellement soignée et abondante que nous aurons à y puiser à pleines mains[2]. Ce Père est incontestablement un homme très-remarquable de notre Compagnie; mais la destruction des archives de la Mission irlandaise par les Cromwelliens est cause qu'il est chez nous presque inconnu. Tâchons de lui rendre justice deux siècles après sa mort.

Le patriotisme des Jésuites irlandais n'avait pas été moins froissé par la piraterie hagiologique de Dempster et de Camerarius que celui des Pères de Saint-François. Le premier qui entra en lice publiquement fut le P. Henri Fitzsimon, né à Dublin en 1567, reçu dans la Compagnie en 1592 et rentré dans sa patrie cinq années plus tard. Il y fut bientôt jeté en prison, puis relâché et renvoyé sur le continent; mais il retourna de nouveau en Irlande, où il devint, au dire des protestants mêmes[3], « le pilier de l'Église catholique. » Il mourut vers la fin de l'année 1643. Outre plusieurs ouvrages de controverse, il publia à Douai, en 1615, et à Liége, en 1619[4], un petit volume de 117 pages, intitulé : *Catalogus sanctorum Hiberniæ*, qui fut reproduit en 1621 à la suite des *Hiberniæ sive antiquioris Scotiæ vindiciæ adversus Thomam Dempsterum*, qu'un anonyme fit imprimer à Anvers sous le nom de Veridicus[5].

[1] Voir la livraison de mars.

[2] La notice du Dr Reeves est intitulée : *Memoir of Stephen White by the Rev. Dr Reeves*. Read before the Royal Irish Academy, november 30, 1861 ; and reprinted from the Society's Proceedings.

[3] Wood, Athenæ Oxonienses, t. II, p. 46.

[4] Les anciens Bollandistes avaient les deux éditions. Voir *Acta* SS., t. I Augusti, p. 341 *b*. La première édition semble inconnue aux bibliographes. De Backer, série I, p. 311, cite une édition d'Anvers de 1627.

[5] Oliver, p. 228 ; De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Comp. de Jésus*, série I, p. 311.

Mais cette ébauche du P. Fitzsimon, qui ne comprend que les saints irlandais les plus célèbres, ne pouvait contenter le zèle du P. White, qui, depuis l'année 1611, recueillait des documents pour réfuter Dempster et rehausser la gloire hagiologique de sa patrie. Ce Père était né à Clonmel dans le diocèse de Lismore[1], vraisemblablement vers l'année 1570[2]. Il n'y a pas à douter qu'il n'ait fait, comme tous les autres Jésuites irlandais de cette époque, ses humanités, sa philosophie et sa théologie sur le continent. Nous le trouvons d'abord à Salamanque, au séminaire des Irlandais; il y enseigna la philosophie. Envoyé de là à l'Université d'Ingolstadt en Bavière pour enseigner la théologie scolastique, il commença solennellement son cours le 7 janvier 1606[3]. C'était, à cette époque, une des principales universités de l'Allemagne. Peu d'années auparavant, le P. Grégoire de Valence y avait enseigné avec un éclat extraordinaire. Les Pères Jacques Gretser et Adam Tanner, que le P. White eut pour collègues, n'étaient pas moins célèbres. Tous les professeurs de philosophie, de théologie, de droit et de médecine étaient des hommes distingués, et l'on accourait de loin pour assister à leurs leçons.

Nous ne savons pas où se rendit le P. White en 1609. Le docteur Lynch, publiant, en 1662, son *Cambrensis eversus*, dit : « Reverendus « admodum et felicis memoriæ Pater Stephanus Vitus e Societate « Jesu, sacræ theologiæ doctor et ejusdem professor emeritus, utpote « quam in scholis Ingolstadii, Dilingæ et Mussiponti aliisque Ger« maniæ locis quindecim annis docuit. » En 1627 ou 1628, le P. White était encore en Lorraine, pays plus français qu'allemand, mais considéré à cette époque par les étrangers comme faisant partie de l'Allemagne; et il nous semble peu probable qu'il ait été retiré de l'enseignement avant cette année. Ce qui aura trompé le docteur Lynch, c'est que dans la Compagnie on a traduit souvent les mots : *ancien professeur* par *professor emeritus*, et que dans beaucoup d'institutions l'*éméritat* ou le *jubilat* s'obtenait après quinze années

[1] Reeves, p. 8. Le premier recteur du collége irlandais de Salamanque fut Thomas White, aussi natif de Clonmel. Ce Père était encore en Espagne le 22 août 1607; six semaines après, il partit pour l'Irlande. Le P. Fitzsimon mentionne ce fait dans la préface de son traité de la Messe, imprimé en 1611. Voir Oliver, p. 250.

[2] En 1640, il se dit *ætate gravis*.

[3] Voici ce que nous lisons dans Mederer, *Annales academiæ Ingolstadiensis*, t. II, p. 186 et 194 : « Stephanus Vitus Hybernus, e Salmanticensi Hybernorum seminario, ubi philosophiam prælegerat, ad hujatem academiam evocatur, 7 januarii die [anni 1606] professioni theologiæ scholasticæ solenne principium dedit, suffectus nimirum in Jacobi Kelleri locum, qui Eberspergam primum, inde Ratisbonam ad regendum ibi societatis collegium missus est... Exacto triennio, [anno 1609] academiæ nostræ et cathedræ theologicæ valedixit Stephanus Vitus Hybernus, eidemque successit Sebastianus Hessius, SS. Theologiæ doctor et ejusdem antea Dilingæ professor. »

d'enseignement. Dans la Compagnie l'éméritat n'est qu'un nom, sans droits, sans prérogatives, comme sans conditions. C'est un simple souvenir du passé, et l'on peut appeler professeur émérite un jeune homme qui a enseigné cinq ans, comme un vieillard qui a professé pendant cinquante ans. Il est possible toutefois que le P. White ait été rappelé dans sa patrie pour y exercer quelque temps les fonctions de missionnaire. Car, à cette époque, les allées et venues des religieux irlandais étaient très-fréquentes. Ces braves gens avaient vraiment repris la coutume de leurs ancêtres de parcourir le continent avec une singulière facilité[1].

Quoi qu'il en soit, le P. White resta ou rentra en Bavière, et nous l'y trouvons le 3 mars 1615, comme il conste d'une lettre qu'il écrivit au P. Rosweydus sur saint Willibald[2]. En 1619, il était professeur de théologie à l'Université de Dilingen, qui, pour les sciences sacrées, était aussi florissante que celle d'Ingolstadt. Cinquante abbayes y envoyaient leurs jeunes religieux étudier la philosophie et la théologie. Ces élèves, au nombre de cent cinquante, occupaient un immense séminaire, à la tête duquel était le P. Ambroise Gaudinus, professeur de théologie morale, né à Waterford, et par conséquent compatriote du P. White, qui le vit mourir la même année en réputation de grande vertu[3].

Les thèses publiques jouaient un grand rôle à cette époque dans les institutions de hautes études. En Bavière on mettait beaucoup de luxe à les embellir de gravures fines. Souvent c'était des tableaux de quatre à cinq pieds de hauteur gravés en taille douce, aux

[1] On lit dans les Miracles de saint Gal par Walafrid Strabon (*Acta SS., tom. VII octobris*, p. 908, num. 77) : « Nuper quoque de natione Scotorum, quibus consuetudo peregrinandi jam pene in naturam conversa est, quidam advenientes, etc. » Au XVII[e] siècle, dans presque tous les ordres religieux on dut prendre des mesures contre cette *seconde nature* des Irlandais. Vers le milieu du même siècle, le voyage d'un religieux de Belgique en Irlande coûtait 80 florins de Brabant, environ 150 francs, qui, vu la diminution de la valeur de l'argent, feraient aujourd'hui 500 francs. Les voyages étaient alors très-coûteux. En voici une preuve tirée de l'histoire de notre Compagnie. Au commencement du XVII[e] siècle, les frais de la Congrégation provinciale de Castille, composée de quarante Pères, montaient à 1400 ducats. Le ducat valant alors 6 livres 4 sols et l'argent représentant le triple de sa valeur actuelle, c'était une dépense de plus de 25,000 francs. Le voyage du procureur à Rome coûtait 600 ducats, soit environ 11,000 francs. On trouvait que ces derniers frais auraient pu être considérablement diminués. Voici les termes mêmes d'un des principaux Pères de la province de Castille : « En esta provincia, en ida, y vuelta de los Congregados, en el tiempo, y lugar de la Congregacion, y en la ida del Procurador a Roma, se gastan pasados dos mil ducados..... Sciscientos ducados que se dice gasta el Procurador..... »

[2] Voir *Acta SS.*, t. II Julii, p. 487.

[3] Oliver ne mentionne pas le P. Gaudinus. Kropf (*Hist. Prov. Germaniæ sup. Soc. Jesu*, t. IV, p. 67) fait de lui un grand éloge.

frais des élèves, quand ils étaient riches, ou des Mécènes auxquels elles étaient dédiées [1]. Cet encouragement donné à l'art fit surgir en Bavière plusieurs artistes de renom [2] ; des Belges mêmes y allèrent chercher de l'emploi pour leur talent [3]. Les Pères de Backer [4] rapportent les titres de deux thèses soutenues à Dilingen, en 1619, par deux religieux, sous la présidence du P. White. Des recherches faites en Bavière en feraient probablement découvrir bon nombre d'autres.

Ce ne fut pas seulement en Bavière que le P. White enseigna. Il fut appelé à remplir une chaire de théologie à l'Université de Pont-à-Mousson en Lorraine. D'autres villes d'Allemagne profitèrent de ses savantes leçons [5]. C'est ainsi qu'en 1627 ou 1628 il était en résidence à Metz, chargé très-probablement d'enseigner la théologie.

Il est certain qu'en Bavière le P. White se fit une grande réputation de science. Raderus [6], en invoquant son sentiment comme une grande autorité, l'appelle « Stephanus Vitus, gente Ibernus, Societatis nostræ « theologus [7] et simul polyhistor. » Ce titre de *polyhistor*, donné dans l'antiquité à Solin et au grammairien grec Cornelius Alexander à cause de la vaste étendue et de la grande variété de leur science, était bien mérité par le P. White, dont les écrits supposent des lectures immenses. Aussi Ward [8], Fleming [9], Colgan [10] et d'autres se plaisent-ils à l'appeler *polyhistor*.

C'est assez dire que le P. White ne se laissa pas emprisonner dans la matière de ses cours de théologie. Dès l'année 1611, comme nous l'avons dit et comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à Colgan en 1640, il s'était mis à recueillir des matériaux pour la publication d'un grand ouvrage intitulé : GESTA DEI PER IBERNOS, *Scotos veteres, Iberniæ sanctorum insulæ indigenas, vitæ sanctitudine, literarum optimarum fama, rerum præclare in bellis et in pace gestarum, quondam ubique, domi forisque, claros.*

Alors, depuis quatre ans, le P. Rosweydus avait publié les *Acta SS. Probi, Tarachi et Andronici* avec le prospectus des *Acta Sanctorum* que devait faire paraître le P. Bollandus. Le P. Rosweydus se mit en

[1] Des religieux mêmes voulurent faire graver leurs thèses; dans l'ordre de Saint-François il fut nécessaire de porter un décret pour le défendre.

[2] Voir Lipowsky, *Baier. Künstler-Lexicon*, t. I, p. 31, 144, 145, etc., t. II, p. 179; *Geschichte der Jesuiten in Baiern*, t. II, p. 128.

[3] Par exemple Sadeleer qui tailla les gravures de la *Bavaria sancta*.

[4] *Biblioth. des écriv. de la Comp.*, t. V, p. 776.

[5] Lynch, *Cambrensis eversus*, t. II, p. 394, édit. de M. Kelly.

[6] *Bavaria sancta*, t. III, p. 75.

[7] Dans la Compagnie ce titre est considéré comme l'équivalent de docteur dans les autres ordres.

[8] *Rumoldus*, p. 180 et 254.

[9] *Collectanea sacra*, p. 3.

[10] *Trias thaum.*, p. 372.

rapport avec le P. White, et il est possible que ce soit à la suite des démarches de l'hagiographe belge que le *polyhistor* irlandais ait conçu son projet. Dans la bibliothèque des anciens Bollandistes se conservait tout un volume de lettres du P. White au P. Rosweydus sur les saints irlandais[1]. Il composa de plus pour le même Père huit catalogues de saints irlandais et un recueil de courtes notices sur les mêmes. Il est plusieurs fois fait mention de ces catalogues et de ce recueil dans les *Acta Sanctorum*[2]. La bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, dite bibliothèque de Bourgogne, possède des recueils semblables qui ont appartenu aux anciens Bollandistes. Nous n'oserions affirmer qu'ils soient du P. White, car ils semblent avoir été composés en Belgique où ce Père n'a laissé aucun souvenir[3].

Le P. White composa aussi sur la patrie et sur le martyre de sainte Ursule un écrit qu'il fit passer à Rome pour être examiné par les réviseurs généraux de la Compagnie. Le P. Mutius Vitelleschi l'envoya à Cologne, où le P. Herman Crombach le mit largement à profit : *multa delibavi*, dit l'historien de sainte Ursule[4].

En 1640, le P. White écrivit à Colgan dans la lettre déjà citée : « Quod ejusmodi gesta aliquot (*Gesta Dei per Ibernos*), testibus exce- « ptione majoribus probata, ex officina typographica non hactenus pa- « lam prodierint in conspectum gentium, prohibuit maxime penu-

[1] Ce volume est resté jusqu'ici introuvable. Je soupçonne qu'il était entre les mains de Mgr de Ram, qui m'écrivit, quelques mois avant sa mort, pour me demander des renseignements sur le P. White. Cela me fait supposer qu'il avait entre les mains des écrits de ce Père et qu'il se proposait de les publier.

[2] Les lettres, les huit catalogues et le recueil sont mentionnés dans le catalogue du Musée des anciens Bollandistes. Dans les *Acta* il en est parlé très-souvent, par exemple, t. II Julii, p. 487 ; t. III Julii, p. 199; t. I Augusti, p. 341 ; t. II Septembris, p. 226 ; t. VI Octobris, p. 344.

[3] Dans l'Inventaire général de la bibliothèque de Bourgogne ils sont signalés sous les num. 4241 et suiv., et 8530 et suiv. Les anciens Bollandistes avaient marqué le second du signe + *Ms.* 167 — *a* et *puis* 131 — *a ;* la marque du premier a disparu par la nouvelle reliure. Ce num. 4241, comprenant un double recueil alphabétique de notices sur des saints irlandais et une ébauche de bibliothèque irlandaise, doit avoir été écrit en Belgique, car au fol. 219 on lit, au sujet du P. Christophe Holywood : « Who coming into THESE states of Flanders. » Le num. 8530 s'ouvre par un *Index SS. Hiberniæ* suivant l'ordre alphabétique et avec l'indication des auteurs qui parlent de chaque saint (fol. 1-11). Fol. 12, on lit cette note : « Nota 1° Ms. Legendam Hibernicam, quæ obiter citatur, esse latinum codicem perantiquum et amplum qui *lour darg* appellatur, et reperitur apud Wulverstonum Anglum Stalorgani juxta Dubliniam, in quo de solis sanctis Hibernis agitur. » Suivent *Collectanea quædam de rebus Ibernicis* (fol. 15-20). C'est comme une ébauche des *Vindiciæ* du P. White ; mais cet écrit a été également composé en Belgique, puisqu'il se termine par une élégie intitulée : *Sancti Iberniæ in Belgio.* Le volume contient à la fin des extraits de Boëthus, intitulés *Sancti Scotiæ ex Hectore Boetio* (fol. 42-81).

[4] *S. Ursula vindicata*, p. 301.

« ria pecuniarum (quod etiam tu merito de tuis edendis conquereris), « quæ merces esset typographorum. Alterum *Scoto-Caledonica Cornix* « (l'Écosse) *deplumanda ab avibus orbis* inscriptum. Alterum æqualis « aut majoris molis priore, quod et pluris facio, quod prius præfert « hanc epigraphen : *Commentarii et defensio Venerabilis Bedæ, Anglo-« Saxonis antiqui, contra novos Anglo-Saxones aliquot et alios bona fide « errantes catholicos domesticos exterosque cum multis nuper Scoto-Alba-« nis Dempstero, Camerario, Hectore Boeto, ejus epitomatore Leslæo, « Joanne Majore, Buchanano sociisque, Historias Venerabilis Bedæ in-« digne tractantibus, torquentibus et varia arte mala corrumpentibus.* »

Le P. White fondit ces deux ouvrages en un seul, auquel il donna pour titre : VINDICIÆ SCOTORUM VETERUM ET SANCTORUM INDIGENARUM IBERNIÆ, OCEANI MAGNÆ INSULÆ, *quæ olim ab immemorabili tempore passim per Europam usque ad annum Christi saltem* 1000 *audiebat Scotia; deinde vero per* 200 *et amplius annos dicebatur Scotia Major sive Vetus ad discrimen Scotiæ Minoris et Novæ, quæ ante per plurima sæcula audiebat Patria Pictorum Britanniæ, in tres libros distributæ, adversus graves crebrosque errores novorum de rebus Scoticis historicorum Hectoris Boeti, Georgii Buccanani, Georgii Tomzoni, Roberti Turneri sub nomine Joannis Leslæi, et asseclarum ipsorum, qui Ibernorum nationem et patriam prisco nomine proprio christianorum Scotorum et Scotiæ una cum ingenti numero sanctorum Iberniæ Scotorum Veterum privant et transformant in Neoscotos Britanniæ insulæ posteros priscæ Pictorum ac Dabreudinorum gentis.*

L'ouvrage s'ouvre par une longue introduction (fol. 1—76) qui est comme un traité *de laudabilibus Hiberniæ.* Le premier livre (fol. 76-120) est destiné à mettre en lumière toutes les falsifications que se sont permises les historiens écossais. Dans le second livre (fol. 121-220) l'auteur démontre que jusqu'au XIe ou XIIe siècle le nom de *Scotia* fut donné exclusivement à l'Irlande et que l'Écosse en portait d'autres. Le troisième livre (fol. 220-304) traite principalement des saints et des grands hommes que les historiens écossais enlèvent à l'Angleterre et surtout à l'Irlande pour se les attribuer. Mais que cette briève indication du plan de White ne trompe pas le lecteur. Sans doute dans ces trois cent quatre feuilles ou six cent huit pages in-folio, il y a des longueurs et des inutilités,—quoique les contemporains de l'auteur, au milieu de leurs querelles avec les Écossais, en aient jugé autrement; — mais en défendant la *Vetus Scotia* contre la *Nova Scotia*, l'auteur passe en revue toute l'histoire ancienne de ces deux pays, en examine les points principaux, éclaircit ce qu'il y a de plus obscur et de plus curieux dans la vie d'une foule de personnages célèbres de l'Irlande et de l'Écosse. Cet ouvrage n'a jamais été imprimé. Une copie contemporaine de l'auteur faisait autrefois partie du Musée des Bollandistes et se conserve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, num. 7658.

Le P. White écrivit de plus un traité, beaucoup plus historique, in-

titulé : *De sanctis et antiquitate Iberniæ*. L'ouvrage était achevé en 1645; le manuscrit avait passé par les mains de plusieurs évêques irlandais auxquels il plut beaucoup et qui promirent de payer les frais d'impression. On était alors au beau temps de la Confédération[1]. L'Irlande renaissait comme peuple et ses chefs ne purent rester indifférents à la gloire de l'Église nationale. Le conseil suprême insista donc vivement auprès du P. Robert Nugent, supérieur de la Mission irlandaise, pour qu'il hâtât l'impression de cet ouvrage. Comme ceux qui avaient lu le livre le jugeaient non-seulement digne d'être imprimé, mais très-nécessaire à l'honneur et aux intérêts du royaume, le P. Nugent ne vit pas moyen de résister aux sollicitations qui lui arrivaient.

L'Écosse n'était pas le seul cauchemar des patriotes irlandais. Au commencement du XVII[e] siècle, on avait publié une partie des écrits de Giraud de Barry, communément appelé Giraldus Cambrensis. Maintenant que presque toutes les œuvres de cet auteur ont paru[2], on peut très-bien définir son caractère. C'était un esprit léger et superficiel, ramassant partout l'anecdote, même scandaleuse, pourvu qu'elle fût piquante, la consignant soigneusement dans ses écrits, sans s'inquiéter si elle était vraie ou fausse, possible ou impossible, se souciant fort peu de l'exactitude, encore moins des justes plaintes qu'il pourrait exciter. L'Irlande, avec son génie et ses coutumes éminemment celtiques, prêtait singulièrement à la verve caustique du littérateur cambrien. La publication de ses ouvrages excita immédiatement la bile des Irlandais. Le P. White, patriote par excellence, entreprit la réfutation de Giraud et écrivit : *Apologia pro Hibernia adversus Cambri calumnias, sive fabularum seu famosorum libellorum Silvestri Gyraldi Cambrensis sub vocabulis topographiæ sive de Mirabilibus Iberniæ et Historiæ Vaticinalis sive Expugnationis ejusdem insulæ refutatio*. Le manuscrit de cet ouvrage se conserve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits, num. 7659; il occupe 102 feuillets in-fol. Il a été publié en 1849 à Dublin par M. Mathieu Kelly, professeur au collége de Maynooth et plus tard vice-recteur de l'Université catholique de Dublin. Dans cet ouvrage le P. White ne réfute pas seulement Giraud de Barry, mais encore plusieurs chroniqueurs et historiens anglais qui ont mal parlé de l'Irlande. Cette œuvre est savante, comme tout ce qui est sorti de la plume de l'auteur; mais le P. White y prouve

[1] Bon nombre d'historiens ont parlé de la Confédération; mais personne n'a donné plus de détails sur les principaux personnages ecclésiastiques qui y prirent part que M. l'abbé Meehan, prêtre de l'église des saints Michel et Jean à Dublin, dans le livre indiqué plus haut et intitulé : *The Rise and Fall of the Irish Franciscan Monasteries and Memoirs of the Irish Hierarchy in the XVII century*. Dublin, 1869. Ce livre curieux est vraiment digne du prodigieux succès qu'il a obtenu.

[2] Dans la collection intitulée *Rerum Britannicarum medii ævi scriptores*, publiée sous la direction du Master of Rolls, M. Brewer avait édité en 1863 trois volumes de *Giraldi Cambrensis opera*. Le reste devait suivre incessamment.

plus d'une fois que pour lui aussi *fumus patriæ lucebat*. Ce fut là toutefois le moindre obstacle qui s'éleva contre la publication de l'*Apologia*. Ce qui était plus sérieux, c'est que l'auteur y traitait des titres sur lesquels Giraud et les historiens anglais appuient les droits de la couronne d'Angleterre à la possession de l'Irlande. Naturellement le P. White défend sur cette question les idées de ses compatriotes. Les supérieurs de la Compagnie n'avaient rien à alléguer contre cette défense en elle-même; mais ils ne trouvèrent pas du tout nécessaire qu'un jésuite se chargeât d'attiser ce brandon politique. Aussi je m'imagine que ce n'est pas la *penuria pecuniarum* qui fut le principal obstacle à l'impression de cet écrit.

Je crois de même que, si les *Vindiciæ* et le traité *de Sanctis et antiquitate Hiberniæ* ne parurent pas vers le milieu du XVII[e] siècle, ce sont encore les supérieurs de la Compagnie qui en empêchèrent la publication. Le P. White avait certainement raison contre les Écossais; mais ceux-ci, déjà attaqués par Stanihurst et d'autres, ne se reconnaissaient pas du tout pour battus. Dans le Musée des anciens Bollandistes existaient plusieurs mémoires écrits par des savants de cette nation pour défendre la thèse d'Hector Boëthus, et qui sont déposés aujourd'hui en partie dans la Bibliothèque royale de Bruxelles. Aussi longtemps que cette querelle se débattit avec animosité, les supérieurs de la Compagnie ne trouvèrent pas convenable que des Jésuites blessassent dans leurs écrits les prétentions nationales des pauvres catholiques écossais, déjà si cruellement éprouvés par les Puritains. Aussi Bollandus, dans sa préface générale aux *Acta Sanctorum*, qui se lit au commencement du premier tome de janvier, déclare-t-il qu'il s'abstiendra de se prononcer pour l'un ou l'autre parti; et dans la préface du premier tome de Février il renouvelle la même déclaration[1]. En Irlande, les supérieurs de la Compagnie ne pouvaient avoir d'autres vues sur cette querelle. Le P. Nugent, dans la lettre qu'il écrivit au P. Sangri[2], et dont nous avons extrait ce que nous rapportions plus haut sur le traité *de Sanctis et antiquitate Hiberniæ*, après avoir dit que les censeurs auxquels il avait confié l'examen des divers ouvrages du P. White les exaltaient beaucoup et les proclamaient très-dignes de voir le jour, continue en ces termes: « Toutefois je ne permettrai pas qu'on imprime aucun ouvrage qui puisse donner à quelqu'un un juste motif d'offense. Il est vrai que dans le cas présent, il y a moins à craindre, puisque ce livre ne traite que des saints et de l'antiquité du royaume d'Irlande. » Mais les saints et l'antiquité du royaume d'Irlande soulevaient nécessairement la grosse question qui se débattait entre les Irlandais et les Écossais; et, ce qui était si « nécessaire à l'honneur et aux intérêts de l'Irlande, » c'est ce qui dépouillait l'Écosse de ce qu'elle considérait

[1] Dans la suite, lorsque la dispute fut plus calme, les Bollandistes se prononcèrent résolûment en faveur des Irlandais.

[2] Cette lettre a été publiée d'abord par Oliver, p. 250.

comme sa gloire la plus pure et son droit le plus indispensable. Les évêques irlandais avaient donc beau vouloir payer et le Conseil suprême avait beau faire de vives instances; aussi longtemps que le P. Nugent était décidé à ne rien laisser paraître d'offensant pour les Écossais, il devait empêcher l'impression des livres du P. White[1]. Bientôt la mort de Charles Ier, l'avénement de Cromwell au pouvoir et la ruine de toutes nos maisons en Irlande, rendirent inutile toute discussion sur l'opportunité de publier les écrits du P. White. Tous ceux qui étaient en Irlande semblent avoir péri[2]. Une partie de ceux dont les anciens Bollandistes avaient des copies ont seuls échappé au désastre.

Qu'on ne croie pas toutefois que le P. White ne fût qu'archéologue et hagiographe. Dans la lettre qu'il écrivit de Dublin à Colgan, en date du 31 janvier 1640, il dit qu'il est accablé de consultations sur des cas de conscience et de différends qu'il doit aplanir. En 1653, lorsque Cromwell ordonna à tous les prêtres de quitter l'île dans l'espace de vingt jours, le P. White obéit-il à cet ordre ou se cacha-t-il? C'est ce que nous ne saurions dire. Il est seulement certain qu'en 1662, année où le docteur Lynch[3] publia son *Cambrensis eversus*, le P. White avait passé à une meilleure vie.

Durant sa vie et après sa mort, sa science fut vraiment en vénération chez ses compatriotes, tant protestants que catholiques. Ussher, le savant primat anglican d'Armagh, admirablement versé lui-même dans les antiquités irlandaises, l'appelle[4] « virum antiquitatum non Hi« berniæ solum suæ, sed aliarum etiam gentium scientissimum. » Souvent il invoque son témoignage ou le remercie avec effusion des documents qu'il lui a fournis[5]. Il était en relations suivies avec le P. White qui écrivit à Colgan : « Respondeo me vocatum et ter co« ram convenisse per multas horas illum D. Ussherum, qui et huma« nissime me excepit et sine fuco mecum candideque egit, et abs se « officiosissime me dimisit, et sæpius coram et per literas me invitavit « in domum suam non ad convivium modo (quod renui modeste) sed « etiam ad cuncta domus suæ, *etiam secretissimam bibliothecam revera « maximi pretii, etc.* » Or, si Ussher est, par l'étendue de ses connais-

[1] Avant 1647, ainsi que le rapporte Niall O'Glassan, plusieurs autres Jésuites irlandais s'occupèrent des antiquités de leur patrie; mais aucun de leurs écrits, sauf celui du P. Fitzsimon, ne fut publié. « Suo hoc pio munere, dit O'Glassan, functi sunt inter Jesuitas Barnabas Kærneus (*Kearney*), Christophorus a Sacro Bosco (*Holywood*), Guilielmus Malone, Paulus Sherlogus (*Sherlock*), Petrus Waddingus, Richardus Convæus (*Conway*) et Stephanus Vitus. » Voir M. Kelly, *Cambrensis eversus*, t. II, p. 232.

[2] En 1652, le Dr Lynch avait un exemplaire des *Vindiciæ;* il avait possédé une partie de l'*Apologia*. Voir *Cambrensis eversus*, t. I, p. 95; t. II, p. 232 et 395.

[3] T. II, p. 395. Lynch y appelle le P. White *felicis memoriæ*.

[4] Britan. eccl. antiquit., cap. x.

[5] Voir Reeves, p. 2 et 3.

sances, la gloire du protestantisme en Irlande, son esprit puritain et sa haine de tout ce qui était catholique devaient le détourner de tout rapport avec un Jésuite. Il fallait donc que son estime pour les connaissances du P. White fût bien grande pour qu'elle l'emportât sur son aversion de sectaire. Le docteur Reeves, ministre anglican en Irlande, qui, sous certains rapports[1], marche sur les traces d'Ussher, n'est pas moins élogieux pour le P. White : « C'est lui, dit-il, qui sur le continent a ouvert cette riche mine de littérature irlandaise qui nous a mis en possession de tant de documents intéressants et qui continue à nous en fournir. Grâce à ses services désintéressés, des travailleurs moins entreprenants, en Irlande ou dans les pays voisins, ont été informés des trésors conservés dans les bibliothèques étrangères et ont reçu, de temps en temps, de ses mains, sous forme de copies exactes de manuscrits irlandais, accompagnées de corrections critiques et de recherches historiques, le produit substantiel de ses diligentes recherches, produit amplement suffisant pour qu'on ajoute à son titre de copiste laborieux la distinction de penseur sensé et de savant érudit. »

Les auteurs catholiques ne le louent pas moins. Ils lui donnèrent dès son vivant, ainsi que nous l'avons vu, le titre de *polyhistor*. Crombach[2] l'appelle « eruditissimum historicum; » Ward, « doctissimum et historiarum eruditissimum; » Fleming, « antiquitatum suæ gentis Hiberniæ studiosissimum inquisitorem; » Colgan, « virum patriarum præsertim sitientissimum et omnium scientissimum antiquitatum, » et il répète tous les autres éloges. Comme Ussher loue son « *humanitatem*, » Fleming exalte son « uberem et accuratam rerum tam domesticarum quam externarum peritiam.[3] » Pour le docteur Lynch[4], le P. White était « vir « omni pene eruditionis genere impense cumulatus. » Enfin, pour citer un savant catholique moderne, Matthieu Kelly[5] dit que « les ouvrages du P. White servirent à plusieurs auteurs de base pour établir leur réputation. »

Cet archéologue était en effet d'une serviabilité admirable. J'ai déjà dit tout ce qu'il avait envoyé à Rosweydus pour les *Acta Sanctorum*. Pour le reste, écoutons le docteur Reeves : « Le savant Gretser[6] aimait à recevoir ses indications ; Bollandus lui avait des obligations[7]. Pen-

[1] J'entends la science des antiquités chrétiennes irlandaises, et non pas l'esprit sectaire. Un catholique peut lire des centaines de pages du Dr Reeves, sans s'apercevoir qu'il est protestant.

[2] S. Ursula vindicata, p. 301.

[3] Le Dr Reeves a réuni les textes où se lisent ces éloges.

[4] *Cambrensis eversus*, t. II, p. 394.

[5] *Cambrensis eversus*, t. II, p. 232. — Il n'y a pas à douter que Kelly n'ait tâché de donner sur le P. White une notice à la tête de son édition de l'*Apologia* de celui-ci. Mais nous n'avons pas cet ouvrage à notre disposition.

[6] Observ. in Philippum de SS. Eystettensibus, cap. IX ad fin.

[7] Il ne paraît pas que Bollandus ait été en correspondance avec le P. White. Il ne nomme pas même celui-ci dans la préface générale du premier tome de

dant qu'il était professeur de théologie à Dilingen, le manuscrit de Dorbhene de la *Vie de saint Columba* par Adamnan lui fut apporté de Reichenau, et là, de sa propre main, il en fit une copie qui ournit à Ussher des leçons diverses, un texte à imprimer à Colgan, et aux Bollandistes un des meilleurs numéros de leur grand dépôt littéraire.

« Souvent, continue le savant docteur, les collecteurs de documents anciens ont l'esprit bien étroit et sont le jouet de la jalousie et des soupçons; mais White, cet homme généreux et bon, était complétement exempt de pareille faiblesse. Brûlé d'une soif insatiable de connaître le passé de sa patrie,— soif dont Colgan fut si frappé qu'il y fit allusion jusqu'à trois fois et l'appela en diverses occasions *patriarum antiquitatum sitientissimum*,—il ne sut pas ce que c'est que l'égoïsme. Il chercha l'honneur de sa patrie, et non pas son propre honneur. Pourvu que les fruits de ses travaux servissent à la gloire de sa chère Irlande, il était heureux de voir d'autres savants les employer à leur discrétion pour l'exécution de leurs propres desseins. Ainsi il copia pour Hugues Ward, dans l'abbaye bénédictine de Keisersheim en Suisse, la Vie de saint Colman, patron de l'Autriche. Dans le monastère de saint Magnus, à Ratisbonne, il trouva la Vie de saint Erhard, évêque de cette ville, et en envoya une copie à Ussher. A ce prélat, qui lui était si opposé dans les matières de controverse, il fit de bonnes communications sur les Vies de sainte Brigide et de saint Columba.... A Colgan il envoya une Vie de saint Patrice qu'il avait copiée dans un ancien manuscrit de Bibourg en Bavière, la Vie de sainte Brigide par Ultan qu'il avait transcrite à l'abbaye de saint Magnus, et la Vie de saint Columba, ainsi que nous avons dit. Le P. Fleming dut à sa générosité inépuisable deux (trois) documents[1], insérés dans ses *Collectanea.* » A Ratisbonne il fit un abrégé du *Chronicum S. Petri Consecrati* de Ratisbonne, et le P. Fleming ainsi que le docteur Lynch reçurent communication de ce travail.

Mais rien n'est plus éloquent, rien ne prouve mieux la générosité du P. White que ce qu'il écrivit lui-même à Colgan, dans la lettre de 1640 que j'ai plusieurs fois citée : « Inter alia, dit-il, in tuis ad me literis « petis a me 1° ut *Selectorum* meorum (sic benevole vocas), quæ in Ger« mania et alibi collegeram, saltem breviarium ad te mittam. Respon« deo me (quantum memini) nihil fere habuisse selectorum illorum, « quod non dederim describendum duobus nostratibus vestri ordinis « S. Francisci, quorum alter R. P. Patricius Fleming, post factus (ut

Janvier parmi les *adjutores operis*. C'est au P. Rosweydus que le P. White a fait bon nombre de communications, qui lui ont mérité d'être cité avec honneur dans une foule d'endroits des *Acta Sanctorum*.

[1] La *Regula cœnobialis S. Columbani*, l'*Epistola S. Columbani* et le *Sermo ejus ad monachos*, que le P. White trouva à Augsbourg. Le Dr Reeves indique tous les passages d'Ussher, de Ward, de Fleming, de Colgan, où sont mentionnées les obligations qu'ils eurent au P. White.

« credo) martyr a Suecis hæreticis in Bohemia, qui cum socio multis « diebus et hebdomadibus degebat in eadem urbe mecum Metis in « Lotharingia anno Christi 1627 vel 1628. Ac descripta omnia redux « inde tulit secum Lovanium; ubi R. V^a (ut credo) inveniet, nisi jam- « pridem forsan invenerit. »

Colgan ne pouvait manquer de reconnaître les immenses services que lui et ses collaborateurs avaient reçus du P. White. Aussi fit-il de lui un grand éloge dans la préface de ses *Acta Sanctorum Hiberniæ:* « Non præteribo tamen, dit-il, quod excidere minime debuit, devotis- « simum in concivium sanctorum honore et cultu promovendo studium « R. P. Stephani Viti Societatis Jesu, viri de patria bene meriti, et om- « nis generis antiquitatum scientia laudati, sed sacrarum, præsertim « suæ gentis et patriæ siti laudabilioris; qui nobis S. Columbæ abba- « tis authore S. Adamnano, S. Brigidæ virginis authore S. Ultano, et « *multa alia sanctorum gesta*, alibi ea fide et integritate haud facile re- « perienda, communicavit ex suo promptuario sacræ et reconditæ an- « tiquitatis fecundo; quod utinam prelo, quo maturum et dignum est, « prius donet, quam ipse cœlo, quo meritis et ætate maturus est, et « sanctorum contubernio, ad quod anhelat, meritis exigentibus, redo- « netur. » Rien de tout cela n'était au-dessus de la réalité.

Ce qui distinguait le P. White de la plupart de ses collègues en archéologie irlandaise, c'est qu'il reconnaissait que beaucoup de Vies de ses saints compatriotes sont des tissus de fables. Ainsi il écrit à Colgan que dans les manuscrits du primat Ussher il n'a trouvé presqu'aucune Vie ou document méritant quelque créance et qui ne fût pas sur la liste que lui avait envoyée l'archéologue de Louvain. Ensuite, pour prémunir celui-ci contre la trop grande facilité à admettre des Vies dans son recueil, il se permet de lui donner quelques avis : « *Unum est,* « dit-il, *Vitas sanctorum Catalogi tui ad me* [*missi*] *Albei, Declani, Ge-* « *raldi de Majo, scatere* (*si quales illorum habes Vitas sint eædem cum* « *lectis abs me hic*) *scatere fabellis improbabilibus, etiam adversantibus* « *non solum passim scriptis, traditis, creditis, de S. Patricio apostolo no-* « *stro, ejus legatione Romam indeque in Hiberniam, sed contrariis insuper* « *et Romanis martyrologiis veteri et recentiori, et clare pugnantibus cum* « *indubiæ fidei dictis SS. Prosperi Aquitani et Bedæ Venerabilis, etc., ut* « *ad oculum dedi demonstratum aliquando.* » Il lui inculque ensuite de mettre bien sur le titre de l'ouvrage que *Scotia Vetus*, c'est l'Irlande, et l'engage à exhorter tous les écrivains irlandais, philosophes, théologiens, historiens, à mettre à la suite de leur nom, *natione Hibernus seu Scotus Vetus*, pour accoutumer ainsi les savants du continent à comprendre la signification du mot *Scotia* dans les anciens écrits. Colgan accomplit la moitié de la recommandation. Mais, malgré toutes les peines du P. White et la ligue qu'il voulut organiser, combien de personnes sur le continent savent que *Scotia*, jusqu'au Xe siècle, se rapportait exclusivement à l'Irlande?

VII

La mort des Pères White, Colgan, Ward et Fleming n'aurait pas tué l'archéologie irlandaise sur le continent, si Cromwell n'eût pas tout dévasté en Irlande et si les évêques de ces pays eussent disposé de leurs anciennes ressources. L'école de Louvain existait toujours, et le P. Thomas Sirinus ou O'Sherrin[1] était bien capable de la conserver dans un état florissant.

Dans le Nécrologe du Couvent de Saint-Antoine à Louvain on ne lit qu'un éloge de quelque étendue, c'est celui de ce Père. Le voici : « [Anno 1673, die 3 [septembris] obiit hic R. A. P. F. Thomas Sirinus, sacræ theologiæ lector jubilatus, vir sanctæ, suavis atque exemplaris conversationis, limati calami et doctrinæ profundæ. Cujus tota vita precibus, vigiliis, abstinentia, studiis ac tandem sanctorum vitis describendis insumpta est. Erat solitariæ vitæ, cellæ, silentii amator, vitæque contemplativæ totus addictus; quo vitæ genere nisi singularia sua facta abscondisset, vix dubitari potest quin de ipso plura particularia memoratu dignissima essemus habituri. Scripsit præter illas sanctorum Hibernorum Vitas, quæ prelo paratæ, sed nondum impressæ sunt, Vitam sancti Columbani, quam castigavit ab aliis prius collectam, et Vitam S. Rumoldi similiter; estque auctor illorum carminum de Nativitate Pueri Jesu, quæ in bibliotheca visuntur cum nomine auctoris sic expresso *Ea Jesu*. Summe sollicitus videbatur atque adeo anxius ne quid scriberet quod a vero aberraret. Requiescat in sancta pace vir memoriæ dulcissimæ. »

En 1647, le P. O'Sherrin était professeur de théologie au Couvent de Saint-Antoine et fut un des censeurs de la *Trias Thaumaturga* de Colgan. En 1661 il était *lector jubilatus*, titre que nous avons expliqué ailleurs.

D'après le Nécrologe, après avoir été déchargé de l'enseignement, il employa son temps à transcrire des Vies de saints : « Vita tandem sanctorum Vitis describendis insumpta est; » il écrivit des Vies de saints irlandais, qui à sa mort étaient prêtes à être imprimées. Nous avons vu ailleurs que le P. O'Docharty « travaillait sans relâche aux *Acta SS.* sous la direction des PP. Colgan et O'Sherrin. » Ces témoi-

[1] Le P. O'Sherrin, en sa qualité de professeur de théologie, vit son nom latinisé à Louvain et s'appela *Sirinus*. « Sous l'année 1087, dit le D[r] Reeves, ce nom paraît dans les *Annales des Quatuor Magistri* sous la forme de *Ua Siridein*. Dans le *Pardon général accordé au commencement du règne de Jacques I[er]*, nous trouvons le nom d'O'Sheridan ou d'O'Sheridane comme prévalant dans le comté de Longford et celui d'*O'Siridan* au Trougher et à Trinity Island au comté de Cavan. Ce nom était prononcé *O'Sheereen* [prononciation anglaise, *O'Shirine*, prononciation française], et le conseiller *Sherrin*, qui aida, dit-on, Clarke dans l'édition de son Homère, était de cette race. »

gnages prouvent clairement que le P. O'Sherrin entreprit sérieusement de continuer l'œuvre de Colgan ; mais l'argent manqua pour faire imprimer cette continuation.

Le *Sanctus Rumoldus* du P. Hugues Ward restait *in obscuro tricenarii situs recessu*. Ce saint était le patron de Malines, et l'on n'avait sur lui aucun écrit satisfaisant. Beaucoup de membres du clergé savaient que le P. Ward avait travaillé à sa Vie et insistaient pour qu'elle fût imprimée. Il y avait bien quelques lacunes, mais faciles à combler. De plus, il s'offrait un patron ou Mécène dont la libéralité devait faire disparaître l'*angustia mediorum* qui avait « longtemps tenu sous le boisseau » tant de bons travaux, ainsi que s'exprime dans la dédicace le P. O'Sherrin. Ce patron était André Creusen, archevêque de Malines et primat de Belgique, le successeur de Boonen qui avait demandé cet ouvrage au P. Ward.

Le P. O'Sherrin se mit donc à l'œuvre et compléta le travail de son confrère défunt. Il y fit fort peu de changements, et du reste il les indique soigneusement. L'ouvrage parut enfin à Louvain en 1662. Voici son titre : SANCTI RUMOLDI, *martyris inclyti, archiepiscopi Dubliniensis, Mechliniensium apostoli, advocati sterilium conjugum, agricolarum, piscatorum, institorum et navigantium*, ACTA, MARTYRIUM, LITURGIA ANTIQUA ET PATRIA, *ex antiquissimis cum manu, tum prelo editis harum rerum scriptoribus, summa fide collecta, notis illustrata, et aucta* DISQUISITIONE HISTORICA SEU INVESTIGATIONE GENUINÆ SCOTIÆ S. RUMOLDI ET CONTRIBULIUM SANCTORUM, *per R. P. F. Hugonem Vardæum Hibernum, olim in Lovaniensi collegio S. Antonii de Padua FF. Min. Hibernorum strict. obser. Guardianum, S. T. Professorem et hagiographum, Opus posthumum, nunc recens a V. A. P. F. Thoma Sirino ejusdem ordinis et collegii lectore jubilato recognitum et in nonnullis suppletum. In quo obiter ex scriptoribus antiquis et novis, ac publicis instrumentis demonstratur Hibernia ad sæculum* 15m *christianum vocata* Scotia *et Hiberni* Scoti ; *detegiturque ejusdem insulæ ingens olim multitudo sanctorum et cathedralium ecclesiarum ; gemina item origo et antiquitas regni cum Pictorum tum Scotorum in Albania sive boreali parte magnæ Britanniæ passim hodie dicta* Scotia, *aliaque scitu digna*. (Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate. 2 Cor. 13. 8.) *Lovanii, typis Petri Sasseni, ante Hallas. Anno* 1662.

Comme ce livre est d'une rareté extrême et qu'à notre connaissance il n'a jamais été décrit, nous le décrirons brièvement. Le format est un in-4°. La dédicace occupe 4 pages ; suit *Ad lectorem*, 6 pages ; puis vient *Ad eumdem. Monenda circa authorem et hunc tractatum* (écrit du P. O'Sherrin), 5 pages. Ensuite les autorisations, 3 pages ; *Summarium Vitæ*, 3 pages ; *Index paragraphorum et articulorum Dissertationis*, 3 pages ; *Elogia de S. Rumoldo*, 6 pages. Après ces préliminaires, viennent, p. 1 : *Vita sancti Rumoldi, archiepiscopi Dubliniensis, Mechliniensis præsulis tutelaris, sterilitatis, agriculturæ, piscationis, navigationum commerciorumque patroni, authore reverendo admodum Domino*

Theodorico, abbate Trudonopolitano, Ord. S. Benedicti, Congregationis Cluniacensis, juxta ejusdem cœnobii autographum Ms. et alios codices correcta. Page 12, *Vita S. Rumoldi, divi archipræsulis Christique martyris, Machliniensium præsidis sive tutelaris eximii, Vita abs Joanne Domyns Machliniano, Guavrianorum parocho, latinitate quondam et typis donato.* Page 40, *De elevatione, varia translatione, ostensione solemni festisque sancti Rumoldi.* Page 47, *Missa de S. Rumoldo ex antiquis missalibus ecclesiæ Leodiensis... desumpta.* Page 46, *Officium ecclesiasticum S. Rumoldi ex Breviario Leodiensis Diœcesis.* Page 52, *Magno martyri, sancto præsuli, D. Rumoldo... ode sapphica.* Page 53, *Animadversiones in utramque præcedentem historiam Vitæ S. Rumoldi.* Page 88, *Dissertatio historica de sancti Rumoldi patria quam Hiberniam esse scriptorum consensu demonstratur.* Page 388, *Metricæ inscriptiones aliquot imaginum, personas sanctas aut beatas ecclesiæ vel historicis* (sic), *aut alias illustres repræsentantium, aliaque fragmenta poetica, ex pluribus quæ olim florente ætate lusit R. P. Fr. Hugo Vardæus, parergi loco et ne excidant hic adjecta.* P. 400, *Index auctorum qui hoc tractatu citantur.* Page 405, *Index annalium, breviariorum, martyrologiorum aliorumque codicum, etc.* Page 407, *Sancti hic aliter quam ut authores nominati; quorum quos novimus sanctis Hiberniæ non adnumerandos monuimus cursivo charactere describi.* Page 417, *Index rerum.* Page 421, *Errata et addenda.*

Ce livre est incontestablement un des plus savants qu'ait produits l'archéologie irlandaise. Mais il était impossible qu'il eût du succès en Belgique. Les vies de Thierry de Saint-Trond et de Domyns n'apprennent rien de plus que les petites vies flamandes qui avaient cours dans le peuple, que les tableaux de Michel Cocxie qu'on voit dans l'église métropolitaine de Malines et que les leçons du Bréviaire. La *Disquisitio de patria S. Rumoldi* ne regarde pas plus ce saint que quelque autre saint *Scotus* que ce soit. L'auteur lui-même dit qu'il a omis à dessein ce qui peut se tirer d'autres auteurs belges — c'est-à-dire ce qui aurait le plus intéressé le clergé du diocèse de Malines — et que sa *Disquisitio* n'est qu'un abrégé d'un *Tractatus de veteris et neotericæ Scotiæ nomenclatura et sanctorum vindiciis* qu'il avait presque achevé. Cela suffit pour faire comprendre comment ce livre si savant[1] et même si curieux trouva si peu de débit en Belgique[2] et comment il est devenu si dif-

[1] Nous ne ménageons pas nos éloges au livre du P. Ward ; cela ne signifie pas que nous souscrivions ni à l'épiscopat de saint Rombaud à Dublin, ni au grand nombre d'églises cathédrales qu'il y aurait eu autrefois en Irlande, ni à diverses autres thèses de l'auteur. Dans le principe, la juridiction épiscopale fut apostolique ou générale en Irlande ; ensuite elle prit un caractère personnel et s'attacha aux clans. Il est fort douteux qu'avant le XII[e] siècle la juridiction territoriale proprement dite y ait été connue. Les évêques étaient sans titre comme aujourd'hui les prêtres réguliers sont généralement sans titre et non *incardinés*.

[2] Dans les *Acta SS.*, t. I Julii, p. 171, le P. Du Sollier dit que le résumé de tout le travail du P. Ward se réduit à soutenir que saint Rombaud est Irlandais de

ficile de se le procurer. Cet insuccès n'abattit pas le courage du P. O'Sherrin. Sans désemparer, il se mit à préparer une autre publication.

Les supérieurs des riches abbayes belges furent, durant le XVII[e] siècle, de généreux Mécènes pour les écrivains religieux. Beaucoup de dédicaces le montrent, et les abbés de Liessies, qui furent les premiers fondateurs de l'œuvre bollandienne, en sont le plus brillant exemple. C'est parmi eux que le P. O'Sherrin alla chercher le bienfaiteur auquel il voulait dédier les *Collectanea* du P. Fleming. Nicolas du Bois, abbé de Saint-Amand en Pouëlle, se prêta à cet honneur. Grâce à la générosité de ce prélat, le recueil de Fleming, qui depuis plus de trente ans attendait un éditeur, secoua enfin sa poussière. Le P. O'Sherrin revit le manuscrit, y fit quelques additions et corrections et en soigna l'impression. Transcrivons encore le titre : *R. P. F. Patricii Flemingi Hiberni ordinis Fratrum Minorum strictioris observantiæ, olim sacræ theologiæ lectoris*, COLLECTANEA SACRA *seu S. Columbani Hiberni abbatis. magni monachorum patriarchæ, monasteriorum Luxoviensis in Gallia, et Bobiensis in Italia aliorumque fundatoris et patroni, necnon aliorum aliquot e Veteri Scotia seu Hibernia antiquorum sanctorum Acta et Opuscula, nusquam antehac edita, partem ab ipso brevibus notis, partem fusioribus commentariis ac speciali de monastica S. Columbani institutione tractatu illustrata; in quibus de ejusdem sancti patria, doctrina, monachatu, magistris, collegis, ætate, peregrinatione, monasteriorum ab ipso ejusque discipulis conditorum origine et progressu; Hibernorum quoque ac Britonum differentia olim a Romanis in Paschæ celebratione multa curiosa et nova, per V. A. P. F. Thomam Sirinum in Lovaniensi collegio S. Antonii de Padua ejusdem ordinis et provinciæ Hiberniæ S. Th. lectorem jubilatum recens castigata et aucta. Lovanii typis viduæ Andreæ Bouveti, anno* 1667.

Ce livre, qui est aussi rare que la *Vita S. Rumoldi*, et beaucoup plus rare encore que les deux volumes de Colgan, est un petit in-folio de XXX pages de préliminaires et de 456 pages. Le Docteur Reeves en a longuement décrit toutes les parties; nous-même nous en avons plus haut indiqué suffisamment le contenu. En Irlande où il se vend de 20 à 40 livres, c'est-à-dire de 500 à 1,000 francs, on ne connaît l'existence que de six exemplaires. De mémoire de bouquiniste il ne s'en était vendu aucun en Belgique, lorsque, dernièrement, un exemplaire a été mis en vente à Louvain. Un libraire allemand, sans doute pour le compte d'un Irlandais, avait donné commission de l'acheter à tout prix; mais le commissionnaire, trouvant que le prix de 100 francs était déjà excessif, cessa de surenchérir, de sorte que cet exemplaire est resté en Belgique. On lit en tête du volume : *Ex poesi ad rhetoricam secundus Prob. ac Ing. adolescens Arnoldus Dyonisius Landeloos The-*

naissance. C'est là, en effet, la proposition du P. Ward; mais dans le fond, c'est un *Tractatus de veteri Scotia contra Scotos novos.*

nis 1672... *Munificentia generosi ac perillustris domini D. Caroli Renati d'Oyenbrugghe.*

Avec le P. O'Sherrin périt l'archéologie irlandaise à Louvain[1]. Les Franciscains irlandais luttèrent aussi longtemps qu'ils purent. Mais que pouvaient-ils lorsque leurs compatriotes appauvris étaient hors d'état d'acheter les livres qui avaient coûté tant de recherches, tant de peines, tant de travaux?

De nos jours ils ont eu des successeurs, tant parmi les anglicans que parmi les catholiques; mais peu à peu les travailleurs disparaissent, et bientôt peut-être il faudra écrire l'histoire de la nouvelle école archéologique irlandaise comme celle d'une chose passée. Le Docteur Reeves, que nous avons tant de fois mentionné avec éloge, est un des derniers lutteurs.

En dehors des archéologues proprement dits, c'est-à-dire des savants qui exhument et discutent les documents anciens, on rencontre en Irlande plusieurs hommes érudits qui se livrent à l'étude du passé et mettent en œuvre les matériaux dégrossis par d'autres. Parmi eux on compte à un rang très-distingué M. John O'Hanlon, qui, depuis plus d'un quart de siècle, travaille à un recueil de Vies de saints irlandais. Déjà il a publié les Vies de saint Malachie O'Morgair, archevêque d'Armagh, de saint Laurent O'Toole, archevêque de Dublin, de saint Ængus l'hagiographe et de sainte Dymphne, la patronne de Gheel. Ce sont des échantillons que l'auteur a tirés de sa grande collection. On peut y relever des négligences de style, des longueurs ou réfutations inutiles et d'autres défauts de rédaction; mais c'est prendre les choses par le petit côté que de s'appesantir sur quelques vices de forme. Il est incontestable que si le recueil de M. O'Hanlon était publié, un immense service serait rendu à la religion et à la patrie irlandaise. Le pays qui a eu le plus de saints confesseurs, qui a évangélisé par ses exemples et sa doctrine l'Écosse, l'Angleterre, les Pays-Bas, le Nord de la France, une partie de l'Allemagne, qui a donné de saints évêques à toute l'Europe, même à l'Italie, qui a mérité le glorieux titre d'*île des saints*, qui aujourd'hui encore se distingue de toutes les contrées du globe par ses instincts catholiques, qui a le sentiment, la conviction de jouer dans l'avenir un grand rôle dans la sainte Église, est le seul pays chrétien du monde qui n'ait pas sa légende des saints! La Russie, la Grèce, les provinces scandinaves, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Écosse, la France, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, etc., ont leurs recueils, souvent en grand nombre. L'Irlande n'a

[1] L'ordre de saint François a produit une foule de savants, même des historiens. Mais a-t-il produit des historiens plus érudits que Wadding, Ward, Fleming, Colgan et O'Sherrin, tous Irlandais? Jean Duns Scot, que tout l'ordre de saint François place en tête de ses théologiens, paraît avoir été aussi Irlandais de naissance, quoique l'Écosse et l'Angleterre disputent quelquefois ce grand homme à l'île-sœur.

presque rien, surtout rien de complet. Il n'y a pas de contrée où les *Officia propria sanctorum* soient si peu nombreux; dans plusieurs diocèses la fête du patron se célèbre avec des leçons *de communi* au second nocturne. De combien de saints nationaux le peuple connaît-il, je ne dis pas la vie, mais les noms? Combien de patrons de paroisse sont complétement ignorés? En un mot, où l'hagiographie nationale a-t-elle été oubliée comme en Irlande? Trois siècles de persécutions expliquent cette destruction de souvenirs sacrés. Mais maintenant que l'Irlande catholique relève la tête, qu'elle répare ses anciens désastres, peut-elle laisser dans l'oubli ses gloires les plus pures? Permettra-t-elle que les travaux de M. O'Hanlon, qui doivent exalter son antique grandeur devant Dieu, périssent misérablement?

Pour qui connaît l'organisation imparfaite de la librairie en Irlande, ce danger est bien à craindre, si les successeurs des O'Reilly et des Fleming ne viennent pas au secours du prêtre modeste, auteur de la collection des vies des saints irlandais. Feu Mgr Fitz-Patrick, évêque de Boston, ayant appris pendant son séjour à Bruxelles que l'ouvrage de M. O'Hanlon était déjà bien avancé, s'en fit rendre compte, et, comprenant aussitôt combien cet ouvrage serait utile au bien spirituel des nombreux Irlandais qui habitent son diocèse, il se déclara disposé à faire en grande partie les frais de l'impression. La mort a tari avant le temps cette ressource. Mais ce qu'un seul voulait faire, trente, quarante, soixante autres en Irlande et en Amérique ne le feront-ils pas?

Nous n'avons pas à nous étendre sur l'utilité de la lecture des Vies des saints : saint Augustin a tout réuni en ces deux mots : *exemplum et patrocinium*. Mais les Vies des saints irlandais présentent pour les hommes de la même race des avantages tout spéciaux. Ils y trouvent l'histoire de leurs clans, de leurs montagnes, de leurs lacs, de leurs rivières, de leurs paroisses, de leurs croix, de leurs chapelles, souvent de leurs demeures et de tout ce qui peut nourrir, exalter et surtout sanctifier le sentiment patriotique.

Espérons donc que le patriotisme et la religion parleront aussi fort au XIX[e] siècle qu'au XVII[e], et que, si Colgan a trouvé dans la générosité de deux prélats les moyens de publier ses deux inestimables volumes, M. O'Hanlon ne sera pas abandonné à ses efforts personnels.

VICTOR DE BUCK.

DÉFENSE DE GERBERT[1]

I

Si le livre de M. Olleris eût été une de ces productions éphémères qui, après avoir obtenu un succès de circonstance, sont vouées à l'oubli, je me serais bien gardé d'en occuper le public. Mais la nouvelle édition des œuvres de Gerbert est une publication importante, qui se recommandait à l'attention des hommes sérieux avant même que l'Institut eût décerné à l'auteur le grand prix Gobert. Loin de songer à contester le mérite de cet ouvrage, je me suis plu à le reconnaître en ces termes : « La meilleure partie de ce bel in-quarto est « occupée par une édition très-soignée des œuvres de Gerbert. » (*Études*, p. 84). Mes critiques n'ont porté que sur une partie de la vie de Gerbert et sur les notes correspondantes.

Le titre même de mon travail en précisait déjà les limites. J'en ai déterminé plus catégoriquement encore le but à la fin de mon second article, par ces paroles : « Nous ne suivrons pas plus loin Gerbert : « ici finit cette partie de sa vie errante, agitée, sur laquelle seule « porte la discussion. (*Études*, p. 278.) »

Si j'ai pris Gerbert à sa naissance et consacré un petit nombre de pages à sa jeunesse, c'est que j'ai voulu combattre brièvement quelques erreurs d'une importance secondaire et dont M. Olleris s'est préservé. Je ne me suis point étendu sur le pontificat de Sylvestre II, parce que je n'ai pas cru nécessaire de refaire un travail qui avait été bien fait par d'autres et en particulier par le savant lauréat. M. Olleris va plus loin, et il déclare que « personne avant lui n'avait tracé un « aussi brillant tableau du pontificat de Sylvestre II. » Je n'ai pas assez comparé les historiens pour appuyer sa réclamation de mon suffrage, mais je n'ai aucun motif pour la combattre.

La question ainsi précisée, voyons ce que l'on me reproche. J'ai dit que la vie de Gerbert par M. Olleris nous représente « un pauvre « moine besoigneux, traître, menteur, tombé si bas en certaines cir- « constances qu'il ne trouve plus même à vendre ses complaisances. » (*Études*, p. 84). M. Olleris ne reconnaît pas son Gerbert à ce portrait. Je n'ai fait cependant que résumer en quelques mots ses propres conclusions : « On voudrait, dit-il, (p. CCII,) retenir Gerbert dans son « école de Reims, où il exerce un empire absolu, accepté avec recon- « naissance. Les paroles tombées de sa bouche sont recueillies avec

[1] Voir la Lettre de M. Olleris au P. Colombier, dans la livraison précédente.

« respect, comme des oracles. La réponse : *Magister dixit*, doit suf-
« fire, comme autrefois dans la Grèce, pour trancher les difficultés,
« pour dissiper les ténèbres. Tout change dès qu'il passe à l'adminis-
« tration, à la politique. Au lieu d'un auditoire sympathique et
« dévoué, il ne rencontre plus que des personnes jalouses, haineuses,
« qui ont recours à la calomnie, à la violence pour le combattre.
« Cette brusque transition d'un milieu câlme et moral dans un monde
« agité par des passions aveugles et brutales, où l'injustice était
« honorée, pourvu qu'elle fût puissante, *troubla ses idées. Elles furent*
« *encore plus troublées*, après la mort d'Othon II, par la conduite des
« seigneurs, clercs et laïques les plus considérés. Pour eux, le droit,
« les serments les plus solennels n'étaient que de vains mots. Il
« fallait vaincre, il fallait augmenter ses richesses, son influence,
« conquérir une position brillante : *le but justifiait les moyens*; le
« succès légitimait la perfidie. *On sait les progrès rapides que fit Gerbert*
« *dans cette nouvelle école*, sous la direction de l'archevêque de Reims.
« *Il dépassa son maître.* Lothaire, Louis, Hugues Capet, Arnulfe,
« Charles de Lorraine, Théophanie éprouvèrent tour à tour la légè-
« reté de ses promesses. Le pouvoir avait pour lui de grands attraits;
« il n'aimait point à perdre son temps et sa peine; il en réclamait le
« prix avec une hardiesse d'expressions qui blesse les moins délicats.

« Un cœur où le *dévoûment était tarifé* ne devait pas s'ouvrir aux
« effusions de l'amitié, qui se plaît dans les sacrifices. Gerbert eut des
« protecteurs, des connaissances utiles, mais, comme tous les ambi-
« tieux, il n'eut pas d'amis. Deux ou trois lettres où il parle en style
« pompeux des douceurs, des bienfaits de l'amitié, quand il a subi
« ou qu'il craint des revers, ne doivent pas nous donner le change.
« Une pensée bien simple, un mot échappé du cœur, un regret, un
« soupir révèlent un ami. On ne trouve rien de semblable dans la
« correspondance de Gerbert. Il rappelle, il vante sans cesse les ser-
« vices qu'il a rendus; il ne parle jamais des récompenses qu'il a
« reçues. Que le malheur ou la mort frappe ses bienfaiteurs, il n'y
« paraît sensible que dans la mesure de son intérêt personnel. Les
« absents lui passaient du cœur; il avait oublié le nom de ses pa-
« rents qui habitaient en Auvergne; ils étaient pauvres, il n'avait
« pas eu besoin d'eux. »

Or, voilà précisément les assertions contre lesquelles je me suis élevé, auxquelles j'ai opposé les conclusions suivantes.

« Fidélité à l'empereur son souverain, amour à ses amis, combat
« sans trêve ni relâche contre ses ennemis, voilà le résumé de la vie
« politique de Gerbert.... avec sa fidélité, on doit admirer son désin-
« téressement. » (*Études*, p. 110).

« Même dans la partie la moins excusable de sa vie, on se trom-
« perait fort, si l'on se figurait qu'il fût descendu au rang de ces am-
« bitieux vulgaires prêts à sacrifier jusqu'au bout leur honneur et
« leur conscience. » (*Études*, p. 270.)

On ne peut lui reprocher qu'un petit nombre d'actes vraiment répréhensibles.

Pour combattre les conclusions de M. Olleris, pour établir les miennes, qu'ai-je fait? J'ai exposé brièvement les événements auxquels Gerbert prit part, moins pour écrire une page d'histoire, que pour faire apprécier le caractère de mon héros. On me reproche d'avoir fait des conjectures. Eh! oui, j'en ai fait, et je devais en faire; car mon but principal était de montrer qu'à l'aide des données historiques, éclairées par quelques conjectures simples et naturelles, Gerbert apparaît sous un jour moins défavorable que dans l'ouvrage de M. Olleris.

Au reste, n'ai-je pas tout simplement opposé conjectures à conjectures? Comment procède M. Olleris en beaucoup d'endroits? Il raconte les faits d'après des documents qu'il classe suivant des conjectures plus ou moins probables. Et pouvait-il en être autrement dans un débat où la moitié des pièces sont énigmatiques?

Par conséquent la question n'est pas de savoir si j'ai présenté quelques conjectures plus ou moins fondées, s'il m'est échappé quelques inexactitudes de détails; la vraie question est celle-ci: où se trouve cette vraisemblance, pierre de touche de la vérité historique; où se trouve ce caractère de netteté et de simplicité qui fait dire à un homme instruit et de bonne foi: la vérité est là?

La question se réduit à ces termes: Quel est le Gerbert de l'histoire? Faut-il le reconnaître dans ce personnage qui, après avoir été à l'époque de sa maturité, pendant douze ou quatorze ans, faux, traître, menteur, léger dans ses promesses envers Lothaire, Louis, Hugues, Arnulfe, Charles et Théophanie, d'un dévoûment tarifé, sans amis, se serait transformé, par une sorte de changement à vue et sans qu'on puisse dire comment ni pourquoi, en un homme droit, honnête, vraiment grand, au point d'être l'honneur de la chaire de saint Pierre? Ou bien faut-il admettre le témoignage de ceux qui, sans violenter les données de l'histoire, nous peignent ce même homme coupable, il est vrai, de fautes isolées, mais avec cela « d'un caractère « non moins remarquable que son intelligence; habile sans doute, « mais plus encore tenace, ferme, inflexible, infatigable, fidèle à ses « amis, reconnaissant envers ses bienfaiteurs, l'homme d'une idée « et d'une affection? » (*Études*, p. 279.)

Telle est bien la véritable question; la formuler autrement, c'est non-seulement l'amoindrir, mais encore la changer complétement. C'est là cependant ce qu'a fait M. Olleris. Il suffit de parcourir sa réponse pour reconnaître au premier coup d'œil qu'il s'est attaché à des détails et qu'il a négligé le fond du débat.

Je pourrais donc considérer ma tâche comme terminée; prier les hommes sérieux d'examiner à la lumière de cette idée mon travail et la réponse qu'on m'oppose, et leur laisser le soin de juger si j'ai gagné ma cause.

Mais je dois autre chose à la pleine justification de Gerbert et à l'entière satisfaction des lecteurs. Je vais donc entrer dans le détail des erreurs qu'on me reproche. Ces erreurs se partagent en deux classes : les unes, en petit nombre, touchent au fond du sujet, et feront l'objet du paragraphe suivant; les autres, beaucoup plus nombreuses, et sans importance réelle pour le débat, seront rejetées à la fin de cet article.

II

De tous les points contestés par M. Olleris, le plus considérable est l'histoire de ce qui s'est passé pendant l'année 984. Toute la difficulté se réduit aux deux faits suivants : 1° la date du second siége de Verdun ; 2° la date de l'intronisation d'Adalbéron, fils de Godefroi, à l'évêché de Verdun. Ces deux dates sont d'une importance capitale; car, si mes assertions subsistent, M. Olleris est obligé de modifier toute sa classification des lettres de Gerbert pendant deux ans au moins, et de rayer une bonne partie des accusations basée uniquement sur cette classification.

Voyons donc les preuves que j'ai apportées et la fin de non-recevoir qu'on y oppose. Prenons d'abord le siége de Verdun. Énumérons les faits, puis les dates. *Le 1er février* 984, Henri de Bavière est déclaré ennemi public. C'est un point de départ sur lequel tous sont d'accord. Gerbert, dans la lettre 39e où il relate ce fait, annonce à l'évêque de Liége que les rois français s'approchaient en secret de Brisach (Brisaca... Francorum reges clam *nunc* adeunt) pour y avoir une entrevue avec Henri (Henricus occurrit). Les rois arrivés au lieu du rendez-vous n'y trouvent pas Henri. Ils reviennent donc sur leurs pas. Mais les Lorrains s'opposent à la retraite des Français qui doivent livrer trois combats pour s'ouvrir un passage[1]. Lothaire appelle à lui Eudes et Herbert. Sur leur conseil, il va mettre le siége devant Verdun et prend cette ville au bout de huit jours (Pugnatum est octo ferme continuis diebus). Lothaire se retire à Laon et y délibère trop longtemps. Les Lorrains reprennent la ville, l'approvisionnent, font venir du bois de la forêt d'Argonne... Lothaire revient à l'attaque et rentre dans la ville après un siége dont la durée n'est pas indiquée, mais est assez grande d'après le récit de Richer. Les chefs lorrains sont faits prisonniers, et l'on s'agite pour leur délivrance.

Voyons maintenant les dates que nous présentent les monuments. Dans la lettre 90e, Adalbéron promet de voir les comtes Eudes et Herbert pour la délivrance de son frère, le 2 des calendes de mars, c'est-à-dire le dernier jour de février. Le 22 mars, Gerbert a une entrevue avec les prisonniers (Epp. 50, 51, 52, et aussi Ep. 47, avec une va-

[1] Je n'attache pas d'importance au mot *trois*. Le texte pourrait s'entendre de trois charges dans la même bataille.

riante insignifiante). Toute la question est de savoir si par le 2 des calendes de mars il faut entendre le 29 février 984, si par le 22 mars il faut entendre le 22 mars 984. J'ai soutenu que par le 2 des calendes de mars il fallait entendre au moins le 28 février 985 [1], que le 22 mars est le 22 mars 985.

Pour établir le premier point, j'ai simplement fait remarquer que les événements relatés plus haut n'avaient pu se passer entre le 1er février 984 et le 29 février de la même année; qu'une retraite laborieuse, des marches, des contre-marches, une bataille, deux siéges séparés par un certain intervalle, etc., exigeaient un laps de temps supérieur à 26 ou 28 jours. Je ne pouvais qu'affirmer. L'évidence ne se démontre pas. Encore n'avais-je pas fait usage de tous mes moyens. Car en mettant la lettre 90e avant le 29 février 984, il faut trouver le temps non-seulement de placer en moins d'un mois tous les faits que j'ai énumérés plus haut, mais encore une attaque tentée par Lothaire contre l'archevêque; une première livraison d'ôtages et leur reddition (impulsus repentinus et inopinatus vixque sine multa cæde partium repulsus — iterumque datis obsidibus quos recepimus). Je m'arrête, supprimant ce qui me resterait encore à dire [2].

Pour corroborer ma thèse, j'ai cité l'unique pièce apportée par M. Olleris et qui prouve à l'évidence que le 15 mai 984 Verdun était encore aux mains de Lothaire, mais que déjà les Lorrains songeaient à la reprendre. Comme preuve accessoire, j'ai cité un diplôme tiré de Bréquigny et montrant que les Lorrains étaient rentrés dans la place le 20 octobre 984. — Enfin j'ai fixé très-approximativement la date de la seconde prise de Verdun par un texte décisif de Richer (eodem anno) [3].

A tout cet ensemble de preuves qu'oppose M. Olleris? Il se contente de m'objecter une lettre adressée à Diédiric, évêque de Metz. Or, elle ne fait pas la moindre difficulté, comme on va le voir. Dans cette lettre (59e) écrite en mai 984, Gerbert raconte à l'évêque qu'une assemblée tenue à Compiègne a été dissoute par l'approche menaçante de Hugues Capet. Il nomme tous les seigneurs qui ont pris part à cette assemblée et place au dernier rang de cette énumération Adalbéron de Laon. Puis il ajoute : « Frater Gocilo, obside pacis filio fratris Bardæ dato, ea conditione evasit, ut quod Sigifridus ac Godifridus facturi sint, faciat. Quod hoc sit Francis spes mera, nobis res certa. » C'est-à-dire : Gocilon, frère de... [4] ayant donné comme otage le fils de

[1] En réalité, cette lettre appartient à l'an 986. Mais il n'est pas nécessaire de mêler une seconde discussion à la première.

[2] Les mêmes remarques, ou à peu près, s'appliqueraient à la date du 22 mars.

[3] Cette date est encore fixée approximativement par les lettres 47, 50, 51, 52, qui sont de mars 985 comme je l'ai prouvé.

[4] Quel est ce personnage, frère de Gocilon? M. d'Arbois de Jubainville pense que c'est Adalbéron, plus tard évêque de Verdun.

Pour les années 984-987, j'ai suivi cet auteur, mais en gardant mon indépen-

son autre frère Bardas, a recouvré sa liberté, en s'engageant tout simplement à faire ce que feraient Sigefroi et Godefroi. En cela, les Français ne gagnent qu'une pure espérance; nous tenons une réalité.

Récapitulons. Lothaire, voyant que la première prise de Verdun ne lui donnait aucun avantage sérieux, troublé par la brusque agression du duc de France, cherche à gagner les chefs lorrains; il accorde la liberté à l'un d'eux, tombé entre ses mains on ne sait ni quand ni comment. Celui-ci s'engage à suivre la même ligne de conduite que Sigefroi et Godefroi, alors en liberté. Le roi se contente de cet engagement, dans l'espérance que Gocilon reconnaissant attirerait à son parti ses deux amis. Mais, comme le fait remarquer Gerbert, pour les Français c'est là une espérance chimérique, « spes mera. » Pour les Lorrains, la délivrance de Gocilon est un avantage certain, « res certa. » Si M. Olleris est tenté de rejeter l'explication que je propose, il s'inclinera peut-être devant l'autorité des *Annales Imperii Occidentis* de Leibniz. Non-seulement le célèbre auteur place la prise de Verdun et des chefs lorrains en l'année 985 (n° 12), mais encore à ce propos il rappelle la lettre en question (EPISTOLA MENSE MAIO ANNI SUPERIORIS AD THEODERICUM METENSEM SCRIPTA, QUINQUAGESIMA NONA GERBERTINARUM), et comme il n'avait pu lire dans Richer la double prise de Verdun, il en conclut qu'au mois de mai de l'année 984 la ville de Verdun n'était pas dans la possession pacifique de Godefroi[1]. Donc cette lettre qu'on m'oppose avec tant de confiance, confirme ma thèse au lieu de l'ébranler.

J'ai donc eu raison de soutenir que le second siége de Verdun eut lieu non en 984, mais en 985.

Passons au second point, à la nomination de l'évêque de Verdun. Ecbert le sacra le 3 janvier 985 et non le 3 janvier 984. Je l'ai prouvé d'abord dans la note de la page 94. Voici ma preuve en deux mots. Gerbert annonce le sacre futur d'Adalbéron dans une lettre écrite de Reims et destinée à être remise à Notker de Liége, avant le 18 décembre. Cette lettre est donc de la première moitié de décembre. Or à cette date en 983, Gerbert ne pouvait être encore à Reims. Cette lettre est donc du mois de décembre 984, et la consécration d'Adalbéron du

dance. Si M. Olleris l'avait consulté il se serait épargné bien des fautes et d'ensemble et de détails.

[1] Voici le passage entier de Leibniz (985, n° 12) : « At Lotharius rex, appetente vere ascitis, ut arbitror, Carolo duce, Heriberto Verimanduo, filio Alberti, Ottone Tetbaldi filio, Raginario etiam et Lamberto, fratribus Hasbaniensibus, copiisque raptim contractis, Virodunum aggreditur. *Oppidum in potestate Godefridi comitis sui paulo ante non satis fuisse*, ostendit epistola mense maio anni superioris ad Theodericum Metensem scripta, quinquagesima nona Gerbertinarum, ubi se ægre ferre ait scriptor, Godefridi haud dubie amicus, urbem a paucis prædonibus quiete teneri. Quidquid ejus sit, nunc certe Virodunum a Lothario interceptum constat, et Godefridum cum patruo Sigefrido, Friderico filio captum... »

3 janvier 985. Abordons l'autre preuve empruntée aux gestes des évêques de Verdun. Ce document place entre l'évêque Wiefrid et Adalbéron, fils de Godefroi, deux autres prélats *non consacrés, mais postulés ou tout au plus nommés* pour remplir ce siége. Il a paru assez sérieux aux Bénédictins auteurs du *Gallia christiana* (T. XIII, coll. 1181, 1182), pour leur faire admettre ces deux noms dans leur catalogue. M. Waitz supprime un de ces noms, celui d'Adalbéron, fils de Béatrix, par cette seule raison que la vie de ce prélat ne mentionne pas son court passage sur le siége de Verdun. C'est là un argument purement négatif, qui n'a pu échapper aux savants Bénédictins, puisqu'ils citent cette vie d'Adalbéron (t. XIII, col. 729, D), et qui ne les a pas empêchés de maintenir la nomination de ce prélat au siége de Verdun (col. 727, B). On peut donc, sans faire injure à M. Waitz, lui préférer sur ce point l'autorité du *Gallia christiana*. Cette remarque s'applique encore plus à M. Olleris, qui supprime un second nom, celui de Hugues, sans apporter aucune raison.

Ajoutons un troisième argument. Dans cette fameuse lettre 41e que l'on m'accuse d'avoir si mal comprise, à travers toutes les obscurités, on voit clairement une chose : c'est qu'après le second siége de Verdun, Adalbéron n'avait pas encore prêté le serment de fidélité à l'empereur, et qu'on voulait obtenir de lui ce serment pour raffermir le courage des Lorrains ébranlés. Or, je le demande, si cet évêque avait été sacré le 3 janvier 984, quand la ville de Verdun appartenait encore à l'empire, et que Henri de Bavière avait à peine levé le masque, comment aurait-il différé si longtemps de prêter serment? Si Adalbéron s'était déjà compromis pour la cause de l'empire, s'il avait trahi deux fois Lothaire (Olleris, p. LXXI, au bas), s'il était actuellement en fuite (Ibid. p. LXXII), quel effet moral pouvait produire son tardif serment?

Prenons au contraire l'autre hypothèse. Adalbéron est sacré évêque de Verdun le 3 janvier 985; il ne peut entrer en possession de son évêché, à cause du siége et de la prise de la ville. Dans ces conjonctures, on comprend que le serment n'ait pas encore été prêté; on pouvait même craindre que l'évêque refusât de se lier afin de rester libre de traiter avec le vainqueur: prononcé dans de telles circonstances, le serment acquiert toute la valeur d'une protestation du droit contre la force.

Enfin, comme quatrième argument, apportons l'autorité de Leibniz. Voici ses paroles empruntées à l'ouvrage déjà cité, année 984, n° 24 : « Non multo post fatis cessit Wigfridus, Virdunensis episcopus, pridie Kal. Sept. ut habet Hugo Flaviniacensis abbas. Refert Albericus noster Trifontanus, Hugonem quemdam a clero et populo electum dignitatem recusasse, quod res episcopatus mediocres a potentiore sustentandas judicaret. Ita delatum est munus Adalberoni, filio Friderici ducis. Cum vero mox Theodericus, Metensis episcopus, septimo Idus Septembris vita functus esset, visus est Beatrici locus filio commodior, quem etiam (ut habet vita hujus Adalberonis a Labbeo edita) favente Adel-

heide augusta, obtinuit; nondum enim Virduni ordinationem acceperat...[1] »

Je crois qu'il m'est encore permis de conclure : le sacre d'Adalbéron de Verdun a eu lieu le 3 janvier 985, et non le 3 janvier 984.

Abordons un second point essentiel : les relations de Gerbert avec Ecbert de Trèves. J'ai dit que ces relations furent amicales ou hostiles, selon que l'archevêque se montrait lui-même l'ami ou l'ennemi d'Othon III. On me répond : « Pendant la lutte de Henri de Bavière et « d'Ecbert contre Othon III, Gerbert prodigue à l'archevêque les témoi« gnages d'une tendre affection, d'un dévouement absolu. (Epp. 43 et « 58; dans l'ordre ancien 54 et 55.) Et après la paix de Worms, quand « Ecbert et Henri se sont ralliés franchement à la cause du jeune roi, « Gerbert les dénonce en secret à Béatrix comme des traîtres... « (Ep. 69, autrement 64)... Que devient votre explication? » (*Études*, p. 456.)

Ces phrases renferment une inexactitude qu'on s'étonne de rencontrer sous la plume d'un écrivain aussi versé que M. Olleris dans l'histoire de ce temps. Je comparerais volontiers la paix de Worms à *la réconciliation* de deux hommes qui, sur le point de se battre, sont séparés par un troisième, et s'en vont chacun de son côté, la rancune dans le cœur. Ecbert et Henri ne se rallièrent pas alors à la cause du jeune roi. Les annales de Quedlinbourg, si bien renseignées sur cette époque, le disent formellement.

Rappelons maintenant les dates, soin qu'il faut toujours avoir quand on veut arriver à un résultat sérieux. Le 1er février 984, Henri est déclaré ennemi public. Le 23 mars, il se fait proclamer roi à Quedlinbourg. Au mois de mai, il reconnaît l'inutilité d'une alliance avec Lothaire. Le 29 juin, il rend le jeune Othon III à sa mère. Mais bientôt on découvre qu'il n'a pas renoncé à ses projets. Le 7 septembre, meurt Diédéric ou Thierry de Metz. Adalbéron, fils de Béatrix, est désigné pour lui succéder. Au mois d'octobre, les partis se retrouvent en présence. Le 19, ils se séparent sans une franche réconciliation. Vers la fin du mois de décembre 984, on peut conjecturer que Ecbert de Trèves était rentré dans le devoir; car le 28, il sacrait Adalbéron de Metz. Enfin avant Pâques de l'année 985, 12 avril, Henri se réconcilie sincèrement avec son souverain.

Rapprochons maintenant les lettres de ces dates. La lettre 54e (43e chez M. Olleris) est postérieure au serment prêté par Adalbéron de Verdun à Othon III. Par conséquent elle est au plus tôt du mois de mars 985, c'est-à-dire, postérieure à la réconciliation d'Ecbert avec Othon. De plus cette lettre est une pièce officielle, écrite sous le coup de la menace, et désavouée dans un billet confidentiel (Ep. 49). Quant à la lettre 55e (68e chez M. Olleris), sa date est fixée sans incertitude

[1] Du reste M. Olleris convient que tous les savants étaient d'accord sur ce point jusqu'à MM. Wilmans et Waitz (Œuvres, p. 502).

par la mention de l'assemblée de Duisbourg (conventus... Diusburch) qui eut lieu à la fin d'avril 985 (Leibniz, *Annales*, an. 985, n° 21), époque où la réconciliation était complète.

Enfin la lettre 69e est évidemment de novembre 984, quand déjà l'inanité de la paix de Worms n'était plus un mystère pour personne. A cette époque, Ecbert, toujours attaché au parti de Henri, différait outre mesure le sacre d'Adalbéron, fils de Béatrix, et Gerbert avait bien le droit de le suspecter. Je dois donc maintenir ce que j'ai dit des relations de Gerbert avec Ecbert de Trèves.

Je passe maintenant à des difficultés de moindre importance. Je commence par la lettre 41e. Ici encore M. Olleris a déplacé la question. J'ai dit et je répète qu'on n'a pas le droit d'accuser un grand homme de mensonge en s'appuyant sur un document « d'une obscurité si grande qu'il serait téméraire de vouloir la dissiper entièrement. » (*Études*, p. 108.) Dans sa réponse, M. Olleris consacre deux grandes pages à discuter ce document, sans parvenir toutefois à en donner une traduction satisfaisante[1]. Je n'ai point à le suivre dans cette discussion longue et embarrassée, ni à défendre ma traduction empruntée dans presque tous ses points au savant M. Édouard de Barthélemy, et proposée (ne devrais-je pas dire critiquée?) dans une simple note. Pour montrer à tout lecteur impartial que personne ne doit se flatter aisément d'avoir trouvé le véritable mot de l'énigme, il me suffira de rappeler les deux premières lignes de cette lettre : « Numerum linearum hujus epistolæ ne spectetis. In paucis multa perpendite. Tempora periculosa *libertatem tulerunt dicendi quæ velis* DILUCIDE. » Ainsi donc Gerbert lui-même avertit son correspondant que sa lettre est énigmatique. J'ajoute qu'il y fait allusion à deux faits au moins sur lesquels aucune autre pièce ne vient jeter de lumière. Et voilà cependant le document que l'on produit pour convaincre Gerbert *d'allégations mensongères*. Je soutiens qu'on n'en a pas le droit. « L'histoire, dit très-bien M. Olleris, exige beaucoup de précision, et ne « permet pas de remplacer la réalité par des conjectures. » (*Études*, p. 457.) » Cela est vrai surtout lorsqu'il s'agit de déclarer un homme honorable coupable de deux mensonges.

Mais nous pouvons aller plus avant et prouver par une argumentation directe combien est peu fondée l'accusation si grave intentée ici contre Gerbert. M. Olleris dit dans son livre (p. LXXII) : « Ces allégations étaient mensongères. » Dans sa réponse il précise et dit (p. 454) : « Il (Gerbert) a donc fait deux mensonges. » Examinons.

Premier mensonge. « Je reproche à Gerbert, dit M. Olleris, de s'être « attribué la mission qu'il n'avait pas de représenter les hommes de « Godefroi. » (*Études*, p. 454.) — On peut répondre à cela deux choses :

[1] Il me serait facile de prouver que dans sa traduction pas une phrase n'est exempte de difficultés. Mais cela m'entraînerait à une controverse trop personnelle.

1° Un homme peut sans mensonge s'attribuer la mission *officieuse* de représenter un parti pour lequel il a beaucoup travaillé. 2° Il n'y a plus même de prétexte à cette accusation si l'on substitue à la traduction de M. Olleris la traduction suivante : Je me suis réuni à de fidèles représentants des hommes de Godefroi ; — traduction non moins autorisée par le texte et plus conforme à l'histoire, car les Allemands négligèrent les affaires de la Lorraine jusqu'à la mort de Lothaire. (Cf. Gerbert, epp. 55 et 59 ; et Richer, IV, 108.)

Second mensonge. « Je reproche à Gerbert... d'avoir persuadé que « César mourant avait exprimé un vœu, quand ce n'était pas vrai. » (*Études*, p. 454.) Ce second mensonge est invraisemblable parce qu'il eût été sans motif. Quelle était en effet la situation ? Verdun était pris; les chefs lorrains captifs. Pour raffermir les peuples ébranlés, il fallait obtenir que l'évêque de Verdun, Adalbéron, à qui la lettre est adressée, prêtât à l'empereur un serment qu'il pouvait être tenté de prêter au vainqueur. Si Gerbert avait intérêt à tromper quelqu'un, ce n'était donc ni les hommes de Godefroi, ni même les Allemands, mais bien Adalbéron lui-même. Or c'est précisément à ce dernier qu'il écrit.

Autres difficultés. « Où avez-lu, me dit-on, que Gerbert consentit à « Mouzon, *par obéissance au Pape*, à s'abstenir de célébrer la messe ? » — Réponse. Je l'ai lu dans le concile de Mouzon, auquel j'avais renvoyé (*Études*, p. 274, l. 10), et dont j'emprunte le texte à M. Olleris, p. 250 : « Ne occasionem scandali suis æmulis daret, *quasi jussionibus* « *Domni Apostolici resultare vellet*, SUB NOMINE OBEDIENTIÆ, ut a missa- « rum tantummodo celebritate abstineret *adquievit* usque ad proximas « Kalendas julias, quo tempore altera synodus indicta erat. Et sic dis- « sessum est. »

« Où avez-lu qu'il promit à Senlis d'aller à Rome défendre lui-même « sa cause ? » — Réponse. Quand un concile s'était séparé sans terminer une affaire, il indiquait un autre concile où l'accusé devait se présenter, sous peine de contumace. Dans le procès de Gerbert, déjà deux conciles s'étaient tenus en France sans résultat; et il était évident pour tous que vingt autres conciles en-deçà des Alpes n'aboutiraient pas davantage. L'affaire devait donc être renvoyée en cour de Rome, et Gerbert devait promettre de s'y rendre. Ceci est élémentaire et je n'avais besoin de le lire nulle part.

« Où avez-vous lu que... désireux de remplir sa promesse, il voulait « descendre en Italie ? » — Réponse. Gerbert, abandonné par les rois de France, ne pouvait attendre un secours efficace que du Pape.

« Où avez-vous lu... qu'il sollicita du nouveau Pape un jugement définitif ? » — Réponse. Les conciles de Mouzon et de Senlis n'ayant point rendu de jugement définitif, Gerbert ne pouvait plus espérer ce jugement que du Pape. Il avait d'ailleurs un intérêt majeur à hâter ce jugement d'autant plus que, soutenant ses droits au siége de Reims, il ne pouvait attendre sa translation à un autre siége que d'une dispense du Pape.

D'ailleurs j'ai lu dans Richer[1] : « Gerbertus Romam ratiocinaturus vadit, ac ibi, ratione Papæ data, cum nullus accusaret, alia synodus indicitur... Gerbertus iterum Romam adit, ibique cum moram faceret, Arnulfus a Roberto rege dimittitur. »

III

Je me hâte de terminer. Aussi bien, quelle est la portée des difficultés que j'ai encore à examiner?

Je commence par la plus spécieuse. Dans une note sans conséquence pour l'ensemble de mon travail, j'ai écrit (p. 110) : « Nous vous raconterons les privilèges obtenus à force de sollicitations du *bienheureux O* (Othon III) en faveur de saint Pierre, le prince des apôtres, » c'est-à-dire en faveur de l'abbaye de Bobbio ; et j'ai fixé la date de cette lettre aux derniers mois de l'an 987. Là-dessus M. Olleris s'égaie assez mal à propos.

Car 1° la traduction est copiée mot à mot dans M. de Barthélemy (p. 200). La date est empruntée aux Bénédictins (*Recueil des historiens de France*, t. X, p. 392 et 393), et cette date a été adoptée par M. Wilmans.

2° La leçon *Beati Ottonis*, qui impose en quelque sorte la traduction de M. de Barthélemy, a été donnée non-seulement par Le Masson, qui l'avait prise dans les manuscrits, et par Du Chesne, mais encore maintenue par les Bénédictins en dépit de la correction proposée par Baluze[2].

3° S'il s'agissait de sainte Odile, on devrait corriger le texte de deux lettres consécutives.

4° Le mot *bienheureux* appliqué à un jeune roi (*plus tard empereur*) m'avait frappé comme M. Olleris. Je n'ai passé outre qu'après avoir consulté Ducange aux articles *sanctitas* (Glossaire, éd. Paris, 1736, t. VI, col. 118), *beatitudo* (*ibid.*, t. II, col. 1085). Je ne dis rien de l'antique appellation *Divus* appliquée par Gerbert à Othon II vivant (Ep. 4 ; Olleris, p. 7) et mort (Epp. 90 et 91).

5° Le mot *Beatus* et les expressions qui semblent désigner un pèlerinage, notamment dans la lettre 104, doivent être attribués à l'habitude qu'a Gerbert de s'entourer de mystère. Un concile avait été indiqué sur les bords du Rhin ; il fut différé pour différentes raisons, et l'on voit qu'il se tint seulement en janvier 988[3] à Andernach. N'était-ce pas le bienheureux O. présent à ce concile qu'allait implorer Gerbert?

[1] Après le chapitre CVII du livre IV.

[2] Les Bénédictins pouvaient connaître cette correction puisque Baluze avait communiqué à Dom Ruinart ses manuscrits sur Gerbert.

[3] Je n'ai pas le loisir d'exposer les motifs qui me font fixer à l'an 988 l'assemblée d'Andernach.

6° La traduction de M. Olleris est assez ingénieuse, mais du moins peut-on dire qu'elle est *extorta per vim*.

7° « Il serait étrange, dit M. Olleris, qu'Adalbéron sollicitât des « priviléges pour le monastère de Bobbio. » Adalbéron demande un évêché pour Gerbert (*Epl.* 111), et il est étrange qu'il sollicite des priviléges pour Bobbio dont Gerbert est abbé !

Du reste, quand j'admettrais contre ma conviction intime la traduction de M. Olleris, quand il faudrait substituer saint Pierre, patron de la cathédrale de Trèves, à saint Pierre de Bobbio, qu'importe au caractère de Gerbert ?

Et maintenant dois-je aller plus loin et répondre aux critiques que je n'ai pas encore examinées ? Je vais m'efforcer de le faire en les passant en revue suivant l'ordre où je les trouve dans la réponse.

M. Olleris ne m'approuve pas d'avoir écrit (p. 93) : « Le pauvre Gerbert prit en haine ceux mêmes qui *probablement* ne méritaient pas sa colère ; » et là-dessus il me rend presque complice des vols sacriléges commis au X[e] siècle. Mais le mot *probablement* rend évident le sens de la phrase : probablement Pierre de Pavie n'était pas un des spoliateurs de Bobbio ; et en l'écrivant je ne faisais qu'appliquer à un cas particulier cette assertion trop générale de M. Olleris : « Gerbert n'attaquait pas seulement les usurpations ; il contestait la validité d'une foule de concessions consacrées par... des contrats... reconnus, réglés par une loi. » (*Œuvres de Gerbert*, p. LVIII.)

Sur les trois lettres 31, 32, 33, dirai-je que mon dessein était de montrer combien, *par une seule supposition*, se trouvait effacée la tache qu'elles imprimaient à Gerbert[1] ?

Me justifierai-je de ce que j'ai avancé sur la lettre écrite par Gerbert au lendemain de la prise de Laon ? Le lecteur n'a qu'à se reporter à ce que j'en ai dit (p. 253) ; il y verra si j'y fais jouer un rôle si odieux à mon héros. Voici du reste les faits en deux mots.

Laon est tombé aux mains de Charles. La reine Emma, fille de sainte Adélaïde, est prisonnière. Gerbert veut lui obtenir un traitement humain ; il veut pénétrer jusqu'à elle (conjecture que je base non sur sa lettre, mais sur ses démarches subséquentes). Dans ce but il écrit une lettre fort amicale au vainqueur. Qu'y a-t-il là de si blâmable ?

M. Olleris me demande : « Quel document vous autorise à placer en 612 la fondation du monastère de Bobbio ? » J'ai cité (*Études*, p. 110, note) la charte de fondation qui est du 24 juillet 602, et cette citation n'a pas passé inaperçue (p. 461). M. Olleris me reproche donc une distraction évidente[2] ?

Mais il n'en est pas de même pour le point suivant. J'ai fixé la

[1] Je dis *une seule supposition*, parce qu'une seule est essentielle.

[2] Le savant Carlo Troya (Codice diplomatico longobardo, t. I, n° CCXLVI, p. 509) rapporte le même document au 24 juillet 601. Cf. n° CCXLIX, p. 513.

mort de saint Géraud d'Aurillac à l'année 920, m'en rapportant à M. l'abbé Lausser, écrivain du pays, dont le livre annonce une sérieuse érudition et un vrai mérite littéraire. J'ai eu tort et j'aurais dû écrire 909 avec les Bénédictins et les Bollandistes au 13 octobre[1]. C'est le seul point sur lequel je puisse remercier M. Olleris de m'avoir éclairé dans sa réponse.

Quant à la lettre 17, je l'ai fixée à l'an 972 (p. 90). M. Olleris rejette mes raisons. Il insiste sur les mots *conturbatio regnorum*, qui ne conviennent pas bien à cette année. D'autre part il avoue que les « attaques des comtes étaient continuelles. » N'ai-je pas le droit de répondre que celui dont la maison brûle s'imagine aisément que la terre est en feu ? Du reste j'abandonne ce débat de *très-minime importance* au jugement des lecteurs[2].

Quant à mon opinion sur Richer, je répéterai que Richer est un écrivain probe et exact, quoiqu'il laisse gouverner sa plume jusqu'au point de supprimer une circonstance *inutile* à son histoire, parce qu'elle est désagréable à celui auquel il dédie son livre. Pour prouver son indépendance, je rappelle la manière dont il juge la déposition d'Arnoul. Ce passage est dans un discours des évêques d'Allemagne, je le sais. Mais j'ai le droit d'y démêler l'opinion personnelle de l'auteur sur ce point, comme j'ai le droit de chercher sa pensée sur l'hérédité du trône dans le discours qu'il met dans la bouche de Hugues le Grand (II, 2).

Avant de déposer la plume, je dois me disculper « d'avoir traité sans égards » Muratori et Baronius.

On me dit : « Voudriez-vous aussi m'apprendre pourquoi, lorsque « je m'appuie pour fixer une date sur un document cité comme « *authentique* par Muratori, vous répondez sans façon : « M. Olleris « admet sur des pièces *de date discutable*, etc. ? » (*Études*, p. 458.) — La réponse est dans Muratori (*Annali d'Italia*, éd. de Milan, 1819,

[1] Dans la note 2 de la p. 90 il faut remplacer *premiers* par *derniers*, et dans la note 3 de la page 251 les mots « Chronique de Flodoard, an. 945, » par les suivants : « Chronique de Flodoard, ann. 953 et 965. » — Je profite de cette note où j'accumule mes rectifications, pour répondre à la lettre aussi courtoise que savante de M. l'abbé Quéant, au sujet de ma note 3 de la page 249. Je modifie cette note de la manière suivante : La pièce citée par rapport à Charles le Chauve prouve le *fait* de l'élection, mais plus encore l'idée que ce prince se faisait de la supériorité du droit de naissance sur le droit venant du suffrage des sujets. Le texte suivant a plus de valeur encore ; mais il se rapporte à Louis III et non à Louis le Bègue. M. l'abbé Quéant, dont le travail est sérieux, fait tort à ses bonnes citations par d'autres qui ont peu de valeur ou d'utilité. Je ne veux pas lui servir de second dans ses campagnes contre l'authenticité et l'intégrité des textes.

[2] Si je me suis trompé sur ce point après M. d'Arbois de Jubainville tant de fois couronné par les sociétés savantes, il faudra reporter cette lettre non en 984, mais en 986 parallèlement à la 71e.

t. IX, p. 10) : « Ci somministra ancora la Cronica del Volturno due altri diplomi... amendue dati II iduarum novembrium, anno 983. *Ma forse questi son da riferire all' anno precedente.* » Et l'illustre auteur justifie son assertion[1].

On me reproche (*Études*, p. 460) d'avoir écrit cette phrase sur Baronius : « Le grand annaliste de l'Église crut ne pouvoir dire assez de mal d'un homme qui avait mérité les éloges des ennemis de la foi. » Et l'on oublie que l'on a écrit cette appréciation assez peu différente : « *Si Baronius et les auteurs ultramontains* le traitent (Gerbert) avec *une* « *sévérité peu convenable*, à cause des principes qu'il soutint dans sa « lutte contre le Saint-Siége... » (*Vie de Gerbert*, par M. Olleris, p. CCIII et CCIV).

Je crois avoir suffisamment répondu à tous les points de la réponse de M. Olleris. J'ajoute une dernière observation. Uniquement préoccupé de présenter le véritable caractère de Gerbert, j'ai négligé de relever dans le livre de M. Olleris les erreurs qui ne se rattachaient pas directement à la question principale. Toutefois, il est un passage que j'aurais tort de ne pas signaler.

« A la fin du x[e] siècle, dit M. Olleris, *l'autorité du Saint-Siége* ren- « contrait encore des contradicteurs dont les idées nous seraient « mieux connues, si Gerbert eût composé le traité qu'il promettait « sur l'organisation de l'Église et le pouvoir de l'évêque de Rome. « Cette question est celle qui nous intéresse le plus dans ce procès. « Ce qui éveille notre curiosité, ce n'est pas le degré de culpabilité « d'Arnulfe, dont la trahison n'est pas douteuse, ce sont les principes « débattus dans le synode, *qui se résument dans cette question : Est-ce* « *aux évêques, est-ce au pape qu'appartient le gouvernement de l'Église?* « *Le pouvoir est-il aristocratique ou absolu* (monarchique) ? » (*Vie de Gerbert*, par M. Olleris, p. CXVI.)

Les erreurs de plus d'un genre accumulées dans ces quelques lignes ne sauraient échapper aux lecteurs qui connaissent l'histoire ecclésiastique des dix premiers siècles. Quant à ceux qui ne seraient pas assez versés dans ces matières, il leur suffira d'ouvrir la *Défense de l'Église* par le savant abbé Gorini, 2[e] édition, 2[e] partie, chapitre sixième.

H. COLOMBIER.

[1] M. Olleris, qui est si sévère pour les Gestes des évêques de Verdun, est trop indulgent pour la Chronique du Volturno ; on y a relevé plusieurs fautes dans les *Acta Sanctorum*, octobr., t. X, p. 827 et suiv.

FANTAISIES RATIONALISTES

SUR LE MYSTICISME

Les Mystiques espagnols, Malon de Chaide, Jean d'Avila, Louis de Grenade, Louis de Léon, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix et leur groupe, par Paul Rousselot, agrégé, professeur de philosophie au Lycée impérial de Dijon. — In-8°. Paris, Didier, 1867.

Le *mysticisme !* voilà un de ces mots dont certains écrivains de nos jours usent et abusent, dès qu'il s'agit de religion, de piété, de dévotion, de surnaturel; et parmi les catholiques eux-mêmes, plusieurs l'emploient souvent sans trop connaître sa véritable signification. Quel est donc le sens précis du mot mysticisme ? A quel titre un philosophe peut-il s'occuper du mysticisme ? Disons-le brièvement, avant d'examiner le livre que nous avons sous les yeux.

Les docteurs catholiques entendent par mysticisme un développement particulier de la vie chrétienne, ou bien même l'histoire et la théorie des choses mystiques. Dans le premier sens, c'est le mouvement surnaturel d'une vie humaine dont les facultés, sous l'impulsion souveraine de l'amour, tendent à s'unir à Dieu, la fin suprême, dès ici-bas et aussi intimement que le permettent les misères et les entraves de l'exil. Sainte Gertrude, saint Bonaventure, sainte Catherine de Gênes, saint Jean de la Croix, sainte Thérèse, saint François de Sales et une foule d'autres auteurs spirituels nous apprennent, sous une forme biographique ou didactique, quels sont les faits et la doctrine du vrai mysticisme.

Or, bien qu'il appartienne par son principe, ses manifestations et son terme à l'ordre surnaturel, le mysticisme rentre néanmoins sous certains rapports dans la sphère de la philosophie. La grâce perfectionne et ne détruit pas la nature : elle donne aux facultés naturelles de l'âme mystique une physionomie nouvelle, dont l'examen offre le plus grand intérêt. C'est une vérité d'expérience pour tout philosophe chrétien qui étudie les mystiques et leurs œuvres, tels que l'Église les lui présente : sans négliger les lumières que leurs écrits, inspirés par la foi, projettent sur la métaphysique, sans s'effrayer même des observations de haute physiologie que les états extraordinaires d'extase et de ravissement

lui fournissent l'occasion de faire, c'est surtout dans le domaine de la psychologie qu'il trouve plus d'aperçus nouveaux : quelle est l'influence de l'amour divin, comme sentiment, sur les facultés? quelle force donne-t-il à l'âme, et quels sont les résultats de son action sur elle dans la recherche de la vérité, etc. ?

La philosophie rationnelle tend, elle aussi, à Dieu. Mais, aidée seulement de la réflexion et du raisonnement, elle n'arrive qu'à éclaircir dans l'intelligence la notion de l'Infini, et se contente d'augmenter la connaissance des principes : opération froide et abstraite, impossible pour beaucoup, souvent égoïste et stérile dans l'ordre moral. Le procédé mystique est plus complet et plus vrai, parce qu'il répond plus harmonieusement aux besoins de la nature humaine. Il prend à la fois toutes les facultés, l'imagination, l'intelligence, la volonté, et, sous le souffle d'un amour qu'anime une foi vive, il met l'âme tout entière à la poursuite du Beau, du Vrai, du Bien, qui est Dieu lui-même. Alors le mystique, avec ce regard illuminé du cœur dont parle saint Paul, *illuminatos oculos cordis*, sait découvrir partout dès ici-bas, sous les mystères de la nature et de la foi, le Dieu qu'il contemplera face à face dans la gloire. Le spectacle de la création devient pour lui un miroir, où l'Infini se reflète sous mille aspects divers. Le monde de la pensée s'ouvre devant lui comme un temple, où la prière introduit et accompagne la raison, et pénètre avec elle, à travers les profondeurs de la science, jusqu'à la Sagesse incréée. Le monde moral enfin se transfigure aussi : l'âme, c'est un sanctuaire qu'il lui faut toujours tenir pur et inviolable, à cause de la présence du Maître trois fois saint qui veut y résider ; la société humaine, c'est une immense famille, où il contemple et aime jusqu'à l'héroïsme du sacrifice Jésus-Christ, le Bien-Aimé, caché surtout dans le pauvre, dans le malade, dans l'enfant, dans tout ce qui est petit et souffrant.

Nous avons voulu donner une idée du vrai mysticisme. Telle est la philosophie des saints, la philosophie du cœur et de la charité catholique. Elle a suffi pour placer parmi les grands penseurs une sainte Thérèse, une sainte Catherine de Gênes, et d'autres esprits plus humbles encore, qui certes ne prétendaient point philosopher.

Une étude critique de leurs œuvres, nos lecteurs l'admettront sans peine, n'est pas sans difficultés. Elle exige des connaissances théologiques assez étendues et bien précises, un esprit foncièrement chrétien, une plume aussi réservée que bien exercée. Cet ensemble de qualités, M. Rousselot l'a-t-il dans un degré suffisant? Nous ne le croyons pas.

M. Rousselot a fait une descente dans la péninsule ibérique, et il est arrivé à cette découverte, vraiment inattendue, « que le mysticisme est *la seule vraie* philosophie que l'Espagne ait produite. » Cette thèse, si invraisemblable au premier abord, l'est bien moins encore que les preuves inventées par son auteur. Il serait fastidieux de raconter en détail les hypothèses, les erreurs, les asser-

tions et les rétractations à travers lesquelles s'engage et se perd malheureusement M. Rousselot. Nous ne pouvons donner qu'une rapide analyse; mais, émaillée de citations, elle ennuiera moins et vaudra mieux qu'une réfutation directe.

Comment les mystiques sont-ils les *seuls* philosophes de l'Espagne? Pour une raison bien simple : M. Rousselot extermine tous les autres. Dans ce but il appelle à son aide, durant une longue introduction, « le fanatisme de l'idée religieuse et l'Inquisition. » Telles sont, d'après lui, les deux causes dont la combinaison a rendu impossible en Espagne la vraie philosophie. En réalité il ne réussit qu'à nous prouver une chose, la profonde impression qu'il a ressentie dans la lecture trop confiante d'une traduction de l'ouvrage intitulé *History of Spanish Literature, by George Ticknor* (3 vol. New-York, 1849). Il adopte sans sourciller les préjugés de l'écrivain protestant sur la catholique Espagne, et comme lui il prend au sérieux la prétendue *Histoire critique* que la rancune dicta au franc-maçon Llorente contre l'Inquisition, quand celle-ci l'eut chassé de son sein pour abus de confiance. Est-ce là « une sincère recherche de la vérité dans l'étude directe des sources? » Sincère, nous n'en doutons pas; mais plus directe elle eût été certainement moins infructueuse.

M. Rousselot appelle *intolérance*, *injustice*, la lutte héroïque d'un peuple qui, pendant huit siècles, s'obstine à combattre et à verser son sang, jusqu'à ce qu'il ait recouvré pied à pied le sol de sa patrie et la liberté de sa foi, et chassé enfin le dernier des envahisseurs. Si ce même peuple accepte une institution qui achève de purger la péninsule de la peste de l'islamisme, et plus tard la préserve de la peste de la Réforme et des guerres de religion enfantées ailleurs par la Réforme, c'est « du fanatisme de part et d'autre, » et le jeune professeur ne le pardonne ni à la foi catholique, ni à l'Inquisition. « L'Inquisition n'a fait que développer les germes de zèle fougueux et d'intolérance cruelle inhérents à la race espagnole. — Son regard défiant, qui gêne fort la théologie, accueille avec ombrage tous les fruits de la pensée, rend périlleuse, presque héroïque, la prédication dans la chaire de vérité. » — La seule terreur qu'elle inspire « ne tarde pas à jeter du discrédit jusque sur la littérature sacrée, et dans un pays où la science sentait un peu l'hérésie, provoque la décadence des plus brillantes universités. » Enfin elle devient entre les mains des rois « l'instrument de la décadence de l'Espagne en l'endormant dans une immobilité pire que la mort. » (P. 8, 13 et suiv., 215, 467, etc.)

Evidemment M. Rousselot lui-même a peur de ce terrible tribunal; et, « en présence du Saint-Office, l'esprit le plus droit se trouble, le vrai n'est plus le vrai, la lumière n'est plus la lumière. » (P. 67.) S'il était un peu plus calme, pourrait-il oublier la vérité? Qui a donc fondé la célèbre université d'Alcala? qui a fait imprimer la première Polyglotte? qui a donné aux études de la linguistique, de la philosophie et de la théologie cette magnifique impulsion d'où devait sortir la

gloire littéraire de l'Espagne? N'est-ce pas le grand cardinal Ximénès, le restaurateur même de l'Inquisition? Et l'époque de la plus haute puissance du Saint-Office ne fut-elle pas aussi l'âge d'or des lettres, des sciences et des arts dans la péninsule? Quand est-ce que Cervantes, Calderon, Herrera et Lope de Vega, Zurita et Mariana, Velasquez, Ribera, Murillo, etc., ont illustré la poésie, l'histoire, la peinture, sinon sous les *sombres* règnes de Charles-Quint et des trois Philippe ses successeurs?

Comment donc la philosophie, même dans les grandes universités de Salamanque, de Coïmbre et d'Evora, restera-t-elle *seule* en dehors du progrès et de la gloire? Et pourquoi nous « faut-il reconnaître que les philosophes proprement dits sont aussi rares au XVIe siècle et depuis qu'auparavant? » M. Rousselot répond sans se déconcerter: « Suarez » en qui Bossuet entend toute l'École « mériterait *peut-être* le titre de philosophe : *il aurait pu* être un penseur éminent..... il a touché parfois avec une certaine hauteur de vues aux principes les plus fondamentaux en morale, en jurisprudence, en politique et même en métaphysique; *mais* il n'est pas resté uniquement dans le domaine de la spéculation, *et* il appartenait à un ordre très-capable de produire des philosophes et de comprendre la philosophie, mais à sa façon, comme un moyen, non comme un but, et dans des vues particulières... Vittoria, professeur à Salamanque, Dominique Soto, Melchior Cano, François Tolet, les Jésuites de Coïmbre et d'Ebora n'étaient pas philosophes: on ne sortait pas de l'aristotélisme, *on en était toujours à la Somme de saint Thomas.* » (P. 49 et suiv.) Et voilà comment la philosophie proprement dite fut si rare avant, pendant et après le XVIe siècle. M. Rousselot admet cependant plus tard (p. 156) que « la philosophie et la foi peuvent s'accorder. » Mais ici cet aveu gênerait sa thèse, et sans doute les théologiens des universités ne peuvent pas comprendre comme les mystiques « que la foi n'est pas faite pour des êtres *abêtis*..... que l'esprit du christianisme n'est pas d'annihiler l'intelligence, reflet *effacé* (?), *mais fidèle* (??), du Verbe divin. » (P. 209). Au XIXe siècle, « quand l'Espagne aboutit à la décadence intellectuelle » (p. 84), Balmès et Donoso Cortès ne le comprendront point davantage: aussi, pas plus que leurs devanciers, ne sont-ils philosophes « proprement dits. » — « Non! le sol de la péninsule ibérique n'était pas favorable aux fruits de la libre pensée: *la raison y était enchaînée* » et, si l'on en excepte le mysticisme, « la véritable philosophie y a toujours fait défaut: *la réforme n'y était pas préparée par la libre parole du doute et la discussion passionnée de l'hérésie.* » (P. 52, 59.) Si nous comprenons bien, cela veut dire que les Espagnols n'ayant pas voulu devenir protestants, ni même accepter les fantaisies du rationalisme, ne purent point devenir philosophes. N'est-ce pas là aussi ce qui explique les doléances et les récriminations de M. Rousselot contre « *le fanatisme pharisaïque de l'Église officielle* d'Espagne? » (P. 252.)

Mais comprendra qui pourra ce qui suit. Le fanatisme de la foi et

de l'Inquisition, après avoir étouffé la philosophie dans toutes les universités de la Péninsule, va lui donner naissance et progrès sur les hauteurs du mysticisme. Oui, c'est ce double fanatisme qui ouvre les cloîtres! c'est lui qui enfante le mysticisme! c'est lui qui le rend philosophe! Il faut citer. « Il n'en reste pas moins vrai que l'excès du fanatisme et de la répression... *devait précipiter* les âmes dans le mysticisme, comme dans le seul abri qui leur fût ouvert ici-bas... la foi (?) leur servit de *refuge*... Car, que l'excès de ferveur puisse conduire au mysticisme, on ne saurait le contester: c'est un moyen de se dérober aux menaces d'une conscience effrayée, qui a d'abord exigé une perfection impossible, et qui frappe l'impossibilité comme une faute... que sera-ce, si une institution comme celle de saint Dominique, reprise par Ferdinand et Ximénès, vient augmenter ces secrètes angoisses, et commencer en quelque sorte dès cette vie l'exécution des terribles sentences que formule intérieurement une conscience alarmée? Tourmentées par une idée religieuse qui aurait besoin d'une libre et vaste atmosphère, condamnées à l'immobilité et au mutisme par le doigt redoutable d'un tribunal dont les avertissements sont déjà des supplices, que peuvent les intelligences, sinon *se réfugier en soi* pour y trouver Dieu et le repos, se réduire au silence de la contemplation et de l'extase pour ne pas s'égarer et n'avoir pas à répondre de leurs égarements? » (P. 64, 66.) Et, chose incroyable si M. Rousselot ne prenait la précaution de le répéter en vingt endroits, ce *refuge* est souvent insuffisant! « Le doigt redoutable » du Saint-Office menace jusque dans sa cellule l'inoffensive carmélite, et sa main empoigne bel et bien dans son cloître Louis de Léon « parce qu'il a osé traduire, étudier la Bible et les textes hébreux! » (P. 226.) — Qui sait? Ne serait-ce pas « le regard défiant » de l'Inquisition qui fait fuir Charles-Quint jusque dans le couvent de Yuste, et force « le sombre Philippe II à se faire bâtir un cloître pour palais et pour tombeau? » (P. 178.) Et pourquoi M. Rousselot refusera-t-il d'appliquer à la France et à la catholicité du XIX[e] siècle ce qu'il a le courage de dire de l'Espagne du XVI[e]: « les âmes *se réfugient* en foule dans l'amour divin, » c'est-à-dire dans tous les héroïsmes de la prière, de la pénitence, de la charité, de l'apostolat, du martyre, « *avec une ardeur qui n'est peut-être que du découragement ou de la crainte?* » O philosophe!

Or, traquée partout, « la pensée philosophique *s'échappe* dans le mysticisme. » (P. 28.) La malheureuse! que va-t-elle faire par là? Elle n'y rencontrera que des ennemis: à droite, des catholiques fervents, dont la foi et la terreur sont à leur paroxysme, et « qui ne voient de sûreté pour eux que dans *le renoncement à l'exercice normal de la raison;* » à gauche, l'Inquisition, dont le regard, « à la vue de cette nouvelle forme du catholicisme, » devient naturellement « de plus en plus défiant. » Tout est perdu! — Point. « L'idée religieuse, ne pouvant s'épandre librement au dehors, a reflué vers sa source et creusé plus profondément *le lit solitaire* qui avait été son berceau,

protestant par un bouillonnement intérieur contre la force qui l'opprimait. » Or, l'Inquisition n'entendit point ou ne comprit point « ce bouillonnement intérieur, » la pensée philosophique fut sauvée, et « ce mouvement religieux fut pour l'Espagne *sa philosophie* et *sa réforme.* » (P. 65 et suiv.)

Il faut avouer que l'Inquisition rend ici un signalé service à M. Rousselot et à son livre. Mais aussi quelle complaisante logique dans le jeune professeur !

Comment les mystiques espagnols sont-ils de *vrais* philosophes ? seconde et principale question qu'examine M. Rousselot. Nous avons indiqué au commencement de cet article les caractères philosophiques du mysticisme. Il y en a un que nous ne soupçonnions guère, et qui semble le seul digne de l'attention de M. Rousselot. A ses yeux les mystiques espagnols sont *vrais* philosophes, parce qu'ils sont *platoniciens.* — Nous n'inventons point. « *Grâce aux mystiques*, la renaissance platonicienne pénètre en Espagne. De tous les systèmes de l'antiquité, en effet, c'est à celui de Platon que les mystiques recourent le plus volontiers, *lorsqu'ils n'excluent pas de parti pris tout rationalisme* (?). » (P. 53.) S'imagine-t-on saint Jean de la Croix platonicien, sainte Thérèse platonicienne, avec un grain de rationalisme ?

Cette idée semble à M. Rousselot lui-même si singulière qu'il s'empresse de se rétracter dès la page suivante : « Mais le commerce du mysticisme avec le platonisme est pour lui un accessoire, *une noble décoration, non un point de départ...* trop spontané pour imiter il ne prend ses inspirations qu'en lui-même ; il se rencontre *inévitablement* avec des doctrines analogues, *il ne les copie pas.* » Et d'ailleurs comment pourrait-il les copier, ou même les connaître ? Par l'importation ? Mais l'Inquisition veille aux frontières et arrête les contrebandiers de la libre pensée. Par les traditions que les anciens docteurs arabes et juifs ont laissées en Espagne ? Mais, remarque plusieurs fois M. Rousselot, l'antipathie des races et des croyances entre les infidèles et les chrétiens est si profonde qu'elle rend impossible l'accord sur le terrain philosophique. (P. 36, 40 et suiv.) Et du reste « sainte Thérèse n'a jamais lu Ibn-Gebirol, » ni même Ibn-Rosch (Averroès), que M. Rousselot connaît à fond.

Mais où ne peut parvenir une bonne volonté soutenue par une brillante imagination ? Il y a par ici *des senteurs du platonisme* (p. 269), par là *le souffle platonicien* qui arrive jusqu'à Louis de Léon, après avoir traversé, sinon la philosophie arabe, au moins la philosophie juive-espagnole. Évidemment Louis de Léon « *a fort bien pu* lire Maïmonide et Ibn-Gebirol. » (P. 273.) Or ce souffle puissant a traversé aussi les cartons de M. Rousselot ; il emporte et dépose au bas des pages de son livre une foule de notes fort savantes et souvent énigmatiques, lesquelles, confrontées avec certains passages des mystiques espagnols, démontrent manifestement que ceux-ci *ont fort bien pu* s'inspirer dans Platon, Plotin, Proclus, Porphyre, Jamblique, etc. Le Γνῶθι

σεαυτόν surtout joue un grand rôle (p. 156, 159, 436, 448, etc.), et M. Rousselot, voyant l'examen de conscience en usage chez les mystiques, demeure émerveillé : « rapprochement *curieux* avec le stoïcisme, qui recommandait et *pratiquait* cet examen de conscience, témoin Marc-Aurèle ! *même moyen* employé pour s'avancer dans le perfectionnement moral, ici en vue de l'amour *désintéressé* (!) du devoir, là en vue de l'amour divin. » Arrive enfin le triomphe de la conclusion si désirée : « *Les mystiques ont ouvert* aux nobles doctrines du platonisme retrouvé *la seule porte qui pût leur donner accès dans la Péninsule...* Il n'y a *donc* pas d'exagération à regarder les mystiques comme les vrais philosophes de l'Espagne, leur doctrine comme la plus haute expression de la philosophie dans une contrée où celle-ci avait si peu prospéré, et cela à un double titre : d'abord par *leur intelligence* du platonisme renaissant, *leur admiration de cette noble philosophie* encore aujourd'hui vivante après vingt-deux siècles, et qui n'a perdu au contact du christianisme que la partie périssable de toute œuvre humaine, en conservant inaltéré le fonds de vérités éternelles dont elle avait *la première* indiqué l'origine, la nature et l'essence, — ensuite et surtout par l'attention spéciale qu'ils ont donnée à l'un des éléments de la nature humaine, à l'un des objets de la science de l'esprit humain. » (P. 456.)

Qu'est-ce que prouve tout cela ? Cela prouve sans doute que M. Rousselot professe une grande admiration pour les doctrines platoniciennes et pour les écrits des mystiques ; mais comprend-il bien Platon, Plotin et le mysticisme espagnol ? Nous en doutons beaucoup. Platon, quelque parfait qu'on le suppose (il ne s'agit point de sa politique), n'est point sorti du dualisme et de l'émanatisme. L'école néo-platonicienne n'a produit qu'un grossier système panthéiste qu'elle habilla de phrases chrétiennes empruntées aux Pères d'Alexandrie. Elle fait consister l'union avec l'Infini dans le retour à l'unité de laquelle tout émane et dans laquelle tout doit rentrer et se perdre de nouveau : absurde et immorale doctrine, qui supprime la conscience et la personnalité humaines, et par conséquent la vertu et le mérite. Dès lors quel rapprochement fondé y a-t-il à faire entre ces théories pleines d'erreurs et la vérité du mysticisme catholique, qui est né uniquement de la foi de l'Église et de l'amour de Jésus-Christ ? Eh ! qu'importent à Louis de Grenade, à sainte Thérèse, à saint Jean de la Croix, à tous les saints catholiques les systèmes de Platon et de Plotin ? Est-ce Platon et Plotin qu'ils méditaient au pied de leur crucifix ? Est-ce dans le *Phédon* et dans les *Ennéades* qu'ils ont appris à aimer Dieu et le prochain ? Est-ce là l'Évangile dont leur âme était pleine lorsqu'ils composaient leurs écrits ? M. Rousselot n'a pas même l'air de se douter qu'ils aient connu les Livres saints !

Inutile de relever les erreurs nombreuses que le jeune critique attribue aux mystiques en les analysant : il faut bien être indulgent pour un écrivain qui a quelque peu oublié son catéchisme. M. Rous-

selot pense que « le sentiment catholique tendrait *peut-être* à se relâcher de la sévérité de sa doctrine sur l'éternité de l'enfer au sujet des anges déchus... Le Carmel, *par la révélation du scapulaire*, *avait* le premier au moyen âge *adouci* ce terrible dogme (de l'enfer éternel) et fait briller un rayon de consolante lumière dans les sombres terreurs de la conscience. — C'est lui qui a jeté *les premières assises* du dogme de l'Immaculée Conception, etc. » (P. 95, 315.) Il admet que l'énigme du mal est encore à résoudre pour la raison *qui fait son office en résistant.* (P. 246.) Il s'obstine à ne voir dans les mystiques espagnols que des philosophes spiritualistes, disons le mot, *idéalistes*, quelquefois *presque d'accord avec Hégel.* (P. 407.) Très-habiles dans la pratique du Γνῶθι σεαυτὸν, ils sont d'ailleurs, « comme les chevaliers du moyen âge, en quête d'un idéal *impossible*, *extra-humain : nobles rêves* ou *tristes aberrations* d'une doctrine qui *par essence tend à l'impossible.* » (P. 26, 337, 480.). — Comment alors se fait-il qu'en admettant la réalité d'un idéal impossible, d'un rêve, les mystiques aient effleuré l'abîme du panthéisme? Comment se fait-il que ces grandes âmes, en se laissant influencer par la grâce et par le sentiment de l'amour divin, aient ruiné le libre arbitre, et cela *quand même ils veulent échapper à l'action marquée* que saint Paul et saint Augustin ont exercée sur la plupart d'entre elles? (P. 432 et suiv.) M. Rousselot se donne à lui-même le plaisir de les jeter dans ces dangers imaginaires, pour pouvoir décerner une médaille de sauvetage à Socrate : « L'honneur de cette sagesse (d'échapper au fatalisme) revient *en partie* au Γνῶθι σεαυτόν, d'autant qu'il empêche *encore* la personnalité de faire naufrage dans l'Ἕνωσις. » (P. 436.) Malheureusement le docteur grec ne suffit pas, et les mystiques « *se sauvent* autant par *le sentiment énergique du moi* (!) que par *leur orthodoxie !* » (P. 275, etc.) Et cela leur suffit bien. C'est en effet parce qu'ils sont orthodoxes, c'est-à-dire catholiques, qu'ils n'ont pas besoin de Socrate et de Platon pour être philosophes, ni même pour conserver leur liberté, leur conscience, leur personnalité, leur sainteté. Ils avaient la foi catholique et la grâce de Dieu, et voilà pourquoi ils ont compris et réalisé une philosophie plus belle que celle de Platon, tout entière dans une parole de saint Augustin, qui vaut bien celle de Socrate : *Noverim me, sed noverim Te.*

Nous nous sommes trop arrêté à un livre que nos lecteurs ont déjà jugé. Comment un critique catholique a-t-il pu, jusqu'à deux reprises[1], recommander une œuvre semblable? Nous l'ignorons. Mais après toutes les citations que nous venons de faire, est-il nécessaire de demander quelle plume catholique peut écrire du siècle de Fran-

[1] *Correspondant* (novembre et décembre 1867). Et c'est le *Correspondant* lui-même qui le premier réfutait, par la plume de M. d'Ault-Dumesnil analysant l'ouvrage déjà cité de M. Ticknor, les erreurs que nous retrouvons aujourd'hui dans M. Rousselot. (Janvier et février 1854.)

çois Xavier, de Jean de Dieu, de Pierre d'Alcantara, de Thomas de Villeneuve, que « *la charité* y était inconnue *certainement* du catholicisme espagnol, mais pas du mysticisme ? » (P. 436.) Distinction bizarre, qui n'a pas de sens, si elle n'est une calomnie. Quel est l'écrivain catholique, en plein XIX[e] siècle, qui oserait croire et avancer « qu'à l'heure présente, bien que profondément modifié, atténué, réglementé, le mysticisme est encore une force entre les mains de l'Église, mais que sa vertu est évanouie, sa fécondité épuisée ? Il n'est plus une œuvre de foi, mais une affaire de pratique, de routine. Des mains habiles s'en emparent, le détournent de sa voie première, en font un instrument de domination, *plus encore d'abêtissement ;* mysticité sans grandeur et sans force, *propre à tuer l'esprit*, à l'engourdir dans une religion tout extérieure *où les tendances les moins élevées de la nature humaine prennent le dessus*, où l'idéal s'abaisse, où le souffle sacré du spiritualisme s'est éteint avec l'inspiration. » (P. 447.)

Faut-il donc dire que M. Rousselot est mal intentionné ? Non. Il avait des notes abondantes sur les écoles platoniciennes et sur les mystiques espagnols : il voulait faire un livre, il a fait un livre : petite besogne pour une imagination si inventive, servie par une plume d'ailleurs facile. Mais pourquoi s'occupe-t-il du mysticisme, et surtout de la philosophie du mysticisme ?

E. B.

BIBLIOGRAPHIE

Les choses de l'autre monde, journal d'un philosophe recueilli et publié par M. l'abbé Bautain. Œuvre posthume. (Paris, Hachette, 1868.)

M. l'abbé Bautain s'était proposé de publier sous ce titre : *Les choses de l'autre monde*, le journal d'un philosophe à la recherche de la vérité. L'ouvrage était complétement achevé et déjà remis entre les mains de l'éditeur, lorsque la mort vint tout à coup en retarder la publication. L'auteur, dit M. l'abbé de Régny, « éprouvait une consolation particulière à terminer sa carrière par cet ouvrage, qui nous semble résumer ses longs travaux philosophiques et religieux, et où l'on trouve ce caractère de maturité et de mansuétude qui appartient à une sainte vieillesse. Il aimait à s'en entretenir avec ses amis dans les derniers jours d'une vie fidèlement consacrée depuis plus de quarante ans à prêcher Jésus-Christ par la parole et par les écrits. »

Cette nouvelle publication nous paraît, en effet, appelée à continuer le solide et brillant enseignement de l'éminent philosophe, de l'éloquent défenseur que la cause catholique a perdu. C'est pour les jeunes gens surtout que ce livre a été composé, pour ces avides intelligences qui ont soif de la vérité, et qui essaient en vain de se désaltérer à la source sans fraîcheur de la philosophie humaine. On y trouve exposées avec sincérité sous une forme attrayante, et discutées avec science au point de vue des objections contemporaines, les grandes questions de la religion : Dieu, la Providence, Jésus-Christ, la Trinité, l'Ame, la Mort, la Résurrection, le Jugement, le Purgatoire, l'Enfer, le Paradis, etc.

L'histoire vraie ou imaginaire d'un ou plusieurs philosophes, retracée avec tant d'à-propos par M. l'abbé Bautain, est celle d'un grand nombre d'hommes de notre temps. Un professeur, jouissant de la considération de ses concitoyens, s'aperçoit, après de longues années d'études, qu'il ne connaît rien de positif sur les grands problèmes de l'humanité. Il a cinquante ans, et peu de choses lui restent à désirer sous le rapport de la position et de la fortune ; cependant l'avenir le préoccupe... Qu'est-ce que la vie ? se demande-t-il. Et qu'est-ce que la mort ? Terribles et profonds mystères ! La mort est-elle la fin de la vie terrestre ou le commencement d'un monde nouveau ? Mais qu'y aurait-il à faire ? Il ne trouve aucune réponse à ces questions qu'il a tant de fois traitées dans ses leçons publiques ; et, pour se débarrasser des pensées importunes qui assaillent son esprit et agitent son cœur, il se résout à écrire chaque jour le résultat de ses recherches. Il désire ar-

demment posséder la vérité sur ce qui concerne la destination de son existence et les moyens les plus propres à la remplir. Cette vérité, quelle qu'elle soit, il l'invoque avec toute la puissance de sa volonté, et se déclare prêt à suivre ses traces lumineuses; il lui ouvre son âme, pour qu'elle s'y réfléchisse avec éclat, et demande la force et le courage de triompher de toutes les difficultés. Le philosophe, en commençant son journal, constate l'inutilité des efforts qu'il a faits jusqu'alors pour parvenir au bonheur et à la vérité. Et d'abord il jette un regard sur sa vie passée. Enfant, il avait été élevé chrétiennement; ses premières années embaumées d'innocence et de foi exhalent encore comme un doux parfum qui récrée son âme maintenant en proie aux doutes et aux remords. Il se rappelle avec attendrissement la douceur de la prière commune auprès de sa pieuse mère, les larmes de la première confession aux pieds du pasteur de la paroisse, et les consolations du banquet eucharistique avec les autres enfants de son âge. Hélas! que cette ferveur s'est bientôt affaiblie! Que cette joie s'est vite dissipée!

Un violent orage, soulevé par le vent brûlant des passions, a bouleversé les sens du fougueux adolescent. Le flambeau de la foi, obscurci par les épaisses ténèbres qui s'élèvent d'un cœur coupable, a cessé de projeter sa bienfaisante lumière dans son esprit. Sa raison, privée de guide, s'est mise à la remorque de l'imagination; et cette folle du logis, sans nul souci des écueils, l'a poussé vers des rives dangereuses. Le roman de la vie a commencé pour lui, triste roman qui s'est déroulé dans des pages pleines d'illusions et d'amertume. Un jour enfin, brisé d'émotions et de fatigue, il s'est vu forcé de suspendre sa course effrénée à travers les plaisirs. Dans ce repos obligé, l'aiguillon de la chair s'est moins fait sentir; la raison a revendiqué ses anciens droits; le dégoût et l'ennui se sont emparés de son âme; il a reconnu qu'il n'avait jamais été heureux.

Le bonheur! où donc le trouver? Le jeune homme a repris sa course. Du champ de la poésie et des rêves, il s'est élancé dans celui de la philosophie et de la réalité; mais ici encore, quelles cruelles déceptions!

Exalté par les encouragements de maîtres indulgents, fier de ses premiers succès, il s'est facilement persuadé que l'intelligence pouvait, par ses seules lumières et en dehors de toute révélation, s'élever à l'intuition de la vérité absolue. Dès lors, à quoi bon la religion et le christianisme? Il a donc abandonné la foi qui ne lui paraissait bonne que pour les femmes et les enfants, et il s'est arrogé le droit et la puissance de tout expliquer par le travail de la raison. Pénétré de la supériorité de la caste où il s'était placé, il se croyait appelé à faire pour l'élite du genre humain, ce que le prêtre fait pour le peuple. Longtemps il chercha, en s'appropriant les idées d'autrui qu'il fondait avec les siennes, à formuler un système philosophique qui fût un flambeau pour la science et une gloire pour son auteur; mais bientôt averti par

l'expérience, il se désista de ses vaines prétentions et de ses tentatives infructueuses : il renonça à devenir chef d'école.

Dans l'impuissance de résoudre par lui-même les plus importants problèmes de la vie, il demanda la lumière aux écoles les plus opposées. La philosophie en France, à cette époque, s'était dégagée d'un matérialisme grossier; mais, sous la pression de Condillac et de ses successeurs, elle se traînait encore dans un sensualisme raffiné qui la rendait captive de la partie inférieure de l'homme. L'ingénieuse imagination de Laromiguière avait inutilement essayé de modifier la *Sensation transformée;* ce système restait toujours incapable d'expliquer les tendances les plus hautes de l'esprit et les besoins les plus profonds du cœur. Philosophe spiritualiste par instinct, il ne trouva pas là ce qu'il désirait; il résolut de s'adresser à l'étranger.

L'Écosse lui offrit ses Reid et ses Dugald-Stewart qui enseignaient avec succès une philosophie nouvelle, dite *philosophie naturelle.* C'était la méthode expérimentale de Bacon transportée de l'ordre physique dans l'ordre spirituel. Il reconnut bientôt que cette doctrine étroite n'aboutissait à rien : après avoir scrupuleusement examiné les facultés intellectuelles et morales, elle s'arrêtait sans pouvoir résoudre aucune question d'origine, de nature et de fin. Vouliez-vous avancer plus loin? Elle vous opposait ses premiers principes, prétendues lois de la nature, en réalité barrières infranchissables au-delà desquelles on ne pouvait remonter, et qui devaient terminer toute investigation scientifique.

Saturé de l'analyse écossaise, il se tourna vers la synthèse allemande. C'était tomber de Charybde en Scylla ; la spéculation audacieuse et aventureuse d'au delà du Rhin ne devait pas mieux lui réussir que l'expérimentation timide et méticuleuse d'outre-Manche. Il fut conduit au scepticisme par le criticisme de Kant, au phénoménisme par l'idéalisme de Fichte, à la confusion de l'esprit et de la matière par l'identité absolue de Schelling, au nihilisme par la logique transcendantale de Hégel.

Enfin le dépit de ne trouver nulle part la vérité le jeta dans l'éclectisme, ressource commode pour ceux qui n'ont pas de doctrine et qui désespèrent de s'en former une. Il se mit donc à étudier l'histoire de la philosophie, s'imaginant qu'il pourrait se composer un système par l'assemblage des vérités disséminées dans toutes les écoles. Tentative infructueuse et insensée! car pour discerner la vérité de l'erreur, il faut un *criterium*, la connaissance même de la vérité. Mais, si l'on possède la vérité, pourquoi la chercher? et si on ne la connaît pas, comment la trouver?

Renonçant donc à se faire un système qu'il puisse enseigner, il voudrait au moins avoir une direction dans les principaux actes de sa vie. La spéculation ne lui suffit plus; il se sent pressé d'arriver à une conclusion pratique; il désire savoir non-seulement ce qu'on peut penser et dire sur certains points importants, mais encore ce qu'il faut

croire et faire. La philosophie n'a pu toute seule répondre aux aspirations de son âme, pourquoi n'interrogerait-il pas le christianisme? « Autrefois, se dit-il, je me trouvais heureux de croire les vérités qu'il enseigne et de pratiquer les vertus qu'il recommande; si depuis je l'ai méprisé, calomnié peut-être, n'était-ce pas par prévention et ignorance plutôt que par conviction et mauvaise volonté? D'ailleurs, le christianisme, avec sa sublime métaphysique et sa pure morale, ne doit-il pas être considéré comme une haute école de philosophie? Et peut-on se dire vraiment éclectique, lorsque, en regard des systèmes contemporains, on refuse de tenir compte de la doctrine évangélique? » Il prend la résolution d'examiner sérieusement les dogmes du catholicisme, en y appliquant l'investigation scientifique; et cette étude, il l'appelle la *philosophie du christianisme*. Son but est « non pas de démontrer les dogmes par la raison, ce qui serait les rabaisser au niveau de la science naturelle; mais, la parole divine étant posée et définie par l'Église, de l'éclairer par toutes les lumières de la science humaine, afin de trouver dans la connaissance approfondie de l'homme et de la nature une éclatante confirmation de la vérité révélée. »

Le philosophe, dans la rédaction de son journal, procède avec une méthode que nous ne saurions trop recommander à ceux qui discutent, sans être théologiens, les questions transcendantes de la théologie. Il ne se reconnaît ni la compétence, ni la capacité nécessaires pour scruter les fondements du christianisme; aussi se contente-t-il de rechercher simplement et de bonne foi la vérité. En ces sortes d'affaires, il le sait, « le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit; » c'est au fond de sa conscience, entre lui seul et Dieu, qu'il veut agiter et résoudre les grands problèmes qui préoccupent sa pensée. On parle beaucoup, les uns d'une harmonie, les autres d'un antagonisme entre la raison et la foi; c'est par lui-même qu'il veut découvrir s'il est possible de rester « chrétien par la foi et philosophe par la raison. » Néanmoins, dans l'intérêt de sa conviction, il ne refuse pas de consulter, au besoin, les hommes les plus compétents des deux côtés. Il se déclare prêt à se rendre dès que la lumière se fera dans son esprit. Peut-être rencontrera-t-il des dogmes chrétiens qui ne sont ni absurdes ni contradictoires, mais au-dessus de l'intelligence humaine; alors pourquoi sa raison refuserait-elle de les accepter; pourquoi se montrerait-elle « plus difficile que le sens commun de la multitude, qu'elle doit aussi respecter, et qui adhère à ces dogmes et les vénère depuis tant de siècles? »

La première question qu'il se pose est celle-ci : comment connaître les choses de l'autre monde? Trois systèmes se présentent pour les lui expliquer, mais aucun ne satisfait son intelligence : l'un donne le hasard pour loi suprême à un univers sans cause, l'autre considère chaque être comme une émanation du grand tout, et le troisième identifie l'homme avec la matière. Non, nous ne sommes pas dirigés

par une force aveugle, et, sans prétendre à la divinité, nous sommes plus qu'une pierre, qu'une plante ou qu'un animal : l'homme est libre, faible, mais intelligent.

Tandis que le philosophe n'aperçoit que contradictions entre les systèmes, il ne voit pas une religion qui n'admette un autre monde avec la perspective de châtiments ou de récompenses, selon que l'homme aura bien ou mal agi sur la terre. Ce qui l'amène à conclure « que la vie réelle de l'humanité s'exprime mieux par la religion que par la philosophie. » Mais, parmi les religions, nulle n'est comparable au christianisme; nulle n'enseigne les choses de l'autre monde, le Paradis et l'Enfer, avec plus d'autorité et de logique irrésistible; nulle n'a des dogmes et des préceptes plus en harmonie avec les dictées de la raison et les besoins du cœur. Il le reconnaît et s'étonne de s'en être si peu préoccupé jusqu'à ce jour.

Ces réflexions le conduisent assez naturellement à établir un parallèle entre le philosophe et le prêtre, parallèle qui est à l'avantage de ce dernier. Tous deux, en effet, traitent les mêmes questions de théodicée, de métaphysique, d'anthropologie et de morale; mais quelle différence dans la méthode de leur enseignement! S'agit-il de Dieu, de l'univers, de l'homme, du gouvernement du monde, ou de la fin dernière des existences, le prêtre n'hésite pas; il est l'interprète de l'Église, dépositaire d'une parole divine; les réponses nettes et précises du catéchisme peuvent être saisies par les enfants et par les ignorants. Le philosophe, au contraire, est embarrassé par son bagage scientifique; il n'a pour garantie et pour soutien de ses affirmations que le travail de sa propre pensée et la connaissance puisée dans les livres d'autrui; et ses leçons, il ne peut jamais les mettre à la portée de tous. Aussi un philosophe de notre pays disait-il, avec raison, qu'il n'y avait pas dix personnes en Europe qui le comprissent; Hégel, lui, n'avait trouvé qu'un seul auditeur pour lequel il ne fût pas tout à fait incompréhensible!

La supériorité du prêtre sur le philosophe est rendue sensible par un exemple qui indique la différence dans le résultat de leurs instructions. Un jeune homme est étendu sur un lit de douleur : c'est Edgard, noble cœur et grand talent, depuis dix ans disciple et ami du philosophe. Arrivé de ses montagnes, à seize ans, bon catholique comme ses parents, il ne lui était jamais venu un doute à l'esprit ni une critique sur les lèvres contre les croyances de la religion. Tout à coup sa raison s'est émancipée, a secoué le joug de l'autorité, et revendiqué ses droits et sa liberté. Sur les pas de Descartes, il s'est mis à tout examiner, à tout discuter, même ce qui est objet de foi. Des ruines immenses se sont chaque jour amoncelées dans son âme, et de chrétien il est devenu libre penseur. Surpris par une cruelle maladie, le voilà près de mourir; il fait appeler son maître. Celui-ci désirerait se rendre auprès de son élève pour le consoler; mais quelle parole de force et d'espérance un sceptique peut-il faire entendre à un mourant?

Ah! s'il avait la foi, rien ne serait plus facile que de puiser dans son cœur des paroles de consolation! Il offrirait au malade la croix de Jésus-Christ, signe de salut; il l'engagerait à purifier son âme afin d'entrer dans une vie meilleure; il implorerait avec lui la miséricorde divine. Pour apaiser ses regrets de tout quitter dans la fleur de l'âge, il lui représenterait la futilité des richesses et de la réputation; il lui montrerait le ciel ouvert au-dessus de sa tête et les joies qui l'attendent. Mais cet homme doute de tout: de la vie future, de la miséricorde divine, de l'efficacité de la prière; et il reste abîmé dans une muette douleur, témoignage sincère, mais inutile, d'une sympathie sans but et sans espoir.

Cependant, près du jeune homme, se trouvait une vieille servante, bonne catholique et toute dévouée à ses intérêts. Lorsqu'elle s'aperçut que le mal faisait de rapides progrès et que l'on ne pouvait plus compter sur la guérison, elle s'approcha du moribond, lui rappela les souvenirs de son enfance, les dernières volontés de son père et de sa mère, et la joie qu'il éprouverait à se réconcilier avec Dieu. Ces paroles simples, mais touchantes, produisirent un heureux effet. On alla chercher un prêtre. Après l'aveu de ses fautes, Edgard, jusqu'alors triste et troublé devant la mort, l'attendit avec calme et sérénité. Le lendemain, il expirait en prononçant les doux noms de Jésus, de Marie et de Joseph, et son âme s'envolait vers l'éternel repos. Le courage et la foi d'une pauvre servante l'avaient emporté sur l'éloquence et la science du philosophe.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses investigations sur les dogmes chrétiens. Les développements qu'il a donnés demanderaient à être reproduits tout entiers pour ne rien perdre de leur valeur probante; et ce que nous avons analysé suffit amplement pour apprécier la marche qu'il a suivie. Les matières les plus ardues deviennent claires et faciles par la netteté de son exposition et par l'intérêt qu'il sait y rattacher. Aussi le philosophe ne tarde-t-il pas à trouver la vérité qu'il cherche avec tant d'ardeur. A mesure que la lumière jaillit de la discussion et illumine son intelligence, il s'aperçoit que les préventions défavorables à la religion catholique s'évanouissent dans son esprit. Il n'est pas encore croyant, mais il comprend qu'on peut l'être sans absurdité, sans petitesse d'esprit, sans *s'abêtir*, comme dit Pascal.

Une voix se fait entendre au fond de son cœur, qui lui crie: « Tu as cru autrefois en Jésus-Christ, tu l'as aimé, tu l'as adoré comme ton sauveur et ton Dieu; pourquoi le repousses-tu maintenant, en lui retirant ton amour et ta foi? Philosophe, sois donc conséquent avec toi-même. Disciple des grands génies du XVII[e] siècle, souviens-toi que ces flambeaux de la société moderne étaient profondément chrétiens. »

Ces paroles le font réfléchir, et il se dit à lui-même: Leibniz, Descartes, Pascal, Bossuet, Fénelon n'ont jamais été regardés comme des imbéciles ou des hypocrites; saint Justin, Tertullien, saint Augustin, saint Anselme, saint Bonaventure et saint Thomas, tous les Pères et

docteurs de l'Église ont été la gloire de leur siècle. Qui suis-je pour rejeter leur autorité, à coup sûr aussi respectable que celle des éclectiques français ou des critiques allemands? Il se met donc à parcourir leurs ouvrages, non plus avec le dessein arrêté d'avance de censurer leur doctrine, mais avec un désir sincère de chercher et de voir la vérité. Des idées qui ne lui étaient jusqu'alors jamais apparues élargissent son intelligence, et, dans un lointain horizon, il découvre tout un monde nouveau qu'il n'avait point soupçonné. Le vrai, le beau, le bien font reluire en son âme leurs splendeurs; il prie, et son cœur se remplit de paix et d'espérance; il pratique les doctrines qu'il commence à goûter, et il se sent de jour en jour devenir meilleur. Bientôt il a retrouvé la foi de son enfance, plus vive et plus éclairée, et avec elle le bonheur de ses premières années, désormais inaltérable. Enfin il meurt plein de confiance en la miséricorde de son Rédempteur qu'il a si longtemps méconnu; son âme, dégagée des liens du corps, s'envole vers le ciel, où, face à face avec la Divinité, elle contemplera pendant toute l'éternité les mystères insondables à l'esprit humain.

N'est-ce pas là, comme nous l'observions en commençant, l'histoire d'un grand nombre d'hommes à notre époque? Combien se sont trouvés dans une pareille situation d'esprit par rapport à la religion! Dévorés par la soif de la vérité, ils l'ont demandée à toutes les écoles de philosophie, et ils n'ont point découvert ce qu'ils cherchaient. Ballottés par des opinions diverses ou contradictoires, ils sont tombés de l'éclectisme dans le scepticisme. Après avoir constaté l'impuissance de toutes les doctrines philosophiques pour satisfaire aux aspirations de leur intelligence et aux besoins de leur cœur, ils se sont tournés du côté de l'Évangile et ils en ont étudié les sources avec confiance. Soudain la parole divine a fait rayonner sur leur âme ses brillantes clartés. Éblouis par cette lumière céleste, ils ont été renversés, comme saint Paul sur le chemin de Damas; mais ils se sont relevés pleins de force et de courage, en s'écriant : Je crois, je suis chrétien.

Puisse le *Journal d'un philosophe* atteindre vraiment son but! Hélas! que de nombreux enfants égarés restent à ramener dans les bras de leur mère, la sainte Église catholique! L'auteur si regretté de ce livre a déjà reçu, nous l'espérons, la récompense de ses travaux évangéliques; mort, il parle encore et continue de prêcher Jésus-Christ. Prêtre pour l'éternité, qu'il daigne implorer la miséricorde divine, afin que la rosée des bénédictions célestes découle abondante sur tous ceux qui liront son ouvrage! Dieu alors sera plus glorifié, Jésus plus aimé, et l'Église plus honorée. V. MERCIER.

BULLARIUM PATRONATUS PORTUGALLIÆ, etc., curante Levy Maria JORDAO, t. I (1171-1600), Olisipone, 1868, in-4°. En vente à Paris chez A. Durand.

Quelles que puissent être l'intention première et la conclusion ultérieure de ce recueil entrepris par un gouvernement qui n'a pas tou-

jours témoigné au Saint-Siége la déférence convenable[1], ce sera sans doute une collection historique importante si elle est conduite à son terme avec le soin qui paraît avoir été jusqu'à présent une loi pour le compilateur.

Ceux qui n'ont pas l'habitude des recherches parmi les documents de la chancellerie romaine, se figurent avec naïveté que le *Bullaire* officiel répond à tout, et que l'année d'une pièce importante étant connue, il reste tout bonnement à feuilleter les volumes de cette date pour être renseigné sur la teneur entière de l'acte pontifical. Il n'en est pas ainsi, hélas! comme ne l'ont que trop éprouvé les chercheurs difficiles à satisfaire. Quels qu'en soient les motifs, quel que soit le nombre des in-folios publiés sous le titre de *Bullarium Romanum*, y compris telle et telle édition qui n'a point l'attache ministérielle de la *Camera apostolica*, le vrai Bullaire appartient à la catégorie des œuvres inouïes dont il se peut toujours dire :

« Mais cet heureux phénix est encore à trouver. »

Aussi congrégations, peuples, ordres même ont-ils tâché de se faire un bullaire spécial dont les matériaux n'étaient pas aisés à réunir, et pour lesquels il a fallu fouiller bien des parchemins inédits. Malgré cela, les diplomatistes savent de reste que tout n'est pas encore mis au jour; et qu'il y a trace probante d'actes importants dont le texte authentique ne se rencontre pas.

Par exemple ne serait-il donc pas intervenu quelque bulle ou bref au XIV[e] siècle en faveur du Portugal pour les *Iles Fortunées* (Canaries), dont je ne trouve pas trace dans le premier volume de M. L. M. Jordão ? Il n'en parle, ce semble, que sous la date 1436, au sujet de contestations avec l'Espagne et sans se référer à nul acte antérieur. Ce doit être une lacune qui ne peut manquer d'être comblée plus tard, puisque ce volume renferme déjà plusieurs rectifications et compléments. En semblables recueils il faut accepter la devise :

« Nil actum reputans si quid superesset agendum. »

Les tables sont un peu trop faites au point de vue du patronage portugais. Pourquoi le diocèse éphémère de Coulam ne se trouve-t-il pas enregistré à l'article Bispado, et pourquoi n'avons-nous rien sur l'institution du siége latin de cette ville ? Des collections comme celle-ci doivent évidemment servir à plusieurs fins, et il serait bon que l'on pût s'y renseigner sur tous les faits compris dans l'ensemble, lors même que ce ne serait pas absolument le but principal du compilateur. La gloire de la nation portugaise est intéressée à ce que le ré-

[1] M. L. Librario, qui ne se pique point du tout d'être *codino* ou miguéliste, n'hésitait pas à imprimer en 1850 : « Nel poco tempo che sopravisse (*D. Pedro*) ai suoi trionfi, esercitò una podestà più dittatoria che regolare. Violento fù il modo concui s'abolirono i conventi e si cacciarono i frati a mendicare. S'invase in materie ecclesiastiche la giurisdizione della sede apostolica, etc. »

sultat de ses conquêtes soit un peu mieux connu qu'il ne l'est dans le détail. Ce petit peuple a compté de vrais géants parmi les hommes qu'il envoyait au loin. L'œuvre de ces merveilleux colonisateurs fut si rapide et si étendue, qu'on en oublie trop les particularités : ces nombreuses fondations de diocèses, ces dotations, et la vertu des missionnaires qui n'y nuisait pas. Or la table ne parle qu'en passant du P. Nunès Barrêto, point du tout du P. Sylveira. Puisqu'on donnait place à André de Oviedo, pourquoi la nomination et l'institution des autres ne figurent-elles pas ? De même pour certains lieux mentionnés dans les pièces, et omis dans l'index. On ne saurait trop faciliter les recherches dans un ouvrage de ce genre.

Voici qui ne pourra pas agréer aux typographes, parmi lesquels il est reconnu qu'une *belle page* (comme on dit) ne doit pas avoir de pagination. Je me suis souvent demandé le motif de cette coquetterie, sans réussir à trouver une réponse péremptoire en sa faveur. Cela devient presque insupportable dans un livre comme celui-ci, où des constitutions apostoliques remplissent à peine une page. D'où il arrive que renvoyé par la table à un chiffre qui indiquera la pièce, vous avez à tourner quatre ou cinq feuillets pour rencontrer une pagination quelconque qui vous renseigne. C'est le cas pour les pages 136 à 141, sans compter la préface tout entière. On aurait obvié en partie à cet inconvénient, si l'on n'avait pas tenu à recommencer toujours la page pour chaque pièce. Cela éviterait des blancs nombreux qui grossissent le volume sans utilité, et aurait permis de se retrouver plus aisément par l'inscription de chiffres dont l'absence fréquente impatiente à bon droit le lecteur.

Le premier tome ne dépasse guère le XVIe siècle ; attendons que le travail se complète, pour voir mieux se dessiner l'intention du gouvernement portugais, et les remarques historiques ou canoniques auxquelles ce travail donnera lieu. En attendant les corrections qui ne peuvent manquer d'être nécessaires pour un ouvrage si considérable, indiquons dans la préface (fol. 4, recto) que *sospitellum* se dit en italien *sospello*. Je n'aurais pas à proposer cet *errata*, si l'on s'était abstenu de donner la préface en portugais vis-à-vis du latin, ce dont j'avoue ne pas bien comprendre la nécessité, quoiqu'il y en ait des exemples ailleurs. C. C.

DICTIONNAIRE JAPONAIS-FRANÇAIS, etc., par Léon PAGÈS. Paris, F. Didot, 1868.

M. Pagès, qui prépare depuis plusieurs années une histoire du Japon, avait de bonne heure préludé à ses recherches sur l'extrême Orient par l'étude du chinois et quelque séjour dans le *Céleste-Empire*. Dès 1861 il publiait un essai de grammaire japonaise d'après les travaux hollandais, tout en y joignant des notes empruntées aux publications des anciens missionnaires jésuites. Il vient de terminer depuis quelques mois le Dictionnaire Japonais-Français contenant :

1° La transcription des mots et exemples japonais; 2° les caractères japonais; 3° l'interprétation.

Il ne se contente pas de traduire les recherches des Pères de la Compagnie de Jésus, publiées en 1603, et dont on rencontrerait difficilement un exemplaire en Europe; il les complète par des synonymies d'histoire naturelle empruntées aux publications les plus récentes, et permet ainsi aux simples curieux d'aborder un idiome interdit jusqu'à présent à la plupart des hommes d'étude qui ne peuvent se transporter dans l'archipel du Japon.

La transcription des mots en caractères latins initie déjà à la lecture, mais est toujours accompagnée de l'écriture japonaise. En indiquant sa manière de transcrire les syllabes et diphthongues japonaises, il prend même la précaution de comparer la forme portugaise à celle de notre langue. Les missionnaires venus sous le pavillon du Portugal, et très-souvent Portugais eux-mêmes, employaient l'orthographe à laquelle ils étaient accoutumés en Europe, et à vrai dire elle est souvent beaucoup plus simple que la nôtre. Mais il faut surtout en tenir grand compte, parce que les relations anciennes et les noms propres (géographiques ou historiques) se sont répandus dans le monde sous cette influence.

Au moyen des diverses facilités que donne le plan suivi par M. Pagès, un amateur de linguistique peut se passer la fantaisie de comprendre absolument les familles de mots d'une langue si peu abordable jusqu'à nos jours. Dans cette recherche toutefois, il faudra souvent tenir compte des expressions étrangères, chinoises par exemple, importées au Japon. Quant aux savants proprement dits, on ne leur facilite pas seulement l'acquisition d'un livre très-maniable, on rassemble pour eux des travaux épars qui n'avaient pas fait corps avant cette publication. Un vocabulaire français-anglais-japonais, dont il surveille l'impression en ce moment, a permis à M. Pagès de ne pas grossir son livre actuel par la série des mots français accompagnés de la traduction japonaise. On peut donc espérer prochainement que ce moyen d'étude sera aussi complet qu'il est permis de le désirer sans prétendre à une perfection absolue. C'est bien assez de faire mieux que ses prédécesseurs. C. C.

Saint Pothin et ses compagnons martyrs. Origines de l'Église de Lyon, par le P. André Gouilloud, de la Compagnie de Jésus. Paris et Lyon. Félix Girard, 1868, in-8°.

Ce livre est une œuvre de science et de piété filiale. L'auteur, qui est Lyonnais, a forcé l'histoire à nous révéler tout ce qu'elle savait sur les premiers temps de l'Église de Lyon, sa mère.

Saint Pothin, qui fonda cette Église, avait été envoyé dans les Gaules par saint Polycarpe, évêque de Smyrne. Il était plus que nonagénaire, lorsqu'éclata la persécution de Marc-Aurèle. Il se vit traîner au tribunal du gouverneur et confessa Jésus-Christ. Accablé de coups,

respirant à peine, il fut jeté dans un cachot où il mourut au bout de deux jours. C'est à peu près tout ce que l'antiquité nous a transmis sur le saint fondateur de l'Église de Lyon.

Les titres historiques de cette illustre Église jusqu'à l'an 178 se réduisent à trois : c'est d'abord la relation du martyre de saint Pothin et de ses compagnons, envoyée par les fidèles de Vienne et de Lyon aux églises d'Asie et de Phrygie, précieux monument qui nous a été conservé par Eusèbe; ce sont ensuite les actes de saint Marcel et de saint Valérien, enfin ceux des deux jeunes saints Epipode et Alexandre.

Avec cela le P. A. Gouilloud a su faire en quatre ou cinq cents pages une histoire aussi instructive qu'intéressante. Comment un sujet si stérile est-il devenu si fécond entre ses mains? C'est ce qu'il nous apprend lui-même en exposant le plan de son ouvrage.

« Cet ouvrage, dit-il, se divise en trois livres; nous l'avons intitulé : *Saint Pothin et ses compagnons martyrs*, avec ce sous-titre : *Origines de l'Église de Lyon*. Ce double titre, dans sa généralité, convient mieux que tout autre à notre travail; il correspond à la variété des points de vue où nous nous sommes mis, à la multiplicité des questions que nous avons traitées.

« Dans le premier livre, nous avons recherché tout ce qui peut jeter quelque jour sur saint Pothin et le berceau de l'Église de Lyon. Pour suppléer au silence des auteurs anciens, nous avons dû recourir aux données générales de l'histoire, tant ecclésiastique que profane, recueillir les traditions locales, étudier les monuments religieux de notre ville qui remontent à l'époque des persécutions, éclairer notre marche des travaux récents sur l'archéologie et l'épigraphie lyonnaises. Avec ces éléments divers, nous avons essayé de retrouver la vivante image de saint Pothin, de placer le premier évêque de Lyon dans son cadre historique, d'assister à la naissance et aux progrès de l'Église fondée par lui au confluent du Rhône et de la Saône. Pour cela il nous a fallu reconstruire le Lugdunum gallo-romain avec ses conditions politiques, administratives, commerciales, littéraires et religieuses ; nous avons dû aussi tracer à grands traits l'histoire religieuse du IIe siècle, dépeindre l'Église primitive dans sa vie intime, avec ses rites, ses institutions, ses sacrements et ses usages.....

« Avec le second livre, nous abordons la persécution de 177. A partir de cette époque, le jour se fait sur l'Église de Lugdunum, entrée en pleine adolescence... Grâce à la lettre des Églises de Vienne et de Lugdunum, les preuves positives abondent ici de telle sorte, que nous n'avions plus à procéder par induction, encore moins par vraisemblances ou conjectures, ces pis-aller de l'histoire. Cette Lettre présente de la lutte et de ses différentes péripéties une peinture d'une beauté qu'on ne saurait trop admirer... Pour éclairer les scènes de l'interrogatoire, des cachots et des supplices, il nous a paru nécessaire d'entrer dans quelques détails sur l'organisation des provinces romaines, sur les pouvoirs conférés à leurs gouverneurs, sur le régime

des prisons, sur les moyens qu'avaient les chrétiens d'y pénétrer pour visiter les confesseurs, sur les jeux de l'amphithéâtre, etc. Ces notions, qui sont comme la clef des Actes des martyrs, permettront au lecteur d'assister, par la pensée, au drame sanglant de Lugdunum; elles auront aussi l'avantage de l'initier à l'histoire des persécutions.

« Le troisième livre se lie au deuxième, dont il forme le complément indispensable. Victimes, une année plus tard, de la persécution qui fit périr saint Pothin et ses compagnons, Epipode et Alexandre devaient trouver place dans ces pages consacrées à la mémoire des premiers martyrs de Lyon. Quant à saint Marcel et à saint Valérien, ils furent immolés, il est vrai, le premier à Châlon-sur-Saône, le second à Tournus. Nonobstant cette circonstance, ces deux saints appartiennent l'un et l'autre à cette histoire, et comme fils spirituels de saint Pothin, et pour avoir été jetés dans les prisons de Lugdunum, d'où ils parvinrent miraculeusement à s'échapper.

« Les exigences de notre plan nous ont forcé plus d'une fois d'interrompre le cours des événements, de briser le fil de la narration, pour traiter une question d'histoire, de chronologie, d'archéologie, pour pousser des reconnaissances dans le voisinage de notre sujet. Nous sommes tour à tour traducteur et critique, narrateur et polémiste, annotateur et chronologue. Il faut en convenir, cette marche brisée se concilie assez mal avec l'ordre qui doit présider à une œuvre, de quelque nature qu'elle soit. Mais l'avantage de cette marche pour l'interprétation des textes et l'éclaircissement des faits, nous a fait passer par-dessus les inconvénients qui peuvent en résulter pour l'ordre et l'économie générale. Au reste, notes, discussions, récits, épisodes, tout est ramené à l'unité, parce que tout est combiné de manière à éclairer la figure des martyrs, ou les origines de l'Église de Lyon. »

La franchise de cette déclaration désarmera plus d'un critique.

F. D.

OR ET ALLIAGE DANS LA VIE DÉVOTE, par le R. P. MONSABRÉ, des Frères Prêcheurs. Paris, Albanel, 1869, in-18, p. 206.

Laissez vieillir ce coquet petit livre, laissez-lui prendre des années; on le croira aisément alors quelque production du XVIe siècle, sortie de nos meilleures presses. L'imprimeur et l'éditeur peuvent s'en faire honneur. Sous ce rapport, rien que de l'or, pas d'alliage. Et vraiment ce charmant ouvrage du R. P. Monsabré méritait d'être aussi bien habillé. Il s'en exhale certain parfum d'un autre âge qui n'aurait pu traverser un vêtement moderne.

Je suis tenté d'en rester là et d'abandonner le volume aux intéressés. Mais quels sont-ils? Les hommes? Non! « ils usent si peu, hélas! de la dévotion, qu'il leur est difficile d'en abuser. » (P. 25). Les ennemies de toute dévotion? Non! parce que, de parti pris, elles

prendront l'alliage pour l'or. — Les dévotes juste-milieu? Non encore; elles ne comprendraient rien, ni à l'or, ni à l'alliage. — Les dévotes susceptibles et ombrageuses, les dévotes pharisiennes? Pas plus : les unes crieront à la personnalité, les autres à l'exagération.— A qui donc s'adresse l'auteur? A ces âmes qui diront : « Je ne suis point à proprement parler dans la fausse dévotion; mais j'ai... quelques défauts dont je me corrigerai, avec la grâce de Dieu. La vraie dévotion est bien parfaite, je n'y arriverai peut-être jamais; mais je veux y tendre de tous mes efforts. — Voilà les bons lecteurs; et je ne crains pas de dire : voilà les vrais dévots. » — Si vous avez ces heureuses dispositions d'un cœur sincère et avide du bien, parcourez les photographies de cet album : la dévote humble et l'orgueilleuse, la dévote généreuse et l'égoïste, la dévote bienveillante ou *bienvoyante* et la *malvoyante* et impitoyable, la dévote docile et l'indocile, la dévote simple, aimable et discrète et la dévote affectée, désagréable et indiscrète, la dévote ordonnée et réfléchie et celle dont la dévotion est intempérante, désordonnée, routinière. Observez bien que si ces portraits ont parfois des tons fortement accentués, des traits un peu exagérés à dessein, ils ne vont jamais jusqu'à devenir des charges ou des caricatures. Non, la nature est prise sur le fait. C'est La Bruyère donnant à un seul de ses caractères les nuances empruntées à différents individus d'une même classe. Et puis il y a dans l'auteur un esprit de mansuétude et d'indulgence qui séduit et lui fait pardonner le trait même qui blesse; on accepte sans douleur cette blessure, elle vient d'une main si douce. C'est le médecin qui met le baume sur la plaie qu'il a ouverte. Le P. Monsabré me permettra de recommander son ouvrage même aux hommes, pour lesquels il proteste qu'il n'a pas été fait : qu'ils veuillent seulement oublier alors, comme il le demande, « qu'ils ont des voisins, » je dirais, des voisines, « et ne pas leur intenter procès sur des accusations qu'ils doivent s'appliquer à eux-mêmes. » C. SOMMERVOGEL.

LE CULTE CATHOLIQUE DANS SES CÉRÉMONIES ET SES SYMBOLES, D'APRÈS L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL DE L'ÉGLISE; par l'abbé A. DURAND. Paris, 1868. Jouby et Roger, in-8°, 662 p.

Le moyen âge avait de charmantes et délicates habitudes. Le cloître et le château possédaient seuls les livres, mais les yeux du chrétien savaient lire dans les pierres, les couleurs, les vitraux, les statues, et toutes ces choses transmettaient à son âme, avec la vérité qui éclaire, l'amour qui rend meilleur. Pour le peuple, le temple catholique avec ses cérémonies était un livre dont le symbole n'était point une lettre morte. Faut-il de nos jours être privé de cette science? Que de fois pendant nos cérémonies religieuses, nous avons vu le regard de la foule suivre avec curiosité les mouvements du prêtre! Il était évident que rien ne parlait au cœur, que l'âme n'y puisait point d'enseignement, ni quelque chose qui la rendît meilleure. C'était un spectacle, ce n'était pas une leçon.

Les cérémonies de l'Église sont un symbole. Quand on les étudie, elles rappellent la loi ancienne, en montrant la nouvelle. C'est donc contribuer efficacement à l'augmentation de la foi que de les expliquer.

Combien de fidèles, et même des plus instruits, suivraient d'un œil moins distrait le culte catholique dans ses manifestations extérieures, s'ils en avaient l'intelligence ! Le regard serait une prière.

Au reste, il y a dans tout cela une pensée profonde et consolante. Pour avoir le vrai sens de toutes choses dans le culte, il faut y découvrir Jésus-Christ caché sous le voile du symbolisme. Cette idée féconde a guidé M. l'abbé Durand dans le cours de cet ouvrage. Il cherche partout Jésus-Christ et le montre caché dans les cérémonies ecclésiastiques.

Tout d'abord c'est la messe, qui nous rappelle tous les mystères de Notre-Seigneur. L'office divin dans ses hymnes et dans ses psaumes nous raconte son histoire. L'année liturgique le rend présent à notre pensée et les sacrements sont la communication de sa vie.

Applaudissons donc au zèle et à la science de l'auteur, car nous trouvons ici l'un et l'autre. Ne serait-ce pas une pensée utile et pieuse que de puiser largement à une pareille source pour l'instruction et l'édification des fidèles ? Il n'y aurait pas à craindre la monotonie qu'engendrent les sujets de morale. Le dogme dans son universalité trouverait son explication dans le symbolisme. L'histoire, l'Écriture Sainte soutenant ce travail, on aurait un cours complet de religion.

H. DE V.

ROME ET LES PAPES, études historiques, philosophiques, littéraires et artistiques, par le comte T. DANDOLO, traduit par le vicomte DE RICHEMONT. Paris, Guichardot, 1868.

Le comte T. Dandolo, voué tout entier à la recherche et à la défense de la vérité, fit paraître en 1857 l'ouvrage dont nous annonçons la traduction française. Tracer à grands traits l'histoire de Rome et de la Papauté, étudier avec l'impartialité du critique les institutions, les personnes et les choses de cette cité, reine du monde civilisé, puis centre du monde catholique, tel est le but que l'auteur s'est proposé et que son érudition lui a permis d'attendre.

N'ayant entre les mains que le premier volume d'un ouvrage, qui doit en compter cinq [1], nous nous abstenons de porter aujourd'hui un jugement sur le plan et l'ensemble de ce vaste travail. Nous en avons cependant assez vu pour pouvoir remercier M. de Richemont d'avoir fait passer dans notre langue un livre sérieux et utile, et dire avec lui que « *Rome et les Papes* est un recueil inépuisable de curieux renseignements, un trésor d'études variées. » O. DE G.

[1] Le deuxième volume est sous presse ; les trois autres paraîtront successivement dans un bref délai.

L'un des Gérants : C. SOMMERVOGEL.

PARIS. — IMPRIMERIE VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

L'ABOLITION DU CONCORDAT

ET

LES ÉVÊQUES DE L'EMPIRE D'AUTRICHE

Pendant l'avent de 1855, dans l'église de Sainte-Marie de Moorfields à Londres, S. É. le cardinal Wiseman prononça quatre discours sur le concordat qui avait été conclu le 15 août de la même année entre S. S. le Pape Pie IX et S. M. I. R. l'Empereur François-Joseph Ier. L'illustre cardinal avait pour but de réfuter les commentaires ridicules par lesquels la presse protestante et irréligieuse cherchait, en Angleterre comme sur le continent, à dénaturer cet acte important. Il terminait sa première conférence en comparant ces bruits absurdes avec les calomnies répandues de toute part, l'année précédente, contre l'Église catholique, à l'occasion de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Avant cet acte mémorable, on ne parlait que de protestations signées par les évêques, par les prêtres, par les laïques eux-mêmes ; on prédisait que des défections sans nombre allaient suivre la décision de l'Église Romaine. L'Archevêque de Westminster rappelait à ses auditeurs comment les événements répondaient depuis un an à ces sinistres prévisions. Puis il concluait : « On nous assure maintenant qu'en Autriche le « clergé est mécontent du concordat ; son opposition serait « universelle et ne tarderait pas à se traduire par des actes. « Eh bien ! attendons, et nous verrons si ces prédictions « sont véridiques. »

Voici bientôt quatorze ans que le grand cardinal s'exprimait ainsi. Pendant tout ce temps l'union du clergé avec ses évêques et des évêques avec le Souverain Pontife est demeurée inébranlable. Mais aujourd'hui que les circonstances deviennent difficiles et que la persécution commence, cette union se montre avec un merveilleux éclat; et l'opposition que suscite de toute part l'abolition du concordat prouve bien que le clergé était fortement attaché au concordat et aux lois qui en étaient la conséquence. Je m'écarterais de mon but en entrant dans les détails. Du reste on verra tout-à-l'heure avec quelle énergie NN. SS. les évêques de Bohême ont exprimé leurs sentiments à ce sujet. Mais je ne puis passer sous silence un témoignage d'une singulière valeur, celui que S. Exc. le ministre de l'Intérieur a rendu lui-même du peu de sympathie que le clergé de l'Autriche supérieure éprouve pour les institutions nouvelles. M. Giskra a cru en effet que son devoir l'obligeait à prescrire des mesures contre « les agitations que pourraient occasionner parmi les membres de ce clergé les lois constitutionnelles sur le mariage, les écoles, et autres sujets regardés jusqu'alors comme étant exclusivement du ressort de l'Église[1]. » Ce sont ses propres expressions.

Les sentiments des évêques et des prêtres ne sont donc pas douteux; ceux du peuple catholique y répondent. Mgr l'évêque de Linz l'a clairement constaté dans une lettre adressée le 9 mars 1868 au gouverneur de la Haute-Autriche, chargé par M. Giskra de surveiller le clergé de cette province. Sa Grandeur terminait par les paroles suivantes[2] : « Vous me permettrez encore un mot sur les conséquences politiques de la conduite que le gouvernement semble adopter de plus en plus envers l'Église, et que Son Exc. M. le ministre a exposée dans son ordonnance. Vous ne défendrez pas à un homme dont le cœur n'a jamais battu que pour l'Autriche et ne battra jamais que pour elle, de s'exprimer avec franchise. Je vous envoie ci-jointe une brochure intitulée : *Lettre à Sa Gr.*

[1] On assure que des instructions analogues ont été envoyées dans d'autres provinces. — Celle-ci fut adressée au gouverneur de la Haute-Autriche dès le mois de février 1868.

[2] Cette lettre a été officiellement communiquée au clergé du diocèse le 21 avril 1868.

l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Munich. Dans cet écrit, on cherche à faire de la propagande prussienne parmi les catholiques qui ne sont pas encore prussiens. Il s'y trouve bien des inexactitudes sans doute, mais aussi beaucoup de vérités. Il est vrai, par exemple, que les catholiques sont traités avec beaucoup plus de justice et d'égards dans le royaume protestant de la Prusse que dans beaucoup d'autres États allemands, et particulièrement que dans les États soumis à S. M. I. et R. l'Empereur catholique, le fils et le successeur des plus illustres défenseurs de l'Église, le chef d'un Empire qui, dans le *Livre Rouge*, est encore appelé catholique. La Prusse a son concordat et l'observe; la Prusse punit les attaques contre l'Église et contre le clergé; la Prusse entretient avec le Saint-Siége des relations amicales, et elle s'est ouvertement prononcée pour le maintien du pouvoir temporel... La Prusse veut devenir plus grande encore qu'elle ne l'est; elle veut ranger sous le sceptre des Hohenzollern tous les pays allemands; et elle a son Bismarck qui poursuit ce but sans relâche et avec une incontestable habileté. Mais avec plus de succès encore travaille dans le même sens, quoique sans le vouloir, tout homme d'État autrichien qui méprise l'Église catholique et la persécute; — oui, il agit de la manière la plus utile pour la Prusse et de concert avec elle. Si en effet dans ces temps de profonde humiliation pour l'Autriche, notre peuple catholique, gémissant d'ailleurs sous le poids énorme des charges publiques, n'ose plus, ne peut plus voir dans son Empereur le défenseur de sa foi, qui s'étonnera si ce peuple prête enfin une oreille trop attentive aux paroles séduisantes de la Prusse? Qui s'en étonnera surtout si l'on vient à réfléchir qu'en Autriche même existe un grand parti qui a toujours haï l'Autriche, toujours travaillé pour la Prusse, non pas assurément pour lui demeurer soumis, mais pour faire du roi de Prusse le pionnier de la grande république allemande[1]? »

[1] M. Émile de Laveleye, dans la *Revue des Deux Mondes* (15 avril 1869), vient de confirmer de la manière la plus frappante ces paroles de Mgr l'évêque de Linz. Il entrevoit pour l'Autriche une ère de prospérité qui date, bien entendu, de la bataille de Sadowa et de l'abolition du concordat. Il a la ferme espérance que « l'Autriche enrichie (!), appuyée sur *l'amour de tous les citoyens*

Ainsi les prévisions dont parlait le cardinal Wiseman ont été démenties par l'événement. Du reste l'illustre archevêque, dans la conférence que j'ai citée, réduisait à leur juste valeur et tournait en ridicule toutes ces prétendues prophéties. Puis il concluait : « Nous sommes unis à l'Église par les liens les plus forts de la charité. Les catholiques d'Autriche sont nos frères comme ceux d'Amérique..... J'en suis persuadé, vous vous unirez à moi pour remercier le Dieu tout-puissant de ce qu'il a donné à son Église cette nouvelle preuve de sa protection, à nos frères cette grande consolation ; et surtout de ce qu'il a rempli de joie le cœur du vicaire de Jésus-Christ, qui ne fait pas de différence entre ses enfants, qui étend sa sollicitude sur les uns comme sur les autres, qui nous a témoigné autant d'intérêt et d'amour qu'il en témoigne aujourd'hui aux catholiques d'Autriche, enfin qui nous unit tous dans son cœur, et nous accorde à tous sa bénédiction, gage de la bénédiction éternelle. » — Les temps toutefois ont bien changé depuis 1855. Ces lois qui faisaient l'admiration d'un des esprits les plus éminents de ce siècle, d'un homme qui fut l'honneur de sa patrie comme de l'Église, de l'illustre cardinal Wiseman, pour les avoir défendues, un autre car-

pour la *commune patrie* » (Allemands, Hongrois, Croates, Tschèques, Polonais, Roumains) « pourra désarmer et devenir alors une GRANDE SUISSE *danubienne*, dont l'intervention conciliatrice sera aussi utile à l'Orient qu'à l'Occident. » Évidemment, M. de Laveleye a voulu dire *une Pologne danubienne*. Nous espérons, dans un prochain travail, réduire à leur juste valeur les appréciations de cet écrivain au sujet du concordat autrichien. Contentons-nous de donner aujourd'hui un exemple de sa singulière logique. Après avoir cité un passage d'une lettre que S. S. le pape Pie IX adressait, le 19 sept. 1852, au roi Victor-Emmanuel, M. de Laveleye ajoute : « Le raisonnement, il faut en convenir, paraît très-serré, et les conséquences qui en découlent sont plus graves qu'on ne pourrait d'abord le supposer. S'il n'y a de mariage que par le sacrement, *il en résulte* que pour se marier, c'est-à-dire pour recevoir le sacrement, il faut ÊTRE EN ÉTAT DE GRACE et avoir reçu l'ABSOLUTION de ses péchés. *Donc* sans l'agrément du prêtre, sans qu'on se courbe sous sa main, point d'union conjugale. *Donc aussi* pas de mariage pour tous les non-catholiques, protestans, philosophes, libres penseurs, quelque soit le nom qu'ils se donnent. Cela paraît exorbitant. » Je le crois bien. Heureusement M. de Laveleye se réfute à la page suivante : « D'après le concordat, dit-il, l'intervention du curé était indispensable du moment que l'un des deux conjoints était catholique. » Comment ! mais voilà bien le mariage d'un protestant, qui n'a pas reçu l'absolution du prêtre, tenu pour valide par l'Église catholique.

(*Note de la Rédaction.*)

dinal non moins distingué par la grandeur de sa naissance que par sa piété, le prince Frédéric de Schwarzenberg, archevêque de Prague, et ses suffragants NN. SS. les évêques de Kœniggrætz, de Budweis et de Leitmeritz[1] sont aujourd'hui condamnés par trois tribunaux autrichiens ! Je me propose de faire connaître les pièces de ce procès[2]; mais, comme il m'est impossible de les transcrire en entier, je me contenterai de traduire les passages qui m'ont paru les plus propres à faire comprendre l'importance de cette affaire, la liberté que les libéraux autrichiens veulent bien laisser à l'Église, et ce qu'on appelle justice dans l'Empire catholique d'Autriche, quand il s'agit des évêques et du clergé.

I

Le concordat conclu en 1855 entre le Saint-Siége et l'Empereur d'Autriche a été aboli, on s'en souvient, par les lois dites confessionnelles, qui, discutées au mois de mars de l'année dernière dans les deux chambres du Reichsrath, ont été sanctionnées le 25 mai de la même année. Cet événement contraignit les évêques d'Autriche à prendre en main les intérêts de l'Église, attaquée au mépris des promesses les plus solennelles; ils durent prescrire diverses mesures pour satisfaire au devoir que leur impose leur charge pastorale, de soutenir les droits de l'Église et d'enseigner aux prêtres comme aux fidèles à les respecter. C'est ce qu'ont fait NN. SS. les évêques de Bohême, d'abord dans une instruction pour le clergé publiée le 3 juin 1868, et plus tard dans une lettre pastorale datée du 24 juin 1868. Plusieurs mois s'étaient écoulés, lorsqu'une feuille catholique paraissant chaque semaine à Prague, en langue slave, le *Blahovest, katolické Hlasy*, donna une traduction non officielle de ces deux écrits. Alors, mais alors seulement, les tribunaux de Prague, à la réquisition du procureur impérial, prirent connaissance de ces actes

[1] NN. SS. Karl Hanl, Valerian Jirsik, Augustin Vahala.

[2] Elles ont été publiées en une brochure ayant pour titre : *Der Episcopat von Bœhmen und Oesterreich's Justiz.* (Ratisbonne, chez Fr. Pustet. 1869.)

épiscopaux et découvrirent que leur publication constituait le délit de perturbation du repos public.

Le cardinal en appela de la sentence du tribunal de première instance; mais la cour d'appel confirma le jugement. Un nouveau pourvoi près la cour suprême fut également rejeté le 13 janvier 1869, tellement que le prince archevêque de Prague et ses suffragants demeurent atteints et convaincus d'avoir voulu troubler le repos public! — Je traduis un passage de l'Instruction adressée au clergé de Bohême, parce qu'on y puisera une connaissance suffisante de la législation autrichienne sur le mariage.

« En Autriche, l'Église n'avait jamais été entravée dans l'exercice de ses devoirs et de ses droits en ce qui touche le mariage, avant le décret de 1783, qui, regardant le mariage comme un simple contrat, d'où ne naissent que des droits et des obligations purement civils, attribuait à l'État le pouvoir d'établir des empêchements dirimants, et aux tribunaux civils seuls la juridiction en matière de mariage. Cependant à l'époque où parut ce décret, on n'avait pas encore perdu de vue que le mariage est un sacrement, et qu'un sacrement ne peut être administré que par l'Église. Pour sauvegarder cette notion que le mariage entre chrétiens est un sacrement, tout en concédant à l'État seul sur ce point la puissance législative et judiciaire, on considéra le contrat conclu d'après la loi civile comme la matière nécessaire du sacrement, de sorte que l'Église ne pouvait administrer le sacrement qu'après la conclusion du contrat civil. Ce décret attentait aux droits de l'Église, principalement en ce qu'il l'obligeait à reconnaître de fait une loi contraire au dogme catholique: on réclamait, en effet, son intervention dans des alliances que le droit canonique tient pour sacriléges, puisqu'on exigeait, comme indispensable à la perfection du mariage, que déclaration du consentement mutuel des futurs époux fût faite devant le curé, en présence de deux témoins, après la proclamation préalable faite dans l'Église paroissiale. Ce décret était en opposition directe avec le 4[e] canon[1] de la sess. XXIV[e]

[1] Si quis dixerit, Ecclesiam non potuisse constituere impedimenta matrimonium dirimentia, vel in iis constituendis errasse, anathema sit.

du concile de Trente. Ses défenseurs, pour échapper à cette difficulté, soutinrent que l'Église n'a établi d'empêchements dirimants qu'en vertu de pleins pouvoirs à elle octroyés par l'État. Si donc l'État lui retire ces pouvoirs, et exerce lui-même de nouveau ses droits, les empêchements établis par l'Église perdent leur force obligatoire; on peut n'en tenir aucun compte sans se rendre indigne du sacrement, et l'on doit en bonne conscience les regarder comme non avenus.

« Cette interprétation des droits de l'Église est en contradiction flagrante avec l'histoire du droit ecclésiastique; elle l'est de plus avec l'essence du mariage et son caractère religieux. L'État peut accorder ou refuser les droits civils du mariage à toute union entre deux personnes de sexe différent; mais que les droits et les devoirs moraux du mariage s'établissent entre un homme et une femme, l'État ne peut ni l'empêcher en refusant les droits civils, ni le procurer en les concédant. Le Sauveur en effet n'a point attaché la grâce du sacrement au contrat civil; mais il a élevé à la dignité de sacrement le mariage conclu d'après les lois de Dieu et les prescriptions de son Église...

« Dans des lois postérieures, qui rappelaient cependant les principes du décret de 1783, le législateur contredisait ouvertement cette notion que le mariage n'est qu'une simple réciprocité de droits civils, puisque, dans le cas d'empêchements secrets, il donnait des dispenses pour le for intérieur de la conscience, en taisant le nom des personnes qu'elles concernaient.

« Le principe fondamental des lois plus récentes (1811) qui composent le code civil sur le mariage est toujours celui du code civil de 1783. Le mariage y est encore considéré comme un simple contrat; toutefois, avant la conclusion d'une alliance contraire aux lois ecclésiastiques, on demande l'intervention de l'Église — Ce code frappe de nullité certains mariages que l'Église regarde comme valables; et au contraire il en admet d'autres que l'Église rejette... Il accorde la séparation à l'amiable de corps et de biens, et laisse par là aux époux eux-mêmes à décider s'ils sont obligés d'après la loi morale à continuer ou à suspendre l'accomplissement des devoirs que leur impose le mariage. Il refuse à l'Église une

juridiction qui lui appartient suivant les principes du dogme catholique.

« Quant aux mariages des protestants et des juifs, le code suit à leur égard les maximes de ces deux religions : le § 115 établit en faveur des époux protestants la dissolubilité du mariage ; le § 125, en déterminant pour les juifs les empêchements de parenté et d'alliance, s'inspire de l'Ancien Testament, et le § 133 leur permet de rompre leur mariage au moyen du *libellus repudii.* Ainsi les convictions religieuses des protestants et des juifs trouvent dans ce code une entière satisfaction, tandis qu'il ne tient pas un compte suffisant de celles des catholiques

« Cet état de choses ne pouvait durer. L'État lui-même l'avait reconnu depuis longtemps, et plusieurs fois déjà l'on avait pris des mesures pour mettre la législation de l'Empire en harmonie avec le dogme catholique. L'article X[1] du Concordat conclu avec le Saint-Siége le 18 août 1855 rétablit, en matière de mariage, la juridiction ecclésiastique d'après les règles du droit canon, surtout d'après les décrets du concile de Trente, et ne laissa aux tribunaux civils que la connaissance des effets civils du mariage. C'était exprimer la nécessité de modifier le code civil sur tous ces points. La patente impériale d'octobre 1856 atteste également la contradiction qui existait entre le code et les principes de l'Église relativement au mariage, puisqu'elle déclare que le but de la loi nouvelle est de mettre les prescriptions du droit civil par rapport au mariage des catholiques en harmonie avec les ordonnances de l'Église. Dans cette loi, l'État reconnaît que le devoir des catholiques, en s'engageant dans le mariage, est de prendre pour ligne de conduite les règles de l'Église ; il déclare que les empêchements établis par le code précédent ne sont plus que de simples prohibitions, qui ne touchent en

[1] Quum causæ ecclesiasticæ omnes, et in specie quæ fidem, sacramenta, sacras functiones necnon officia et jura ministerio sacro annexa respiciunt, ad Eccl. forum unice pertineant, easdem cognoscet judex ecclesiasticus, qui perinde de causis quoque matrimonial. juxta sacros canones et Tridentina cum primis decreta judicium feret, civilibus tantum matrimonii effectibus ad judicem sæcularem remissis. Sponsalia quod attinet, auct. eccles. judicabit de eorum existentia et quoad matrim. impediendum effectibus, servatis, quæ idem conc. Trid. et apost. litteræ « Auctorem fidei » constituunt.

rien la valeur de l'acte lui-même ; il écarte les empêchements contraires à la juridiction de l'Église par rappport soit aux fiançailles, soit à l'existence et à la validité du mariage, soit enfin à la continuation de la vie commune. L'État faisait ainsi cesser l'opposition entre le code et les règles de l'Église ; la loi confessionnelle qu'il donnait respectait les convictions des catholiques comme les lois pour les protestants respectaient celles des protestants ; et l'on peut même dire que les égards accordés aux protestants dépassaient leurs prétentions légitimes.

« En abandonnant le droit qu'il s'était arrogé d'établir des empêchements dirimants, et en transformant en simples prohibitions ceux qu'il avait précédémment déterminés, l'État n'a pas perdu les moyens d'empêcher les mariages qu'il défend, comme le prouvent et les peines infligées aux contrevenants et l'expérience faite pendant tout le temps qu'a duré l'harmonie entre les lois civiles et celles de l'Église.

« Par la nouvelle loi du 25 mai 1868, la loi du 8 oct. 1856 est abrogée ; elle est remplacée, pour les catholiques habitant les royaumes et provinces représentés au Reichsrath, par les deux chapitres du code civil promulgué le 11 juin 1811, y compris les décrets et ordonnances ajoutés plus tard à ces chapitres, le tout dans la forme qu'il avait lors de l'apparition de la patente du 8 oct. 1856, sauf toutefois les modifications apportées par la loi nouvelle.

« L'article II de cette loi rend aux tribunaux qui en étaient investis avant le 1er janv. 1857 le droit de juger les questions concernant les mariages des catholiques ; suivant l'art. IV, § 4, ces tribunaux devront être saisis de toutes les causes qui, le jour où commencera la mise en vigueur de la loi nouvelle, seraient pendantes devant un tribunal ecclésiastique, soit en première soit en seconde instance, en vertu du décret du 8 oct. 1856. L'article II permet aux catholiques de faire publier leurs mariages par l'autorité civile, et de contracter solennellement devant elle, dans le cas où le curé refuserait soit la publication des bans, soit la célébration solennelle du mariage, par suite d'un empêchement non reconnu par l'État. Ainsi par cette loi la contradiction qui existait entre le décret de 1783, le code civil d'une part, et le dogme catholique de l'autre, est renouvelée.

« Sans doute on ne demande plus à l'Église de participer à des alliances qu'elle réprouve, mais en introduisant le mariage civil, en lui concédant les droits ordinaires, la loi donne aux catholiques un motif de s'affranchir des lois de l'Église, et de contracter des unions qu'elle ne peut reconnaître, puisqu'elles ne remplissent pas les conditions exigées par le concile de Trente. (Cf. *Allocut. apost. in causa Reipubl. Neogranat.* « Acerbissimum, » de die 27 sept. 1852. — *Alloc. apost.* « Multis gravibusque, » de die 17 dec. 1860.) Or lorsque l'État fournit lui-même aux citoyens catholiques l'occasion de fouler aux pieds leurs convictions religieuses et les prescriptions de leur conscience, il *affaiblit par là même dans les âmes et l'horreur du mal et l'autorité de la conscience, qui lui sont cependant nécessaires pour obtenir l'observation de ses propres lois.*

« Mais de plus, EN SUPPRIMANT par la loi nouvelle *la juridiction ecclésiastique* dans la cause du mariage et en la transportant exclusivement aux tribunaux civils, la puissance séculière dépasse évidemment les limites de son droit. Si l'État considère le mariage comme une simple réciprocité de droits civils, l'Église a bien le droit de prétendre que ses prescriptions sur le mariage obtiennent, dans sa sphère et au for ecclésiastique, leur entier effet, et que rien ne l'empêche de suivre ses propres lois quand il s'agit de reconnaître la validité d'un mariage. Car enfin le pouvoir de porter des lois en cette matière et de juger d'après ces lois les causes qui s'y rapportent, l'Église ne le tient pas de la bienveillance de l'État; elle l'a reçu, avec sa mission divine, de Dieu lui-même. Que l'État tienne pour valables ou non *pro foro civili* les jugements de l'Église, qu'il en procure ou non l'exécution, il sera toujours vrai qu'il n'a point octroyé à l'Église la puissance qu'elle possède ; par conséquent il ne peut la lui enlever...

« D'ailleurs, par cela même qu'il revient aux lois anciennes qui réglaient les mariages des catholiques, l'État se place à ce point de vue, que lui seul a le droit de donner pour les catholiques des lois sur le mariage. Or ce point de vue renferme une évidente contradiction. Regarder en effet le mariage comme un simple contrat civil, c'est perdre de vue la position qu'il occupe dans toute religion : car il le faut bien remar-

quer, le mariage n'a pas seulement avec la religion en général des rapports vagues et indéterminés : au contraire, chaque culte lui donne une forme précise qui varie d'un culte à l'autre ; chacune même des confessions chrétiennes lui assigne une place tout-à-fait spéciale conforme aux principes de cette confession. Une comparaison même superficielle du mariage chez les catholiques et du mariage chez les protestants nous a déjà prouvé cette vérité. Comment donc n'y aurait-il pas contradiction à promulguer pour les catholiques comme catholiques une loi qui ne considère le mariage que comme un contrat civil ?...

« Mais de plus la reconnaissance de l'Église par l'État et son droit garanti par l'État d'administrer en toute indépendance ses propres affaires, ne saurait s'accorder avec la loi nouvelle. Car, parmi les affaires les plus importantes qu'elle doit considérer comme étant de son ressort, se trouve le soin de faire des lois sur le mariage et de poser les conditions nécessaires pour qu'une alliance entre les fidèles soit conforme à la morale, pour qu'elle soit valable et constitue enfin un mariage sacramentel. Donc l'Église est en droit d'attendre d'un État qui la reconnaît, que non-seulement il ne s'opposera pas aux lois qu'elle impose à ses membres dans les questions de mariage, mais encore qu'il lui prêtera son appui dans une mesure convenable pour que les fidèles, en s'engageant dans le mariage, prennent ses prescriptions pour règle de leur conduite. Donc elle est en droit d'attendre que l'État, au lieu de regarder comme légitimes des alliances conclues entre les membres de l'Église au mépris des lois de l'Église, tiendra ces alliances pour criminelles. — Mais enfin, que l'État comprenne ou non de cette manière la reconnaissance de l'Église et du droit qu'elle a de régler par elle-même ses propres affaires, toujours est-il qu'une conséquence absolument nécessaire de cette reconnaissance, c'est que l'État ne peut pas défendre à l'Église d'affirmer son droit et de l'appliquer au for ecclésiastique. »

Or, le for ecclésiastique n'est pas seulement intérieur, il est aussi extérieur. En effet, « l'Église avec sa mission a reçu la puissance de faire des lois, d'en poursuivre l'exécution et de diriger ses membres d'après ces lois ; restreindre cette

puissance au for intérieur de la conscience, ne pas souffrir qu'elle s'étende à l'extérieur et atteigne l'homme dans sa vie de membre de l'Église, c'est nier l'indépendance de l'Église. »

Comme conséquences de ces principes, les évêques de Bohême prescrivent un grand nombre de mesures nécessitées par les nouvelles lois et que les ecclésiastiques de leurs diocèses devront observer. Voici les quatre points qui ont surtout excité la colère des tribunaux autrichiens.

1° Les tribunaux ecclésiastiques sont maintenus. — 2° La séparation à l'amiable de corps et de biens pour les époux est condamnée; il est nécessaire pour obtenir cette séparation de recourir à un tribunal ecclésiastique. — 3° Les fidèles qui se contenteraient du mariage civil seront regardés comme pécheurs publics et traités comme tels. — 4° Les fidèles qui, n'ayant contracté qu'un mariage civil, meurent avant de s'être réconciliés à l'Église, pourront être enterrés dans le cimetière des catholiques; mais on leur refusera les honneurs de la sépulture ecclésiastique, et l'on n'offrira point pour eux le saint sacrifice de la messe.

II

La lettre pastorale des évêques de Bohême expose la notion véritable du mariage chrétien avec une magnificence de style et une force de logique qui me fait regretter de ne pouvoir en donner qu'une faible analyse.

« Dieu, en créant l'homme et en lui donnant, avec un corps, une âme intelligente et libre, n'a pas voulu abandonner la reproduction de l'espèce humaine aux lois qui règlent celle des animaux dénués de raison et de liberté. Il a uni l'homme et la femme par le mariage, alliance sacrée, qui enchaîne d'abord les âmes et les cœurs, qui unit les époux par un lien indissoluble, et qui a reçu de Dieu une particulière bénédiction, comme étant le fondement et la racine d'où devait sortir l'humanité tout entière. » — Bientôt le péché vint souiller cette union merveilleuse; et dans la suite des siècles le mariage s'écarta de plus en plus de la pureté primitive de son institution. Les patriarches et les princes d'Israël n'en conservè-

rent pas l'unité ; la loi de Moïse n'en sauvegarda pas l'indissolubilité ; mais combien plus encore la notion du mariage ne fut-elle pas altérée chez les peuples païens, chez les nations les plus civilisées, chez les Grecs et chez les Romains ! Aussi, lorsque, dans la plénitude des temps, le divin Sauveur parut au monde pour le tirer de l'abîme où il était plongé, il dut, afin de renouveler l'humanité, commencer par rajeunir l'institution du mariage. C'est ce qu'il fit lorsqu'il voulut que la famille où il vécut caché fût le modèle le plus parfait de la famille chrétienne, lorsqu'il bénit le mariage par sa présence au noces de Cana et l'honora de son premier miracle, lorsqu'enfin il proclama de nouveau solennellement la loi de son unité et de son indissolubilité. Bien plus, il l'a élevé à la dignité de sacrement, et l'alliance qu'il a contractée avec son Église, l'amour qu'il lui porte, la fidélité qu'il lui garde sont le type de l'alliance qui unit les époux, le type de leur amour et de leur fidélité. *Sacramentum hoc magnum est ; ego autem dico in Christo et in Ecclesia.* Eph. v, 32.

Ce que le Sauveur du monde a ordonné, l'Église l'observe et le défend avec une scrupuleuse vigilance. Avec quel soin ne conserve-t-elle point au mariage les propriétés qui lui ont été communiquées par Jésus-Christ ! Avec quelle vigueur ne protége-t-elle pas sa perfection morale, condition essentielle des fruits bénis qu'il produit pour l'humanité ! Certes, à ne considérer que le seul avantage de cette divine institution, on voit assez qu'elle devait être confiée à l'Église ; mais il faut ajouter que Dieu la lui a remise entre les mains par une loi positive. — En effet, le mariage doit être conforme à la loi de Dieu. Or, l'Église a la mission de faire connaître ces lois ; elle en est l'interprète infaillible. — Le mariage est un sacrement. « Le sacrement n'est pas quelque chose qui vienne s'ajouter au mariage et qui en soit séparable ; l'union matrimoniale ne devient pas sacrement à la suite de certaines cérémonies ; elle est elle-même le sacrement, en vertu de la grâce qui lui est attachée et de la volonté de Jésus-Christ, de sorte que dans l'Église l'alliance conclue entre un homme et une femme est un sacrement, ou n'est pas un mariage. » Or, déclarer quelles sont les conditions nécessaires soit pour que le sacrement existe, soit pour qu'on le reçoive dignement, ap-

partient évidemment à l'Église, gardienne et dispensatrice des divins mystères. « Enfin, le Sauveur, à qui toute puissance a été donnée au ciel et sur la terre, a transféré à son Église ses fonctions royales et la puissance de diriger dans le chemin du salut l'humanité, régénérée par l'eau et par le Saint-Esprit, en lui dictant des lois, lois qui imposent aux fidèles des obligations d'autant plus certaines qu'elles sont promulguées au nom de Jésus-Christ, et qu'elles n'ont qu'un but : conserver aux commandements de Dieu toute leur force, assurer leur entière exécution, et procurer par là le bonheur des hommes. Or, l'Église a fait usage de ce pouvoir, qui lui vient du ciel, dans la question si importante du mariage. Ses lois, qui condamnent absolument certaines alliances, et qui en permettent d'autres, mais avec certaines conditions, sont comme un rempart protecteur dont elle entoure le mariage, afin qu'inaccessible aux influences délétères des passions humaines, il puisse plus sûrement attirer sur les hommes les bénédictions corporelles et spirituelles pour lesquelles il est institué.

« Or, que l'Église promulgue par rapport au mariage la loi même de Dieu, ou bien qu'elle la complète et l'appuie par ses propres ordonnances, en vertu de la puissance qui lui a été communiquée, *tous ces décrets possèdent en eux-mêmes leur force obligatoire, indépendamment de toute décision de l'État, soit qu'il les adopte, soit qu'il les rejette.* Sans doute, l'État doit s'intéresser aux questions du mariage ; il ne peut y demeurer indifférent, puisque le mariage est aussi le fondement de l'État et la souche commune de la société civile et de la société religieuse. Il peut d'ailleurs laisser à l'Église le soin de légiférer en cette matière, ou bien s'entendre avec elle pour fonder une législation commune, ou bien enfin porter lui seul et dans sa sphère des lois purement civiles, — et ce n'est pas ici le lieu d'examiner quel parti est le plus conforme au devoir des gouvernements et à leurs intérêts véritables. Mais il est évident, encore une fois, que les lois de l'Église n'acquièrent ni ne perdent leur force obligatoire suivant qu'il plaît à l'État de les reconnaître ou de les repousser..... Donc la législation sur le mariage, établie par le concordat conclu en 1855 avec le Saint-Siége, conserve pour les membres de l'Église toute sa valeur, bien qu'elle ait été complétement alté-

rée par le nouveau décret, sous le rapport civil. Citoyens de l'État, les catholiques ont à remplir les conditions exigées par l'État pour la conclusion d'un mariage, et à s'assurer pour leurs unions les droits que l'État leur peut conférer; ils auront ainsi rendu à César ce qui est à César. Mais, membres de l'Église, ils doivent se soumettre à l'Église, à ses tribunaux, obéir aux lois de Dieu et à leur propre conscience. Par conséquent, lorsque, par suite du désaccord survenu entre la législation de l'Église et celle de l'État, celui-ci leur accorde la permission de conclure un mariage et de se séparer à l'amiable de corps et de biens, ils doivent encore attendre la décision de l'Église. Est-elle contrainte de refuser son autorisation? Alors ils doivent simplement ne faire aucun usage des facultés que leur offre l'État, s'en tenir aux lois de l'Église et aux jugements de ses tribunaux. Agir autrement, c'est se séparer de l'Église; car le Seigneur a dit : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un païen et comme un publicain.*

« Ne vous laissez pas séduire par ces affirmations que la loi nouvelle n'est qu'un retour à la législation en vigueur avant 1855. D'abord, cela n'est pas complétement exact. Cette législation ne connaissait pas le mariage civil, qui légitime extérieurement des alliances condamnées par l'Église comme criminelles. Elle ne datait pas d'ailleurs des époques véritablement catholiques, mais bien de la fin du siècle dernier, où, sous le nom pompeux de civilisation, l'incrédulité organisa contre l'Église une opposition déclarée et poussa les gouvernements à l'oppression, en leur persuadant que tout leur était permis[1]. Après tout, il en fut alors comme il en est aujour-

[1] Voici quels sentiments ces décrets de 1783 inspirèrent à Pie VI et en même temps le jugement que le cardinal Herzan en portait : « Sa Sainteté m'a parlé des décrets sur le mariage dans des termes pleins d'égards pour Sa Majesté, mais qui décelaient la plus vive émotion... Elle m'a cité quelques passages. S'ils sont authentiques, je ne puis dissimuler à Votre Excellence qu'ils me paraissent dangereux pour la religion et pour le service de l'Empereur. Pour n'être pas pris, j'ai assuré Sa Sainteté que l'objet principal de Sa Majesté était seulement le contrat civil ; ce qui, Votre Excellence le comprendra facilement, n'a point tranquillisé le saint Père. Son trouble et ses inquiétudes étaient si grands, que j'ai cru prudent de ne plus parler de ce dont j'étais chargé, mais de remettre l'affaire à un autre jour. » (Lettre du card. Herzan à Kaunitz, 5 avril 1783.) Cette lettre est tirée du remarquable ouvrage de Seb. Brunner, intitulé : *Die*

d'hui. Les mariages non conformes aux lois de l'Église ne furent ni valables ni de vrais mariages ; une fois conclus, il fallut encore les légitimer lorsque cela était possible. Du reste, les inconvénients de cette contradiction entre les lois de l'Église et celles de l'État se firent bientôt sentir de plus en plus, et plus d'une fois la piété des souverains de l'Autriche les porta à prendre des mesures qui atténuaient et adoucissaient dans la pratique ces inconvénients. La situation si pénible et si fâcheuse que le code civil créait aux catholiques fut la raison qui, longtemps avant 1855, inspira la pensée de s'entendre avec l'Église pour supprimer ces contradictions. Cet accord, l'on travailla plusieurs années à le préparer, et il fut enfin consacré dans le concordat si calomnié que le gouvernement a conclu avec le Saint-Siége. Il est clair, par conséquent, que le retour à la législation précédente est un pas en arrière ; nous nous sommes éloignés de cette voie du progrès si vanté de nos jours, et nous pouvons craindre, non sans motif, que

theologische Dienerschaft am Hofe Joseph II. (Vien. 1868. Wihlem Braumüller. K. K. Hof und Universitätsbuchhändler.) Seb. Brunner a publié les dépêches que Herzan a envoyées à sa cour de 1770 à 1796. Chaque année de cette correspondance forme un gros vol. in-fol. L'éditeur a eu le bon esprit de ne citer que les passages intéressants de ces indigestes rapports. Herzan est un type de prélat courtisan et libéral. Courtisan : voici la profession de foi qu'il adressait, en français, à Kaunitz : « Ces mêmes sentiments et cette confiance sans bornes font que je supplie Votre Altesse d'ajouter à ce trait d'amitié la grâce de me donner à connaître *en quoi je puisse paraître vouloir faire trop le cardinal* (Kaunitz et l'Empereur l'avaient tancé sur ce point)... Je ne tais rien de ce qui puisse intéresser à mon avis le bien du service de ma cour auquel *toute autre réflexion doit céder*, et je crois que cela, connaissant votre façon de penser, méritera votre approbation. » Libéral, il l'était aussi : « Je serais bien malheureux si l'on croyait à Vienne que j'avais trop d'attachement pour la cour de Rome, dans le moment où la *fermeté de mon langage* me fait envisager ici comme un des ennemis secrets (1er mars 1782). » — Joseph II écrivait en français à son frère Léopold : « Le cardinal Herzan, qui pour sa santé a passé une année à prendre l'air des corridors de la cour, va nous quitter ; il a reçu tout ce qu'il a voulu et jusqu'à la grande croix de Saint-Étienne. Il a fallu la lui conférer ; mais j'ai eu le bon esprit de la lui faire envoyer au moins et de ne pas la lui pendre au cou moi-même ; c'est un fripon et un fourbe de la première classe, je vous en avertis ; mais en même temps c'est l'admiration et le chéri de l'impératrice, de la Marianne, de la Marie (deux grandes duchesses), de la Vasquez et de toute cette brillante société qui suit la grande maîtresse. » — (31 août 1780.) — On peut lire à la p. 207 ce que Herzan pensait des réformes de Joseph II, après la mort du prince, bien entendu.

les choses ne reviennent à ce triste état que l'on avait tâché, par le concordat, de faire disparaître..... »

Telles sont les deux instructions qui, trois mois après leur publication, furent déférées au tribunal de première instance, siégeant à Prague. Oui, elles étaient publiées depuis trois mois, et alors seulement le gouvernement s'imagina qu'elles pourraient troubler le repos public, et les juges, comprenant la pensée du gouvernement, condamnèrent les auteurs de ces écrits comme coupables de perturbation du repos public. Mais sur quoi motivèrent-ils leur jugement ? Sur l'effervescence que ces lettres pastorales avaient produite dans les esprits. Alléguèrent-ils quelques faits à l'appui de leur assertion ? En aucune manière. Ils se contentèrent de motiver leur sentence en donnant une courte analyse de ces deux instructions.

Le cardinal archevêque de Prague se pourvut aussitôt près la cour d'appel. Il se plaignait du sans-façon avec lequel on avait traité les lettres des évêques ; il montrait que les considérants du jugement ne rendaient pas toujours sa pensée exactement ; il prouvait enfin que dans les écrits attaqués il avait simplement exposé la doctrine catholique, enseigné aux fidèles ce qu'ils doivent observer par rapport au mariage, et rappelé aux prêtres les règles qui, d'après les maximes de l'Église, doivent les diriger dans la conduite des âmes et le maintien de la discipline. Or, en agissant ainsi, il n'avait fait qu'user du droit reconnu par l'État dès 1849, et que depuis l'État n'avait jamais essayé de supprimer, mais au contraire plusieurs fois proclamé et solennellement garanti.

Ce raisonnement était invincible. La cour confirma toutefois le premier jugement. Elle se contenta pour motiver cette seconde condamnation de donner une analyse plus développée des instructions pastorales ; puis, après avoir résumé en quelques mots la plainte déposée par l'archevêque, la cour ajoutait : « Sans doute, on a reconnu à l'Église catholique le droit de régler ses propres affaires, avec indépendance ; mais ce droit ne doit pas être entendu dans ce sens que l'Église catholique n'aura aucun égard pour les lois sanctionnées par S. M. l'Empereur et valables pour tous les sujets de l'empire ; qu'elle les regardera comme non avenues, qu'elle pourra les blâmer,

les déprécier et encourager les citoyens, soit médiatement, soit immédiatement, à les transgresser. »

L'Archevêque de Prague se pourvut aussitôt en cassation, et demanda à la cour suprême une révision extraordinaire du jugement qui le frappait.

« Et d'abord, disait-il dans sa requête, j'attirerai l'attention de la cour suprême sur le procédé dont les deux premiers tribunaux ont usé à mon égard. Mon instruction du 3 juin 1868 a été composée en langue allemande. Un journal, qui n'a rien d'officiel et n'a jamais obtenu un *imprimatur* de l'archevêché, en publie une traduction qui est un travail entièrement privé. Cependant, on ne s'est pas contenté de condamner le journal, on a condamné les lettres pastorales elles-mêmes, sans même se donner la peine de confronter la traduction avec l'original. Ce soin cependant n'était pas superflu. Dans l'original on lit: « En donnant aux catholiques l'occasion de fouler aux pieds les lois de l'Église, l'État *affaiblit* l'autorité de la conscience, dont il a lui-même besoin pour obtenir l'observation de ses propres lois. » Or, le tribunal de seconde instance me fait dire : « l'État *anéantit* l'autorité de la conscience. »

« Peut-on, dans une affaire de cette importance, approuver un pareil procédé? Est-il convenable de condamner des écrits, sans s'assurer si ce que l'on condamne est authentique? »

Puis l'archevêque expose sa requête en ces termes: « Je demande une révision extraordinaire des jugements portés contre moi, d'abord parce qu'ils reposent sur une fausse interprétation et une application arbitraire des lois, mais surtout pour garantir à l'avenir le libre exercice de mes fonctions épiscopales contre de tels jugements, qui, en me faisant paraître soumis de fait à la surveillance de deux tribunaux, rendraient impossible ou du moins extrêmement difficile, dans les circonstances les plus importantes, l'accomplissement de mes devoirs d'évêque. »

Les évêques en Autriche ont le droit d'exercer librement leurs fonctions épiscopales, suivant les prescriptions actuellement en vigueur dans l'Église catholique. Ce droit est fondé sur un grand nombre de lois[1] citées par Son Éminence, sans

[1] En particulier : sur la patente impériale du 4 mars 1849, § 2, qui reconnaît

parler de la convention du 18 août 1855, qui a été déclarée loi de l'État le 5 novembre de la même année et n'a jamais été abrogée. Mais les évêques ont non-seulement le droit, en vertu des lois de l'État, de remplir leur charge de pasteurs des âmes; ils en ont le devoir absolu, et ce devoir est une conséquence de cette vérité de foi, que l'épiscopat a été institué par Dieu lui-même. Or, parmi les obligations les plus sacrées d'un évêque se trouve celle d'instruire les fidèles, de leur faire connaître les lois de l'Église et les peines ecclésiastiques qu'encourraient les transgresseurs de ces lois. Il est évident, d'un autre côté, que dans les lettres incriminées les évêques de Bohême n'ont fait qu'exposer le dogme catholique sur le mariage. Ils n'ont donc fait qu'user de leur droit et rempli leur devoir. *Qui suo jure utitur, neminem lædit.*

Mais on reprochait surtout aux évêques d'avoir maintenu les tribunaux ecclésiastiques. Son Éminence répond : « Le droit pour l'Église de faire des lois sur le mariage et de juger les causes qui en dépendent, ne lui a point été donné en Autriche par une loi ; ce droit est plus ancien que l'empire et que toutes les lois qui le régissent. Le décret du 18 octobre 1856 n'a pas songé à créer une juridiction ecclésiastique pour les causes matrimoniales, ni à rendre son existence dépendante de l'État. Les articles I, IV, V, VI, VII, VIII le prouvent jusqu'à l'évidence..... Mais si le législateur de 1856 n'a pas eu la pensée de créer pour le for ecclésiastique des tribunaux ecclésiastiques, comment les législateurs de 1868 auraient-ils pu croire qu'ils avaient la puissance de supprimer ces mêmes tribunaux pour le for ecclésiastique ? Cela n'est pas possible.

à chaque Église légalement autorisée, le droit de régler et d'administrer avec indépendance ses propres affaires ;

Sur l'ordonnance impériale du 18 avril 1850, § 2. « Den Kath. Bischœfen steht es frei, über Gegenstände ihrer Amtsgewalt, und innerhalb der Grænzen derselben, an ihren Klerus und ihre Gemeinden... Ermahnungen und Anordnüngen zu erlassen ; »

Sur le serment des évêques : « Ego juro et promitto ad sancta Dei Evangelia, sicut decet Episcopum, obedientiam et fidelitatem Cæsareo-Regiæ Apostolicæ Majestati et successoribus Suis ; juro item et promitto, me nullam communicationem habiturum nullique consilio interfuturum, quod tranquillitati publicæ noceat, nullamque suspectam unionem neque intra neque extra imperii limites conservaturum, atque si publicum aliquod periculum imminere resciverim, me ad illud avertendum nihil omissurum. »

La loi nouvelle ne nie pas le droit que l'Église possède d'exercer dans sa sphère la puissance législative et judiciaire. Cette unique circonstance, que le mariage civil n'est admis que dans le cas où le mariage religieux est refusé, le démontre clairement. Par cette seule restriction, le droit de l'Église est reconnu : Son Excellence le ministre de l'instruction publique et des cultes l'a lui-même constaté dans une lettre officielle qu'il m'écrivait le 1er juin 1868, et dans laquelle il disait : « Il est hors de doute que le droit constitutionnel de l'Église d'administrer et de régler avec indépendance ses propres affaires, et par conséquent de prendre, en matière de mariage, des décisions qui obligent la conscience et soient valables pour le for intérieur, il est hors de doute que ce droit demeure intact. »

Son Éminence justifie ensuite l'expression qu'elle avait employée dans sa lettre pastorale en disant que la loi nouvelle était un pas en arrière.

« Dans les considérations qui précèdent la loi du 8 octobre 1856, le décret qui la promulguait affirmait hautement que le but de l'État était de mettre les prescriptions du code civil touchant le mariage des catholiques en harmonie avec les ordonnances de l'Église. La loi du 15 mai 1868 abroge la loi précédente : elle règle, sans égards pour les prescriptions de l'Église, les effets civils du mariage; elle remet en vigueur l'ancien code civil; elle introduit enfin le mariage civil; elle renouvelle donc les contradictions que l'on avait fait disparaître et jette les germes d'une foule de malentendus qu'il sera difficile d'éviter. Or que doit-on préférer, l'harmonie ou le désaccord? Comment donc un évêque, pour qui la religion et l'Église ne sont pas choses de pure convenance, ou des institutions destinées à enseigner au peuple l'obéissance à des lois qui contredisent le dogme catholique, se rendrait-il coupable en appelant la destruction de l'harmonie entre l'Église et l'État un pas en arrière? Les paroles de l'empereur dans les préliminaires du décret du 8 octobre 1856, — il est bien permis sans doute d'invoquer ce décret, malgré son abrogation, comme un fait historique — les paroles de l'Empereur ne nous fournissent-elles pas un grave motif de regarder la loi nouvelle comme un pas en arrière? N'est-il pas exact à la lettre que le code auquel on revient foule aux pieds les maximes

de l'Église catholique et les convictions des catholiques, tandis qu'il tient compte des principes religieux des protestants et des juifs? Eh quoi! l'Église devra considérer comme un progrès que l'on fasse dépendre du caprice des époux la dissolution pratique du mariage! En vain l'on dira que la loi du 15 mai 1868 n'accorde le mariage civil que dans le cas où l'Église refuserait le mariage religieux; personne en effet ne peut nier qu'il est impossible à l'Église de voir autre chose dans le mariage civil qu'un pas en arrière, et dans la concession des droits civils pour de telles alliances, que la légitimation par l'État des violations les plus flagrantes des lois de l'Église.

« La bonne intelligence qui existait, sur la question du mariage, entre l'Église et l'État a été détruite par la loi de 1868; la séparation entre les deux puissances, accomplie. L'Église le regrette, et les évêques ne pourraient exprimer ces regrets! Maintenant l'État a ses lois et l'Église les siennes, l'un et l'autre dans leur sphère respective. Sera-ce un crime que l'Église déclare par la bouche de ses pasteurs : voici ce que ma loi défend, voici ce qu'elle ordonne; la violer est un péché? Sera-ce un crime pour des évêques catholiques de menacer des peines ecclésiastiques les trangresseurs des lois de l'Église? Alors c'est un crime pour l'Église catholique de s'affirmer en Autriche comme Église catholique; c'est un crime pour un catholique de vouloir vivre dans cet empire comme un catholique. Les tribunaux qui nous ont condamnés n'ont pas osé dire que nous n'avons pas enseigné la doctrine catholique. Ils ne le pouvaient pas : car tout ce que nous avons enseigné repose sur le dogme et sur les lois des papes et des conciles. Par conséquent la signification évidente des jugements portés contre nous est celle-ci : Les tribunaux autrichiens ont déclaré qu'il y a crime pour les évêques à proclamer la doctrine catholique, à demander aux fidèles l'observation des lois de l'Église, à affirmer qu'on pèche en les transgressant! Donc il demeure statué que les évêques ne peuvent sans crime exiger l'observation des lois de l'Église!

« Mais alors où est la liberté de l'Église? Comment peut-il être encore question de son indépendance? Je l'affirme hautement : il est inouï qu'un tel jugement ait été jamais prononcé dans

les autres États. Ni en France, ni en Angleterre, ni aux États-Unis, ni en Prusse, aucun tribunal jusqu'ici n'a regardé comme défendu par les lois qu'une sentence d'excommunication fût publiquement portée, par exemple, contre des personnes qui auraient conclu un mariage autorisé par l'État, mais prohibé par l'Église. Je suis en mesure de le prouver. Qu'on lise le journal prussien du ministère de la justice (1857), cité par Moy (*Archiv für katholisches Kirchenrecht*. Innsbruck, 1857. Band II. Seite 710); et l'on verra que la cour suprême de justice pour les États prussiens, jugeant un conflit de compétence, reconnaît : qu'une maîtresse d'école a bien fait de défendre à ses écolières d'acheter chez un marchand, excommunié publiquement pour avoir contracté devant l'autorité civile seulement un mariage interdit par l'Église. Tous les catéchismes français sans exception déclarent que le mariage purement civil est une alliance criminelle. En Prusse la loi de 1849 (2 janv.) enlève aux jugements ecclésiastiques tout effet civil; mais depuis, les ministres de la justice et des cultes ont adressé des circulaires réitérées aux tribunaux et aux autorités publiques du royaume, pour leur enjoindre de donner suite aux décisions des tribunaux ecclésiastiques. (Schulte. *Lehrbuch des kath. Kirchenrecht.* 2e édition. Giessen 1868; page 340, note 4.)

«... J'ai donc démontré que les deux écrits des évêques de Bohême ne renferment rien qui ne soit strictement conforme à l'exercice le plus essentiel de leurs devoirs d'évêques... Mais y a-t-il dans ces écrits un seul mot « *qui ait pour but d'exciter à la haine contre la personne de l'Empereur, contre la réunion des États de la monarchie et l'unité politique de l'empire, ou bien contre la forme du gouvernement et l'administration de l'État?* » Y a-t-il un seul mot « *pour animer les peuples, les séduire, les égarer, les porter à la désobéissance, à la sédition, à la révolte contre les lois, les décrets, les jugements, les décisions des tribunaux et des autres grands corps de l'État?* » Pour oser accumuler contre les évêques de Bohême toutes ces accusations, il faut partir de ce principe : Tout ce qu'une loi civile accorde, l'Église doit l'accepter dans sa sphère; l'évêque n'a aucun droit d'employer les moyens qui lui sont indispensables pour l'exercice de ses fonctions. Si

l'on posait une fois la question dans ces termes, il s'agirait alors de savoir si l'Église ou l'État a la mission d'enseigner les vérités de la foi ; et le moment serait venu de suivre la ligne de conduite tracée par les apôtres eux-mêmes lorsqu'il y a opposition entre la loi divine et la loi humaine. » — Les évêques d'ailleurs ont si peu prêché la désobéissance aux lois de l'État qu'ils prescrivent aux prêtres de s'employer, lorsque besoin sera, pour obtenir les dispenses des empêchements statués par l'État...

Puis Son Eminence conclut : « Les deux lettres incriminées, ce n'est point le prince Frédéric de Schwarzenberg qui les a écrites ; c'est l'archevêque de Prague de concert avec ses suffragants. J'ai traité une question purement ecclésiastique, dont la solution dépend de l'autorité épiscopale ; j'ai parlé comme représentant de l'Église catholique dans mon archidiocèse ; comme tel je ne suis point sujet. Par suite des rapports historiques qui ont existé entre l'Église et l'Empire, j'ai, comme évêque, prêté un serment de fidélité qui m'autorise et m'oblige à agir comme évêque. Aucun tribunal de l'Empire, aucune puissance séculière au monde n'est compétente pour juger les actions d'un évêque dans l'exercice de ses fonctions épiscopales. D'après le droit divin et l'enseignement constant de l'Église, d'après la discipline actuellement en vigueur, ce jugement n'appartient qu'au Pape. Ai-je outrepassé mes droits comme évêque? On ne l'a pas affirmé une seule fois. Or, d'après le droit de tous les États, l'évêque comme tel n'est ni serviteur de l'État ni le sujet de l'État. Dans les pays protestants eux-mêmes, les lois et les arrêts des tribunaux le reconnaissent hautement. (Schulte. *Lehrb. des kath. Kirchenrecht.* 2 Auflage, 1868. Seite 292.)

« S'agit-il donc ici d'un écrit anonyme? Non évidemment. Il s'agit de deux écrits publiés par les évêques de Bohême, comme évêques, signés uniquement de leurs noms d'évêques et de leurs titres. Ils ont communiqué ces écrits, officiellement, comme évêques, à qui de droit. Et voilà que trois mois, que quatre mois après cette communication, on s'avise enfin de trouver un délit dans la publication de ces écrits, et encore on ne se sert pas même, pour le prouver, du texte officiel, mais d'une copie sans autorité. Dans ce cas, s'il y a délit, ce

n'est plus l'archevêque de Prague qui en est coupable, c'est moi, prince Frédéric Schwarzenberg. Pourquoi donc aucune plainte ne s'élève-t-elle contre le prince? Comment en arrive-t-on à ce point de condamner un archevêque sur lequel, comme archevêque, ni tribunal de première instance, ni cour d'appel n'ont de juridiction? Veut-on pouvoir dire : C'est une feuille que l'on a condamnée? Mais un papier est toujours innocent, et il est plus clair que le jour, il est évident aux yeux de tous que l'on a imputé un délit à l'archevêque de Prague, au représentant de l'Église catholique.

« Croit-on par ce procédé réduire la sainte Église au silence, lui ôter les moyens d'exposer ouvertement les contradictions qui existent entre ses lois et celles de l'État et condamner les évêques à l'oubli de leurs devoirs les plus sacrés?... Nous ne le dissimulerons pas. Nous sommes remplis d'une tristesse profonde que l'on ait cru nécessaire, sur un des points les plus importants, de briser l'harmonie qui existait entre les deux puissances établies de Dieu. Nous nous sommes tournés alors vers le peuple catholique. Car nous n'avons pas voulu que l'on pût se faire de notre silence une arme contre nous, comme cela s'est vu dans d'autres temps, où l'on disait : Les évêques se taisent; donc ils approuvent les nouveautés que l'on introduit dans l'Église. Dans un temps où l'on est trop accoutumé à fouler aux pieds les lois divines et humaines, nous n'avons pas voulu qu'on pût nous accuser d'avoir lâchement rempli notre saint devoir d'apprendre au peuple à respecter les lois de Dieu; car l'observation de ces lois est le plus ferme appui et l'inébranlable fondement des empires. »

Le 13 janvier 1869 la cour suprême répondit à cette requête du cardinal Schwarzenberg, que les jugements des deux premiers tribunaux étaient parfaitement fondés.

III

L'on pourrait croire peut-être que cette sévérité des tribunaux de Prague provient de la situation difficile où le gouvernement se trouve dans le royaume de Bohême. Il n'en est

rien. S'il y a des juges à Prague, il y en a aussi à Linz, et la justice règne sur les bords du Danube comme sur les bords de la Moldau. Pour en être convaincu, il suffit de lire la note suivante que Mgr l'évêque de Linz a fait insérer dans la feuille diocésaine.

« Chacune des années précédentes, j'ai adressé, pour le temps du carême, aux fidèles de mon diocèse une lettre pastorale. A mon grand regret, je ne le puis faire cette année. En voici la raison. — Pour répondre aux mensonges si nombreux et si perfides que l'on répand de toute part et surtout dans la presse quotidienne, à propos des lois du 25 mai 1868, j'ai écrit le 7 septembre de cette même année une lettre pastorale, dans laquelle j'examinais le contenu de ces lois, ce qu'un catholique doit penser et comment il doit se conduire à leur égard. Cette lettre était à peine imprimée qu'elle a été saisie le 12 septembre; et le tribunal m'a donné communication de la décision qu'il avait prise de maintenir la saisie, parce que ma lettre renferme le délit de perturbation de repos public. »

L'évêque se pourvut en cour d'appel, puis près la cour suprême; il plaidait l'incompétence des tribunaux qui prétendaient le juger; il s'en référait à ce que plusieurs propositions condamnées appartenaient purement et simplement à l'enseignement de l'Église; il s'appuyait en outre sur l'article XIV du Concordat. Toutes ces requêtes furent rejetées. Après avoir raconté ces faits, Mgr ajoute : « Maintenant quelle est la raison qui m'empêche d'adresser une lettre pastorale au peuple chrétien? Je le dirai sans détour : il m'est impossible d'écrire un nouveau mandement, parce que je ne pourrais passer sous silence les lois du 25 mai 1868, ni m'exprimer à leur sujet autrement que je ne l'ai fait dans ma lettre du 7 septembre. Je devrais donc m'attendre à une nouvelle confiscation, et par conséquent la publication de mon mandement me serait encore interdite.

« Je ne pourrais me taire sur les lois de mai, parce que les fidèles, accoutumés à recevoir l'enseignement de leur évêque sur les questions qui, dans le moment même, sont pour l'Église d'une plus grande conséquence, prendraient peut-être de mon silence occasion de ne pas attacher à ces lois toute l'importance qu'elles ont en réalité.

« Je ne pourrais m'exprimer au sujet de ces lois autrement que je ne me suis exprimé dans ma lettre du 7 septembre. Ceci est certain : je voulais écrire une lettre pastorale qui fût catholique. Or une lettre pastorale, en même temps qu'elle est catholique, est loyale aussi ; c'est-à-dire qu'elle conserve le respect pour la puissance séculière, et l'obéissance jusqu'aux limites tracées par les apôtres dans ces paroles : Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. Ainsi je voulais écrire une lettre loyale[1].

« Or il appartient au juge compétent de décider si le mandement d'un évêque est, dans le sens que j'ai indiqué, et véritablement catholique et vraiment loyal. Je ne suis point compétent dans ma propre cause. Beaucoup d'hommes distingués par leur rang et leur esprit, parmi lesquels plusieurs évêques, ont trouvé que ma lettre pastorale était à la fois catholique et loyale ; mais ils ne sont point compétents. Les tribunaux impériaux et nommément le tribunal civil de cette ville, qui a découvert dans ma lettre le crime de perturbation du repos public, ne sont pas non plus compétents. Seul le tribunal institué par l'article XIV du concordat est compétent. A la sentence de ce tribunal, quelle qu'elle puisse être, mais à la sentence de ce tribunal seul, je me soumettrai ponctuellement sans hésiter.

« Si j'avais suivi mon inclination, j'aurais volontiers éclairci dans une discussion publique les passages de ma lettre pastorale dans lesquels le tribunal a trouvé le crime susdit. Mais je ne puis, sans violer mon devoir, renoncer au privilége qui est accordé à ma dignité par le concordat ; car ce concordat possède encore devant Dieu et pour la conscience toute sa valeur.

« Je me recommande aux prières du clergé de mon diocèse ; je l'engage de toutes mes forces à témoigner à l'Empereur et aux autorités qu'il a constituées une inviolable obéis-

[1] « La France (il faut ajouter : ni aucun autre pays) ne veut pas pour présider chez elle à l'exercice de la religion, un clergé sans cœur et sans dignité. » (Lettre de Mgr Guibert, 1862, à M. le Garde des sceaux.)

« Je déclare que je ne reconnais qu'au Souverain Pontife et aux Conciles le droit d'enseigner aux évêques leurs obligations. » (Lettre de Mgr Guibert à M. Rouland.)

sance, jusqu'à ces limites qui nous sont tracées par la foi, et à employer son influence sur les fidèles pour les porter à une semblable soumission.

« Je me réserve d'adresser au clergé et au peuple de plus amples communications dans un temps où, s'il plaît à Dieu, je le pourrai faire sans courir le danger d'un conflit avec la législation sur la presse. »

Le gouvernement autrichien ne s'est pas contenté d'une simple condamnation objective, comme disent les Allemands, il est allé jusqu'à une condamnation subjective; en d'autres termes, après avoir condamné la lettre pastorale en elle-même, il a voulu atteindre la personne de l'évêque. Un projet de loi a été présenté à la chambre des députés pour enlever à l'évêque deux propriétés considérables, que l'empereur Joseph II, en 1782, avait attribuées à la personne des évêques de Linz, mais qui depuis avaient été attachées à l'évêché. C'est ce qui ressort du discours de Mgr Greuter. Malgré l'éloquence du célèbre député tyrolien, la chambre a accepté la proposition du gouvernement. Il n'y a plus qu'à obtenir l'assentiment de la chambre des Seigneurs. Les revenus des deux propriétés confisquées sont remplacés par l'allocation normale de 12,000 florins. On dit que la différence est considérable, non pas toutefois en faveur de l'évêque.

IV

Résumons en un mot les faits qui ressortent des documents que nous avons analysés. Non-seulement les lois promulguées sur le mariage et sur les écoles, en vertu du concordat, ont été abrogées; mais bien plus, la liberté de l'Église est en danger, son indépendance est menacée. Parler ici maintenant de la loi sur les écoles est impossible; le sujet est trop important pour être traité en quelques mots. Il en est de même de cette grande question de la liberté de l'Église. N'est-il pas d'ailleurs bien évident que l'Église doit être indépendante? Que les suites de son asservissement ont été funestes pour l'Autriche! Que de maux les réformes de Joseph II ont causés à cet empire! Les nombreux ouvrages publiés dans ces der-

nières années en Allemagne sur ces temps malheureux ne permettent plus d'en douter. Il serait consolant d'opposer à ce triste tableau celui des effets salutaires que la liberté de l'Église, recouvrée peu à peu, commençait à produire *sur les peuples* qui composent la monarchie autrichienne. Mais ce sujet est infini. Je ne dirai donc rien de la liberté de l'Église. Je me contenterai de faire remarquer la singulière logique des tribunaux autrichiens. Une loi annule quelques articles du concordat; il faut en conclure que le concordat est anéanti. Le traité a été violé sur un point; donc il ne reste plus qu'à le déchirer complétement et à le fouler aux pieds. Mais par quelles lois a-t-on remplacé les lois issues du concordat? Par les décrets promulgués avant 1855, sous l'Empereur actuellement régnant, ou bien par les ordonnances de ses prédécesseurs? Ni l'un ni l'autre... Les faits que nous avons racontés le prouvent clairement. La seule loi actuellement en vigueur quand il s'agit des évêques et des prêtres, c'est l'arbitraire.

Reste la loi sur le mariage. Cette loi n'était autre que les prescriptions de l'Église reconnues et adoptées par l'État; défendre ces prescriptions, c'est donc défendre la loi que l'on vient d'abolir. Or il me semble que l'on ne peut lire les lettres de NN. SS. les évêques de Bohême sans admirer la pureté, la perfection, la beauté du mariage chrétien. D'ailleurs bientôt nous verrons ici même le dogme catholique vengé des attaques et des calomnies dont il est l'objet. Mais en pareil sujet les considérations extrinsèques ne sont pas sans importance; le plus bel éloge que l'on puisse faire d'une loi, c'est de montrer qu'elle est l'œuvre du temps et de l'expérience. Or Son Éminence le cardinal-archevêque de Prague nous a rappelé les tentatives nombreuses que l'on a faites, pendant près de soixante-dix ans, pour améliorer la législation autrichienne sur le mariage, et comment enfin le gouvernement avait reconnu que le plus court et le plus sûr était *d'en revenir* purement et simplement aux lois de l'Église. On me permettra d'ajouter un fait aux preuves apportées par Son Éminence, et d'opposer aux opinions de M. Giskra les sentiments d'un grand diplomate, ministre de deux empereurs, et qui n'a jamais passé pour favoriser outre mesure la liberté de l'Église. L'Autriche doit sans doute autant de reconnaissance au prince de Metternich qu'aux

ministres qui la gouvernent aujourd'hui. Or voici ce que raconte le cardinal Wiseman dans son troisième discours sur le Concordat : « Le prince de Metternich, chassé de Vienne par la révolution de 1848, se retira en Angleterre. J'eus souvent occasion de m'entretenir avec lui sur la situation religieuse de l'empire d'Autriche. Un jour la conversation s'était engagée sur les modifications que réclament les diverses législations par rapport au mariage, et sur les mariages civils tels qu'ils existent malheureusement en France et dans notre patrie. Le prince se contenta de donner cette réponse : « Messieurs, « faites toutes les lois qu'il vous plaira ; les seules lois sur le « mariage sont celles que le concile de Trente a promulguées ; « quelques lois que vous fassiez, si elles sont en opposition « avec celles de ce concile, tenez pour certain qu'elles sont « nulles et de nulle valeur ; je tiens que c'est une folie de « vouloir donner des lois sur ce sujet ; il faut simplement « adopter les décisions de l'Église. »

Voilà ce qu'une grande connaissance des hommes et une longue pratique des affaires avaient appris au prince de Metternich. Les souverains qu'il avait servis partageaient ses sentiments ; beaucoup d'hommes d'État en Autriche pensaient comme lui longtemps avant la conclusion du concordat. Donc les lois abolies étaient l'œuvre du temps. En pourrait-on dire autant des lois qui les remplacent ?

Mais on accuse l'ancienne législation de n'être pas assez libérale. Je le demande, quelle liberté blessait-elle ? La liberté des protestants ? La liberté des juifs ? Nous avons vu le contraire, puisqu'elle laissait intact pour les protestants et les juifs le Code de 1811[1]. La liberté des catholiques ? Mais les protestants ont leurs lois, les juifs ont leurs lois ; n'est-il pas naturel que les catholiques aient les leurs ? Pense-t-on qu'un catholique trouve intolérable le joug qu'il porte ? Il n'en est rien. Un catholique est attaché aux lois de son Église, parce qu'elles sont conformes à la morale la plus pure et inspirées par le Saint-Esprit. Donc, en abolissant la législation de 1856, on s'est peu soucié de la liberté des catholiques. Mais disons la

[1] La législation 1856 proclamait indissolubles les mariages mixtes. C'est un des principaux griefs des protestants.

vérité. Ces lois gênaient la liberté de quelques hommes, qui ont abandonné toute religion et vivent sans Dieu. On a voulu les délivrer de ces entraves, et l'on a aboli les lois de 1856 en faveur de l'impiété! Ce qui est plus désolant encore, c'est que plus d'un catholique peut-être approuve une pareille décision. Vraiment cela supposerait une étrange confusion d'idées. Qu'un État se trouve dans la nécessité de donner une liberté plus ou moins grande à des cultes différents; qu'il accepte avec loyauté, sans arrière-pensée cet ordre de choses; qu'il tolère par conséquent bien des actions condamnables en elles-mêmes et au point de vue catholique, on le conçoit. L'hypothèse d'un État dans une telle situation n'est pas chimérique sans doute. Toutefois la question est très-délicate et les limites de cette tolérance sont difficiles à préciser. Mais un tel gouvernement peut-il étendre à l'impiété déclarée, au matérialisme le plus éhonté, ces libertés qu'il accorde à des hommes qui conservent au milieu de leurs erreurs de grandes vérités et tout au moins le respect de Dieu? Les esprits les plus sérieux ne le pensent pas; ils affirment qu'une tolérance si universelle, si absolue, compromet les intérêts les plus sacrés de l'ordre public; ils le prouvent par l'histoire, surtout par l'histoire moderne, par l'histoire contemporaine, et ils indiquent du doigt les mines sans nombre que ces erreurs grossières et cet orgueil ont creusées sous le sol où repose l'édifice social. Cependant il faut en convenir, la répression de ces abus exigerait des lois qui n'existent pas peut-être et qu'il n'est pas toujours possible, quoique souvent nécessaire, d'introduire. Mais le gouvernement autrichien ne rencontrait aucune de ces difficultés. Il a voulu lui-même marcher en avant, il a renversé un ordre de choses sagement établi, aboli des lois, fruits de l'expérience des siècles, froissé les sentiments d'une grande nation catholique, et pourquoi? Pour complaire à l'impiété, favoriser l'impiété et lui donner une prime! — Il y a plus encore. Cette loi est ouvertement hostile à l'Église; car elle est pour les catholiques une tentation perpétuelle. Deux personnes qui n'ont pas encore perdu tout sentiment religieux désirent, je le suppose, contracter une alliance que l'Église défend. Elles pourraient se faire juives ou prostestantes; mais un catholique ne devient volontiers ni protestant ni

juif. Est-ce qu'un Français songerait à se faire Prussien, sous prétexte que la Prusse a peut-être des lois moins dures que la France? D'un autre côté, vivre dans une union que l'Église et l'État tiennent également pour criminelle, compromettre en même temps l'avenir de ses enfants, répugne à des âmes qui ont encore un reste de pudeur. Le temps venant au secours de la réflexion, la passion s'affaiblit peu à peu, et au lieu de violer les lois de l'Église, l'on retrouve enfin le courage de demeurer fidèles à ses convictions religieuses. Mais l'auteur de la loi du 15 mai 1868 a pensé que ces luttes du devoir contre la passion étaient trop pénibles; il a eu pitié de ces amants infortunés, qui étaient obligés de sacrifier leurs désirs à la honte de vivre coupables aux yeux de l'Église et aux yeux de l'État; pour eux il a abaissé les barrières que l'État lui-même avait élevées, il a devant eux aplani les difficultés, il leur tend la main et les entraîne enfin dans le filet, aux mailles serrées, de l'immoralité légale.

V

Tous ces faits remplissent l'âme d'une tristesse profonde! Il y a un an, les catholiques d'Autriche, nos frères dans la foi, avaient des lois excellentes, l'Église catholique jouissait d'une vraie liberté. Aujourd'hui tout cela a disparu! Mais malgré la douleur que nous causent un si grand changement et une telle précipitation dans le changement, nous catholiques de tous les pays de l'univers, nous avons autre chose à faire qu'à nous lamenter. Il faut avant tout nous instruire et d'abord remonter aux causes de ces bouleversements. Mgr l'évêque de Linz les a exposées à son peuple dans une lettre pastorale du 12 juin 1868. C'est une magnifique leçon de philosophie de l'histoire.

Sa Grandeur énumère d'abord les droits que la constitution accorde aux catholiques; il signale en particulier le droit de pétition; il affirme que dans les grandes circonstances où il s'agit des intérêts de la patrie et de la religion, les catholiques ont le devoir de mettre en œuvre tous ces moyens; puis il ajoute: « Parmi les *devoirs* constitutionnels qui s'imposent à

nos consciences avec une plus évidente clarté (*Zu den constitutionellen Pflichten, die bei diesem Anlasse mit besonderer Klarheit vor unsere Seele treten*...), est le devoir d'élire pour le Landtag des hommes vraiment catholiques; car les députés choisis par le Landtag seront alors vraiment catholiques. *Si tous les catholiques avaient partout rempli leur devoir, ils n'auraient point à gémir sur des lois comme les lois confessionnelles.* Je rappelle ce que j'ai déjà dit sur ce sujet d'une si haute importance dans une lettre pastorale (1867); je charge nos vénérables coopérateurs qui ont soin des âmes, (*ich gebe der hochwürdigen Seelsorgsgeistlichkeit auf*...) je les charge de revenir souvent sur ce sujet dans leurs instructions, surtout lorsque le moment arrive de procéder à l'élection d'un membre du Landtag. S. M. l'Empereur nous disait, dans une lettre bien connue, qu'elle protégerait toujours l'Eglise catholique, mais que l'on ne devait pas oublier non plus les obligations que Lui impose son titre de souverain constitutionnel. Les lois confessionnelles ont donné à cette parole une interprétation qui contraint tous les catholiques à se souvenir eux aussi de leurs devoirs constitutionnels. Puisse enfin notre bon et excellent peuple modifier l'idée qu'il s'était faite jusqu'à présent d'un empereur (*die alte Kaiserideen*), et songer que François Joseph est un souverain constitutionnel. »

Est-il possible d'exprimer avec plus de netteté l'obligation rigoureuse où sont les catholiques de ne pas rester indifférents aux importantes questions qui intéressent la religion, la patrie? Cependant, remarquons-le bien, la responsabilité des catholiques en Autriche est, dans un sens, moins grande que dans d'autres contrées, puisqu'ils n'ont pas l'élection directe des députés.

Ces principes sont incontestables, et la *Civiltà Cattolica* elle-même (6 mars 1869) les a résumés avec une remarquable précision : « Les fidèles n'ont-ils pas le droit de s'opposer à l'exécution des lois injustes à l'aide de tous les moyens licites que leur concèdent les constitutions modernes? » — Oui assurément.

Or de tous les moyens d'obtenir ce résultat, le plus facile, le plus sûr, le plus efficace, le seul efficace, n'est-ce pas l'élection de bons députés ? Par notre vote, en effet, nous jugeons

le passé, nous garantissons l'avenir. Mais puisque notre participation aux élections est d'une si haute importance pour l'Église et pour l'État, puisque de plus elle est si facile, on peut affirmer avec certitude qu'il y aura telles circonstances où le droit de déposer son vote dans l'urne électorale se confondra avec le devoir.

« Quand des hordes sauvages envahissent le pays, incendient les demeures, tuent les hommes, traînent les femmes et les enfants en esclavage, qui donc demeure insouciant, assis à l'écart? Il est vrai, nous n'avons plus à redouter ni Turcs, ni Tartares; mais chaque jour grandissent à vue d'œil les périls qui menacent la dignité, les espérances, les biens suprêmes de l'âme, et si les desseins qu'on proclame hautement venaient dans une certaine mesure à s'accomplir, dès lors — et non point certes à la grande joie des meneurs d'aujourd'hui, — s'ébranleraient les fondements de l'ordre social, comme le sol en un jour de tremblement de terre. Eh quoi! nous pourrions rester nonchalamment les bras croisés! Que faire donc? — L'œuvre que Dieu attend de nous doit commencer dans notre propre cœur. C'est l'empire de la foi et de la charité qu'on travaille ouvertement à renverser; c'est la puissance de la foi et de la charité qui doit hâter la délivrance. — Le souffle du printemps se fait partout sentir : l'invisible violette déploie sa corolle embaumée, le chêne superbe se couronne d'un nouveau feuillage; la prairie verdit dans la vallée silencieuse, et le torrent gonflé par les glaces fondues des montagnes roule ses flots puissants. Ainsi en est-il du vrai zèle pour Dieu et son royaume, zèle qui naît de l'amour et trouve en lui sa mesure, il s'applique aux grandes choses comme aux petites, et les petites, grâce à lui, deviennent grandes. Les maîtres de la vie spirituelle recommandent à bon droit le silence : il est d'un grand prix quand il est à sa place et vient à son heure; mais aujourd'hui la situation est telle que *c'est en parlant qu'on peut bien mériter de Dieu et des hommes.* Et il n'est besoin pour cela ni d'une savante parole, ni d'une profonde sagesse, l'on n'a point à affronter les lions qui dévoraient, ni les ongles de fer qui déchiraient les martyrs. Il suffit qu'on manifeste simplement sa conviction, sans redouter les railleries des sots et des *spéculateurs.* Si chacun en agissait ainsi, tout change-

rait bientôt de face; car en religion comme en politique, les hommes raisonnables forment toujours encore la majorité. Aussi bien, ils n'ont point en face des adversaires qui se distinguent par le courage. Les agitateurs de nos jours ne sont vaillants que là où ils n'appréhendent aucune résistance; mais les braves gens, les gens honnêtes sont encore plus timides et partant fort commodes: *c'est ainsi qu'ils abandonnent le champ de bataille à une infime minorité.* Franchement, cela n'est point nouveau. Le fameux Danton fut élu à la charge très-considérable de syndic de la commune de Paris par 1662 électeurs sur 80,000. Tous les autres s'étaient abstenus! Hébert et Chaumette, qui par leur perfidie et leur haine contre le trône et l'autel surpassaient l'égorgeur Danton, furent nommés à la Commune, où ils exercèrent une si désastreuse influence, le premier avec 56, le second avec 53 suffrages[1]. « C'est partout comme chez nous, » disent les Français. N'ont-ils pas raison? Deux douzaines de crieurs tyrannisent des millions d'hommes parce que ces millions d'hommes se taisent. Et pourtant on propose la volonté du peuple comme le droit, comme la loi suprême! La révolution et l'impiété, ces deux sœurs, ont ceci de commun, qu'elles vivent de mensonge.

« Manifester généreusement ses convictions, voilà donc quelle est de nos jours l'œuvre capitale de la charité chrétienne. Telle parole est l'étincelle qui allume l'incendie; celle-ci du moins sera la goutte d'eau; et d'un grand nombre de gouttes d'eau semblables peut se former un torrent assez fort pour balayer les ordures et effacer les crimes. Toutefois les œuvres doivent s'unir aux paroles[2]. »

De qui est ce magnifique langage? Du grand et illustre archevêque de Vienne, Son Éminence le cardinal Rauscher.

[1] Ce passage, où S. É. le cardinal-archevêque de Vienne enseigne si utilement à beaucoup de Français l'histoire de leur pays, contient deux légères inexactitudes. Danton fut nommé substitut (Manuel était élu procureur-syndic); il eut *onze cent soixante-deux* voix, ce qui ne fait que fortifier la thèse. Les suffrages accordés à Hébert et à Chaumette étaient bien 56 pour le premier, 53 pour le second, sur 81,000 électeurs. « Nouvelle preuve, dirons-nous avec M. Mortimer-Ternaux (*Hist. de la Terreur*, t. I, p. 45), nouvelle preuve du funeste système d'abstention que les modérés pratiquaient à cette époque, au grand détriment de la chose publique. » — E. P.

[2] *Die Feinde der Kirche einst und jetzt.* (Rede...von K^al Rauscher, 7 märz 69.)

On dira peut-être qu'il s'adresse à un pays qui n'est pas la France. Qu'on lise son discours tout entier, et l'on sera convaincu que ces conseils conviennent à la France mieux encore qu'à l'Autriche. En effet, pour tracer le cours de l'impiété et de la révolution à travers l'Europe, Mgr Rauscher commence par dessiner la situation de la France, comme un voyageur, avant de parler d'un fleuve dévastateur, décrit d'abord le glacier où il prend sa source. Donc les catholiques de France doivent méditer eux aussi ces graves enseignements. Quel exemple d'ailleurs nous donne l'illustre vieillard ! Il vient de voir anéantir en un jour l'œuvre de tant d'années de patience, de travail et de prières ; ce concordat, ce monument de politique chrétienne, la gloire de sa vie, il l'a vu déchirer et fouler aux pieds. Ces vicissitudes, ces déceptions ne lui ôtent cependant rien de son courage ! Lui-même encore nous excite à la lutte. N'est-il pas temps enfin de secouer notre apathie, d'oublier nos divisions et de nous prêter un mutuel appui ? Serrons-nous autour de nos évêques, comme eux-mêmes se serrent autour de la chaire de Pierre, autour du Vicaire de Jésus-Christ, et nous serons invincibles.



L'un des Gérants : E. PATON.

DES

CAUSES DU PROTESTANTISME

« Comme puissance ecclésiastique, le protestantisme est mort : » telle est la grave assertion d'un protestant distingué, M. Reinold Baumstark, dans un ouvrage tout récent, et dont le retentissement, dit-on, est considérable en Allemagne. Au moment où, comme pour mieux appuyer cette thèse, de nombreux et éclatants retours à la foi du passé viennent consoler le cœur de l'Église, et en particulier celui de son saint Pontife, dont les prières et les larmes animent sans doute ce grand mouvement, il ne sera peut-être point hors de propos de rechercher ce qui a pu, il y a trois siècles, éloigner de nous des frères qui maintenant, comme l'écrit de son côté le docteur protestant Schenkel, « sont plongés dans la défiance et le « découragement : sans organisation et sans chef; » en d'autres termes, d'étudier les causes de cette grande révolution religieuse, que nous voyons s'accomplir à l'aurore des temps modernes, et qui demeure l'événement peut-être le plus douloureusement célèbre de tous ceux que l'Église a enregistrés dans ses annales. Quelles furent les causes du protestantisme? Telle est la question que nous allons examiner : question pleine d'intérêt et d'enseignements; aussi a-t-elle tenté plus d'un écrivain, et même parfois sollicité le génie; mais en même temps question difficile, comme suffirait à le prouver la diversité des réponses qu'elle a provoquées.

Sans parler de ceux que le parti pris et la haine de l'Église devaient naturellement aveugler et jeter hors de la voie, il existe, même parmi des hommes sérieux, de profonds dissentiments à ce sujet. Les uns, trop exclusifs, semblent faire de la Réforme l'œuvre tout entière d'un moine apostat. Pour cela ils exaltent sa puissante parole, le feu de son éloquence, la vigueur de son triste génie.

D'autres y voient le résultat d'une querelle jalouse entr

deux ordres célèbres, querelle qui finit par ébranler l'Europe. Le plus grand nombre l'attribuent aux abus qui déshonoraient alors l'Église et qu'on ne réussit pas à corriger à temps. C'est, comme l'a remarqué Balmès, l'opinion de Bossuet dans son *Histoire des variations*. Seulement l'illustre écrivain aurait pu se rappeler que dans l'un de ses chefs-d'œuvre d'éloquence, l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, Bossuet prend la question de plus haut et la traite plus à fond.

Enfin il en est qui, faisant peu de cas de toutes ces opinions, nous parlent avec M. Guizot du besoin de liberté qu'éprouvaient alors les peuples : ce fut lui qui détermina cette grande tentative d'affranchissement.... aux bienfaits de laquelle, sans doute, nous participons aujourd'hui.

C'est ici, comme l'a finement remarqué le philosophe espagnol, en relevant un certain nombre d'incohérences et de contradictions, que les grands mots remplacent les grandes vérités. Aussi se garde-t-on bien de prouver cette assertion, et encore plus de faire observer que, grâce à la Réforme, rien ne fut moins libéral que les gouvernements de Calvin à Genève, d'Henri VIII et d'Elisabeth en Angleterre; moins libéral que les différentes monarchies du Nord, dont l'absolutisme date précisément de l'époque où elles se firent protestantes. Affranchissement? soit : pourvu qu'il consiste à briser le joug de l'autorité, même la plus sacrée; à se livrer sans remords, ainsi que nous allons le voir bientôt, aux plus honteux excès; à faire périr enfin des peuples, parce qu'ils ne peuvent consentir à renier la foi de leurs pères.

Il résulte de tous ces sentiments si divers, que la solution du problème n'est point évidente; mais on peut remarquer en même temps que ces différentes opinions ne s'excluent pas nécessairement; de plus, il peut y avoir en la plupart d'entre elles quelque chose de fondé, et conséquemment d'acceptable dans une certaine mesure. Toutefois, aucune, prise isolément, ne paraît donner une explication suffisante de la Réforme; et même en les adoptant toutes ensemble, il resterait encore beaucoup à faire pour démontrer comment ce fait immense sort tout entier des origines qu'on lui assigne.

Il y a pourtant, ce semble, un moyen infaillible d'arriver à éclaircir la difficulté. Mais avant de l'essayer, nous ne saurions

taire une dernière opinion, fort considérable en cette matière : c'est celle du célèbre philosophe dont nous avons déjà parlé. Convaincu de l'insuffisance des diverses solutions apportées par les auteurs, Balmès discute à son tour, dans son beau travail sur le protestantisme, la question qui nous occupe, et enfin il arrive lui-même à cette conclusion quelque peu surprenante, à savoir que le protestantisme ou la Réforme « n'est qu'un fait commun à tous les siècles du christianisme, et qui ne doit son importance et ses caractères particuliers, en d'autres termes son déplorable succès, qu'à l'époque où il prit naissance. » Et pour qu'on ne doute pas du sens de sa proposition, il ajoute un peu plus loin : « A la place de Luther, supposez Arius, Nestorius ou Pélage avec leurs propres hérésies : ce seront les mêmes sympathies, la même rapidité de développement, en un mot les mêmes succès. »

Il nous eût été plus agréable, et en même temps plus facile de souscrire à l'opinion du grand écrivain, que d'avoir à la combattre. Mais ce jugement, attrayant peut-être au premier abord, à cause du fond de vérité qu'il renferme, cependant formulé en ces termes, nous paraît de tout point insoutenable. Sans doute la Réforme dut quelque chose, elle dut même beaucoup aux temps où elle parut ; et nous espérons le montrer nous-même dans la seconde partie de ce travail : mais conclure de là, ou mieux, poser en principe qu'elle leur dut tout, c'est-à-dire que, ôtées ces circonstances, elle demeure une hérésie ordinaire, dotée d'un succès ordinaire : c'est ce qu'il nous semble impossible d'admettre; et si l'on veut bien nous suivre, nous espérons que l'on sera de notre avis.

La Réforme une hérésie ordinaire! Mais autant vaudrait dire que le Panthéon d'Agrippa, où tous les dieux et toutes les déesses sont honorés, se confond avec les temples réservés d'une Junon ou d'un Mercure; que la brèche faite au rempart est la même chose que le vaste écroulement qui jette par terre l'enceinte tout entière, et avec elle tous les édifices qu'elle abrite. Comment Balmès ne s'est-il pas ressouvenu ici que le protestantisme, par son principe fondamental, le seul peut-être sur lequel il n'ait pas varié, s'attaque à la base même de l'édifice et arrache les fondements, c'est-à-dire la foi, qu'il remplace par la raison individuelle? Il est bien vrai qu'Arius,

Nestorius, Pélage et tous les hérésiarques qui ont jamais paru, en substituant sur un seul point leur raison propre à la Révélation, allaient logiquement eux aussi à ruiner tout l'édifice, puisqu'ils faisaient de cette raison, et non plus de la parole et de la raison divines, la règle de leur foi. Mais quelle différence de subir logiquement cette conséquence, qui restera même inaperçue pour les multitudes, ou de l'ériger en principe, d'en montrer les applications infinies, ainsi que nous allons le voir, de les étaler sous leurs jours les plus séduisants et les plus capables de donner le vertige!

Ainsi, pour expliquer les lamentables succès de la prétendue Réforme, il ne peut nullement suffire d'examiner le siècle où elle parut, et de l'en rendre tout entier responsable : il faut encore et avant tout peser les principes, interroger les doctrines de la nouvelle hérésie; il faut analyser, pour ainsi dire, les éléments de dissolution qu'elle renferme; et alors nous pourrons déjà entrevoir les chances de succès qui lui sont réservées. Toutefois, comme il est incontestable que les circonstances au milieu desquelles apparaissent les doctrines ont sur elles, aussi bien que sur les hommes, la plus grande influence; en d'autres termes, comme la fécondité d'une semence se mesure, non pas seulement à sa vertu intrinsèque, mais encore à la nature du sol auquel on la confie; après avoir constaté ce que la Réforme recélait dans son sein, nous verrons encore brièvement ce qu'était ce XVI[e] siècle, aux veines duquel Luther allait inoculer son poison. Par là nous aurons embrassé du même coup d'œil les causes intrinsèques et extrinsèques de ce déplorable événement.

I

En examinant la Réforme en elle-même, on lui reconnaît tout d'abord un double caractère, c'est-à-dire un caractère politique et religieux tout ensemble. Elle entre par ses premiers principes dans le gouvernement extérieur des peuples, comme dans la direction intime des consciences, et touche au citoyen membre de telle ou telle famille politique, comme au chrétien membre de la grande famille religieuse. En s'attaquant au principe d'autorité sous le rapport spirituel, elle ne

pouvait logiquement que l'ébranler au point de vue temporel; et si l'homme ne relève que de ses lumières quand il s'agit de sa croyance, pourquoi relèverait-il d'une volonté étrangère, quand il s'agit de ses actions? De plus, si le libre examen lui montre l'autorité temporelle comme une tyrannie, ou tout au moins une gêne à laquelle il a le droit et peut-être le devoir de se soustraire, qui oserait trouver mauvais qu'il cherchât à lui résister? La couronne d'un roi, ou le sceptre d'un despote, ne saurait être plus sacré que la tiare d'un Pontife... La suite ne montra que trop combien ces conséquences avaient été parfaitement saisies. En effet, ce principe de l'autorité souveraine de la raison allait se frayer un chemin dans le monde politique, même à travers les sceptres brisés; et sans parler de tant d'autres victimes moins illustres, le roi d'Angleterre, Charles Ier, ainsi que l'a excellemment montré Bossuet, serait bientôt immolé aux fureurs de cette puissance déchaînée. Un siècle et demi plus tard, une autre victime plus auguste encore, Louis XVI, toujours au nom de la Raison souveraine, porterait sa tête sur l'échafaud : alors seulement, c'est-à-dire, quand la plus resplendissante couronne qui fût au monde aurait disparu dans une mer de sang et de boue; quand, en face de ce spectacle, l'Europe dans la stupeur se prendrait à trembler pour elle; alors, disons-nous, pour que les moins clairvoyants eux-mêmes fussent enfin forcés d'ouvrir les yeux, cette nouvelle puissance, sous un nom affreusement sacrilége, irait s'asseoir sur les autels, au-dessus des trônes renversés et à la place de Dieu même... Ah! si Bossuet fût en ce moment sorti de sa tombe pour contempler nos incomparables désastres, avec quelle voix plus retentissante encore ne l'eût-on pas entendu crier aux quatre coins du monde : *Et nunc, reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram!* « Entendez, ô grands de la terre, intruisez-vous, arbitres du monde. » Et si à l'heure présente, pour le malheur des sociétés, les souverains sentent plus que jamais leurs trônes ébranlés, qu'ils regardent en arrière, à trois siècles de distance; c'est de là qu'est partie la grande secousse qui en ce moment les atteint et les fait chanceler. Tant il est vrai « qu'en remuant un seul point, la Réforme mettait tout le reste en péril. » Enfin, en traçant ces lignes, si nous avions pu craindre de nous

égarer, voici qu'une voix bien plus auguste et bien plus autorisée que celle de Bossuet vient nous donner une dernière assurance. N'est-ce pas Pie IX lui-même, qui, il y a quelques jours, ainsi que les feuilles publiques nous l'ont appris, expliquant devant une réunion d'élite pourquoi le monde aujourd'hui est en proie à de si terribles agitations, disait en propres termes : « On a voulu secouer le joug de la première « autorité qui fût au monde, de l'autorité de l'Église.... et « voilà pourquoi maintenant les nations sont dans le trouble, « pourquoi les sociétés penchent vers les abîmes. *Conturbatæ* « *sunt gentes, et inclinata sunt regna.* »

Aujourd'hui même, que ce simulacre de religion protestante n'inspire plus guère que de l'indifférence ou de la pitié à ses adeptes éclairés, il faut se garder de croire cependant que nous n'avons plus à souffrir de lui. Les monstrueux avortements de son prosélytisme, néanmoins si riche de subsides et si libéral de récompenses ; la diminution si rapide de ses adhérents, dont le nombre est tombé en France au-dessous du chiffre de 800,000, tout dit assez haut que le protestantisme est peu redoutable, comme religion conquérante. Mais si les grands entraînements du début sont passés, il y a quelque chose qui reste et qui, après avoir tué le protestantisme lui-même, mine les sociétés, y compris celles qui se flattaient de lui avoir fermé leurs portes : ce sont ses principes.... Sans parler des entraves que le protestantisme met au zèle de l'apostolat catholique partout où il le rencontre, n'est-ce pas encore et toujours au nom de la raison souveraine et indépendante, que le philosophisme au XVIIIe siècle, le rationalisme et l'éclectisme ont inondé et inondent sans cesse l'Europe des théories les plus contradictoires et souvent les plus effrayantes ? Il n'est pas besoin de creuser bien avant ces systèmes pour s'apercevoir qu'ils ne sont qu'une transformation du principe générateur de la Réforme ; et que même, à le bien prendre, ils ne sont que la traduction en une autre langue de ce principe lui-même : le libre examen, au service de telle ou telle opinion, de telle ou telle rêverie. Les mots ont changé, mais l'idée fondamentale, c'est-à-dire la raison libre de tout examiner — (non point ce qui est de son ressort : qui lui en conteste le droit, quand l'Église elle-même a pris pour ainsi

dire la peine de le définir?) — mais libre de tout évoquer à son tribunal, de rendre justiciable de ses arrêts même la parole et le commandement de Dieu; cette idée, disons-nous, reste au fond de tous ces systèmes; elle les constitue dans leur essence, elle en est l'âme et l'inspiration. Et pour ceux-là, enfin, « qui, fatigués de tant de folles visions, » ne peuvent plus reconnaître la vérité au milieu d'un tel conflit, ne les voyons-nous pas, comme l'a dit Bossuet dans ces lignes prophétiques, « chercher un repos funeste dans une entière indépendance, dans l'indifférence des religions, » dans un scepticisme stupide, ou dans un athéisme encore plus repoussant?

Mais, avant tout, la Réforme se présente avec un caractère religieux qu'il importe de bien saisir.

D'abord elle s'annonce sous un nom populaire depuis longtemps sympathique aux bons et aux méchants. Réforme! tel est le cri que depuis saint Bernard les conciles et les saints se renvoyaient de siècle en siècle. A Vienne, à Paris, à Constance, à Bâle, toujours on s'occupe de cette grande œuvre; et le premier décret du concile de Trente nous parle encore de la réforme comme du but que poursuivent les Pères : *Ad reformationem cleri, populique christiani.* Luther relève avec empressement ce mot d'une puissance magique; il l'écrit sur son drapeau; il en fait son cri de guerre, et en le poussant au milieu des multitudes échauffées par sa parole brûlante et ses déclamations, il a encore l'avantage de sembler n'être qu'un écho de la grande voix de l'Église. Mais le novateur joue perfidement sur le sens de ce terme équivoque. Sous prétexte de réformer les mœurs et la discipline qu'il ne fera que corrompre, il ose bien entreprendre de réformer le dogme, qui est irréformable comme l'éternelle Vérité d'où il émane. Le peuple ignorant et grossier ne songera pas même à cette distinction, trop subtile pour lui : il ne distingue guère entre la discipline et le dogme, non plus qu'entre la religion et ses représentants; car pour lui l'enseignement le plus intelligible est celui de l'exemple. Or il a sous les yeux des abus pratiques, dont on lui exagère la portée; à son point de vue, il est difficile d'avoir raison dans sa doctrine, quand on a tort dans sa conduite. Il se trouve donc tout aussi disposé à croire Luther

quand il attaque la vertu des indulgences, que lorsqu'il condamne les abus qu'on en peut faire; quand il nie quelque vérité fondamentale, que lorsqu'il déclame contre le faste de certains prélats ou la vie relâchée d'un trop grand nombre de moines qui lui ressemblent. D'ailleurs, comme on peut le voir en étudiant les débuts de son malheureux apostolat, Luther mêle habilement la vérité à l'erreur, afin de ne point effaroucher son auditoire, et, une fois maître de sa confiance, de le conduire où il voudra.

Mais ce ne sont là que des industries qui servirent à asseoir plus facilement les dogmes fondamentaux de la Réforme. Les voici, tels qu'on les trouve consignés dans les écrits de Luther, et tels que nous les avons déjà vus, en partie, traduits dans la politique.

Le premier de tous par son importance est le système du libre examen, qui, comme l'a dit le comte de Maistre, « fait que chaque protestant est Pape, une bible a la main[1]. » Le second est la négation du libre arbitre, depuis le péché originel. « Nous ne sommes pas maîtres de nos actions, mais esclaves depuis le commencement jusqu'à la fin. » C'est la 39e des 99 thèses publiées à Vittemberg en 1516 par le novateur. Deux ans plus tard il la soutenait publiquement à Heidelberg, en présence et aux applaudissements d'une foule de jeunes docteurs ou lettrés. Le troisième, enfin, est la justification par la foi seule, d'où découle tout naturellement l'inutilité des bonnes œuvres.

Voilà à quoi se réduit, en dernière analyse, la Réforme, comme système religieux. Qu'importe qu'ensuite Luther ait conservé tantôt trois, tantôt deux sacrements; qu'il ait dis-

[1] Est-il encore besoin de faire remarquer combien, surtout si on le compare à ceux des autres hérésiarques, ce principe peut, lui aussi, sembler innocent au premier aspect; peut-être même rationnel? Mais c'est bien le cas de répéter ici la parole du divin Maître : « A fructibus eorum cognoscetis eos. » Après les textes irréfragables de l'ancien et du nouveau Testament au sujet de l'Église, après l'enseignement constant des Pères et de la Tradition, nous ne savons pas s'il existe, pour un homme de bonne foi, de preuve plus palpable, plus décisive, en faveur de la nécessité d'une Église enseignante, que le spectacle étalé, depuis trois siècles, aux yeux de l'univers, par la Réforme et ses milliers de sectes *contradictoires*, *opposées* et *ennemies*... Et cependant la vérité est *une* aussi bien qu'invariable.

puté avec Carlostadt sur les images ; avec Zwingle, Œcolampade, même sur la présence réelle. Malgré leur gravité, ce ne sont plus là que des questions accessoires, ou pour mieux dire de flagrantes contradictions, en présence des dogmes fondamentaux du protestantisme, qui sans se mentir à lui-même ne saurait avoir la prétention d'imposer désormais un seul dogme à l'intelligence : ce qu'il a d'essentiel, c'est la liberté donnée à chacun de puiser ses croyances dans la sainte Écriture et sa propre inspiration; la négation du libre arbitre et l'inutilité des bonnes œuvres.

On le voit, en religion comme en politique, c'est la révolution, le renversement de toute autorité. Non-seulement tout frein extérieur disparaît ; mais après avoir brisé la houlette du souverain Pasteur et, s'il en est besoin, le sceptre des princes; puisque l'homme n'est pas libre, qu'a-t-il à faire de la voix de sa propre conscience? Il agit, il pèche fatalement comme le fils de Mahomet; qu'il pèche donc sans contrainte, et, le péché commis, qu'il soit sans inquiétude pour l'expiation : le temps de la pénitence et des œuvres satisfactoires est passé ; les indulgences sont un mythe; la foi suffit à tout; elle seule ouvre le ciel. « Pèche hardiment, mais crois plus fortement encore : *Pecca fortiter et crede firmius.* » C'est Luther lui-même qui érige en maxime ces affreuses conséquences. Il va plus loin, il va jusqu'à taxer d'hypocrisie non point la sainteté, mais l'honnêteté la plus vulgaire ; car c'est lui encore qui, parmi tant d'autres, a écrit ce blasphème : « Ne point commettre de meurtre, d'adultère ou de vol, c'est une justice d'hypocrite. »

O apôtre, ô père du pur Évangile !!! O réformateur d'une Église corrompue...! Voilà cependant l'homme qui a séparé les frères d'avec les frères, qui a mis l'Europe en sang et ouvert, au sein de la société civile et religieuse, des blessures que des siècles n'ont pu encore fermer...! Mais le peuple ignore ces infamies... Ceux qui les connaissent se contentent de les taire, ou d'en rougir en secret. Un petit nombre seulement, mais des plus éclairés et des plus purs (ce sont des protestants eux-mêmes qui souvent en ont fait la remarque), a le courage de revenir à ce qui, durant quinze siècles, fut la foi de ses pères.

Tels sont les grands principes de la Réforme : elle ne saurait les renier sans renier son berceau et renoncer à sa propre existence. Ils ont retenti sur toutes les places publiques de l'Allemagne en particulier; ils demeurent consignés dans les œuvres de ses chefs; enfin ils ont été écrits en caractères sanglants sur toute la surface de l'Europe. Le temps, leur propre énormité, la conscience publique a pu les adoucir, les modifier plus ou moins : là n'est point la question, au point de vue qui nous occupe. Qu'importe le cours que le torrent aura dû prendre dans la suite : voilà son origine et sa source toujours empoisonnées.

Maintenant est-il difficile de comprendre les ravages que devait naturellement faire une pareille doctrine? Bien souvent déjà on avait vu le monde s'agiter et prendre parti dans une attaque dirigée contre un dogme unique et souvent mystérieux. Quand l'Église, par exemple, est dans sa première ferveur, alors que le bruit des miracles de N.-S. Jésus-Christ et de ses disciples rendaient, en quelque sorte, encore vivantes et palpables les preuves de sa divinité, l'impie Arius —à qui était réservée la gloire de retrouver quelques disciples au XIX[e] siècle — l'impie Arius se lève et s'inscrit en faux contre cette croyance. Son hérésie se propage, et l'on s'aperçoit bientôt de ses effroyables progrès. « Le monde entier gémit, nous dit « hyperboliquement saint Jérôme, et s'étonna de se trouver « arien. » Or voici une hérésie qui, au lieu d'un dogme unique, embrasse tout à coup tous les dogmes ensemble, puisqu'elle les livre en pâture à l'examen privé, quand elle ne les nie pas explicitement. Elle ouvre une enceinte immense où toutes les erreurs, toutes les extravagances peuvent se mouvoir librement; et quand toutes auront pris place dans ses lignes, il restera encore un espace indéfini, sans limites, pour tous ceux qui à l'avenir, désireux, comme le sont plus ou moins tous les hommes, de tout voir et de tout juger par eux seuls, voudront s'insurger et *protester* à leur tour contre tel ou tel dogme encore debout.

Toutefois, là n'est point tout le secret des développements du protestantisme et l'explication de ses tristes succès. Si l'homme aime à s'attacher à ses propres lumières et si son esprit est sujet à l'erreur, son cœur est encore plus accessible

à la passion, et plus désarmé en face du plaisir. *Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.* Or voici une doctrine qui, dans son décalogue, autorise la satisfaction, non point d'un penchant isolé, mais de tous les penchants, quelque vicieux qu'ils soient. Pourquoi l'homme voudrait-il les combattre? On lui a appris qu'il ne pouvait leur résister. Puis, en fût-il capable, ses œuvres seraient encore inutiles : la foi seule justifie; seulement que cette foi grandisse avec son iniquité, et, s'il se peut, la dépasse : *Pecca fortiter et crede firmius.*

Les passions ne sont donc pas moins à l'aise dans la morale réformée, que l'esprit dans son dogme. C'est un rationalisme universel, uni à un sensualisme sans limite. Après avoir rallié toutes les erreurs, il n'était pas moins naturel qu'il obtînt les sympathies de toutes les corruptions. On sait s'il y réussit. Ce fut au point que Luther lui-même en paraissait parfois épouvanté. « Depuis la prédication du pur Évangile, dit-il dans un de ses sermons, le monde devient toujours plus méchant. Aujourd'hui les hommes sont possédés de sept démons, tandis qu'auparavant ils n'étaient possédés que d'un seul. »

Jacques Schmidel, le prédicant de Tubingue, est encore plus explicite. « Au lieu d'amélioration, c'est une vie dépravée, épicurienne, bestiale..... Nous avons appris, disent les fidèles, que nous sommes sauvés par la foi seule... ne nous parlez donc pas de bonnes œuvres. Aussi, au lieu de jeûnes, ils boivent nuit et jour; au lieu de faire des aumônes, ils écorchent le pauvre; au lieu de prier, ils outragent le nom de Dieu d'une si horrible manière, que le Christ n'endure pas de pareils outrages de la part des musulmans. »

Enfin, pour abréger ces odieuses et accablantes dépositions, n'est-ce pas encore un témoin oculaire, un apôtre du luthéranisme, André Musculus, qui a tracé ces lignes, ou, si l'on veut, imprimé ce stigmate : « Nous devons confesser que dans tout l'univers et chez aucun peuple on ne trouve des gens aussi dépravés, etc., etc., que parmi nous, qui devrions être les vrais et derniers Israélites... Les Juifs, les Turcs, les Tartares sont des anges, en comparaison de nous; tant nous, Allemands évangéliques, nous sommes livrés aux plus monstrueuses passions. »

A Dieu ne plaise qu'en reproduisant de pareils témoignages, il nous vienne seulement à l'idée de vouloir établir une ombre de comparaison entre les protestants d'aujourd'hui et ceux dont les pères de la Réforme ont cru devoir nous laisser le portrait ! Si même nous avons eu le courage de répéter ce que les apôtres de l'hérésie n'ont pas eu horreur d'écrire, ce ne sont pas les personnes, mortes depuis plus de trois siècles, mais les doctrines qui ne meurent pas, que nous avions en vue. On aurait pu douter de la puissance que nous leur prêtions, si nous ne les eussions montrées à l'œuvre, pour ainsi dire à la lueur des incendies, et d'après les aveux de témoins trop compétents. Ce sont ces doctrines funestes qui nous pénètrent d'horreur ; quant aux victimes qu'elles ont faites, nous ne saurions avoir à leur endroit d'autre sentiment que celui d'une profonde compassion. Pour ce qui est des protestants d'aujourd'hui, ce serait une calomnie, ce serait un crime à nos yeux de prétendre les assimiler en masse aux disciples de Luther. Avec tous les catholiques, chaque fois que l'occasion s'en présentera, nous serons heureux d'applaudir aux nobles exemples qu'ils voudront nous donner, et que, grâce à Dieu, ils nous donnent fréquemment. Mais toutes les vertus et tous les dévouements de nos frères séparés, qui nous inspirent tant de sympathies pour leurs personnes, ne sauraient nous dire un seul mot en faveur de leur religion. Non, quand le protestantisme pourrait nous montrer, lui aussi, ses légions de vierges et de martyrs, quand plus de vertus encore fleuriraient dans son sein, tous ces exemples, en augmentant notre amour pour des frères, ne diminueraient en rien l'odieux qui pèse sur la Réforme. Qu'on veuille bien le remarquer, c'est sans elle, disons mieux, c'est malgré elle que, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, tant d'hommes sont encore bons, chastes, dévoués, vertueux.

Chose surprenante ! Il n'est pas rare de voir des hommes, qui se croient sérieux, essayer, sans rire, de faire l'apologie du protestantisme, à cause de tout ce qu'ils ont pu voir de bien chez des protestants ; et, par contre, d'attaquer le catholicisme, parce que des catholiques sont indignes du nom qu'ils portent. Peut-on concevoir plus grossière méprise, ou

duperie plus inique? Si l'on se rappelle les principes de la Réforme, n'est-il pas évident que tout acte de vertu chez un protestant est une heureuse contradiction entre la conduite et la croyance? que ce n'est même qu'en répudiant pratiquement les principes de la Réforme pour prendre les nôtres, qu'il peut faire le bien; tandis que nous, nous ne faisons le mal qu'en oubliant les enseignements de notre foi, pour suivre pratiquement quelques-unes des maximes de Luther.

Voilà comment, par une contradiction évidente et la plus criante des injustices, on voudrait faire honneur à la Réforme de vertus qu'elle ne crée point, qu'elle étouffe même dans leur germe, si on l'accepte telle que son fondateur l'a voulue; et par contre on ne rougit point de rendre le catholicisme responsable de désordres ou de crimes qu'il réprouve, et qu'on ne commet qu'en violant ses défenses.

II

Si l'on a bien suivi ce que nous avons essayé de démontrer jusqu'ici, à considérer d'une part ce qu'est le protestantisme dans son essence, de l'autre, ce qu'a été l'homme dans tous les siècles, il est manifeste que la Réforme se trouvait naturellement prédestinée à un succès immense, incomparable. Le siècle où elle allait se produire pouvait seul lui faire obstacle : voyons brièvement s'il y était disposé.

Et d'abord, pour l'envisager au point de vue politique, il est loin de présenter à cette époque la même physionomie qu'au moyen âge. Des guerres désastreuses entre les différents princes ont brisé l'unité de la république chrétienne, si péniblement élaborée par les souverains pontifes, pour le bonheur des peuples et des rois, comme des protestants même se sont chargés de le prouver. Des principes nouveaux tendent à s'établir. Chaque État doit se suffire à lui-même, et séparer complétement ses intérêts de ceux de ses voisins. Les grands États chercheront à absorber les petits, et dans les luttes intérieures ou extérieures la force décidera de tout. Aussi on ne s'accommode plus que difficilement de l'arbitrage de la papauté, et le pouvoir temporel vise à s'isoler de plus en plus du pouvoir spirituel.

Affranchis de la gêne salutaire que leur imposait cette haute surveillance, les princes et les petites républiques travaillent à centraliser autour d'eux tous les pouvoirs. Les seigneurs eux-mêmes deviennent plus despotiques dans leurs gouvernements, et le mécontentement augmente parmi les peuples.

Quant au monde religieux, divers événements regrettables en eux-mêmes ou dans leurs suites, y avaient introduit de graves désordres, et préparé l'Allemagne, en particulier, à de funestes révolutions.

Le premier et le plus important fut le grand schisme d'Occident. Durant un demi-siècle, la foi des fidèles est comme tenue en suspens. Les nations et leurs chefs, ne sachant plus reconnaître où se trouve le véritable organe de la vérité, s'accoutument à dénier à Rome ses antiques priviléges et font comme un premier essai du libre examen qui leur sera bientôt prêché. Pour comble de malheur, les papes, qui jusque-là ont dominé les puissances séculières, sont maintenant obligés de s'appuyer sur elles, afin de maintenir leurs prétentions ou leurs droits respectifs. Ces puissances s'habituent, pour ne plus l'oublier, à devenir indépendantes; facilement même elles se croiraient supérieures, parce qu'elles protégent avec le glaive. Les foudres de l'Église, autrefois respectées, perdent des saintes terreurs qui les environnaient, quand, parmi les luttes des prétendants, on les voit se tourner contre des têtes que protége la tiare. Naguère on a entendu les conciles de Bâle et de Constance se proclamer supérieurs aux papes. Durant toute cette période, et ce résultat était inévitable, la discipline ecclésiastique est en souffrance. En Allemagne surtout les bénéfices sont généralement dévolus aux cadets de famille, qui trop souvent apportent dans leur administration les mœurs et les passions du siècle. A Rome certains cardinaux ne font point mystère de leurs dérèglements. Quelques-uns même, ayant Petrucci à leur tête, comploteront bientôt contre les jours de Léon X. Le clergé inférieur et les ordres religieux n'ont que trop de membres disposés à une vie de relâchement. Aussi, quand l'heure de la tentation fut venue, on put mesurer la profondeur de la plaie et l'étendue du mal. En Allemagne et en Angleterre, les prêtres qu'on insulte quand ils sont bons, ces prêtres et ces moines apos-

tasient en grand nombre, autant pour se soustraire aux attaques dont ils sont l'objet, que pour se livrer à leurs passions : en sorte qu'Érasme a pu dire avec quelque vérité : « Cette tragédie va finir comme toutes les comédies, par le mariage. »

Voilà, si nous ne nous faisons point illusion, ce qui, de la part de ce XVI[e] siècle, contribua le plus au triomphe de la Réforme et à sa perpétuité. Jérémie, parlant des calamités qui fondent sur Jérusalem et pleurant sur ses ruines, assigne pour cause à cette autre grande désolation : les péchés des prophètes et les iniquités du sacerdoce. « Propter peccata prophetarum ejus et iniquitates sacerdotum ejus. » Hélas! c'est que le scandale du prêtre, abominable aux yeux de Dieu, est encore, parmi les peuples, le mal le plus contagieux, et ensuite, de toutes les lèpres, la plus difficile à guérir... Or, qui n'a eu la douleur de constater qu'ici plus que jamais, les chefs de la rébellion sont des prêtres, des moines apostats, quelquefois des évêques! Luther, Zwingle, Bucer, Martyr, Ochino, Cranmer, Œcolampade, Munzer, plus tard anabaptiste, Osiandre, et tant d'autres, appartenaient à la sainte tribu; et ils conduisaient au précipice ceux qu'ils avaient la mission de sauver!... Aussi voyons-nous les effets... Il y a trois cents ans, la foi fut implantée au Japon; depuis plus de deux siècles, elle y est privée de secours extérieurs, de direction, du plus grand nombre de nos sacrements... Et cependant voici qu'au grand étonnement de l'univers, elle y vit, elle y brille même d'un certain éclat. « Est-ce le grand chef du royaume de Rome qui vous envoie? » telle est la première question de ces bons Japonais à nos missionnaires. La seconde est celle-ci : « N'êtes-vous point mariés? » Et sur la réponse négative, ils font éclater leurs transports de joie... Mais par contre, en pleine Europe, il y a des contrées où le catholicisme a péri en un jour de tourmente, sans que trois siècles d'efforts, de sainteté et de dévoûment aient pu le ressusciter. — C'est qu'au Japon, les prêtres étaient morts pour défendre la foi de leurs enfants; tandis qu'en Allemagne et en Angleterre, les prêtres, en général, non-seulement ne surent pas mourir, mais ils livrèrent l'arche sainte, ils combattirent contre elle; ils plièrent honteusement le genou devant des princes apostats et voluptueux, et courbèrent encore plus honteusement la tête sous le joug

de leurs propres passions... L'aversion dont le prêtre catholique est encore poursuivi dans certaines contrées protestantes, aversion d'ailleurs soigneusement entretenue par des calomniateurs intéressés, est comme la punition de ces scandales et de ces apostasies, retombant aujourd'hui sur des têtes innocentes : « Patres nostri peccaverunt, et non sunt : et nos iniquitates eorum portavimus. » Et nos frères séparés, qui haïssent encore le prêtre, maintenant qu'en général il ne mérite plus que le respect et la vénération, oublient qu'ils ne sont que la malheureuse postérité de prêtres, catholiques autrefois, mais ensuite infidèles à leurs engagements, incestueux et sacriléges, pour devenir les Pères de la Réforme.

Un autre événement dont on ne saurait méconnaître l'influence sur les succès de la Réforme, quoiqu'elle ait été moins directe, ce fut la Renaissance. A l'approche des hordes musulmanes, les Muses épouvantées ont fui vers l'Occident, qui les accueille et les réchauffe à son foyer. Lui-même s'éprend d'amour et d'enthousiasme pour l'antiquité ; il l'étudie avec la passion qu'inspirent d'ordinaire les choses nouvelles et intéressantes. Le paganisme pénètre dans les mœurs et dans les arts, comme dans la littérature. Les prédicateurs citent en chaire les poëtes grecs et latins, sans beaucoup de profit spirituel pour l'auditoire. Cet engouement littéraire ralentit l'ardeur des études théologiques, et précipite leur décadence dans un grand nombre d'universités. De faux principes s'y sont introduits à la faveur des troubles de l'Église, et elles tendent d'ailleurs à se séculariser. De plus, les humanistes font à la scolastique une guerre à outrance. Sans épargner la cour romaine, ils jettent encore à pleines mains la calomnie et le ridicule sur la vie religieuse. Reuchlin, Érasme, Ulric de Hutten, ce prodige de débauche, se signalent entre tous dans cette lutte acharnée, où la religion souffre des désordres qu'elle a été la première à condamner.

Enfin, depuis peu on avait vu apparaître une invention nouvelle, qui en multipliant, comme des remèdes ou des poisons, les lumières bonnes ou mauvaises, allait jouer un rôle immense dans les destinées du monde : c'était l'imprimerie. Bientôt toutes les doctrines se répandent comme un torrent. Le génie du mal, d'ordinaire si actif et si bien

secondé, exploite sur une vaste échelle la nouvelle industrie. Les traductions falsifiées de la Bible, les pamphlets contre le pape et les moines, les écrits obscènes circulent partout et font d'effroyables ravages parmi des populations surprises tout à coup, et que leur inexpérience même expose davantage à la séduction. Par ce moyen les thèses des novateurs pénètrent jusque dans les chaumières, s'y fixent comme des prédicateurs muets mais opiniâtres ; tandis que l'usage encore général de la langue latine parmi les savants va maintenant permettre de lire en un instant, d'un bout du monde à l'autre, leurs nouvelles théories, et préparer ainsi partout des défections et des soulévements.

C'est dans un siècle et des esprits ainsi disposés, mais que l'indifférence religieuse, fruit naturel de la Réforme, n'a point encore engourdis, que la parole brûlante de Luther vient souffler le feu de la révolte. Le peuple, le clergé et les princes allaient avoir des intérêts divers engagés dans la querelle. Nous avons vu ce qu'en politique signifiaient les principes de la Réforme. Or, nous dit Bossuet, « quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. » Ici l'effet était épouvantable. Témoin de l'impression que faisaient sur les masses les harangues des sectaires, Erasme s'écrie : « Je les vois sortir de leurs prêches, les traits hagards, l'œil menaçant, comme des gens échauffés par des discours sanguinaires. Ce peuple évangélique est toujours prêt à en venir aux mains : il aime les batailles, non moins que les disputes. » On ne fut pas longtemps à s'en apercevoir. Bientôt les contrées du Rhin, la Franconie, la Thuringe et la Saxe sont en feu. On brûle les couvents, on renverse les châteaux, et sur les ruines de toute autorité on s'efforce d'élever, comme le veut Munzer, un nouveau royaume, uniquement composé de justes. Tant que ces fanatiques lui restent soumis et dévoués, Luther seconde leurs fureurs. Il prêche ouvertement la rébellion contre toute autorité qui voudrait mettre obstacle au progrès du pur Évangile; et quand il voit l'Allemagne soulevée, il dit avec bonheur : « Partout le peuple court aux armes ; — il a enfin ouvert les yeux et ne veut plus se laisser opprimer. »

Si le peuple comprenait si bien Luther, les princes ne devaient point se montrer moins intelligents. Dans son livre à la noblesse d'Allemagne, le novateur ne néglige rien pour s'en attacher les membres. Outre qu'il peut être dangereux de vouloir comprimer le mouvement qui se produit, ils trouvent leur compte à le favoriser. En effet, pour se rendre indépendants d'un suzerain catholique, du pape, de l'empereur, des princes ecclésiastiques, il leur suffit de se déclarer protestants; sauf à défendre, au besoin l'épée à la main, leur double apostasie. Luther, qui les favorise cette fois en trahissant le peuple, leur fait entrevoir les avantages de tous les despotismes concentrés dans leurs mains, le jour où ils auront accepté ses doctrines.

La tentation était séduisante; mais ce qui la rendait plus séduisante encore, c'est qu'outre cet appât d'indépendance et de domination absolue, Luther leur montre les riches abbayes, les monastères, les prélatures, comme une proie facile et la naturelle récompense de leur dévouement à la cause évangélique. On sait d'ailleurs combien les nouvelles croyances sont peu gênantes. Qui donc parmi les princes ne se serait senti de l'attrait pour des doctrines de cette nature? qui n'aurait aimé l'indépendance civile et religieuse, quand elle se présentait ainsi parée des séductions du vice devenu innocent, et les mains pleines de richesses? L'histoire s'est chargée de montrer, à l'éternelle honte de la Réforme, si les princes qui se déclarèrent pour elle furent sourds à la passion, insensibles à la cupidité. Les noms du moine apostat Albert de Brandebourg, de Gustave Vasa, de Christiern II, de Henri VIII, sont là pour en témoigner. La Réforme trouva en eux, comme le Coran dans les califes, des apôtres tout armés pour la lutte. Le fait est si palpable, que les protestants ne l'ont point nié. « Il est incontestable, dit Jurieu, que la Réforme s'est faite par la puissance des princes. A Genève ce fut le sénat; dans les autres parties de la Suisse, le grand conseil de chaque canton; en Hollande, les États généraux; en Danemark, en Suède, en Angleterre, en Écosse, les rois et les parlements. » Menzel affirme la même chose; Baden la répète avec malice. « A chaque noble converti, dit-il, tombait en héritage quelque bien de l'Église; et comme l'Église était fort

riche, les miracles étaient nombreux. » Luther lui-même s'en aperçoit si bien, qu'il le proclame tout haut : « Les rayons d'or de nos ostensoirs font plus de conversions que toutes nos prédications. »

C'est ainsi que se propageait la Réforme, ayant pour prétexte des abus qu'elle ne corrige point; pour appui, l'autorité des princes, et pour complices toutes les passions du cœur.

Si nous voulons donc résumer brièvement ses différentes causes, elles sont intrinsèques et extrinsèques. Jamais plus vaste conspiration ne fut ourdie contre la vérité. A la différence des autres hérésies, celle-ci rapproche, enlace dans une même étreinte la politique, la philosophie, la religion. En religion, elle s'attaque, non plus à un dogme isolé, mais à tous les dogmes, non plus à un point de la morale, mais à toute la morale. En un mot elle ouvre un libre champ à toutes les erreurs comme à toutes les dépravations.

Trois grands événements surtout paraissent avoir plus particulièrement servi ses intérêts : le grand schisme d'Occident, en favorisant les désordres parmi les princes et les peuples, et jusque dans le sanctuaire; le déchaînement des humanistes contre l'Église et ses institutions; enfin la presse, qui, suivant l'opinion d'un grand historien, servit à la Réforme comme l'épée à Mahomet.

Voilà, ce semble, comment on peut s'expliquer les ravages exceptionnels de cette grande hérésie. Elle dépasse toutes les autres par ses proportions colossales : c'est la bête aux sept têtes dont parle l'Apocalypse; et pour comble de malheur elle naît dans un siècle préparé à l'accueillir.

Enfin si l'on voulait embrasser l'ensemble d'un coup d'œil plus rapide et résumer tout d'un seul mot : à cette question que nous nous étions posée : Quelles sont les causes qui expliquent l'apparition du protestantisme et ses ravages étonnants? nous avons répondu par ces deux propositions qu'il eût été facile d'étendre en un volume : La Réforme, à quelque point de vue qu'on la considère, recélait intrinsèquement une puissance de corruption intellectuelle et morale, inouïe jusqu'alors. Or, au XVIe siècle, le monde politique, civil et religieux était disposé à se laisser corrompre. Donc la corruption dut être, et fut en effet sans exemples. FL. MONNERET.

DES RÈGLES
DE LA CRITIQUE HISTORIQUE

Est-il bien nécessaire, ou même convenable, de se familiariser avec les règles de la critique avant d'aborder l'étude approfondie de l'histoire? Nous ne serions pas étonné d'entendre la plupart des érudits répondre négativement. Ils nous diraient que l'amour de la vérité et le bon sens naturel ont toujours suffi à les guider dans leurs recherches, et qu'ils n'ont jamais senti le besoin de formuler en principes généraux les motifs de leurs jugements critiques. Loin de nous la pensée de contester le fait. Nous serions même enclin à admettre qu'il en a été ainsi à peu près pour tous les grands historiens anciens ou modernes.

Est-ce à dire que nous regardions les règles de la critique comme inutiles? Aucunement.

Qu'on nous permette un apologue.

Un voyageur, avide de découvertes, parcourt une contrée inconnue. Tandis qu'il marche au hasard dans la plaine, il voit un aigle s'élever majestueusement dans les airs, puis tout à coup prendre son essor vers un pic qui se dresse bien haut dans le lointain et que l'œil moins perçant de l'homme n'aurait pu distinguer d'abord des nuages amoncelés à l'horizon. Aussitôt l'idée de gravir ces sommets élevés s'empare de l'ardent explorateur. L'ascension sera laborieuse; n'importe. Tout un monde de merveilles va se révéler là-haut à ses regards : cette pensée suffit pour lui faire braver la fatigue. Il s'avance avec courage et se trouve bientôt au pied de la montagne. Mais là, parmi les sentiers qui sillonnent ses flancs, tantôt se perdant sous d'épais taillis, tantôt côtoyant des précipices, lequel choisir? Les montagnards ne sont guère embarrassés en pareil cas. Grâce à un admirable instinct, développé par l'exercice, ils savent, à travers mille obstacles,

suivre toujours le chemin direct, ou, s'ils s'en détournent un instant, s'y remettre sans peine. Mais malheur à l'imprudent touriste s'il se fie trop aveuglément à leurs vagues assurances sur la facilité de l'expédition. Bientôt il se perdra dans le dédale des gorges et des ravins qui s'entrecroisent devant lui, et épuisé, découragé, il renoncera à l'exécution de son projet. Ou bien il choisira sa route au hasard et, croyant se rapprocher du but, il s'en éloignera et se trouvera, après une longue et pénible marche, à un point tout différent de celui qu'il voulait atteindre, et qui en sera peut-être séparé par un abîme. Il se serait épargné cette mésaventure si, avant de s'engager dans la montagne, il avait recueilli des renseignements précis de la bouche de ceux qui en ont longtemps exploré les pentes.

Ils sont bien rares dans toutes les parties du domaine de la science, mais particulièrement dans celui de l'histoire, les aigles au coup d'œil assuré et au vol puissant, qui savent s'établir sur les hauteurs sans passer par les voies pénibles appropriées à la faiblesse ordinaire de l'intelligence humaine. Rares encore, quoique beaucoup moins, sont les esprits sagaces qui, parmi ces voies, savent choisir comme d'instinct celles qui les feront parvenir le plus sûrement à la possession de la vérité. Faut-il donc conseiller à tous les autres de renoncer à s'élever jusqu'à elle? Non assurément, la science elle-même aurait droit de s'en plaindre. Ce serait lui enlever une foule d'adeptes capables de lui apporter un utile, et souvent un glorieux concours. Il suffit, pour les mettre à même de répondre à son appel, qu'on leur fournisse un moyen généralement sûr et à la portée de tous, de suppléer à cette sagacité extraordinaire qui est le partage d'un petit nombre d'élus. Or ce moyen existe, sinon pour toutes les branches de l'art et du savoir, du moins pour celle dont nous nous occupons spécialement ici. Il se trouve dans la connaissance des règles de la critique.

I

Pourquoi chez tant de jeunes gens, d'ailleurs très-heureusement doués du côté de la rectitude du jugement et de l'amour des travaux sérieux, voit-on succéder si vite le décourage-

ment et le dégoût à un premier élan de ferveur dans la carrière des études historiques? N'est-ce pas parce que, faute de méthode et de principes nets et sûrs pour asseoir leurs convictions, ils n'ont rencontré dès les premiers pas qu'obscurités et incertitudes? Placés en face d'une question nouvelle, ils ne savent — qu'on nous permette cette expression familière parfaitement juste ici — par quel bout la prendre pour procéder à son examen. Et même lorsqu'ils veulent se borner à se mettre au fait des résultats acquis avant eux, ils se voient à la merci du premier guide venu, ou, s'ils en rencontrent deux ou trois d'un avis différent, ils se perdent dans le dédale de leurs indications contraires sans parvenir à fixer leurs jugements. Que s'ils croient pouvoir embrasser certaines opinions, c'est encore avec une idée très-vague relativement au degré de certitude qu'elles peuvent revendiquer en leur faveur. De là, à chaque nouvelle contradiction, à chaque découverte qui semble devoir modifier tant soit peu les idées reçues jusqu'ici sur un fait, une sorte de terreur panique, provoquée par la crainte de voir s'écrouler tout l'édifice de leurs connaissances, si péniblement construit et toujours si vacillant. Est-il étonnant dès lors que leur ardeur s'éteigne et qu'ils désespèrent de pénétrer jamais dans ce temple de la science, dont les merveilles entrevues avaient défrayé les plus beaux rêves de leur noble ambition?

Que faut-il cependant pour échapper à ces amères déceptions? Connaître d'avance la marche à suivre dans l'étude des questions historiques, savoir sur quels points on doit porter son attention dans l'examen des preuves fournies à l'appui d'un sentiment, enfin être à même de se rendre compte de l'importance de ces preuves afin de pouvoir apprécier le degré de certitude du fait qu'elles établissent. Or c'est là précisément ce qu'apprennent les règles de la critique.

Que ces règles existent, en d'autres termes, qu'il n'est pas impossible de définir certains principes, d'indiquer certains procédés qui peuvent aider puissamment l'esprit à se guider dans la recherche de la vérité historique, c'est ce que nous espérons montrer dans la suite de ce travail. Mais auparavant nous nous permettrons une autre remarque destinée à faire ressortir l'avantage de cette étude, même pour les intelli-

gences d'élite qui pourraient à la rigueur se passer d'un tel secours. Ce qui leur permettrait de le dédaigner, c'est que chaque fois qu'elles ont besoin de se servir d'un principe de critique, leur perspicacité naturelle le leur suggère, avec l'application qu'il convient d'en faire dans le cas particulier dont il s'agit. La chose ne leur coûte guère, en effet, tant que la netteté de leur jugement n'est pas offusquée par la présence de quelque affection ou de quelque préjugé longtemps caressé, et qu'un fait donné vient blesser douloureusement. Mais l'expérience n'a que trop appris combien il est difficile, même aux plus grands esprits, de ne pas faiblir en pareille occasion. Quelle que soit la vigueur de la détermination première à ne chercher que la vérité, on se laisse trop souvent entraîner alors à asseoir son jugement sur un motif qu'on rejetterait avec mépris comme insuffisant dans tous les autres cas, et particulièrement dans celui où le poids de l'affection ou du préjugé agirait en sens contraire. L'étude préalable des règles de la critique met à l'abri de cet écueil. L'esprit, dégagé dans cette étude de la préoccupation de prévenir des conséquences qu'il voudrait éviter à tout prix, voit dans toute leur clarté les principes qui doivent former la base de ses jugements. Et lorsqu'on rencontre ensuite un fait qui n'offre évidemment qu'un cas particulier de l'hypothèse pour laquelle on a admis la règle comme universellement certaine, il faudrait une mauvaise volonté positive pour ne pas se rendre à la force de la vérité. Les règles sont donc pour tous une sauvegarde de l'esprit de saine critique, esprit qu'on ne saurait maintenir avec un soin trop jaloux.

Essayons de déterminer les plus usuelles de ces règles. Pour y arriver, il importe avant tout de bien préciser la nature de l'évidence qui donne à l'histoire, — c'est-à-dire à la connaissance des faits contingents trop éloignés de nous, dans le temps ou dans l'espace, pour que nous puissions les percevoir directement par nos sens, — son caractère scientifique.

On sait que les philosophes distinguent communément trois espèces d'évidence, qu'ils désignent respectivement par les dénominations de métaphysique, de physique et de morale. Les deux premières s'appuient, l'une, sur l'immutabilité absolue des essences des choses, l'autre, sur la constance des

lois qui gouvernent le monde de la matière. Il est facile de voir qu'aucune de ces deux espèces d'évidence n'appartient aux faits de l'histoire. Reste l'évidence morale. Celle-ci repose sur la constance des lois morales, c'est-à-dire des lois qui régissent les êtres doués d'une volonté libre comme tels. Du reste ces lois elles-mêmes, en tant qu'elles servent de fondement à l'évidence dont nous nous occupons, se réduisent en définitive à une seule, qui peut être énoncée ainsi : l'homme a une inclination naturelle à reconnaître et à affirmer la vérité, et il ne se laissera aller à l'erreur, et surtout à l'imposture, que lorsqu'il y sera poussé par des affections ou des intérêts assez puissants pour entraîner la volonté libre en sens contraire. Chaque fois donc qu'on aura sur un fait donné un ensemble de témoignages conformes tellement nombreux, et fournis par des hommes placés dans des circonstances si diverses, qu'il est tout à fait impossible de supposer des intérêts ou des affections quelconques, qui aient égaré leur intelligence ou perverti leur volonté de manière à leur faire commettre ou faire affirmer *à tous* la même erreur, on possèdera l'évidence morale de ce fait.

L'histoire peut-elle revendiquer au moins ce genre d'évidence? En général, non. Son domaine serait par trop restreint, s'il fallait le limiter aux faits qui se présentent avec un tel cortége de témoins. Cependant, en dehors des trois espèces d'évidence indiquées, certains philosophes ne consentent pas à en admettre d'autre qui mérite véritablement ce nom. Tout au plus daignent-ils faire mention, en passant, d'une évidence morale *improprement dite*, qui consiste dans une probabilité plus ou moins grande de la vérité d'un fait, probabilité qui n'est pas absolument incompatible avec la non-existence de ce fait, mais dont un homme prudent se contente dans la pratique de la vie, et sur la foi de laquelle il n'hésite pas à prendre des déterminations de la plus grande conséquence. Encore ont-ils soin d'avertir que le terme d'*évidence morale* est ici complétement équivoque, c'est-à-dire que la susdite probabilité n'a avec l'évidence véritable aucun caractère commun qui justifie l'application d'une même dénomination. S'ils consentent à lui donner une place dans leurs traités de logique, c'est pure complaisance pour des manières de parler vulgaires, que des es-

prits philosophiques seraient en droit de bannir de leur langage.

Si nous ne craignons de nous aventurer témérairement sur le terrain de la philosophie pure, nous serions bien tenté de présenter quelques objections à l'encontre de ces sévères théories. Nous dirions, par exemple, qu'il y a des faits d'une évidence manifeste et qui ne peuvent cependant invoquer en leur faveur aucune des trois espèces d'évidence si rigoureusement définies. Ainsi, supposons qu'après avoir disposé, avec des caractères mobiles, en planches d'imprimerie, les œuvres de Bossuet, ou même une seule de ses oraisons funèbres, on brise les cadres de ces planches, et qu'on fasse tomber les caractères pêle-mêle dans un tambour de loterie, où on les tourne et les retourne ensuite de façon à les séparer complétement les uns des autres. Que quelqu'un, après cela, s'avise de prendre au hasard ces caractères un à un, les rangeant en lignes parallèles à mesure qu'il les retire, et exprimant l'espoir de voir se reproduire intégralement le chef-d'œuvre du prince des orateurs français. Quel homme de bon sens hésitera à déclarer cette prétention *évidemment* absurde? Et cependant il n'y a, que nous sachions, aucun principe analytique ni aucune loi physique ou morale qui s'oppose à sa réalisation.

Ces considérations, et d'autres encore que nous pourrions ajouter, nous porteraient, si nous avions l'honneur d'occuper une chaire de philosophie, à modifier quelque peu la définition de l'évidence morale. Sauf meilleur avis, nous croirions devoir lui assigner comme caractère spécial, et sans distinction d'évidence morale proprement dite et improprement dite, d'un côté, l'absence de toute certitude métaphysique ou physique parfaitement rigoureuse, de l'autre, l'exclusion de tout fondement à un doute raisonnable par rapport à la vérité qu'elle met en lumière. Nous aurions soin d'ajouter qu'elle admet une foule de degrés, depuis celui qui exclut à peine le doute prudent, jusqu'à celui où l'hésitation à donner son assentiment dénoterait un cerveau malade. La dénomination d'évidence *morale* se justifierait d'ailleurs très-bien à nos yeux, parce que c'est de cette espèce d'évidence que l'homme peut et doit partir pour donner à ses actes libres le cachet de moralité que réclame sa nature intelligente.

Quoi qu'il en soit de la justesse de ces réflexions, force nous est d'avouer que l'histoire se contente généralement de cette évidence morale improprement dite, si peu prisée de quelques philosophes. Pas n'est besoin d'ajouter qu'elle n'y arrive pas toujours, et que dans bien des cas elle doit s'arrêter provisoirement à un certain degré de probabilité, qui laisse encore debout la probabilité contraire. On a soin de nous le rappeler assez souvent et assez durement pour que nous ne soyons pas en danger de l'oublier. Ici encore, il est vrai, nous pourrions facilement nous donner le malin plaisir de rétorquer cette espèce de reproche contre ceux qui aiment surtout à nous le faire. Soyons généreux, et n'examinons pas comment se comportent à cet égard la philosophie, la théologie et même les mathématiques, dès qu'elles quittent le terrain des théorèmes abstraits pour celui des applications. Bornons-nous à faire remarquer que les sciences cultivées actuellement avec le plus d'ardeur et auxquelles les brillants progrès faits depuis quelques années permettent de prédire le plus splendide avenir, comme la géologie, l'astronomie physique et la philologie comparée, ne peuvent revendiquer aucune supériorité sur l'histoire, quant à la certitude de leurs conclusions. Les résultats obtenus par ces sciences n'en sont pas moins considérés, à juste titre, comme de précieuses conquêtes de l'esprit humain; et leurs superbes rivales, qui prétendent ne relever que de l'évidence métaphysique ou physique, pourraient se croire heureuses si elles parvenaient à produire, dans les intelligences auxquelles elles s'adressent, des convictions aussi nettes et aussi fermes que celles qu'elles affectent parfois de n'accueillir qu'avec dédain.

Mais ce n'est pas pour avoir l'occasion de faire un plaidoyer en faveur de notre science favorite que nous avons entamé cette petite discussion sur les divers genres d'évidence. Notre but est plus sérieux et plus pratique. Nous voulions faire ressortir — et nous désirons appeler sur cette remarque toute l'attention de nos lecteurs — la grande différence qui se trouve entre la méthode à suivre dans les sciences qui ont pour objet principal la connaissance des faits, et celle qui convient aux sciences purement rationnelles. Ces dernières procèdent à peu près uniquement par voie de syllogisme.

Chaque vérité nouvelle dont elles s'enrichissent se présente comme une conséquence rigoureuse de vérités plus générales déjà connues et acceptées comme certaines. Pour les empêcher d'admettre une conclusion, il suffit que celle-ci ne sorte pas nécessairement des prémisses posées, ou, en d'autres termes, que la vérité de ces prémisses puisse subsister sans entraîner nécessairement la vérité de la conclusion qu'on voudrait en tirer. Il en est tout autrement pour les sciences de faits. Celles-ci ne réussissent que bien rarement à établir leurs résultats par ces formes de raisonnement qui peuvent se traduire plus ou moins immédiatement en syllogisme, et imposer une conviction irrésistible à quiconque connaît les lois de la dialectique et sait les appliquer. En général, pour faire accepter leurs preuves, elles doivent en appeler à une certaine faculté d'appréciation morale des choses, — faculté d'intuition plutôt que de déduction, — à ce tact particulier de l'intelligence qui, dans l'usage de la vie, s'appelle le bon sens pratique, et suppose dans ceux qui le possèdent plus de justesse de coup d'œil et de droiture de jugement que de subtilité et de profondeur. En vain les esprits rompus aux finesses des spéculations abstraites trouveront-ils cent manières d'expliquer dans un autre sens les indices qui servent de base à leurs conclusions. En vain s'obstineront-ils à nous répéter : Jusqu'à ce que vous ayez prouvé, par un raisonnement rigoureusement en forme, qu'aucune de mes explications n'est acceptable et qu'il est *impossible* de ne pas interpréter comme vous le faites les témoignages ou les autres preuves que vous produisez, je suis en droit de ne pas admettre votre opinion. Cette façon d'argumenter peut être excellente dans les disputes philosophiques; mais elle doit être écartée comme tout à fait sophistique dans la discussion des faits de l'histoire, où elle ne mènerait qu'à un scepticisme presque universel et réprouvé par le bon sens le plus vulgaire.

Bien plus, il peut arriver, et il arrive souvent, que chacun des indices ou arguments apportés à l'appui d'une thèse historique ne donne, pris à part, qu'une probabilité assez faible en sa faveur, et qu'il résulte néanmoins de leur ensemble une démonstration excluant tout doute raisonnable par rapport à la vérité du fait qu'elle affirme. Cette remarque est

d'une importance souveraine et d'une application fréquente dans les travaux historiques. Nous sommes heureux de pouvoir l'appuyer de l'autorité d'un savant qui se trouve sans conteste au premier rang des critiques de notre siècle. Dans l'avertissement placé en tête du second volume de la *Roma sotterranea*, M. J.-B. de Rossi, parlant des observations qui l'ont amené à déterminer l'âge de chacune des parties du *cimetière de Callixte*, s'exprime en ces termes : « Ces observations, séparées les unes des autres, peuvent « souvent, par leur minutie et à cause de l'immense difficulté « qu'on éprouve à les formuler par écrit, sembler assez sub- « tiles et d'une valeur démonstrative bien problématique, « mais toute défiance et toute hésitation doit se dissiper en « présence de l'admirable harmonie de leur ensemble, du « moins pour ce qui regarde les points capitaux et les prin- « cipales lignes de la chronologie de l'hypogée. Cette chrono- « logie, révélée par l'analyse architectonique, acquiert une « nouvelle solidité et une autorité inébranlable par son accord « parfait et spontané avec toutes les données de l'archéologie « et de l'histoire. J'en dirai autant des recherches critiques « et archéologiques. Si quelqu'un se mettait à peser à part « chaque indice et chaque argument, il pourrait, par ce pro- « cédé sophistique, éluder ou combattre les preuves recueil- « lies dans ces recherches ; mais il n'en serait pas moins « obligé de se rendre à l'évidence qui ressort de la merveil- « leuse synthèse de l'ensemble : celle-ci doit convaincre plei- « nement tout esprit judicieux et réfléchi. » Ces paroles de l'éminent archéologue serviront d'épilogue au présent paragraphe. Les esprits judicieux et réfléchis verront, nous n'en doutons pas, dans l'application qui s'y trouve indiquée, une précieuse confirmation pour les idées que nous venons d'exposer [1].

[1] Peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de faire observer que ces idées, si elles sont justes, peuvent fournir l'explication d'un fait qui a dû frapper plus d'un de nos lecteurs. Il n'est pas rare de rencontrer des hommes qui montrent une prodigieuse force d'intelligence dans l'étude des sciences purement rationnelles, et qui paraissent tout dépaysés lorsqu'ils mettent le pied sur le terrain des questions historiques : on dirait qu'ils ne savent raisonner là qu'au rebours du bon sens. Le P. Janning en faisait déjà malicieusement la remarque dans sa réponse au pitoyable *factum* publié par le P. Sébastien de Saint-

Il nous reste maintenant à déterminer les procédés qui peuvent nous mettre à même d'acquérir une connaissance moralement certaine des faits de l'histoire et les précautions à prendre dans l'emploi de ces procédés. C'est là évidemment l'objet des règles de la critique historique.

II

Le moyen le plus naturel et le plus ordinaire de nous instruire des événements qui se sont passés loin de nous, c'est l'autorité des hommes qui ont été les témoins de ces événements ou qui les ont appris eux-mêmes des témoins immédiats. Le premier soin du critique, lorsqu'il voudra se rendre compte d'un fait de l'histoire, sera donc de recueillir les témoignages qui nous ont transmis ce fait ou quelques-uns de ses détails. Pour cela, il lui faut préalablement une connaissance aussi complète que possible des sources historiques, c'est-à-dire des monuments où se trouvent consignés les témoignages propres à nous mettre au courant du passé. Nous

Paul sous le titre de *Exhibitio errorum*, etc. Il ne nous semble pas bien difficile de se rendre compte d'une anomalie si étrange à première vue. D'abord les sciences rationnelles, et particulièrement la philosophie et la théologie scolastique, demandent comme conditions de succès, dans les esprits qui s'y appliquent, une certaine subtilité, et surtout une grande puissance d'abstraction et ce qu'on pourrait appeler une impitoyable inflexibilité de logique. Or ces qualités forment souvent un véritable obstacle à la droiture du jugement lorsqu'il s'agit de questions de fait, qui ne peuvent aboutir qu'à une solution *moralement*, ou, comme disent encore les philosophes, *prudentiellement* certaine. De plus, dans les sciences rationnelles, chaque thèse se prouve en général par un seul argument; ou du moins, si l'on en apporte plusieurs, ils sont indépendants les uns des autres; leur multiplicité ne sert qu'à établir la connexion de la vérité qu'on veut établir avec différents principes, et à convaincre ainsi ceux qui n'admettraient comme évidents que l'un ou l'autre de ceux-ci. Dès lors, dans l'examen de la valeur de ces arguments, on peut sans inconvénient prendre chacun d'eux à part, et si l'on trouve qu'aucun d'entre eux, ainsi considéré, ne mène rigoureusement à la conclusion proposée, on est en droit de regarder celle-ci comme fausse ou comme douteuse. Il n'en est pas de même, nous l'avons dit, pour les questions de fait. Là aussi, sans doute, on peut et on doit appliquer l'adage *Argumenta non numeranda, sed ponderanda*; mais on ne peut pas oublier non plus que, dans ce genre de questions, la force de la démonstration dépend très-souvent de la multitude des indices divers, dont chacun en particulier ne suffirait pas à déterminer une conviction prudente quant

avons déjà suffisamment insisté, dans un précédent article[1], sur l'importance de cette partie principale de l'érudition. Elle forme la base indispensable de la science historique. C'est bien le cas de répéter à tous ceux qui aspirent à la gloire de contribuer aux progrès de cette noble science :

Nocturna versate manu, versate diurna.

Cependant, nous ne voudrions pas conseiller aux jeunes gens peu habitués aux recherches historiques de commencer l'étude d'un fait ou d'une époque de l'histoire par la lecture de tous les documents originaux qui s'y rapportent, surtout si ces documents ont une certaine étendue. Pour y distinguer les détails qui doivent particulièrement fixer l'attention, pour les classer ensuite, et les rapprocher de manière à en faire jaillir une vive lumière, il faut une certaine sagacité, qui est surtout le fruit de l'exercice. Tant qu'on n'a pas cette promptitude de coup d'œil, la lecture des sources n'offrira guère d'intérêt, et pourrait même amener la lassitude et le dégoût. Nous engagerions donc les critiques encore novices à s'en tenir pour quelque temps à une méthode en apparence plus

à la certitude morale du fait discuté, mais dont le concours est vraiment inexplicable pour un homme judicieux dans la supposition de sa fausseté. Or les esprits qui ne se sont formés qu'aux méthodes de la philosophie scolastique sont fort exposés à tomber ici dans une déplorable méprise. Enfin voici un troisième écueil sur lequel ils courent risque d'échouer. Une thèse philosophique ou théologique ne sera regardée par eux comme suffisamment établie que lorsqu'ils pourront résoudre toutes les objections qu'on y oppose. Une telle exigence s'explique, si excessive qu'elle puisse être. Dans les sciences rationnelles, en effet, où toutes les données du problème sont fournies par l'intelligence, celle-ci ne sera jamais entièrement satisfaite, elle sera même tentée de suspendre plus ou moins son jugement sur la vérité d'une théorie, tant qu'elle n'aura pas trouvé le moyen de la mettre d'accord avec tous les principes déjà admis comme certains. Dans les questions de fait, au contraire, on peut avoir des éléments de conviction tels que l'hésitation ne soit plus permise, et cependant ne pas être en mesure de montrer directement que les difficultés apportées contre l'opinion qu'on adopte n'ont en elles-mêmes aucune valeur. L'impossibilité de les réfuter provient souvent de l'ignorance d'un détail qui sera révélé plus tard par des documents encore inconnus et qui donnera la clé du mystère actuellement insoluble. Des esprits qui ne sont que métaphysiques semblent quelquefois incapables de saisir cette réflexion si simple; ils se croient autorisés à chanter victoire dès que le critique ne peut expliquer complétement une difficulté qu'ils opposent à ses conclusions, d'ailleurs parfaitement établies.

[1] V. livraison de février.

lente, mais certainement plus sûre et même, tout compte fait, plus expéditive pour arriver à une connaissance vraiment scientifique d'une époque déterminée de l'histoire.

Qu'ils commencent par prendre une notion générale de cette époque dans un manuel ou un cours d'histoire assez étendu pour ne pas rebuter par sa sécheresse, assez sobre de détails et de discussions pour ne pas surcharger la mémoire, et surtout assez net pour que l'imagination puisse suivre sans trop de difficulté le développement des faits et des institutions. Seulement qu'ils se rappellent toujours que les connaissances acquises par ce premier travail sont, pour ainsi dire, provisoires, et qu'ils gardent toute leur liberté d'esprit pour réviser plus tard les jugements de l'auteur qu'ils ont pris pour guide. Après cela, revenant sur leurs pas, ils prendront à part chacun des faits remarquables de la période qu'ils ont vue ainsi à vol d'oiseau, ils étudieront les mémoires et les ouvrages spéciaux écrits sur ces faits par des savants et pour des savants, dans lesquels par conséquent l'auteur ne fait pas un pas, n'émet pas une assertion sans citer à côté le témoignage original sur lequel il s'appuie, sans discuter les détails qui ont donné ou qui peuvent donner lieu à quelque incertitude, ou du moins sans renvoyer à une dissertation faite sur ce sujet par un autre érudit dont il adopte toutes les idées. Cette seconde étude doit se faire à tête reposée, dans les dispositions que nous avons marquées en parlant de l'esprit critique, et particulièrement avec un soin scrupuleux pour la vérification des textes invoqués par l'auteur, afin de s'assurer qu'ils sont fidèlement cités et convenablement interprétés.

De cette façon on sera disposé à parcourir avec goût et avec fruit les documents originaux. Qu'on les lise alors de suite. Cette lecture offrira un grand charme; elle transportera l'esprit et l'imagination à l'époque que l'on connaît déjà, pour ainsi parler, d'une manière abstraite, et achèvera d'en donner une vue claire et complète. On remarquera facilement ce qui peut servir à confirmer ou ce qui peut ébranler les conclusions adoptées à la suite de ses premiers guides; on apercevra les lacunes de leurs travaux, et l'on sera amené ainsi tout naturellement à voir ceux qu'on peut entreprendre soi-même afin de réaliser quelques nouveaux progrès pour la science. Enfin on

sera préparé à reconnaître la valeur des pièces inédites qu'on pourrait trouver dans les bibliothèques, dans les dépôts d'archives ou ailleurs, par un de ces hasards providentiels qui viennent de temps en temps illuminer d'un rayon de bonheur la vie laborieuse de l'érudit.

Ce n'est pas pour les érudits, nous n'avons pas besoin de le dire, que nous nous sommes laissé entraîner à cette digression sur la marche à suivre dans les premières études historiques. Nous parlons à la multitude, assez nombreuse, croyons-nous, de ceux qui apportent à ces études plus d'ardeur et de bonne volonté que de connaissances acquises et d'expérience. Nous nous permettrons en conséquence de répondre brièvement à une autre question qu'ils pourraient nous adresser. Comment sera-t-il possible de connaître les travaux publiés avant nous sur le point particulier qu'on veut examiner? Où trouver les documents cités dans ces travaux, et aussi ceux qui n'y ont pas été mis à profit et qui peuvent cependant fournir quelques nouvelles lumières? C'est surtout par la fréquentation des grandes bibliothèques et par les avis des vétérans de la science que les débutants doivent se former sous ce rapport. Ils pourront encore consulter utilement les tables analytiques des grandes collections[1] et des ouvrages tels que la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, la *Table chronologique des diplômes* de Bréquigny, Pardessus et M. Laboulaye, la *Bibliotheca historica medii ævi* de M. Potthast, et autres semblables, fort irrévérencieusement baptisés par les érudits du nom de *guide-ânes;* ce qui n'empêche pas les plus qualifiés d'entre eux d'y recourir fréquemment.

Quelques profanes en sont encore à croire que tout est fait pour l'historien, même le plus consciencieux, lorsqu'il est parvenu à rassembler tous les textes anciens relatifs à l'événement dont il veut rendre compte. A les entendre, il n'y aurait plus après cela qu'à les transcrire bout à bout en les reliant tant bien que mal les uns aux autres par quelques phrases de transition. Cette facile méthode a pu suffire aux chroniqueurs

[1] Comme celle des *Mémoires contenus dans les Recueils de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques*, par MM. Eugène de Rozière et Eugène Châtel; celle des *Mémoires de Trévoux*, par le P. Sommervogel, etc.

du moyen âge, qui ne connaissaient pas même de nom la critique. Mais aujourd'hui l'histoire a d'autres exigences. Chaque fait historique à éclaircir est un procès à juger. L'appel des témoins ne fait que marquer l'ouverture des débats. Après ce premier acte, commence le travail principal du critique, qui consiste dans l'examen de la valeur des dépositions et dans leur confrontation. C'est ici surtout qu'il est besoin de règles nettes et sûres pour ne pas s'égarer. Nous allons tâcher de les résumer brièvement, en demandant d'avance pardon à nos lecteurs pour la sécheresse et le ton didactique de cette partie de notre travail. Nous avons une espèce de code de procédure à dresser : une plume plus habile pourrait seule déguiser l'aridité naturelle du fond sous les agréments de la forme.

Avant tout, il est nécessaire de constater l'identité du témoin. C'est là le premier soin de tout juge consciencieux, et même de tout homme prudent qui doit prendre une décision sérieuse sur la foi d'autrui.

Un inconnu se présente à nous pour nous faire une communication importante. Il s'attribue le nom et les qualités d'un homme que nous n'avons jamais vu, qui habite un pays lointain, mais que nous connaissons de réputation et savons digne de toute confiance. Avant d'ajouter foi à ce qui nous est annoncé, nous ne négligerons rien pour nous assurer que notre officieux donneur d'avis n'est pas un imposteur qui joue un personnage d'emprunt. Si nous trouvons qu'il a voulu nous tromper sur ce point, nous nous garderons bien de nous fier à ses renseignements. Ou bien on nous apporte un écrit qu'on nous dit expédié par un correspondant tout à fait sûr. Si le moindre indice vient nous inspirer des doutes quant à la probité du messager ou de ceux qui l'emploient, nous commencerons de même par examiner minutieusement la missive, pour nous convaincre qu'elle vient bien réellement de celui dont elle porte la signature, et qu'elle n'a subi aucune altération par addition ou retranchement frauduleux.

Les documents historiques, qu'on trouve dans les bibliothèques et dans les archives, plusieurs siècles souvent après leur rédaction, sont un peu dans le cas des témoins et des missives dont nous venons de parler. Ils portent peut-être en tête le nom d'un personnage célèbre, contemporain des faits

qui y sont consignés, et d'une véracité au-dessus de tout soupçon; mais avant de leur accorder une entière confiance, il faudra qu'on ne puisse avoir aucun doute raisonnable touchant leur authenticité et leur intégrité. Ce sera donc là le premier point à éclaircir par le critique. Voyons comment il saura y parvenir.

La difficulté ne sera pas bien grande pour les ouvrages imprimés du vivant et sous les yeux de l'auteur et qui se sont aussitôt répandus dans le monde littéraire. Bien rarement s'élèvera-t-il quelque doute par rapport aux documents de ce genre. L'imposture, s'il y en avait, sera en général trop facile à découvrir pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur les moyens par lesquels on arriverait à ce résultat. Tout se réduit à la discussion d'un fait de date relativement récente et qui doit avoir eu une certaine notoriété.

Mais le plus souvent, et toujours lorsqu'il s'agit de documents anciens, ce n'est que bien longtemps après la mort de leur auteur présumé qu'ils sont entrés dans le domaine public par la voie de la presse. Un grand nombre même sont restés inédits jusqu'à nos jours. En ce cas, nous sommes moins immédiatement sûrs de leur parfaite authenticité. C'est l'examen des manuscrits qui doit fournir cette assurance. Rien de plus simple, lorsqu'on est certain de posséder encore l'autographe. Mais cette bonne fortune est rare. Pour bien des documents on n'a que des copies postérieures de plusieurs siècles à la rédaction primitive. Alors le travail est plus rude.

Pour ne laisser rien à désirer, il faut commencer par prendre connaissance de tous les manuscrits qui existent encore ou dont il reste quelque trace, et déterminer leur âge et leur parenté. L'âge d'un manuscrit se reconnaît à la nature de la substance qui en forme les feuillets, papyrus, parchemin, papier de coton ou de chiffe, à la rareté ou à la multiplicité des abréviations, à la manière de les indiquer, au caractère de l'écriture, des ornements et autres détails qui ont varié suivant les divers pays et les diverses époques. La science paléographique a su établir, par la comparaison d'un grand nombre de manuscrits ayant une date certaine, des règles qui permettent à un œil exercé de préciser assez exactement le siècle ou la fraction de siècle à laquelle appartient un manus-

crit donné[1]. Un examen plus attentif fera ensuite reconnaître les variantes qu'offrent les différentes copies d'un même document et donnera le moyen de définir quelles sont celles qui ont été transcrites d'après un même modèle original, ou, pour parler le langage des paléographes, qui appartiennent à la même famille.

Ce premier travail, qui n'est pourtant que préliminaire, présente déjà assez de difficultés pour rebuter la plupart des aspirants à la science historique, si tous étaient obligés de l'entreprendre. Hâtons-nous de dire qu'il devient de moins en moins nécessaire. Des hommes spécialement voués à cette branche si importante et si ardue de la critique, d'une probité littéraire à l'abri de tout soupçon, nous ont donné et continuent à publier, avec le généreux concours de leurs gouvernements ou de sociétés savantes, des éditions des sources historiques qui peuvent remplacer, et même avantageusement, les manuscrits eux-mêmes. Dans les préfaces de ces magnifiques publications, tous les manuscrits connus de chaque document sont soigneusement décrits, classés, souvent représentés en partie par des *fac-simile* qui permettent d'en vérifier les caractères paléographiques. L'édition elle-même est faite d'après un des manuscrits principaux; mais, de plus, à chaque page se trouve un relevé exact, qui pourrait parfois paraître minutieux à l'excès, de toutes les variantes qui se rencontrent dans les autres[2]. Avec de semblables secours, on peut discuter l'authenticité d'un ouvrage ou d'un texte, sans avoir besoin de parcourir toutes les grandes bibliothèques de l'Europe et de se fatiguer les yeux et la tête à

[1] On comprend que nous devons nous borner ici à donner une idée générale des procédés de la paléographie. Ceux qui voudront connaître des détails plus précis peuvent consulter les ouvrages spéciaux écrits sur cet art. Les plus importants sont le traité *De re diplomatica* de Mabillon (Parisiis, 1709. Neapoli, 1789, in-fol.), *le Nouveau Traité de Diplomatique, par deux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (Paris, 1750-1765. 6 vol. in-4°) et l'abrégé de ce dernier ouvrage, publié et mis à la hauteur des progrès les plus récents par M. Natalis de Wailly sous le titre de *Éléments de Paléographie* (Paris, 1838, 2 vol. gr. in-4°).

[2] Nous citerons comme spécimens de ces publications les *Monumenta Germaniæ Historica*, de M. Pertz; l'édition de la loi salique, de Pardessus; celle des Fausses Décrétales, de M. Hinschius; les *Documents inédits pour servir à l'histoire de France.* Inutile d'avertir que nous pourrions de beaucoup allonger

déchiffrer les écritures plus ou moins régulières des calligraphes du moyen âge.

Les manuscrits ainsi dépouillés et classés, on verra si tous, même les plus anciens, portent le nom de l'auteur auquel l'ouvrage est généralement attribué. Si les plus anciens ne le donnent pas et qu'il se trouve seulement dans ceux d'une époque postérieure, à plus forte raison si le nom mis en tête des premiers est différent de celui qu'ont indiqué les copistes venus plus tard, il y aura généralement lieu de suspecter la fidélité de ces derniers. Souvent le soupçon ne portera que sur un passage qu'on ne rencontre pas dans les premiers manuscrits, mais seulement dans les plus modernes, ou *vice versa :* à moins de pouvoir expliquer ce dissentiment, on sera naturellement autorisé à voir une interpolation ou une mutilation dans ceux de date plus récente. C'est ainsi que l'examen des manuscrits du *Liber Pontificalis* et des chroniques de Marianus Scotus, de Martin le Polonais et de Sigebert de Gembloux, cités autrefois comme les premiers témoins de la fameuse tradition sur la papesse Jeanne, a montré à l'évidence que les passages relatifs à cette tradition ont été interpolés par les copistes du XIVe ou du XVe siècle, ou même par les premiers imprimeurs de ces chroniques, et qu'il faut par conséquent descendre jusqu'au milieu du XIIIe siècle pour trouver la première apparition de cette fable dans les documents écrits.

L'authenticité d'un ouvrage, prouvée déjà par la concordance des manuscrits, pourra encore être confirmée par les témoignages des écrivains anciens, citant l'ouvrage sous le même titre et le même nom d'auteur, surtout s'ils en rapportent quelques passages assez longs et que ceux-ci se retrouvent tout entiers dans les manuscrits. Au contraire, si un ou plusieurs de ces passages ne s'y rencontrent pas, ou s'ils n'y sont pas reproduits dans les mêmes termes, ce sera une raison

cette liste. On trouvera aussi de précieux renseignements sur les manuscrits des ouvrages historiques édités depuis longtemps, mais pas avec ce luxe d'indications qui distinguent les savantes éditions modernes, dans l'*Archiv der Gesellschaft fur ælter deutsche Geschichtskunde*, publié par M. Pertz. Il s'en rencontre aussi de temps en temps — trop rarement, à notre avis — dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*

de craindre que l'on n'ait pas sous les yeux le document cité par les anciens, ou du moins que celui-ci ait été plus ou moins profondément tronqué par la négligence ou la mauvaise foi des copistes.

A ces indices d'authenticité, appelés *extrinsèques*, parce qu'ils reposent sur l'autorité de témoignages étrangers à l'œuvre de l'auteur, s'en ajoutent d'autres tirés de l'examen de l'œuvre elle-même et qui, pour cette raison, sont dits *intrinsèques*. Ainsi, principalement lorsqu'il s'agit d'actes officiels et publics, on s'assurera que non-seulement les caractères paléographiques, mais aussi les formules adoptées pour le commencement et la conclusion, les titres donnés aux personnages qui y sont mentionnés, la manière de marquer les dates et autres indications de ce genre sont conformes aux usages de l'époque à laquelle le document en question est attribué [1]. Pour peu que ces détails soient multipliés, il est bien difficile que la main d'un faussaire ne s'y trahisse pas.

Les mots et les tours de phrase fourniront un autre moyen de vérification. Chaque siècle en a qui lui sont propres ; et si, de nos jours, une étude approfondie et un long usage ont pu tellement familiariser certains hommes de lettres avec les monuments littéraires d'une autre époque, qu'ils sont capables de produire des pastiches auxquels les plus habiles se laisseraient prendre, il n'en était assurément pas de même en d'autres temps, et surtout pendant le moyen âge, où les ressources pour se former à cet art puéril étaient bien plus restreintes. Il y avait donc là encore pour les imposteurs une foule d'écueils qu'il ne leur était guère possible d'éviter tous.

Même remarque pour le style de chaque auteur en particulier. En général, surtout chez les grands écrivains, il a un cachet spécial qui le fait assez aisément reconnaître, ou du moins qui ne permet pas d'attribuer à une même plume des compositions d'un style tout à fait disparate. Sans doute, dans l'application de cette règle, il faut se garder d'une exagération ridicule. Un écrivain varie son ton et son style d'après le sujet

[1] La fixation des règles qui doivent guider le critique dans cet examen est du ressort de la diplomatique, science qui forme le complément de la paléographie proprement dite. V. les ouvrages de paléographie cités plus haut, page 710, note.

qu'il traite, le genre de composition auquel se rattache son œuvre et la classe de lecteurs ou d'auditeurs à laquelle il s'adresse. Nul ne s'étonnera, par exemple, de ne pas apercevoir dans les lettres spirituelles de Bossuet et dans ses écrits de controverse l'éclat et la pompe des oraisons funèbres. Néanmoins un esprit fin et exercé pourra, sans trop de peine, retrouver dans les différentes productions d'un même auteur les qualités distinctives de son caractère et de sa manière d'écrire; mais surtout on ne sera jamais tenté d'attribuer à un écrivain à la diction toujours pure et élégante une œuvre où fourmillent les incorrections et les platitudes grossières.

Que sera-ce si dans un ouvrage publié sous le nom d'un auteur grave, d'une science et d'une sûreté de jugement universellement reconnues, on rencontre à chaque pas une impéritie, des erreurs, des puérilités dont rougirait le plus médiocre esprit? Évidemment on n'hésitera pas à rejeter cet ouvrage comme apocryphe. Il en sera de même si un livre rempli d'impiétés est donné comme l'œuvre d'un personnage dont les sentiments religieux ne se sont jamais démentis, et en général chaque fois qu'on remarquera dans un écrit des idées, des sentiments ou des doctrines en opposition manifeste avec le caractère et les opinions bien connus d'ailleurs de l'auteur supposé. Tout au moins faudra-t-il regarder comme interpolés les passages où se décèle cette contradiction.

Enfin un indice plus infaillible encore pour faire reconnaître la supposition ou l'altération d'un document, ce seront les anachronismes de faits ou de dates, la mention de personnages, d'institutions ou de coutumes certainement postérieurs à l'époque assignée à sa composition, ou bien aussi l'imitation servile d'un écrivain beaucoup plus moderne.

Cette dernière marque de supposition concourt, avec la plupart des autres et avec l'absence de tout indice extrinsèque d'authenticité, à prouver l'imposture des célèbres Décrétales Pseudo-Isidoriennes. Ces prétendues lettres de Papes des trois premiers siècles ne sont qu'une compilation de longs passages de saint Augustin, de saint Léon, de saint Grégoire le Grand et d'autres saints Pères qui ont vécu longtemps après

eux, joints à des extraits de lois impériales, de codes barbares et même de capitulaires des empereurs et de décisions des conciles francs du VIIIe et du IXe siècle, le tout fondu ensemble à l'aide de quelques phrases de la façon d'un latiniste de la même époque. Inutile d'insister sur la curieuse bigarrure que ce procédé a dû introduire dans le style, non-seulement des lettres diverses, mais même de chaque lettre à part. En outre, l'Écriture sainte y est citée suivant la version de saint Jérôme et même d'après la révision de cette version par Alcuin. Les dates consulaires jointes à quelques lettres indiquent des noms de consuls qu'on ne trouve pas dans les fastes, ou dont l'époque ne correspond pas à celle du Pontife auquel la lettre est attribuée. De plus, il se rencontre dans ces lettres des désignations de dignités civiles et ecclésiastiques tout à fait inconnues aux premiers siècles. Enfin les abus qui s'y trouvent signalés, les mesures qu'elles recommandent, les usages auxquels elles font allusion, souvent avec beaucoup d'insistance, tout cela s'explique parfaitement si on les suppose rédigées au IXe siècle, mais n'est guère en rapport avec ce que nous connaissons de la discipline de la primitive Église. En voilà plus qu'il ne faut pour ne plus laisser aucun doute sur le caractère de la compilation du faux Isidore. Vouloir expliquer toutes ces énormités en accumulant les suppositions arbitraires, et trouver ensuite une preuve d'authenticité dans l'accord de quelques détails avec certaines traditions, et en particulier avec celles qui sont consignées dans le *Liber Pontificalis*, — comme s'il n'était pas évident pour quiconque a tant soit peu étudié les fausses Décrétales, que l'imposteur a eu constamment cette chronique sous les yeux, — c'est un tour de force qui pourra exciter l'admiration de quelques jeunes gens, encore novices dans les études historiques, mais où le vrai savant ne verra que la plus regrettable absence de tout sens critique.

Les règles que nous venons d'énumérer indiquent les points principaux sur lesquels il faudra porter son attention, lorsqu'il s'élèvera un doute sur l'authenticité ou sur l'intégrité d'un document historique attribué à une époque ou à un auteur déterminé. Elles peuvent servir aussi, comme il est facile de le voir, à découvrir l'auteur inconnu d'un ouvrage ano-

nyme ou à préciser l'âge d'un acte dépourvu de date. Dans le premier cas, on examinera d'abord si l'on ne trouve pas cité chez les écrivains connus le titre de l'ouvrage avec le nom de son auteur, ou, ce qui est plus sûr encore, des extraits plus ou moins considérables dont ils indiquent la source. A défaut d'une pareille mention, ou pour compléter l'argument qu'on en tire, on recherchera quel est, parmi les personnages historiques, celui pour lequel se vérifient les détails que l'auteur donne sur lui-même et les circonstances où il témoigne avoir vécu, auquel conviennent le style de l'ouvrage, le caractère et les passions qui s'y manifestent, les doctrines qui y sont professées. De même, s'il s'agit d'un acte officiel, on pourra définir l'époque de sa rédaction par celle où vécurent les personnages qui y sont nommés, par les événements qu'il rappelle, par les formules de chancellerie dont il est revêtu, et les autres moyens de contrôle indiqués par la Diplomatique. L'accord de tous ces indices fournit en général, avec la date précise ou approximative de l'acte, une preuve suffisante de son authenticité, au lieu qu'une contradiction qu'on y découvrirait, soit entre eux, soit avec d'autres faits certains, donnerait un légitime sujet de le regarder comme apocryphe, ou du moins comme suspect.

Cette dernière règle n'est pas sans exception. Il peut arriver que des documents officiels, bulles ou brefs de Papes, diplômes royaux, actes de donation ou d'immunité, portant presque tous les caractères d'une supposition manifeste, aient droit à passer pour suffisamment authentiques. Voici comment s'explique cette singularité. Au milieu des désordres qui accompagnaient les nombreuses guerres du moyen âge, les trésors et les archives des monastères et des églises devenaient souvent la proie des flammes ou étaient dispersés par les sauvages envahisseurs. L'ordre plus ou moins rétabli, les moines, rentrés dans leurs domaines, n'avaient rien de plus pressé que de recueillir les épaves et de réparer le désastre. Parmi les pertes les plus sensibles était celle des actes authentiques qui garantissaient leurs droits et leurs priviléges. Lorsque tout espoir de recouvrer ces précieux documents devait être abandonné, ils tâchaient d'y suppléer par des actes nouveaux, reproduisant autant que possible, d'après des copies

plus ou moins fidèles ou d'après les témoignages des habitants du monastère ou autres qui avaient vu les pièces perdues, les termes de ceux qu'ils étaient destinés à remplacer. La même chose se pratiquait pour les chartes devenues illisibles par suite de vétusté ; mais alors on se guidait naturellement, dans la nouvelle rédaction, sur ce qu'on pouvait encore distinguer de l'ancien texte. Les actes nouveaux, dressés par des notaires publics ou par d'autres personnages officiels, et munis du sceau du souverain, de l'évêque ou de quelque grand seigneur du voisinage, étaient ensuite déposés aux archives du couvent parmi les titres originaux. Quelquefois on prenait soin d'y joindre un autre acte contenant la relation de tout ce qui s'était fait pour la restitution de la charte primitive [1]. Mais souvent aussi cette précaution a été négligée, et on se trouve ainsi en présence d'un document daté d'une époque de beaucoup antérieure à celle que dénotent ses caractères extérieurs, sans qu'on soit autorisé pour cela à n'y voir que le fruit d'une imposture.

Faisons observer encore, — car nous ne saurions trop prémunir nos lecteurs contre certaines tendances qui ont malheureusement prévalu chez quelques écrivains modernes, animés d'ailleurs des meilleures intentions, — que parmi les caractères d'authenticité ou de supposition que nous avons indiqués plus haut, il en est d'une importance plus capitale et auxquels par conséquent il faut surtout s'attacher. Ainsi, lorsque l'autorité de tous les manuscrits et celle des écrivains contemporains se réunissent pour attribuer un ouvrage à un personnage connu, il ne suffira pas de quelques difficultés relatives à la suite chronologique ou la concordance des faits, bien moins encore de quelques incertitudes ou de quelques fluctuations apparentes dans les opinions de l'auteur présumé, pour ébranler la conviction fondée sur les premiers indices.

Le désir d'écarter un fait ou un texte embarrassant a porté certains polémistes à s'autoriser de difficultés de ce genre,

[1] Un procès-verbal de ce genre, fait en 1663, a été rapporté *in extenso* par M. Léopold Delisle dans sa *Notice sur un papyrus de la bibliothèque de Lord Ashburnham* (publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1867, p. 455 et suiv.). V. sur les *Vidimus*, Mabillon, *De re diplomatica*, lib. I, cap. VII ; *Nouveau Traité de Diplomatique*, 1re partie, sect. I, chap. IX, nn. 6 et 7.

souvent imaginaires ou du moins fort exagérées, pour supposer un vaste système de falsifications auquel n'aurait échappé aucun des manuscrits parvenus jusqu'à nous, et dont auraient été dupes ceux qui eussent le mieux pu nous révéler la fraude. Quelquefois on ira jusqu'à mettre sur le compte de ces derniers de nouvelles interpolations tout aussi peu probables, ou même une participation volontaire à la fourberie.

III

Il ne sera pas inutile de citer un exemple de ce procédé si contraire aux lois de la saine critique. Nous le prenons dans une *Histoire générale de l'Église* actuellement en cours de publication. Il montrera jusqu'où peut entraîner l'influence d'une idée préconçue.

S'il est un fait bien établi maintenant dans l'histoire ecclésiastique, c'est assurément celui du baptême de Constantin à la fin de sa vie. Ce fait nous est attesté par l'ami et le confident de l'empereur, l'historien Eusèbe, qui nous a laissé une relation détaillée de tous les incidents de la cérémonie. Un autre témoignage, non moins respectable, vient à l'appui du premier. C'est celui des évêques du concile de Rimini, tenu en 359, vingt-deux ans après la mort de Constantin. Enfin, dans le IV[e] siècle encore, nous rencontrons deux autres témoins considérables, saint Ambroise et saint Jérôme, tous les deux bien à même de savoir la vérité, et qui affirment positivement le même fait; — tandis qu'on ne peut citer, pour le contredire, que des textes de documents apocryphes ou d'écrivains orientaux notablement postérieurs à cette époque. Le plus ancien de ceux-ci est un Arménien, Moïse de Khorène, qui termina son *Histoire d'Arménie* au plus tôt en 441, date des derniers événements qui y sont rapportés[1]. Cependant

[1] Il est vrai qu'on suppose que Moïse a extrait sa notice sur Constantin d'un écrivain plus ancien, Agathangelus ou Agathange, auteur, nous dit-on, que « nous ne connaissons aujourd'hui que par cette unique mention de Moïse de « Corène ! » Mais 1° Moïse de Khorène renvoie à Agathange, non pour le fait du baptême de Constantin, mais pour celui du succès qui couronna sa lutte contre les ennemis de la vraie foi : il est facile de s'en assurer en lisant le texte de l'écrivain arménien ; 2° Agathange n'est pas aussi inconnu qu'on veut bien

on est parvenu à se persuader que l'autorité des témoins de la seconde catégorie doit seule être prise en considération, et qu'il faut tout simplement écarter les premiers. Voici le procédé mis en œuvre pour établir cette singulière thèse. On commence par supposer qu'*évidemment saint Ambroise reproduit ici la leçon d'Eusèbe*[1], aussi bien que saint Jérôme, sans avoir eu d'ailleurs aucune connaissance du fait. Nous sommes loin d'admettre la légitimité de cette hypothèse toute gratuite et invraisemblable, surtout pour le témoignage de saint Ambroise. Mais contentons-nous de discuter les réponses qu'on oppose aux éclatants témoignages d'Eusèbe et de la lettre du concile de Rimini. Pour ce dernier, on s'en débarrasse assez lestement. Après avoir cité une partie du texte de la lettre[2], on continue : « Tel est le texte du concile de Rimini. « Il se prêterait merveilleusement à la version d'Eusèbe, si le « prince désigné dans l'original grec sous le nom de Κωνσταν- « τῖνος et qui mourut quelques mois après le concile de Mi- « lan (349), après avoir reçu le baptême dans la foi catho- « lique, pouvait être Constantin le Grand. Mais Constantin le « Grand était mort en 337. Impossible donc qu'il eût assisté « en 349 au concile de Milan et qu'il en eût promulgué les

le dire. Son *Histoire du règne de Tiridate* a déjà été plusieurs fois éditée. Voici les renseignements que nous trouvons à ce sujet dans une note du savant orientaliste M. Félix Nève : « On connaissait autrefois l'*Histoire* d'Agathange d'après « un texte publié par les Bollandistes dans la vie de S. Grégoire, premier « patriarche de l'Arménie. On en possède aujourd'hui le texte arménien im- « primé à Venise en 1835 (vol. in-24) et une traduction italienne publiée sous « les auspices des Mékhitaristes : *Storia di Agatangelo*, etc. (Venezia, 1843, « vol. in-8°.) » (*Revue catholique* de Louvain, année 1857, p. 411). — Une nouvelle édition de l'œuvre d'Agathange a été donnée récemment par M. Victor Langlois dans le premier volume de la *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie* (Firmin Didot, 1867). — Or on trouve en effet dans Agathange une assez longue relation des succès de Constantin après sa conversion à la foi chrétienne (Ed. Langlois, p. 185, 186. — Act. SS. Tom. VI Septembris, p. 572); mais nous n'y avons rencontré aucune mention du baptême de ce prince à Rome.

[1] Les mots soulignés sont extraits textuellement de l'ouvrage indiqué plus haut. Il en est de même de la phrase placée entre guillemets au commencement de la note précédente et de toutes celles qui seront citées dans la suite de cette discussion d'une manière analogue, sans indication d'autre source.

[2] Nous citerons ce texte plus bas, en suppléant les phrases omises par l'écrivain français et qui, comme on le verra, affaiblissent un peu la valeur de son argument.

« décrets. Or il y eut réellement un empereur orthodoxe qui « assista au concile de Milan, qui fut baptisé peu après et qui « tomba bientôt sous le poignard de Magnence. Cet empereur « est connu dans l'histoire sous le nom de Constant. En grec « on le nommait Κωνσταντῖος. Un copiste aura intercalé un ν « au milieu de ce vocable et en aura fait le Κωνσταντῖνος qui « défraie encore la critique superficielle de nos vulgarisateurs. « C'est là une simple question de cacographie, redressée par « les notions de la chronologie la plus élémentaire. »

Ne nous laissons pas intimider par le ton assuré de cette conclusion, et considérons les choses d'un peu plus près. D'abord, où a-t-on vu que l'empereur *Constant* était nommé en grec Κωνσταντῖος? Nous trouvons le nom de ce prince mentionné par saint Athanase, dans son apologie contre les Ariens, chap. XXXVI; dans son apologie adressée à l'empereur Constance, chapp. II, III et trois fois au chap. VIII; dans son histoire des Ariens envoyée aux moines d'Égypte, chapp. VIII, IX, XV, XXIX. Nous le trouvons encore dans Eusèbe, *Vie de Constantin*, liv. IV, chap. XL; dans l'*Histoire ecclésiastique* de Socrate, liv. II, chapp. XIII, XV, XVIII, XXV; dans celle de Sozomène, liv. III, chapp. II, X, XI, XVIII, XX, XXI, et liv. IV, chapp. I, VIII, X, XI; et dans celle de Théodoret, liv. I, chap. XXX, et liv. II, chapp. III, X. Partout l'empereur *Constant* est nommé Κώνστανς; le nom de Κωνσταντῖος est réservé à son frère Constance. Se serait-on assuré que les éditeurs des ouvrages cités ont mal lu les manuscrits ou qu'ils ont voulu nous tromper? En ce cas il serait bon de nous en avertir et d'en fournir la preuve. Jusqu'à ce qu'on l'ait fait, nous sommes en droit de nous inscrire en faux contre cette assertion.

L'erreur du copiste incriminé aurait donc consisté non pas simplement à intercaler un ν dans le vocable Κωνσταντῖος, mais à remplacer le ς final de Κώνστανς par la terminaison τῖνος. Voilà qui est déjà un peu plus incroyable. Mais il y a plus. Nous avons la lettre du concile de Rimini en grec dans la lettre ou traité de saint Athanase sur les conciles de Rimini et de Séleucie, chap. X, et dans les histoires de Socrate (liv. II, chap. XXXVII), de Sozomène (liv. IV, chap. XVIII) et de Théodoret (liv. II, chap, XV), et en outre en latin parmi les fragments historiques publiés sous le nom de saint Hilaire

(*Fragm. VIII, dans l'édition bénédictine*) et dans l'histoire tripartite de Cassiodore (liv. V, chap. XXI). Or, de nouveau, dans les éditions de ces différents auteurs, faites sur un nombre assez considérable de manuscrits, et par conséquent, jusqu'à preuve contraire, dans tous les manuscrits, se retrouve la prétendue erreur de copiste; par une fatalité inexplicable, aucun manuscrit correct n'est parvenu jusqu'à nous.

Certes, pour nous amener à admettre la vraisemblance de cette étrange supposition, il faudrait des arguments d'une force invincible. On n'en produit qu'un seul : la mention, faite à l'endroit capital de la lettre, de la présence de Constantin au concile de Milan. Lors même que nous ne verrions aucun moyen de résoudre cette difficulté, nous n'hésiterions pas à dire qu'en présence de l'accord unanime des manuscrits, elle ne nous permettrait pas de substituer le nom de Constant à celui de Constantin. Mais est-il bien vrai que la difficulté soit réelle? Nous espérons montrer que non. D'abord le détail qui en forme tout le nœud ne se trouve pas dans le texte donné par saint Athanase, par Socrate, par Sozomène, par Théodoret et par Cassiodore[1]. Mais on a cru le trouver dans le texte latin du fragment de saint Hilaire, et on peut se croire d'autant plus en droit de s'attacher à ce texte, que saint Athanase dit expressément que la lettre du concile de Rimini a été écrite en latin, et qu'il n'en rapporte lui-même qu'une

[1] Si l'on compare ce texte, pour le passage dont nous avons à nous occuper, avec le texte du fragment Hilarien que nous allons citer bientôt, on remarque un accord parfait quant aux premières phrases. Il n'y a de différence que pour la dernière. Là où le texte latin de saint Hilaire dit : *Constantino præsente...*, le texte grec de saint Athanase et des trois historiens grecs porte : Ἐγνωκότες δὲ ἅμα καὶ τὸν μετὰ τελευτὴν ἄξιον μνήμης Κωνσταντῖνον, μετὰ πάσης ἀκριβείας καὶ ἐξετάσεως τὴν συγγραφεῖσαν πίστιν ἐκτεθεικότα. Ἐπειδὴ δέ, ὡς ἐξ ἀνθρώπων ἐγένετο βαπτισθείς, καὶ πρὸς τὴν ὀφειλομένην εἰρήνην ἀνεχώρησεν, ἄτοπον εἶναι... (Migne, P. G., tom. XXVI, col. 697). Le reste du texte grec est en tout conforme à celui de saint Hilaire. Quant au texte rapporté par Cassiodore, il est la traduction littérale de celui de saint Athanase. Voici la phrase qui y correspond à celles que nous venons de rapporter : « Cognoscentes simul etiam post mortem dignissimæ memoriæ Cons-« tantini (l'auteur de l'*Histoire Tripartite* semble avoir lu dans ses manuscrits « grecs Κωνσταντίνου au lieu de Κωνσταντῖνον), eum omni integritate et examina-« tione conscriptam exposuisse fidem, qui cum ab hac luce baptismate percepto « discesserit, et ad præmia debitæ pacis abierit, incongruum esse judicamus... » (Migne, P. L., tom. LXIX, col. 1001.)

traduction[1]. Eh bien! tenons-nous-en à la leçon de saint Hilaire ou du compilateur inconnu des fragments publiés sous son nom. On peut l'expliquer de façon à la concilier facilement avec elle-même, bien entendu en y laissant subsister le nom de Constantin. La quatrième phrase, qui commence par les mots *Constantino præsente*, doit se joindre, pour le sens, aux deux premières, où il est parlé de la définition du concile œcuménique de Nicée, et la phrase intermédiaire, dans laquelle il est fait mention du concile de Milan et de la rétractation d'Ursace et de Valens, forme une sorte de parenthèse[2]. Rapportons tout le texte de saint Hilaire : « Nefas enim duximus (y est-il dit) sanctorum aliquid mutilare « et eorum qui in Nicæno tractatu consederant una cum gloriosæ memoriæ Constantino patre pietatis tuæ. Qui tracta- « tus manifestatus est et insinuatus mentibus populorum, et « contra hæresim Arianam tunc positus invenitur, ut hæreses « inde sint expugnatæ : a quo si aliquid demptum fuerit, « venenis hæreticorum aditus panditur. Ideo Ursacius et Va- « lens in suspicionem ejusdem hæreseos Arianæ venerunt « aliquando, et suspensi erant a communione : et rogaverunt « veniam, sicut eorum continent scripta, quam meruerant « tunc temporis a concilio Mediolanensi assistentibus etiam « legatis Romanæ ecclesiæ. Constantino præsente in hoc, « cum magno examine fuisset conscriptum, quod tenens bap- « tizatus ad quietem Dei commigravit; nefas putamus inde « aliquid mutilare et tot sanctos et confessores et successo- « res martyrum ipsius tractatus conscriptores in aliquo remo- « vere; cum et ipsi præteritorum catholicorum secundum « scripturas cunctas servaverunt, mansisseque in hæc tem- « pora[3], quibus pietas tua a Deo patre per Deum et Domi-

[1] Ἔγραψαν κατ' αὐτῶν (*contre Ursace, Valens et les autres évêques ariens*) Ῥωμαϊστὶ μὲν, ἑρμηνευθέντα δὲ Ἑλληνιστὶ κατὰ δύναμιν, ταῦτα. Athanas. Epist. *de synodis Arimini et Seleuciæ celebratis*, cap. x (Migne, P.G., tom. XXVI, col. 696).

[2] Henri de Valois va jusqu'à croire qu'il y a ici une transposition à imputer aux copistes, et qu'il faut rejeter cette troisième phrase après la suivante. Nous n'oserions pas accepter cette opinion, en faveur de laquelle on ne cite aucun manuscrit.

[3] Les éditeurs Bénédictins ont proposé de rétablir de la manière suivante, d'après le texte grec d'Athanase, cet endroit évidemment altéré du fragment Hilarien : *cum et ipsi præteritorum catholicæ ecclesiæ scriptorum cuncta servaverint : quorum fides mansit usque in hæc tempora*, etc.

« num nostrum Jesum Christum (potestatem) regendi orbis « accepit[1]. » Les derniers mots nous semblent ne pouvoir laisser de doute quant à la légitimité de l'interprétation indiquée plus haut. *Nefas putamus inde aliquid mutilare* est évidemment une reprise de la première phrase : *Nefas enim duximus sanctorum aliquid mutilare*. En outre c'est bien de la profession de foi du concile de Nicée qu'on pouvait dire et qu'on a dit souvent qu'*elle a eu pour auteurs tant de saints confesseurs et de successeurs des martyrs*. Jamais, que nous sachions, celle du concile de Milan, — si tant est qu'il en ait dressé une nouvelle, ce qui est tout au moins fort douteux, — ne fut célébrée avec tant d'emphase. Enfin, est-ce la définition du concile de Milan, tenu, nous dit-on, en 349, qu'on aurait pu recommander en disant qu'elle est demeurée intacte jusqu'aux temps où Constance a reçu de Dieu le gouvernement du monde romain, c'est-à-dire jusqu'en 353? C'eût été une dérision.

En voilà assez pour le texte du concile de Rimini. Passons à celui d'Eusèbe[2]. On avait tâché autrefois d'écarter cette autorité si embarrassante en accusant tout simplement le célèbre historien d'imposture. On a senti depuis combien cette accusation est insoutenable. Il a donc fallu en venir à supposer ici encore une interpolation, cette fois du fait des Ariens. Pour admettre cette interpolation, il faut de nouveau prétendre que tous les manuscrits de la *Vie de Constantin* qui nous restent en sont entachés, et que nous ne possédons pas un seul exemplaire authentique de cette œuvre d'Eusèbe. Il faut prétendre, de plus, que saint Ambroise et saint Jérôme au IV[e] siècle, Socrate, Sozomène et Théodoret avant le milieu du V[e], ont eu, eux aussi, la mauvaise chance de ne rencontrer que des manuscrits falsifiés, et qu'ils ignoraient si complétement l'histoire de Constantin, qu'ils n'ont pas eu le moindre soupçon de la fraude. Il faut prétendre encore que le faussaire a su si bien imiter le style et la manière d'Eusèbe, qu'on n'a jamais pu noter, dans la relation assez prolixe du baptême de l'empereur, la moindre anomalie[3]. Enfin il faut dire qu'Eusèbe, par une

[1] Migne, P. L., tom. X, col. 699-700.
[2] Vit. Constantini, lib. IV, chap. LXI-LXIII.
[3] Nous nous trompons. On vient d'en signaler une assez remarquable. « Eu-

inconcevable distraction, n'a fait mention nulle part, dans la *Vie de Constantin*, non plus que dans l'interminable panégyrique prononcé devant l'empereur en 335, du baptême de ce prince; ou bien encore que les Ariens ont eu l'adresse de supprimer les passages où il en parlait, sans que cette altération ait laissé la moindre trace.

Et sur quoi s'est-on fondé pour ne pas reculer devant cet effrayant amas de suppositions? Encore une fois, sur de prétendues impossibilités ou de prétendues contradictions qui se

« sèbe, en parlant des empereurs romains, se sert toujours du mot Βασιλεύς, « seule expression usitée de son temps. Le chroniqueur du baptême de Nico- « médie emploie le terme d'αὐτοκράτωρ, désignation beaucoup plus récente, « introduite par le servilisme byzantin. Ce n'est là qu'un détail, si l'on veut, « mais aux yeux de toute saine critique, il ne laisse pas d'avoir une signification « considérable. » — Cette observation, d'une portée si considérable, a malheureusement un tort : c'est d'être radicalement fausse dans son point de départ. Le terme d'αὐτοκράτωρ était en usage bien avant le temps d'Eusèbe. On le rencontre, avec le sens d'*empereur*, dans Lucien, et *fréquemment* dans Hérodien, Dion-Cassius, Josèphe et Plutarque (V. Rob. Stephani *Thes. græcæ linguæ*, édition Firmin Didot, tom. I, 2e part., col. 2534). Eusèbe lui-même l'a souvent employé. Ainsi au chap. V de son Panégyrique de Constantin, après avoir loué dans ce prince l'empire qu'il avait acquis sur toutes ses passions, il conclut en disant qu'il est vraiment Αὐτοκράτωρ. Et pour nous en tenir à la *Vie de Constantin*, on y trouve trois fois ce mot sous la forme adjective (αὐτοκρατικῆς ἀρχῆς, liv. I, chap. XIII, XVIII ; liv. II, chap. XLVIII) pour marquer le pouvoir impérial et suprême. L'historien le donne encore comme le terme propre et officiel pour désigner l'empereur dans deux autres endroits, savoir au liv. I, chap. XXII, où il rapporte que Constantin fut proclamé *empereur* par ses soldats, et au liv. IV, chap. LXIX, où il parle du décret du Sénat de Rome qui conféra ce titre aux fils du prince qu'on venait de perdre. On peut même dire que c'est son terme ordinaire dans tous les endroits à peu près où il met Constantin en parallèle avec les autres empereurs : ceux-ci sont alors appelés αὐτοκράτορες. Citons quelques textes. On lit au liv. I, ch. IV : μόνον οὖν αὐτὸν τῶν ἐξ αἰῶνος ἀκοῇ βοηθέντων αὐτοκρατόρων οἷόν τινα μέγιστον φωστῆρα... [Θεὸς] ἐνεδείξατο. — Liv. I, ch. VIII : ὥστε... μόνον τε αὐτοκρατόρων παρὰ τοῖς πᾶσι Κωνσταντῖνον γνωρίζεσθαι. — Liv. I, ch. XII : πατὴρ γὰρ ἦν αὐτῷ... περιφανέστατος τῶν καθ' ἡμᾶς αὐτοκρατόρων Κωνστάντιος. — Liv. I, ch. XVIII : ἀλλὰ καὶ εὐτεκνίᾳ μόνος παρὰ τοὺς πολλοὺς αὐτοκράτορας διήνεγκε. — Liv. IV, ch. LXVII : μόνος γοῦν, ὡς οὐδ' ἄλλος αὐτοκρατόρων... Θεὸν τιμήσας. Rapprochons de ces passages la phrase incriminée (liv. IV, ch. LXII) : καὶ δὴ μόνος τῶν ἐξ αἰῶνος αὐτοκρατόρων Κωνσταντῖνος, Χριστοῦ μαρτυρίοις ἀναγεννώμενος ἐτελειοῦτο... En vérité, en la comparant aux autres que nous venons de rappeler, et en particulier à la première, nous ne voyons plus pour les défenseurs quand même du système de l'interpolation, d'autre ressource que de renverser leur thèse, et de dire que *le chroniqueur de Nicomédie* s'est approprié avec une habileté remarquable la manière d'écrire d'Eusèbe, mais qu'il se trahit par la servilité même de son imitation. Nous voudrions pouvoir affirmer qu'on ne le fera pas.

rencontrent dans le récit du baptême de Nicomédie. Ayons le courage de les discuter brièvement une à une.

Voici la première : « Les cérémonies saintes s'achevèrent, « dit le chroniqueur de Nicomédie. Et ainsi *seul* d'entre *tous* « les empereurs qui avaient existé *dans la suite des âges*, « Constantin fut régénéré par le sacrement du Christ... La « main qui a écrit ce témoignage peut-elle être la même qui « avait déclaré dans l'*Histoire ecclésiastique* que l'empereur « romain Philippe l'Arabe était baptisé, qu'il remplissait les « devoirs privés de chrétien et qu'il fut admis après sa péni- « tence à la participation du sacrement aux fêtes pascales « dans l'Église d'Antioche? Eusèbe de Césarée ne nous a « point habitués, dans le cours de son histoire,... à de telles « inconséquences. Mais enfin cette contradiction, si grave « qu'elle soit, peut lui être échappée par inadvertance. La fai- « blesse humaine entraîne tant d'autres méprises. » Hélas! oui; et nous sommes malheureusement obligé d'en constater une ici, — peut-être un peu moins excusable que celle qu'on voudrait imputer à Eusèbe, — chez son indulgent critique. Eusèbe n'a aucunement *déclaré* dans son *Histoire ecclésiastique* que l'empereur Philippe a été chrétien. Tout ce qu'il rapporte à ce sujet est mis sur le compte de la tradition populaire[1]. Rien ne l'empêchait donc, lorsqu'il parlait d'après sa propre conviction, de donner à Constantin le titre de premier empereur chrétien. Et, de fait, il n'a pas laissé pour cela de dire, dans la *Vie de Constantin*, que Constance Chlore est le premier des empereurs romains qui ait adoré le seul Dieu suprême (liv. I, ch. XXVII); que Constantin, seul parmi tous les empereurs, a honoré le Dieu souverain maître de toutes choses et son fils Jésus-Christ (liv. IV, ch. LXVII); que lui seul de tous les empereurs romains s'est déclaré ouvertement chrétien (liv. IV, ch. LXXIV); qu'il est le seul des empereurs romains qui se soit adonné au culte du vrai Dieu (liv. IV,

[1] Τοῦτον κατέχει λόγος χριστιανὸν ὄντα, dit-il en parlant de Philippe l'Arabe (H. E., lib. VI, chap. XXXIV) ; et tout ce qui suit dépend de ce κατέχει λόγος. Le chapitre se termine par cette phrase : « Et *on dit*, λέγεται, que l'empereur se soumit vo- « lontiers (à la pénitence imposée par l'évêque) et qu'il montra par sa conduite « la sincérité de ses sentiments de crainte de Dieu. » Ce n'est pas ainsi qu'Eusèbe a coutume de rapporter les faits qu'il regarde lui-même comme certains.

ch. LXXV). Dira-t-on que tous ces passages sont pareillement interpolés?

« Mais le récit du baptême présente avec les autres chapitres « de la *Vie de Constantin* des contradictions plus grossières « encore et bien autrement importantes. Ainsi le chroniqueur « de Nicomédie faire dire à Constantin avant son baptême : « Si Dieu, l'arbitre souverain de la vie et de la mort, daigne « prolonger mes jours, j'aurai dans l'avenir la joie de me « mêler à son peuple et d'être admis dans l'Église à la parti- « cipation des prières avec tous les autres fidèles. » Or deux « pages auparavant voici ce que nous lisons dans cette même « *Vie de Constantin* : « L'empereur, au retour de son expédi- « tion contre les Perses, célébra la grande solennité de Pâ- « ques avec tous les fidèles, et passa au milieu d'eux la nuit « en prières. » Ἤδη δ' ἡ μεγάλη τοῦ Πάσχα ἑορτὴ παρῆν, ἐν ᾗ ὁ « βασιλεὺς τῷ Θεῷ τὰς εὐχὰς ἀποδίδους, συνδιενυκτέρευσε τοῖς ἄλλοις[1]. « En vérité, après cette mention explicite de l'assistance de « Constantin dans l'église au milieu des fidèles, participant à « leurs prières durant toute la nuit de Pâques, où l'on célé- « brait, comme chacun sait, les divins mystères, que signifie « ce prétendu vœu du prince mourant : « J'aurai la joie d'être « admis dans l'Église à la participation des prières avec tous « les autres fidèles? » Si la même main avait écrit, à deux « pages seulement de distance, une pareille contradiction, il « faudrait dire qu'Eusèbe n'avait plus son bon sens alors qu'il « rédigeait la narration du baptême de Nicomédie. » — Et que dire de l'écrivain qui attaque l'authenticité de son récit, lorsque tout en citant, avec une bonne foi à laquelle nous sommes heureux de rendre hommage, le texte grec qu'il lui oppose, il ajoute dans sa traduction les mots *au milieu d'eux* qui ne se trouvent pas dans ce texte, et dans lesquels cependant réside toute la force de son argumentation? Faudrait-il lui apprendre que le préfixe συν, dans la composition des verbes grecs ne marque pas nécessairement autre chose qu'une concomitance d'action? Au reste, cette question philologique est ici de peu d'importance. Lors même qu'il faudrait admettre que Constantin a passé la nuit de Pâques dans l'assemblée des

[1] V. C., liv. IV, chap. LVII.

fidèles, ne sait-on pas que les saints mystères, dans cette nuit, étaient précédés d'une foule de chants et de cérémonies auxquels un catéchumène pouvait assister ? Rien n'empêchait donc l'empereur de se trouver à la plus grande partie des offices : ce qui suffirait pour justifier le langage de son historien, entendu dans le sens qu'on lui donne gratuitement.

Voici une autre preuve, plus palpable encore aux yeux de notre critique, pour montrer que Constantin, suivant Eusèbe lui-même, participait aux divins mystères lorsqu'il était encore en parfaite santé. L'évêque de Césarée, dans l'éloge de ce prince prononcé devant lui à la fête des tricennales, le loue d'avoir substitué aux sacrifices sanglants que ses prédécesseurs offraient aux idoles en de pareilles occasions, le seul sacrifice digne du vrai Dieu, c'est-à-dire évidemment le sacrifice eucharistique de la loi chrétienne. Pour faire juger de la valeur de ce nouvel argument, nous n'aurons qu'à mettre sous les yeux du lecteur le véritable texte du passage cité. Le voici, traduit aussi littéralement que possible : « Seul parmi tous « ceux qui ont gouverné l'empire romain, honoré déjà par « Dieu, le souverain universel, d'un troisième retour de « l'anniversaire décennal de son élévation à l'empire, il n'a « pas voulu célébrer cette fête en y faisant présider les es« prits de ce monde, comme on le pratiquait anciennement. « Il n'y a pas évoqué les fantômes des démons séducteurs « d'une aveugle multitude, ni donné libre carrière aux impos« tures d'hommes impies. Il n'a pas souillé le palais en y fai« sant couler des flots d'un sang corrompu ni en faisant mon« ter la fumée et le feu des holocaustes pour apaiser les « génies de la terre ; mais il a consacré au souverain Seigneur « de toutes choses la victime qui lui est vraiment agréable, « c'est-à-dire son âme royale et son esprit digne de Dieu. « C'est la seule victime qui puisse plaire à Dieu. Cette vic« time, notre empereur[1] a appris à la lui immoler, non par le « feu et par l'effusion du sang, mais par les pensées d'une

[1] βασιλεὺς ὁ ἡμεδαπὸς. On s'est avisé de traduire ces mots par *l'empereur devenu notre commensal*. Il serait difficile, croyons-nous, de justifier cette traduction par des exemples tirés d'auteurs grecs, ou même par l'autorité des lexicographes. Partout ἡμεδαπὸς se présente avec la signification de *qui est du même pays que nous, compatriote, nôtre*.

« âme pure, soit en nourrissant sa piété par la méditation « des doctrines infaillibles, soit en célébrant les grandeurs « de Dieu par de magnifiques discours et en imitant sa clé« mence dans ses actes souverains; se dévouant tout à lui « comme les prémices de l'univers, dont le gouvernement lui « a été confié. Cette victime d'un si grand prix, l'empereur « l'immole le premier de tous. Il l'immole comme un bon « pasteur, non pas en faisant tomber sous le couteau du sa« crifice les premiers-nés des troupeaux en splendides héca« tombes, mais en amenant à la connaissance et au culte du « vrai Dieu les âmes du troupeau intelligent dont la garde lui « a été confiée. Et Dieu, se complaisant dans ce don et dans « ce sacrifice d'un si grand prix à ses yeux, comble de ses fa« veurs celui qui met sa gloire à s'en faire le prêtre [1]. » Assurément il faut plus que de la bonne volonté pour voir, dans la victime dont parle ici Eusèbe, autre chose que les sentiments de piété et de zèle dont l'empereur se montrait animé.

On cite enfin le passage dans lequel Eusèbe décrit l'entrée de Constantin dans la salle où se trouvaient réunis les Pères du Concile de Nicée [2], et l'on ajoute cette phrase qui doit faire ressortir toute la portée du fait : « Cet historien fait lui« même la remarque que des chrétiens, faisant profession de « la foi de Jésus-Christ, purent seuls être admis au Concile « de Nicée dont chaque session était précédée de la célébra« tion des saints mystères. » — Non, Eusèbe ne fait aucune remarque semblable. Seulement il rapporte, comme un trait de délicatesse de l'empereur, que lorsque celui-ci vint au Concile, il ne se fit pas accompagner de ses gardes et de ses officiers, mais de ceux de ses amis qui faisaient profession de la foi de Jésus-Christ. Observons d'ailleurs que faire profession de la foi de Jésus-Christ n'était pas du tout, à cette époque, synonyme de *avoir reçu le baptême* [3]. Quant à la célébration des saints mystères avant chacune des séances, ni

[1] Orat. de laudibus Constantini, cap. II.

[2] V. C., liv. III, chap. X. — La séance dont il est parlé ici, la seule rapportée par Eusèbe, est probablement, d'après la remarque de Henri de Valois, celle où furent promulgués les décrets du Concile.

[3] Nous ne pouvons nous empêcher d'ailleurs de témoigner quelque surprise du scrupule de notre sévère critique par rapport à l'assistance de Constantin au

Eusèbe ni aucun autre ancien écrivain n'en disent rien. C'est donc encore tout à fait gratuitement qu'on suppose ce détail pour augmenter les difficultés. Et lors même qu'il serait vrai, qu'est-ce qui aurait empêché Constantin d'entrer dans la salle des séances du Concile après le saint sacrifice terminé? Supposera-t-on encore une loi qui défendait de donner accès à quiconque n'avait pas été présent dès le commencement du sacrifice[1]?

Et c'est après avoir énuméré ces impossibilités illusoires qu'on se croit en droit de conclure hardiment : « Qu'on essaye « de concilier tout cela avec le récit du chroniqueur de Nico- « médie. Ou plutôt qu'on reconnaisse enfin que le récit du « baptême *in extremis* de Constantin est réellement une inter- « polation arienne, introduite après coup dans l'œuvre histo- « rique d'Eusèbe. Tel est, après mûr examen, la conclusion « qui ressort pour nous de l'étude des faits et de la confron- « tation scrupuleuse des témoignages. » Nous dirons, nous, au contraire, que si l'authenticité du récit du baptême de Constantin à Nicomédie avait besoin d'une confirmation, elle nous serait fournie par l'accord parfait de cette relation avec les détails si nombreux que nous a laissés Eusèbe sur la piété de son héros. Un tel accord eût été impossible si celui-ci avait

Concile de Nicée, lorsque nous l'avons vu, huit pages plus haut, ne faire aucune difficulté à admettre la présence de Constant, non encore baptisé, au concile de Milan de 349. — V. la citation de ses paroles, p. 719.

[1] Il peut paraître étonnant que, dans cette nouvelle attaque contre la valeur de la narration d'Eusèbe, on ait négligé de rappeler les textes des chap. XVII et XXII du liv. IV de la *Vie de Constantin*, qui avaient surtout été signalés jusqu'ici pour prouver la participation de l'empereur aux saints mystères bien longtemps avant sa dernière maladie. Peut-être a-t-on craint de rappeler aussi à l'esprit du lecteur la judicieuse remarque faite par Papebroch (*Act. SS. Tom.* 5 *Maii*, p. 16) et reproduite par M. Albert de Broglie : « En regardant de près ces passages, dit ce dernier, il est visible qu'Eusèbe a toujours eu soin d'apporter à sa pensée quelque correctif qui lui ôte la portée qu'elle avait au sens propre. Ainsi, au chapitre XVII, quand il représente Constantin faisant des prières dans son palais, il a soin d'ajouter qu'il y avait construit *une sorte d'église* (ἐκκλησίας Θεοῦ τρόπον). Au chapitre XXII, quand il rapporte la dévotion de l'empereur aux fêtes de Pâques, il dit qu'il se comportait *comme* un homme admis aux saints mystères (οἷα τις μέτοχος ἱερῶν ὀργίων)... Les atténuations de la pensée d'Eusèbe viennent donc, au contraire, en preuve du récit qui termine sa biographie. » (*L'Église et l'Empire Romain au* IV[e] *siècle*, 2[e] édition, t. II, p. 371, note.)

reçu le baptême plus tôt. Son panégyriste n'aurait certes pas manqué de décrire bien au long la cérémonie de ce baptême, et une foule d'autres qui eussent été dès lors relevées par la présence du grand empereur. Or, l'examen le plus minutieux de la *Vie de Constantin* et de l'éloge prononcé à l'occasion des tricennales ne révèle pas la moindre indication d'où il soit permis d'inférer que ce prince ait jamais assisté au plus auguste des actes du culte chrétien. On peut en conclure sans crainte que son historien n'avait rien de semblable à rapporter.

CH. DE SMEDT.

(La suite prochainement.)

LA BOTANIQUE MODERNE

(*Suite et fin* [1]).

II. BOTANIQUE SYSTÉMATIQUE.

La *botanique systématique* enseigne à décrire et à classer les plantes. On ne connut d'abord qu'un petit nombre de végétaux, parce que l'attention n'était éveillée que sur ceux qui nous entourent, et dont l'utilité paraissait constatée. On s'inquiétait peu alors de classer les espèces; on se contentait de les distinguer tant bien que mal les unes des autres, et de leur endosser quelque propriété le plus souvent chimérique. Plus tard, le nombre des végétaux connus alla croissant, et l'on chercha à dresser l'inventaire complet du règne végétal. Les voyages scientifiques apportèrent le contingent des régions les plus éloignées, et aujourd'hui le chiffre des plantes, en y comprenant les découvertes probables, ne s'élève pas à moins de 500,000 espèces. Il fallait un fil pour se conduire dans ce dédale; aussi toute l'attention de la plupart des botanistes, depuis deux siècles, s'est-elle concentrée sur ce point. — Parmi ceux qui préludèrent à cette tâche, il faut citer Tournefort (1674), qui basa sa classification sur les fleurs et les fruits. Mais ce fut Linné qui opéra la grande révolution (1736): il créa la nomenclature. Chaque plante est désignée par deux mots : un substantif qui rappelle le *genre*, et un adjectif qui indique l'*espèce;* par exemple: Lis blanc (*Lilium candidum*). La langue botanique une fois formée, les descriptions devinrent plus rigoureuses; on élagua tous les mots inutiles. La classification de Linné (*système*), en vogue jusqu'à ces derniers temps, n'était pourtant qu'artificielle; elle ne reposait

[1] Voir la livraison précédente.

que sur la considération d'une seule sorte d'organes, étamines ou pistils ; organes importants, il est vrai, mais dont l'emploi exclusif donne lieu parfois à des rapprochements hétérogènes : il n'est pas rare de voir des plantes, réunies d'après le nombre de leurs étamines, tout ébahies de se rencontrer, tandis que d'autres, unies par les liens les plus naturels, sont condamnées à un divorce forcé. — Il était réservé aux Jussieu d'établir un état de choses plus en harmonie avec la nature. En 1759, Bernard de Jussieu fonda, dans le jardin de Trianon, sa série des Ordres naturels ; en 1789, Antoine-Laurent de Jussieu, neveu du précédent, traça avec exactitude les caractères de 100 familles qu'il disposa en classes. C'est là ce qu'on appelle la *méthode naturelle ;* les plantes y sont distribuées d'après un ensemble de caractères pesés plutôt que comptés : les caractères les plus *fixes*, fussent-ils microscopiques, sont réputés les plus importants. Le mot *famille* rappelle une parenté accusée, non-seulement par des caractères extérieurs, mais souvent aussi par des propriétés et des habitudes identiques. Cette partie descriptive et taxonomique a été, jusqu'à ces derniers temps, la principale préoccupation du botaniste ; c'est elle qui nous a valu des *flores* de tant de pays ; c'est elle qu'on étudie le plus généralement, elle en qui le vulgaire fait, mais à tort, consister toute la botanique.

Les *familles* végétales sont groupées en *classes*, et celles-ci à leur tour sont réunies en 3 embranchements connus sous le nom de *Dicotylédones*, *Monocotylédones* et *Acotylédones*, selon que l'embryon de la graine est pourvu de deux cotylédons ou d'un seul, ou qu'il n'en possède aucun. —Les plantes tirent leur nom, soit générique, soit spécifique, tantôt d'une de leurs propriétés, tantôt de leur station, tantôt du personnage auquel elles ont été dédiées. Il serait à souhaiter qu'on n'admît parmi ces derniers que des noms civilisés, et qu'on mît au ban de l'empire de Flore des noms tels que *Carex Hornschuchiana*, *Kraschenínikowia*, etc., qui blessent l'organe de la voix autant qu'ils écorchent l'oreille.

C'est principalement la description des familles végétales et leur illustration par d'excellentes figures qui fait le grand mérite de l'ouvrage de MM. Le Maout et Decaisne.

III. BOTANIQUE TOPOGRAPHIQUE.

Parmi les végétaux, les uns recouvrent la surface de la terre dont ils font l'ornement, les autres à l'état *fossile* sont cachés dans son sein. Ni les uns ni les autres ne sont dispersés au hasard.

I. GÉOGRAPHIE BOTANIQUE. — Personne toutefois ne s'avisera de croire que les plantes se rencontrent dans la nature avec leur famille naturelle, comme on a l'habitude de les voir dans un jardin botanique. Un pareil état de choses serait une source de monotonie. Certaines familles végétales, comme les Graminées, ont des représentants dans tous les pays ; d'autres sont confinées dans des localités très-restreintes. Aucune espèce n'est cosmopolite : le muscadier est relégué à Ceylan, le caféier en Arabie, le cèdre sur le Liban, etc. Il faut bien qu'il en soit ainsi, la nature de chaque plante exigeant des conditions hors desquelles elle ne saurait vivre. Il est des plantes qui ne peuvent habiter que sous les tropiques ; d'autres sont faites pour les régions tempérées; enfin il en est qui ne végètent qu'au milieu des neiges. Et dans ces trois catégories qui ont encore leurs subdivisions, il en est qui ne croissent que dans la mer (*plantes marines*), ou qui se tiennent sur le littoral et dans les terrains salés (*plantes maritimes*). Les autres sont éparses au milieu des continents : dans l'eau (*plantes aquatiques*), dans les marais, dans les champs, au bord des chemins ou autour des habitations, dans les terrains arides, sur les murs et les rochers, etc. Etudier les plantes sous ces divers points de vue, rechercher les lois qui président à leur distribution à la surface du globe, c'est faire de la *géographie botanique*.

Linné jeta les premiers fondements de la géographie botanique. Aujourd'hui cette étude a acquis une importance majeure. Une foule de nouveaux besoins que nous nous sommes crées nous obligent à avoir sous la main ce que nous devions auparavant chercher au loin. Que serait-ce s'il fallait attendre de leur pays d'origine tant de végétaux utiles comme nourriture et comme remèdes pour l'homme et pour les animaux? tant de produits qui doivent alimenter nos industries? Com-

bien de végétaux rapportés d'au-delà des mers et qui prospèrent dans leur nouvelle patrie comme les naturels du pays ! Il suffit de nommer le Blé, le Maïs, la Betterave, la Pomme de terre, le Tabac, etc. C'est lorsqu'il s'agit de naturaliser des plantes que la géographie botanique doit venir en aide à l'introducteur pour lui épargner des mécomptes, résultat de ses insuccès. On n'aurait pas tenté des cultures impossibles et on eût évité bien des dépenses inutiles, si on avait mieux connu les conditions climatologiques hors desquelles les plantes ne sauraient vivre. Les gouvernements ont compris l'importance de cette étude lorsqu'ils ont établi ces *jardins d'essai*, appelés à tort *jardins d'acclimatation*, dont l'État fait les frais et dont les particuliers profitent. Le but de ces jardins n'est donc pas de rendre une plante apte à prospérer dans tel ou tel pays, mais de voir si elle possède cette aptitude : on constate la chose, on ne la fait pas.

Station et *habitation*. — On appelle *station* le milieu qu'une plante affectionne. Les stations sont caractérisées par le sol et l'humidité; les plus importantes sont la mer, l'eau douce, les marais, les prairies, les terres cultivées, les lieux pierreux ou stériles, les forêts, le voisinage des habitations, etc. Certaines plantes sauvages, avides de matières azotées, accompagnent l'homme et se multiplient autour de sa demeure (Ortie, Mauve, Mouron des oiseaux, etc.), et leur présence dans un lieu abandonné indique que l'homme a passé par là. Enfin les plantes elles-mêmes peuvent servir de station à d'autres plantes connues sous le nom de parasites (Gui, Orobanche, Cuscute, etc.) et de fausses parasites (Orchidées épiphytes, etc.).

On donne le nom d'*habitation* ou *patrie* au pays dans lequel la plante habite. Le nombre des espèces, et en particulier des espèces ligneuses, va en augmentant des pôles à l'équateur; c'est le contraire pour les cryptogames cellulaires.

Les principales influences qui déterminent les stations et les habitations sont la *température*, la *lumière*, le *sol*, l'*eau*, les *êtres organisés* (plantes, animaux, hommes).

Toute plante a besoin, pour entrer en végétation et pour prospérer, d'un certain degré de température. L'insuffisance et l'excès de chaleur sont également funestes aux plantes.

Mais il s'en faut beaucoup que le même degré de froid arrête la végétation ou donne la mort à toutes les plantes également. Vers 0° tout développement s'arrête. La mort par le froid ne résulte pas toujours de la congélation des sucs : plusieurs espèces gèlent sans perdre la vie, tandis que d'autres succombent au froid sans avoir été exposées à l'action de la gelée. Une température trop élevée arrête la végétation aussi bien que le froid, probablement parce qu'elle amène la sécheresse. C'est ainsi qu'on voit les bois clair-semés du Brésil appelés *catingas*, perdre leurs feuilles pendant la saison sèche et reverdir avec les pluies périodiques. La même cause suspend la végétation dans les vastes espaces sablonneux des régions tropicales, comme les *campos* du Brésil, les *pampas* du Paraguay, les *llanos* de l'Orénoque, etc. — Ces contrastes de température que nous offrent l'été et l'hiver au centre des continents, disparaissent dans la mer; de là le climat plus ou moins uniforme des îles et des contrées littorales.

L'influence de la lumière, quoique difficile à isoler de celle de la chaleur, ne laisse pas de se manifester parfois, et on voit des végétaux qui ne prospèrent qu'à l'ombre.

On a beaucoup exagéré l'influence exercée sur les plantes par la composition chimique du sol. On a prétendu que les divers terrains devaient avoir leur flore caractéristique; ces terrains ont été rapportés surtout à trois classes, savoir : les sols calcaires, siliceux et argileux. Cependant plus on étudie la géographie botanique, plus on est conduit à restreindre le nombre des plantes indiquées comme propres à tel ou tel sol. Il est rare de trouver une terre sans mélange, et cette seule considération suffit pour expliquer la réunion de tant de végétaux divers. Toutes les terres ne retiennent pas l'eau avec la même facilité, et cette *propriété physique* exerce une plus grande influence que la *composition chimique*.

L'eau nourrit les plantes, et sert en outre à introduire d'autres matières nutritives; elle maintient la fraîcheur de la terre et intervient parfois comme milieu. Les plantes aquatiques ont généralement une plus grande facilité de diffusion que les plantes terrestres. Si nous avons vu une plante canadienne (*Erigeron canadense*) envahir le sol de nos lieux incultes, à la faveur des aigrettes qui couronnent ses graines et que le vent

emporté avec la plus grande facilité, nous voyons en ce moment une plante aquatique, originaire du même pays (*Elodea canadensis*, de la famille des Hydrocharidées) en train de prendre possession de toutes les eaux douces d'Europe. En 1836 elle fit son apparition en Irlande où elle fut introduite avec d'autres plantes exotiques; en 1841 on la signala en Écosse, et en 1847 on la remarquait sur divers points de l'Angleterre. En 1860 elle avait fait son entrée en Belgique en commençant par les Flandres; nous l'avons trouvée à Namur parfaitement domiciliée aux bords de la Meuse. Elle a aussi été indiquée en Hollande, et il est probable que la France la possède également. Et pourtant ce n'est pas par ses graines que cette plante voyage, puisque l'Europe n'en possède que des pieds femelles; mais le moindre fragment de sa tige suffit pour la propager. La rapidité effrayante avec laquelle elle se multiplie est une véritable calamité; on dit que le gouvernement britannique a offert une prime de 200,000 francs à celui qui trouvera un procédé efficace pour la détruire.

Enfin les *êtres organisés*, à leur tour, influent les uns sur les autres relativement à leur diffusion. C'est ainsi que les plantes luttent entre elles; les plus vigoureuses et les moins exigeantes finissent par envahir le sol; ici les forêts gagnent sur les prairies, là elles cèdent la place aux herbes. La flore des épaisses forêts est très-pauvre. Les animaux et l'homme surtout jouent un grand rôle dans la dissémination.

Zones. — La distribution des végétaux est réglée : 1° par des causes physiques dépendant de leur nature et des agents extérieurs; 2° par des causes cachées dans le mystère de l'origine des êtres. Parcourons les différentes zones.

La zone torride, limitée par les tropiques, présente une végétation des plus variées et d'une physionomie particulière; les végétaux ligneux y abondent. C'est là qu'on trouve ces Fougères arborescentes, ces Palmiers élancés, ces Bananiers aux feuilles gigantesques, etc. Nos humbles Graminées y ont des représentants tels que le Bambou, grand roseau qui s'élève à vingt mètres. Des milliers de fleurs y étalent partout leur luxe et leur singularité; il suffit de citer les *Magnolia*, les *Cactus*, les *Camellia*, les *Gesneria*, et ces Nymphéacées superbes qui transforment les grands fleuves du Brésil et de la

Guyane en parterres magnifiques. Là trône le *Victoria regia*, dont les fleurs ont trois décimètres de large, et dont les feuilles nageantes, ayant jusqu'à deux mètres de diamètre, supportent facilement le poids d'un enfant. Rappelons aussi toutes ces Orchidées épiphytes aux fleurs bizarres, qui croissent sans terre, accolées au tronc des arbres, et dont les racines flottent dans l'atmosphère humide. Enfin citons encore ce *Rafflesia Arnoldi*, le géant des fleurs, parasite monstrueuse qui s'implante sur les racines des gros arbres de Java, et qui, dépourvue de feuilles et presque de tige, étale sur la terre un périanthe d'un mètre de diamètre. Cette fleur, qui pèse près de huit kilogrammes, n'a pas, que nous sachions, reçu d'emploi jusqu'ici dans la toilette des dames, et son odeur cadavéreuse n'attire guère que certains insectes. La même zone voit également éclore tous ces aromates si variés, recherchés de temps immémorial au même titre que l'or et les pierres précieuses : le poivre, la cannelle, la muscade, le girofle, le gingembre, la vanille, etc., et tous ces fruits exquis dont nos serres ne nous offrent que des avortons : l'ananas, la sapotille, la datte, la banane, le coco, le mangoustan (*Garcinia mangostana*) ; sans parler des plantes qui renferment des boissons rafraîchissantes, ou qui servent à préparer des infusions devenues partout d'un usage journalier, comme le café, le thé, le cacao, et que la canne à sucre vient édulcorer ; enfin tous ces médicaments précieux, le quinquina, etc. Sous un climat où l'homme, énervé par la chaleur, a en horreur le travail, la terre produit presque sans culture l'Arbre à pain, l'Arbre à lait, etc. Souvent un seul végétal pourvoit à tous les besoins. A l'embouchure de l'Orénoque, le Guaranis, à l'époque des inondations, vit sur les arbres à la manière des singes ; un palmier lui suffit alors : il se tresse un hamac avec ses feuilles, il mange ses fruits, il prépare un vin avec sa séve et un pain avec sa moelle féculente.

Les zones tempérées, qui s'étendent des tropiques jusqu'aux cercles polaires, offrent encore une partie de la végétation tropicale ; puis apparaît leur végétation propre qui se confond à la fin avec celle des pôles.

La région polaire commence vers l'extrémité de la Laponie ; on y remarque encore quelques humbles arbrisseaux, qui

finissent par devenir rampants. Le Spitzberg ne nous offre plus qu'une végétation chétive et clair-semée ; les plantes y dorment ensevelies sous la neige pendant neuf mois ; et cependant, malgré la brièveté de l'été qui ne dure que quelques semaines, et dont la température moyenne est de + 1°,3, c'est-à-dire inférieure à celle du mois de janvier à Paris, la Providence a ménagé dans ces lieux désolés plus de deux cent quarante-cinq espèces de plantes, dont quatre-vingt-treize phanérogames, parmi lesquelles dominent les Crucifères, les Caryophyllées, les Saxifragées et les Graminées.

Ce qui s'observe de l'équateur aux pôles se voit également de la base d'une montagne équatoriale à son sommet couvert de neige; toutes les zones s'y trouvent échelonnées, et les plantes qui les caractérisent ont la plus grande analogie avec celles que nous rencontrons en nous éloignant de l'équateur : de côté et d'autre la végétation vient mourir près des neiges éternelles. Sans sortir de la France, on rencontre sur les flancs du mont Ventoux (2850^{m}), entre Orange et Avignon, tous les climats de l'Europe, depuis celui de la Provence et du nord de l'Italie, jusqu'à celui de la Laponie. Aussi a-t-on comparé les deux hémisphères à deux grandes montagnes, appliquées l'une contre l'autre par leurs bases, et dont les sommets couverts de neige représenteraient les deux pôles.

C'est en partant de cette idée que Linné avait fait provenir primitivement toutes les plantes d'une grande montagne située sous l'Équateur, et réunissant de la base au sommet tous les climats de la terre. Dans cette supposition, les plantes des pays froids, pour arriver aux pôles, auraient trouvé dans de vastes espaces brûlants un obstacle infranchissable. Aujourd'hui on admet généralement des *centres de création* multiples ; mais cette hypothèse n'est pas non plus exempte de difficultés. Enfin, d'autres, se croyant mieux avisés, ont fait dériver nos végétaux actuels de ceux des époques géologiques.

II. Botanique fossile. — Le tapis de verdure qui couvre la surface de la terre et les végétaux qui peuplent les eaux n'ont pas toujours présenté le même aspect. Si nous pénétrons dans l'intérieur de l'écorce du globe, nous y découvrons les débris d'une végétation tout autre, qui, à diverses épo-

ques, a revêtu notre sol, et dont les représentants en vie ont complétement disparu. Ces restes *fossiles*, réduits souvent à de simples empreintes, et que nos ancêtres considéraient comme des jeux de la nature, ne s'offrent à nous qu'à l'état de fragments ; les caractères tirés des fleurs et des fruits font presque toujours défaut. On comprend les difficultés que rencontre la science à coordonner ces matériaux incomplets; aussi, malgré les travaux incessants auxquels on se livre partout, la lumière est loin d'être faite sur ces questions.

On est porté à croire que la Terre était primitivement un corps incandescent qui, placé dans un milieu moins échauffé que lui, a été soumis aux lois générales du refroidissement. Les êtres vivants qui ont apparu successivement sur la surface de ce globe devaient avoir une organisation en rapport avec la température qui régnait alors.

C'est dans les *terrains primaires* (silurien, devonien) qu'on trouve les premiers vestiges de végétation. Les plus anciens végétaux semblent avoir été des Algues. Puis apparaissent des Fougères, des Lycopodiacées, des Équisétacées, etc., bien plus parfaites et plus développées que les cryptogames de l'époque actuelle, appartenant aux mêmes familles. On y trouve aussi des Conifères et des Cycadées, des Palmiers et des Liliacées, qui ne le cèdent guère à ceux que nous observons aujourd'hui. Il paraît donc faux que les végétaux aient toujours été en se perfectionnant. Il est vrai que nous savons bien peu de chose de la végétation primitive ; ce qui en est parvenu jusqu'à nous n'est presque rien. — Les plantes deviennent de plus en plus abondantes à mesure qu'on remonte dans les terrains houillers. On sait que la houille doit son origine à des végétaux entassés et modifiés (Fougères, Lycopodiacées et Équisétacées arborescentes, Cycadées, Conifères, etc.).

Les *terrains secondaires* (pénéen, triasique, jurassique, crétacé) qui recouvrent la formation houillère continuent à nous présenter les cryptogames vasculaires des terrains précédents. On voit, dans cette formation, des familles dominer dans certaines couches, disparaître dans d'autres, pour apparaître de nouveau dans des couches supérieures.

Dans la *période tertiaire*, le caractère de la végétation change complétement; la flore se rapproche beaucoup de celle d'au-

jourd'hui, et cette ressemblance est d'autant plus frappante qu'on rencontre les végétaux dans des couches tertiaires plus modernes. Ainsi la flore de l'époque pliocène est surtout composée de genres du monde actuel : Aune, Chêne, Hêtre, Châtaignier, Charme, Figuier, Peuplier, Saule, Noyer, Érable, etc.

Toutes ces flores indépendantes, qui se sont succédé à des époques si éloignées les unes des autres, auraient-elles été formés d'un seul jet, et les espèces encore vivantes n'offriraient-elles que les restes de cette grande création? Ou bien les formes actuelles ne seraient-elles que des transformations des formes anciennes? Ou bien encore de nouveaux êtres ont-ils été créés à chacune de ces époques? La première de ces opinions, qui est celle de Blainville, devient chaque jour moins admissible. La transmutation des espèces ne nous semble guère plus probable, et elle n'est étayée sur aucun fait. Restent les *créations successives;* mais ici une distinction doit être établie. Faut-il supposer des créations réellement distinctes, ou bien toutes ces successions d'êtres sont-elles dues à un seul et même acte créateur? Nous inclinons vers cette dernière hypothèse. Dieu, d'après le récit de Moïse, crée d'abord les éléments et puis les rend aptes à la procréation des organismes : *germinet terra* (Gen. I, 11). Avant que les plantes ne parussent sur la terre, dit S. Thomas, la terre avait reçu le pouvoir de les produire. En admettant que cette fécondité de la terre ait duré jusqu'à la création de l'homme, on s'explique ces apparitions successives de végétaux divers suivant les différentes conditions du milieu. Les premiers végétaux qui apparurent étaient seuls aptes à vivre dans le milieu alors existant. Lorsque ce milieu se modifia par le refroidissement de la terre, etc., la première végétation disparut, et, en vertu de la même parole créatrice, elle fut suivie d'une autre mieux en rapport avec le nouveau milieu. Il en fut de même des flores suivantes qui se succédèrent jusqu'à l'apparition de l'homme; alors le Créateur rentra dans son repos : *requievit die septimo ab universo opere quod patrarat* (Gen. II, 2). Tous les végétaux actuellement existants descendraient des contemporains du premier homme. Dans cette hypothèse, il n'y a qu'une seule création dont on peut faire durer le développement, si on le juge à propos, pendant des milliers de

siècles. Rien n'empêche, dans cette hypothèse, d'admettre, pour les périodes de la création, des jours de vingt-quatre heures, sauf pour le sixième jour, dont la durée doit être suffisante pour expliquer toutes ces couches fossilifères empilées sur une épaisseur de dix kilomètres. Il est même nécessaire de rapprocher la création des plantes de celle des animaux, pour rendre compte de leur présence simultanée dans les divers terrains. Il y a plus, les animaux apparaissent avant les végétaux, témoin ces animalcules récemment découverts dans les dépôts inférieurs du terrain cambrien, et auxquels on a donné le nom d'*Eozoon canadense;* ce qui ne veut pas dire pourtant que la création des animaux soit antérieure; car les traces des premières plantes peuvent avoir disparu ou restent encore à découvrir.

On nous demandera peut-être si nous supposons ici une génération spontanée. Nous pourrions adresser la même question à ceux qui n'accordent pour l'évolution de tous les végétaux que l'espace de vingt-quatre heures. Nous ne supposons autre chose ici que l'exécution du *germinet terra* (que la terre produise), sans nous inquiéter du moyen qu'il a plu au Créateur de choisir pour arriver à son but, et nous donnons à cette évolution le temps nécessaire pour se produire. Le *fiat* du Créateur est le principe de toute création, et la formation de l'homme en est la fin; et c'est ici surtout que nous différons des hétérogénistes qui continuent à faire apparaître des individus nouveaux sans l'intervention d'aucune parenté.

L'imagination se confond lorsqu'elle plonge dans ce passé où se succèdent tant d'existences éphémères. La terre possédait-elle alors des créatures raisonnables pour glorifier le Créateur? et les anges en auraient-ils été les premiers habitants durant leur temps d'épreuve? *Ubi eras quando ponebam fundamenta terræ?... cum me laudarent simul astra matutina et jubilarent omnes filii Dei?* (*Job*, XXXVIII, 4, 7.) Les traces de l'homme sur la terre sont toutes récentes. Si les lumières nous manquent pour sonder le passé, elles nous font encore plus défaut pour pénétrer dans l'avenir. Adorons et bénissons Celui qui par sa puissance a tiré toutes choses du néant, qui par sa providence a maintenu son œuvre parmi tant de vicissitudes, et qui, dans son immuable éternité, contemple

l'univers qui change et qui passe, toujours en accomplissant les lois établies par son infinie sagesse. *Initio tu, Domine, terram fundasti, et opera manuum tuarum sunt cœli. Ipsi peribunt, tu autem permanes; et omnes sicut vestimentum veterascent. Et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur : Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient* (*Ps.* CI; 26, 27, 28).

IV. BOTANIQUE APPLIQUÉE.

Les végétaux n'ont pas été créés seulement pour occuper notre intelligence; ils ont surtout leur côté pratique.

Les plantes de la grande culture, qui constituent la *botanique agricole*, et les plantes potagères et fruitières, qui rentrent dans la *botanique économique*, ont dès le principe été l'objet des soins de l'homme. Nous nous bornons à citer le pain, les légumes et les fruits, le vin et l'huile, que la terre n'a cessé de nous prodiguer, et les fourrages de toute nature dont elle pourvoit les animaux dans sa fécondité inépuisable : *ut sint vobis in escam, et cunctis animantibus terræ* (*Gen.* II, 29, 30). — On sait les progrès que l'étude de la botanique générale a fait faire à la culture, toutes les fois qu'elle a su triompher de la routine. Une culture intelligente tire du sol des produits meilleurs et plus abondants, avec moins de frais et de peines, et elle n'a pas peu contribué au bien-être général auquel nous devons, dans ces derniers temps, l'augmentation de la vie moyenne de l'homme.

La *botanique industrielle* a aussi sa spécialité. Qui pourrait dire tout ce que les arts empruntent au règne végétal? Et d'abord le bois, qui entre dans nos constructions terrestres et nautiques, dans la confection de nos meubles et de nos instruments de toutes sortes, et qui naguère était notre unique combustible. Nos vêtements empruntent leur tissu aux fibres du Lin et d'une foule d'autres plantes, au duvet qui revêt les graines du Cotonnier, etc. Ces tissus, dans leur vétusté, se transforment en feuilles légères dont l'homme fait ses confidents les plus intimes, qui lui conservent le souvenir du passé, le mettent en relation avec les contrées les plus lointaines, deviennent les dépositaires de sa fortune, et sur lesquelles il

lègue à la postérité le produit de son intelligence. Les fibres moins souples du Chanvre, etc., nous fournissent nos toiles grossières et nos cordes. Qui ne connaît les applications sans nombre du caoutchouc et de la gutta-percha, lesquels résultent du suc épaissi de diverses plantes? C'est à cette dernière substance qu'est due la conservation de nos fils télégraphiques sous-marins. Une foule de matières colorantes ont une origine végétale (Gaude, Pastel, Indigotier, Garance, Lichens, etc.); sans parler des vernis, des résines, des essences de tout genre et d'une foule d'autres substances qui trouvent tous les jours leur emploi dans les mille industries créées pour satisfaire nos besoins et nos caprices.

Lorsqu'on songe aux infirmités sans nombre qui affligent la pauvre humanité, on ne peut que bénir la Providence d'avoir déposé dans les plantes des remèdes si variés et si efficaces. Ceux que fournit le règne végétal sont généralement d'une application plus facile et ébranlent moins l'organisme; ils sont aussi plus accessibles à tous. L'étude des plantes usitées en médecine constitue la *botanique médicale*. — On sait que toutes les parties des plantes ne sont pas également employées; ici, comme dans la botanique économique, les plantes sont recherchées tantôt pour leur racine (Réglisse, Rhubarbe), tantôt pour leur écorce (Cannelle, Quinquina), tantôt pour leur bois, pour leurs feuilles, pour leurs fleurs, leurs fruits ou leurs graines; et il importe que l'herboriste sache à quelle époque ces différentes parties contiennent plus abondamment les principes qu'on y recherche. C'est ainsi que les plantes bisannuelles, si on les cultive pour leurs racines, doivent être recueillies dès la première année; la racine s'épuise et devient ligneuse en produisant les fleurs et les graines. — Les anciens botanistes n'envisageaient guère les plantes qu'au point de vue thérapeutique, et ils les dotaient souvent de vertus apocryphes; un grand nombre étaient pour eux des panacées; il suffit de rappeler la Sauge, la Bugle, la Sanicle : *Cur moriatur homo cui Salvia crescit in horto* (SCHOLA SALERN.)? Les ouvrages modernes, rédigés avec plus de critique et de sagesse, sont d'une utilité bien plus grande et d'un usage infiniment plus commode. Chaque pays a sa *flore médicale*.

Mais la libéralité du Créateur ne s'est pas arrêtée à nos be-

soins; si elle nous a prodigué le nécessaire et l'utile, elle a pourvu aussi avec profusion à nos plaisirs. Tous nos sens trouvent leur enivrement dans la nature végétale. Nos yeux contemplent avec ravissement ces mille couleurs qui émaillent nos prés et nos jardins; ils s'extasient devant ces grandes scènes de la nature que l'art cherche en vain à reproduire. Les plantes se prêtent à toutes les circonstances de la vie; les unes nous sourient dans nos jours de bonheur et relèvent la pompe de nos fêtes, les autres pleurent avec nous sur la tombe des personnes qui nous ont été chères. Que les végétaux disparaissent, et la terre ne sera plus qu'une vaste désolation, qu'un hiver éternel dont le printemps ne viendra jamais marquer le terme. — L'ouïe trouve sa volupté dans le concert harmonieux des feuilles. Chaque arbre a une voix qui lui est propre, et cette voix a ses accents divers : elle soupire avec la brise, s'élève au souffle de l'aquilon et prend le ton de la menace; elle sait gronder avec l'orage et mugir avec la tempête. — Les senteurs si diverses qui émanent des plantes pour réjouir notre odorat ne sont pas le moindre motif qui les fait rechercher. Les odeurs de la plupart des fleurs sont permanentes; parfois elles ne sont que momentanées et périodiques : certaines plantes ne laissent échapper leurs effluves que le soir (*Pelargonium triste*); plusieurs orchidées attendent la nuit en faveur de ceux qui veillent, d'autres ne sont odorantes qu'après le lever du soleil. — Le goût se délecte de la variété des saveurs que les végétaux lui présentent et auxquelles l'odorat ajoute un bouquet variable à l'infini. — Enfin, le toucher, ce sens répandu par tout le corps, recueille à son tour sa part de jouissance, lorsque, étendu sur l'herbe ou sur la mousse, l'homme restaure par le repos ses membres fatigués. L'animal à son tour vient prendre ses joyeux ébats sur ces tapis de verdure, et l'oiseau aussi bien que nous sait s'en construire une couche. — Voilà pourquoi l'homme a toujours recherché les végétaux, et les a établis autour de sa demeure. La *botanique horticole* a été en honneur de tout temps. Le jardin de délices, qui fut le séjour du premier homme, réclamait déjà ses soins lorsque le mal n'était pas encore entré dans le monde : *Tulit ergo Dominus Deus hominem, et posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur et custodiret illum* (*Gen.* II,

15). Si la coutume n'est plus d'aller chercher des dictateurs à la charrue, les conditions les plus élevées ne dédaignent au moins pas de donner leurs soins à la culture des fleurs. Les horticulteurs rivalisent de zèle pour peupler nos jardins et nos serres de végétaux de tous les pays; ils ont à leur solde des voyageurs qui, plus d'une fois, ont payé de leur vie leur ardeur à découvrir des plantes nouvelles. Quoique ces sortes de voyages nécessitent des frais exorbitants, l'industrie horticole n'en est pas moins des plus lucratives. Non contents de faire prospérer les végétaux, ils ont appris à les plier à toutes les exigences. Souvent il dépend d'eux de hâter ou de retarder la floraison. Il est curieux de voir toutes les formes qu'on a su donner aux arbres, sans préjudice du nombre et de la qualité de leurs fruits : cordons, colonnes, pyramides, vases, parasols, éventails, candélabres de toutes sortes; et ces résultats s'obtiennent tantôt en dirigeant les branches, d'autrefois en les déplaçant. Parmi les tours de force de la culture, nous signalerons encore ces arbres fruitiers nains qu'on cultive en pot, et qui ne laissent pas de donner chaque année des fruits excellents et nombreux; on en orne la table des festins pour procurer aux invités la satisfaction de cueillir eux-mêmes les fruits qu'ils convoitent. Cette fantaisie innocente vaut bien le cruel plaisir que recherchaient les anciens Romains, lorsqu'ils servaient dans leurs repas des mulles vivants qu'ils faisaient mourir en chauffant graduellement l'eau : l'infortuné poisson changeait de couleur, et son agonie repaissait les yeux des convives.—Mais la supercherie se mêle souvent à ces curiosités végétales, et tel arbre nain n'est qu'une branche fichée en terre, qui ne tarde pas à laisser choir ses feuilles languissantes.

Le lecteur, qui a eu la patience de nous lire jusqu'au bout, a pu entrevoir dans cette ébauche, bien incomplète sans doute, le vaste champ ouvert à quiconque veut faire son étude du règne végétal. Nous avons vu que chaque branche de cet immense ensemble suffit à elle seule pour occuper la vie du savant le plus laborieux. Si le court espace de quelques années a suffi pour reculer si loin les limites de nos connaissances botaniques, que ne doit pas nous réserver l'avenir? Sans doute, tout le monde n'est pas appelé à devenir bota-

niste de profession, mais aucun homme instruit ne peut rester entièrement étranger à ce mouvement scientifique. Voilà pourquoi nous avons tracé cette rapide esquisse, et voilà pourquoi encore nous recommandons le magnifique volume de MM. Le Maout et Decaisne, dont le texte si clair, accompagné de figures si belles et si nombreuses, est éminemment propre à inspirer le goût et à faciliter l'étude de ce qu'on est convenu d'appeler l'*aimable science*. On ne peut donc que savoir gré aux savants auteurs d'avoir si bien rempli leur tâche; le succès de leur livre doit être certain, et il ne saurait être mieux mérité.

Nous ne pouvons quitter le sujet qui nous occupe sans remonter à Celui de qui toutes les créatures ont reçu l'être; le faire connaître, c'est le faire aimer, et publier ses merveilles c'est chanter un hymne à sa gloire. Bénissons le Créateur qui a répandu ses dons sur nous avec tant de profusion, et admirons avec le Prophète la magnificence de ses œuvres, la sagesse de son plan et l'étendue de sa providence : *Quam magnificata sunt opera tua, Domine! Omnia in sapientia fecisti; impleta est terra possessione tua... Benedic anima mea Domino* (*Ps.* CIII; 24, 35)!

A. BELLYNCK.

LA BASILIQUE DE SAINT-PIERRE

ET LE FUTUR CONCILE

LETTRE AU DIRECTEUR DES *ÉTUDES*

MON RÉVÉREND ET BIEN CHER PÈRE,

En visitant, il y a deux ou trois mois, la basilique vaticane, j'avais cru découvrir certaines convenances, certaines harmonies entre ce vaste monument et le grand événement dont il doit être bientôt le théâtre. Depuis ce jour, de nouveaux rapprochements et de nouveaux aperçus sont venus se grouper autour de cette première donnée; puis des réminiscences de différente sorte, quelques lectures aussi, malheureusement en trop petit nombre, mais surtout une étude plus attentive de Saint-Pierre, ont fini par préciser un peu mieux dans ses contours ce qui n'était d'abord qu'une intuition vague et confuse.

Les pages qui suivent ne sont autre chose que le résultat de cette rapide élaboration d'idées. Je me figure qu'elles répondent d'une façon quelconque à l'invitation que vous m'avez adressée, invitation trop pressante pour qu'il me fût permis de la décliner absolument, mais aussi, je dois le dire, un peu trop embarrassante pour que je me sois décidé du premier coup à y faire droit. En me demandant *mes impressions sur Rome*, en vérité vous demandiez chose bien difficile. On n'embrasse pas si aisément un champ d'exploration aussi vaste, ou plutôt un monde comme celui-là; surtout quand on n'est pas venu dans la Ville Sainte pour l'étudier en amateur bien libre de son temps et dégagé de toute autre préoccupation. Le sujet beaucoup plus restreint que j'ai choisi n'est déjà que trop disproportionné à mes loisirs et à mes forces. Il est probable que votre indulgence vous conseillera de ne pas me le dire;

mais ce qui est sûr, c'est qu'elle ne vous empêchera nullement de le voir et de le sentir. N'importe ; si ces impressions telles quelles, puisque *impressions* il y a, paraissent sous les yeux de vos lecteurs, c'est que vous les aurez jugées de nature à leur offrir un certain intérêt. Ce me sera une petite satisfaction, à défaut de la satisfaction beaucoup plus grande que j'aurais éprouvée, s'il m'avait été possible de répondre plus pleinement à vos désirs et aux leurs.

Avant de faire le pèlerinage de Rome, j'avais eu la bonne fortune de passer par une de ces villes qui étaient depuis longtemps l'objet de ma curiosité la plus ardente. Je veux parler de cette humble cité tyrolienne dans laquelle se célébrait, il y a plus de trois cents ans, le dernier et le plus glorieux des conciles généraux. La ville de Trente n'offre d'ailleurs au regard du voyageur rien d'extraordinairement remarquable, sauf peut-être cette espèce de *trident* de montagnes auquel elle doit son nom et qui forme autour d'elle un groupe de contreforts naturels vraiment grandiose et superbe. Certains monuments, entre autres la cathédrale d'un style roman assez curieux, m'ont encore paru mériter quelque attention. Mais ce qui attire et intéresse le plus vivement une âme catholique, c'est l'église où le *saint et œcuménique synode* a tenu ses immortelles sessions. Elle porte le nom de *Santa-Maria-Maggiore*, de même que la grande basilique romaine si connue et si vénérée. A vrai dire, ce beau titre ne lui convient guère, si on ne regarde que les dimensions de l'édifice et son mérite architectural. Sous ce rapport elle ressemblerait beaucoup mieux à notre modeste église parisienne de Notre-Dame-des-Victoires : ce terme de comparaison, sans être tout à fait exact, peut cependant vous donner une assez juste idée du sanctuaire illustré par le concile de Trente.

Quant aux souvenirs qui se rattachent à cette auguste assemblée, un séjour beaucoup trop court ne m'a pas permis de les recueillir comme je l'aurais souhaité. D'après ce que m'a fait savoir un respectable prêtre que j'ai pu interroger quelques instants, un grand réveil de foi, dont les effets subsistent encore, s'était manifesté dans la ville, lors du troisième

centenaire commémoratif célébré au mois de juin 1863. Ce même ecclésiastique m'a également appris que le nom de notre grand Laynez y est toujours demeuré cher à la mémoire populaire, et que le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un homme qui se dévoue aux œuvres de charité, c'est de le comparer à cet infatigable apôtre. Vraisemblablement ses doctes harangues sont à peu près oubliées dans ces lieux mêmes qui les ont entendues; on ne se souvient que de sa prédication par les œuvres : nouveau témoignage après tant d'autres qui vient déposer en faveur des divines paroles : « La science passe... mais la charité ne passe jamais. »

Non loin de l'entrée de *Santa-Maria-Maggiore*, on voit une colonne érigée en 1855 pour le premier anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Elle porte la statue de Celle qui a *éteint toutes les hérésies dans le monde*, et pour laquelle les Pères de Trente avaient formellement stipulé une exception dans leurs décrets sur le péché originel. Je remarquai, dans l'intérieur même de l'église, une peinture représentant l'une des réunions du concile, mais surtout le célèbre crucifix qui était placé sur une table au centre de la nef et qui présidait pour ainsi dire aux séances solennelles. Ce crucifix se voit aujourd'hui au-dessus d'un des autels latéraux; il est entouré d'une grande vénération par les fidèles. Je n'essaierai pas de dire combien je me sentis ému en célébrant les saints mystères devant cette image sacrée, avec le calice même dont se servait le cardinal-légat et que le vénérable chapelain avait bien voulu mettre à ma disposition. Vous devinez sans peine que ce lieu, ces circonstances, ces précieuses reliques, sans parler de mon attrait personnel, m'imposèrent comme un devoir d'offrir le saint sacrifice pour l'heureux succès du prochain concile.

En résumé, la ville de Trente et le sanctuaire de son concile, à ne les considérer que dans leurs côtés extérieurs et sensibles, ne répondent pas entièrement à la solennelle grandeur de l'événement qui s'est accompli dans leur enceinte. Cette espèce de contraste ne saurait, il va sans dire, choquer en aucune manière un esprit quelque peu familiarisé avec les choses de la foi, où le même genre de disparates se rencontre si fréquemment, et à un degré beaucoup plus frappant encore. Avec un

peu de coup d'œil surnaturel, on oublie bien vite tout cet édifice et ces objets matériels pour ne voir que les immenses merveilles chrétiennes réalisées autrefois sur ce petit point de l'espace. Alors on se dit avec une émotion profonde que là fut comme le cénacle des temps modernes ; véritable cénacle, en effet, dans lequel s'est épanchée la plus abondante effusion des lumières de l'Esprit-Saint qui ait eu lieu dans l'Église depuis le grand jour de la Pentecôte.

Sans faire beaucoup d'efforts d'imagination, je pus voir une image de la rénovation religieuse produite par le saint concile de Trente, dans un concours de circonstances toutes fortuites qui coïncidèrent avec mon voyage. C'était pendant la seconde moitié du mois d'octobre. Le soir où nous arrivions, le ciel était sombre, et laissait tomber par intervalles une pluie froide et pénétrante ; sur notre passage depuis Botzen, nous avions vu de tous côtés les campagnes ravagées par les inondations de l'Adige ; partout des scènes de désolation qui attristaient le regard. Le lendemain matin, au contraire, au moment où la vapeur nous emportait vers l'Italie, un soleil splendide se levait sur la ville de Trente ; les grands sommets d'alentour se couronnaient de ces effets de lumière qu'on ne voit que dans les pays de montagnes ; des nuages d'un éclat magique se balançaient çà et là sur les gorges profondes et sur les cimes élevées ; les champs avaient repris leur aspect joyeux et riant ; les traces mêmes de l'inondation offraient un spectacle moins attristant, et nos yeux pouvaient s'arrêter avec une joie presque sans mélange sur les magnificences de cette belle nature.

Quelques semaines plus tard, je retrouvais à Rome une autre image qui m'a rappelé, sous une forme différente, le même genre d'impressions. Il y a dans l'une des chapelles de *Santa-Maria-in-Trastevere* une fresque qui représente d'une manière à la fois réelle et symbolique le concile de Trente. Au second plan, l'artiste a peint les membres de la sainte assemblée, en s'attachant plus ou moins à la réalité historique ; mais sur le premier plan il a traduit sa pensée par une allégorie. Sous la figure d'une femme couronnée de la tiare, on reconnaît d'abord l'Église ou la Papauté (c'est tout un, disait en son charmant langage saint François de Sales). S'appuyant d'une main sur la pierre immobile, elle tient de l'autre la

croix papale et elle écrase de ses coups la tête de l'hérésie sous les traits d'un homme renversé à ses pieds. Autour d'elle sont rangées plusieurs autres figures de femmes, également symboliques, personnifiant les grandes vertus chrétiennes, telles que la Religion, la Foi et la Charité. La signification attachée par le peintre à certains personnages qui font partie du même groupe n'est point très-facile à saisir; mais l'ensemble de la composition paraît indiquer clairement, sous de gracieux emblèmes, cette merveilleuse efflorescence de vie chrétienne qui a été le résultat de l'immortel concile du XVI[e] siècle.

Le concile du XIX[e] siècle, dont les préparatifs se font en ce moment à Rome et dans tout l'univers catholique, ne saurait être moins fécond en fruits de régénération et de salut. Les motifs les plus graves se réunissent de toute part pour justifier cet espoir, et peut-être est-il permis d'en trouver un indice significatif rien que dans l'heureux choix du lieu où se tiendront ces grandes assises de la catholicité. En tout cas, la basilique de Saint-Pierre est certainement le théâtre le plus digne qui soit au monde d'abriter un concile œcuménique. Tout y est merveilleusement adapté à cette destination; tout semble y révéler une de ces harmonies préétablies que la divine Providence se plaît si souvent à manifester dans l'accomplissement de ses augustes conseils. Et, si je ne me trompe, en parlant de la sorte, je ne fais guère que traduire en un autre langage la pensée qu'exprimait déjà au V[e] siècle le pape Sixte III. Ce pontife, ayant convoqué dans l'ancienne basilique de Saint-Pierre un certain nombre d'évêques, écrivit à Cyrille, patriarche d'Alexandrie, pour lui annoncer la tenue de ce synode, et, entre autres choses, il lui disait ces remarquables paroles : *Ad Beatum Petrum Apostolum universa Fraternitas convenit. Ecce auditorium congruens auditoribus, conveniens audiendis*[1]. On ne saurait douter que l'idée de convenance si bien comprise par Sixte III ne se soit présentée aussi à l'esprit de Pie IX, lorsqu'il a désigné le même tombeau de saint Pierre comme le rendez-vous de tous ses frères dans l'Épiscopat. Il

[1] Voir *Istoria della sacrosanta patriarcale Basilica Vaticana*, pel sacerdote F. M. Mignanti; tom. I[er], ch. XXIII. — Le même chapitre renferme l'indication de quelques autres synodes particuliers tenus dans l'ancienne basilique de Saint-Pierre. Le premier eut lieu en 386, et le dernier en 441.

serait désirable, ce semble, qu'une inscription placée en un endroit apparent reproduisît le beau mot de Sixte III; sa signification et son à-propos par rapport au prochain concile universel ressortiront d'une manière beaucoup plus frappante qu'ils ne pouvaient le faire pour le synode particulier du vᵉ siècle.

Entrons maintenant dans ce temple auguste et admirons en passant ce colossal portique, et cette nef si immense, bien qu'un œil peu exercé ne puisse à première vue en mesurer la longueur ni la hauteur. Presque à l'extrémité de cette nef, sur notre droite, nous rencontrons la statue en bronze de saint Pierre, qui reçoit depuis plus de quatorze siècles les hommages des pèlerins. N'oublions pas de nous incliner à leur exemple, et touchons de nos lèvres émues ce pied de l'Apôtre, littéralement usé par les pieux baisers de tant de générations. Quelques pas encore, et nous sommes devant la Confession, c'est-à-dire ce glorieux sépulcre du premier vicaire de Jésus-Christ, autour duquel une centaine de lampes ne cessent de brûler nuit et jour. Après nous être agenouillés quelques instants, non sans avoir ressenti l'une de ces émotions fortes et douces qui remuent l'âme dans ses plus intimes profondeurs, relevons-nous et contemplons d'abord ce superbe baldaquin en bronze doré, dont le sommet s'élève à une hauteur de 86 pieds et qui recouvre le grand autel et le tombeau de saint Pierre. Au-dessus, plane ce « Panthéon lancé dans les airs » par le génie de Michel-Ange, cette incomparable coupole, mesurant 130 pieds de diamètre et 426 pieds d'élévation à l'extérieur.

Si de ce point central de la basilique nous regardons à notre droite, nous voyons se prolonger à plus de 160 pieds de la Confession le transsept septentrional. L'autel du fond est consacré aux deux saints Processus et Martinien, deux soldats romains, d'abord geôliers de l'Apôtre saint Pierre lorsqu'il était renfermé dans la prison Mamertine, puis devenus ses disciples et baptisés de sa main. « Depuis cette époque, dit l'abbé Gerbet, le souvenir de ces deux saints a constamment suivi celui de saint Pierre, leur maître, leur ami, comme l'ombre suit le corps. Martyrisés la même année que lui, ils furent inhumés dans une région de la voie Aurélienne voisine

du Vatican. L'antique statue de saint Pierre qu'on vénère maintenant dans la basilique était autrefois placée dans un monastère qui posséda aussi le cimetière où ces deux martyrs reposaient. Elle eut ensuite pour demeure l'oratoire que Pascal I[er] avait érigé en leur honneur dans l'ancienne basilique vaticane, lorsqu'il y avait fait transporter leurs reliques. Dans la basilique moderne, une chapelle construite sur leur sépulture, tout près de la Confession de l'Apôtre, a consacré de nouveau l'antique et mutuelle attraction de ces monuments. Les cendres des deux geôliers de saint Pierre ont en quelque sorte toujours gravité autour de lui, jusqu'à ce que, placés à ses côtés, ils fussent pour toujours devenus ses acolytes dans son caveau splendide, comme ils avaient été ses gardiens dans le noir cachot du Capitole[1]. »

Une autre gloire était réservée aux saints Processus et Martinien. C'est en face de leur autel et dans la vaste chapelle qui leur est dédiée, que se tiendront les solennelles séances du concile. Espérons avec une ferme assurance que ces fidèles gardiens du premier des papes et ses acolytes immortels feront une garde invisible autour de son successeur et des évêques ses frères, lorsqu'ils seront réunis dans ce sanctuaire pour continuer l'œuvre du grand pêcheur des âmes.

En revenant de l'autel des saints Processus et Martinien et avant de nous replacer près de la Confession, remarquons à notre gauche, au bout de la chapelle appelée Grégorienne, le tombeau de Grégoire XVI et sa statue en marbre, la main levée pour bénir. Un rapprochement qui se présente ici de lui-même pourra nous mettre sur la voie de quelques observations intéressantes.

Voilà le dernier des papes qui sont passés à l'Église du ciel: son tombeau et celui de saint Pierre, peu éloignés l'un de l'autre, nous mettent sous les yeux les deux extrémités pour ainsi dire de cette grande chaîne de la succession apostolique qui remonte depuis notre époque jusqu'au premier siècle du christianisme. Les anneaux intermédiaires entre ce premier et ce dernier anneau, nous sont tous connus par les monuments les plus authentiques de l'histoire. Mais ne voyez-vous pas cette

[1] *Esquisse de Rome chrétienne*, tom. I[er], ch. III.

série presque tout entière représentée ici même sous nos regards? — Voici d'abord les tombeaux et les statues du plus grand nombre des papes depuis le commencement du XVIe siècle; il suffit d'en nommer quelques-uns. Pie VI a son monument funèbre au bas de l'escalier par lequel on descend à la Confession : il mérite ce poste d'honneur, comme on l'a justement remarqué, parce qu'il est « le premier pape qui soit mort dans le martyre de l'exil et de la captivité, depuis la construction de la nouvelle basilique. » Deux autres pontifes, Benoît XIV et Clément XIII, sont placés l'un et l'autre tout près de la nef transversale où se tiendra le Concile. Ils seront là, aux deux côtés de l'auguste assemblée, comme la double personnification de la science ecclésiastique et de la fermeté pontificale; le trône de Pie IX touchera presque le tombeau de Clément XIII. Un peu plus loin, dans la nef méridionale, apparaît le monument d'un des plus grands pontifes du XVIIe siècle : c'est Innocent XI, le ferme antagoniste de Louis XIV. Au fond du chœur ou de l'abside, le XVIe siècle est représenté par Paul III ; son tombeau est à la droite de la chaire symbolique de saint Pierre, soutenue par les quatre grands docteurs. Lui aussi est digne de cette place privilégiée, car son nom se rattache indissolublement à ce que l'on a appelé « les deux plus grandes choses faites par la Providence dans les temps modernes » (et je puis bien dire que le mot est certainement vrai de la première au moins de ces choses) : il a convoqué le Concile deTrente, et il a, le premier, approuvé la Compagnie de Jésus. Entre les tombeaux des pontifes du XVe siècle, nous prenons presque au hasard ceux de Sixte IV, de Nicolas V et d'Eugène IV, tous les trois illustres par les grands événements de leurs pontificats. Les cendres des deux derniers sont aujourd'hui déposées dans l'église souterraine du Vatican. La basilique supérieure ne nous présente plus pour les siècles précédents que six ou sept tombeaux, mais qui parlent assez d'eux-mêmes : ce sont ceux de saint Grégoire le Grand, de saint Léon le Grand, des saints Léon II, III, IV et IX. Les grottes déroulent devant nous une liste beaucoup plus longue. Nous y voyons figurer, entre plusieurs autres, le pontife qui a ouvert avec le premier jubilé le XIVe siècle, Boniface VIII; et puis, en remontant toujours dans les âges

précédents, Alexandre III, Calixte II, Urbain II, le premier organisateur des croisades; saint Nicolas Ier, l'un des hommes qui méritèrent à des titres plus éclatants le surnom de Grand; Adrien Ier, l'ami de Charlemagne et célébré par lui dans cette immortelle élégie si digne du grand pape et du grand empereur et dont le texte se lit encore sous le portique de Saint-Pierre; saint Agathon si hautement glorifié par le sixième concile œcuménique tenu à Constantinople; Honorius Ier que les belles inscriptions de son tombeau vengent si éloquemment contre d'indignes calomnies; saint Boniface IV qui baptisa le Panthéon; et puis encore nombre d'autres glorieux pontifes jusqu'à saint Simplicius, second successeur de saint Léon le Grand. A dater de ce dernier, nous trouvons une interruption de plus de deux siècles dans les sépultures pontificales du Vatican. Les papes de cette époque reposent dans les catacombes, spécialement dans celle de saint Calixte. Mais jusqu'à l'année 202, tous les autres, à l'exception de saint Clément Ier et de saint Alexandre Ier, en remontant depuis saint Victor jusqu'à saint Lin, successeur immédiat de saint Pierre, avaient été déposés à côté du prince des apôtres, à l'endroit même où le pape saint Anaclet avait construit dès le premier siècle la *mémoire du bienheureux Pierre, appelée confession*, ainsi que porte une inscription antique, placée sur les murs de cet auguste caveau. Lorsqu'on a remué une partie de ces dalles pour construire le monument de Pie VI, on a vu reparaître les ossements des premiers successeurs de l'apôtre; leurs têtes étaient tournées du côté de son tombeau.

En somme, la basilique vaticane et ses souterrains renferment les sépultures de cent quarante papes environ. Presque toutes les autres, n'oublions pas de le remarquer, se trouvent dans les catacombes ou dans les églises voisines; un petit nombre de papes seulement ont été enterrés hors de Rome. Nous avons donc là, sans sortir de Saint-Pierre, la plus grande moitié de cette dynastie, la plus ancienne et la plus glorieuse qui fut jamais. En d'autres termes, nous touchons là, pour ainsi dire, du doigt le premier et le plus auguste titre de l'Église romaine, je veux parler de ce privilége qu'elle possède, elle seule, de remonter, par une succession non-interrompue et par un lien de légitimité incontestable, jusqu'à celui que Jésus-

Christ a établi chef et fondement de l'Église universelle. Quelques ombres légères, je le sais, semblent planer de loin en loin sur certains points de jonction de cette hérédité dix-huit fois séculaire : elles ne sauraient troubler un moment le regard d'un esprit non prévenu : le rayonnement de l'ensemble répand une trop puissante et trop victorieuse lumière ! Quelle est l'église rivale qui puisse montrer dans son histoire, dans ses monuments, dans ses temples et jusque dans ses tombeaux, une succession, un enchaînement, une antiquité, une démonstration d'apostolicité dignes, je ne dis pas de s'égaler, mais seulement de se comparer de loin à ceux-là ? — La tradition chrétienne, la liturgie, le langage fréquent des églises schismatiques elles-mêmes, se sont accordés pour donner au pape le nom d'*Apostolicus :* ce nom, tout comme celui de *catholique* dont saint Augustin se prévalait à si bon droit contre les Donatistes, serait presque à lui seul un titre péremptoire en faveur de Rome. En tout cas, c'est le privilége unique et incommunicable de l'Église romaine d'être littéralement bâtie sur le *fondement des apôtres, super fundamentum apostolorum.*

Et, ce qu'on n'a peut-être pas assez remarqué, ce mot de saint Paul se vérifie à Rome avec une plénitude d'évidence vraiment admirable. Il a plu, en effet, à la divine Providence, pour consacrer aux yeux de tous le singulier caractère d'apostolicité de cette église, de rassembler dans son sein, sinon les corps entiers de tous les apôtres de Jésus-Christ, du moins des fragments considérables de leurs reliques. — Une partie des ossements de saint Paul reposent fraternellement à côté de ceux de saint Pierre au Vatican, et, comme pour mieux attester la fraternité de ces deux fondateurs de la Rome chrétienne, une partie du corps de saint Pierre a été portée à la basilique de Saint-Paul-hors-des-murs ; et leurs têtes se trouvent réunies ensemble à Saint-Jean-de-Latran ; prenant ainsi tous les deux possession des trois grandes basiliques de Rome. Les corps de saint Simon et de saint Jude sont également au Vatican ; ceux de saint Jacques le Mineur et de saint Philippe dans l'église dite des Saints-Apôtres ; celui de saint Matthias à Sainte-Marie-Majeure, et celui de saint Barthélemy dans la basilique qui porte son nom. Diverses églises de Rome possèdent d'importantes reliques des autres membres du collége

apostolique, en y ajoutant saint Marc et saint Luc. Un seul apôtre manqua plus longtemps que les autres à ce rendez-vous du triomphe dans la mort, et pourtant il convenait, ce semble, qu'il fût là aussi auprès de Simon Pierre, car c'était son frère par le sang, son frère aîné. Enfin ce vide fut un jour comblé par un conseil de Celui qui dirige les événements humains. Vers le milieu du xve siècle, Thomas Paléologue, roi du Péloponèse, craignant que la tête de saint André, gardée jusque-là en Achaïe, ne tombât au pouvoir des Turcs, voulut la mettre en sûreté en la confiant à l'église romaine. Grande fut à cette nouvelle la joie du magnanime pontife qui inaugurait alors, au commencement de l'ère moderne, un nom destiné à jeter un si vif éclat sur les siècles suivants. Pie II, pour accueillir l'insigne relique, fit célébrer une procession et des cérémonies d'une solennité extraordinaire, dont les annales du temps nous ont conservé la description enthousiaste. La tête sacrée que le Sauveur du monde *avait sans doute plus d'une fois touchée de sa main et de ses lèvres divines* (ce sont les paroles prononcées par Pie II dans un admirable discours qu'il tint en cette occasion), fut déposée non loin du sépulcre de saint Pierre, et elle y est restée jusqu'à ce qu'une main sacrilége osât la dérober pour un temps de son sanctuaire. Mais, on le sait, Pie IX eut la joie de la retrouver quelques jours après avec ses sceaux intacts, et désormais les hommages des fidèles ne cesseront de lui offrir une réparation de l'outrage dont elle avait été l'objet[1]. Pour mieux exciter leur dévotion envers saint André, on lui avait depuis longtemps accordé un privilége unique, mais qui a sa raison dans les délicates inspirations du sentiment chrétien : la statue colossale du frère du prince des apôtres est placée en présence de l'autel de la Confession et sur le même rang que les trois grandes statues qui rappellent les insignes reliques de la Passion du Sauveur.

Ainsi, nous le voyons, le collége apostolique est en quelque sorte rassemblé dans la ville de Rome. « La légende d'après laquelle tous les apôtres se seraient réunis pour assister aux

[1] Le fait auquel je viens de faire allusion s'est passé en 1848. On peut en voir les détails dans Mignanti, *Istoria*, etc., tom. II, p. 203-205.

derniers moments de la sainte Vierge s'est vérifiée, à quelques égards, pour leurs restes mortels, autour du tombeau de saint Pierre. Le premier concile de Jérusalem semble y être en permanence[1]. »

Cette idée me paraît donner une signification admirablement belle à l'une des plus majestueuses prières liturgiques qui se chantent à la messe des Apôtres et notamment pour la fête de saint Pierre et de saint Paul. Figurons-nous entendre résonner la voix de Pie IX, vaste et harmonieuse comme la basilique elle-même, qu'elle remplit de ses ondulations puissantes; écoutons cette prière sublime qu'il adresse au *Pasteur éternel : Gregem tuum, Pastor æterne, non deseras, sed per beatos Apostolos tuos continua protectione custodias; ut iisdem rectoribus gubernetur quos operis tui vicarios eidem contulisti præesse pastores*..... Ne vous semble-t-il pas alors que la présence toute providentielle à Rome des reliques sacrées de tous les apôtres est comme la permanente réponse de Jésus-Christ à cette supplique de son pontife? — Ou plutôt, levez les yeux vers cette coupole radieuse, comme Pie IX aime parfois à le faire quand il chante et que le *sursum corda* de son âme transpire et jaillit par ses regards : ne voyez-vous pas là-haut ces mosaïques rayonnantes comme des apparitions célestes? Voilà l'*éternel Pasteur* qui ne cesse de veiller sur son troupeau, et autour de lui ses bienheureux apôtres, les *vicaires de son œuvre* sur la terre, et qui maintenant, du haut des cieux, continuent de protéger et de gouverner les agneaux et les brebis du divin bercail.....

Je n'ai pas eu encore la grande joie chrétienne d'assister à la fête de saint Pierre dans sa basilique même; mais à cette même place, appuyé contre la balustrade de la Confession, j'ai ressenti un jour une autre joie presque comparable. C'était le dimanche des Rameaux, au moment où les chantres de la chapelle Sixtine faisaient résonner sous ces voûtes les larges et solennelles affirmations du *Credo* catholique. Je n'oublierai jamais l'espèce de frisson continu qui saisit tous mes membres lorsque j'entendis retentir et se répéter par toutes les reprises de la phrase musicale ces simples mots : *Et unam* —

[1] *Esq. de Rome chrétienne*, tom. I[er], ch. II.

sanctam — catholicam — et apostolicam — Ecclesiam..... Alors, comme par un élan irrésistible, mes yeux se portèrent sur la coupole, et, à travers les rayons qui l'inondaient en ce moment, je crus entrevoir les glorieuses figures dont elle est ornée m'apparaissant comme l'image de l'Église triomphante dans les cieux. Puis, je me représentai vivement la splendide procession que j'avais vue se dérouler quelques instants auparavant dans la grande nef de la basilique : Pie IX porté sur la *sedia gestatoria*, et devant lui son imposant cortége de cardinaux, d'évêques et de prélats, tous portant dans leurs mains les palmes triomphales; et alors il me sembla que cette immense enceinte s'agrandissait encore, ou plutôt que ses murs fuyaient et disparaissaient pour me montrer l'Église universelle, dispersée aux quatre coins du monde, mais toute liée au tombeau de saint Pierre, en perpétuelle *communion* avec lui, recevant de lui, par une sorte d'influence permanente, ses divins caractères d'unité, de sainteté, de catholicité et d'apostolicité, vivant de sa foi et de son amour, régie et gouvernée par son autorité, et toujours spirituellement présente où il se trouve, selon la parole de saint Ambroise, dont je n'avais jamais si bien compris la vérité : *Ubi Petrus ibi Ecclesia!*

Mais laissons là ces évocations et ces intuitions rétrospectives. Essayons plutôt, si vous le voulez bien, de trouver dans la basilique de Saint-Pierre les signes sensibles et parlants qui attestent l'unité, la sainteté et la catholicité, de même que nous venons d'y voir les marques authentiques de l'apostolicité.

Et d'abord, lisons sur le pourtour de la coupole ces paroles tracées en lettres colossales sur un fond en mosaïque d'or : TU ES PETRUS ET SUPER HANC PETRAM ÆDIFICABO ECCLESIAM, ET TIBI DABO CLAVES REGNI CŒLORUM ; et un peu plus bas, sur la frise qui domine les deux piliers du chœur, ces mots récemment placés sur un fond semblable en mosaïque d'or : *Hinc una fides mundo refulget;* auxquels doivent correspondre plus tard ces autres paroles destinées à être gravées au-dessus des piliers opposés : *Hinc sacerdotii unitas exoritur*. Le commentaire symbolique de cette dernière inscription nous est déjà

donné par une urne déposée sur le tombeau de saint Pierre. Là sont renfermés les *pallium*, que le Pape envoie aux métropolitains, et on les garde en ce lieu pour signifier que là est l'origine et la source de toute juridiction et de toute autorité ecclésiastique.

Cette urne et ces inscriptions suffisent pour nous faire entendre tout le mystère de l'unité catholique. L'unité, en effet, est tout entière dans la parole souveraine qui établit Pierre comme le fondement de l'Église et qui lui confère les clefs du royaume des cieux. Pierre est ainsi devenu le vrai lieutenant de Jésus-Christ et la personnification, pour ainsi dire, de sa divine autorité. Et lui-même, à son tour, transmet cette plénitude d'autorité au pontife romain, son successeur, son héritier, son légataire universel. S'il m'est permis d'emprunter encore à la langue du Droit une de ses formules les plus expressives, je dirai que *le mort saisit le vif;* ou plutôt c'est l'immortel qui saisit le mortel, car c'est Pierre qui revit en la personne de son successeur, l'investissant de tous ses pouvoirs, et lui communiquant par une opération continue « *la pleine et entière puissance de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle,* » selon la définition dogmatique du concile de Florence.

De ce centre où elle est condensée tout entière, l'autorité apostolique rayonne dans tous les rangs de la hiérarchie, et va, par une merveilleuse ubiquité, se répandre et s'écouler, sans se diviser, jusqu'aux plus lointaines ramifications du sacerdoce catholique. Patriarches, primats, métropolitains, archevêques et évêques du monde entier : tous reçoivent de cette plénitude; tous tiennent de cette source première la juridiction et le légitime exercice de leurs droits; tous, comme ils aiment à le proclamer, régissent leurs églises particulières « par la grâce de Dieu et du Siége apostolique. » Et voilà pourquoi dans l'Église le gouvernement est un, l'enseignement est un, le ministère des sacrements et du culte divin est un. Le gouvernement est un, car, comme parle Bossuet, toujours si incomparable quand la vérité totale illumine son âme, « la correspondance est telle dans tout le corps de l'Église, que ce que fait chaque évêque selon la règle et l'esprit de l'unité catholique, toute l'Église, tout l'épiscopat et le chef de

l'épiscopat le fait avec lui. » L'enseignement est un; car la chaire romaine enseigne toutes les autres, et par celles-ci tous les fidèles, ou pour mieux dire, les divers organes de l'enseignement (c'est encore Bossuet qui parle) « n'ont ensemble qu'une même chaire, par le rapport essentiel qu'ils ont tous avec la chaire unique où Pierre et ses successeurs sont assis[1]. » Enfin le ministère des sacrements et du culte divin est un, car l'autorité centrale de Pierre intervient toujours en quelque manière dans toutes les fonctions sacramentelles, tantôt pour leur conférer la légitimité, tantôt (comme on le voit dans le ministère de la confession) pour les rendre efficaces et valides. Et de plus, ce n'est que dans la communion de Pierre que Dieu agrée l'offrande du divin sacrifice, de même que tous les autres actes du culte et de la prière catholiques.

La parfaite unité qui règne dans la hiérarchie et le gouverment de l'Église engendre une non moins parfaite unité dans le corps entier des fidèles. En effet, tous les membres de l'Église se trouvent réunis et ralliés ensemble au moyen de l'autorité centrale de Pierre, toujours présente dans le Pape et par lui dans tous les représentants de la hiérarchie épiscopale. Cette autorité unique, tous les fidèles la reconnaissent comme étant celle de Jésus-Christ; c'est d'elle qu'ils relèvent par la soumission et l'obéissance; c'est d'elle et de ses dépositaires à tous les degrés qu'ils reçoivent la proposition et les motifs de la vraie foi; c'est à elle qu'ils ont recours pour être admis à la participation des sacrements et de tous les trésors de l'Église. Et ainsi, tous, tant qu'ils sont, ils restent attachés à cette autorité par l'intelligence qui affirme la même vérité, par la volonté qui observe la même loi, par le cœur qui puise aux mêmes sources de vie: unité de foi, d'obéissance et de sacrements, triple unité réalisée par Jésus-Christ et son vicaire, auquel tous les cœurs, toutes les volontés, toutes les intelligences adhèrent comme les rayons lumineux à leur centre et à leur foyer. Il est vrai que cette adhésion n'a pas chez tous la même force et la même efficacité; parfois elle est purement extérieure, et pourtant elle subsiste encore en une certaine

[1] Sermon sur l'*Unité de l'Église.*

mesure, tant que la rupture n'a pas été consommée, soit par l'excommunication *mortelle*, soit par le schisme ou l'hérésie manifestes. Mais, grâce à Dieu, il est toujours immense le nombre des fidèles en qui l'union demeure pleine et entière. Or, en ceux-là s'accomplit un mystère d'unité plus intime et plus merveilleuse encore que celle qui vient de nous apparaître. Il est donné à l'autorité de Pierre qui unit visiblement les fidèles, de les unir aussi invisiblement par les nœuds ineffables de la *communion des saints;* suprême couronnement et dernière consommation de l'unité. — Je me trompe: le sublime *portier du ciel, cœli janitor*, a encore un autre privilége: en vertu du pouvoir qu'il a reçu de lier et de délier au ciel comme sur la terre, c'est lui qui ouvre l'entrée des demeures éternelles ; les âmes régies jusqu'au bout par sa puissance et gouvernées par sa force d'attraction s'élèvent et montent comme des pierres vivantes pour se placer harmonieusement dans la divine construction du temple céleste: *Fabri polita malleo, hanc saxa molem construunt, aptisque juncta nexibus, locantur in fastigio.* C'est ainsi que nous voyons le gigantesque édifice de la coupole vaticane, après avoir plongé ses racines autour du tombeau de l'Apôtre, lancer au-dessus du sol ses quatre supports énormes, puis les nouer ensemble à la clef de voûte de ses vastes arceaux, et alors, se ramassant en lui-même, monter et monter encore, et, en montant, se couronner d'une parure de plus en plus resplendissante, de plus en plus transfigurée, jusqu'à ce que, au moment de rejoindre entre elles toutes ses lignes ascendantes, il s'entr'ouvre pour former un sanctuaire sublime autour de l'*Ancien des Jours*, dont l'image rayonne à son sommet.

Il est beau d'assister, dans la basilique de Saint-Pierre, à l'une de ces solennités qui sont comme autant de splendides ébauches de la consommation future des âmes dans l'unité glorieuse. Voyez autour du chœur ces inscriptions gravées sur le marbre : elles rappellent la fête la plus solennelle et la plus chère qui ait été jusqu'ici célébrée dans notre siècle: la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Ce jour-là vit éclater sous ces voûtes le triomphe de l'unité catholique, en même temps que le triomphe de la Vierge conçue sans péché. Les récits des témoins oculaires, encore présents à

toutes les mémoires, nous ont fait connaître ce que fut cette grande manifestation du *cor unum* et de l'*anima una*, quand sur le signal de la parole de Pie IX, l'acte de foi, plein, absolu, unanime, jaillit, tout rayonnant d'amour, du cœur des deux cents prélats et évêques et des milliers de prêtres réunis dans la basilique, puis résonna avec un accord non moins unanime dans l'âme des quarante ou cinquante mille fidèles également rassemblés dans la même enceinte, et se prolongea ensuite, d'échos en échos, sur les lèvres de deux cents millions de catholiques dispersés dans le monde entier. — Depuis ce jour, d'autres manifestations presque aussi belles se sont renouvelées deux ou trois fois dans cette même basilique; et toujours la grande hiérarchie épiscopale, représentée par une vaste députation de ses membres, s'est inclinée devant la parole de son chef auguste, croyant ce qu'il croit, approuvant ce qu'il approuve, condamnant ce qu'il condamne. Et toujours aussi la voix universelle des vrais catholiques, soit qu'ils fussent présents de corps à Rome, soit qu'ils n'y fussent que par l'esprit et par le cœur, s'est élevée pour saluer d'un immense concert d'acclamations les enseignements infaillibles du successeur de Pierre. — Mais comment oublier la dernière fête, si suavement et si délicieusement émouvante, qui est venue épanouir la grande basilique?... Ah! c'était là aussi une éclatante manifestation et un insigne triomphe de l'unité, mais de l'unité belle et douce entre toutes, celle des frères de la famille catholique accourus autour de leur Père, de leur *Pape*, pour célébrer avec lui les *noces d'or* de sa vieillesse longuement et douloureusement éprouvée, mais toujours forte et sereine et toujours bénie de Dieu. Là se mêlaient tous les âges, toutes les conditions et, pour ainsi parler, toutes les races et tous les peuples du globe. Et ces représentants, ces envoyés de toutes les nations, divisés entre eux moins encore par l'espace et les distances que par les intérêts réciproques, par les préjugés et les inimitiés héréditaires — et, qui sait? peut-être sur le point de renouveler d'anciennes luttes fratricides, entraînés contre leur gré par les calculs de la politique humaine, — ils étaient tous là, attirés, rapprochés, réunis ensemble par leur mutuel amour pour leur commun Père! Et, sans doute, il y avait aussi parmi plusieurs d'entre eux un

autre principe de division encore : je veux dire la divergence des opinions, opinions plus ou moins droites, plus ou moins éloignées du vrai. Il y en eut toujours de semblables au sein même de l'unité catholique. Mais admirez la force de cette unité subsistant intacte même au milieu de ces éléments de discorde. — Nous savons tous que l'assentiment donné aux opinions est nécessairement conditionnel, en ce sens que tout catholique digne de ce nom se trouve toujours dans la disposition de s'en remettre là-dessus aux enseignements de la vérité révélée. L'adhésion de la foi au contraire est absolue, sans condition ni réserve ; et de plus, cette adhésion ne s'étend pas seulement aux vérités que l'Église propose directement et expressément à croire ; mais encore elle embrasse implicitement tout l'ordre des vérités contenues dans le dépôt de la révélation. Qu'arrive-t-il donc quand l'âme croyante se trouve adhérant à une opinion erronée ? Ce qui arrive dans l'ordre physique quand deux forces sont en opposition l'une avec l'autre ; la plus faible est absorbée et comme anéantie par la force prépondérante. En vertu de la même loi de la dynamique morale, la foi, qui est une affirmation absolue, neutralise et absorbe l'opinion erronée, qui n'est qu'une affirmation conditionnelle ; en d'autres termes, celle-ci se trouve désavouée, rétractée, par le seul fait qu'il se produit un véritable acte de foi. Et voilà comment, chez les catholiques, l'unité de la foi éclate et triomphe au milieu même des causes qui semblent la détruire ou du moins l'altérer.

Vous n'attendez pas que que je vous raconte la fête du Jubilé sacerdotal avec tous ses détails, les uns solennels et grandioses, les autres naïfs, populaires et attendrissants. D'autres récits, d'ailleurs, vous ont fait connaître toutes ces choses, autant qu'il a été possible de décrire ce qui est indescriptible. Je n'indiquerai dans ce merveilleux ensemble qu'un épisode, lequel, peut-être, aura échappé au plus grand nombre. C'était au moment où le plus immense *Te Deum* que j'aie jamais entendu, résonnait comme la voix des grandes eaux sous les voûtes de la basilique. Lorsque retentit ce verset du cantique ambrosien : *Te per orbem terrarum sancta confitetur ecclesia !* Pie IX releva ses mains et les approcha de ses yeux,

comme pour se recueillir plus profondément. On eût dit que sa pensée parcourait alors, de l'un à l'autre hémisphère, les régions où l'Église catholique est présente, et qu'il la voyait tout entière en communion de pensée avec lui, priant avec lui et rendant avec lui à Dieu la même gloire et les mêmes actions de grâces. — Et en effet, vous le savez, à cette même heure, des millions d'âmes, sur toute la surface du globe, avaient voulu se donner le rendez-vous de la prière universelle, pour s'associer plus intimement à celui qui était alors plus pleinement que jamais le *Grand Chef de la prière*, selon le nom sublime que les sauvages du Nouveau-Monde ont donné au vicaire de Jésus-Christ.

Je puis l'affirmer sans crainte : en aucun temps, en aucun lieu, aucun homme, aucun roi et père des peuples, aucun pontife, aucun pape, ni peut-être même aucun saint, n'avait encore reçu un tel concert d'ovation et d'amour universel ; et je puis encore l'affirmer sans crainte, ç'a été là, non pas simplement un triomphe, mais un *miracle* de l'unité surnaturelle de l'Église, et un miracle qui, sans nul doute, en présage d'autres plus grands encore.

J'ai rappelé tout à l'heure que la fête jubilaire de Pie IX avait attiré à Rome des envoyés et des représentants de tout l'univers catholique. La ville de l'unité se trouvait donc être aussi, ce jour-là, la ville de la catholicité par excellence. Ce dernier caractère, du reste, Rome ne le manifeste pas seulement dans ces circonstances extraordinaires, elle le montre d'une manière permanente, par tout l'ensemble de sa configuration physique et morale.

« Si un peuple possédait une cathédrale, entourée d'un portique, auquel chacune des provinces aurait fourni une arcade ou une colonne qui serait son œuvre, qui porterait son nom, ce monument serait un harmonieux emblème des diversités que renferme l'unité de ce peuple. Le monde chrétien se trouve avoir quelque chose d'analogue. A l'ombre de la grande basilique des papes, la plupart des nations ont chacune leur église, leurs fêtes, leurs tombes nationales. Chacun de nous rencontre les reflets de l'histoire de sa patrie sur quelque monument sacré ; chacun y respire, dans l'atmosphère de la religion, l'air

de son pays. Des établissements nationaux, réunis dans une même ville par la politique et le commerce, y représentent bien moins la concorde que la division. Les comptoirs sont des rivaux, les autels sont des frères. C'est là une des causes d'un sentiment qu'éprouvent presque toutes les personnes qui habitent Rome quelque temps loin de leur pays natal. On ne se sent nulle part aussi peu étranger que dans cette ville[1]. » — Qu'on y vienne d'une province reculée de la Basse-Bretagne, ou bien des extrémités de l'Irlande, du fond de l'Éthiopie, des Indes ou des deux Amériques; partout l'on rencontre des sanctuaires, des tombeaux, des institutions, des offrandes, des *ex-voto*, toute sorte de souvenirs enfin qui rappellent la patrie lointaine. La prélature, le clergé, les ordres religieux comptent des représentants de tous les pays. L'armée elle-même a je ne sais quel caractère cosmopolite : vous y voyez, sous le noble habit du zouave, la couleur noire de l'Africain à côté du teint blanc du Hollandais ou du Canadien. Qui que vous soyez, vous êtes sûr de n'y être pas isolé ou tout-à-fait inconnu; bientôt un accent familier à votre oreille, parfois l'accident le plus imprévu, vous a fait rencontrer un compatriote ou un ami. Nul moyen pour vous d'oublier la patrie; elle vous est plus chère que jamais, et peut-être l'appréciez-vous plus que jamais; seulement, ce que ces sentiments ont de trop étroit, s'élargit, se transforme, au contact de la grande âme catholique qui se communique à la vôtre : *Angustiamini in visceribus vestris... dilatamini...*

Celui qui aurait le loisir de faire certains relevés statistiques, trouverait à Rome les indices de la catholicité rien qu'en interrogeant la liste des voyageurs ou des envois de la poste, ou bien encore le catalogue des dons adressés au saint Père, et notamment celui des offrandes qu'il recevait ces derniers jours pour le jubilé de son sacerdoce. Tout cela, et bien d'autres choses semblables, vérifie sans cesse un proverbe aujourd'hui détourné de son sens et devenu trop trivial pour être cité, mais que les anciens exprimaient très-noblement en disant que toutes les voies venaient aboutir à la borne milliaire du Capitole. Il y a cette différence, que les aboutissants

[1] *Esq. de Rome chr.*, t. II, ch. X.

de la Rome de saint Pierre et de saint Paul sont immensément plus étendus que ceux de la Rome de Rémus et de Romulus; ce que l'une n'avait pu faire par les armes, l'autre l'a fait par l'universalité de la prédication évangélique.

Sans sortir même de la basilique vaticane, nos yeux peuvent découvrir de tous côtés les témoignages authentiques de cette universalité. Au jour d'une fonction solennelle, quand le pape célèbre le saint sacrifice, il y a là un diacre grec « qui officie à côté du diacre latin, et chante l'Évangile dans la langue de saint Luc. Un archevêque grec y assiste, ainsi qu'un archevêque de l'église arménienne.... L'église syriaque a aussi ses ministres auprès du Saint-Siége. La présence de ces évêques et de ces prêtres de différents rites n'est pas un spectacle d'apparat qui ne serait soutenu par aucune réalité: ils sont les représentants de populations fidèles, disséminées dans l'Orient[1]. » Nous aurions beaucoup d'autres réflexions à faire sur ce sujet; mais c'est là une des mille choses qu'il faut réserver pour y revenir plus tard. — Voici encore sur les marbres qui perpétuent le souvenir de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception, les noms des évêques qui étaient présents: les titres d'un grand nombre de leurs églises se chercheraient en vain dans les anciens diptyques; ils attestent la présence de la hiérarchie catholique en des régions inconnues aux Pères de Nicée ou même de Trente. Voici, plus loin, les confessionnaux dressés autour du transsept méridional: les inscriptions qu'ils portent vous avertissent qu'il y a là des pénitenciers, des confesseurs, pour toutes les principales langues de l'Europe, y compris l'idiôme de la Grèce. Voici enfin un bas-relief singulièrement significatif placé sous la statue de Grégoire XVI; c'est la représentation symbolique du fait le plus glorieux de son règne: l'institution de cette grande chose qui s'appelle l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Vous voyez aux pieds du Pontife les types de presque toutes les races humaines qui viennent lui rendre leurs tributs de vénération et de reconnaissance. Une autre pensée se cache sous ce symbole; il vous donne à entendre que le siége de Pierre est le principe de la mission apostolique, le centre

[1] *Esq. de Rome chr.*, t. I, ch. II.

de la force expansive et conquérante, le foyer de cette flamme divine qui fait effort pour se répandre au cœur de l'humanité tout entière.

C'est de Rome, en effet, que partirent toujours les grands convertisseurs des peuples. Pour n'en citer ici que quelques-uns, et non des plus anciens, Patrice, l'apôtre de l'Irlande, voulut, comme il est dit dans ses *Actes*, « se rendre auprès du siége fondé sur la pierre. Il désirait se pénétrer plus profondément des règles canoniques de la sainte Église romaine, et obtenir pour sa mission et ses œuvres la force que donne l'autorité apostolique. » Il vint donc au tombeau des saints Apôtres, et il en partit béni par le pape saint Célestin Ier, comme plus tard en partit le moine Augustin, envoyé par saint Grégoire Ier pour évangéliser l'Angleterre. Un autre pape du même nom, saint Grégoire II, eut la gloire de bénir le grand apôtre de l'Allemagne, le moine Winfrid; il le fit venir auprès de lui dans l'église de Saint-Pierre et lui donna l'onction épiscopale, après avoir changé son nom en celui de Boniface. « Après sa consécration, il déposa dans la Confession de Saint-Pierre un écrit qui se terminait par ces mots : « Moi, « Boniface, chétif évêque, j'ai écrit de ma propre main ce « papier contenant mon serment de fidélité, et, en le posant « sur le corps sacré de saint Pierre, je promets d'observer ce « serment devant Dieu, mon témoin et mon juge. »..... Saint Corbinien, qui a été aussi un des premiers prédicateurs du christianisme en Allemagne, saint Amand, qui a prêché sur les rives de la Garonne, de l'Escaut et du Danube, saint Kilian, qui a évangélisé la Franconie, vinrent également se prosterner à la Confession de Saint-Pierre, d'où partirent, en d'autres temps, Paul, Formose, Donat, Léon, Marin, missionnaires du pape Nicolas Ier chez les Bulgares; l'évêque de Tusculum, Égidius, envoyé dans la Pologne par Jean XIII, et Wilbald, Prochore, etc., qui reçurent une mission apostolique pour la Vandalie [1]. » Mentionnons encore saint Anschaire, qui fut envoyé en qualité de légat par Grégoire IV, chez les Suédois, les Danois, les Islandais et tous les peuples du Nord. Deux autres apôtres qui évangélisèrent une grande race, au-

[1] *Esq. de Rome chr.*, t. I, ch. VI.

jourd'hui, hélas ! presque tout entière plongée dans le schisme, puisèrent aussi la flamme de l'apostolat près du tombeau du prince des apôtres. Après avoir commencé leurs courses apostoliques parmi les Slaves, saint Cyrille et saint Méthode vinrent recevoir la consécration épiscopale à Rome, et célébrèrent à Rome la première messe *en langue slavonne*[1]. Puis, leur seconde expédition évangélique terminée, ils retournèrent tous deux à Rome. L'un d'eux, Cyrille, y mourut, et son tombeau, placé à côté de celui du pape saint Clément, demeure comme un perpétuel mémorial de son attachement au centre de l'unité et de la catholicité.

Il serait trop long de citer les noms de tous les autres convertisseurs qui partirent de Rome avant ou après le plus illustre de tous, saint François Xavier. Disons seulement que les nombreux élèves que les séminaires romains envoient dans les missions, ne manquent pas d'aller souvent retremper leur zèle à la Confession du prince des apôtres.

Il est un de ces séminaires qui exige une mention spéciale, parce qu'il est à lui seul une démonstration de la catholicité et du principe qui engendre cetté catholicité. J'aurais voulu que vous eussiez pu, comme moi, assister à la fête que célébrait la Propagande, le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie. Vous y auriez entendu parler, ou même chanter, dans leurs propres langues, des Grecs, des Syriens, et je ne sais combien d'autres, voire même un noir de la Sénégambie, qui ne fut pas le moins applaudi ; car, bien que son *wolof* ne fût compris à peu près de personne, sa voix forte et pathétique fit une impression extraordinaire sur tout l'auditoire. Une composition en vers, récitée, il y a plusieurs années, dans une de ces séances, caractérise fort bien la physionomie singulière de cette maison. En voici un extrait que vous n'entendrez pas sans plaisir :

Toute diversité vient ici se confondre ;
Le Chinois parle au Turc surpris de lui répondre,
Gambier par l'Indoustan se laisse interroger,

[1] Mon savant confrère le P. Martinof a bien voulu me traduire un passage d'un ancien manuscrit russe de la bibliothèque Vaticane, qui atteste ce fait si intéressant.

Le Nègre ouvre l'oreille aux doux chants de la Grèce;
Et dans ce chœur de voix, qui s'agrandit sans cesse,
Dieu prépare une place au Bédouin d'Alger.

Rome! c'est dans ton sein que leur accord s'opère!
Dans ce chaos des mots qui divise la terre,
L'harmonie apparaît dès qu'on prie avec toi:
Ton hymne universel est le concert des âmes,
Le Dieu de l'unité, que seule tu proclames,
En nos accents divers entend la même foi.

Sur tout rivage où peut aborder une voile,
Tes apôtres s'en vont, guidés par ton étoile,
Des peuples renouer l'antique parenté:
La vérité refait ce qu'a détruit le crime,
Et Rome, de Babel antipode sublime,
Du genre humain épars reconstruit l'unité.

Ces vers, cités par l'abbé Gerbet et qu'il avait, je crois, composés lui-même pour cette circonstance, expriment avec un rare bonheur ce caractère unique de la Rome chrétienne, qui est la fusion harmonieuse de la catholicité dans l'unité. Ces deux prérogatives, d'ailleurs, ne sont-elles pas une seule et même chose sous deux aspects différents? Car, qu'est-ce que la catholicité, sinon l'unité qui s'épanouit et rayonne? et qu'est-ce que l'unité, sinon la catholicité qui revient à son centre?

Le nom de Ville-Sainte, devenu synonyme de celui de Rome, nous y révèle un autre caractère non moins éclatant, non moins unique de l'Église une et catholique. La basilique Vaticane, puisque c'est elle que nous étudions spécialement, semble avoir été faite et disposée tout exprès pour prouver que l'Église est la mère des saints. Souvenez-vous d'abord que ce temple est depuis longtemps le sanctuaire réservé aux grandes fêtes de béatification et de canonisation. Inutile de rappeler les cérémonies de ce genre qu'on y a récemment célébrés avec tant de solennité; mais ce qu'il n'est pas inutile de remarquer, c'est que les honneurs publics décernés à ces héros de la sainteté ont toujours été précédés par des procès et des informations tellement minutieuses et parfois tellement exagérées au delà du scrupule, que la critique la plus défiante

ne saurait, sans abjurer toute bonne foi, repousser cette lumière d'évidence. — Regardez maintenant, au-dessus des arceaux de la grande nef, sur la même ligne que les feuilles d'acanthe des pilastres : ce sont les images et les personnifications colossales des vertus du christianisme, se mêlant comme une floraison du ciel à la végétation de la terre. N'y a-t-il là que de purs symboles? Oui, sans doute; mais regardez un peu plus bas, et vous trouverez autre chose que des représentations symboliques. Voyez-vous se dérouler autour de la nef, depuis le chœur et les transsepts jusqu'aux portiques, les statues des fondateurs d'Ordres, en commençant au patriarche saint Benoît et en finissant à saint Vincent de Paul et à sainte Thérèse? Et derrière ces grands chefs d'armée, l'œil de la pensée ne vous montre-t-il pas autant de légions innombrables d'âmes saintes, de moines ou de religieux, qui, en marchant sur leurs traces, ont conquis les palmes de la sainteté? Cette brillante couronne de saints qui se déploie autour de la basilique, ne s'arrête pas sur le seuil du temple; sortez un instant par le grand portique, et vous verrez la chaîne se renouer et se prolonger sur l'immense colonnade de la place : il y a là toute une population de martyrs, de pontifes, de confesseurs et de vierges, se rangeant comme une procession devant le Sauveur et ses apôtres, dont les images dominent la façade de la basilique. — En rentrant de nouveau dans la nef, vous trouvez sur les piliers des trois premières travées, à gauche et à droite, les médaillons des premiers papes, presque tous martyrs; et ce n'est pas la liste complète de ceux qui sont honorés comme saints : il y en a plus de quatre-vingts qui portent ce titre, et combien d'autres seraient dignes encore de le porter avec eux! Car, malgré quelques taches que la calomnie s'efforce en vain de multiplier ou de grossir, les successeurs de Pierre ont justifié avec éclat le nom de *saint-siége*, décerné à la chaire romaine, et laissé dans l'histoire la plus belle traînée lumineuse qui sillonne les annales de la sainteté. — Voyez encore sur les pendentifs des petites coupoles ces glorieuses mosaïques : ce sont les docteurs ou les Pères de l'Église, et, parmi eux, vous trouverez ces grandes figures de l'Orient qui se nomment saint Flavien et saint Germain de Constantinople, saint Jean Damascène. Si vos regards pénètrent sous

les autels des chapelles latérales, ils y découvriront les corps d'un saint Basile le Grand, d'un saint Grégoire de Nazianze, d'un saint Jean Chrysostome, ces autres gloires incomparables de l'ancienne Église orientale. Le sol tout entier de la basilique est en quelque sorte pavé de tombeaux de saints [1]; c'est là, ne l'oubliez pas, que le premier des persécuteurs, Néron, fit brûler les chrétiens de Rome pour servir de flambleaux à ses yeux atroces. Ajoutez à toutes ces reliques vénérables les autres reliques sans nombre que Saint-Pierre possède dans ses trésors, — sans parler une seconde fois des cendres des saints apôtres, — et votre foi vous fera paraître la grande basilique mille fois plus belle et plus brillante avec ces dépouilles augustes, qu'au moment même où vous la voyez rayonner au loin par une de ces illuminations, les plus splendides pourtant qui soient au monde.

Que serait-ce maintenant, si nous pouvions parcourir les autres sanctuaires de Rome et ses immenses cimetières? Les seules catacombes ont fourni à la vénération des fidèles une quantité incalculable d'ossements de martyrs, et cette mine si féconde de la sainteté n'a pas encore livré toutes ses richesses. Diverses circonstances ont contribué à réunir au sein de Rome des reliques du monde chrétien tout entier. Les chapelles, les oratoires les plus humbles en recèlent des trésors sans nombre. « On dirait que de presque toutes les régions où l'Évangile a été prêché, des montagnes de l'Arménie jusqu'aux forêts de l'Amérique, des grèves de l'Angleterre jusqu'aux cavernes du Japon, la plupart de ces hommes qui ont été martyrs par le sang ou par la charité ont voulu que quelque chose d'eux-mêmes allât rejoindre le grand *concile* des catacombes. (Les anciens chrétiens désignaient quelquefois les cimetières des martyrs sous ce nom de conciles.) » On a fait « un relevé des pays et des villes qui ont été le berceau, la résidence ou la tombe des saints dont il y a des reliques à Rome : ce tableau géographique est en quelque sorte la mappemonde funèbre de l'univers chrétien... Quelles constellations de tom beaux! Un antiquaire a très-bien dit qu'ils forment le *ciel sou-*

[1] « Tutto il pavimento dell' istessa chiesa è pieno di sepolcri di santi. » (Bosio, *Roma Sotterr.*, p. 33.)

terrain de Rome... Si on rattache par la pensée aux diverses parties de ce reliquaire universel les vertus que chacune d'elle représente spécialement, et dont la réunion offre la copie la moins imparfaite de la perfection de l'Homme-Dieu, on voit alors apparaître, au milieu de ce *campo-santo* du monde chrétien, la plus sublime image du Sauveur qui puisse se rencontrer sur la terre, puisqu'elle est formée, non avec des couleurs ou des morceaux de marbre, mais avec les membres de ceux qui vécurent de la vie même de Jésus-Christ : espèce de mosaïque doublement sacrée, et par l'objet qu'elle représente et par les matériaux dont elle est composée, et dans laquelle chaque pièce contribue à reproduire en grand l'image dont elle porte elle-même l'empreinte. Tous les siècles chrétiens ont travaillé à cette œuvre, et Rome est le sépulcre sur lequel cette figure mystérieuse restera couchée jusqu'au dernier jour[1]. »

Ce n'est pas tout. Des reliques bien plus augustes que celles des saints se sont aussi réunies au sein de cette grande métropole. Les pieux pèlerins y peuvent vénérer des fragments considérables du bois de la crèche et de celui de la vraie croix, ainsi que le titre que Pilate y avait fait attacher avec une inscription en trois langues. Ils peuvent gravir les degrés de l'escalier du prétoire, que le Sauveur dut plusieurs fois monter et descendre et où l'on montre encore des traces de son sang. Enfin (car je ne puis tout dire), du haut d'une tribune de la basilique vaticane, on expose sous leurs regards,

[1] J'ai abrégé à regret ces citations de l'abbé Gerbet; il faudrait lire en entier les beaux développements qu'il donne à ces idées. J'ai eu à cœur, du reste, de faire de nombreux emprunts à ce grand écrivain; d'abord parce que ces extraits seront, il va sans dire, le meilleur ornement de ces pages, et, de plus, parce qu'ils contribueront peut-être à faire mieux apprécier un livre trop peu connu, malgré ses qualités éminentes. Quiconque veut connaître vraiment Rome, doit lire et relire l'*Esquisse de Rome chrétienne*. Bien que cet ouvrage n'ait pas reçu les compléments que l'illustre évêque de Perpignan devait y ajouter, il supplée jusqu'à un certain point à ce qu'il ne dit pas, car il a cette vertu *suggestive*, en quelque sorte, qui est le propre des grands talents; il aide à découvrir des perspectives nouvelles, ou, si l'on veut, ses larges données de philosophie religieuse sur Rome dirigent et fécondent les vues personnelles du lecteur qui l'étudie attentivement et sur place. J'ai fait, pour ma petite part, cette expérience, et je souhaiterais que tous les chrétiens instruits qui viennent à Rome pussent la faire sur de plus larges proportions.

à certains jours solennels, la Sainte-Face empreinte sur le voile de la Véronique, une partie de la vraie croix et la lance qui ouvrit le cœur de Jésus, après sa mort. Ce que Jérusalem renfermait de plus précieux, la Providence l'a transféré à Rome, pour montrer que là est désormais la Jérusalem nou velle, la cité sainte et le réservoir des mérites de Jésus-Christ.

Cette accumulation de reliques et de souvenirs sacrés donne à Rome une vertu singulière pour remuer profondément les cœurs chrétiens. On le sait, c'est au sein de cette ville surtout que s'opèrent les œuvres les plus merveilleuses de la grâce, les grandes conversions. Quand on a l'âme assez droite et assez noble pour s'élever au-dessus des préjugés et des côtés vulgaires des choses, quand on est capable de goûter le don de Dieu, il est impossible qu'on ne sente pas la douce influence de cette atmosphère tout imprégnée de parfums surnaturels. Tous les pieux monuments, tous les sanctuaires, tous les atomes de poussière, pour ainsi dire, de ce sol pétri du sang des martyrs, font entendre au cœur qui en est digne des accents plus intimes et plus pénétrants que toutes les meilleures émotions de la terre. Et, quoi qu'en aient pu dire la frivolité ou la haine, trop souvent d'accord entre elles, ces impressions ne sont pas affaiblies par le spectacle que donne la population romaine dans son ensemble, ainsi que la grande majorité des pèlerins de la Ville Sainte ou de ses fils adoptifs: au contraire, la vue de ces foules agenouillées sur le pavé des églises, ou bien s'acheminant avec une gravité recueillie vers les *stations* et les fêtes religieuses, entre aussi pour une grande part dans le concert des choses qui font vibrer les fibres les plus délicates d'une âme chrétienne. Tout cela, il est vrai, ne dit rien à ceux qui sont *rebelles à la lumière*, *rebelles lumini*, selon le mot admirable des saintes Écritures; ceux-là peuvent, si bon leur semble, redire l'insolent dicton : *Roma veduta, fede perduta;* et après tout ils ont raison, car, quand on a les yeux malades, rien n'aveugle comme les rayons du soleil.

Ai-je besoin d'ajouter qu'à ce point de vue encore, l'Église romaine défie toute comparaison avec les églises schismatiques ou protestantes, quelles qu'elles soient? Je me borne à poser une question. Quelle est la ville d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie, qui après avoir attiré à elle les âmes les plus nobles,

les plus sincères qui soient au monde, leur impose comme le besoin irrésistible d'abjurer la religion de leurs pères, comme d'illustres protestants l'ont fait si souvent à Rome? Ce phénomène étrange, ce don de convertir, inhérent à Rome, et à Rome seule, suffit bien pour montrer, à qui sait voir les causes dans leurs effets, que l'Église romaine est vraiment l'Église sainte et sanctifiante, comme elle est l'Église une, catholique et apostolique, *unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam.*

Tous ces priviléges, ces signes caractéristiques de la véritable Église, nous l'avons vu, se trouvent renfermés et condensés dans la basilique de Saint-Pierre. Il est plus que vraisemblable qu'aucune intention préméditée n'est intervenue pour réaliser dans son enceinte cette espèce de synthèse lapidaire et monumentale ; tout s'est fait par une force en quelque sorte inconsciente et spontanée, laquelle a été dirigée, à son insu, par la seule vérité des choses, et qui a fini par représenter dans son œuvre cette même vérité des choses, dont elle avait reçu les secrètes inspirations. Ce qui est certain, c'est que la basilique vaticane est devenue par le fait un livre immense qui montre sur tous ses feuillets les titres authentiques et les caractères assignés par l'antiquité chrétienne tout entière pour reconnaître la véritable institution fondée par Jésus-Christ.

Aussi n'avons-nous plus, ce semble, de longues considérations à faire pour saisir les rapports de convenance, que j'indiquais en commençant, entre cette basilique et la solennelle réunion qui doit bientôt se rencontrer sous ses voûtes.

Quand le concile du Vatican tiendra là ses grandes assises, les pierres mêmes de l'édifice prendront pour ainsi dire une voix, *lapides clamabunt*, pour attester que là est l'Église une, une dans sa foi, une dans son gouvernement, une dans ses sacrements et son culte, mais une en tout cela par l'unité de son sacerdoce et de son autorité centrale. Ces mêmes pierres de la basilique proclameront avec leurs inscriptions, avec leurs statues, avec tous les souvenirs sacrés dont elles sont les témoins et les dépositaires, que là est l'Église, seule catholique, seule principe et source de la catholicité, seule sainte,

seule mère des saints et seule source de la sainteté. Elles diront enfin, par la voix même des monuments et des tombeaux, que là est l'Église, seule apostolique, seule héritière du siége et des priviléges de Pierre, et seule, par conséquent, base et fondement de toutes les églises.

La basilique vaticane possède un monument unique dont je n'ai pas encore fait mention et qui est comme le témoignage matériel de cette légitime succession de Pierre assurée à l'Église romaine : c'est le bois de la chaire même où s'assit le prince des apôtres. Cette incomparable relique fut exposée à la vénération des fidèles pendant la fête du dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre ; depuis ce jour elle a été religieusement renfermée dans les murs de la basilique ; mais si elle n'est plus visible aux regards, il y a là, au fond de l'abside, une représentation symbolique qui exprime éloquemment la même pensée ; c'est l'image de la chaire apostolique portée par les quatre grands docteurs d'Occident et d'Orient : saint Augustin et saint Ambroise, saint Athanase et saint Jean Chrysostome. En leur donnant ce glorieux rôle de soutiens de la chaire de Pierre, le génie de l'art n'a fait que traduire par un emblème matériel le langage constant de leurs actes et de leurs écrits, langage qui se résume dans le mot de saint Augustin : « Dans l'église romaine a toujours régné la principauté de la chaire apostolique ; *Romanæ Ecclesiæ, in qua semper apostolicæ cathedræ viguit principatus.* » (Epist, 43, n. 7.)

Le même témoignage est rendu à la primauté romaine par les autres docteurs et les chefs d'églises dont les images décorent la basilique, ou dont les corps mêmes reposent sous ses autels. Tous proclament les droits du siége apostolique, en s'écriant avec saint Jérôme : « C'est sur cette pierre que l'Église a été fondée ; quiconque mange l'agneau hors de cette maison est un profane. » Tous proclament avec saint Irénée « que toutes les églises doivent se rallier autour de celle de Rome, à cause de sa principauté prépondérante, » comme les petites coupoles de la basilique sont rangées autour de la grande, pour rendre hommage à sa royale dignité, *propter potiorem principalitatem.*

Enfin le même témoignage est rendu à la suprématie de la chaire de Pierre par l'immense *concile des catacombes*, par

tous les saints dont les reliques reposent dans cet universel *campo santo* du monde chrétien : leurs ossements glorifient la communion romaine dans laquelle ils ont fait profession de vivre et de mourir, et tout morts qu'ils sont, ils parlent et *prophétisent* que là sera jusqu'à la fin le vrai tabernacle de Dieu avec les hommes.

Ainsi, quand Pie IX siégera dans la basilique pour présider l'auguste concile, il sera entouré de tous les témoignages qui garantissent la plénitude de son autorité apostolique : témoignage des martyrs et des saints confesseurs; témoignage des docteurs et des chefs d'églises; témoignage des papes, ses prédécesseurs, et de la tradition entière qu'ils représentent; témoignage enfin de Jésus-Christ lui-même dont la basilique traduit les paroles sous toutes les formes : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église,... et je te donnerai les clefs du royaume des cieux;... j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point;... pais mes agneaux; pais mes brebis.* Entouré de tous ses titres, dont aucun autre lieu du monde ne peut offrir une récapitulation plus solennellement éloquente, le successeur de Pierre pourra donc revendiquer, à meilleur droit, pour ainsi dire, que partout ailleurs, les prérogatives du prince des apôtres; il pourra, lui aussi, s'appliquer ces mots jadis gravés sur le piédestal de la statue en bronze de saint Pierre : *Regardez en moi le Verbe Dieu, la pierre divinement sculptée en or, sur laquelle je me tiens maintenant sans vaciller.*

Les évêques, à leur tour, retrouveront dans la basilique, mieux qu'en tout autre lieu de la terre, les monuments qui attestent le droit divin qu'ils ont reçu de régir l'Église de Dieu avec le successeur de Pierre et sous son autorité suprême. Les images parlantes des Athanase, des Ambroise et des Augustin, des Flavien et des Germain de Constantinople; les corps des Basile le Grand, des Grégoire de Nazianze et des Chrysostome, seront là pour proclamer les gloires, les priviléges et les titres inaliénables de l'épiscopat. Mais surtout les reliques réunies du collége apostolique, dont les évêques sont collectivement les successeurs, la présence de ce *concile de Jérusalem en permanence à Rome*, témoignera qu'il leur appartient de *juger* dans la foi et la discipline, et de s'approprier,

eux aussi, l'auguste formule : *Il a plu au Saint-Esprit et à nous; Visum est Spiritui sancto et nobis.*

Le Fils de Dieu lui-même donnera au concile du Vatican des garants tout particuliers de sa protection et de son amour. J'ai déjà nommé ces insignes reliques de sa passion : l'empreinte de son divin visage; sa croix qui a racheté le monde et la lance qui fit sortir de son cœur l'eau et le sang, symboles du baptême et de tous les trésors de la grâce. Assurément, la foi catholique a toujours la certitude de la divine assistance promise aux conciles œcuméniques, et elle ne saurait recevoir de la présence de ces objets vénérables aucune augmentation substantielle; mais n'est-il pas permis de dire qu'elle y trouvera une certaine excitation sensible et un gage tout spécial de légitimes espérances?

Et d'ailleurs, s'il est vrai que certains lieux privilégiés ont le don d'agir profondément sur les âmes, comment nier que cette vertu n'appartienne évidemment à la basilique de Saint-Pierre? Oui, il est bon que *le plus grand événement de notre siècle* s'accomplisse dans ce temple, le plus vaste de l'univers, sous ces voûtes qui étonnent toujours davantage à mesure qu'on les considère, parce qu'elles donnent comme la sensation toujours nouvelle de l'immensité et de la majesté. Il est bon que les représentants de l'Église universelle soient là face à face avec les immortels monuments de l'apostolicité, de l'unité, de la catholicité et de la sainteté; en présence des tombeaux des souverains pontifes et des grands évêques, en contact pour ainsi dire avec le roc fondamental qui brise tout ce qui le heurte, mais qui fortifie tout ce qui le touche avec respect et avec amour. Il est bon qu'en sondant les glorieux sépulcres de saint Pierre et de saint Paul, leurs regards puissent plonger en quelque sorte jusqu'au fond des premières origines du christianisme, et cela au moment où il s'agit pour eux d'opérer un rajeunissement et une rénovation de la société chrétienne. Il est bon enfin qu'en travaillant à cette œuvre surhumaine, ils aient là devant eux les exemples parlants de leurs glorieux devanciers dans l'accomplissement de la même œuvre, et en même temps les signes visibles et les témoignages authentiques de l'assistance, de la protection et de la bénédiction du ciel. Tous ces spectacles, tous ces souve-

nirs, toutes ces choses saintes donneront aux Pères du concile un sentiment plus profond de la grandeur de leur tâche et une conscience plus intime de leur force; et quand ils verront au sommet de la coupole l'image du Père des lumières, de *qui* émane tout don parfait; au-dessous, celle du *Pasteur éternel*, entouré par ses apôtres et par la Reine des Saints; celle de l'Esprit de vérité planant sur le tombeau de saint Pierre et sur sa chaire symbolique, ils sentiront plus efficacement que ce ne sont pas là des représentations vaines; ils entendront et comprendront avec un sentiment plus profond et plus intense la voix des divines promesses : *Voici que je suis avec vous... Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie... Je vous donnerai le Paraclet qui vous enseignera toute vérité... Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise me méprise. Celui qui croira sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné.*

Finissons. J'ai essayé de vous signaler quelques-uns des aperçus que suggère la basilique Vaticane au point de vue du futur concile. A ce même point de vue encore, nous aurions à découvrir dans cet auguste sanctuaire beaucoup d'autres perspectives non moins intéressantes. Il faudrait pour cela une ou deux stations nouvelles auprès du tombeau des saints apôtres; et peut-être me sera-t-il permis de les faire avec vous sans un trop long retard, à la condition, bien entendu, que la proposition vous soit agréable.

En tout cas, il est temps, pour cette fois, de terminer notre visite. Éloignons-nous donc de ces murs sacrés, après avoir baisé de nouveau le pied vénéré de saint Pierre. En traversant la grande place, relisons la célèbre inscription gravée par Sixte V sur l'obélisque et qui, espérons-le, obtiendra, par l'œuvre du concile, sa pleine et entière vérification : *Christus vincit. — Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo plebem suam defendat.*

Et maintenant, avant de nous séparer, montons un instant sur une des hauteurs de Rome pour contempler à distance la grande basilique, à l'heure préférée par les visiteurs, quand

le soleil va se coucher derrière la coupole. Là, écoutons ces vers d'un poëte, dont le nom nous est cher à plus d'un titre :

Dall' altezza del Pincio contemplando
Il disceso all' occaso Astro primiero,
Ammiravam siccome egli, toccando
La divina Basilica di Piero,
Arricchisca di luce i suoi tesori
E con celeste amor si fermi a cingerla
Di rubini, zaffiri e fulgid' ori;
Io quindi ammutolia.
Ma intesi una più fervida, più pia
Alma esclamar : « Son quelle
Le due dell' Universo opre più belle
Onde materia sublimata adornisi :
Dio per l'uom quella Lampa in ciel ponea,
Al suo Signor l'uomo quel tempio ergea. »

Oui, Silvio Pellico a raison, voilà bien les deux œuvres les plus belles de l'univers : ce flambeau que Dieu a suspendu dans son firmament pour briller au-dessus de l'homme; ce temple que l'homme a érigé pour honorer son Dieu. Mais si la divine basilique de Pierre apparaît ainsi belle et radieuse quand le soleil se complaît à l'entourer d'une auréole de rubis et de saphirs, que sera-ce quand le regard de la foi, qui découvre les choses invisibles, la verra entourée des rayons mille fois plus éclatants de la divine et incorruptible vérité? Tel sera pourtant le spectacle dont jouiront les âmes catholiques au moment où s'accomplira ce que les évêques, dans une adresse célèbre, ont nommé la grande œuvre de lumière : *grande opus illuminationis.*

P. Toulemont.

Rome, 19 avril.

MÉLANGES

DE LA PRÉDICATION D'EMPRUNT

A PROPOS D'UN OUVRAGE INTITULÉ : *Année pastorale de Bourdaloue*, 1868.

Une librairie ecclésiastique de Paris publie un ouvrage intitulé : *Année pastorale de Bourdaloue*, par M***. L'énoncé d'un pareil titre fait croire à l'exhumation d'un chef-d'œuvre égaré, oublié, omis, du roi de la prédication : les érudits et les bibliophiles peuvent se rassurer, il n'en est rien ; le P. Bretonneau, s'il sort de la tombe, ne viendra que pour réclamer, avec ses frères du XIXe siècle, contre l'abus d'un nom qui ne devrait pas entrer dans la spéculation.

L'*Année pastorale* annonçée n'est point *de* Bourdaloue, elle est arrangée avec *du* Bourdaloue par M***, et précédée d'une *explication préliminaire* où se trouve exposée la doctrine des *Sermons d'emprunt*, pour ne pas me servir d'expressions plus sévères. Les intentions de l'auteur sont pures, à n'en pas douter ; qu'il nous permette toutefois d'établir combien son enseignement est dangereux pour le clergé comme pour les fidèles.

L'*Année pastorale* donne une suite de sermons « sur des sujets vraiment apostoliques, » à l'usage des pasteurs occupés ou incapables ; les sujets sont tirés des avents, carêmes, dominicales du P. Bourdaloue ; mêmes textes, mêmes divisions ; les arguments, les applications morales sont ajustés plus ou moins adroitement aux besoins du nouvel auditoire ; chaque discours est réduit aux deux tiers ou à la *moitié* du sermon original. Rectifions donc le titre de l'ouvrage et lisons : *Année pastorale extraite des sermons du P. Bourdaloue*, par M*** : toute équivoque disparaît ; le grand sermonnaire et son abréviateur ont chacun leur part de mérite clairement déterminée.

Assez sur le titre et le corps de l'ouvrage. Passons à l'*Explication préliminaire*, qui laisse une plus large part à la critique. Nous citons :

« Depuis deux siècles, nous sommes inondés de sermonnaires plus ou moins préconisés, et nous n'entendons dans les chaires paroissiales que de médiocres instructions. Pourquoi se mettre l'esprit à la presse pendant plusieurs mois pour composer un sermon qui souvent ne vaut pas mieux, pas même autant que ceux de nos devanciers ?... Nous eussions voulu que le ministre de la prédication, s'il est parvenu à cet âge où la composition lui est devenue difficile, s'il est incapable de travailler à cette composition, par suite d'infirmités, de maladies, d'un surcroît de travail dans la visite des malades ou dans le ministère de la confession, *eût recours aux bons sermons écrits*, *imprimés*, *et les prêchât comme s'il les avait écrits lui-même*. Ceci ne peut s'appeler *ni un vol*, *ni un plagiat*. Que doit faire le pasteur ? Prêcher l'Évangile à son troupeau..... le nom de l'auteur ne signifie rien ; il doit même rester caché, et malheur à qui voudrait se prêcher lui-même au lieu de prêcher Jésus-Christ ! » (P. 1.)

Viennent ensuite quelques pages sur l'éloquence de la chaire, son histoire dans les derniers siècles de l'Église; l'auteur fait l'éloge de Massillon, relève le mérite de Bourdaloue par les jugements de Voltaire, de Laharpe, du cardinal Maury; voici la conclusion :

« Ce Bourdaloue si beau, si lumineux, si pieux, si capable de convaincre et d'ébranler les cœurs et qui était perdu pour la chaire paroissiale, d'un côté parce qu'il était d'une longueur interminable, et, de l'autre, parce qu'on ne peut prendre isolément un fragment de son discours et le prêcher ainsi, vu qu'il ne dirait rien et ne prouverait rien; ce Bourdaloue pourtant, celui de tous les prédicateurs qui aient paru sur la terre le plus convenable aux instructions paroissiales, nous le présentons aujourd'hui, avec ses beaux et solides sermons, qui semblent composés d'hier et faits exprès pour une paroisse. Quel est le prêtre qui oserait mettre à côté d'un de ces sermons de l'illustre orateur celui qu'il aura composé lui-même après deux ou trois mois du travail le plus sérieux et le plus assidu? Que l'on fasse l'essai, et puis que l'on présente ces deux sermons au jugement d'un jury compétent; l'épreuve sera accablante pour l'amour-propre du téméraire compétiteur. Pourquoi donc ne pas faire prêcher encore le pieux Bourdaloue, et souvent? Qu'on en fasse l'épreuve, et on verra combien les paroissiens seront contents, heureux d'entendre ces instructions admirables. Laharpe nous rapporte dans son Lycée que l'on félicitait un jour un bon curé du bien qu'il opérait, par ses instructions, parmi les paroissiens. « Cela m'arrive, répondit l'humble et pieux pasteur, toutes les fois que je leur prêche Massillon. » Un jeune prêtre que nous connaissons prêchait dans une ville les sermons de Bourdaloue; on courait l'entendre; il se fit une réputation d'orateur dont il jouit encore. »

Si nous ne respections le caractère sacré de l'auteur et ses bonnes intentions, que la naïveté du langage nous permet de croire sincères, nous serions tenté de voir dans un pareil discours une réclame vulgaire et d'exprimer, en termes amers, notre légitime répulsion. La réserve nous sied mieux : nous n'avons pas mission, nous n'avons pas la pensée de détourner la clientèle de l'auteur; loin de là, nous reconnaissons que son travail est bon, que l'ouvrage en lui-même peut être utile; la réputation de Bourdaloue n'est pas d'ailleurs compromise, elle est à l'abri de toute atteinte; ce que nous condamnons, c'est la doctrine exposée dans l'*Explication préliminaire*, doctrine en vertu de laquelle le pasteur peut et doit s'approprier les sermons d'autrui, surtout les bons sermons de Bourdaloue, et les prêcher *comme s'il les avait écrits lui-même*. Cet enseignement est condamné par les maîtres de la vie sacerdotale; il tend à compromettre la dignité du prêtre et l'efficacité de son ministère; il le lance dans les écueils de l'oisiveté en le dispensant du noble travail de l'intelligence, de la foi et de la piété, seuls et véritables éléments de la vie du prêtre catholique.

Notre auteur ignore peut-être que, longtemps avant lui, les prédicateurs de valeur douteuse avaient été invités à se contenter de reproduire les orateurs célèbres; mais dans quelles têtes de semblables idées ont-elles pu germer, si ce n'est dans ces têtes légères pour les-

quelles le catholicisme est une théogonie ingénieuse, et son culte extérieur une parade?

Ecoutons M. Rigault, bel esprit de notre époque, et critique d'une certaine valeur :

« S'il fallait rattacher à une date précise de notre histoire littéraire la prédication contemporaine, je la rattacherais plutôt au XVe et au XVIe siècle qu'au XVIIe, l'âge classique de l'éloquence de la chaire. En vérité, nous sommes plus près de Barlette, de Menot et de Maillard, que de Bossuet, de Bourdaloue, de Massillon. Aussi serait-on tenté de s'associer au vœu du prince de Ligne, qui souhaitait que les prédicateurs français récitassent les œuvres des grands sermonnaires, plutôt que de mal prêcher pour leur compte; et il ajoutait, non sans quelque irrévérence pour le rapprochement : « On dirait : « Nous allons entendre aujourd'hui du Bourdaloue, » comme on dit : « Nous allons entendre aujourd'hui du Corneille à la Comédie Française [1]. »

Voilà donc le ministre de la parole divine transformé en comédien et apprécié comme tel. Ne nous faisons pas illusion : le jugement de l'homme du monde sera bientôt accepté par les *classes inférieures* de la société; quand il s'agit du mépris de l'autorité, le petit peuple recueille bien vite les exemples qui tombent d'en haut.

Supposons qu'un jour de la Toussaint, un curé de campagne, oublieux de sa dignité, débite le sermon de Bourdaloue *sur la récompense des saints*, écourté par notre auteur. Le seigneur ou le châtelain du village est un homme de lettres parvenu, phénomène *moins* rare aujourd'hui qu'autrefois; par égard pour sa position et pour la légalité de la fête, il occupe à l'église le banc de sa femme. Dès le début, l'homme de lettres reconnaît son Bourdaloue : même texte, même exorde, même sujet; il ne manque que l'orateur et l'opportunité. La mémoire encore toute fraîche de l'Art poétique d'Horace, il se surprend à contempler intérieurement le monstrueux tableau des premiers vers :

Humano capiti cervicem pictor equinam
Jungere si velit et varias inducere plumas
Undique collatis membris, ut turpiter atrum
Desinat in piscem mulier formosa superne,
Spectatum admissi risum teneatis amici [2]?

un sourire lui échappe; l'instituteur moderne réflètera nécessairement les impressions de l'homme de lettres; le public se regarde; heureux si nous n'arrivons pas à un éclat bruyant. Depuis que le bon sens avec la simplicité de la foi ont quitté nos campagnes, ces scandales sont possibles : quelle humiliation pour le ministre de Dieu!

Encore si le débit des sermons tout faits atteignait son but et venait réellement « en aide aux pasteurs âgés, infirmes, occupés! » Mais il n'en est rien.

Dans un âge avancé, un pasteur qui a rempli sa tâche pendant qua-

[1] *Œuvres complètes*, t. IV, p. 65. — [2] *De Arte poet.*, 1-5.

rante ou cinquante ans, n'a qu'à monter dans la chaire de vérité : sa présence seule inspire le respect, le silence, l'attention; on lit dans son attitude, dans son regard, sur son front vénérable, la pensée qui l'agite ; un mot de sa bouche, sévère ou tendre, inspiré par une longue expérience et son amour éprouvé du peuple, le tout encadré dans une auréole de cheveux blancs, ce mot, dis-je, vaut un discours et des plus éloquents. Le vénéré pasteur peut se répéter lui-même : le cœur aime les redites et les fait aimer ; témoin cette scène de la vie de S. Jean, où l'apôtre bien-aimé sait faire goûter son unique discours, résumé de la doctrine du Sauveur : *Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres*. On l'écoutait parce que sa parole, écho de la parole de Notre-Seigneur, sortait d'un cœur brûlant de charité; on le quittait en répétant avec les disciples d'Emmaüs : « Notre cœur n'était-il pas embrasé, lorsqu'il nous adressait la parole et nous exposait le sens des Écritures ? »

Il va de soi qu'un vieillard aura toujours plus de facilité à exprimer en termes convenables les pensées et les conseils de circonstance, qu'à apprendre de mémoire un discours fabriqué ; la mémoire, chez le vieillard, est la première faculté qui s'oblitère; le jugement et le cœur ne vieillissent pas, ils mûrissent et grandissent avec l'âge.

Passons aux prêtres infirmes et malades. Ils resteront dans leurs cellules, ils prieront Dieu pour leur troupeau, en attendant que le premier pasteur du diocèse vienne à leur aide. A coup sûr, le travail de la mémoire n'est pas fait pour eux. Dans l'occasion, ils auront recours à la charité de leurs confrères, ou sauront choisir un livre utile et donner une lecture dont l'opportunité est abandonnée à leur discernement.

Les « curés incapables de composer un sermon par suite d'un surcroît de travail dans la visite des malades et dans le ministère de la confession » sont des prêtres zélés; ils ont lu et se sont appliqué les leçons de saint Charles Borromée que nous signalerons bientôt; ils n'oublient pas que l'enseignement est leur premier devoir ; dès lors ils savent trouver du temps pour tout ; de leur cœur embrasé de charité jaillissent, au moment opportun, des paroles de feu, pleines d'efficacité.

Qui donc enfin aura recours aux « bons sermons écrits, imprimés, et les prêchera comme s'il les avait écrits lui-même ? » Il ne reste plus à répondre à l'appel que les prêtres jeunes et valides.

Cette milice encore verte de santé, riche d'intelligence et de dévoûment, d'une conscience droite et délicate, ne verra dans cet appel qu'une prime offerte à la paresse, à l'oisiveté, à un amour-propre aussi déloyal dans ses moyens que déplacé dans son but; ou tout au moins une invitation au travail pénible d'un sec exercice de mémoire, toujours funeste au jugement, à la science, et compromettant pour l'autorité de celui qui s'y livre.

Voici en quelques mots ce que sait et pratique le bon pasteur décrit

dans l'Évangile, ce que doit savoir et pratiquer le jeune prêtre appelé à lui succéder.

Le prêtre est docteur; il ne doit point oublier cette parole que les ennemis de l'Église essayent en vain d'effacer de nos Livres saints et de notre histoire : « *Les lèvres du prêtre garderont la science*[1]. » La conservation de ce dépôt précieux demande un exercice continuel; c'est un feu sacré qui veut être constamment alimenté. Au séminaire, le lévite apprend à étudier ; c'est le champ de manœuvre des temps de paix. Au milieu du monde, et de nos jours surtout, le prêtre doit se considérer comme un soldat sur la brèche, le glaive de la parole en main, glaive à deux tranchants qui répand la terreur et la mort dans le camp ennemi, glaive tellement acéré qu'il pénètre jusqu'à l'intime de l'âme et la force à se rendre[2]. S'il oublie son devoir, s'il préfère la livrée du mercenaire, il n'aura nul soin du troupeau, il fuira devant la peine; plus confiant dans son heureuse mémoire que dans l'inspiration d'en haut, il ira feuilleter le répertoire des *sermons tout faits;* quelques heures d'une application purement mécanique suppléeront à des jours passés dans l'oisiveté, dans des courses inutiles, des visites, des conversations futiles, peut-être même passés au jeu : le premier pasteur vient-il à faire entendre ces mots terribles: Gardien du troupeau, que se passe-t-il pendant les ténèbres ? *Custos quid de nocte*[3] ? que répondra le faux pasteur ?... Son mutisme le condamnera ; il aurait mauvaise grâce à faire valoir le temps qu'il consacre à des études ou à des travaux d'un ordre secondaire et d'un intérêt trop humain, pas assez autorisés par l'esprit sacerdotal, quoiqu'encouragés par les représentants officiels de l'esprit et des progrès modernes.

Ne l'oublions pas, la mémoire, faculté secondaire de notre âme, n'est qu'une servante; elle n'a pas grâce pour représenter la noblesse et la puissance de ses maîtres ; ses fonctions sont tout intérieures, elle ne doit point paraître au dehors; elle rassemble les matériaux que l'intelligence élabore : à la volonté appartient le rôle efficace ; émue, entraînée à la vue du beau, du bien, du vrai, par l'action et le langage elle donne une forme sensible à la passion et la rend communicable; c'est une étincelle au milieu des grandes herbes du désert. Laissez maintenant parler la mémoire, voyez sa contenance : son regard est vague, ses lèvres sont hésitantes, sa tête pivote, ses gestes empruntés ont à peine la conscience de ce qu'ils expriment; le but qu'elle poursuit n'est pas le triomphe de la vérité, mais la fin de sa leçon. Il sera donc toujours certain que l'éloquence vraie, celle qui domine l'auditoire, ne peut avoir d'autre point de départ qu'un cœur intelligent et sensible : vérité qu'expriment si bien ces axiomes toujours de mise : « La bouche parle de l'abondance du cœur[4]. »

[1] *Labia sacerdotis custodient scientiam*, Malac. II, 7. — [2] Ap. Corn. à Lap. in ℣ 16, cap. I. Apoc. — [3] Isaïe, XXI, 11. — [4] Matth., XII, 34.

Pour me tirer des larmes, il faut que vous pleuriez [1].
..... Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi [2].

La mémoire la plus heureuse serait d'un bien faible secours pour maintenir un prêtre catholique à la hauteur de son ministère. Le concile de Trente prescrit à tout prêtre qui a charge d'âmes l'obligation d'adresser la parole au peuple les dimanches et les jours de fête; mais à côté de ce devoir périodique, il est un devoir quotidien qu'impose au cœur sacerdotal l'alliance de deux sublimes vertus, la justice et la charité. Le prêtre est l'homme de chaque heure, de chaque phase de la vie du peuple, il doit avoir une bonne parole pour le pauvre et pour le malheureux, une autre parole, une autre attitude pour le riche pervers ou insouciant; il doit préparer le moribond au jugement qui le menace, adoucir son agonie, essuyer les larmes de la veuve, retenir l'adolescent dans la bonne voie ou l'y ramener : que de pensées diverses à exprimer en divers langages! Ira-t-il emprunter de froides formules arrêtées d'avance? Dieu l'en garde! il transformerait son apostolat en métier, il ne serait bientôt plus qu'un de ces arbres d'automne dont parle l'apôtre saint Jude [3], arbres sans racine, sans feuillage, incapables de répandre autour d'eux abri, fraîcheur, abondance.

Nous terminerons en affirmant qu'il est impossible qu'un sujet pourvu des conditions canoniques pour l'exercice du ministère paroissial, ne puisse composer un discours, une instruction pastorale. Si le prêtre a mission, il a grâce pour parler; Dieu féconde au même jour le sein et les mamelles d'une mère. La mission du prêtre date du jour où Notre-Seigneur adressa ces paroles à ses disciples : « *Allez,* « *enseignez* toutes les nations; enseignez-leur à accomplir mes com« mandements; voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la « consommation du siècle [4]. » Le Saint-Esprit descend sur les Apôtres, et la promesse de Notre-Seigneur se réalise; les Apôtres parlent, les peuples rassemblés de toutes les parties du monde, différents d'origine, de langue, de condition, d'intérêt, entendent et comprennent leur langage; ces Égyptiens, ces Grecs, ces Romains si fiers de leur patrie et de leur langue, s'étonnent que des gens aussi grossiers, des Galiléens exercent un pareil empire; les esprits sont éclairés, les cœurs sont vaincus, les peuples passent à la pratique et s'écrient : « Frères, qu'avons-nous à faire [5] ? »

Cette mission par la parole, saint Paul l'a confiée à Timothée : Prêchez le verbe de Dieu, lui dit-il, insistez à temps et à contre-temps, reprenez, priez, insistez encore, accomplissez votre ministère [6]. Le

[1] Boileau, *Art. poét.*, ch. III. — [2] Hor., *de Arte. poet.*, v, 102. — [3] Ep. cath. Jud., 12 ; « Arbores autumnales, infructuosæ, bis mortuæ, eradicatæ.
[4] Matth., XXVIII, 19, 20. — [5] Quid faciemus, viri fratres? Act. II, 37.
[6] Tim., IV, 25.

prêtre de la nouvelle loi n'est pas d'une condition moindre que le prophète de l'ancienne loi, Jérémie : or que répond Dieu aux excuses de sa faiblesse ? « Ne va pas dire : je suis un enfant. Tu diras « tout ce que je te commanderai de dire ; ne crains personne. » Et Dieu de sa main, continue le grand prophète, toucha ma bouche et il me dit : « Voilà que j'ai mis mes paroles dans ta bouche[1]. » La mission du prêtre pouvait-elle être plus nettement exprimée, plus formellement assurée ?

Que dit le concile de Trente au chapitre II *de Reformatione* de la session V° ? « Il appartient à l'Évêque de prêcher le saint Évangile de « Jésus-Christ : s'il ne peut pas lui-même remplir cette fonction, « qu'il choisisse des hommes capables de le remplacer avec fruit... « Que tous ceux qui ont charge d'âmes, au moins les dimanches et « les fêtes solennelles, donnent à leurs ouailles, dans la mesure de « leurs moyens et de l'intelligence des auditeurs, le pain de la pa- « role ; qu'ils leur apprennent ce que tous doivent savoir ; qu'ils « leur fassent connaître, en termes courts et clairs, les vices qu'il « faut éviter, les vertus qu'il faut acquérir pour éviter les châtiments « éternels et obtenir la gloire céleste. » Voilà le devoir du pasteur indiqué par les Pères du concile, dans sa rigueur comme dans sa simplicité. Ecoutons maintenant saint Charles Borromée, commentateur du saint Concile pour la réforme du Clergé. « Sans doute, dit-il, le ministère de la parole est difficile ; mais dans les difficultés qu'il présente, ne trouvons-nous pas un motif pressant de nous élever vers Dieu, dont la toute-puissance donnera tous les moyens de succès désirables ? Que le ministre de la parole ne traite pas des sujets hors de sa portée, qu'il se rende digne de sa mission par la pureté du cœur, l'union à Dieu, le zèle des âmes, le travail, l'humilité. C'est en vain qu'il essaierait d'exciter dans son auditoire des convictions ou des sentiments qui n'ont pas pris naissance dans son âme : pour émouvoir les fidèles, il ne faut pas compter sur les sermons composés par autrui : que le prédicateur ne se jette donc pas sur les discours des autres[2] ; qu'il cherche dans les discours et les homélies des Pères, les éléments de sa composition[3]. » Ainsi parlait saint Charles avec le concile, ainsi parlent nos pieux et savants évêques.

Pour répondre au vœu de l'Église et aux besoins des pasteurs, des hommes éminents en science, en érudition et, disons-le, en patience, ont rassemblé de nombreux matériaux pour l'œuvre de la prédication, vastes arsenaux où les militants peuvent aller compléter leur armure. Nous citerons le *Magnus apparatus concionatorum* du P. Labata, jésuite allemand, 1630 ; la *Bibliotheca manualis concionatoria* du P. Lohner, aussi jésuite ; à la fin du XVII° siècle et au commencement

[1] Jérém., I, 7.
[2] Ne igitur concionator se totum in alienas conciones temere ingurgitet.
[3] *Instruct. prædic.*, cap. III, IV et VI.

du XVIII[e], le P. Houdry, de la même Compagnie, publiait un *Traité de la manière d'imiter les bons prédicateurs*, et une suite de sermons rassemblés depuis dans son grand ouvrage, la *Bibliothèque des Prédicateurs*. La préface de ses œuvres nous fait connaître le but qu'il s'est proposé ; il termine en avouant qu'il a cherché à diminuer *la peine et le travail, pour exciter la négligence des plagiaires*. Laissons-le parler lui-même ; si le langage est suranné, les pensées sont toujours neuves : « D'autres, dit-il, ennemis de la peine et du travail, ne se font point un scrupule de prêcher les sermons d'autrui au péril de passer pour plagiaires et pour des gens qui vivent d'industrie ; de sorte que contents de la peine qu'ils se donnent d'apprendre et de réciter ce qu'ils ont acheté des copistes ou de ceux qui font un trafic des pièces qu'ils composent, ils s'en croyent bien payés, de voir qu'ils se font souvent, à peu de frais, une vogue et une suite que des prédicateurs d'un vrai mérite ne peuvent avoir par des discours de leur façon[1]. »

La *Bibliothèque des prédicateurs* est toujours consultée avec fruit ; depuis bientôt deux cents ans qu'elle a paru, elle a été réimprimée plusieurs fois ; une nouvelle édition est en cours de publication ; elle a été traduite en latin à Venise et en allemand à Augsbourg[2].

Après le P. Houdry, le P. Montargon, capucin, a donné le *Dictionnaire apostolique* ; dans ces derniers temps, l'abbé Dassance a publié une nouvelle *Bibliothèque des prédicateurs*, sans parler de plusieurs autres ouvrages du même genre qui paraissent par livraisons. L'éditeur des œuvres complètes de Bourdaloue, le P. Bretonneau avait préparé un travail dans le même but, à l'usage des jeunes prédicateurs, en donnant, à la fin de chaque volume des œuvres, les abrégés des sermons contenus dans le volume : ces abrégés enseignent l'art de rassembler et de coordonner des idées sur un sujet déterminé ; puis « en comparant l'abrégé avec le sermon lui-même, revêtu de tous les charmes du style, le novice dans l'art de prêcher apprend à étendre, orner et relever par l'expression les pensées les plus simples et les plus communes. » Ainsi s'exprime le P. Bretonneau dans un des avertissements qui précèdent les abrégés[3].

Dans les pages qui précèdent, nous avons cherché à montrer l'inutilité et le danger des *Sermons tout faits ;* puissent les prêtres zélés être sensibles à nos raisons et agir en conséquence ; puissent-ils ne reconnaître d'autres intermédiaires que la foi et la charité entre Dieu qui les envoie et le peuple qui les écoute !

M. LAURAS.

[1] *Bibl. des préd.*, t. I, préface.
[2] *Bibl. de la C. de J.*, par les PP. de Backer.
[3] *Œuvres de Bourdaloue*, éd. Lebel, Versailles ; t. I, p. 397.

UNE PÉTITION AU SÉNAT

SÉANCE DU 28 AVRIL 1869.

Un illustre et vaillant défenseur de la liberté religieuse, dont l'ardeur n'est pas vaincue par la souffrance, et dont le zèle ne s'endort point sous prétexte d'un repos nécessaire et assurément légitime, nous invite à prendre acte ici même de ce qui s'est passé le mois dernier au Sénat, à l'occasion d'une pétition qui réclamait l'expulsion des Jésuites.

Séance mémorable, en effet, et qui fournira une de ses meilleures pages à notre histoire parlementaire.

Le résultat, nos lecteurs le savent déjà sans doute et ils y applaudiront avec nous. Sur la proposition de M. le baron de Ladoucette, rapporteur, et après avoir entendu M. le baron Dupin et M. le comte de Ségur-d'Aguesseau, — deux noms qui ne font jamais défaut à la bonne cause, à la revendication de la justice et du droit, — le Sénat, avec une remarquable unanimité, adopta l'ordre du jour.

Reproduire ici cette séance, comme on nous l'a conseillé, c'est impossible. Il ne nous sied pas de nous parer, même devant nos amis, des éloges que M. le baron Dupin a bien voulu accorder à nos écoles, à leur bonne discipline, à leurs succès, éloges qui, des élèves, remontent aux maîtres, c'est-à-dire à des hommes auxquels la modestie convient à tous égards. Que le digne sénateur, juste appréciateur s'il en fut de tout vrai mérite scientifique, nous permette de lui exprimer notre gratitude pour une bienveillance d'autant plus précieuse qu'elle est, de sa part, toute spontanée. On ne nous a généralement pas gâtés dans les assemblées parlementaires; de telles paroles, au besoin, seraient un baume sur nos blessures. Encore une fois, nous ne les citerons pas; nos amis les liront, s'ils le veulent, dans le *Journal officiel* du 29 avril, où la postérité saura les retrouver. Mais M. Dupin a dit en outre des choses d'un grand sens politique et dont nos hommes d'État pourraient faire leur profit. Il a parlé des *services*, *oui*, des services très-réels et très-appréciables que nous rendons au gouvernement; comment cela ? En rapprochant, par l'éducation commune, ce que la politique avait divisé et en lançant chaque année, soit dans les armées de terre et de mer, soit dans les autres carrières libérales, au service du pays, une jeunesse française avant tout et plus fière de ce beau titre que de toutes les distinctions du rang et de la fortune. « J'ose prier messieurs les sénateurs de le remarquer, a dit l'orateur, si le gouvernement du nouvel Empire obtient un pareil avantage, il

le doit à son amour de la liberté d'enseignement, à l'esprit généreux en vertu duquel il n'a troublé ni persécuté la Compagnie bienfaitrice, pas plus qu'il ne l'a fait pour des écoles d'Oratoriens à Juilly; ni pour une école de Dominicains fondée à Sorèze par l'éloquent et patriotique Lacordaire. Le gouvernement a recueilli les fruits de sa tolérance éclairée, c'est-à-dire de son véritable génie libéral. — Voilà des faits que je désirais faire connaître, et qui, vous le voyez, sont parfaitement étrangers à toutes ces animosités, à ces calomnies, à ces attaques de bas étage qui sont dictées, non point par l'amour de la vraie liberté, mais par une haine portée contre toutes les libertés, et surtout les libertés qui tiennent à l'âme. »

Nobles paroles et qui trouveront un écho sympathique au fond de tout cœur français et catholique.

Dès le commencement de la séance, M. le comte de Ségur-d'Aguesseau avait justement flétri le *factum* de l'imprudent pétitionnaire et posé en deux mots les vrais principes de la discussion.

« Cette pétition, avait-il dit, demande tout simplement au Sénat d'imposer au gouvernement l'obligation d'expulser du territoire français une catégorie de citoyens, les membres de la Compagnie de Jésus : *c'est demander la violation de la Constitution.* »

Que si M. le comte Boulay de la Meurthe, vers la fin de la séance, a jeté quelque ombre sur ces déclarations si nettes en mentionnant les lois de 1792 (quelle date!) qui ont supprimé tous les ordres religieux, lois encore en vigueur aujourd'hui, a-t-il affirmé, attendu qu'elles n'ont jamais été rapportées, néanmoins cet orateur a reconnu avec ses collègues que le droit des Jésuites, en tant que citoyens français, est certain et inattaquable. Une autre fois peut-être discuterons-nous des théories auxquelles M. Boulay de la Meurthe attache, selon nous, trop d'importance, et qui d'ailleurs ne l'ont point empêché de voter aussi l'ordre du jour.

Dans tous les cas, le rapport de M. le baron de Ladoucette fixera la jurisprudence sur une question de droit public trop longtemps obscurcie par les passions. Nous allons reproduire ce document capital, auquel on ne saurait donner trop de publicité, afin que nul désormais ne mette en oubli, sous l'empire de préoccupations regrettables, ces notions élémentaires de justice sans lesquelles il n'y a ni repos pour les nations, ni stabilité dans les choses qui font leur grandeur, ni sécurité pour les citoyens les plus inoffensifs, ajoutons même avec un légitime orgueil, les plus passionnés pour l'honneur et la prospérité de leur pays.

M. le baron de Ladoucette s'est exprimé ainsi :

« Les mesures d'expulsion que réclame le pétitionnaire en termes très-peu convenables, ne sont plus de notre temps et de notre époque.

« Aujourd'hui, tous les Français sont égaux devant la loi; tous jouissent des mêmes droits; la liberté individuelle est garantie à tous les citoyens quand ils ne conspirent pas contre la sûreté de l'État. La

liberté de l'enseignement permet à chacun de tenir une école en se conformant aux règlements établis.

« La liberté, qu'on invoque sans cesse, ne peut être pour les uns à l'exclusion des autres; elle doit être la même pour tous, sous peine de devenir l'exception et de ne plus être la liberté.

« Que les membres de l'ordre des Jésuites obéissent à la loi, qu'ils respectent le gouvernement; qu'ils se soumettent dans leur enseignement aux règles établies, aux inspections légales, et ils ont droit d'habiter la France, comme tous les autres citoyens.

« Votre commission, messieurs les sénateurs, m'a chargé de vous proposer l'ordre du jour. »

L'ordre du jour a été voté sans hésitation.

Qui osera dire que le Sénat, en renvoyant la pétition au ministre, eût fait preuve de plus de sagesse et acquis un nouveau titre à la confiance du pays? Toujours est-il qu'il n'eût point mérité la reconnaissance des pères de famille et de tous les vrais amis de la liberté, qui ont pu, cette fois, applaudir sans réserve à ses graves délibérations et à son vote unanime.

CH. DANIEL.

BIBLIOGRAPHIE

LES SCIENCES ET LA PHILOSOPHIE. *Essais de critique philosophique et religieuse*, par M. Th. H. MARTIN, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes. 1 vol. in-12 de XXIII-512 p. — Librairie académique de Didier et Cᵉ, 1869 [1].

Voici un livre qui mérite non-seulement d'être lu, mais d'être relu et médité. C'est un recueil de traités solides, admirablement appropriés aux besoins présents des esprits sérieux. Les lecteurs qui ne cherchent que des émotions, n'y trouveraient pas ce qu'ils désirent; mais ceux qui lisent pour s'éclairer, pour s'instruire, pour apprendre à bien penser, pour discerner le vrai du faux dans le pêle-mêle des opinions répandues sous le couvert des sciences et de la philosophie,

[1] Après nous avoir témoigné la plus constante sympathie, le R. P. de Valroger, si versé dans les sciences bibliques et dans l'histoire des religions, veut bien nous offrir encore son concours actif. Il nous a promis un compte rendu de l'ouvrage d'Agassiz sur l'*espèce et la classification en zoologie*, et dès aujourd'hui il se charge de faire connaître à nos lecteurs la dernière production d'un savant chrétien digne de toute estime, M. Th. Henri Martin. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre gratitude à l'éminent Oratorien, dont personne ne s'étonnera de voir figurer le nom dans un recueil qui s'est ouvert aussi aux travaux du regrettable M. Le Hir, prêtre de Saint-Sulpice.

(*Note de la Rédaction.*)

ceux-là, j'en suis sûr, y trouveront une satisfaction durable et salutaire. Il deviendra pour eux un de ces *manuels* trop rares, que les hommes capables de méditer aiment à relire périodiquement, pour s'affermir dans la possession des vérités dont il importe de garder toujours une notion exacte et précise.

M. Martin commence par définir *la science*; puis il met en lumière les rapports mutuels des sciences diverses, en montrant ce que ces rapports ont été, ce qu'ils sont, ce qu'ils doivent être. Il indique le but commun de ces sciences, et prouve la nécessité de leur harmonie. Il établit enfin leur situation normale, soit en face de l'autorité civile, soit à l'égard de l'autorité religieuse. Tel est l'objet de son premier traité[1].

Dans le second, il prouve que le matérialisme est une hypothèse insoutenable, qu'on cherche vainement à l'établir par la méthode expérimentale, et qu'il repose uniquement sur une fausse métaphysique[2].

Le troisième essai[3] a pour but de dissiper une illusion commune à certains matérialistes et à certains spiritualistes, qui s'accordent à imaginer que le problème obscur de la *génération spontanée* des mucédinées, des conferves et des animalcules infusoires, est pour le spiritualisme une question de vie ou de mort. Suivant M. Martin, qui prouve solidement sa thèse, le problème de l'*hétérogénie*, même lié au problème de l'origine de la matière organique et de la vie, puis au problème de la variabilité des types spécifiques, ne peut conduire au matérialisme et à l'athéisme qu'autant qu'on abandonne la méthode expérimentale, pour la pire des méthodes hypothétiques, qui consiste à supposer précisément ce qui est en question.

Un appendice ajouté à la fin du volume[4] élargit le cadre de cette thèse et en achève la pensée. M. Martin y examine les théories les plus récentes sur l'origine des espèces animales et des races humaines, sur l'antiquité de l'homme, sur la *variabilité* prétendue *illimitée*, et la *sélection* prétendue *naturelle*, qui, suivant M. Darwin, ont fait sortir d'un seul type primitif toutes les espèces antérieures à l'époque actuelle, et tous les êtres qui vivent présentement sur la terre. Dans ces théories si ardemment controversées, M. Martin fait le triage essentiel de ce qui est prouvé et de ce qui ne l'est pas, de ce qui est *scientifique* et de ce qui est *étranger à la science*. Le résultat principal de cette discussion se résume ainsi : — l'ensemble du système de M. Darwin ne s'accorde ni avec les faits, ni avec la méthode scientifique; — ce qui explique sa vogue (outre le talent de l'auteur, outre des détails instructifs, outre

[1] *La Science et les sciences*, de la page 1 à la page 67.
[2] *La Science physiologique et l'hypothèse matérialiste*, de la page 69 à la page 89.
[3] *L'Hétérogénie et l'origine de la vie sur la terre*, de la page 91 à la p. 124.
[4] *Origine de la vie animale et de l'homme*, de la page 491 à la page 510.

l'attrait des idées neuves et hardies), c'est l'espoir d'y trouver un moyen d'expliquer l'histoire du monde sans aucune intervention de la Providence divine; mais cet espoir est mal fondé; et, même avec ce système insoutenable, l'action sage et toute-puissante du Créateur resterait évidente dans son œuvre.

Le quatrième essai[1] concerne une question mixte, qui intéresse à la fois deux sciences très-voisines et très-difficiles à concilier, la physiologie et la psychologie. Il s'agit du principe, ou des principes de la vie organique; objet de discussions très-vives, depuis quelques années. M. Martin s'applique à bien définir les termes vagues, à rectifier les questions mal posées, à critiquer les opinions exagérées en sens contraires, à restreindre ces opinions les unes par les autres, à montrer enfin les bases d'une conciliation possible. Pour remplir cette tâche opportune et malaisée, il a condensé en 115 pages les résultats d'immenses recherches et de méditations infatigables. Puisse-t-il réconcilier, ou du moins pacifier les spiritualistes qui se font, à ce sujet, une guerre interminable, au profit du matérialisme, leur ennemi commun!

Le cinquième traité[2] résume l'enseignement vrai des sciences métaphysiques et mathématiques touchant l'étendue et la durée du monde. M. Martin expose les conclusions auxquelles sont arrivés, sur ce point, les hommes les plus compétents, et fait voir les méprises par suite desquelles divers penseurs se sont écartés de ces conclusions. Il réfute la conception d'un monde infini en durée passée et *en étendue* actuelle, d'un monde meilleur que tout autre monde possible, d'un monde indéfiniment perfectible après une éternité passée de progrès. « Quelque ancien qu'il puisse être, dit-il, le monde a commencé d'être; son étendue présente a des bornes; quelque digne de la sagesse et de la bonté de son auteur qu'il puisse être, dans la *totalité* de son existence passée, présente et future, sa perfection relative n'exclut pas la possibilité d'un autre monde meilleur encore. La perfection absolue, la seule au-dessus de laquelle il n'y ait rien de possible, ne peut appartenir qu'à Dieu. » Après avoir prouvé scientifiquement cette thèse du sens commun chrétien, M. Martin examine les arguments qu'on lui oppose, et ceux qu'on allègue en faveur de la doctrine contraire; il montre que les uns et les autres sont de nulle valeur; qu'ils tendent au panthéisme, contre l'intention de quelques-uns des penseurs qui

[1] *L'âme et la vie du corps, examen d'un problème de psychologie et de physiologie*, de la page 125 à la page 239.

[2] *Dieu, le monde, et l'infini mathématique; examen d'un problème de théodicée et de cosmologie*, de la page 241 à la page 337. Une première ébauche de ce traité fut présentée par M. Martin, en 1859, à l'Académie des sciences morales et politiques, puis insérée dans le Compte rendu des séances de cette Académie. Le R. P. Daniel la signala aux lecteurs des *Études de théologie* (1861, t. III, p. 210), comme *une solide réfutation* des erreurs de M. Saisset. La rédaction que M. Martin donne maintenant au public est presque entièrement nouvelle.

les proposent; et que, loin d'être, comme on l'a dit, *une sauvegarde pour la science contre la superstition*, ils ouvrent la porte à une multitude de superstitions favorisées par le rationalisme anti-chrétien.

Le sixième traité[1] est une étude sur ces superstitions et sur leurs rapports avec les systèmes hétérodoxes.

Le polythéisme et le panthéisme ont toujours été les sources naturelles d'illusions superstitieuses, non moins funestes à la vraie science qu'à la vraie religion; le scepticisme, le matérialisme, l'athéisme, le rationalisme déiste, n'en préservent nullement; ils leur donnent au contraire un libre cours, en supprimant, ou mutilant la foi salutaire à la Providence divine, principe et garantie de l'ordre universel. L'idée d'un Dieu infiniment sage et tout-puissant, présent partout, veillant sur tout; la confiance en Lui; une philosophie assez vraie pour s'accorder avec le Christianisme catholique; voilà les seules barrières qui puissent restreindre ces égarements de l'esprit humain. M. Martin le prouve par le raisonnement et par l'histoire. Il sait mêler à propos l'ironie *socratique* et *gauloise* aux habitudes positives des savants anglais, aux recherches patientes des érudits allemands, aux solides procédés de nos grands philosophes, de nos grands théologiens, de nos grands critiques français. Mais nulle part il n'a versé l'ironie avec plus d'abondance que dans ce dernier traité, parce que nulle part l'ironie ne pouvait être plus opportune.

En 1849, il avait abordé, dans ses volumes sur la *Philosophie spiritualiste de la nature*, plusieurs des questions discutées ici. Depuis cette époque, ses opinions n'ont changé que sur des points secondaires; par exemple, sur le principe de l'identité spécifique et individuelle des corps vivants. Mais ce nouvel ouvrage, plus court que le premier, n'est point une répétition abrégée et modifiée de l'ancien. Il a son objet distinct et son caractère propre. Les deux volumes in-8° publiés en 1849 résumaient dans un ensemble régulier les principales questions logiquement impliquées sous ce titre : *Philosophie de la nature*. Le volume in-12 qui vient de paraître, approfondit davantage quelques questions capitales, sous une forme appropriée aux besoins d'un public plus nombreux que ne pouvaient être les lecteurs du premier ouvrage.

Les deux œuvres sont inspirées par le même esprit conciliant. M. Martin ne repousse, au nom de la vérité philosophique et religieuse, que les hypothèses certainement incompatibles avec elle. Il rejette ce qu'il croit faux, avec une franchise inspirée par l'amour du vrai, mais sans attaquer les personnes et sans suspecter les intentions, quand elles ne se dénoncent pas elles-mêmes. Il pense, par exemple (et c'est aussi ma conviction), qu'on peut très-bien défendre le spiritualisme sans expliquer exclusivement par une action de l'âme tous les phénomènes de la vie du corps, et tout en faisant, dans l'explication de ces

[1] De la page 337 à la page 491.

phénomènes, une large part soit au *vitalisme*, soit à l'*organicisme*. Il apprécie de même, avec une réserve impartiale, l'hypothèse de la génération spontanée, en ce qui concerne les espèces les plus infimes de végétaux et d'animaux. « Si cette hypothèse, dit-il, telle qu'elle « est formulée et restreinte aujourd'hui par quelques-uns de ses par- « tisans, venait à être démontrée (ce qui est peu probable), la croyance « philosophique et religieuse en un Dieu créateur ne serait nulle- « ment compromise. Cette croyance, même alors, resterait inébran- « lable. »

Quelques parties de ce volume exigent des connaissances préparatoires, et ne sauraient être bien appréciées par tous les lecteurs; les juges compétents pourront seuls voir tout ce que ses pages renferment, tout ce que chaque ligne résume, ou du moins suppose de méditations et de recherches; eux seuls comprendront tout le profit qu'on peut tirer de ce livre modeste, en le méditant longuement et fortement. Mais les idées de M. Martin sont si claires, si nettes, si précises, et son style est si limpide, que tout homme sérieux peut lire sans fatigue et comprendre aisément la plus grande partie de ce volume, sans y être préparé par des études spéciales.

Tous les lecteurs de ce recueil substantiel se feront, je pense, un devoir de le propager. S'il obtient le succès qu'il mérite, ce sera un symptôme consolant de l'état des âmes, soit en France, soit à l'étranger.

H. DE VALROGER,
Prêtre de l'Oratoire.

DE VISITATIONE SACRORUM LIMINUM, *seu instructio S. C. Concilii*, jussu S. M. Benedicti XIII edita, *super modo conficiendi relationes de Statu Ecclesiarum exposita et illustrata*, quam humillime Pio IX. P. O. M. D. D. D. Angelus LUCIDI. Romæ. Typis S. C. de Propaganda Fide. Parisiis apud V. Palmé. — 1866. 3 vol. in-8°.

Dans un temps où tout marche si vite, plus d'un lecteur pensera qu'il faut être bien attardé pour venir rendre compte d'un livre trois années après son apparition. Nous pourrions répondre que les comptes rendus gagneraient souvent à être un peu plus mûris : on ne découvre pas toujours à la première lecture la véritable portée d'un ouvrage sérieux. D'ailleurs, il arrive parfois que des événements d'une date postérieure et qui n'ont point été prévus par l'auteur viennent tout-à-coup donner à un livre relativement ancien une nouvelle importance.

C'est ce qui a eu lieu, croyons-nous, pour le *De Visitatione sacrorum liminum*. Mais pour le faire comprendre, il est nécessaire d'expliquer brièvement quelle est la nature du droit ecclésiastique.

Le droit ecclésiastique ou canonique est l'*ensemble des lois constituées qui régissent la société surnaturelle appelée l'Église*, comme le droit français proprement dit est l'ensemble des lois constituées qui régissent la société naturelle qu'on appelle la France.

Dans toute société d'hommes, en effet, il faut reconnaître deux espèces de lois : les lois constituantes ou fondamentales qui déterminent la forme du gouvernement, et par conséquent le législateur ; les lois constituées qui règlent les droits et les devoirs des citoyens. « Jus « constituens vocant jus constituendarum legum : jus vero consti« tutum ipsas leges constitutas[1]. » Les lois constituantes émanent du pouvoir constituant ; les lois constituées sont promulguées par le législateur.

Dans les sociétés qui doivent leur existence et leur conservation au consentement libre (explicite ou implicite) de leurs membres, le pouvoir constituant réside essentiellement et uniquement dans l'ensemble des citoyens considéré comme une personne morale[2]. Dans la société surnaturelle qui doit son existence et sa conservation à la volonté libre de Dieu, le pouvoir constituant est essentiellement extrinsèque, surnaturel, divin. Et comme nul ne peut changer une loi que celui qui l'a faite, son successeur ou son supérieur, il est évident que jamais, en aucun cas, le pouvoir constitué n'a droit sur la loi constituante d'où il tire toute son autorité et jusqu'à sa raison d'être[3].

Par conséquent, les droits du Pape, constitué chef suprême de la société catholique, sont inaliénables et imprescriptibles : ils ne sont limités que par la constitution divine de l'Église. Du Pontife souverain, législateur suprême dans la société ecclésiastique, émanent les lois *constituées*, dont l'ensemble prend le nom de *Droit canonique*. « Romanus Pontifex jura omnia (ecclesiastica) in scrinio pectoris « sui censetur habere[4]. »

Il est vrai que l'Évêque est aussi, de droit divin, législateur, juge et gouverneur dans le diocèse qui lui a été assigné ; mais, en vertu du même droit divin, il ne peut faire des lois et les appliquer, que sous la dépendance du juge suprême et du suprême législateur : sa juridiction est essentiellement dépendante et limitée comme son territoire. Seul le Pontife souverain, en vertu de la loi constituante de l'Église, est investi par le fait de son élection d'un pouvoir constitué

[1] Cf. Cardinalis SOGLIA, *Institutiones juris publici ecclesiastici*. Editio quinta, prima Parisiensis, ab ipso auctore recognita et aucta. Paris, Courcier. — P. 10.

[2] Cf. AUDISIO, professeur à la Sapience de Rome. *Droit public de l'Église et des nations chrétiennes,* traduit par M. Labis. Paris. Lethielleux. — T. III, pp. 38, sq. — Le titre de ce bel ouvrage dit assez qu'il traite des questions vivantes. Je le recommande tout spécialement aux jeunes gens qui, non contents de lire les journaux, veulent être en état de les juger.

[3] Les définitions dogmatiques sont des *interprétations* du droit divin révélé, qu'elles expliquent sans jamais le changer. — Cf. P. BALLERINI, *Appendix de infallibilitate pontificia in definitionibus dogmaticis*, § 10. — L'opuscule entier n'occupe pas plus de dix-sept pages dans le troisième volume du cours complet de théologie de Migne : c'est ce qu'il y a de plus précis et de plus péremptoire sur cette question fondamentale.

[4] Cap. *Licet. De Constitutionibus*, in Sexto.

qui s'étend à toute la terre, à tous les hommes baptisés, à toutes les matières ecclésiastiques[1].

De ce que le droit ecclésiastique émane du Souverain Pontife parlant comme législateur et non point comme interprète de la loi divine, il suit que ce droit est *humain* et, comme tel, susceptible de changements. « Non debet reprehensibile judicari si secundum varie« tatem temporum statuta quandoque varientur humana, præsertim « quum urgens necessitas vel evidens utilitas id exposcit[2]. Depuis dix-huit siècles que la société chrétienne existe, le droit ecclésiastique a traversé comme elle bien des phases différentes. Ces changements successifs peuvent toutefois se rapporter à quatre âges principaux : l'âge du droit *non-écrit*, ou des martyrs, qui se termine au concile de Nicée en 325 ; — l'âge du droit *écrit* antérieur aux *fausses* décrétales, ou l'âge *sincère* (325-850) ; — l'âge *pseudo-isidorien* (850-1234) ; — l'âge *grégorien*, depuis la promulgation des décrétales de Grégoire IX jusqu'à nos jours (1234-1869)[3].

Ces considérations nous ont semblé propres à faire mieux saisir tout l'intérêt qu'offre dans les circonstances présentes l'ouvrage dont nous avons inscrit le titre en tête de cet article. A la veille du concile œcuménique, il est naturel de chercher à connaître l'état actuel de la discipline de droit commun dans l'Église catholique. On pourrait croire que, pour cela, il serait nécessaire de compulser le *Corpus juris canonici*, les canons disciplinaires des conciles non insérés dans le corps du droit, le grand Bullaire, les règles de la chancellerie papale et les décrets des différentes congrégations romaines. — Assurément rien ne saurait remplacer l'étude directe des textes et des sources du droit. Mais cette étude exige des loisirs et une bibliothèque spéciale. Le *De Visitatione sacrorum liminum* rend la connaissance du droit commun ecclésiastique accessible à ceux mêmes qui manquent de temps et de livres.

L'auteur n'est point ce qui s'appelle un jurisconsulte : il n'a point de ces aperçus qui révèlent de longues et profondes méditations sur le traité des lois; on ne retrouve pas non plus chez lui la critique et l'érudition qui distinguent les Devoti et les Soglia : s'il remonte au-delà de l'âge *grégorien*, c'est toujours avec timidité et le plus souvent sur la foi d'autrui; il est avant tout et par-dessus tout un praticien

[1] « Jurisdictionis potestas confertur per legitimam *missionem*, quæ definiri « solet : *Legitima subditorum assignatio.* » SOGLIA, op. cit., p. 158. On ne voit pas, dès lors, comment la juridiction d'un évêque sur ses diocésains pourrait être de droit divin immédiat.

[2] Cap. *Non debet. De Consanguinitate et affinitate.*

[3] Cf. PHILLIPS. *Du droit ecclésiastique dans ses sources*, traduit par M. l'abbé Crouzet. Paris. Lecoffre. — Il serait à désirer qu'on fît une nouvelle édition de ce livre en tenant compte de l'ouvrage capital de M. Hinschius sur les décrétales *pseudo-isidoriennes*.

consommé. Or, c'est là précisément ce qui, dans l'espèce, donne à son ouvrage une autorité sans égale.

M. Lucidi nous avertit lui-même que son livre est le fruit d'une vie consacrée à la *pratique* du droit ecclésiastique. « In hac re suscipienda, anteactæ meæ vitæ rationes non exiguo mihi erant auxilio : « nam simul ac e gymnasiorum vadis excessi, statim inter adoles- « centes ecclesiasticos receptus, qui in addiscenda S. Congreg. Conc. « disciplina, seu *praxi* quam vocant, tirocinium ponunt, ad causa- « rum quæ ibi proponuntur disceptationes cognoscendas ac eno- « dandas totum animum et operam contuli ; neque me ex iis studiis « postero unquam vitæ meæ tempore, alibi licet occupatus, quoad « per me licebat, avelli passus sum[1]. »

C'est dans l'exercice même de sa charge qu'il a composé, jour par jour en quelque sorte, l'ouvrage qu'il présente à tous ceux qu'intéresse le droit ecclésiastique. Depuis plusieurs années, il est ce que nous appellerions en France secrétaire de la rédaction des réponses de la S. Congrégation du Concile aux Évêques sur l'état de leurs diocèses. Sous la haute direction du Cardinal Préfet et du Prélat secrétaire en titre, c'est M. Lucidi qui tient la plume et qui se fait l'interprète de la S. Congrégation[2]. On voit s'il est compétent en ces matières et s'il a eu toutes les facilités désirables pour se procurer les documents nécessaires ou seulement utiles à son travail. On ne s'étonnera plus après cela de rencontrer dans son ouvrage des pièces qu'on chercherait vainement ailleurs.

Si maintenant on fait réflexion que l'instruction publiée par l'ordre de Benoît XIII sur les points à traiter dans le rapport sur l'état de chaque diocèse, embrasse tous les devoirs d'un bon évêque, on comprendra sans peine qu'il était difficile de commenter cette instruction sans faire un cours de droit pratique. Aussi M. Lucidi a-t-il pu sans jactance aucune appliquer à son livre ces paroles d'un éditeur de l'ouvrage de Benoît XIV *De Synodo diœcesana :* « Neque diœcesanæ enim « synodi (*Visitationis sacrorum liminum*) limitibus — vel cæteroquin præ « se ferre titulus videtur — hujus operis argumentum circumscribitur. « Verum de omni episcoporum officio, deque optima ecclesiarum « regendarum forma, unde populi christiani salus pendet, hic dispu- « tatur. Ad omne suum munus rite sancteque obeundum canonicos, « parochos, confessarios, sacerdotes hujus operis lectio informat. « Religiosi homines, laici, ipsæque Deo dicatæ virgines ex hoc uber- « rimo fonte salutares utilitates haurire possunt : prorsus ut nihil a « veritate aberraverit si quis dixerit omnibus christianæ reipublicæ « ordinibus satis hoc uno opere consultum fore[3]. »

Au point de vue qui nous occupe, le savant traité de Benoît XIV

[1] *De Visitatione sacrorum liminum*, t. I, p. IV.
[2] *Ib.*, pp. III, IV.
[3] *De Visitatione sacrorum liminum*, t. I, p. X.

De Synodo diœcesana, bien supérieur sous d'autres rapports, ne saurait entrer en comparaison avec le *De Visitatione sacrorum liminum*. Nul auteur n'expose d'une manière plus exacte que M. Lucidi le droit commun en vigueur dans l'Église à l'heure où nous écrivons. Et cependant son ouvrage n'a que deux volumes; car le troisième est entièrement consacré aux pièces justificatives et à la table des matières.

Cette table des matières, qui n'occupe pas moins de cent cinquante pages à deux colonnes, mérite une attention toute particulière. Un grand nombre d'indications ont la forme et la précision de textes de loi. D'autres se bornent à un simple énoncé de la question résolue dans le corps de l'ouvrage. — Réduisez tous les articles de cette table à la forme impérative, classez-les sous des titres coordonnés entre eux, numérotez chacun de ces articles ainsi disposés : vous aurez codifié le droit canonique[1].

L. DE RÉGNON.

GRUNDRISS DER PATROLOGIE, ODER DER ALTEN CHRISTLICHEN LITERATURGESCHICHTE, von Dr. JOHANNES ALZOG. Zweite Auflage. Freiburg im Breisgau, 1869.

Éléments de Patrologie ou d'histoire ancienne de la littérature chrétienne, par le docteur ALZOG. IIe édition. Fribourg en Brisgau, 1869.

Le Dr Alzog, conseiller ecclésiastique et professeur de théologie à l'Université de Fribourg, est surtout connu en France par une histoire de l'Église traduite en notre langue. Ses *Éléments de Patrologie* ne sont pas moins utiles, et ils seraient fort goûtés de nos compatriotes si une bonne plume les mettait en français[2]. Cet ouvrage ne forme qu'un volume de 440 pages; il contient l'histoire de la littérature chrétienne depuis l'année 70 jusque vers la fin du VIIIe siècle. Saint Barnabé ouvre cette série de témoins de la tradition; saint Jean Damascène la termine. La méthode de l'auteur est très-simple, mais excellente. Il donne un court abrégé de la vie de chaque écrivain, et le fait suivre de l'énumération de ses ouvrages et de quelques remarques sur sa doctrine. Il indique les sources, tant anciennes que modernes, où il a puisé; il expose le résultat des controverses princi-

[1] Sauf toutefois ce qui concerne la procédure. — Cf. D. BOUIX. *De Judiciis ecclesiasticis.* — Nous nous plaisons à reconnaître les services hors ligne rendus aux études canoniques par M. l'abbé Bouix : ses traités sont entre les mains de tous les canonistes. Néanmoins il nous sera permis d'ajouter ici que nous sommes obligé de nous séparer de l'illustre auteur sur un assez grand nombre de points, et notamment sur la nature du pouvoir coërcitif de l'Église. Nous préférons sur cette délicate question la doctrine du cardinal Soglia, dont les *Institutiones juris publici ecclesiastici* ont été honorées de deux Brefs de Grégoire XVI et d'un Bref de Pie IX.

[2] La librairie Gaume en annonce une traduction sous ce titre : *Manuel de Patrologie*, un vol. in-8°, 5 fr. 50.

pales auxquelles la vie, les écrits et les doctrines de chaque auteur ont donné lieu; il aide le lecteur à s'orienter au milieu de cette immense littérature qu'on appelle la patrologie. C'est tout ce que l'on peut désirer comme thème d'un cours sur cette science; il serait inutile d'entrer dans de plus longs détails. Que le lecteur qui a manié D. Ceillier s'imagine un résumé de cet utile auteur, *mis au niveau des connaissances modernes*: il aura une idée assez juste du plan du Dr Alzog.

J. MARTINOF.

PHILOSOPHIE DE LA SOCIÉTÉ, par Paul RIBOT, avocat. Paris, Didier, 1869, in-8°, pp. VIII-394.

Chrétien convaincu, M. Paul Ribot aborde dans son livre les plus difficiles problèmes de notre organisation sociale, et personne, je l'espère, ne lui reprochera de n'avoir point tranché les questions si délicates et si nombreuses qu'embrasse ce vaste sujet. Il n'hésite pas à reconnaître que le christianisme est la condition essentielle du progrès de toute société et qu'en lui seul se trouve le souverain remède aux maladies de notre siècle. Les systèmes philosophiques ne peuvent suffire; car la morale est le grand ressort de la société, et sans religion il n'y a point de morale. Le lecteur trouvera dans ce livre grand nombre de théories, les unes excellentes, d'autres très-contestables; mais en fin de compte, je doute que l'écrivain parvienne à mettre d'accord les opinions contradictoires qu'il voudrait concilier. « Un des caractères de cet ouvrage, nous dit-il, est de pouvoir s'adresser à toutes les opinions. Les catholiques comme les libres penseurs, les conservateurs comme les libéraux, les amis du gouvernement comme ses adversaires, peuvent en accepter les principales conclusions; je ne vois guère que les socialistes et les athées qui ne puissent être d'accord avec moi; encore leur ai-je fait la part de la justice. » A force de vouloir contenter tous les partis, on court grand risque de sacrifier les principes; l'auteur, ce me semble, n'a pas su se garantir contre ce péril, et pour ne point choquer les adversaires de ses croyances, il en vient jusqu'à formuler des doctrines qui nous paraissent inadmissibles. Tous les catholiques flétriront avec lui le droit brutal du plus grand nombre et des majorités; mais après les solennelles condamnations du Souverain Pontife, ils auront grand'peine à expliquer ses opinions sur la liberté de conscience et sur les rapports de l'Église et de l'État. Une étude plus attentive du *Syllabus* et de la dernière encyclique de Pie IX aurait préservé M. Ribot de plus d'une erreur; et son œuvre, conçue dans une intention généreuse et avec le désir de faire triompher les idées chrétiennes, eût été plus utile à la sainte cause qu'il veut défendre.

E. CHAUVEAU.

APPEL AUX JEUNES FEMMES CHRÉTIENNES. (2e édit. Paris, Ch. Blériot, 1869.)

Sous le titre qui précède, madame Marie de Gentelles vient de publier un charmant volume dont la place nous paraît marquée d'avance dans la bibliothèque de toute femme désireuse de mieux comprendre, afin de les mieux remplir, les devoirs de son sexe ici-bas.

Bien pensé et bien écrit, ce livre vraiment apostolique possède, en outre, le mérite assez rare d'une sérieuse actualité.

S'attaquant à une lèpre véritable dont les progrès toujours nouveaux menacent la vie de la société, tout autant que celle de la famille, l'auteur, dans des réflexions pleines de bon sens naturel et de saine raison, montre à la jeune femme du monde et à la chrétienne un instant séduite, et entraînée par le courant de la mode, les effrayants ravages qui suivent presque nécessairement le luxe effréné de la toilette, le faste et la pompe des habillements. Puis, faisant appel à la droiture de leur cœur, à l'élévation de leur intelligence, madame Marie de Gentelles les ramène aux grandes pensées de la foi, leur rend le souvenir des enseignements de l'Église, enfin les remet en face de la magnifique vocation que Dieu leur a donnée à remplir en ce monde : élever l'homme, en ne s'abaissant pas elles-mêmes.

Ces pages, inspirées par l'amour de la vérité, sont aussi pour notre France comme un écho fidèle de la voix paternelle de Pie IX qui réclamait hautement, il y a quelques mois à peine, contre le développement exagéré de ces modes toujours nouvelles et de plus en plus ruineuses.

Aussi ne pouvons-nous douter que, sous la double garantie du bon sens français et de la bénédiction pontificale, le livre de madame Marie de Gentelles n'atteigne, en partie du moins, le but qu'elle s'est proposé.

Puisse donc, pour parler avec elle et conclure comme elle a conclu, « puisse cette voix être entendue; puissent les jeunes femmes de « notre France s'émouvoir à la pensée du danger qui menace la di- « gnité de leur sexe ; puisse bientôt cette croisade d'un nouveau « genre commencer une guerre où les chrétiennes seront les com- « battants et les vainqueurs ! »

AD. BOULLEAU.

L'un des Gérants : E. PATON.

PARIS. — IMP. VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

GUSTAVE III

ET LE CARDINAL DE BERNIS

(*Suite*[1])

VI

Ces affaires importantes une fois réglées, Gustave III prenait la route de ses États ; le 3 août il rentrait dans sa capitale au milieu d'un enthousiasme universel. Pour lui témoigner leur joie, les habitants de Stockholm lui présentèrent le plan d'un nouveau pont en maçonnerie, destiné à remplacer le pont de bois jeté sur le canal de Rittersholm. On devait y mettre l'inscription suivante[2] :

Gustavo III O. R. Salvo et Sospite
Ex Itinere Italico
Patriæ Reddito
Hunc Pontem Secto Lapide Constructum
Lignei Loco Jam Vetustate Collabentis
Fortunæ Reduci Et Lætitiæ Publicæ
Dedicarunt Cives Holmenses
D. III. Aug. MDCCLXXXIV.

Pendant les premiers mois qui suivirent son retour en Suède, le roi négligea forcément son correspondant de Rome : une absence de plusieurs mois demandait a être réparée par un redoublement d'activité, Le cardinal de Bernis, sans se laisser décourager par le silence de son ami, lui écrivait sans même attendre la réponse à ses lettres.

[1] Voir les numéros de Février et d'Avril.
[2] *Journal historique*, novembre 1784, p. 363.

Albano, 8 août 1784.

Sire, la lettre dont V. M. m'a honoré le 12 du mois dernier a été retardée d'un courrier ; je ne l'ai eue que le 2 de ce mois et j'avais déjà adressé à M. de Vergennes les actions de grâces que je vous dois, Sire, pour vous les faire parvenir à Stockolm. V. M. m'a rendu un grand service, et un plus grand à la France en accoutumant mon jeune maître à distinguer le mérite de ses anciens ministres et à décider par lui-même ce qui est raisonnable, nonobstant des oppositions intéressées et d'injustes jalousies. M. le comte de Mercy[1] m'a fait dire par le nonce que la reine avait parlé au roi en faveur de la coadjutorerie ; si cette démarche est vraie, c'est un nouveau bienfait dont je suis redevable à vos bontés ; je m'en tiens au surplus au dire de V. M., que je dois tout *à mon maître seul*, décidé par votre seule et généreuse amitié.

Beaucoup de gens, Sire, m'ont écrit sur votre séjour en France. Je vois que vous avez recueilli les suffrages que vous deviez désirer et que vous pouvez vous féliciter de ceux, en petit nombre, qui vous ont manqué. Le public a rendu justice, les appréciateurs ont démêlé les vertus et reconnu les talents. Mes anciens amis, la duchesse de la Vallière, la comtesse de Forcalquier, la princesse de Beauveau, l'archevêque de Lyon, homme éclairé, des gens graves du parlement (sans compter l'abbé Sabathier[2] qui est dans l'enthousiasme) m'ont écrit des volumes. On croit que V. M. a été contente de l'amitié que lui ont témoignée le roi et sa famille et de l'empressement du public. Madame Louise m'a écrit quatre lignes; elle vous aime, dit-elle, parce que vous n'avez pas oublié le roi son père. On a très-bien remarqué le courage avec lequel vous vous êtes exprimé sur le compte de vos anciens amis, sans égard à la faveur dont ils jouissent présentement : en un mot les éloges ont porté sur des qualités augustes et très-rares dans les rois et les critiques sur des misères.

L'ambassadeur de Malte n'a point reçu encore vos remercîments sur la mort de cet infortuné petit Peyron, que nous avons pleuré dans ma société du soir, et tout le monde a jugé très-bien de l'affliction de V. M. Il serait trop difficile aujourd'hui de faire passer cette croix à ce malheureux enfant, qu'il est digne à V. M. d'avoir attaché

[1] Ambassadeur de Vienne à Paris.

[2] L'abbé Sabatier de Cabre était un conseiller-clerc du parlement, connu surtout par son opposition au gouvernement, ce qui lui valut le 20 novembre 1787 un exil momentané au mont Saint-Michel. Il mourut en 1816. On a de lui une traduction en vers de « la première nuit d'Young. » M. Geffroy (t. II, p. 419) cite une lettre qu'il écrivait à Gustave le 18 mars 1785, pour lui annoncer l'envoi du *Mariage de Figaro* de Beaumarchais. L'autorité en avait arrêté la publication, exigeant qu'on y mît des cartons. Sabatier put en soustraire un exemplaire à l'auteur « pour en offrir l'hommage intact » au roi de Suède. Au t. I, p. 330, dans la note, M. Geffroy a confondu ce personnage avec Sabatier de Castres.

à son service. Je la supplie après son arrivée en Suède de répondre à l'offre obligeante que lui fait la religion de Malte (par le conseil de son ambassadeur à Rome) de donner à la Suède, à traitement égal pour le moins, la préférence pour les fournitures qu'elle tirait du Danemark pour la marine maltaise. Comme cette proposition est honnête et même avantageuse, elle mérite une prompte réponse. Je suis bien aise que *mon gros paquet* ait été remis à Lyon à V. M. Rome, y compris le Pape, vous est restée fidèle; tous les lieux que j'habiterai seront également à vous.

L'infante de Parme et la reine de Naples ne vous oublient pas, Sire; la reine surtout m'écrit de longues lettres et je lui fais des réponses très-véridiques, qui ne lui déplaisent pas. Il est bien dommage qu'elle ne soit pas assez instruite pour pouvoir se passer de conseils et que ceux qu'elle suit l'écartent, sans qu'elle s'en apercoive peut-être, des vraies maximes; je m'intéresserai toujours à elle, mais non aux dépens de mon devoir et contre mes propres lumières. En voilà assez sur cet article, car cette lettre-ci n'admet pas un seul mot de politique.

Je n'oublie pas les seigneurs suédois que j'ai vus à la suite de V. M., sans faire infidélité à mes anciennes connaissances; j'ai bien reconnu et senti par eux le mérite des nouvelles. Je suis depuis un mois dans mon petit évêché d'Albano [1] avec ma société ordinaire, toujours occupée de V. M. Je vois la mer de mes fenêtres, cette image des vicissitudes du monde. Je réfléchis, j'écris, je me promène et je juge le présent; je me donne même les airs de prévoir l'avenir; mes réflexions toujours sages ne sont pas douces. Cependant vos bienfaits, Sire, ont versé un baume enchanteur dans mon âme; j'ai donné par vos soins un point d'appui à ma famille que j'aime beaucoup à la mode antique. Cette grâce marquée a prouvé à Versailles que mes services n'étaient pas méconnus et que ma petite lampe qui luit encore dans les pays étrangers, n'était pas encore éteinte dans ma propre cour.

Quand je n'aurais, Sire, d'autre obligation à V. M. que celle d'avoir parlé de moi comme elle l'a fait en Italie et en France, je ne saurais m'acquitter envers elle que par la reconnaissance infinie et le profond respect avec lequel je suis, etc.

P. S. Me serait-il permis de me rappeler au souvenir de S. A. R. le duc d'Ostrogothie? Le chevalier Piranesi s'est chargé de faire parvenir cette lettre; je me servirai de son canal à l'avenir jusqu'à nouvel ordre.

[1] Le cardinal de Bernis avait été préconisé évêque d'Albano par le pape Clément XIV, dans le consistoire du 18 avril 1774, tout en demeurant administrateur de la métropole d'Alby.

Albano, 2 octobre 1784.

Sire, j'ai respecté les premiers moments de l'arrivée de V. M. dans sa capitale; elle a dû y recevoir mes actions de grâces dans deux de mes lettres, dont l'une a dû lui parvenir par le canal de M. de Vergennes[1] et l'autre par le chevalier Piranesi, son agent à Rome, à qui dorénavant je les confierai toutes. La bonté et la chaleur que vous avez mises, Sire, dans l'affaire de ma coadjutorerie a fait une vive impression sur les Français qui réfléchissent. Mes correspondances à ma cour, à Paris, dans le grand monde, dans les parlements et dans le clergé, m'assurent que V. M. doit être contente du séjour qu'elle a fait en France. Mesdames de la Vallière et de Forcalquier lui seront fidèles toute leur vie. Je dois dire à l'honneur des Romains et à la gloire du Pape qu'ils me demandent sans cesse de vos nouvelles. Sa Sainteté a imité la noblesse de vos procédés à mon égard; elle n'a pas voulu que je payasse les bulles de la coadjutorerie. L'infante de Parme vous nomme souvent dans ses lettres; pour la reine de Naples, il y a déjà quelque temps qu'elle a cessé de m'écrire[2], depuis que je lui ai fait comprendre qu'il était impossible que j'entrasse dans les affaires de sa cour, sans l'aveu et l'agrément de Versailles et de Madrid. Je désirerai toujours que cette princesse aimable écoute des conseils dignes d'elle.

L'oncle de V. M., le prince Henri[3], réussit en France dans un genre différent de celui de Gustave; le neveu et l'oncle ne se feront aucun tort l'un à l'autre.

Depuis qu'on vous a vu, Sire, faire si rapidement le chemin de Paris à Stockholm, on croit les ballons volants encore plus inutiles.

M. Piranesi m'a fait connaître une jeune veuve suédoise; sur la foi de votre agent, je lui ai donné des lettres pour être présentée à Naples; je ne sais ce qui en sera; elle a mal fait de ne pas se faire annoncer.

Je suis avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance.

[1] Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil.

[2] La dernière lettre de la reine Caroline était du 27 juillet. Bernis lui avait écrit le 23 : « Je suis obligé de dire à V. M. que je ne puis faire un second voyage à Naples sans la permission expresse de ma cour et sans l'agrément formel de celle d'Espagne. Je ne suis ni intrigant, ni imprudent; je ne saurai parler de mon chef sur des intérêts si sacrés; je voudrais pouvoir les concilier, mais il me faudrait une permission et approbation positives que je ne dois pas solliciter et sans lesquelles, au lieu de parler à cœur ouvert à V. M., je serais réduit à battre la campagne, tandis que toute l'Europe croirait que je traite les plus grandes affaires. » Cependant la reine de Naples écrivit encore quelquefois a cardinal dans le courant de 1785, 1790 et 1794.

[3] Le prince Henri, frère du roi de Prusse, arriva à Paris au mois d'août 1784, voyageant sous le nom de comte d'Oels.

P. S. L'abbé Sabathier désire que V. M. le recommande à son ambassadeur à Paris.

Le roi de Suède, en reprenant les rênes du gouvernement, commença par visiter différentes villes, où il avait ordonné différents travaux avant son départ pour l'Italie. Dans la nuit du 26 au 27 septembre il partit de Drottningholm et se rendit à Carlscrone, port des plus importants; deux frégates s'y trouvaient en construction depuis quelques mois et devaient être lancées à la mer avant la fin de l'année : elles se nommaient la *Prudence*, de 60 canons, et la *Camille*, de 40 canons. Gustave rendait ainsi compte de ses occupations au cardinal de Bernis :

Gripsholm, ce 15 octobre 1784.

Les nombreuses affaires que j'ai trouvées à mon retour en Suède m'ont empêché de vous remercier dans ce temps de vos deux lettres du mois de juillet, et puis la honte de ne vous avoir pas répondu. Cette honte a aggravé le mal, et j'ai tant différé de vous en faire l'aveu, que je viens de recevoir une troisième lettre de vous, mon cher Cardinal, qui a entièrement achevé de m'enlever le courage, et je ne sais trop comment trouver de bonnes ou de mauvaises raisons à vous donner de mon silence; mais je me suis rappelé que vous aviez été mon confesseur à Rome, et que l'on avoue tout à son confesseur. Je viens donc de vous dire mon *confiteor* et je vous demande l'absolution. Me voilà soulagé d'un grand fardeau.

Je suis enchanté de voir que vous êtes content de l'ardeur que j'ai mise à servir votre neveu et je suis bien heureux d'avoir réussi. Les notions que j'ai données de vous au roi de France ne devaient pas lui être nouvelles ; je n'ai rappelé que ce que la renommée m'avait appris depuis longtemps et ce que votre présence m'a confirmé. J'ai fait un grand tour dans mes états depuis mon retour. J'ai visité toute la frontière. J'ai été à Carlscrone voir ma flotte, à Christianstadt, à Malmo, à Landscrone, à Varberg, voir les divers travaux que j'avais ordonnés avant mon départ pour l'Italie et qui ont été plus avancés que je ne pouvais l'attendre. J'ai passé huit jours à Gothembourg[1], où la France va avoir un dépôt pour ses marchandises. J'ai été à Mastrand, qui est un port franc dans la mer du Nord et où il n'y a pas

[1] « Je suis enchanté de Gothembourg, et je crois qu'on y est content de moi : je me croyais encore en pays étranger; comédie, bal masqué, concert, assemblée et beaucoup de monde; tout cela rendait ma vie aussi active qu'à Paris. » (Lettre à Armfeldt, datée de Lahal, 10 octobre 1784. — *Œuvres de Gustave III*, t. V, p. 77.)

ou de roi depuis cent quatre ans, et je suis revenu ici dans mon vieux château flanqué de quatre tours, après n'avoir mis que 15 jours dans cette tournée qui est plus loin que d'aller et revenir de Turin à Naples.

Toute ma famille est ici rassemblée et nous y resterons jusqu'après les Rois. Nous y avons la comédie française trois fois par semaine, et les autres jours sont employés à la lecture. Les jeunes gens dansent ou préparent même quelques spectacles de société avec des ballets, que toutes nos belles dames s'occupent à répéter. Voilà notre occupation, notre train de vie ici. Je ne vous parle pas des conseils qui se tiennent dans les matinées et quelquefois les après-dînées, car c'est une petite *seccature* qui me suit partout. Toutes les personnes qui m'ont suivi à Rome et qui sont toutes ici, se rappellent avec autant de reconnaissance que d'intérêt les soins que vous avez eus pour eux. Mon frère le duc d'Ostrogothie me charge de vous faire une infinité de compliments, ainsi qu'au chevalier de Bernis, auxquels vous voudrez bien ajouter les miens.

Vous savez déjà l'arrangement pris entre la Suède et la France relativement au commerce et à la cession de l'île Saint-Barthélemy. Dès que le traité sera imprimé je vous l'enverrai. Cette affaire ne laisse pas d'inquiéter mes envieux, et je sais que le Danemark échauffe, autant qu'il le peut, l'Angleterre. C'est l'avantage accordé à la France dans le port de Gothembourg, qui excite leur jalousie. *Ils ne voient* pas d'un bon œil l'intimité qui règne entre nous et que mon séjour en France a réchauffée. J'en suis parti très-content et je sais que vous n'y avez pas peu contribué. C'est par une suite de votre amitié pour la nation, que vous avez si bien accueilli la jeune veuve dont vous me parlez, et je vous assure que j'ai parfaitement senti le motif dont je vous suis infiniment reconnaissant. Le papier me manque, mon cher cardinal, et il m'en faudrait beaucoup pour vous exprimer toute l'estime et l'amitié que je vous conserverai toujours.

P. S. J'ai écrit à mon ambassadeur pour l'abbé Sabathier et madame de Boufflers.

VII

Un passage de cette lettre nous montre Gustave sous un nouveau point de vue. Le roi de Suède était passionné pour les spectacles et les fêtes. Non content d'assister aux représentations de pièces dont il était souvent l'auteur, le critique ou l'ordonnateur, on le voyait lui-même monter sur la scène. Son goût l'emporta si loin qu'il dégénéra en une véritable tyrannie envers les membres de sa noblesse. « Il fallait que, sur son ordre, des jeunes filles de haute naissance, des mères, des

vieillards quittassent leurs familles pour paraître sur le théâtre, où il se montrait lui-même [1]. » Mais l'imagination du roi ne se contentait pas de simples opéras ou de comédies. En plein XVIII[e] siècle on revit les tournois du moyen âge, au milieu du déploiement des pompes les plus somptueuses ; ou bien la mise en action des romans de chevalerie ou des contes de fées. Cette préoccupation de plaisirs suivait partout Gustave, pendant la paix et pendant la guerre. Sa correspondance est curieuse sous ce rapport. Le 3 juin 1785, il écrivait au baron d'Armfelt : « L'*Énéide* de Virgile, le tome de Molière qui contient les fêtes de Versailles ; l'ouvrage du P. Ménétrier sur les joûtes et carrousels ; *la Jérusalem délivrée*, l'Arioste et *l'Esprit des femmes célèbres* ; voilà, mon cher ami, les livres que je vous prie de m'apporter en Finlande... Demandez aussi à Monvel [2] le manuscrit que je lui remis en 1782, qui contenait le programme du carrousel qui devait se donner la même année à Drottninghohm... Vous voyez qu'il s'agit de projets de tournois qui auront lieu cette année après mon retour. » — « Votre tragédie de Conradin sera ma lecture pendant le trajet que je ferai en Finlande, où je compte d'emmener une partie de mon armée dans deux jours. C'est au milieu du tumulte des armes que l'on apprécie mieux le délassement que procurent les muses, et c'est pour vous autres poëtes que nous travaillons et souffrons les fatigues les plus pénibles. » (Lettre à M. Gaspare Mollo, Haga, 11 juin 1788 [3].)

Voici le récit d'une de ces fêtes célébrées à la fin d'août 1776 à Stockholm [4] :

« Le 28 août, veille de l'ouverture du tournoi, il y eut un bal, pendant lequel le secrétaire d'expédition et héraut des ordres, Schrœderheim, qui faisait en cette occasion les fonctions de roi d'armes, entra dans la salle, accompagné des deux autres hérauts et de plusieurs pages du roi, portant les uns des flambeaux, d'autres les écus et les casques des chevaliers de la quadrille de Sa Majesté : ils étaient accompagnés

[1] Geffroy, t. II, p. 57. — Ce passage est à lire en son entier, ainsi qu'un autre sur le même sujet au t. I, p. 333.

[2] Monvel était un acteur français, directeur de la troupe du théâtre du roi.

[3] *Œuvres de Gustave III*, t. V, p. 77, et t. IV, p. 250.

[4] *Journal historique*, octobre 1776, p. 282.

de fanfares ; et, ayant fait, au son d'une musique guerrière, le tour de la salle, ils s'arrêtèrent au milieu de l'assemblée, où le roi d'armes fit à haute voix la lecture des lettres-patentes de défi, adressées à tous les princes et nobles chevaliers ; après quoi il les afficha à un tableau, sous lequel il attacha le casque et l'écu du roi. Les autres hérauts en firent de même à l'égard des casques et des écus des chevaliers, qu'ils suspendirent des deux côtés de l'armure royale. L'apophtegme qu'il s'agissait de défendre était que l'amour est le plus vif et le plus durable, de part et d'autre, dans les cœurs de ceux qui ont longtemps tardé à reconnaître ses lois. Les règles du tournoi portaient qu'aucun chevalier ne serait admis dans l'enclos sans bouclier et sans casque, ni sans l'écusson de ses ancêtres ; qu'il ne pourrait être accompagné que d'un écuyer, pour porter sa bannière, et d'un valet d'armes, pour porter son écu et son casque ; que les armes consisteraient en une lance, un javelot, une masse, une paire de pistolets, une épée ; que les chevaliers observeraient le même rang qu'à la salle des nobles, à la Diète ; qu'ils combattraient deux à deux, dans l'ordre qui leur serait marqué par le maréchal du tournoi ; qu'ensuite ils combattraient tous avec la masse, courraient la bague, etc.

« La lice s'ouvrit le 29 août, à quatre heures de l'après-midi, et les joûtes durèrent ce jour-là, comme les deux suivants, jusqu'à sept heures du soir. Le capitaine comte Adam de Lowenhaupt emporta le plus grand nombre de points. Parmi les combattants se trouva ce jour-là un chevalier étranger... Le chambellan baron Oxenstierna, qui était un des combattants, étant indisposé, le roi eut la bonté de le suppléer, et cela avec tant de succès, que Sa Majesté remporta la victoire au nom de ce gentilhomme. Le troisième jour il entra de nouveau en lice un chevalier étranger, et il fut annoncé que la reine douairière avait proposé un prix pour le vainqueur dans une course de bague particulière, qu'il y aurait pour cet effet. A la clôture du tournoi, il fut publié que le premier prix avait été remporté par le chevalier Munk, écuyer de la cour ; et celui qui avait été proposé par la reine douairière fut adjugé au général comte Frédéric Horn, commandeur de l'ordre de l'Épée. »

Ces détails, quelque frivoles qu'ils puissent paraître, ont leur valeur quand il s'agit d'étudier le caractère d'un personnage. Mais laissons Gustave lui-même en entretenir le cardinal de Bernis.

Gripsholm, le 11 janvier 1785.

Si vous saviez, mon cher Cardinal, combien j'ai été soulagé par votre absolution apostolique, que je viens de recevoir dans ce moment[1], vous seriez bien convaincu du prix que je mets à vos sentiments pour moi. Je suis encore dans mon vieux château, mais bien prêt de le quitter, partant vendredi pour Stockholm, où je pourrai m'établir tout à fait jusqu'au mois de mai. J'ai eu nombreuse compagnie que le nouvel an m'a en partie attirée et en partie un spectacle de société dont tout le monde raffole, et pour lequel Desprez[2] a fait deux décorations qui sont vraiment très-belles. Le marquis de Pons et sa fille (car pour l'ambassadeur de France, il est resté à Stockholm), le marquis de Pons, dis-je, a été du nombre de ceux qui sont venus voir notre spectacle; et quoique la pièce était en suédois, grâce aux ballets et surtout aux belles dames qui y dansaient, il a paru y prendre plaisir: il part demain matin avec sa fille, la marquise Dubois-Lamothe, qui a trois doigts de plus que M. de Fersen[3]. Vous auriez été en pays de connaissance, si vous aviez été chez nous, car les principaux acteurs vous sont connus : le baron d'Armfeldt et le baron de Cedersheim jouaient, et le jeune Sparre, M. de la Granche et le petit Mallersdart dansaient.

Vous nous regarderez comme bien frivoles de nous voir ainsi occupés de divertissements, tandis que dans le midi on ne songe qu'à la guerre; mais vous me connaissez assez, mon cher Cardinal, pour ne pas croire que je puisse regarder avec indifférence tout ce qui se passe, mais j'attends que la poire soit mûre, et en attendant je me di-

[1] Le roi fait évidemment allusion à une lettre du cardinal écrite peut-être à l'occasion de la nouvelle année; elle n'est pas dans notre recueil.

[2] Louis Jean Desprez était un peintre français, né à Lyon, que le roi attira de Rome en Suède. « Il composa pour les opéras de Gluck et pour les tragédies du nouveau théâtre d'imposants décors, dont la tradition se conserve encore aujourd'hui. » Il dessina le pavillon de Haga, résidence d'été proche de Stockholm et suivit Gustave dans sa guerre de Finlande pour en peindre les principales scènes. (Geffroy, II, 20.) Il mourut à Stockholm. (Füssli Künstlerlexicon, t. II, p. 278.) « L'exagération se montre parfois dans les compositions de Desprez, et le gigantesque prend la place de ces formes vraiment nobles et grandes que le goût ne réprouve point; c'était son penchant; il le manifestait dans ses ouvrages et sa conversation en portait également l'empreinte; son imagination s'exaltait facilement, et l'entraînait au delà du vrai et même de la vraisemblance. » (*Mercure étranger*, 1813, t. II, p. 372, art. de Catteau-Calleville.)

[3] Ce seigneur Suédois était connu sous le nom du *beau Fersen*. Il était d'une taille haute, dit le duc de Lévis dans ses *Souvenirs*.

vertis. Les Hollandais éprouvent dans ce moment toute l'horreur de la discorde civile[1]. Ce serait un beau moment pour le prince d'Orange; mais mon cher cousin n'est ni Guillaume III, ni Guillaume I, pas même Frédéric Henri. Son irrésolution, sa défiance de tout le monde et son incapacité, si elle ne perd pas sa patrie, perdra sa famille et l'autorité stathoudérienne. C'est sur toutes ces circonstances réunies que l'Empereur a compté, et certainement il ne s'est pas trompé; mais il n'a pas prévu la fermeté de votre cour. On dit que vos ministres l'ont flatté qu'il ne trouverait de chez vous aucun obstacle, et qu'il est allé plus avant qu'il ne s'y attendait. Je me rappelle parfaitement ce que vous me dites à Rome, et je vois que vous aviez parfaitement raison. Je vous avoue sincèrement que je ne le croyais pas alors, une ancienne amitié m'avait prévenu, et je vois qu'à vingt ans on voit autrement qu'à trente-huit. J'ai été parfaitement content de mon séjour en France; et si le cœur de l'homme particulier a été douloureusement affecté de l'accident et de la perte[2] qui m'est arrivée et qu'on eût pu et peut-être dû empêcher, *l'homme politique* a eu lieu d'être satisfait. Je crois qu'on l'a été de moi; du moins les personnes principales. Je le crois par nos adieux et la loyauté que nous avons mise des deux parts. Ces adieux feront époque dans nos fastes. J'espère que vous m'entendez. Vos ministres doivent l'être de ma franchise. Je ne leur ai point caché mes sentiments et je les leur ai dit avec la plus grande sincérité, la même avec laquelle *je vous parlais* à Rome le jour de Noël. Il y en a un pour les talents duquel et l'élévation de ses sentiments j'ai remporté la plus haute opinion: c'est M. de Calonne[3]. Il est à ce qu'on dit dans ce moment étroitement lié avec M. de Vergennes et semble avoir communiqué à ce dernier sa fermeté et son énergie. M. de Vergennes est tout un autre homme depuis quelque temps; et lorsque je vous fais son éloge, je dois être cru. J'en suis très-content, et il doit l'être de moi. Je lui ai parlé avec confiance et franchise. Je n'ai point dissimulé ce que je désapprouvais, mais je n'ai dit mon sentiment qu'à lui; au reste je lui dois la justice qu'il s'est fort intéressé pour votre neveu. Celle que le Pape vient de faire à M. le coadjuteur d'Alby ne me surprend pas[4]; c'est bien la plus simple attention que le Pontife (qui vous doit sa tiare)[5] a dû avoir pour vous. Je m'attendais plutôt à voir M. l'arche-

[1] Un grave différent s'était élevé entre Joseph II et les Provinces-Unies, au sujet de la navigation de l'Escaut.

[2] La mort malheureuse de Peyron.

[3] Calonne était contrôleur-général des finances; Vergennes avait le département des affaires étrangères.

[4] Le Pape n'avait pas voulu que le cardinal payât les bulles de la coadjutorerie d'Alby, conférée à son neveu.

[5] « Je vous dois ce fardeau, disait Pie VI à Bernis après son élection; vous me devez des conseils pour m'aider à le supporter. » (*Histoire civile... de Pie VI*,

vêque de Damas honoré de la pourpre ; et si un roi hérétique et le pape des luthériens pouvait donner sa nomination au cardinalat, je demanderais pour lui au Pape un chapeau.

Je vois que vous avez des correspondances en Suède et par là que vous vous intéressez toujours à moi, ce qui me fait bien du plaisir. Mais je vous avertis qu'ils exagèrent un peu les objets, et que ces objets grossissent de loin. Il est vrai que j'ai été fort content de Gothembourg[1] ; ce sont de bonnes gens et riches, ce qui n'est pas aussi commun chez nous que chez vous ; et comme il y a un certain magnétisme de contentement, cela a fait qu'ayant été fort content d'eux, ils l'ont été un peu de moi ; il y avait d'ailleurs douze ans que je ne les avais vus ; et vous savez qu'on revoit toujours avec plaisir de vieux amis. On m'a donné du thé de la Compagnie des Indes, et vous voudrez bien en recevoir la dîme comme mon évêque. Je vous ai adressé quelques caisses ; si vous le trouvez bon, je vous prie de me le mander, je vous en enverrai tous les ans. Je vous prie aussi d'en vouloir remettre deux caisses au Pape pour qu'il se souvienne un peu de moi dans ses prières et qu'il se souvienne un peu du pauvre comte d'Albany, qui m'a écrit une longue lettre de ses doléances. Il prétend que son frère ne lui a rien fait remettre de sa pension ; si cela est vrai, cela serait horrible, après me l'avoir promis et l'avoir promis au Pape. Cela intéresserait l'honneur de Pie VI ; et il me semble qu'un cardinal doit tenir sa parole. Je vous prie d'en parler à qui il appartiendra ; j'en ai écrit à la comtesse d'Albany, et je suis résolu d'en écrire au Roi d'Espagne, si vous et le chevalier d'Azara ne peuvent rien obtenir du cardinal. Il est cependant incroyable que le cardinal d'York refuse à son frère et à celui qu'il regarde pour son roi, un bien qui appartient à celui-ci à si bon droit, et qu'il prenne moins d'intérêt à son frère que je n'en prends moi, qui suis son parent si éloigné. Je vous demande pardon, mon cher Cardinal, pour tout ce bavardage ; vous devez être excédé de mes sollicitations, et vous direz du prince Édouard ce que Louis XIV disait de la veuve Scarron.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de tous ceux qui parlent avantageusement de moi à Rome.

La lettre suivante du cardinal est sans date. Elle se croisa peut-être en chemin avec la précédente; sans cela Bernis n'aurait pas manqué de remercier Gustave III de son gracieux envoi. Les faits qui permettent de la mettre en cet endroit sont d'abord la lettre du roi en réponse à celle-ci, puis la nouvelle que donne le cardinal de l'arrangement des af-

p. 25.) Le cardinal eut effectivement une grande part à la nomination de Braschi, et lui resta fidèlement dévoué jusqu'à la mort.

[1] Voir la lettre du 15 octobre 1784.

faires de Hollande. « On ne doute plus guère, écrivait-on le 19 avril au *Journal historique*, que notre différend avec l'Empereur ne soit bientôt terminé à l'amiable; mais on n'est pas encore bien instruit à quelles conditions[1]. » Le 24 août, le comte de Wassenaer et le baron de Leyden, député des Provinces-Unies, furent reçus à Vienne, et la paix rétablie.

(Sans date.) (Février 1785.)

Sire, l'ambassadeur de V. M. ayant reçu l'ordre d'être utile à l'abbé Sabathier par tous les moyens possibles, me demanda, il y a quelque temps, pour cet ecclésiastique un bénéfice qui vaqua à ma nomination et que j'avais déjà conféré à un de mes parents; aujourd'hui il me prie de prendre l'engagement formel avec V. M. de donner le premier bénéfice considérable à ma collation à ce magistrat. Je commence donc par rendre justice au zèle de M. le baron de Stael et ensuite d'assurer V. M. que, quoique j'aie destiné le bénéfice que je nomme à mes parents pauvres et à mes grands vicaires, qui n'ont d'autres ressources que moi, et que cette destination, dictée par la nature et par la justice, me tienne fort au cœur, je la changerai en faveur d'un homme d'esprit que j'ai fait connaître à V. M. si elle l'exige ou même le désire. Je lui suis trop respectueusement attaché et dévoué, pour ne pas lui sacrifier mon propre cœur, s'il le faut; ma reconnaissance ne met point de bornes à tout ce que je lui dois. Un mot, Sire, de votre part sera pour moi un engagement sacré dans cette occasion et dans toute autre. Nous avons eu ici beaucoup de monde cet hiver. J'ai vu avec plaisir le ministre d'Angleterre auprès de V. M. qui me paraît lui être fort attaché, et je l'ai traité en conséquence. Le tableau de Gagneraux[2] représentant V. M. à laquelle le Pape fait les honneurs de son museum a eu du succès avec raison; Sa Sainteté en a demandé une copie.

Je crois que l'affaire hollandaise s'accommodera, mais que deviendra l'affaire turque[3] ?

C'est avec le plus profond respect que je suis, Sire, etc.

[1] *Journal historique*, mai 1785, p. 76.

[2] La copie de cette lettre dit *Gagourat*. — Une lettre d'un avocat de Dijon, au courant des illustrations de son pays, m'aide à rectifier quelque peu la note concernant Gagneraux, qu'on trouvera dans le numéro de Février, p. 207. Le nom de baptême de ce peintre n'est pas Benoît, mais Bénigne. Il naquit à Dijon en 1756, y fit ses premières études de peinture et mérita par ses succès d'être envoyé à Rome aux frais de la province de Bourgogne. Plusieurs biographes donnent pour date de sa mort, le 18 août 1795.

[3] Un conflit faillit s'élever entre la Porte et le cabinet de Vienne, au sujet de la fixation des limites des deux États.

P. S. Une légère indisposition de la reine de Naples pourrait bien retarder le voyage de LL. MM. siciliennes à Pise[1].

L'amitié et la faveur d'un plus puissant que nous sont quelquefois un peu gênantes; le cardinal de Bernis l'éprouvait en ce moment. Il faut avouer cependant qu'il sut remplir avec délicatesse ses devoirs de courtisan et d'ami. Son obligeance parfaite envers Gustave ne se démentit jamais; aussi était-elle souvent exploitée. Le roi, le considérant en outre comme son chargé d'affaires à Rome, se servait de son intermédiaire quand il voulait obtenir une grâce du Saint-Père.

Stockholm, le 29 d'avril 1785.

Monsieur le cardinal de Bernis, vous savez que pendant mon séjour à Rome, je fis demander au Pape un canonicat dans le chapitre d'Aix-la-Chapelle pour le fils du baron de Geyer, mayeur de la dite ville; mais quoique le Pape promît de s'en souvenir dans l'occasion, il s'est trouvé l'avoir oublié au moment où il aurait pu réaliser sa promesse. Je vous serai donc très-obligé, monsieur le Cardinal, si vous vouliez en parler au Pape, et tirer de lui l'assurance positive que le fils du baron de Geyer sera nommé au premier canonicat qui vaquera dans le chapitre d'Aix-la-Chapelle. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le Cardinal, dans sa sainte et digne garde. étant votre très-affectionné ami.

VIII

Ces occupations diverses, ces distractions de tout genre, n'empêchaient pas Gustave III de veiller à l'administration de ses États. Persuadé qu'il importe à un souverain de se rendre compte par lui-même de la situation de ses provinces, il se remettait en route le 23 mai. Son intention était de visiter la Scanie, la Bleckingie et la Finlande, pour y faire l'inspection des troupes et des forteresses. La Suède avait le plus grand besoin d'être sur un pied respectable au point de vue militaire. Ce voyage dura un mois entier. Au milieu de ces soins politiques, le roi se peint dans sa correspondance : l'esprit toujours libre, l'humeur affable et gaie, le cœur rempli du souvenir de ses amis :

[1] Le roi et la reine des Deux-Siciles n'arrivèrent à Pise que le 9 mai.

Au quartier général de Lilolaïs, ce 17 juin 1785.

J'ai reçu, mon cher Cardinal, deux de vos lettres peu avant mon départ de Stockholm, et quelque plaisir qu'elles m'ont fait toujours et qu'elles me font quand je les reçois, je n'ai pu vous répondre plus tôt, ayant passé presque tout mon temps sur le grand chemin. Je vois par ce que vous me dites de l'abbé Sabathier que vous me conservez toujours la même amitié que vous m'avez témoignée à Rome, et j'y suis infiniment sensible. Mais je suis bien fâché que mon ambassadeur à Paris vous ait tourmenté à son sujet. Le principal intérêt que je prends à lui est celui que vous m'avez témoigné d'y prendre, et c'était pour vous marquer le prix que je mets à ceux que vous me recommandez que j'avais donné des ordres si pressés au baron de Stael pour veiller aux intérêts de l'abbé Sabathier. Je vois que mon ambassadeur a suivi au pied de la lettre mes instructions sans en prendre l'esprit et qu'il a fait rejaillir sur vous *le zèle que je lui* recommandai d'avoir pour vous faire plaisir ; je ne lui en veux cependant pas de mal, puisque cela m'a donné une nouvelle preuve de l'envie que vous avez de m'obliger et que vous conservez les sentiments de la plus tendre amitié ; ceux de la vôtre me sont toujours chers. Pour ce qui regarde l'abbé Sabathier, vous connaissez maintenant mes motifs ; ainsi vous êtes maître et libre de faire ce que vous trouverez le mieux. Je serais bien fâché surtout qu'un de vos parents fût privé d'un avantage auquel il a plus de droit qu'un étranger.

J'ai eu une lettre de cette pauvre comtesse d'Albany, qui m'a écrit sur le procès qu'elle va avoir avec son mari. Je vous avoue que je ne lui ai pas répondu, parce que je tremble de voir mon nom entrer dans un procès, et quel procès encore ! Je crois que nous autres nous devons autant qu'il est possible éviter de voir nos noms dans des factions. Si j'avais un conseil à lui donner, c'est d'éviter les plaidoieries et l'insolence des avocats ; car malgré les torts de son mari, son avocat aurait de terribles choses à dire, et il me semble que pour des personnes de cette espèce, toutes ces discussions sont bien fâcheuses.

Je vous écris, mon cher Cardinal, d'un logement bien extraordinaire (car je ne peux pas lui donner le nom de chambre) ; il n'y a ni plafond, ni plancher, ni fenêtre, et c'est pourtant une maison. Un trou, par où on passe le corps avec assez de peine, sert de porte à ce beau logement ; tout cela paraît une énigme ; mais cela est vrai *au pied* de la lettre. J'y suis depuis deux jours, et je compte y rester jusqu'au 23. Je fais manœuvrer mon armée tous les jours, et j'en suis très-content. J'ai visité ma flotte à Carlscrona, et j'ai passé douze jours au camp de Scanie. J'espère, si le vent me favorise, finir celle de mes gardes à Stockholm, après avoir vu manœuvrer mon escadre de Finlande, qui va s'approcher pour cet effet du côté du midi. Je compte aller à Drottningholm passer le reste de l'été avec ma famille. Je vous écris d'un endroit que, je parie, tout ministre des affaires étrangères

que vous avez été et que je voudrais bien que vous fussiez encore, et tout cardinal et académicien que vous êtes, vous n'avez jamais entendu nommer et que vous ne trouverez sur aucune carte. Mais dans quelque endroit où le sort, mon devoir, ou mon étoile me conduise, j'espère que vous ne doutez point de la constante amitié que je vous y conserve.

P. S. Le frère de madame de Hereria a été ici ; il va à Pétersbourg. Je vous prie de ne pas oublier de faire mes compliments au chevalier de Bernis et au ministre d'Espagne. Je ne sais si on m'a mis mal dans l'esprit de la reine de Naples ; mais elle ne m'a pas répondu à une lettre où je lui faisais mes compliments sur la naissance de sa fille. Pour madame l'Infante, nous sommes toujours à merveille.

Gustave quitta la Finlande et reprit la mer le 23 juin, comme il l'annonce au comte de Wachtmeister [1]. Le 28, il était de retour à Stockholm, mais en repartait aussitôt pour aller visiter le camp de Ladugard, aux environs de la capitale. Le 3 juillet, toute la cour se mettait en route pour la résidence royale de Drottningholm [2]. La saison des fêtes et des tournois s'ouvrait de nouveau. Le roi les raconte au cardinal de Bernis, en le tenant en même temps au courant de sa politique. La question du Holstein, dont il parle dans cette lettre, avait déjà failli allumer la guerre en 1776. Voici à quel sujet.

Le Holstein fut érigé en duché par l'empereur Frédéric III, à la prière de Christian I[er], roi de Danemark, en 1474. Deux petits-fils de ce roi se partagèrent le duché en 1544, et devinrent la souche de deux branches : de Christian III sortit la branche royale, d'Adolphe la branche ducale. Cette dernière donna naissance à celle de Holstein-Gottorp, d'où la famille régnante de Russie tire son origine, et celle de Holstein-Eutin, qui régna en Suède depuis 1751, et à laquelle appartenait Gustave III. Ces deux branches furent longtemps en guerre ;

[1] *Œuvres de Gustave III*, t. IV, p. 151.

[2] Le château de Drottningholm était situé dans une île du lac Mælar, reliée au continent par deux ponts flottants. Il était construit en briques recouvertes de plâtre, mais très-vaste. « Les ornements, raconte un voyageur qui le visita en 1804, dont sont décorés le vestibule et l'escalier, consistent dans des losanges d'un gris blanc sur un fond brunâtre, ce qui les fait ressembler à des dragées incrustées dans du pain d'épices ; les appartements du roi sont fort riches et fort élégants. » (*L'Été du Nord, ou voyage autour de la Baltique*, par Carr, t. I, p. 211.)

la paix fut rétablie, en 1773, par la cession du Holstein au roi de Danemark et des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst à une des branches de Holstein-Eutin. En 1776, la nomination du prince Pierre-Frédéric-Louis de Holstein-Gottorp à la coadjutorerie de Lubeck, faite avec l'agrément de la cour de Copenhague, motiva une protestation de Gustave III en son nom et en celui de ses frères, dont cette élection lésait les droits. Mais cette affaire n'eut pas de suite[1]. La mort du prince-évêque de Lubeck, Frédéric-Auguste, duc de Holstein-Gottorp et d'Oldenbourg, oncle du prince Pierre et du roi de Suède, engagea de nouveau Gustave à protester, en 1785; le prince Pierre était appelé à recueillir la succession du défunt, et le comté d'Oldenbourg passait ainsi à une branche cadette. Tel est le fait dont le roi de Suède *entretient son ami.*

Drottningholm, 26 août 1785.

Mille remercîments, mon cher Cardinal, pour vos lettres et le succès de l'affaire du sieur Geyer qui me tenait fort à cœur, ayant quelques petits soupçons que le jeune homme est un peu de la famille. J'écris au Pape pour le remercier de sa lettre et du canonicat que je crois devoir cependant au zèle que votre amitié y a mis.

Nous avons ici des pluies continuelles qui dérangent un peu des courses de bêtes et de bagues que j'ai arrangées et qui ont rassemblé ici toute la jeune noblesse. Nous avons mis le Tasse à contribution, et les héros sarrazins et croisés sont tous en campagne pour défendre et délivrer le fort enchanté. Cependant toute cette illustre chevalerie s'est horriblement mouillée l'autre jour par un orage affreux, qu'apparemment ces maudits enchanteurs firent survenir au milieu des courses, ce qui fit que tout le monde se sauva au plus vite et, au lieu de courses que l'on était venu voir, présenta l'image d'une vraie déroute.

Au milieu de tous ces divertissements, je suis occupé d'une affaire très-sérieuse et très-importante pour moi et ma famille : c'est la réclamation de nos droits héréditaires aux comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, substitués aux vrais héritages de ma maison, par le troc qu'en fit le grand-duc de Russie avec le Danemark contre le duché d'Holstein-Gottorp il y a dix ans, et dont on vient d'intervertir l'ordre de succession en y appelant des branches cadettes de la mienne et les en mettre en possession. J'ai cru ne pouvoir me taire sur une pareille injustice, et j'ai écrit à l'impératrice de Russie, au grand-duc son fils et à l'Empereur ; j'ai réclamé le chef de l'empire, la diète,

[1] *Journal historique*, octobre 1776, p. 287.

les électeurs et mon co-gérant du traité de Westphalie. Je vous enverrai ma lettre à l'empereur et au grand-duc, lorsqu'il se présentera une occasion sûre ; j'exige un dédommagement qui m'est dû, pour laisser mes cadets tranquilles possesseurs de mes droits, et je crois le moment favorable, où toute l'Allemagne est alarmée sur l'incertitude de ses possesions auliques, pour le maintien de la constitution germanique. J'en viens d'écrire au roi votre maître et j'attends tout de son amitié ; et quelque petit que soit l'objet, il est contre la dignité d'un grand prince de céder de ses droits ; cela donnerait de lui l'opinion de faiblesse ou de nonchalance, également funeste à sa gloire et à sa sûreté. Il ne faut pas, lorsqu'on veut être juste et estimé, rien entreprendre contre l'équité, ni rien céder de ses droits. Je vous en parle, mon cher Cardinal, pour que, lorsque vous verrez les gazettes remplies de mes réclamations, vous en sachiez et la cause et les raisons.

Je suis charmé que les caisses de thé vous soient parvenues en bon état. Je souhaite que vous vous en trouviez bien et que vous vous souveniez quelquefois de moi dans vos sociétés du soir. Adieu, mon cher Cardinal ; je crois en vérité que vous et le chevalier d'Azara avez opéré un changement dans l'esprit du comte de Florida-Blanca[1] ; car vous ne sauriez croire avec quelle facilité il accorde tout ce que mon ministre lui demande. Si vous lui écrivez, dites-lui par manière de conversation que je me suis loué de lui. Mille compliments pour les dames romaines qui se souviennent encore de nous autres Ostrogoths.

Drottningholm, 30 août 1785.

Voici, mon cher Cardinal, les lettres dont je vous ai promis la copie. Je les fourre dans les programmes de nos courses que je vous envoie, et vous trouverez que nous avons mis le Tasse à contribution, et les noms de beaucoup de personnes que vous avez vues à Rome. Tout ce paquet vous parviendra par Paris et par le courrier du Nonce ou d'Espagne. J'attends de votre amitié que vous appuyiez de vos raisons les miennes. J'attends tout de l'amitié du roi votre maître ; mais il y a du plus ou moins de chaleur, et cela dépend des ministres. On dit le soleil d'Espagne fort chaud ; ne pourriez-vous en faire tomber quelques rayons en ma faveur ? J'espère que vous m'entendez. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Drottningholm, ce 6 septembre 1785.

J'espère, mon cher Cardinal, que vous avez reçu un paquet que mon ambassadeur à Paris était chargé de vous envoyer par le cour-

[1] Dom José Moniño, comte de Florida-Blanca, était le principal ministre de Charles III. Il joua un grand rôle dans la suppression des Jésuites par Clé-

rier du Nonce ou celui d'Espagne. Vous aurez été sans doute aussi surpris que moi de la catastrophe arrivée au cardinal de Rohan[1]. Nous en ignorons encore ici la cause, car j'ai peine à croire que les bruits qui courent à Paris soient véritables, et même il y a quelque chose de louche dans l'histoire qu'on fait, qui ne la rend pas vraisemblable. D'ailleurs la manière d'éclat qu'on a mis dans l'emprisonnement semble annoncer quelque chose de grave contre l'état. Je plains bien la pauvre princesse de Marsan et madame de Brionne. Voilà un terrible coup pour eux. Vous aurez bien du tracas pour cette affaire avec le Pape et vos confrères les cardinaux. Mais cela ne m'inquiète pas. Je suis sûr que vous parviendrez à les apaiser. Je suis cependant très-curieux de savoir ce que le Saint Père dira et de quel ton il prendra la chose. Si ce n'est pas indiscret de vous le demander, j'espère que mon confesseur et mon Cardinal me le dira. S'il ne le peut, j'invoque le chevalier Azara. Ce saint-là ne sera pas, j'espère, obligé au secret !

Nous autres hérétiques, nous sommes occupés de la ligue germanique[2], qui vient d'être signée à Berlin entre le roi de Prusse, Saxe

ment XIV. — Le nom des Jésuites aurait difficilement évité d'être prononcé dans un travail sur le cardinal de Bernis. Personne n'ignore la part active et importante qu'il dut prendre à la suppression de la Compagnie, beaucoup plus pour satisfaire les exigences de sa cour et surtout les animosités de l'Espagne, que ses ressentiments personnels. Bernis avait fait une partie de ses études au collége Louis-le-Grand et en parlant de cette époque dans ses Mémoires, il dit : « Je sortis du collége, emportant dans mon cœur une vive reconnaissance de l'éducation que j'avais reçue aux Jésuites. Ce sentiment ne s'est point effacé. » Il n'en est pas moins vrai que le cardinal oublia plus tard cette reconnaissance ou n'eut pas le courage de la témoigner à ses anciens maîtres. D'ailleurs ses relations de jeunesse avec le parti des philosophes ne purent que laisser une profonde empreinte sur son caractère, peu porté naturellement aux actes de vigueur et d'indépendance. Il voulut concilier des intérêts inconciliables, et peut-être lui aussi espéra-t-il quelque chose du système des concessions. Je n'ai pas ajouté ces traits à la figure du cardinal de Bernis que j'ai esquissée au commencement de cette étude. (Voir numéro de Février.) On en a été surpris, aussi bien que de m'entendre parler sans aigreur d'un personnage dont je ne pouvais oublier certains actes. Mais je le demande : de bonne foi devais-je à propos de Gustave III ou de Bernis, ambassadeur à Rome de 1776 à 1792, rappeler ces faits du tout étrangers à cette époque ? Pourquoi alors ne parler point de la guerre de Sept-Ans et du traité de Versailles ? S'il s'était agi de peindre le *cardinal en grand*, je me serais souvenu des exigences de la vérité historique; *non erat hic locus*. Je ne sais voir personne, même un ennemi, toujours sous son mauvais côté. Je préfère laisser à Dieu le soin de juger les consciences et dire de Bernis, comme Barruel, un jésuite supprimé et son contemporain : Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne savent pas ce qu'ils font, et de qui ils reçoivent les ordres. (*Mémoires sur le Jacobinisme*. Lyon, 1818, t. I, p. 244, note.) En histoire pas de représailles, pas de vengeances.

[1] Le roi parle ici de la célèbre affaire du *Collier*.

[2] « On assure que le 29 du mois de mai une alliance, ou plutôt une ligue

et Hanovre et à laquelle le landgrave de Hesse et le duc de Brunswick vont accéder. On croit même que les électeurs de Mayence et de Trèves signeront les mêmes articles. On nous a invités comme garants de la paix de Westphalie d'y accéder. Le roi d'Angleterre a fait dire que l'électeur de Hanovre ne manquerait pas d'être soutenu par lui, s'il en était besoin. Voilà un nouvel ordre de choses qui va, je l'espère du moins, tirer certaines grandes puissances de l'état de fluctuation où elles sont restées depuis un temps et mettre les affaires dans un état plus prononcé (pour me servir d'une expression à la mode).

J'ai vu le comte Vrougtow hier qui revient d'Italie. Il m'a beaucoup parlé de vous. Vous croyez bien, mon cher Cardinal, que la conversation et l'audience a dû être longue. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Albano, 5 octobre 1785.

Sire, j'ai reçu le dernier septembre la lettre dont V. M. m'avait honoré le 6 du même mois. Quelque incroyable que paraisse la malheureuse affaire du cardinal de Rohan, elle est pourtant telle à peu près qu'elle est rapportée dans la plupart des gazettes. Il n'est pas nécessaire de recourir au chevalier d'Azara pour que V. M. soit informée de la sensation qu'elle a produite au Rome. Premièrement, ni le Pape, ni moi n'avons été instruits de l'aventure que par des lettres particulières la première semaine. Le second courrier confirme les détails du premier. Sa Sainteté et le Sacré Collége furent également surpris et affligés ; je ne le fus pas moins, mais je n'eus pas infiniment de peine à faire comprendre au Pape et au cardinal Buoncompagni, son nouveau secrétaire d'État (que V. M. connaît et estime), qu'il convenait d'être sage et modéré dans une affaire où la reine était compromise, et le roi justement indigné. La congrégation des Cardinaux consultés a été du même avis [1], et le Saint Père a écrit paternellement au roi, non pour excuser et défendre l'accusé, mais pour prier S. M. de ne pas s'écarter des règles établies et observées jusqu'ici dans le jugement des évêques, qui en première instance doivent être jugés par les évêques avec le concours du Saint Siége. On aurait peut-être

pour maintenir la liberté, la constitution et l'indivisibilité du corps germanique, a été signée à Dresde, entre le roi de Suède, les électeurs de Saxe, de Hanovre, de Trèves, et les maisons de Hesse, de Brunswick, d'Anspach, etc. La Hollande sera invitée d'entrer dans cette ligue, ainsi que la France. » (*Journal historique*, août 1785, p. 539.)

[1] Cette congrégation était composée des cardinaux Buoncompagni, Albani, Boschi, Borromée, Joseph Doria et Negroni. L'ambassadeur de France se conduisit dans cette épineuse affaire avec son adresse et sa prudence habituelles. Placé entre le cabinet de Versailles et la cour romaine, il sut ménager les deux partis et satisfaire à ses doubles obligations de cardinal et de ministre. Le Souverain Pontife montra en cette circonstance un grand esprit de modération.

désiré à Versailles que le Pape ne se mêlât point du tout de cette étrange affaire; mais l'honneur défendait au Saint Père de garder le silence en cette occasion, et tout ce qu'on peut attendre de mes soins, c'est que le silence soit rompu avec tous les égards et la prudence possibles; ainsi j'espère qu'on sera content, parce que, raisonnablement parlant, on doit l'être. En conséquence je jouis du repos de la bonne conscience et de la satisfaction d'avoir rempli les devoirs de ministre et de cardinal-évêque. Tout ce détail n'est que pour V. M. seule qui veut bien me regarder comme son confesseur. Je joins à ces circonstances deux pièces authentiques qui ne laissent aucun doute sur le véritable état de l'affaire et sur les sentiments de l'assemblée du clergé de France.

L'association faite à Berlin peut donner plus de force à la garantie des traités de Westphalie ; mais elle n'oblige pas les garants à prendre des engagements déjà pris plus solennellement. Je n'ai pas encore reçu le paquet que votre ambassadeur à Paris *est chargé de me faire* parvenir. Le nouveau nonce n'est pas encore arrivé en France[1], et l'internonce et l'ambassadeur d'Espagne sont rarement dans le cas d'envoyer des courriers en Italie ; ainsi on profitera sans doute de quelque occasion. J'imagine que ce paquet contient des papiers dont V. M. me faisait l'honneur de me parler dans son avant-dernière lettre.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

P. S. Au grand étonnement de Rome, le cardinal de Rohan a choisi le parlement pour juge.

C. SOMMERVOGEL.

[1] Mgr Dugnani, archevêque de Rhodes, fut nommé nonce à Paris en 1785.

LE BACCALAURÉAT

DANS LE PASSÉ ET L'AVENIR

« L'enfant est le père de l'homme, » nous rappelait dernièrement M. Ch. de Franqueville dans un charmant article sur « les écoles publiques en Angleterre[1]; » et voilà pourquoi toutes les questions qui se rattachent à l'avenir des jeunes gens intéressent tous les hommes. Parmi ces problèmes, il en est peu qui aient préoccupé un aussi grand nombre de bons esprits que la question du baccalauréat. Cet examen est un terme et un début : le terme de la vie du collége, le début de la vie sociale; et tous ceux qui ont surveillé avec intérêt la marche progressive de l'enfant suivent avec une inquiète affection ses premiers pas dans une nouvelle carrière. On nous pardonnera donc d'exposer, sur un sujet si rebattu, des idées utiles et nouvelles peut-être. Admises ou attaquées, elles pourront éclairer ceux qui depuis longtemps, comme nous, ont voué leurs meilleures années au pénible et salutaire apostolat de l'éducation.

En étudiant l'institution sociale qui nous occupe, on est frappé tout d'abord de l'unanime réprobation qui s'attache au seul mot de baccalauréat. Pères et enfants, professeurs de l'Université ou d'écoles libres, ministres et administrés attaquent vivement ce que M. de Laprade appelle « un dressage violent et mécanique[2]; » M. Dumas, « un certificat au moyen duquel les administrations recrutent leur personnel[3]; » M. Demogeot, « une préparation hâtive, un bourrage, *craming*, comme disent nos voisins[4]; » M. Lesieur, « un exa-

[1] *Le Contemporain*, 28 février 1869.
[2] *L'Éducation homicide*, p. 75.
[3] Rapport au Sénat, 10 mai 1864.
[4] *De l'enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse*, par MM. Demogeot et Montucci, pp. 599.

men qui tel qu'il est constitué, est mortel aux études [1]. » Tous applaudissent en français à la condamnation prononcée dans un discours latin par Mgr Matthieu à la distribution des prix de Besançon : « Nescio quo pacto id emerserit ut probatio in excidium, tentamen in decipulam, judicium in confusionem conversum sit. »

Ce regret dictait dernièrement à M. Magnien, ancien principal des colléges de Paray-le-Monial, d'Avallon et d'Autun, une brochure pleine de tristes aveux [2]. Après avoir douloureusement constaté qu'un principal doit subordonner l'intérêt d'une famille à la fortune et à l'avenir de son collége ; « attirer à lui le plus d'élèves possible, les conserver longtemps, ne s'en dessaisir que dans *des cas très-graves* d'indiscipline ou de *scandale* moral, mais jamais pour cause *d'incapacité* intellectuelle ou de faiblesse dans leurs études (p. 11), » il répondait à cette question : qu'est-ce que le baccalauréat d'après les dipositions en vigueur ?

« Un seul examen, un examen auquel se présente qui veut ;

« Un examen fait par des juges qui ne doivent connaître ni les études préalables du candidat, ni l'établissement d'où il sort, ni les témoignages que ses maîtres pourraient rendre de son aptitude, de sa conduite, de son travail ;

« Un examen où là hardiesse, la présence d'esprit, une circonstance heureuse, le caractère connu d'un juge et la confiance qu'il inspire feront triompher le candidat, qui plus instruit encore, mais plus timide et moins bien favorisé du sort et des circonstances, aurait presque infailliblement échoué ;

« Un examen enfin tellement aléatoire que nul n'est sûr de le subir avec succès, quelque bien préparé qu'il soit, et que souvent on a vu les meilleurs elèves y échouer, les plus faibles au contraire en sortir avec honneur, à la grande surprise de leurs maîtres et de leurs condisciples (p. 14.) »

Enfin tout dernièrement M. de Laprade, dans son nouvel

[1] *Revue de l'Inst. publique*, 21 avril 1864. Voyez aussi plusieurs articles dans le même sens de MM. Cournot, Chauvin et Goumy.

[2] *De la liberté d'enseignement et du baccalauréat*, par Auguste Magnien. Paris, Ch. Delagrave, 1868.

ouvrage [1], écrit avec autant d'esprit que de vigueur, déclare (p. 6) « que l'examen du baccalauréat, tel qu'il est pratiqué depuis trente ans, est un obstacle formel aux bonnes études, un fléau pour la jeunesse, une des causes principales de l'abaissement du goût littéraire. »

Comment avons-nous été amenés à ces fâcheux résultats unanimement constatés? Comment pourrons-nous peut-être les éviter à l'avenir? Tel est le double sujet que je me propose de traiter avec une impartialité dégagée de tout préjugé politique, et qui, en critiquant les systèmes, respectera les personnes et les intentions.

I

L'examen du Baccalauréat ne fut jamais aussi bien conçu que par l'article 19 du décret de fondation de l'Université (17 mars 1808). « Pour être admis à subir l'examen du baccalauréat dans la faculté des lettres, il faudra : 1° être âgé au moins de seize ans; 2° répondre sur tout ce qu'on enseigne dans les hautes classes des lycées. » Cette dernière condition était expliquée deux ans plus tard par l'article 17 du statut du 16 février 1810, portant que les aspirants au baccalauréat ès lettres seraient interrogés sur les matières enseignées dans les classes de rhétorique et de philosophie. Aucune des améliorations qu'on a voulu introduire dans cet examen ne vaut ce simple énoncé. La limite d'âge écartait les concurrents trop hâtifs; l'examen subi sur les matières enseignées dans les classes de rhétorique et de philosophie constituait la valeur réelle du candidat, et laissait aux parents la pleine liberté de donner à leurs enfants, par eux-mêmes ou par d'autres, l'instruction exigée.

Malheureusement, le législateur avait conçu l'éducation sur le plan d'une armée, où l'indépendance d'action est complétement subordonnée à une autorité absolue. Tout en France, même la conscience paternelle, devait obéir à une seule vo-

[1] *Le Baccalauréat et les études classiques, pour faire suite à l'Éducation homicide.* — Paris, Didier, 1869.

lonté. Les petits séminaires ne pouvaient être suffisamment bien instruits qu'en suivant les cours des lycées ; les moindres régents relevaient tous du grand-maître soumis lui-même au ministre de l'intérieur. On peut supposer aussi que la faiblesse de certains candidats fit penser à un moyen d'élimination qui garantirait le mérite en lui donnant des titres de noblesse. Telle fut l'origine et le but du certificat d'études obligatoire pour tout aspirant au diplôme[1].

Il semblerait que cette mesure, en détruisant la liberté individuelle, aurait pu du moins améliorer les études. Il n'en fut rien. Les jeunes gens élevés exclusivement dans les lycées apportaient régulièrement le certificat mentionné, et pourtant plusieurs d'entre eux semblaient étrangers au programme sagement restreint de cette époque. Quelques-uns ignoraient la philosophie, science principalement requise pour monter au grade de bachelier. Dans une circulaire du 30 mars 1818, la commission de l'instruction publique constatait que « quelques facultés avaient délivré des certificats d'aptitude à des jeunes gens qui se trouvaient *hors d'état de répondre* sur les objets enseignés dans ces cours[2]. » D'autres candidats ignoraient jusqu'aux premiers éléments des belles-lettres. « *Il y a longtemps*, disait encore la commission en 1820, qu'on se plaignait de la facilité que certaines facultés des lettres mettaient à la réception des bacheliers, et nous devons avouer que nous avons quelquefois reçu des lettres ou des réclamations d'individus pourvus de ce grade par voie d'examen et dont le style et *l'orthographe* offraient la preuve d'une *honteuse* ignorance[3]. » Ainsi il y avait déjà dix ans que le certificat d'études était obligatoire ; et quelques jeunes lauréats de l'Université écrivant des lettres plus soignées à la commission de l'instruction publique, étaient depuis longtemps pris en flagrant délit de fautes grossières et honteuses. Nous verrons dans la suite comment le mal ne fit qu'empirer malgré de

[1] Statut du 16 février 1810, art. 18. Un arrêté du 26 septembre 1818 permit aux candidats d'apporter la preuve qu'ils avaient été élevés par leur père, oncle ou frère.

[2] *Recueil de Lois et de Règlements concernant l'instruction publique*, t. VI.

[3] *Ibid.*, circulaire du 19 septembre 1820.

louables efforts. La mesure du certificat d'études n'était donc pas un moyen suffisant pour éviter de lamentables erreurs.

Il fallut chercher de nouvelles solutions. D'ailleurs, le nombre des jeunes gens qui aspiraient à ce signe apparent d'un talent fort douteux venant à grossir de jour en jour, on résolut que l'examen ouvrirait l'entrée à toutes les carrières civiles[1].

Et comme l'opinion réclamait avec force que l'on étendît le cercle des études, on crut qu'on augmenterait la force intellectuelle des candidats en l'appliquant à un plus grand nombre de connaissances. C'était une erreur. Le premier législateur avait nettement distingué le baccalauréat ès lettres, purement littéraire, historique et philosophique, du baccalauréat ès sciences, purement scientifique. On transforma ce plan si simple, et le 13 septembre 1820, un règlement ajoutait aux matières exigées « auteurs grecs et latins, rhétorique, histoire, géographie et philosophie, les éléments des sciences mathématiques et physiques. » Pour que cet examen fût fait d'une manière plus uniforme, par un règlement du 20 mars 1821, le ministre de l'instruction publique succédant aux grands maîtres et à la commission décida que « l'on ferait un tableau composé de trois séries de questions principales qui pourraient être proposées sur les matières indiquées plus haut, » et qu'on déposerait « dans trois urnes des boules portant des numéros corespondant à chaque question[2]. » Dès lors, parurent ces manuels, réservoirs encyclopédiques, où s'étalait une science confuse qui perdait en profondeur ce qu'elle semblait gagner en superficie. A force de tout apprendre, les candidats ne savaient même plus leur langue, et les lois de l'orthographe étaient cruellement outragées.

En vain un arrêté du 9 février 1830 exigea-t-il une composition écrite : discours français ou version latine, qui ne devait être « qu'un simple exercice d'orthographe ; » l'ordonnance, n'étant guère que facultative, n'était pas toujours exécutée, et l'examen continuait à ne laisser dans l'esprit des jeunes gens qu'un indigeste chaos de sciences entassées au

[1] Circulaire du 29 septembre 1820.
[2] *Recueil de Lois et Règlements*, tome VII.

hasard. M. Guizot, ministre de l'instruction publique en 1834, s'en était bien aperçu, et à la distribution des prix du grand concours il avait dit avec sa supériorité ordinaire : « La science qu'on acquiert à cet âge est nécessairement peu de chose. » On n'essaya pourtant aucune réforme à cette époque, et il fallut attendre jusqu'en 1840 pour la voir se réaliser. M. Cousin qui la tenta était animé des plus louables intentions. Il croyait même dans sa naïve sincérité avoir atteint le but de ses efforts. « J'ai, disait-il, simplifié et fortifié l'examen. Je l'ai fortifié en y introduisant une composition, une version latine où chaque candidat doit montrer qu'il sait le latin et surtout le français, *qu'il sait au moins l'écrire correctement ;* je l'ai simplifié en retranchant une foule de détails littéraires, historiques et géographiques, où triomphait la mémoire, où périssait l'intelligence : or c'est l'intelligence qu'il s'agit de former ; l'instruction elle-même n'est qu'un moyen[1]. » C'était là une belle et juste théorie. Mais l'imagination vive de l'illustre philosophe n'avait-elle pas trahi sa volonté ? L'addition de la version était bien un progrès. Le ministre avait aussi retranché quelques détails insignifiants ; mais il ajoutait des éléments de chimie, les équations du second degré, plusieurs questions d'histoire, et une épreuve nouvelle, « l'explication grammaticale et littéraire des classiques français. » Il sentait « qu'il fallait élever et bien constituer cet examen[2] » (qui n'était donc avant lui ni *fort élevé* ni bien constitué) ; et pour atteindre ce but il jetait en proie à l'inquiète activité des candidats quatre cents numéros, dont la solution demandait aux vulgaires manuels de l'époque[3] plus de mille pages écrites dans un style dense et incolore ! En vérité, M. Cousin ne se faisait-il pas une trop flatteuse illusion en croyant avoir fait triompher l'intelligence aux dépens de la mémoire[4] ?

[1] *Fragments littéraires. Huit mois au ministère de l'instruction publique.*

[2] *Ibid.* — [3] *Nouveau Manuel...*, par Lefranc. *Onzième édition*, 1843.

[4] Nous devons au livre de M. de Laprade, *le Baccalauréat*, etc., l'anecdote suivante : Examinant d'après son programme, M. Cousin demandait à un candidat : « Monsieur, quelle est la date de la bataille de Villaviciosa ? » L'élève, tremblant : « Monsieur, je ne connais pas cette bataille. — Comment, Monsieur, vous ignorez la bataille de Villaviciosa, et vous osez vous présenter à l'exa-

Aussi douze ans plus tard, et deux ans seulement après l'heureuse suppression du certificat d'études, M. Fortoul n'avait-il que de justes critiques pour l'œuvre de ses devanciers. On s'était exposé « au danger d'énerver des intelligences encore faibles en leur offrant une nourriture qu'elles ne pouvaient s'assimiler et qui les surchageait sans les fortifier... Le baccalauréat ès lettres, ajoutait-il, limité à une sorte de mnémotechnie, ne résume pas réellement les études classiques; il ne confère à ceux qui obtiennent le diplôme qu'un brevet à peu près *sans valeur littéraire*[1]. » Que devait penser M. Cousin en voyant son œuvre, « la réforme la plus indispensable, » complétement ruinée, et pour les mêmes raisons qui l'avaient fait établir?

Mais il ne suffisait pas de voir le mal : tous les ministres l'avaient signalé; il fallait y apporter le remède opportun. Qu'inventa M. Fortoul? Deux choses : une modification assez importante et une institution désastreuse. L'addition d'une composition latine ou française, selon que le sort en déciderait[2], rendrait les études plus sérieuses; mais que penser de la bifurcation? de ce double examen scientifique et littéraire que des élèves du même âge devaient subir parallèlement pendant quelques années, et qui devait donner aux jeunes savants quelques notions superficielles des lettres, aux littérateurs une légère teinture scientifique? Ce système pouvait paraître un progrès à ceux qui désiraient la ruine des études littéraires, ou aux écoliers revêches et désireux de trancher dès l'âge de treize ans le problème difficile de leur carrière. Mais il n'était qu'une décadence, et les écoles libres, en le rejetant, firent preuve d'une sage réserve, dont M. Vitet

men ! » Silence et consternation du candidat, commencement d'indignation dans l'auditoire..... M. Cousin, profondément sérieux, regarde son public plongé dans la stupeur; l'attente dure plusieurs secondes; puis montrant son manuel avec cette mimique adorable qui n'appartenait qu'à lui : « Eh bien! Monsieur, il y a un quart d'heure, je n'en savais pas plus que vous! et j'en suis charmé, car cela aurait tenu dans mon cerveau une place qui pourrait être mieux employée. » (P. 69). — Très-bien; mais pourquoi continuer à faire tenir ces détails dans le cerveau d'un millier de jeunes gens astreints chaque année à connaître la succession des rois de Suède ou de Portugal?

[1] Rapport au prince-président, 10 avril 1852.

[2] Règlement du 5 septembre 1852.

les félicitait l'an dernier. Ces idées avaient pu séduire un esprit résolu et désireux de concilier les tendances scientifiques de l'époque avec les droits légitimes des fortes études. Mais il fallait attendre pour en faire l'épreuve et ne pas dire de ce projet avec un enthousiasme prématuré : « Il reproduit, de la manière la plus nette, la pensée du fondateur de l'Université ; il substitue à des essais incertains et timides un système parfaitement défini et qui est fondé sur la nature et sur l'expérience; » c'est une « amélioration considérable, discutée par le conseil de l'instruction publique avec une supériorité de lumières qu'on ne peut assez louer[1]. »

Pouvait-on du moins espérer un meilleur sort des réformes tentées pour diminuer la quantité des matières présentées à l'examen oral ? et les rares humanistes de cette époque avaient-ils à se louer des suppressions faites au baccalauréat, ès lettres ? Nullement, dit M. Jourdain dans son excellent rapport sur l'instruction publique. « Malgré les soins apportés par M. Fortoul (p. 205) à la révision des règlements sur la collation des grades, les formes de l'examen avaient peu varié... Les programmes continuaient à embrasser l'explication des auteurs grecs, latins et français, l'histoire ancienne, l'histoire du moyen âge, l'histoire moderne, la géographie, la logique, les mathématiques, la physique, la chimie. Par leur étendue encyclopédique, les épreuves effrayaient les familles ; aux yeux de beaucoup de juges, elles n'attestaient qu'un savoir superficiel rapidement acquis grâce à des efforts extraordinaires de mémoire, et non moins rapidement oublié[2]. » M. Rouland l'avait compris : il rendit en 1857 le discours latin condition obligatoire et voulut réformer le questionnaire. Les numéros avaient été réduits de 400 à 146 sous M. Fortoul ; ils se réduisirent à 96 sous l'administration de son successeur. Mais les auteurs de cette révision confondirent, au rapport de M. Duruy, les questions les plus disparates : « en histoire, par exemple, les Assyriens avec Frédégonde et Brunehaut ; les Médicis, Mahomet II et la géographie

[1] Rapport au prince-président.

[2] *Rapport sur l'organisation et les progrès de l'instruction publique*, par M. Ch. Jourdain, membre de l'Institut, chef de division au ministère de l'Instruction publique, 1867. Paris, Hachette.

de l'Afrique ne firent plus qu'un numéro[1]. » Rendons pourtant justice aux intentions de M. Rouland, car il disait en 1862, lors de la distribution des prix du concours général: « N'est-il pas désirable que le baccalauréat ès lettres devienne une épreuve plus intelligente et plus sûre, quand elle n'est encore trop souvent qu'une gymnastique de la mémoire, et qu'elle pousse ainsi à la désertion d'études solides et régulières pour favoriser des préparations hâtives et trompeuses?» Les vœux du ministre ne s'étaient donc pas réalisés, malgré son règlement de 1857; et M. Jourdain ajoute: « Tel était le triste état de choses qu'il s'agissait de réformer. S. Exc. M. Duruy aborda cette réforme avec sa décision ordinaire[2]. »

Ainsi les exercices « *où périssait* la mémoire, » au dire de M. Cousin, n'étaient qu'une « *mnémotechnie* » en 1852, d'après M. Fortoul; « *l'amélioration considérable* » faite par ce ministre était restée, dix ans après, une « *gymnastique de mémoire* » pour M. Rouland et malgré ses propres efforts. Enfin « *la réforme principale* » de 1840, qui avait besoin « *d'une réforme urgente* » en 1852, n'était après un laps de temps égal « *qu'un triste état* » « *qu'il s'agissait également de réformer.* »

« On n'avait pas tardé à se convaincre par l'expérience, dit le successeur de M. Rouland[3], de l'insuffisance des études scientifiques dans la section des lettres et de l'insuffisance des études littéraires dans la section scientifique. En outre cette dernière section ne répondait en aucune manière au but proposé, un large enseignement des sciences appliquées. Enfin cette combinaison était imposée à tous les lycées et à tous les colléges, même à ceux qui n'en avaient pas besoin. » En conséquence, le 2 septembre 1863 la séparation entre les deux enseignements des lettres et des sciences fut supprimée pour la classe de troisième... et le 4 décembre 1864 on laissa crouler définitivement une organisation qui, d'après le nouveau ministre, « fléchissait partout[4]. »

[1] Compte-rendu des conseils de l'instruction publique. Novembre 1863.
[2] Compte-rendu des conseils de l'instruction publique. Novembre 1863.
[3] *Statistique de l'enseignement secondaire en* 1865, p. XXVI.
[4] Rapport du 4 décembre 1864.

Le progrès avait donc consisté à revenir à 1852. Continuant sa réforme « *avec sa décision ordinaire,* » le ministre voulut remonter plus haut et retourner au point de départ, à 1808. L'examen ne doit plus porter désormais, comme à cette époque, « que sur les matières qui comprennent l'enseignement de la rhétorique et de la philosophie[1]. » Il est divisé en trois groupes : 1° une série d'épreuves écrites, dont la valeur doit être constatée par un suffrage :

Dissertation française.	1 suffrage.
Discours latin.	*id.*
Version latine.	*id.*

2° Une série d'épreuves orales correspondant à la classe de rhétorique :

Auteurs grecs, latins et français. . .	2 suffrages.
Histoire et géographie.	1 suffrage.

3° Enfin une série d'épreuves orales en rapport avec la classe de philosophie :

Philosophie.	1 suffrage.
Sciences mathématiques et physiques	2 suffrages.

Le système des boules est supprimé : — deux zéros dans l'examen ajournent le candidat. Un seul zéro dans une composition écrite donne lieu à une délibération du jury.

Le questionnaire est aboli.

L'histoire est notablement modifiée. L'élève ne doit plus répondre que sur les faits de l'histoire moderne depuis Louis XIV jusqu'à nos jours.

La présentation d'une langue étrangère est prise en considération sans être obligatoire.

Et M. le ministre ajoute : « L'épreuve en se concentrant deviendra plus sérieuse quoique moins pénible. »

Tel est le vœu de tous les ministres précédents ; nous avons vu comment il a été trahi par les événements. M. Duruy sera-t-il plus heureux que ses devanciers ? je l'ignore. Cependant

[1] Circulaire du 25 mars 1865.

son successeur, car il aura un successeur, ne pourra-t-il pas, tout en faisant l'éloge de plusieurs de ces modifications qui sont des améliorations réelles, reprocher au nouveau système de n'avoir pas attaqué assez à fond le vice fondamental de l'institution? Ne pourra-t-il pas, comme MM. de Corbière, Guizot, Cousin, Fortoul, Rouland, dire à son prédécesseur : Vous croyiez avoir restreint l'enseignement; vous vous êtes trompé. Si vous avez diminué notablement la partie ancienne des questions historiques, vous y avez ajouté un programme de faits contemporains, une dissertation philosophique, et vous avez laissé subsister le vieux bagage de géographie et de sciences qui écrase les jeunes intelligences.

La dissertation philosophique semble constituer, comme le discours latin et la version, un vrai progrès. Laissons au temps à mûrir cette jeune institution. Elle pourrait être sujette à bien des déceptions, si l'on ne donnait à traiter que des lieux communs, des questions suspectes ou des problèmes grammaticaux qui dépendent d'une terminologie arbitraire.

Mais que dire du programme d'histoire contemporaine? Ici, qu'on me permette, puisque la voix du successeur de M. Duruy est muette, d'écouter celle d'un de ses collègues étrangers. Voici le conseil que donne le ministre de l'instruction publique en Autriche aux examinateurs[1] : « Le professeur doit se garder d'entrer dans trop de développements et plus encore de considérer la Révolution française comme son principal thème... Les péripéties de cette époque sont si compliquées que, pour s'en faire une idée exacte, il est besoin d'un jugement plus mûr et d'une plus grande expérience politique que celle qu'en général on peut attendre des écoliers; et si l'on réfléchit que les meilleurs ouvrages dont le professeur aurait à se servir ici sont pour la plupart *dictés par l'esprit de parti*, on ne pourra nier que donner une histoire impartiale de cette époque ne soit extrêmement difficile, d'autant plus que nous nous trouvons à cette heure dans la période de son développement. »

Qu'on me permette à ce propos de citer un petit trait qui

[1] *Plan d'organisation des gymnases et des écoles techniques de l'empire d'Autriche.*

se trouve dans l'histoire générale de la Chine par le P. de Moyriac de Mailla[1]. « Les historiographes de la Chine, animés du seul désir de dire la vérité, remarquent avec soin et écrivent sur une feuille volante, chacun en leur particulier et sans le communiquer à personne, toutes les choses à mesure qu'elles se passent; ils jettent cette feuille dans un bureau par une ouverture faite exprès, et afin que la crainte et l'espérance n'y influent en rien, ce bureau ne doit s'ouvrir que lorsque la famille régnante perd le trône ou s'éteint, ou qu'une autre famille lui succède. » Voilà de sages conseils. N'est-il pas à craindre que nos réformateurs français ne reçoivent des leçons de prudence de leurs collègues autrichiens et chinois? et que les jeunes gens ne deviennent, en étudiant l'histoire contemporaine, que des ennemis systématiques *ou des flatteurs sans* caractère?

M. de Laprade ajoute un nouveau motif à ceux que nous venons d'alléguer[2] : « Contraindre nos fils à subir comme parole de maître une explication officielle des événements dont nos pères ont été les acteurs, auxquels nous *avons pris* part nous-mêmes, c'est un des attentats les plus graves que l'on ait commis contre nos droits de citoyens, contre la liberté de nos enfants... Votre père a jugé, il a tué ou déporté le mien, et c'est vous qui commentez cet arrêt devant *mon fils*. »

Restera enfin le lourd bagage des éléments de toutes les sciences physiques et mathématiques, que nous n'avons pas voulu réserver pour le baccalauréat ès sciences et qui est loin de rendre l'épreuve « plus concentrée et plus sérieuse. » Depuis trois ans que le nouveau programme est en vigueur, on n'a remarqué ni dans les travaux des candidats, ni dans leurs examens, le résultat d'une réforme sérieuse.

On nous dit bien dans le bulletin administratif du mois de février dernier qu'il y a eu en France 385 candidats de *plus* que l'année dernière, et que la proportion des *réceptions*, demeurée la même en province (44 pour 100), s'est élevée dans la capitale de 37 pour 100 à 44 pour 100... et le bulletin conclut que « ces chiffres constatent le bon état de nos études

[1] Publiée par l'abbé Grosier. — Paris, 1777. Préface.
[2] *Le Baccalauréat*, p. 74.

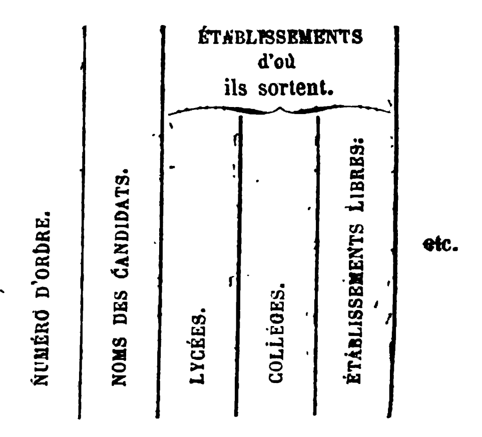
classiques. » Ils le constateraient si 1° il était prouvé que le niveau des interrogations n'a point baissé; 2° si les chances aléatoires avaient diminué; 3° si le nombre des élèves faisant partie des classes de philosophie ne s'était pas accru. Or aucun de ces trois faits ne peut être prouvé. Il suffit d'avoir assisté dernièrement à ces examens, soit à Paris, soit en province, pour constater l'égale médiocrité des candidats admis. Il suffit d'avoir encore vu de très-brillants élèves de philosophie refusés pour l'examen écrit, et leurs condisciples très-faibles, voire même des élèves de *quatrième*, reçus à l'examen oral, pour constater les mêmes défauts dans l'organisation de ces épreuves importantes. Enfin, puisque, d'après la statistique officielle, le nombre des élèves s'est accru dans les colléges et les lycées, il ne faudrait pas se hâter de conclure trop vite à une amélioration sensible dans les épreuves subies.

C'est ce qu'établissait M. Magnien dans la brochure que je mentionnais au début de cette étude. C'est le résultat qui ressort du silence même de la statistique officielle de l'enseignement secondaire. Ce grand volume qui relate avec des soins si minutieux les résultats hygiéniques, numériques, économiques, scientifiques et même culinaires des lycées et des colléges, établit à la page CXLV qu' « il n'est pas possible d'apprécier la valeur de l'enseignement dans les deux sortes de maisons laïques et ecclésiastiques par les chiffres comparés des réceptions aux examens du baccalauréat. L'administration *ne sait pas* d'où viennent les candidats qui se présentent dans les facultés. » Le rapport renferme des statistiques et des tableaux qui portent pour date non-seulement 1865, mais encore les deux années suivantes. Il a été imprimé en 1868. Or, le 5 juillet 1865 le ministre envoyait une circulaire avec un tableau ainsi conçu[1] :

[1] *Revue de l'Instruction publique*, 13 juillet 1865.

FACULTÉ DES LETTRES

STATISTIQUE DES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT ÈS LETTRES.



NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES CANDIDATS.	ÉTABLISSEMENTS d'où ils sortent.			etc.
		LYCÉES.	COLLÉGES.	ÉTABLISSEMENTS LIBRES.	

Si l'administration n'impose pas aux recteurs et doyens des facultés une tâche impossible, il est évident que l'administration *sait* d'où viennent les candidats. Elle les connaît du reste par voie d'élimination. Si elle se tait, c'est qu'elle juge prudent de laisser ignorer les échecs subis par les élèves des lycées et des colléges aux épreuves du baccalauréat.

Il est donc certain, d'après les documents officiels émanés du gouvernement lui-même et sous tous les régimes, que, malgré la bonne volonté de tous les ministres de l'Instruction publique (même de tous ceux qui n'ont fait aucune circulaire, mais qui avaient la patience d'attendre l'effet des mesures prises), le baccalauréat est loin de réaliser les espérances du législateur. Les changements opérés, si nous en exceptons les épreuves écrites, ont plutôt entravé qu'amélioré les études.

II

Dirons-nous que ces épreuves deviennent moins sérieuses parce que l'intérêt matériel des professeurs de faculté est de voir augmenter le nombre des candidats? les aspirants au diplôme étant d'autant plus nombreux et plus persévérants que les examinateurs se montrent plus faciles. Je l'ignore. Les membres du jury sont généralement des hommes trop

indépendants pour qu'on puisse le supposer. Cependant des circulaires ministérielles semblent le faire craindre; et nous pourrons indiquer tout à l'heure une réforme facile à introduire pour prévenir de pareils abus.

Ajouterons-nous que l'ardeur à fonder de nouveaux lycées, de nouveaux collèges, « à se jeter sur la jeunesse comme sur une proie, » ainsi que le dit M. Magnien[1], augmente le nombre des élèves? Or, le nombre n'est pas le signe caractéristique du vrai mérite; et l'instruction secondaire s'adresse aux intelligences distinguées seules capables de la recevoir. Je le croirais volontiers; mais le remède est difficile à trouver; car il suppose un désintéressement bien grand, qu'une générosité rare ou le dévouement surnaturel peuvent seuls inspirer.

Espère-t-on que le certificat d'études rétabli donnerait plus de garantie? Ce certificat, en indiquant l'origine déjà connue des candidats, n'atteste pas leur mérite; il ne ferait pas en 1869 une réforme qu'il a été impuissant à réaliser sous le régime du monopole, de l'aveu même des organes du pouvoir. Il est d'ailleurs contraire à la liberté d'enseignement et à l'article 63 de la loi de 1850.

Enfin, imaginera-t-on, avec M. Magnien, un système de certificats échelonnés chaque année, à la suite d'examens destinés à augmenter le traitement des professeurs de l'État, à alimenter une caisse de secours pour les professeurs vieux et infirmes des lycées et colléges de l'État, des élèves pauvres des lycées et colléges de l'État? Cet impôt nouveau et fort lucratif nous paraît odieux pour les familles, attentatoire à la liberté, et parfaitement en désaccord avec les intentions mêmes de l'auteur. Car celui-ci semble se préoccuper beaucoup de recruter de nouveaux élèves; or les examens, s'ils étaient sérieux, devraient diminuer de jour en jour le nombre des pensionnaires incapables et croupissant honteusement dans les derniers rangs d'une classe. D'ailleurs ce système aurait le grave inconvénient d'être une réforme immense, sur laquelle on reviendrait encore, au grand détriment de l'instruction publique.

Je n'ajouterai pas d'autre réflexion pour apprécier le pro-

[1] *De la liberté d'enseignement*, etc.

jet de M. de Laprade. Il ne diffère pas essentiellement de celui que nous venons d'examiner. Sans entrer dans des détails financiers, sans fixer l'époque précise où commenceraient ces examens, il admettrait « à partir des classes supérieures... une série d'épreuves placées entre chacune des classes. » Cependant, « pour laisser les établissements non universitaires et les éducations de famille entièrement libres dans les méthodes... on conserverait l'examen unique et général subi après l'âge de dix-sept ou de dix-huit ans, pour tous les jeunes gens qui n'auraient pas été assujettis aux examens de fin d'année[1]. » Ce système, plus libéral que celui de M. Magnien, ne paraît pas remédier aux inconvénients critiqués par l'auteur lui-même. Si vous laissez subsister cet unique examen, et que vous ne rendiez pas obligatoires pour tous les épreuves de fin d'année, vous pourrez apporter une amélioration réelle dans les études universitaires, mais le problème ne sera pas résolu. Le jeune philosophe verra toujours à la fin de son cours se dresser l'échafaudage vaste et ruineux d'un enseignement immense; et adieu les études sérieuses pendant cette année si importante pour *l'éducation*. Mais tout en critiquant le système de M. de Laprade, nous admettons presque complétement ses principes et ses idées générales.

Après avoir montré l'inutilité de ces projets et de ces réformes, ne serais-je donc pas un peu téméraire en osant proposer un plan nouveau? Oui, je me contredirais moi-même, si les idées que je vais émettre devaient bouleverser l'ordre établi sur des fondements toujours ébranlés à chaque changement de ministère. Mais il n'en est rien, et je crois ce système aussi simple qu'utile.

Je l'emprunterai aux trois systèmes d'examen usités en Angleterre, en Allemagne et en Belgique.

On connaît, d'après les travaux remarquables de MM. Demogeot et Montucci, la méthode d'enseignement employée dans les grandes écoles anglaises[2].

On sait que, notamment à Eton, Harrow et Rugby, etc.,

[1] *Le Baccalauréat*, etc., p. 179-181.

[2] *De l'enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse*, par MM. Demogeot et Montucci, 1868.

écoles indépendantes les unes des autres, on s'occupe avec un soin égal du développement intellectuel et physique des jeunes gens. On les laisse se former spontanément. « Nous-mêmes tout seuls, » écrivait un élève dans le journal du collége d'Harrow. Cette liberté n'enlève pas aux études leur régularité et leur ressort. Aux heures des classes on se presse pour entendre les leçons d'un professeur gradué d'Oxford, qui dans le cours le plus élevé n'est autre que le principal lui-même. Là on s'attache surtout à connaître les belles langues grecque et latine, si capables d'élever l'esprit des jeunes gens : « Les classiques, dit le docteur Temple, principal de Rugby[1], sont le meilleur instrument. Quand il s'agit de choisir entre la littérature et les mathématiques, on allègue en faveur de ces dernières sciences le motif d'utilité. Mais on oublie que le monde contient des hommes aussi bien que des objets, et en analysant son existence, on verra qu'on a plus souvent à faire avec ses semblables qu'avec des objets matériels. Si donc nous voulons choisir une étude qui donne par excellence l'aptitude aux fonctions de la vie, il faut prendre celle qui nous rendra le plus capables d'entrer dans les pensées, les sentiments, les motifs de nos semblables. » Les sciences sont cependant unies à l'enseignement des lettres et en sont le couronnement. M. de Laprade exprimait naguère la même pensée quand il disait : « Il faut que les études grecques et latines restent intactes, dût-on pour les sauver jeter à la mer tout le reste de l'enseignement[2]. » Des examens plusieurs fois répétés dans le cours de l'année et appelés *promotions* sont la sanction des études. « Ces joûtes littéraires consistent dans une double épreuve : 1° à chaque leçon, comme à Winchester, tout élève obtient une note proportionnelle à la valeur de son travail ; ces notes sont additionnées et lui donnent une somme pour l'époque de la promotion ; 2° à la fin de chaque trimestre ou de chaque semestre, un examen écrit, une série de compositions lui donne une seconde somme, qui s'ajoute à la première et forme le total qui lui assigne son rang[3]. »

[1] *De l'enseignement secondaire*, etc., par Demogeot et Montucci, p. 70.
[2] *Le Baccalauréat*, etc., p. 48.
[3] Demogeot et Montucci, p. 98.

Voilà déjà un examen sérieux, et quand on songe qu'il dure quelquefois six semaines entières, comme à Westminster, qu'il donne droit à des bourses et à une promotion plus rapide dans une classe supérieure, on peut s'expliquer comment des hommes éminents ont pu être formés par de pareilles études et continuent à les patronner.

Pour la sixième classe ou la division supérieure, on a inventé un procédé capable d'exciter l'émulation, et qui vaut bien notre baccalauréat. Le conseil d'administration du collége fait venir à ses frais « plusieurs hommes d'un mérite reconnu, gradués d'Oxford et de Cambridge, tous étrangers à l'école. » Les compositions qu'ils donnent et corrigent « prennent alors une haute importance : elles déterminent le droit des candidats à des bourses annuelles dont ils pourront jouir pendant quatre ans ou plus encore aux universités.

« Les compositions ou examens diffèrent des compositions de nos lycées par un caractère fort remarquable : le sujet (*paper*) donné aux élèves contient dix ou douze questions de nature très-diverse, parmi lesquelles ils sont entièrement libres de choisir celles qu'ils veulent et peuvent traiter. » Cette liberté dans le choix des questions nous semble, comme aux éminents rapporteurs, une mesure très-heureuse, qui diminue les chances du hasard et assure leurs légitimes avantages au vrai mérite et au vrai savoir.

« Dans ce système d'éducation, chacun avance selon sa capacité. La durée moyenne des études antérieures à l'université est de cinq à six ans. Elle se retarde où s'accélère pour chaque enfant individuellement. On a vu des élèves d'élite franchir en trois ans l'échelle tout entière[1]. »

Tel est le plan d'études suivi dans les anciennes écoles d'Angleterre. On a introduit depuis quelque temps dans plusieurs écoles nouvelles un système qui se rapproche davantage de notre baccalauréat et qui lui est fort supérieur. Des membres des deux grandes universités d'Angleterre font subir des examens locaux et délivrent un diplôme d'associé ès arts. Les noms des élèves admis, divisés en trois catégories, d'après le mérite des épreuves, sont imprimés et publiés

[1] Demogeot et Montucci, p. 100.

dans un rapport. Cet examen se compose de deux degrés. Le premier, accessible aux candidats de l'âge de 15 ans, comprend un examen préliminaire, 1° sur la grammaire, l'orthographe française, l'arithmétique, la géographie et un abrégé de l'histoire d'Angleterre; 2° sur les éléments de la foi et de la religion (une déclaration du père de famille peut en exempter son fils). Ces épreuves grammaticales et historiques sont requises pour subir l'examen du second degré. Celui-ci embrasse un grand nombre de matières : 1° anglais, 2° langues, 3° sciences naturelles, 4° sections accessoires : dessin, musique. Chacune de ces différentes séries comprend plusieurs subdivisions. Chaque candidat est libre de ne choisir que deux subdivisions ou même une seule, si la branche est complexe. Par exemple, s'il choisit le n° 2, langues, qui renferme le grec, le latin, le français ou l'allemand, il peut ne passer son examen que sur l'une de ces langues. Comme chaque réponse apporte son contingent de points, plus le candidat offre de matières, jusqu'à une certaine limite, plus il se ménage de chances, *pourvu toutefois qu'il possède bien ces matières :* car les facultés dans lesquelles il n'obtient pas un minimum de points ne lui sont comptées pour rien[1].

Ce système part de ce principe qu'après avoir assuré certaines connaissances communes et indispensables, toute chose bien étudiée peut développer l'esprit et servir d'instrument à l'éducation. Ce mode d'examen « nous semble bien plus sage, dit M. Demogeot, que celui qui jette tous les esprits au même moule et prétend faire de chaque enfant qui sort du collége une encyclopédie[2]. »

Nous partageons cette opinion. Rien n'est plus misérable que d'éparpiller les forces si peu développées de la jeunesse sur des matières infinies, et de composer leur capacité d'une multitude d'insuffisances.

Hors du temps destiné aux classes et aux examens, les jeunes gens jouissent d'une grande liberté. Ils ont une chambre séparée et sont pensionnaires chez un des professeurs qui habite dans les bâtiments attenant au collége. Les *tutors* participent à l'autorité paternelle, mais ne se mêlent point en

[1] Demogeot et Montucci, p. 297. — [2] *Ibid.*

général de maintenir la discipline. Ce soin est dévolu aux *monitors*. Ce sont des élèves de la sixième classe (notre première). Il y a en général un moniteur par maison de tuteur. Ces moniteurs relèvent à double titre du principal, puisqu'il est leur professeur. Ils sont donc intéressés par honneur et par une reconnaissance spéciale au maintien de l'ordre. M. Demogeot déclare que « le système monitorial a contribué largement à former et à entretenir un sentiment moral élevé, une saine opinion publique dans les écoles ; il a été favorable à l'indépendance et à la virilité des caractères. »

Enfin des jeux athlétiques, le cricket surtout, auxquels ces jeunes gens prennent part, cinq heures par jour au moins, dans des plaines spacieuses et tranquilles, au milieu de la campagne, développent puissamment leurs forces physiques et complètent leur éducation.

Le système anglais, tel que je viens de l'analyser, a de grands avantages. Il est plus souple, plus sain, plus proportionné aux variétés de l'esprit humain, plus littéraire et plus sagement durable que le nôtre. Mais il faut avouer qu'il est loin d'être irréprochable : il n'atteint pas assez la masse des enfants ; il leur donne une excessive liberté dont le travail et la morale, quoi qu'on en dise, doivent nécessairement souffrir.

Nous pourrions cependant lui faire quelques emprunts.

Je ne parle pas de la suppression du baccalauréat. Les hommes distingués, universitaires ou non, qui l'ont réclamée, n'ont pas songé qu'ils demandaient la ruine des solides études. Elles seraient désertées si elles ne recevaient pas une sanction honorable et utile; et sous ce rapport nous applaudissons aux paroles pleines de vérité et de sagesse que M. le ministre de l'Instruction publique faisait entendre dans son discours à la distribution des prix de 1867.

M. Demogeot proposerait d'admettre pour le baccalauréat une double épreuve obligatoire et facultative comme en Angleterre, couronnée par une publicité honorifique. Les lauréats seraient divisés en plusieurs classes dont les plus élevées recevraient des récompenses.

La double épreuve me paraît assez bonne; et c'est en partie le moyen que je voudrais voir employer, comme je le dirai tout à l'heure. — Le choix des matières laissé aux candidats

pourrait peut-être nous ramener à une bifurcation déguisée. Car il faudrait se préparer à subir cette partie d'examen préférée et par conséquent embrasser d'avance telle ou telle carrière. Je crois d'ailleurs que les dangers d'un enseignement trop vaste seraient évités par le projet dont je parlerai plus tard.

J'admettrais bien volontiers les récompenses accordées aux candidats qui obtiennent des mentions. A vrai dire, ces élèves méritent seuls le diplôme. Aujourd'hui il n'y a aucune distinction réelle entre le bachelier qui est arrivé en boitant au bout de la carrière, et celui qui l'a parcourue d'un pas rapide. Qui empêcherait de publier les noms des plus dignes dans le journal de l'instruction publique, et de donner aux mentions plus élevées une remise partielle ou totale des frais d'examen ?

Enfin, je crois qu'en ne rendant le baccalauréat obligatoire que pour l'admission à l'école normale et aux facultés de droit et de médecine, on pourrait relever le niveau de l'examen, et faire progresser les études en diminuant le nombre des diplômes.

Ainsi, une double épreuve dont nous exposerons la nature à la fin de ce travail, des distinctions honorifiques pour les élèves qui obtiennent au moins les mentions *bien* et *très-bien*, enfin la restriction des carrières où mène directement ou indirectement le baccalauréat, telles sont les réformes simples et pratiques que suggère l'étude du système d'éducation usité en Angleterre.

Voyons si nous ne pourrons pas faire quelques emprunts au système allemand. On sait que, soit en Prusse, soit en Autriche, dans les *gymnases de l'État*, comme dans les *gymnases publics* qui ont le droit de faire passer l'*examen de maturité*, les candidats comparaissent devant les professeurs de la huitième classe en Autriche, de la sixième en Prusse, c'est-à-dire devant les principaux professeurs du collége même où ces jeunes gens ont fait leurs études. Les écoles privées sont obligées d'envoyer leurs élèves soit aux colléges de l'État, soit aux gymnases publics ; ce qui n'est guère libéral. Les examinateurs sont présidés par un conseiller de l'instruction publique (*Schulrath*) et ne reçoivent *aucun*

émolument pour le travail fastidieux auquel ils se livrent[1].

Comme l'examen autrichien est généralement moins connu que celui qui est usité en Prusse, je vais en esquisser les principaux détails. Il est du reste analogue à celui que l'on subit dans l'Empire de M. de Bismarck.

Il se compose[2] d'un examen écrit et oral. Le premier comprend 5 compositions :

MATIÈRES.	TEMPS.
Langue maternelle......	5 heures.
Version latine........	2 »
Version grecque.......	3 »
Thème latin.........	3 »
Mathématiques........	4 »

Pour chacune de ces matières, le professeur qui doit en donner l'argument écrit trois questions. Le conseiller choisit l'une d'elles ; il a même le droit d'en substituer une autre. Il enferme cette question sous une enveloppe cachetée *cinq* fois et la confie au directeur, lequel la remet au professeur président. Ce dernier ne doit l'ouvrir qu'en présence de tous les candidats. Chaque examinateur corrige la composition qui regarde son enseignement, puis la soumet à deux collègues qui peuvent modifier la note donnée, mais doivent alors apposer leur signature. Le conseiller revoit toutes les compositions. Les travaux et les résultats de toute la dernière année scolaire, ou au moins du dernier semestre, influent sur le jugement porté à l'examen. On tient compte aussi des notes données par les professeurs dans les trois classes précédentes.

Pour l'épreuve orale, elle n'a pas de programme. Elle embrasse les matières d'examen ordinaire : religion, littérature latine, grecque, langue maternelle, géographie et histoire, mathématiques (équations du troisième degré). Le résultat de l'examen se formule ainsi : *maturus cum eminentia ; ma-*

[1] On ne paie pour cet examen que les droits de timbre ou de diplôme : 36 kreuzer, 1 franc environ. Nous sommes loin des 40 francs libéralement donnés par les candidats.

[2] *Plan d'organisation des gymnases et des écoles techniques de l'empire d'Autriche.*

turus, ou *non maturus*. Ceux qui ont échoué, les *non maturi*, peuvent se représenter six mois après pour la dernière fois, et s'ils sont refusés, en sortant de la salle, ils doivent à la porte *laisser toute espérance*.

On voit les inconvénients considérables que présente un pareil système : examen sans limites, absence de liberté dans les gymnases privés qui ne peuvent pas faire passer l'examen de maturité, insuccès trop absolu peut-être pour des candidats d'un talent malheureux.

Mais ne pourrions-nous pas en imiter le contrôle, la gratuité et les notes préliminaires ?

Je suis loin de vouloir soupçonner l'intégrité des membres de notre jury littéraire. Il est cependant certain que, pour quiconque a l'habitude de la correction consciencieuse des copies, le temps employé par nos professeurs de faculté à ce travail rebutant est trop court pour offrir une garantie suffisante. Ces copies peuvent être revues, je le sais. Elles le sont même quelquefois, mais trop tard pour amener une rectification utile. Nous avons vu des devoirs refusés pour solécismes ; et ces solécismes étaient non-seulement des expressions, mais des phrases même textuellement empruntées à Cicéron. Si un collègue bon latiniste ou bon philosophe donnait de son côté une appréciation des discours et des dissertations, ne serait-il pas facile, en prenant la moyenne des deux critiques, d'arriver à une note plus équitable ?

Ce qui pourrait encore diriger l'appréciation, du reste généralement fort impartiale, des professeurs de facultés, serait la remise de quelques attestations sérieuses faite volontairement par les candidats. Serait-il difficile qu'un jeune lauréat de seconde et de rhétorique apportât à la fin de ses études l'assurance qu'il a remporté des prix et des accessits sur un certain nombre de concurrents ? Ce certificat spontanément offert ne nuirait pas à la liberté des élèves faibles ou appartenant à des maisons qui se refuseraient à cette condition ; mais il constaterait le mérite des jeunes gens vraiment forts et empêcherait de regrettables méprises.

J'ai parlé de la gratuité des examens. Je ne crois pas qu'on puisse retrancher les honoraires que méritent des fonctions assujettissantes. Mais n'ôterait-on pas tout prétexte

à une critique malveillante, si l'État recevait directement les sommes versées par les candidats ? Le traitement des examinateurs serait élevé dans une proportion analogue à la moyenne des examens subis d'ordinaire chaque année, mais serait fixe. Il y aurait alors moins d'éventuel dans les rétributions d'un professeur, et on pourrait établir un niveau presque égal dans les sommes payées à chaque faculté.

Enfin une composition en version grecque ne donnerait-elle pas à cette partie de nos études un encouragement véritable? Le grec s'exile de plus en plus de nos classes ; et cependant on veut lui donner à bon droit une position honorable. En le rendant à moitié obligatoire, on l'a rendu plus pénible. On porte mieux un fardeau réel, *qu'une charge* ajoutée par surcroît. D'ailleurs, ce genre d'études s'impose généralement encore dans tous les systèmes d'éducation.

Mais ces modifications faciles dont je parle : addition d'une version grecque, rétribution indirecte des examinateurs, attestations libres des fortes études, contrôle mieux exercé sur la correction des copies, ne seraient encore que des mesures accidentelles. Resterait, malgré ces emprunts aux systèmes allemand et anglais, l'immense difficulté de l'examen encyclopédique, toujours manifeste et jamais résolue. Voici peut-être une solution facile, à laquelle je pense depuis longtemps, et qui, aux yeux de juges éclairés, membres de l'université ou des écoles libres, pourrait concilier la double nécessité d'un vaste programme et d'un examen sérieux.

Avant de l'exposer, je demande à résumer les conditions requises en Belgique pour obtenir le diplôme de gradué en lettres. Je tiens ces différents détails de plusieurs examinateurs.

Le candidat doit préalablement apporter un certificat d'études signé par le directeur de l'établissement où il a *fait ses* classes. On y atteste que l'élève sait convenablement les histoires grecque, romaine et belge, a suivi un cours d'allemand, de flamand ou d'anglais, est suffisamment instruit des éléments de géographie et de physique. Si ce certificat n'est pas admis ni homologué par un jury central, chargé de vérifier ces pièces, le candidat doit d'abord répondre sur ces matières devant un jury mixte. L'examen est ainsi réparti :

MATIÈRES.	TEMPS.	VALEUR.
Rhétorique.	10 minutes.	20 points.
Géographie.	10 »	20 »
Histoire belge.	10 »	20 »
Histoire grecque. . .	5 »	10 »
Histoire romaine. . .	5 »	10 »
Langue moderne. . .	10 »	20 »
Arithmétique.	10 »	20 »
Physique.	10 »	20 »
TOTAL. . .	70 minutes.	140 points.

Si le candidat n'obtient pas 70 points sur 140, il est ajourné à l'année suivante.

Dès qu'il a reçu son certificat, il peut subir son examen de gradué.

Cet examen se compose de deux parties : l'épreuve écrite et l'épreuve orale.

La première comprend quatre compositions : latine, française, version latine et grecque. Ces quatre compositions ont un maximum de 20 points; soit 80 en totalité. Il en faut obtenir 26 pour être admissible à l'examen oral.

Celui-ci renferme trois parties dont le tableau suivant expose la nature, la durée et la valeur.

MATIÈRES.	TEMPS.	VALEUR.
Traduction du latin à livre ouvert.	10 minutes.	20 points.
Algèbre.	15 »	20 »
Géométrie.	15 »	20 »
TOTAL	40 minutes.	60 points.

Sur ces points le minimum nécessaire à atteindre est de 18. Mais ces 18 points ne suffiraient pas si la somme obtenue à l'examen écrit n'était au moins égale à 52. Car il faut avoir 70 points en totalité dans les deux examens réunis. Or $18 + 52 = 70$. D'un autre côté les 26 points requis pour l'examen écrit ne suffiraient pas non plus s'ils ne s'ajoutaient à 44 points dans l'examen oral; car $44 + 26 = 70$. Les 26 points pour l'épreuve écrite, et les 18 pour l'épreuve orale, sont donc nécessaires, mais ne suffisent pas toujours.

Il y a cinq jurys principaux en Belgique, nommés tous les ans par le gouvernement, et chargés de faire passer les exa-

mens de gradués. Les cinq jurys sont composés chacun de six membres : trois membres de l'enseignement de l'État, et trois professeurs de l'enseignement libre, auxquels on adjoint un président pris en dehors des cadres d'instruction. Les universités, les congrégations enseignantes, les petits séminaires ont toujours des représentants dans chacun de ces jurys, aussi bien que dans le jury central chargé de vérifier les certificats d'études. On n'a jamais eu à se plaindre de ce mode d'examen à la fois digne et libéral.

La correction de l'épreuve écrite se fait de la manière la plus consciencieuse. Les noms ne sont connus qu'après la lecture attentive de tous les devoirs. Le président seul a le droit d'ouvrir le billet cacheté qui contient le nom du récipiendaire. Et quant à l'épreuve orale, le jury *délibère à haute* voix, et la majorité des membres décide.

La philosophie, on le voit, n'est pas nécessaire pour obtenir le titre de gradué ès lettres. Ceux qui veulent être reçus docteurs dans ce genre d'études subissent un examen devant un jury mixte sur la philosophie, les antiquités romaines, l'histoire politique des anciens, etc.

On voit tout de suite les défauts de ce système. Le premier, et le plus grave, c'est de mettre la philosophie en dehors de l'enseignement. Il en résulte que cette science, si nécessaire quand elle est bien dirigée, n'est étudiée que par un petit nombre d'élèves. — Le second défaut est le calcul mal combiné des points et des matières. On peut réussir dans cet examen littéraire, sans savoir presque un mot de lettres. « Car, ainsi que me l'écrivait un examinateur de mérite, ou l'élève a des dispositions remarquables pour les mathématiques, ou non. Dans le premier cas, il néglige les langues et s'applique exclusivement à son étude favorite. Il peut compter sur 35 ou 36 points, et avec une dizaine de points pour la traduction d'un auteur facile, tel que César, il est sauvé. Dans le second cas, il néglige la littérature pour étudier les mathématiques, afin d'être sûr d'obtenir les 18 points fatals. » 3° On peut être parfaitement ignorant dans sa langue maternelle, et pourtant réussir. — 4° L'examen préalable du certificat d'études, quand on le subit, est trop considérable.

Mais ce système offre, dans sa conception première, de

très-grands avantages. Le programme débarrassé d'une foule de notions n'est plus une encyclopédie, et cependant il suppose les connaissances du bachelier français. Le jury est mixte et parfaitement indépendant, soit dans la manière dont il est composé, soit dans la série de ses opérations. Sous l'empire de la surveillance du jury central, il est difficile que les directeurs d'établissement puissent donner un certificat trompeur.

Pourrait-on admettre un pareil système en France? Je ne le crois pas. Mais il nous serait facile d'en emprunter l'idée fondamentale, qui est en germe dans l'institution primitive du baccalauréat, et de trouver la solution de ce problème que nous cherchons depuis si longtemps.

III

Voici mon projet :

Dédoubler l'examen du baccalauréat ès lettres :

Faire subir à la fin de la rhétorique les épreuves qui conviennent à cette dernière classe : version latine, discours latin, explication des auteurs grecs, latins, français, histoire et géographie, correspondant à l'enseignement de l'année, par exemple Louis XIV, Louis XV et la Révolution.

Ce premier examen pourrait n'avoir d'épreuve éliminatoire que dans le cas d'une nullité complète, et un minimum de points devrait être atteint.

Il serait passé devant le jury du second degré. Les examinateurs connaîtraient donc parfaitement les candidats qu'ils devraient juger ensuite pour la seconde fois. D'ailleurs, comme je l'exposais plus haut, ceux-ci auraient la faculté d'apporter l'attestation des prix ou accessits obtenus dans les classes précédentes.

Si l'on était refusé à ce premier examen passé en août, par exemple, on pourrait se présenter en novembre. Mais après ce terme, il faudrait attendre dix mois pour s'exposer à de nouvelles chances. Pendant ce temps, l'élève pourrait ou redoubler sa rhétorique ou étudier la philosophie; passer l'examen de rhétorique en août et le deuxième examen à trois

mois de distance. L'acte de présentation de l'année précédente garantirait de toute erreur.

Les dispositions que je viens d'indiquer ne sont pas essentielles au projet lui-même. Une fois que l'on aurait passé ce premier examen, on recevrait un certificat d'aptitude; et l'on se présenterait l'année suivante au deuxième examen.

Celui-ci comprendrait deux épreuves : l'épreuve écrite ou la dissertation philosophique et l'examen oral dont les matières seraient : la philosophie, l'histoire et la géographie étudiée cette année dans les cours, et les sciences.

C'est cet examen qui conférerait le diplôme de bachelier.

Qui ne voit les avantages d'un pareil système?

1° Le baccalauréat est bien la série d'épreuves correspondant aux classes de rhétorique et de philosophie. Nous revenons donc pleinement à la pensée première *du législateur*.

2° Ces idées ne modifient en rien le programme actuel. Elles exigent seulement que l'examen prescrit, au lieu de se faire une fois pour toutes, se divise en deux séries d'épreuves.

3° Ces épreuves seront bien mieux préparées et subies avec plus de facilité, puisqu'elles porteront sur les matières vues pendant l'année. La version latine, ainsi que l'explication des auteurs latins, est le *résultat* des classes précédentes. Le discours latin, l'examen grec, français, historique, et au besoin la version grecque, si on l'ajoutait, se prépareraient sérieusement pendant l'année de rhétorique, qui serait vraiment et exclusivement la dernière année littéraire.

4° Aucune autre préoccupation ne viendrait distraire les élèves pendant leur année de philosophie. Cet enseignement si important serait donc plus sérieusement fait, et l'on pourrait, si l'on voulait donner pour la dissertation plus de temps qu'on n'en accorde généralement, indiquer à chaque série de candidats trois questions à résoudre : sur la métaphysique, la logique et la morale, je suppose. L'insuccès dans une des questions pourrait être compensé par le talent dont on ferait preuve dans la réponse aux deux autres.

5° Cet examen ne serait plus une loterie, puisqu'il deviendrait moins considérable et que les juges connaîtraient la seconde fois le candidat déjà examiné.

6° On pourrait donc élever le niveau des études et travailler

sérieusement la philosophie et les mathématiques. Nos élèves sauraient mieux ce qu'ils apprennent et l'apprendraient avec plus de goût. Les classes de mathématiques spéciales seraient mieux préparées, ainsi que les examens aux écoles.

7° Tous les avantages que l'on recherche dans le certificat d'études obligatoire et qu'on n'y trouvera jamais, pour peu que l'on consulte les lumières de la raison et de l'expérience, seraient obtenus par ce moyen. Les juges connaîtraient librement l'origine des jeunes rhétoriciens et nécessairement la force des jeunes philosophes.

8° En un mot, comme le dit M. de Laprade de son système, « nous aurions de vraies humanités, de vraies classes de rhétorique et de philosophie, au lieu d'un *entraînement* et d'un dressage au galop d'un seul et unique examen. » Ainsi nous aurions le temps de former, selon le désir de M. le ministre, non-seulement des bacheliers, mais des hommes.

Mais, dira-t-on, car il faut tout prévoir, les élèves qui voudront hâter leurs études et se mûrir en serre-chaude, ne pourront-ils point passer le premier examen en seconde et le deuxième en rhétorique? Je réponds d'abord que, même dans ce cas, les lauréats auront dû faire de bonnes humanités et une assez forte philosophie. Car l'examen devenant plus spécial sera plus sérieux, et le succès des candidats sera le résultat d'un travail ou d'un talent plus qu'ordinaire. Donc dans les maisons uniquement destinées, comme on dit vulgairement, *au chauffage*, on sera obligé d'exercer les jeunes gens au moins pendant deux ans à des épreuves qui ne seraient plus superficielles. Ces établissements n'auront donc plus guère de vitalité que s'ils donnent une instruction analogue à celle des institutions régulièrement organisées. Or, dans ces dernières, on ne tolèrera jamais la présence d'un jeune homme n'ayant en seconde d'autre occupation que de faire sa rhétorique, et en rhétorique surtout, ne travaillant qu'à l'étude des sciences philosophiques, mathématiques et physiques. De plus ces lycées, colléges ou écoles libres, ne verraient pas chaque année un certain nombre de leurs élèves préparer un examen hâtif et indigeste dès le commencement de leurs humanités, s'exposant ainsi à manquer le couronnement de leurs études. Nous aurions peut-être un peu moins de huitièmes, de neu-

vièmes et de dixièmes, et nous aurions des classes de rhétorique et de philosophie sérieusement faites.

J'ajoute que le candidat pouvant apporter l'attestation des prix obtenus, les plus forts du moins ne seraient pas tentés de courir des chances devenues plus dangereuses. Or, les forts élèves seuls seraient capables de s'exposer à ces tentatives aléatoires.

Mais, objectera-t-on en second lieu, les élèves qui se préparent aux écoles Polytechnique et de Saint-Cyr pourront être retardés dans l'acquisition de leur diplôme. — Non, puisque l'on ne demande pas pour s'y présenter une préparation plus longue. Le titre de bachelier sera toujours obtenu à la fin de la philosophie. De plus, les jeunes gens se seront disposés à leurs carrières par des travaux plus en rapport avec leurs examens d'admission. Car les sciences qui en constituent la matière principale auront été plus fortement étudiées pendant l'année de philosophie, puisqu'elles partageront avec cet enseignement et quelques notions d'histoire et de géographie les honneurs privilégiés du succès final.

On pourrait dire encore : la liberté d'enseignement sera restreinte par ce projet. Déjà toutes les maisons libres doivent subir un examen dont le sujet est indiqué par l'université et dont les juges sont des fonctionnaires de l'État. — Il est bien certain que notre liberté d'enseignement n'est pas absolue, et que si nous en jouissions plus pleinement, nous n'aurions, par exemple, jamais proposé pour l'histoire le programme universel de M. Cousin, ni l'histoire contemporaine de M. Duruy. Il est bien évident de plus qu'un jury mixte, d'après la coutume usitée en Belgique, aux États-Unis ou même en Autriche, serait une institution plus généreuse. Mais sachons nous contenter de ce que nous avons, puisque en France on semble toujours redouter la liberté du bien. Personne n'a d'ailleurs de reproche sérieux à adresser aux professeurs de faculté. Ils examinent avec une véritable indépendance. Nous ne voyons pas non plus d'inconvénient pour la liberté à faire passer deux examens plutôt qu'un seul. Les juges n'en seront que plus éclairés, les élèves plus prêts et mieux instruits.

Mais voici un nouveau surcroît de dépense pour les pa-

rents, un nouvel impôt déguisé. — Si l'on divise l'examen et qu'on le rende moins long, sans y ajouter de nouvelles matières, ne pourra-t-on pas dédoubler les frais? Et cette rétribution payée directement à l'État, comme je le disais plus haut, ne donnerait-elle pas plus de dignité aux examinateurs, sans leur retrancher de légitimes honoraires?

Je ne crois donc pas que ce système si simple soit sujet à de fort sérieuses objections. Il peut y en avoir cependant, et je serais heureux de les connaître; j'y répondrai, si je le puis. Si ces objections l'emportaient sur les avantages précités, je supprimerais avec bonheur les lignes que je viens de tracer. Car autant on doit aimer une réforme sage et patiente, autant on doit se défier de ces progrès menteurs qui, sous l'apparence d'un bien partiel, cachent des abîmes où l'on entraîne la société.

Voici donc en résumé le projet que je propose à de meilleurs juges que moi. J'y joins quelques-unes des réformes accidentelles que nous avons signalées dans cette étude comparée des différents systèmes, anglais, belge et allemand.

Pour obtenir le diplôme de bachelier, il faudrait désormais passer deux examens, l'un à la fin de la rhétorique, qui donnerait un certificat d'aptitude, l'autre après la philosophie. Si on ne pouvait les subir devant un jury mixte composé comme en Belgique, on les passerait devant les professeurs de faculté.

Avant le premier examen, le candidat devrait apporter: 1° un acte de naissance prouvant qu'il a quinze ans accomplis; 2° la demande du candidat écrite par lui-même; 3° l'autorisation des parents; il serait libre d'y joindre une attestation des prix ou accessits obtenus dans les classes de seconde, troisième et quatrième, avec la date de l'année, l'indication du nombre des concurrents, et la signature du chef de l'établissement.

Cet examen se composerait d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

L'épreuve écrite comprendrait:

MATIÈRES.	TEMPS.	SUFFRAGES.
Version latine.	2 heures.	1
Version grecque. . . .	3 »	1
Discours latin.	4 »	1

Deux zéros dans cette épreuve seraient seuls capables d'éliminer immédiatement un candidat, à moins d'une note supérieure dans l'une des trois parties.

L'épreuve orale comprendrait :

MATIÈRES.	TEMPS.	SUFFRAGES.
Littérature et langue grecque. . . .	10 minutes.	1
Littérature et langue latine.	10 »	1
Littérature et langue française . . .	10 »	1
Histoire vue pendant l'année. . . .	10 »	1
Géographie vue pendant l'année. .	5 »	1
TOTAL.	45 minutes.	5

Les examinateurs qui, d'après les indications de l'épreuve écrite et les attestations antérieures, connaîtraient la force du candidat, seraient libres de diminuer le temps de l'épreuve orale.

Les notes données dans les deux épreuves réunies devraient avoir pour moyenne absolue 8 *passable*, un *passable* par suffrage. Cette moyenne obtenue ne suffirait pas pour relever le candidat qui aurait eu trois zéros.

Dans ces conditions l'élève qui aurait obtenu en moyenne 8 *passable* obtiendrait le certificat d'aptitude au baccalauréat.

Celui qui aurait mérité 8 *assez bien* recevrait la mention *assez bien*.

La note *bien* donnerait le droit à la remise de la moitié des frais d'examen.

Celui qui aurait obtenu en moyenne la note *très-bien* aurait la remise totale de ces mêmes dépenses.

Les noms des candidats qui auraient *bien* et *très-bien* réussi seraient publiés dans le bulletin administratif.

Pour passer le second examen de bachelier, il faudrait présenter le certificat d'aptitude. Ce certificat serait daté du mois d'août ou de novembre de l'année qui précéderait celle où le candidat subit l'examen de philosophie. Celui-ci pourrait cependant montrer, au défaut de cette date, l'attestation qu'il s'est présenté neuf mois auparavant.

L'examen du second degré renfermerait 2 épreuves : épreuve écrite roulerait sur 3 questions de philosophie em-

pruntées, par exemple, à la psychologie, à la théodicée et à la morale. Une question manquée n'entraînerait pas l'ajournement si l'une des deux autres était *assez bien* traitée. Dans le cas contraire on *ne serait pas admissible.*

L'examen oral porterait sur

1° La philosophie.	10 minutes.	1 suffrage.	
2° Les mathématiques.	10 »	1 »	
3° La physique.	5 »	1 »	
4° Chimie.	5 »		
5° Histoire et géographie vues dans l'année.	10 »	1 »	

Deux zéros entraîneraient l'ajournement.

Il y aurait pour les mentions un tarif de récompenses analogue à celui des certificats d'aptitude.

Cet examen donnerait le titre de bachelier ès lettres.

Dans ce plan général que nous venons de résumer, il n'y a qu'une idée fondamentale à laquelle nous tenons. Si j'ai indiqué quelques réformes accessoires, et quelques formes de réglementation, c'était pour montrer aux esprits pratiques la facilité de ces réformes. Mais le vrai progrès absolument désirable est celui qui consiste à *dédoubler l'examen du baccalauréat.* Toute autre réforme, tout autre projet n'aura de valeur que si l'on simplifie cette entrée lourde et gigantesque dans les carrières sociales.

Ces idées ont besoin d'être mûries, nous le savons bien, nous l'avons constaté dans la suite de ce travail; et nous nous rappelons ces paroles de M. Fortoul instituant la bifurcation : « Le résultat des systèmes d'éducation n'étant sensible qu'à de longs intervalles, le renouvellement ne saurait être opéré avec trop de prudence. » Heureusement, ce plan ne nous est pas personnel. Il appartient déjà peut-être à plus d'un de nos lecteurs ; et sous ce rapport les réformes sont comme les lois du droit coutumier ; elles sont bonnes quand elles sont universellement désirées et déjà écrites, ainsi que le disaient nos pères, « ès cœurs des Français. »

A. DE GABRIAC.

L'AUTRICHE CATHOLIQUE

JUGÉE PAR LA *REVUE DES DEUX MONDES*

Un homme politique hongrois, conversant naguère avec un illustre prélat de son pays, décidait du ton le plus tranchant les questions de théologie et de droit canonique les plus épineuses, et sans la moindre hésitation s'égarant à l'aventure en pays inconnu, posait des bornes au pouvoir de l'Église, dictait au Pape son devoir, réglait tout, brouillait tout avec d'autant plus d'arrogance et d'audace que l'évêque l'écoutait sans mot dire. Enfin ce dernier, dans le but charitable de faire tourner au bien de son interlocuteur un entretien jusque-là inutile : « Excellence, répliqua-t-il, souffrez que je vous donne en toute franchise un bon conseil ; désormais, avant de parler de la religion et de l'Église, du Pape et des évêques, des sacrements et des saints canons, veuillez prendre la peine, je vous en conjure, de feuilleter un petit livre que vous trouverez chez mon libraire et qui se nomme le catéchisme. »

Cette histoire me revenait en mémoire, en lisant l'article de M. Emile de Laveleye sur « le Concordat autrichien » (*Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1869), et je me prenais à regretter de n'avoir ni occasion favorable, ni autorité suffisante pour le prier d'ajouter à un incontestable savoir la science modeste des bonnes femmes et des petits enfants, cette science du catéchisme, non-seulement indispensable au salut éternel, mais évidemment nécessaire à l'écrivain qui se mêle de théologie sans être théologien. Il est permis d'ignorer la chimie, l'astronomie ou les mathématiques ; mais il ne l'est pas d'oser, même avec le plus beau talent du monde, écrire sur ces difficiles matières, sans consulter au moins un dictionnaire de conversation ou un manuel de collége. Et l'on oublie cette précaution vulgaire, au moment d'improviser une discussion théologique pour la plus grande édification des lecteurs de la *Revue des*

Deux Mondes! Qu'est-il arrivé? Après avoir, dans une sorte de préambule historique, tiré des conclusions illogiques d'un exposé des faits par trop superficiel, l'auteur s'attaquant aux principes qu'affirme ou que suppose le concordat, s'est emporté violemment contre ce qu'il semble n'avoir pas toujours parfaitement compris. Sous les grands mots et les phrases sonores il dissimule assez bien à des regards distraits la pauvreté du fond; mais biffez, je vous prie, les périphrases banales sur « le despotisme et l'ignorance, la liberté et les lumières, la tolérance et le fanatisme, le moyen âge et les idées modernes, » l'erreur est réduite à se montrer toute nue, état qui ne saurait lui plaire autant qu'à la vérité.

La thèse de M. de Laveleye se divise en deux parties : l'une traite une question d'histoire; l'autre, une question de droit ecclésiastique; le tout ayant pour fin d'établir cette conclusion: « Tout le mal vient du concordat, » l'Église a perdu l'Autriche. L'antagonisme des nationalités s'opposait bien aussi à la régénération de l'État; mais cet obstacle a disparu; « déjà les anciennes rivalités, naguère soigneusement entretenues par le *despotisme* et aggravées par l'*ignorance*, commencent à se dissiper sous la bienfaisante influence des *lumières* et de la *liberté* (p. 850). » Allemands, Hongrois, Tchèques, Polonais, Roumains et Croates ne peuvent tarder à se donner le baiser de paix; les affaires industrielles prospèrent, « les capitaux accourent; » enfin, depuis qu'on a manqué à la foi jurée en déchirant une page du concordat, tout va vraiment au mieux sous le meilleur des gouvernements et dans le plus fortuné des empires. Tant il est vrai que, pour bien juger des choses, il est bon de se placer à distance! Depuis bientôt deux ans que nous vivons en Autriche, étourdi sans doute par les voix irritées qui s'élèvent de toutes parts pour réclamer les libertés provinciales, pour murmurer contre une centralisation de plus en plus despotique, pour déplorer la ruine de la fortune publique qui s'aggrave chaque jour[1], nous n'avions rien entendu de ces protestations d'amour et de ces chants d'allé-

[1] L'agio, qui s'élevait déjà en octobre 1868 à 13 %, est monté depuis le 1er mai de cette année à 22 %! pour ne rien dire de la banqueroute partielle de l'année dernière.

gresse... Reste à savoir combien d'honnêtes gens de ce pays partagent l'extase de M. de Laveleye et voient chez eux tout couleur de rose.

Quoi qu'il en soit, le mal, le très-grand mal vient en Autriche, comme partout ailleurs, de l'Église catholique et « des résistances qu'elle oppose à l'application des réformes réclamées par la *civilisation*... La diffusion du bien-être et de l'instruction, qui réconcilie les races, aggrave le différend entre l'Église et la société laïque (p. 851); » hostilité perpétuelle et universelle dont la vraie cause, en vain cherchée par le R. P. Félix et M. le prince de Broglie, vient d'être heureusement découverte par notre perspicace écrivain, qui nulle part ne l'a vue apparaître aussi manifestement qu'en Autriche. « Tandis que je parcourais les différentes provinces de l'empire-royaume, m'enquérant des causes des difficultés intérieures, je recevais très-fréquemment pour réponse : Tout le mal vient du concordat. (Lecteur, redoublez d'attention, ce morceau en vaut la peine.) Si nos ressources naturelles ne sont point exploitées, me disait-on, si notre industrie languit, si nos finances sont en désordre, *si nos soldats se sont montrés inférieurs sur le champ de bataille à ceux de nos adversaires*, si, en un mot, nous sommes sous tous les rapports en retard relativement aux nations de l'Occident et du Nord, c'est que nous manquons d'initiative, d'énergie et d'instruction. Et si nous manquons de tout cela, c'est parce que le concordat nous a empêchés d'avoir un enseignement à la hauteur des besoins du temps présent. Si nous ne secouons pas cette chape de plomb qui nous écrase, comme dans l'*Enfer* de Dante, c'en est fait de l'Autriche (p. 853). » Dans ce raisonnement si serré M. de Laveleye voyait bien quelque chose ; toutefois, il l'avoue, « la conclusion de cause à effet lui parut un peu forcée. » Il ne se rendit qu'à l'autorité de « beaucoup d'étrangers, notamment de voyageurs et de diplomates anglais, observateurs si judicieux, » judicieux surtout quand il s'agit de juger l'Église catholique, les prêtres et le concordat. Ce qui l'impressionna vivement aussi, ce fut la parole profonde d'un bon Suisse, protestant sans doute, qui, témoin de la procession du T.-S. Sacrement à Vienne, « n'en revenait pas et lui dit à l'oreille : Vous aviez raison ; maintenant je m'explique Sadowa(p. 854,

note). » Ce bon Suisse aurait pu, avec la même finesse et la même logique, s'expliquer ainsi par surcroît Lissa et Custozza.

Il est un certain sophisme que les vieux scolastiques désignaient par ces mots : « *Post hoc, ergo propter hoc,* » et qui parfois est très-spécieux; mais tel qu'il s'offre ici, sous la plume de M. de Laveleye et dans la bouche de son Suisse, il me paraît parfaitement inoffensif.

L'auteur a senti lui-même, ce semble, le faible de cette argumentation préliminaire, et prévenant le désir du lecteur sérieux, il confesse qu' « avant de se prononcer, il faut se rappeler l'histoire ecclésiastique de l'Autriche, l'origine, les dispositions du concordat, et en apprécier l'influence (p. 854). » Suivons-le pied à pied sur ce nouveau terrain.

I

« L'histoire ecclésiastique de l'Autriche, » au dire de M. de Laveleye, se résume en deux noms et en deux mots : Ferdinand II et Joseph II, le despotisme et la tolérance, l'apathie et l'activité, l'ignorance et les lumières, la décadence et la renaissance, la mort et la vie. L'esprit de Ferdinand II survit dans l'Église et se révèle dans le concordat; l'esprit de Joseph II anime au contraire le parti anticatholique et dicte les lois nouvelles; car, notons-le bien, « les lois fameuses qui portent son nom forment encore aujourd'hui le champ de bataille des partis... C'est lui, c'est son esprit qui revit, dit-on, en Autriche maintenant, et quand au parlement on vient à le nommer, la gauche applaudit et la droite murmure »... et M. Hasner, en pleine chambre, se proclame hautement Joséphite. Dès lors on le comprend, entre l'Église et « *les principes du moyen âge* » d'une part, la société civile et « *les idées modernes* » de l'autre, l'incompatibilité est aussi invincible qu'entre la nuit et le jour. Le catholicisme, principe du mal, la révolution, principe du bien, incarnés en deux hommes, ont tour à tour régné sur l'Autriche, détruisant réciproquement leur œuvre : c'est la lutte irréconciliable d'Ormuzd et d'Ahriman dans la théogonie persane.

Pour qu'une preuve historique ait quelque valeur, il faut tout d'abord que les faits sur lesquels elle s'appuie soient

exactement et intégralement présentés, avec le cortége de circonstances principales qui en modifient le sens et en fournissent l'interprétation ; en outre, si parmi ces faits les uns sont donnés comme la conséquence des autres, la conclusion doit être rigoureuse et non pas illogique, ni même « un peu forcée. » J'ai tué un homme ou plusieurs, mais c'est dans le cas de légitime défense, dans une guerre juste, ou comme représentant de la force publique : omettez ces circonstances, évidemment, le fait n'a plus sa signification. Je prie Dieu chaque jour, je remplis mon devoir de chrétien, — et voici que peu à peu je tombe malade et meurs. Si en mourant j'accuse de mon mal la prière que j'ai faite ou le devoir que j'ai rempli, je suis un impie et de plus un sophiste.

Appliquons ces deux règles du bon sens vulgaire à l'appréciation qu'on nous donne du règne de Ferdinand II et de ses suites ; nous serons frappés de la légèreté — pour ne rien dire de plus — avec laquelle on a jugé ce grand prince.

Ne nous attardons pas à répondre à la première accusation portée contre lui : « Il fut l'élève des Jésuites ; » c'est une fortune qu'il partage avec bien d'autres, avec le grand Maximilien de Bavière, l'héroïque Tilly et notre Condé, que dis-je ! avec l'incomparable Joseph II et le si peu dévot M. de Voltaire. De pareilles banalités ne se réfutent pas[1]. Ce qui suit est plus grave. Il fut un persécuteur impitoyable : « les dissidents furent dépouillés de leurs biens, *égorgés*, réduits à abjurer et à fuir. » Un nombre incroyable périt de misère, dans les combats, « *dans les supplices.* » Tant d'horreurs furent commises à l'instigation de ses confesseurs et du clergé. — Par suite de cette façon cruelle de réagir contre l'hérésie, « une sorte d'apathie envahit le pays : l'industrie languit ou meurt, l'agriculture reste stationnaire ; les esprits semblent s'engourdir. Pas un monument remarquable, pas un homme d'élite ne date de cette époque (p. 854). »

Deux défauts déparent ce récit : la narration est inexacte, la conclusion est illogique. Rétablissons les faits et plaçons-les dans leur vrai jour.

[1] « Ses plus grands ennemis n'ont su lui reprocher autre chose, sinon qu'il avait été élève des Jésuites. » (Gualdo.)

A l'heure où Ferdinand II succédait à son cousin, l'empereur Mathias (1619), l'Autriche était dans la situation la plus critique ; le nouveau roi — comme notre Henri IV — avait à reconquérir et à sauver ses États. Les révoltés de Bohême, maîtres de tout le royaume, à l'exception d'une seule ville, Budweis ; la Silésie et la Lusace, la Haute et la Basse Autriche refusant le serment de fidélité ; les Hongrois prêts à suivre ce fatal exemple, au moment où Bethlen Gabor et ses bandes féroces envahissent leurs frontières ; tous les protestants d'Allemagne ligués contre l'héritier des Habsbourg ; l'Angleterre, le Danemark, la Hollande, le roi très-chrétien lui-même soudoyant de leur or les vassaux et les villes rebelles, aux ressources desquels Ferdinand ne peut opposer qu'une armée peu nombreuse et des finances en désarroi ; puis, les propositions pacifiques du prince insolemment rejetées par les sujets ; le comte de Thurn ravageant la Moravie et, au nom du « pur évangile », confisquant les biens ecclésiastiques, chassant les prêtres, déposant les magistrats catholiques, assiégant enfin son propre souverain dans sa propre capitale sur le point d'être livrée par trahison, tandis que les bourgeois de Vienne le menacent jusque dans son palais : tel était l'état désespéré des affaires quand Ferdinand II ceignit la couronne.

Providentiellement délivré par les braves cuirassiers du régiment de Dampierre et la victoire remportée par ses généraux en Bohême, Ferdinand, convaincu de la nécessité d'un coup de vigueur, punit les principaux chefs de la révolte ; quelques-uns eurent la tête tranchée, d'autres furent condamnés à la prison ou à l'exil. Mais qu'on veuille bien le remarquer, avec l'illustre Hurter[1], « il sévissait, non contre des *dissidents*, comme trop souvent on l'affirme, mais contre des *rebelles*. » A part cette exécution qu'on ne saurait taxer d'injuste, où sont-ils, ceux qu'il a « égorgés et fait périr dans les supplices ? » Qu'on nous cite une seule condamnation capitale signée par Ferdinand pour cause d'hérésie ! Il est vrai qu'en un temps où la maxime : *cujus regio*, *illius religio*, était érigée en principe de droit européen, hautement approuvée par les docteurs protestants, comme cent ans auparavant par

[1] *Ferdinand II*, t. VIII, p. 428, édit. allem.

Luther lui-même, universellement mise en pratique par les princes réformés, en attendant d'être inscrite dans le traité de Westphalie au détriment des catholiques, l'empereur d'Allemagne se crut autorisé à en user lui-même. Les « Évangéliques » exilaient les « Papistes » en Saxe, en Brandebourg, en Danemark ; les Utraquistes et les Hussites de Bohême, quand ils étaient les plus forts, ne les souffraient point davantage[1]. Ferdinand exila, lui aussi, des hérétiques, mais qui, pour la plupart, s'attaquaient à force ouverte aux lois fondamentales de l'empire et aux droits de sa couronne. Mais il se garda bien de disputer aux pays protestants, et surtout à la tolérante Angleterre, le monopole des lois draconiennes, des tortures et des supplices inventés par Élisabeth. Jamais il n'inquiéta du reste les dissidents de Hongrie, parce qu'en ce pays « la liberté de religion avait été concédée par lettres patentes du souverain. Que ce prince n'ait rien entrepris pour restreindre cette concession, bien moins encore pour la supprimer, c'est ce dont les historiens qui le jugent n'ont pas tenu compte[2]. »

Dans ces mesures, quelle fut au vrai la part du clergé, en particulier des jésuites, puisqu'on les met en cause, et du confesseur du prince ? — Après la victoire de la Montagne-Blanche, quelques commissaires impériaux ou commandants militaires, inspirés par un zèle indiscret, peut-être par des vues moins pures, essayèrent de transformer les soldats en convertisseurs et de ramener à la foi par la violence. Aussitôt les évêques, le prince-électeur de Mayence, le cardinal d'Harrach, archevêque de Prague, le nonce du Pape et le Pape lui-même réclament à la fois. L'empereur fit droit à ces justes demandes et invita l'archevêque à s'entendre avec le cardinal Dietrichstein, qui, par des moyens de douceur, venait de convertir un grand nombre de protestants en Moravie. Les propositions du prélat furent communiquées à deux jésuites, Guillaume Lamormain, confesseur du prince, et Henri Philippi,

[1] Le 31 août 1527, les *Utraquistes* décrétaient que nul désormais, fût-il né Bohémien, ne jouirait des droits civils, s'il communiait sous une seule espèce, et cela pour maintenir la concorde, « der Eintracht wegen. » Cf. Pelgel, *Gesch. von Bœhmen*, II, p. 204. — En Bohême, les seigneurs hérétiques fermèrent les églises et chassèrent les catholiques de leurs terres.

[2] Hurter, *ibid.*, t. III, p. 151.

recteur de la maison professe de Vienne, qui donnèrent leur avis par écrit. Après avoir cité (t. III, p. 160 seqq.) le plan rédigé par les Pères : « Quel homme loyal, dit l'historien de Ferdinand II, voudrait contester que tout y respire une vraie douceur envers ceux qui sont séparés de l'Église... un sincère détachement de toute vue temporelle, joint à la plus grande franchise envers l'empereur ? » Ils voulaient qu'on établît partout des écoles de garçons et de filles, qu'on réprimât toute violence des gens de guerre, qu'on laissât les missionnaires user de tous les moyens de persuasion, que l'empereur donnât de sa bourse pour les fondations nécessaires : « Autrement l'on dira et l'on écrira : l'empereur règle tout, mais ne donne rien ; il veut avoir la gloire, sans avoir la peine. »

Non, les ministres de paix ne manquèrent point à leur devoir, et l'on ne peut douter que leurs sages conseils n'aient contribué à modérer ce que le caractère de Ferdinand aurait eu de trop rigoureux et ne l'aient porté à ces actes de générosité et de bonté qui ont illustré sa vie. Qu'on lise (Hurter, II, p. 248-54) sa noble conduite envers le jeune prince d'Anhalt, son prisonnier, envers les ducs Frédéric de Saxe-Altenbourg et Guillaume de Saxe-Weimar, ses ennemis, envers les deux barons de Kufstein, ses sujets rebelles, et l'on comprendra que son historien ait pu, sans exagération, affirmer que la douceur était un des traits de ce grand caractère. Il défendit de molester par des confiscations les personnes qui n'avaient point eu de part à la rébellion et d'exercer des exactions contre les Juifs ; il voulut que les pauvres eussent dans les tribunaux, pour défendre leurs intérêts, des avocats payés par le trésor. Que d'efforts ne fit-il point pour épargner aux provinces l'épreuve des occupations militaires ! Que de fois ne le vit-on pas verser des larmes sur le malheur de l'empire[1], en pleine communauté de sentiments sur ce point avec son ancien compagnon d'études à l'université d'Ingolstadt, Maximilien I[er], qui, vieillard accablé par les fatigues et les années, tout en combattant jusqu'à la fin pour sa foi et son pays, chaque jour suppliait à genoux Dieu et Marie d'éloigner le fléau de la guerre !

[1] *Maximilien I de Bavière*, par le D. Schreiber, 1868, Munich, p. 170.

La modération de Ferdinand dans la bonne fortune égalait sa fermeté dans le malheur. On raconte (Hurter, II, p. 255) que Bethlen Gabor, après la grande victoire des catholiques à la Montagne-Blanche, disait lui-même ; « Je suis bien près de croire que la toute-puissance divine doit protéger l'empereur. Si nous avions remporté une victoire aussi brillante, avec quelles décharges d'artillerie et de mousqueterie ne l'aurions-nous pas célébrée? Lui, au contraire, après un tel succès, ne montre aucun orgueil; il l'accueille avec calme, rend grâces à Dieu et s'abstient de tout excès de joie et de toute menace. »

Et que nous importent ses vertus, nous dira-t-on? Il n'en reste pas moins prouvé qu'à la fin de son règne l'Autriche était ruinée, sans vie intellectuelle, sans commerce, sans un monument remarquable, sans un homme d'élite. — Quelque exagérée que soit cette affirmation[1], admettons-la, si l'on veut. Ne voit-on pas qu'on en revient au *post hoc, ergo propter hoc* et au raisonnement du bon Suisse concluant de la Fête-Dieu à Sadowa? Si après la longue et épouvantable guerre de Trente-Ans, l'Allemagne, et non pas seulement l'Autriche, avait perdu le tiers de sa population (Schreiber, *op. cit.*, p. 857), si tout sentiment de patriotisme était étouffé, si bour-

[1] « Pas un homme d'élite... » Voilà qui est bientôt dit. Pour qui comptez-vous des généraux tels que Tilly, Wallenstein, Mercy, le prince Eugène; des princes de l'Église hommes d'État, tels que Dietrichstein *et le grand* Pazmany; des orateurs tels que Sternberg, Ctibor Kotwa; des mathématiciens tels que Augustin Thomas a S. Josepho, Jacob Kresa, Jean Hanke, Conrad, Curtius; des historiens tels que Stransky, Pesina von Cechorod, sans nommer les jésuites Rader et Brunner, Tyroliens d'origine, mais dont les travaux ont surtout illustré la Bavière? Si nous descendions aux temps postérieurs jusqu'au XIX[e] siècle, l'Autriche nous offrirait ses généraux Khevenhüller, Schwarzenberg, l'archiduc Charles; ses poëtes Denis, Collin, Pyrker, Zedlitz, son latiniste Pontanus, son astronome Littrov, son mathématicien Véga, ses historiens Dobner, Pelcl, Voigt, Dudik, Mailath; ses musiciens Mozart et Haydn... La Bohême, si éprouvée par la guerre de Trente-Ans, se glorifie d'un grand nombre d'hommes illustres dont un de mes confrères, Tchèque de nation, le P. Zemliçka, me met sous les yeux une longue liste que ferment avec honneur les noms des grands Slavistes Drobowski et Safarik, du lexicographe Jungmann, de l'historien Palaçky, des poëtes Celakowki et Kollar, de l'archéologue Wocel, du naturaliste Presl, des peintres Skreta, Rentz, Brandl, etc. — Ce sont des assertions telles que celle que s'est permise M. de Laveleye qui donnent aux étrangers quelque droit de reprocher aux Français le défaut peu excusable de nier hardiment tout ce qu'ils ignorent.

geois et peuple, tombés par suite de tant de maux dans une apathie profonde, sans nul souci de l'avenir, voyaient avec indifférence la patrie en proie à l'étranger, les écoles vides, les églises désertes, les champs en friche, le commerce interrompu ; si l'immoralité la plus grossière régnait dans les camps où les généraux s'amusaient à brûler de prétendues sorcières, tandis que les soldats désertaient avec les femmes de mauvaise vie et que les maraudeurs torturaient les paysans et fouillaient les tombeaux, sur qui, je vous prie, retombe la responsabilité des ces calamités et de ces horreurs ? Est-ce Ferdinand, n'est-ce pas plutôt son rival, l'électeur palatin Frédéric V, qui ravageait la Bohême et la transformait en désert (Hurter, t. VIII, p. 107 seqq.) ? Est-ce Ferdinand qui appelait en Allemagne les Danois, puis les Suédois, puis les Français, puis les Turcs ? Avait-il à sa solde le luthérien Christian de Brunswig, le calviniste Bethlen Gabor, le condottiere Mansfeld, trois monstres ? Est-ce donc par son ordre que ces misérables saccageaient les villes prises par trahison, vendaient aux Turcs les prisonniers allemands, sabraient les bourgeois, chassaient les paysans dans les bois où ils mouraient de faim et de froid, changeaient les églises en écuries, déshonoraient les religieuses et faisaient expirer les prêtres sous les coups de verges[1] ? Lui reprochez-vous les excès commis par de tels ennemis ou les efforts faits durant vingt-six années pour y mettre un terme ? On a vraiment bonne grâce de l'accuser d'avoir négligé les lettres, les écoles et le commerce ! d'autant que cette accusation est une calomnie. Il a multiplié les écoles du peuple, fondé, outre plusieurs colléges, l'université de Vienne, et, dès le début d'un règne si tourmenté, donné tous ses soins pour relever le commerce et rendre quelque prospérité à l'empire appauvri par cent an-

[1] On peut lire l'émouvant récit du martyre d'un saint prêtre, le chanoine Sarkander, dans le t. VIII, p. 121, de la Vie de Ferdinand II. Il fut brûlé aux flancs avec des torches, dans sa prison, sous les yeux de ses juges, à plusieurs reprises, au point qu'on lui voyait les entrailles. On lui fit avaler de force ses cheveux et ses ongles mêlés à de l'eau; il expira dans ces supplices, digne émule de son compatriote, S. Jean Népomucène, plutôt que de trahir ses devoirs de prêtre catholique. — Est-il nécessaire d'ajouter que nul historien n'est plus digne de foi que Frédéric Hurter? Nul autre en effet n'a montré plus de zèle à chercher la vérité, ni plus de franchise à la dire.

nées de discordes religieuses et politiques (Hurter, II, p. 257; III, 13-25). Levé dès quatre heures, parfois dès une heure du matin, très-appliqué aux affaires, infatigable au conseil, écrivant de sa main jusqu'à quarante ou cinquante lettres ou dépêches chaque jour, de mœurs simples, d'une conduite irréprochable, entièrement dévoué au bien public, Ferdinand II a mérité vraiment l'éloge que fait de lui le vénitien Nani : « Che le virtù erano sue, i diffeti s'ascrissero alla fortuna ed ai tempi. » N'importe ! il a été sincèrement catholique, dès lors il s'en faut peu qu'il ne passe aux yeux de certains juges pour un imbécille despote.

II

Joseph II, bien au contraire, est, dit-on, *le héros de la tolérance*. Telle est du moins l'idée qui semble se dégager du chaos de contradictions qu'on nous donne comme l'abrégé fidèle de sa vie et de ses réformes[1].

N'en déplaise à M. de Laveleye, l'histoire vraie représentera toujours l'œuvre de Joseph II comme l'œuvre de l'absolutisme le plus intolérant et nous montrera l'Église défendant contre lui la liberté, la liberté la plus précieuse et la plus inviolable, celle des âmes. Sans doute il y aurait bien à dire de sa manie de centralisation et d'uniformité universelle, de

[1] « Joseph II voulait soustraire la société civile à l'influence du clergé » (p. 854) ; MAIS « il voulait » aussi « accroître l'influence du clergé » (p. 856). — « *Catholique sincère*, Joseph II voulait purger le catholicisme des abus qui, suivant lui, en diminuaient l'efficacité (p. 855) ; MAIS *son but final* était d'introduire dans son royaume une sorte d'église *catholique nationale* (??) semblable à celle que les *Jansénistes* et *l'abbé Grégoire* rêvaient (fort bien !) pour la France » (p. 856). — « Par l'édit de tolérance il établit la liberté des cultes » (p. 855, ligne 7) ; MAIS « il défendit qu'aucune bulle fût publiée sans être revêtue... de l'approbation du gouvernement (liberté !), il supprima plus de la moitié des couvents (liberté !), prohiba les pèlerinages, réduisit le nombre des fêtes, enleva aux images saintes ces ornements aussi riches que hideux » (liberté ! propriété ! tolérance !)... Même page, lignes 8, 9, 17, 18. — « Ne récoltant pour prix de son dévoûment qu'ingratitude, haine et révoltes, ce *grand homme de bien*, *ce monarque modèle* » (p. 856)... « *fourvoyé* dans une entreprise sans issue, en mettant le pied dans le domaine religieux, *excédait sa compétence*. *Aussi* n'est-ce pas sans quelque raison que les ennemis de Joseph II se sont moqués (avec Frédéric II) de ce qu'ils appelaient sa politique de sacristain » (même page). La politique de *sacristain* d'un monarque *modèle* !!

son caprice d'imitation prussienne et française, de son peu de respect pour les vieilles constitutions des provinces, pour leurs priviléges, leurs langues, leurs mœurs, de cette bureaucratie dispendieuse et tyrannique réglementant jusqu'aux plus minces détails avec une minutie ridicule, tradition joséphite qui ne s'est point perdue; mais nous nous écarterions de notre objet, qui se borne aux *réformes* ecclésiastiques et religieuses du fils de Marie-Thérèse.

Nous serions injuste si nous l'en faisions le premier inventeur : le fondement était posé déjà sous le règne de son illustre mère. Dès lors « le parti des lumières » (*die Aufklärungpartei*), les encyclopédistes, les jansénistes s'étaient mis activement à l'œuvre. La rédaction d'un nouveau plan d'études théologiques (1752), l'enseignement de Simon de Stock, de Van Swieten, du chanoine Simen, remplaçant celui des jésuites à l'université de Vienne (1759), la publication du fameux *Febronius* (1763) et du compendium de droit canonique de Stéphan Rautenstrauch, le catéchisme du B. Canisius supprimé en faveur de celui d'Ignaz Felbiger, les écoles du peuple soustraites à la salutaire action du clergé (1774), l'interdiction des vœux religieux avant l'âge de vingt-quatre ans et tant d'autres mesures semblables arrachées à la pieuse princesse qu'on trompait sur leur portée, présageaient ce qui allait suivre quand elle ne serait plus. Cette même année, par conséquent six ans avant l'avénement de Joseph, Lanjuinais faisait paraître un livre à Lausanne sous ce titre ridiculement pompeux : « *Le monarque accompli*, ou prodiges de bonté, de savoir et de sagesse qui font l'éloge de S. M. I. Joseph II et qui rendent cet auguste monarque si précieux à l'humanité, discutés au tribunal de la raison et de l'équité (1774, 3 vol. in-8°). » Cet ouvrage indiquait d'avance le plan de toutes les futures réformes[1].

Le jeune empereur n'était point sans patriotisme; il voulait sincèrement le bien de son peuple, mais il le voulait à sa manière, convaincu que ce qu'il avait rêvé était évidemment ce qu'il y avait de meilleur; ce même sentiment d'inébranlable confiance en soi-même était partagé du reste par son princi-

[1] Cf. Beittel,... *die kirchlichen Zustände in... Œsterreich.*

pal ministre, le prince de Kaunitz, qui, s'il voulait vanter la conduite d'autrui, avait coutume de dire avec une fatuité naïve : « Mon Dieu! *moi-même* je ne pourrais mieux faire. » A cette intime persuasion de son infaillibilité, Joseph II en joignait une autre, celle de l'omnipotence absolue de l'État en toutes choses, de son autorité souveraine, unique, irresponsable. Doué d'une activité prodigieuse, épris de la gloire de réformateur, adulé par des courtisans impies, servi trop souvent par des prêtres, des évêques indignes, il dépensa son talent, sa bonne volonté, ses dix ans de règne en essais infructueux autant que criminels, cherchant à faire de la religion un service civil, un rouage administratif, un moyen de police, et à introduire un nouveau « système d'église » dont il aurait été le centre, à l'exclusion du Pape et des évêques.

Ce serait un détail fastidieux et infini, s'il fallait reproduire ici les ordonnances dont l'imagination inépuisable du prince et de ses conseillers a rempli les volumes des célèbres *Publico-Ecclesiastica*. Quelques exemples suffiront à montrer l'esprit qui les inspire. — Défense aux évêques d'absoudre des cas réservés par la bulle *in cœna Domini* (*Publ.-Eccl.* 14 april. 1781); ordre d'arracher cette bulle, ainsi que la bulle *Unigenitus*, de tous les rituels, sous peine de 50 florins d'amende à verser au « fonds de religion » (4 maii 1781); défense de postuler à Rome une dignité ecclésiastique, de recevoir, sans permission de S. M., le titre de prélat domestique, de protonotaire apostolique, d'évêque *in partibus;* défense aux ordinaires de se choisir, sans l'agrément du prince, un vicaire général ou un coadjuteur (21 aug. 1781, 23 maii 1782): de publier aucun indult papal ayant trait à des pratiques de dévotion, aux fêtes de nouveaux saints, sans permission (30 sept.); de publier des indulgences pontificales sans le *placet* du gouvernement (19 aug.). Nul évêque ne peut désormais s'adresser à Rome, pour réclamer les facultés dont il a besoin, sinon par l'intermédiaire du gouvernement et des agents de S. M. (quels agents!). — Les affaires réservées jusqu'alors au Saint-Siége seront expédiées, les moindres par l'entremise du statthalter ou lieutenant de province, les plus importantes par la chancellerie ou le cabinet de l'empereur. Si l'évêque veut publier une lettre pastorale ou ordonner une prière publique,

il soumettra sa lettre ou son ordonnance au statthalter. L'évêque donnera, sans recourir au Pape, toutes sortes de dispenses, qui ne vaudront du reste qu'après examen d'une commission de laïcs et d'ecclésiastiques inférieurs au service de la cour. En cas d'excommunication, six laïcs et six prêtres jugeront en dernier ressort le jugement de l'évêque[1].

Voilà donc les évêques devenus fonctionnaires, et pour peu qu'ils soient intéressés, timides ou serviles, valets du prince. Un serment leur est dicté qui les transforme en agents de police secrète; chacun d'eux doit prendre l'engagement suivant: « S'il vient quelque chose à ma connaissance (par quels moyens, on ne le dit pas), je le découvrirai à Sa Majesté. Qu'ainsi Dieu m'aident et les saints Évangiles. » (16 sepembre 1782.)

Conformément à l'admirable décret du concile de Trente (Sess. XXIII, cap. 18), S. Ignace avait fondé à Rome cet illustre collége *Germanico-Hungaricum*, comblé des faveurs des Papes et des empereurs et qui donna et donne encore à l'Allemagne et à l'Église tant de pieux et savants hommes[2]. Joseph II, dans le désir sans doute de « purger le catholicisme des abus et d'éclairer le clergé, » défendit à tous ses sujets de s'y rendre (18 oct. 1782). Il s'arrogea le droit de fixer le nombre des séminaristes, c'est-à-dire que si quelqu'un se sentait appelé d'en haut à l'état ecclésiastique, la vocation divine ne lui suffisait pas, s'il n'avait encore la vocation impériale. Tant de prêtres par diocèse et non plus, *pro ratione voluntas!* Enfin il ferma tous les séminaires épiscopaux, pour ouvrir ces trop fameuses écoles décorées du nom de séminaires-généraux, fondation où le ridicule le dispute à l'odieux, où l'impiété des maîtres et des élèves ne fut égalée que par leur honteuse et publique immoralité.

Leur organisateur était le calviniste Gottfried van Swieten, surnommé à bon droit « *Universitäts-Pacha;* » le directeur du

[1] Cf. Pour les ordonnances dont la date n'est pas citée, l'excellent ouvrage: *Kaiser Joseph II und seine kirchlichen Reformen*, von Karl Ritter. Ratisbonne, chez Manz, 1867.

[2] Le P. A.Theiner, dans son ouvrage: « *Geschichte des geistlichen Bildungsanstalten*, » en donna la liste sous ce titre: « *Catalogus virorum illustrium, qui ex collegio Germanico et Hungarico prodierunt*, » p. 434-462.

séminaire général de Louvain était l'illuminé Stöger; le recteur du nouveau collége Germanico-Hungaricum de Pavie, le janséniste Tamburini; le séminaire d'Innsbruck, plus favorisé encore, eut pour supérieur le franc-maçon Calbertini. Un Jean Kolb, Viennois, prêtre et professeur de théologie pastorale au séminaire de Rattenberg (Tyrol), conduisait le vendredi ses élèves au cabaret et les forçait de manger des aliments gras avec lui; quant aux leçons de prétendue morale qu'il donnait publiquement, il est impossible de les traduire[1]. Objet du mépris de la ville entière, il garda son poste jusqu'à sa mort, grâce à la protection de Van Swieten et malgré les protestations faites contre lui. On ne s'étonnera pas qu'une corruption affreuse régnât dans une telle maison; il en était, plus ou moins, partout de même. Les livres d'étude et de prière furent prescrits par l'État : c'étaient entre autres, Jansénius, Arnault, Nicole, l'abbé Racine, Van Espen; on enseignait formellement « que l'Église est faillible; que le concile de Trente a décrété plusieurs canons qui n'ont aucun fondement dans l'antiquité; que l'Église n'a aucune autorité législative; que le célibat n'est point un état plus parfait que le mariage; que les sacrements appartiennent aux formes extérieures de la religion; que le jeûne est contre nature; que le démon ne tente personne; que les peines de l'enfer ne sont pas éternelles[2]. » Point de bréviaire, la messe rarement entendue, plus rarement dite, le culte de la Sainte Vierge tourné en ridicule et la haine du pape transformée presque en vertu[3]. Après avoir conseillé aux jeunes clercs de faire des extraits du Nouveau Testament (on leur mettait entre les mains des bibles protestantes), la *Règle* ajoute : « C'est là que les élèves doivent s'appliquer continuellement à étudier la vie pastorale, qui certes ne consiste pas dans une robe noire, dans la tonsure, *ni dans le célibat*[4]. » Cependant Joseph II, qui prenait à cœur l'œuvre de

[1] ... « Lex naturæ hoc exigit indiscriminatim ab omnibus, nusquam simplicem fornicationem vetitam fuisse a lege divina liquido constat... Vos ergo, discipuli mei, macte animo estote et a mente vestra omnia inania scrupula abigite...» Cf. *Reclamat. Belgic.*, recueil XIII, p. 199-214; Theiner, *op. cit.*, p.303; Sébastien Bruner, *die theologische Dienerschaft am Hofe Joseph II*, p. 373.

[2] *Supplément aux réclam. Belg.*, t. XIII, p. 193.

[3] Theiner, *ibid.*, p. 59-61.

[4] Bruner, *op. cit.*, p. 364. Lire dans cet ouvrage le § intitulé : *die staatlichen*

ses séminaires et n'omettait rien pour les élever à la hauteur de son idéal, lançait une ordonnance pour prescrire aux théologiens de se faire la barbe eux-mêmes, et décrétait qu'ils porteraient désormais sur la poitrine « l'aigle impériale. » Il ne leur manquait plus qu'un sabre. Et Mirabeau de s'écrier avec étonnement : « Juste ciel ! on veut donc aussi habiller les âmes en uniforme ! C'est là le comble du despotisme, son raffinement le plus grand[1]. »

A la fin de cette éducation sacerdotale, les jeunes docteurs catholiques devaient prononcer cette formule de serment que tout bon janséniste ou protestant signera sans peine, et qui de 1785 à 1848 n'a cessé d'être exigée en Autriche : « Spondeo... me religionem *Christianam*, a *spuriis cultibus* integram servaturum, disciplinas theologicas à jejunis *scholasticorum* opinationibus *repurgaturum*, veram, quæ ad mentem Jesu Christi sit, theologiam exculturum, illamque ad *usus vitæ humanæ* constanter ac sollicite traditurum. » Pour bien comprendre la dernière clause du serment, en vertu de laquelle les nouveaux docteurs s'engagent à faire tourner la vraie théologie à l'usage et au profit de la vie humaine, il faut se rappeler que, par ordre de S. M., les prédicateurs, s'ils devaient éviter toute polémique religieuse et prêcher en faveur de la tolérance, contre la contrebande et pour la conscription, avaient ordre aussi de parler en chaire d'hygiène et de médecine pratique, des dangers des plantes vénéneuses et des bienfaits de la diète, des soins à donner aux petits enfants et du labourage.

Erzieher des Clerus, si l'on veut connaître à fond l'infernal dessein du Joséphisme par rapport à l'éducation du clergé.

[1] *Monarchie prussienne*, t. II, p. 96. — On sait que les prêtres en Autriche portent de grandes bottes de gendarmes, et les religieux de même : c'est du reste tout ce que la plupart ont gardé, grâces à Dieu, des réformes joséphites. — En 1785 parut à Vienne, avec l'autorisation du gouvernement, un « catéchisme du peuple » (cité par Lingard). Satire ou non, ce livre témoigne en tous cas de l'estime que faisait le public des fameuses réformes. Elles sont exposées en vers, burlesque imitation ou parodie des commandements de Dieu. En voici un fragment littéralement traduit :

Sans plume au chapeau tu suivras
La procession humblement;
Toute dispute éviteras
Sur la foi scrupuleusement;

Dans ton logis ne souffriras
Aucun pieux rassemblement;
Pour priser, tu demanderas
A l'empereur consentement...

La sollicitude impériale accompagnait dans leurs paroisses les prêtres dont la formation lui était exclusivement due ; elle leur dictait minutieusement leurs devoirs et leur mettait en main l'encensoir et le goupillon. Ce que devint la splendeur du culte catholique, grâce à cette réglementation tracassière, on le sait trop. Les morts n'y échappèrent point, et ordre fut donné, « pour épargner le bois, » de jeter les cadavres en terre, cousus dans des sacs en guise de cercueils.

M. de Laveleye loue fort Joseph II d'avoir « fait du mariage un contrat civil soustrait à l'arbitraire du clergé » — car l'arbitraire est le monopole du clergé. Nous ne pensons pas l'humilier en lui donnant Mirabeau pour contradicteur. Au sujet des empiétements du pouvoir civil sur le domaine de l'Église dans la législation du mariage et de l'*insolente* réponse donnée par le prince de Kaunitz à la note du comte Garampi, nonce apostolique, Mirabeau s'exprimait ainsi : « Voilà sans doute une réponse digne de l'autorité souveraine. Nous ne pouvons qu'y applaudir sous le point de vue politique. Mais est-ce la réponse d'un prince catholique, apostolique, romain, d'un adhérent aux canons du concile de Trente, qui forme la règle de foi du catholicisme même le moins ultramontain ?..... Le concile de Trente défend à la puissance séculière de se mêler des causes matrimoniales. *Si quis dixerit causas matrimoniales non spectare ad judices ecclesiasticos, anathema sit*, dit le douzième canon de la session 24 de ce fameux concile... S'il est vrai que le mariage étant un sacrement, toutes les causes matrimoniales ressortent uniquement de la juridiction ecclésiastique, c'est à l'Église, dont la hiérarchie est également de droit divin, à régler la manière de juger ses causes, et en qui réside la puissance d'ordonner sur chacune ; car, vouloir régler les divers droits de la hiérarchie chrétienne établie par Dieu même, comme dit le concile de Trente, c'est assurément le plus grand attentat de la puissance politique contre la religieuse[1]. »

L'œuvre de Joseph II n'eût pas été complète, s'il ne se fût appliqué, selon l'expression triviale du temps, à « décapuciner l'Autriche. » On sait qu'aux yeux de certaines gens, tout

[1] Mirabeau, *Monarchie prussienne*, t. VII, p. 83-85.

catholique est, suivant le goût du jour, capucin, jésuite ou clérical. « Ces Autrichiens sont des capucins insolents, qui nous haïssent et nous méprisent, et que je voudrais voir anéantis avec la superstition qu'ils protégent, » écrivait le charitable d'Alembert au philanthrope Voltaire[1]. L'empereur, si soucieux de l'estime des « philosophes, » ne pouvait souffrir qu'on traitât plus longtemps ses sujets de capucins, ni lui de protecteur de la superstition, c'est-à-dire du catholicisme; il prit en conséquence deux grandes résolutions : anéantir les moines, proclamer la tolérance. Le 30 octobre 1781, les ordres contemplatifs furent supprimés d'un seul coup; les religieux épargnés ne purent avoir aucune relation avec leurs frères étrangers; leurs constitutions furent modifiées dans les points les plus essentiels; nul monastère ne put désormais admettre de novices sans la permission de S. M. Plus de la moitié des couvents, comme l'avoue M. de Laveleye, furent fermés, leurs habitants chassés, leurs biens confisqués[2]; et tout cela se fit sous le coup de la banale et sotte accusation « d'ignorantisme » et au moment où l'on publiait « l'Édit de tolérance[3]. » Ah! l'édit de tolérance! voilà le titre de gloire de notre héros!... Si j'avais l'honneur d'être rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*, je relirais cette pièce et les décrets qui s'y rapportent trois fois au moins, avant de tant les célébrer. Les protestants, il est vrai, jouissaient, en vertu de cette patente, de la liberté de leurs cultes si multiples; toutefois (c'est le côté ridicule, qui se trouve toujours dans les décrets joséphites), s'ils pouvaient bâtir des temples, c'était sans tour ni clocher. Les Grecs non-unis participèrent aux mêmes avantages; 4 à 500,000 Juifs reçurent tous les droits civils; et depuis ce temps l'Autriche, Vienne surtout, est devenue leur terre promise. Mais — et c'est ici que mon enthousiasme tomberait, si j'avais l'honneur dont j'ai parlé plus haut — le Hussite (oh!

[1] Lettre à Voltaire, 12 janvier 1763.

[2] Les associations de charité ne furent pas plus épargnées; on les remplaça par la franc-maçonnerie. M. le duc de Persigny, en frappant la conférence de S. Vincent de Paul, se rappelait-il cet exemple? Vienne possédait 121 associations libres de piété et de bienfaisance. La commission déclara « qu'elles n'appartenaient pas à l'essence du christianisme. » Cf. Brunner, p. 111.

[3] 22 juin et 15 octobre 1780.

Ferdinand II!), l'Abrahamite, que dis-je, le *déiste*, donc le *rationaliste* aussi, non-seulement n'était point comblé des faveurs impériales, mais, au nom de la liberté de conscience et par ordre exprès de S. M., se voyait privé de ses enfants, expédié lui-même au-delà de la frontière, après avoir reçu de la manière la plus ignominieuse, « auf den Hintern, » vingt-cinq coups de bâton.

Un père capucin, Gottfried d'Alost, consulteur de son ordre et visiteur général en Belgique, avec autant de liberté de langage que de convenance et d'esprit, fit ressortir tout ce qu'il y avait de contradiction à proscrire les religieux en proclamant la tolérance : contradiction à laquelle une expérience tant de fois répétée et récemment renouvelée en Espagne commence à nous accoutumer. Dans une lettre adressée à Joseph II lui-même, le moine disait : « Je déclare devant Dieu et en face de la terre entière que jamais je n'obéirai aux commandements des hommes, s'ils sont contraires à ceux du suprême Législateur, quelques souffrances que je doive endurer. Je suis prêt à aller en prison et à la mort, car je préfère tomber aux mains des hommes qu'aux mains du Dieu vivant qui un jour jugera toute cette affaire en sa justice, comme tout ce qu'on aura fait aux dépens des innocents. J'accepte aussi, avec la même reconnaissance et la même docilité avec laquelle les premiers chrétiens acceptaient les décrets et les sentences portées contre eux, toute sentence et tout décret porté contre moi. Toutefois, je suis convaincu que de tels sentiments sont opposés à la douceur et à l'équité de V. M., qui par son édit de tolérance a voulu permettre le libre exercice de la religion, non-seulement à une classe d'hommes, mais à tous, *et par conséquent aux catholiques eux-mêmes ;* et ce serait assurément un crime d'affirmer que notre ordre séraphique doive être exclu de ce privilége de tolérance. Je prie donc très-instamment et très-humblement V. M. d'accorder qu'en vertu du bienfait mentionné, *le libre exercice de notre sainte religion nous soit aussi permis* et que nous puissions, dans la simplicité d'un cœur fidèle à Dieu, servir fidèlement encore l'empereur, d'autant qu'il est impossible d'être fidèle au prince, si on ne l'est pas au roi du ciel. » Voilà l'un de ces moines que Joseph II, dans une lettre que M. de Laveleye n'a pas

rougi de citer, dit être « la cause de la décadence de l'esprit humain. » Le héros de la tolérance répondit brutalement : ordre fut expédié au vénérable et intrépide religieux de quitter Bruxelles dans les vingt-quatre heures et la Belgique dans trois jours[1]. Les vœux hautement exprimés par les populations ne furent pas plus écoutés que la prière du capucin. On conserve un recueil de lettres et d'adresses des évêques et de leurs diocésains de toutes les provinces de l'empire, qui forment cinq volumes. Là se lit la signature de l'illustre cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, qui fut vraiment confesseur de la foi : on ne tint pas plus compte de ces légitimes plaintes des sujets catholiques de l'Autriche alors qu'aujourd'hui. Cependant la fermentation devint générale; une révolution menaçait en Hongrie, le Tyrol repoussait les prétendues réformes, comme il proteste encore à cette heure contre les lois anticatholiques; Joseph II, déjà mourant, se vit environné des députés de toutes les provinces réclamant pour leur foi et leurs libertés; et les Pays-Bas, ce beau fleuron de sa couronne, se séparaient violemment de la maison d'Autriche qui voulait tyranniquement les séparer de l'Église.

Avant d'expirer, Joseph II écrivit dans son testament (article 16) : « Je prie ceux auxquels, contre ma volonté, je n'ai peut-être pas rendu pleine justice, de me pardonner comme chrétiens ou comme hommes. Je les prie de se souvenir que le monarque sur le trône, comme le pauvre en sa chaumière, est un homme, et que l'un et l'autre sont sujets aux mêmes erreurs. » — Donc, paix à sa cendre! Aussi bien, s'il fut tyran, il fut victime aussi, victime de ses conseillers intimes et des hommes sans principes auxquels il livra ses peuples et se livra lui-même. Il fit beaucoup de mal! il opprima les consciences au nom de la tolérance, supprima les droits séculaires au nom de la liberté, compromit l'éducation publique (comme il l'avoua lui-même), en parlant « des lumières, » renversa les couvents pour multiplier les casernes, dispersa d'inappréciables trésors en vendant les bibliothèques monastiques, et mourut avec le regret d'avoir beaucoup détruit et rien édifié.

[1] P. A. Theiner, *Cardinal de Frankenberg*, p. 57 seq.

On nous dit que son esprit revit chez certains écrivains, certains orateurs, certains ministres ; nous en conviendrons sans peine, les faits parlent assez haut. Dès lors les grands mots sont inutiles et les belles phrases vaines. Nous savons par l'histoire de Joseph II ce que peuvent attendre de tels hommes la liberté des peuples, l'indépendance des âmes et la dignité de l'Eglise. Le bon sens populaire ne s'y trompe pas. Vous criez : affranchissement ! il traduit : servitude ! Pourquoi vous proclamez-vous aussi les admirateurs et les émules de Joseph II ? *Habemus confitentes reos !*

CH. CLAIR.

(*La suite prochainement.*)

LOUIS XIV, BOSSUET ET LA SORBONNE

EN 1663

PREMIÈRE ÉBAUCHE DE LA DÉCLARATION

DES QUATRE ARTICLES

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE FRANCE DE 1682, par Charles GÉRIN, juge au tribunal civil de la Seine. Paris, Lecoffre, 1869.

De tous les édits signés par Louis XIV et enregistrés par son parlement, un seul a eu le privilége d'être remis en vigueur dans notre siècle et d'y obtenir encore force de loi. C'est précisément un édit que Louis XIV lui-même, par une rare exception, avait pris soin d'annuler, en promettant qu'à l'avenir on ne l'invoquerait plus en France, pas plus que la célèbre *Déclaration des quatre articles*, qui en avait été l'objet.

Par quelle étrange fortune le puissant monarque a-t-il reçu de l'événement un pareil démenti? Pourquoi voyons-nous subsister aujourd'hui ce qu'il tenait pour nul et non avenu, tandis qu'il ne nous reste plus rien de ce qu'il avait voulu maintenir et nous laisser en héritage? L'œuvre qu'il estimait la plus importante de son règne, celle qui devait unir à jamais la France avec un pays voisin, a fini par tomber naguère sous les coups redoublés de la Révolution. Il paraît que la France a vu sans émotion ce qui se passait au delà des Pyrénées, comme si elle n'avait plus rien à craindre sur ses autres frontières. Mais d'où vient qu'à la même époque, dans l'enceinte où siégent ses représentants, on s'est montré moins indifférent pour une œuvre de Louis XIV qui n'avait pourtant ni coûté les mêmes sacrifices à notre pays, ni inspiré la même jalousie à l'Europe? Comment la nouvelle du prochain concile a-t-elle pu donner lieu d'invoquer avec tant de confiance l'édit royal et la déclaration de 1682? Comment se fait-il qu'après deux siècles, quand tout est changé ou

même oublié chez nous et autour de nous, on se plaise encore à nous signaler, comme au temps de Louis XIV, un grand danger du côté de Rome et un préservatif assuré dans ce qu'on est convenu d'appeler les *libertés de l'Église gallicane?*

Ce qu'il y a de vrai, ce qui nous frappe tout d'abord dans cette évocation d'un autre âge, c'est qu'à Rome siége toujours la même autorité, toujours en butte à des attaques formidables, toujours faible et néanmoins invincible, survivant seule à la foule d'ennemis conjurés pour sa perte. Ce qu'il y a de vrai encore, c'est qu'au gré des diverses passions engagées dans la lutte, toute arme semble bonne, pourvu que le coup porte à Rome. Mais ce qu'il serait moins facile de persuader aux catholiques de notre pays, c'est qu'aujourd'hui ils aient à craindre le danger dont on les menace, et à tirer quelque profit de ces libertés gallicanes dont on leur promet de faire usage pour les protéger.

Il ne leur est plus possible de céder à une trop longue illusion. On aura beau leur présenter, avec ce mot si magique de libertés, les anciennes traditions de leurs pères, l'exemple donné par le plus grand siècle de notre histoire, l'autorité de l'assemblée la plus fameuse du clergé de France, et au-dessus de tous ces souvenirs, comme pour les consacrer, le génie imposant de Bossuet, qui mérite à tant d'égards notre respect et notre admiration : tout ce prestige du passé, si glorieux qu'on le suppose, n'a pu résister à l'épreuve décisive du temps. Nous n'en sommes plus à croire que l'Église de France, pour avoir voulu élever des barrières contre Rome, ait réussi à former une province libre et privilégiée au sein de l'Église catholique.

C'est aujourd'hui pour nous un sujet d'étonnement, et non d'envie, que ces franchises et ces libertés qui dispensaient nos pères d'accepter les bulles du Souverain Pontife, à la condition de subir les arrêts d'un parlement ou d'un conseil d'État. Rien n'est plus contraire au sentiment chrétien dans notre siècle. La Révolution, depuis qu'elle a déclaré la guerre à l'Église, n'a cessé de montrer aux fidèles, par ses attaques les plus acharnées, de quel côté ils doivent porter leur amour et leur dévouement. De la liberté même de leur Père commun, dépendent leurs libertés les plus précieuses ; et tout ce

qui tend à les séparer de Rome, loin d'être pour eux une garantie, leur paraît une entrave, et dès lors leur devient suspect. Contre ce mouvement légitime et irrésistible qui les entraîne vers le centre de la catholicité, il ne peut y avoir que des tentatives malheureuses pour maintenir les anciennes maximes gallicanes. Plus on en vante l'efficacité, plus on en fait sentir le danger. Les éloges même qu'on prodigue si volontiers à l'assemblée de 1682 ne servent qu'à la discréditer, et l'on réduit ainsi les catholiques à se demander ce qu'il faut penser d'une assemblée ecclésiastique dont les décrets, réputés si utiles comme loi de l'État, sont aujourd'hui si opposés au sentiment religieux de notre pays. La question, dégagée des anciens préjugés, semble d'abord offrir d'elle-même une solution facile pour tout esprit observateur.

Cette célèbre déclaration des quatre articles, qui fut rétablie par le parlement de Paris au milieu du XVIII[e] siècle, par Napoléon I[er] en 1810, pourquoi donc Louis XIV et les membres de l'assemblée de 1682 avaient-ils consenti à la tenir pour nulle et non avenue en 1693 ? Comment un acte jugé si important a-t-il pu être révoqué, au bout de onze années, par ceux-là mêmes qui en avaient été les auteurs ? S'il était, comme on l'assure, l'expression légitime et exacte des rapports de l'Église avec l'État, d'où vient qu'une si courte expérience fut suivie d'un pareil désaveu ? N'y a-t-il pas lieu de supposer que cette expérience dut être bien malheureuse, et que l'assemblée de 1682, pour avoir mis la France dans une situation devenue si promptement intolérable, n'avait point consulté les véritables intérêts de notre pays, mais subi apparemment l'influence momentanée de passions ou de circonstances peu dignes d'inspirer des législateurs qui travaillent pour la postérité ?

Ce qu'indique la plus simple réflexion, l'histoire le confirme par les témoignages les plus authentiques. Nous savions déjà que Louis XIV, dans sa lettre si remarquable de 1693, par laquelle il renonçait « aux choses contenues dans son édit du « 22 mars 1682, » avoua lui-même en termes exprès que « les conjonctures passées l'y avaient obligé. » Nous savions encore que plusieurs membres de l'assemblée, entraînés par leur ressentiment contre le Saint-Siége, menaçaient d'aller

jusqu'au schisme, lorsque Bossuet, malgré ses répugnances, consentit à rédiger la déclaration des quatre articles. D'autres contemporains nous avaient appris que cette déclaration, loin d'être applaudie comme un heureux compromis, provoqua même à Paris une sérieuse opposition. Mais une foule de témoins les plus dignes de foi, ceux qui avaient été les serviteurs les plus actifs de l'autorité royale, ministres, légistes, ecclésiastiques de tout rang, ceux-là nous avaient laissé, la plupart à leur insu et contre leur gré, des dépositions manuscrites qui restaient ensevelies dans la poussière de nos bibliothèques. Un savant magistrat a su les en tirer, et il a voulu les mettre sous les yeux du public, comme autant de pièces de conviction à l'appui d'une vérité qui fut trop longtemps obscurcie ou méconnue, et qui aura désormais sa place dans notre histoire nationale.

Louis XIV, dans une lutte presque continue de plus de trente années (1662-1693), entreprit d'asservir à son autorité l'Église de France, comme la noblesse et le tiers-état. Louis XIV, secondé ou même excité par tous ses ministres, par son parlement, par un grand nombre d'évêques et, qui plus est, aidé même par Bossuet, ne put réduire le clergé, comme les deux autres ordres, à n'être plus que l'instrument de la volonté royale. Ce puissant monarque, au moment où tout pliait sous sa main en France et en Europe, rencontra une résistance invincible dans la conscience d'ecclésiastiques restés fidèles au Vicaire de Jésus-Christ. Il est juste d'ajouter qu'éclairé par un tel exemple, non moins que par son rare bon sens et par sa foi sincère, Louis XIV sut enfin s'arrêter sur le bord de l'abîme.

Il y a là sans doute, surtout dans les premières années, un spectacle bien propre à nous attrister, tant nous y voyons de violences suivies de compromis regrettables et de coupables défections ; mais ce qui doit nous. consoler, c'est de savoir que cette fois encore, comme toujours, la conscience catholique, en offrant un dernier asile à la liberté, lui prépare un triomphe définitif[1].

[1] Nous nous servirons principalement des *Recherches historiques* de M. Gérin, qui nous ont fait connaître tant de témoignages et de faits importants pour l'histoire religieuse de cette époque. C'est la meilleure autorité que nous puis-

I

Au mois d'août de l'année 1662, trois soldats de la garde corse, assaillis et maltraités sur un pont de Rome par quelques domestiques de l'ambassadeur français, reçoivent bientôt du renfort et poursuivent leurs adversaires jusqu'au palais de l'ambassadeur. Il en résulte une lutte à main armée, qui coûte la vie à deux Français et à cinq Italiens. Un tel événement, si déplorable qu'il fût, ne semblait pas de nature à troubler la paix de l'Europe. Aussi l'Europe n'apprit-elle pas sans émotion que l'ambassadeur français, s'étant retiré brusquement en Toscane, exigeait tout d'abord, comme simples préliminaires, que le pape Alexandre VII lui livrât à discrétion son propre frère, gouverneur de Rome, et qu'il fît pendre sur la place publique cinquante soldats corses et autant d'archers avec leurs principaux officiers. Après ce témoignage de bonne volonté, le pape serait admis à traiter avec le roi de France, qui se prononcerait alors sur les mesures qu'il jugerait les plus propres à le satisfaire[1].

De telles conditions étaient l'indice d'une situation trop grave pour ne pas alarmer le Pontife éclairé qui, depuis huit ans, avait mission de veiller aux intérêts de l'Église. Alexandre VII, longtemps employé, comme nonce apostolique, dans les négociations les plus importantes, n'avait cessé de déplorer les funestes tendances de la politique française en Europe. Vainement il avait protesté au congrès de Munster contre le fameux traité de Westphalie qui, au lieu d'assurer la liberté religieuse, comme on l'a souvent répété, dépouil-

sions invoquer, après l'approbation solennelle dont le Souverain Pontife a voulu honorer l'auteur. Nous trouvant dans la nécessité de donner plus de détails sur certains faits historiques, nous citerons les registres manuscrits de la Faculté de Théologie, de l'Université et du Parlement de Paris, et quelques autres documents, notamment un autographe de Bossuet, jusqu'ici complétement ignoré, et qui nous semble d'une haute importance pour apprécier le gallicanisme de cet illustre personnage.

[1] *Lettre circulaire du duc de Créqui aux ambassadeurs et ministres des princes à Rome*, dans les *Preuves* (p. 7-8) *servant à l'histoire des Démeslez de la cour de France avec la cour de Rome*, par Reg. Desmarais. Cf. *Varie lettere e scritture non divolgate del cardinale Pallavicini*, Bib. impér., mss. ital. 1514.

lait injustement les catholiques d'une partie de leurs biens, et laissait aux princes de l'empire le droit à peu près illimité de peser à leur gré sur la conscience de leurs sujets. L'épée victorieuse de la France, qui avait ainsi tranché au profit des luthériens d'Allemagne une question restée indécise depuis plus d'un siècle, avait encore frappé des coups terribles en Italie contre l'autorité du Saint-Siége. Un cardinal ministre, plus sensible aux intérêts de l'État qu'à ceux de l'Église, avait brusquement terminé par la force armée un différend dont le Souverain Pontife avait l'arbitrage. Un autre cardinal ministre, encore moins scrupuleux que son prédécesseur, n'avait pas craint d'envoyer une armée française contre la ville de Rome, parce qu'on y refusait la pourpre à son frère, notoirement indigne d'un tel honneur[1]. Le jeune roi de France, formé à pareille école, n'allait-il point céder à *la tentation de rompre* par un coup d'éclat les relations qu'il avait consenti naguère à rétablir avec le Saint-Siége?

Agité de ces tristes pressentiments, le Souverain Pontife s'était empressé d'adresser les brefs les plus touchants au roi et à la reine mère Anne d'Autriche. Toutes ses *propositions* d'accommodement n'en furent pas moins rejetées avec une hauteur inflexible[2]. Louis XIV, alors âgé de vingt-quatre ans, monarque également respecté en France et redouté en Europe, ne cherchait, de son propre aveu, que *l'occasion* d'exercer sa puissance et d'acquérir de la gloire. Aussi ne tarda-t-il pas à déclarer qu'après le licenciement de la garde corse, après l'exil, l'emprisonnement ou le supplice des soldats les plus compromis, il était encore en droit d'attendre des preuves plus éclatantes qu'on voulait sérieusement réparer son honneur outragé. Voici en quels termes il traça lui-même le plan de sa politique : « Traiter avec toute dureté la cour de Rome, dans toutes les occasions qui s'en offrent, jusqu'à ce qu'elle m'ait satisfait, et ne lui passer jusque-là quoi que ce soit dont elle puisse tirer avantage dans le monde; enfin, la mortifier

[1] *Journal* d'Olivier Lefèvre d'Ormesson, t. Ier, introd. p. LXXIX-LXXXI (*Collection des documents inédits sur l'histoire de France*).

[2] *Recueil Thoisy*, *mat. ecclésiast.*, t. XX in-fol. Cf. mss. ital. 1514 (Bibl. imp.).

de toutes manières [1]. » Animé de tels sentiments, Louis XIV se tient pour offensé de l'empressement des souverains étrangers à offrir leur médiation ; il fait conduire le nonce sous bonne escorte jusqu'à la frontière et dirige des troupes vers l'Italie. Le Pape, voyant ses États menacés d'une invasion formidable, cherche en vain un allié parmi les princes de l'Europe ; nul n'ose intervenir en faveur d'un vieillard désarmé. Les Suisses du moins, les Suisses catholiques, fiers d'avoir joué longtemps le rôle glorieux de défenseurs du Saint-Siége, se préparent à descendre encore une fois de leurs montagnes. Le roi de France, inquiet de leur attitude belliqueuse, leur reproche amicalement dans une longue dépêche de lui imputer un dessein trop indigne du fils aîné de l'Église, et leur promet en termes exprès que « ses armes, quoi qu'il arrive, ne paraîtront dans l'État ecclésiastique que pacifiquement, pour défendre et protéger le Saint-Siége et les États et peuples qui lui sont temporellement et immédiatement sujets [2]. » Dès lors tout le plan de la politique royale se déroule librement : émeute provoquée dans Avignon, confiscation de la ville et du comtat Venaissin, droit de passage obtenu des princes italiens et entrée en campagne de quinze mille hommes commandés par ce même maréchal qui, dix-huit ans auparavant, a reçu de Mazarin et a exécuté l'ordre de marcher sur Rome à la tête d'une armée française. A ce spectacle de la puissance la plus redoutable allant accabler, après l'avoir isolé, le souverain le plus faible et le plus pacifique, l'Europe attentive se demande avec anxiété quel sera le dénouement, et si le roi très-chrétien, dès le début de son règne, osera suivre jusqu'au bout l'exemple de Philippe-le-Bel.

Ce qu'on savait déjà, c'était que Louis XIV, comme Philippe le Bel, se trouvait entouré de serviteurs capables de

[1] Bib. imp. Mss. fr. 4251, fol. 201 v°-202. Ce précieux manuscrit contient plusieurs autres lettres de Louis XIV au duc de Créqui, qui expriment toutes le même sentiment et confirment la vérité de ce que Bossuet disait en 1700 à son secrétaire Ledieu : « Aussitôt que le roi eut pris le gouvernement de son royaume, et surtout depuis M. Colbert, on eut cette politique d'humilier Rome, et tout le conseil suivit ce dessein. De là la décision de la Faculté de théologie en 1663 et tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. » *Journal* de Ledieu, t. I[er], p. 8 et 9. Cf. *Mémoires* du P. Rapin, t. III, p. 146-147, 193, 198, 201, etc.

[2] Bib. imp. Mss. fr., fol. 151-155. Cf. *Recherches historiques*, p. 11-12.

l'entraîner contre le Saint-Siége jusqu'aux dernières extrémités. Ses principaux ministres, Le Tellier, Lionne et Colbert, avaient été les créatures et restaient les imitateurs fidèles du cardinal Mazarin. Des instructions ministérielles, rédigées dans un sens hostile à la cour de Rome, avaient été expédiées dans toutes les provinces du royaume. Comme le gouvernement inspirait les deux feuilles périodiques qui paraissaient alors dans la capitale, le public pouvait y lire chaque semaine une longue diatribe contre les abus de l'administration romaine [1]. Le sujet que semblait préférer le gazetier de l'époque, c'était la dilapidation du trésor pontifical, au moment où l'on voyait l'ancien surintendant des finances emprisonné à la Bastille, une chambre de justice établie pour le juger avec plus de quatre cents financiers, et un monitoire de cette chambre lu au prône de toutes les paroisses pour ordonner aux fidèles, sous peine d'excommunication, qu'ils eussent à dénoncer au procureur général, dans le plus bref délai, quiconque avait pris et retenu des sommes appartenant au roi. C'était sans doute une étrange contradiction pour un gouvernement d'invoquer ainsi à son profit les foudres de l'Église, tout en l'attaquant dans son chef suprême; mais il ne fut jamais plus facile d'accréditer parmi le peuple les accusations les plus violentes contre la cour de Rome, moyennant quelques protestations de respect pour la personne du Souverain Pontife.

[1] La *Gazette de France* avait annoncé, dès le début (ann. 1662, p. 929), que l'ambassadeur français, s'il fût resté à Rome, y eût été réduit à mourir de faim : « On a soustrait les aliments au dit duc (de Créqui), ayant été défendu au boulanger et au boucher de lui fournir une quantité de pain et de viande qui ne suffisait pas pour la subsistance ordinaire de sa maison. » Quant à la *Muse historique* de Loret, voici quelques vers de sa première tirade sur les affaires de Rome (2 septembre 1662) :

Quoi? jusqu'au sang, jusqu'à la vie,
Notre nation poursuivie!
Faire attenter au droit des gens
Par des Corses, par des sergens!
Quel emportement! quelle audace!
Est-ce en Babylone, est-ce en Thrace,
Est-ce dans la sainte cité,
Qu'on a fait cette énormité?
Pour avoir souffert ce désordre,
Vous donnez sur vous bien à mordre.

S'il se rencontrait des gens de bien assez éclairés, au dire d'un contemporain, pour gémir en secret d'un tel scandale, on voyait une foule d'ecclésiastiques, même des évêques, applaudir hautement à la nouvelle expédition d'Italie. Soit amour-propre national, soit préoccupation pour d'autres intérêts que ceux de l'Église, ils autorisaient par leur exemple la politique de ministres qui ne se faisaient aucun scrupule d'employer en même temps des auxiliaires plus habiles et plus zélés [1].

La secte janséniste, frappée d'anathèmes réitérés depuis dix ans, avait su garder, sinon la même audace, du moins une grande influence dans plusieurs provinces et surtout à Paris. Il ne lui manquait qu'une occasion favorable pour relever la tête, et elle en trouvait une meilleure qu'elle n'eût osé l'espérer. C'était de Rome qu'avaient été lancées les foudres de l'Église contre les disciples de Jansénius, et c'était le gouvernement royal qui, après les avoir provoquées, avait pris soin d'en rendre les effets si terribles. Ce même gouvernement, en tournant ses armes contre Rome, semble mettre les jansénistes à l'abri de foudres nouvelles et leur offrir son concours pour une revanche éclatante. Aussi deviennent-ils tout d'abord les fauteurs les plus actifs d'une guerre à outrance. Pour envenimer la querelle, ils répandent à profusion toutes sortes de livres et des feuilles volantes et anonymes, connues alors sous le nom de *gazettes à la main ;* ils y reproduisent les invectives les plus grossières des incrédules et des protestants, qu'une haine commune contre le Saint-Siége leur donne pour

[1] *Recherches historiques*, p. 7-10. *Mémoires* du P. Rapin, t. III, p. 492-495. *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par P. Clément, p. 96-109. Le monitoire de la chambre de justice, inspiré par Colbert, portait que la peine d'excommunication irait toujours en s'aggravant après le délai de neuf jours. Il est bon de remarquer que la plupart des membres du clergé, tout en approuvant la guerre contre Rome, en redoutaient les suites pour l'autorité pontificale. Fléchier était l'interprète de ce double sentiment, lorsqu'il disait à Louis XIV dans sa *Plainte de la France à Rome :*

Qu'à ton ressentiment ta piété s'unisse.
Louis, fais grâce à Rome en te faisant justice.
Pense au sacré devoir d'un monarque chrétien ;
Fais agir ton pouvoir, mais respecte le sien ;
Et mêlant au courroux le respect et la crainte,
Punis Rome l'injuste, et respecte la sainte.

alliés naturels [1]. Mais ce qui rend surtout leur influence redoutable, c'est leur rare habileté à faire valoir contre Rome les maximes gallicanes et à s'insinuer par là dans toutes les avenues du pouvoir pour s'y ménager d'utiles protecteurs. Les trois principaux ministres de Louis XIV en viennent bientôt à ne prendre conseil que de trois jansénistes [2]. Le parlement compte dans son sein plusieurs membres dévoués à la secte ; l'un des avocats généraux, Jérôme Bignon, est resté le disciple fidèle des solitaires de Port-Royal ; et l'autre, plus célèbre encore, Denis Talon, s'est déjà montré gallican si fougueux que plus d'une fois ses harangues, notoirement entachées d'hérésie, ont été censurées à Rome et à Paris. Tel est l'orateur jugé digne de servir d'instrument à la vengeance des sectaires dans une nouvelle campagne qu'ils estiment avec raison plus importante que celle d'Italie. Les troupes françaises, en pénétrant dans les États de l'Église, ne peuvent humilier que le souverain temporel ; mais l'autorité spirituelle du Chef de l'Église, cette autorité qui est partout vulnérable parce qu'elle s'étend partout, on peut l'attaquer en France, avec des armes d'autant plus efficaces qu'elles y semblent consacrées par l'usage; et c'est ainsi qu'à la faveur d'une querelle fortuite, engagée par la soldatesque, soutenue par la diplomatie et par les ar-

[1] *Mémoires* du P. Rapin, t. III, p. 193-195, 292-297, etc. *Lettres* de Gui Patin. Qu'on nous permette de citer ici deux extraits des lettres de ce nouvelliste, indigne précurseur de madame de Sévigné. Il écrivait dès le 10 sept. 1662 : « Il y a ici des gens qui ne seraient pas trop fâchés de la guerre en Italie, et qui voudraient réformer ce Jupiter Capitolin, dont les foudres ne sont plus si fort à la mode. » Dans une lettre du 17 nov. 1662, G. Patin écrivait : « On dit que M. de Roquelaure a proposé de beaux moyens pour envoyer une grande armée en Italie, savoir, que M. de Liancourt fournira 20,000 jansénistes, M. de Turenne 20,000 huguenots, et lui, fournira 10,000 athées. Voilà 50,000 hommes qui n'épargneraient point le pape. »

[2] *Mém.* du P. Rapin, t. III, p. 193 : « Ce qui fit dire alors à la reine-mère que les trois ministres avaient chacun leur janséniste : Letellier avait Coquelin, Colbert l'abbé de Bourzeis, de Lionne Gaudon. » Le témoignage du P. Rapin est confirmé par plusieurs pièces que nous avons lues dans les manuscrits de Colbert et par le témoignage même du docteur janséniste Deslions dans son *Journal*, Bib. imp., Mss. 24998, p. 343, 406, 409, 410, etc. Coquelin, précepteur de l'abbé Letellier, futur archevêque de Reims, sera l'un des promoteurs et des membres les plus influents de l'assemblée de 1682. Quant à l'abbé de Bourzeis, membre de l'Académie française et l'un des fondateurs de l'Académie des inscriptions, il écrit lui-même ou inspire les nombreux rapports adressés à Colbert sur les affaires ou le personnel du clergé et de la Sorbonne.

mes, au moment même où l'Europe a les yeux fixés sur l'Italie, Paris devient à son tour le théâtre d'une lutte théologique qui met en jeu les intérêts les plus graves et provoque des coups si terribles qu'il en restera des traces vivantes aux yeux de la postérité.

Une simple thèse de bachelier en fut la première occasion. Imprimée et affichée en Sorbonne, selon l'usage, elle ne présentait au public que des propositions d'une orthodoxie irréprochable. Beaucoup d'autres thèses, plus explicites sur les prérogatives du Saint-Siége, avaient été soutenues en Sorbonne, sans exciter ni plainte ni récrimination. Mais les temps étaient changés, et le syndic de la Faculté de théologie, Martin Grandin, jugeant prudent d'accommoder l'expression de la doctrine avec les nouvelles dispositions des esprits, avait pris soin d'effacer lui-même sur la thèse manuscrite le mot compromettant d'*infaillibilité*. Théologien de mérite autant qu'homme circonspect, il avait cru qu'après avoir ainsi usé de son droit de censure, il pouvait signer sans danger un texte inoffensif. Tel ne fut pas l'avis d'un curé de Paris, docteur en Sorbonne, signalé au ministre Colbert comme un serviteur actif, ferme, hardi, aussi contraire aux intérêts de Rome que zélé pour ceux du roi et du parlement. C'était, en effet, l'un des chefs les plus influents du parti janséniste, et telle était son habileté que Port-Royal lui avait confié le soin de diriger l'impression clandestine de plusieurs Provinciales. Il lui fut facile de convaincre l'avocat général Talon que la thèse signée par le syndic portait atteinte aux anciennes maximes et à la sûreté de l'État[1]. Le procureur général, gagné à son tour et stimulé par Talon, se rend au Louvre pour y voir le roi. Louis XIV lui ayant demandé ce qui l'amène : « C'est pour savoir de Votre Majesté, répond le magistrat, si elle veut que le Pape ait le pouvoir de Vous ôter la couronne de dessus la tête, quand il lui

[1] Voici les trois propositions qui furent incriminées : I. *Christus Petrum ejusque successores summa supra Ecclesiam autoritate donavit.* II. *Pontifices privilegia quibusdam Ecclesiis, sicut Ecclesiæ gallicanæ, justa de causa impertiti sunt.* III. *Concilia generalia, ad extirpandas hæreses, schismata et alia incommoda tollenda, admodum sunt utilia, non tamen absolute necessaria.* Un Breton, nommé Drouet de Villeneuve, était l'auteur de cette thèse, qui devait être présidée par son compatriote Vincent de Meur, l'un des précurseurs du

plaira. » Le roi, tout étonné de cette étrange question, apprend alors comment le Pape, qu'il est en mesure d'accabler par la force des armes, peut invoquer contre lui le droit de disposer du temporel des princes et de délier leurs sujets du serment de fidélité. Le procureur général, pour mieux intimider le jeune monarque, lui montre la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII contre Philippe le Bel; il lui en donne lecture, en explique les termes dangereux, et fait si bien qu'il obtient toute liberté de soumettre la thèse de Sorbonne à l'autorité du parlement. Louis XIV, une fois persuadé qu'on en voulait à sa couronne, devait rester sourd aux plus sages conseils. Vainement on lui représenta que permettre aux magistrats de ruiner en France par leurs arrêts le prestige de l'autorité pontificale, c'était préparer le triomphe de *la secte janséniste*, qu'il avait voulu jusqu'alors extirper de son royaume. « Il faut, répondit-il, que l'affaire aille son chemin, et je laisserai faire le parlement[1]. »

II

Le parlement, réduit à ses fonctions judiciaires depuis les troubles de la Fronde, saisit avec avidité l'occasion de s'ériger en tribunal souverain pour trancher au profit de la couronne les questions religieuses qui préoccupaient si vivement tous les esprits en France. A peine le procureur et les avocats généraux eurent-ils fait leur rapport sur la thèse de Sorbonne, qu'en vertu d'un arrêt signifié par huissier, le syndic, le président et le répondant furent mandés devant la cour « pour rendre raison de la dite thèse, et eux ouïs ensemble le procureur général du roi, ordonner ce qu'il appartiendrait, et ce-

P. Maunoir dans les missions données en Bretagne. L'année précédente, en 1662, de Meur avait été admis sans difficulté à soutenir en Sorbonne une thèse sur l'infaillibité du pape, qu'il avait dédiée *Beatissimo Papæ Alexandro VII, immobili fidei fundamento, cœli judici nunquam fallenti, nunquam fallo*, etc. Bib. imp. Mss. 15734, doc. 56. *Mém.* du P. Rapin, t. III, p. 195. *Hist. de l'université de Paris aux* XVII[e] *et* XVIII[e] *siècles*, 1866, par Ch. Jourdain, p. 219. *Port-Royal*, par Sainte-Beuve, t. II, p. 559.

[1] Bib. imp. Mss. fr. 24,998, p. 342 et suiv. *Mém.* du P. Rapin, t. III, p. 195-198. Bib. Sainte-Geneviève, Mss. H. E., vol. II, fol. 77-78.

pendant leur faire défense de proposer, soutenir, ni disputer sur ladite thèse[1]. »

Le syndic Grandin, chargé d'expliquer les trois propositions incriminées, le fit avec cette science et ce bon sens qui lui valurent l'honneur d'être, pendant plus de cinquante ans, le professeur de théologie le plus estimé qu'il y eût alors en France. Mais le premier président du parlement, Guillaume de Lamoignon, qui est resté célèbre dans les annales parlementaires, prit la parole à son tour pour faire des remontrances au syndic sur des matières que, de son propre aveu, il n'avait jamais étudiées en théologien. « Les explications que vous venez de donner, dit-il, ne cadrent pas avec les termes de la thèse, dont le sens est mauvais en soi et contraire à la vérité de nos maximes. Ce n'est pas assez d'avoir ôté de l'original de la thèse la proposition affirmative de l'infaillibilité du pape dans ses décisions ; vous auriez dû en effacer aussi celle qui soutient que le *Pape a la souveraine autorité sur l'Église*, étant certain que la souveraine autorité du Pape est dans l'Église et avec l'Église, mais non pas au-dessus de l'Église, et que l'on a toujours tenu en France, comme une vérité constante, que le concile général est par-dessus le Pape, et que les papes sont tenus d'obéir aux décrets des conciles. S'il est vrai que des hérésies ont été éteintes sans qu'il fût besoin de concile, par exemple avant le concile de Nicée, il est certain pourtant que, généralement parlant, les conciles sont non-seulement utiles, mais encore nécessaires à l'Église ; et sans s'arrêter à l'explication forcée que le syndic a voulu donner à la proposition de la thèse, la plupart pourraient en conclure que les conciles généraux ne sont nécessaires en aucun cas. Quant aux priviléges accordés par les papes à certaines églises, la thèse paraît les confondre, quoi qu'on ait dit, avec les libertés de l'Église gallicane, qui sont bien différentes et même contraires, puisque ces libertés ne sont que le droit commun, dans lequel nos ancêtres se sont maintenus contre les nouveautés qu'on a voulu introduire pour établir un droit nouveau[2]. »

[1] Arch. de l'emp. *Reg. du Parlement*, cart. XIb 8,864, 18 janv. 1663.

[2] Arch. de l'Empire. *Reg. du Parlement*, cart. XIb 8,864, 19 janv. 1663. Cf. *Mém.* du P. Rapin, t. III, p. 195-197. Pour l'origine et le véritable caractère

Cette étrange leçon terminée, l'avocat général Talon commence ainsi son réquisitoire : « Cette affaire est d'autant plus importante que, par l'examen de la thèse qui devait être soutenue aujourd'hui, par l'esprit général dans lequel elle a été conçue, et par les propositions particulières qui y sont contenues, et plus encore par un grand nombre d'autres thèses et d'une infinité de libelles qui ont été publiés depuis quelques mois, l'on découvre une espèce de complot et de cabale, et un dessein concerté d'élever l'autorité du Pape par la dépression de celle de l'Église universelle et de ses conciles ; et l'on voit que le but de ces factions et de ces intrigues est de nous imposer une nouvelle servitude, un joug bien différent de celui de l'Évangile. » L'orateur, s'emportant alors avec sa violence ordinaire contre ceux qui prétendent *dépouiller les Français de leurs anciennes libertés*, parcourt toute l'histoire ecclésiastique depuis le temps des apôtres, en avouant qu'on a toujours admis la primauté du Siége de Rome ; mais il affirme qu'on lui a toujours refusé la prééminence sur les autres églises, que son infaillibilité a été imaginée pour ruiner l'autorité des princes, et que sa puissance a toujours été soumise aux canons de l'Église et aux décisions des conciles généraux. « On doit, dit-il, soutenir hardiment et sans hésiter la doctrine des conciles de Constance et de Bâle, et traiter comme schismatiques, perturbateurs du repos public et ennemis de l'État tous ceux qui sont assez hardis pour admettre des propositions contraires. Ces propositions de la thèse ne sont pas du nombre de celles qui se peuvent excuser par des interprétations. Elles sont fausses, téméraires et scandaleuses, en quelque sens qu'on les prenne. » Aussi l'avocat général demande-t-il à la cour que le syndic, le président et le bachelier soient condamnés à une rétractation solennelle et même à un châtiment exemplaire. Enfin, après avoir parlé avec la même vigueur durant plusieurs heures, il rappelle aux magistrats qu'ils ont pris les canons et les conciles sous leur protection, et il réclame toute leur sévérité contre ce qu'il nomme des blasphè-

des *libertés gallicanes*, voir les *Recherches historiques* de M. Gérin (p. 43) et la seconde édition de son *Essai historique sur la Pragmatique Sanction attribuée à saint Louis*.

mes, des hérésies, des scandales, des abominations capables d'ébranler les fondements de la monarchie et de porter l'esprit des peuples à la rébellion. Conformément aux conclusions de l'avocat général, le parlement rend le célèbre arrêt du 22 janvier 1663, qui condamne la thèse dénoncée, en y ajoutant : « La cour fait inhibitions et défenses à tous bacheliers, licenciés et docteurs, et autres personnes, d'écrire, soutenir et disputer, lire et enseigner, directement ni indirectement, ès écoles publiques ni ailleurs, aucunes propositions semblables ni autres, contraires à l'ancienne doctrine de l'Église, aux saints canons, aux décrets des conciles généraux et aux libertés de l'Église gallicane et anciens décrets de la Faculté de théologie de Paris, sous peine d'être procédé contre eux ainsi qu'il appartiendra, etc. [1] »

Si le réquisitoire de l'avocat général, au dire d'un comtemporain, avait été un véritable opéra, l'arrêt de la cour devait passer avec raison pour un véritable coup d'État. C'était une usurpation si extraordinaire et si révoltante qu'il y eut opposition jusqu'au sein même du parlement. Le doyen des magistrats, ayant à opiner à son tour, déclara que, vu son incompétence en pareille matière, il ne pouvait donner son suffrage. A quelle résistance ne fallait-il donc pas s'attendre au sein de la Faculté de théologie, parmi ces docteurs qui avaient seuls conservé en France le privilége de former une assemblée délibérante, avec pleine et entière liberté de donner leur avis sur tout ce qui concernait la doctrine et les mœurs ? C'était précisément l'époque où ils avaient su gagner autant de considération par leur sagesse que les magistrats en avaient perdu par leur conduite imprudente. La Sorbonne, au lieu de compromettre son autorité dans les troubles de la Fronde, l'avait employée avec succès à combattre les premiers disciples de Jansénius. C'était son syndic, Cornet, grand maître de

[1] Dans les *Registres du parlement* (Arch. de l'Emp. carton XIb, 8,864), le réquisitoire de Denis Talon ne comprend pas moins de 72 pages in-folio. Cf. Mss. *Cinq cents* Colbert, vol. 155e, fol. 19 et suiv. (*Bib. imp.*), *Mém.* du P. Rapin, t. III, p. 195-199 ; *Collectio judiciorum*, etc., par Duplessis d'Argentré, t. III, p. 89 ; *Mém. chronologiques et dogmatiques*, par le P. d'Avrigny, t. Ier, p. 389 ; *Histoire ecclésiastique du* XVIIe *siècle*, par Ellies Dupin, t. II, p. 654 et suiv.

Navarre, qui avait eu le mérite d'exprimer en quelques propositions toutes les pernicieuses erreurs de l'évêque d'Ypres; c'étaient lui, Grandin et leurs amis, qui en avaient poursuivi la condamnation auprès du Saint-Siége. Non contents d'applaudir aux foudres du Vatican, ils s'étaient encore hâtés de censurer Antoine Arnauld pour sa vaine distinction entre la question de droit et la question de fait, et ils avaient eu le courage de l'exclure de la Sorbonne avec soixante autres docteurs, qui aimèrent mieux partager la disgrâce de leur chef que d'abjurer ses erreurs. Après tant de services signalés, la Sorbonne est fière à bon droit d'avoir acquis une gloire qui n'appartint jamais dans l'Église à une simple Faculté de théologie, la gloire d'avoir efficacement contribué à étouffer dans son germe une hérésie naissante. Cette *gloire, dont les docteurs* jouissent en paix avec l'approbation de Rome et du monde catholique, consentiront-ils à en perdre tout le prestige en un seul jour, sur la sommation d'une cour judiciaire qui prétend leur imposer son jugement doctrinal contre l'autorité même du Saint-Siége, qu'ils ont invoquée pour triompher des sectateurs de Jansénius? C'est l'indépendance de l'Église qui est mise en question, et l'on se demande à Paris qui l'emportera dans ce conflit entre des magistrats qui usurpent si audacieusement les droits les plus *sacrés, et des* théologiens qui en ont été jusqu'ici les fidèles défenseurs[1].

Dans la grande salle du collége de Sorbonne, se trouvent réunis, par ordre du parlement, les docteurs, les licenciés et les bacheliers de la Faculté de théologie. Une députation de la cour vient leur signifier l'arrêt du 22 janvier. Deux conseillers et le substitut du procureur général, accompagnés d'un greffier et de plusieurs huissiers, sont introduits dans la salle et admis à s'asseoir sur le banc même du doyen, président de cette nombreuse assemblée. L'un des conseillers, prenant la parole, expose en peu de mots que le procureur général et ses collègues, n'ayant pu retenir leur zèle, ont porté plainte au parlement contre « des propositions trop fortes touchant

[1] *Lettre d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis sur ce qui s'est passé entre le Parlement et la Faculté*, 28 févr. 1663, in-4°. Mss. de la Sorbonne, *Reg. Universitatis* XXXI (par Eg. du Boulay), fol. 27.

l'infaillibilité de N. S. P. le Pape, son pouvoir souverain dans l'Église et sur l'Église, l'inutilité des conciles et les anciennes libertés de l'Église gallicane. Après mûr examen, la cour, dit le conseiller, a interposé son autorité et donné son arrêt du XXII de ce mois; et nous avons été commis pour venir en ce lieu vous en faire la lecture, afin que vous ayez à l'observer inviolablement à l'avenir. Vous entendrez, Messieurs, les conclusions du procureur général sur ce fait, et par la bouche de son substitut et fils, très-digne rejeton et successeur de ces deux illustres maisons de Harlay et de Bellièvre. » Achille de Harlay, à peine âgé de vingt-quatre ans, prenant la parole à son tour, débute par l'éloge obligé de la Sorbonne. Mais bientôt il l'accuse de compter parmi ses membres des adulateurs intéressés du Saint-Siége, qui veulent mettre sous les pieds du pape la couronne des rois, « ces images vivantes de la divinité. » Dès lors le jeune orateur donne libre cours aux sentiments qui le rendront toute sa vie l'ennemi acharné de l'Église et l'instrument servile de la royauté. Non content de dénaturer le sens des trois propositions incriminées, il applique à tous les fidèles les promesses faites au chef des apôtres, dénonce les persécuteurs des jansénistes, insiste sur la reconnaissance et la soumission dues à l'incomparable monarque qui gouverne la France, et termine sa longue harangue par ces mots impérieux : « Nous requérons que l'arrêt de la cour soit lu présentement à haute voix, et que les registres de la Faculté soient apportés pour y être transcrit et enregistré[1]. »

A ces mots, voilà des docteurs qui se lèvent pour protester. Enfin, la justice et la religion ont trouvé des défenseurs contre

[1] Arch. de l'emp. *Regesta Facult. theol. paris.*, MM 253, fol. 30vo-31vo. *Reg. du Parlement*, 31 janv 1663. Bib. imp. mss. *Cinq cents* Colbert, vol. 155, fol. 39-46. Pour mettre le lecteur à même d'apprécier la valeur du discours d'Achille de Harlay, il suffit de citer ces quelques mots sur la promesse faite à l'Eglise par Jésus-Christ de la « défendre contre toutes les forces de l'enfer, de la protéger contre les attaques du démon ; c'est la parole qu'il a donnée aux fidèles, quand il a dit : *Spiritum sanctum non defuturum iis qui in nomine suo congregati sunt et consentiunt in unum in Scripturis.* » Ce texte, qui ne se trouve pas dans l'Écriture Sainte, est sans doute emprunté à quelque ouvrage protestant, et le substitut n'a fait que suivre en ce point l'exemple de l'avocat général Talon.

ce pouvoir tyrannique qui prétend s'imposer à Rome par les armes, à l'Eglise de France par des arrêts. Les protestations, quoique diversement motivées, n'en sont pas moins énergiques et suivies d'une approbation générale. La nature et les termes de l'arrêt, un enregistrement si précipité, la harangue même du substitut et l'importance des propositions condamnées, tels sont les griefs invoqués pour résister aux injonctions réitérées des députés. On leur déclare que la Faculté entend délibérer le lendemain sur la réponse à donner au parlement, et force leur est d'avouer par leur retraite qu'ils ont échoué dans leur mission. Le rapport qu'ils en firent à la cour y produisit une vive irritation. Ce n'était pas la première fois que les magistrats voyaient repousser le joug qu'ils avaient l'ambition d'imposer à la Sorbonne. Quinze ans auparavant, au début de la Fronde, lorsqu'ils se proclamaient les protecteurs du peuple pour se faire les tuteurs de la royauté, ils avaient rendu un arrêt solennel qui réduisait à deux le nombre des moines que chaque ordre mendiant envoyait aux assemblées de la Faculté. Cet arrêt, combattu par Cornet, par Grandin et par tous les adversaires du jansénisme, avait été regardé comme nul et non avenu. Mais aujourd'hui les magistrats, assurés de l'appui d'un monarque tout-puissant, ont l'espoir d'usurper en son nom une domination qu'ils n'ont pu obtenir de leur propre autorité. Le syndic Grandin, mandé par la cour avec le doyen de la Faculté, répond que dans les dernières assemblées, certaines considérations ont fait différer l'enregistrement. « Il n'y a point de considération, réplique le premier président, qui vous doive empêcher d'obéir et d'exécuter ce qu'on vous a ordonné. » Le syndic se retira, en promettant de faire connaître à la Faculté la volonté du parlement.

La Faculté, après trois séances orageuses, n'avait encore pris aucune résolution. Un projet de réponse, rédigé par Grandin et par d'autres commissaires, n'avait pu réunir la majorité des suffrages. Il fut décidé que, vu la gravité des circonstances, on tiendrait une assemblée extraordinaire, à laquelle seraient invités les prélats qui avaient droit d'y siéger, et notamment Hardouin de Péréfixe, archevêque nommé de Paris et proviseur de Sorbonne. L'importance du conflit

et le retentissement des débats qui avaient eu lieu les jours précédents ne manquèrent pas d'attirer un très-grand nombre de docteurs. Le moment solennel était arrivé de savoir si la Sorbonne pourrait ou non maintenir son indépendance en face du parlement. C'était le Saint-Siége qui avait accordé à la Faculté le droit de porter un jugement doctrinal sur les questions religieuses, et il semble qu'elle dût prendre le parti d'en appeler au Saint-Siége contre une cour judiciaire qui tenait directement son pouvoir de la royauté. Mais la rupture avec Rome rendait tout appel au Souverain Pontife également inefficace et dangereux. La Faculté, privée ainsi de son appui légitime, n'avait plus d'autre ressource que dans les convictions et le courage de ses membres. Si la plupart avaient montré dès lors la même énergie et la même générosité qu'en 1682, combien de maux et de scandales n'eussent-ils pas épargnés à l'Église de France! Mais l'inexpérience au début de la lutte, l'hostilité déclarée du gouvernement contre le Saint-Siége, les sourdes intrigues des ministres Colbert et Letellier, le prestige exercé par le jeune roi Louis XIV, la défection de plusieurs docteurs jansénistes ou gallicans outrés, autant de causes qui devaient avoir une funeste influence sur les délibérations de l'assemblée.

Trois avis furent émis et soutenus avec chaleur. L'archevêque nommé de Paris qui, après avoir été le précepteur de Louis XIV, consentait à suivre docilement les leçons de la cour, soutint qu'il ne fallait point s'opposer à l'arrêt du parlement, et qu'on aurait toute satisfaction si l'on traitait à l'amiable avec le premier président. Cet avis, motivé d'ailleurs sur le danger de voir la Faculté traitée avec plus de rigueur, n'en pas fut moins repoussé par la majorité. Ce fut aussi le sort d'un second avis, qui consistait à s'adresser directement au roi lui-même. De la Mothe-Houdancourt, archevêque d'Auch, ayant prouvé l'exactitude des propositions condamnées, protesta avec énergie contre l'empiétement des magistrats et parla même de censurer leur arrêt. Dans le dessein sans doute de rallier à son avis la majorité, il se borna pourtant à conclure qu'avant de recourir au roi, il fallait envoyer au parlement une députation pour lui demander s'il prétendait ôter aux docteurs le droit de censure

et maintenir son explication sur la nécessité absolue des conciles généraux[1].

On adopta cet avis. Grandin et six autres députés, élus par l'assemblée, eurent une entrevue avec le premier président, qui laissa d'abord éclater son mécontentement. « La Faculté, dit-il, ne doit pas envoyer des députés poser des questions au parlement, si elle ne veut éprouver sa sévérité, et elle obtiendra d'autant mieux satisfaction qu'elle se montrera moins exigeante. » Il ajouta pourtant qu'on voulait lui laisser ses droits dans toute leur intégrité. Les députés se retirèrent, en disant qu'ils aviseraient au moyen le plus respectueux de remplir la mission dont ils avaient été chargés. Lorsqu'ils eurent rédigé ensemble une sorte de requête comprenant les deux points essentiels de leur mission, ils la communiquèrent au premier président, qui jugea plus prudent d'en approuver les termes et d'en permettre la lecture devant la cour. Le doyen de la députation lut la formule ainsi conçue : « Messieurs, les députés de la Faculté de théologie se présentent à la cour pour lui dire que la Faculté a entendu la lecture de l'arrêt du 22 janvier avec respect, mais qu'y ayant trouvé quelques difficultés, elle a cru que l'intention de la cour ne serait point de porter un jugement doctrinal, ou de qualifier des propositions théologiques, ni aussi de croire qu'un concile général fût absolument nécessaire pour toute sorte de schisme et d'hérésie, comme par exemple, celle de Jansénius, que la Faculté croit être suffisamment condamnée, sans qu'il soit besoin d'aucun concile général pour ce sujet. » Le premier président répondit que, lorsque la cour ordonnait quelque chose, tout sujet du roi devait s'y soumettre sans en demander la raison. Quant aux conciles généraux, « nos pères nous ont appris, dit-il, que plusieurs hérésies ont été non-seulement condamnées, mais encore complétement détruites sans qu'il fût besoin de conciles. Seulement la cour n'a

[1] Mss. de la Sorbonne. *Reg. Universitatis* XXXI (par Egasse du Boulay), fol. 27 et 28. L'archevêque de Paris a déjà déclaré, dans une séance précédente, « non expedire sibi videri ut colluctetur Facultas cum senatu parisiensi, cujus auxilio et auctoritate semper indigeat. » Ce prélat passait avec raison pour avoir un caractère faible, et il ne dépendait que du roi. Bib. imp. Mss. 24998, p. 412 et 415.

pu souffrir une proposition vague et générale dont on pourrait conclure que les conciles généraux ne sont nécessaires en aucun cas ; et comme la cour ne s'arrête pas à vos distinctions scolastiques, qui bien souvent pourraient rendre soutenables en apparence les plus mauvaises propositions, elle a interposé l'autorité royale pour défendre absolument de soutenir des propositions si dangereuses, qui causent tant de troubles et de scandales, et qui sont si contraires à la pureté de la police extérieure de l'Église, laquelle fait une des principales parties de la police générale de l'État. Vous aurez à enregistrer incessamment l'arrêt et à en rapporter l'acte au premier jour, la cour n'entendant pas qu'il soit parlé davantage de vos difficultés à ce sujet. »

La réponse du premier président, communiquée par les députés à l'assemblée des docteurs, y provoqua les plus bruyantes récriminations. Le doyen, malgré tous ses efforts, fut impuissant à calmer les esprits échauffés et à obtenir le silence. Jamais la Sorbonne, depuis la censure d'Antoine Arnauld, n'avait vu dans son enceinte une pareille tempête. Le premier président, l'avocat général, le substitut, le parlement, étaient tour à tour l'objet de violentes invectives. L'un des plus anciens docteurs déclamait avec tant de force contre l'arrêt qu'au dire d'un témoin oculaire, on le voyait en pleine Sorbonne jeter des larmes de douleur et de dépit. Si l'on enregistre par ordre du parlement, s'écriait-il, la Faculté sera semblable à la statue de Memnon. — Pour moi, disait un autre, je jetterai mon bonnet dans la rue, parce qu'on nous mettra dans la *Gazette*, et la Faculté sera bien malheureuse. Sur tous les bancs se levaient de nombreux approbateurs, celui-ci ajoutant que ce serait renouveler le schisme d'Angleterre, celui-là qu'on se rendrait coupable de péché mortel, d'autres qu'il fallait plutôt aller en prison, à l'exemple des saints martyrs, et que ce serait par lâcheté et par crainte des puissances temporelles qu'on ferait l'enregistrement[1].

Parmi ces généreux défenseurs de la religion outragée se lève soudain l'un des plus jeunes docteurs, le plus éloquent

[1] Arch. de l'Emp. *Reg. Fac. theologiæ,* fol. 31[vo]-33. Mss. *Cinq cents* Colbert, vol. 155 (ap. *Rech. hist.*, p. 23-31).

de tous et bientôt le plus illustre, qui doit à son rare mérite d'être déjà grand archidiacre de Metz et prédicateur du roi. Bossuet prend la parole pour ouvrir un nouvel avis, et voilà les docteurs les plus graves qui cèdent à sa voix entraînante. De concert avec lui, « ils sortent de leur place avec fureur, en disant qu'il faut censurer la harangue du substitut de M. le procureur général. » Un témoin attentif de cette scène bruyante, un docteur académicien, l'agent intéressé du ministre Colbert, va inscrire dans son rapport le nom de Bossuet parmi ceux des docteurs « qui ont mal agi ou que l'on soupçonne d'être opposés à la bonne cause dans cette rencontre. » C'est la première fois, et c'est la seule, hélas ! que nous voyons ce grand nom de Bossuet dénoncé au gouvernement comme suspect, pour avoir défendu contre les puissances temporelles les vraies libertés de l'Église. A défaut de son discours, que l'indigne rapporteur n'a pas jugé à propos de nous transmettre, comment expliquer dans sa vie ce fait exceptionnel et si honorable? Par quelle heureuse fortune le voyons-nous aujourd'hui censurer un jeune magistrat dont il appuiera bientôt les attaques contre le Saint-Siége, et faire cause commune avec tant de docteurs qui, pour leur résistance à ces mêmes attaques, seront encore traités comme suspects, menacés, injuriés et à la fin envoyés en exil? Bossuet, en se séparant de ces généreux confesseurs de la foi, dont il partage maintenant le zèle désintéressé, aura-t-il donc la faiblesse et, comme on l'a prétendu, la lâcheté de renoncer à ses premières convictions plutôt qu'aux faveurs du pouvoir royal? Hâtons-nous de le dire, on ne pourrait citer de ce grand génie ni une seule parole, ni un seul écrit qui soit de nature à motiver un tel soupçon. Bossuet, à l'âge de trente-six ans, est aujourd'hui ce qu'il sera jusqu'au terme de sa longue carrière, le partisan déclaré des maximes gallicanes. C'est pour y rester trop fidèle qu'il en subira les conséquences malheureuses, et nous estimons qu'il y a bien assez sacrifié l'indépendance de son caractère, sans qu'il soit besoin d'y ajouter encore le sacrifice de ses premières convictions. Rendons-lui du moins cette justice de n'avoir jamais pu souffrir, même chez ses amis, aucune assertion qui portât directement atteinte à la foi catholique. Faut-il donc s'étonner qu'il ait jugé digne

de censure cette harangue du substitut qui était une longue diatribe contre la discipline et les dogmes de l'Église? Il n'y avait rien d'ailleurs dans les propositions condamnées que ne pussent admettre les gallicans les plus éclairés, et nous en voyons plus d'un voter avec Bossuet contre les prétentions du parlement. Il est juste d'ajouter qu'au dire de l'agent de Colbert, ce qui aurait peut-être contribué à entraîner Bossuet dans l'opposition, c'est l'influence de son maître, l'illustre Cornet, dont le nom figure en tête de la liste où sont notés tous les docteurs suspects[1].

Mais le grand maître du collége de Navarre, qui a su jusqu'ici maintenir l'indépendance de la Faculté de théologie contre le parlement, ne peut plus la défendre au moment décisif. Une maladie mortelle l'empêche d'assister aux débats des dernières séances. Son absence laisse sans direction une assemblée qui, comme toute assemblée délibérante, compte dans son sein deux partis contraires et une foule de membres flottant de l'un à l'autre, au gré de leurs passions ou des circonstances. Le syndic Grandin, supérieur à Cornet pour la science et le talent, mais qui n'a pas la même fermeté de caractère, songe moins à invoquer les droits de la Faculté qu'à décliner la responsabilité du malheur dont il la voit menacée. Tous ses discours ont pour objet de prouver qu'il a signé une thèse irréprochable. C'est qu'il a été vivement attaqué, dès les premières séances, par l'un des principaux chefs du parti janséniste, nommé du Fresne de Mincé, que les agents de Colbert nous dépeignent comme ayant « l'esprit et l'âme d'un vieux gentilhomme français, aimant son prince et son autorité et haïssant tout ce qui y est contraire. » De Mincé était un curé de la banlieue, connu dans Paris pour avoir toujours déclamé contre le Saint-Siége et voté pour Antoine Arnauld. Aussi n'a-t-il pas manqué de déclarer, au début du nouveau conflit,

[1] Voici le portrait de Bossuet tracé par l'académicien de Bourzeis : « M. Bossuet est sans contredit un bel esprit, a bien du savoir pour son âge, et autant qu'en peut avoir un jeune homme qui se donne à la prédication; mais la considération ou l'exemple de M. Cornet, dont il est la créance, a été peut-être la cause principale qui l'a fait gauchir en cette occasion. » *Rech. hist.*, p. 289. Pour ce qui est du gallicanisme de Bossuet, voir plus loin les explications de la *Thèse de Bossuet sur l'Église en* 1651.

que les propositions de la thèse étaient certainement fausses et erronées, et que la cour avait eu raison de les condamner. Son avis a trouvé quelques approbateurs, parmi lesquels s'est signalé un vieux curé de Paris, Antoine de Bréda, destiné à jouer un rôle ni moins triste ni moins décisif. Ces deux vétérans de la Faculté, secondés par tous les docteurs jansénistes et par l'influence redoutable des ministres Letellier et Colbert, n'ont encore pu rallier qu'une faible minorité, lorsque la réponse même du premier président leur fournit le moyen d'assurer leur triomphe. Il faut en conclure, à leur avis, que le parlement n'a prétendu ni proclamer la nécessité absolue des conciles contre les hérésies, ni s'attribuer aucun droit dans l'Église, sinon celui d'en régler la police extérieure; ce qui est de nature à satisfaire la Faculté *sur les deux questions* que ses députés avaient mission de poser aux magistrats. Une telle explication recevait un démenti formel des termes mêmes de l'arrêt et de la sommation injurieuse du premier président qui, sous le vain prétexte de police, avait exigé des théologiens une obéissance passive et immédiate en matière de doctrine. Ne savait-on pas d'ailleurs que, dans une séance solennelle, le premier président venait d'attribuer au parlement le droit de veiller au maintien de la foi, en déclarant au recteur de l'Université que, *si la cour avait rendu son arrêt, c'était uniquement pour bannir de la principale université du royaume une mauvaise doctrine qui commençait à s'y introduire et à s'accréditer*? Il y avait là une usurpation trop flagrante pour échapper aux yeux des docteurs les moins clairvoyants.

Mais il est naturel aux âmes faibles, surtout dans une assemblée délibérante, d'accepter avec joie tout compromis, même humiliant et illusoire, pourvu qu'il les arrache au danger d'une résistance trop prolongée. D'anciens docteurs offraient à la Faculté un moyen spécieux de céder *enfin* aux injonctions menaçantes de magistrats agissant au nom du roi; la Faculté céda, malgré des protestations nombreuses et énergiques. Il fut décidé, à une faible majorité, qu'on enregistrerait l'arrêt de la cour, mais en y ajoutant le rapport des députés et les explications du premier président. Après cela, disait l'un de ces théologiens trop accommodants, la Faculté a

eu sujet de se louer du parlement, et le parlement de la Faculté, quand ils se sont bien entendus ; et la postérité en trouvera la preuve dans leurs registres les plus solennels. Funeste illusion, que le parlement lui-même allait dissiper, en réduisant la Faculté, jusqu'alors auxiliaire du Saint-Siége contre l'hérésie, à devenir l'instrument le plus redoutable du pouvoir royal contre l'autorité du Saint-Siége[1].

III

Il n'y a point de tyrannie plus insatiable que celle qui s'exerce contre l'Église par les agents intéressés de l'État. Le parlement du roi avait à peine établi sa domination sur la Faculté de théologie qu'il saisit avidement l'occasion d'en faire sentir tout le poids par un coup d'éclat. L'avocat général Talon ayant dénoncé une nouvelle thèse soutenue au collége des Bernardins, la cour manda par huissier le syndic de la Faculté, le proviseur du collége, le président de la thèse, le répondant et ses deux professeurs de théologie. Le premier président leur reprocha d'avoir violé l'arrêt du 22 janvier, en admettant dans la thèse cette proposition : « *Le prêtre ordinaire, c'est le Souverain Pontife, qui a la plénitude de juridiction dans toute l'Église, tant au for intérieur qu'au for extérieur ; c'est l'évêque dans son diocèse ; enfin, c'est le curé dans sa paroisse.* » Cette proposition, dit Guillaume de Lamoignon, « est contraire aux anciennes maximes de tout temps observées en France, tant en ce qu'elle met la même relation des évêques au Pape, que des curés à l'évêque, qu'à cause de ces termes : *plénitude de juridiction au for intérieur et au for extérieur ;* lesquels peuvent recevoir de très-mauvaises explications, et n'en peuvent presque recevoir de bonnes, et en cela même qu'ils sont ambigus, doivent toujours passer pour mauvais. La cour vous a mandés pour en rendre raison et expliquer votre sentiment sur ce sujet. »

[1] Reg. déjà cités. *Lettre d'un docteur de Sorbonne*, etc. Parmi les docteurs qui votent avec de Mincé et de Bréda, se trouvent le curé Fortin, dénonciateur de la thèse, Gerbais, Faure et Coquelin, les futurs coryphées de l'assemblée de 1682.

Le syndic répondit qu'ayant signé la thèse dès le mois de décembre 1662, il ne croyait pas avoir contrevenu à l'arrêt du 22 janvier. « La thèse, ajouta-t-il, ne fait que soutenir l'affirmative d'une question qui a été souvent agitée dans les écoles, savoir si le Pape peut passer dans toute l'Église pour le prêtre ordinaire, de telle manière que, s'il était à Paris ou ailleurs, on pût aller à confesse à lui le jour de Pâques, aussi bien qu'à son curé, pour satisfaire au précepte de l'Église. D'ailleurs Gerson a parlé plus fortement que la thèse, en avançant que le Pape a la *plénitude de puissance*, et l'on s'est contenté de dire qu'il a la *plénitude de juridiction.* Si l'on suivait les sentiments de Gerson, l'on ne serait pas dans l'état où l'on est à présent. Le parlement lui-même, en plusieurs occasions, a appuyé des propositions fort avantageuses au Pape. Je n'aurais pourtant pas signé cette thèse, si elle m'eût été présentée depuis l'arrêt de la cour : il faut laisser passer ces mauvais temps (les démêlés avec Rome), et puisque la cour ne l'approuve pas, je n'en signerai plus de pareilles jusqu'à ce que la liberté ait été rendue à la Faculté. »

Cette parole arrachée par la vérité au timide syndic choqua le premier président. « Je suis obligé de vous interrompre, dit-il avec vivacité ; la cour ne peut pas souffrir que vous avanciez que les temps sont mauvais, et qu'il n'y a pas de liberté. Les temps sont très-bons pour soutenir la bonne et véritable doctrine, et la liberté reste tout entière pour cet effet. Mais les temps sont très-fâcheux et très-mauvais pour ceux qui veulent avancer de mauvaises doctrines ou en altérer de véritables ; et la justice ne peut pas leur laisser la liberté de faire un si grand mal [1]. »

Après cette réprimande, dont l'odieux touche au ridicule, les autres accusés furent interrogés à leur tour. Les deux professeurs de théologie, qui avaient pourtant voté contre l'arrêt du 22 janvier, déclarèrent que la cour ne devait pas leur imputer la doctrine contenue dans la thèse, attendu qu'ils avaient enseigné le contraire et mis l'autorité du concile au-dessus de celle du Pape. Aussi le premier président leur répondit-il que la cour, loin de leur faire des reproches, leur

[1] Arch. de l'Emp. *Reg. du Parlement*, cart. XIb, 8,864, 14 avril 1663.

témoignait sa satisfaction et les engageait à persévérer dans la bonne doctrine. Mais il ne s'en montra que plus sévère contre les autres accusés, qui avaient invoqué l'autorité du parlement, celle du concile de Florence, de saint Bernard et du chancelier Gerson. Il n'y a point de compagnie, leur dit-il, qui sache mieux que le parlement conserver tous les droits du Saint-Siége, puisqu'il maintient la puissance des papes dans les justes bornes qu'ils ont eux-mêmes tant de fois reconnues, et il ne laisse pas attaquer leur autorité légitime, ni violer le respect et la soumission due au chef visible de l'Église. Le répondant a cité le concile de Florence; mais il paraît bien qu'il se contente de lire des écrits scolastiques, sans pénétrer jusqu'aux sources des choses; car il y aurait vu que les Grecs, bien qu'ils eussent besoin de viatique pour assister au concile, n'en refusèrent pas moins de reconnaître au Pape la *plénitude de puissance*. Quant au proviseur du collége des Bernardins, qui allègue les livres de son Père saint Bernard, s'il avait lu exactement le bel ouvrage de cette grande lumière de l'Église, il y aurait puisé une doctrine toute contraire à celle de la thèse, puisque saint Bernard, dans son traité *de la Considération*, déclare au pape Eugène qu'il n'a pas le pouvoir d'accorder des dispenses contre les lois de l'Église. Il est bien vrai, comme l'assure le syndic, que Gerson attribue au Pape en quelques endroits la *plénitude de puissance;* mais ce même Gerson explique assez dans toute l'étendue de sa doctrine que cette plénitude de puissance n'est donnée au Pape que pour conserver, exécuter et appliquer les canons, qu'elle s'étend sur chaque membre de l'Église pris à part, et non pas sur l'Église universelle, ni de manière à ce que le Pape ait le droit de faire lui-même des canons. « Ainsi, conclut le premier président, si vous aviez tous bien entendu les lieux mêmes dont vous vouliez vous aider, vous y auriez trouvé la pureté de la doctrine si nécessaire au repos de l'Église et de l'État, et dont la conservation a toujours acquis tant d'honneur et de réputation à l'Université de Paris. La cour veut bien entrer avec vous dans ces détails, pour vous détromper de toutes ces opinions et vous exciter à employer votre temps à en soutenir de meilleures. »

Ces remontrances, même dans la bouche d'un personnage

réputé l'une des gloires les plus pures de la magistrature française, doivent être citées comme un vrai chef-d'œuvre de morgue et d'ignorance. Il n'y avait que l'avocat général *Talon* capable de renchérir sur ce thème par la violence de son réquisitoire. « Chose étrange! s'écria-t-il, qu'au milieu de ce concours public, de cette approbation universelle, l'on ait osé, par une témérité sans exemple, renouveler ces mauvaises propositions et les soutenir publiquement le jour même que l'arrêt est enregistré, comme si l'on eût voulu élever autel contre autel, faire par là une espèce de protestation contre l'arrêt, ou, pour mieux dire, contre la justice et la vérité! Le syndic, qui a reçu en ce lieu tant d'admonitions et de réprimandes, n'est-il pas punissable d'avoir approuvé cette thèse par une honteuse récidive? Et quand *ce qu'il allègue* (avec trois autres accusés), qu'il avait souscrit cette thèse dès le mois de décembre dernier, serait véritable, ce qui pourtant pourrait être une excuse industrieuse, recherchée pour couvrir une faute irréparable; quand ce fait, disons-nous, serait aussi constant qu'il est destitué de preuves, est-il *possible*, après le scandale qu'avait produit la première thèse, après ce qui s'est passé depuis trois mois, que le syndic ait *tellement* perdu la mémoire qu'il ne se soit pas souvenu d'avoir signé cette thèse au mois de décembre, et qu'il *n'ait pas obligé* le répondant de la rapporter pour être corrigée? Mais toute la conduite de maître Grandin marque assez son *affectation* et la chaleur avec laquelle il a entrepris la défense de ces opinions nouvelles. » L'avocat général, témoignant *ensuite* son dédain pour les distinctions scolastiques et les interprétations captieuses du syndic, donne pour certain que la proposition de la thèse « est fausse, scandaleuse en elle-même, préjudiciable à l'autorité royale et capable de détruire toutes les libertés de l'Église gallicane; car enfin, s'il est vrai, comme cette thèse le soutient, que le pape est le propre prêtre qui exerce une plénitude de juridiction tant dans le for extérieur qu'intérieur, toute la hiérarchie de l'Église ne sera plus qu'une ombre et qu'un fantôme, les évêques ne seront plus les successeurs des apôtres, mais de simples vicaires du Pape destituables à volonté; toutes les exemptions des moines et des chapitres ne seront plus des abus contre la discipline de l'Église; et le pape

serait en droit de confondre toute la police du royaume. » Après avoir longuement invectivé contre ce qu'il appelle une impudence extrême et un attentat à l'autorité royale, l'avocat général tire ses conclusions, que la cour adopte et insère dans un nouvel arrêt, sans désemparer. L'arrêt du 14 avril ordonne d'exécuter celui du 22 janvier, sous peine de punition exemplaire, et déclare le syndic suspendu de ses fonctions pendant six mois, le président de la thèse incapable d'en présider aucune autre pendant un an, enfin le répondant déchu de la licence et inhabile à prendre aucun degré dans la Faculté de théologie.

Jamais la Faculté n'avait été frappée d'un coup si terrible et d'une iniquité si révoltante. Dès le lendemain, le parlement, comme pour jouir de son triomphe, manda douze docteurs au parquet des huissiers. Le premier président, après une courte délibération, les fit introduire devant la cour et leur reprocha d'un ton sévère leur résistance prolongée à l'arrêt du 22 janvier, qu'ils auraient dû provoquer eux-mêmes et accueillir avec reconnaissance. En l'inscrivant dans leurs registres, ils avaient encore affecté de traduire en latin les paroles du premier président. « Il y a aussi, ajouta-t-il, des termes ambigus et équivoques dont on pourrait induire que cet enregistrement a été fait eu égard à vos considérations et distinctions particulières, et non pas en vertu de l'obéissance absolue et de la déférence entière que vous devez avoir pour tout ce que la cour ordonne. » Après leur avoir commandé pour l'avenir une soumission plus prompte et plus ponctuelle, le premier président les congédia, ne leur laissant plus aucun doute sur le rôle humiliant auquel ils étaient condamnés. Dans la personne de leur syndic, le parlement les dépouillait eux-mêmes de leurs fonctions et les réduisait à subir sans examen ses sentences doctrinales. Du même coup, tous les exercices théologiques se trouvèrent forcément suspendus, la Sorbonne devint silencieuse, et les docteurs les plus sages, sentant eux-mêmes leur impuissance à secouer le joug, ne songèrent plus qu'à tourner leurs regards vers le palais du Louvre, qui avait donné le premier signal de leurs malheurs[1].

[1] Arch. de l'Emp. *Reg. du Parlement*, cart. XIb, 8, 864. *Reg. Facult. theol.*,

IV

De nouveaux malheurs se préparaient au Louvre dans les conseils du souverain. Le ministre Letellier, jaloux de l'influence toujours croissante de Colbert, voulait assurer son crédit par une démarche qui ne devait pas moins plaire à Louis XIV que toutes les réformes de son rival en matière de finances et d'administration. Il s'agissait de garantir à jamais l'indépendance de la couronne en obtenant de la Faculté de théologie, comme preuve de sa fidélité, une déclaration solennelle contre les prétentions du pape à posséder une autorité supérieure à celle du Roi Très-Chrétien. Louis XIV, si susceptible à cet endroit, ne manqua pas d'approuver avec joie une mesure qui ne lui laisserait plus rien à craindre pour sa couronne. Le ministre, agissant dès lors au nom du monarque, espérait achever sans peine l'œuvre commencée avec tant de succès par les magistrats. Pour décider les docteurs à faire la déclaration projetée, il suffisait de les rendre responsables des deux thèses récemment condamnées et de leur montrer au Louvre, comme un épouvantail, la colère toujours menaçante du souverain, qui avait lui-même autorisé les arrêts de son parlement. Le seul moyen de l'apaiser et de recouvrer ses bonnes grâces, c'était de lui porter dans son palais, au nom de la Faculté, une profession de foi conforme aux anciennes maximes et libertés du royaume de France. Un plan si habile, dont le ministre s'attribuait tout le mérite, avait en réalité pour auteur son trop fidèle conseiller, le docteur Coquelin, qui s'exerçait ainsi par de sourdes intrigues au rôle

MM 253, fol. 34-37. Bib. imp. Mss. fr. 17647, fol. 87-109. Les jansénistes triomphaient, et on leur attribua une pièce scandaleuse, qui fut publiée sous ce titre : *La Sorbonne au roi sur de nouvelles thèses contraires à la vérité*. Les vers suivants peuvent en donner idée (Bib. imp., Mss. *Cinq cents* Colbert, vol. 155, p. 107) :

La Chaire est un saint lieu d'ordre et de majesté ;
Mais saint Pierre y tomba, quoiqu'il y fût monté.
La main qui soutient tout, laissa choir cet apôtre,
Afin que son erreur pût corriger la vôtre,
Afin que vous vissiez que Pierre ayant erré,
Alexandre septième était mal assuré.

important qu'il devait jouer avec plus d'éclat dans l'assemblée de 1682. Cet indigne ecclésiastique, toujours disposé à sacrifier son devoir aux intérêts de son maître, avait trop d'intelligence et d'adresse pour n'y pas réussir. Il lui fut d'abord facile d'intimider le syndic, homme d'un naturel faible et pacifique, se reprochant à lui-même d'avoir signé les thèses malencontreuses qui avaient troublé son repos et celui de la Faculté. Telle était la douleur du malheureux Grandin qu'il avait peine à supporter ce qu'il appelait lui-même « le martyre de sa déposition. » Ce qui acheva de l'abattre, ce fut d'apprendre qu'après avoir été victime d'un coup si terrible, il se trouvait encore menacé de la colère du roi, qui le regardait comme le plus dangereux adversaire de son autorité. Le docteur Coquelin laissa entrevoir le moyen de sortir d'une situation si critique, et l'infortuné Grandin s'empressa de l'accepter.

Le secrétaire d'État Letellier, accompagné de Coquelin et d'un autre docteur non moins hostile au Saint-Siége, alla un jour, comme pour une promenade, dans le vaste enclos des Chartreux, situé près du Luxembourg. Le syndic n'avait garde de manquer au rendez-vous. Invité par le ministre à justifier ses sentiments sur l'autorité du pape, il en donna des raisons si solides que le ministre lui-même convint du danger de ruiner la religion, si l'on détruisait complétement l'infaillibilité. Mais tout en avouant que le syndic parlait de bon sens, Letellier trouvait que l'infaillibilité lui tenait trop au cœur. C'est qu'en réalité il y tenait lui-même assez peu pour oser dire un jour au célèbre Turenne, à propos de la lutte des jésuites contre les jansénistes : « La question de l'infaillibilité du pape est tout à fait moderne et de l'invention toute pure des bons pères. » Un tel négociateur, n'ayant aucun scrupule sur une matière si grave, ne manqua pas d'opposer aux meilleurs arguments de son adversaire le poids redoutable de son autorité pour obtenir le plus de concessions possible. A la fin de la conférence, il témoigna sa satisfaction du compromis accepté par le syndic, et lui donna le conseil d'en faire un abrégé pour le présenter au roi. Chose triste à dire, le syndic lui-même déclara qu'il était très-content du ministre. Mais ce premier acte de faiblesse, par une conséquence inévitable, l'a

engagé dans une voie si compromettante qu'il lui faudra s'imposer de nouveaux sacrifices aux dépens de sa conscience et de la vérité. Hardouin de Péréfixe, désigné par le roi pour traiter avec lui en compagnie du docteur Coquelin, discute, critique et finit par rejeter plusieurs termes de la première rédaction. Vainement Grandin, habitué aux luttes théologiques, s'efforce de maintenir autant que possible les droits de la vérité, ou du moins de les réserver par des termes équivoques; il se voit trop souvent obligé de céder à l'opiniâtreté de ses habiles et impitoyables contradicteurs. On éprouve un sentiment inexprimable d'indignation, en étudiant, dans les écrits contemporains, cette première ébauche d'une déclaration qui devait être si fatale à notre pays. Au lieu d'y trouver, selon le témoignage de Bossuet, la profession *libre et spontanée* d'une doctrine ancienne et universellement admise, on n'y rencontre qu'une transaction préparée par la violence et l'iniquité, réclamée par intimidation et arrachée avec peine à la faiblesse d'un théologien par des courtisans qui ne prennent au sérieux que leurs intérêts personnels. Au moment où ils viennent d'agiter les questions les plus considérables, tout ce qui tient aux rapports de l'Église avec le pouvoir temporel, l'autorité des conciles et l'infaillibilité du Saint-Siége, on voit ces misérables négociateurs rentrer tout à *coup dans leur rôle*, en se félicitant entre eux d'avoir fait tomber dans leurs piéges le premier représentant de la Faculté de théologie. « Nous nous sommes joués de lui, » disaient le ministre Letellier et ses compagnons, en sortant du couvent des Chartreux. L'archevêque de Paris et le docteur Coquelin, dans l'intervalle des conférences pénibles où ils avaient extorqué des termes assez explicites pour répugner à la conscience du malheureux Grandin, riaient ensemble à ses dépens. « Nous avons bien de la fatigue, se disaient-ils, et il est juste que nous en prenions aussi notre plaisir[1]. »

Exemple à jamais mémorable du châtiment mérité par quiconque s'abaisse à faire un compromis au détriment de la vé-

[1]. Bibl. impér. Mss. fr. 24,998, p. 345-347, 401-402, 408-412, 451, etc. Mss. Harlay, 165. *Mém.* du P. Rapin, t. III, p. 203-205, 208-210, 292, 480, etc. *Martini Grandini, emeriti in theologia professoris, opera theologica*, 7 vol. in-4°, 1710-1712, t. III, p. 78-80.

rité : les persécuteurs du syndic, nous dit l'un de leurs confidents, loin de lui savoir gré de ses concessions, « attribuaient à sa lâcheté et à sa mollesse ce qu'il leur avait donné contre son sentiment ; car nous sommes tombés d'accord que M. Grandin tient sur l'infaillibilité tout autre chose que ce qu'il a donné par écrit. » S'il est juste de flétrir les persécuteurs, il ne l'est pas moins d'infliger un blâme sévère à leur victime, malgré les circonstances qui peuvent atténuer sa faute. Le nom de Grandin mériterait d'être compté parmi les plus indignes dans les annales de l'Église de France, s'il n'avait recouvré tout son éclat, en 1682, par un acte de courage digne de faire oublier un acte de lâcheté : le premier auteur de la déclaration des maximes gallicanes refusera obstinément, malgré toutes les menaces, de reconnaître son œuvre modifiée par Bossuet, et il opposera à l'enregistrement des quatre articles une résistance invincible. Il est certain que Bossuet, sous prétexte d'exprimer sa pensée et celle de ses collègues avec plus de franchise et de rondeur (*ut mentem rotundius ac simplicius promerent*), changera le sens de la déclaration de 1663, qui sera d'abord soumise par le promoteur Coquelin à la sanction de l'assemblée de 1682. Le syndic, à part quelques expressions imposées par ceux qu'il appelait lui-même « ses ennemis », était parvenu à rédiger, au nom de la Faculté, une formule assez mitigée des opinions gallicanes. Dans l'assemblée du 2 mai 1663, il en expliqua les six articles, en les présentant comme le seul moyen de mettre un terme aux malheurs de son syndicat et de prouver au roi que la Faculté n'admettait pas des doctrines contraires à son autorité. Malgré le silence des registres officiels, nous savons par des témoignages contemporains qu'on proposa de délibérer sur les six articles en pleine assemblée, comme il était d'usage pour toutes les mesures prises au nom de la Faculté. L'affaire était d'ailleurs des plus graves, et il ne pouvait échapper à personne que les deux thèses condamnées avaient seulement servi de prétexte à la rédaction des articles, puisqu'elles n'avaient eu pour objet ni les prérogatives du pouvoir temporel, ni l'autorité relative du Pape et du concile, ni même l'infaillibité du Saint-Siége. Mais le moyen de délibérer en liberté sur de telles questions, après les arrêts formidables du

parlement, lorsqu'on connaissait la persécution exercée contre le syndic, et qu'on se voyait en présence de l'archevêque de Paris, proviseur de Sorbonne et représentant officiel de l'autorité souveraine ? L'assemblée se borna, sur la proposition du syndic, à choisir onze commissaires pour s'entendre avec lui, et à prier l'archevêque de présenter au roi les six articles et de lui demander qu'il voulût bien rendre à la Faculté ses priviléges et rétablir les trois condamnés dans l'exercice de leurs fonctions[1].

Le lendemain, jour de l'Ascension, les commissaires, s'étant réunis à la Sorbonne, ne changèrent quelques termes à la rédaction de Grandin que pour les rendre encore plus équivoques. Après avoir signé et fait transcrire les articles sur les registres de la Faculté, ils en portèrent *copie à l'archevêque* de Paris, qu'ils étaient chargés d'accompagner dans sa visite au Louvre. Ce fut un jour de triomphe pour Louis XIV que celui où il reçut dans son palais, comme un hommage offert à sa couronne, une déclaration de principes qui lui semblait un rempart assuré contre la cour de Rome. Lorsque l'archevêque lui en eut donné lecture en français et lui eut soumis la supplique de la Faculté, le monarque répondit: « Je suis bien persuadé que la Faculté ne me fait pas d'opposition et qu'elle n'enseigne aucune doctrine contraire aux *droits* du royaume. Aussi suis-je résolu de lui donner, quand l'occasion s'en présentera, un témoignage public de *mon affection*. Quant à ce qu'elle me demande pour le syndic et pour les deux autres mis en interdit, j'y ferai réflexion. » Hélas ! c'était une nouvelle humiliation qui était réservée au malheureux Grandin. L'archevêque de Paris fut chargé de lui apprendre que, selon le bon plaisir du roi, il devait s'entendre avec les deux autres condamnés pour présenter une requête et demander grâce au parlement. Les magistrats, eu égard à la requête du syndic et aux preuves qu'il avait enfin *données* de son zèle pour la saine doctrine, consentirent à lever l'interdit,

[1] Bibl. imp. Mss. fr. 24,998, p. 345, 440, 405, etc. *Œuvres* de Bossuet, éd. de Versailles, t. XXXII, p. 404 ; t. XXXIII, p. 636. Bossuet attribue la déclaration des six articles au désir qu'avaient le roi, la Faculté et tous les gens honnêtes, de réprimer l'audace des adulateurs du Saint-Siége, qui menaçaient de détruire l'ancienne discipline et les libertés gallicanes.

tout en renouvelant les arrêts du 22 janvier et du 14 avril[1].

Sur l'ordre du parlement, neuf docteurs lui apportèrent la déclaration de la Faculté, qu'il fit inscrire sur ses registres, comme le gage le plus authentique de son triomphe. Un édit royal érigea bientôt les six articles en loi de l'État et en rendit l'enseignement obligatoire dans toute la France. Ainsi fut consommé l'un des actes les plus iniques de notre histoire, un acte que Bossuet a voulu proposer à notre admiration, et que nous ne saurions trop déplorer, puisqu'il préparait à notre pays les plus grands malheurs et qu'il allait entraîner Louis XIV, la Sorbonne et Bossuet lui-même jusqu'au mépris le plus scandaleux de l'autorité suprême du Vicaire de Jésus-Christ.

F. Gazeau.

[1] Arch. de l'Emp. *Regest. Facult. theol.*, fol. 36-40. *Reg. du parlement*, cart. XIb 8,864. Bib. imp. Mss. fr. 24,998, p. 43-44. Sur les 11 commissaires nommés par l'assemblée des docteurs, il n'y en eut que 9 qui révisèrent la rédaction du syndic et la signèrent avec lui le lendemain. La déclaration des six articles fut présentée au roi le 8 mai. En voici le texte : « Declarationes sacræ Facultatis Theologiæ Parisiensis factæ apud regem super quibusdam propositionibus quas nonnulli voluerunt adscribere eidem Facultati. I. Non esse doctrinam Facultatis quod Summus Pontifex aliquam in temporalia Regis christianissimi auctoritatem habeat. Imo Facultatem semper obstitisse etiam iis qui indirectam tantummodo esse illam auctoritatem voluerunt. II. Esse doctrinam Facultatis ejusdem quod Rex christianissimus nullum omnino agnoscit nec habet in temporalibus superiorem præter Deum, eamque suam esse antiquam doctrinam, a qua numquam recessura est. III. Doctrinam Facultatis esse quod subditi fidem et obedientiam Regi Christianissimo ita debent, ut ab iis nullo prætextu dispensari possint. IV. Doctrinam Facultatis esse, non probare nec unquam probasse propositiones ullas Regis christianissimi auctoritati, aut germanis Ecclesiæ gallicanæ libertatibus, et receptis in Regno canonibus contrarias, verbi gratia, quod Summus Pontifex possit deponere Episcopos adversus eosdem canones. V. Doctrinam Facultatis non esse quod Summus Pontifex sit supra concilum œcumenicum. VI. Non esse doctrinam vel dogma Facultatis quod Summus Pontifex, nullo accedente Ecclesiæ consensu, sit infallibilis. » On voit que Bossuet, en 1682, a fondu les trois premiers articles en un seul, et qu'il a donné à ses quatre articles un sens affirmatif et beaucoup plus étendu.

UNE

THÈSE DE BOSSUET SUR L'ÉGLISE

EN 1651

BOSSUET FUT-IL TOUJOURS GALLICAN ?

Ce qui a rendu le nom de Bossuet si célèbre, ce n'est pas seulement le grand nombre de chefs-d'œuvre qu'il nous a laissés, c'est encore l'influence considérable qu'il a exercée sur les affaires religieuses de notre pays. En rédigeant la *Déclaration des quatre articles*, il ne se borna plus au rôle pacifique et désintéressé de défenseur de la doctrine catholique; il y joignit le rôle compromettant de défenseur des opinions ou maximes gallicanes. Dès lors cet apôtre si éloquent de la foi et de l'autorité devint, bon gré mal gré, le chef d'un parti dans l'Église. Il en est résulté, par une conséquence toute naturelle, que l'admiration due à son génie a servi de prétexte aux uns pour soutenir avec plus de confiance le gallicanisme, aux autres pour l'attaquer avec plus d'ardeur. Dans ce conflit, qui semble avoir aujourd'hui perdu de sa vivacité, sinon de son importance, une question se présente tout d'abord à l'esprit, question souvent agitée et restée jusqu'ici sans solution nette et précise : Bossuet fut-il, ou non, toujours gallican ? Pour résoudre cette question et donner à la thèse de 1651 son véritable sens, voici la méthode que nous avons suivie et qui nous a conduit à un résultat aussi certain que triste et imprévu.

Nous avons trois écrits de Bossuet qui, d'un aveu unanime, attestent son gallicanisme après l'année 1681. Le *Sermon sur l'unité de l'Église* nous le présente sous la forme oratoire, la *Déclaration des quatre articles* dans sa formule la plus nette et la plus précise, et la *Défense de la Déclaration* avec toutes les explications empruntées à l'Écriture Sainte, à la théologie et à l'histoire ecclésiastique. Mais serait-il possible de citer un seul écrit, un seul acte de Bossuet antérieur à 1681, qui soit inspiré par des opinions gallicanes? Beaucoup de critiques et d'historiens, surtout dans ces derniers temps, se sont prononcés pour la négative. Bossuet, d'après leur système, n'aurait commencé que dans l'assemblée de 1682, à parler, à écrire, à agir en gallican. Dans l'intention de prévenir un schisme et peut-être de se ménager la faveur du roi, il aurait consenti, malgré sa répugnance, à formuler en quatre articles des opinions auxquelles il avait été jusqu'alors, sinon hostile, du moins indifférent ou étranger. Après avoir rédigé la déclaration de 1682, il l'aurait défendue, selon les uns, avec

tout l'amour-propre d'un auteur satisfait de son œuvre personnelle, ou bien, selon d'autres, avec tout le dépit d'un homme de génie qui se reproche d'avoir déserté la cause de la vérité et qui, sentant son impuissance à étayer l'erreur, se décide à ne pas livrer au public le fruit de son travail. La *Défense de la déclaration*, œuvre posthume et d'une authenticité douteuse, serait sans importance aucune pour apprécier le gallicanisme de Bossuet.

Rien de vrai dans ce système, sinon la répugnance de Bossuet pour une déclaration des maximes gallicanes, répugnance dont nous trouvons la preuve incontestable dans ses lettres au cardinal d'Estrées et au docteur Dirois. Mais nous y voyons à côté la preuve non moins certaine que la répugnance de Bossuet avait uniquement pour motif la crainte de susciter de nouvelles difficultés, en blessant « les tendres oreilles des Romains. » C'était pour lui tout simplement une question de prudence et d'opportunité. Entre autres passages fort explicites sur ce point, en voici un qui nous fait connaître l'attachement de Bossuet aux maximes gallicanes, et le soin qu'il mettait à en mesurer l'expression : « Je me suis étudié à parler de sorte que, sans trahir la doctrine de l'Église gallicane, je pusse ne point offenser la majesté romaine. C'est tout ce qu'on peut demander à un évêque français, qui est obligé par les conjonctures à parler de ces matières. En un mot, j'ai parlé net..... mais j'ai parlé avec respect. » Ce qui achève de dissiper jusqu'à l'ombre d'un doute, c'est que Bossuet s'exprime ainsi sur trois questions qui, dit-il, peuvent blesser les Romains : « l'indépendance de la temporalité des rois, la juridiction épiscopale immédiatement de Jésus-Christ et l'autorité des Conciles. » Au sujet de la temporalité des rois, il va jusqu'à dire : « Il me semble qu'il n'y a rien de plus odieux que les opinions des ultramontains. » Enfin, après avoir distingué ce qu'on dit en France et ce qu'on dit à Rome, il invoque la modération de son langage pour en tirer cette conclusion très-significative : « Ce qui doit obliger Rome du moins au silence, et à nous laisser agir à notre mode, puisqu'au fond nous voulons le bien[1]. »

Il y a plus encore : Bossuet, désirant empêcher une profession solennelle des maximes gallicanes, la déclarait non moins inutile qu'inopportune. Rome, disait-il, avait approuvé son livre de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique*, où il avait traité les matières contentieuses selon les maximes du royaume; ce qui donnait lieu de croire qu'on était « en possession, » du consentement même du Saint-Siége. Ainsi Bossuet, d'après son propre témoignage, était gallican en 1668, lorsqu'il écrivit son beau livre de l'*Exposition*. Comme il s'agit ici d'un

[1] *Œuvres de Bossuet*, éd. de Versailles, t. XXXVII, p. 242-248, 252, 266-274. Dans le manuscrit de la *Défense de la déclaration*, légué récemment à la Bibliothèque Impériale, nous n'avons trouvé (Mss. lat. 17,685, fol. 299 v°) qu'un membre de phrase sur les jansénistes qui n'ait pas été imprimé (t. XXXII, p. 407).

fait tout personnel, il n'y a point de juge plus compétent que Bossuet lui-même, et nous pouvons l'en croire sur parole. Disons toutefois que, s'il n'avait pris soin de nous instruire lui-même, nous n'aurions pu voir la preuve de son gallicanisme dans un livre qui avait uniquement pour objet l'exposition des dogmes de l'Église. On n'est point gallican, parce qu'on ne range pas l'infaillibilité du pape parmi les articles de foi catholique. Cette simple réflexion suffit pour ôter toute valeur aux preuves de gallicanisme que certains critiques ont voulu chercher dans l'*Explication* de Bossuet au ministre Ferry (1666) et dans ses *Avertissements aux protestants*. Dans ces ouvrages de controverse, comme dans son *Exposition*, Bossuet exclut à dessein toutes les questions débattues entre théologiens[1].

Il nous fallait donc chercher ailleurs, soit dans ses écrits, soit dans ses actes, un témoignage positif de son gallicanisme avant l'année 1668. Sur l'indication d'un auteur justement renommé pour son érudition, nous avons désiré prendre connaissance d'une thèse soutenue par Bossuet en 1651[2]. La thèse appartient à M. Rathery, membre de plusieurs sociétés savantes, qui a bien voulu nous la communiquer avec une obligeance dont nous sommes heureux de lui témoigner ici notre reconnaissance. Bien que cette thèse ne laisse pas d'être significative, comme on le verra plus loin, nous avons poursuivi nos recherches, dans la conviction que Bossuet, dont l'esprit a été si fécond et la vie si active, pouvait être surpris quelque part en flagrant délit de gallicanisme.

Une présomption, qu'une étude attentive change bientôt en certitude, c'est que Bossuet n'a jamais varié dans ses opinions. Après avoir livré au public tant d'ouvrages sur des matières si diverses, il n'a pas eu, ou du moins il n'a pas senti, comme saint Augustin, le besoin d'écrire quelque livre de rétractation. Loin de se repentir, comme on l'a prétendu, de tout ce qu'il avait avancé dans l'assemblée de 1682, il l'a maintenu en termes formels, tant par ses actes que dans ses lettres et dans sa *Défense de la déclaration*. Ce dernier ouvrage est le seul où il expose en détail les affaires religieuses dans lesquelles il joua un rôle important avant d'être élevé à l'épiscopat. Nous n'avons pu y lire sans un triste pressentiment le récit qu'il nous a tracé d'une lutte malheureuse (1663-1665), engagée contre le Saint-Siége par Louis XIV, le parlement et la Faculté de théologie de Paris. Bossuet y déclare légitimes des actes inspirés par le gallicanisme le plus outré[3]. Comme nous savions d'ailleurs qu'en mettant ses adversaires au défi de trouver un changement dans sa doctrine depuis sa jeunesse, il avait

[1] *Œuvres de Bossuet*, t. XXXVII, p. 245-246 : t. XXV, p. III. *Nouveaux opuscules de Fleury*, éd. de 1807, p. 138-139, 141-142.

[2] *Bossuet, précepteur du Dauphin*, par A. Floquet, p. 547.

[3] *Œuvres de Bossuet*, t. XXXI, p. 221 ; t. XXXII, p. 401-409 ; t. XXXIII, p. 632-637.

fait appel aux registres de la Faculté de théologie, nous nous sommes empressé de consulter ces registres officiels et authentiques, qui sont conservés manuscrits aux Archives de l'empire[1]. Nous y avons vu confirmé tout le récit de la *Défense de la déclaration*, avec cette circonstance aggravante que Bossuet lui-même, en 1664 et en 1665, s'était montré l'un des docteurs les plus audacieux contre l'autorité du Saint-Siége. Sans entrer ici dans des détails que nous donnerons ailleurs, disons seulement que Bossuet prit une part active aux censures de deux ouvrages qui touchaient aux libertés gallicanes. Le pape Alexandre VII, mécontent des censures, parce qu'elles portaient atteinte à l'autorité pontificale, en demanda la révocation par un bref adressé à Louis XIV. N'ayant pu rien obtenir, il fulmina une bulle (*Cum ad aures*) dans les formes les plus solennelles pour annuler les censures, en défendant, sous peine d'excommunication *ipso facto*, de les approuver, de les enseigner, de les lire ou de les garder. La bulle pontificale, supprimée par arrêt du parlement, fut déférée à la Faculté de théologie, qui en confia l'examen à une commission de douze docteurs. Bossuet était du nombre. Ses onze collègues, qui nous sont connus, passaient même alors pour des gallicans outrés, quelques-uns étaient jansénistes déclarés. La commission, par la bouche de son doyen, déclara, d'un avis unanime, qu'il ne fallait pas tenir compte d'une bulle contraire aux droits du royaume très-chrétien, de l'Église gallicane, de l'épiscopat et de la Faculté de théologie[2].

Nous étions enfin parvenu à constater le gallicanisme de Bossuet en 1665. Nous n'avions encore qu'un acte, et nous désirions avoir de plus un écrit de la même époque. Une heureuse rencontre nous le fit découvrir. M. Rathery, qui possède, outre plusieurs thèses du XVIIe siècle, quelques autographes de Bossuet et de son secrétaire Ledieu, eut un jour l'obligeance de nous montrer sa précieuse collection, en signalant lui-même un manuscrit de Bossuet, dont il n'avait pas encore pris lecture. Sur le dos du manuscrit, nous lisons ces mots, qui ne sont pas de l'écriture de Bossuet : *Extraits faits pour la censure de* 1700. Comme cette censure a déjà été publiée (t. VII, p. 323 et suiv.), nous n'avons d'autre motif, en ouvrant le manuscrit, que de voir un curieux autographe du célèbre évêque de Meaux. L'autographe n'a pas de titre ; il comprend deux pages et demie in-folio. En déchiffrant les premiers mots, il nous paraît évident qu'il ne s'agit nullement de la censure de 1700. Une lecture plus attentive, faite avec le concours bienveillant de M. Rathery, nous donne bientôt la preuve indubitable que nous avons sous les yeux les notes écrites de la main même de Bossuet, selon un usage traditionnel à la Sorbonne, pour motiver son

[1] *Œuvres de Bossuet*, t. XV, p. 456. Arch. de l'emp. *Reg. Facult. theol.* MM 253, fol. 43-83.

[2] Arch. de l'emp. *Reg. Fac. theol.* MM 253, fol. 83 v°. *Bullarium*, p. VIe, t. VI, p. 73-74.

avis de docteur contre la bulle du pape Alexandre VII. Nous y trouvons, en plusieurs endroits, les termes mêmes de la bulle suivis des réflexions de Bossuet. On sera peut-être tenté de croire que nous avons alors éprouvé la joie si naturelle à ceux qui découvrent enfin ce qu'ils ont longtemps cherché. Eh bien ! qu'on nous permette de le dire, quand nous avons eu pris connaissance des raisons si faibles alléguées par un si grand génie dans une circonstance si solennelle; quand nous les avons vues conformes, non-seulement aux conclusions du doyen de la commission, mais encore aux notes qu'Antoine Arnauld écrivit pour le parlement contre la même bulle du pape Alexandre VII; quand nous avons lu ces mots tracés en marge de la main de Bossuet : *Il y faut résister;* alors tout autre sentiment a fait place en nous à celui d'une tristesse profonde, et nous n'aurions jamais pris sur nous la responsabilité de révéler au public cette action malheureuse de Bossuet, si des juges autorisés ne nous avaient décidé à sacrifier nos répugnances à l'intérêt de la vérité [1].

Sans insister plus longuement sur ce manuscrit, que nous publierons intégralement avec les circonstances qui en expliquent la gravité, bornons-nous à conclure que Bossuet, en 1665, était certainement un partisan des opinions gallicanes, ou qu'il n'y en eut jamais en France. Il faut tirer la même conclusion du rôle qu'il joua, en 1664, dans la censure condamnée par le Saint-Siége. Mais on a prétendu récemment qu'en 1663 il était ultramontain, parce qu'il s'était prononcé en pleine Sorbonne contre un arrêt du parlement qui supprimait une thèse favorable à l'autorité pontificale. Avant tout, il faudrait prouver, et ce serait impossible, que l'opposition de Bossuet eut pour motif son attachement à la doctrine que les magistrats avaient voulu condamner. Ce que nous savons par un témoignage positif, c'est que Bossuet, dans cette circonstance, jugea digne de censure la harangue du substitut du procureur général [2]. Ce que nous savons encore, c'est que d'autres docteurs, connus pour leurs opinions gallicanes, votèrent contre l'arrêt du parlement. Dans ce conflit entre magistrats et théologiens, où il s'agissait moins de la doctrine que de l'indépendance de la Sorbonne, il est possible que Bossuet ait aussi subi l'influence du grand maître Cornet, comme l'avance un agent de Colbert, qui paraît surpris de l'avoir vu « gauchir en cette

[1] M. Rathery, habile connaisseur en autographes, reconnaissait *dans le manuscrit* de Bossuet son écriture et tous ses procédés habituels de composition. Plusieurs conservateurs des bibliothèques publiques de Paris n'ont pas hésité à partager son avis et à constater l'authenticité de l'autographe de Bossuet.

[2] Plusieurs docteurs déclaraient, comme Bossuet, « censura notandam orationem quam habuit nuper ad Facultatem D. Substitutus Procuratoris generalis, utpote qui multa contra canones et dogmata Ecclesiæ protulerit. » Mss. de la Sorbonne, *Reg. Universit.* XXXI (par Egasse du Boulay), fol. 27. Voir à ce sujet notre précédent article.

occasion. » Mais il ne faut pas croire, comme on l'a prétendu, que l'influence de Cornet fût assez puissante dans la maison de Navarre pour en bannir le gallicanisme, ni même le jansénisme. Sans rappeler ici les traditions gallicanes de cette maison, les noms si connus de ses docteurs Launoi et la Lane, il suffit de dire qu'on y voyait entre autres un docteur fort influent, nommé Vaillant, qui avait voté pour Antoine Arnauld en 1656, et qui fut collègue de Bossuet dans la commission chargée d'examiner la bulle pontificale en 1665. Ajoutons que l'agent de Colbert, dans son rapport de l'année 1663, juge Bossuet assez gallican pour « bien tourner et assez utilement » d'autres membres de la Faculté de théologie [1].

Nous pouvons conclure que Bossuet, gallican dans l'assemblée de 1682, le parut encore plus à la Sorbonne en 1665, et qu'il l'était déjà en 1663. A vrai dire, nous sommes en droit de conclure qu'il le fut toujours, puisqu'il affirme lui-même n'avoir jamais changé de doctrine, et qu'à l'encontre de son autographe mentionné ci-dessus, on ne pourrait citer de lui aucun écrit en faveur des opinions dites ultramontaines. C'est ce qu'il ne faut pas oublier, si l'on veut bien comprendre sa thèse de 1651, qui, à notre avis, soit par ce qu'elle exprime, soit par ce qu'elle passe sous silence, ne trouve une explication satisfaisante que dans les opinions gallicanes de l'auteur.

Bossuet, quand il la soutint au collége de Navarre, était âgé de près de vingt-quatre ans et chanoine de l'église de Metz. Il l'avait dédiée à Henri de Bourbon, fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil, nommé évêque de Metz dès l'âge de six ans. La vie scandaleuse de cet évêque fait un triste contraste avec les éloges décernés par le bachelier de 1651. Pierre Bedassier, administrateur du diocèse de Metz, présida la thèse, assisté des professeurs de la maison de Navarre, comme l'attestent les registres de la Faculté de théologie [2]. La thèse, appelée *mineure ordinaire*, devait être soutenue durant six heures contre tous ceux qui se présenteraient pour l'attaquer. La *mineure ordinaire* se trouvait placée, dans les deux années de licence, entre la *Sorbonique*, qui durait de six heures du matin à six heures du soir, et la *majeure ordinaire*, de huit heures du matin à six heures du soir. La *Sorbonique* de Bossuet avait fait grand bruit à Paris, tant à cause du mérite du défendant, que parce qu'elle avait donné lieu à un procès entre les deux colléges de Navarre et de Sorbonne. Les documents contemporains ne renferment aucun détail sur la *mineure ordinaire* de Bossuet.

Cette thèse, qui a pour sujet l'Église, demanderait de longues explications, que nous avions d'abord préparées, et que le manque d'es-

[1] Bib. imp. Mss. *Cinq cents* Colbert (ap. *Recherches historiques*, par M. Gérin, p. 25, 486, 504 et 505). Arch. de l'emp., *Reg. du Parlement*, XIB 8364, 14 avr. 1663.

[2] Arch. de l'emp., *Regest. Facult. theol.*, MM 252, fol. 167 v°.

pace nous force à supprimer. Les cinq premières propositions ou thèses particulières sont les plus importantes; elles nous font connaître l'idée que Bossuet s'était déjà formée de la hiérarchie *ecclésiastique*. Pour qui a lu ses ouvrages, il est facile de remarquer ici le germe des doctrines qu'il développera plus tard, depuis son *oraison funèbre du P. Bourgoing* (1662), jusqu'à sa *Défense de la déclaration du clergé de France.* Il n'y a pas une seule proposition, pas un seul fait, qu'il n'ait lui-même expliqué. Voici tout le texte de sa thèse :

SERENISSIMO PRINCIPI HENRICO BORBONIO

EPISCOPO METENSI, S. R. I. PRINCIPI.

Inest plane nescio quid excelsum sanguini regio, Serenissime Princeps, ac vix quisquam hujus particeps est, quin inde hauriat ingenitam quamdam animi magnitudinem. Sed quicumque splendori natalium beneficam indolem atque humanitatem adjungit, *illum ego non tam mortalibus antecellere*, quam Superis, ut ita *dicam, proximum esse reor.* Qua in re est cur sibi de te plurimum gratulentur, quotquot præsidium in te suum collocarunt. Præsertim verò ii quos agnoscis esse titulo quodam singulari tuos : quorum numero dudum accessisse me vehementer lætor : idque mihi faustum imprimis ac felicissimi ominis censeo. Parum ergo, Serenissime Princeps, nostra Theologia consulit, si alienam implorat opem, quæ in te amplissimum ac parabile patrocinium nacta sit. Accedat ille tuus in hanc scientiam *non vulgaris*. amor; quam ut egregie perspectam habes, ita pro ejus dignitate summopere diligis. Quare non dubito, Princeps, quin me pridem conscium humanitatis tuæ, benignius etiam atque propensius nunc exceptum velis; quem et hæc obsequii qualiscumque testificatio et ipsa quoque theologia commendaverit.

QUÆSTIO THEOLOGICA.

QUÆNAM EST CIVITAS DEI? PSAL. 86.

Ecclesia, quam ut fundaret, Christus visibili conspectu de cœlo prodiit, ac prædicavit aperte regnum Dei, et palam comites apostolos adlegit. Quos ubi receptus in cœlum spiritu animavit, exinde coalescere cœpit multitudo fidelium, atque adjungere se paulatim nationes ad christianum nomen. Quocirca necessarium plane fuit, ut civitatem suam velut in edito monte aspectabilem collocaret, ad quam omnes undique filii promissionis adfluerent. Quæ ne interiret unquam, immisit in eam vicariam vim Spiritus Sancti, qua etiam cavetur ne deficere tantillum a recta fide possit. Neve populi tanquam in incerto fluctuarent, principes quosdam pastores instituit, id est, episcopos : iisque adsociavit collegium presbyterorum, quibus ad ecclesiasticas functiones uterentur; præessent ipsi tamen et ecclesiarum gubernacula tenerent. Quo munere primum apostoli functi sunt; quibus deinceps Episcoporum series universa ex ordinationis consanguinitate cognata est. Unde et apostolica Ecclesia censetur.

Hujus vero successionis jure sanctæ Ecclesiæ Dei Scripturarum obvenit hæreditas : a qua proinde legitima interpretatio promi debet christianarum litterarum. Porro immoderatæ cujusdam audaciæ est, sibi privatim ad certissimam intelligentiam Scripturarum Sancti Spiritus magisterium arrogare. Affine videtur verbo divino depositum traditionum, quarum varia genera et multiplex ratio est. Quæ autem ita se habent ut originem retro ad Apostolos referant, iis equidem minime dubitaverim parem cum Scripturis auctoritatem adscribere. Neque vero tantum ad sanciendam Ecclesiasticam disciplinam, verum et ad omnem asseverationem veritatis. Quod majores nostri primis etiam temporibus præstiterunt. Quidquid igitur antiquitas credidit, sanctum illud esto. Ecclesia una catholica fit propagatione unitatis. Inde autem unitas quod Episcopus in plebe et plebs in Episcopo; rursus autem episcopatus unus concordi numerositate diffusus.

At origo unitatis inde censenda est, quod respiciant omnes per orbem Ecclesiæ ad Ecclesiam principalem, et ad sacerdotalem cathedram, cui potentior principalitas a Christo inest. Quibus titulis antiquitas religiosa apostoli Petri cathedram exornavit. Christus igitur negotium formaturus unitatis, Petrum prædicatione fidei eminentem fundamentum Ecclesiæ designat per fidem exædificandæ; eique postea demandat pascendum gregem suum, ut oves omnes, per unum vicarium Pastorem, ad unius præcipui Pastoris ovile pertinerent. Proinde potestatem illam in Petro interire alienum a Christi instituto foret : eamque idem Petrus Ecclesiæ Romanæ cum doctrina simul et sanguine tradidit. Quo factum est ut jam inde a primis temporibus Episcopi Romani universæ rei christianæ curam capesserent jure quodam principali. Quamobrem cum e fratribus aliquos ἀκοινωνήτους declararunt, non a sua tantum, sed ab Ecclesiæ totius communione excidere. Et Victorem quidem hac potestate usum tentavit Irenæus ad lenitatem inflectere.

Beatissimus Cyprianus diu Ecclesiæ Romanæ conjunctissimus, cujus et dignitatem supra omnes Ecclesias amplissimis præconiis commendavit, tandem hæreticorum causa in Stephanum invectus est acrius quam par erat. Concitatior etiam hac in causa Firmilianus fuit, quem in saniorem sententiam rediisse perperam nonnulli ex Eusebio colligunt. Mihi quidem persuasum est abstentum a Stephano fuisse Cyprianum. Proditum tamen est indubitatis veterum monumentis singulari quadam providentia contigisse, ne inter tantæ auctoritatis viros malum aliquid schismatis oriretur. Magna Ecclesiæ Romanæ commendatione factum est, ut quæcumque per Ecclesiam obortæ forent de rebus gravioribus quæstiones, de iis ad sedem apostolicam referretur; utque ad eam undique afflicti Episcopi nobilissimarum Ecclesiarum adcurrerent. Qua ex re colligitur jus appellationum longe lateque patens; nec sine aliqua tamen diversitate disciplinæ. S. Athanasii causam Pontifex Julius, non tam Eusebianorum concessione, quam suæ sedis auctoritate tractavit.

Antiquæ plane disciplinæ forma fuit, ut exquirerent Christiani orthodoxam fidem ex sententia sacerdotum qui per orbem terrarum Ecclesiæ præsunt. Quorum uti collegio Romanus Episcopus præsidebat, ita et in Conventibus honorem primum tulit. Quamobrem Osius Sylvestri in synodo Nicæna, Cœlestini Cyrillus in Ephesina partes egit. Ut ambiguitas omnis circa fidem abscedat, utilissimum est in Conciliis generalibus repræsentationem nominis Christiani Spiritu Sancto præsidente celebrari. Primas ejusmodi synodos non est dubium ab Imperatoribus fuisse convocatas. Episcopi Romani consensum accessisse eventus comprobavit. Etsi de concilio Ariminensi rumores varii dissipati sunt, probabilius censeo, antequam Patres inde discederent, catholicorum causam decem primo Legatorum, mox pene universorum ignavia fuisse proditam. Africanum dissidium sub Aurelio cum Ecclesia Romana eo tandem devenisse, ut propterea vel leviter fuerit intermissa communicatio, frigidum commentum est.

Episcopi novæ Romæ dignitate sibi a centum *quinquaginta Patribus* attributa, ad Synodum usque Chalcedonensem ita *potiti sunt*, ut interdum etiam lineas transilirent. Plurimas civitates non tam ecclesiasticis regulis, quam imperatoriis legibus occuparunt. Qua de causa contigisse putaverim ut sanctus Joannes ille Chrysostomus apud Sozomenum fuerit rerum novarum author ac perturbator paternæ traditionis existimatus. Mox a Patribus Chalcedone congregatis paria cum Romanis privilegia consecuti sunt. Quorum verborum sensum novis in dies commentis amplificaverunt, quoad ambitione infinita summum in fastigium, ut sibi quidem videntur, irrepsere. Cæterum nihil aliud præferebant, quam ut Pontificum gradui proximi fierent; utque Patriarchalem ditionem acciperent *instar Episcopi* Romani, quem Patriarcharum primum et eorumdem exemplar antiquitas agnovit. Constitutum non fuit ut quantum Episcopo Romano *tribuendum* esse per orbem universum Patres Concilii Sardicensis intellexerunt, tantum illi sibi in Oriente vindicarent. Quin et ille canon Chalcedonensis, licet minime subreptitius, nullius tamen authoritatis erat.

Quibusdam ex antiquis Patribus visum fuit beatos Apostolos, cum prima fidei rudimenta traderent, nondum idoneum tempus existimasse, ut vel episcopis imponerent legem servandi cœlibatus. Neque id prorsus absimile vero est. At profecto ut sacris ministeriis successores sui etiam continentiæ laudem adciscerent, authores exstiterunt. Occidentalis Ecclesia observantiæ purioris amans, in ordinibus majoris dignitatis omnem nuptiarum usum, aliquo tamen progressu condemnavit, Ecclesiarum Orientis, quoad Episcopos, item quoad nuptias post ordinationem inductas, cum Latinis una consensio. Reliqua pars disciplinæ circa tempora concilii Nicæni paulum obscuritatis habet. Cæterum sancti Epiphanii tempore, uti videtur, mirum in modum concinebant. Neque id sane attigit Concilium Nicænum, cum mulieres συνεισάκτους ejecit de clericorum domo; sed repressit

genus quoddam suspecti contubernii in quod hac tempestate proclives erant. Quemadmodum historiæ Paphnutii non omnem penitus abrogarim fidem, ita ut integram admittam adducere me Socratis authoritas non potest. Qui ut iniquior esset erga cælibatum, non equidem video cur a Novatianis, quorum author erat, hausisse dicatur.

Cum antiquitas universa fratribus in Ecclesiæ pace defunctis refrigerium adpostularit, non est dubium quin reliquiæ quædam peccatorum pœnis purgatoriis post mortem eluantur, ac defuncti possint christianæ fraternitatis precibus adjuvari. Sanctos etiam qui ad Dominum migraverunt honore prosequimur supplicamusque uti nobiscum intercessores ad Patrem accedant per communem omnium Mediatorem ac sacerdotem Iesum. Ejusdem furoris est eorum reliquias communis cadaveris loco ducere, et imagines nullo discrimine habere cum idolis. Illas igitur fideles pie, ut decet, colant; has etiam honoris ac memoriæ causa in templis collocent. Procul a christianis absit ut credant imagines Salvatoris nostri, intemeratæ Virginis atque Sanctorum, iisdem olim machinis expugnatas, quibus antiqui fidei defensores dæmonum simulacra et fana everterunt.

Fateor equidem ejusmodi figuras parce apud Christianos fuisse usurpatas, quo tempore in illos Ethnicorum persecutio fervebat. Eas tamen non penitus arcebant a sacrorum usu; nec vero in templis vulgo statuebant. Idque ne fieret Eliberitana synodus interdixit. Quin etiam disciplinam illam, in Oriente saltem, Constantini tempore, durasse patet. Postea vero apud illustres Ecclesias templorum undique structura Martyrum pugnas victoriasque referebat. Atqui tota diversitas οἰκονομίας gratia introducta. Christi enim et Sanctorum in imaginibus veneratio moderata, elici potest ex doctrina Patrum non obscuris argumentis. Inde autem cultus ille manat quod rei memoria per signum animis nostris vehementius adhærescat. Itaque imaginem non absolute colimus; sed quod obsequium Prototypo impenditur, illud in imaginem indirecte cadit. Synodus Francofordiensis Nicænam 2 damnavit, partim specie disciplinæ, partim ignoratione quæstionis. Quo factum est ut Galli nostri circa imagines diutius errarent. Neque propterea tamen deseruere unitatem, quæ partes omnes nectit *civitatis* Dei.

De his, Deo duce, ac Præside Illustrissimo ac Rev^issimo^ Domino D. Petro Bedassier Episcopo Augustopolitano, Ecclesiæ Metensis administratore generali, ac sacræ Facultatis theologiæ Parisiensis doctore sapientissimo, respondere conabitur Jacobus Benignus Bossuet Divionensis, ejusdem facultatis e regia Societate Navarrica Baccalaureus, et Ecclesiæ Metensis canonicus, die Mercurii 5 Julii anno Dom. 1651, a meridie ad Sextam.

In regia Navarra.

Pro minore ordinaria.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

L'hypothèse d'un milieu éthéré, répandu dans tout le monde visible, est encore aujourd'hui, malgré quelques objections vagues que l'on commence à risquer, universellement reçue dans la science. Il ne paraît pas que les théories et les recherches les plus récentes tendent le moins du monde à la faire rejeter ou même profondément modifier. Au contraire, elles mènent à la préciser davantage et à l'appliquer à des classes nombreuses de phénomènes dans lesquelles, jusqu'à ces dernières années, on ne la faisait guère intervenir. Il n'y a plus aujourd'hui une seule branche des sciences naturelles qui puisse s'en passer; et s'il est évident que la théorie mécanique de la chaleur, en révisant tous les chapitres de nos traités, doit bientôt arriver à fonder une physique nouvelle, plus complète et plus claire que l'ancienne, il n'est pas moins évident que, pour y parvenir, elle devra s'éclairer partout de la belle théorie des ondulations. Il en résulte pour nous un certain avantage. Nous avons promis d'enregistrer périodiquement les découvertes les plus intéressantes pour des lecteurs sérieux qui ne font pas des sciences leur étude spéciale. Sans restreindre ce vaste programme, le bulletin pouvait, il y a trois mois, ne parler que de la chaleur; aujourd'hui il pourra de même ranger toute la matière sous un titre unique et, sans sacrifier la variété, ne parler d'un bout à l'autre que des vibrations éthérées.

Ces vibrations se révèlent à nous comme causes de trois effets différents. Elles échauffent les corps, elles en altèrent la composition chimique, elles produisent dans l'œil la sensation des couleurs. Longtemps on négligea l'étude des deux premiers effets. Le troisième d'ailleurs offrait un champ bien vaste, qui fut, dès le commencement de ce siècle, le théâtre des plus belles découvertes. On apprit alors que les particules de l'éther exécutent autour de leurs positions d'équilibre des vibrations d'une prodigieuse rapidité. Ainsi le rouge du spectre lumineux est produit par des vibrations qui se répètent 483 trillions de fois en une seconde, et le violet par des vibrations encore plus nombreuses, plus de 708 trillions dans le même temps. Entre ces deux limites se trouvent contenues toutes les radiations capables d'affecter notre œil, et l'on sait que, prises successivement, elles nous font percevoir toutes les belles nuances qui forment le spectre solaire, et qu'en se groupant elles produisent toutes les couleurs possibles. Mais de même qu'il y a dans l'air des vibrations que notre oreille ne peut percevoir, parce qu'elles se succèdent trop lentement ou trop rapidement, de même il existe des radiations éthérées non lumineuses, plus lentes que le rouge et plus rapides que le violet. Les effets calorifiques

nous ont révélé les premières, et les effets chimiques nous ont révélé les secondes. Le spectre se trouve ainsi considérablement allongé par les deux bouts, et rien ne nous autorise à penser que nous en ayons encore trouvé les vraies limites.

Ces découvertes remontent déjà à un certain nombre d'années, elles se trouvent dans tous les traités de physique et sont généralement connues. Nous ne les rappelons qu'afin de mieux exposer les théories qui se produisent dans la science moderne pour expliquer les trois effets des radiations éthérées.

On a maintenant abandonné l'hypothèse de trois rayonnements essentiellement différents. Si, par exemple, les rayons solaires qui font vibrer l'éther 630 trillions de fois par seconde, ont la triple propriété de produire sur notre œil la sensation du bleu, d'échauffer la pile thermo-électrique de Melloni, et de décomposer le chlorure d'argent des photographes; ce n'est pas parce que le soleil nous envoie trois espèces de rayons donnant tous trois 630 trillions de vibrations par seconde à l'éther, mais produisant séparément chacun de ces trois effets. Malgré des tentatives faites avec le plus grand soin, on n'a jamais pu enlever à ces rayons, ou diminuer dans une proportion quelconque, une de ces trois propriétés, sans enlever en même temps les deux autres ou les diminuer dans la même proportion. Sans doute si l'on parcourt toute l'échelle des radiations connues, on trouve que ces propriétés se répartissent d'une manière très-inégale. Du côté rouge domine la puissance calorifique, à l'autre extrémité domine la puissance chimique, entre les deux la puissance lumineuse se fait surtout remarquer. Mais il ne faut pas chercher la raison de cette variation dans une différence essentielle, encore inconnue, des mouvements vibratoires; nous allons voir que la différence de leur rapidité et des substances sur lesquelles on les fait agir suffit à l'expliquer.

Disons d'abord comment on conçoit la production des phénomènes chimiques et calorifiques. Pour être clair, il convient de rappeler une théorie que depuis longtemps déjà les études chimiques ont popularisée. D'après cette théorie, la matière pondérable n'existe à l'état continu que dans des volumes excessivement petits appelés *atomes*, lesquels, bien qu'idéalement divisibles, ne peuvent être divisés dans aucun phénomène physique ou chimique. Mais, pour constituer des corps, ces atomes ne se groupent pas d'une manière quelconque. Ils formeraient d'abord de petits groupes parfaitement définis, appelés *molécules*. Ces dernières, différant en cela des atomes, se décomposeraient dans les phénomènes chimiques, tandis qu'elles resteraient essentiellement inaltérées dans tous les changements physiques. L'évaporation, la liquéfaction, la cristallisation, l'échauffement, l'aimantation, l'électrisation et les autres phénomènes analogues ne troubleraient pas l'arrangement des atomes dans les molécules; tout au plus changeraient-ils la position relative des molécules entre elles. Aussi, pour parler de ces modifications dans l'état des corps, on a trouvé com-

mode d'introduire le mot de *particules*, qui représente les groupes de molécules. Ajoutons qu'en appliquant ces idées à l'explication des faits, on est conduit à assigner, non-seulement aux atomes, mais aux molécules les plus composées, une si extrême petitesse, qu'il nous sera probablement à jamais impossible de constater directement par nos sens l'existence de ces deux espèces d'éléments.

En introduisant cette théorie chimique dans le traité de la lumière, on y ajoute une nouvelle hypothèse. Le fluide éthéré, qu'il soit lui-même tout à fait continu ou composé d'éléments séparés par le vide, pénètre dans tous les interstices qui séparent, soit les molécules entre elles, soit les atomes dans les molécules. Entre ce fluide et la matière pondérable il se ferait des échanges de mouvements, d'après des lois non encore précisées, mais que déjà l'on peut entrevoir. Ainsi, en particulier, quand il s'agit d'expliquer les effets des vibrations éthérées sur les corps pondérables qu'elles peuvent affecter, il est très-vraisemblable qu'il faut attribuer une grande influence à ce qu'on appelle l'*isochronisme*, c'est-à-dire à l'accord des temps de vibration dans l'éther et dans la matière qu'il ébranle; car dans toutes les communications connues de mouvements vibratoires, l'isochronisme joue un rôle des plus importants. Si, par exemple, on place sur un même support deux horloges remontées, ayant des pendules de même longueur, et par conséquent isochrones, il suffira d'écarter l'un des pendules de sa position d'équilibre, pour que les légères secousses communiquées à l'autre à chaque battement s'ajoutent toujours sans jamais se détruire et finissent par mettre en mouvement la seconde horloge. Les secousses tendraient à se détruire et la seconde horloge resterait au repos, si les pendules n'étaient pas isochrones. Une corde tendue se mettra d'elle-même à vibrer si l'on produit dans le voisinage un des sons qu'elle peut rendre; elle resterait insensible à des sons même beaucoup plus forts, s'ils ne sont pas compris dans cette série. C'est encore un cas où se fait sentir l'isochronisme des mouvements, et l'on y voit clairement qu'il a plus d'influence que l'intensité. J'en citerai un troisième, qui me frappa vivement il y a une dizaine d'années. Je m'étais installé avec des appareils photographiques, au sommet d'une vieille tour carrée, très-haute et très-massive, pour prendre des vues panoramiques. Cette tour appartenait à une église, et pendant que je m'y trouvais, on sonna plusieurs fois les cloches. La grosse cloche, d'une masse très-respectable, ne communiquait à la tour que des trépidations insignifiantes; à peine faisait-elle trembloter le paysage sur le verre dépoli. Mais une seconde cloche, beaucoup plus petite, ne pouvait être mise en branle sans communiquer à la tour, au bout de deux ou trois minutes, un fort mouvement de va et vient semblable à celui d'un grand arbre que le vent balance. La sonnerie battait la mesure, et le paysage, l'appareil et l'opérateur, oscillaient tous ensemble comme sur le pont d'un navire. C'est qu'il y avait isochronisme entre l'oscillation de la grosse tour et celle de la petite

cloche, et cette circonstance rachetait la disproportion des masses.

Nous voici bien près d'une explication plausible des phénomènes physiques et chimiques produits par les radiations éthérées. Il est à peu près évident que quelques vibrations isolées de l'éther ne peuvent produire aucun effet appréciable sur les corps. Mais ces mouvements se répètent des centaines de trillions de fois en une seconde, et quelque faible que soit l'ébranlement qu'ils communiquent d'abord, l'isochronisme peut très-bien leur donner enfin une grande puissance. Considérons d'abord dans la matière pondérable ce que nous avons nommé les molécules. Ces molécules ont entre elles des liaisons encore inconnues, mais qui probablement ne leur permettent d'exécuter qu'une certaine série de vibrations. S'il y a isochronisme entre ces vibrations et celles de l'éther qui les environne, il y aura communication de mouvement; les molécules pondérables oscilleront avec plus d'intensité; et si l'on demande à la nouvelle théorie de la chaleur ce que signifie ce résultat, on verra qu'on peut l'exprimer en termes plus vulgaires en disant simplement que le corps s'échauffera. Les mouvements pourront même aller jusqu'à modifier d'une manière permanente les liaisons des molécules, c'est-à-dire jusqu'à changer l'état du corps en le liquéfiant ou en le réduisant en vapeur. Par ce changement de liaisons, il est très-possible, comme nous le verrons tout à l'heure, que les molécules deviennent insensibles à des vibrations qui les affectaient auparavant. C'est qu'on a changé en même temps les conditions qui déterminent la série des vibrations qu'elles peuvent exécuter. On le voit, cette théorie rend bien compte des phénomènes thermiques produits par les rayons. Il suffit, pour concevoir de même les phénomènes chimiques, de supposer à certaines vibrations de l'éther des périodes telles que le mouvement se transmette non à l'ensemble de la molécule pondérable, mais aux atomes qui la composent, de sorte qu'après une action suffisamment prolongée, la superposition des effets devienne assez considérable pour rompre les liaisons atomiques. Si cette explication est vraie, il s'ensuivrait que l'action chimique des rayons doit toujours être une décomposition. Or, il en est indubitablement ainsi dans la plupart des cas observés. Quant aux cas où il se produit une combinaison chimique, comme par exemple dans la formation de l'acide chlorhydrique par l'action des rayons violets sur un mélange de chlore et d'hydrogène, nous exposerons plus loin des faits qui les expliquent et montrent qu'on peut, même alors, n'attribuer aux rayons qu'une véritable décomposition. Remarquons ici que cette introduction des vibrations éthérées, dont les dimensions et les vitesses sont bien connues, dans le monde encore si mystérieux des atomes et des molécules, est une entreprise qui promet d'être féconde et de mener bientôt à des résultats longtemps inespérés. Si les idées que nous venons d'exposer sont justes, il faudrait déjà conclure que les liaisons des atomes dans la molécule ne leur permettent que des vibrations de la plus courte durée, tandis que les liaisons des mo-

lécules permettraient de préférence à celles-ci des oscillations moins fréquentes; nous avons dit en effet que le pouvoir calorifique des rayons du spectre domine dans le voisinage du rouge, et le pouvoir chimique dans la région du violet.

Mais l'action lumineuse de ces rayons est sans contredit la plus importante pour nous; c'est aussi la plus difficile à étudier; et cependant nous avons aussi à en parler, car on a fait récemment dans cette étude de véritables progrès. Avant tout, puisqu'il s'agit de sensations, il importe de bien remarquer que ce sujet a deux parties très-distinctes, dont l'une appartient aux sciences naturelles et l'autre à la psychologie. Nous nous occupons ici exclusivement de la première, c'est-à-dire, comme nos lecteurs le savent, de trois classes différentes de phénomènes qui se produisent, les premiers à l'extrémité extérieure des fibres nerveuses, les seconds tout le long de ces fibres, et les troisièmes à l'extrémité intérieure, dans le cerveau. Nous avons dit, dans un autre bulletin, que chacun de ces phénomènes exige un *certain temps*, et nous avons rapporté les mesures expérimentales qui ont été faites de ce temps. Hélas! cette connaissance est à peu près la seule que nous ayons jusqu'ici sur ce qui se passe dans le cerveau. On a de plus des conjectures assez probables qui font admettre que les sensations de modalités différentes correspondent à des modifications différentes des extrémités cérébrales des nerfs; c'est-à-dire qu'au bout intérieur des nerfs optiques, par exemple, il se passe durant la sensation lumineuse un phénomène différent de celui qui se produit durant l'audition au bout intérieur des nerfs acoustiques, et ainsi de suite. Cette probabilité n'est pas sans valeur, attendu que l'on a de très-fortes raisons de croire que les phénomènes de la seconde classe, ceux qui se passent tout le long des fibres nerveuses, sont exactement les mêmes pour toutes les sensations. A plus d'un point de vue, notre système nerveux ressemblerait aux télégraphes électriques. Tous les fils télégraphiques sont parcourus par les mêmes courants, mais les appareils enregistreurs diffèrent d'un télégraphe à l'autre. Ici la dépêche se lit sur un cadran, là elle s'imprime sur une bande qui se déroule, ailleurs l'électrochimie en donne un fac-simile, etc. L'expédition se fait également par des appareils très-variés; mais cette variété n'empêche pas la transmission de se faire sur toutes les lignes au moyen d'un seul et même agent, le courant électrique. Cette comparaison s'applique d'elle-même.

Puisque nous traitons seulement de l'influence des vibrations de l'éther sur la sensation lumineuse, nous n'avons guère à exposer ici que la première classe de phénomènes, ceux qui correspondent à l'expédition de la dépêche. Il faudrait pour être complet résoudre trois questions : comment, malgré le mélange des rayons partis de tous les points d'un paysage, l'œil peut donner à la sensation comme une photographie de ce paysage; comment nous obtenons de plus la sensation du relief; comment enfin nous sentons les couleurs. Mais rela-

tivement au relief il suffira d'énoncer aujourd'hui que la sensation en est due surtout à la combinaison des impressions produites dans les deux yeux. Pour résoudre la première question, il faut d'abord expliquer la formation du dessin sur la rétine, c'est-à-dire sur les extrémités des fibres nerveuses qui forment le nerf optique. Mais chacun sait comment elle se produit par l'action du globe de l'œil considéré comme simple instrument d'optique. Les recherches nouvelles dont ce point a été l'objet renversent certains préjugés encore fort communs qui faisaient regarder l'œil, presque *à priori*, comme un instrument d'optique d'une inimitable perfection. On attribuait à cet instrument des qualités qui semblent irréalisables, telles que la netteté de l'image non-seulement sur une très-grande partie du champ, mais encore à toute distance, et un achromatisme parfait. On sait aujourd'hui que ces perfections sont chimériques; et qu'à ces points de vue l'œil est inférieur à la plupart des instruments que nous fabriquons. Mais aussi, c'est un instrument joint à un organisme très-mobile, capable d'en modifier très-rapidement non-seulement la direction, mais encore les courbures; et l'exercice nous apprend si bien la manière de s'en servir que, loin d'être gênés par ses défauts, nous éprouvons une grande difficulté à les constater. Avec de pareilles aptitudes organiques, une plus grande perfection dans l'appareil physique de la vision serait vraiment une superfluité.

Une fois le dessin formé, comment arrivons-nous à distinguer la position relative de toutes ses parties? Ce problème a sans doute ses difficultés; mais nous passerons outre, en remarquant seulement que c'est là un cas particulier de la faculté que nous possédons de ne pas confondre une irritation produite en un point quelconque du corps avec celles qui se produisent dans les autres points. Il nous reste donc à dire comment les vibrations éthérées nous donnent la sensation des couleurs. C'est ce que nous allons faire en nous laissant guider par le célèbre professeur de Heidelberg, M. Helmholtz.

L'habitude du spectroscope, l'analyse de la lumière comme on la fait maintenant en physique, en chimie, en astronomie, pourrait nous faire croire que la coloration est une propriété intrinsèque des radiations éthérées; et que la longueur d'onde et la couleur sont deux choses essentiellement unies et inséparables. Il n'en est rien. La coloration est un phénomène organique, qui ne se produit que dans l'animal vivant, qui, dans un sens, est fort indépendant des longueurs d'onde, et qui peut même exister sans le concours d'aucun rayon lumineux. Les lois de ce phénomène sont admirablement résumées dans une figure appelée encore aujourd'hui le cercle de Newton. Ce cercle a été modifié par des expériences récentes, il a acquis trois renflements qui en font une sorte de triangle à coins arrondis; mais il est bien juste de lui conserver son nom; car jusqu'à présent les titres de Newton en optique n'ont été contestés dans aucun *Commercium epistolicum*. Décrivons rapidement cette figure. Le rouge, le vert et le bleu du

spectre en occupent chacun un des coins. En parcourant la circonférence, on passe du rouge au vert par le jaune, du vert au bleu par le bleu verdâtre, enfin du bleu au rouge par le violet du spectre et un pourpre intermédiaire entre cette nuance et le rouge. En marchant sur une droite quelconque depuis la circonférence jusqu'au centre, on trouve tout le long de cette droite la couleur du point de depart, mais cette couleur va s'éclaircissant par gradations insensibles, de manière que le centre lui-même est tout à fait blanc. Une pareille figure contient toutes les couleurs, toutes les nuances possibles, et elle jouit, l'expérience l'a prouvé, d'une propriété remarquable. Si l'on veut savoir d'avance quelle coloration sera produite par un mélange quelconque de lumières diversement colorées, il suffit de marquer sur le cercle de Newton les points où se trouvent ces couleurs, d'y supposer des poids proportionnels à l'intensité des lumières correspondantes, et de construire géométriquement le centre de gravité de ce système de poids. Le point du cercle où se trouvera ce centre de gravité aura précisément la nuance que les lumières employées doivent produire par leur mélange.

Voilà des faits nombreux, bien nettement condensés. Mais, qu'on le remarque, ce sont des faits de sensation; toute autre interprétation serait fausse. Car s'il est vrai que la même sensation, celle du centre de gravité, peut être produite par une infinité de mélanges de lumières, malgré la diversité des longueurs d'onde; il n'en est pas moins vrai que ces mélanges diffèrent entre eux par toutes leurs autres propriétés. Ils agissent différemment sur le thermomètre, très-différemment sur les couches sensibles de la photographie; ils donnent même aux objets colorés qu'ils éclairent des nuances extrêmement diverses. Mais sur la rétine ils ont tous la même action. Comment explique-t-on ce résultat? Disons-le sans apporter les preuves, car les limites de ce bulletin ne nous permettent pas davantage.

D'après ce qui précède, toutes les couleurs sans exception peuvent être produites dans l'œil par différents mélanges des trois couleurs fondamentales, le rouge, le vert et le bleu, placées aux trois coins arrondis du cercle de Newton. On admet donc, d'après Thomas Young, qu'en chaque point de la rétine viennent aboutir des fibres nerveuses de trois espèces. Quand ces fibres nerveuses sont excitées, soit par les vibrations de l'éther, soit par une pression sur la partie latérale du globe de l'œil, soit par un faible courant électrique, soit de toute autre manière, elles transmettent cette excitation au cerveau; mais les premières, si elles agissaient seules, ne produiraient, malgré la variété de ces excitations, que la sensation toujours uniforme d'un rouge tel que de fait nous n'en observons guère, plus *saturé* que le rouge ordinaire, et qui, si on pouvait le mettre sur le triangle chromatique, se placerait, non sur le coin arrondi, mais au sommet géométrique de l'angle. Les deux autres espèces de fibres produiraient de même un vert et un bleu plus purs, plus saturés qu'ils ne se rencontrent ordinairement

dans nos sensations. C'est que, dans les conditions ordinaires, les trois sensations se mêlent toujours, bien que chacune d'elles prédomine à son tour dans les mélanges; et, remarquons-le bien, nous considérons comme des mélanges même les couleurs les plus pures qui s'offrent à nous dans les différentes parties du spectre. On entrevoit ici, pour le dire en passant, un moyen de purifier encore ces couleurs et de les percevoir comme si elles étaient plus saturées. Que, par exemple, l'on fixe quelques instants les yeux sur le vert-bleuâtre du spectre. C'est la couleur complémentaire du rouge, où dominent par conséquent les deux autres couleurs. La fatigue produira bientôt, dans les deux espèces de fibres qui leur correspondent, une insensibilité momentanée; de sorte qu'il suffira de reporter immédiatement les yeux sur le rouge pour que celui-ci paraisse beaucoup plus pur pendant quelques instants. Mais revenons à la théorie. L'excitation rouge tout en se produisant d'un bout à l'autre du spectre visible, dominerait du côté des vibrations les moins rapides; l'excitation verte dominerait au milieu, la bleue enfin dominerait à l'autre extrémité. Pourquoi ces inégalités? Pourquoi aussi les rayons obscurs qui précèdent le rouge et ceux qui suivent le violet, n'agissent-ils sur aucune des fibres de la rétine? On ne peut assigner aucune raison certaine, mais il y en a deux fort probables. Les milieux que les vibrations ont à traverser dans l'œil avant d'arriver aux nerfs ont, comme tous les corps transparents, la propriété d'absorber, non pas uniformément toutes les vibrations, mais certaines vibrations de préférence à d'autres. Cette absorption élective détruit ou diminue le pouvoir des rayons sur les fibres nerveuses. La seconde raison, nous l'avons déjà indiquée suffisamment, ce serait le défaut d'isochronisme entre les vibrations éthérées et celles des fibres nerveuses. Relativement à la première, notons un fait curieux d'anatomie, observé chez beaucoup d'oiseaux et de reptiles. Ces animaux ont en réalité dans leur rétine trois espèces de fibres; les premières sont terminées par une gouttelette huileuse rouge, et les secondes par une gouttelette jaune, tandis que les troisièmes n'ont aucun appendice semblable. Il est évident que les rayons de l'extrémité rouge du spectre arrivent plus aisément aux premières, ceux du milieu aux secondes, et que les rayons bleus et violets n'agissent librement que sur les troisièmes. Il convient toutefois de remarquer que, chez l'homme et les autres mammifères, on n'a observé aucun fait semblable. Mais peut-être trouvera-t-on quelque chose en étudiant le singulier fait pathologique auquel le chimiste Dalton a donné son nom. Le *daltonisme* se réduit le plus souvent à ce qu'il faudrait appeler l'*anérythroblepsie*, l'incapacité de percevoir le rouge. Pour des yeux ainsi affectés le triangle chromatique se simplifie considérablement; mais aussi les méprises les plus tristes en sont la conséquence. « Toutes les différences de couleurs, dit Helmholtz, leur paraissent des différences de bleu et de vert, auquel ils donnent le nom de jaune. » Cette maladie serait, dans les idées que nous venons d'exposer, une paralysie des premières fibres

nerveuses. La simplicité de cette explication est certainement un argument en faveur de la théorie qui la fournit. Mais nous avons renoncé à citer les arguments. Terminons donc ici, en faisant remarquer un point par où l'œil, si supérieur d'ailleurs à nos autres organes, est inférieur à l'oreille. Les sons ont beau se mêler pour former des accords ou des dissonances, une oreille exercée démêle la plus grande complication. L'œil au contraire ne perçoit que la résultante du mélange des couleurs; il a besoin d'instruments pour égaler l'oreille; et ce n'est qu'à l'aide du prisme qu'il parvient à séparer et à classer les nombreuses vibrations éthérées qui viennent agiter la rétine.

Mais armé de ce prisme, de ce spectroscope, il a dans ces derniers temps accompli des merveilles; il a constaté et mesuré tout un monde de phénomènes nouveaux que, dans la théorie exposée plus haut, il faut attribuer à des échanges réciproques de mouvement entre les vibrations de l'éther et celles des molécules pondérables. La lumière de ces faits portée dans l'examen de la nature, nous a révélé de nombreux secrets en chimie et surtout en astronomie.

Avant d'enregistrer les plus récentes de ces découvertes, profitons de ce que nous avons déjà dit, pour exposer très-brièvement les principes fondamentaux de l'analyse spectrale. Les corps transparents, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux, exercent sur les rayons une absorption qu'on appelle élective parce qu'elle laisse passer certaines vibrations et en arrête d'autres suivant leurs longueurs d'onde; et c'est de là que provient, entre autres effets, la coloration de beaucoup de ces corps. L'influence de l'isochronisme explique ce résultat. Les vibrations qui, faute d'isochronisme, ne peuvent se communiquer à la matière pondérable passent librement, les autres sont absorbées. Mais un fait bien remarquable, c'est que généralement les gaz et les vapeurs n'absorbent qu'un nombre assez restreint de vibrations, tandis que les solides et les liquides en arrêtent de vastes séries. Ainsi supposons qu'on obtienne, par un moyen quelconque, un spectre continu renfermant tous les rayons connus, non-seulement du rouge au violet, mais aussi en dehors de ces limites. Un corps solide ou liquide interposé enlèvera totalement ou affaiblira considérablement dans ce spectre de larges régions, tandis qu'un gaz ou une vapeur n'enlèvera le plus souvent qu'une ou plusieurs lignes minces dont l'absence se trahira, dans la partie lumineuse, par des raies obscures comme on en avait vu depuis longtemps dans le spectre solaire. Ce fait est certainement bien étonnant, puisqu'il en faudrait conclure que dans les corps gazeux, les molécules pondérables, quoique moins condensées, ont une échelle de vibrations possibles beaucoup moins étendue que celle des autres corps. Bien plus, nous avons tout récemment appris par les travaux de M. Frankland sur les flammes, que dans les gaz eux-mêmes cette échelle s'étend quand la densité augmente. Ces conclusions doivent incontestablement nous paraître singulières; mais aussi que savons-nous des liaisons qui existent entre les éléments

des corps? Sans nous y arrêter, signalons le point le plus important mis en lumière par les expériences. C'est que l'absorption élective est une note caractéristique de la nature chimique des gaz. Dans des conditions données de température et de pression, chaque gaz est parfaitement déterminé et se distingue de tous les autres par l'absorption qu'il exerce sur les rayons lumineux. On entrevoit ici un des principes qui permettent d'analyser chimiquement à distance à l'aide du spectroscope. Pour reconnaître si tel gaz s'est trouvé sur le trajet de rayons lumineux, il suffira d'étaler ces rayons en spectre au moyen d'un prisme, et de voir, par l'inspection des raies obscures, si l'absorption particulière que ce gaz doit produire a réellement été produite.

Mais ce n'est pas tout. Les corps portés à une température suffisante deviennent lumineux. Théoriquement cela signifie que les molécules pondérables peuvent à leur tour communiquer leurs propres vibrations à l'éther; et ici encore nous devons retrouver l'influence de l'isochronisme. L'éther, il est vrai, est capable de vibrations qui occupent une échelle continue fort étendue; mais les molécules pondérables, dont l'échelle est restreinte et même discontinue, ne peuvent lui communiquer que des vibrations isochrones avec les leurs. Voyons ce qui doit en résulter. Un gaz ne pouvant en général vibrer qu'avec un petit nombre de longueurs d'onde, il faudra que la lumière qu'il émet, analysée par un prisme, au lieu de s'étaler en un spectre continu, se dispose en un petit nombre de raies brillantes. Il faudra même que ces raies brillantes correspondent aux raies obscures que l'absorption élective de ce même gaz produit, comme nous l'avons dit, dans un spectre continu. C'est en effet ce qui a lieu dans le plus grand nombre des cas. Mais il faut nous attendre aussi à des exceptions; parce que les variations de la température et de la pression changent les liaisons des molécules gazeuses, et doivent ainsi changer la série de leurs vibrations. Aussi l'on trouve souvent que les mêmes gaz changent leurs systèmes de raies brillantes, quand on fait varier leur densité et leur température. M. Frankland a même obtenu des flammes gazeuses donnant des spectres continus, et souvent il lui a suffi d'augmenter la pression pour obtenir ce résultat. L'influence de la température explique également pourquoi les corps solides ou liquides incandescents donnent des spectres continus, tandis qu'à une basse température leur interposition produisait une absorption élective. On sait en effet que les corps transparents, solides ou liquides, deviennent opaques quand ils s'échauffent à un degré suffisant pour émettre de la lumière. La plupart des flammes, au contraire, c'est-à-dire la plupart des vapeurs incandescentes, ne perdent pas toute leur transparence en devenant lumineuses. Cette propriété est, pour nos investigations de la nature, d'un prix inestimable. Elle fournit évidemment un nouveau principe d'analyse spectrale.

Les gaz en combinant leur absorption élective, avec leur émission également élective, donnent lieu à des résultats qui, au premier abord,

pourraient paraître singuliers, mais qu'il est maintenant bien facile de s'expliquer. Supposons qu'une flamme se trouve sur le trajet de rayons qui sans cette interposition donneraient un spectre brillant continu. Cette flamme n'absorbe que les rayons ayant des vibrations isochrones avec les siennes, et laisse passer tous les autres. D'un autre côté elle émet elle-même des rayons semblables à ceux qu'elle absorbe. Le spectre résultant sera fort différent suivant l'intensité relative des rayons absorbés et des rayons émis. Si les deux intensités sont égales, le spectre restera continu; mais si l'absorption domine, il y aura des raies relativement obscures, et dans le cas contraire, il y aura aux mêmes places des raies plus brillantes que le reste. De semblables phénomènes de *renversement* se sont présentés bien souvent dans les dernières études spectroscopiques des diverses régions du soleil.

Les principes que nous venons d'exposer sont connus déjà depuis plusieurs années. Ils ont pu suffire à l'astronomie tant qu'elle borna ses recherches spectrales à l'analyse chimique des vapeurs qui flottent à la surface des corps célestes. Mais elle s'aperçut bientôt qu'on pouvait exiger du spectroscope des services beaucoup plus étendus. Et en effet on commence maintenant à observer dans le ciel des choses qui jusqu'ici avaient paru inabordables, telles que la vitesse de translation d'étoiles dont on ignore encore la distance, les mouvements considérables qui se font à l'intérieur des grandes masses gazeuses dans la photosphère du soleil, la pression de ces masses aux différentes profondeurs, et l'on espère même arriver jusqu'à la détermination directe de leur température. Parlons d'abord des observations de vitesse et de mouvements. Il est aisé d'en montrer la possibilité, en profitant d'un phénomène d'acoustique que tous nos lecteurs doivent avoir remarqué; car il se produit fréquemment sur les chemins de fer. Supposons que deux trains marchent rapidement en sens contraires, et que l'un d'eux passe en sifflant près de l'autre. Si nous sommes sur ce dernier, nous remarquerons que le son du sifflet baisse subitement au moment où la locomotive passe près de nous. Ce changement est très-sensible; le son est notablement plus haut pendant la période de rapprochement que pendant la période suivante. La raison est facile à saisir. Il faut un certain temps pour que les vibrations aériennes arrivent du sifflet jusqu'à notre oreille; or, pendant le rapprochement, ce temps est plus court pour les dernières vibrations que pour les premières, de façon que l'intervalle qui s'écoule entre la perception des premières et celle des dernières est raccourci par le mouvement. Elles se suivent donc pour nous plus rapidement que pendant le repos, et par conséquent le son du sifflet monte sur l'échelle des tons. C'est évidemment l'inverse qui doit se produire pendant la période d'éloignement. Au contraire, quand le sifflet de notre train se fait entendre, comme il reste toujours à la même distance de nos oreilles, toutes les vibrations qu'il émet sont également retardées, elles se succèdent dans la perception avec les mêmes intervalles que dans la production, et le

mouvement n'altère pas le son. On voit donc que nous pouvons observer avec l'oreille la translation d'un corps sonore qui s'approche ou qui s'éloigne de nous; et dans le cas qui nous occupe il suffit d'apprécier les deux sons rendus successivement par le même sifflet, pour qu'il soit possible d'en déduire par le calcul la vitesse relative des deux trains. Une oreille exercée peut faire cette appréciation, chaque fois que la vitesse des trains est assez grande pour être comparée avec celle du son.

Il est bien facile d'appliquer ce que nous venons de dire des ondes sonores aux ondes lumineuses. Le transport du corps sonore déplace les sons sur l'échelle acoustique; de même le transport du corps lumineux déplacera les rayons sur l'échelle spectrale. Les mêmes rayons qui se placeraient à tel endroit du spectre, si le corps qui les émet restait au repos, doivent se placer plus près du violet si ce corps se rapproche de nous, et plus près du rouge si ce corps s'éloigne. Les raies de ce spectre seront donc déplacées; et chaque fois que la vitesse du corps, estimée sur la droite qui nous joint à lui, sera tant soit peu comparable à la vitesse de la lumière, notre œil armé du prisme pourra constater ce déplacement des raies. Nous avons même ici un avantage précieux dont l'équivalent nous manquait pour l'observation du phénomène acoustique rapporté plus haut. Sur le chemin de fer, nous ne pouvions pas comparer le son du sifflet en mouvement à ce qu'il serait au repos. Aussi nous en étions réduits à comparer les sons dans les deux périodes successives de rapprochement et d'éloignement. Ici au contraire nous savons par la position relative et la largeur des raies à quelles substances elles appartiennent, et par conséquent nous pouvons comparer leur position pendant l'une quelconque des deux périodes avec la position normale. Il suffira, par exemple, de produire les spectres de ces substances au repos, dans le même champ que le spectre altéré par le mouvement, pour être à même de constater avec certitude le déplacement des raies de ce dernier. Cette méthode d'observation a le rare privilége d'être indépendante de la distance des objets observés. Elle est aussi exacte pour les étoiles les plus lointaines que pour les plus proches. Remarquons en passant une singulière conséquence. Si le transport était suffisamment rapide, il changerait les couleurs des objets; et en se rappelant qu'en dehors du spectre lumineux il existe des rayons obscurs, on conçoit même la possibilité d'un corps obscur rendu visible ou d'un corps lumineux rendu invisible par le seul effet du rapprochement ou de l'éloignement. Mais l'énorme vitesse de la lumière relègue ces phénomènes dans la région des possibilités métaphysiques. Bien plus, on a pu croire un instant que, même dans les limites les plus resserrées, l'action du transport sur le déplacement des raies échapperait éternellement aux observateurs. Les premiers essais ne donnèrent que des résultats négatifs, soit que les corps célestes observés eussent un mouvement trop lent, soit que les instruments employés n'eussent pas assez de sensi-

bilité. On n'en est plus là aujourd'hui, nous le verrons bientôt.

Il ne nous reste, pour compléter cette exposition de principes, qu'à dire un mot des observations spectroscopiques de température et de pression. Mais ici nous sommes bien forcé d'être bref; MM. Frankland et Lockyer, qui ont entrepris des recherches sur ces points importants, n'ont pas encore terminé leurs travaux; et ce qu'ils en ont communiqué à la Société Royale de Londres et à l'Académie des sciences de Paris, n'est pas assez détaillé pour que nous puissions en rendre compte. Dès 1864, MM. Plücker et Hittorf découvrirent que les variations de la température dans un certain nombre de corps simples, tels que l'hydrogène, l'azote, le soufre et le sélénium, font brusquement varier le spectre de ces substances. A un certain degré leurs anciennes raies disparaissent subitement, et il s'en forme de toutes nouvelles. Il y a là évidemment quelque chose d'analogue à ce qui se passe dans un tuyau sonore quand on y souffle de plus en plus fort. D'abord l'intensité du son varie seule, puis tout à coup la *note change.* Seulement on connaît le rapport de la nouvelle note à l'ancienne; tandis qu'on n'a pas encore trouvé la liaison des deux spectres successifs. MM. Frankland et Lockyer ont-ils découvert cette liaison? Toujours est-il qu'ils nous donnent des espérances. Quant à la pression, leurs études sur une raie verte particulière à l'hydrogène, leur permettent déjà d'affirmer que cette raie est d'autant plus large que la pression du gaz est plus forte. En outre nous avons dit plus haut que sous de très-fortes pressions, les gaz leur ont donné non-seulement des raies plus larges, mais des spectres continus. De son côté le P. Secchi, dont l'attention vient de se porter des corps simples sur les corps composés, a vu entre autres le spectre de la vapeur de benzine se modifier progressivement et changer complétement, pendant que la densité de cette vapeur augmentait peu à peu. Les chimistes ont certainement ici une vaste carrière où des découvertes importantes semblent toutes prêtes à couronner leurs travaux.

Passons aux applications récentes que les astronomes ont faites de ces divers principes. L'éclipse du 18 août 1868 et la belle découverte de M. Janssen ont naturellement attiré leur attention sur le soleil; et c'est dans cet astre qu'on a fait les plus belles découvertes. Pour en étudier les diverses régions, on en produit d'abord une image au foyer d'une grande lunette astronomique; cette image est ensuite amplifiée par une de ces petites lentilles achromatiques qui servent d'objectif dans les microscopes; et on en projette successivement les diverses parties sur la fente du spectroscope. Cette fente se trouve ainsi éclairée par une seule portion à la fois de la lumière solaire; car la lumière que notre atmosphère interposée lui envoie, bien qu'empruntée à l'ensemble de la surface solaire, est trop faible pour troubler l'observateur. Supposons donc que nous ayons l'œil au spectroscope, la fente étant d'abord éclairée par la région centrale. Le mouvement du ciel amènera successivement sur la fente tous les points d'un rayon du

disque solaire. Plaçons la fente perpendiculairement à ce rayon; quand elle sortira du disque, elle lui sera tangente. Dans ces conditions, si l'atmosphère est bien calme, voici ce que nous verrons.

D'abord, tant que nous sommes sur le disque, rien que le spectre solaire ordinaire avec ses couleurs et ses nombreuses raies obscures. On sait qu'on appelle photosphère la région d'où vient cette lumière; que cette photosphère incandescente est à l'état nuageux ou peut-être même gazeux, et produirait un spectre brillant continu, si des portions de sa lumière n'étaient absorbées par les vapeurs relativement obscures d'un très-grand nombre de substances. Cette absorption donne les raies du spectre; mais où se trouvent ces vapeurs? On a longtemps supposé qu'elles formaient autour du soleil une immense atmosphère, visible seulement pendant les éclipses totales sous la forme d'une auréole brillante. Cette hypothèse paraît aujourd'hui devoir être abandonnée; nous dirons bientôt pourquoi. On incline à croire que ces gaz absorbants forment l'atmosphère au sein de laquelle flotteraient les masses nuageuses de la photosphère, ou du moins qu'ils se trouveraient immédiatement en contact avec celle-ci.

En second lieu, la fente étant encore sur le disque, mais très-près du bord, le spectre solaire se couvre d'un grand nombre de raies *brillantes*. D'après MM. Frankland et Lockyer, ces raies indiquent probablement une très-mince écorce gazeuse de la photosphère, dont l'émission élective n'a d'effet sur le spectre que près des bords du soleil, parce que là seulement elle acquiert une épaisseur suffisante. Sur le reste de la surface cette couche n'agirait que par son absorption élective, et peut-être serait-elle seule la cause des raies obscures. Cette conjecture est certainement d'accord avec les principes énoncés plus haut.

En troisième lieu, au moment précis où la fente sort du disque, les raies noires et les raies brillantes disparaissent, et le spectre devient continu. Le P. Secchi, à qui nous devons la connaissance de ce fait, l'attribue naturellement à une couche particulière qui envelopperait toute la photosphère. Il ajoute que cette couche est très-mince, à tel point que l'agitation de l'air suffit pour rendre l'observation impossible par le mélange des lumières. Elle ne se trouve pas toujours tout le long de la circonférence du disque; mais nous donnerons bientôt l'explication de ce fait. Il suppose qu'elle est le siége de l'absorption élective à laquelle les raies obscures doivent leur origine; mais comment concilier cette conjecture avec la continuité du spectre d'émission?

Ce spectre s'efface bientôt, et à sa place on aperçoit quelques lignes brillantes, et particulièrement une ligne rouge, une jaune, une verte et une violette. En ce moment la fente se trouve éclairée par la fameuse couche rosée, qu'on appelle aujourd'hui la *chromosphère*, et sur laquelle s'appuient les protubérances naguère encore si mystérieuses des éclipses totales. Nous ne pouvons la voir directement, à

cause de la lumière atmosphérique; mais elle se révèle dans le spectroscope. Elle s'y observe même fort aisément, parce que sa lumière ne se distribue qu'en un petit nombre de raies brillantes, tandis que celle de notre atmosphère s'étale en un long spectre, et par conséquent s'affaiblit beaucoup. En parcourant tout le pourtour du soleil, avec une fente tangentielle ou normale, on a trouvé que l'épaisseur moyenne de cette enveloppe gazeuse du soleil est de plus de 5,000 kilomètres, environ les quatre cinquièmes du rayon terrestre, et que sa figure est fort variable; elle est souvent tourmentée comme les vagues d'une mer en fureur, parfois au contraire elle offre en certains endroits un niveau assez constant. On admet aujourd'hui qu'elle forme la limite du soleil. La seule raison qui fit d'abord supposer autour d'elle l'atmosphère gazeuse dont l'absorption élective donne les raies obscures du spectre solaire ordinaire, était le phénomène de l'auréole qui se produit autour du disque pendant les éclipses totales. Mais on a probablement, dans la couche très-mince découverte par le P. Secchi, de quoi expliquer ce phénomène, ainsi que son spectre continu observé le 18 août dernier; et l'on a au contraire de très-fortes raisons de rejeter cette vaste enveloppe extérieure. Une première raison c'est le phénomène signalé plus haut des nombreuses raies brillantes que MM. Frankland et Lockyer attribuent à une mince écorce gazeuse de la photosphère. La lumière de ces raies devrait, ce semble, être absorbée par l'épaisse atmosphère, et par suite les raies devraient être renversées. De plus, ces mêmes observateurs pensent avoir démontré, par la variation de la largeur des raies, que la pression est à peu près nulle au sommet de la chromosphère, et qu'à la base même elle est inférieure à ce qu'est pour nous la pression de l'atmosphère terrestre. Enfin, l'on a vainement cherché des traces du spectre à raies brillantes que cette enveloppe devrait produire dans le voisinage du disque, si elle existait réellement.

Revenons à la chromosphère; de quels gaz est-elle formée? Il est certain que l'hydrogène y domine partout, peut-être même règne-t-il sans mélange en beaucoup d'endroits. Quand on fait passer une série continue d'étincelles électriques à travers un tube scellé renfermant de l'hydrogène bien pur à très-faible pression, ce tube s'éclaire et donne une lumière rosée, d'une couleur identique à celle des protubérances. Si l'on regarde cette lumière à travers le spectroscope, on voit un beau spectre renfermant un très-grand nombre de raies brillantes et très-fines, sur lesquelles se détachent quatre lignes plus larges et considérablement plus brillantes que les autres. La première est rouge, la seconde est verte, la troisième et la quatrième sont violettes; mais cette quatrième est de beaucoup la plus pâle, et même la troisième est inférieure en éclat aux deux autres. On appelle la première C et la seconde F, parce qu'elles correspondent très-exactement aux deux raies obscures que Frauenhofer a désignées par ces lettres dans le spectre solaire. La troisième se trouve tout près de la raie

obscure G du soleil, laquelle, pour le dire en passant, est produite par l'absorption de la vapeur du fer. Or les deux premières se voient toujours parmi les raies brillantes qui révèlent la présence de la chromosphère. Souvent aussi on aperçoit la troisième. M. Rayet vient même d'apercevoir la quatrième. L'hydrogène se trouve donc dans cette couche ; car si l'on ne voit pas ses autres raies, on sait qu'elles doivent échapper à l'observation par la faiblesse de leur éclat. Mais il reste encore dans la chromosphère une ligne brillante inexpliquée. C'est la raie jaune qui se montre entre C et F. On la prit d'abord pour la fameuse ligne double du sodium, appelée D dans le spectre solaire, ligne qui se présente avec tant d'importunité dans beaucoup d'expériences spectroscopiques. Mais il est bien constaté que cette raie jaune est plus réfrangible que D; et l'on ne sait encore à quel corps l'attribuer. On incline à croire qu'elle appartient, elle aussi, à l'hydrogène, mais dans des conditions de température et de pression différentes de celles que nous avons pu observer jusqu'ici.

Nous avons dit que la silhouette de la chromosphère est généralement fort tourmentée. C'est d'elle que sortent ces immenses colonnes gazeuses, ces protubérances qui ont parfois une hauteur égale à 11 diamètres terrestres. Elle doit donc être le théâtre d'une très-grande agitation. Le spectroscope témoigne de cette agitation. M. Lockyer a constaté plusieurs fois que des corps étrangers s'élançaient dans la chromosphère. Il a vu le magnésium pénétrer par la base dans une protubérance jusqu'à un sixième de la hauteur; le barium et le sodium, et probablement plusieurs autres corps, y pénétraient aussi, mais à de moindres hauteurs. Nous concevons maintenant pourquoi le P. Secchi a trouvé des solutions de continuité dans sa couche à spectre continu. Cette mince couche était en ces endroits déchirée par le mouvement des corps inférieurs vers les protubérances. C'est en effet près des facules solaires qu'elle faisait défaut, et l'on sait maintenant qu'il y a toujours des protubérances au-dessus des facules.

Près de ces taches brillantes du disque solaire se trouvent aussi ordinairement les taches obscures que l'on observe au télescope depuis plus de deux siècles. Le spectroscope vient d'y faire des découvertes qui sont peut-être les plus intéressantes qu'on ait encore faites dans le soleil. On sait qu'elles se composent de deux parties distinctes : le noyau qui paraît noir dans une lunette, mais qui est bien réellement lumineux puisqu'il donne un spectre particulier; et la pénombre qui entoure ce noyau noir d'une sorte de demi-teinte. Celle-ci se compose de portions de la photosphère, appelées *grains* ou *feuilles*, qui s'allongent en filaments vers le centre du noyau et qui, se soudant parfois bout à bout, forment des *ponts* sur ce noyau qu'elles divisent ainsi en plusieurs parties. Toutes les observations spectrales tendent à prouver que ces taches sont bien réellement, suivant les anciennes conjectures, des cavités creusées dans l'épaisseur de la photosphère, et de plus ces cavités se montrent remplies de vapeurs absorbantes

où la pression devient très-forte et se manifeste par l'élargissement des raies. M. Lockyer y a vu le sodium, le barium, le magnesium ; le P. Secchi y a surtout remarqué le calcium, le fer et le sodium. Au-dessus de ces taches l'hydrogène de la chromosphère se montre en quantité considérable, suffisante pour que son émission élective détruise les raies noires que son absorption produit sur les autres parties du disque, et les change même parfois en des raies lumineuses. Mais il y a bien d'autres modifications dans le spectre des taches ; et c'est en les étudiant que le P. Secchi eut l'idée d'une comparaison qui nous paraît des plus fécondes. On savait déjà, par l'observation des taches, que le soleil est une étoile légèrement variable dont la période est de 10 ans 1/3. Nous allons lui trouver une nouvelle ressemblance avec les étoiles variables. On se rappelle que l'astronome romain a dans ces dernières années rangé les étoiles en quatre classes d'après les caractères généraux de leurs spectres. Il vient de comparer les différentes régions du soleil avec ses groupes d'étoiles, et trouve que si cet astre en était réduit à la lumière des noyaux de ses *taches*, il faudrait le placer dans la troisième catégorie dont le type est α d'Orion, et dont toutes les étoiles sont plus ou moins variables ; que par tout le reste de sa surface il appartient à la seconde ; mais que les pénombres le font ressembler à Arcturus, et la surface générale de la photosphère, à Pollux. Il ne s'est pas arrêté là dans cette voie. L'élargissement de beaucoup de raies obscures dans les noyaux lui fit d'abord reconnaître l'existence de la vapeur d'eau dans ces régions solaires, puis cet élargissement et l'apparition de raies encore innommées lui fit soupçonner la présence de bien d'autres corps composés. Or jusqu'ici on n'avait guère recherché que les corps simples, parce que la haute température du soleil *semblait* devoir y détruire tous les composés. Cette température, paraît-il, n'agirait pas aussi puissamment dans les taches. Il devenait curieux d'étudier à ce point de vue les faibles étoiles rouges qui formaient son quatrième groupe ; et c'est dans cette recherche que le P. Secchi a découvert ce fait bien surprenant que la vapeur d'un corps composé, la benzine, donne, en devenant incandescente, un spectre qui est exactement le spectre renversé de l'étoile type de ce groupe. Voilà donc une étoile entourée d'une atmosphère de benzine. On le voit, l'étude détaillée de notre soleil s'étend au delà de ses limites ; elle promet de nous faire connaître du même coup par comparaison les innombrables soleils de l'espace.

Enfin le spectroscope vient de constater le mouvement d'une étoile. M. Huggins a trouvé que les raies obscures produites dans le spectre de l'étoile Sirius par l'absorption de l'hydrogène, ne se superposent pas aux raies brillantes de ce gaz à l'état de repos ; les raies obscures sont déplacées vers le violet. Cette observation, faite d'abord à Tulse Hill, a été confirmée à Rome. Il en résulte que Sirius se rapproche très-rapidement de nous. C'est, croyons-nous, la seule observation de

ce genre qui soit aujourd'hui bien certaine. Mais ne serait-il pas possible d'en faire de semblables, ailleurs même que dans les étoiles? La chromosphère est, nous le savons, le théâtre de mouvements très-rapides. Ces mouvements ne pourraient-ils pas se constater par le déplacement des raies? Voici une phrase qui le fait espérer; je la traduis d'une communication de M. Lockyer à la Société Royale : « Dans la protubérance dont il s'agit, la raie F subissait une étrange déformation. Il semblait qu'une cause perturbatrice altérait la réfrangibilité de cette raie de l'hydrogène *dans certaines conditions et pressions.* » Est-ce bien à la pression qu'il faut attribuer un changement de réfrangibilité, quand on sait que ce changement est un effet nécessaire d'une translation rapide, et que l'expérience n'a assigné à la pression qu'une influence d'un tout autre genre? Mais hâtons-nous de le dire, dans une communication subséquente du même auteur, nous trouvons une phrase beaucoup plus juste et qui ne demande qu'à être un peu plus détaillée pour résoudre notre question. M. Lockyer y parle de mouvements dans les vapeurs absorbantes qui remplissent les cavités des taches solaires. « Les changements de réfrangibilité des raies en question, dit-il, montrent que la matière absorbante monte et descend relativement à la matière lumineuse, et que ces mouvements peuvent être déterminés avec une grande exactitude. » Espérons que cette assertion sera vérifiée dans de nouvelles observations, et que des mesures précises mettront en évidence toute la fécondité d'un principe théorique aussi riche d'avenir.

Les dimensions de ce bulletin commencent à nous effrayer; mais puisqu'il doit enregistrer les derniers progrès scientifiques en les rangeant sous le titre commun de théorie des vibrations éthérées, il faut bien dire un mot des curieuses expériences de M. Tyndall. L'action chimique de ces vibrations n'avait guère été signalée jusqu'ici que dans les phénomènes de la nutrition des plantes, dans la formation de l'acide chlorhydrique et dans les transformations d'un certain nombre de substances solides ou liquides, employées pour la plupart en photographie. Le successeur de Faraday vient d'en étudier les effets dans les vapeurs, et il a appliqué les singuliers résultats de cette étude à des faits encore mystérieux de météorologie et d'astronomie. En dirigeant un faisceau cylindrique de lumière dans l'axe d'un long tube de verre plein de la vapeur qu'il veut examiner, il a trouvé que sur le trajet des rayons cette vapeur cessait bientôt d'être complétement transparente. On voyait apparaître ce qu'il appelle un nuage naissant (*incipient cloud*), nuage si léger qu'on ne peut le voir que dans la chambre obscure lorsqu'il est seul éclairé par le faisceau lumineux qui le produit. Il devient invisible à la pleine lumière du jour. Toutes les vapeurs, sans doute, ne sont pas propres à le produire, mais on réussit parfaitement avec beaucoup de substances différentes, et en particulier avec le nitrite d'amyle, le bisulfure de carbone, la benzine, l'éther benzoïque, etc. Voici l'explication très-probable de ce phénomène. Les

vibrations éthérées, ou du moins quelques-unes d'entre elles, se communiquent aux *atomes* qui forment les *molécules* composées de la vapeur soumise à l'expérience. Grâce à l'isochronisme, ce mouvement finit par être assez fort pour disloquer la molécule, et il se forme alors de nouvelles agrégations d'atomes, plus stables en présence de la lumière. Si la nouvelle substance ainsi produite ne peut, dans les conditions de température et de pression où elle se trouve, rester à l'état gazeux, il y aura ce qu'on appelle précipitation de vapeur; c'est-à-dire que les molécules se réuniront en *particules* liquides. Ces particules seront d'abord extrêmement petites, mais peu à peu elles augmenteront en volume, et leur ensemble pourra intercepter en partie les rayons lumineux et devenir visible. Si elle satisfait à ces conditions, la vapeur essayée doit faire réussir l'expérience. L'examen chimique des produits a, croyons-nous, dans certains cas justifié cette explication; nous allons la confirmer par quelques faits d'une autre nature.

Dans les expériences de M. Tyndall, la vapeur examinée n'était jamais seule; en l'introduisant dans le tube, on y amenait en même temps un gaz; c'était ordinairement l'air atmosphérique; mais d'autres gaz furent aussi employés. Avec l'hydrogène on obtenait un effet remarquable. La faible densité de ce gaz ne suffisait pas à soutenir les particules liquides, et au lieu de flotter celles-ci tombaient lentement au fond du tube. En diminuant convenablement la pression de ces mélanges de gaz et de vapeur, on pouvait ralentir à volonté l'action chimique des rayons lumineux. On voyait alors le *nuage naissant* se former peu à peu et, quelle que fût la vapeur employée, prendre toujours dans les commencements une magnifique couleur bleue. En continuant l'expérience, on voyait l'éclat augmenter, mais le bleu pâlissait de plus en plus, jusqu'à ce qu'à la fin le nuage devînt presque aussi blanc que les nuages ordinaires. L'explication naturelle de ce changement de teinte se trouve dans l'accroissement progressif du volume des particules liquides.

Le nuage ne se formait pas ordinairement sur tout le trajet des rayons lumineux. Après avoir traversé une certaine épaisseur de vapeur, les rayons, bien qu'ils semblassent n'avoir guère perdu de leur éclat, n'avaient plus rien du pouvoir chimique qu'ils manifestaient à l'entrée. La théorie faisait prévoir ce résultat de l'expérience. Un petit nombre seulement de ces rayons avaient la longueur d'onde voulue pour agir en vertu de l'isochronisme sur les atomes de la vapeur. En agissant à l'entrée du tube ils devaient être absorbés; les autres, en beaucoup plus grande quantité, échappaient à l'absorption, mais aussi, ils ne produisaient aucun effet chimique. Il était même probable qu'en tamisant d'abord la lumière à travers une petite épaisseur du liquide dont la vapeur était dans le tube, on devait lui soustraire tous les rayons actifs. C'est en effet ce qu'a montré l'expérience. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas en outre analysé la lumière avec le prisme avant de la faire agir; nous aurions connu avec préci-

sion la longueur d'onde des rayons actifs. Il est fort probable, sans doute, que ces rayons se trouvent vers l'extrémité violette du spectre, soit parmi les rayons lumineux, soit parmi les ultra-violets. Mais les verres colorés, interposés par le physicien anglais, ne résolvent la question qu'à peu près. Le prisme eût sans doute permis de constater en outre que la longueur d'onde des rayons les plus actifs varie avec les substances soumises à leur action.

Certaines vapeurs prises isolément sont presque insensibles, tandis que leur mélange est immédiatement troublé par le passage des rayons. Tel est le cas du nitrite de butyle avec l'acide chlorhydrique. Ce fait est très-facile à concevoir théoriquement. L'ébranlement communiqué aux atomes par les vibrations éthérées, bien que très-réel, peut être insuffisant pour disloquer certaines molécules. Si une autre cause, insuffisante elle-même lorsqu'elle est seule, vient à prêter son concours, les liaisons des atomes pourront être rompues. Cette autre cause est celle que les chimistes ont depuis longtemps appelée l'*affinité*, cause dont les manifestations sont bien nombreuses, mais dont le mode d'action n'a pas encore été dévoilé, même hypothétiquement, par une analyse précise et rigoureuse. Dans le cas qui nous occupe, les vibrations de l'éther se joignent à l'affinité des éléments du nitrite de butyle et de l'acide chlorhydrique, pour détruire les molécules de ces deux vapeurs et former un nouveau corps qui se précipite en nuage naissant. C'est un phénomène analogue à ce qui se passe dans la nutrition des végétaux. La lumière seule ne parvient pas à décomposer l'acide carbonique de l'atmosphère. Les feuilles des arbres dans l'obscurité n'y parviennent pas non plus. Mais quand les rayons solaires tombent sur les feuilles, l'acide carbonique se décompose au contact de celles-ci, son oxygène reste dans l'atmosphère et son carbone est assimilé par la plante. Il est maintenant facile de justifier ce que nous disions plus haut de la formation de l'acide chlorhydrique par l'action des rayons sur un mélange de chlore et d'hydrogène. Il suffit d'admettre que les éléments de ces deux gaz, ou du moins de l'un d'entre eux, du chlore par exemple, sont de véritables molécules composées d'atomes homogènes. L'affinité, on le sait, ne parvient que lentement à briser les liens de ces atomes, tandis que la lumière les séparerait par ses vibrations et permettrait ainsi à l'affinité de former rapidement les molécules de l'acide.

Jusqu'ici les expériences de M. Tyndall rentrent parfaitement dans la théorie, elles peuvent servir à la confirmer, mais elles ne l'étendent point. Voici maintenant de nouveaux faits découverts par ce savant, et qui semblent révéler de nouveaux points de vue dans la théorie des échanges de mouvements entre l'éther et la matière pondérable. Ce ne seraient plus les atomes, ni les molécules, qu'il faudrait considérer en rapport avec les vibrations éthérées, mais bien les particules dans un degré suffisant de petitesse. En effet ces particules réfléchissent les rayons non absorbés suivant des lois entièrement nouvelles.

D'abord, bien qu'elles appartiennent à des liquides incolores, elles réfléchissent toutes les rayons bleus en quantité beaucoup plus considérable que les autres rayons. Malgré la diversité des vapeurs essayées, il ne s'est pas présenté une seule exception. Cette réflexion élective tient à leurs petites dimensions, puisqu'elle disparaît à mesure que le volume des particules augmente. C'est un premier fait entièrement nouveau, et il faut bien le dire, entièrement inexpliqué. Ensuite elles polarisent la lumière qu'elles réfléchissent d'après des lois qu'il faut également appeler nouvelles. Ces lois en effet sont toutes différentes des lois données par la théorie et l'expérience pour la polarisation par réflexion. A un seul titre ces lois ne sont pas nouvelles ; c'est qu'on les a depuis longtemps observées dans la polarisation atmosphérique. Mais aussi la polarisation atmosphérique est encore aujourd'hui une des énigmes de la théorie des ondulations. Evidemment les expériences de M. Tyndall ne la résolvent pas ; mais elles ont fait faire un pas important vers la solution, en montrant à quelle circonstance physique cette polarisation doit probablement son origine. Il suffit, en effet, d'admettre que, dans les régions supérieures de notre atmosphère, il existe des vapeurs qui, au lieu de se condenser en particules assez volumineuses pour former les nuages grossiers de la météorologie, se précipitent comme les vapeurs de M. Tyndall, et remplissent l'air de particules excessivement petites et de nuages naissants. Cette hypothèse est certainement très-probable. Une fois qu'on l'admet, il faut conclure des expériences de M. Tyndall que notre atmosphère doit nous paraître bleue, et qu'elle doit polariser la lumière comme l'observation prouve qu'elle le fait.

On le voit, il y a ici pour les théoriciens un problème à résoudre, problème aujourd'hui mieux posé qu'autrefois. Aussi nous espérons avoir bientôt à y revenir, et nous ajournerons les détails à un autre bulletin. Pour terminer, indiquons une nouvelle application de ces expériences à la théorie physique des comètes. M. Tyndall voit dans la matière cométaire une vapeur sur laquelle les rayons solaires peuvent agir physiquement et chimiquement. Ces deux actions seraient plus ou moins contraires ; car la première tendrait à évaporer les particules liquides et à dilater la vapeur, la seconde précipiterait cette vapeur sur les rayons à l'état de nuage naissant. A mesure que cette matière approche du soleil, elle se dilaterait par l'action calorifique et occuperait un volume immense dont la comète visible ne serait qu'une partie, la tête de l'astre formant la portion la plus condensée de ce volume. Si maintenant on admet que la tête absorbe les rayons calorifiques plus abondamment que les autres, on voit que dans l'ombre qu'elle projette derrière elle l'action chimique pourra prédominer et qu'il pourra s'y former un nuage naissant qui sera la queue de la comète. Ailleurs l'action calorifique prédominerait presque toujours et la vapeur resterait invisible. Telle est en substance la nouvelle théorie cométaire. Il est certain qu'elle satisfait aux condi-

tions générales de ce problème difficile, et qu'en particulier elle explique d'une façon très-naturelle les énormes mouvements que l'observation a constatés dans les queues de ces astres. Mais ce qu'elle contient encore d'indéterminé suffira-t-il pour la plier à l'explication des nombreux détails déjà enregistrés par les astronomes; et surtout sera-t-elle à l'épreuve des observations que les comètes futures fourniront à ceux qui voudront la contrôler ? Ici encore nous nous permettrons de regretter que le spectroscope n'ait pas été employé dans les expériences du physicien anglais. Les spectres de ses nuages naissants pourraient être comparés aux spectres des queues de comète; et l'on aurait sans doute dans cette comparaison un moyen facile d'apprécier la valeur de sa théorie. Peut-être cependant a-t-il réservé cette partie de ses recherches pour une publication future.

I. CARBONNELLE.

BIBLIOGRAPHIE

L'UNITÉ DES FORCES PHYSIQUES, essai de philosophie naturelle, par le R. P. SECCHI. Édition originale française, publiée d'après l'édition italienne sous les yeux de l'auteur, par le Dr Deleschamps. Paris, F. Savy, 1869. In-12, xx-700 p.

En 1864, le R. P. Secchi publiait à Rome, sous le titre *L'Unità delle forze fisiche*, un volume de plus de 500 pages où il exposait « les bases de la théorie mécanique de la chaleur, et en étendait les applications aux agents impondérables et aux autres forces physiques. » Il ne se contentait pas d'y vulgariser les derniers progrès d'une science qui n'avait encore trouvé aucun interprète sérieux en Italie. Habitué de longue date à porter les lumières de la physique dans l'examen des phénomènes célestes, il avait suivi avec un vif intérêt tous les développements des nouvelles théories, il en faisait depuis des années le sujet favori de ses méditations; et quand il se décida à répandre parmi ses compatriotes les idées qui commençaient à circuler librement dans le monde scientifique, il se les était si complétement assimilées, il les avait si considérablement développées et enrichies, que son œuvre fut universellement regardée comme une des plus originales qui eût encore paru. Aussi l'édition s'écoula-t-elle rapidement, non-seulement en Italie, mais en France et à l'étranger.

Pour obtenir une publicité digne de son mérite, il n'a manqué à ce livre que d'être traduit dans la langue la plus généralement connue des hommes d'étude. A ce titre, l'ouvrage que nous annonçons comble donc une lacune. Mais, hâtons-nous de le dire, si cet ouvrage n'était qu'une traduction, il viendrait un peu tard et serait aujourd'hui insuffisant. En cinq ans, au XIXe siècle, les sciences physiques font de grands progrès; et dans cette carrière synthétique, récemment ouverte par la théorie de la chaleur, il leur est particulièrement impossible de rester stationnaires; tant sont magnifiques les promesses qu'apporte chaque résultat sûrement acquis, tant les grandes découvertes qu'on entrevoit déjà semblent prochaines. Le P. Secchi ne pouvait donc accepter la proposition de son traducteur, sans entreprendre une révision complète de son livre; et il en est résulté une nouvelle édition, augmentée de plus d'un tiers. Le plan et la substance de l'édition romaine ont été conservés; mais un grand nombre de chapitres ont reçu des additions considérables. Le titre porte : *Édition originale française;* cette qualification n'est pas du tout exagérée.

Pour apprécier convenablement l'utilité de cet ouvrage, il importe de préciser le rôle qui lui revient dans le grand mouvement scientifique auquel nous assistons, mouvement qui, dans les annales de la

science, illustrera la seconde moitié de ce siècle. Nous sommes bien évidemment à la veille d'une grande transformation. Les sciences physiques, qui depuis plus de deux siècles doivent leurs plus grands progrès à leur séparation, ont accumulé des trésors de faits, grâce à la division du travail. Ces faits sans doute ne sont pas restés isolés les uns des autres; ils se sont groupés par familles naturelles. C'est ainsi que se sont formés et enrichis nos traités de la chaleur, de la lumière, de l'électricité, la mécanique générale, la mécanique céleste, la chimie inorganique et organique, sans compter l'ensemble de lois qu'a révélé l'étude des phénomènes vitaux dans le règne végétal et le règne animal. Mais on entrevoit déjà une physique plus générale qui doit être une synthèse de ces groupes épars, et qui promet de les féconder les uns par les autres. Déjà la clef de ce labyrinthe est entre nos mains; déjà même les plus aventureux croient en avoir deviné le plan. Cette clef est la science appelée thermodynamique, ou théorie mécanique de la chaleur; science encore toute récente, beaucoup moins vulgarisée qu'on ne le pense, et beaucoup plus solide et plus précise que ne le feraient croire certaines expositions vagues et superficielles que l'on rencontre aujourd'hui un peu partout. La thermodynamique a ses principes, désormais parfaitement clairs et démontrés. Les faits sur lesquels elle se base, les lois qui les résument, ont déjà opéré une compénétration partielle de deux traités auparavant distincts, le traité du calorique et la mécanique. Cette compénétration est plus qu'un fait accompli, c'est un fait qu'il faut appeler contagieux; il doit naturellement s'étendre dans le domaine des sciences naturelles. En effet, les phénomènes dont ce vaste domaine se compose ne sont, en dernière analyse, que des mouvements, et comme tels, ils sont tous régis par les lois de la mécanique. D'un autre côté, la chaleur y joue ordinairement un rôle important; on la rencontre toujours dans les actions chimiques, dans les phénomènes électriques, dans les manifestations de la vie organique; c'est le calorique qui par son rayonnement nous révèle les secrets des cieux, et dans l'histoire même de notre globe nous sommes forcés d'y recourir souvent. Par conséquent, toutes ces études où l'on n'avait point jusqu'ici porté la lumière de la thermodynamique, doivent être reprises à l'aide des nouveaux principes. Une pareille révision n'est pas sans difficulté, mais il est bien évident qu'elle doit être féconde; et l'on conçoit l'ardeur avec laquelle les esprits les plus sérieux comme les plus enthousiastes aspirent à parcourir cette immense carrière de découvertes.

Or, pour l'exécution d'une si belle entreprise, il y a, ce nous semble, deux classes bien différentes de travailleurs utiles. Une comparaison nous permettra de les caractériser. La thermodynamique s'est présentée aux explorateurs scientifiques comme une éminence au milieu d'une grande forêt vierge. Il suffit d'en gravir les pentes, et d'arriver au sommet, pour voir aussitôt s'étendre les horizons, pour découvrir dans le lointain une foule de points intéressants dont auparavant on

pouvait à peine soupçonner l'existence. Mais comment les atteindre, comment se guider à travers le dédale qui nous en sépare, comment tourner les obstacles et se frayer des routes? Les uns font de patientes observations; ils relèvent avec soin la position du sommet qu'ils occupent; ils multiplient les mesures pour nous construire un plan exact. Avec eux nous irons lentement, mais sûrement. Les autres, plus ardents, plus imaginatifs, regardent un peu de tous les côtés. Ils plongent du regard dans toutes les clairières, ils cherchent à deviner les directions où la forêt doit offrir le moins de résistance : ils ont peut-être un instinct qui leur révèle le bon chemin. Leurs conjectures sont souvent un peu vagues, voire même contradictoires; à coup sûr ils ne s'accordent guère entre eux. Et pourtant on ne peut nier qu'il y ait aussi du bon dans leurs remarques, et ils font parfois surgir des idées utiles et pratiques que les calmes observateurs de la première classe n'auraient jamais trouvées.

Est-il besoin d'appliquer cette parabole? Bientôt sans doute nous aurons à y revenir, en présentant aux lecteurs des *Études* une esquisse des principes et des applications de la thermodynamique; mais aujourd'hui elle nous semble assez claire et assez détaillée pour notre objet; et nous aurons suffisamment indiqué le rôle que nous attribuons à l'*Unité des Forces physiques*, en lui assignant un des premiers rangs parmi les œuvres des explorateurs de la seconde classe. Ce livre ne peut suffire à qui veut acquérir une connaissance exacte et précise de la nouvelle théorie de la chaleur; mais à ceux qui veulent s'associer au mouvement scientifique qu'elle a fait naître, à ceux qui veulent essayer leurs forces dans cette ardente recherche de l'inconnu, il indiquera les problèmes à résoudre, il découvrira des sentiers encore inexplorés, il fera même luire à leurs yeux, grâce au grand nombre de faits certains et encore peu connus qu'il leur révèlera, plusieurs phares échelonnés sur la route pour les empêcher de s'égarer. C'est en effet un des mérites les plus saillants de ce livre, que la plupart des découvertes récentes, encore éparses dans la littérature scientifique de l'Europe et de l'Amérique, s'y trouvent non-seulement indiquées, mais encore développées et groupées systématiquement. Nous connaissons peu d'ouvrages du même genre qui puissent, sous ce rapport, soutenir la comparaison.

Les reproches que nous lui adressons peuvent, hélas! s'adresser également au plus grand nombre des auteurs qui ont jusqu'ici entrepris de vulgariser la nouvelle théorie. Certaines branches des sciences, les mathématiques par exemple, se prêtent difficilement aux procédés ordinaires de la vulgarisation. Qui a jamais essayé d'appliquer ces procédés aux travaux de Lagrange ou de Cauchy? Or la thermodynamique, dans sa partie la plus essentielle, ressemble beaucoup plus à des mathématiques qu'à de la physique expérimentale. Il faut, pour la bien exposer, adopter le langage rigoureux de la mécanique rationnelle, employer constamment les mots force, travail, énergie, mouve-

ment, force vive, inertie et une foule d'autres, non dans le sens vague que leur donne le langage vulgaire, mais dans le sens précis et déterminé avec lequel ces mots se traduisent en nombres pour entrer dans les formules algébriques. Bien peu d'auteurs s'y sont astreints, et ils se sont donné les mêmes libertés à l'égard d'autres expressions créées pour la nouvelle théorie. Ainsi il n'est pas rare de voir prendre l'un pour l'autre le travail interne et le travail externe des gaz, et nous pourrions signaler bien d'autres méprises semblables. Sans doute on n'abuse ainsi du langage vulgaire que pour se mettre à la portée du public; on veut conserver à son auditoire le privilége de l'attention indolente, et lui épargner cette tension d'esprit qu'exige la langue précise et rigoureuse de la science. Mais il en résulte une obscurité réelle, fort peu attrayante pour le lecteur sérieux; la conférence, la notice, le livre deviennent un chaos, brillant peut-être, mais où le vrai et le faux se coudoient sans cesse et se mêlent si bien qu'on ne peut plus les séparer.

Loin de nous la pensée d'écrire ces paroles pour le P. Secchi; mais l'impartialité nous fait un devoir de reconnaître que dans sa première partie où il traite du calorique, il donne quelque prise à de semblables critiques. Ces critiques d'ailleurs ne peuvent s'étendre aux livres suivants, où les phénomènes lumineux, électriques et magnétiques sont passés en revue, ainsi que les actions chimiques, les attractions et les actions organiques. Le lecteur y trouvera, nous l'avons déjà dit, une grande quantité de découvertes encore toutes récentes, et dont la réunion a demandé une érudition scientifique considérable. Il y trouvera en outre des idées théoriques discutables, mais auxquelles on ne peut refuser une véritable valeur. Peut-être, puisqu'il faut dire toute notre pensée, aurions-nous préféré en certains passages un ton moins assuré soit dans l'affirmation soit dans la négation de certaines théories. Mais ce n'est là qu'un défaut de forme; pour le fond, nous le répétons, nous connaissons peu d'ouvrages plus capables de mettre aussi rapidement les lecteurs au courant des grandes questions scientifiques de notre époque. On remarquera sans doute encore des traces de la précipitation avec laquelle la première édition fut jadis publiée; on pourra réduire certaines assertions à n'être que des conjectures, on y relèvera même peut-être des erreurs de fait, des contradictions; mais qu'on se demande ensuite s'il était possible aujourd'hui de mieux remplir un pareil programme; nous pensons que beaucoup de lecteurs pencheront avec nous vers la négative. D'ailleurs, la conjecture a toujours été l'embryon de la théorie; l'histoire des sciences nous apprend que la grande découverte de Newton fut précédée par les savantes rêveries de Képler.

Nous ne pouvons quitter ce livre sans exprimer l'admiration sincère que nous inspire l'infatigable activité de l'auteur. Où trouve-t-il le temps de lire et de s'assimiler tous les ouvrages, toutes les publications scientifiques qu'il met à contribution? A quelles heures com-

pose-t-il ses conférences, son bulletin météorologique, ses annales et ses nombreux articles? Que peut-il lui rester pour ses observations astronomiques? Et pourtant c'est lui qui nous a appris les variations de la température à la surface du soleil, et qui a étudié la distribution du magnétisme dans cet astre. C'est lui qui, il y a peu d'années, publiait un immense catalogue d'étoiles doubles, qui le premier appliquait la photographie à l'observation des éclipses, qui depuis a dirigé le spectroscope sur les recoins les plus mystérieux des espaces célestes. Il est peu de questions dans l'astronomie physique qu'il n'ait puissamment contribué à résoudre. La météorologie lui doit peut-être encore plus, non-seulement pour l'ingénieux instrument dont il l'a dotée, mais encore et surtout pour l'impulsion qu'il lui a communiquée dans sa patrie. La ville de Rome doit à son dévouement un magnifique observatoire, dont la célébrité est depuis longtemps universelle. Les travaux que nous venons d'énumérer, et bien d'autres que nous passons sous silence, expliquent cette célébrité et assurent à l'observatoire romain un rang des plus honorables. Il y en a sans doute de plus grands sur la terre, et les études y sont vigoureusement poussées. Mais si nous voulons être juste envers le P. Secchi, il est un point qu'il ne faut pas oublier dans la comparaison; c'est la modicité des ressources qui ont pu être mises à sa disposition. Quels progrès ne ferait pas l'astronomie si son budget était partout aussi productif qu'il l'est à Rome! Qu'on nous permette d'introduire ici une expression fort employée en thermodynamique. Dans la théorie des machines à feu, on appelle *coefficient économique* le rapport de la dépense utile à la dépense totale. Il serait intéressant de porter cette idée dans la comparaison des observatoires astronomiques qui couvrent l'Europe et l'Amérique; nous trouverions sans doute que le coefficient économique est une quantité singulièrement variable avec les coordonnées géographiques; mais nous n'hésitons pas à prédire qu'il atteindrait son maximum sur les piliers de l'église Saint-Ignace, au Collége Romain. Quelles que soient les causes qui le font varier de place en place, sa grande valeur à Rome est due à la prodigieuse activité du P. Secchi.

L'affection que nous avons vouée à ce travailleur infatigable n'a point gêné notre impartialité; nous ne croyons pas qu'elle doive gêner notre admiration. Nous osons même aller plus loin, et émettre le vœu que son zèle et son ardeur à l'étude trouve de jour en jour de plus nombreux imitateurs dans le clergé catholique. Aucune science humaine n'a droit à une complète sécularisation. On se plaint quelquefois que certaines couches de la société, les couches studieuses en particulier, échappent presque entièrement à l'influence religieuse du clergé. Ces plaintes peuvent être entachées d'exagération; mais si elles avaient quelque fondement, ne faudrait-il pas nous le reprocher? Nous apprenons les langues des sauvages pour les évangéliser, et nous refuserions d'apprendre les langues qui ont cours parmi les plus actifs et les plus influents de nos concitoyens! Qui donc les évangélisera? Et

puis, une science sécularisée devient aisément hostile. Suffira-t-il pour repousser ses attaques de la contredire au hasard, et de payer d'audace en couvrant l'ignorance du manteau de la religion? Ce triste procédé, nous le savons de reste, fait beaucoup plus de mal que de bien, et quand il serait vrai qu'il a parfois quelque succès, il n'est pas honnête et doit être rejeté. Le vrai procédé, c'est la science et le travail sérieux par lequel s'acquiert la science. De tout temps ce travail fut un devoir imposé au prêtre; car nous lisons déjà dans l'Ancien Testament : *Labia sacerdotis custodient scientiam.*

Il nous reste à parler de la traduction. Voici ce qu'en dit un excellent juge, l'auteur même du livre : « Le style italien, surtout celui de la discussion scientifique, est fort différent du style français; de là une difficulté considérable dont seul peut se rendre compte celui qui en a fait l'essai; aussi s'est-on appliqué principalement à rendre d'une manière rigoureuse la pensée de l'auteur, même parfois au détriment de la forme et de l'élégance de l'exposition. L'édition française de l'*Unité des forces physiques* n'a pas la prétention d'être une œuvre de littérature scientifique, résultat auquel il est toujours bien difficile d'arriver en traduisant un ouvrage du genre de celui-ci, et surtout lorsqu'il est écrit en italien. Nous espérons cependant que la lecture de ce livre qui, pour certains passages, a dû exiger un grand travail et une parfaite intelligence du sujet de la part de notre traducteur, paraîtra facile; il n'a reculé devant aucune espèce de difficulté pour conserver le sens exact de l'original, en s'efforçant toujours le plus possible de se conformer aux exigences de la belle langue française. »

Nous devons sans doute nous associer à ce jugement; mais il nous est impossible d'être aussi indulgent que le P. Secchi. Nulle part, il est vrai, nous n'avons remarqué que la traduction s'éloignât trop de l'original; mais nous pourrions signaler un assez grand nombre d'incorrections tout à fait inutiles. En outre, les fautes d'impression sont beaucoup plus communes que l'*Errata* ne le fait supposer. Enfin il y a parfois des négligences assez singulières qu'un peu plus d'attention aurait fait disparaître. Ainsi dans une note de la page 201, nous trouvons un écrivain appelé simplement E^{me} de Luca par le traducteur, tandis que l'édition romaine parlait *dell' E^{mo} de Luca*, c'est-à-dire en français, du cardinal de Luca. Trois lignes plus haut, dans une autre note, le substantif grec *Optice*, qui pour l'édition romaine était le titre de l'Optique de Newton, est devenu un adverbe latin, s'est incorporé dans le texte du passage cité, et en modifie le sens d'une façon assez bizarre. Ainsi, encore à la page 85, on trouve cette double égalité, fausse dans toutes ses parties : $\frac{c}{c'} = \frac{1}{440} =$ environ $\frac{5}{7}$. Nous devons regretter ces défauts; mais, nous le répétons, quoique nous ayons comparé bien des pages importantes des deux éditions, nous n'avons jamais pu surprendre le traducteur en flagrant délit d'infidélité. C'est, dans un ouvrage de ce genre, ce qui importe le plus au public; aussi

nous en sommes convaincu, ceux de nos lecteurs que nous aurons réussi à engager dans cette étude, oublieront aisément nos critiques, pour ne se souvenir que du service rendu.

I. CARBONNELLE.

L'ART RELIGIEUX CONTEMPORAIN, étude critique par l'abbé A. HUREL, vicaire à la Madeleine. Paris, Didier, 1868. In-8°, IV-460 p.

C'est, paraît-il, l'Exposition internationale de 1867 qui a suggéré à l'auteur l'idée première de son travail. Son désir, bien simple à l'origine, était de « passer rapidement en revue les principales œuvres d'art religieux qu'elle contenait. » Mais ce plan a dû être modifié parce qu'un examen de cette nature soulève inévitablement des questions de principes, surtout à une époque où, sous prétexte de liberté dans l'art, on n'admet guère d'autre règle que celle de la fantaisie, du caprice individuel. Aussi, sans avoir la prétention de composer un traité ni de formuler une nouvelle théorie de l'art religieux, M. l'abbé Hurel a jugé opportun de grouper ces questions « en une synthèse absolument dénuée de caractère didactique. » Cela n'empêche pas que son programme, comme il le présente lui-même, ne laisse pas d'être assez large. Après avoir recherché les affinités et les origines de l'art chrétien, défini sa nature, accusé sa forme et noté ses ressources, il indique sa marche, montre ses tendances funestes, établit sa moralité et enfin conjecture son avenir. Si le lecteur est prévenu de ne pas s'attendre à trouver dans les 300 pages environ qui composent cette partie des aperçus entièrement neufs, des horizons inconnus, il y trouve du moins le résumé des lectures de l'auteur sur ce sujet, et ce résumé peut être réellement utile à tous ceux qui, par vocation ou par goût, s'occupent de l'art religieux. Sans doute il y a des appréciations qui peuvent être contestées, et l'auteur s'attend à ce qu'elles le soient, puisqu'il les livre quelque part pour ce qu'elles valent, suffisamment satisfait d'ailleurs s'il provoque l'attention et s'il éveille la pensée des lecteurs judicieux.

La partie analytique s'ouvre par l'étude de l'architecture religieuse contemporaine, qui nous montre une confusion d'idées et de doctrines assez bien en harmonie avec l'état de la société. Les églises modernes ne présentent guère en effet aux yeux le cachet d'appropriation spéciale qui devrait les différencier d'un théâtre, d'une salle de concert ou d'un temple païen. « Il ne s'agit pas ici, dit l'auteur, de forme ni de style, bien qu'ils ne soient pas indifférents... Ce que l'on demande, c'est une figure de sacré ou de profane qui force un théâtre à être un théâtre, et une église à rester une église. » Comme si ce n'était pas assez du caprice de l'architecte pour les déformer, les églises, dans leur construction, subissent d'autres exigences souvent encore plus désastreuses. « Elles sont l'ornement d'une place, d'un *square*, d'un boulevard. Elles servent au coup d'œil ; elles éloignent ou ferment un

horizon... Elles se montrent ainsi tour à tour longues, carrées, ovales, triangulaires, en forme de croix grecque ou de croix latine, et même en forme de baignoire ou d'éventail. » M. Hurel s'est attaché à étudier avec quelque détail Saint-Augustin et la Trinité, qui donnent assez exactement le ton de l'architecture du jour. Il est sans pitié pour le premier de ces monuments, où l'on paraît avoir eu pour but de « marier toutes les matières et un peu les divers styles et formes. » Par malheur le résultat ne prouve pas que ce mariage soit harmonieusement assorti. Malgré de nombreuses réserves, il accorde au second des éloges qui ne sont point immérités. Cependant c'est à la Trinité surtout que l'on peut apprécier avec quel soin on s'efforce aujourd'hui d'adoucir le contraste trop vif du passage d'un théâtre ou d'un salon à une église. Un Anglais, Th. Noon Talfourd, disait : « Notre-Dame est le tombeau de la vanité, la Madeleine en sera le trône. » Il est probable qu'à ce moment il placerait le premier trône à la Trinité, qui semble appropriée à des demi-chrétiens mettant au service de Dieu des demi-velléités. Tout en admettant qu'il serait regrettable de voir les édifices religieux conçus et exécutés de cette manière, le critique trouve des raisons pour en posséder un ou plusieurs de ce genre. Ils peuvent attirer « ces tièdes chrétiens, qui, en venant attendre au pied de l'autel l'heure de la grâce, l'y trouveront sans doute et ne la chercheraient point ailleurs. » Malheureusement le sujet a un autre point de vue que nous signale l'auteur lui-même. Ne nous montre-t-il point les paroissiens de cette église franchissant « la large nef sous le regard des tribunes qui ne seront point occupées par la vile multitude? » Très-bien; mais il est probable qu'elle n'osera guère occuper la nef elle-même, et quant aux bas-côtés, la place lui fait défaut. Voici donc une église uniquement destinée aux riches. Oui, mais cela rappelle trop le temple anglican, s'il faut ajouter foi au récit que nous a donné M. J.-J. Ampère d'une visite faite à la cathédrale de Durham, je crois. Les classes même y étaient différenciées par le format du livre de prières, l'in-folio étant réservé à la première, et la troisième n'ayant droit qu'à l'in-octavo. Il sortit de là aussi convaincu que les pauvres n'y pouvaient trouver place et qu'ils étaient forcés de se faire méthodistes s'ils tenaient à pratiquer un culte. Sans parler de l'inconvenance qu'il y a de voir ainsi attacher aux églises l'idée de caste, à peu près comme aux Indes, il n'est bon ni pour les riches ni pour les pauvres d'une même paroisse de ne pouvoir prier ensemble. Autrement, qui rappellera à la pitié du riche les membres souffrants de Jésus-Christ, et comment ceux-ci seront-ils encouragés à se dire les enfants du même père, si le luxe intérieur de la maison de Dieu les contraint à s'en tenir éloignés?

Le chapitre sur la sculpture contemporaine ne traite pas seulement de la statuaire; il s'occupe aussi de l'ornementation des autels, des chaires, comme également des chemins de croix, des statues de fabrication. L'auteur y déplore la substitution de l'industrie à l'art, en

train de s'opérer, grâce principalement à l'emploi de la *fonte*, se faisant une place à peu près partout. Il ne voit que la chaire où elle n'ait pas encore paru. Peut-être eût-il été plus exact de dire qu'il n'a pas rencontré d'hybride de ce genre? Toujours est-il qu'il y a eu au moins des essais où l'on voyait la fonte s'allier au chêne; mais c'était fort laid.

Il est probable que dans l'article sur la peinture plus d'un lecteur ne partagera pas tout à fait le jugement porté sur la chapelle des Saints-Anges à Saint-Sulpice. C'est affaire d'appréciation. Dans un article publié par l'*Ami de la Religion*, M. V. Fournel trouve « que le sentiment chrétien est absolument absent de ces compositions. » En tout cas il peut être permis de dire avec lui que M. Delacroix « a choisi tout simplement, non pas ce qui convenait le mieux à la chapelle de l'église de Saint-Sulpice, mais ce qui convenait le mieux à son genre de talent. » C'est aussi ce que donnent à penser les paroles suivantes de M. Vitet : « J'aurais sans doute autant ai*mé qu'au lieu de Saint*-Sulpice, ce fût quelque palais, quelque salle mondaine, qui cette fois encore s'ouvrît à M. Delacroix. » Il faut ajouter pourtant, afin d'être juste, qu'il n'y trouve aucune disparate regrettable; mais cette vie surabondante, cet éclat d'une impérissable jeunesse qui est, à ses yeux, la signification de cette œuvre, tout cela seul ne suffit pas pour la peinture d'église.

Les réflexions de M. Hurel sur l'imagerie de piété sont sévères certainement, et elles pourraient l'être encore davantage sans blesser la vérité. On peut dire qu'il y a mis de la réserve pour ne pas causer de préjudice à tant de personnes occupées par un commerce qui a pris un si incroyable développement. Mais enfin, il faut bien le dire, l'imagerie du jour n'est point ce qu'elle devrait être. Ses types sont puérils, ridicules ou niais, et ses allégories rappellent trop souvent l'amour profane. Son but véritable, qui est de favoriser la piété, est donc loin d'être atteint. Que de gens en conviennent, qui achètent pourtant ces grotesques à cause du bon marché! Aussi voilà peut-être le principal obstacle à une rénovation sérieuse de l'imagerie. Les gravures de Dusseldorf sont certainement appréciées. Eh bien! grâce à cette abondante distribution d'images qu'impose la coutume en certains cas, elles deviennent trop coûteuses et sont classées comme objet de luxe. Pour obvier à cet inconvénient, la maison Méniolle a fondé à Paris une imagerie sous le patronage de saint Luc. L'avenir nous dira ce qu'il y a de sérieux dans cette idée. En attendant, ce n'est pas sans raison que le critique appelle sur ce point l'intervention de l'autorité ecclésiastique pour y exercer un contrôle devenu, ce semble, nécessaire.

L'étude critique sur l'art religieux contemporain peut être utile au clergé comme aux artistes. A ces derniers, M. Hurel signale leurs erreurs et leurs fausses tendances. Au premier il dit ce qu'il pense des produits qui lui sont offerts en statues, chemins de croix, crèches,

bronzes et vêtements d'église. En écrivant son livre, il a donc pu se dire qu'il accomplissait encore son ministère. C'est en effet son zèle pour la maison de Dieu, son désir de la voir ornée avec convenance, qui l'a soutenu dans son travail. Quoi qu'il advienne, il peut toujours se rendre ce témoignage qu'il n'a pas tenu la vérité captive.

J. MARIE.

THE HOMILIES OF APHRAATES THE PERSIAN SAGE, edited from Syriac mss. of the V[th] and VI[th] Centuries — by W. WRIGHT. Vol. 1, Syriac text. London. Williams and Norgate, 1869. In-4° de 72 et 508 pp.

Voici un magnifique volume, monument de science et de typographie, comme le croiront sans peine ceux qui connaissent l'auteur et l'éditeur. Le monde savant en doit la publication à M. David Murray, riche marchand écossais, établi en Australie, qui a généreusement offert à M. Wright, son ancien ami et son condisciple, de prendre à sa charge tous les frais d'impression. Le D[r] Cureton avait commencé, plusieurs années avant sa mort, à préparer le texte des œuvres d'Aphraates, mais découragé par le refus que fit l'université d'Oxford d'imprimer l'ouvrage à ses frais, il n'avança guère dans ce travail, dont il légua l'exécution à son ami, M. William Wright. La part qui revient dans ce volume au premier de ces deux savants est bien petite. Elle se borne à la copie d'un manuscrit dont le D[r] Cureton voulait former la base de son édition, tandis que, dans le volume que nous avons sous les yeux, le texte est emprunté à un Codex plus ancien, comme on peut le voir dans la préface, à laquelle nous renvoyons pour les détails concernant les manuscrits consultés. Nous nous bornerons ici à donner l'histoire fort curieuse des œuvres d'Aphraates, et à démontrer par là tout ce que la patrologie orientale gagne à la publication anglaise.

Deux textes très-courts, l'un de Bar-Hebræus, écrivain du XIII[e] siècle[1], l'autre d'Ebed-Jesu, qui mourut en 1318[2], renferment tout ce que l'on savait explicitement, il y a une vingtaine d'années, sur la personne et les œuvres d'Aphraates, surnommé le Sage Persan. Écrivain orthodoxe du IV[e] siècle, il avait composé vingt-deux homélies, d'après l'ordre de l'alphabet syriaque, et un autre ouvrage divisé en deux parties. Si l'attention avait été dirigée d'une manière particulière sur cet auteur, on aurait pu en trouver le nom et même une assez longue citation dans des manuscrits connus[3]. Mais lorsque le gouvernement anglais, aux applaudissements de tous les savants, eut réussi à arracher à prix d'or aux moines de Nitrie les derniers restes de leur précieuse collection syriaque, on ne tarda pas à découvrir, dans des manuscrits du V[e] et du VI[e] siècle, les œuvres du Sage Persan, et une

[1] Assemani, *Bibl. Or.*, t. II, p. 398.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 85.
[3] *Homilies of Aphraates*, p. 2 seqq.

lettre écrite en 714 par Georges, évêque des Arabes, où il était question du même auteur. Chose singulière, les copistes qui nous ont conservé ces homélies ignoraient le nom d'Aphraates, et l'un d'entre eux, qui écrivait en 512, les attribue à Mar Jacob, le Sage Persan. Rien d'étonnant donc que Georges ne connût pas non plus le nom d'Aphraates, mais seulement ses écrits dont il cite plusieurs passages, tous retrouvés dans les mss. du British Museum, qui ont fourni le texte de l'édition actuelle. On ne pouvait cependant douter que le Sage Persan ne fût l'Aphraates de Bar-Hebræus et d'Ebed-Jesu, puisque ces deux écrivains lui donnent expressément ce titre, et que d'ailleurs les lettres initiales des vingt-deux homélies reproduisent toute la série de l'alphabet syriaque.

Mais à peine eut-on examiné un peu attentivement les traités d'Aphraates, qu'on y reconnut le texte des discours publiés depuis un siècle sous le nom de saint Jacques de Nisibe, dont, par suite d'un concours de circonstances fort extraordinaire, personne ne pouvait révoquer en doute les titres. En effet, dès la fin *du* V*e siècle*, *Gennade* de Marseille lui attribuait vingt-six livres dont le sujet répond presque entièrement à celui des homélies nouvellement exhumées. Assemani, qui n'avait rencontré chez les auteurs de sa nation aucune mention d'ouvrages composés par le grand évêque de Nisibe, suspecta d'abord l'exactitude de Gennade; mais bientôt averti que les Arméniens possédaient dans leur langue une ancienne traduction des traités cités par celui-ci, il se rendit et rétracta ses doutes dans le volume même où il les avait exprimés[1]. Le texte de Gennade, et ce que nous avons dit plus haut d'un copiste syrien presque contemporain, ainsi que le titre de *Sage* donné par les Arméniens à saint Jacques de Nisibe, nous prouvent que dès le IVe siècle on donnait *pour auteur* aux traités d'Aphraates un certain Jacques, *le Sage Persan*, que bientôt l'on confondit avec saint Jacques de Nisibe. D'où venait ce nom de Jacques? Aphraates l'a-t-il pris en se convertissant au christianisme ou en embrassant la vie religieuse? ce sont là des questions qu'il est impossible de résoudre. En tout cas les dates indiquées soigneusement à la fin des homélies et du discours *de acino*, ne permettront plus de soutenir que saint Jacques de Nisibe en est l'auteur[2].

Le texte syriaque maintenant publié contient cinq homélies qui manquent dans la version arménienne, mais celle-ci en revanche nous donne en entier la lettre préliminaire dont la fin seule a été conservée dans l'original. Le discours *de acino benedicto*, dont la seconde partie nous paraissait d'abord identique avec le *Chronicon* mentionné par Gennade, suit les vingt-deux traités, et complète, nous semble-t-il, les œuvres d'Aphraates, telles que Bar-Hebræus et Ebed-Jesu nous

[1] Cette version a été publiée à Rome par Antonelli, en 1756, et reproduite plus tard par Gallandi. V. *Bibl. Orient.*, tom. I, p. 20 et 557.

[2] *Homélies*, p 6.

les décrivent. En effet, nous reconnaîtrions volontiers dans le dernier discours l'ouvrage parénétique ou les deux volumes qu'indiquent ces deux auteurs. Nous devons avouer cependant que telle n'est pas l'opinion de M. Wright, qui regarde ces deux ouvrages comme perdus, s'ils ont jamais existé. Quant au *chronicon* portant le nom de saint Jacques de Nisibe, notre savant ami nous assure qu'il en a retrouvé un fragment au British Museum.

L'ouvrage dont nous venons de donner une notice sommaire se recommande assez par le sujet et par la réputation scientifique de celui à qui nous le devons, pour que nous nous contentions de l'avoir signalé. Une traduction, que M. Wright nous promet de publier le plus tôt possible, mettra d'ailleurs les homélies d'Aphraates à la portée de tous les théologiens, pour qui elles ont un intérêt tout spécial. Nous ne saurions assez louer les savants anglais qui ont la bonne habitude de joindre à leurs textes orientaux une traduction, chose que négligent trop souvent leurs doctes confrères d'Allemagne.

H. Matagne.

Études sur le symbolisme de la nature, par Mgr de la Bouillerie. In-8°. Paris, Martin-Beaupré frères, 3e édition, 1868.

Le Souverain Pontife, dans un bref adressé de Castel-Gandolfo à Mgr l'évêque de Carcassonne, félicite l'éminent prélat d'avoir interprété le symbolisme de la nature d'après l'Écriture Sainte et les Pères. « Parmi les plus affligeantes calamités de notre époque, dit-il, vous avez raison d'insister sur cette aberration étrange, qui égare un si grand nombre d'hommes, lesquels, se croyant nés pour les choses qui passent, font consister tout leur bonheur dans la recherche, le perfectionnement et l'augmentation de ce qui peut servir à rendre la vie plus commode et plus agréable. Semblables à ces animaux sans raison qui se nourrissent du gland tombé à terre sans jamais lever les yeux vers le chêne, ils oublient complétement l'Artisan divin aux œuvres duquel ils doivent leurs jouissances. »

Cette heureuse pensée de ramener les hommes à l'adoration et à l'amour du Créateur par l'aspect des beautés et des bienfaits de la création, avait inspiré déjà de solides travaux à deux autres gloires de l'Église.

Pour arracher les âmes chrétiennes au froid naturalisme de nos siècles modernes, le cardinal Pitra essaya le premier de raviver cette belle science du symbolisme, tombée depuis deux siècles dans le plus profond discrédit. Le savant éditeur du *Spicilegium Solesmense* rendit aux lettres chrétiennes l'antique *Clef de saint Méliton*, enrichie des ingénieux et brillants commentaires qui l'avaient développée et complétée pendant l'espace de douze siècles.

Mgr Landriot vint ensuite. Se plaçant au point de vue philosophique et doctrinal, il puisa dans le trésor de la tradition catholique le

plus pur métal, et il en composa son magnifique ouvrage sur *Le Symbolisme*. C'est une vraie « clef de la science, » *clavis scientiæ*, comme il se plaît à l'appeler avec la Sainte Écriture; une clef qui doit « ouvrir les portes d'un monde mystérieux aux âmes avides de connaître et de pénétrer les secrètes harmonies de l'univers. »

Mgr de la Bouillerie entreprend, à son tour, de rendre accessible à la piété des fidèles la science si chrétienne du symbolisme. Ce nouveau travail ne pouvait paraître en un moment plus opportun. Aujourd'hui qu'une audacieuse critique s'efforce de briser le merveilleux tissu par lequel la terre se rattache au ciel, et que d'un autre côté une exégèse mensongère voudrait renouveler dans l'interprétation des Livres Saints les anciennes erreurs d'Origène, n'est-il pas nécessaire que les docteurs d'Israël donnent au peuple élu la véritable signification de toutes choses, n'est-il pas important qu'ils remettent en honneur ces attrayantes études par lesquelles nous apercevons dans chaque créature un rayon de la divinité ?

On pourrait comparer l'ouvrage si parfait de Mgr l'évêque de Carcassonne à une *clef d'or* qui nous introduit dans le jardin du symbolisme. La porte est maintenant ouverte; il suffit de se présenter pour y pénétrer, il suffit de le parcourir pour respirer le suave parfum exhalé par les fleurs qu'il renferme. Mais que de personnes ignorent les allées retirées où les fruits les plus délicieux sont offerts en aliment à leurs pieuses aspirations ! Nous voudrions, toutefois avec réserve, leur servir de guide, et remettre entre leurs mains un fil conducteur dont elles pourront, comme nous, expérimenter l'utilité pratique.

Nous avons d'abord suivi la marche indiquée par l'auteur; avec lui, nous nous sommes élevé du monde matériel jusqu'au monde spirituel. Puis, après avoir séparément étudié la création animée et la création inanimée, nous sommes descendu des réalités sublimes du christianisme jusqu'aux mystérieuses profondeurs de leurs symboles. Dieu, Jésus-Christ, Marie, l'Église, les saints, les apôtres, la divine Eucharistie, etc., ont successivement apparu devant nos yeux sous les plus touchants emblèmes : le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, les nuages, la pluie, la rosée, etc. Toutes ces figures, en effet, ne sont-elles pas bien capables d'élever les esprits et de toucher les cœurs, de faire estimer et goûter les choses d'en haut ?

Cependant, ce serait peu, s'écrie le pieux auteur, si notre vie ne devenait plus sainte; et le dernier mot qu'il écrit, comme conclusion de son ouvrage, est celui de l'Ecclésiaste : « Craignez Dieu et observez sa loi ; c'est là tout l'homme. » Ce mot est le résumé le plus complet des prophéties et des paraboles, car il est le commencement de la sagesse et de l'amour : *Initium sapientiæ*, *initium dilectionis*, *timor Domini*.

Ils sont donc bien mérités les éloges que de toutes parts l'on a décernés au vénérable prélat. Ces *Études sur le symbolisme* n'étaient pas une œuvre facile; elles exigeaient « une profonde science des saintes let-

tres et une parfaite connaissance des sens multiples qu'on y rencontre. Or, continue Sa Sainteté Pie IX dans son bref à l'auteur, ce que les nombreuses occupations de notre charge nous ont permis de lire de votre livre, nous fait une obligation de vous féliciter de ce que votre science et votre piété se sont trouvées à la hauteur de cette difficile entreprise... Nous vous remercions du livre que vous nous avez offert, le considérant comme un éloquent témoignage du zèle avec lequel vous travaillez au salut des âmes confiées à vos soins. »

Ces paroles tombées de la bouche du Père commun des fidèles doivent être bien douces au cœur apostolique d'un évêque, d'un pasteur des âmes. La bénédiction qui accompagne l'ouvrage ouvrira, nous n'en doutons pas, les yeux du lecteur aux clartés de la Foi. Il apprendra, par la vue des beautés de la création, à révérer, à aimer le divin auteur de toutes choses.

V. MERCIER.

HET NIEUWE TESTAMENT ONZES HEEREN JESUS CHRISTUS, volgens den latynschen tekst der Vulgaet in het nederduitsch vertaeld en in doorloopende aenteekeningen uitgelegd door JOANNES THEODORUS BEELEN. Leuven, 1859-1869.

LE NOUVEAU TESTAMENT DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, traduit en flamand d'après le texte latin de la Vulgate et expliqué dans des notes courantes, par JEAN THÉODORE BEELEN. Louvain, 1859-1869.

En annonçant cet ouvrage, nous ne nous proposons pas de faire une analyse nécessairement inintelligible pour des lecteurs qui ne peuvent le lire en flamand. C'est une nouvelle littéraire d'un intérêt religieux considérable que nous voulons consigner dans les *Études*.

La langue flamande, identique avec la langue hollandaise sauf quelques particularités d'orthographe qui ont disparu aujourd'hui, possède un grand nombre de traductions des Saintes Écritures, catholiques, jansénistes, calvinistes, luthériennes. Nous n'avons rien à dire ici des trois dernières classes. Quant aux traductions catholiques, elles avaient toutes le défaut d'être conçues dans un langage vieilli, lorsque Mgr Beelen entreprit son travail. De plus, les exemplaires en étaient introuvables chez les libraires. Il existait donc une véritable lacune, d'autant plus regrettable que, avant le prône, on lit au peuple, en flamand, l'épître et l'évangile du dimanche, ou au moins l'évangile.

Mgr Beelen, professeur d'Écriture sainte à l'Université catholique de Louvain, dont les travaux sur les livres saints jouissent à bon droit de la plus grande estime, semblait être destiné par la Providence à entreprendre une nouvelle traduction. Réunissant à une rare connaissance du latin de la Vulgate, du grec de la Bible et du néerlandais, sa langue maternelle, une connaissance non moins remarquable de l'exégèse ancienne et moderne; de plus, esprit non moins profond que droit dans ses conceptions, et doué d'une singulière facilité pour communiquer ses pensées aux autres, rien ne lui manquait pour conduire cette œuvre à bonne fin. De divers côtés il fut invité à se charger de ce travail. Il s'y essaya, et en 1858 il avait traduit la plus grande partie du Nouveau Testament. Mais, avant de rien publier, il soumit à l'épis-

copat belge dix-huit règles de traduction qu'il avait suivies et qu'il comptait suivre dans la suite; il demanda en même temps, non-seulement un *imprimatur* ordinaire, mais une autorisation en règle. Les six évêques belges furent heureux de se rendre à ses désirs. Ils firent examiner les dix-huit règles proposées, les approuvèrent sans restriction, et promirent à l'auteur, « afin de donner plus d'autorité à son important travail, d'examiner et de faire examiner toutes les parties de sa traduction, qui contribuerait, ils l'espéraient, à l'édification des fidèles et à l'étude des vérités saintes. » Maintenant que cette traduction est publiée tout entière, on peut donc dire qu'elle est la version flamande autorisée de la Belgique; certainement aucune autre n'a jamais paru avec autant de garanties. Dans quelques années l'usage en aura fait la vulgate flamande. C'est là un point très-essentiel. Comme le saint Concile de Trente n'a pas trouvé à propos qu'il circulât diverses versions latines, il n'est pas non plus sans inconvénient que, dans un même pays, on fasse usage, surtout dans les églises, de différentes versions en langue vulgaire. Aussi le Concile de Baltimore et la sacrée Congrégation du Concile viennent-ils de juger récemment que, quoique la version anglaise de Douay soit très-défectueuse sous le rapport de la langue et qu'un évêque américain eût récemment publié une nouvelle traduction plus élégante, il n'était pas opportun de se prononcer en faveur du changement, et par là même de la diversité.

Mgr Beelen ne s'est pas hâté. Le premier fascicule, ou l'évangile de saint Matthieu, a paru au mois d'octobre 1859; le dernier, ou l'apocalypse de saint Jean, n'a vu le jour qu'au mois d'avril 1869. Personne n'a blâmé cette lenteur; on ne fait pas des chefs-d'œuvre en un jour.

Chaque évangile, chaque épître, en un mot chaque partie est précédée d'une introduction historique sur l'auteur inspiré ainsi que sur le temps et l'occasion de chaque écrit; de plus, les épîtres et l'apocalypse sont analysées. On ne peut rien souhaiter de plus précis, ni de plus satisfaisant. Le traducteur est parvenu à renfermer dans un cadre étroit tout ce que la science a su établir de plus certain. Là il allègue les témoignages des auteurs anciens et discute quelquefois. Partout ailleurs *il enseigne*.

A moins de publier des in-folio, c'était le seul parti que Mgr Beelen pût prendre dans les notes. Ces notes consistent le plus souvent dans des paraphrases qui font comprendre les mots, les versets, le contexte. Les explications historiques et archéologiques ne font pas défaut; cependant l'auteur est toujours sobre et se contente de donner le nécessaire.

En somme, l'ouvrage n'est pas un livre de lecture, mais plutôt d'étude. Cependant sans exiger plus qu'une application ordinaire et une pénétration d'esprit médiocre, il permet au lecteur d'acquérir une vraie connaissance du Nouveau Testament et de comprendre les oracles divins qu'il renferme.

Pour conclure, nous croyons que la Belgique et la Hollande ont acquis une version flamande définitive du Nouveau Testament; et il nous semble que ce fait est assez important pour mériter d'être connu en dehors des étroites limites des Pays-Bas. V. D. B.

L'un des Gérants : E. PATON.

PARIS. — IMP. VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME TROISIÈME

TREIZIÈME ANNÉE. — QUATRIÈME SÉRIE

—

JANVIER-JUIN 1869.

—

LIVRAISON DE JANVIER 1869.

P. DANIEL. Le mariage chrétien et le code Napoléon. 5
P. CLAIR. Persécution et insurrection en Tyrol (1806-1809). Les vaincus. 10
P. LONGHAYE. La poésie contemporaine. 56
P. COLOMBIER. Gerbert. Sa vie jusqu'à son élévation au siége de Ravenne. 83
P. FORBES. Mémoires d'un missionnaire catholique en Angleterre sous Élisabeth (*suite*). 111
P. Y. X. Z. Le tombeau de Nila ou Julia Florentina. 129
P. DUTAU. Nécrologie. Le P. Alexandre Bourquenoud. 136
Bibliographie. P. PATON. Le Symbole des Apôtres défendu et vengé, par M. l'abbé Fourgez. 145
P. MATAGNE. Concilium Seleuciæ et Ctesiphonti habitum anno 410. Ed. E. J. Lamy. 149
P. SOMMERVOGEL. Dictionnaire des sciences ecclésiastiques, par M. l'abbé Glaire. 153
P. DE GOUTTEPAGNON. Histoire de Royaumont, par M. l'abbé Duclos. . 155

P. GAGARIN. Vie d'une religieuse du Sacré-Cœur, par le prince Galitzin. 157
P. C. C. Observations sur l'orthographe, par M. Ambroise-Firmin Didot. 158
Gallia orthodoxa, d'après l'autographe de Bossuet. 159

LIVRAISON DE FÉVRIER.

P. CARBONNELLE. La question irlandaise en 1869. 161
P. SOMMERVOGEL. Gustave III et le cardinal de Bernis. 186
P. DE SMEDT. De la critique historique. 218
P. COLOMBIER. Gerbert. Sa vie jusqu'à son élévation au siége de Ravenne (*fin*). 248
P. FORBES. Mémoires d'un missionnaire catholique en Angleterre sous Élisabeth (*suite*). 280
Mélanges. P. DE SESMAISONS. L'exploitation des chemins de fer. 296
Bibliographie. P. BOUCHOT. Historia revelationis divinæ Novi Testamenti, scriptore J. Danko. — De Sacra Scriptura ejusque interpretatione commentarius, scriptore eodem. 306
P. V. D. B. Records of the Priory of the Isle of May, edited by John Stuart. 314
P. H. DE V. Vie du P. Joseph-Marie Pignatelli, S. J., par le P. Gabriel Bouffier, S. J. 317
Idem. La Vierge Mère d'après la théologie, par M. l'abbé Petitalot. . . . 319
P. DANIEL. Les nouveaux Jacobins, par M. Eugène Loudun. 320

LIVRAISON DE MARS.

P. DANIEL. Le mariage chrétien et le code Napoléon (2e article). 321
P. LONGHAYE. A Ferney, comédie. 348
P. MATAGNE. L'Église éthiopienne dans les *Acta Sanctorum*. 371
P. DE BUCK. L'archéologie irlandaise chez les Franciscains de Louvain. 409
P. CARBONNELLE. Bulletin scientifique. 438
M. OLLERIS. Réponse au P. Colombier. 451
Bref de N. S. P. le Pape à M. Gérin. 463
P. MATIGNON. Le P. Gratry et M. Vacherot dans la *Revue des Deux Mondes*. 465
P. TOULEMONT. A propos d'un travail sur la fin du monde. 468
Bibliographie. P. BRUCKER. Pope Honorius before the tribunal of reason and history, by the Rev. Paul Bottalla, S. J. 469

P. SOMMERVOGEL. L'esprit et la lettre dans la piété, par M. l'abbé Michaud. 472
Idem. Mémoires de Malouet, publiés par le baron Malouet. 474
P. LARCHER. Le son, par John Tyndall, traduit par M. l'abbé Moigno. . 478
Idem. Causeries scientifiques, par M. Henri de Parville. 480
P. DANIEL. Pensées d'un protestant sur l'invitation du pape pour la réunion à l'Église catholique romaine, par M. Baumstark, traduit par M. le baron Th. de Lamezan. 480

LIVRAISON D'AVRIL.

P. MATIGNON. Le second concile plénier de Baltimore et la discipline ecclésiastique aux États-Unis. 484
P. SOMMERVOGEL. Gustave III et le cardinal de Bernis (*suite*). 508
P. BELLYNCK. La botanique moderne. 528
P. BAZIN. Madame la comtesse de Gontaut-Biron. 564
P. FORBES. Mémoires d'un missionnaire catholique en Angleterre sous Élisabeth (*fin*). 575
P. DE BUCK. L'archéologie irlandaise chez les Franciscains de Louvain (*fin*). 586
P. COLOMBIER. Défense de Gerbert. 604
P. E. B. Fantaisies rationalistes sur le mysticisme. 618
Bibliographie. P. MERCIER. Les choses de l'autre monde, par l'abbé Bautain. 627
P. C. C. Bullarium patronatus Portugalliæ, curante L. M. Jordao. . . . 633
Idem. Dictionnaire japonais-français, par M. Léon Pagès. 635
P. F. D. S. Pothin et ses compagnons, martyrs. Origines de l'Église de Lyon, par le P. A. Gouilloud, S. J. 636
P. SOMMERVOGEL. Or et alliage dans la vie dévote, par le R. P. Monsabré. 638
P. H. DE V. Le culte catholique dans ses cérémonies et ses symboles, par M. l'abbé A. Durand. 639
P. O. DE G. Rome et les Papes, par le comte T. Dandolo, traduit par M. le vicomte de Richemont. 640

LIVRAISON DE MAI.

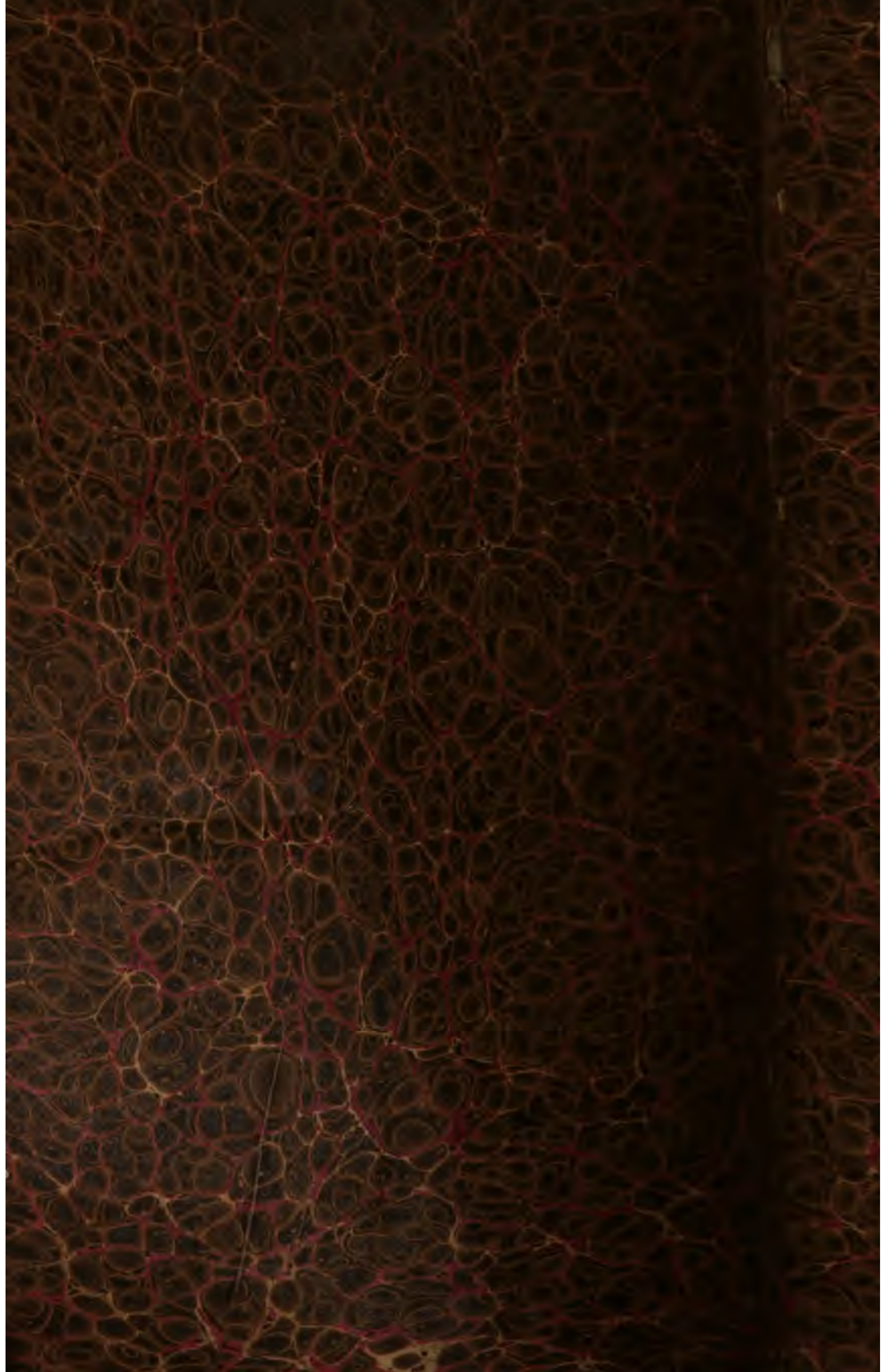
*** L'abolition du Concordat et les évêques de l'empire d'Autriche. . . . 641
P. MONNERET. Des causes du protestantisme. 678
P. DE SMEDT. Des règles de la critique historique. 695
P. BELLYNCK. La botanique moderne (*fin*). 730

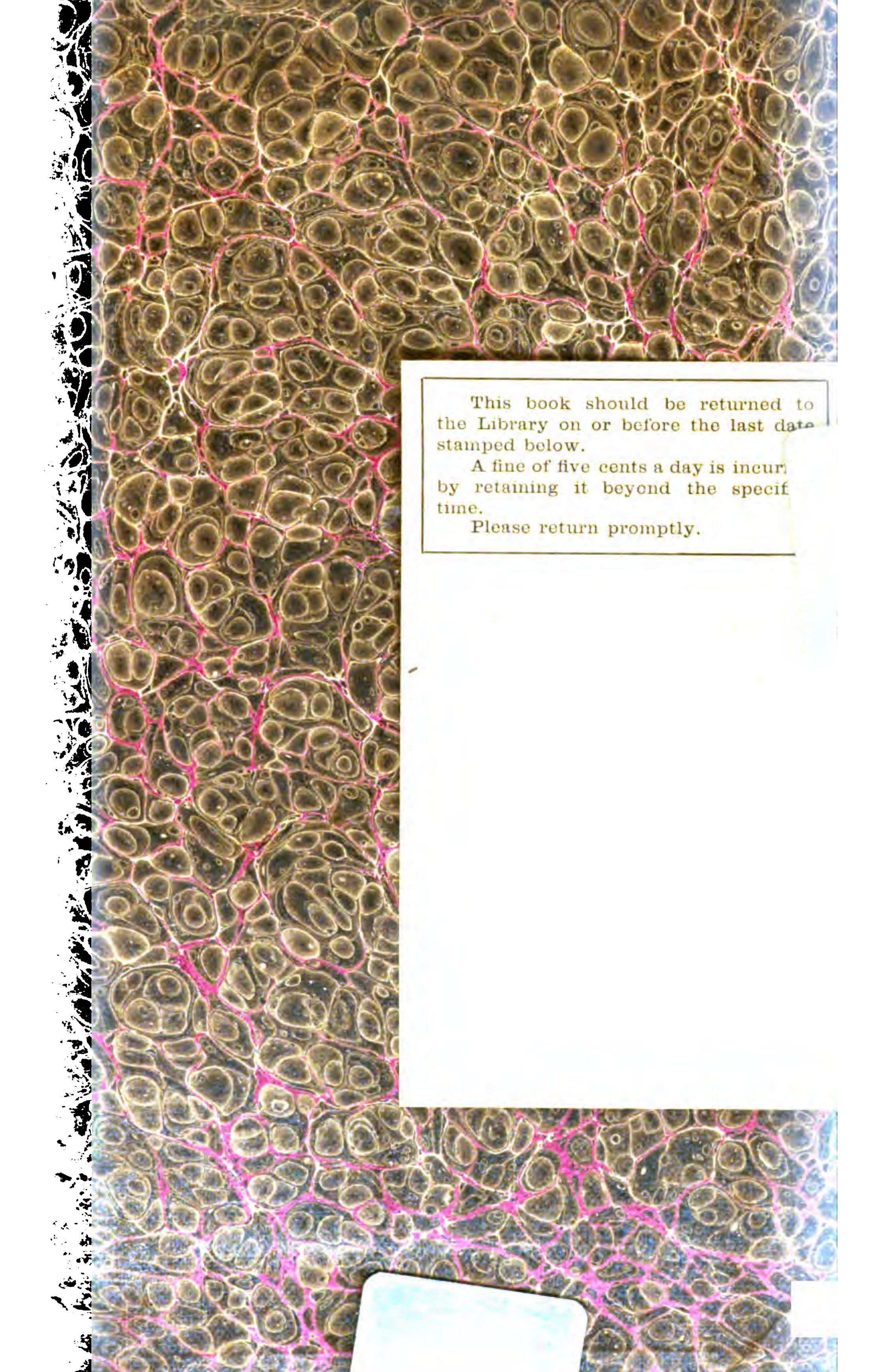
P. TOULEMONT. La Basilique de Saint-Pierre et le futur concile. . . . 746
Mélanges. P. LAURAS. De la prédication d'emprunt. 780
P. DANIEL. Une pétition au sénat. 788
Bibliographie. P. DE VALROGER, de l'Oratoire. Les sciences et la philosophie, par M. Th.-H. Martin. 790
P. DE RÉGNON. De Visitatione sacrorum liminum, auct. A. Lucidi. . . . 794
P. MARTINOF. Grundriss der Patrologie, von Dr J. Alzog. 798
P. CHAUVEAU. Philosophie de la société, par M. Paul Ribot. 799
P. BOULLEAU. Appel aux jeunes femmes chrétiennes, par madame Marie de Gentelles. 800

LIVRAISON DE JUIN.

P. SOMMERVOGEL. Gustave III et le cardinal de Bernis (*suite*). *801*
P. DE GABRIAC. Le baccalauréat dans le passé et l'avenir. 821
P. CLAIR. L'Autriche catholique jugée par la *Revue des Deux Mondes*. . 854
P. GAZEAU. Louis XIV, Bossuet et la Sorbonne en 1663. 875
Idem. Une thèse de Bossuet sur l'Église en 1651. 910
P. CARBONNELLE. Bulletin scientifique. 920
Bibliographie. P. CARBONNELLE. L'unité des forces physiques, par le P. Secchi, S. J. 942
P. MARIE. L'art religieux contemporain, par M. l'abbé Hurel. 948
P. MATAGNE. The homilies of Aphraates, edited by W. Wright. 951
P. MERCIER. Etudes sur le symbolisme de la nature, par Mgr de la Bouillerie. 953
P. V. D. B. Het Nieuwe Testament, etc. Le Nouveau Testament traduit en flamand par Mgr Beelen. 955

PARIS. — IMP. VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurr
by retaining it beyond the specif
time.
Please return promptly.

